Archives diocésaines de Quimper et Léon

20e Année. Vendredi 6 Janvier 1905. N° 1.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Prières publiques ; Lettre-Circulaire de Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon à l'occasion de son récent voyage à Rome ; Nominations dans le clergé ; Les souhaits du nouvel an, à l'Evêché ; Traitements rétablis ; Morlaix ; Plogoff ; Avis.

II. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; France ; Reims ; XXIXme Pèlerinage à Jérusalem.

III. — Bibliographie.

IV. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 8 Janvier. — Dimanche dans l'Octave de l'Épiphanie. Office du jour ; semi-double. Blanc.

Aux Vêpres, mémoire de l'Octave.

Au chœur, *solennité de l'Epiphanie, avec mémoire du Dimanche.*

Lundi, 9. — 3e jour dans l'Octave. Semi-double. Blanc.

Mardi, 10. — 4e jour dans l'Octave. Semi-double. Blanc.

Mercredi, 11. — 5e jour dans l'Octave. Semi-double. Blanc.

Jeudi, 12. — 6e jour dans l'Octave. Semi-double. Blanc.

Vendredi, 13. — Octave de l'Epiphanie. Double. Blanc.

Samedi, 14. — S. Hilaire, Evêque. Docteur. Double. Blanc.

Dimanche, 15. — 2e Dimanche après l'Epiphanie. Fête du Saint Nom de Jésus.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Saint-Pol de Léon. . . . . du 1er au 8 Janvier.
Saint-Sauveur de Brest. . . . . du 9 au 18 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France.
II. — La rentrée du Parlement et la prochaine session législative.
III. — Les Œuvres catholiques.
IV. — Mission : BEUZEC-CONQ, du 8 au 21 Janvier. Président, la 1re semaine, M. le chanoine Godec, curé-doyen d'Elliant.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DES URSULINES. — *Lundi 9 Janvier*, réunion des Mères chrétiennes. A 8 heures, sainte Messe, Instruction, Bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Prières publiques. — Dimanche prochain, à l'issue de la grand'messe, auront lieu, en l'église cathédrale de Saint-Corentin, les prières publiques annuelles pour appeler la bénédiction de Dieu sur les travaux de nos assemblées législatives dont la session ordinaire s'ouvre, on le sait, le 10 Janvier.

Il est inutile, croyons-nous, d'insister sur la gravité exceptionnelle de la situation pour l'Eglise de France, menacée, plus qu'elle ne le fut jamais depuis la grande Révolution, dans la liberté de son culte et dans son existence même... Or, écrivait l'illustre cardinal Pie, « prier, c'est le grand et principal devoir des chrétiens en tous temps, mais surtout dans les temps obscurs et difficiles... Et, ajoutait-il, ne dites point que la prière a lieu de se décourager, attendu que Dieu tarde trop à l'exaucer ; car nous devons avoir confiance qu'à mesure que les dangers seront plus prochains, plus imminents, l'assistance divine sera plus sensible et plus complète ».

Il faut, dit-on, un miracle pour nous sauver. C'est ce miracle que, avec toute l'énergie de notre patriotisme et toute l'ardeur de notre foi chrétienne, nous devons implorer de la miséricorde de Dieu, le Maître tout puissant qui tient dans ses mains les destinées des nations comme des individus : jetons vers Lui le cri de notre détresse : « Seigneur, sauvez-nous, la France se meurt ; Seigneur, sauvez-nous, nous périssons ! » Mais n'oublions pas que, si Notre-Seigneur a promis d'écouter toute prière, la prière en commun et spécialement la prière liturgique, faite au nom de l'Eglise par le peuple chrétien réuni au pied des autels (et remplaçant la vraie *prière publique* qui a cessé d'être faite officiellement au nom de la nation), a une efficacité particulière...

Dimanche, à la Cathédrale, on chantera, comme les années précédentes, l'hymne *Veni creator*, le psaume *Levari oculos meos ad montes* et l'antienne à la Sainte Vierge *Sub tuum præsidium*.

LETTRE-CIRCULAIRE

de Monseigneur l'Évêque de Quimper et de Léon

A L'OCCASION

DE SON RÉCENT VOYAGE A ROME

FRANÇOIS-VIRGILE DUBILLARD, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Evêque de Quimper et de Léon,
Au Clergé et aux fidèles de Notre Diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

En vous annonçant dans Notre *Semaine religieuse* Notre départ pour Rome et Notre pèlerinage aux tombeaux de nos saints Apôtres Pierre et Paul, on vous disait qu'à Notre retour Nous vous raconterions, pour l'édification de vos âmes, quelque chose de ce que Nous aurions vu ou entendu pendant ce long mais toujours si intéressant voyage. C'est cette promesse que Nous venons remplir aujourd'hui.

La ville de Rome est toujours la ville des Papes, la ville où Notre-Seigneur Jésus-Christ a établi dans la personne de saint Pierre le centre et le fondement de son Eglise : « *Tu es Petrus et super hanc Petram, ædificabo Ecclesiam meam* » (MATT., XV, 18). Aussi le chrétien, le prêtre et surtout l'Evêque n'entrent jamais dans la Ville éternelle sans éprouver au fond du cœur une très réelle et très douce émotion : les sentiments de foi deviennent plus vifs, les souvenirs de l'histoire se réveillent et le cœur s'ouvre aux plus saintes affections. Et cela d'une façon plus précise et plus forte pour tout catholique français, à un moment où Rome est devenu pour nous la suprême espérance.

I. — Le premier souci d'un Évêque arrivant à Rome est d'obtenir une audience du Souverain Pontife, d'aller vénérer dans la Chaire de Pierre celui qui fut choisi par le Saint-Esprit pour être le successeur du Prince des Apôtres et le Vicaire de Jésus-Christ sur terre. Cette visite, Nous la désirions depuis longtemps ; car placé à cette pointe extrême de la France qui s'appelle le Finistère, Nous sentions vivement Notre isolement et, au milieu des difficultés sans nombre qui Nous assaillent depuis plusieurs années, Nous éprouvions un besoin pressant de voir Pie X, d'épancher Notre âme dans la sienne et de demander à son grand cœur conseil et réconfort.

La faveur sollicitée Nous fut accordée pour le surlendemain de Notre arrivée, c'est-à-dire pour le mardi 29 Novembre. Ce même jour, à 11 heures et demie du matin, Nous franchissions le seuil de cette grande salle où le Souverain-

Archives diocésain[redacted] de Quimper et Léon

Pontife donne ses audiences. Nos regards le cherchèrent quelques instants, puis bientôt s'arrêtèrent sur une noble figure pleine de mansuétude et de majesté, reflétant tout à la fois une grande bonté, une rare fermeté et un fond de tristesse à peine voilée. C'était le Pape dans ses grands vêtements blancs, c'était Pie X, tel que nous le montrent ses meilleurs portraits. Nous avions à peine esquissé deux des génuflexions réglementaires, que déjà il était debout à Nos côtés, Nous relevant avec une affection toute paternelle et Nous faisant asseoir devant lui. L'audience était commencée.

Sa Sainteté Pie X comprend très bien la langue française, mais il la parle plus difficilement ; c'est pourquoi, se trouvant en présence de prêtres ou d'Evêques ignorant la langue italienne, il préfère répondre en latin. C'est de cette dernière langue qu'il s'est servi devant Nous. Nous avions tout d'abord, en remettant à Sa Sainteté le produit du Denier de Saint-Pierre dans le Diocèse de Quimper, à lui présenter les respectueux hommages, la filiale vénération du Chapitre de Notre Cathédrale, de Notre Clergé, de Nos Séminaires, de Nos écoles chrétiennes, de toutes les paroisses et de toutes les associations catholiques de Notre diocèse ; Nous l'avons fait simplement, en toute affection et non sans sentir quelques larmes monter à Nos yeux. Il Nous a paru qu'en ce précieux moment Nous avions Notre peuple à Nos côtés et que tous ensemble Nous disions : Père Saint, tous nous vous vénérons, tous nous vous bénissons, tous nous vous aimons de toute la force de nos âmes. Pie X connaît la Foi de la Bretagne et son attachement invincible à la Chaire de Saint-Pierre.... C'est pourquoi, en recevant le magnifique don que j'offrais en votre nom, il a répété plusieurs fois ces simples mots qui vous iront au cœur : « Les Bretons... ah ! les Bretons !... »

Nous avions beaucoup à dire dans cette audience, et il convenait de se hâter. Nous parlâmes tout d'abord à Sa Sainteté de Nos écoles chétiennes et des nombreuses sécularisations auxquelles Nous avions dû recourir pour les conserver. N'avions-Nous pas dépassé Nos pouvoirs, n'avions-Nous pas été téméraire ? Pie X Nous écouta avec grande attention, ratifia tout ce que Nous avons fait et Nous demanda de redoubler d'effort pour qu'aucune des écoles existantes ne vînt à périr, et que, dans la mesure du possible, on en créât de nouvelles. Pour sauver ces écoles, ajouta-t-il, il faut tout sacrifier, car c'est dans ces écoles que se trouve, pour l'avenir, le salut de la religion chrétienne en France. Et comme Nous insistions sur la sécularisation : il n'y a pas à hésiter, Nous dit-il, et il faut sécullariser les sujets qui y consentent, toutes les fois que la chose est nécessaire pour le maintien ou la bonne direction d'une école chrétienne. Nos doutes étaient levés et Notre manière de faire authentiquement confirmée. Nous sollicitâmes alors pour nos instituteurs et nos institutrices sécularisés une bénédiction spéciale qui Nous fut paternellement accordée et que Nous sommes heureux de leur transmettre. Dans une visite que Nous faisions quelques jours après au Cardinal Préfet de la Congrégation des Evêques et Réguliers, Nous avons exposé dans le détail la méthode suivie dans le Diocèse, pour les sécularisations, et Nous avons obtenu une pleine et entière approbation.

Nous avons parlé ensuite au Souverain Pontife de la *Fédération des Œuvres catholiques* récemment établie dans le Diocèse de Quimper. Après être entré dans quelques détails sur le but de cette association, son organisation et son fonctionnement, Nous l'avons définie : L'union de toutes les œuvres catholiques du Diocèse pour la défense des intérêts religieux, en dehors de toute question politique, sous la direction du Pape et de l'Evêque. Pie X approuva et bénit, en insistant d'une façon toute particulière sur ces mots : *en dehors de toute question politique*. Nous avons eu, à quelques jours de là, une confirmation publique de ces bonnes dispositions du Souverain Pontife à l'égard de Nos œuvres, dans cette lettre si paternelle et si encourageante que nous écrivit Son Eminence le Cardinal Merry del Val en réponse à une adresse de la Jeunesse Catholique de Pont-Croix. Cette Lettre, que tous ont pu lire dans un des derniers numéros de Notre *Semaine religieuse*, cette haute et bienveillante approbation de Pie X Nous font espérer que grâce à la *Fédération*, les œuvres catholiques du Diocèse vont se multiplier, prendre un nouvel essor et porter des fruits de plus en plus abondants pour la gloire de Dieu et la défense de la cause catholique.

Nous n'avons point négligé non plus d'entretenir le Souverain Pontife de l'association fondée dans le Diocèse pour venir en aide à nos nombreux prêtres privés de leur traitement. Pie X s'est enquis avec grand intérêt de cette œuvre, de sa constitution et des résultats déjà obtenus. Nos réponses ont paru lui donner pleine satisfaction, et il s'est grandement réjoui à la pensée qu'en France, la charité chrétienne serait à la hauteur de la situation et ferait au besoin des miracles pour subvenir à l'entretien du clergé et au service religieux, si, hélas ! comme il faut s'y attendre, le budget des cultes vient à être supprimé. Il y a dans cette bénédiction, exprimée par un sourire, un encouragement très précieux pour tous les hommes de cœur qui, dans notre Diocèse, ont fondé l'œuvre de l'assistance sacerdotale et pour tous ceux qui leur ont prêté un généreux concours. Nous voulons espérer, Nos très chers Frères, que cette belle œuvre sera de plus en plus appréciée dans notre Diocèse, qu'elle y poussera de fortes racines, qu'elle s'étendra bientôt à toutes les paroisses, et qu'ainsi nous serons à même de suppor-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ter victorieusement la terrible épreuve qu'un avenir prochain réserve à l'Eglise en France.

Nous ne pouvions manquer d'intéresser le Souverain Pontife à la belle œuvre de la Pointe-du-Raz, au monument élevé pendant l'été dernier à Notre-Dame des Naufragés. Aussi bien que Nous avons pu, Nous lui avons décrit l'œuvre de l'artiste, la solennité des fêtes inaugurales, la confiance de la population de nos côtes en la Vierge protectrice, et le concours toujours croissant des fidèles aux pieds de la statue sur ce point de notre territoire autrefois désolé, mais aujourd'hui bénit et consacré par les prières de l'Eglise. Nous avons ensuite sollicité une bénédiction toute spéciale pour le monument, pour les pèlerins et surtout pour nos marins-pêcheurs, qui aiment à réclamer pour leur, Notre-Dame des Naufragés. En entendant parler des marins-pêcheurs, Pie X s'est souvenu de leur détresse en 1902, et il Nous a demandé si l'épreuve était terminée. Sur Notre réponse que cette année la pêche avait été bonne et que plusieurs, dans leur reconnaissance, attribuaient ce résultat à la protection de la Vierge du Raz, son cœur de Pontife et de Père s'est beaucoup réjoui, car Pie X, comme Léon XIII, comme Pie IX et tous les grands Pontifes qui se sont succédé sur le siège de Pierre, aime d'un grand amour les petits et les humbles, les pauvres et les déshérités.

Il ne pouvait se faire que, dans cette audience, il ne fût pas question de la France et de la triste situation qui s'y prépare pour l'Eglise. Ici, une très grande discrétion Nous est imposée au sujet des paroles que Nous avons entendues. Qu'il Nous suffise de vous dire que le Saint-Père aime toujours la France et que, malgré les fautes de ceux qui la gouvernent, il la tient toujours pour la fille ainée de l'Eglise et pour la grande protectrice des intérêts catholiques à travers le monde. Sans doute, sa pensée s'attriste dans la prévision des malheurs qui nous menacent, mais il y a une parole qui revient à chaque instant sur ses lèvres : « *Deus providebit*, Dieu y pourvoira » (GEN., XXII, 8). Et cette parole, en augmentant sa confiance, réchauffe son amour pour notre patrie. Il convient cependant d'ajouter, pour ceux qui se troublent et s'inquiètent par trop, que Pie X a une vision très claire de la situation et que certainement il sera prêt, le moment venu, pour donner au peuple et au clergé de France des instructions sages et précises, telles que les réclameront les circonstances. Donc, pas d'impatience ! attendons avec fermeté et courage les événements qui se préparent. Confiance en Pie X, confiance en nos propres efforts, Dieu fera le reste... « *Deus providebit* » !

Avant de quitter le Saint-Père, Nous avions une dernière faveur à lui demander, celle de pouvoir donner dans sa forme solennelle la *bénédiction apostolique* pendant Notre

prochaine visite pastorale, dans toutes les églises où Nous aurons à administrer le sacrement de Confirmation. Cette permission Nous a été accordée non seulement pour la circonstance de la Confirmation, mais encore pour toutes les réunions extraordinaires de fidèles que Nous présiderons pendant la nouvelle année. Nous aimons à en prévenir Nos chers Collaborateurs, afin qu'à l'occasion ils avertissent les fidèles, et que tous puissent, en s'y préparant, profiter de la grande faveur qui leur est accordée.

Avant que Nous Nous retirions et sur Notre demande, le Souverain Pontife voulut bien recevoir en Notre présence Notre Secrétaire particulier, trois ecclésiastiques de Quimper et un prêtre du Diocèse de Besançon. Il Nous accorda à tous, pour nous et nos familles, avec une extrême bienveillance et d'aimables paroles, une douce et paternelle bénédiction dont chacun saura se souvenir au milieu des peines et des luttes de la vie.

II. — Voir le Pape, c'est le but principal que se proposent tous les pèlerins de Rome, et cependant Nous étions appelés à d'autres jouissances qui, pour être moins intimes, n'en furent pas moins émouvantes ; Nous voulons parler des grandes cérémonies qui se succédèrent dans la ville éternelle pendant Notre séjour.

La première en date fut le Consistoire, semi-public, préparatoire à la canonisation de deux nouveaux saints : Alexandre Sauli, évêque barnabite, et Gérard Majella, frère profès de la congrégation du Saint-Rédempteur. Une chose, Nos très chers Frères, Nous a toujours frappé dans l'étude de l'Histoire sacrée, c'est le soin minutieux que prend l'Eglise avant de se prononcer officiellement sur la sainteté d'un de ses membres et d'approuver son culte dans les offices publics. Les Causes de canonisation durent toujours de très longues années, et quelquefois les examens et les procès se poursuivent pendant des siècles. Avant que la sentence définitive soit portée, il faut que, par devant des tribunaux successifs, il soit juridiquement établi que l'élu a pratiqué les vertus chrétiennes à un degré héroïque et qu'un certain nombre de vrais miracles ont été obtenus par son intercession. Les choses en étaient arrivées à ce point, pour les bienheureux Sauli et Majella, le mardi 6 Décembre. Ce jour-là, vers les 9 heures du matin, les Evêques présents à Rome, convoqués officiellement, se trouvèrent réunis en habits de chœur dans la Salle du Consistoire, au nombre de cent cinquante environ. La séance s'ouvrit par un discours dans lequel le Souverain Pontife, après avoir rappelé les vertus et les miracles des bienheureux, demanda à ses Frères, les Cardinaux et les Evêques, leur avis sur les deux canonisations proposées. Chacun des quarante Cardinaux présents,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dans un court et substantiel discours, exposa sa manière de voir, et conclut en demandant à Sa Sainteté le décret solennel de canonisation. Ce fut ensuite le tour des Evêques qui, tous, répondirent : « *Placet ob rationes a me in voto scripto et subsignato allatas* : Cela me plait pour les raisons apportées dans le bulletin écrit et signé de ma main ». Puis, chacun d'eux remit son bulletin entre les mains des scrutateurs.

Nous avons voulu rappeler cette réunion, parce qu'elle Nous a vivement impressionné, non seulement par l'atmosphère surnaturelle dans laquelle Nous Nous sentions enveloppé, mais encore parce qu'elle en faisait prévoir une autre à votre Evêque, celle où Michel Le Nobletz, après tous les procès terminés, recevra de pareils honneurs et sera glorifié par de semblables suffrages.

Que vous dire maintenant, Nos très chers Frères, des grandioses cérémonies des 8 et 11 Décembre ? Le 8, c'était le cinquantième anniversaire de la définition du Dogme de l'Immaculée Conception ; le 11, c'était la proclamation solennelle de la Sainteté des Bienheureux Sauli et Majella. Comment vous peindre la splendeur de ces fêtes ? Dans cette grande basilique de Saint-Pierre, chef-d'œuvre incomparable du génie chrétien, toute resplendissante de décors et de lumières, Nous avons vu entrer, avec toute la pompe des grands jours, Pie X porté sur la *sedia pontificale*, environné des officiers de sa Cour, précédé de deux cent cinquante Evêques en chape et en mitre, au milieu d'une assistance que l'on ne peut estimer à moins de trente mille personnes. Sur son passage toutes les figures s'illuminent, tous les cœurs battent à l'unisson. On sent avec netteté que les sentiments intimes sont devenus tellement intenses que, n'étaient la majesté du lieu et la défense formelle du Pontife suprême, ils éclateraient bruyants, en un immense cri d'enthousiasme. Comment vous peindre encore l'harmonie des chants et la longue théorie des cérémonies saintes qui, pendant ces deux jours, se sont déroulées sous Nos yeux ? On eût pu se croire au ciel, tant l'éclat et la majesté de l'ensemble semblaient empruntés à la cour céleste. Non, Nos très chers Frères, ces cérémonies sont indescriptibles, et Nous aimons mieux vous dire qu'au milieu de toutes ces splendeurs, Notre pensée s'est retournée vers vous, dans Notre cathédrale de Saint-Corentin et dans les églises de notre diocèse, où vous étiez réunis les mêmes jours et aux mêmes heures. Alors, Nous avons recueilli, dans Notre esprit, vos hommages et vos louanges, et Nous les avons fait monter vers le trône de la Vierge Immaculée pour embellir son triomphe ; puis Nous Nous sommes adressé aux deux Saints que Pie X plaçait sur les autels et Nous les avons conjurés de prendre sous leur protection spéciale Notre Diocèse et les âmes qui Nous sont confiées. Notre joie a été cependant troublée par une pensée

que Nous devons vous déclarer, au risque de faire déplaisir à quelques-uns. Dans cette assistance d'élite qui entourait le Pape, le Sacré Collège et les Evêques, sur les tribunes diplomatiques, les nations catholiques ainsi que l'Allemagne et la Russie avaient leurs représentants officiels, et la place de la France était vide, et la France de Charlemagne et de Saint Louis ne figurait point dans cet imposant cortège. Dieu, sans doute, aura pris en pitié l'humiliation des Evêques français en cette circonstance, et cette humiliation pèsera d'un grand poids dans la balance des éternelles justices.

Enfin, Nos très chers Frères, en terminant cette Lettre déjà longue, Nous tenons à vous dire qu'avant de quitter Rome, Nous avons voulu Nous rendre aux catacombes de Saint-Calixte, conduit non point par une pensée de vaine curiosité, mais par un sentiment profondément religieux. Il Nous a paru bon de descendre une fois encore dans ces immenses souterrains où furent inhumés les martyrs des persécutions primitives, et où, pendant trois cents ans, la foi de nos pères dut chercher un abri, un temple et des autels. Ah ! si ce pèlerinage convient en toute circonstance, il s'impose avec rigueur à un cœur d'Évêque français, dans un temps où le Paganisme se réveille dans notre patrie et semble vouloir réduire le peuple chrétien aux dures extrémités des premiers siècles. C'est dans ces sombres souterrains, dans ces galeries interminables que notre religion a pris naissance, qu'elle a grandi et s'est développée, malgré la rage des persécuteurs ; c'est de là, qu'après trois siècles de souffrance, elle est sortie resplendissante de jeunesse et de force pour la conquête du monde ! Oui, ces souvenirs sont bons, et il serait impie de ne pas les recueillir, non seulement parce qu'ils honorent nos martyrs, mais encore parce qu'ils seront pour nous un encouragement de tout premier ordre, dans la triste situation qui se prépare pour l'Eglise en France. Bientôt, en effet, et il ne nous est guère permis d'en douter, d'après les projets qui s'élaborent en hauts lieux, nous ne pourrons plus nous servir de nos églises, dont les portes nous seront fermées au nom de la loi. Il faudra nous réfugier alors dans quelques granges ou quelques hangars abandonnés pour y accomplir nos saints mystères. Encore n'y resterons-nous pas longtemps, et la loi, jalouse, finira bien par trouver dans ses replis tortueux un article pour nous en expulser. Que nous restera-t-il donc ? La profondeur des forêts ou les cavernes de la montagne, où bientôt nous serons traqués comme des malfaiteurs et des bêtes sauvages. L'ère des catacombes sera revenue. Nous voudrions être mauvais prophète ; mais en réalité, ce que nous voyons, ce que nous entendons nous démontrent clairement que c'est bien là que nous aboutirons à brève échéance, si rien ne nous arrête sur la pente fatale où nous sommes entrainés.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Et cependant, ayons confiance et que rien ne nous trouble ni surtout ne nous décourage. L'ère des catacombes fut suivie de l'ère des triomphes ; après les souterrains, le Capitole ! Ayons confiance et, avec l'aide de Dieu, qui aime à se servir de ce qui est petit et faible pour abattre ce qui paraît fort et puissant, nous triompherons de toutes les attaques ennemies, et la religion catholique fleurira de nouveau en France comme aux plus beaux jours de son histoire.

Cette Lettre devant vous être lue à l'aurore de l'année nouvelle, Nous Nous empressons, Nos très chers Frères, de vous exprimer, pour vous, pour vos familles, pour vos intérêts du temps et surtout pour vos intérêts de l'éternité, les vœux les plus paternels et les plus ardents. Que Dieu exauce Nos prières et qu'il donne à tous, prêtres et fidèles, une année heureuse et féconde en toutes sortes de biens !

Et sera Notre présente Lettre Pastorale lue dans les églises et chapelles publiques de Notre Diocèse, le Dimanche qui en suivra la réception, à la messe paroissiale ou à la messe principale.

Donné à Quimper, en Notre palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, le 23 Décembre 1904.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

PAR MANDEMENT :
F. VIEILLE-CESSAY, Ch. hon.,
Secrét. gén. de l'Évêché.

Nominations dans le clergé. — A l'occasion du nouvel an, Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon a nommé :

I. Vicaire général honoraire :
M. le Chanoine Vieille-Cessay, Secrétaire général de l'Evêché ;

II. Chanoines honoraires de sa cathédrale :
MM. Godec, curé-doyen d'Elliant ;
Le Bail, curé-doyen de Plouzévédé.

Monseigneur a conféré le camail de doyen à :
MM. Déniel, recteur de Plogoff ;
Malgorn, recteur de N.-D. de l'Assomption, à Quimperlé.

Nous profitons de cette occasion pour réparer une omission, bien involontaire, qui remonte à plusieurs mois : en même temps qu'il nommait M. Tanguy recteur de Saint-Pierre-Quilbignon, Monseigneur l'Evêque lui accordait la faveur de porter la mosette de doyen.

Très heureux d'annoncer ces nominations auxquelles tout le diocèse applaudira, nous présentons aux nouveaux dignitaires nos félicitations les plus cordiales pour la distinction méritée dont ils ont été l'objet.

Les souhaits du nouvel an, à l'Evêché. — Le samedi 31 Décembre, suivant l'usage, à l'issue de l'office canonial du matin, MM. les Vicaires généraux, les Chanoines et les membres du clergé de la ville épiscopale se sont réunis à l'Evêché pour offrir à Monseigneur l'Evêque leurs souhaits de nouvel an. Au nom de tous, M. Téphany, doyen du vénérable Chapitre, s'est exprimé en ces termes :

MONSEIGNEUR,

Des vaillantes luttes et des œuvres fructueuses dont vous avez rempli l'année qui se termine, je ne relèverai qu'une seule œuvre, parce qu'elle est, à mon avis, caractéristique, et révèle une âme épiscopale tout entière.

Un de vos vénérés prédécesseurs, justement appelé par le Souverain Pontife Pie IX « l'Evêque de la Madone » (1), recevant un de ses amis, lui dit, en lui montrant l'image de la Très Sainte Vierge, qu'il avait pieusement fait placer sur la façade intérieure de son palais : « Voilà la maîtresse de la maison ».

Monseigneur, après avoir, en 1902, pourvu avec tant de sollicitude et si largement aux besoins matériels des pêcheurs de votre diocèse, leur apprenant ainsi à se confier en la Providence divine, vous avez voulu, il y a six mois, leur donner l'exemple de la dévotion à la Reine du ciel, tout en indiquant le plus sûr moyen d'obtenir la conservation de leur vie sur l'élément perfide où elle est exposée, chaque jour. Pour cela, vous avez conçu la grande pensée, que vous avez grandement exécutée, d'ériger une statue colossale, du meilleur goût et de l'aspect le plus parlant, sous le vocable de « Notre-Dame des Naufragés », en face de la mer périlleuse du Raz-de-Sein. En élevant cette statue sur la pointe la plus redoutée de notre littoral, vous avez voulu aussi dire à tous ceux qui passeront devant elle : « Voilà votre mère et la souveraine maîtresse des flots courroucés. Voilà celle qui vous protégera dans le danger ».

Cet acte révèle l'âme de l'Evêque de Quimper, en disant à tous sa confiante dévotion à la Mère de Dieu.

Outre le dévouement au Siège Apostolique, sans lequel il n'y a d'ailleurs, selon Canisius, aucune véritable piété, c'est encore la même dévotion qui l'a conduit récemment à Rome, pour y célébrer le cinquantième anniversaire de la définition de l'Immaculée Conception.

Vous le savez, Monseigneur, ces deux dévotions, qui vous sont si chères, sont profondément ancrées dans le cœur de votre clergé et de vos fidèles Bretons. Aussi avez-vous pu dire, en toute vérité, au Souverain Pontife que tout votre diocèse était avec vous à ses pieds, lui exprimant ses sentiments d'amour pour Marie et pour le chef de l'Eglise.

A la nouvelle de l'érection de l'image de Notre-Dame des Naufragés, Monseigneur, tous vos diocésains, toute la Bretagne, que dis-je ? la France entière applaudirent. A sa solennelle bénédiction, une multitude innombrable, venue de partout, accourut, malgré les difficultés des communications, avec un empressement et un entrain qui émurent tous ceux qui en furent les témoins. Ce fut un spectacle inoubliable dont le souvenir restera attaché, à tout jamais, à votre mémoire

---

(1) Mgr Sergent avait pris pour armes l'image de la Sainte Vierge et pour devise *Ave, maris stella.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

et à votre épiscopat. Nous comprenons que, pour le rappeler, la prose et la poésie française et bretonne aient emprunté leurs meilleurs accents. Aussi bien, au milieu des luttes incessantes des temps actuels, des attaques acharnées de l'impiété contre nos dogmes sacrés ; en présence de ceux qui ont entrepris d'enlever à nos hommes de mer leur confiance en Dieu et en sa toute-puissante Mère, rien n'était plus salutaire et plus opportun que d'ériger devant le terrible océan l'image de Celle qui a vaincu toutes les hérésies dans l'univers entier, qui apaise la colère divine, et nous obtient toute grâce corporelle et spirituelle. L'année du cinquantenaire de la définition de l'Immaculée Conception était bien choisie pour lui rendre ce solennel hommage.

Monseigneur, interprète des sentiments de reconnaissance de tous les navigateurs et de tous les fidèles de votre diocèse, je me permets de remercier Votre Grandeur, et, si je l'osais, de la féliciter de ce qu'elle a fait si pieusement, si généreusement, et si magnifiquement pour eux.

En retour, ils demandent pour leur Prélat bien aimé la protection toute spéciale de Celle qu'il leur apprend si bien à aimer et à invoquer. Ils la prient de lui obtenir les grâces de lumière et de force dont il a besoin pour continuer à combattre jusqu'à la fin le bon combat qu'il soutient si vaillamment, sans jamais défaillir, envers et contre tout.

Dans un même sentiment de profonde vénération et de filiale affection, tous vos prêtres dont je suis heureux d'être en ce moment l'organe, s'unissent à leurs frères de Quimper pour offrir à Votre Grandeur les meilleurs souhaits et appeler sur elle les plus larges et les plus précieuses bénédictions du Ciel.

La fin de l'année a été marquée pour le Chapitre de votre cathédrale par un deuil qu'il a vivement ressenti. Après une longue et douloureuse maladie, qu'il a supportée avec une patience admirable et une parfaite conformité à la volonté de Dieu, M. Toulemont s'est doucement endormi dans le Seigneur.

Comme on l'a fort bien dit dans la *Semaine religieuse*, c'était un prêtre « d'un esprit très cultivé — un homme du devoir — », d'une piété et d'une régularité dont le souvenir vivra parmi nous et dans toutes les paroisses où il a si fructueusement exercé le saint ministère.

Ne pouvant, malgré notre désir, reproduire intégralement la réponse de Monseigneur, nous essayons du moins d'en donner un résumé fidèle.

« Merci, dit-il à M. le Doyen, des sentiments que vous m'avez exprimés, en termes si délicats, au nom du Chapitre et de tout le clergé. J'en suis profondément touché : dans les temps difficiles comme ceux que nous traversons, il est bon, il est nécessaire que l'Evêque se sache en communauté de sentiments avec ses diocésains, qu'il se sente soutenu par leurs prières »... En quelques mots émus, Sa Grandeur s'associe aux regrets que laisse M. Toulemont, le prêtre distingué et pieux dont on vient d'évoquer la mémoire, puis continue :

« Vous avez rappelé à propos, Monsieur le Doyen, Notre-Dame des Naufragés, la Vierge du Raz... Oui, j'ai confiance que Marie, que nous honorons et invoquons sous ce nouveau vocable, nous fera sentir sa protection et nous obtiendra la force nécessaire pour les combats du moment.

« De mon récent voyage à Rome que vous dirai-je ? Ma Lettre pastorale vous aura déjà fait ou vous fera connaître les sentiments que j'ai éprouvés dans la Ville éternelle, les impressions que j'ai ressenties aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ... J'ajouterai un mot, dans l'intimité de cet entretien : le Pape est moins effrayé de la situation qu'on pourrait le croire. C'est que Pie X, homme de Dieu et fort des promesses divines, compte avant tout sur le secours du ciel : devant les difficultés nouvelles que chaque évêque vient lui soumettre, il est souriant et redit cette parole qui résume sa pensée : *Deus providebit*... Homme du devoir, Pie X est prêt à employer tous les moyens, à faire ce qui est humainement possible, s'en remettant à Dieu pour le succès. Le moment venu, il agira avec calme et douceur, mais avec une inflexible énergie, *suaviter et fortiter*. Comme me le disait Son Em. le cardinal Vivès, « Pie X, c'est saint François de Sales avec la tiare ». On se sent fort avec un pareil chef.

« Une autre consolation m'a été donnée par le spectacle réconfortant de cet auguste Collège des cardinaux où règne l'unité parfaite de vues et de moyens : tous ont la même pensée et le même but, comme ils ont la même appréciation des intérêts catholiques. On voit, on sent que l'inspiration du Saint-Esprit les unit et les guide.

« Nous allons entrer, chers Messieurs, dans une année nouvelle ; abordons-la sans inquiétude excessive, mais avec calme et tranquillité. Forts de la justice de notre cause, nous la soutiendrons avec la dernière vigueur, nous conformant à cette devise que je fais mienne volontiers : *non offendo, sed defendo*... Dans mon audience, je la citai au Saint-Père comme résumant ma ligne de conduite, et le Pape, reprenant les termes de la devise, ajouta : « C'est très beau et très sage : c'est aussi ce que je fais ».

« Soyons prêts à défendre nos droits et à suivre la direction qui nous sera donnée par le Chef infaillible de l'Eglise ; en la suivant nous serons certains d'éviter les pièges qui peuvent se trouver dans tels moyens prônés, un peu à la légère, par quelques-uns... Je ne parle pas ici en mon nom personnel ; c'est de Rome que j'attends la lumière pour diriger le diocèse dont j'ai la charge.

« L'avenir s'annonce menaçant, et ce n'est point un rêve de l'imagination qui m'a fait parler, dans ma Lettre pastorale, de l'ère des Catacombes : nous pouvons nous attendre à voir nos églises fermées, notre culte interdit, d'autres malheurs encore..... à moins que Dieu ne nous vienne en aide d'une façon que nous ne pouvons prévoir, mais que nous sommes en droit d'espérer.

« Comptons sur le secours d'En haut ; mais faisons, de notre côté, tout ce qui est en notre pouvoir : que tous les catholiques, prêtres et fidèles, envisageant la situation telle qu'elle est, y proportionnent leur action et leur zèle, et ils pourront attendre avec confiance la réalisation des promesses divines..... Courage donc, et recevez mes souhaits les plus sincères pour vous comme pour l'ensemble et le détail de vos œuvres. »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

En terminant, Monseigneur a proclamé les nouveaux dignitaires dont nous donnons plus haut la liste, « regrettant, ajoute-t-il, de ne pouvoir donner des marques de distinction à tous ceux qui en méritent dans le diocèse ».

Traitements rétablis. — Par décision du 27 Décembre 1904, communiquée à Mgr l'Evêque de Quimper le 3 Janvier 1905, M. le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, a rétabli le traitement de M. Malgorn, desservant de Notre-Dame de l'Assomption (Quimperlé), à partir du 9 Mars 1904 ; et celui de M. Keraudren, desservant de Guimiliau, à partir du 1er Octobre.

Cette mesure réduit à 92 le nombre des ecclésiastiques privés de traitement dans le diocèse.

A ce propos, nous devons relever l'erreur fâcheuse commise — sur la foi d'un correspondant — par les journaux de Paris. Confondant les ecclésiastiques jouissant encore de leur indemnité concordataire avec ceux qui en ont été privés, ces journaux nous font dire que, au 31 Décembre 1904, *94 prêtres seulement du diocèse de Quimper et de Léon sont encore rétribués par l'Etat*. Or, à la suite de la liste des 110 prêtres privés de leur indemnité depuis Août 1902, nous avons écrit en « récapitulation » :.... *8 traitements ont été rétablis ; 3 décès ; 5 démissions :* **restent 94 suppressions**. Les mots en eux-mêmes, et surtout par le contexte, nous semblent assez clairs pour ne pas donner lieu à une méprise, nous le répétons, très regrettable. Nous espérons que les journaux qui l'ont commise voudront bien publier cette rectification.

Morlaix. — **Jugement réformé en appel.** — Nous avons dit *(Semaine religieuse*, nº du 30 Septembre 1904) comment l'Inspecteur d'Académie du Finistère avait fait opposition, « dans l'intérêt de l'hygiène et de la morale », à l'ouverture d'une école privée que Mlle P. Camper se proposait d'établir à Morlaix, dans les bâtiments scolaires précédemment occupés par les Ursulines. Malgré les arguments irréfutables développés par le défenseur, Me de Chabre, le Conseil départemental avait maintenu l'opposition. Appel de cette décision fut interjeté devant le Conseil Supérieur de l'Instruction publique, « dont la jurisprudence en la matière, disions-nous, est constante — et plus libérale ».

L'événement a justifié notre confiance : en effet, le Conseil Supérieur, dans sa séance du 20 Décembre, annulant la décision du Conseil départemental du Finistère, a levé l'opposition faite à l'ouverture de l'école de Mlle Camper.

Les considérants de l'arrêt du Conseil supérieur sont le résumé exact des chefs de défense présentés par Me de Chabre dans son mémoire et dans sa plaidoirie.

Plogoff. — **Notre-Dame des Naufragés.** — Le compte définitif des frais de transport, d'érection et d'inauguration de la statue de la Vierge du Raz a été réglé par Monseigneur l'Evêque, au 1er Janvier 1905. Le chiffre total des dépenses — sans compter les travaux exécutés gratuitement par les habitants de Plogoff — sont montés, tout compris, à 21.872 francs. Jusqu'à ce jour, les dons et offrandes reçus pour l'œuvre s'élèvent à la somme de 8.988 fr. 90 c.

Avis. — Un Bréviaire (Malines 1903), petit format, a été trouvé, il y a une quinzaine de jours, dans le chemin de fer entre Châteaulin et Landerneau. Celui qui l'a oublié peut le réclamer à M. Guillerm, vicaire à Saint-Renan.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — A l'occasion du nouvel an, le souverain Pontife a reçu les membres du corps diplomatique où l'on remarque toujours hélas ! et de plus en plus l'absence du représentant de la France.

Dimanche dernier, dans l'après-midi, le Pape est descendu à la basilique de Saint-Pierre qui était décorée et illuminée ; après avoir vénéré les nouveaux bienheureux Agathange et Cassien, capucins français martyrisés en Abyssinie, dont la béatification avait été proclamée le matin, le Saint-Père est rentré dans ses appartements. Une vingtaine de cardinaux et une foule considérable assistaient à la cérémonie.

Dimanche prochain, comme on le sait, aura lieu la béatification du Vénérable J. B. Vianney, curé d'Ars. A cette occasion les pèlerins français affluent à Rome ; parmi eux de nombreux évêques : LL. EE. les cardinaux Perraud, évêque d'Autun, et Coullié, archevêque de Lyon ; NN. SS. de Chambéry, de Belley, de Clermont, de Beauvais, etc.; une importante délégation du clergé de Paris et des groupes de plusieurs diocèses.

France. — **La guerre religieuse.** — Avant de prendre ses vacances de fin d'année, la Chambre a tenu à accomplir une dernière mauvaise action : elle s'est hâtée de voter, le 27 Décembre pour qu'elle soit applicable dès le 1er Janvier, la loi sur le monopole des Pompes funèbres qui est une nouvelle atteinte à la liberté et qui, sans enrichir les communes, dépouille les fabriques paroissiales d'un revenu reconnu indispensable surtout à la veille de la suppression du budget des Cultes.

Nous donnerons, dans notre prochain numéro, le texte complet de cette loi qui intéresse toutes les paroisses.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Reims. — **Mort du Cardinal Langénieux.** — L'année nouvelle s'ouvre, pour l'Eglise de France, par un grand deuil : Son Em. le Cardinal Langénieux, archevêque de Reims, a rendu pieusement son âme à Dieu le 1er Janvier. Il venait d'accomplir sa 80e année.

Né à Villefranche (Rhône), le cardinal Benoit Langénieux avait fait ses études à Paris où il fut curé de deux importantes paroisses, puis vicaire général de Mgr Guibert. Nommé évêque de Tarbes en 1873, il fut transféré, 18 mois après, au siège archiépiscopal de Reims (24 Décembre 1874) ; il était cardinal depuis le 7 Juin 1886... Pendant ce glorieux épiscopat de 30 années, il a exercé son ascendant non seulement sur son diocèse, mais sur l'Eglise de France : on le trouvait toujours au premier rang quand il s'agissait de combattre pour la vérité. Léon XIII, qui l'avait en haute estime, le nomma son légat au Congrès eucharistique de Jérusalem... Une fois encore, le cardinal Langénieux avait voulu se rendre à Rome et revoir le Pape qui l'affectionnait.... Malade, il put à grande peine se rendre au Vatican ; rentré à Reims fatigué, son état devenant inquiétant il a reçu les derniers sacrements et s'est éteint dans la paix du Seigneur, comblé de jours et de bonnes œuvres...

La mort de Mgr Langénieux porte à dix le nombre de sièges épiscopaux vacants en France.

XXIXe pèlerinage à Jérusalem. — Le Comité des Pèlerinages de Terre Sainte à Jérusalem organise son xxixe pèlerinage pour le printemps de 1905.

L'itinéraire comprendra : Jaffa, Jérusalem, Bethléem, Nazareth, Tibériade et le Thabor, puis Saint-Jean d'Acre, Rhodes, Pathmos, Constantinople, Athènes, Naples, et enfin Rome.

Départ de Marseille le 10 Mai. Retour le 20 Juin 1905.

Les prix, tout compris, de Marseille à Marseille, sont : 1re classe, 1.000 francs ; 2e classe, 800 francs ; 3e classe, 600 francs.

Demander le programme et les autres renseignements au secrétaire, M. Laroche, 129, rue de l'Université, Paris (VIIe).

BIBLIOGRAPHIE

Un homme était riche à un million, jeune, beau, distingué, instruit ; il était docteur en droit, il parlait bien, écrivait bien, savait les langues. Il plaisait. Il était aimé parce qu'il était aimable. Il avait tout ce qu'il faut pour parvenir au faîte des honneurs et de la gloire. Et il a tout abandonné pour se vouer à l'état religieux, pour se faire mendiant pour le pauvre, afin de donner au pauvre du pain, un foyer, un abri. — C'est de cette homme, *l'abbé Ernest Lelièvre*, dont Mgr Beaunard vient d'écrire l'attachante biographie, que les nombreux lecteurs de l'historien de Sonis, du cardinal Lavigerie, etc., voudront lire. *Paris, librairie Vve Ch. Poussielgue*, un vol in-8 écu, 4 fr. ; franco, 4 fr. 50.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

20e Année. Vendredi 13 Janvier 1905. N° 2.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Le saint Nom de Jésus. — Liturgie.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Œuvre de Saint-François de Sales ; Rétablissement de traitements ecclésiastiques ; Conseil départemental ; Quimper ; Landéda ; Nos missionnaires ; La loi sur les Pompes funèbres ; Les églises et le culte catholique après la séparation ; Le culte des Saints (suite) ; Congrès Marial Breton de Josselin.
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Le curé d'Ars ; Bordeaux ; Mort de Mélanie, la bergère de la Salette.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 15 Janvier. — 2e Dimanche après l'Epiphanie. Fête du Saint Nom de Jésus ; double de 2e classe. Blanc. A la messe, mémoires de S. Paul, 1er Ermite, et du Dimanche. Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant, de S. Paul, Ermite, et du Dimanche.
Lundi, 16. — S. Marcel, Pape, Martyr. Semi-double. Rouge.
Mardi, 17. — S. Antoine, Abbé. Double. Blanc.
Mercredi, 18. — Chaire de S. Pierre à Rome. Double-majeur. Blanc.
Jeudi, 19. — S. Canut, roi de Danemark, Martyr. Semi-double. Rouge.
Vendredi, 20. — S. Fabien et S. Sébastien, Martyrs. Double. Rouge.
Samedi, 21. — Ste Agnès, Vierge, Martyre. Double. Rouge.
Dimanche, 22. — 3e Dimanche après l'Epiphanie. Fête de la Sainte Famille.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Saint-Sauveur de Brest. . . . . du 9 au 18 Janvier.
Carhaix. . . . . du 19 au 23 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le saint Nom de Jésus.

Huit jours après sa naissance dans l'étable de Bethléem, le Fils de Marie fut circoncis, suivant la loi de Moïse. Ce même jour, un nom lui fut donné, le nom que l'Archange lui-même avait signifié à la Vierge de Nazareth, en lui portant le message de sa maternité. Ce nom, qui fait fléchir tout genou au ciel, sur la terre et en enfer, c'est le nom adorable de Jésus. Il n'a pas suffi à l'Eglise de le rappeler aux fidèles, le jour où elle offre à leur souvenir le mystère de la Circoncision. Elle a voulu, dans cette fête, attirer principalement notre attention sur le premier sacrifice où le divin enfant offrit à la justice de son Père les prémices de son sang. Elle a reporté au deuxième dimanche après l'Epiphanie la commémoration solennelle du nom de Jésus.

Jésus signifie *Sauveur*, et, par là, ce nom désigne la mission essentielle du Fils de Dieu. S'il a pris notre nature, s'il a vécu de notre vie, s'il est mort de notre mort, c'est pour assurer notre salut éternel. C'est là le motif suprême de son Incarnation, c'est la raison d'être de chacun des actes de sa vie mortelle, depuis le premier souffle jusqu'au dernier. Ce rôle lui appartient tellement que, en dehors de lui, il n'existe personne qui puisse nous rendre le même service. Il est non seulement Sauveur, il est le seul Sauveur. La Sainte Ecriture le proclame et l'histoire l'atteste. On peut faire de l'humanité deux parts : celle qui connaît Jésus, et celle qui l'ignore. La première vit dans la lumière. Elle possède, dans l'Evangile, le flambeau le plus éclatant qui ait jamais brillé sur le monde ; et dans l'Eglise, interprète de l'Evangile, l'organisation sociale la mieux faite pour diriger, soutenir et conduire à bon terme sa marche vers les destinées surnaturelles auxquelles elle est appelée. La seconde est assise dans les ténèbres et à l'ombre de la mort. Même au point de vue naturel, elle se débat dans les difficultés d'un état social qui va, chez certaines peuplades, jusqu'aux derniers degrés de la barbarie.

Nous ne saurions jamais assez remercier la Providence de nous avoir donné un Sauveur comme Jésus. Mais encore dépend-il de nous de profiter du salut qu'il nous offre. Mettons-y tous nos soins. Recueillons ses divins enseignements. Recevons les sacrements qu'il a établis. Gardons fidèlement sa loi. A ces conditions seulement, il sera vraiment notre Sauveur, notre Jésus.

Au nom de Jésus se joint celui de Christ. Le Christ, c'est l'oint, c'est celui qui a reçu l'onction du sacre. Les pontifes et les rois reçoivent l'onction sainte. Jésus n'est-il pas le prêtre par excellence, le pontife suprême, le Roi des rois ? C'est donc justement qu'il est appelé l'Oint, le Christ. Il y a de plus une Onction ineffable dont il est seul à pouvoir se glorifier. C'est celle qui a résulté de la pénétration mystérieuse de la nature humaine par la nature divine au point de ne former, en Jésus, qu'une personne unique. Ce n'est pas seulement l'huile sainte qui a coulé sur son front, c'est la Divinité elle-même qui s'est répandue en sa chair et son sang et les a compénétrés et vraiment déifiés. Voilà pourquoi Jésus est le Christ.

Ce nom vénérable au delà de toute expression, Jésus-Christ, aimons à l'entourer de toute notre estime, de tout notre respect et de notre profonde affection. Que nous n'en rougissions jamais ! Que nos lèvres ne le prononcent jamais d'une manière inattentive ou légère ! Que toujours, au contraire, il demeure gravé dans notre cœur, comme le nom adoré de Celui à qui nous devons toutes les grâces du temps et de qui nous attendons toutes les gloires de l'Eternité. Il y a tant de rapports entre le nom et la personne ! Vénérer, bénir, aimer le Nom de Jésus, c'est vénérer, bénir et aimer Jésus lui-même.

LITURGIE. — **L'annonce de Pâques (Prœconium pascale) de 1905.** — Dimanche dernier, solennité de l'Epiphanie, après le chant de l'Evangile, dans beaucoup d'églises, l'époque de la fête de Pâques et des autres fêtes mobiles a été annoncée par le diacre ou par le célébrant lui-même. C'est un usage qui remonte aux premiers siècles de l'Eglise. « Il rappelle, dit Dom Guéranger, le lien mystérieux qui unit les grandes solennités de l'Année liturgique, et aussi l'importance que les fidèles doivent mettre à la célébration de celle de Pâques, qui est la plus grande de toutes et le centre de la religion tout entière. »

Voici la traduction de la formule prescrite par la Liturgie romaine et adaptée à l'année présente :

« Très Chers Frères, de même que, par un effet de la divine miséricorde, nous avons pris part aux joies de la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de même nous vous annonçons les joies prochaines de la résurrection de ce même Dieu et Sauveur. Le 19 Février sera le dimanche de la Septuagésime, et le 8 Mars, le jour des Cendres, premier jour de la Très Sainte Quarantaine. Le 23 Avril, nous aurons la joie de célébrer la Sainte Pâque de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; la fête de l'Ascension sera le 1er Juin ; la fête de la Pentecôte aura lieu le 11 Juin, et la Fête-Dieu le 22 Juin. Le 3 Décembre sera le premier dimanche de l'Avent de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui honneur et gloire soient rendus dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**
II. — **La défense du droit et des libertés religieuses au Parlement et devant le pays.**
III. — **Les Œuvres catholiques.**
IV. — **Mission** : BEUZEC-CONQ, du 8 au 21 Janvier. Président, la 2e semaine, M. Caradec, curé-doyen de Scaër.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Œuvre de Saint-François de Sales. — Le Directeur de l'Œuvre de Saint-François de Sales prie MM. les directeurs paroissiaux de réunir au plus tôt les cotisations annuelles de leurs associés ; il leur serait reconnaissant d'effectuer, dans le courant de Janvier, les différents versements, et rappelle que le dernier délai pour le règlement définitif des comptes reste fixé *au 10 Février*.

Plus que jamais, en face des difficultés de l'heure présente, il y a lieu de faire appel au zèle généreux du clergé et des fidèles en faveur de cette Œuvre qui se propose la conservation de la foi par la diffusion des livres de propagande catholique, et toutes les productions de la bonne presse, comme aussi par les œuvres paroissiales, écoles, patronages, cercles, missions, etc., auxquelles l'Œuvre de Saint-François de Sales apporte chaque année le concours le plus dévoué de ses subsides et de ses prières.

La coïncidence de la fête patronale de l'Association avec le dernier dimanche de ce mois présente, cette année, une excellente occasion de lui donner un plus grand éclat encore que d'habitude et d'y intéresser un plus grand nombre de paroissiens pour le plus grand bien de l'Œuvre.

Rétablissement de traitements ecclésiastiques. — A la date du 6 Janvier, M. le Préfet du Finistère a informé Mgr l'Evêque que « M. le président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, a rétabli le traitement de MM. Carval, desservant, Lesvénan et Sergent, vicaires de Plogonnec, qui avait été supprimé en raison de leur attitude au moment de la fermeture de l'établissement congréganiste de cette commune. »

Le nombre des traitements supprimés, dans le diocèse, est réduit à 89.

Conseil départemental. — Dimanche dernier, comme nous l'avions annoncé, ont eu lieu les élections au Conseil départemental de l'Enseignement primaire. Ont été nommés : délégué des instituteurs et institutrices privées congréganistes, M. Esvan (Frère Anastase), directeur d'école à Quimper (rue de Brest), par 306 voix ; délégué des instituteurs et institutrices privés laïques, M. Nicol, directeur d'école à Douarnenez, par 370 voix.

QUIMPER. — **Œuvre des tabernacles.** — La bénédiction des ornements de l'Œuvre des tabernacles établie au Sacré-Cœur de Quimper aura lieu le vendredi 20 Janvier prochain. A partir de ce jour, les prêtres qui ont adressé des demandes à l'Œuvre devront faire prendre *dans le plus bref délai possible*, à la communauté ci-dessus indiquée, les objets qui leur sont attribués.

— **Profanateurs.** — Sous ce titre nous lisons dans l'*Action Libérale* de Quimper du 11 Janvier :

« ..... Une statue de la Sainte Vierge a été trouvée, dimanche matin, au-dessus de l'urinoir de la place Saint-Mathieu, empalée dans la tige de fer qui le surmonte ; cette statue, dont la plaque de tôle formant le soubassement avait été percée à dessein, était à moitié brisée par suite de l'effort qui avait été fait pour la maintenir en équilibre.

» La police recherche les coupables, c'est évident ; les trouvera-t-elle, c'est douteux. Mais, sont-ce réellement les *vrais* coupables ceux qui ont volé cette statue, soit à la façade d'une maison, soit dans un jardin, ou ailleurs ?

» Sont-ce les *vrais* coupables, ceux qui l'ont promenée dans les rues de la ville, en chantant et en mettant en pratique cet odieux refrain, qui, hélas ! retentit maintenant si souvent à nos oreilles :

Le Christ à l'écurie,
La Vierge à la voirie !

» Sont-ce les *vrais* coupables ceux qui ont consommé leur attentat sacrilège, en déposant la statue de la Vierge Immaculée sur un urinoir ?... Non !

» Les *vrais* coupables, ce sont ceux qui, dans une feuille immonde, s'acharnent chaque semaine à tourner en ridicule les croyances et les dogmes des catholiques.

» Les *vrais* coupables, ce sont ceux qui bavent sur ce que nous avons de plus beau, de plus saint, de plus pur, sur la Très Sainte Vierge, car c'est à elle surtout qu'ils en veulent. Sa virginité, son Immaculée Conception les gênent. Par leurs moqueries, leurs insultes, leurs blasphèmes, ils veulent s'en débarrasser. Mais qu'ils prennent garde, on ne touche pas impunément à la Mère de Dieu !

» Nous leur conseillons de regarder attentivement le vil reptile qui rampe, écrasé et impuissant, aux pieds de cette statue que leurs amis ont souillée et mutilée. Ils pourront en faire le sujet de leur méditation. »

LANDÉDA. — **Mort d'une Religieuse.** — Le 20 Décembre dernier, un nombreux clergé et une foule considérable de paroissiens conduisaient à sa dernière demeure une vénérable religieuse du Saint-Esprit, la Sœur Marie, bien connue et estimée de toute la population au milieu de laquelle elle a passé la plus grande partie de sa vie.

Originaire du Saint, au diocèse de Vannes, la Sœur Marie s'est éteinte à l'âge de 68 ans dont 46 de religion. Depuis 45 ans elle résidait à Landéda, où elle s'est dépensée sans compter au service des vieillards de l'hospice communal et à la visite des malades de la paroisse auxquels, à première réquisition, elle courait prodiguer ses soins les plus maternels et ses pieux encouragements.

Une vie si bien remplie de l'amour de Dieu et du prochain réserve une mort précieuse devant le souverain Maître, et c'est avec la plus grande résignation dans ses souffrances qu'elle est allée,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

pleine de confiance, recevoir au ciel une couronne bien méritée.

Le souvenir de Sœur Marie restera longtemps gravé dans le cœur des habitants de Landéda auxquels elle s'était donnée tout entière, et ils lui ont bien prouvé leur reconnaissance, le jour de ses obsèques et du grand service d'octave, célébré le 29 Décembre.

Nos Missionnaires. — **Un « Pardon » de sainte Anne à l'île de Ceylan.** — On a bien voulu nous communiquer pour les lecteurs de la *Semaine religieuse,* qu'il intéressera certainement, cet extrait d'une lettre écrite à son neveu, séminariste, par un de nos compatriotes, aujourd'hui directeur du Grand Séminaire de Colombo, le R. P. Coquil, originaire de Plonévez-du-Faou.

J. M. J. « Saint-Bernard's Seminary (Borella), 26 Juillet 1904.

» Bien cher François,

» Allons ! c'est un beau jour pour réparer ma longue négligence, que la fête de la « bonne Mère » sainte Anne. A Ceylan, nous ne l'honorons guère moins qu'en Bretagne. Nous avons, à une centaine de milles anglais de Colombo, un lieu de pèlerinage dédié à la grand'mère du Sauveur, où les pèlerins des quatre coins de Ceylan et même de plusieurs parties des Indes nè sont ni moins nombreux, ni moins pieux et fervents, qu'à Sainte-Anne d'Auray.

» Les alentours de la chapelle, à peu près déserts en dehors des saisons de pèlerinage, se trouvent comme par enchantement transformés en gros village (pour ne pas dire ville), très peuplé, divisé en quartiers bien distincts et en rues qui rappellent autant d'endroits chers aux pèlerins. Le gouvernement y installe, pour la circonstance, un bureau de poste, une résidence pour ce que vous appelleriez chez vous le sous-préfet ou le juge de paix, un quartier pour les docteurs avec leur hôpital, un autre pour les sergents de ville au nombre de 25 ou 30 ; tout autant de constructions faites non en granit de Bretagne, mais en bambous et en feuilles de cocotier. Il ne faut pas y chercher les hôtels magnifiques que l'on dit exister aujourd'hui à Sainte-Anne d'Auray ; mais, en revanche, le long des routes qui sillonnent les abords du pèlerinage, tout l'espace compris entre l'église et le rivage de la mer est couvert de petites habitations où les familles qui en ont les moyens (car ici toute la famille fait généralement partie du pèlerinage) s'installent, moyennant finances, avec toutes leurs marmites et autres meubles qu'elles auraient jugé à propos d'apporter avec elles. Ceux qui ne peuvent pas se payer le luxe d'une maisonnette se rangent autour des cocotiers, sous la calotte des cieux, qui seront assez cléments, pendant leur séjour, pour ne pas les molester par une pluie hors de saison. De la sorte, les cuisiniers ou cuisinières se multiplient autant que les groupes, et tout le monde se régale d'après les goûts divers et les bourses plus ou

moins garnies ; tandis que chacun a ainsi l'avantage d'être chez soi, tout le temps que dure le pèlerinage.

» Ici, en effet, on ne se contente pas d'une simple assistance aux vêpres et à une messe matinale du lendemain. Les pèlerins arrivent en grand nombre au lieu du pèlerinage, une douzaine de jours avant la grande fête qu'on renvoie toujours au Dimanche qui suit le 26. Ces pèlerins assistent tous les jours aux offices, font leurs dévotions (confession et communion) et restent en grand nombre jusqu'à la dernière fête, bien qu'on facilite les moyens de partir plus tôt à tous ceux qui le désirent, en célébrant, avec toute la solennité possible, les offices dès le dimanche qui précède la fête. Les premiers partis sont vite remplacés par de nouveaux arrivés, en foules toujours plus nombreuses à mesure que la grande fête approche. Le jour même de la fête, il n'y a pas moins de 30.000 pèlerins réunis.

» Pendant les 10 ou 12 jours qui précèdent, une douzaine de missionnaires sont occupés à entendre les confessions des pèlerins qui se présentent toujours en plus grand nombre qu'on ne peut entendre. Mgr l'Archevêque, qui s'y trouve depuis le 20 courant, est le plus assidu au confessionnal et aux autres ministères que demande l'affluence des pèlerins.

» Ce pèlerinage est ce qu'on appelle « la grande Sainte-Anne » ; mais, dans le seul diocèse de Colombo, nous n'avons pas moins de 8 autres églises dédiées à la Mère de la Sainte-Vierge, vers lesquelles se dirigent en grand nombre les populations des missions (paroisses) voisines. Mais à ces derniers sanctuaires, on se rend seulement pour les premières vêpres et la grand'messe du lendemain....

» L. Coquil, o. m. i. »

La loi sur les Pompes funèbres. — Voici le texte complet de la loi votée par les Chambres et promulguée le 31 Décembre dernier. Elle est applicable depuis le 1er Janvier de la présente année 1905.

Art. 1er. — Le droit attribué aux Fabriques et Consistoires de faire seuls toutes les fournitures quelconques nécessaires pour les enterrements et pour la pompe et la décence des funérailles, en ce qui concerne le service extérieur, cessera d'exister à dater de la promulgation de la présente loi.

Art. 2. — Le service extérieur des pompes funèbres, comprenant exclusivement le transport des corps, la fourniture des corbillards, cercueils, tentures extérieures des maisons mortuaires, les voitures de deuil, ainsi que les fournitures et le personnel nécessaires aux inhumations, exhumations et crémations, appartient aux communes, à titre de service public. Celles-ci peuvent assurer ce service soit directement, soit par entreprise, en se conformant aux lois et règlements sur les marchés de gré à gré et adjudications en matière de travaux publics.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les fournitures et travaux mentionnés ci-dessus donnent lieu à la perception de taxes dont les tarifs sont votés par les conseils municipaux et approuvés par le préfet, ou par décret s'il s'agit d'une ville ayant plus de trois millions de revenus. Dans ces tarifs, aucune taxe ne peut être exigée pour les présentations et stations à l'église ou au temple.

Tous objets non compris dans l'énumération ci-dessus sont laissés aux soins des familles.

Le matériel fourni par les communes devra être constitué en vue aussi bien d'obsèques religieuses de tout culte que d'obsèques dépourvues de tout caractère confessionnel.

Le service est gratuit pour les indigents.

Les Fabriques, Consistoires ou autres établissements religieux ne peuvent devenir entrepreneurs du service extérieur.

Dans les localités où les familles pourvoient directement ou par les soins de sociétés charitables laïques, en vertu d'anciennes coutumes, au transport ou à l'enterrement de leurs morts, les mêmes usages pourront être maintenus avec l'autorisation du conseil municipal et sous la surveillance du maire.

Art. 3. — Les Fabriques et Consistoires conservent le droit exclusif de fournir les objets destinés au service des funérailles dans les édifices religieux à la décoration intérieure et extérieure de ces édifices.

Le service attribué aux Fabriques est gratuit pour les indigents.

Art. 4. — Dans des localités où le monopole des pompes funèbres s'exerce par des entrepreneurs, les traités réguliers existant entre les Fabriques ou Consistoires et ces entrepreneurs, au moment de la promulgation de la présente loi, seront maintenus jusqu'à leur expiration, sauf réserves contraires ; mais, en ce cas, le bénéfice résultant du service extérieur sera versé par l'entrepreneur dans la caisse municipale.

Les tarifs et règlements existants continueront à être appliqués jusqu'à ce qu'ils aient été modifiés dans les formes légales.

Si le matériel à l'usage du service extérieur appartient aux Fabriques et Consistoires, ces établissements seront tenus d'en faire la remise aux communes, lesquelles seront également tenues de le reprendre pour sa valeur estimative.

Les conventions amiables qui seraient conclues entre les intéressés par application de la disposition qui précède seront soumises à l'approbation du préfet. A défaut d'accord, il sera statué par le conseil de préfecture.

Art. 5. — Sont abrogées, en ce qu'elles ont de contraire à la présente loi, les dispositions des lois et décrets sur l'organisation des pompes funèbres et notamment des décrets des 28 prairial an XII, 18 Mai 1806, 18 Août 1811.

Est aussi abrogée la disposition de l'article 37 du décret du 30 Décembre 1809, qui met l'entretien des cimetières à la charge des Fabriques.

Art. 6. — La présente loi n'entrera en vigueur qu'à partir du 1er Janvier de l'année qui suivra sa promulgation.

Art. 7. — Un règlement d'administration publique déterminera les conditions dans lesquelles la présente loi sera appliquée.

Art. 8. — La présente loi est applicable à l'Algérie.

Les églises et le culte catholique après la séparation. — I. — En recevant les vœux de son clergé à l'occasion de la nouvelle année, Mgr l'Evêque de Nancy a traité de la question des églises après la séparation.

La *Semaine religieuse* résume ainsi les paroles du vaillant prélat :

« La séparation de l'Eglise et de l'Etat sera la spoliation complète de l'Eglise dans l'asservissement.

» Monseigneur n'a pas la prétention d'exposer une règle générale sur une matière si délicate et si difficile et au sujet de laquelle l'entente et l'accord seront absolument nécessaires. Mais il croit qu'en louant les églises qui leur sont enlevées, les catholiques reconnaîtraient la légitimité de cette spoliation. Il croit que le peuple se persuaderait que rien n'est changé puisque les églises seraient encore ouvertes. Mais bientôt, deux ans après, peut-être plus tôt, les élections étant faites, et l'opinion s'habituant si facilement à subir toutes les iniquités, on refuserait de louer les églises aux catholiques. Il faudrait être, en effet, mille fois aveugle pour ne pas voir que le but aujourd'hui évident étant de détruire complètement la religion en France, on ira, avec certaines précautions sans doute, mais fatalement, aux mesures les plus extrêmes.

» D'autre part, il est vrai, il sera très difficile, non seulement dans les paroisses pauvres, mais dans toutes les paroisses, de trouver des lieux de réunion pour les cérémonies du culte. L'exercice du culte sera, pour ainsi dire, interrompu en France et les conséquences d'une pareille situation sont vraiment terribles. Mais s'il faut en arriver là, si c'est bien ce qu'on nous prépare (et, une fois encore, c'est l'évidence même), ne vaut-il pas mieux subir sans retard de pareilles épreuves ? N'est-il pas nécessaire que le peuple sache, et dès le premier moment, à quelle extrémité on veut le conduire en essayant de le tromper toujours ?... »

II. — La séparation de l'Eglise et de l'Etat entraînera la suppression des Conseils de fabrique. Cela fait, il restera néanmoins des biens ecclésiastiques à posséder et à gérer, des fondations à desservir, des édifices du culte à procurer et à entretenir, des réunions cultuelles à convoquer légalement. L'Etat va-t-il se faire marguillier et prendre en main cette nouvelle administration du temporel des églises ? Il ne paraît pas y songer. Imposera-t-il d'office aux catholiques la formation d'associations cultuelles qui seraient autant de fabriques laïcisées et dont l'ensemble aurait le caractère d'une Constitution civile du culte ? Rien n'autorise à le

Archives diocésaines de Quimper et Léon

supposer. Dans son projet de loi, il prévoit la création *libre* d'associations déclarées (type 1901) et, en même temps, il la provoque en promettant à ces associations certains privilèges d'ailleurs fort suspects.

Que penser des Associations projetées? Nous ne pouvons donner, sur cette grave question, un avis plus autorisé que celui de M. F. Perriot, l'éminent Directeur de l'*Ami du Clergé*.

Il s'exprime ainsi dans l'*Univers* du 7 Janvier :

« Fantômes, les espérances trop belles fondées sur les associations cultuelles. Ces associations serviront à faire voter la loi parce qu'elles en déguiseront le vrai caractère ; elles aideront à l'appliquer en adoucissant la transition du régime concordataire au régime séparatiste. C'est pour cela même qu'elles sont inventées. Pourra-t-on s'en servir pour sauver au moins quelque chose des droits de l'Eglise et des catholiques? On ne le verra bien qu'après le vote de la loi de séparation.

» Au sujet de ces « associations cultuelles » il n'est pas sans intérêt de se demander même si nous les aurons.

» Elles n'existent pas : ni civilement, ni religieusement. Les projets de séparation les supposent : ils ne les créent pas. Il n'est pas au pouvoir du gouvernement de les créer. L'Eglise ne les connaît pas : que seraient-elles pour les catholiques, si le Pape ne sanctionnait leur existence et leurs droits ? Fonder un espoir sur ces associations, c'est, *pour le moment*, tabler sur le vide, c'est mettre sa confiance dans un fantôme.

» La loi les invitant à se former, se formeront-elles? Si c'est sans aucun espoir de sauver quoi que ce soit, si c'est pour assurer mieux l'asservissement de l'Eglise, aucun catholique ne voudra ni pourra s'y engager. Qui devra balancer les avantages et les inconvénients, juger s'il est possible et licite d'entrer dans ces associations cultuelles? Le Souverain Pontife, et lui seul. Si, après qu'on aura bercé d'espoir les catholiques avec ces associations cultuelles, la sentence du Saint-Siège les déclare illicites dans les circonstances où elles se présentent, ce qui n'est pas impossible, quelles déceptions ! Que de récriminations contre le Pape ! Au lieu de faire miroiter ces associations comme le remède certain aux maux qu'entraînera la séparation, ne ferait-on pas sagement d'attendre et de réserver au moins le jugement du Saint Siège ?

» C'est d'autant plus nécessaire que les « associations cultuelles » sont appelées par les projets de séparation à exercer une partie des droits de l'Eglise, à gérer quelque chose de ses intérêts. Si elles acceptent ce rôle sans y être canoniquement autorisées, et le Pape seul peut les y autoriser, leurs membres tombent *ipso facto* sous l'excommunication portée par le concile de Trente et sous la deuxième excommunication de la Bulle *Apostolicæ Sedis*.

» Voilà les réalités les plus positives. Ce n'est pas les éluder que de détourner les yeux pour ne pas les apercevoir. Quand les fantômes se seront évanouis, elles resteront et s'imposeront. »

Le culte des Saints *(suite)*.

Voilà donc terminée la longue et cependant très incomplète nomenclature des représentations de nos Saints, et en particulier de nos Saints bretons. Qu'il me soit permis d'exprimer encore une fois un souhait bien souvent reproduit dans la *Semaine religieuse* ; il ne répond pas seulement à mes désirs, mais à la volonté formelle de notre Evêque, aux conseils de la Commission d'Archéologie et d'Architecture créée par Sa Grandeur : qu'on ne détruise pas les vieilles statues. A dire le vrai, on ne trouve plus guère de barbares qui les brûlent ou qui les enterrent ; on obéit à l'autorité religieuse en s'abstenant de les vendre aux brocanteurs, mais on les relègue trop facilement dans les caves et dans les greniers, ou l'on en fait une décoration pour les jardins de presbytères. Rien à dire contre cela quand elles n'ont aucune valeur artistique, aucun intérêt spécial ; mais si elles en ont !

Il n'est difficile à personne, même au plus incompétent en ces matières, de demander l'avis de quelqu'un d'autorisé ; toute la question est de savoir si telle statue ou tel autre objet ayant servi au culte vaut la peine d'être confié au Musée de l'Evêché ou au Musée de la chapelle Saint-Joseph, à Brest. Je prie de remarquer que j'ai dit *confié* et non pas *donné*. Tout ce qui vient à l'Evêché reste propriété de la paroisse ou de la personne qui s'en dessaisit actuellement. Il y a là des statues, des groupes qui, étant bien restaurés, reprendraient avantageusement leur place sur les autels ; il se peut que les ressources manquent actuellement pour cette restauration et qu'on les trouve dans un avenir meilleur, rien de plus facile que de les réclamer ; cela doit écarter toute hésitation.

Certains ecclésiastiques m'ont demandé si, dans le cas où ils expédieraient à Quimper tel ou tel de leurs vieux *saints*, une rétribution quelconque serait fournie à la fabrique de leur église. Ce que j'ai dit précédemment sert de réponse. Celui qui au lieu d'acquérir reçoit un dépôt ne doit rien avoir à payer. Je reconnais, d'ailleurs, que ce ne sont pas les dépositaires qui ont fait cette étrange demande.

Tels qu'ils ont été organisés, nos deux Musées ont déjà rendu de réels services ; le clergé s'y intéresse ; sans doute, il est malheureux que cette création soit arrivée bien tard, mais c'est le cas d'appliquer le proverbe : mieux vaut tard que jamais. De l'incurie qui a procuré la perte d'objets vraiment curieux, je ne citerai qu'un exemple ; on peut voir à l'Evêché un groupe de la Fuite en Egypte ; il vient d'Elliant et représente la Vierge assise sur un âne ; elle tient entre ses bras l'Enfant Jésus emmailloté à la manière orientale ; ce n'est plus qu'une ruine, mais on peut deviner encore qu'elle est le reste d'une œuvre originale et gracieuse ; à ma connaissance, il n'y avait dans le diocèse qu'une autre représentation du même sujet, en la chapelle de Saint-Languis, au Passage de Plougastel-Daoulas. Le groupe d'Elliant a été plus de dix

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ans à découvert dans un jardin. De la tête de la Vierge il ne reste qu'un tronçon informe ; quant au pauvre âne il a perdu la queue et les oreilles ; s'il avait trouvé le Musée après son expulsion de l'église, il les aurait sans doute conservées rien qu'en faisant un petit voyage à Quimper.

Tout prêtre devrait avoir à cœur de soustraire à la destruction les images vénérées aux pieds desquelles la prière de nos devanciers s'est élevée de la terre au ciel.

Il y a un côté de la dévotion aux Saints dont je n'ai encore parlé que par insinuation, et sur lequel je dois m'étendre un peu ; je ne le fais, je l'avoue, qu'avec une certaine répugnance, car depuis quelque temps surtout, nos adversaires en font des gorges chaudes et condamnent sévèrement une pratique qui serait certainement louable ou du moins légitime, à la condition de rester dans de justes limites.

M. de La Villemarqué raconte qu'il se promenait un jour aux environs de Quimper un livre à la main, quand il croisa un paysan qui lui dit :

— « C'est la *Vie des Saints* que vous lisez là ? »

» Un peu surpris de l'apostrophe, ajoute-t-il, je demeurais silencieux, réfléchissant à cette opinion des paysans bretons, selon lesquels la *Vie des Saints* est la lecture habituelle de quiconque sait lire, et comme mon interlocuteur réitérait sa demande :

— » Mais oui, lui répondis-je pour entrer dans ses idées, il est quelquefois question des saints dans ce livre.

— » Et quel est celui dont vous lisez la vie ? » continua-t-il obstinément.

» Je lui citais au hasard le nom d'un saint quelconque et je crus avoir contenté sa curiosité, mais je n'avais pas satisfait sa foi.

— » Et à quoi est-il bon ? » me demanda-t-il.

» C'est, qu'en effet, aux yeux de ce peuple, tout saint doit être « bon » à quelque chose. »

Je m'inscris en faux contre cette allégation. Oui, il y a des Saints qui sont spécialement invoqués dans un but d'utilité temporelle, c'est vrai ; mais que nos paysans les honorent tous pour cela, et rien que pour cela, voilà ce qui ne saurait se soutenir.

J'admets encore moins ce que dit M. Charles Le Goffic après avoir reproduit la conversation précédente : « Vous reconnaissez là l'idée polythéïste, toujours vivante en Bretagne. Au vrai, les Saints bretons ne sont pas sensiblement différents des petits dieux du paganisme ; ils ont les mêmes attributs, les mêmes fonctions domestiques ; on les honore, on les récompense, on achète leurs faveurs de même sorte ».

Oui, mais la différence entre le Breton catholique encore enfant fréquentant le catéchisme, et le païen des temps antiques, c'est que le petit chrétien sait qu'un Saint n'a qu'un pouvoir délégué ; par lui-même il n'accorde rien, il ne le peut même pas ; il sert simplement d'organe entre celui qui prie et Dieu, qui est auteur de tout bien. Ce n'est nullement la même chose, lors même que les

formes extérieures des deux cultes offriraient ces analogies, ce qui est encore contestable. (*A suivre.*)

Congrès Marial Breton de Josselin. — En parlant du Congrès de l'Immaculée Conception tenu à Josselin, nous avons déjà dit que ce n'est là qu'un prélude, et que chacun des diocèses bretons verrait à son tour se réunir un congrès spécial, destiné à étudier et à mettre en vue tout ce qui a rapport au culte de la Sainte-Vierge dans ces diocèses. C'est là un vaste programme, et les mémoires qui seront rédigés pour ces réunions, à la fois pieuses et scientifiques, fourniront chaque année la matière d'un fort volume.

Ces cinq ou six volumes, publiés successivement, formeront une *bibliothèque Mariale Bretonne* du plus grand intérêt. Il est donc important que, dès le commencement de la publication, on veuille bien y souscrire, afin d'avoir l'œuvre complète et aussi pour en favoriser la diffusion.

En vue de rendre cette souscription plus facile, le Comité du Congrès a désigné pour chaque diocèse un *correspondant,* auquel les souscripteurs pourront s'adresser.

Le prix du premier volume : « Congrès de Josselin », est fixé à 5 francs, payables après réception du volume. — Adresser les demandes de souscriptions à M. le chanoine Abgrall, aumônier de l'hôpital de Quimper.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Saint-Père a reçu les pèlerins français en deux groupes collectifs, l'un le vendredi 5 Janvier, ayant à sa tête Mgr Luçon, évêque de Belley ; l'autre samedi, avec le cardinal Coullié, archevêque de Lyon.

Répondant à l'adresse de Mgr de Belley, Pie X a rappelé les apparitions de la Sainte-Vierge sur plusieurs points de la France et nos saints les plus illustres : « Il n'y a pas quarante ans, dit-il, que le modeste curé d'Ars a quitté la terre et déjà Dieu a voulu qu'il fût élevé aux honneurs de l'autel. Il sera un exemple et un appui pour le clergé français ; avec un tel maître persévérez dans la lutte, et la Providence fera des ténèbres sugir la lumière ».

La proclamation du décret de béatification du Vénérable J.-M. Vianney, connu dans le monde entier sous le nom de curé d'Ars, a eu lieu dimanche avec une grande solennité.

Après la lecture du décret, qui eut lieu le matin à 10 heures, l'image du Bienheureux fut découverte et le *Te Deum* chanté. Ensuite Mgr l'évêque de Belley célébra la messe pontificale avec les oraisons propres du nouveau Bienheureux. On remarquait

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dans l'assistance 16 cardinaux, dont LL. EEm. les cardinaux Coullié, Perraud, Mathieu ; de nombreux évêques, parmi lesquels NN. SS. de Chambéry, Aix, Clermont, Beauvais, Nîmes, Monaco, le curé actuel d'Ars... ; puis les pèlerins français, des membres de la famille du Bienheureux, les professeurs et élèves des Instituts français de Rome, etc. On a beaucoup remarqué la présence du duc et de la duchesse de Gênes avec le prince d'Udine, leur fils.

L'après-midi, le Saint-Père est descendu dans le basilique de Saint-Pierre, escorté de nombreux cardinaux, pour vénérer le nouveau Bienheureux. Après la bénédiction, l'évêque de Belley a offert au Pape le bouquet traditionnel avec des reliques du B. Vianney dans un riche reliquaire.

Le soir, à Saint-Joachim, eut lieu une cérémonie à l'issue de laquelle la bénédiction du T. Saint-Sacrement fut donnée par le curé actuel d'Ars.

***

Pie X, sur la demande de Son Em. le cardinal Coullié, a proclamé le bienheureux J.-M. Vianney « Patron des curés de France ».

Le curé d'Ars. — L'humble prêtre que l'Eglise vient d'élever sur ses autels, Jn-Mie Vianney, naquit à Dardilly, au diocèse de Lyon, le 8 Mai 1786. Il avait 19 ans quand il commença ses études littéraires, où ses progrès furent lents. Ordonné prêtre en 1815, il fut deux ans et demi vicaire à Ecully ; le 9 Février 1818, il arrivait à Ars, paroisse humble entre toutes, où régnait l'ignorance, la profanation du dimanche et la dépravation des mœurs. Le Vicaire général de Lyon (dont dépendait alors Ars) dit à M. Vianney : « Je vous envoie dans une mauvaise paroisse, vous la rendrez bonne. Il y a peu d'amour de Dieu, vous en mettrez ».

Suivant cette parole (1) — on peut dire cette prophétie — le saint curé d'Ars ne tarda pas à renouveler sa paroisse. Il y fit régner la piété ; il y arrêta le travail du dimanche, y institua des confréries et des œuvres qui y firent un très grand bien.

Bientôt sa sainteté attira les foules à lui, et Ars devint l'étonnant théâtre d'un pèlerinage incessant, où vingt mille pèlerins d'abord, et puis, plus tard, de quatre-vingts à cent mille, passaient chaque année.

Comment dire l'abondance des grâces qui se répandirent des mains du pauvre prêtre !

Princes et évêques, prêtres et laïques, séculiers et religieux, généraux d'ordres, et supérieurs de congrégations, magistrats et hommes du peuple, croyants et incroyants affluaient vers lui.

Guérisons des maladies les plus invétérées, directions prophétiques et pénétration des consciences, surtout conversions innom-

(1) Les lignes qui suivent sont extraites de la Lettre pastorale écrite par Son Em. le cardinal Coullié, pour annoncer la béatification du curé d'Ars.

brables ; ce fut le spectacle de tous les jours qui s'offrit aux regards d'une foule d'étrangers, accourus de toutes parts dans cette paroisse ignorée jusqu'alors.

De tous ces miracles, le plus étonnant était encore le miracle de sa vie elle-même. Passant sa journée tout entière et une partie considérable de la nuit au confessionnal, il n'en sortait que pour célébrer le Saint-Sacrifice et pour faire son catéchisme. C'est à peine s'il prenait le temps nécessaire pour son repas, qui consistait en quelques pommes de terre avec, bien souvent, le pain moisi des pauvres.

Tous les jours, il parlait à son peuple. Sa voix frêle avait alors des accents d'âme qui touchaient et convertissaient ; les larmes baignaient ses joues ; son regard prenait des expressions indéfinissables quand il parlait de Dieu et surtout de l'adorable Eucharistie.

Ceux qui l'ont vu au saint Autel ne peuvent oublier l'impression qu'ils en ont éprouvée.....

Après 41 ans de ce labeur incessant, de cette vie de prière et de mortifications, Jean-Marie Vianney mourut le 4 Août 1859.

Bordeaux. — Un évêque en justice. — Mgr Ricard, évêque d'Angoulême, a comparu, le 2 Janvier courant, devant la première chambre de la Cour d'appel de Bordeaux jugeant correctionnellement, sous la prévention d'avoir loué une maison lui appartenant à des religieuses se disant sécularisées, qui tenaient une école libre à Segonzac.

En même temps que l'évêque d'Angoulême sont poursuivis : le curé de Segonzac, la directrice de l'école et trois institutrices, anciennes religieuses de la congrégation de Sainte-Marthe, dont la maison-mère est à Angoulême.

L'évêque s'est présenté devant la cour en soutane violette et manteau de cérémonie, accompagné par de nombreux membres du clergé. Me Georgeon, du barreau d'Angoulême, a présenté sa défense ; Me Bréjeon, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Bordeaux, assistait les autres prévenus.

Au cours de l'interrogatoire, Mgr Ricard a prononcé une déclaration par laquelle il a hautement revendiqué le droit d'ouvrir une école libre laïque, avec d'anciennes religieuses régulièrement sécularisées. Les avocats ont soutenu la même thèse.

La Cour a mis l'affaire en délibéré. Le jugement sera rendu le 16 Janvier.

A la sortie du tribunal, un public énorme a accueilli l'évêque et ses co-prévenus par de vifs applaudissements et des vivats.

Quelle que soit la décision de la Cour, elle n'infirmera pas le droit qu'a si fièrement revendiqué Mgr l'évêque d'Angoulême, et qui est supérieur à toute décision judiciaire.

Les catholiques doivent être reconnaissants à Mgr Ricard de l'avoir hautement revendiqué.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Mort de Mélanie, la bergère de la Salette. — Sous ce titre, nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Grenoble :

« Nous apprenons la mort subite, le 15 Décembre dernier, à Altamura (Italie), de Mélanie Calvat, la bergère à laquelle la Sainte Vierge est apparue le 19 Septembre 1846, sur la montagne de la Salette. Elle était née le 7 Novembre 1831.

Mgr Cecchini, évêque de la ville, a tenu à honorer la mémoire de la pieuse défunte en célébrant lui-même pontificalement la messe de *Requiem*. Tout le clergé et un peuple nombreux lui ont fait des funérailles très solennelles. »

BIBLIOGRAPHIE

C'est une chose remarquable qu'au contact des saints, la vertu se vivifie et sépanouit. Partant de cette considération, Mgr Bolo vient de publier un livre original et attachant. C'est la monographie de quelques saintes qu'il donne comme modèles de vertus définies aux jeunes filles : Sainte Catherine de Bologne, par exemple, étonnante par sa culture intellectuelle et son goût artistique ; Sainte Clotilde, qui prépare sa vie matrimoniale ; Sainte Marthe, l'image de la maîtresse de maison accomplie ; Sainte Suzanne, qui refuse de se laisser entraîner dans la course au mariage..... Toutes les mères seront heureuses de donner ce livre à leurs filles.

Un vol. in-12, 3 fr. 50. (Poussielgue, Editeur).

Librairie BLOUD & Cie, 4, rue Madame, Paris (VIe).

NOUVELLE COLLECTION. — **La Pensée chrétienne**, TEXTES ET ÉTUDES. — *Extraits en langue française reliés par des analyses.* Volumes grand in-16, à prix divers : **2** fr. **50** à **3** fr. **50.**

Présenter dans le cadre de leurs propres œuvres la pensée des Maîtres dont s'honorent la théologie, la philosophie et la littérature chrétiennes, tel est le but de cette nouvelle collection. Des Introductions, des Tables détaillées, des annotations suggestives font de ces recueils d'Extraits des ouvrages parfaitement cohérents. Les volumes parus, consacrés à *Ronald*, à *Newman*, à *saint Irénée*, à *saint Jean Damascène*, à *saint Bernard* et aux Ecrits (traduits intégralement) du Nouveau Testament sont signés de MM. *Paul Bourget, M. Salomon, H. Brémond, A. Dufourcq, V. Ermoni, E. Vacandard* et des RR. PP. *Rose, Calmes* et *Lemonnyer ;* c'est dire à la fois, l'intérêt et la qualité de cette premiere et très brillante série. Tout prêtre, tout chrétien instruit considérera à juste titre cette collection comme la meilleure source et la plus accessible de renseignements authentiques sur le Christianisme spéculatif et sur la façon dont les plus grands esprits l'ont « pensé ». On la propagera utilement parmi les antichrétiens sincères qui, à connaître par ses représentants les plus autorisés, le catholicisme « vrai », se déferont de préjugés qu'ils doivent à la lecture d'ouvrages — même orthodoxes — où la doctrine a subi des déformations ou s'exprime maladroitement.

Envoi sur demande du catalogue spécial.

Science et Religion, ÉTUDES POUR LE TEMPS PRÉSENT, **335** volumes parus. Prix de chaque volume : **0** fr. **60.**

Répandue dans le monde entier, traduites en plusieurs langues européennes, cette collection, qui compte plus d'un million de lecteurs, constitue dans les annales des publications apologétiques un succès sans précédent.

Envoi franco sur demande du catalogue analytique spécial.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. **Vendredi 20 Janvier 1905.** N° 3.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Fête de la sainte Famille.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Communiqué de l'Evêché ; Nominations dans le clergé ; Nécrologie ; Fermeture d'établissements congréganistes ; Nécrologie des missions pour l'année 1903 ; Le culte des Saints (suite).
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Rennes ; Paris ; Angoulême ; Lyon ; Orléans ; Saint-Brieuc ; L'épiscopat étranger et la France ; Comme quoi la science ne se trompe jamais ! Pensée.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 22 Janvier. — 3e Dimanche après l'Epiphanie. Fête de la Sainte Famille. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et de S. Vincent et S. Anastase, Martyrs.

Vêpres de la fête, avec mémoires : 1° du Dimanche, 2° des Saints Martyrs Vincent et Anastase, 3° de Ste Emerentienne, Vierge, Martyre.

Lundi, 23. — Mariage de la T. Ste Vierge et de S. Joseph *(au Supplément)*. Double-majeur. Blanc.

Mardi, 24. — S. Timothée, Evêque, Martyr. Double. Rouge.

Mercredi, 25. — Conversion de S. Paul, Apôtre. Double-majeur. Blanc.

Jeudi, 26. — S. Polycarpe, Evêque, Martyr. Double. Rouge.

Vendredi, 27. — S. Jean Chrysostome, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Samedi, 28. — S. Julien, Evêque *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.

Dimanche, 29. — 4e Dimanche après l'Epiphanie. S. François de Sales.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Carhaix.	du 19 au 23 Janvier.
Saint-Mathieu de Quimper	du 24 au 31 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Fête de la Sainte Famille.

Le travail chrétien.

Le chef de la Sainte Famille, saint Joseph, était « un artisan », nous dit l'Evangile ; Jésus l'aidait dans son travail, tandis que Marie vaquait aux soins de l'humble ménage... Rien de plus consolant que ce spectacle pour ceux qui s'adonnent à de rudes labeurs ; rien de plus instructif pour les chrétiens de toutes conditions.

Il faut travailler : ce n'est pas un conseil, c'est une loi formelle, et celui qui ne veut pas s'y soumettre est indigne de vivre : « celui qui ne travaille pas, dit S. Paul, ne mérite pas de manger ». Avant la chute originelle, cette obligation était remplie sans peine : le travail n'était, suivant l'expression de S. Augustin, que « l'épanouissement joyeux de la volonté humaine ». Mais, depuis le péché d'Adam, il est devenu le châtiment, et, par suite, exige des efforts douloureux... En vain l'on a parfois essayé d'en voiler les aspects austères et d'en faire ressortir les côtés attrayants ; en vain l'on s'efforce d'en émousser les épines et de le couvrir de fleurs : on ne fait qu'irriter davantage les foules qui savent à quoi s'en tenir.

Sans doute, il faut applaudir aux progrès économiques qui permettent d'alléger la tâche de l'ouvrier et de le garantir plus efficacement contre la misère ; mais on se trompe lorsqu'on espère par là résoudre toutes les difficultés et prévenir les crises sociales qui nous menacent. D'après les observations les plus sérieuses de la science comme d'après les lumières du bon sens et de la foi, le grand moyen de bien organiser le travail et d'améliorer la condition des travailleurs de tout rang, c'est de rétablir dans les esprits les croyances religieuses qui feront régner la justice et la charité ; c'est de montrer cette terre non comme le séjour définitif de l'homme, mais comme un lieu de passage ; c'est de faire accepter le travail comme châtiment, afin de le transformer en expiation volontaire et en instrument du bonheur à venir ; c'est, en un mot, de présenter le travail sous les traits sévères du DEVOIR, afin de pouvoir ensuite en faire ressortir la noblesse et l'excellence...

Pour le chrétien, il n'a qu'à regarder la maison de Nazareth pour se sentir pleinement réconcilié avec le travail, et pour échapper aux tentations de murmures ou de révolte. S'il est pauvre, obligé de gagner son pain à la sueur de son front, il se résigne sans porter envie aux riches, heureux d'avoir un trait de ressemblance avec le divin ouvrier qui a passé trente ans de sa vie dans l'obscur atelier de S. Joseph. S'il a pour partage les travaux de l'esprit, il accepte les tourments de la pensée à la place des fatigues corporelles ; loin de s'enorgueillir de sa supériorité, il se considère comme le serviteur de ses plus humbles frères, met à leur disposition les ressources de son intelligence, et leur témoigne le respect dû aux représentants du divin travailleur.

« Atelier de Nazareth, s'écrie le P. Monsabré, tu grandis l'ouvrier, et tu réponds plus éloquemment que les plus beaux discours aux sophismes et aux utopies sociales qui prétendent niveler les conditions, et surtout aux criminelles provocations des agitateurs qui ne montrent à l'ouvrier que les côtés humiliants et lugubres de son état, pour allumer dans son âme le feu de l'envie, et le lancer à l'assaut de la richesse publique, dont ils sauront s'approprier les épaves, sans que le soldat des émeutes et des révolutions, qui souvent paie de sa liberté et de son sang, en recueille un seul denier. Aussi, pourquoi les écouter ? Travailleur, pourquoi mettre tes suffrages et tes bras robustes au service des ambitieux égoïstes qui te séduisent et t'exploitent aujourd'hui, si demain nous devons encore entendre les cris de tes amères déceptions ? Quitte-les et regarde à l'Orient : Jésus ouvrier t'appelle et te tend la main ; prends-la, et sois fier de ce divin compagnon. »

O Joseph, Patron du travail chrétien, soyez vous-même notre introducteur auprès de Jésus, faites entendre sa voix à tant d'âmes égarées qui la méconnaissent ou la couvrent d'insultes et de blasphèmes. Prenez en pitié ces travailleurs qu'on détourne de plus en plus du chemin de Nazareth pour les jeter dans les voies de l'erreur et de la perdition. Restez notre protecteur au milieu des épreuves qui se multiplient et des luttes qui ont déjà fait tant de ruines ! Obtenez-nous le courage de travailler toujours en votre compagnie et de persévérer dans l'accomplissement de notre tâche, malgré toutes les résistances et toutes les lassitudes, jusqu'au jour de l'éternel repos qui sera la récompense du travail chrétien.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France.
II. — La défense du droit et des libertés religieuses au Parlement et devant le pays.
III. — Les Œuvres catholiques.

Offices extraordinaires.

Quimper. — EGLISE SAINT-MATHIEU. — *Samedi 24 Janvier*, à 8 h. 1/2, messe pour l'Eglise et pour la France.

— L'Adoration aura lieu, dans la paroisse de Saint-Mathieu, *du 24 au 31 Janvier inclusivement*. Tous les jours, exposition du T. Saint-Sacrement à l'issue de la 1re messe ; le soir, à 7 *h.* 3/4, chant des Complies, sermon par M. l'abbé Boschet, missionnaire, et bénédiction solennelle du Saint-Sacrement.

Indulgence plénière pour toutes les personnes qui, s'étant confessées et ayant communié, feront une heure d'adoration devant le Saint-Sacrement exposé.

— CHAPELLE DES URSULINES. — Le *vendredi 27 Janvier*, fête de S. Jean Chrysostome, Patron de l'Œuvre des Ecoles d'Orient. — A *8 h. 1/2*, messe ; courte allocution, et bénédiction du T. Saint-Sacrement. Quête au profit de l'Œuvre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Indulgence plénière pour les associés, aux conditions ordinaires.

Le même jour, à 2 h., aura lieu, à l'Evêché, la réunion générale des membres de l'Œuvre, sous la présidence de M. le chanoine Rossi.

COMMUNIQUÉ DE L'ÉVÊCHÉ. — **Association de la Sainte Famille.** — Dimanche prochain, troisième après l'Epiphanie, a lieu la fête de la Sainte Famille de Nazareth et aussi la fête annuelle de la pieuse Association établie sous ce vocable par le Souverain Pontife Léon XIII (Bref du 14 Juin 1892) et érigée dans le diocèse de Quimper et de Léon par mandement de Monseigneur l'Evêque en date du 21 Novembre 1900.

C'est donc dimanche que « les familles faisant partie de l'Association se réunissent dans l'église paroissiale, représentées par leurs principaux membres, et qu'elles font ou renouvellent solennellement leur consécration à la Sainte Famille ».

A cette occasion, MM. les Curés et Recteurs ne manqueront pas de rappeler à leurs paroissiens le but et les règles de la pieuse Association, ainsi que les nombreuses indulgences qui y sont attachées. Ils auront soin également de recueillir et d'inscrire sur le registre spécial, ouvert à cet effet, les noms des familles qui ne font pas encore partie de l'Association et qui désireraient y entrer.

La liste des nouveaux associés doit être envoyée chaque année, *dans le courant de Mai*, au Directeur diocésain, M. Fléiter, vicaire général, qui la transmet au centre de l'Association à Rome.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Merrien, vicaire à Plougasnou, vicaire à Ploudalmézeau, en remplacement de M. Uguen, démissionnaire pour cause de santé ;

M. Com, vicaire à La Forêt-Fouesnant, vicaire à Plougasnou ;

M. Miossec, jeune prêtre de Landerneau, vicaire à La Forêt-Fouesnant.

Nécrologie. — M. LE GOFF, *chanoine honoraire, curé-archiprêtre de Saint-Pol de Léon.* — C'est avec un douloureux regret que nous enregistrons la mort de M. le chanoine Le Goff, archiprêtre de Saint-Pol de Léon, décédé, le 13 Janvier, à la clinique de la rue du Château, 38 (ancien Oratoire), à Brest, dans la 62e année de son âge.

Né à Châteauneuf-du-Faou, le 14 Mai 1843, M. Le Goff (Louis-Aimé) fut ordonné prêtre le 23 Décembre 1865, à Rome où il était

allé terminer ses études théologiques. Il fut vicaire d'abord à Concarneau (2 Janvier 1867), ensuite à Saint-Pierre-Quilbignon (4 Décembre 1867), puis à Notre-Dame du Carmel, à Brest (11 Janvier 1869). A la fin du mois d'Août 1873, il quitta le ministère paroissial pour entrer au noviciat des PP. Jésuites que sa santé l'obligea à quitter quelques mois après. Rentré dans le diocèse, M. Le Goff fut nommé (22 Mai 1874) vicaire à Cléder, puis aumônier des Religieuses Carmélites, à Morlaix (26 Juillet 1875). Après avoir exercé avec grand succès, pendant près de six ans, ce ministère conforme à ses goûts et à ses aspirations, il le quitta (26 Mars 1881), pour tenter un second essai de vie religieuse, lequel, à son grand regret, eut le même résultat que le premier.

A son retour d'Angleterre, où avait dû déjà se transporter le noviciat de la Compagnie de Jésus, M. Le Goff devint (Octobre 1881) aumônier provisoire du Pensionnat des Frères, à Quimper, puis fut successivement recteur de Guimiliau (25 Juin 1882), de Plounévez-Lochrist (10 Août 1886), et de Saint-Martin de Morlaix (11 Février 1891). Nommé chanoine honoraire le 25 Décembre 1896, il était curé-archiprêtre de Saint-Pol de Léon depuis le 15 Avril 1898.

Dans les différents postes qu'il a occupés, M. le chanoine Le Goff se fit toujours remarquer par sa grande piété et son zèle pour le salut des âmes : les œuvres nombreuses qu'il a établies et auxquelles il se dévouait sans compter montrent son esprit d'initiative et son infatigable activité. Il aimait particulièrement les belles cérémonies du culte, les grandes manifestations de la foi et de la piété : on sait avec quel éclat, grâces à lui, la paroisse de Saint-Pol célèbre, chaque année, le premier dimanche de Septembre, l'anniversaire de la translation (en 1897) des Reliques de son glorieux Patron ; on se rappelle surtout la fête magnifique à laquelle donna lieu l'érection de la Cathédrale de Saint-Pol à la dignité de Basilique mineure.

Dans ces manifestations extérieures, M. le chanoine Le Goff avait surtout en vue le bien spirituel de ses paroissiens qu'il appelait, à l'occasion de ces fêtes, à des réunions spéciales, *triduums* de prières et de prédications, retraites, dont il était toujours l'ouvrier le plus diligent, dès la première heure au confessionnal à la disposition des fidèles... Il a continué cette vie tant que ses forces le lui ont permis. A la suite d'une fatigue excessive, il dut se résigner à prendre du repos ; puis, sur l'avis des médecins qui ne voyaient d'autre espoir de salut que dans un éloignement momentané de sa paroisse, il se rendit à Brest, à la maison de santé de l'ancien Oratoire. Malgré les soins qui lui ont été prodigués, son état ne fit qu'empirer, et il a succombé, après de cruelles souffrances, dans la soirée du vendredi 13 Janvier.

Le matin de ce jour il avait pu encore faire la sainte communion, et quelques heures avant de mourir, « il bénissait une dernière fois sa chère paroisse de Saint-Pol, et spécialement ses vicaires... Il s'éteignit doucement pendant qu'on lui parlait du ciel ».

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les restes mortels de M. le chanoine Le Goff ont été transportés à Saint-Pol de Léon où l'enterrement a eu lieu lundi, au milieu d'un concours immense de population — témoignage des regrets unanimes que laisse le bon pasteur au milieu de ses ouailles —, en présence de 140 prêtres au moins, dont 20 chanoines, venus de tous les points du diocèse (et aussi du diocèse de Saint-Brieuc) rendre un dernier hommage à leur vénéré confrère et prier pour le repos de son âme. R. I. P.

Le grand service d'octave pour le repos de l'âme de M. le chanoine Le Goff sera célébré dans la basilique de Saint-Pol de Léon, mardi prochain 24 courant, à 10 heures.

Fermeture d'établissements congréganistes. — Le *Journal Officiel* vient de publier une liste de 466 établissements congréganistes qui, en vertu de la loi du 7 Juillet 1904, devront être fermés avant le 1er Septembre de cette année. Voici les maisons de notre diocèse comprises dans cette nouvelle liste de proscription :

1° Etablissements dirigés par les Frères des Ecoles chrétiennes : à Saint-Evarzec, à Saint-Thégonnec et à Guipavas ;

2° Etablissements des Filles du Saint-Esprit : à Riec-sur-Bélon, à Locquénolé et à Taulé ;

3° Etablissement des Bénédictines du Calvaire, à Landerneau ;

4° Etablissement des Dames de la Retraite, rue des Reguaires, à Quimper ;

5° Ecoles annexes de l'établissement des Sœurs Augustines hospitalières, à Morlaix ;

En tout neuf maisons frappées.

C'est, sans doute, le testament du triste ministère Combes, dont le chef se vantait, il y a peu de jours, d'avoir déjà fermé 14.000 écoles congréganistes ! Il est aujourd'hui « démissionnaire », et sa chute est un soulagement pour l'opinion... Qu'y gagneront les catholiques si, les hommes changeant, les programmes restent les mêmes ?... Qu'ils entendent donc la voix du Pape : qu'ils prient et qu'ils s'unissent pour la défense de leurs droits !

Nécrologie des missions pour l'année 1903. — Il nous paraît utile et édifiant, de publier ici le nécrologe des missions pour l'année 1903. On remarquera que, comme toujours, la place d'honneur est tenue par la France en cette page où la foi catholique s'affirme par la mort de ses apôtres, glorieuse contrepartie des apostasies et des reniements officiels.

La liste comprend 165 noms (13 évêques et 152 prêtres), qui se répartissent en 68 Français et 13 Alsaciens, à peu près exactement la moitié du chiffre total, et 84 étrangers de nationalités diverses. Parmi ces étrangers figurent : 21 Italiens, 12 Espagnols, 11 Belges, 6 Autrichiens, 5 Irlandais, 5 Allemands, 3 Suisses, 3 Syriens,

3 Chinois, 2 Bavarois, 1 Badois, 1 Wurtembergeois, 1 Hollandais, 1 Luxembourgeois, 1 Polonais, 1 Canadien, 1 Péruvien, 1 Brésilien, 1 Colombien, 1 Equatorien, 1 Américain des Etats-Unis, 1 Maltais, 1 Africain.

Voici les diocèses d'origine des 68 missionnaires français (en dehors des 13 appartenant au diocèse de Strasbourg) : Le Puy, 5 ; Lyon, 3 ; Quimper, 3 (1) ; Vannes, 3 ; Cambrai, 2 ; Annecy, 2 ; Laval, 2 ; Valence, 2 ; Nancy, 2 ; Agen, Albi, Amiens, Angers, Autun, Bayeux, Bordeaux, Clermont, Coutances, Digne, Fréjus, Grenoble, Le Mans, Marseille, Moutiers, Nice, Nîmes, Paris, Poitiers, Rodez, Saint-Brieuc, Saint-Dié, Saint-Jean-de-Maurienne, Séez, Tarbes, Toulouse, Verdun, Viviers, et un diocèse de Savoie non spécifié, chacun 1. Pour les 15 autres le diocèse d'origine n'est pas indiqué.

Les diverses familles religieuses sont ainsi représentées : Missions Etrangères de Paris, 17 ; Jésuites, 11 ; Pères du Saint-Esprit, 8 ; Maristes, 8 ; Oblats de Marie, 8 ; Pères Blancs, 5 ; Missions africaines de Lyon, 3 ; Capucins, 3 ; Sacrés-Cœurs de Picpus, 2 ; Dominicains, 1 ; Lazaristes, 1 ; Saint-François-de-Sales d'Annecy, 1.

Le culte des Saints *(suite)*.

Si j'ai commis une faute en terminant mon dernier article, je veux bien l'avouer et m'en humilier ; mais je ne puis la regretter ; elle m'a valu une lettre si intéressante et en même temps si bienveillante, que j'aimerais assez être souvent critiqué de cette manière. Voici.

J'avais donc dit, en citant M. de la Villemarqué, qu'aux yeux du peuple breton, tout Saint doit être bon à quelque chose. A cela je répondais : « Je m'inscris en faux contre cette allégation. Oui, il y a des Saints qui sont spécialement invoqués dans un but d'utilité temporelle, c'est vrai ; mais que nos paysans les honorent *tous pour cela, et rien que pour cela,* voilà ce qui ne saurait se soutenir ».

En effet, je le reconnais, le mot *rien que pour cela* a dépassé ma pensée, comme probablement les mots employés par l'auteur de la *Légende Celtique* ont un peu dépassé la sienne. Je crois bien que si je lui avais posé cette question : « Admettez-vous vraiment

---

(1) Les 3 missionnaires appartenant par leur origine au diocèse de Quimper sont : Mgr Jolivet, vicaire apostolique de Natal ; le P. Ropars, de la Congrégation du Saint-Esprit ; le P. Grenier, oblat de Marie Immaculée. Nous n'avons pas encore annoncé cette mort, en ayant eu connaissance seulement par le Nécrologe publié dans les *Missions catholiques* (N° du 30 Décembre 1904). Nous y voyons que le R. P. Grenier (Ferdinand), né en 1827, était parti pour les Missions en 1849 ; il est mort, après ce long apostolat, à Québec (Canada), le 27 Mars 1903. — N. R. »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

qu'aux yeux de nos campagnards *tout* Saint doit être bon à quelque chose? » il aurait reconnu que le nombre de nos Saints *utilitaires* est, en somme, assez restreint.

J'ai eu la bonne fortune de bien connaître M. de la Villemarqué; pendant mes longues vacances de jeune professeur ou de vieil aumônier, j'ai passé chaque année plusieurs jours près de Quimperlé, sur les bords de la Laita, dans un endroit charmant où m'attiraient de vieilles affections et où me conduisent encore de précieuses sympathies; le matin, en allant dire la messe, je rencontrais presque toujours, au bout de l'avenue de Tréwazec, le châtelain de Keransker, et nous causions jusqu'à l'église de Sainte-Croix; parfois même nous nous retrouvions au retour, et de quoi aurions-nous parlé si ce n'est des Saints de race celtique? Je sais donc combien il les aimait, et je n'ai même pas besoin pour cela de recourir au souvenir que m'a laissé la lecture de ses livres. Je me rappelle qu'un jour je le rendis bien heureux rien qu'en lui donnant une image que j'avais dans mon bréviaire et qui représentait saint Patrice dont il a si admirablement raconté la légende. Une autre fois, ayant à m'écrire pour me remercier de l'envoi d'un livre, il me rappela de la façon aimable qu'on va voir le cantique que j'avais composé pour la translation des reliques de saint Maurice, de Clohars-Carnoët à Langonnet.

En revenant du cimetière,
J'ai ramassé dans le chemin
Une bien touchante prière
Que je dirais jusqu'à demain.

En votre honneur elle était faite,
O doux patron du doux Laita;
Je me souviens qu'à votre fête,
Voilà huit ans, on la chanta.

Quel pouvait être le poète?
Serait-ce Brizeux? pourquoi pas?
Je cherchais... une voix secrète,
O bon saint, me l'a dit tout bas.

Keransker, 6 Juillet 1888. H. DE LA VILLEMARQUÉ.

Mais ces souvenirs, qui ont pour moi du charme, nous ont éloignés de notre sujet. Je reviens à la lettre dont je parlais en commençant; il n'y avait pas de plume plus autorisée à l'écrire et je suis heureux d'en citer quelques lignes : « M. de la Villemarqué eût été certainement surpris de voir *se porter en faux* contre une touchante coutume qu'il est impossible de nier quand on vit, comme moi, parmi les paysans : — celle de mêler à leurs vie de tous les jours ces protecteurs du ciel. Dans leurs rudes travaux ils aiment à se sentir soutenus par eux et à leur en confier les détails, et c'est avec une sérénité confiante qu'ils vont, au dernier jour, vers ceux qui ne sont pas des étrangers pour eux et sur l'appui desquels ils comptent alors ».

On ne saurait mieux dire, mais je n'ai pas nié *la touchante coutume* dont il s'agit; au contraire, j'ai voulu établir son existence,

la légitimer, et par quelques conseils amener à la réduire à ses véritables proportions. Je continue ma citation :

« Où sont, d'ailleurs, les condamnations de l'Eglise pour ces dévotions d'un peuple simple, qui, en Bretagne plus qu'ailleurs, sont empreintes d'une poésie particulière? »

Et je réponds : Ne nous disputons pas, puisque nous sommes absolument du même avis. Non seulement l'Eglise ne condamne pas, mais elle encourage. Dans les grands rituels très complets publiés en ces dernières années avec l'approbation de la Congrégation des Rites, on voit une formule spéciale pour la bénédiction du pain le jour de la fête de saint Blaise; le prêtre y demande que, par l'intercession de cet illustre martyr, ceux qui mangeront de ce pain avec dévotion et confiance, soient préservés ou guéris des maux de gorge. Cet exemple peut suffire; du reste, il me faudra revenir sur ce point et il sera même utile d'y apporter quelque développement.

Je reproduis encore ces dernières lignes : « M. Le Goffic sait fort bien que le paysan breton ne prend pas ses saints pour des dieux, et avec un peu de logique impartiale, il conclurait que s'il y a des analogies de formes entre l'erreur et la vérité, c'est qu'en tout temps le cœur de l'homme a eu l'instinct d'un Dieu créateur et le besoin de le prier en prenant des avocats près de la puissance suprême ».

Je le veux bien, et avec tout le respect possible j'accorde que M. Le Goffic pense ainsi; mais je n'ai relevé que ces deux mots : « Vous reconnaissez là *l'idée polythéiste,* toujours vivante en Bretagne ». Or, ces deux mots-là, il ne faut pas les laisser passer. Il y a utilité, je le sais bien, à montrer dans le polythéïsme tout ce qui rapprochait les anciens païens de la vérité révélée, mais il ne s'agit nullement de cela. C'est toute une école qui fait aujourd'hui bon marché des différences essentielles qui existent entre les croyances chrétiennes, catholiques, et les rêveries mythologiques les plus incohérentes, mais qui, avec de grands mots et tout un étalage scientifique, vous prouveront, à propos de quelques pratiques rituelles, que notre religion est au fond identique à celle des Grecs, des Gaulois, ou... des Patagons. Certes, M. Charles Le Goffic n'est pas de ces incohérents; c'est un érudit, un Breton qui aime passionnément son pays, un aimable conteur, un charmant écrivain; j'aurai occasion de le redire, mais je regrette tout de même qu'il nous attribue « l'idée polythéïste toujours vivante en Bretagne ». J'ai beau faire mon examen de conscience, je ne me découvre pas ce péché-là, quelque breton que je puisse être, et je crois que nos paysans n'ont pas plus que moi de tentations de ce genre.

(A suivre.)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Saint-Père, dont la santé se maintient malgré les fatigues, continue à recevoir de nombreux personnages et prélats étrangers parmi lesquels plusieurs Français, notamment Son Em. le cardinal Coullié, Mgr Bardel, évêque de Séez, et Mgr Péchenard, recteur de l'Institut catholique de Paris.

A la fin de la semaine dernière, on a célébré, en l'église de Saint-Louis des Français, un triduum solennel en l'honneur du Bienheureux J.-M. Vianney, curé d'Ars. Plusieurs cardinaux et évêques ont pris part aux cérémonies ; la foule des fidèles était considérable.

Un service funèbre pour le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, a eu lieu dans l'église de Santa-Chiara qui, on le sait, sert au Séminaire français. Ordinairement, les cardinaux n'assistent à d'autres *Requiem*, pour leurs collègues, qu'à celui célébré en présence du Pape ; mais à la cérémonie de Santa-Chiara ont assisté 17 cardinaux parmi lesquels le cardinal Oreglia, doyen du Sacré-Collège, et le cardinal Respighi, vicaire de Sa Sainteté. Le cardinal Rampolla, malade, s'était fait excuser. La messe a été chantée par Mgr Marre, général des Cisterciens, ancien auxiliaire de Mgr Langénieux ; le cardinal Perraud a donné l'absoute.

Dans l'assistance se trouvaient beaucoup d'évêques, de prélats et de curés français, avec les pèlerins venus pour la béatification du curé d'Ars, et plusieurs évêques canadiens et italiens.

***

Dimanche, a eu lieu à Saint-Pierre la béatification des trois martyrs hongrois de la Compagnie de Jésus : Marc Crisin, Etienne Pongracz, Melchior Grodecz, mis à mort en 1619 par les calvinistes, en haine du Pape et de l'Eglise, dans la ville de Kaschau (Hongrie).

On remarquait un important pèlerinage et plusieurs évêques hongrois, ainsi que de nombreux Jésuites.

Après-midi, le Pape est descendu dans la basilique, entouré de 21 cardinaux.

Mardi dernier, la S. Congrégation des Rites s'est réunie au palais apostolique du Vatican pour discuter en séance générale les vertus de la vénérable servante de Dieu, Madeleine-Sophie Barat, fondatrice des Dames du Sacré-Cœur.

— **Le Pape et la France.** — Dans ces derniers temps, à l'occasion des fêtes jubilaires de l'Immaculée Conception et de la béatification du curé d'Ars, le Saint-Père a reçu de nombreux pèlerins de France, évêques, prêtres et fidèles. Tous ont rapporté

de l'audience pontificale la même impression, tous ont remarqué le calme imperturbable du Pape, au milieu de difficultés qui semblent insolubles, et sa confiance surnaturelle dans la brièveté de la crise et le retour prochain à une situation normale où l'Eglise pourra continuer sa mission d'évangélisation et de paix.

A la réception du pèlerinage lyonnais, répondant à l'adresse du cardinal Coullié, Pie X faisait ressortir l'honneur qui rejaillit sur la France par la béatification du Curé d'Ars, « ce prêtre pauvre, humble, de peu de science aux yeux du monde, qui devient la surprise de la terre et l'admiration du genre humain. C'est le signe évident, ou plutôt c'est l'un des signes évidents que la Providence n'abandonne pas la France ».

Puis le Pape exhorte les catholiques français à supporter avec patience leurs épreuves, et continue avec émotion : « Je vous prie de vous unir à moi dans cette conviction : bientôt s'opéreront des prodiges qui nous donneront, non plus seulement la confiance que la France ne cesse point d'être la fille aînée de l'Eglise, mais la joie de le constater, de le constater non seulement dans ses paroles, mais dans ses actes.

» Je bénis tous les pèlerins qui sont venus malgré le froid et mille fatigues. Cette bénédiction, je l'étends sur toute la France, je l'étends aussi sur nos adversaires, sur tous ceux qui nous font aujourd'hui pleurer et trembler pour la France, afin que Dieu les remette sur la bonne voie, afin qu'il leur fasse comprendre de quelle lourde responsabilité ils se chargent en cherchant à ruiner l'Eglise dans leur patrie. »

Le 10 Janvier, recevant une délégation des curés de Paris, présentée par M. Gardey, vicaire général, le Souverain Pontife, au cours d'un entretien très paternel, fut amené à leur parler de la France. « Votre pays, leur dit-il, a un droit spécial à la protection de Dieu. Quand une nation a reçu autant de grâces que la vôtre, elle ne saurait être abandonnée. Vous avez, continua-t-il lentement, la Médaille miraculeuse, Notre-Dame des Victoires, l'apparition de Lourdes, la vénérable Jeanne d'Arc, le curé d'Ars. Non, vous ne sauriez périr. *Mon espérance est une certitude.* »

Ces paroles du Vicaire de Jésus-Christ sont réconfortantes, au milieu des tristesses de l'heure actuelle ; avec le Pape nous pouvons, nous devons avoir confiance ; mais n'oublions pas à quelles conditions Dieu « met sa toute-puissance au service de la faiblesse humaine » : il faut redoubler de prière et coopérer à notre salut par l'action personnelle. Mgr l'Evêque d'Angers, revenant lui aussi de Rome, rapportait à son clergé et à son peuple les mêmes paroles d'espérance entendues de la bouche du Pape et, répondant aux souhaits de nouvel an de ses prêtres, il ajoutait : « Oui, il faut que vous soyez des hommes d'action. Pie X me le disait encore : « Voulez-vous que la France soit sauvée ? Ayez de saints prêtres et de vaillants chrétiens. Formez le grand parti catholique. Trêve de divisions en face de cette question de salut public.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Plus de respect humain, sachez vous montrer catholiques, partout et toujours. Surtout soyez unis dans l'action, gardant invariablement la hiérarchie voulue de Dieu : le pape au sommet, les évêques soumis au pape, les prêtres aux évêques, les fidèles à leurs pasteurs. »

RENNES. — **Paroles concordantes.** — A l'occasion de son retour de Rome, Son Em. le cardinal Labouré a reçu, lundi, le chapitre métropolitain et le clergé de Rennes.

Après avoir résumé ses impressions de voyage, le cardinal a parlé du nouveau Pape, aussi sage et résolu que ferme et bon. « Le Pape, a-t-il ajouté, partage toutes les tristesses de l'Église de France, mais il a plein espoir dans son triomphe final. Il demande à tous les catholiques de s'unir et de prier. »

PARIS. — **Œuvre de défense.** — La « Société générale d'Education et d'Enseignement » *(35, rue de Grenelle, Paris)* tiendra, le 30 Janvier prochain, une réunion dans laquelle on traitera spécialement les questions suivantes :

1° Organisation d'associations paroissiales ou scolaires pour la création et la défense des écoles chrétiennes ;

2° Création d'écoles normales ou de cours normaux pour former des institutrices et des instituteurs chrétiens ;

3° Formation de Syndicats et de Sociétés de secours mutuels d'instituteurs pour défendre leurs intérêts et leur préparer une retraite.

Les personnes que cette question ou d'autres de même ordre intéressent peuvent demander les renseignements qu'elles désirent à l'adresse indiquée plus haut.

ANGOULÊME. — **L'Évêque condamné.** — Nous avons dit que Mgr Ricard, évêque d'Angoulême, avait été cité devant la 1re Chambre de la Cour d'appel de Bordeaux, jugeant correctionnellement, pour le fait d'avoir loué une maison lui appartenant à des institutrices « sécularisées ».

La Cour a condamné : Mgr Ricard et « son complice », M. l'abbé Choime, curé de Segonzac, chacun à 200 fr. d'amende ;

La directrice de l'école et chacune de ses trois aides à 16 fr. d'amende.

Avec *La Croix*, où nous trouvons ces renseignements, nous disons : « Honneur aux victimes ! »

LYON. — **Une juste rigueur.** — Son Em. le cardinal archevêque de Lyon, Mgr Coullié, vient de donner un grand exemple. Le maire de Rive-de-Gier, M. Bouche, ayant été frappé d'une attaque d'apoplexie, la famille du magistrat pria le curé de la paroisse de lui administrer les derniers sacrements au moment où le malade venait de perdre connaissance. Le prêtre s'empressa

de déférer à cette invitation. Quelques jours après, le maire succombe. Aussitôt, un télégramme du cardinal interdit de décerner à la dépouille mortelle de M. Bouche les honneurs de la sépulture chrétienne. Cette grave décision était motivée par la part que M. Bouche avait prise, comme maire de Rive-de-Gier, à l'aliénation des biens de la congrégation des Ursulines. En achetant la propriété conventuelle, M. Bouche avait encouru l'excommunication. Cette peine l'excluait *ipso facto* des prérogatives dont jouissent les catholiques fidèles au devoir. Il faut que tous les auxiliaires de la persécution, crocheteurs, liquidateurs, etc., sachent maintenant quelle responsabilité morale ils assument.

ORLÉANS. — **On exige un aumônier.** — Nous avons déjà eu à signaler plusieurs cas où l'énergique attitude des parents a eu pour résultat le maintien du crucifix, voire même des prières dans certaines écoles communales.

Nous apprenons aujourd'hui que le Conseil municipal d'Orléans vient de décider de nommer un aumônier au collège de jeunes filles.

Cette mesure, votée par 20 voix contre 2, a été prise à la suite des réclamations énergiques des mères de famille.

Elles ont déclaré en grande majorité qu'elles exigeaient un aumônier pour l'instruction religieuse de leurs enfants, et que si cette condition n'était pas remplie, elles refuseraient de livrer leurs filles à l'athéisme officiel.

Le Conseil municipal, ne se souciant pas de voir le collège, pour lequel d'énormes sacrifices pécuniaires ont été consentis, se vider ou à peu près, a donné satisfaction à cette légitime exigence.

Il appartient aux familles chrétiennes d'exiger ainsi sans défaillance le respect de leurs convictions religieuses.

SAINT-BRIEUC. — **Outrage au Crucifix.** — Une douloureuse nouvelle vient de blesser au cœur les catholiques du diocèse de Saint-Brieuc. Encore un outrage au Crucifix ; c'est le troisième depuis un an ! Cette fois c'est la paroisse de Plaine-Haute, déjà tristement agitée par un petit groupe antireligieux très bruyant, qui a eu un de ses calvaires, situé aux Croix-Percées, à environ 200 mètres du bourg, odieusement profané le lundi 26 Décembre, dans l'après-midi.

Une cérémonie de réparation a eu lieu le dimanche suivant 1er Janvier, à la messe basse, à la grand'messe et aux vêpres. A chacun de ces trois exercices, l'église était comble ; la parole de M. le vicaire général de la Villerabel a ému tous les cœurs, et quand il montra dans l'église le Christ qui avait subi les outrages, ce furent des sanglots qui éclatèrent, témoins irrécusables de la douleur générale. Les hommes mêmes pleuraient. A la procession qui alla de l'église aux Croix-Percées, avant la grand'messe, beaucoup d'hommes encore, et une foule considérable dans le plus

Archives diocésaine[redacted]e Quimper et Léon

solennel et triste recueillement. Le soir, aux vêpres, l'affluence fut aussi grande et aussi pieuse pour la procession qui eut lieu à l'intérieur de l'église. L'outrage a valu à notre divin Maître de plus fervents hommages ! A la vue de pareille foi, on se demande comment cet attentat a pu être perpétré !

Calvaires profanés ! Triste présage d'avenir. Déjà en plusieurs localités de France on a vu de singulières choses qui peuvent être des punitions, et la population de Plaine-Haute elle-même paraît émue de ce qu'elle croit être un châtiment récent pour un autre outrage public à Dieu !

(*Semaine religieuse* de Saint-Brieuc.)

L'épiscopat étranger et la France. — Nous avons donné, dans un de nos derniers numéros, un extrait de la lettre adressée à Son Em. le cardinal Richard par Mgr l'Archevêque de Melbourne, au nom de ses treize collègues de l'épiscopat australien, avec le « vœu » du 2e congrès catholique des Etats d'Australie, relatif à la situation faite à l'Eglise en France.

D'autre part, les membres de l'épiscopat Canadien, au nombre de 31, viennent d'envoyer au vénéré Cardinal-Archevêque de Paris une lettre collective sur le même sujet. Nous y lisons :

« Ce n'est pas sans une tristesse profonde, Eminentissime Seigneur, que les évêques du Canada apprennent chaque jour les nouvelles entreprises du gouvernement français contre les libertés et les droits les plus sacrés de notre sainte religion. Des lois, aussi contraires aux véritables intérêts temporels de votre noble et grand pays que fatales à la prospérité du catholicisme, ont aboli vos congrégations religieuses si florissantes.

» A l'heure où les peuples schismatiques, hérétiques ou même païens, s'honorent de créer des relations plus étroites avec la Papauté, le gouvernement de la France a rompu avec le Saint-Siège tout rapport diplomatique et se flatte de briser le Concordat de 1801 ; il veut faire peser sur l'Eglise ce qu'il appelle la suprématie de l'Etat, en imposant au clergé et aux fidèles des lois disciplinaires qui rendraient impraticable l'exercice du culte public. En un mot, c'est la guerre déclarée à Jésus-Christ et à sa sainte Eglise.

» Devant les ruines qui s'entassent, Eminentissime Seigneur, en présence de l'odieuse persécution que vous endurez, nous ne pouvons demeurer étrangers et indifférents.....

» Nous, évêques canadiens, nous avons plus que d'autres l'obligation de nous rappeler que c'est au zèle des apôtres venus de France que le Canada et même la plus grande partie de l'Amérique du Nord doit d'avoir, au début, connu la vraie foi de l'Evangile. C'est la France qui a donné à notre immense pays ses premiers évêques, ses premiers prêtres et ses premiers colons catholiques. C'est du milieu de votre peuple que sont sortis nos saints.

» Aussi notre émotion et nos tristesses grandissent à mesure que s'accroissent vos malheurs et vos afflictions. »

Ont signé :

† C. O'BRIEN, archevêque d'Halifax.
† J.-THOMAS, archevêque d'Ottawa.
† LOUIS-NAZAIRE, archev de Québec.
† ABÉLARD, O. M. I., archevêque de Saint-Boniface.
† PAUL, archevêque de Montréal.
† C.-H., archevêque de Kingston.
† DENIS O'CONNOR, arch. de Toronto.
† B. ORTH, archevêque de Victoria.
† J. CAMERON, évêque d'Antigonisch.
† N.-ZEPHIRIN, évêque de Pembroke.
† THOMAS-JOSEPH DOWLING, évêque de Hamilton.
† RICHARD-ALPHONSE, évêque de Peterborough.
† ANDRÉ-ALBERT, évêq. de Rimouski.
† J.-C, évêque de Charlottetown.
† ALEXANDRE, évêque d'Alexandria.
† ALBERT, O. M. I., vicaire apostolique de la Saskatchevan.
† EMILE, O. M. I., vicaire apostolique d'Athabaska.
† MICHEL-THOMAS, évêque de Chicoutimi.
† JOSEPH-MÉDARD, évêque de Valleyfield.
† MAXIME, évêque de Saint-Hyacinthe.
† PAUL, évêque de Sherbrooke.
† ÉMILE, O.M.I., évêq. de Saint-Albert
† A. DOTTENVILLE, évêque de Now-Westminster.
† FERGUS-PATRICK MAC EVAY, évêque de London.
† F.-X., évêque des Trois-Rivières.
† J.-S. HERMANN, évêque de Nicolet.
† THIMOTHÉE, évêque de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.
† THOMAS-F. BARRY, évêque de Chatham.
† O. BREYNAT, O. M. I., vicaire apostolique de Mac Kenzie.
† JOSEPH-ALFRED, évêq de Joliette.
† P.-G. BLANCHE, préfet apost. du Golfe Saint-Laurent.

Comme quoi la science ne se trompe jamais ! — Jusqu'ici, on affirmait que l'une des planètes du système solaire, Vénus, tournait sur elle-même en vingt-quatre heures environ. Et les partisans de la pluralité des mondes habités en inféraient que cette durée de rotation semblable à celle de notre Terre était une présomption de plus en faveur de leur thèse. Or, il faut que ces messieurs renoncent à l'un de leurs arguments favoris. Non, Vénus ne tourne pas sur elle-même en vingt-quatre heures, mais, ainsi que l'ont reconnu deux astronomes d'un haut mérite, en *deux cent vingt-quatre jours !*

Que dites-vous de cette *légère* différence et n'a-t-on pas le droit, en présence d'une erreur de ce calibre, de douter de ce qu'on appelle pompeusement les *vérités scientifiques ?*

D'ailleurs, les astronomes sont coutumiers du fait. C'est ainsi que dans leurs calculs (?) de la température solaire, les uns tiennent pour 5,000 degrés au-dessus de zéro et les autres pour un million !... Et notez que ce sont précisément ces profonds observateurs qui sont les premiers à se moquer de la Révélation !

Pensée.

Le salut de la France. — Il ne faut pas se lasser de le répéter, le salut est en nos mains. L'audace de nos ennemis n'est faite que de notre mollesse, et cette mollesse elle-même est faite de nos illusions et de nos discordes. Comte Albert DE MUN.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du Numéro du 20 Décembre 1904 :

I. Sainte-Beuve critique : Le genre et l'homme ; A propos de son centenaire, par Georges LONGHAYE. — II. Pie VII et les évêques constitutionnels, par Paul DUDON. — III. Excursion archéologique de deux Français à Milo en 1735, par Joseph BRUCKER. — IV. Les Catholiques et les élections de 1906, par Mgr Delamaire, évêque de Périgueux et de Sarlat, par R. de SCORRAILLE. — V. Le Dernier Interrogatoire et l'exécution de Jean Chatel, d'après les procès-verbaux inédits, par Henri FOUQUERAY. — VI. Bulletin canonique : Le décret « Ut debita » relatif aux messes manuelles. par Lucien CHOUPIN. — VII. Revue des livres. — VIII. Evénements de la quinzaine.

Saint Paulin, Evêque de Nole (353-431), par M. ANDRÉ BAUDRILLART, agrégé de l'Université. Un vol. in-12 de VII-190 pages, de la Collection " **Les Saints** ". Prix : **2 fr.** (VICTOR LECOFFRE, éditeur).

Saint Paulin de Nole est surtout connu jusqu'ici, comme un poète qui a su conserver dans la littérature chrétienne une bonne partie des traditions classiques de l'ancienne Rome. Mais c'est aussi un gallo-romain, né à Bordeaux, d'une ancienne famille consulaire, qui est venu apporter à l'Eglise les fortes qualités de sa double race. Ajoutons que, contemporain de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Martin, de Sulpice Sévère, il a été en relations et en correspondance avec presque tous les grands saints de ce fameux quatrième siècle, qu'il a vu le sac de Rome par Alaric, qu'il a combattu le pélagianisme, qu'il a été mêlé à des fondations comme celle de l'abbaye de Lérins. Sa biographie manquait donc à la collection des Saints, et l'on doit savoir gré à M. André Baudrillart d'avoir très heureusement comblé cette lacune. Il aime son héros et le fait aimer, car il a su le replacer bien vivant, avec sa physionomie douce et grave, dans ce milieu si rempli d'événements considérables.

Victimes des Camisards. *Récit, discussion, notices, documents* (1902-1904), deuxième centenaire de la guerre des Camisards, par J.-B. COUDERC. Un vol. in-12 de 312 pages. Prix : **3** francs. (TÉQUI, éditeur).

A notre époque trop troublée, il ne sera pas un de nos lecteurs qui, soucieux de se réconforter par l'étude de précédentes persécutions de l'Église de France, ne veuille s'empresser de lire « *Victimes des Camisards* ». Leur cœur et leur foi y recueilleront, avec une connaissance plus pleine de cette page d'histoire, les plus patriotiques et les plus religieuses émotions.

L'Action populaire. — M. Emmanuel DEDÉ achève ses études si fouillées sur la Mutualité en exposant les lois qui régissent la matière et en proposant les statuts d'une société à base familiale, professionnelle ou même individuelle. Les préférences de l'auteur vont aux premiers systèmes.

L'exemplaire : **0,25 centimes**. — L'abonnement à la quatrième série (N° 49 à 72) : **5 francs**.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. Vendredi 27 Janvier 1905 N° 4

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière.
II. — Les leçons de la Béatification du Curé d'Ars.
III. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Jeunesse Catholique Bretonne ; Landivisiau ; Beuzec-Conq, Avis ; Ce qu'il faut éviter surtout en temps de grève ; Après la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; Le culte des Saints (à suivre).
IV. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Paris ; Au *Sillon ;* Angoulême ; Dijon ; Croisade du chapelet pour la France ; Pensées.
V. — *Bibliographie.*
VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 29 Janvier. — 4e Dimanche après l'Epiphanie. S. François de Sales, Evêque, Docteur. Double. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.
Vêpres de S. François de Sales, avec mémoires du suivant et du Dimanche.
Lundi, 30. — Ste Martine, Vierge, Martyre. Semi-double. Rouge.
Mardi, 31. — S. Pierre Nolasque, Confesseur. Double. Blanc.
Mercredi, 1er Février. — S. Ignace, Evêque, Martyr. Double. Rouge.
Jeudi, 2. — PURIFICATION DE LA T. SAINTE VIERGE *(Chandeleur)*. Double de 2e classe. Blanc.
Vendredi, 3. — Ste Geneviève de Paris, Vierge *(au Propre diocésain)*. Double. Blanc.
Samedi, 4. — S. André Corsini, Evêque. Double. Blanc.
Dimanche, 5. — 5e Dimanche après l'Epiphanie. Ste Agathe, Vierge, Martyre.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Saint-Mathieu de Quimper . . . . du 24 au 31 Janvier.
Saint-Melaine (Morlaix). . . . . du 1er au 8 Février.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR FÉVRIER 1905

L'ENSEIGNEMENT DU CATÉCHISME

L'enseignement du catéchisme est la base de toute instruction religieuse ; aussi doit-il occuper une place de choix dans la formation de la jeunesse. Mais le clergé, dans les grandes villes surtout, étant débordé par ses occupations, une œuvre s'est fondée pour lui venir en aide, l'œuvre des *catéchistes volontaires ;* œuvre d'autant plus nécessaire aujourd'hui que le catéchisme est banni, de par la loi, des écoles officielles.

Beaucoup de parents, indifférents ou absorbés par le labeur quotidien, ne peuvent remédier à ce triste état de choses. Les prêtres, dans les centres populeux, ont grand'peine à découvrir les enfants qui sont en âge d'apprendre le catéchisme ; et souvent ceux qu'ils peuvent atteindre sont absolument étrangers aux premiers éléments de la foi, ne sachant pas même faire le signe de la croix.

Dès lors, le rôle du catéchiste volontaire est tout tracé. Il apprend aux élèves des écoles laïques la lettre du catéchisme, les prières, et leur explique les premières notions de la doctrine chrétienne. Il travaille au recrutement des enfants qui, n'étant plus envoyés par les maîtres et les maîtresses des écoles officielles, ne se rendent plus au catéchisme à moins qu'on ne les y amène, et il assure leur assiduité, par des visites à domicile.

Enfin, les dames catéchistes s'occupent aussi des petits enfants de six à dix ans, et leur donnent cette toute première initiation religieuse, sans laquelle la parole du prêtre ne pénètre ensuite que difficilement les âmes.

Par un bref, daté du 30 Mai 1893, Léon XIII érigea l'œuvre des catéchismes en archiconfrérie et lui accorda de précieuses indulgences. En vertu de ce bref, les œuvres de France, canoniquement érigées sous le même titre, peuvent se faire affilier à l'archiconfrérie de Paris ; elles doivent, à cet effet, adresser une demande, revêtue de l'autorisation des Ordinaires respectifs, au directeur de l'œuvre, 19, rue de Varennes, Paris.

Les leçons de la Béatification du Curé d'Ars.

La grande erreur contemporaine, Nos Très Chers Frères, celle qui est tout à la fois et le germe d'où sont sorties les autres, et la synthèse en laquelle elles se résument, c'est le Naturalisme. Le Naturalisme, ainsi que son nom l'indique, ne veut rien reconnaître en dehors de la nature ; il prétend tout expliquer par les forces de la nature, par les lois de la nature, par l'ordre et le cours de la nature. Il rejette, en conséquence, comme indémontrable, tout le surnaturel ; il rejette le surnaturel dans le gouvernement du monde, c'est-à-dire l'action de la Providence et l'intervention de Dieu ; il rejette le surnaturel dans les âmes, c'est-à-dire la vie de la grâce, la chute originelle, la Rédemption, l'Incarnation et tout ce qui repose sur ces dogmes : l'Eglise, le Sacerdoce, les Sacrements, la Révélation ; il rejette enfin le surnaturel dans les faits, c'est-à-dire le miracle, qui n'est pour lui qu'un phénomène naturel, dont les causes nous échappent, mais ne sont que les forces de la nature.

Or, Dieu se plaît à confondre la force des sages par la faiblesse des simples. Quand on se demande quelle a été la raison d'être providentielle de cet homme extraordinaire que fut le Curé d'Ars, dans quel but Dieu l'a suscité, et suscité au XIX^e^ siècle, la réponse que la saine et loyale raison nous fait entendre, c'est que le Curé d'Ars fut suscité de Dieu et donné au monde, au milieu du siècle du Naturalisme, comme un exemple et une preuve vivante du surnaturel sous toutes ses formes.

Ils niaient le surnaturel dans les âmes : voilà un homme de l'âme duquel le surnaturel rayonne, éclatant comme la lumière du soleil ; il resplendit dans ses vertus, dans ses œuvres, dans ses discours, dans ses lumières, dans sa vie, dans sa mort, dans le concours qui se produit autour de lui, dans la disproportion des effets avec la cause, des œuvres avec les moyens, de sa science avec ses facultés, de ses vertus avec les forces de la nature.

Ils disaient qu'il n'y avait plus de Saints dans l'Eglise : ils prophétisaient qu'on n'y verrait plus de ces vies prodigieuses que les légendes antiques présentaient à la naïve admiration des siècles passés. Voilà un homme, notre contemporain, qui a renouvelé en sa personne toutes les merveilles de vertu, toutes les œuvres prodigieuses, et jusqu'aux luttes avec le démon, dont notre génération incrédule niait la possibilité elle-même ; et cela durant un espace de quarante ans, avec un tel éclat qu'elles attirèrent par centaines de milliers les pèlerins, avides de voir l'homme de Dieu, de l'entendre, de lui confesser leurs péchés.

Ils niaient le miracle, et traitaient de contes puérils, de légendes, de mythes ou de fables, les récits miraculeux de la Vie des Saints : voilà un Saint qui rend le miracle, pour ainsi dire, quotidien, qui le multiplie sous les formes les plus variées, au grand jour, sous les yeux d'innombrables témoins de tout rang, de tout âge, de toute condition, animés des dispositions les plus diverses. « Ars, a dit un illustre évêque, fut la réponse de Dieu aux blasphèmes de l'homme de Ferney ; et ce n'est pas sans une raison providentielle que le thaumaturge a succédé au plus audacieux contempteur du miracle, presque sur les mêmes lieux », à la frontière opposée du diocèse actuel de Belley.

Le Curé d'Ars, c'est le surnaturel vivant, c'est le miracle per-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

pétuel, c'est le surnaturel sous toutes ses formes, c'est le divin rayonnant dans la personne d'un saint.

Mgr Luçon, Evêque de Belley *(Lettre pastorale annonçant la Béatification du Vén. Vianney, curé d'Ars)*.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**
II. — **La paix religieuse et sociale.**
III. — **L'union des catholiques.**
IV. — **La défense du droit et des libertés religieuses au Parlement et devant le pays.**

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — *Jeudi 2 Février*, fête de la Purification de la T. Sainte Vierge, les messes et les offices sont aux mêmes heures que les dimanches.

Avant la grand'messe, bénédiction des cierges, que l'on tient allumés, à la Procession, à l'Evangile et depuis l'Elévation jusqu'à la Communion inclusivement.

Après les Vêpres, bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— Église de Saint-Mathieu. — *Vendredi, samedi et dimanche 27, 28 et 29 Janvier*, continuation de l'Adoration avec laquelle se confond, cette année, le triduum habituel en l'honneur de saint François de Sales — Le Saint-Sacrement sera exposé toute la journée. Le soir, à 7 h. 3/4, sermon par M l'abbé Boschet, missionnaire ; bénédiction du T. Saint-Sacrement.

N B. Indépendamment de celle de l'Adoration, les fidèles peuvent gagner (en remplissant les conditions marquées) une deuxième indulgence plénière spécialement attachée au triduum de saint François de Sales.

— *Jeudi 2 Février*, fête de la Purification, *à 8 h. 1/2*, bénédiction des cierges ; grand'messe. Le soir, à 7 h. 3/4, chant des Complies, et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Jeunesse Catholique Bretonne. — On annonce que la *Jeunesse Catholique Bretonne* tiendra cette année, à Quimper, son premier *Congrès Social Provincial*, les dimanche, lundi et mardi de Pâques. Sa Sainteté le Pape Pie X bénit paternellement les organisateurs de ce Congrès d'action populaire chrétienne qui est appelé à avoir beaucoup de retentissement.

Landivisiau. — **Avis de service anniversaire.** — On nous prie d'annoncer que le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. le chanoine Cariou, mort curé de Landivisiau, sera célébré dans cette paroisse le jeudi 9 Février, à 10 heures.

Beuzec-Conq. — **La mission.** — Une mission de quinze jours (8-21 Janvier) vient d'être prêchée à Beuzec-Conq et a produit les résultats les plus consolants. L'hiver n'est pas généralement l'époque que l'on choisit pour donner des missions ; mais, ici, il n'y avait pas le choix. On sait que la population de Beuzec-Conq est composée, en grande partie, de marins-pêcheurs qui ne sont guère libres que pendant les mois de Décembre et de Janvier.....

Malgré la rigueur de la température, les paroissiens ont tenu à profiter de la grande grâce qui leur était offerte : dès la première semaine, les exercices de la mission ont été bien suivis. La foule remplissait l'église, ne se lassant pas d'entendre les instructions si variées et si pratiques des missionnaires. La première semaine, M. le chanoine Godec, curé d'Elliant, qui présidait, a donné les conférences sur les commandements avec le talent que tout le monde lui connait, et l'explication des tableaux a été faite par un maître en ce genre, M. Bohec, recteur de Plonévez-du-Faou.

Pendant la deuxième semaine, l'enthousiasme n'a fait que grandir. Dès le mardi, l'affluence était si considérable que l'église s'est trouvée trop petite, et qu'il a fallu bientôt réclamer le concours de deux nouveaux missionnaires pour entendre les confessions. C'était vraiment plaisir de voir cette foule écouter avec la plus vive attention la parole vigoureuse et concise de M. Caradec, curé de Scaër, président de la deuxième semaine, et les conférences si pratiques de M. Guédès, recteur de Plouvorn, sur la Pénitence ; mais on aimait surtout à considérer ces vieux marins, au teint bronzé par l'air de la mer, se déridant et pleurant tour à tour, pendant que M. Balanant, recteur de Penhars, leur expliquait le symbolisme des tableaux de Michel Le Nobletz : l'action de la grâce se reflétait visiblement sur leur visage et touchait les cœurs des plus indifférents.

En tout, pour les deux semaines, on a compté environ 2,800 communions : c'est un beau chiffre, et on comprend que le cœur du zélé pasteur de Beuzec-Conq ait été réjoui et consolé par le magnifique spectacle que lui ont donné ses paroissiens pendant ces jours de bénédiction. Puissent-ils conserver précieusement le souvenir de la mission de 1905 !

***

AVIS. — **Prenez garde aux escrocs !** — Un jeune homme de 20 à 25 ans se présente dans les presbytères avec une carte portant un nom des plus aristocratiques ; il se recommande de sa parenté avec un prélat connu et, prétextant la perte de son portefeuille, sollicite une « avance » d'argent... C'est un vulgaire chevalier d'industrie qui a déjà fait des dupes dans la Mayenne, en Normandie et en Bretagne, et que l'on est prié de signaler à la police.

Ce qu'il faut éviter surtout en temps de grève. — Quimper vient d'avoir sa première grève. Des centaines d'ouvriers catholiques y ont pris part, entraînés par un courant qui s'est

Archives diocésaine[redacted]e Quimper et Léon

étendu à la plupart des professions. Nos grévistes se sont efforcés d'être pacifiques et raisonnables ; ils n'y ont pas toujours réussi. Des excès ont été commis ; d'autres, plus graves, paraissaient imminents. La sécurité publique réclamait l'intervention de l'autorité. Celle-ci prit opportunément des mesures d'ordre. Elle mobilisa de nombreuses brigades de gendarmerie et plusieurs compagnies de soldats. Il lui parut nécessaire d'occuper militairement des points plus spécialement menacés, et de dégager, par des charges successives, le quai, la place Saint-Corentin, les abords de la Préfecture où les manifestants s'obstinaient à reformer leurs groupes compacts. En une demi-journée, la force armée eut raison des perturbateurs. Le calme se fit dans les esprits, et une entente mit fin à ce mouvement anormal.

Pour clore cet incident, nous ne pouvons moins faire que d'indiquer sommairement aux ouvriers catholiques ce qu'ils ont à éviter en temps de grève. Ils reconnaîtront, dans les détails ci-après, bon nombre des faits qui leur ont été reprochés. A éviter :

1° Toute *menace* proférée contre les patrons, contre les camarades, contre les établissements privés, contre les services publics, et en général contre la population étrangère au mouvement gréviste. Une menace est suffisamment caractérisée, et prend dès lors un caractère délictueux, lorsqu'elle provoque un déploiement inusité de police pour sauvegarder les intérêts en jeu.

2° Tout *désordre* dans la rue. De ce nombre sont : les attroupements qui interceptent la circulation, l'exhibition d'emblèmes séditieux, les défilés tumultueux accompagnés de clameurs sauvages ou de chants révolutionnaires.

3° Toute *violence* contre les choses ou les personnes : bris de vitres ou de meubles, jets de pierres ou autres projectiles dangereux, destruction de denrées, de marchandises quelconques, d'outils ou de machines ; atteinte matérielle ou morale à la liberté du travail. Il ne devrait pas être besoin de spécifier que rien n'autorise les grévistes à se ruer sur des citoyens paisibles et à les jeter à la rivière.

4° L'*émeute* organisée contre les pouvoirs publics ou leurs actes : toute démonstration ayant pour but d'imposer impérieusement une démission ; toute violation d'un arrêté émanant des autorités légitimes ; toute résistance à la force armée chargée de l'exécution des mesures d'ordre public.

Menaces, désordres, violences, émeute : autant d'espèces de délits ou crimes passibles de poursuites et de condamnations judiciaires.

Ils sont réprouvés par la morale chrétienne plus encore que par le Code. Rarement vont-ils sans quelque dommage injuste que leurs auteurs ou complices sont tenus en conscience de réparer.

X...

Après la séparation de l'Église et de l'État. — Sur cette question, qui préoccupe à bon droit non seulement les catholiques mais tous les hommes sérieux, on lira avec intérêt les considérations suivantes d'un éminent académicien, M. d'Haussonville.

« J'ai sous les yeux un projet de statuts préparés éventuellement à l'usage des paroisses de Paris, mais qui pourraient servir dans d'autres diocèses. Ces statuts prévoient dans une très large mesure la participation des laïques à l'administration de l'association, et cette participation est indispensable si l'on veut que l'Eglise redevienne la maison commune et familiale.

» Voici comment il me semble que les choses pourraient être organisées : les souscriptions devraient être recueillies par des laïques choisis comme collecteurs, et les plus modestes concours devraient être recherchés. Aucun minimum ne devrait être fixé pour avoir le droit de faire partie de l'association, et loin de dédaigner les petites souscriptions, ce sont au contraire celles-là qu'il faudra rechercher avec le plus d'ardeur. Peut-être bien sera-ce leur abondance qui fera la richesse principale de ces associations. En fait, je crois qu'assez peu de familles refuseront de souscrire pour conserver une église et un curé, sauf à ne guère aller à l'église et à ne pas faire beaucoup usage du curé. Si ce n'est pas le mari qui souscrit, ce sera la femme. Si ce n'est pas la femme, ce sera la jeune fille qui voudra se marier à l'église, comme ses compagnes. Evidemment, il ne faudra pas négliger non plus les grosses souscriptions dont le montant, je le rappelle, est illimité. Mais celles-là, il ne sera pas nécessaire d'aller les chercher à domicile. Elles viendront toutes seules.

» Des sommes ainsi recueillies, deux parts devraient être faites. L'une resterait dans la caisse de l'association paroissiale, — elle aurait pour destination de subvenir aux frais du culte local et serait mise à la disposition du curé ; l'autre, dont le pourcentage pourrait être fixé uniformément au moins par diocèse, serait versée dans une caisse diocésaine centrale qui serait gérée par une fédération des associations paroissiales. Cette caisse centrale subviendrait aux traitements des curés et vicaires, qui seraient fixés par l'évêque. On ne saurait trop, en effet, insister sur cette idée que le traitement du curé ne doit pas dépendre de ses paroissiens. Il ne faut pas qu'un père de famille, mécontent de ce que son enfant n'aura pas été admis à la Première Communion, s'en venge en coupant les vivres du curé. Il ne faut pas non plus que le traitement au curé soit constitué par une grosse souscription unique versée par le propriétaire du château ou le patron de l'usine, dont il apparaîtrait comme l'aumônier. Pour être l'homme de tous, le curé doit ne dépendre de personne et n'avoir rien à demander à personne : c'est là une condition essentielle de sa dignité et de son indépendance. »

En terminant, l'éminent écrivain recherche quelle attitude il convient d'adopter en face du projet du gouvernement. Voici sa pensée :

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« L'attitude des catholiques doit être, suivant moi, une opposition absolue. Il ne faudrait pas qu'induits en tentation par les faveurs apparentes que le projet accorde aux « associations cultuelles », ils prissent leur parti avec résignation des restrictions qu'on leur impose. Il faut, au contraire, tout combattre et tout rejeter. Il faut se camper résolument sur le terrain du droit commun, ne rien demander, ne rien accepter d'autre, et acculer ceux qui mènent la campagne contre l'Eglise à la nécessité de choisir entre le régime de la liberté vraie ou celui de la persécution ouverte. Je ne veux en aucune façon répondre que le régime de la persécution ne sera pas adopté ; mais la persécution en France n'a jamais qu'un temps très court, tandis que toute atteinte portée à l'indépendance de l'Eglise et acceptée par elle pourrait avoir les plus longues et les plus graves conséquences. Il en serait ainsi tout particulièrement si les catholiques donnaient dans le piége qui leur est tendu par les dispositions concernant les lieux de culte. »

Le culte des Saints *(suite)*.

Vous voulez bien l'admettre n'est-ce pas ? les Bretons et plus particulièrement les campagnards ont voué à quelques Saints un culte particulier, leur demandant en retour telle faveur dont Dieu leur a confié la spécialité. Nul ne songe à le nier, ce serait d'ailleurs nier l'évidence. Il en est parmi eux qu'on prie pour être préservé ou guéri de telle maladie, d'autres qu'on invoque pour les animaux, d'autres enfin auxquels est attribuée la puissance d'écarter les fléaux ou d'attirer les faveurs. Mais, je l'ai déjà dit, nos paysans honorent d'un culte désintéressé beaucoup d'autres Saints, auxquels ils demandent surtout des faveurs spirituelles. Voyez dans nos églises les innombrables statues de saint Michel, de saint Jean-Baptiste, des saints Apôtres, des plus illustres martyrs, comme saint Etienne, saint Laurent, sainte Catherine, etc. ; je crois qu'il serait difficile de placer ces Saints-là dans la catégorie des Saints *utilitaires*. Parmi ceux-ci il en est, d'ailleurs, que l'on invoque ailleurs qu'en Bretagne et dans le même but. C'est dans tout l'Occident que l'on prie encore saint Roch et qu'on priait autrefois saint Sébastien d'écarter les épidémies ; qu'on demande à sainte Barbe et à sainte Claire d'éloigner la foudre, à sainte Apolline de guérir les maux de dents, à saint Adrien et à saint Servais de calmer les douleurs d'intestins ; c'est aussi un usage universel d'appeler la protection de l'illustre vierge et martyre sainte Marguerite sur les enfants qui vont naître et sur leurs mères. Je me suis demandé bien des fois pourquoi, en cette circonstance, on recourait à l'intervention d'une vierge plutôt qu'à celle d'une sainte femme ayant été épouse et mère. Je me demandais même s'il n'y avait pas là une confusion entre la martyre de Nicomédie et sainte

Marguerite de Cortone, qui pendant deux ans exerça la profession de sage-femme ; mais lisant la *Légende dorée*, il n'y a guère plus de deux ans, je trouvais les lignes suivantes : « Le préfet ordonna qu'elle (sainte Marguerite) fut au plus vite décapitée. Après avoir obtenu la permission de faire une prière, elle pria pour elle-même et pour ses persécuteurs. Elle demanda, en particulier, que toutes les fois qu'une femme en couches invoquerait son nom, l'enfant pût naître sans avoir aucun mal. Et une voix du ciel lui dit que toutes ses prières étaient exaucées » (1).

Cela explique la multiplicité des statues de sainte Marguerite dans nos églises, et il est à remarquer qu'elles y sont souvent placées dans la chapelle des fonts baptismaux où elles font vis-à-vis à saint Jean-Baptiste. Il en était ainsi jadis à la cathédrale de Quimper, et il est à regretter qu'ici, comme en bien d'autres endroits, on ait fait disparaître l'image de cette grande sainte, objet d'une dévotion chère à la piété des mères. Je crois que ces disparitions ont été encore plus fréquentes en Léon qu'en Cornouaille, car la chapelle de Saint-Joseph, à Brest, contient assez de statues de sainte Marguerite pour former, à elles seules, un musée à part ; il y en a une qui n'est pas sans caractère et qui provient de l'église des Carmes, où elle a été remplacée par un moulage fort insignifiant.

Comme étant honoré en Bretagne, mais l'étant aussi ailleurs, je dois encore citer saint Mathurin, invoqué pour les mourants afin que leur agonie soit abrégée ou rendue moins cruelle, et aussi pour les âmes du purgatoire ; il est souvent le patron de l'autel privilégié pour les trépassés.

Voici maintenant quelques saints qui sont invoqués en Bretagne seulement, du moins au titre que nous allons dire :

On prie saint Ronan pour être préservé de toute calomnie de la part des méchantes femmes. Cela se comprend quand on se rappelle combien il eut à souffrir de la part de *Keban*.

Les gens mariés s'adressent à saint Guénolé et quelquefois à sa mère, sainte Guen, pour leur demander la joie d'avoir une postérité. Ce choix ne pouvait être plus heureux, car la famille d'où est issu le saint abbé de Landévénec a vraiment été la famille bénie : le père, saint Fragan, la mère et tous les enfants sont vénérés comme saints et sont restés toujours unis par l'affection la plus tendre.

On invoque contre l'épilepsie et les maladies nerveuses saint Maurice de Carnoët, et contre la morsure des chiens enragés saint Tujan, dont la vie n'est pas connue, mais qui fut probablement abbé de Daoulas, et qui est le patron d'une magnifique chapelle où les pèlerins viennent nombreux (paroisse de Primelin). Ils rapportent comme souvenir de leur pieux voyage de petites clefs en plomb, bénites en l'honneur du Saint.

(1) *La Légende Dorée ;* par le B. Jacques de Voragine, traduction de Teodor de Wizewa.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Saint Eutrope est invoqué pour la guérison de l'hydropisie, à Rosnoën, à Locronan et dans la paroisse qui porte son nom, entre Plonigneau et Plougonven ; je n'ai pas à insister ici, car j'ai publié une étude sur le culte de ce saint dans le diocèse de Quimper.

Sainte Claire, en raison de son nom, est invoquée à Penhars pour la guérison des maladies d'yeux et pour la conservation de la vue ; mais c'est surtout à Notre-Dame de la Clarté qu'on demande ces faveurs, dans sa chapelle de Combrit et à son bel autel de Beuzec-Cap-Sizun.

A Concarneau et aux environs, les marins demandent à saint Antoine, le Père des Moines d'Orient, du bon vent pour la pêche, et c'est pour ce motif que le pardon de sa chapelle, en Melgven, est surtout fréquenté.

Enfin, il y a les protecteurs des bestiaux : saint Corneille pour les bœufs, saint Herbot pour les vaches, saint Eloi (en breton saint Alar) pour les chevaux, et saint Antoine pour les porcs. Nous aurons à y revenir. *(A suivre.)*

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — La solennité de la Chaire de saint Pierre a eu lieu dans la basilique vaticane, en grande pompe, au milieu d'une affluence considérable de fidèles. Le cardinal Rampolla, archiprêtre de Saint-Pierre, a chanté la messe pontificale, à l'autel de la « Confession », avec l'assistance du chapitre patriarcal.

A l'occasion de la même fête, le Saint-Père a célébré la messe dans sa chapelle privée où ont été admis les membres du cercle de Saint-Pierre et ceux du conseil supérieur de la Jeunesse catholique italienne. Après la messe d'actions de grâces, dite par Mgr Bressan, Sa Sainteté a reçu dans ses appartements tous ceux qui ont assisté à la messe et auxquels Pie X a adressé des paroles de paternelle bienveillance.

La fête de sainte Agnès (21 Janvier) amène le retour d'une cérémonie touchante : la bénédiction des agneaux dont la laine servira, dans l'année, à confectionner les palliums. Ces agneaux, offerts dorénavant par le monastère de Saint-Paul-Trois-Fontaines, ont été présentés au Saint-Père, samedi matin, par deux prélats délégués du Chapitre de Saint-Jean de Latran.

Le Pape a reçu ensuite les religieux représentant le monastère de Saint-Paul-Trois-Fontaines.

Les cardinaux et prélats français venus pour les fêtes récentes de la béatification du Curé d'Ars ont, presque tous, quitté Rome. Mgr Hautin, archevêque de Chambéry, indisposé, a dû retarder son départ : mais l'état du vénérable prélat s'est amélioré. Monseigneur Douais, évêque de Beauvais, a été reçu par le Saint-Père, samedi.

Cette semaine, Pie X reçoit par groupes les membres de l'aristocratie romaine, qui présentent leurs vœux de nouvel an au Souverain Pontife.

***

La Sacrée Congrégation des Rites s'occupera, dans ses prochaines séances, du procès de béatification et canonisation de la vénérable Marie-Christine de Savoie, reine de Naples, et de la vénérable Clotilde de France, duchesse de Savoie, reine de Sardaigne.

La vénérable servante de Dieu Marie-Christine de Savoie est la mère du roi François II des Deux-Siciles, et la vénérable servante de Dieu, Clotilde de France, est la sœur des rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, les trois derniers rois de France.

Dans l'audience accordée aux pèlerins d'Ars, le Pape disait au vénérable M. Ball, qui a succédé après un court intervalle au Bienheureux Vianney, et qui est actuellement dans sa 86e année : « Je vous donne rendez-vous pour les fêtes de la canonisation ; c'est vous dire que je la désire rapide ». Et il semble déjà que le Ciel veuille exaucer ces vœux, car on parle de deux miracles obtenus récemment par le bienheureux.

Le concours des prêtres à Saint-Louis des Français pendant les fêtes du Triduum a été considérable ; on peut évaluer à cent par jour le nombre de ceux qui sont venus célébrer la messe du nouveau bienheureux.

***

Le Saint-Père vient d'envoyer à Mgr Radini-Tedeschi un Bref concernant les pèlerinages italiens à Lourdes et à Jérusalem. On sait que le nouvel évêque de Bergame est le directeur de cette double œuvre de pèlerinage.

Le Pape, après avoir énuméré les faveurs spirituelles qu'il y attache, se félicite qu'un nouveau pèlerinage à Lourdes se prépare pour le mois de Mai prochain et un autre en Terre-Sainte pour les mois d'Octobre et de Novembre.

France. — En annonçant, dans notre dernier numéro, la démission du ministère Combes, nous ajoutions : « Qu'y gagneront les catholiques si, les hommes changeant, le programme reste le même ? » Aujourd'hui, nous avons un nouveau ministère : rien n'est changé, sauf les hommes, quelques uns du moins. Au programme ne figure pas, semble-t-il, « l'apaisement religieux » ; car le nouveau ministre de l'Instruction publique et *des Cultes*, M. Bienvenu-Martin, s'est toujours montré le partisan le plus fidèle et le plus dévoué de M. Combes dans l'affaire des Congrégations comme dans la question de la liberté d'enseignement et celle de la dénonciation du Concordat. Pour accentuer encore le sens de cette nomination, le gouvernement fait annoncer qu'il déposera, dès le premier jour, un projet de loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les catholiques n'ont qu'à attendre ; forts des promesses divines et des encouragements du Souverain Pontife, qu'ils soient unis et qu'ils continuent à prier avec confiance.

PARIS. — **Condoléances, et réflexions à propos d'un deuil.** — On sait que M. le Président de la République vient de perdre sa mère. Ayant appris cette douloureuse nouvelle, le Saint-Père a chargé Son Eminence le Cardinal Richard, archevêque de Paris, d'aller présenter à M. Loubet ses vifs sentiments de condoléance.

Le service funèbre de Mme Loubet a été célébré dans l'église de Marsanne (Drôme). Les journaux nous apprennent que tous les curés des environs, à plusieurs lieues à la ronde, fidèles au devoir traditionnel et pour rendre honneur au chef de l'Etat, se sont rendus aux obsèques de la mère du Président de la République. Rappelant, à ce propos, la loi récente sur la suppression du monopole des pompes funèbres, un journaliste de talent, M. Arthur Loth, fait les réflexions suivantes :

« Devant ces bons prêtres qui entouraient, par respect pour lui, le corps de sa mère, au milieu de cette pompe funèbre un peu rustique, mais sincère, déployée, par égard pour sa dignité, auprès du cercueil vénéré, le président de la République aurait dû se dire que bientôt, par l'effet de sa signature, tout ce modeste appareil de chant et de luminaire aura disparu, tout ce bon clergé, si empressé pour lui, sera réduit à la portion congrue.

. . . . . .

» Mais, bientôt, avec la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, présentée au Parlement sous la signature de M. Loubet, le budget des cultes lui-même sera supprimé, le clergé mis au régime de la faim et de la mendicité, le culte public détruit et les églises elles-mêmes auront cessé d'être aux catholiques.

» La destruction complète du culte catholique en France est proche, si rien ne l'arrête ; l'orage de l'impiété et du fanatisme gronde sur elle. Et cependant, par respect pour le Concordat, qui va être aboli, par honneur pour le chef de l'Etat, dont il n'ont plus qu'à attendre leur arrêt de mort, ils étaient là, tous ces bons curés des environs de Marsanne, pleins de mansuétude et de pardon, là, auprès de M. Loubet et du cercueil de sa vieille mère. « Ah ! les braves gens que nos curés de campagne ! »

AU SILLON. — **4e Congrès des Cercles d'Etudes et des Instituts Populaires de France, à Paris.** — PROGRAMME. — *Samedi 25 Février*, 4 heures, réunion préparatoire (salle des Sociétés savantes, 5 rue Danton) ;

6 h. 1/2, repas en commun ;

8 h. 1/2, séance d'ouverture (salle des Sociétés savantes) ; allocution de Marc-Sangnier :

1° Rapport général sur le mouvement des Cercles d'Etudes, par Charles d'Hellencourt, secrétaire général du *Sillon* ;

2° Rapport général sur les Instituts Populaires, par Joseph Brunhes, du *Sillon de Bourgogne*.

Dimanche 26 Février, à 7 h. 1/4, revue des différentes sections de « Jeune Garde » ;

8 h., messe de communion, célébrée à la chapelle des Catéchismes, place Saint-Thomas d'Aquin, par M. de Cabanoux, curé de Saint-Thomas d'Aquin ;

9 h., séance de travail (salle des Sociétés savantes), rapport général sur les Sociétés coopératives de consommation par M. Lecoq, de l'Office social du *Sillon* ;

Midi, déjeuner en commun ;

1 heure, messe du Congrès, présidée par Son Eminence le Cardinal Richard ; allocution de Mgr Jourdan de la Passardière, évêque de Roséa ;

3 h., réunion publique, conférence de Marc-Sangnier (manège Saint-Paul, rue Saint-Paul) ;

7 h., grand banquet (salle d'Horticulture, 84, rue de Grenelle).

Pour tous les renseignements, s'adresser au *Sillon, Secrétariat du Congrès, 34, boulevard Raspail*. Les adhésions devront parvenir au *Sillon* avant le *10 Février* au plus tard.

Les compagnies des Chemins de fer du Nord, de l'Est et de l'Orléans ont accordé aux congressistes une réduction de 50 0/0. Nous espérons la même faveur des autres Compagnies. Les demandes de bons de réduction devront parvenir au *Sillon* avant le 5 Février.

ANGOULÊME. — **Paroles d'Évêque.** — Mgr Ricard rend compte dans une lettre à ses diocésains du procès que lui a valu sa fermeté à défendre la liberté des écoles catholiques et qui a abouti, bien qu'il eût respecté la légalité dans la reconstitution de l'école de Segonzac, à une condamnation à 200 francs d'amende.

Il ajoute :

« Voilà en raccourci tout le procès, en voilà l'issue.

» En le racontant, des paroles plus que sévères montent à notre bouche ; pourquoi les prononcer ? Chacun se les dit à lui-même.

» Mais, en vérité, une loi dont on tire de telles sentences, ou bien ce n'est pas une loi mais une monstruosité si elle est bien appliquée, ou bien les juges qui l'appliquent n'en comprennent ni l'esprit ni la portée.

» Pour nous, nous n'admettrons jamais qu'on puisse faire un crime à un évêque, à un curé, à de pieuses filles, de travailler à l'éducation chrétienne des enfants en restant d'ailleurs dans les limites de la loi. C'est tellement dans nos devoirs et dans la constitution essentielle de l'Eglise, qu'il faudrait supprimer celle-ci avec ses évêques et ses curés, si on ne pouvait fièrement revendiquer ce droit primordial et inaliénable.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

» C'est là surtout que doit retentir le *Non possumus* des apôtres. Non, non, nous ne pourrons jamais renoncer à un droit qui prime tous les autres ; nous n'y renoncerons jamais, malgré les tribunaux et les juges, malgré les amendes et la prison. Ce serait nous découronner, ce serait nous avilir devant le peuple lui-même, qui ne comprend pas autrement le rôle que nous donne notre mission ; et le pasteur assez lâche pour méconnaître ce devoir devrait, dit saint Hilaire, craindre plus que les jugements de Dieu ; les hommes eux-mêmes lui reprocheraient son abstention criminelle . »

Dijon. — **Une situation pénible.** — On sait dans quelles conditions Mgr Le Nordez fut amené, il y a quelques mois, à résigner entre les mains du Souverain Pontife ses fonctions d'évêque de Dijon. Depuis ce moment, le diocèse est dirigé au spirituel par les vicaires généraux, en vertu d'une délégation spéciale du Pape. Mais aux yeux du gouvernement Mgr Le Nordez est toujours titulaire de son siège et les vicaires généraux ne sont que ses mandataires. Or, le prélat démissionnaire vient de leur retirer les pouvoirs qu'ils tenaient de lui, et la mesure a été ratifiée par décret présidentiel, officiellement notifié aux intéressés qui ne sont plus, par suite, admis à traiter aucune affaire avec le pouvoir civil... On voit dans quelle situation douloureuse se trouve placé, par suite de ce conflit, le pauvre diocèse de Dijon !

Croisade du chapelet pour la France. — Cette croisade, inaugurée en 1899, sous l'inspiration du R. P. Bailly, a eu l'insigne honneur d'être bénie par Sa Sainteté Pie X, dans l'audience accordée, le 15 Janvier 1904, au directeur de l'*Echo de Fourvière*.

Elle est approuvée et encouragée par quatre cardinaux, cinq archevêques et trente-six évêques.

Pour en faire partie il faut prendre l'engagement de réciter un nombre déterminé de chapelets pour la France, *jusqu'au 1er Octobre 1905*, et adresser le nombre promis à *M. J. Blanchon, directeur de l'*Echo de Fourvière, *place Bellecour, 26, à Lyon*. On ne publie pas les noms.

Les promesses reçues la semaine dernière donnaient un nombre de 490.673 chapelets, qui seront dits pour la France jusqu'au 1er Octobre 1905.

Total au 11 Janvier 1905 : **Cinquante quatre millions huit cent quatre-vingt-quatre mille trois cent dix-huit.** *Le « Général des Chapelets ».*

Les conseils que donne le Pape, dans la plupart des audiences accordées aux Français, se résument en deux points : « Il faut beaucoup prier pour la France, et il faut s'unir pour lutter avantageusement contre la franc-maçonnerie ».

Les croisés du chapelet se montrent fidèles à suivre le premier

de ces conseils, et leur zèle pieux s'accroît tous les jours. Qu'ils persévèrent au milieu des fluctuations de la politique, à laquelle tant d'intérêts religieux sont attachés. Qu'ils se disent pour ne point perdre courage, que ces *Ave Maria* du chapelet, tout imperceptibles qu'ils soient, peuvent être d'un grand poids dans la tournure des événements dirigés toujours par la Providence.

Le chapelet est la prière qui peut le mieux toucher le cœur de la Vierge Immaculée : n'oublions pas que c'est avec le chapelet à la main, qu'elle est apparue dans la Grotte de Lourdes. Tous les chrétiens, qui croient en la puissance de la prière, doivent donc se servir de cette arme spirituelle dans le but patriotique que nous proposons ici.

Pensées.

— Lorsque les jeunes gens n'ont pas de religion, *ils envoient la morale à tous les diables.* D'Alembert, *libre-penseur.*

— L'augmentation de l'instruction n'amène pas du tout une augmentation de moralité : ce n'est pas l'instruction qui moralise, c'est l'éducation religieuse. V. Cousin, *rationaliste.*

BIBLIOGRAPHIE

Annuaire pontifical catholique pour 1905, par Mgr Albert Battandier protonotaire apostolique. Un vol. in-16 de 670 pages avec de nombreuses illustrations. Broché, 3 fr 50. (Maison de la *Bonne Presse,* rue Bayard, Paris.)

Ce tome est le huitième de la collection de l'*Annuaire pontifical catholique*, qui jouit de plus en plus de la faveur du clergé et de tous ceux qu'intéressent les questions religieuses.

On sait que l'*Annuaire pontifical catholique* se compose essentiellement de deux parties. La première embrasse les listes complètes et mises à jour des différentes parties de la hiérarchie catholique, Sacré Collège, Episcopat du monde entier, prélats et camériers, avec tous les membres de la Cour pontificale et des Congrégations romaines.

La seconde partie, qui varie chaque année, comprend des études inédites sur différentes questions ecclésiastiques A citer, parmi les principaux articles parus cette année, le rite mozarabe, les Papes du IXe siècle, les anciens dioceses d'Allemagne, le répertoire des trompettes d'argent, les médailles de dévotion, l'Angélus, etc.

Pour la première fois, l'*Annuaire* donne une première liste de tous les décorés pontificaux dont il a pu se procurer le nom. Il espère que ses lecteurs voudront bien l'aider à la compléter pour les années suivantes.

Ajoutons que, tout en maintenant le nombre de pages et le format ordinaires, les éditeurs ont tenu à améliorer les caractères typographiques d'une partie de l'ouvrage, ce qui a permis de donner plus de texte tout en plaisant davantage à l'œil.

Nul doute que le succès de ce huitième volume ne dépasse encore celui des précédents.

Librairie J. Salaün, Quimper.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du Numéro du 20 Janvier 1905 :

I. Louis Veuillot, de 1855 à 1869, par G. LONGHAYE. — II. Saint François de Borgia : II L'homme d'État ; Le duc de Gandie, par Pierre SUAU. — III. Le Monisme de M. Le Dantec, d'après ses récents ouvrages, par Paul GENY. — IV. Le Congrès de Ratisbonne et l'influence catholique en Allemagne, par Léon SŒHLIN. — V. Sur l'histoire du protestantisme, par Yves de la BRIÈRE ; — VI. « L'Infaillibilité du pape et le Syllabus », par Pierre BOUVIER. — VII. Bulletin d'Écriture sainte, par Joseph BRUCKER. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Evènements de la quinzaine.

L'Action Populaire. — Seconde brochure où JEAN-PIERRE veut, par une suite de réformes ou de progrès, rendre les maîtres non pas « capables d'être bons domestiques » mais dignes d'en avoir et les serviteurs dignes aussi d'avoir de bons maîtres.

L'exemplaire : **0,25 centimes.** — L'abonnement à la quatrième série (N° 49 à 72) : **5 francs.**

Paris, Lecoffre, 90, rue Bonaparte. — Lille, Lamblin, 15, rue d'Angleterre.

En vente dans les Librairies.

A VENDRE *à Paignton* dans le Devonshire (Anglet.) **UNE JOLIE PROPRIÉTÉ,** située au bord de la mer. — Plage, jardins, serres, climat exceptionnel. — Conviendrait à un établissement religieux. — *S'adresser à M. André de Couesnongle, agent d'affaires, 46, quai de l'Odet, Quimper (Finistère).*

Ancienne Maison PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRERIE
BRONZES & ORFÈVRERIE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de **Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.**

Nouveau candélabre à transformations multiples, brevetés G. D. G.

Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « **A la Montre de Genève** » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la *propriété exclusive*, doit son *succès* toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Breguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nikel.

ARTICLES POUR FUMEURS — Écume et Ambre 1er choix.

ORFÈVRERIE DE TABLE — Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Forte remise sur tous les Catalogues.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. **Vendredi 3 Février 1905.** N° 5.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Le mal social et son remède.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Fédération catholique diocésaine ; Nominations dans le clergé ; Saint-Pol de Léon ; Nécrologie ; Quimper ; Brest ; Les « sécularisés » devant les tribunaux ; Les Congrégations enseignantes (dissoutes par la loi du 7 Juillet 1904) en face de leur liquidateur ; Des personnes qui ne doivent prendre aucune part à la grève.

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; La Visitation de Paray-le-Monial ; La fin du Kulturkampf suisse.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 5 Février. — 5e Dimanche après l'Epiphanie. Ste Agathe, Vierge, Martyre. Double. Rouge. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de Ste Agathe, avec mémoires : 1° du suivant, 2° du Dimanche, 3° de Ste Dorothée, Vierge Martyre.

Lundi, 6. — S. Gildas, Abbé *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.

Mardi, 7. — S. Romuald, Abbé. Double. Blanc.

Mercredi, 8. — S. Jean de Matha, Confesseur. Double. Blanc.

Jeudi, 9. — S. Tite, Evêque *(du 6 Février)*. Double. Blanc.

Vendredi, 10. — Ste Scholastique, Vierge. Double. Blanc.

Samedi, 11. — Les Sept Saints Fondateurs de l'Ordre des Servites, Confesseurs. Double. Blanc.

Dimanche, 12. — 6e Dimanche après l'Epiphanie. Ste Jeanne de Valois, Veuve.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Saint-Melaine (Morlaix).	du 1er au 8 Février.
Trégourez.	du 9 au 11 —
Penmarc'h.	du 12 au 16 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LE MAL SOCIAL ET SON REMÈDE

La belle page qu'on va lire, écrite en 1838, demeure d'une actualité saisissante. Elle est tirée de l'ouvrage *Méditations et Etudes morales* du philosophe et homme d'Etat, le protestant Guizot.

C'est l'esprit de notre temps de déplorer avec bruit la condition du grand nombre, du peuple, comme on l'appelle. On étale ce qu'il souffre, ce qui lui manque. On raconte sa vie si chargée et si monotone, si rude et si précaire, tant de fatigues pour si peu d'effet, tant de risque et d'ennui, un travail si lourd, un repos si vide, un avenir si incertain !

On dit vrai. La condition du grand nombre ici-bas n'est point facile, ni riante, ni sûre. Il est impossible de contempler sans une compassion profonde tant de créatures humaines portant du berceau à la tombe un si pesant fardeau, et, même en le portant sans relâche, suffisant à peine à leurs besoins, aux besoins de leurs enfants, de leur père, de leur mère ; cherchant incessamment, pour ce que notre cœur a de plus cher, ce qu'il y a de plus pressant dans notre vie, et ne le trouvant pas toujours, et même, en l'ayant aujourd'hui, n'étant pas sûrs de l'avoir demain ; et, dans cette continuelle préoccupation de leur existence matérielle, pouvant à peine prendre de leur être moral quelque souci !

Cela est douloureux, très douloureux à voir, très douloureux à penser. Et il faut y penser, y penser beaucoup. A l'oublier il y a très grave péril.

Plus ou moins on y a toujours pensé. Que disaient autrefois ceux qui y pensaient le plus ?

Ils recommandaient aux heureux du monde la justice, la bonté, la charité, l'application à chercher et à soulager les malheureux ; aux malheureux, la bonne conduite, la modération des désirs, la soumission à l'ordre, la résignation et l'espérance. Ils expliquaient la destinée humaine, ce qu'elle a de triste et de sublime, les compensations qui se rencontrent dans les divers états, les jouissances qui appartiennent à tous. Ils s'appliquaient à panser, entre les plaies de l'homme, celles que l'homme peut guérir, et à élever, pour les plaies ici-bas incurables, les regards de l'homme vers les remèdes de Dieu. C'était là le langage de la religion. C'étaient les paroles, les conseils qu'elle adressait aux grands et aux petits, aux riches et aux pauvres, dans ses catéchismes pour les enfants, dans ses sermons pour les hommes, du haut de ses chaires, au fond de ses sanctuaires, auprès du lit des malades, à tous, en tous lieux, par tous les moyens.

Et à la religion presque seule appartenaient alors les moyens de publicité et d'action populaire. Ce que sont aujourd'hui la tribune, la presse, la poste, tous les porte-voix de la civilisation moderne, les églises, la chaire, l'enseignement religieux, les visites pastorales l'étaient autrefois. La religion parlait au grand

nombre. Elle n'a jamais oublié le peuple. Elle a toujours su arriver à lui.

Et, en même temps qu'elle s'inquiétait du peuple et de lui alléger le fardeau de la vie, ou de l'aider à le porter, la religion s'inquiétait aussi de tous les hommes dans tous les états, et du fardeau que nous portons tous, de ces coups qui nous atteignent, de ces blessures que nous recevons tous en marchant chacun dans notre sentier.

Aujourd'hui, en nous occupant beaucoup, et bien justement, des souffrances et des fatigues matérielles qui tombent en partage à tant de créatures, nous oublions trop ces fatigues, ces souffrances morales qui sont notre partage à tous, ces épreuves, ces transes de l'âme, ces mécomptes, ces ennuis, ces déchirements, toutes ces douleurs enfin, cette infirmité universelle de la destinée humaine, d'autant plus poignante peut-être que la vie a plus d'essor et la vie plus de loisir.

Grands et petits, riches ou pauvres, élites ou multitude, ayons pitié les uns des autres ; ayons pitié de tous. Tous, en avançant dans notre carrière, nous sommes « fatigués et pesamment chargés ». Nous méritons tous de la pitié.

Nous en méritons aujourd'hui plus que jamais. Jamais, il est vrai, la condition humaine n'a été plus égale et meilleure. Mais les désirs de l'homme ont marché d'un bien autre pas que ses progrès. Jamais l'ambition n'a été plus impatiente et plus répandue. Jamais tant de cœurs n'ont été en proie à une telle soif de tous les biens et de tous les plaisirs. Plaisirs orgueilleux et plaisirs grossiers, soif de bien-être matériel et de vanité intellectuelle, goût d'activité et de mollesse, d'aventure et d'oisiveté : tout paraît possible et enviable, et accessible à tous.

L'immensité des désirs de l'homme de nos jours le jette dans un malaise au sein duquel tout ce qu'il a déjà gagné est pour lui comme la goutte d'eau oubliée dès qu'elle est bue, et qui irrite la soif au lieu de l'étancher. Le monde n'a jamais vu un tel conflit de fantaisie, de prétentions, d'exigence ; *jamais il n'a entendu un tel bruit de voix s'élevant tout ensemble pour réclamer*, COMME LEUR DROIT, *ce qui leur manque et ce qui leur plaît.*

Et ce n'est pas vers Dieu que ces voix s'élèvent. L'ambition s'est en même temps répandue et abaissée. Quand les précepteurs du peuple étaient des précepteurs religieux, ils s'appliquaient à détacher de la terre sa pensée, à porter en haut ses désirs et ses espérances, pour les contenir et les calmer ici-bas. Ils savaient qu'ici-bas, quoi qu'on fasse, il n'y a pas moyen de les satisfaire. Les docteurs populaires d'aujourd'hui pensent autrement et parlent au peuple un autre langage.

En présence de cette condition difficile et de cette ambition ardente de l'homme, au même moment où ils étaient sous ses yeux toutes ses misères et fomentent dans son cœur tous ses désirs, ils lui disent que cette terre a de quoi les contenter, et que, s'il n'y vit pas heureux à son gré, ce n'est ni à la nature des choses,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ni à sa propre nature, mais aux vices de la société et aux usurpations de quelques hommes qu'il doit s'en prendre. Tous sont, en ce monde, pour le bonheur ; tous ont au bonheur le même droit ; le monde a du bonheur pour tous.

Ce sont là des paroles qui, tous les jours, retentissent à toutes les oreilles, frappent à la porte de tous les cœurs, pénètrent par toutes les voies dans les replis les plus obscurs de la société.

Et l'on s'étonne de l'agitation profonde, du malaise immense qui travaillent les nations et les individus, les Etats et les âmes ! Pour moi, je m'étonne que le malaise ne soit pas plus grand, l'agitation plus violente, l'explosion plus soudaine. Il y a, dans de telles paroles, de quoi égarer et soulever toute l'humanité. Et il faut que l'action conservatrice de la Providence, que cette sagesse innée et spontanée, dont les hommes ne sauraient se dépouiller absolument, soient bien puissantes pour qu'un tel langage, sans cesse répété et partout entendu, ne replonge pas dans le chaos.

Non, il n'est pas vrai que cette terre ait de quoi suffire à l'ambition et au bonheur de ses habitants. Il n'est pas vrai que le malheur des événements et les vices des institutions humaines soient les seules causes dominantes de la condition triste et pesante de tant d'hommes.

Il y a dans notre nature un vice, dans notre condition un mal qui échappe à tout effort humain. Le désordre est en nous, et, toute autre source en fût-elle tarie, il naîtrait de nous et de notre volonté.

Etres libres, nous pouvons créer, et, en effet, nous créons sans cesse le mal. Etres immortels, ni le secret de notre sort, ni les limites de notre ambition ne sont sur cette terre, et la vie que nous y menons n'est qu'une bien petite scène de la vie inconnue qui nous attend.

Réglez comme vous l'entendez toutes les institutions ; distribuez comme il vous plaira toutes les jouissances ; ni votre sagesse, ni votre richesse ne combleront l'abime. La liberté de l'homme est plus forte que les liens du monde. Il y aura toujours en lui plus de désirs que la science sociale n'en peut régler ou satisfaire, plus de souffrances qu'elle n'en peut prévenir ou guérir.

La religion, la religion ! c'est le cri de l'humanité en tous lieux, en tous temps, sauf quelques jours de crise terrible ou de décadence honteuse. La religion, pour contenir et combler l'ambition humaine ! La religion, pour nous soutenir ou nous apaiser dans nos douleurs, celles de notre condition ou celles de notre âme !

Que la politique, la politique la plus juste, la plus forte, ne se flatte pas d'accomplir, sans la religion, une telle œuvre. Plus le mouvement social sera vif et étendu, moins la politique suffira à diriger l'humanité ébranlée. Il y faut une puissance plus haute que les puissances de la terre, des perspectives plus longues que celles de cette vie. Il y faut Dieu et l'éternité !

GUIZOT.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**
II. — **La paix religieuse et sociale.**
III. — **L'union des catholiques.**
IV. — **La défense du droit et des libertés religieuses au Parlement et devant le pays.**

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche 5 Février*, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, sainte messe, instruction et bénédiction du T. Saint-Sacrement

— CHAPELLE DES URSULINES. — *Lundi, 6 Février*, réunion des Mères chrétiennes. A 8 heures, sainte messe, instruction, bénédiction du T. S.-Sacrement.

Fédération catholique diocésaine. — Monseigneur l'Evêque présidera, dimanche prochain 5 Février, la réunion générale des Œuvres de Morlaix et de l'arrondissement qui se tiendra à la salle du Patronage de la Venelle de la Roche, à une heure.

Voici l'ordre du jour qu'on a bien voulu nous communiquer :

1° Discours de M. P. Normand d'Authon, avocat à la Cour d'appel d'Angers, président du Comité régional de la Jeunesse Catholique de l'Ouest.

2° Exposé rapide des Œuvres catholiques et sociales de Morlaix et de l'arrondissement.

3° Discours de Monseigneur l'Evêque.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Le Sann, vicaire à Saint-Mathieu de Morlaix, recteur de Garlan, en remplacement de M. Fagot, démissionnaire ;

M. Péron, jeune prêtre de Taulé, vicaire à Sibiril, en remplacement de M. Nicolas, démissionnaire ;

M. Mévellec, auxiliaire à Ploaré, vicaire dans la même paroisse où un deuxième vicariat a été créé.

SAINT-POL DE LÉON. — **Avis de service anniversaire.** — On nous prie d'annoncer que le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. le chanoine Cocaign sera célébré à Saint-Pol de Léon, le lundi 6 Février prochain, à 10 heures.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Nécrologie. — I. M. KERIVEL, *ancien recteur de Quimerc'h.* — Le prêtre vénérable dont nous annonçons aujourd'hui la mort était le doyen d'âge du clergé diocésain : il allait terminer sa 86e année.

Né à Poullan, le 24 Mai 1819, ordonné prêtre le 27 Juillet 1845, M. Kerivel (Guillaume) fut vicaire d'abord à Primelin (1er Août 1845), puis à Loctudy (9 Octobre 1845), à Plogastel-Saint-Germain (9 Février 1855) et à Carhaix (7 Février 1857). Le 28 Février 1859 il fut nommé recteur de Quimerc'h, paroisse à laquelle son nom restera attaché, à très juste titre ; car il en a été, on peut le dire, le second fondateur. Sur son initiative et grâce à sa ténacité persévérante qui ne recula devant aucune difficulté, le bourg, situé jusqu'alors à l'une des extrémités, fut transféré au point central où s'élève aujourd'hui la coquette agglomération entourant la belle église (la première du diocèse dédiée au Sacré-Cœur) et le presbytère construits par le Recteur, puissamment secondé — il n'est que juste de le rappeler — par un généreux bienfaiteur, M. de Saint-Luc.

En 1890, M. Kerivel désira prendre un repos bien mérité ; mais il resta à Quimerc'h où l'administration diocésaine lui donna comme successeur son neveu, qui l'a entouré jusqu'à la fin des soins les plus attentionnés. Depuis quelques mois, la vigoureuse santé du vénérable vieillard déclinait sensiblement, et dans ces dernières semaines il fut privé du bonheur de dire la sainte messe. Rien cependant ne faisait prévoir une mort prochaine quand, au matin du 25 Janvier, il se trouva plus souffrant ; dans la journée l'état du malade s'aggrava brusquement, et on n'eut que le temps de lui administrer l'extrême-onction : il s'éteignit doucement vers une heure de l'après-midi....

L'enterrement de M. Kerivel a eu lieu, vendredi 27, à Quimerc'h. Parmi les prêtres qui, au nombre de 30 environ, assistaient à la cérémonie funèbre on remarquait M. Fléiter, vicaire général, qui a donné l'absoute et conduit le corps au cimetière. La population en masse suivait, donnant à son ancien recteur ce suprême témoignage de sa reconnaissance et de sa vénération. Sur la tombe, M. Louppe, conseiller général, maire de Quimerc'h, a rappelé en termes excellents les services rendus par M. Kerivel et a terminé en exprimant l'espoir que, du haut du ciel, il continuera à veiller sur la paroisse à laquelle il avait consacré sa vie et où il a voulu mourir.

†

Le service solennel de huitaine pour le repos de l'âme de M. Kerivel sera célébré, à Quimerc'h, le jeudi 9 Février, à 10 heures.

II. Nous apprenons aussi la mort de deux autres confrères qui, sans appartenir à notre diocèse, y étaient connus et justement appréciés. Nous recommandons aux prières de nos lecteurs :

M. Lafuye, ancien supérieur du Séminaire d'Avignon, décédé le 31 Janvier, à Plougasnou, à l'orphelinat qu'il dirigeait avec tant de zèle et de succès, âgé de 64 ans ;

Le R. P. Jungbluth, Oblat de Marie Immaculée, décédé pieusement, en exil, à Dinant (Belgique) le 23 Janvier, dans sa 55e année. Le R. P. Jungbluth a prêché à la cathédrale de Quimper l'Adoration perpétuelle et le Triduum préparatoire à la fête de saint Corentin, au mois de Décembre 1902.

R. I. P.

MADAME DUMARNAY. — Une chrétienne, dont le nom rappelle les plus touchantes vertus et surtout une inépuisable charité, vient de mourir à Quimper : nous voulons parler de Mme Augustin Guillier Dumarnay, née Le Bescond de Coatpont, décédée le 28 Janvier, dans sa 81e année. Depuis bientôt 25 ans, frappée de paralysie, elle ne pouvait plus sortir de sa chambre, ni même depuis quelques années quitter le lit. Mais l'inaction forcée et la souffrance n'avait altéré en rien son caractère : on la trouvait toujours d'humeur égale, souriante, accueillant avec la même bonté aimable ses visiteurs qu'elle charmait par sa conversation pleine de finesse et dénotant un esprit aussi brillant que cultivé. Elle les édifiait surtout par ses sentiments de foi et de piété, son abnégation ; s'oubliant elle-même pour ne penser qu'aux autres, toujours occupée à leur faire du bien. Elle donnait largement aux pauvres, et portait un intérêt spécial aux œuvres dont elle discernait admirablement l'importance particulière ou l'urgente nécessité ; au premier rang elle plaçait les écoles chrétiennes pour lesquelles sa générosité n'avait pas de bornes.

Aux funérailles, célébrées mardi à la cathédrale de Saint-Corentin, on distinguait, outre l'élite de la société à laquelle la vénérée défunte appartenait, un grand nombre de prêtres, des Frères des écoles chrétiennes et des Religieuses avec des délégations d'élèves ; dans la foule des fidèles, on remarquait surtout des pauvres et des personnes de la campagne notamment de Saint-Evarzec, paroisse où Mme Dumarnay avait une habitation et qu'elle a spécialement favorisée de ses pieuses largesses.

La *Semaine religieuse*, au nom des œuvres diocésaines qui perdent en elle une bienfaitrice insigne, salue la mémoire vénérée de Mme Dumarnay et sollicite une prière pour le repos de son âme ; en même temps, nous présentons nos respectueuses condoléances à ses deux filles, qui sont dévouées à toutes les saintes causes, comme leur mère dont elles continueront l'œuvre de charité généreuse, unies dans le même zèle pour le bien, dans le même amour de l'Eglise et des pauvres.

QUIMPER *(Saint-Mathieu)*. — **Adoration du T. S. Sacrement et fête de saint François de Sales.** — Après les splendeurs du Jubilé pontifical et le cinquantenaire de l'Immaculée Conception, il était naturel que cette octave d'adoration et la fête

Archives diocésaines de Quimper et Léon

du second Patron de la paroisse fussent solennisées avec une plus grande simplicité.

La charmante église de Saint-Mathieu avait donc réservé sa parure pour le trône eucharistique de Jésus ; cependant l'ornementation, d'une noble sobriété, ne manquait pas de grandeur. Les arbres de lumières, au milieu des arbustes verdoyants et fleuris, laissaient tomber comme une pluie d'étoiles dont deux plus grandes symbolisaient, sans doute, les deux Patrons de la paroisse qui brillent, pleins de gloire et de mérites, dans les « perpétuelles éternités ».

Toute la journée, des groupes d'adorateurs se sont succédé, pendant cette semaine de grâces, au pied de l'autel : garde d'honneur du T. S. Sacrement, ils représentaient ceux que les nécessités de leur condition, ou les rigueurs de la saison, empêchaient de venir apporter leurs hommages et leurs prières. Chaque soir, une assistance de plus en plus nombreuse accourait pour prendre part au chant solennel des Complies et entendre les chaleureuses et substantielles instructions d'un missionnaire des plus sympathiques. Sous le regard de Jésus, on eût dit une fête de famille, car le prédicateur lui-même est natif de Saint-Mathieu.

C'est toujours avec un nouveau plaisir qu'on entend prêcher M. l'abbé Boschet, dont la parole se distingue par une clarté dans l'exposition et un naturel dans la diction qui la rend aisément compréhensible à tous ; ses accents s'élancent d'un cœur ardent et convaincu droit au cœur qu'ils font vibrer des plus salutaires émotions. Aussi, avec quels sentiments de recueillement et de piété ont été écoutés ses sermons sur l'utilité, la nécessité de la divine Eucharistie ; sur la foi qui s'impose à tout homme venant en ce monde, aussi bien dans l'ordre des choses de la nature que dans les choses de la grâce ; et sur la charité qui nous jette entre les bras du divin Sauveur, aliment mystérieux de nos âmes, banquet sacré d'union et de fraternité, objet aimé de nos suprêmes espérances.

Au salut solennel qui clôturait chaque journée, on aimait à entendre de belles voix et des chœurs de cantiques célébrer à l'envi les gloires et les bienfaits du Seigneur dans le Sacrement de son amour. C'était un charme pour les oreilles mais surtout pour l'âme qui en emportait les meilleures impressions.

Comme la *Semaine religieuse* l'avait annoncé, la fête de saint François de Sales s'est trouvée englobée dans ces solennités de l'Adoration perpétuelle ; c'est pour cela que dimanche dernier, aux différentes messes, le missionnaire-prédicateur a vivement intéressé les fidèles par le panégyrique de leur second Patron. Il l'a montré intrépide champion de la foi en la divine Eucharistie, consumant sa vie pour préserver son peuple ou l'arracher à l'hérésie protestante, avec cette charité ardente qui ne laisse pas que de porter encore des fruits de salut dans les régions qu'il a évangélisées, comme sa protection, précieuse maintenant devant Dieu, continuera de s'étendre sur l'Œuvre qui porte son nom et s'efforce d'imiter son apostolat dans la conquête ou la préservation des âmes. J. B.

Brest. — **Œuvre des « Jardins ouvriers ».** — L'*Echo paroissial*, dans son dernier numéro, a publié la lettre suivante adressée par Mgr l'Evêque à M. le Docteur Hébert, président de l'Œuvre des Jardins ouvriers récemment établie à Brest :

Quimper, le 15 Janvier 1905.

Monsieur le Président,

Je vous remercie de la bonne lettre que vous avez bien voulu m'écrire au sujet de *l'Œuvre des Jardins Ouvriers*. J'estime cette Œuvre très belle, très utile et véritablement digne d'intérêt pour tous ceux qui ont à cœur l'amélioration du sort des travailleurs.

Aussi est-ce de tout cœur que je l'encourage et que j'envoie ma plus paternelle bénédiction à toutes les âmes généreuses qui s'en occupent.

C'est avec grande satisfaction que je verrai entrer cette Association dans la Fédération des Œuvres catholiques du Finistère et je me persuade qu'elle y a sa place et qu'elle y trouvera un accueil des plus bienveillants.

Je vous envoie un secours de cent francs, regrettant de ne pouvoir faire davantage pour le moment, mais les temps sont si durs !

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

† François-Virgile,
évêque de Quimper et de Léon.

Les « sécularisés » devant les tribunaux. — Nous avons dit que les directeurs et maîtres-adjoints des écoles privées de Riec-sur-Bélon, de Moëlan et de Clohars-Carnoët ainsi que les propriétaires de ces établissements, poursuivis pour infraction aux lois sur les Congrégations, avaient été acquittés par jugements du tribunal de Quimperlé, en date du 29 Novembre dernier.

M. le Procureur de la République avait interjeté appel de ces jugements devant la Cour de Rennes. Or, à l'ouverture de l'audience du 26 Janvier, M. l'Avocat général a déclaré se désister de cet appel. La Cour lui en a donné acte et, par suite, l'acquittement prononcé en première instance conserve son effet.

***

Au sujet de la *sécularisation sur place* nous lisons dans le *Nouvelliste* de Bretagne :

« Il est bon de faire connaître aux intéressés et à leurs défenseurs l'état de la jurisprudence sur ce point dans le ressort de la Cour de Rennes.

Au mois de Décembre 1903, la Cour de Rennes a rendu *onze* arrêts d'acquittement intéressant les sécularisés Lamennais et les Frères Maristes.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

M. le Procureur général a formé onze pourvois et cinq arrêts ont été cassés *uniquement pour insuffisance de motifs.*

Au mois de Décembre 1904, la Cour de Rennes a rendu *cinq* arrêts d'acquittement concernant exclusivement les sécularisés Lamennais.

Cette fois, instruite par l'expérience et connaissant les exigences *très particulières* de la Cour de cassation en matière de sécularisation, la Cour a motivé ses arrêts de telle sorte que M. le Procureur général, *après avis de la chancellerie,* a renoncé à se pourvoir.

Depuis, il est intervenu à peu près dans toutes les affaires des ordonnances de non-lieu.

Les tribunaux du ressort ont eu cependant et ont encore à statuer sur le sort des sécularisés appelés devant eux avant les derniers arrêts de la Cour.

Ceux qui ont déjà statué ont à peu près tous acquitté. Le tribunal de Redon, notamment, le 30 Décembre dernier, a rendu cinq jugements d'acquittement *dont le ministère public n'a pas interjeté appel.*

A notre connaissance, le tribunal de Vannes *seul* a rendu des jugements de condamnation.

Il était présidé par un magistrat qui avait déjà condamné, en 1903, des sécularisés acquittés le 9 Décembre 1903 par la Cour de Rennes.

Appel a été interjeté et les jugements de Vannes seront infailliblement réformés, comme l'ont été ceux de Quimper.

Donc, à l'heure actuelle, les *sécularisés* Lamennais n'ont rien à redouter des poursuites qui pourraient être intentées par des procureurs de la République ou des juges d'instruction trop zélés. Et si, par impossible, il se trouvait des tribunaux — composés de sectaires ou de francs-maçons — pour les condamner, ils seraient assurés d'obtenir de la Cour la justice qui leur est due. »

Les Congrégations enseignantes (dissoutes par la loi du 7 Juillet 1904) en face de leur liquidateur. — Il nous paraît utile de préciser une fois de plus cette situation juridique ; nous le faisons ci-après en nous inspirant d'une savante consultation publiée par *La Croix,* le 29 Janvier 1905.

1. Le liquidateur n'a pas à connaître des actes que la Congrégation a passés avant le 7 Juillet 1904, pour l'administration de ses biens meubles ou immeubles.

2. Il a le droit de dresser l'inventaire des meubles dans tous les établissements de la Congrégation dissoute.

3. La Congrégation dissoute ne peut désormais faire aucun bail à loyer ou à ferme sans y être autorisée par le liquidateur.

4. La Congrégation dissoute conserve l'administration entière de tous ses établissements pour lesquels il n'a pas encore été pris d'arrêté de fermeture. C'est elle qui en perçoit et en emploie les revenus, sans contrôle de la part du liquidateur.

On doit donc tenir pour nulles et non avenues les défenses faites par lettre chargée ou par ministère d'huissier de payer aux Supérieures Congréganistes les sommes qui leur sont dues, sous menace de payer deux fois.

5. Dès qu'un établissement est fermé, et à partir de l'arrêté de fermeture, il passe sous l'administration du liquidateur.

Quiconque se propose d'intenter des actions en reprise sur cet établissement, doit le faire, pour toute sécurité, avant l'expiration des six premiers mois qui s'écouleront depuis l'arrêté de fermeture.

6. D'après le texte de la loi, et malgré une disposition contraire du règlement d'administration publique (art. 19), la liquidation des biens d'une Congrégation ne peut commencer qu'après la fermeture du *dernier* établissement de cette Congrégation (Loi du 7 Juillet 1904, art. 5, § 2.).

Si donc le liquidateur, s'appuyant sur l'art. 19 du Règlement d'administration, prétend vendre l'un après l'autre les établissements, *au fur et à mesure de leur fermeture,* il faut lui opposer devant les tribunaux le texte formel de la loi, qui ne permet pas ces ventes partielles et successives.

7. La liquidation, une fois ouverte, se fera conformément aux dispositions de l'art. 7 de la loi du 24 Mai 1825, comme il est expressément prescrit par la loi du 7 Juillet 1904, art. 5, § 2. Pour les détails de la procédure, voir le Règlement d'administration publique, du 2 Janvier 1905.

Certains liquidateurs se permettent d'appliquer aux anciennes Congrégations *autorisées*, dissoutes par la loi du 7 Juillet 1904, la liquidation édictée par la loi du 1er Juillet 1901, qui concerne seulement les Congrégations *non autorisées ou à autoriser* : leur prétention est illégale. Il faut y faire toutes les oppositions de droit.

Des personnes qui ne doivent prendre aucune part à la grève. — Le bon sens populaire s'accorde avec l'esprit chrétien pour signaler deux catégories de personnes que les grévistes ne devraient ni appeler ni souffrir dans leurs rangs.

1° La première catégorie est celle des *étrangers.* Pas d'Anglais, par exemple, dans une grève d'ouvriers français : cette exclusion s'impose, avant tout raisonnement, au nom même du patriotisme. Mais il faut aller plus loin, et déclarer que, dans une grève d'ouvriers quimpérois, ni Brest, ni Lorient, ni aucune autre localité ne doivent avoir de représentants. A cette interdiction radicale il y a des raisons décisives.

a) L'étranger n'a pas droit de grève chez nous. Car, la grève consiste essentiellement dans une cessation du travail en vue d'obtenir des conditions plus avantageuses. Or, l'étranger n'a pas de travail à Quimper ; il ne peut pas le cesser. Il n'a de traité avec aucun patron ; donc il ne peut pas s'en plaindre, ni émettre des

Archives diocésaines de Quimper et Léon

revendications, ni réaliser pour son compte des conditions meilleures. Il est à côté de la grève; il lui est interdit d'y prendre rang.

b) L'étranger se propose-t-il d'intervenir à titre d'avocat consultant de la grève? En ce cas, il s'attribue un rôle que d'autres rempliront beaucoup mieux que lui. Le meilleur avocat est celui qui se rend un compte plus exact de la situation, qui s'intéresse davantage à ses clients, qui se tient en communication plus facile avec les parties et qui est le mieux agréé de l'une et de l'autre. Le meilleur avocat, il est sur place, dans la ville même; c'est à ce concitoyen aussi compétent que recommandable que les grévistes doivent s'adresser exclusivement, sauf à remercier l'avocat du dehors qui leur offrirait ses services. Ne sait-on pas d'ailleurs que le patron voit d'un mauvais œil l'immixtion des étrangers dans le réglement de ses différends d'atelier? Il se tient en défiance — et qui ne ferait comme lui? — vis-à-vis de ces inconnus, et s'il se résigne à traiter avec eux, il se réserve aussi d'être moins conciliant qu'avec ses propres ouvriers. A tous ces points de vue, l'action de l'étranger ne peut qu'être préjudiciable à la grève.

c) L'étranger apporte-t-il des secours pécuniaires aux grévistes? Son versement fait, il a terminé sa mission et n'a plus qu'à s'éloigner.

d) L'étranger arrive-t-il avec des visées révolutionnaires? Vient-il avec le dessein d'aigrir les esprits, de fomenter la discorde, de pousser aux actes de force brutale, d'organiser la rébellion contre les dépositaires de l'autorité? Cet étranger est le pire ennemi de la grève. S'il la détourne de son but économique et qu'il la transforme en agitation insurrectionnelle, il la mènera du même coup à un fiasco inévitable. Aussi les grévistes seraient-ils bien avisés et agiraient-ils au mieux de leurs intérêts, en excluant cet ennemi de leurs rangs, de leurs délibérations et de toutes leurs démarches.

2° La seconde catégorie des faux grévistes est celle des habitants de la localité et même des ouvriers qui ne formulent pas de justes revendications. Elle comprend :

a) Quiconque n'est pas ouvrier, et en particulier tous les enfants. Quand une colonne de grévistes s'avance sur le quai, flanquée ou allongée d'une cohue d'écoliers en rupture de grammaire, personne ne la prend au sérieux. C'est une mascarade; le public en aurait vite la nausée, s'il y remarquait encore certaines ouvrières du plus bas monde.

b) Les ouvriers à l'année ou au mois, comme sont tous les domestiques. Ceux-ci ont au moins le nécessaire et ne connaissent pas le chômage. S'ils gagnent peu, ils n'enrichissent pas davantage leurs maîtres. En faisant apprécier leurs services, ils obtiennent des augmentations de salaire avec des gratifications. Qu'ont-ils de commun avec l'employé qui travaille à la journée ou à l'heure, dont le gain est toujours aléatoire, parce qu'il n'a pas son lendemain assuré?

c) Les ouvriers proprement dits, mais dont les plaintes restent vagues et imprécises. N'ayant rien de ferme dans leurs revendications, ils n'aboutiront à rien, et ils seront cause que les grévistes sérieux échoueront à leur tour.

d) Les ouvriers dont les réclamations seraient exorbitantes. Accueillir de tels grévistes, c'est les patronner; c'est se compromettre inutilement pour eux et avec eux.

e) Les ouvriers qui se contentent de leur condition. Vous, gréviste de la première heure, vous faites la chasse à ces retardataires, et vous les enrôlez de gré ou de force au nom de la *solidarité*: c'est une duperie. Ces malheureux ne seront solidaires avec vous que dans le chômage, dans le manque de paye et peut-être de pain. Qu'est-ce que leur misère vous rapportera? Qu'il serait plus politique de leur dire : « Camarades, je ne vais rien gagner cette semaine; restez au travail; gagnez pour vous et pour moi : nous partagerons fraternellement votre salaire ». Cette solidarité, je la comprendrais, car elle aurait une influence appréciable sur la durée de la grève et sur son succès final. Réfléchissez qu'un gréviste malgré lui n'est pressé que d'en finir, même aux dépens de la grève, qu'il cherche l'occasion de se retirer en pleine bataille, et que son départ entraîne la débandade générale.

Voilà les nombreux parasites qui guettent la grève pour en partager les profits, tout en diminuant les chances de succès. Les grévistes convaincus et honnêtes doivent les tenir impitoyablement à l'écart.

X...

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Comme nous le disions, le Saint-Père a reçu dans le courant de la semaine dernière les familles de la noblesse et du patriarcat romain. Répondant à l'adresse d'hommages lue par le prince Colonna, Pie X a exhorté les patriciens présents à exercer au sein de la société, spécialement parmi les classes les plus nécessiteuses, un vrai apostolat. Il a, en outre, exposé à l'assistance le devoir de concourir à cette sainte œuvre de régénération chrétienne au moment où tous connaissent la situation de la société et savent les attentats commis continuellement contre la foi et la morale du peuple.

Le Pape a ensuite donné sa bénédiction et a fait le tour de la salle en adressant la parole aux chefs des diverses familles patriciennes.

Le Pape a reçu, le 23 Janvier, M. Nariskine, ministre de Russie près le Vatican, qui lui a présenté sa famille.

Pie X s'est entretenu avec le ministre sur les graves événements de Saint-Pétersbourg, et a ajouté qu'il « priait Dieu pour que la paix fût rendue à la Russie ».

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Sa Sainteté a, en outre, demandé avec intérêt des nouvelles de la famille impériale, mais il est inexact qu'il ait adressé une lettre au Czar.

Dimanche matin, à 8 heures, le Saint-Père a consacré, en la chapelle Sixtine, Mgr Radini Tedeschi, évêque de Bergame. Les prélats consécrateurs assistants étaient Mgr Scalabrini, évêque de Plaisance, et Mgr Arcangeli, évêque d'Asti.

Des députations de Plaisance et de Bergame ont assisté au sacre; parmi eux se trouvaient le comte Grosoli, le comte Medolago, etc.

— **Allocution de S. S. Pie X.** — *Le caractère du zèle pastoral et la formation des jeunes clercs.* — Parmi les diverses allocutions de Sa Sainteté Pie X, toujours si paternelles, si claires, si fortes, si pratiques, mérite d'être citée celle du 12 Décembre dernier adressée en italien, dans une audience collective, à une centaine d'archevêques et évêques de divers pays, venus à Rome pour le cinquantenaire de l'Immaculée Conception. La presse catholique, toute consacrée au récit des grandes solennités et des travaux du Congrès marial, a fait à peine mention de cette allocution ; mais divers auditeurs, à la mémoire très fidèle, en ont retenu le texte *à peu près littéral*, dont voici le passage le plus saillant :

« Je ne vous fais, vénérables Frères, qu'une seule recommandation : veillez sur les séminaires et sur les aspirants au sacerdoce.

» Vous le savez : il ne souffle que trop sur le monde un air d'indépendance meurtrier pour les âmes, et cette indépendance s'est introduite même dans le sanctuaire : indépendance non seulement vis-à-vis de l'autorité, mais encore vis-à-vis de la doctrine. Il en résulte que certains de nos jeunes clercs, animés de cet esprit de critique sans frein qui domine aujourd'hui, en arrivent à perdre tout respect pour la science dérivée de nos grands maîtres, des Pères et des Docteurs de l'Eglise, interprètes de la doctrine révélée.

» Si jamais vous avez dans vos séminaires un de ces savants au type nouveau, délivrez-vous-en au plus vite, et, à aucun prix, ne lui imposez les mains. Vous vous repentirez toujours d'en avoir ordonné, ne fût-ce qu'un seul, jamais de l'avoir exclu. »

La Visitation de Paray-le-Monial. — Dans la liste de proscription des maisons religieuses dressée par M. Combes, en quittant le ministère, on a pu remarquer le nom de la Visitation de Paray-le-Monial, et on s'est naturellement demandé si la chapelle, connue dans le monde entier, le berceau de la dévotion au Sacré-Cœur, allait être fermée par suite de ce dernier coup, porté par l'ex-ministre aux congrégations religieuses, dont il avait juré l'extermination.

Au milieu de l'indignation générale, on en est réduit à de simples conjectures, et on attend avec anxiété.

La *Croix* déclare qu'elle ne peut admettre qu'il soit question d'un acte semblable. En effet, les religieuses Visitandines de Paray, ne s'occupant nullement d'enseignement, il n'y avait aucun motif de les comprendre dans cette dernière liste, dressée *in extremis*, par M. Combes. Les tribunaux de Charolles et de Lyon ont refusé d'approuver la nomination d'un liquidateur. Et la chapelle reste ouverte.... du moins provisoirement.

La fin du Kulturkampf suisse. — Les journaux suisses nous apportaient dernièrement, du canton de Berne, une excellente nouvelle. On se souvient que, dans ce canton, un décret du 9 Avril 1874, pris au cours de la guerre au catholicisme, déguisée sous le nom de Kulturkampf, avait remanié les circonscriptions paroissiales en supprimant un grand nombre de paroisses du Jura bernois. Les catholiques de cette région, aidés de leurs députés au grand conseil, n'avaient cessé, depuis trente ans, de faire entendre leurs revendications contre un état de choses qui violait les droits de leur conscience et qui, en outre, avait constitué une véritable spoliation.

Un nouveau décret, préparé par la direction des cultes de ce canton, abroge le décret de 1874 et rétablit toutes les anciennes paroisses, au nombre de soixante-dix-neuf, en décidant que chacune reprendra, autant que possible, les biens dont elle avait la propriété avant cette époque, et que les communes mettront, comme alors, à la disposition du curé et de son vicaire, une maison d'habitation et le bois nécessaire à leur usage. Les traitements alloués par l'Etat aux prêtres de soixante-dix-neuf paroisses seront rétablis aux taux anciens de 1,200 fr. jusqu'à cinq ans de services, 1,600 fr. jusqu'à dix ans, 2,000 fr. au delà de dix ans pour le curé et 1,200 fr. pour les vicaires.

Le dispositif même du décret indique de la part du gouvernement bernois une sincère intention d'équité. On aperçoit nettement le souci de réparer de la meilleure manière les injustices commises.

Ainsi disparaissent un peu partout les vieilles traces du Kulturkampf. Bismarck a donné l'exemple : il a reconnu l'erreur et a fait carrément volte-face, sans craindre de se voir accusé d'aller à Canossa. En Prusse, d'ailleurs, les traitements ecclésiastiques supprimés n'avaient point été confisqués au profit de l'Etat ; ils furent mis en réserve dans une caisse spéciale et restitués aux ayants droit au moment de la pacification. C'est aujourd'hui le tour du gouvernement protestant de Berne ; demain, ce sera celui du gouvernement de Genève.

Il semble que les autres nations se rapprochent davantage de la religion à mesure que nos oppresseurs s'efforcent de nous en éloigner. Nous produisons sur nos voisins un effet semblable à celui que la vue des ilotes ivres exerçait sur la jeunesse de Sparte.

Ce n'est guère glorieux pour la France !

Archives diocésaines de Quimper et Léon

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOTHÈQUE DE LA VRAIE ET SOLIDE PIÉTÉ

Collection de la Cité Paroissiale Saint-Honoré d'Eylau, avenue Malakoff, Paris.

(Société de Saint-Jean l'Evangéliste Desclées, Lefebvre et Cie, Paris.)

III. La Passion de N.-S. Jésus-Christ, suivie d'un supplément sur le Salut, par BOURDALOUE (1632-1704). — **1 fr. 50**.

Ce livre est extrait des œuvres de Bourdaloue, dont on connaît assez la profonde doctrine.

Bourdaloue voulait avant tout être vrai : c'est à force de vertu et de bon sens qu'il fut éloquent. Par là, il sut, durant près d'un demi-siècle, faire accepter et aimer une parole simple, précise, austère que le peuple comprenait, que les grands et les savants admiraient.

Ce livre de 900 pages environ convient non seulement au saint Temps du Carême et de la Passion, mais à tout le cours de l'Année Ecclésiastique.

Comme les volumes précédents, il est de petit format, très lisible, et contient l'*Ordinaire de la Messe, les Vêpres du Dimanche* et d'autres exercices de piété du même auteur : — *Manière d'assister à la Sainte Messe, Manière de méditer, la Confession, la Sainte Communion, Visites au Saint-Sacrement, Préparation à la Mort, etc.*

En vente dans toutes librairies catholiques.

Un *Ordo des indulgences* vient de paraître, son but est de guider les fidèles dans le gain des indulgences, en leur montrant, *pour chaque jour*, l'abondante moisson qu'ils peuvent recueillir. La clarté et l'ordre qui y règnent le rendent facile à consulter pour tous. Il est revêtu de la précieuse et rare approbation de la S. Congrégation des Indulgences et de l'*Imprimatur* du P. Lepidi, maître du Sacré Palais apostolique : c'est là une garantie indiscutable de son exactitude.

Paris, Librairie Vve Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette. Un volume in-12 : **1.75**.

En vente dans les Librairies catholiques.

On lit dans la *Bibliographie* de la **Semaine Religieuse du Diocèse de Lyon**, en date du 25 Novembre 1904 :

Les Heures Charmantes. A la Jeunesse Chrétienne. — Sous ce titre gracieux, vient de paraître en deux séries (chez M. J.-M. Morat, 49, rue de la République, Lyon), une collection de vingt-quatre poésies enfantines, romances, chansonnettes, etc., poésies délicates et suaves, variées comme sujets, pleines d'attraits pour la jeunesse.

Sur ces poésies de M. F Praz, M. J.-M. Morat a composé des mélodies faciles et correctes, attrayantes elles aussi, qui feront le bonheur des jeunes et aussi des grandes personnes qui les entendront chanter.

Il n'en faut pas douter, ces chants enfantins, qui ne suggèrent que des pensées bonnes et honnêtes, seront appelés à un vrai succès.

Et nous le leur souhaitons, car ces heures charmantes sont en même temps des heures de bienfaisance.

(En vente chez l'éditeur, M. J.-M. Morat, 49, rue de la République, à Lyon. Chaque série net 2 francs. Envoi franco.)

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

20e Année. **Vendredi 10 Février 1905.** N° 6

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Point de grève dans les ateliers catholiques !

II. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Avis ; Pèlerinage national des hommes à N.-D. de Lourdes ; Congrès breton d'Action populaire chrétienne ; Nominations dans le clergé ; Nécrologie ; Fédération diocésaine des Œuvres catholiques ; Berrien ; Plouédern ; Le culte des Saints (suite) ; Bibliographie.

III. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; France ; Paris ; Les Congrégations mixtes et les tribunaux ; Les Ursulines d'Avranches ; Ploërmel ; La franc-maçonnerie démasquée ; Jérusalem.

IV. — Bibliographie.

V. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 12 Février. — 6e Dimanche après l'Epiphanie. La Bse Jeanne de Valois, Veuve. Double. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres, à partir de Capitule, du suivant avec mémoires de la Bse Jeanne de Valois et du Dimanche.

Lundi, 13. — S. Cyrille d'Alexandrie, Evêque, Docteur *(du 9 Février)*. Double. Blanc.

Mardi, 14. — S. Raymond de Pennafort, Confesseur *(du 23 Janvier)*. Semi-double. Blanc.

Mercredi, 15. — S. Faustin et S. Jovite, Martyrs. Simple. — Ou Office votif de S. Joseph ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 16. — Office votif du T. Saint-Sacrement ; semi double. Blanc.

Vendredi, 17. — S. Guévroc, Abbé *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.

Samedi, 18. — Office votif de l'Immaculée Conception ; semi-double. Blanc.

Dimanche, 19. — Septuagésime.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Penmarc'h. . . . . du 12 au 16 Février.

Ile-Molène. . . . . du 17 au 19 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

POINT DE GRÈVE DANS LES ATELIERS CATHOLIQUES !

Ce vœu est-il réalisable, dans quelle mesure, et de quelle façon ? C'est ce que nous essaierons de préciser dans les considérations suivantes.

Entrons dans l'atelier chrétien. Les droits de l'homme ne sont pas affichés sur les murs, mais ses devoirs sont gravés en lettres vivantes, dans la chair même des cœurs. Justice et fraternité ! Voilà toute la charte qui maintient l'ordre et l'harmonie dans ce petit monde : cette justice qui élève les établissements industriels comme les peuples eux-mêmes, et cette fraternité pratique qui s'alimente aux sources les plus pures de l'Evangile. Là, personne ne vit pour l'argent ; personne ne sacrifie son prochain au veau d'or ; on ne veut gagner que pour vivre décemment, selon sa position. Voulez-vous connaître le taux des salaires et les autres conditions du travail ? Vous apprendrez avec satisfaction que cet atelier peut rivaliser, sous ces points de vue, avec ceux qui ont la meilleure réputation. Vous conclurez de cette rapide inspection que la *justice patronale* ne laisse rien à désirer. Informez-vous maintenant de ce qui constitue la *justice ouvrière :* la journée exactement remplie, les outils respectés, le travail fait proprement, toute malfaçon évitée avec soin ; en un mot, la conscience animant les cœurs et dirigeant les bras ; tel est l'édifiant spectacle que vous aurez sous les yeux.

Poursuivez votre enquête, et vous constaterez jusqu'à quel point la *prévoyance* est ici en honneur, et comme elle s'ingénie à faire rendre à l'argent gagné son maximum d'utilité. Voici donc l'antique et vénérable économie, cachant sou par sou dans le bas de laine pour faire la réserve des jours mauvais. Voici un dépôt à la Caisse Nationale d'épargne ; il s'accroît de versements répétés et il fructifie de lui-même. Voici une assurance bien comprise contre les accidents usuels de la vie ouvrière : chômage, charges de famille, maladie, vieillesse. Voici les mutualités et les coopératives qui organisent un échange de bons services entre frères du même atelier ou de la même corporation.

A cette prévoyance de ses ouvriers correspond la *charité* du patron. Celui-ci sait qu'il y est tenu en conscience ; il la proportionne à son superflu ; il l'augmente avec les besoins constatés. Le gros appoint qu'il jette dans les caisses de ses ouvriers y entretient l'aisance et en assure le fonctionnement régulier. Grâce à sa providence, toujours généreuse, l'on peut naître, vivre et mourir autour de son atelier, sans redouter les atteintes de l'indigence. C'est la paix à longue échéance, sans menace de grève à l'horizon.

***

A côté de cet atelier modèle, en voici un autre qui a procuré du travail et du pain à plusieurs générations. Mais il n'a, jusqu'à ce jour, rien modifié de son régime primitif. Il ne s'est pas ouvert à ce courant d'humanité et de partage plus équitable du bien-être qui fait actuellement le tour du monde industriel. La journée y est plus longue qu'ailleurs, la paye moins forte, l'ensemble des clauses plus dur. Il serait urgent de reviser ce code suranné, de le mettre à jour, de faire un sort meilleur aux membres de cette famille ouvrière, surtout aux plus fidèles et aux plus dévoués.

Déjà, le mécontentement couve dans les cœurs. Le patron surprend des conciliabules ; il croit percevoir de sourds murmures. Pourquoi tarde-t-il à provoquer des explications loyales ? Plus il temporise, plus la situation s'aggrave. Survienne un incident banal, des paroles aigres seront échangées ; le conflit sera ouvert.

***

Est-ce la grève ? Pas encore, surtout si l'on s'entend pour ne pas interrompre le travail. Le travail est deux fois sacré, puisqu'il représente le pain de l'ouvrier et le gain légitime du patron. On ne devrait donc le suspendre que pour des raisons majeures, non pas dans un brusque mouvement d'exaspération, mais après avoir réfléchi et consulté. A la fin de sa journée, l'ouvrier préparera le cahier de ses doléances ; il y inscrira toutes les modifications qu'il désire introduire dans le code du travail. La liste en sera longue, peut-être, et ce bloc, présenté d'un coup au patron, ne pourrait que l'effaroucher. Il faudra donc procéder par séries et se contenter tout d'abord des réformes nécessaires et acceptées d'avance, réservant pour une occasion prochaine celles qui sont seulement utiles et partant discutables.

L'ouvrier n'apportera jamais assez de prudence dans ces négociations ; il n'ignore pas que les mesures les plus favorables en apparence ont parfois de fâcheuses répercussions. Par exemple, quoi de plus désirable, en soi, qu'un relèvement de salaire ? Or, il peut en résulter une diminution du nombre des ouvriers, les patrons ne gardant que les meilleurs, et une diminution de travail, les commandes et les entreprises se faisant plus rares. Et par suite de ce ralentissement des affaires, il arrivera que, plus le prix de la journée sera élevé, moins il circulera d'argent dans la masse de la population ouvrière. C'est donc son propre intérêt qui commande à l'ouvrier une circonspection consommée en matière de revendications.

***

On conviendra qu'il n'est rien de plus compliqué, rien de plus ardu que ces problèmes sociaux. Personne ne saurait avoir la prétentieuse légèreté de les trancher au pied levé. Il y faut une étude approfondie, détaillée même ; chaque cas demande à être discuté et solutionné à part. Ce qui est acceptable dans une localité ou pour une profession, cesse de l'être ailleurs. Il s'agit de dégager avec une certaine approximation les principales inconnues qui

Archives diocésaines de Quimper et Léon

fixent le barême du travail en un lieu donné : la valeur des capitaux susceptibles d'être industrialisés ; le nombre des ouvriers professionnels disponibles dans la localité ; la cote financière des patrons ; le taux moyen des objets de la consommation. Ces statistiques délicates, l'ouvrier entendu pourra les ébaucher ; mais il estimera que ses données ont besoin d'un contrôle, et il les soumettra à l'examen de quelque notable, en qui il se plaît à reconnaître la compétence, l'impartialité, avec une sympathie non déguisée pour la classe des travailleurs.

Et pourquoi le patron ne partagerait-il pas cette confiance et ne ferait-il pas appel au même conseil ? Qui empêcherait que, d'un commun accord, patrons et ouvriers recourussent d'eux-mêmes, non pas aux décisions d'un arbitre, mais aux lumières d'un ami commun pris hors de leurs rangs et d'une indépendance absolue ?

Si l'on entrait dans cette voie, une Commission permanente pourrait être chargée, dans chaque localité industrielle, de recevoir les litiges d'atelier qui n'auraient pu être réglés par une entente directe entre les intéressés. Cette Commission étudierait les conclusions motivées des deux parties. Elle rédigerait un rapport dont ses clients prendraient connaissance ; et s'il le fallait, elle s'emploierait discrètement à le faire adopter comme étant l'expression la plus approchée de la sagesse et de l'équité. Toutes ses opérations et toutes ses démarches seraient d'ailleurs gratuites et ses conclusions non obligatoires. Ajoutons que ses négociations seraient garanties contre toute publicité, sous le sceau du secret professionnel.

Sans nul doute, l'intervention opportune de cette agence de conciliation étoufferait bien des conflits naissants, et elle préviendrait ainsi les grèves pour le plus grand avantage des ateliers catholiques qui seraient disposés à prendre son avis.

X...

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**
II. — **La paix religieuse et sociale.**
III. — **L'union des catholiques pour la revendication et la défense de leurs droits.**
IV. — **La bonne presse pour combattre le fléau du mauvais journal.**

Offices extraordinaires.

Quimper. — Eglise de Saint-Mathieu. — Dimanche prochain 12 Février, fête annuelle de l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires. La réunion aura lieu à l'issue des Vêpres ; instruction, recommandations, et bénédiction du T. Saint-Sacrement. — Indulgence plénière pour les associés.

Avis. *(Communiqué de l'Evêché de Grenoble.)* — Mgr l'Evêque de Grenoble se fait un devoir de prévenir ses vénérés collègues dans l'Episcopat, qu'un prêtre de son diocèse, M. l'abbé Eugène Froment, ancien curé de Sainte-Marie-du-Mont, n'est nullement autorisé à quêter, comme il se permet de le faire, pour l'église de Sainte-Marie-du-Mont. Il les prie de prendre les mesures qu'ils jugeront convenables pour empêcher que la bonne foi et la générosité de leurs diocésains ne soient surprises par M. Froment.

Pèlerinage national des hommes à Notre-Dame de Lourdes. — M. le Vicaire général Odelin, président du Comité national des Pèlerinages à Paris, vient d'informer S. G. Mgr l'Evêque de Quimper que le 4e pèlerinage des hommes à Lourdes aura lieu, cette année, la seconde semaine de Mai. « En face des inquiétudes actuelles, dit-il, ce pèlerinage semble s'imposer plus impérieusement que jamais. Et voici que le Souverain Pontife se fait, pour ainsi dire, l'avocat de notre cause, par un acte du 9 Janvier courant : Sa Sainteté Pie X accorde très affectueusement sa bénédiction apostolique à l'organisation de ce pèlerinage d'hommes. »

Mgr l'Evêque de Quimper nous a exprimé le désir que notre diocèse soit bien représenté à ce pèlerinage. Nous avons donc déjà écrit à la Cie des Chemins de fer pour obtenir deux trains spéciaux, et nous prions nos vénérés confrères de vouloir bien, dès ce moment, contribuer à propager cette bonne nouvelle dans leurs paroisses.

C.

Congrès breton d'Action Populaire Chrétienne. — L'*Union de la Jeunesse Catholique Bretonne,* fondée sous le haut patronage de S. Em. le Cardinal archevêque de Rennes et de NN. SS. les évêques de Bretagne, tiendra, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, son premier Congrès Social Provincial à Quimper, les **23, 24** et **25** Avril prochain.

Pour préparer ce congrès d'Action Populaire Chrétienne, la « Jeunesse Catholique Bretonne » mène une vaste *enquête sur les conditions du travail de la jeunesse* en Bretagne. Elle a établi plusieurs questionnaires afin de permettre d'étudier ces « conditions » dans le *commerce,* l'*industrie,* l'*agriculture,* la *pêche*. Elle fait appel à toutes les œuvres catholiques et espère que toutes s'uniront à elle pour préparer ces premiers congrès d' « Action Populaire Chrétienne », pour lequel les organisateurs ont déjà reçu les paternels encouragements de Sa Sainteté le Pape Pie X.

N. B. On peut demander des questionnaires soit au secrétariat provincial de l'U. J. C. B., Rennes, rue Hoche, n° 30, soit à M. Durand, Quimper, rue Sainte-Catherine, n° 4.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Sergent, vicaire au Folgoat, vicaire à Notre-Dame de Quimperlé, en remplacement de M. Auffret, en congé pour continuer ses études littéraires et se préparer aux grades ;

M. Paugam, jeune prêtre de Landivisiau, vicaire au Folgoat ;

M. Mao, jeune prêtre de Douarnenez, vicaire à Saint-Mathieu de Morlaix.

Nécrologie. — M. GÉLOT, *curé au diocèse de Burlington (Amérique).* — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs, particulièrement de ceux — nombreux encore dans le diocèse — qui ont été ses condisciples et qui étaient restés ses amis, M. Gélot (Jérôme), curé d'Underhill-Center (Vermont, États-Unis), décédé le 5 Décembre 1904, à l'âge de 52 ans.

Né à Pluguffan, M. Gélot, n'étant encore que minoré, partit en 1874 avec Mgr de Goësbriand pour le diocèse de Burlington, où il fut ordonné prêtre. D'abord curé de Rutland, puis de Poultney, il était depuis plusieurs années à Underhill-Center, où il venait de bâtir une église. A la suite des fatigues occasionnées par cette construction pour laquelle il était à la fois entrepreneur et surveillant des travaux, il tomba malade et dut passer quelques mois en Virginie, dans un sanatorium tenu par des Religieuses de France. Il venait de reprendre son ministère : le dimanche 4 Décembre, veille de sa mort, il avait dit deux messes, fait deux sermons et confessé 70 personnes.... Le 5 au matin, on l'appela pour fixer l'heure d'un enterrement ; comme il ne répondait pas, on entra dans sa chambre où on le trouva sans connaissance. Des médecins appelés en toute hâte réussirent à le ranimer pour quelque temps ; il put prendre le crucifix qui se trouvait sur une table près de son lit, et l'a tenu sur sa poitrine jusqu'à son dernier moment.

Les funérailles ont eu lieu, à Burlington, devant une assistance de 30 prêtres ; le service funèbre fut chanté par Mgr Cloarec, vicaire général du diocèse ; l'évêque, Mgr Michaud, donné l'absoute. Puis le corps de M. Gélot fut inhumé auprès de ses compatriotes Bretons.

R. I. P.

Fédération diocésaine des Œuvres catholiques. — I. MORLAIX. — Dimanche dernier, comme nous l'avions annoncé, a eu lieu, dans la salle du Patronage de Saint-Martin, la réunion générale des Œuvres catholiques de Morlaix et de l'arrondissement. Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon présidait, ayant à ses côtés Mgr Dulong de Rosnay, prélat de la maison de Sa Sainteté, et le conférencier M. Normand d'Authon, avocat près de la Cour d'appel d'Angers. Sur l'estrade on remarquait MM. le Curé-Archiprêtre de Saint-Mathieu, les Recteurs de Saint-Melaine et de Saint-Martin ; plusieurs prêtres, entre autres les directeurs des trois patronages de la ville ; des catholiques marquants, MM. de

la Sayette, Debroise, etc. L'assistance était de 1,200 personnes environ.

En ouvrant la séance, Mgr l'Evêque présente le conférencier et lui donne la parole. M. Normand d'Authon, après quelques mots de remerciement aux organisateurs, rappelle l'origine de l'Association de la Jeunesse Catholique dont il développe ensuite le programme, montrant les avantages et la nécessité de l'union de tous les hommes de foi pour combattre par une action énergique et disciplinée, l'œuvre de déchristianisation si activement poursuivie dans notre pays... Unis sous la direction de nos Evêques qui nous transmettent les enseignements infaillibles de Pie X, nous aurons la victoire ; car l'avenir est à Dieu, et notre cause est celle de Dieu lui-même....

Quand les applaudissements à l'adresse du brillant orateur ont cessé, Mgr Dulong de Rosnay se lève : en quelques mots partant du cœur il adjure à son tour les catholiques, dans les circonstances actuelles si graves, de s'unir par une discipline forte et serrée autour de leur chef, l'Evêque, dépositaire incontesté de l'autorité du Saint-Père et interprète de ses enseignements. Ensuite, le vénéré prélat lit un rapport très intéressant sur les œuvres catholiques, aussi florissantes que nombreuses, de Morlaix et de la région ; puis, au milieu des applaudissements qui saluent la fin de son exposé, termine par un dernier appel au dévouement de tous pour la cause catholique.

Monseigneur l'Evêque prend alors la parole : il félicite et remercie Mgr Dulong, rappelant avec délicatesse la large part que le rapporteur a eue dans la fondation et le développement de plusieurs des œuvres dont il vient de lire la glorieuse nomenclature. Puis Sa Grandeur remercie M. Normand d'Authon de son beau discours, qui peut se résumer en ces mots : résistance par l'union intime des esprits et des cœurs. C'est bien ce que l'Evêque lui-même ne cesse de recommander et que, dans son récent voyage à Rome, il exprimait au Souverain Pontife, en le résumant dans cette devise que le Pape daigna approuver : *Non offendo, sed defendo*. Nous n'attaquons personne, mais nous défendons nos droits... De terribles assauts sont livrés à l'Eglise ; à la persécution d'apparence légale peut succéder bientôt la persécution violente... Nous saurons défendre notre foi et la liberté de notre culte sans crainte ni défaillance, et nous serons forts, unis pour l'action commune par les œuvres ayant toutes la même pensée et les mêmes aspirations.

« Mais, continue Monseigneur, cette union doit être faite en dehors de tout esprit de parti, de toute question politique, sous la direction du Pape et des évêques. Formons ce bloc inébranlable par la charité chrétienne, appelons à sa défense tous ceux qui ont souci des intérêts de la religion, bannissons toute cause de division, par conséquent de faiblesse, groupons en un faisceau toutes les associations catholiques, et nous serons forts pour la défense de Dieu et de l'Eglise...

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« Je vous recommande surtout deux œuvres : celle des écoles chrétiennes et celle des patronages. L'une complète l'autre. Sur ces deux œuvres s'en greffe une autre, celle des cercles d'études qu'on ne saurait trop recommander. Ils seront la pépinière d'un apostolat laïque chrétien, dont les membres iront porter dans tous les milieux la parole de paix et de conciliation de l'Evangile. Mais la direction des jeunes apôtres de ces cercles d'études doit être confiée à des prêtres et, conformément à la volonté expresse du Pape, rester sous la direction de leur évêque. Tels les éclaireurs avancés d'une armée doivent être rattachés au gros de l'armée lui-même et suivre l'impulsion du chef... »

Monseigneur termine en disant combien il est heureux de savoir que, sur ce sujet, tous sont d'accord et ont compris les avantages de la fédération des Œuvres catholiques du diocèse ; puis il donne sa bénédiction à l'assistance agenouillée.

†

Monseigneur l'Évêque a profité de son séjour à Morlaix pour visiter l'ancienne école des Ursulines, tenue aujourd'hui par Mlle Camper ; il a été heureux de constater que cette école (établie dans un superbe local), ouverte depuis quelques jours seulement, compte déjà, avec quelques pensionnaires, plus de 70 élèves.

— II. Brest. — Dimanche prochain, 12 Février, Mgr l'Évêque présidera, dans la salle du Patronage de Saint-Sauveur (Recouvrance), la réunion générale des Œuvres catholiques de Brest.

Une conférence sera faite par M. Gellé, membre du Conseil national de la Jeunesse catholique.

Berrien. — **Laïcisation d'école.** — Nous apprenons que, par arrêté en date du 27 Janvier 1903, M. le Préfet du Finistère a prononcé la laïcisation, à partir du 1er Mars prochain, de l'école publique des filles de Berrien, dirigée jusqu'à ce jour par les Religieuses du Saint-Esprit (Sœurs Blanches).

Plouédern. — **Belle protestation.** — Il y a quelques jours, les instituteurs de Plouédern enlevèrent les crucifix des salles de l'école. A cette nouvelle, la population s'émut et se concerta pour l'outrage fait à sa foi ; lundi matin (6 Février), à l'ouverture des classes, tous les pères et les mères de famille se trouvaient, avec leurs enfants, devant la maison d'école. Aussitôt les portes ouvertes, les parents sont entrés, priant M. l'Instituteur de remettre les crucifix à leur place ; sur son refus, ils ont emmené leurs enfants qui emportaient en même temps leurs cahiers et leurs livres.

Cette démonstration d'autant plus éloquente qu'elle a été calme, muette même, fait grand honneur aux chrétiens de Plouédern. Quant à ceux qui l'ont provoquée, ils doivent regretter aujourd'hui de ne point s'être conformés aux circulaires ministérielles expliquant la loi et recommandant de ne point enlever les « emblèmes religieux » quand la mesure semble devoir blesser les sentiments des populations.

Le culte des Saints *(suite)*.

Saint Corneille. — Rien dans la vie de cet illustre martyr, qui occupa le siège pontifical, n'indique le motif pour lequel nos éleveurs lui recommandent leurs bœufs ; on pense généralement qu'ils lui confient leurs bêtes à cornes, à cause de son nom, en latin *Cornelius*, et en breton *Corneli*. J'aurai occasion de dire que plusieurs autres dévotions intéressées n'ont pas une autre origine.

Si l'histoire n'établit pas ici le lien entre le saint protecteur et ses protégés, la légende y a suppléé. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de citer, dans la *Semaine*, ces vers de Brizeux à propos de saint Corneille et des pierres de Carnac :

« Nous sommes des ingrats ; or, lui ne l'était pas,
Quand des soldats païens poursuivaient son trépas,
Il sut bien, grâce aux bœufs qui traînaient sa charrette,
Au bord de cette mer trouver une retraite,
Car ces rangs de men-hir sont les soldats maudits ;
Mais ses bœufs, il les fit entrer en paradis » (1).

Et c'est pourquoi notre poète l'apostrophe ainsi :

« Aujourd'hui, Corneli, c'est votre jour de fête !
Votre crosse à la main et votre mitre en tête
Des hommes de Carnac vous écoutez les vœux,
Majestueusement debout entre deux bœufs,
Bon patron des bestiaux . . . . . »

Je ferai remarquer que cette description n'est pas d'une exactitude rigoureuse : le saint ne figure jamais avec la crosse et la mitre, mais avec la triple croix papale et sa tiare. Quant aux bœufs, il en a deux quelquefois, plus ordinairement un seul. Le grand centre de dévotion à saint Corneli est Carnac, au diocèse de Vannes.. Au diocèse de Quimper, elle existe surtout dans l'archiprêtré de Quimperlé et dans le doyenné d'Elliant, qui lui est limitrophe. Dans toute cette contrée, il est peu de paroisses qui n'ait la statue du Saint ; il en est d'assez anciennes et d'un caractère artistique, par exemple celle de l'église de Rédéné ; mais presque toutes sont modernes et quelques-unes fort bien faites, par exemple à Clohars-Carnoët et à la Trinité de Melgven ; toutefois, ce qui domine dans les plus récentes c'est une incontestable laideur, et une ressemblance qui n'a rien de bien étonnant puisqu'elles sortent du même moule.

Saint Corneli est patron des églises paroissiales de Gourlizon et de Tourc'h ; dans cette dernière on lui offre particulièrement des *stags*, c'est-à-dire des licous ; mais dans toute la contrée où on l'invoque, son nom revient fréquemment aux annonces du prône, à propos des cinq sous qu'on lui donne.

J'ignore à quelle époque on a commencé à prier saint Corneli

---

(1) *Les Bretons*, chant cinquième

Archives diocésaines de Quimper et Léon

pour les bœufs ; je ne sais pas davantage si cette coutume existe en dehors du diocèse de Vannes et de la Cornouaille ; mais le rapprochement de l'idée de *corne* et du nom de *Cornelius* n'est pas particulier à la Bretagne ; un vieux tableau de l'école allemande, reproduit dans une excellente petite gravure de la maison Schaëfer (25, rue Saint-Sulpice), représente le saint tenant en main une corne très recourbée, ornementée d'orfèvrerie.

Saint-Herbot. — Pour les bœufs, les éleveurs bretons sont allés chercher un saint exotique ; pour les vaches, ils ont recours à un saint de leur pays. Comme à saint Corneli ils lui donnent souvent cinq sous, mais surtout ils lui offrent du beurre ; à Plogonnec, au-dessus de sa statue, il y a une étagère destinée à recevoir les assiettes, et la vue de ce meuble dans une église ne laisse pas que d'avoir son caractère pittoresque. Pourquoi saint Herbot est-il le protecteur des vaches et des génisses ? — Je l'ignore complètement, et je crois qu'il serait impossible d'en donner une raison. La vie de ce Saint est assez généralement ignorée ; nous ne célébrons pas sa fête, par conséquent nous n'avons pas sa légende dans le bréviaire ; Albert Le Grand n'a parlé de lui que pour le confondre à tort avec saint Hermeland ou Herblon, du pays nantais. Dom Lobineau ne le nomme même pas.

Il existait autrefois sur lui une notice conservée à Berrien. Au XIIIe ou au XIVe siècle, les Anglais, dans une de leurs descentes en Bretagne, enlevèrent le manuscrit et en même temps le très riche reliquaire qui le renfermait avec la tête de saint Herbot. Heureusement, on avait fait de la dite notice un abrégé qui tomba, bien plus tard, en la possession des Jésuites de Quimper. Ceux-ci le communiquèrent à Bollandus, et le Père Jenniny, son continuateur, l'a publié (au supplément de Juin).

Saint Herbot naquit en Grande-Bretagne, de parents nobles et pieux, embrassa dès l'enfance le renoncement et la perfection, et jeune encore, avec leur permission obtenue non sans peine, il passa en Armorique, séjourna d'abord près de la mer, puis dans différentes forêts où il était obéi même des animaux sauvages ; il opérait de nombreux miracles et de fréquentes conversions. Ses changements de résidences furent amenés ou par l'importunité de ses admirateurs dont les visites troublaient son recueillement, ou par des ennemis qui le poursuivaient de leurs invectives et de leurs calomnies. En dernier lieu, il s'établit sur la paroisse de Berrien, il y vécut longtemps et il y mourut. Il fut enseveli à l'endroit où s'élève aujourd'hui sa belle chapelle, dans un site d'une admirable beauté (en Plonévez-du-Faou).

Ce curieux édifice du XVe siècle possède trois belles verrières de la même époque ; le tombeau vénéré du saint porte sa statue de granit ayant à ses pieds un lion couché. Le chœur est entouré d'un beau cancel, travail très original et très finement exécuté dans le style de la Renaissance ; on y voit les patriarches, les prophètes et les sibylles, les apôtres et les grands docteurs.

Si les ossements de saint Herbot sont restés dans le tombeau, son chef en avait été extrait et renfermé dans un riche reliquaire que les Anglais, comme on l'a vu plus haut, enlevèrent dans une de leurs descentes en Bretagne,

On trouve au tome II des *Saints de Bretagne*, par l'abbé Tresvaux, une vie de saint Herbot. M. de Kerdanet a consacré aussi à ce saint une note assez étendue (p. 780).

Saint Herbot a des chapelles à Cavan-Collorec, Plonévez-du-Faou, Ploaret, Ploulec'h, Plounévez-Quintin, Taulé, Trévoux, Saint-Thonan.

Il a des statues anciennes à Berrien, Canihuel, Carhaix, Laurivoaré, Loqueffret, Guilers, Plouédern, Pouldergat, Le Faou, Ergué-Gabéric (chapelle Saint-Guénolé), Saint-Nic (chapelle de Saint-Côme), Cast, Plouguer, Saint-Goazec, Meilars (chapelle de Confors), Saint-Evarzec, Plomeur, Leuhan, Briec (chapelle de Sainte-Cécile), Tourc'h, Guengat, Plonévez-Porzay, Guimaëc (chapelle des Joies), Huelgoat (chapelle de Notre-Dame des Cieux). Quant aux statues modernes, elles ne se comptent plus en Cornouaille et on en rencontre plusieurs en Léon.

BIBLIOGRAPHIE. — **Henri de Mauduit du Plessix** (1) est une notice de 300 pages consacrée à la mémoire de ce jeune commandant de *La Framée* qui, surpris par un abordage, s'ensevelit dans l'Océan avec son navire, en sacrifiant sa vie pour ne songer jusqu'au bout qu'au salut de son équipage.

L'âme de cette glorieuse victime du dévouement transparait à fond dans ces traits, taillés au vif d'une correspondance de famille et des souvenirs de l'amitié. On y reconnait une habituée de l'héroïsme obscur qui n'a jamais capitulé dans les luttes de l'existence. Aussi, loin que cette fin admirable dût passer pour une improvisation née des hasards de la mer, elle se détache comme le couronnement préparé d'une carrière qui se déroule dans une consciente immolation au devoir.

On n'imagine rien de plus séduisant que cette nature chevaleresque. Son cœur surtout a belle allure et superbes élans. Il tenait, et avec quelle maîtrise ? le gouvernail de cette vie, mais, chose rare ! tout ce qu'il poursuivit de ses dévorantes affections est grand, noble, pur : famille et religion, patrie et métier. A chacun de ces êtres aimés, il allait se prodiguant avec bonheur, tendre comme un enfant, fort comme un héros. Par-dessus tout, secourable aux petits, aux miséreux ; il ne pouvait mieux finir qu'en mourant pour ses subordonnés, ses compagnons de naufrage.

Pur Breton, en un mot, digne des meilleurs siècles de foi et de vaillance.

S'il faut à la jeunesse catholique de France un idéal de sentiments et un modèle d'actions, le voilà.

---

(1) Par A. Vaccon. — Paris, Victor Retaux, éditeur.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le jeudi 2 Février, fête de la Purification, le Saint-Père a reçu, dans la salle du Consistoire, les députations des chapitres, ordres religieux et dicastères du gouvernement du Saint-Siège, venues pour faire l'offrande traditionnelle des cierges de la Chandeleur.

Avant la réception collective, le Saint-Père a accepté l'offrande de deux magnifiques cierges enluminés ; l'un présenté par le cardinal secrétaire d'État et l'autre par le commandeur Puccinelli, *maestro di casa* du Palais apostolique du Vatican.

— **Le Saint Père et les Frères des Écoles chrétiennes.** — Le T. H. Frère Gabriel, supérieur général des Frères des Écoles Chrétiennes, a été admis devant le Pape, pour l'entretenir de son Institut, et particulièrement de la situation actuelle des Frères en France. L'audience se prolongea au delà des limites ordinaires, car le Saint-Père s'intéresse vivement à l'extension des écoles chrétiennes dans l'univers, surtout depuis la persécution. A plusieurs reprises, Pie X témoigna de la satisfaction pour ce merveilleux développement d'une œuvre si nécessaire, en plaignant la France de vouloir s'en priver.

— **Le prochain Congrès Eucharistique à Rome.** — Le seizième Congrès eucharistique international aura lieu, à Rome, les 4, 5 et 6 Juin prochain.

Il y aura vingt-cinq ans que cette œuvre est fondée. Ce fut, en effet, en 1881 qu'eut lieu à Lille le premier Congrès eucharistique international. On ira donc célébrer dans la capitale du monde catholique les noces d'argent des Congrès eucharistiques.

La ville de Rome a été choisie pour le prochain Congrès sur le désir formel de Pie X, qui tient à ce que les manifestations les plus solennelles donnent à ces fêtes eucharistiques un caractère d'exceptionnelle grandeur.

Des pèlerinages seront organisés en France, en Belgique, en Espagne, aux conditions les plus avantageuses. Des Comités se forment parmi les catholiques des diverses nations qui, toutes, tiendront à y être représentées. Ce sera le triomphe du Christ Rédempteur dans la papauté et dans l'Eucharistie.

France. — On annonce pour aujourd'hui (9 Février) le dépôt, à la Chambre, du projet de loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Une interpellation sur les évêchés vacants, qui sera discutée demain (vendredi), amènera probablement le nouveau ministère à exposer son programme religieux. La discussion pourrait se terminer par une demande de dénonciation immédiate du Concordat.

Paris. — **Anniversaires du cardinal Richard.** — A l'occasion du 60e anniversaire de son sacerdoce et du 33e anniversaire de sa consécration épiscopale, le vénérable cardinal Richard, archevêque de Paris, vient d'adresser aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale demandant des prières pour le Pape et pour la France. Voici en quels termes touchants il annonce la manière dont il désire célébrer ses noces d'or sacerdotales :

« Le samedi 11 Février, fête de l'apparition de la Très Sainte Vierge à Lourdes, nous célébrerons la sainte messe dans notre Eglise Métropolitaine, à 9 heures, entouré du chapitre et nous aimerons à y porter le souvenir de notre bien-aimé Père Pie X, qui a daigné nous envoyer sa bénédiction paternelle pour nos noces de diamant. Il aime la France et nous prierons avec ferveur pour elle dans cette Eglise, qui a été associée durant le cours des siècles aux joies et aux douleurs de notre patrie, afin que Dieu exauce les vœux de son Pontife.

» Ce même jour, à 3 heures, nous monterons à Montmartre pour renouveler l'Acte de consécration de la France au Sacré-Cœur de Jésus, fait par notre vénérable prédécesseur.

» Le lendemain dimanche, nous ferons notre pèlerinage à l'église de Notre-Dame des Victoires, et nous présiderons les vêpres de la fête du Cœur Immaculé de Marie, refuge des pécheurs. C'est, avec le Cœur sacré de Jésus, la gloire et l'espérance de notre chère Eglise de Paris.

» Nous venons, N. T. C. F., de vous donner simplement le programme de la solennité que nous allons, d'après les instances de nos vénérables frères de l'Eglise métropolitaine, célébrer pour le soixantième anniversaire de notre sacerdoce.

» C'est l'heure de la prière, du sacrifice, du dévouement et de l'action ; frères vénérés dans le sacerdoce et fils bien-aimés, demeurons unis dans l'amour de Notre-Seigneur, de l'Eglise et de la France. »

— **Le cher Frère Exupérien.** — L'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes vient de faire une grande perte dans la personne du Cher Frère Exupérien, 1er assistant de la Congrégation, décédé le 1er Février à l'âge de soixante-seize ans. Les obsèques ont eu lieu à Saint-François-Xavier, jeudi dernier, au milieu d'un grand concours de religieux et de fidèles venus pour rendre hommage à la mémoire d'un des hommes qui ont le plus contribué, depuis cinquante ans, au développement de l'enseignement chrétien dans nos écoles de Frères.

(Semaine religieuse de Paris.)

Les Congrégations mixtes et les tribunaux. — La 1re Chambre du tribunal civil de la Seine vient de rendre un jugement aux termes duquel « toutes les fois que les statuts d'une Congrégation et l'acte administratif les approuvant ne présentent aucune ambiguité, il appartient à l'autorité judiciaire de dire

Archives diocésaines de Quimper et Léon

librement s'il convient ou non de nommer des liquidateurs ». Si donc des statuts de la Congrégation ressort clairement son caractère mixte, le tribunal, en dépit de l'arrêté du ministre, doit annuler la nomination du liquidateur que la loi ne prévoit qu'aux Congrégations enseignantes.

Cette décision, confirmée par un arrêt du tribunal des conflits, met fin aux manœuvres qui tendaient à nommer un liquidateur aux Congrégations mixtes et à laisser à ce liquidateur tout pouvoir jusqu'à ce que le Conseil d'État ait statué sur le caractère — mixte ou purement enseignant — des établissements visés.

Les Ursulines d'Avranches. — Frappées de dissolution par décret inséré à l'*Officiel* le 11 Juillet 1904, brutalement arrachées *manu militari* à leur demeure où, depuis plus d'un siècle, elles donnaient l'enseignement gratuit, suivant l'engagement qu'elles en avaient pris envers la Municipalité, expulsées sans jugement préalable sur le simple ordre de leur liquidateur, Me Blanchet, avoué, escortées dans leur chemin d'épreuve par l'unanimité de la population indignée, dispersées deux par deux chez les habitants d'Avranches qui leur offrirent une généreuse hospitalité, les Ursulines d'Avranches ne se contentent pas d'intenter à leur liquidateur Blanchet une action *en réintégrande :* à la date du 12 Janvier, ELLES VIENNENT DE SE RECONSTITUER EN COMMUNAUTÉ DANS LA VILLE MÊME D'AVRANCHES.

Elles n'ignorent ni l'importance de leur acte, ni ses conséquences.

S'il leur faut subir la prison, elles la subiront.

Françaises, elles ont conscience de leur droit de vivre en France au même titre que les Français.

Catholiques et Françaises, elles ont conscience que, loin de nuire à la sécurité de leur patrie, elles l'assurent.

Aussi, elles revendiqueront résolument leurs droits, dût le martyre en advenir.

Cet exemple de sacrifice pour la liberté, pour la justice, pour la patrie et pour Dieu sera suivi.

La population d'Avranches ne cesse d'apporter à ses Ursulines les respectueux témoignages de sa reconnaissance, de son admiration et de son dévouement.

PLOERMEL. — **Une conséquence des expulsions.** — M. le percepteur a fait distribuer ses avertissements aux contribuables. Les impôts sont augmentés en proportion de la somme que ne paient plus les frères Lamennais expulsés. Les habitants se plaignent, avec quelque raison, d'être écrasés : pourquoi paieraient-ils davantage par la faute du gouvernement ? Le Conseil municipal avait en vain protesté contre la répartition entre les seuls habitants de la commune. On ne l'a point écouté, pas plus d'ailleurs qu'on n'a écouté M. le Conseiller général de Ploërmel.

(Semaine Religieuse de Vannes.)

La franc-maçonnerie démasquée. — « En premier » lieu, déclare l'Encyclique *Humanum Genus* de S. S. Léon XIII, » en premier lieu, arrachez à la franc-maçonnerie le masque » dont elle se couvre, et montrez-la telle qu'elle est ; secondement, instruisez le peuple, faites-lui connaître les artifices employés par cette secte pour séduire les hommes et les attirer » dans ses rangs, la perversité de ses doctrines, l'infamie de ses » actes. »

Les révélations qui sont faites chaque jour sur ses basses œuvres de délation ont fait connaître au pays ce qu'est la franc-maçonnerie, et ce qu'elle veut. Son but et ses moyens étant démasqués, elle perd par ce seul fait une partie de la toute-puissance qu'elle exerçait dans l'ombre sur les pouvoirs publics. Désormais elle devra se défendre et lutter à découvert. Or, pour la secte ténébreuse, combattre au grand jour, dans la pleine lumière, c'est un présage de défaite.

Et c'est l'année 1904 qui aura vraiment inauguré cette phase de la lutte. Une fois de plus, Marie Immaculée va briser, bientôt peut-être, la tête du serpent infernal !... Que les catholiques redoublent de prières et s'unissent pour l'action chacun dans sa sphère et selon la mesure de ses forces.

JÉRUSALEM. — Le Comité du *Pèlerinage Saint-Louis* organise son 12e pèlerinage à Jérusalem. Le départ aura lieu immédiatement après Pâques, afin de permettre aux ecclésiastiques de rentrer dans leurs paroisses pour les fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte, et aussi pour revenir avant les fortes chaleurs du mois de juin.

Départ le 27 Avril. — Retour le 31 Mai.

Itinéraire : Marseille, Naples, Athènes, Constantinople, Smyrne, Samos, Pathmos, Beyrouth, Le Mont Carmel, Nazareth, Thibériade, Le Mont Thabor, La Samarie, Jérusalem, Bethléem, Le Jourdain, La Mer Morte, Hébron, Saint-Jean, Jaffa, Port-Saïd, Le Canal de Suez, Ismaïlia, Le Caire, Les Pyramides, Matharieh, Héliopolis, Alexandrie, Marseille.

Ce bel itinéraire permettra aux pèlerins de s'arrêter souvent et d'arriver en Palestine, pour la visite des Lieux-Saints, sans avoir éprouvé les fatigues de la traversée.

Le transport se fera sur un des grands paquebots des Messageries Maritimes, très stable et où les pèlerins trouveront tout le confort désirable.

Pour tous renseignements et programme détaillé s'adresser à M. l'Abbé POTARD, secrétaire du pèlerinage de Jérusalem, 25, rue Humboldt, à Paris, 14e.

On peut aussi demander le programme du pèlerinage qui se fera pendant les vacances et dont le départ est fixé au 18 Août.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

BIBLIOGRAPHIE

Le Bienheureux Curé d'Ars (1786-1859), par Joseph Vianey. 1 vol. in-12 de 201 pages de la collection **" Les Saints "**. Prix : **2** fr. Librairie Victor Lecoffre, 90, rue Bonaparte, Paris

Le monde religieux était dans l'attente de la béatification du Curé d'Ars. Cette attente est désormais comblée, puisque les cerémonies de Saint-Pierre de Rome ont consacré, le 8 Janvier, la gloire de l'humble curé du village. Mais ces existences, vite entourées de légendes ou d'obscurités qui vont croissant, ne sont jamais assez bien connues. Dans le nouveau volume de la Collection « Les Saints », le lecteur va trouver un récit exact, ému, attrayant, dû à la plume d'un de nos esprits les plus cultivés et les plus fins, et qui, pour ne rien laisser perdre de la vie de son héros, était soutenu par des souvenirs mêmes de famille. Beaucoup de nos contemporains ont connu le Curé d'Ars ; beaucoup d'autres ont recueilli les impressions de ceux qui venaient de lui demander des consolations ou des avis. Tous ceux-là reconnaîtront aisément dans le volume qui leur est offert, cette si touchante et si originale physionomie.

Librairie J. Salaun, Quimper.

ÉTUDES

Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus

Rue Bonaparte, 82, Paris.

Sommaire du Numéro du 5 Février 1905 :

I. Un nouveau saint : A propos du Curé d'Ars, par Louis Perroy. — II. Remontrances du pape à l'empereur, par Paul Dudon. — III. Les Seize Carmélites de Compiègne, martyres sous la Révolution, d'après les documents originaux, par Henri Chérot, — IV. Le Lotus bleu : I. Les théosophes et la théosophie, par L. de Grandmaison. — V. La Délation, par Joseph Burnichon. — VI. Bulletin scientifique, par Auguste Bélanger. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — XI. Evénements de la quinzaine.

REVUE THOMISTE, 222, faubourg Saint-Honoré, Paris (8e).

Sommaire du n° de Janvier-Février 1905 (12e année).

M. Th. Coconnier. La charité d'après saint Thomas d'Aquin, à propos d'une boutade de Bossuet. — R. P. Hugueny A quel bonheur sommes-nous destinés ? — T. Richard. Les conditions de la certitude et la critique. — *La vie scientifique* : R. P. Hedde. Les deux principes de la Thermodynamique. Cazes. De l'activité théologique : discours prononcé par Mgr Douais, évêque de Beauvais. — Revue analytique des Revues. — Notes bibliographiques : Livres déposés aux bureaux de la Revue. — Tables du volume XII.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

20e année. **Vendredi 17 Février 1905** N° 7

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — La séparation de l'Eglise et de l'Etat.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Avis de l'Evêché ; Un évêque finistérien ; Fédération diocésaine des Œuvres catholiques ; Quêtes à domicile ; Jugement à retenir ; Nos Missionnaires.

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Les doyens de l'épiscopat français ; Reims ; Séez ; Une grève recommandée ; Un épisode du Kulturkampf ; Aux catholiques.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 19 Février. — Septuagésime. Office du jour ; semi-double. Violet.

Vêpres du Dimanche, avec mémoire du suivant et les Suffrages communs.

Lundi, 20. — De la férie. Violet. — Ou Office votif des Saints Anges ; semi-double. Blanc.

Mardi, 21. — Prière de Notre-Seigneur Jésus-Christ au Jardin des Oliviers. Double-majeur. Rouge.

Mercredi, 22. — Chaire de S. Pierre à Antioche. Double-majeur. Blanc.

Jeudi, 23. — S. Pierre Damien, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Vendredi, 24. — S. Mathias, Apôtre. Double de 2e classe. Rouge.

Samedi, 25. — Office votif de l'Immaculée Conception ; semi-double. Blanc.

Dimanche, 26. — Sexagésime.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Ile-Molène.	du 17 au 19 Février.
Riec.	du 20 au 25 —
Le Ponthou, Botmeur.	du 26 au 28 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

La séparation de l'Église et de l'État.

I

Vous voulez bien, à l'occasion du projet de loi déposé jeudi par le gouvernement, me demander mon opinion sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Je réponds d'autant plus volontiers à votre appel que la séance d'hier a paru donner à la discussion une menaçante actualité, et qu'ainsi le moment est venu, pour tous les catholiques, de prendre nettement position dans ce grand débat. Voici la mienne.

En deux mots, je reste très résolument concordataire, l'étant comme catholique et comme Français.

Assurément, le Concordat de 1801 ne réalise pas, pour moi, l'idéal des rapports de l'Eglise et de l'Etat dans une société chrétienne. Il serait trop facile d'en faire, à ce point de vue, la critique et d'y ajouter toutes les protestations que, depuis un siècle, ont soulevées, de la part de l'Eglise, les articles organiques.

Mais je ne veux pas essayer ici un exposé doctrinal, la question est beaucoup plus simple : elle se présente sur le terrain des faits, et c'est là qu'il faut la maintenir.

Le Concordat a été accepté par le Pape qui l'a signé, et par ses successeurs : les catholiques ont donc toute raison de conscience de s'en contenter, tant que le chef de l'Eglise n'aura pas annoncé sa résolution de le dénoncer, et c'est pour moi un sujet d'étonnement de voir quelques-uns d'entre eux prendre à cet égard d'audacieuses initiatives. Car, pour le dire en passant, rien, dans le langage ni dans les actes du Pape Pie X, n'autorise à penser qu'il ait eu cette intention, bien au contraire, et on ne saurait protester assez haut, au nom même de la vérité et de la probité politique, contre les formules artificieuses par lesquelles les ennemis de la papauté essayent de rejeter sur elle les responsabilités de la rupture. On dirait qu'au dernier moment, honteux de leur mauvais coup, ils cherchent à se trouver des excuses.

***

A la force tirée de son origine, le Concordat en ajoute une autre qui vient de sa durée. Il existe depuis plus de cent ans et, pendant tout un siècle, à travers les circonstances les plus variées, souvent les plus troublées, en face des régimes les plus divers, il a donné à notre pays, jusqu'à ces dernières années, la paix religieuse. Paix relative assurément et traversée par de rudes orages! Mais l'histoire ne montre-t-elle pas que, dans le perpétuel assaut des passions humaines, la paix, pour l'Eglise, est toujours relative?

Sans doute, depuis cinq ans, cette paix elle-même n'existe plus, et c'est justement parce que nous sommes entrés dans l'ère de la séparation ! Par ses préliminaires, on peut juger de ce qu'elle sera, si elle parvient à la phase de sa pleine application.

Il reste cependant que jusque-là, en dépit des efforts accomplis depuis vingt-cinq ans pour déraciner en France le christianisme, le Concordat a assuré l'existence légale de la vie religieuse dans notre pays.

Or, c'est à cela qu'on nous offre de renoncer, pour réduire l'Eglise, chez nous catholiques, à n'être plus, comme une entreprise quelconque, qu'une association formée entre des particuliers, au lieu de constituer un grand service public. Je me rappelle qu'il y a une vingtaine d'années, M. Yves Guyot, dans une discussion du budget des Cultes, énonça cette idée qu'il fallait traiter la religion comme une industrie, « l'industrie cultuelle », et la soumettre à la loi sur les syndicats professionnels. On protesta d'abord très vivement contre le propos et on finit par en rire.

Nous y voilà cependant, et nous avons fait du chemin : car il y a des catholiques qui s'accommodent déjà de ce régime de « l'Association cultuelle ».

C'est le grand danger, contre lequel je crois urgent de réagir. Qui donc disait : « Mon Dieu ! défendez-moi de mes amis, je me charge de mes ennemis ! »

***

On objecte, il est vrai, que, de toutes parts, le Concordat s'écroule. Je ne le vois point. J'entends bien que M. Waldeck-Rousseau et M. Combes lui ont porté des coups assez rudes ; je conviens qu'en certains diocèses, le mien, par exemple, la main brutale du dernier président du Conseil a, par les suppressions de traitement infligées aux prêtres qui prêchent en breton, organisé une sorte de séparation anticipée ; je sais également qu'à Dijon, M. Combes a créé dans les affaires religieuses un gâchis qui paraît inextricable, et que la vacance de dix sièges épiscopaux est présentement une grave complication. Qu'est-ce que cela prouve, sinon que, depuis cinq ans, le gouvernement, soumis à la domination des francs-maçons et des révolutionnaires, a tout mis en œuvre pour leur donner le moyen d'accomplir une séparation dont ne voulaient, au fond, ni M. Waldeck-Rousseau, ni M. Combes ?

En quoi cette persécution témoigne-t-elle de la caducité du Concordat ? Est-ce qu'il n'est pas encore appliqué sans difficulté dans l'immense majorité des diocèses et des paroisses ? et ne voit-on pas qu'il suffirait de changer les hommes appelés à le manier, pour lui rendre toute sa pacifique efficacité ?

On se plaint qu'il livre les évêchés et les cures au choix des ministres francs-maçons, et, sans doute, c'est par là qu'il peut exposer l'Eglise aux conflits les plus pénibles ! Mais si la France se laisse gouverner par la franc-maçonnerie, à qui la faute ? Est-ce au Concordat ? Encore un coup, changeons les hommes !

Quoi encore ? Qu'il soumet le clergé, en échange de son traitement, à une sorte de servitude ? Je ne suis pas de cet avis : j'ai quelque peu pratiqué la vie des œuvres catholiques, et je ne sais pas, je l'avoue, en quoi le Concordat est une gêne pour un prêtre

Archives diocésaines de Quimper et Léon

qui veut remplir avec dévouement son ministère d'apostolat : le préfet, oui, en abusant de son pouvoir, mais non le Concordat ! Changeons les hommes !

***

Le Concordat tombe en ruines ! L'heure est venue de le renverser définitivement ! Cela est bientôt dit. Mais par quoi le remplacera-t-on ? Voilà, pratiquement, la question.

Par la liberté, dit-on. Quelle liberté ? Il faut parler sérieusement et ne pas se payer de mots.

Je laisse de côté toute considération de principe, je m'enferme sur le terrain pratique : j'essaye de me placer dans l'état d'esprit de ceux qui croient la séparation possible, avantageuse même aux intérêts catholiques ; et je répète : quelle liberté ?

Nous sommes en face d'une conjuration antichrétienne ouvertement déclarée, d'un plan publiquement avoué, dont la guerre contre l'Eglise forme la pensée maîtresse, dont sa destruction est le but non dissimulé : et de ces conjurés, de ces ennemis armés en guerre contre nous, nous attendrions avec sérénité la liberté ! Nous laissant prendre à la piperie des mots, à la façade des articles législatifs, nous pourrions nous faire la moindre illusion sur leurs desseins ! Quoi ? Ces hommes ont détruit toutes nos congrégations, proscrit des milliers d'hommes et de femmes, coupables du seul crime d'appliquer les préceptes de l'Eglise ; ils ont ruiné l'enseignement chrétien, chassé Dieu et la religion de toutes les institutions, traqué comme des suspects tous ceux qui leur demeuraient fidèles : ils ont accompli ces violences au nom de la liberté, et nous croirions à celle qu'il nous promettent ! En vérité, c'est fermer les yeux à la lumière du jour.

Mais est-ce donc, me dit-on, que vous avez peur pour votre foi de la lutte qui la menace ? Oui. Comme disait Jules Simon aux socialistes de son temps : « J'ai l'honneur d'avoir peur ! » J'ai peur que, dans la désorganisation des paroisses, sous la surveillance des délégués communaux, au milieu des inévitables violences qui partout mettront les croyants à la merci des sectaires protégés par le pouvoir, j'ai peur que le culte catholique ne subisse une horrible épreuve. De toutes mes forces je voudrais la lui épargner.

***

On cite d'autres pays : on invoque l'Amérique ! c'est l'argument décisif. Tocqueville écrivait, il y a soixante ans : « La religion qui, chez les Américains, ne se mêle jamais directement au gouvernement de la société, doit cependant être considérée comme la première de leurs institutions politiques » ; et, hier, le président Roosevelt disait : « L'avenir de notre nation dépend de la manière dont nous combinerons la force avec la religion ». Voilà l'état mental de la démocratie américaine. Est-ce le nôtre ?

Là, on peut parler de liberté parce qu'on sait la pratiquer. Ici, c'est, dans la réalité, un mot vide de sens.

Il faut aller plus loin. Ce n'est pas assez de répudier pour notre société vieillie l'exemple des peuples nouveaux qui commencent leur histoire.

La nôtre pèse de tout son poids sur nos épaules et impose à notre marche des allures différentes. C'est notre gloire.

Nous sommes une nation chargée d'un ineffaçable passé, bercée dans les bras de l'Eglise catholique, imprégnée jusqu'aux moelles de ses leçons, et dont l'histoire est faite d'un commerce avec elle quinze fois séculaire. Cette histoire est écrite sur la pierre de toutes nos villes et du dernier de nos villages ! Je demande si l'esprit français peut s'habituer à penser que Notre-Dame de Paris ou la cathédrale de Reims, toutes pleines des grands gestes de Dieu accomplis parmi nous, vont être mises à l'encan.

En exaltant ces souvenirs, nous réveillerons l'âme française endormie ; cela vaudra mieux, à mes yeux, que d'aller au-devant de la défaite, et, sans plus défendre la place où s'enferment nos traditions, d'étudier déjà comment nous les installerons dans le campement provisoire des associations cultuelles.

***

Je dis provisoire et ce sera le dernier mot de cette lettre trop longue, qui, cependant, ne fait à peine qu'indiquer quelques points du débat.

Si les catholiques doivent encore une fois succomber dans la lutte, si la séparation doit être votée, tenez pour certain qu'elle ne durera pas. « Tout serait simple, écrivait le duc Albert de Broglie, il y a plus de quarante ans, si l'Eglise n'était qu'une institution de prière, et l'Etat une institution de police. » Il n'en est pas ainsi. Entre les deux puissances, les contacts sont inévitables. Napoléon le savait, et c'est pourquoi il a conclu le Concordat.

Quand, épuisé par les persécutions, les discordes et les luttes, notre pays, dans un sursaut de bon sens, voudra retrouver la paix, il chassera du pouvoir les hommes qui l'ont voué à la guerre religieuse, et le premier soin de leurs successeurs, quels qu'ils soient, sera de négocier un nouveau Concordat.

J'aime mieux conserver celui que nous avons.

A. DE MUN,
de l'Académie française.

(*Le Gaulois*, nº du 12 Février 1905.)

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**
II. — **La paix religieuse et sociale.**
III. — **L'union des catholiques pour la revendication et la défense de leurs droits.**
IV. — **La bonne presse pour combattre le fléau du mauvais journal.**

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Avis de l'Evêché. — Les journaux annoncent que, en prévision de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, plusieurs évêques ont demandé aux chefs de paroisses de rechercher sans retard les titres de propriété de leurs églises, de leurs presbytères et des biens qui en dépendent, à l'effet de connaître s'ils appartiennent à l'Etat, aux communes ou aux fabriques.

Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon, un des premiers, s'est préoccupé de ces questions importantes : par ses soins, un questionnaire a été adressé — dans le courant de Novembre 1904 — à MM. les Curés et Recteurs. Les renseignements fournis par eux ont été catalogués avec soin et serviront, sinon à faire triompher dans le présent les droits légitimement acquis, du moins à baser dans l'avenir de justes revendications.

Nous profitons de cette occasion pour prier ceux qui n'ont pas encore envoyé les renseignements demandés de vouloir bien les faire parvenir au plus tôt à l'Evêché.

Nous serions reconnaissant à nos confrères de nous envoyer, *avant le 8 Mars*, les noms des prédicateurs de la station du Carême dans leurs paroisses, pour que nous puissions en donner une liste complète. Cela intéresse tout le diocèse et procure toujours, nous en avons la certitude, des prières à l'œuvre d'évangélisation.

Nous sommes également très heureux d'annoncer à l'avance et de recommander aux prières les missions ou retraites qui doivent se donner dans le diocèse, comme d'en publier ensuite les comptes-rendus. Ce ne sont pas là des réclames pour satisfaire l'amour-propre, mais bien des sujets d'édification pour le public, des stimulants pour les paroissiens, et aussi de précieux documents pour notre histoire religieuse, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer à plusieurs reprises.... Il y a quelques années, à l'occasion d'un Congrès d'œuvres, on nous demanda la liste des paroisses du diocèse où des missions avaient été données dans le cours des dix dernières années : en envoyant le relevé de celles qui avaient été annoncées par la *Semaine Religieuse*, nous dûmes avouer que la liste était incomplète.

Un évêque finistérien : Monseigneur Pichon. — Les lecteurs de la *Semaine religieuse* de Quimper apprendront avec bonheur qu'un de nos compatriotes vient d'être élevé à l'épiscopat. M. l'abbé J. Pichon, vicaire général de Mgr Conan, métropolitain d'Haïti, a été préconisé, le 14 Janvier, évêque-coadjuteur de Port-au-Prince avec le titre d'évêque de Cabasa. Le sacre du nouveau prélat a eu lieu, dimanche dernier 12 Février, dans l'église métropolitaine de Port-au-Prince.

Nous adressons à Monseigneur Pichon nos respectueux hommages, avec nos vœux les plus sincères de long et fructueux apostolat sur cette terre d'Haïti, où il continue la tradition des évêques

bretons : NN. SS. Testard du Cosquer, Guilloux, Hillion, pour ne parler que des premiers par ordre de date.

Mgr Pichon est né à Saint-Urbain, canton de Daoulas. Son père et sa mère — que nous prions d'agréer nos félicitations — habitent actuellement Pont-Aven. Deux frères du nouvel évêque sont prêtres dans notre diocèse : une de ses sœurs est religieuse de la Sagesse.

Fédération diocésaine des œuvres catholiques. — I. BREST. — Dimanche 12 Février, la Fédération des Œuvres catholiques du diocèse de Quimper et de Léon a tenu une réunion générale, au Patronage de Recouvrance (Brest), sous la présidence de Mgr l'Evêque.

M. Gellé, le conférencier bien connu, a traité, devant un auditoire de six cents hommes, du *Devoir des catholiques* à l'heure présente. Il est inutile, dit l'orateur, de refaire une fois de plus le tableau de nos hontes nationales : mieux vaut regarder en avant. Se grouper, agir, lutter pour la défense des derniers débris de nos libertés, c'est notre tâche en quelque sorte *négative*. Conquérir la démocratie, l'aimer, la servir et non pas nous en servir, lui donner la vérité, telle est notre tâche *positive*. Nous atteindrons ce but par une action hardiment sociale et profondément chrétienne.

Le secrétaire général de la Fédération, M. Lidou, a lu un rapport très intéressant sur les travaux et les progrès de l'Œuvre pendant les quatre derniers mois.

Après avoir remercié MM. Gellé et Lidou, Mgr Dubillard a lumineusement exposé le *but* et les *avantages* de la Fédération. C'est parce que nous avons manqué d'union que nous avons marché de défaites en défaites, depuis 30 ans. La nouvelle association se propose de rapprocher les forces éparses et les bonnes volontés isolées, de les cimenter dans la foi et la charité, sous la direction de l'Evêque et du Chef suprême de l'Eglise, et de défendre, en dehors de toute préoccupation politique, nos croyances et nos légitimes libertés.

Elle ne demande à personne la couleur de son drapeau ; elle est ouverte pour tous les dévouements, qu'ils viennent de droite ou de gauche. Les associations particulières, comme la *Jeunesse catholique* et le *Sillon*, s'y donneront fraternellement la main.

Le mot d'ordre sera donné par qui de droit. Il viendra du Pape et sera transmis aux soldats de la bonne cause par l'Evêque et les prêtres. Il n'y a pas de discipline sans hiérarchie, ni d'espérances de victoire sans une complète soumission aux chefs.

Les œuvres *paroissiales* proprement dites sont sous la direction des curés et des recteurs. Les œuvres *plus générales*, celles dont l'action s'étend à plusieurs paroisses ou à toute une région, seront sous la direction de l'Evêque qui leur nommera un aumônier, non dans le but de leur imposer un joug, mais pour leur procurer une sauvegarde.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

En terminant, Sa Grandeur a recommandé avec instances trois œuvres qui ont une importance capitale : l'œuvre *des écoles chrétiennes* (dans le diocèse de Quimper toutes celles qui avaient été fermées ont été rouvertes), l'œuvre des *Catéchismes* et des *Patronages*, et l'œuvre des *Cercles d'études*, à condition qu'ils soient nettement chrétiens.

Ce magnifique programme d'action catholique a été accueilli avec enthousiasme. Il n'y a pas un seul membre de la Fédération qui ne soit résolu à travailler de toutes ses forces pour le faire triompher.

***

II. LESNEVEN.— Dimanche prochain, 19 Février, Mgr l'Evêque présidera, à Lesneven, la réunion des Œuvres catholiques de la paroisse et de la région.

Quêtes à domicile. — L'*Echo paroissial* de Brest, dans son numéro du 12 Février, publie la note suivante :

« Deux de nos Petites Sœurs des Pauvres, qui quêtaient *à domicile*, mercredi, à Morlaix, ont été invitées par des agents à se rendre au commissariat de police. Elles ont obéi, mais elles ont déclaré chez Monsieur le Commissaire qu'en quêtant à domicile elles ne contrevenaient ni à la loi, ni à l'arrêté municipal interdisant la mendicité, et qu'en conséquence elles ne s'arrêteraient pas. On les a laissées sortir, et elles ont continué leur quête.

» Nos plus vives félicitations à ces servantes des pauvres qui ne s'intimident pas devant la menace et savent affirmer leurs droits qui sont, après tout, ceux de leurs « petits vieux » et de leurs « petites vieilles ».

Le « droit » des Sœurs quêteuses à domicile est établi notamment par l'arrêt suivant de la Cour de cassation (10 Novembre 1900), que l'on nous saura gré de faire connaître :

« Sur le pourvoi formé par le ministère public contre un jugement du tribunal de simple police de Sens, en date du 2 Août 1900, la Cour de cassation a rendu l'arrêt suivant :

La Cour,

Sur le moyen pris de la fausse interprétation de l'article 97 de la loi du 5 Avril 1884, et de la violation par défaut d'application de l'article 471, n° 15 du Code pénal, en ce que le jugement attaqué a déclaré illégalement pris, et, dès lors, dépourvu de sanction l'arrêté du maire de Sens, en date du 18 Janvier 1900, relatif aux quêtes à domicile :

Attendu que ledit arrêté est ainsi conçu : « Les quêtes à domicile et sollicitations quelconques sont interdites d'une manière absolue sur le territoire de la commune de Sens, à toute personne qui n'aura pas demandé et obtenu à cet effet l'autorisation écrite du maire » ;

Attendu qu'il résulte des termes de l'article 97 de la loi du 5 Avril 1884, que l'autorité municipale ne peut réglementer par des arrêtés que ce qui intéresse le bon ordre, la sûreté et la sécurité publique ;

Attendu qu'une quête à domicile ne rentre dans aucune de ces matières ; qu'un tel acte, en lui-même, ne porte atteinte ni au bon ordre, ni à la sûreté publique, et ne pourrait tomber sous le coup de la loi pénale sans le concours d'éléments caractéristiques d'un délit ; que, par suite, l'arrêté susvisé du Maire de Sens excède les pouvoirs de l'autorité municipale et qu'en refusant de les sanctionner le juge de police n'a violé aucun des textes visés au moyen ;

Par ces motifs,

Rejette le pourvoi du ministère public près le tribunal de simple police de Sens contre le jugement de ce tribunal en date du 2 Août 1900. »

Il y a aussi dans le même sens un arrêt de la Cour de cassation du 14 Juin 1884.

Jugement à retenir. — *Revendication des legs faits aux congréganistes non autorisés.* — La loi de 1901 a conféré (art. 18) aux « donateur, ses héritiers ou ayants droit, aux héritiers ou ayants droit du testateur » la faculté de revendiquer les legs faits aux congréganistes non autorisés ; mais les liquidateurs opposent à tous les revendiquants des fins de non-recevoir aussi inattendues que variées. C'est pourquoi nous nous empressons de signaler un arrêt de la Cour d'Angers qui réfute péremptoirement les objections des liquidateurs sur ce point, et *condamne M. Ménage « à payer* aux consorts Fabre *la somme principale de 165,931 fr. 81*, montant du legs constitué apparemment » par leur auteur César-Eugène Fabre, Bénédictin, « à Martin Contel de la Tremblaye, Bénédictin également, et réellement à la Congrégation des Bénédictins de France, avec intérêts de droit ». Le liquidateur est, en outre, condamné à *tous* les dépens.

On trouvera le texte intégral de ce document d'une haute importance dans le *Bulletin des Congrégations* (29 Janvier).

Nos Missionnaires. — **Les noces d'or religieuses d'un vétéran O. M. I., chez les Pieds-Noirs.** — Nous empruntons (en l'abrégeant un peu) la relation suivante aux *Petites Annales* des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée (n° de Février 1905). Nos lecteurs y trouveront plusieurs noms connus ; le vénérable jubilaire lui-même est né dans notre diocèse, à Saint-Pierre-Quilbignon.

« Le R. P. Lestanc, O. M. I., supérieur du district des Pieds-Noirs au diocèse de Saint-Albert, a célébré au mois de Novembre dernier le 50e anniversaire de sa profession religieuse.

Les correspondances qui nous arrivent de ces pays reculés nous apprennent qu'on a tenu à honneur de fêter dignement ce vétéran de nos missions du Nord.

La réserve des « Gens du sang » fut le lieu choisi, et la Mission

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Saint-François Xavier vit affluer des Pères des quatre coins du diocèse. Rarement, dans ces régions glacées où le missionnaire est souvent seul, on avait vu une réunion sacerdotale aussi imposante. Outre les membres de l'administration vicariale, étaient invités tous les missionnaires O. M. I. des districts des Pieds-Noirs et de Calgary. Furent présents : les RR. PP. Leduc, procureur ; Lacombe, pèlerin de retour de la Terre-Sainte et de Rome ; Mérer, supérieur de Saint-Albert ; Lemarchand, curé de Calgary ; Naessens, principal de Dunban ; Riou « à la barbe noire, au buste de granit breton » ; deux autres « bretons bretonnants », les PP. Le Vern et Salaün, etc.

Le R. P. Leduc, pro-vicaire, félicita le jubilaire au nom de Mgr Legal et de tout le vicariat, et lui présenta divers cadeaux. « Je suis bien confus, répondit le R. P. Lastanc ; il me semble que toutes ces paroles et ces cadeaux s'adressent à un autre..... mais il faut que je me soumette. Priez le bon Dieu pour moi : 50 ans de vie religieuse, c'est un lourd compte à rendre... Oh ! priez pour moi. Mais aussi remerciez le bon Dieu avec moi de tant de grâces amoncelées sur mon âme pendant ce demi-siècle et dont j'ai si peu profité. »

Tant d'humilité tira des larmes de tous les yeux.

Les agapes furent frugales et fraternelles. Le R. P. Mérer rappela que le vénérable Jubilaire était dans le diocèse le seul survivant prêtre ordonné par le vénéré fondateur, Mgr de Mazenod. Le R. P. Lacombe salua « son vieil associé » comme il l'appela et l'offrit en modèle à tous. Le R. P. Mérer fit l'éloge de ces 50 ans de vie d'Oblat. Le R. P. Doucet narra les incidents de cette vie d'apôtre. Le R. P. Naessens parla au nom des Pieds-Noirs. Le R. P. Riou rappela ses alliances de famille, *à la mode de Bretagne*, qui lui permettaient de saluer le vénéré jubilaire comme son oncle bien qu'il eût toujours été pour lui un père.

Au pensionnat des Sœurs grises une adresse fut lue et les élèves exécutèrent un tableau vivant « le missionnaire instruisant les sauvages ».

Le soir, toute la mission fut illuminée et l'on eut un brillant feu d'artifice.

La fête religieuse fut plus belle encore. Jamais la mission n'avait pu déployer tant de pompe. Les sauvages regardaient, muets d'étonnement et de bonheur. Le R. P. Lestanc célébra la grand' messe, avec diacre et sous-diacre, les PP. Mérer et Riou. Le R. P. Leduc fit le sermon. Il appliqua au vénérable jubilaire le texte *Oblatus est quia ipse voluit* — « il est *oblat* parce qu'il l'a voulu », rappelant que le R. P. Lestanc avait songé à entrer dans l'illustre Compagnie de Jésus où l'appelaient ses talents, mais qu'ayant entendu parler des Oblats, dans son humilité et son double amour pour Marie Immaculée et les pauvres, il choisit leur congrégation et alla se cacher à Notre-Dame de l'Osier d'où il sortit Oblat pour devenir le pionnier de l'Evangile chez les Pieds-Noirs.

A l'issue du sermon, le R. P. Lestanc devant le Saint Sacrement exposé renouvela sa profession religieuse. L'émotion fut indicible, à la vue de ce vétéran redisant d'une voix émue mais ferme la formule de ses 50 années de vie religieuse : « Moi, Jean-Marie-Joseph Lestanc, je promets à Dieu et fais vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance perpétuelle ».

« Cette cérémonie, fit remarquer un témoin, vaut à elle seule une retraite, — nous rappelant à nous-mêmes nos serments et la nécessité d'y être fidèles jusqu'à la mort. »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Dimanche matin, dans la salle du Consistoire, le Saint-Père a assisté à la lecture du décret constatant l'héroïcité des vertus de la vénérable Mère Barat, fondatrice de la Congrégation des Dames du Sacré-Cœur.

Après avoir remercié le Postulateur de la Cause, le Pape commenta l'Evangile du jour sur le grain de sénevé et exhorta les religieuses du Sacré-Cœur, dont plusieurs étaient présentes, à imiter les vertus de leur fondatrice.

La Mère Barat est une des gloires religieuses de la France. Née (à Joigny) en 1779, elle est morte en Mai 1865, après avoir vu l'admirable développement de la Congrégation dont elle avait jeté les premiers fondements en pleine Révolution.

La béatification prochaine (on peut l'espérer) de leur fondatrice sera pour les religieuses du Sacré-Cœur une grande consolation dans les épreuves actuelles et une force nouvelle pour triompher de la persécution.

— Le R. P. Dom Pothier, abbé de Saint-Wandrille, vient d'arriver à Rome pour présider la Commission pontificale chargée de diriger l'édition vaticane du plain-chant grégorien.

France. — **Le projet de Séparation à la Chambre.** — Le vendredi 10 Février est venue devant la Chambre des députés l'interpellation dont nous avons dit un mot et qui a fourni au ministère Rouvier l'occasion de « s'expliquer sur sa politique religieuse » ; elle est bien nette : c'est la continuation de l'œuvre du ministère Combes. Le Gouvernement a déclaré qu'il refuse absolument de renouer des relations avec Rome pour nommer des titulaires aux évêchés vacants. Donc « la solution qui s'impose », c'est la séparation, et le ministre des Cultes a demandé qu'elle vienne en discussion aussitôt après le budget et la loi militaire, avant même les retraites ouvrières : une fois de plus les ouvriers attendront, mais peuvent-ils se plaindre quand on leur donne à manger du curé ?...

Non contents de voter l'ordre du jour réclamé par le ministre,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

338 députés contre 185 ont tenu à déclarer que « la séparation est rendue inévitable par l'attitude du Vatican ». C'est un « mensonge historique » (le mot est de M. Ribot), car tandis que le Saint-Siège a épuisé tous les moyens de conciliation, le gouvernement français, dans ces derniers temps, n'a cherché que des sujets de querelles à propos de questions où il n'avait pas à intervenir ; c'est surtout une grave offense au Pape qui a prodigué à la France les témoignages de bienveillance et de paternelle affection. Puisse Dieu ne pas venger sur notre pays cette nouvelle injure faite à son vicaire !

« Elle oblige, dit *La Croix*, les catholiques français au doux devoir de redoubler d'amour et d'obéissance envers le Souverain Pontife, d'autant plus aimé qu'il est plus haï par les sectaires, d'autant plus obéi qu'il est plus méconnu, plus calomnié, plus persécuté. »

Les doyens de l'épiscopat français. — Son Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, vient de célébrer, comme on sait, le 60me anniversaire de son sacerdoce et le 33e de sa consécration épiscopale. Le vénéré prince de l'Eglise se trouve actuellement (depuis la mort de Mgr Langénieux) être à la fois le doyen des cardinaux français au point de vue de la promotion et le doyen d'âge de tout l'épiscopat de France, étant né en 1819 et ayant reçu la pourpre romaine en 1889.

Après lui, le plus âgé de nos évêques est Mgr Fiard, de Montauban, qui, né le 12 Décembre 1821, vient d'entrer dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Viennent ensuite : Mgr Delannoy, évêque d'Aire (1824) ; Mgr Cotton, évêque de Valence (1825) ; Mgr Laborde, évêque de Blois (1826) ; le cardinal Perraud, évêque d'Autun ; Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai ; Mgr Balaïn, archevêque d'Auch, nés tous les trois en 1828 ; le cardinal Coullié, archevêque de Lyon (1829) ; Mgr Servonnet, archevêque de Bourges, et Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier (1830), etc.

Au point de vue de la date de leur sacre, deux évêques se partagent le décanat : le cardinal Richard et Mgr Delannoy (1872).

Après eux, nos plus anciens évêques sont : Mgr Turinaz, évêque de Nancy (1873) ; le cardinal Perraud et Mgr de Cabrières (1874) ; Mgr Cotton, évêque de Valence (1875) ; le cardinal Coullié et Mgr Bonnet, évêque de Viviers (1876) ; Mgr Laborde, évêque de Blois, et Mgr Catteau, évêque de Luçon (1877) ; Mgr Balaïn (1878) ; Mgr Denéchau, évêque de Tulle (1879).

Ces douze prélats sont les seuls qui aient célébré leur jubilé épiscopal.

Enfin, le plus jeune membre de l'épiscopat est Mgr Dubois, évêque de Verdun, qui n'a que quarante-huit ans et a été sacré en 1901.

Reims. — Un service solennel pour le repos de l'âme de Son Em. le cardinal Langénieux a été célébré, dans la cathédrale de

Reims, mercredi 15 Février. La cérémonie était présidée par Son Em. le cardinal Coullié, archevêque de Lyon. Mgr Touchet, évêque d'Orléans, a prononcé l'oraison funèbre.

Séez. — Mgr l'évêque de Séez annonce, dans une lettre circulaire, qu'il établit dans le Grand Séminaire et dans chacun des Petits Séminaires une chaire d'archéologie et d'architecture religieuse.

Il institue de plus dans le diocèse une Commission d'archéologie et d'architecture dont le principal devoir sera de veiller à la conservation et au bon entretien des monuments religieux et du mobilier des églises et des sacristies.

Une grève recommandée. — Plusieurs journaux parisiens ont annoncé la grève des fêtes mondaines pour cet hiver. Ceux qui les organisent d'ordinaire ont décidé — seront-ils bien écoutés ? — de s'abstenir et de consacrer aux nombreuses œuvres dépouillées, aux nombreux besoins créés par la persécution jacobine, les fonds qu'ils réservaient habituellement à ces fêtes.

La *République française* dit à ce propos :

« Ne nous hâtons pas de rire : cette grève, moins brutale que celle des dockers de Marseille, ne laissera pas que d'avoir une influence fâcheuse sur notre commerce de luxe.

» Et malgré cela, nous ne saurions blâmer ceux qui en prennent l'initiative, d'avoir compris que, dans la période troublée que nous traversons, leur devoir est, avant tout, de se défendre. »

Mais il faut ajouter que cette gêne pour le commerce ne serait que momentanée et bien vite compensée par l'accroissement de prospérité que feraient naître des élections réparatrices.

Qu'on imite donc, partout, l'exemple que vont donner des dames de la société parisienne, et qu'on retranche du moins un peu sur le budget du luxe pour remplir les caisses électorales. Ce serait de l'argent bien placé. Il faut, notamment, former la caisse de réserve de l'*Action libérale populaire*, en laquelle réside l'espoir des catholiques.

***

Mgr Andrieu, évêque de Marseille, dans une récente lettre pastorale à ses diocésains, écrivait :

« Les enfants ne doivent ni danser ni s'amuser quand leur mère pleure ;

» L'Eglise de France pleure en ce moment, elle pleure les Congrégations religieuses dont l'impiété révolutionnaire n'a pas craint, sous un régime soi-disant libéral, d'envahir les couvents, de confisquer les biens, de disperser et quelquefois de brutaliser les personnes ;

» Que de ruines accumulées de ce chef dans notre pauvre pays ! Et les changements de personnes ne nous permettent pas d'espérer un changement d'attitude.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

» Les lois sont faites, il faut qu'on les applique ; les communautés sont condamnées à mort, il faut qu'on les exécute.

» En rappelant à nos chers diocésains leurs devoirs dans les circonstances actuelles, nous leur demandons un sacrifice, mais ils n'hésiteront pas à le faire, parce qu'ils ont au cœur les trois amours sacrés qui le réclament : l'amour de l'Eglise, l'amour de la France et l'amour de la famille, dont ils ont le devoir de protéger l'avenir et de sauvegarder les intérêts. »

Un épisode du Kulturkampf. — Voici, à titre de souvenir à la fois et d'enseignement, ce qu'écrivait, au temps de la persécution religieuse en Allemagne, un catholique belge qui se trouvait dans le pays, à Herne, en Westphalie. La lettre, insérée alors dans un journal, est du 8 Avril 1876 :

« .... Je sors d'une cérémonie qui m'a intéressé et attristé. En Prusse, les curés qui ne veulent pas apostasier ne sont plus payés. Le plus souvent, ils sont exilés. Ici, c'est un village protestant ; mais les ouvriers étrangers (et ils sont nombreux) sont catholiques. Il y a trente ans, le village avait 2,000 habitants : il y en a dix à douze mille actuellement.

Le curé qui était ici avait du dévouement. Il a bâti une église sans autres ressources que les dons particuliers. Il est mort, il y a un an. L'évêque a envoyé un vicaire, qui n'a pas été reconnu par le gouvernement. Ce vicaire finit par être exilé. L'église est donc abandonnée aujourd'hui *au sacristain* et à quelques hommes pieux. Les offices s'y continuent, mais *sans aucun sacrement.* J'ai voulu aller à la messe... mais quelle messe ! Tout ce qu'on peut imaginer de plus édifiant et de plus triste à la fois, puisque les fidèles y prient et y officient sans prêtre. Le maître-autel est abandonné : le saint tabernacle, vide, est ouvert. Un petit autel provisoire est placé à deux mètres en avant du grand autel. Il se compose d'un tableau représentant Jésus-Christ montrant son cœur, de quelques fleurs et de six flambeaux avec des bougies : au bas, deux enfants de chœur ; puis la foule recueillie et pressée.

Un ouvrier mineur, près de la chaire, chante la messe et récite en allemand toutes les prières qui se trouvent dans nos livres.

Un autre monte en chaire, lit l'évangile et son explication en allemand (donnée par le vicaire exilé et par lettre). Puis l'orgue joue ; les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, chantent alternativement et en chœur..., et, au moment de l'élévation, c'est-à-dire au *bruit de la sonnette,* tout le monde se prosterne. Après la quête et les chants, la messe se termine par les litanies ; les assistants y répondent... On se retire ensuite. »

Telle était la situation des catholiques allemands et leur persévérance. Il faut noter toutefois que le gouvernement dirigé par M. de Bismarck n'avait pas pris aux catholiques leurs églises pour en faire des « biens nationaux », ne poursuivait pas les catholiques qui continuaient à s'y rendre et y lisaient des lettres du vicaire exilé.

Aux catholiques. — « Quels que soient les desseins de la Providence, notre devoir à tous est de marcher comme si la justice allait être reine de France, comme si l'avenir nous était garanti. Forts de leur conscience sans reproche, forts du bien qu'il ont fait et qu'eux seuls sont capables de faire sur la terre, forts de leur dévouement à la France qu'ils ont à toute époque chérie, et dont ils sont encore les meilleurs fils et les plus vrais amis, les catholiques peuvent s'attendre à tout, mais ils doivent n'avoir peur de rien. »

BIBLIOGRAPHIE

Réimpression et continuation de la Grande Histoire de Bretagne, par Arthur DE LA BORDERIE.

M. Barthélemy POCQUET, que ses travaux historiques, recommandent spécialement, ayant bien voulu se charger de conduire l'Œuvre à bonne fin, les Editeurs ont résolu de réimprimer les trois premiers volumes parus, épuisés depuis longtemps, et d'ouvrir une NOUVELLE SOUSCRIPTION en faveur des personnes qui n'avaient pu se procurer l'ouvrage.

Le succès de cette seconde souscription répondra sans doute à celui de la première car, à peine ouverte, elle a déjà réuni près de 80 adhérents sur 370 exemplaires dont se compose le nouveau tirage.

La réimpression et la continuation auront lieu dans l'ordre suivant : Le Tome I reparaîtra en 1905. — Les Tomes II et III en 1906. — Le Tome IV, aux deux tiers composé à la mort de M. de la Borderie, sera terminé en 1905. — Le Tome V et dernier ne tardera pas à suivre.

Le prix du volume, de format grand in-8°, d'environ 600 pages, avec cartes, plans et vues est fixé à **16** francs pour les nouveaux souscripteurs. — Les prix de l'ancienne souscription sont maintenus.

Envoyer les adhésions nouvelles aux Editeurs : **Librairie Générale.**

Les infiltrations protestantes et l'Exégèse du Nouveau Testament, par J. Fontaine, prêtre. — Un volume in-18 jésus de XVI-510 pages. Prix : **3** fr. **50** (Victor Retaux, éditeur).

Ce volume est une œuvre de vulgarisation savante qui s'adresse non seulement aux prêtres, mais aux laïques soucieux des intérêts de l'Eglise et un peu initiés aux questions exégétiques agitées parmi nous dans ces derniers temps.

Il est la suite naturelle et le couronnement nécessaire des deux précédents volumes de M. l'Abbé Fontaine sur ces mêmes questions.

L'auteur s'attaque tout d'abord à ce qu'il considère comme le principe de toutes les aberrations doctrinales actuelles, c'est-à-dire à cette *abstraction systématique* de toute notion surnaturelle, qu'un trop grand nombre d'écrivains catholiques prétendent porter dans les études scripturaires.

Dans les 300 dernières pages, M. Fontaine expose ses idées personnelles sur l'exégèse du Nouveau Testament. Il cherche la solution du *Problème Synoptique ou Question* des ressemblances et divergences des trois premiers Evangiles dans une analyse minutieuse de la catéchèse apostolique, de sa nature, des conditions premières où elle s'est formée et développée...

La question si difficile des divergences chronologiques des Synoptiques et de saint Jean nous y semble résolue....

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Pour tout résumer en quelques mots : il n'est pas une seule des graves questions agitées par les novateurs, qui ne soit l'objet de la discussion la plus franche, la plus loyale et aussi la plus approfondie.

UN PROFESSEUR D'EXÉGÈSE.

Diminution et Revision des Impôts. — Les contribuables qui sont écrasés d'impôts et qui veulent les faire diminuer, peuvent consulter un ouvrage intéressant : *Le Guide pratique et juridique du Contribuable*, qui vient de paraitre, par M. MERCIER, professeur de législation rurale à l'Institut agricole, à Beauvais.

Cet opuscule de 200 pages contient la législation, un résumé de la jurisprudence, les formules préparées pour les réclamations à faire.

Prix *franco* : 1 fr. 60. — Adresser mandat à l'Auteur, à Beauvais, pour le recevoir.

Chemin de fer d'Orléans.

Hiver 1904-1905

Excursions aux stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc. Tarif spéoial G. V. n° 106 (Orléans). — Des Billets d'Aller et Retour, avec réduction de 25 °/. en 1re classe et de 20 °/. en 2e et 3e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour : Arcachon, Biarritz, Dax, Guétary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de Validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1,600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

UN CADEAU A NOS LECTEURS

Voulez-vous vous soigner vous-même dans tous les cas ordinaires ?

Ayez toujours chez vous le **Conseiller pratique de santé** du **Docteur Ac. Fournier.**

Ce petit livre, d'un format commode, contient le moyen facile de se soigner soi-même et de guérir toutes les maladies les plus usuelles. — Prix : 1 fr. 50, dans les librairies.

NOTA. — Il suffit d'écrire à la Maison FRERE (Champigny et Cie, Sucrs), 19, rue Jacob, Paris, en se recommandant de

La Semaine religieuse de Quimper,

pour recevoir ce livre précieux, à titre de *Cadeau* et franco de port, par retour du courrier.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. **Vendredi 24 Février 1905.** N° 8.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la prière.
II. — Question actuelle.
III. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; La Prière pour les Agonisants ; Le Mois de Saint Joseph ; Neuvaine « de la Grâce », en l'honneur de saint François Xavier ; Nécrologie ; Lesneven ; Plouhinec ; Des oiseaux réputés aliments maigres ; L'inégalité des cultes reconnus devant le projet de séparation ; Correspondance.
IV. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Saint-Brieuc ; etc.
V. — *Bibliographie.*
VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 26 Février. — Sexagésime. Office du jour ; semi-double. Violet. A la messe, mémoire de Ste Marguerite de Cortone, pénitente.

Vêpres du Dimanche, avec mémoires du suivant, de Ste Marguerite de Cortone, et les Suffrages communs.

Lundi, 27. — De la férie. Violet. — Ou Office votif des Sts Anges ; semi-double. Blanc.

Mardi, 28. — Commémoration de la Passion de N.-S. Jésus-Christ *(au Supplément)*. Double-majeur. Rouge.

Mercredi, 1er Mars. — S. Aubin, Evêque *(au Propre diocésain)*. Double. Blanc.

— *A la Cathédrale de Quimper, fête et office* des Trois Gouttes de Sang. *Double-majeur. Rouge.*

Jeudi, 2. — S. Joévin, Evêque *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.

Vendredi, 3. — S. Guénolé, Abbé *(au Propre diocésain)*. Double-majeur. Blanc.

Samedi, 4. — S. Casimir, Confesseur. Semi-double. Blanc.

Dimanche, 5. — Quinquagésime.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Le Ponthou, Botmeur. . . . . du 26 au 28 Février.
Lanhouarneau . . . . . du 1er au 3 Mars.
Rumengol . . . . . du 4 au 6 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR MARS 1905

L'ESPRIT DE PRIÈRE

Combien de chrétiens, même fervents, s'attristent de se sentir sans appui, sans guide, sans consolation, sans amitiés, et sont parfois tentés de se décourager dans le sentier rocailleux qui mène au ciel. Parmi les moyens que leur suggèrent les auteurs ascétiques, un des meilleurs, croyons-nous, est de s'efforcer de développer en eux-mêmes l'esprit de prière.

Nous ne disons pas seulement la pratique de la prière, la récitation de certaines formules pieuses à des heures déterminées, mais l'esprit de prière, c'est-à-dire un cri vers Dieu, une élévation de l'âme vers lui, chaque fois que nous nous heurtons à notre impuissance, à notre solitude; mouvement du cœur qui deviendra peu à peu habituel, comme instinctif, et qui sera notre secours ordinaire dans toutes les difficultés de la vie.

Oh ! si nous nous accoutumions peu à peu à appeler notre Père du ciel, notre miséricordieux Sauveur, dès qu'un obstacle se dresse sur notre chemin, à implorer son conseil dans nos doutes, à lui offrir les tentatives de notre bonne volonté, à le remercier aussi souvent que nous éprouvons le bienfait de sa paternelle intervention, à lui demander simplement, filialement, à toute heure du jour, ce que nous désirons pour nous-mêmes ou pour nos frères, à nous préoccuper de ses intérêts plutôt que des nôtres, en un mot, à le mettre de moitié dans tout ce qui nous touche, à penser à lui autant et plus qu'à nous, quelle transformation dans notre vie !

Cette salutaire habitude ne sera certainement pas acquise en quelques jours, ni même en quelques mois ; notre pauvre âme est tellement envahie par le souci des biens matériels, par les vagabondages de l'imagination, par les obsessions troublantes du démon qu'elle songe quelquefois à tout plutôt qu'à invoquer Celui qui seul peut lui venir en aide. Il faut cependant viser à cette intimité confiante et reposante avec notre Dieu, qui est aussi notre ami le plus proche, le plus fidèle et le plus puissant ; c'est là vraiment le fond de la vie chrétienne, de la vie parfaite. Nous devons nous persuader de cette incontestable vérité que Dieu est toujours occupé de nous, de chacun de nous, toujours *à nos ordres*, oserons-nous dire, tant est grande son infinie condescendance ; il faudrait pour en douter, douter de sa puissance infinie, de sa présence universelle, de son inlassable bonté. Ne laissons pas Jésus « frapper à notre porte », sans lui parler de nos besoins, de nos désirs, de nos regrets, de nos peines ; recourons constamment à lui, *causons* avec lui, habituons-nous à ne rien faire sans lui demander conseil auparavant, sans le lui offrir ensuite.

Voilà le véritable esprit de prière, qui doit être évidemment l'esprit des Associés de l'Apostolat de la Prière, esprit qui nous fera entrer bien avant dans le Cœur du divin Maître, et nous rendra plus semblables à lui — ce qui est un des buts principaux de notre pieuse Association.

Question actuelle. — *Est-il bon que les œuvres économiques et de bienfaisance, sorties de l'initiative des catholiques, soient sous la dépendance des Evêques ?*

Réponse. I. — « Dans l'accomplissement de son rôle, la Démocratie chrétienne a l'obligation très stricte de dépendre de l'autorité ecclésiastique en montrant envers les Evêques et leurs représentants une entière soumission et obéissance ; ce n'est ni un zèle méritoire, ni une piété sincère qu'entreprendre des choses même belles et bonnes en soi, quand elles ne sont pas approuvées par le propre Pasteur. » (Encycl. *Graves de communi*, de Léon XIII. — *Motu proprio* de Pie X, *art. 14.)*

II. — « Après avoir donné à vos frères le pain spirituel, vous achèverez d'accomplir le précepte de la charité en offrant à tous ceux qui sont dans le besoin le pain matériel, par les institutions économiques et les œuvres de bienfaisance . . . . . .

» Ces fruits de bénédiction Nous sont assurés par la protestation loyale que vous faites de soumettre à l'autorité épiscopale la direction de tous vos actes. L'expérience nous a montré que cette direction est pour une œuvre de jeunesse la condition de sa vitalité chrétienne.

» Puissent-ils entendre cette vérité, tant d'aveugles qui se professent catholiques et cependant réclament une indépendance absolue envers toute autorité, et veulent une liberté qui ne serait plus celle des fils de Dieu, mais des rebelles de Lucifer !

» Si l'obéissance est nécessaire en tout ordre de choses, ceux-là pourraient-ils s'en affranchir qui se consacrent à des œuvres dont la dépendance est si intime avec la charité et la religion ?

» Fasse le Seigneur que votre exemple amène à résipiscence tous ces jeunes gens et que Nous puissions avec eux, comme avec vous, Nous réjouir du bien accompli, de la victoire remportée, et des mérites obtenus ! » (Pie X, *allocution à la Jeunesse catholique de France,* 27 Septembre 1904.)

III. — « On ne peut, sans l'approbation de l'Évêque, fonder de Comités ni d'œuvres d'action catholique, sur le territoire placé sous sa juridiction. Tous ceux qui ont à cœur le vrai progrès et les résultats de l'Œuvre des Congrès dans toutes ses manifestations, doivent se rappeler toujours cette grave sentence : « *Il est » préférable qu'une œuvre ne se fasse pas plutôt que de se faire en » dehors ou contre la volonté de l'Evêque* ». C'est pourquoi ils devront toujours avoir sous les yeux et observer fidèlement l'instruction de la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques

Archives diocésaines de Quimper et Léon

extraordinaires du 27 Janvier 1902 et le récent *Motu proprio* du Saint-Père sur l'Action populaire chrétienne.

» Beaucoup d'inconvénients déplorables ne se seraient pas produits, si tous les fidèles tenants de l'Action catholique et tous les journalistes catholiques s'étaient rappelé, avaient lu plus fréquemment et observé plus loyalement ces graves documents. C'est pourquoi le Saint-Père veut que les Évêques exigent avec une particulière sollicitude et une paternelle fermeté la pleine soumission doctrinale et pratique aux prescriptions et aux règles de ces mêmes documents. . . . . » (Card. MERRY DEL VAL, *Lettre aux Evêques d'Italie*, 28 Juillet 1904.)

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**
II. — **La paix religieuse et sociale.**
III. — **L'union des catholiques.**
IV. — **Retraite.** — LESNEVEN, retraite bretonne pour les hommes, du 11 au 18 Mars.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Mercredi 1er Mars*, fête des Trois Gouttes de Sang, des messes seront dites à l'autel des Reliques qui seront exposées depuis le mardi après midi jusqu'au mercredi soir.

Tous les mercredis du mois de Mars, la messe de 8 heures est dite à l'autel de Saint-Joseph, et après la messe on récite une prière en son honneur.

La Prière pour les Agonisants. — Les Associés de l'Archiconfrérie du Cœur agonisant de Jésus sont déjà nombreux à Quimper. Ils le seraient bien davantage, et se multiplieraient dans tout le diocèse, si cette belle œuvre était plus connue, si son *Bulletin*, plein de piété, d'intérêt et de vie, était lu attentivement comme il mérite de l'être.

Nous adressons, cette année, un appel *plus pressant* aux âmes chrétiennes. Demandez ce Bulletin, vous qui avez une petite flamme d'amour de Dieu, lisez ces pages touchantes, et vous comprendrez la nécessité d'offrir au Cœur de Jésus, pour les pauvres mourants, prières, sacrifices, efforts généreux d'apostolat. « Il faut tout essayer, écrit le Sous-Directeur général, pour sauver ces âmes dont l'éternité semble devenir de plus en plus problématique et inquiétante, à mesure que la vie chrétienne diminue en tant de pays... »

Et d'ailleurs, « n'y a-t-il pas à signaler les fruits incomparables de salut et de sainteté que produit, pour l'associé lui-même, son zèle à sauver les mourants ? N'y a-t-il pas à lui dire comment il pénétrera dans l'intimité du Cœur de Jésus, en méditant et honorant ses douleurs pour les âmes en péril ? comment Marie lui sera mille et mille fois plus mère, à mesure qu'il aura plus sauvé le sang de son divin Fils, si souvent perdu pour ses créatures ?... comment on pourrait se servir si avantageusement de cette dévotion pour réveiller sa ferveur personnelle, et pour donner à l'éducation de l'enfant une base solide, le rendre apôtre dès le début de la vie et le soustraire à l'égoïsme » ?

Notre chère Bretagne est le pays des pieuses traditions et de la foi, les pensées de l'éternité y sont familières ; enrôlons-nous donc, plus nombreux et plus fervents, dans l'Archiconfrérie du Cœur agonisant, en pensant aux âmes qui nous sont chères, à notre propre mort, et, par-dessus tout, à la gloire de notre divin Maître, le Roi Jésus.

Pour l'inscription et tous les renseignements, on peut s'adresser au Sous-Directeur général, 12, rue Donadieu, Angers (Maine-et-Loire), ou bien à Mlle Burgault, zélatrice, 3, rue du Quai, à Quimper.

Le Mois de Saint Joseph. — Le 15 Août 1889, le Pape Léon XIII, de glorieuse mémoire, adressait aux fidèles du monde entier une Encyclique sur le Patronage de Saint Joseph, qu'il « importait d'implorer en même temps que la T. Sainte Vierge, son épouse », et prescrivait à cette occasion pour le Mois du Rosaire, à perpétuité, la prière *Ad te, beate Joseph*. Le Saint Père ajoutait : « C'est aussi chose salutaire et fort recommandable de consacrer, comme on a déjà l'habitude de le faire en divers lieux, par des exercices quotidiens de piété, le mois de Mars en l'honneur du Saint Patriarche... »

Notre diocèse a prévenu, depuis longtemps, les désirs du Souverain Pontife, et le Mois de Saint Joseph est célébré dans les communautés, dans beaucoup de paroisses et dans un grand nombre de familles. Il est, d'ailleurs, inutile d'insister sur les motifs particulièrement graves pour lesquels on doit recourir, avec plus de ferveur que jamais, à la puissante intercession du glorieux protecteur de l'Église et de l'invoquer sous le titre, si cher à son cœur, de « Patron du peuple chrétien ».

Nous rappelons les indulgences attachées à la pieuse pratique du Mois de Saint Joseph :

1° *Trois cents jours*, chaque jour du mois, pour ceux qui font le Mois complet en l'honneur de saint Joseph ; 2° *Une indulgence plénière*, le jour qu'ils voudront pourvu qu'ils remplissent les conditions ordinaires. Rien, du reste, n'est prescrit spécialement : toute pratique, prière ou acte de vertu fait en l'honneur de saint Joseph suffit pour mériter ces faveurs spirituelles.

N. B. — Ces indulgences sont distinctes et sans préjudice de celles accordées pour les neuvaines précédant la fête de Saint Joseph (19 Mars) ou celle de son Patronage (3e dimanche après Pâques), et pour chacune de ces fêtes.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Neuvaine « de la Grâce », en l'honneur de saint François Xavier. — Nos lecteurs connaissent cette pratique de dévotion en l'honneur de l'apôtre des Indes, saint François Xavier. Il nous suffira de rappeler la date de la Neuvaine qui se fait du 4 au 12 Mars, anniversaire de la canonisation du saint missionnaire.

Nécrologie. — I. M. PHILIPPOT, *ancien Vicaire.* — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. Philippot, ancien vicaire de Saint-Mathieu de Morlaix, décédé à Roscoff, dans sa 47e année.

Né à Roscoff le 23 Mars 1858, M. Philippot (Jean-Victor), ordonné prêtre le 10 Août 1882, fut vicaire d'abord à Argol (8 Avril 1883), puis à Saint-Mathieu de Morlaix (8 Novembre 1883). Après 17 ans de ministère dans cette paroisse, où il était bien apprécié de tous, le mauvais état de sa santé l'obligea à se retirer dans sa famille, à Roscoff (Octobre 1900). Atteint de paralysie depuis plusieurs années, cet excellent prêtre a succombé à une congestion cérébrale, le 20 Février, après deux jours d'agonie.

II. — M. GAINGANT, *Recteur de Tréguennec.* — Au dernier moment, nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Gaingant, recteur de Tréguennec, décédé mercredi 22 Février, à l'âge de 46 ans, après quelques jours seulement de maladie.

Né à Ploaré, le 28 Novembre 1859, M. Gaingant (François-Herlé-Marie) fut ordonné prêtre le 22 Décembre 1883 et nommé, le 11 Février suivant, vicaire au Trébou. Il était recteur de Tréguennec depuis le 8 Janvier 1900.

R. I. P.

LESNEVEN. — I. **Fédération diocésaine des œuvres catholiques.** — Dimanche dernier, 19 Février, la Fédération des œuvres catholiques du diocèse tenait une réunion cantonale à Lesneven, sous la présidence de Mgr l'Evêque. Plus de 1,400 hommes avaient répondu à l'invitation des organisateurs.

La séance ouverte, M. Cozic, curé-doyen, remercie l'Evêque du plaisir et de l'honneur qu'il a fait à la chrétienne population du canton, en acceptant de présider cette assemblée. « Monseigneur, ajoute-t-il, le rapport qui sera lu dans un instant fera connaître à Votre Grandeur les nombreuses œuvres du canton. Toutes adhèrent à la Fédération. Mais il est une œuvre, dont le rapporteur ne parlera pas ; c'est l'entente cordiale de l'autorité spirituelle et de l'autorité civile. Je considère, Monseigneur, cette œuvre comme la plus belle de mon canton, et je fais des vœux pour qu'elle s'établisse dans tous les cantons du diocèse. »

M. de Parscau, avocat à Morlaix, dans un discours admirable par la forme et la noblesse des sentiments, nous parle de la *dénonciation du Concordat.* D'un coup d'œil rapide, l'orateur embrasse

l'histoire du XIXe siècle, et nous fait voir l'état lamentable du christianisme dans ces dernières années. Le christianisme est banni de la société bourgeoise par le divorce, des milieux ouvriers par les appels incessants à la révolte... L'évolution des idées sociales se fait d'abord en dehors de lui et puis contre lui. La défaite du christianisme va se consommer par la séparation de l'Eglise et de l'Etat.... Cette défaite est, cependant, plus apparente que réelle. Nos gouvernants peuvent, sans doute, déchirer un traité de paix et déclarer la guerre à l'Eglise ; mais ils ne pourront pas arracher de nos cœurs l'amour de notre Mère. Et si nous savons nous unir et vivre le christianisme intégral, un nouveau pacte s'imposera bientôt ; car la France, plus que tout autre pays, a besoin de l'Eglise et de sa doctrine pour faire un pas, un progrès vers l'avenir.

M. Le Pape, vicaire à Saint-Louis de Brest, aumônier de la Fédération, a dit, avec précision, ce qu'est la Fédération, quelles sont les conditions d'admission, et termine en démontrant la nécessité de l'union de toutes les œuvres du diocèse.

M. Oleyé, le sympathique maire de Lesneven, parle du découragement des catholiques. Ceux-ci vont désespérer de l'avenir, s'ils ne trouvent des chefs pour leur apprendre à lutter et prêts à marcher avec eux à la bataille. « Monseigneur, vous êtes ce chef que nous demandons ; et tous les catholiques de Lesneven marcheront sous vos ordres, avec confiance, parce qu'ils vous savent courageux et très attaché au Pape. »

M. Le Gall, recteur du Folgoat, dans un rapport bien documenté, fait passer sous nos regards, comme en une série de beaux tableaux, les diverses œuvres du canton de Lesneven : catéchismes, écoles libres, patronages, congrégations de jeunes gens, bibliothèques, mutualités, syndicats, etc. Ce travail, mieux que tous les discours, prouve combien est intense la vie chrétienne dans le beau canton de Lesneven.

Ensuite vient une improvisation bretonne de M. Soubigou, conseiller général. Celui-ci, dans un breton pur, affirme son attachement à la foi des aïeux et sa résolution de défendre l'Eglise avec toute l'énergie de son âme. Les applaudissements de la salle disent à l'orateur qu'il a été compris, et qu'il a su exprimer les sentiments qui débordent de tous les cœurs.

Monseigneur prend alors la parole. Il remercie gracieusement MM. de Parscau, l'aumônier, le maire, le recteur du Folgoat, Soubigou, sans oublier M. le curé de Lesneven, qui est l'âme de toutes ces œuvres et leur imprime une direction parfaite.

Ces œuvres, ajoute Sa Grandeur, sont pour nous une consolation et un encouragement au milieu des difficultés de l'heure présente. Cependant ne pourrions-nous pas faire mieux ? Les Jacobins qui nous persécutent ne craignent guère les évêques ni les députés catholiques ; mais ils comptent avec le peuple. Ce peuple, nous l'avons encore avec nous, et nous le conserverons si nous savons agir à temps, unir en une vaste association toutes les œuvres qui l'intéressent. C'est dans ce but que nous avons établi la Fédéra-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tion. Nous l'avons voulue en dehors de la politique, qui ne fait que diviser, et nous l'avons placée exclusivement sur le terrain de la défense religieuse, afin de permettre à tous les catholiques de se donner la main et de lutter ensemble pour le bien de l'Eglise et de la société.

Monseigneur explique ensuite ce qu'est un cercle d'études, et montre qu'on peut l'établir facilement partout : il suffit, en effet, de réunir trois ou quatre jeunes gens chrétiens et dévoués pour étudier. L'Evêque attache la plus grande importance à cette œuvre, aussi voudrait-il la voir fonctionner jusque dans les moindres paroisses de son diocèse.

Avec les Cercles d'études, Monseigneur recommande spécialement les Patronages et les écoles chrétiennes....

***

N. B. Le bureau de la Fédération se fera un plaisir de fournir les renseignements désirables pour la *fondation* et le *fonctionnement* des cercles d'études, groupements paroissiaux, mutualités, etc., etc. Prière d'adresser les correspondances, *rue Duquesne, 1 bis, Brest.*

II. — **Ligue patriotique des Françaises.** — Le même jour, 19 Février, la Ligue patriotique des Françaises (Section de Landerneau) tenait, à Lesneven, une réunion où les groupes de la région étaient représentés par un grand nombre de leurs membres. Ces dames ont assisté aux Vêpres à l'église paroissiale dont elles remplissaient la grande nef.

Avant la bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement, Monseigneur l'Evêque (qui avait déjà parlé à la messe de 8 heures) est monté en chaire et a prononcé un chaleureux discours sur le rôle de la femme chrétienne : dans le passé, pour la formation chrétienne de notre pays ; dans les circonstances présentes, pour la défense des intérêts catholiques et sociaux. Avec ses paternels encouragements, l'Evêque a adressé au Comité régional ses félicitations pour les résultats obtenus depuis sa fondation (1903), grâces au zèle actif et au dévouement des personnes qui en ont pris l'initiative....

Pour justifier ces éloges, nous aurions voulu reproduire ici le dernier Rapport du Comité de Landerneau, qu'on a bien voulu nous communiquer. Contentons-nous de dire, en résumé, que l'œuvre s'étend aujourd'hui à 39 paroisses, compte 3,212 membres adhérents et a réuni, en 1904, 2,483 fr. 30, dépensés en secours aux écoles chrétiennes, diffusion de bons journaux ou tracts, conférences, etc.

Ajoutons que le même Comité a adressé à Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon une somme de 250 francs, recueillie *hors du diocèse* pour les prêtres privés de traitement.

Plouhinec. — **Anniversaire.** — Le 15 Février 1805, l'église de Plouhinec recevait M. Kérisit, son premier pasteur légitime depuis que sévissait la tourmente révolutionnaire. Il y avait quatorze ans qu'un intrus, ancien vicaire de l'endroit, y détenait les fonctions paroissiales.

A cent ans d'intervalle, à la veille d'une séparation qui rappellera peut-être sous certains rapports les troubles de la période révolutionnaire, c'était un anniversaire qu'il était bon de solenniser. Aussi toute la paroisse a-t-elle répondu, le dimanche 12 Février, à l'appel de son dévoué recteur, M. Guéguen.

La grand'messe a été chantée par M. Guillou, recteur de Plobannalec, un enfant du pays, assisté de deux jeunes prêtres, ses compatriotes. Les chants très nourris ont été parfaitement exécutés par la chorale fondée depuis peu par le jeune vicaire, M. Mével.

Au prône, M. Poulhazan, curé de Briec, a pris la parole. En une langue claire, forte, d'une éloquence tout apostolique, il a fait en traits inoubliables l'histoire du schisme provoqué par le recteur intrus. Pendant une demi-heure il a captivé, ému, soulevé son immense auditoire. Il restera certainement de ce coup d'œil sur un passé déplorable un souvenir vivace et un ardent désir d'en éviter le retour...

Après vêpres, une représentation dramatique réunissait, dans la cour de l'école libre, plus de trois mille personnes. La troupe des *Potred ar C'hap*, poursuivant ses succès, a donné *Ar Pillaouer*, *Ar Mab prodig* et les ineffables *Trubuillou Ian Hirou*. L'éloge de cette troupe n'est plus à faire. Désormais sûrs de leurs rôles, maîtres de leurs gestes, les jeunes gens de Goulien ont pris rang parmi les meilleurs acteurs bretons. Après Goulien, Cléden et Pont-Croix, Plouhinec n'a eu qu'à les remercier de la soirée délicieuse qu'ils lui ont fait passer.

Grâce à cette représentation et à la solennité donnée aux offices religieux, l'anniversaire du 12 Février aura été pour Plouhinec un véritable événement. N...

Des oiseaux réputés aliments maigres. — Pour répondre au désir exprimé par un de nos lecteurs, nous reproduisons — à l'approche du Carême — la note déjà publiée dans nos colonnes, il y a quelques années, au sujet des oiseaux aquatiques que l'on peut considérer comme aliments maigres.

Cette note, extraite de la *Semaine religieuse* de Nantes, avait été communiquée à notre confrère par des naturalistes « ayant le double mérite de savants et de chrétiens. Voici, disaient-ils, ce qui nous paraît être le mieux en harmonie avec les usages séculaires du diocèse, l'esprit de l'Eglise, la qualité de la chair des oiseaux et les affinités ornithologiques.

« Quant aux caractères que l'on tire quelquefois de la *couleur noire des pattes*, et de la graisse *qui tourne en huile*, ils n'ont aucune valeur et, en pratique, donnent les résultats les plus contradictoires.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« Oiseaux communs réputés maigres : le vanneau huppé, le héron cendré, le héron butor, le courlis cendré (courbejeau), le corlieu (bécasse de mer), le bécasseau variable (alouette de mer), le bécasseau maubèche, le chevalier gambette, le chevalier cul-blanc, la barge à queue noire, la barge rousse, le râle d'eau, la poule d'eau marouette, la poule d'eau ordinaire, la foulque macroule (judelle) (1), l'oie cravant (2) le canard macreuse (bernache), le canard ridenne, le canard pilet, le canard siffleur, le canard souchet, le canard millouin, le canard morillon, le canard garrot, la sarcelle.

« Le canard sauvage *ordinaire* (anas boschas) est réputé aliment gras. »

L'inégalité des cultes reconnus devant le projet de séparation. — L'Etat maçonnique menace les cultes reconnus en France de les transformer, de gré ou de force, en une multitude d'associations laïques. Sans référendum préalable, sans mandat législatif, avec un geste d'autocrate, il soulève, agite, brasse et embrouille une question vitale pour toutes les consciences françaises, la sienne exceptée ; il en prépare une solution hâtive qui a bien l'air d'un mauvais coup, et peut-être se flatte-t-il de placer le suffrage universel devant un fait irrémédiablement accompli.

Au premier bruit de ces agissements, les Eglises furent prises d'une légitime inquiétude. La séparation est-elle désirable en principe ? A quelles conditions serait-elle acceptable ? Tel est le double problème qui se posait à elles impérieusement, et qu'il leur paraissait urgent de résoudre. En conséquence, elles devaient se recueillir, chacune dans ses conseils, mettre à l'étude le projet de séparation, formuler un avis officiel et en saisir l'opinion et le Gouvernement. C'est bien ce que firent les Eglises réformées, sans sortir de leurs attributions légales. Quant à l'Eglise catholique, dont l'importance numérique est soixante fois supérieure à celle des protestants, elle n'a rien pu tenter, empêchée qu'elle est par une législation spéciale. Cette inégalité est révoltante ; expliquons-la.

I. — Les Eglises réformées éparses sur le territoire français sont reliées entre elles par un *Conseil central* qui les met « en communication directe avec le dépositaire suprême de la puissance publique. Ce Conseil central représente les églises auprès du Gouvernement et du chef de l'Etat. Il est appelé à s'occuper des questions d'*intérêt général* dont il est chargé par l'administration ou par les *églises* ». Le culte israélite est pourvu d'un Conseil de ce genre, et la confession d'Augsbourg a pareillement son consistoire général et son directoire. Cette simple institution suffit à assurer à chacun de ces cultes reconnus sa représentation propre et confessionnelle auprès de nos pouvoirs publics. Elle n'est pas moins utile pour communiquer avec les églises particulières, pour leur demander ou pour en recevoir des renseignements.

(1) A ces espèces d'*échassiers* on pourrait joindre les goëlands, les mouettes, les hirondelles de mer..., etc. Mais ces oiseaux sont à peine mangeables.

(2) Toutes les autres oies sont des aliments gras. Le cravant est toujours sur l'eau et sa chasse se fait en barque. (Notes de la *Semaine religieuse* de Nantes.)

Cela étant, les Eglises réformées ont été mises en demeure par le Conseil central de se prononcer sur le projet de la séparation. Les consistoires locaux ont délibéré sur un questionnaire uniforme. Leurs réponses ont été communiquées au Conseil central. Le Conseil central en a délibéré à son tour, et sa délibération suprême a été rendue publique. Dès lors, nos Réformés n'ignorent plus ce que pensent leurs coréligionnaires au sujet de la séparation de leurs Eglises et de l'Etat. Ils savent que cette séparation n'est pas désirée, et que, s'il faut la subir, on plaidera, dans la discussion, le respect des droits acquis et la plus grande somme de liberté.

Depuis cette publication et grâce à elle, ils ont un programme et ils forment un bloc. Dans la revendication de leurs droits, point de tâtonnements ni de divergences ; toute une presse se dévoue à exposer et à défendre avec discipline le mot d'ordre arrêté par le Conseil central. Les Réformés ne répugnent même pas à rechercher des alliances dans un monde qui nous est fermé, et leur bonne étoile leur fait rencontrer de bonnes âmes de radicaux et de franc-maçons qui s'apitoient sur le sort de la Réforme française, qui s'inquiètent de son avenir et qui vont jusqu'à manifester leur désir de la maintenir dans le *statu quo*. Ah ! qu'on sépare l'Eglise romaine, et tout de suite, mais toute seule. Elle ne l'aura pas volé. Mais les autres cultes, en quoi ont-ils mérité le supplice de la séparation ? Sans compter que, étendre l'opération à tous les cultes reconnus, c'est la compliquer singulièrement. Quelle imprudence !

II. — Cependant, les catholiques ne sont pas autorisés à émettre une déclaration officielle, en matière de séparation. On croirait que les Articles Organiques ont prévu le cas, tant ils ont su fermer la bouche à tous nos représentants.

Nous avons des conseils de fabrique ; mais la question n'est pas de leur compétence, et à vouloir imiter les consistoires protestants, ils sortiraient de la légalité et se feraient rappeler à l'ordre. Ils se taisent.

Nous avons des Evêques ; mais il leur est interdit de tenir des assemblées délibérantes, sans une permission expresse du gouvernement. En l'espèce, solliciter cette permission passerait pour un défi, pour un acte de guerre contre l'Etat : ils s'abstiennent et se taisent. Si encore plusieurs d'entre eux avaient la ressource de lancer un document collectif muni de leurs signatures ; ils l'ont fait à l'occasion d'une pétition fameuse ; mais le Conseil d'Etat les

Archives diocésaines de Quimper et Léon

en a blâmés comme d'un abus de pouvoir, et Combes en a puni plus d'un par la suppression de son traitement. Chaque évêque est d'ailleurs enchaîné sur son siège ; s'il prétend, sans autorisation, franchir la frontière de son diocèse, c'est à ses risques et périls. Ne pouvant voir ses collègues, peut-il du moins correspondre avec eux ? Demandez-le aux ex-congréganistes. Nulle entente n'est donc possible. Et alors que partout les gens de même profession se syndiquent et s'associent, nos évêques sont exclus de cette résurrection corporative par des règlements surannés qui retombent, comme une honte, sur le régime maçonnique.

Vous me direz : le Nonce du Pape était justement qualifié par les Articles Organiques pour « exercer sur le sol français quelque fonction relative aux affaires de l'Eglise Gallicane ». Parfaitement ; mais cet anneau légal, qui soudait l'Eglise de France, d'une part au Vatican, d'autre part au gouvernement français, Combes l'a brisé dans un accès de machiavélisme impie, sachant bien qu'il ne pouvait expulser le Nonce sans priver l'Eglise de France de sa voix officielle et sans la frapper de mutisme, en des conjonctures où tout lui eût fait un devoir d'engager un dialogue avec l'Etat.

Reste le Pape. Mais à lui aussi, les Articles Organiques interdisent de parler aux catholiques français sans y être autorisé par le gouvernement. Ces barrières indignes, le Pape les a respectées. Il attend son heure, et il se tait.

Qui donc, jusqu'ici, a mandat de parler au nom des catholiques ? Personne. Des parlementaires ont parlé ou parleront, mais en leur nom personnel, sans engager en quoi que ce soit le Vatican ou l'épiscopat français. Des journaux ont parlé ou parleront, sans autre autorité que celle de leurs rédacteurs ou de leurs correspondants. Les uns et les autres, soutenant alternativement le pour et le contre, n'auront pas peu contribué à augmenter la confusion. Comme fin de tout, certains ne sont pas éloignés de proposer aux catholiques de se mettre en ligne derrière les protestants, pour livrer la bataille de la séparation, sans soupçonner que cette tactique ne serait pas moins un danger pour nos alliés d'un jour qu'une déchéance pour nous.

Ainsi, pendant que les autres cultes parlent et agissent, sous la protection des lois, dans l'intérêt de leur cause, l'Eglise catholique assiste, bâillonnée et garrottée, à tout ce qui se trame contre elle ; ce n'est plus une accusée que l'on condamne, mais une victime que l'on exécute.

X...

Correspondance. — *Mademoiselle L. E.* — Le Comité de patronage de l'Enseignement primaire privé du Finistère, 6, rue Verdelet, Quimper, peut vous procurer une place dans les écoles libres.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Saint-Père, malgré l'influenza qui sévit à Rome, n'a pas interrompu ses audiences ordinaires. Parmi les personnages qu'il a reçus, ces jours derniers, on cite Mgr de Briey, évêque de Meaux.

D'autres évêques français, entre autres NN. SS. de Grenoble et de Nice, se trouvent actuellement à Rome.

Le Saint-Père vient d'ordonner que la Première Communion soit célébrée solennellement à Rome, comme on le fait en France, c'est-à-dire en admettant les enfants ensemble, le même jour, dans les églises paroissiales. Jusqu'à présent, il n'y avait pas de communions collectives dans les paroisses. On suivra aussi l'usage de Mantoue, où les enfants renouvellent les promesses du baptême avant la messe de Première Communion.

L'*Osservatore Romano* a publié une énergique protestation du Saint-Siège contre les termes de l'ordre du jour adopté par la Chambre des députés, et qui, l'on s'en souvient, imputait à « l'attitude du Vatican » la responsabilité de la rupture avec le gouvernement français. C'était là — le journal romain le prouve par un simple et lumineux exposé des faits — une audacieuse contre-vérité.

France. — **La Séparation.** — Dans les sphères gouvernementales, on paraît vouloir faire aboutir au plus tôt le projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'opinion se préoccupe à bon droit des conséquences de cette grave mesure.

On discute beaucoup — trop peut-être — sur la question : que devront faire, que feront les catholiques ? Il nous paraît évident que la direction ne peut venir que du Souverain Pontife. Mais dans quelle sens cette direction sera-t-elle donnée ? La *Semaine religieuse* de Montpellier (5 Février) a publié, à ce propos, une note qui a été d'autant plus remarquée que l'Evêque, Mgr de Cabrières, revenait de Rome et que l'on cite comme auteur de la note un prélat particulièrement bien informé. Nous en reproduisons la dernière partie :

« Il est clair que le Souverain Pontife ne pourrait permettre qu'un diocèse, par exemple, acceptât les églises et le traitement, tandis que le diocèse d'à côté refuserait l'un et l'autre. Il faut qu'il y ait sur ce point dans l'Eglise de France une ligne de conduite identique ; et c'est pourquoi le mot d'ordre ne doit pas venir du bas clergé, pas même des évêques : il doit venir de Rome.

» Le Souverain Pontife, d'ailleurs, a promis que, lorsque le moment serait venu, c'est-à-dire lorsque le Concordat serait dé-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

noncé, les catholiques de France recevraient sur ces divers points des instructions claires, nettes, précises, qu'ils n'auraient qu'à suivre. Ces instructions, le Souverain Pontife les prépare en consultant l'épicopat et tous les catholiques de marque qui viennent à Rome ; elles sont en partie prêtes et, sans en connaître le texte, d'après les discours et les conversations qui se font au Vatican, il n'est point difficile d'en connaître le sens général.

» Il appert de toutes ces sources que le Pape veut la liberté de l'Eglise de France et appliquant le proverbe : *Timeo Danaos et dona ferentes*, fera refuser traitements et églises, parce que les uns et les autres n'auraient d'autre but immédiat que de forger de nouvelles chaînes à l'Eglise.

» Il veut que le gouvernement français n'ait, pour réduire le prêtre, d'autre ressource que de le mettre en prison, et croit que la persécution est encore ce qui sera le plus utile au bien de l'Eglise de France, et l'aidera à sortir plus facilement d'une situation humainement inextricable. »

Saint-Brieuc. — **La liquidation des communautés.** — Le mobilier du couvent des Pères Franciscains a été vendu vendredi dernier, à la requête du liquidateur Duez, représenté par Me Le Roux, avoué à Saint-Brieuc. Et il s'est trouvé des acquéreurs, pour la plupart, dit-on, revendeurs ou revendeuses. Un jeune homme qui avait acheté pour 2 francs des chaises et un petit autel a écrit ensuite qu'il tenait le tout à la disposition de l'un des anciens Franciscains, celui qui s'appelait autrefois le P. Norbert. Cet ancien Père, gardien du couvent, assistait à cette vente et n'a pas manqué de rappeler aux vendeurs et aux acheteurs la responsabilité qu'ils encouraient. Mais quand il a parlé d'excommunication, quelques-uns ont accueilli cette affirmation par un éclat de rire !

Les enchères, étant donnés le petit nombre des acheteurs et leur but, n'ont produit qu'une somme dérisoire ; par exemple : une couchette sur tréteaux avec paillasse, couverture et draps, table, deux statuettes, le tout 5 francs ; une bibliothèque de 2,400 volumes : 46 francs ; un fourneau qui a coûté plusieurs centaines de francs : 5 francs. Et le reste à l'avenant ! Aussi les revendeurs et les revendeuses étaient-ils enchantés de leur journée. Le seront-ils toujours ? L'avenir nous montrera quelle sanction la Providence réserve à leur collaboration à la loi maudite qui renouvelle les confiscations de la grande Révolution et qui sans doute amènera des conséquences pareilles.

(*Semaine religieuse* de Saint-Brieuc.)

Hommage à des « prévenues » pour délit de charité. — Devant la Cour de Montpellier comparaissaient les anciennes Sœurs gardes-malades de Matelles (Hérault) qui, poursuivies le 18 Mai devant le tribunal correctionnel, avaient été acquit-

tées. Le procureur de la République ayant relevé appel à minima, elles ont dû se présenter devant la Cour d'appel qui a prononcé un nouvel acquittement, après une éloquente plaidoirie de Me Grollier.

Le président, M. Andruéjols, a tenu, avant de faire connaître l'arrêt, à rendre publiquement hommage à ces nobles et saintes femmes, et c'est par ces mots qu'il a terminé sa courte allocution :

« Après la nouvelle et douloureuse épreuve qui vient de vous être infligée, vous sortirez d'ici entourées plus que jamais d'une auréole de respect et de gloire. »

Ces paroles ont été couvertes d'applaudissements par la salle entière qui a fait aux religieuses une véritable ovation.

La neutralité de l'école. — A propos des incidents Thalamas, on pouvait lire dans l'*Eclair* du 3 Décembre ces réflexions significatives : « La neutralité de l'école ! Jamais on n'a rien trouvé d'aussi cocasse... Est-ce que jamais, depuis le commencement du monde, il y a eu un enseignement neutre ? La neutralité, c'est le silence, et le silence n'est pas la parole. M. de la Palice n'aurait aucune peine à comprendre cette vérité qui échappe à nos assemblées. Tels maîtres, tel enseignement. Vous aurez beau vous y prendre de toutes les manières, si vous avez des maîtres athées, ils enseigneront l'athéisme, et si vous avez des maîtres chrétiens, ils enseigneront le Christ. Cela leur sortira par tous les pores. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait qu'ils fussent des imbéciles. On a inventé cette neutralité stupide pour éviter de donner la liberté. On dit aux parents : « Dormez en paix, et envoyez-nous vos enfants ; » on ne leur apprendra rien qui pourrait vous déplaire ». C'est pure hypocrisie. Il est aussi impossible de ne pas enseigner la religion dans une école religieuse, qu'il est impossible de ne pas enseigner l'irréligion dans une école libre penseuse. Ce qu'il faut, ce n'est pas peser sur des professeurs pour qu'ils cachent leur opinion, comme s'ils faisaient partie de la majorité ministérielle, c'est donner le champ libre à tout le monde et laisser s'ouvrir des écoles de tous les genres. »

Que la neutralité soit une absurdité et une hypocrisie, c'est ce que nous n'avons jamais cessé de dire. Il ne saurait nous déplaire de voir cette vérité proclamée par M. Henri Maret.

Pensées.

— On attend tout de la prière et on n'agit pas : il faut que les œuvres correspondent à la piété. (Pie IX.)

— Nous ne devons pas consentir à être tolérés ; il faut qu'on nous persécute ou qu'on nous craigne. (L. Veuillot.)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

BIBLIOGRAPHIE

Les seize Carmélites de Compiègne, par M. Victor PIERRE. Un vol. in-12 de XXIV-188 pages, de la Collection " **Les Saints** ". Prix : **2** fr. Librairie VICTOR LECOFFRE, rue Bonaparte, 90, Paris.

La barbare exécution des seize Carmélites de Compiègne, en 1793, fut-elle inspirée par la passion politique ? ou bien n'eut-elle d'autre cause que la fureur antireligieuse, impatiente d'extirper du sol de la France ce que les pourvoyeurs de la guillotine appelaient le « fanatisme », c'est-à-dire tout simplement (dans le langage de l'époque) la croyance et les pratiques catholiques ? On ne peut accuser la Cour de Rome d'avoir adopté trop rapidement la seconde opinion. Elle a mis, au contraire, à l'examen de la cause toute la prudence et on peut même dire la sage lenteur qu'elle apporte en ses démarches.

Un de ceux qui, déjà fort au courant de la Révolution, furent appelés à déposer dans le procès de béatification, M. Victor Pierre, met sous les yeux du lecteur toutes les données de la cause. Il y a là une page d'histoire de France autant qu'une page de l'histoire de l'Eglise, toutes les deux neuves, toutes les deux préparées avec scrupule, écrites avec une émotion contagieuse.

Visiter les malades, recueillir les orphelins, porter aux pauvres avec l'aumône de la fortune les consolations plus touchantes d'un cœur délicat, en un mot, exercer la charité sous toutes ses formes, ne doit pas suffire à l'âme véritablement chrétienne. Il lui faut encore le zèle de l'apostolat.

Dans un livre écrit avec une grande élévation de pensée, M. le chanoine Lenfant exhorte les femmes chrétiennes à atteindre ce sommet.

La Flamme de l'Apostolat. — In-16, 2 fr. 50 (Vve Ch. Poussielgue, édit^{r}).
Librairie J. Salaun, Quimper.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS
Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du Numéro du 20 Février 1905 :

I. La Délation, par Joseph BURNICHON. — II. Les Fêtes de l'Immaculée, par Alain de BECDELIÈVRE. — III. Pour l'union et l'organisation des catholiques en France, par Léon SŒHNLIN. — IV. Louis Veuillot, de 1855 à 1869. L'ouvrier en chambre (1860-1867), par Georges LONGHAYE. — V. Saint François de Borgia. II. L'homme d'Etat. — Le duc de Gandie, par Pierre SUAU. — VI. La Poésie contemporaine, par Victor DELAPORTE. — VII. Revue des Livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Evénements de la quinzaine.

CUIRS D'ART repoussés ; reliures aux armes, chiffres, ornements de fantaisie, etc., sur commande. — **M. DUCREST,** *Rampe, 18, BREST.*

A VENDRE *à Paignton* dans le Devonshire (Anglet.) **UNE JOLIE PROPRIÉTÉ,** située au bord de la mer. — Plage, jardins, serres, climat exceptionnel. — Conviendrait à un établissement religieux. — *S'adresser à M. André de Couesnongle, agent d'affaires, 46, quai de l'Odet, Quimper (Finistère).*

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. **Vendredi 3 Mars 1905.** N° 9.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Les Quarante-Heures.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Encouragement aux dames catéchistes ; Mandement du Carême : Dispositif ; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pour 1905 ; Nominations dans e clergé ; Nécrologie ; Dernière heure ; Quimper ; Lesneven ; Chez nos voisins ; Avant-projet d'un voyage à Canossa ; Bibliographie ; Association Catholique de la Jeunesse Française.
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Agen ; Dijon.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 5 Mars. — Quinquagésime. Office du jour ; semi-double. Violet.
Vêpres du Dimanche, avec mémoire du suivant et les Suffrages communs.

Lundi, 6. — De la férie. — Ou Office votif des Sts Anges ; semi-double. Blanc.

Mardi, 7. — S. Thomas d'Aquin, Confesseur, Docteur. Double. Blanc.

Mercredi, 8. — Mercredi des *Cendres*. Office du jour ; simple. Violet.

Jeudi, 9. — Ste Françoise Romaine, Veuve. Double. Blanc.

Vendredi, 10. — La sainte Couronne d'épines de N.-S. Jésus-Christ. Double-majeur. Rouge.

Samedi, 11. — Office du jour. — Ou Office votif de l'Immaculée Conception ; semi-double. Blanc.

Dimanche, 12. — 1er Dimanche du Carême.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Rumengol	du 4 au 6 Mars.
Garlan.	du 7 au 9 —
Roscoff..	du 10 au 14 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les Quarante-Heures.

Le nom de Quarante-Heures, dans notre pays, désigne spécialement les prières qui se font, devant le T. Saint-Sacrement exposé, pour réparer (dans la mesure du possible) les désordres commis pendant les trois jours précédant le Carême. Cette dévotion, en vue de l'objet spécial que nous venons d'indiquer, a été établie et enrichie d'une indulgence plénière par Benoît XIV et Clément XIII (1748-1765).

La pratique des Quarante-Heures, prise dans un sens plus général et désignant des prières solennelles faites durant trois jours en présence du Saint-Sacrement, pour apaiser la colère de Dieu et implorer sa miséricorde dans les calamités publiques, remonte à Pie IV et à Clément VIII. Une chose particulièrement touchante pour nous, Français, c'est que dans l'institution primitive de ces prières le salut de notre patrie a été l'un des objets principaux, nous pouvons peut-être dire l'objet principal de la sollicitude du Souverain Pontife. A la fin du XVI^e^ siècle, en effet, la France, livrée aux horreurs des guerres de religion et couverte de ruines, semblait descendre peu à peu dans la tombe. Et le pieux Clément VIII, faisant appel à la prière, disait : « Ce qui émeut notre cœur et remue nos entrailles paternelles, c'est l'état lamentable du noble et autrefois florissant royaume de France qui, depuis tant d'années, est bouleversé profondément et lutte contre la tempête de toutes les calamités ».

Puis, s'adressant aux fidèles de Rome :

« Priez, ajoutait le Pape, priez pour la Sainte Eglise catholique, afin que les erreurs soient dissipées et que la foi se propage dans le monde entier ; priez pour que les pécheurs se convertissent et, rentrant en eux-mêmes, ne périssent pas dans l'abîme de leurs crimes, mais soient sauvés par la pénitence. Priez pour le royaume de France plongé dans l'affliction, afin que celui qui est le souverain Maître, et à la volonté duquel rien ne résiste, lui rende son antique piété et sa tranquillité première. »

Nous ne lisons pas sans émotion ces paroles de Clément VIII, auxquelles le langage de Pie X fait écho après trois siècles écoulés : ce sont toujours des paroles de tendre et paternelle affection qui tombent du cœur et des lèvres du Vicaire de Jésus-Christ pour la fille aînée de l'Eglise...

Est-il besoin d'ajouter que, envisagées à l'un ou à l'autre point de vue, les prières des Quarante-Heures ont, plus que jamais, leur raison d'être ?... L'œuvre de réparation et de supplication s'impose : pratiquée avec une ferveur confiante, elle apporte aux pays et aux familles les bénédictions du ciel ; négligée, elle produira nécessairement un effet contraire... Tous les jours, devant les malheurs menaçants, on entend répéter : « Que deviendrons-nous si Dieu ne nous aide » ? Mais Dieu est-il obligé de venir à notre

secours quand il n'y a pas un mot de prière sur nos lèvres, quand le temps des supplications passe comme un autre temps, quand à peine quelques mains se lèvent vers lui ?...

Pour gagner l'indulgence plénière (applicable aux défunts) attachée aux XL Heures, il faut — outre la confession et la communion — visiter dévotement le T. Saint-Sacrement exposé. Il est *plus sûr* de faire une visite chacun des trois jours.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'œuvre de réparation pendant les Quarante-Heures. — L'Eglise et la France.**
II. — **Les prochaines Stations quadragésimales.**
III. — **Retraite.** — LESNEVEN, retraite bretonne pour les hommes, **du 11 au 18 Mars.**

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Dimanche de la Quinquagésime.* — Prières des Quarante-Heures. A la première messe, bénédiction du T. Saint-Sacrement, qui reste ensuite exposé jusqu'aux Vêpres.

Lundi et *Mardi*, bénédiction et exposition, à la première messe. A *9 heures*, grand'messe ; à *4 heures*, vêpres suivies de la bénédiction.

Mercredi, un quart d'heure avant la première messe, bénédiction et imposition des Cendres.

A *10 heures*, bénédiction solennelle et imposition des Cendres et grand'messe.

— ÉGLISE SAINT-MATHIEU. — *Dimanche*, *Lundi* et *Mardi*, exposition des Quarante-Heures. Le Saint-Sacrement restera exposé, chaque jour, depuis la première messe jusqu'aux vêpres qui seront chantées, le dimanche à *3 heures*, et les autres jours, à *4 heures*. Après les vêpres, bénédiction.

Mercredi, bénédiction solennelle des Cendres et grand'messe à *8 h. 1/2*.

— CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche 5 Mars*, réunion de la Congrégation des Dames. A *7 h. 1/2*, sainte Messe suivie d'une instruction et de la bénédiction du T. S. Sacrement.

Encouragement aux dames catéchistes. — Pie X a adressé à l'Archevêque de Paris un bref élogieux pour les dames qui se sont imposé la tâche de catéchistes volontaires, afin de suppléer et d'aider les curés, en instruisant et préparant à la première communion les enfants les plus abandonnés. Le Saint-Père écrit, en effet, au cardinal Richard :

« Jamais peut-être n'a apparu aussi clairement qu'aujourd'hui non seulement l'opportunité de cette œuvre, mais sa nécessité. Les circonstances réclament qu'au ministère des prêtres vienne en aide le zèle des laïcs, afin que l'enfance, au moins, reçoive dans leur intégrité, pour s'en pénétrer, les principes de la foi et de la morale.

» Aussi, aux femmes pieuses, dévouées à l'œuvre salutaire

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dont nous parlons, Nous adressons les éloges qu'elles méritent, et Nous les exhortons vivement à poursuivre avec zèle, avec une ardeur chaque jour nouvelle, la tâche qu'elles se sont proposée. En même temps, Nous supplions Dieu qu'il fasse réussir leur travail, qu'il augmente leur nombre. »

Les pieuses chrétiennes qui s'occupent dans notre diocèse de l'œuvre des catéchismes avec une infatigable charité, ont leur part très légitime dans les éloges et les encouragements du Souverain Pontife, qui s'adressent à toutes les Françaises dévouées à cet apostolat.

Mandement du Carême

Dispositif. — Nous donnerons, dans notre prochain numéro, la première partie de l'Instruction pastorale de Monseigneur l'Evêque pour le Carême 1905. Elle a pour sujet : les rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Nous publions, dès aujourd'hui, le dispositif du Mandement.

Article Ier. — Nous rappelons aux fidèles l'obligation de faire pénitence pendant le saint temps du Carême et d'observer les lois de l'Eglise au sujet du jeûne et de l'abstinence.

Article II. — Les prescriptions de l'abstinence et du jeûne doivent être observées depuis le Mercredi des Cendres inclusivement jusqu'à Pâques. La première oblige tous les fidèles à s'abstenir d'aliments gras ; la seconde oblige en outre tous ceux qui ont atteint l'âge de 21 ans à ne faire chaque jour, les dimanches exceptés, qu'un seul repas auquel il est permis d'ajouter le soir une légère collation (1).

Article III. — En vertu d'un Indult apostolique en date du 12 Décembre 1902, Nous permettons d'user d'aliments gras, pendant le Carême, jusqu'au mardi de la Semaine Sainte inclusivement, les dimanche, lundi, mardi, jeudi et samedi, excepté le samedi des Quatre-Temps. Cette permission s'étend, le dimanche, à tous les repas, et les autres jours à un seul.

On ne peut pas manger de la viande et du poisson au même repas, même le dimanche.

Les personnes qui ne sont pas obligées au jeûne ou qui en sont dispensées peuvent user d'aliments gras plusieurs fois dans la journée.

Article IV. — Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage pendant tout le Carême, même à la collation. L'usage des œufs n'est pas permis à la collation, mais seulement au principal repas jusqu'au Mardi Saint inclusivement.

(1) L'usage de faire le principal repas le soir et la collation vers le milieu du jour peut être toléré.

Article V. — MM. les Chanoines pour Nos diocésains, les Curés et Recteurs pour leurs paroissiens, les Supérieurs et Aumôniers pour les communautés et les pensionnats dont ils sont chargés, les Confesseurs pour leurs pénitents, sont autorisés à accorder en outre les permissions qui leur paraîtraient justifiées par des motifs légitimes, pourvu qu'ils ne le fassent pas d'une manière générale.

Article VI. — En vertu d'un Indult en date du 12 Décembre 1902, Nous accordons, d'une manière générale, pendant cette année, la dispense de l'abstinence du samedi. Cette dispense n'est pas donnée pour les samedis des Quatre-Temps, ni pour les vigiles dans lesquelles il y a obligation de jeûner.

Article VII. — En vertu d'un Indult du 12 Décembre 1902, Nous dispensons de l'abstinence le jour de saint Marc et les trois jours des Rogations.

Article VIII. — Les personnes qui profiteront des dites dispenses sont tenues en conscience de faire une aumône proportionnée à leur fortune. Ces aumônes, destinées aux œuvres diocésaines, seront remises à MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers, ou déposées dans un tronc spécial, pour être ensuite envoyées au Secrétariat de l'Evêché avec cette mention : *Aumônes pour les dispense du Carême.*

Article IX. — Les pauvres qui ne pourraient pas faire une aumône, même légère, devront y suppléer en récitant chaque semaine, pendant la durée du Carême, cinq *Pater* et cinq *Ave* pour les besoins de l'Eglise, de la France et du diocèse.

Article X. — Nous autorisons la bénédiction du Très Saint-Sacrement pour chacune des réunions du soir qui auront lieu, à l'occasion du Carême, dans les églises et chapelles de Notre diocèse.

Article XI. — Le temps fixé pour satisfaire à la communion pascale s'ouvrira, pour le diocèse, le Dimanche de la Passion, et finira le second Dimanche après Pâques.

Nous recommandons instamment à MM. les Curés et Recteurs de donner à leurs paroissiens la plus grande liberté pour le choix de leur confesseur.

Le canon du IVe Concile de Latran : *Omnis utriusque sexus fidelis* sera publié le IVe Dimanche de Carême, et MM. les Curés et Recteurs rappelleront à leurs paroissiens le précepte de la confession annuelle et de la communion pascale, en les exhortant à remplir ce devoir.

Article XII. — Une quête sera faite pour les Lieux Saints, le Vendredi Saint.

Et seront Notre présente Instruction pastorale et Notre Mandement lus et publiés dans toutes les églises et chapelles publiques de Notre diocèse, le Dimanche qui en suivra la réception.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pour 1905.

MOIS	JOURS de la SEMAINE	DATES	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE MATIN	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE SOIR
MAI	Lundi. . . .	1	Hanvec. — Rumengol. — Saint-Eloi	
	Mardi. . . .	2	Ploudiry. — Loc-Eguiner. . .	Le Tréhou. — Tréflévénez.
	Mercredi. .	3	Dirinon	La Martyre. — La Roche.
	Jeudi. . . .	4	Logonna-Daoulas. — L'Hôpital.	Daoulas.
	Vendredi .	5	Plougastel-Daoulas.	Irvillac. — Saint-Urbain.
	Samedi. . .	6	Plouédern. — Lanneufret . . .	Loperhet.
	Dimanche.	7	Ploudaniel.	Trémaouézan.
	Lundi. . . .	8	Lesneven.	Trégarantec. — Saint-Méen.
	Mardi. . . .	9	Le Folgoët. — Kernoués. — Lanarvily	
	Mercredi .	10	Plouvien	Kernilis. — Loc-Brévalaire.
	Jeudi. . . .	11	Plabennec. — Le Drennec. . .	Bourg-Blanc. — Coat-Méal.
	Vendredi .	12	Landerneau.	Kersaint-Plabennec. — St-Thonan.
	Samedi. . .	13	Le Relecq-Kerhuon.	Pencran.
	Dimanche.	14	Guipavas.	La Forêt. — Saint-Divy.
	Lundi. . . .	15	Gouesnou	Saint-Marc.
	Mardi. . . .	16	Milizac.	Plouguin. — Guipronvel.
	Mercredi. .	17	Loc-Maria	Guilers. — Bohars.
	Jeudi. . . .	18	Plougonvelin	Plouzané.
	Vendredi .	19	Ploumoguer. — Lambert. . .	Le Conquet. — Trébabu.
	Samedi. . .	20	Saint-Renan	Plouarzel. — Lampaul-Plouarzel.
	Dimanche.	21	Brélès. — Plourin.	Lanrivoaré. — Tréouergat.
	Lundi. . . .	22	Porspoder.	Lanildut.
	Mardi. . . .	23	Ploudalmézeau.	Landunvez.
	Mercredi. .	24	Lanbilis. — Tréglonou	Saint-Pabu. — Lampaul-Ploudalmézeau.
	Jeudi. . . .	25	Plouguerneau.	Landéda.
	Vendredi .	26	Kerlouan.	Guissény — Saint-Frégant.
	Samedi. . .	27	Plouider. — Goulven.	Plounéour-Trez.
	Lundi. . . .	29	Concarneau.	
JUIN	Dimanche.	4	Lambézellec. — Les Frères.	
	Lundi. . . .	5	Saint-Martin.	
	Mardi. . . .	6	Saint-Pierre-Quilbignon. — Les Pupilles.	L'Adoration.
	Mercredi .	7	N.-D. du Mont-Carmel. — L'Hospice civil. — Le Refuge.	
	Jeudi. . . .	8	Saint-Louis. — Les Mousses.	L'Ecole Bon-Secours.
	Vendredi .	9	Saint-Sauveur.	La Retraite. — Le Lycée.

Vu et approuvé :

Quimper, le 16 Février 1905.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.

Les paroisses ou établissements convoqués dans une paroisse, pourront se rendre dans une autre plus à leur convenance, mais à la condition expresse qu'elles en feront la demande à l'Evêque, le plus tôt possible.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Cariou, vicaire de Saint-Yvi, recteur de Tréguennec ;

M. Cadiou, jeune prêtre de Plomodiern, vicaire de Saint-Yvi.

Nécrologie. — I. Le R. P. LE GUINIO, S. J. — Mercredi 1er Mars, à 2 heures de l'après-midi, ont été célébrées à la cathédrale de Saint-Corentin, devant une nombreuse assistance de prêtres et de fidèles, les funérailles du R. P. Louis Le Guinio, ancien Jésuite, décédé le 28 Février, dans sa 77e année.

Né à Plélauff (diocèse de Saint-Brieuc), le P. Le Guinio était entré jeune dans la Compagnie de Jésus. Après avoir été professeur dans différents collèges, préfet des études à Poitiers et à Vannes, il a passé de nombreuses années à Quimper où il laisse à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'un homme bon, aimable, gai, et d'un religieux exemplaire. Il était Supérieur de la maison de Saint-Joseph au moment des premières expulsions, en 1880. Depuis la dispersion (1901), il vivait chez M. le chanoine Rossi. Malgré les prévenances et les attentions les plus délicates dont il était l'objet dans cette maison amie, le bon Père souffrait visiblement d'être privé de la vie de communauté ; les événements, les faits de persécution de plus en plus accentués, les attaques contre l'Église surtout l'affectaient profondément. Le chagrin qu'il en éprouvait et les efforts qu'il faisait pour dissimuler sa tristesse ont certainement aggravé la maladie de cœur dont il était atteint et hâté sa fin. Depuis trois semaines, il était plus souffrant, mais sans apparence de danger prochain, quand, le 28 Février au matin, son état a empiré subitement. Il reçut, en pleine connaissance, l'Extrême-Onction et les indulgences de la bonnne mort et succomba, au bout d'une heure environ, dans les plus beaux sentiments de foi et de résignation.

Dernière heure. — II. Au moment de mettre sous presse, nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Moal, recteur du Trévoux, décédé le 1er Mars, dans sa 57e année.

M. Moal était recteur du Trévoux depuis le mois d'Octobre 1898.

R. I. P.

QUIMPER. — **Patronage Saint-Joseph.** — Dimanche 5 Mars, *à 4 heures précises*, séance récréative et musicale, donnée au profit de l'œuvre du Patronage, par les élèves de la 1re Division de l'Ecole Saint-Yves avec le concours d'amateurs de la ville.

Le nombre des places étant limité, on est instamment prié de les prendre à l'avance chez M. Salaün, libraire, rue Kéréon.

LESNEVEN. — Dimanche dernier, a eu lieu à Lesneven une réunion d'électeurs du canton. A la suite d'une conférence très applaudie de M. l'abbé Gayraud, député de la circonscription, ren-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dant compte de son mandat, le président a donné lecture de l'ordre du jour suivant, qui a été adopté à l'unanimité :

Les catholiques bretons du canton de Lesneven, réunis au nombre d'un millier, sous la présidence de M. Louis Soubigou, conseiller général, pour entendre une conférence de M. l'abbé Gayraud, leur député, *protestent* avec énergie contre le « mensonge historique » par lequel la majorité de la Chambre a vainement essayé de rejeter sur le Saint-Siège la responsabilité de la situation religieuse de la France et de la dénonciation du Concordat, *réclament* la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican, comme le seul moyen de régler honorablement et pacifiquement toutes les difficultés pendantes, et *renouvellent* au Saint-Père le respectueux et filial hommage de leur inébranlable fidélité et de leur entier dévouement à la noble cause de la liberté de l'Eglise catholique dans la France républicaine.

Il est regrettable que cet ordre du jour ne demande pas le maintien du Concordat si vivement désiré par le Pape.

Chez nos voisins. — I. Gourin. — En reproduisant les lignes suivantes extraites de la *Semaine religieuse* de Vannes, nous nous associons de tout cœur aux sentiments exprimés à l'égard du vénérable M. Kerdaffrec, bien connu et justement apprécié dans notre diocèse.

« Après 38 années d'un ministère laborieux et fécond, M. le chanoine Kerdaffrec, curé-archiprêtre de Pontivy, s'est retiré à Gourin. Le dernier dimanche après l'Épiphanie, il a fait ses adieux aux paroissiens de Notre-Dame de la Joie. Après avoir, d'une voix émue mais plus que jamais éloquente, remercié les vicaires d'avoir partagé filialement ses labeurs et ses soucis, il s'adressa aux membres de la Société de Saint-Vincent de Paul, en qui toujours il trouva de zélés auxiliaires, pour leur dire : courage, quoi qu'il arrive. Aux femmes chrétiennes il recommanda surtout les pauvres enfants des écoles neutres, auxquels on laisse ignorer même le nom de Dieu. A tous il demanda instamment de venir en aide à son successeur, pour qu'il puisse soutenir efficacement les écoles chrétiennes, l'œuvre fondamentale de la paroisse.

En terminant, c'est à Notre-Dame de la Joie qu'il s'adressa, la remerciant avec effusion de n'avoir pas permis qu'un seul moribond ait repoussé les sacrements qu'il leur proposa au nom de Dieu et de l'Eglise. Puis il s'arracha à sa propre émotion en laissant tomber de ses lèvres tremblantes ces seuls mots : Adieu, mes frères.

Le souvenir de M. Kerdaffrec vivra longtemps à Pontivy qui n'oubliera ni l'autorité de sa parole, ni la charité de son cœur, ni la doctrine de sa riche intelligence. Qu'il permette à l'affection de ses amis et obligés de l'accompagner dans sa retraite, et de lui souhaiter, ainsi qu'à sa sœur, si bonne et si dévouée, d'heureux jours encore sur la terre natale. »

II. Lorient. — **Laïcisation.** — Depuis le 1er Mars, la laïcisation de l'hôpital de Lorient, desservi depuis de longues années par les Sœurs de la Sagesse avec un dévouement auquel tous les hommes

impartiaux se sont plu à rendre hommage, est un fait accompli. Ainsi l'a décidé, dans sa haine antireligieuse, la majorité du Conseil municipal, sans tenir compte des procès-verbaux élogieux des inspecteurs du service de santé, ni de l'augmentation d'impôts qui en résultera pour les contribuables, ni du sort des pauvres malades.

Ces braves expulseurs de religieuses sont partout les mêmes !

Une première fois, avant la fin de la Révolution, en plein Directoire, les administrateurs de l'hôpital de Lorient, pour mettre fin aux désordres de toutes sortes introduits à la suite de la laïcisation, durent rappeler les Sœurs. Nos modernes laïcisateurs se trouveront peut-être dans la même situation. Voudront-ils en convenir ? auront-ils la franchise et le courage de leurs devanciers de 1799 ?

Avant-projet d'un voyage à Canossa. — Je suis le Gouvernement. 337 députés m'ont affirmé « que l'attitude du Vatican a rendu inévitable la séparation des Eglises et de l'Etat » (Séance du 10 Février). A quoi le Vatican a répliqué, par la bouche de l'*Osservatore Romano*, que « l'initiative et la rupture appartiennent au Gouvernement français », et il apporte ses preuves. Sous cette accusation réciproque se cache une situation d'une telle gravité, que ni l'Eglise ni l'Etat ne veulent l'avoir créée. Elle n'est pourtant que la résultante de fautes diplomatiques, et l'une ou l'autre des parties en contestation a commis ces fautes. Serait-ce moi ? Parmi toutes mes obligations concordataires, n'en est-il aucune que j'aie violée systématiquement ? C'est ce que je vais rechercher dans le sanctuaire de ma conscience, loin des tumultes parlementaires et sans souci du mot d'ordre des Loges.

***

Allons tout droit à l'art. V du Concordat. Il m'intime ce commandement : « Tu nommeras aux Évêchés vacants ». L'ai-je exécuté ponctuellement ? On étale sous mes yeux la carte des diocèses de France, et l'on m'en indique une douzaine qui sont aujourd'hui sans évêque ; l'un d'entre eux depuis bientôt trois ans. Il faut que j'en convienne : c'est trop et trop longtemps. Le désordre est grave. Je dispose par ailleurs de 600,000 emplois ; est-ce que je les délaisse ainsi sans titulaires ? Pourquoi donc ces atermoiements indéfinis, systématiques, dès qu'il s'agit de pourvoir aux postes épiscopaux ? Fâcheux pour ma cliente, l'Eglise, ils ne sont pas sans susciter mille embarras à ma propre administration. A aucun point de vue, ils ne paraîtront excusables à personne. Je les réprouve bien haut, mais avec l'intention d'en rejeter l'odieux sur le Vatican. J'ai même essayé cette diversion ; mais, il faut le dire, sans plus de conviction que de sincérité, comme on lance une calomnie. Malheureusement les faits sont là, qui me ferment la bouche et me renvoient l'accusation.

Tout d'abord, ces nominations aux Evêchés vacants, je ne les ai pas faites ; je n'en ai fait aucune, puisque aucune n'a paru à

Archives diocésaines de Quimper et Léon

l'*Officiel*. Elles sont restées à l'état de projet ; en affirmant le contraire, j'ai ajouté un mensonge à ma faute.

***

Coupable, je le suis, et je l'avoue. Mais au moins, me permettra-t-on de plaider, dans le détail, les circonstances atténuantes ? Il y a une catégorie de ces vacances, déjà anciennes, au sujet desquelles je n'ai fait aucune démarche. Le Vatican attend des ouvertures préliminaires, ou des propositions à discuter, ou des nominations fermes ; je n'ai nul souci de mettre fin à sa légitime impatience. C'est plus que de l'incurie et de la grossièreté ; c'est une manœuvre malveillante, tendant à empirer la situation. Ma responsabilité n'en est que plus lourde.

Pour quelques sièges, mon choix a été réellement fixé ; le Vatican est prêt à délivrer les bulles d'institution. Ces nominations sont néanmoins en suspens. Pourquoi ? parce qu'il me plaît qu'il en soit ainsi. Et il y a donc, de ce chef, plusieurs évêchés qui seraient pourvus, si, de propos délibéré, je n'y mettais opposition. Cette opposition est-elle coupable ? Je le crains ; je le crois ; c'est que j'ai inventé, pour la soutenir, deux chicanes qui ne montrent que ma mauvaise foi.

La première a été de faire un bloc indivisible de toutes les nominations épiscopales, plaçant le Vatican devant l'alternative du « tout ou rien ». Exigence injustifiable. Est-ce que, par hasard, ces nominations sont subordonnées les unes aux autres ? Et puis, est-ce qu'il était régulier de laisser accumuler un si grand nombre de vacances ?

La seconde chicane a été de prétendre un droit de priorité pour la vacance la plus ancienne ; tant que celle-là n'est pas réglée, je ne veux pas savoir que d'autres se sont produites ultérieurement. Pure taquinerie aussi, et déloyauté inexcusable. En m'obligeant à nommer aux évêchés vacants, le Concordat ne fixe pas l'ordre des nominations. Chacune d'elles, au reste, est un acte distinct et indépendant. Que l'une ait à souffrir des retards, il est inadmissible qu'elle bloque les suivantes.

Après ce retour sur ma conduite, je confesse, hélas ! que la plupart des vacances prolongées indûment sont mon fait et ma faute.

***

En est-il ainsi des autres ? J'ai présenté des sujets ; pourquoi ne les ai-je pas nommés ? Parce que le Vatican les a déclarés inacceptables. En a-t-il le droit ? Oui. Que dit le Concordat ? Rien. Que disent les Articles Organiques ? Rien. De même que je nomme qui je veux, le Pape institue qui il veut. Ce n'est donc pas lui qui est en faute. Lorsqu'il m'a signifié un refus formel, qu'avais-je donc à faire ? Une chose bien simple : abandonner mon candidat, et en présenter un autre, comme si la première présentation n'avait pas eu lieu.

C'est ce que font couramment les Evêques, lorsqu'ils ont nommé

aux canonicats, aux cures, aux vicariats généraux, des sujets que je refuse d'agréer. Sans parti pris, sans perte de temps, ils renoncent à leur premier choix, ils en font un autre, et s'il le faut, un troisième. Et aucun d'eux, que je sache, ne m'accuse de violer le Concordat, par le seul fait que je refuse systématiquement d'agréer certains candidats qui leur sont le plus agréables.

Est-ce ainsi que j'ai procédé avec le Vatican ? Mon candidat évincé, est-ce que je me suis empressé de passer à un autre ? Non. J'ai dit : Celui-là, ou point. Et parce que l'on ne m'a pas accordé mon favori, je crie à la violation du Concordat, ce qui est une calomnie ; et je m'abstiens désormais de remplir mon devoir de nomination, ce qui me pose moi-même en violateur systématique du pacte concordataire.

Je pratique ce procédé d'obstruction ; mais c'est Combes qui en est l'inventeur. L'on sait qu'il fut prié, deux fois, par le Nonce de lui donner audience, et que, deux fois, il répondit au Nonce par un refus. C'est donc qu'il ne voulait pas d'un arrangement ; il voulait, au contraire, le rendre impossible, quand il commettait, sur la personne du représentant du Pape, un de ces oublis inqualifiables qui entraînent la rupture immédiate des relations. Ces révélations vengeresses nous couvrent de honte et sont notre premier châtiment.

***

Combien étaient-ils, après tout, ces prêtres dont le Pape ne veut à aucun prix faire des Evêques ? Deux ou trois. Et c'est pour eux, c'est pour cela que Combes a brusqué la rupture, et que moi, son successeur, je mets en chantier la séparation ? S'ils savent que ces redoutables événements se jouent sur leurs têtes, et que, le sachant, ils ne se dérobent pas à mes offres, il n'y a plus de prêtre en eux ; rien n'égale la noirceur de leur trahison. S'ils l'ignorent, c'est moi tout seul qui me livre à un chantage scandaleux, et c'est aussi moi tout seul qu'atteindront les flétrissures et les anathèmes de l'histoire.

Quelle enquête ai-je faite sur le compte de ces deux ou trois candidats refusés, et que m'a-t-elle appris ? Car je suis obligé à deux choses, de par les Articles Organiques, avant de pousser un sujet à l'Episcopat. Je dois exiger de lui la production de deux certificats, l'un portant sur sa conduite et émanant de son Evêque, l'autre portant sur sa doctrine et délivré par un jury ecclésiastique. Ces formalités, les ai-je toujours observées ? N'ai-je pas dispensé tel candidat de fournir l'une ou l'autre de ces pièces ? Ou ne me suis-je pas contenté de certificats de complaisance ? Ces fraudes ne peuvent être ignorées du Vatican ; et là, sans aucun doute, est le vice latent, irréductible de ces nominations. Non, mes candidats ne sont repoussés qu'à raison de leur indignité canonique.

Et s'ils avaient de plus la réputation d'être patronnés ou même désignés par les Loges ! Et si le Gr.·. Or.·. était soupçonné d'exer-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

cer le pouvoir concordataire du Premier Consul pour la nomination aux Evêchés vacants ! Et si les évêques sortis de cette filière passaient pour être des collaborateurs plus ou moins inconscients de la Franc-Maçonnerie dans l'œuvre de la destruction de l'Eglise ! Alors, l'attitude du Vatican s'expliquerait naturellement par une révolte de l'instinct de conservation, tandis que la mienne apparaîtrait comme une ignoble canaillerie. *Meâ culpâ !*

Pour copie conforme : X...

BIBLIOGRAPHIE. — **Etude historique et biographique sur la Bretagne à la veille de la Révolution,** *à propos d'une correspondance inédite 1782-1790, par* J. Baudry. Tel est le titre d'un ouvrage en deux volumes in-8° que vient de publier, à Paris, Honoré Champion, éditeur de livres concernant spécialement l'histoire de la France et de ses anciennes provinces.

Ce titre est tout un programme que l'auteur a scrupuleusement rempli. Ayant la bonne fortune de posséder une collection importante de lettres adressées à la comtesse du Laz par un grand nombre de personnages de cette époque, amis ou parents de cette maison, l'auteur a eu la bonne pensée d'en faire part au public pour lui permettre de saisir sur le vif, d'un côté la marche des idées nouvelles, de l'autre les efforts tentés pour en arrêter le progrès ou du moins en atténuer les conséquences.

Cette correspondance nous initie de plus à la vie intime des familles nobles de la province ; mais ce qui double largement l'ampleur et la valeur de cette publication, c'est que l'auteur ne laisse passer aucun fait, aucune allusion à un événement du jour sans l'éclairer de notes qui le précisent et le résument de la manière la plus heureuse.

L'auteur montre surtout une compétence peu commune dans les notes biographiques sur les familles citées dans la correspondance ; pas un nom qui ne donne lieu à une notice, souvent de plusieurs pages, indiquant la généalogie et les principales alliances de chaque maison. Naturellement, les familles le plus souvent citées appartiennent à la Basse-Bretagne et à la parenté de la maison du Laz, les de Kersauzon, de Kerouartz, de l'Isle Adam, de Quelen, de Kerret, de Roquefeuil, de Mauduit ; mais des notices fort intéressantes sont aussi consacrées à un certain nombre de prélats et d'ecclésiastiques dont la mémoire est chère à notre diocèse de Quimper et de Léon : Mgr de La Marche, Mgr de Saint-Luc, MM. les abbés de Tromelin, Troërin et Henri, le grand vicaire de Mgr de La Marche pendant la Révolution, mais qui fut en 1783 chargé de l'éducation de Jean-Jérôme-Charles de Villiers de l'Isle Adam, fils du premier mariage de la comtesse du Laz ; à ce titre, cinq ou six lettres inédites de ce bon abbé font partie de la correspondance publiée dans l'ouvrage de M. J. Baudry, qui apporte un si fort appoint aux études de biographies bretonnes et sera consulté avec grand profit par ceux qui s'intéressent aux personnes et aux choses de notre chère Bretagne.

Peyron.

Association Catholique de la Jeunesse Française. — Un Conseil régional de la Jeunesse Catholique de l'Ouest se tiendra, le samedi 11 et le dimanche 12 Mars, à La Roche-sur-Yon, sous le patronage de Mgr Catteau, évêque de Luçon.

Cette *assemblée générale* est très importante. Les orateurs les plus autorisés de l'Association s'y feront entendre et traiteront des meilleurs moyens de faire progresser l'œuvre. Aussi il est à désirer que le plus grand nombre possible de groupes envoient des délégués.

S'adresser pour tous renseignements à l'Union générale de l'Ouest de l'A. J. C. F., 3, rue Rabelais, Angers.

Nous prions de nouveau nos confrères de vouloir bien nous envoyer, *avant mercredi 8 Mars, midi,* les noms des prédicateurs de la Station du Carême dans leurs paroisses, afin que nous puissions en donner la liste complète dans notre prochain numéro.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Les audiences particulières et collectives sont toujours très nombreuses au Vatican. Pendant cette dernière semaine, le Saint-Père a reçu, le 24 Février, Mgr Henry, évêque de Grenoble, et plusieurs évêques d'Italie. Le même jour, il a donné — dans la salle du Consistoire — une réception collective aux directeurs et aux élèves du séminaire français de Santa-Chiara qu'il a accueillis avec une bonté particulièrement affectueuse.

Le lendemain, samedi, le Pape a reçu la délégation annuelle de la presse catholique belge, ayant à sa tête M. Léon Mallié, le directeur du *Courrier de Bruxelles*. La délégation a remis à Sa Sainteté une forte somme à titre d'offrande, qui sera destinée par le Pape à la construction d'une église dans le nouveau quartier, qui s'étend dans l'angle formé par l'Aventin, le Tibre et le Monte Testaccio.

Après l'audience de M. Mallié et de ses collègues, Pie X s'est rendu à la salle du Consistoire, où étaient réunis les membres du pèlerinage belge, ayant à leur tête le cardinal-archevêque de Malines et l'évêque de Namur.

La veille au soir, Pie X avait fait une réception tout à fait intime à Mgr Feruglio, évêque de Vicence, accompagné de ses frères et parents, originaires du pays natal de Sa Sainteté. Pie X s'est longuement entretenu avec ses compatriotes vénitiens.

Le Saint-Père a également reçu Mgr Radini-Tédeschi, évêque de Bergame, et s'est longuement entretenu avec lui du pèlerinage italien à Lourdes et à Jérusalem.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

France. — **La Séparation.** — La commission chargée de l'examen du projet de loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat a terminé ses travaux et ne tardera pas à déposer son rapport.

Cependant, dans le pays, le mouvement contre la séparation s'accentue; on signe de nombreuses pétitions demandant que la discussion du projet vienne seulement après les élections de 1906, qui permettront au peuple d'exprimer son sentiment. Plusieurs parlementaires, amis du Gouvernement, sont bien d'avis d'attendre; mais on doute fort qu'ils puissent résister à la poussée des groupes socialistes et révolutionnaires, c'est-à-dire à l'action visible des Loges maçonniques.

— **Laïcisation.** — M. Bienvenu-Martin, ministre de l'Instruction publique, vient d'adresser aux préfets une circulaire relative aux écoles « primaires publiques fonctionnant *dans des immeubles appartenant en propre aux communes* ». Toutes ces écoles devront être laïcisées pour la rentrée d'Octobre prochain; quelques-unes pourront l'être dès les vacances de Pâques.

Agen. — **Mort de Mgr Cœuret-Varin.** — Un nouveau deuil vient de frapper l'Eglise de France : Mgr Cœuret-Varin, évêque d'Agen, est décédé le 23 Février, à l'âge de 66 ans. Très malade d'une affection cardiaque, il fit, il y a quelques années, un pèlerinage à Lourdes où il déclara publiquement qu'il était venu pour demander sa guérison à la Vierge Immaculée. Un mieux sensible se produisit dès lors, et le pieux évêque put reprendre et continuer jusqu'à ces derniers mois le gouvernement de son diocèse.

Ancien curé d'une paroisse de Bordeaux, puis vicaire général d'Agen, Mgr Cœuret-Varin succéda, en 1885, dans des circonstances difficiles, à Mgr Fonteneau, lorsque ce prélat fut promu à l'archevêché d'Albi. Homme doux et conciliant, il eut un épiscopat modeste, mais fécond en labeurs pour le bien de son clergé et des fidèles confiés à sa sollicitude.

Mgr Cœuret-Varin, qui remplit la fonction de prélat assistant au sacre de Mgr Valleau, en 1893, était chanoine d'honneur de la cathédrale de Quimper.

La mort de Mgr l'Evêque d'Agen porte à onze le nombre des sièges épiscopaux vacants en France.

Dijon. — La situation si pénible du diocèse de Dijon vient heureusement de prendre fin. L'*Osservatore Romano* a publié une note officielle déclarant que le Pape, « n'ayant en vue que le bien des âmes, a autorisé Mgr Le Nordez à nommer dans son ancien diocèse un nouveau vicaire général » qui est M. Poinselin, doyen du Chapitre. « De cette mesure, ajoute le journal romain, ressortent encore une fois les dispositions conciliantes du Saint-Siège qui, loin de désirer la séparation de l'Eglise et de l'Etat, s'emploie par tous

les moyens possibles à maintenir la solennelle convention qui a donné à la France plus d'un siècle de paix religieuse et à en retarder la dénonciation que plusieurs visent à précipiter ou à laquelle, du moins, ils ne voudraient pas s'opposer. »

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des Grands Magasins du Printemps de Paris, que nous publions aux annonces.

BIBLIOGRAPHIE

Réimpression et continuation de la Grande Histoire de Bretagne, par Arthur DE LA BORDERIE.

M. Barthélemy POCQUET, que ses travaux historiques recommandent spécialement, ayant bien voulu se charger de conduire l'Œuvre à bonne fin, les Editeurs ont résolu de réimprimer les trois premiers volumes parus, épuisés depuis longtemps, et d'ouvrir une NOUVELLE SOUSCRIPTION en faveur des personnes qui n'avaient pu se procurer l'ouvrage.

Le succès de cette seconde Souscription répondra sans doute à celui de la première, car, à peine ouverte, elle a déjà réuni près de 80 adhérents sur 370 exemplaires dont se compose le nouveau tirage.

La réimpression et la continuation auront lieu dans l'ordre suivant : Le Tome I reparaîtra en 1905 — Les Tomes II et III en 1906 — Le Tome IV, aux deux tiers composé à la mort de M. de la Borderie, sera terminé en 1905 — Le Tome V et dernier ne tardera pas à suivre.

Le prix du volume, de format grand in-8 d'environ 600 pages, avec cartes, plans et vues, est fixé à **16** francs pour les nouveaux souscripteurs. — Les prix de l'ancienne souscription sont maintenus.

Envoyer les adhésions nouvelles aux Editeurs : — LIBRAIRIE GENERALE de J. PLIHON et L. HOMMAY, rue Motte-Fablet, 5, à Rennes. **On souscrit aussi chez tous les principaux Libraires de Bretagne.**

VIC ET AMAT, Éditeurs, Paris, rue Cassette, 11.

Vient de paraître :

O. MARCAULT : **Essai historique sur l'éducation des clercs dans l'Eglise depuis N.-S. J.-C.** — **3** fr., franco : **3** fr. **50.**

« Cette étude consciencieuse, où M. le Chanoine Marcault a su condenser en moins de trois cents pages le fruit de ses travaux, est pleine d'enseignements utiles et permettra au lecteur de se rendre facilement compte de ce qu'a été l'école ecclésiastique depuis ses plus lointaines origines jusqu'à nos jours. »

Du même auteur : **Les Écoles presbytérales, 0** fr. **50** (quatrième mille).

L'Action Populaire. — Enfin une question sur laquelle tout le monde sera d'accord : prévenir la misère en même temps que la maladie par les soins hygiéniques nécessaires à l'usine et à l'atelier.

L'exemplaire : **0,25 centimes.** — L'abonnement à la quatrième série (N° 49 à 72) : **5 francs.**

En vente dans les Librairies.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

CHAPEAUX
Barrettes, Rabats
Faux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, FILS AINE

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — **QUIMPER** — rue Verdelet, 20

Décorateurs des salons du MONTCALM (Voyage en Russie, Mai 1902)
BREST
AUX GRANDS MAGASINS
(MAISON DE CONFIANCE)
ÉLY-LABASTIRE
50 & 53-55, rue de la Rampe, et rue de Siam, 38

Fabrique de Meubles et Sièges en tous Genres.
LITERIE ET TENTURES DIVERSES.

Ornements d'Église, Chasublerie, Lingerie.
DRAPS ET TENTURES MORTUAIRES.

Bronzes divers, Croix, Chandeliers et Croix de Procession.
ORFÈVRERIE, CALICES, CIBOIRES, OSTENSOIRS, BOITES SAINTES-HUILES,
SERVICES DE MESSE EN ARGENT ET MÉTAL.

Statues de toutes dimensions, Chemins de Croix.

Dais, Bannières, Oriflammes.
TAPIS D'AUTEL, NAPPES, RABATS, BARRETTES, CEINTURES.

Réparation de Vases sacrés, Dorure, Argenture.

Dépôt de Mèches Guillon, Encens & Divers.

Un employé de la maison est à la disposition du Clergé et de toute personne qui en fera la demande, pour présenter à domicile les échantillons et albums en Ornements d'Eglise et Ameublements.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. **Vendredi 10 Mars 1905.** N° 10.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Avis de l'Evêché ; Instruction pastorale de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat (à suivre) ; Prédicateurs de la Station du Carême dans le diocèse ; Nécrologie ; Plouguerneau ; Congrès Breton d'Action Populaire Chrétienne ; Ligue patriotique des Femmes Françaises ; Quimper ; Bibliographie bretonne.

II. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; France ; Allemagne ; Pèlerinage à Jérusalem ; Je crois en Jésus-Christ ; Défendons-nous ! Pensée.

III. — Bibliographie.

IV. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 12 Mars. — 1er Dimanche du Carême. Office du jour ; semi-double. Violet.

Vêpres du suivant *(fête transférée de ce jour)*, avec mémoire du Dimanche.

Lundi, 13. — S. Grégoire Ier, Pape, Docteur. Double. Blanc.

Mardi, 14. — S. POL-AURÉLIEN, EVÊQUE DE LÉON, 2e Patron du diocèse *(au Propre diocésain, 12 Mars)*. Double de 2e classe. Blanc.

Mercredi, 15. — *Quatre-Temps.* — De la férie. — Ou Office votif de S. Joseph ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 16. — De la férie. — Ou office votif du T. Saint Sacrement ; semi-double. Blanc.

Vendredi, 17. — *Quatre-Temps.* — La sainte Lance et les Clous de N.-S. Jésus-Christ *(au Supplément)*. Double-majeur. Rouge.

Samedi, 18. — *Quatre-Temps.* — S. Gabriel, Archange *(au Supplément)*. Double-majeur. Blanc.

Dimanche, 19. — 2e Dimanche du Carême. S. JOSEPH.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Roscoff.	du 10 au 14 Mars.
Dirinon	du 15 au 18 —
Lannédern	du 19 au 21 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France. — Le maintien du Concordat.**
II. — **Les Stations quadragésimales.**
III. — **Retraites.** — LESNEVEN, retraite bretonne pour les hommes, du 11 au 18 Mars.
— MORLAIX, retraite bretonne pour les hommes, du 26 Mars au 1er Avril.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Dimanche 12 Mars, 1er Dimanche du Carême, à l'issue des Vêpres — *qui se chantent à 2 h. 1/2,* — ouverture de la Station quadragésimale prêchée par M. l'abbé Roche, missionnaire, du diocèse d'Angers.

Pendant le Carême, sermon français : le *dimanche* après les vêpres ; le *mardi* et le *jeudi*, à 7 h. 3/4 du soir.

Instruction bretonne : le *dimanche* et le *mercredi*, à 7 h. 3/4.

Des places sont réservées aux hommes au haut de la nef.

Tous les *vendredis*, à 7 h. 3/4 du soir, exercice du Chemin de la Croix.

N. B. — La relique des Trois Gouttes de Sang est exposée à la vénération des fidèles, tous les vendredis du Carême.

— ÉGLISE DE SAINT-MATHIEU. — La station du Carême sera prêchée par M. l'abbé Boschet, missionnaire. Il y aura, comme d'habitude, trois sermons français par semaine : les *dimanche, mercredi* et *vendredi*, à 7 h. 3/4 du soir.

Sermon breton, tous les *jeudis*, à la même heure.

Paroisse de Kerfeunteun. — CHAPELLE DE LA MÈRE DE DIEU. — Tous les vendredis du Carême, 1re messe à *6 h. 1/2 ; à 8 h. 1/2*, messe suivie du Chemin de la Croix et de la bénédiction de la vraie Croix. Le clergé paroissial est à la disposition des pèlerins pour entendre les confessions.

Tous les dimanches du Carême, les vêpres sont chantées à la chapelle de la Mère de Dieu, à 3 heures.

Avis de l'Évêché. — I. — Mgr de Ropp, archevêque de Vilna (Lithuanie, Russie), demande un prêtre de notre pays pour exercer le ministère français dans sa ville épiscopale. Les conditions paraissent très acceptables. Mgr l'Evêque de Quimper autoriserait volontiers un ecclésiastique de son diocèse ayant de *12 à 15 ans de prêtrise* à accepter ce poste de dévouement.

On demande également à Monseigneur un aumônier pour les religieuses de l'Assomption réfugiées en Angleterre, près de Birmingham. — La connaissance de la langue anglaise n'est pas nécessaire. — Autorisation sera accordée au prêtre qui désirerait rendre ce service.

II. — Il se produit, en ce moment, dans les diocèses de France un grand mouvement de pétitions en faveur du

maintien du Concordat. Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon verrait avec plaisir ce mouvement s'étendre et se propager dans son diocèse.

A cet effet, des feuilles seront très prochainement envoyées à MM. les Curés et Recteurs qui voudront bien les faire circuler dans leurs paroisses et signer par les *hommes âgés d'au moins 21 ans*. Ces listes, dont on pourra se procurer, s'il y a lieu, d'autres exemplaires, à l'Imprimerie A. de Kerangal, à Quimper, devront être renvoyées après leur légalisation et **le plus tôt possible** à l'adresse de M. A. Durand, avocat, Président de la Jeunesse Catholique, 4, rue Sainte-Catherine, Quimper. Il importe de se hâter ; car le temps presse.

Instruction pastorale

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LEON

SUR

LES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

ET MANDEMENT

pour le Saint Temps du Carême de 1905

FRANÇOIS-VIRGILE DUBILLARD, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Évêque de Quimper et de Léon, au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Dans les circonstances particulièrement difficiles que traverse en ce moment l'Eglise de France, en prévision des maux incalculables que va déchaîner sur notre Patrie la séparation de l'Eglise et de l'Etat et pour préparer les esprits et les volontés aux redoutables éventualités de demain, il Nous a paru bon, non pas précisément de vous faire une longue dissertation sur la constitution des Etats, mais simplement d'attirer votre attention sur certains principes qui seront votre lumière et votre force, au milieu de cette nuit de ténèbres et d'hésitations, dans laquelle va se trouver engagé chez nous le peuple chrétien.

Beaucoup d'hommes intelligents et d'esprits distingués ont parlé, dans les discussions et les feuilles publiques, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; mais en général ils ont

Archives diocésaines de Quimper et Léon

envisagé la question au point de vue des lois humaines et presque pas au point de vue de la doctrine catholique et du droit canon. De là des divergences très notables et parfois des contradictions formelles dans leurs manières de voir.

En vous parlant aujourd'hui, au double point de vue de la théologie et de la jurisprudence ecclésiastique, de cette difficile et délicate question, Nous tâcherons d'être exact, simple et précis.

I. — L'homme est fait pour vivre en société, il a besoin de ses semblables pour subvenir aux nécessités de la vie matérielle aussi bien qu'aux exigences de la vie intellectuelle. Seul, abandonné à ses propres forces, en dehors de la compagnie des autres hommes, il est condamné à traîner une existence misérable, à peine distincte de celle que mènent les bêtes sauvages ou mieux nos animaux domestiques. L'Ecriture Sainte l'a dit et le bon sens le répète après elle : « Malheur à l'homme qui est seul : *Væ soli* » (Eccles., IV, 10). C'est pourquoi, à toutes les époques de l'histoire et à travers tous les climats, les hommes ont cherché à s'unir et ont formé des sociétés plus ou moins rudimentaires, plus ou moins parfaites. Les sauvages eux-mêmes, errants dans leurs forêts, habitant sous des tentes grossières ou dans la profondeur des cavernes, ont formé ou forment encore des castes et des tribus où les individus aiment à s'entr'aider et à se soutenir contre leurs ennemis.

Or, Nos très chers Frères, quel est l'élément nécessaire à toute société, l'élément absolument requis pour qu'elle puisse subsister ? C'est sans contredit, le principe de l'autorité et son exercice à quelque degré. Sans autorité, il n'y a plus de commandement ni par conséquent d'obéissance. Les individus ne sont plus que des grains de poussière que le vent soulève et disperse à travers les espaces. L'autorité reconnue et obéie de tous, voilà le ciment mystérieux qui unit les hommes d'une même patrie et donne à l'édifice une solidité et une consistance qui traverseront les siècles. Enlevez le ciment, et la maison s'écoule pierre par pierre et finit bientôt par tomber en ruines. Enlevez aux peuples l'autorité et le respect qui lui est dû, les esprits et les cœurs se disjoignent et bientôt ce sera l'anarchie, le chaos, la fin de tout.

Ces principes étant indiscutables, il faut nous demander maintenant d'où vient l'autorité chez les peuples. Qui donne à un homme le pouvoir de commander aux autres, et qui impose à ceux-ci le devoir d'obéir ? Les philosophes du XVIIIe siècle, qui sont les précurseurs de la grande Révolution et les ancêtres de nos modernes réformateurs, ont prétendu que ce droit vient de l'homme lui-même. Quelques hommes ou un grand nombre confient à un de leurs semblables le droit de les commander ; celui-ci accepte, ils

obéissent : voilà la société constituée dans ses éléments essentiels.

Eh bien, Nos très chers Frères, c'est là une erreur fondamentale. L'homme, né intelligent et libre, n'a pas le droit d'aliéner sa liberté, de livrer sa pensée et ses actes, son esprit et sa volonté, à la libre discrétion d'un autre, si supérieur qu'on le suppose. Et c'est pour avoir méconnu ce principe essentiel de notre constitution morale que les sociétés païennes se sont constituées en deux parts : la part des maîtres et la part des esclaves, la part de ceux qui étaient tout et la part de ceux qui n'étaient rien, à peine la chose d'autrui. N'est-ce pas ce même principe que méconnaissent nos maîtres du jour, lorsqu'ils prétendent imposer, jusque dans les choses les plus secrètes et les plus intimes de l'âme, la volonté de quelques-uns à la volonté de tous, ou même si l'on y tient, la volonté d'une majorité conquise à force de séductions et de mensonges à la volonté de tous les autres ?

Non, l'autorité nécessaire à toute société ne vient pas de l'homme et ce n'est pas de ce côté qu'il faut en chercher l'origine. Elle vient de Dieu, qui a créé l'homme et conserve sur lui le souverain domaine du Créateur sur sa créature, de l'artisan sur son ouvrage. En faisant l'homme pour la société, Dieu a donné à celle-ci ce qui lui est nécessaire pour subsister ; il a déposé dans son sein une partie de l'autorité qui est la sienne, et c'est en vertu de cette autorité que les grands et les puissants gouvernent, et c'est à cette autorité empruntée de Dieu, et non à celle des hommes qu'obéissent les sujets.

Nous ne nous attarderons pas, Nos très chers Frères, à rechercher comment cette autorité, qui est à l'état latent dans la société, s'en dégage, revêt une forme particulière et devient, dans une certaine mesure, la propriété de celui qui commande. C'est là un problème que les philosophes catholiques ont longtemps agité. Qu'il nous suffise de dire, d'une manière générale, que cette transmission s'opère, dans certaines conditions, par la volonté des sujets ou tout au moins avec leur libre consentement. Ce qu'il est important pour nous de constater et de bien retenir, dans ces temps de troubles et d'anarchie, c'est que l'autorité sociale, à laquelle nous sommes soumis et que nous subissons volontiers, est une autorité divine et non point une autorité simplement humaine.

Saint Paul, qui vivait au milieu des persécutions suscitées contre le nom chrétien par les puissances du monde païen, ne fait aucune difficulté de reconnaître l'origine divine de cette autorité dont on usait contre lui et les disciples du Christ. Dans son Epître aux Romains, il insiste sur ce point avec une singulière clarté et une rare énergie. « Que toute âme, dit-il, soit soumise aux puissances légalement établies

Archives diocésaines Quimper et Léon

en ce monde, car toute puissance de commander vient de Dieu, et ce qui vient de Dieu est dans l'ordre et la justice. C'est pourquoi, quiconque résiste aux puissances résiste par le fait à l'ordre voulu de Dieu, et quiconque résiste à Dieu se rend digne de l'éternelle damnation » (Rom., xiii, 1, etc.). Et cette obéissance que le grand apôtre recommande ne doit pas être produite seulement par la crainte de celui qui porte le glaive, mais encore et surtout par la conscience dont l'office propre est d'approuver ce qui est bien et de condamner ce qui est mal. Et voilà, Nos très chers Frères, ce qui fait la grande dignité du chrétien dans les actes de soumission qu'il accomplit vis-à-vis des puissances de ce monde : c'est qu'il ne plie pas sa volonté devant un homme, mais devant Dieu. Et voilà aussi la grande responsabilité de ceux qui commandent : en abusant de leurs pouvoirs, ils font servir Dieu à leur iniquité et le rendent d'une certaine façon complice de leurs crimes.

II. — Ainsi, Nos très chers Frères, sont constituées les puissances de ce monde : qu'elles le veuillent ou qu'elles ne le veuillent pas, c'est au nom de Dieu, c'est par son autorité qu'elles ont le pouvoir de commander aux hommes, de se faire obéir et d'établir autour d'elles le règne de l'ordre et de la paix. Mais il a plu à Dieu de constituer, en dehors et au-dessus des sociétés humaines, une autre société qui est proprement la sienne et qui s'appelle l'Eglise Catholique.

Destinée à propager chez tous les peuples et à travers tous les âges la doctrine de Notre-Seigneur Jésus-Christ, cette Eglise possède une organisation qui lui est propre, et en même temps des droits et des pouvoirs que nulle puissance humaine ne peut lui contester. Son autorité, comme celle de toute autre société, lui vient de Dieu ; mais au lieu que celle-ci la reçoit par le peuple, l'autorité de l'Eglise lui vient directement de Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui la lui a donnée et a lui-même choisi les hommes qui devaient l'exercer.

A saint Pierre et à ses successeurs il a dit : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise », c'est-à-dire, tu seras dans la société ce qu'est le fondement dans l'édifice, tu seras le support qui donne de la consistance à toutes les parties, la force qui les relie entre elles, ou, en d'autres termes, tu seras la suprême autorité qui s'impose à tous, le lien qui rattache toutes les âmes dans une obéissance universelle (Matth., xvi, 17). Il lui a dit aussi : « Pais mes agneaux, pais mes brebis », c'est-à-dire le troupeau tout entier ; veille sur lui, dirige et commande selon les lois que j'ai données (Joan., x, 15). « Le troupeau est encore petit, mais il croîtra, il s'étendra et un jour il embrassera toute la terre » (Joan., x, 16). C'est encore à Pierre et à ses successeurs que Notre-Seigneur adressait ces paroles : « Simon, Simon, voici que Satan a demandé à vous cribler comme on crible le froment, mais j'ai prié pour toi, pour que ta foi ne défaille point. Quand donc tu seras converti, confirme tes frères dans la foi » (Luc, xxii, 31). Pierre aura un moment de défaillance, lorsqu'à la voix d'une servante il reniera son maître, mais sa foi en Notre-Seigneur et en ses divins enseignements ne sera nullement ébranlée. C'est pourquoi il reçoit la mission et l'autorité nécessaires pour soutenir ses frères et les rendre inébranlables dans leur mission.

Dans l'Eglise que fonde Notre-Seigneur, saint Pierre et ses successeurs ne seront pas les seuls dépositaires de l'autorité : les Apôtres, et après eux les Evêques, en auront une certaine part. C'est à eux, en effet, c'est à tout le collège apostolique que s'adressait Jésus-Christ, quand il prononçait ces décisives paroles : « Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel » (Matth., xviii, 18). Se peut-il un langage plus clair pour indiquer que le pouvoir accordé aux Apôtres et aux Evêques est le pouvoir même de Dieu ? Et n'est-ce pas à ces mêmes Apôtres qu'il faut rapporter ces paroles de Notre-Seigneur, prononcées au moment où il allait remonter au ciel : « Comme mon Père m'a envoyé, et moi aussi je vous envoie » (Joan., xx, 21), avec la même puissance et la même autorité, avec la puissance et l'autorité de mon Père qui est au ciel ? Enfin, n'est-ce pas ce même enseignement que résume l'Apôtre saint Paul, quand il dit : « Le Saint Esprit a placé les Evêques à la tête du troupeau, pour gouverner l'Eglise de Dieu, que le Christ a acquise par son sang : *Posuit vos Spiritus Sanctus Episcopos, regere Ecclesiam Dei quam acquisivit sanguine suo* » (Act., xx, 28) ?

L'Eglise n'a pas seulement dans le Pape et les Evêques l'autorité constitutive de toute vraie société, elle a reçu en même temps tous les privilèges qui en découlent et qui sont nécessaires à l'exercice du pouvoir. Elle est, en effet, de par la volonté du Fils de Dieu, et il convient de ne pas l'oublier, une société parfaite à laquelle rien ne manque et qui se suffit complètement à elle-même. Elle a le pouvoir de légiférer, et elle s'en est servie à toutes les époques de son histoire, depuis le Concile de Jérusalem jusqu'au Concile du Vatican : « Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel » (Matth., xviii, 18).

Elle a le pouvoir judicaire, c'est-à-dire le pouvoir de convoquer devant ses tribunaux ceux qui enfreignent ses lois, d'examiner leurs causes et de prononcer contre eux de justes sentences : « Si ton frère a péché contre toi, dit Notre-Seigneur, fais-lui de charitables remontrances, et s'il ne veut pas t'écouter, dénonce-le à l'Eglise qui jugera ce qui convient » (Matth., xviii, 15). Elle a le droit de punir les cou-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

pables, non point par des peines matérielles, comme il est de règle chez les puissances humaines, mais par des peines spirituelles dont la principale est l'excommunication, sorte de mort spirituelle, qui retranche de la société des fidèles celui qui en est l'objet : « Si quelqu'un, repris et jugé par l'Eglise, ne veut point s'amender, tenez-le pour un païen et un publicain » *(ibid)*.

Et ces pouvoirs extraordinaires, qui font de l'Eglise une société complètement à part, ne sont point en elles pour quelques jours ou quelques années seulement ; ils dureront jusqu'à la fin des siècles, l'œuvre de Dieu n'ayant rien à craindre des révolutions qui, dans les gouvernements humains, ébranlent et renversent les pouvoirs les mieux établis : « Allez, enseignez toutes les nations, voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles » (MATTH., XXVIII, 19).

Et ces pouvoirs ne seront point restreints à un peuple ou à une tribu, à un royaume ou à un coin de terre ; non, ils pénétreront partout, et partout ils s'excerceront sans qu'aucune force humaine puisse les empêcher. Le divin Psalmiste a prophétisé, du Christ et de son œuvre, « qu'il dominera de la mer jusqu'à la mer, et que des bords du fleuve il fera sentir son influence jusqu'aux extrémités de la terre » (PSALM. LXXI, 8).

III. — Voilà donc en présence deux sociétés appelées à régir les mêmes sujets et qui tiennent également de Dieu l'autorité sur laquelle elles reposent : l'une, établie par les hommes, variable, changeante selon le caprice des passions et le cours des événements ; l'autre constituée directement par Dieu, indestructible, immuable comme lui. Comment vont-elles, chez un peuple, à l'égard des mêmes sujets, se juxtaposer l'une à l'autre sans heurts et sans violence ?

Disons tout d'abord, Nos très chers Frères, que cet ordre de choses voulu par Dieu, qui fait tout avec nombre, poids et mesure, est de nature à donner, mieux que tout autre système, aux societés humaines l'union, la paix et la stabilité nécessaires à leur existence et à leur prospérité. L'Eglise, par son action religieuse sur les consciences, par son esprit de sagesse et d'équité dans l'appréciation des choses, fera respecter l'autorité de ceux qui gouvernent et leur assurera une obéissance prompte et facile, en même temps que, par son influence douce et bienfaisante, elle tempérera chez les grands ce que l'exercice du pouvoir a parfois de dur et de pénible pour les subordonnés. D'autre part, la société civile aidera l'Eglise et favorisera son ministère, en l'entourant d'égards respectueux, en la faisant connaître comme la gardienne des vérités éternelles et la dépositaire des biens spirituels, c'est-à-dire des plus grands biens qu'il soit donné à l'homme de posséder.

Entre ces deux sociétés, sœurs par leur origine et vivant côte à côte, d'où pourraient venir les conflits ?

L'Eglise a-t-elle jamais cherché à renverser les gouvernements établis, pour se mettre à leur place ? Non jamais. Elle sait que son autorité est toute spirituelle, qu'elle est appelée à régir les âmes et non point les empires, et elle s'en tient strictement à la parole de son divin Fondateur, qui est pour elle un ordre dont elle ne songe nullement à se départir : « Mon royaume n'est pas de ce monde » (JOAN., XVIII, 34). Et si parfois on l'a vue réunir sous son sceptre quelques villes ou quelques provinces, c'était pour rendre plus indépendant l'exercice de son pouvoir spirituel, ou bien encore accidentellement pour se prêter aux désirs des peuples qui l'en avaient sollicitée.

Et cette autorité dont l'Eglise n'a jamais voulu pour elle-même, a-t-elle essayé de l'amoindrir, de la diminuer chez ceux qui en étaient les dépositaires ? Non, assurément. Charlemagne n'a pas été moins grand, parce qu'il écoutait le Pape, qu'il respectait les Evêques et que, volontiers, il s'en servait pour aider au gouvernement de son vaste empire. Saint Louis n'en est pas moins le modèle des rois, le héros de Taillebourg et des Croisades, parce qu'il a aimé l'Eglise comme une mère et qu'il la vénérait comme une reine. Louis XIV n'a pas moins élevé la nation française à l'apogée de sa gloire, parce qu'il était chrétien, qu'il était en relations avec Rome et que, malgré certaines résistances, il finissait toujours par céder aux avertissements qu'il recevait du Pape.

L'Eglise s'opposerait-elle à l'exécution des lois et inciterait-elle les peuples à la désobéissance ou à la révolte ? Personne n'oserait le prétendre, puisque, depuis dix-neuf siècles, elle n'a pas cessé un seul jour d'enseigner qu'il faut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu (MATTH., XXII, 21), qu'il faut se soumettre et obéir aux justes lois, non pas seulement comme le font beaucoup d'incroyants, à cause des châtiments à encourir, si la faute est découverte, mais à cause de la conscience, qui se sentirait réellement coupable, alors même que la faute demeurerait secrète. « Soyez soumis à vos maîtres, dit l'apôtre saint Paul, non par crainte des effets de leur colère, mais à cause de votre conscience » (ROM., XIII, 5). Sans doute, dans le passé, l'Eglise s'est élevée contre certaines lois et elle ne manquera sûrement pas de le faire encore à l'avenir, si les mêmes circonstances se représentent. Mais ces lois, contre lesquelles l'Eglise a protesté, étaient des lois injustes, qui blessaient en même temps les droits de Dieu et les droits de l'homme. Agir ainsi, ce n'est pas aller contre l'autorité, mais simplement contre les passions qui en abusent.

Enfin, l'Église susciterait-elle des conflits parce qu'elle amasserait des richesses et qu'ainsi elle serait une cause

Archives diocésaines de Quimper et Léon

de ruine pour la fortune publique ? Non encore. A la vérité, Nous savons que ce reproche a été fait à l'Eglise, mais, disons-le hautement, d'une façon très injuste. Assurément, l'Eglise a toujours possédé quelques biens, mais ces biens lui sont rigoureusement nécessaires pour accomplir sa mission ; elle en a besoin pour l'entretien de ses ministres, pour la construction de ses églises et pour subvenir aux divers frais du culte. Ces biens, on ne peut le contester sans injustice, elle a le droit de les posséder, parce qu'elle est société humaine, qu'elle vit au milieu des hommes, et que ce droit, Dieu, souverain maître de toutes choses, n'a pu le lui refuser, alors qu'il la condamnait à vivre sur la terre. Ces biens, elle les possède légitimement, à tout le moins au même titre qu'une maison de banque ou une société industrielle.

Nous l'accordons volontiers, à certaines époques, les richesses ont afflué dans le sein de l'Eglise ; mais regardez attentivement l'usage qu'elle en a fait. Ces cathédrales qui sont une des gloires artistiques de notre France et du monde catholique, ces antiques hôtels-Dieu, ces écoles, ces maisons de refuge dans lesquels sont venues s'abriter tant de misères physiques et morales, qui donc les a construits, qui les a élevés comme des palais semblables à ceux des rois ? L'Eglise, et le plus souvent l'Eglise avec ses seules ressources. En vérité, si celle-ci a beaucoup reçu, elle a beaucoup donné et, à peu d'exceptions près, elle peut dire que les évêques et ses prêtres sont demeurés fidèles au précepte que saint Paul adressait à son disciple Timothée : « Contentons-nous pour nous-mêmes de la nourriture et du vêtement : *Habentes autem alimenta et quibus tegamur his contenti sumus* » (I Timoth., vi, 8). *(A suivre.)*

Prédicateurs de la Station du Carême dans le diocèse.

Quimper. — *Cathédrale de Saint-Corentin.* — Station française : M. l'abbé Roche, du diocèse d'Angers ; Station bretonne : le dimanche, M. Braouézec, recteur de Plomelin ; le mercredi, le clergé paroissial.

— *Saint-Mathieu.* — M. l'abbé Boschet, missionnaire, en résidence au Mans.

Audierne. — M. l'abbé Bourdoulous, de Quimper.

Brest. — *Saint-Louis.* — Station française : MM. D.-M. Noble et A. Noble, missionnaires apostoliques, du clergé de Paris ; Station bretonne : M. le chanoine Eveno, supérieur du Séminaire de Saint-Jacques-de-Lézérazien.

— *Paroisse des Carmes.* — M. l'abbé Huet, du diocèse de Rennes.

— *Saint-Martin.* — Station française : M. l'abbé Le Gall, missionnaire apostolique ; Station bretonne : M. Kerlouet, recteur de Plouédern.

— *Saint-Sauveur.* — M. l'abbé Fillâtre, du diocèse d'Aix.

Carhaix. — (Retraite pascale.) Le R. P. Le Beller, de la Congrégation du Saint-Esprit, de la maison de N.-D. de Langonnet.

Concarneau. — M. l'abbé Gaudin, du diocèse d'Angers.

Douarnenez. — M. l'abbé Le Jollec (Jh), de Quimper.

Landerneau. — M. l'abbé Tiolais, du diocèse de Rennes.

Morlaix. — *Saint-Mathieu.* — M. le chanoine Rossi.

Pont-l'Abbé. — M. l'abbé Ragot, du diocèse de Nantes.

Saint-Pol de Léon. — M. l'abbé L'Hévéder, de Quimper.

Saint-Renan. — M. Henry, aumônier des Petites Sœurs des Pauvres, à Brest.

Nécrologie. — I. M. MOAL, *Recteur du Trévoux.* — Dans le dernier numéro de la *Semaine religieuse*, nous n'avons pu qu'annoncer la mort de M. Moal, recteur du Trévoux. Il a été enlevé en pleine force, dans sa 57e année, après huit jours seulement, par une pneumonie qu'il avait contractée en se rendant en toute hâte au chevet d'un malade.

Né à Sibiril le 15 Octobre 1848, ordonné prêtre le 21 Décembre 1872, M. Moal (Philippe-Joseph) fut vicaire d'abord à Trégourez (15 Janvier 1873), puis à Saint-Jean-du-Doigt (15 Mars 1876). Nommé recteur de Saint-Cadou le 20 Juin 1888, il fut transféré, le 7 Octobre 1898, au Trévoux où il est décédé, dans les circonstances que nous venons de dire, le mercredi 1er Mars. Ses funérailles ont été célébrées le surlendemain de la mort, au milieu du concours de la population et devant une assistance d'environ quarante prêtres, venus rendre les derniers devoirs à leur confrère et prier pour le repos de son âme.

— II. M. KERMAIDIC, *Vicaire de Plounéventer.* — Nous recommandons également aux prières M. Kermaïdic, vicaire de Plounéventer, décédé à Plouarzel, le 2 Mars, à l'âge de 32 ans.

Né à Plouarzel le 13 Avril 1872, M. Kermaïdic (Jean-Marie-Ambroise) fut ordonné prêtre le 25 Juillet 1898 et nommé vicaire d'abord à Mespaul (1er Octobre 1898), puis à Plounéventer (6 Septembre 1901). Homme aimable, prêtre plein de zèle, il semblait appelé à faire beaucoup de bien ; Dieu l'a rappelé prématurément... Déjà gravement malade, M. Kermaïdic était rentré dans sa famille, espérant, sans doute, un plus prompt rétablissement : malgré les soins qui lui ont été prodigués, il a succombé, après quelques jours, à une méningite tuberculeuse.

R. I. P.

Un service solennel pour le repos de l'âme de M. Kermaïdic sera célébré, à Plounéventer, jeudi prochain 16 Mars.

Plouguerneau. — **Avis de service anniversaire.** — On nous prie d'annoncer que le service anniversaire pour le repos de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

l'âme de M. le chanoine Kervella, mort vicaire à Plouguerneau, sera célébré dans cette paroisse le mardi 21 Mars, à 10 heures.

Congrès Breton d'Action Populaire Chrétienne. — Le grand Congrès social de Quimper, organisé, comme on le sait, par l'*Union de la Jeunesse Catholique Bretonne* et qui aura lieu les 23, 24 et 25 Avril, s'annonce comme devant être très brillant.

Sa Grandeur Mgr Dubillard, évêque de Quimper, a bien voulu accepter la présidence effective de ce Congrès auquel se donneront rendez-vous tout ce que notre Bretagne compte d'œuvres sociales et de groupes de *Jeunesse Catholique*.

Parmi les orateurs qui s'y feront entendre, mentionnons tout particulièrement : M. le comte Albert de Mun, député du Finistère, membre de l'Académie Française, et M. Jean Lerolle, président de l'*Association Catholique de la Jeunesse Française*, l'un des chefs les plus écoutés de l'école des catholiques sociaux en France.

Sur la demande de plusieurs groupes de J. C., le Congrès étudiera la question de la langue bretonne. L'on peut se procurer des feuilles d'enquête sur cette question chez M. Durand, avocat, rue Sainte-Catherine, Quimper.

Ligue patriotique des Femmes Françaises. — L'*Echo paroissial* publie la lettre suivante, adressée par Mgr l'Evêque à la zélée présidente du Comité brestois de la Ligue des Femmes Françaises. Nous la reproduisons dans la *Semaine religieuse* comme un précieux encouragement à tous les autres groupes de cette Association formés dans le diocèse.

« *Quimper, 8 Février 1905.*

» MADEMOISELLE,

» Je suis très touché de l'aimable lettre que vous avez bien voulu m'écrire au nom de la Ligue patriotique des Femmes Françaises de Brest. J'approuve très volontiers cette association qui tend à devenir de plus en plus populaire dans mon diocèse.

» Il convenait qu'au milieu des grands efforts qui se font aujourd'hui un peu partout pour la défense de nos intérêts religieux, les femmes françaises, toujours si vaillantes et si dévouées, eussent aussi leur part.

» Vous leur avez ouvert cette voie dans vos régions, en fondant la Ligue de Brest ; de tout mon cœur je vous en remercie.

» En même temps que je bénis les membres de cette nouvelle association, je vous prie d'agréer pour vous et pour elles l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

» † FRANC.-VIRG.,

» *Ev. de Quimper et Léon.* »

QUIMPER. — **Patronage Saint-Joseph.** — La séance récréative de dimanche, au Patronage Saint-Joseph, a été des plus réussies pour toutes les parties du programme. Aussi le public nombreux et choisi qui remplissait la salle n'a pas ménagé ses applaudissements aux musiciens de l'orchestre comme aux acteurs. Ceux-ci ont interprété leurs rôles avec une aisance, un entrain et un naturel qui ne laissaient rien à désirer. Monseigneur l'Evêque, qui assistait à la séance entouré de plusieurs prêtres, a tenu à adresser aux jeunes artistes ses remerciements et ses félicitations, auxquelles ont certainement souscrit tous les spectateurs, heureux d'avoir passé une charmante soirée tout en contribuant à une bonne œuvre.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. — I. **Deomp da Jezuz er Zakramant**, *Skueriou ha Kenteliou* (1). — Sous ce titre, l'Imprimerie de la Presse Libérale du Finistère, 4, rue du Château, à Brest, vient de faire paraître, réunies en volume, les *Intentions générales* de l' « Apostolat de la Prière » ayant trait à la sainte Eucharistie et environ cent cinquante histoires se rapportant au même objet, publiées dans les quinze premières années du *Kannad ar Galoun Zakr*, ce recueil si édifiant et si justement apprécié des lecteurs Bretons.

Divisé en trois parties : Jésus dans l'Hostie sainte, au sacrifice de la Messe, dans la Communion, cet ouvrage forme une somme de l'enseignement eucharistique, où les catéchistes et prédicateurs puiseront avec avantage et où les fidèles trouveront un solide aliment à leur piété.

II. — « **Feiz ha Breiz.** » — Dans une réunion tenue à Landerneau, le Comité directeur de l' « Association pour la préservation et la diffusion de la langue bretonne » a confié la direction de son organe, *Feiz ha Breiz*, à M. Le Gall, recteur du Folgoat, en remplacement du regretté M. Normant.

Nous applaudissons de tout cœur à ce choix : la revue ne pouvait être mise en meilleures mains. M. Le Gall s'est déjà fait connaître comme celtisant émérite par son *Leor oferen*, traduction en prose et en vers des offices du Paroissien. Sous sa direction — le numéro qui vient de paraître nous en est un gage assuré — *Feiz ha Breiz* non seulement continuera de prospérer, mais verra encore son succès s'accroître, pour le plus grand honneur de notre Basse-Bretagne et le plus grand bien de ses habitants. C'est le but poursuivi par le zélé directeur, qui rappelle fort à propos et prend pour épigraphe ou devise de la publication l'adage connu :

Ar brezonneg hag ar Feiz
A zo breur ha c'hoar e Breiz.

---

(1) Un vol. in-12 de 350 p., cartonné. En vente, dans les librairies catholiques, au prix de *1 fr. 25* l'exemplaire ; 13 fr. 80 les douze.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Saint-Père, qui reçoit très exactement aux jours marqués les cardinaux présidents et secrétaires des Congrégations, donne dans l'intervalle de nombreuses audiences particulières. Parmi les personnages reçus la semaine dernière, on cite plusieurs évêques français : NN. SS. de Nice, de Luçon, de Grenoble, d'Oran, d'Evreux, de Nantes.

Mgr de Croy, ancien ablégat apostolique, chanoine de Saint-Pierre, renonce à la prélature romaine et se retire dans son diocèse natal de Malines, où il exercera des fonctions paroissiales. Le prélat a été reçu en audience de congé par Sa Sainteté, qui l'a comblé d'attentions paternelles.

Lundi 6 Mars, ont été admis à l'audience tous les prédicateurs du Carême à Rome parmi lesquels Mgr Valet, camérier de Sa Sainteté, membre du clergé de Paris, qui prêche à Saint-Louis des Français.

FRANCE. — **La Séparation.** — M. Briand, rapporteur, a déposé, samedi 4 Mars, sur le bureau de la Chambre le projet de loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, tel qu'il a été arrêté par la Commission et le Gouvernement.

On pense, dans les milieux parlementaires, que la discussion commencera dans les derniers jours de Mars.

Qu'en adviendra-t-il ?... Un groupe de députés libéraux doit demander que, avant le passage à la discussion des articles, on consulte les conseils municipaux et les conseils généraux, consultation qui, d'après ses promoteurs, pourrait avoir lieu pendant les vacances de Pâques.

Les catholiques demanderont le maintien du Concordat ; M. le comte de Mun estime que « la place est défendable et qu'il faut la défendre ». Dieu veuille que leur voix soit entendue !

ALLEMAGNE. — **Contre le Kulturkampf.** — Le Reichstag allemand vient de renvoyer à une commission la motion du centre catholique tendant à effacer les derniers vestiges du Kulturkampf et à assurer à l'Eglise une plus large liberté. Les partisans de l'influence allemande font remarquer qu'au moment même où les pouvoirs publics en Allemagne se montrent bien disposés à l'égard des catholiques, la France officielle s'apprête à dénoncer le Concordat et à rompre les derniers liens qui l'unissent à la papauté.

Jérusalem, Constantinople, Rome. — Le Comité des Pèlerinages de Terre Sainte à Jérusalem poursuit l'organisation de son XXIX^e^ Pèlerinage pour Mai prochain.

Comme toujours on a tenu à satisfaire, dans l'itinéraire, et les attraits de la piété avec Jérusalem et Rome, et l'intérêt d'une croisière instructive aux grands centres de la civilisation grecque avec Athènes et Constantinople sans négliger les autres localités historiques de la côte méditerranéenne, Saint-Jean-d'Acre, Rhodes, Pathmos, Messine, Naples.

Bateau spécial, entièrement et uniquement à la disposition de ce voyage ; guides éclairés en Terre Sainte, à Constantinople et à Rome ; conférences faites en cours de route par des spécialistes sur les divers souvenirs des lieux visités.

Départ de Marseille le 10 Mai, retour le 20 Juin.

Les prix, tout compris de Marseille à Marseille, sont : 1^re^ classe, 1,000 fr. ; 2^e^ classe, 800 fr. ; 3^e^ classe, 600 fr.

Demander le programme détaillé et les autres renseignements au secrétaire, M. Laroche, 129, rue de l'Université, Paris, 7^e^.

Je crois en Jésus-Christ. — Un jeune incrédule qui avait écrit contre le catholicisme tomba malade. Ses parents le firent soigner par une Sœur de charité.

Quelquefois il s'entretenait avec elle et lui disait : « Ma Sœur, croyez-vous en Jésus-Christ ? — Oui, j'y crois de toute mon âme. » Le jeune homme, agité par cette réponse, se mettait à développer diverses difficultés, et la religieuse répondait assez victorieusement ; mais il s'en trouvait quelques-unes qui l'arrêtaient. Alors elle disait : « Je n'ai pas assez de science pour répondre à vos objections. — Si vous me le permettez, j'irai chercher un prêtre. — Non, non, je ne le veux pas. » Certain jour il vint à dire : « Ah ! si je pouvais pénétrer dans votre cœur, je saurais réellement si vous croyez ». La pieuse fille reprit : « Il faut bien que je croie, puisque je me suis faite votre servante. — C'est vrai, répondit le malade ému et subitement éclairé. C'est vrai, une religion qui inspire tant de patience et de vertu est une religion divine ; et moi aussi, ma Sœur, je crois. »

Défendons-nous ! — A la suite d'un article paru dans l'*Action* sous la signature Etienne Richet, M. l'abbé Herbet, curé de Puy-Barban (Gironde), intenta une action judiciaire en diffamation. Le tribunal correctionnel de Bazas a condamné, dans sa séance du 16 Janvier, l'*Action* et Richet à 25 francs d'amende chacun, et Dulin, *distributeur du journal*, à 10 francs de la même peine, et tous solidairement à 100 francs de dommages-intérêts ; enfin, à cinq insertions.

Pensée. — Il s'en faut que ce soit un bien pour l'homme d'échapper à certaines douleurs. (Daniel STERN.)

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des Grands Magasins du Printemps de Paris, que nous publions aux annonces.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

BIBLIOGRAPHIE

Conférences de Notre-Dame de Paris. — *Carême 1905.* — M. le chanoine Janvier, continuant son « Exposition de la Morale catholique », a pris comme sujet de ses conférences, cette année : Les Passions. Après avoir traité, dans ses discours du dimanche, de la *nature*, de la *hiérarchie*, de la *qualité morale*, de la *lutte* des passions, il parlera pendant la semaine sainte : de la *joie*, de la *tristesse*, de la *peur*, de la *colère*..., et terminera en montrant, dans son allocution de clôture le dimanche de Pâques, *un remède aux passions :* l'Eucharistie.

Les conférences sont publiées au fur et à mesure qu'elles sont prononcées et expédiées *franco* contre un abonnement de *2 francs*. S'adresser à la Librairie P. Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS
Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du Numéro du 5 Mars 1905 :

I. Le Lotus bleu : II. Les merveilles de la théosophie, par Léonce de Grandmaison. — II. Les Catholiques et les droits de Dieu, par Henri Bergchois. — III. Les plus Anciens Manuscrits et les deux écoles grégoriennes, par Alexandre Fleury. — IV. Un nouvel académicien : M. Emile Gebbart, par Henri Chérot. — V. Saint Thomas contre la prédétermination, par Gaston Sortais. — VI. Jésuites et protestants, par Pierre Bliard. — VII. La Mécanique des « Exercices spirituels » de saint Ignace de Loyola, par Pierre Suau. — VIII. Bulletin de l'enseignement et de l'éducation, par Joseph Burnichon. — IX. Revue des livres. — X. Notes bibliographiques. — XI. Evénements de la quinzaine.

La grande escroquerie ! Au secours ! Aux armes ! par Joseph Lamarque (imprimerie J. Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins, Paris). Prix : **2 fr. 75.**

Cette brochure traite du vol manifeste qui a été accompli, en exécution de la loi contre les Congrégations.

Sans doute, on ne peut guère espérer mettre un frein à l'omnipotence brutale de nos gouvernants : mais il est bon de protester toujours et très haut ; il est bon de faire briller la vérité aux yeux de tant d'aveugles et de secouer tant de gens, blasés ou indifférents.

La tolérance protestante !!! (2e édition), E. Camut. Un volume petit in-8°, prix : **2 fr. 25.** (Bloud et Cie, éditeur).

Ce livre détruira dans l'esprit des lecteurs une grossière erreur qui a cours aujourd'hui. On accuse, en effet, les catholiques d'intolérance et on vante la tolérance des protestants. La vérité, c'est que le protestantisme a exercé, pendant plus de trois siècles, dans les pays d'Europe où il a établi son empire, la tyrannie la plus implacable, l'intolérance la plus atroce. Ce volume, en faisant la preuve de ce que nous avançons ici, fera tomber bien des préjugés et fournira des arguments précieux pour réfuter les attaques et les calomnies du protestantisme et de l'impiété.

Librairie J. Salaün, Quimper.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

20e Année. Vendredi 17 Mars 1905. N° 11.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — 1. Fête de saint Joseph ; II. Le Carême.

II. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Instruction pastorale de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat (fin) ; Pétition en faveur du maintien du Concordat ; Nominations dans le clergé ; Nécrologie ; Lababan ; Guissény ; Le culte des Saints (à suivre).

III. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; Condamnation du congrès de Bologne ; Le Pape et la France ; Lourdes.

IV. — Bibliographie.

V. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 19 Mars. — 2e Dimanche du Carême. S. JOSEPH, EPOUX DE LA T. SAINTE VIERGE. Double de 1re classe. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de S. Joseph, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 20. — S. Cyrille de Jérusalem, Evêque, Docteur *(du 18 Mars)*. Double. Blanc.

Mardi, 21. — S. Benoît, Abbé. Double-majeur. Blanc.

Mercredi, 22. — De la férie. — Ou Office votif de S. Joseph ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 23. — De la férie. — Ou Office votif du T. Saint-Sacrement ; semi-double. Blanc.

Vendredi, 24. — Le saint Suaire de N.-S. Jésus-Christ *(au Supplément)*. Double-majeur. Rouge.

Samedi, 25. — ANNONCIATION DE LA T. SAINTE-VIERGE. Double de 1re classe. Blanc.

Dimanche, 26. — 3e Dimanche du Carême.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Lannédern	**du 19 au 21 Mars.**
Plobannalec.	**du 22 au 25 —**
Santec.	**du 26 au 28 —**

Archives diocésaines de Quimper et Léon

I. — **Fête de saint Joseph.** — En ce jour, nous demanderons d'une manière plus pressante au glorieux patriarche, Patron de l'Eglise universelle, de prendre en mains la cause de cette Eglise si indignement persécutée ; au protecteur des foyers chrétiens, de bénir nos familles et d'y raviver l'esprit de foi qui serait le meilleur remède à tous nos maux, si elles en étaient plus fortement imprégnées...

O saint Joseph, mieux que le Patriarche de la Genèse, qui vous a préfiguré, dans les jours de calamités, d'oppression et de famine, — aujourd'hui famine spirituelle bien plus calamiteuse que l'autre, — vous êtes le miséricordieux protecteur que Dieu a préparé au peuple chrétien ! Dans la lutte que se livrent le bien et le mal, venez à notre secours, et, par votre intervention puissante, faites pencher de notre côté, du côté de la Vérité et de l'Eglise, la victoire dont les timides doutent et désespèrent même parfois ! Vous qui avez conservé Jésus au monde, et avec Jésus toutes les promesses du temps et de l'éternité, hâtez sur notre globe l'avènement de son règne ! Et surtout gardez-lui ou rendez-lui tous ceux pour lesquels Jésus est venu de préférence ; ceux dont il avait pitié et sur qui coulaient ses larmes rédemptrices : ces enfants qu'il laissait venir à lui ; ces pauvres à qui il promettait le royaume des cieux ; ces affligés et ces opprimés qu'il voulait et que seul il pouvait soulager et qu'on s'efforce de lui aliéner. Nourricier de Jésus, soyez aussi le nourricier de nos âmes ; faites-les entrer, à flots pressés, dans ces mystérieux greniers ou l'Eglise conserve l'incorruptible froment de sa doctrine ; apaisez leur faim, changez en forces leurs défaillances, et exaucez ainsi toutes les prières qui, au jour de votre fête, monteront vers vous, toutes les espérances qui se reposent en vous.

II. — **Le Carême.** — Faisons notre Carême, chacun dans la mesure où nous le pouvons, mais *faisons notre Carême*. Qu'il y ait chez nous au moins un peu plus de *prière*, un peu plus de *pénitence*, et *convertissons-nous* tous, c'est-à-dire devenons tous meilleurs. Nous désirons que Dieu change bien des choses autour de nous. Changeons les premiers ! Nous serons alors les bienvenus à demander à Dieu qu'il convertisse le cours des choses.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France. — Le maintien du Concordat.**
II. — **Les Stations quadragésimales.**
III. — **Retraites.** — MORLAIX, retraite bretonne pour les hommes, du 26 Mars au 1er Avril.
— QUIMPER et QUIMPERLÉ, retraite bretonne pour les hommes, du 2 au 8 Avril.

IV. — **Missions.** — LA ROCHE-MAURICE, du 19 Mars au 1er Avril. Président, la 1re semaine, M. le chanoine Godec, curé-doyen d'Elliant ;
— ROSCOFF, du 26 Mars au 9 Avril. Président, la 1re semaine, M. Quiniou, curé-doyen de Carhaix.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Tous les mercredis du mois de Mars, la messe de 8 heures est dite à l'autel de Saint-Joseph, et après la messe on récite la prière en son honneur.

Pendant le carême, sermon français par M. l'abbé Roche, du diocèse d'Angers : le *dimanche*, après les vêpres qui se chantent à 2 h. 1/2 ; le *mardi* et le *jeudi*, à 7 h. 3/4 du soir. — Instruction bretonne : le *dimanche* et le *mercredi*, à 7 h. 3/4 du soir.

Des places sont réservées pour les hommes, au haut de la nef.

Jeudi, vendredi et *samedi, 16, 17* et *18 Mars*, triduum préparatoire à la fête de S. Joseph. A 4 heures de l'après-midi, instruction française, suivie de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— ÉGLISE DE SAINT-MATHIEU. — Sermons français par M. l'abbé Boschet, missionnaire ; les *dimanche, mercredi* et *vendredi*, à 7 h. 3/4 du soir.

Instruction bretonne le *jeudi*, à la même heure.

— CHAPELLE DES URSULINES. — *Lundi, 20 Mars*, réunion des Mères chrétiennes. A 7 h. 1/2, sainte messe, Instruction, Bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Instruction pastorale

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LEON

SUR

LES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

ET MANDEMENT

pour le Saint Temps du Carême de 1905

(Fin.)

IV. — Il semble donc, Nos très chers Frères, qu'il est facile de faire régner la paix et l'harmonie entre ces deux sociétés qui sont l'Eglise et l'Etat. Il en serait ainsi assurément, si souvent les hommes n'obéissaient pas plutôt à leurs passions qu'à la droite raison, et s'il ne se présentait pas, dans le cours ordinaire des choses, un certain nombre de questions qui, par un côté, regardent l'Eglise, l'Etat, par un autre, et au sujet desquelles les ambitions peuvent entrer en lutte. C'est pourquoi, quand l'Eglise a pris racine dans un pays, qu'elle y a acquis le droit de cité, il s'établit entre elle et l'Etat un régime de concessions mutuelles que l'on est convenu d'appeler *un concordat*. Par cet acte, l'Etat accorde à l'Eglise aide et protection, lui reconnaît des droits et notamment la liberté de prêcher sa doctrine, d'acquérir des biens, de bâtir les édifices nécessaires au culte, en un mot

Archives diocésaines de Quimper et Léon

d'exercer, sous la sauvegarde des lois, toutes les fonctions du saint ministère. Parfois, l'Etat, mieux disposé et plus généreux, concède des secours plus ou moins importants, soit pour le traitement des ministres, soit pour la construction et l'entretien des églises et des maisons presbytérales. De son côté, l'Eglise fait certaines concessions. Non seulement elle s'engage à respecter les institutions établies et à travailler de son mieux à la prospérité publique, mais encore elle fait une part à l'Etat dans la nomination des Evêques et des curés et dans l'administration des biens appartenant aux paroisses et aux fabriques, etc.

Sans entrer dans plus de détails, Nous devons dire que ce régime de conciliation est de beaucoup le meilleur, non seulement parce qu'il favorise la bonne entente et l'harmonie, mais encore et surtout parce qu'il permet aux deux sociétés de s'aider mutuellement dans l'accomplissement de leur fin, celle de l'Etat étant de procurer le bien-être des peuples ici-bas, et celle de l'Eglise de les préparer au bonheur éternel. Le divin Psalmiste nous parle, dans un de ses chants, des biens qui rendent les peuples heureux. Après avoir énuméré la force et la beauté de la race, la richesse des familles et de l'Etat, la puissance des armées, la solidité des forteresses, les fêtes qui se succèdent, la joie que l'on voit régner sur les places publiques, il s'écrie : « Non, tout cela ne fait pas le bonheur des nations ; heureux seul est le peuple dont Dieu est l'unique Seigneur. Et Nous disons, à Notre tour : Bienheureux le peuple qui, par son union avec la Sainte Eglise, reconnaît Dieu pour son Seigneur et le premier de ses maîtres » (PSALM., XLIII, 18) !

En dehors du régime concordataire, il y a le système que l'on est convenu d'appeler : l'*Eglise libre dans l'Etat libre*. Dans ce système, l'Etat ne s'occupe pas de l'Eglise ; il l'ignore, tout en lui laissant une certaine liberté de prêcher sa doctrine et de vaquer aux exercices de son culte. Il l'abandonne à ses propres forces, sans lui accorder aucun secours matériel, sans l'environner d'aucune protection spéciale. Ce système, qui est en grande faveur chez certains libéraux, est absolument faux dans son principe ; car l'Etat, qui a pour fin directe les intérêts matériels de ses sujets, n'a pas le droit de se désintéresser de leurs intérêts moraux et religieux, ni par conséquent de l'Eglise qui, de par Dieu, en a été constituée la gardienne. A cette Eglise, l'Etat doit aide et protection. Aussi Pie IX, renouvelant les enseignements de ses prédécesseurs, a-t-il condamné la doctrine de ceux qui prétendent que l'Eglise doit être séparée de l'Etat et l'Etat de l'Eglise (*Syll.* LV).

Faux au point de vue des principes, le régime de la séparation l'est encore davantage au point de vue de la pratique ; car si l'Etat ne protège pas l'Eglise, il ne manquera

pas de lui faire la guerre. Il est impossible, en effet, que l'Etat, vivant côte à côte avec une puissance aussi considérable, ne cherche pas, après avoir refusé d'en faire une alliée, à contrarier son action, à diminuer son influence et à paralyser ses forces.

On a parlé de la libre Amérique ; mais encore que, dans ce pays, l'Eglise n'obtienne ni traitements pour ses ministres ni allocations pour les besoins du culte, il n'en est pas moins vrai qu'elle y jouit de la protection de l'Etat, et que celui-ci l'environne d'une certaine bienveillance. Nous n'en voulons pour preuve que ces deux paroles, citées récemment par notre grand orateur catholique, M. Albert de Mun. Tocqueville écrivait, il y a soixante ans : « La religion qui, chez les Américains, ne se mêle jamais directement au gouvernement de la société, doit cependant être considérée comme la première de leurs institutions politiques ». Naguère, le président Roosevelt disait : « L'avenir de notre nation dépend de la manière dont nous saurons combiner la force avec la religion ». Non, l'Eglise libre dans l'Etat libre ne sera jamais une réalité pratique, parce qu'il est aussi impossible de dédoubler un Etat que de dédoubler un homme. Dans la société comme dans l'individu, l'unité s'impose, et si cette unité ne se fait pas par un libre concours, elle se fera par l'oppression.

Et c'est là, Nos très chers Frères, le troisième régime que peut avoir à subir l'Eglise dans l'Etat : le régime de l'oppression. L'oppression commence avec des lois restrictives de la liberté qui vont se resserrant insensiblement, mais toujours davantage, à mesure que les hommes deviennent plus mauvais. L'Eglise peut encore se mouvoir et exercer à grand'peine son ministère ; mais arrive un moment où les entraves se font tellement comprimantes et les chaînes si lourdes, qu'elle ne peut ni ne doit plus longtemps les supporter ; se souvenant alors qu'il n'y a pas de droit contre le droit et qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, elle reprend sa liberté, proteste contre des lois injustes et ne craint pas de s'exposer aux plus terribles répressions. A la persécution légale succède la persécution violente, aux lois et aux règlements, les amendes, l'exil et la prison, et quelquefois l'échafaud.

Hâtons-nous de le dire, celui que l'Eglise redoute le plus de ces deux genres d'oppression, ce n'est pas la persécution violente, qui est généralement de courte durée et dans laquelle les esprits et les cœurs se retrempent, en même temps que, selon l'énergique parole de Tertullien, « le sang des martyrs devient une semence de chrétiens ». Elle redoute bien davantage la persécution légale, qui est de nature à se prolonger plus longtemps et à décourager, par sa persistance même, les esprits les plus solides et les cœurs les mieux trempés.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

L'injustice de ce troisième régime apparaît claire et évidente à tous les yeux. Des hommes de simple bon sens ne peuvent que la réprouver sévèrement. Est-ce que les sociétés humaines, comme nous l'avons dit plus haut, ne reposent pas elles-mêmes sur l'autorité de Dieu ? Dès lors peuvent-elles combattre cette même autorité dans l'Eglise sans se renier elles-mêmes, sans ébranler le propre fondement sur lequel elles reposent, sans s'exposer aux pires des catastrophes ? Saint Paul écrivait aux Romains : « Celui qui résiste à l'ordre établi par Dieu, résiste à Dieu lui-même et prépare d'avance sa propre condamnation » (Rom., XIII, 2).

V. — Il est temps, Nos très chers Frères, pour compléter cette Instruction, de Nous demander ce que vont devenir, dans les circonstances actuelles, les relations de la France avec l'Eglise. Sans doute, le terrain est brûlant, mais Nous croirions manquer à Notre devoir pastoral si Nous ne vous faisions pas connaître quelles sont à ce sujet Nos pressentiments et Nos craintes.

Le Concordat qui, sous des formes plus ou moins variables, a fait l'honneur et la prospérité de la nation française, depuis Clovis jusqu'à la grande Révolution, et qui, pendant les cent dernières années, nous a donné la paix religieuse au milieu de commotions politiques sans nombre, le Concordat de 1802 va être dénoncé. Quoi qu'en puissent penser certains parlementaires optimistes à l'excès, Nous estimons, Nous, que ce sera là un très grand malheur. Et il nous semble que, quand ce sera chose faite, au lendemain du jour où sera prononcé le divorce, Nous éprouverons quelque chose de semblable à la pénétrante émotion que ressentit le grand saint Jérôme quand, après le conciliabule de Rimini, il lui sembla entendre les gémissements du monde catholique devenu arien. Non, ce ne sera pas sans une poignante émotion et d'indescriptibles douleurs que Nous verrons la France officiellement séparée de l'Eglise, la fille aînée violemment arrachée des bras de sa mère.

Et ce qui ajoute à Notre douleur dans cette séparation, c'est qu'on a cherché à en faire retomber toute la responsabilité sur notre bien aimé Pie X, qui, prétend-on, l'aurait voulue et cherchée. Hélas ! dans ce siècle, que Nous voudrions être un siècle de lumière et de droiture, faut-il que le mensonge et la calomnie soient les armes dont on se sert contre un vieillard sans défense ? Non, rien, ni dans les paroles, ni dans les actes de Pie X, n'autorise à croire qu'il ait jamais eu la pensée d'abolir le Concordat.

Ce qu'il faut déplorer encore, c'est que le Concordat soit dénoncé sans entente préalable des parties contractantes. Il semble cependant qu'à l'époque où il fut conclu, l'Eglise avait des droits à faire valoir et de légitimes revendications

à formuler, car on l'avait injustement dépouillée de ses églises, de ses monastères, de ses écoles et de tous ses autres biens. Si alors, en vue de la paix et pour tranquilliser les consciences, elle fit abandon de tout, ce fut assurément en raison des compensations qu'on lui offrait. Aujourd'hui que toutes ces compensations vont lui être retirées, n'est-il pas juste qu'avant de proclamer la rupture, on règle tout d'abord la question des biens dont elle fut spoliée à cette époque ? Cette doctrine est suffisamment enseignée par Pie IX, quand il déclare « qu'en matière de droits et de privilèges ecclésiastiques, il n'appartient pas au pouvoir civil de rompre les conventions solennelles qu'on appelle *Concordat*, sans l'assentiment et surtout contre le gré du Souverain Pontife » (*Syll.*, XLIII).

On veut donc la rupture du Concordat ? Soit, nous la subirons malgré nous, mais cependant avec courage et sans défaillance. Que nous donne-t-on en place ? *Des associations cultuelles*, qui pourront, non sans s'exposer aux peines ecclésiastiques, et sous la garde de l'Etat, recueillir les quelques biens épars de nos fabriques, user à titre gratuit, pendant deux ans, des édifices du culte et les prendre ensuite à bail pendant un temps plus au moins long. Ainsi, pour la France, voilà l'Eglise de demain : au regard du pouvoir civil, plus de paroisses, plus de doyennés, plus de diocèses, plus de Pape, plus d'Evêques, plus de curés, mais simplement *des associations cultuelles*. Oui, des associations cultuelles qui pourront se former en dehors des autorités canoniques et dont peut-être celles-ci seront exclues par quelque règlement administratif. A-t-on bien réfléchi que toute association religieuse qui se formerait en dehors de la hiérarchie ecclésiastique serait, par le fait, une secte schismatique, c'est-à-dire une organisation rejetée en naissant du sein même de l'Eglise ?

S'est-on préoccupé des difficultés très grandes que va rencontrer la formation de ces sociétés ? Les peines édictées par le projet de loi étant des plus sérieuses et pouvant être encourues pour un oubli momentané ou par une omission involontaire, quels sont les catholiques qui voudront y entrer comme administrateurs ou simplement comme membres, s'ils ne se sentent encouragés par l'autorité du prêtre et de l'Evêque ? Et puis les vases sacrés, les instruments du culte, les titres et les immeubles qui constituent les fondations, de quel droit l'Etat va-t-il les faire passer des mains des fabriques aux associations cultuelles ? Ne sait-on pas que ces sortes de biens, appartenant à l'Eglise, ne peuvent passer d'une main à une autre qu'avec son autorisation ?

Les braves habitants de nos campagnes, qui veulent encore du ministère du prêtre pour le baptême et la première communion de leurs enfants, pour le mariage des adultes et la sépulture de leurs morts, pour les cérémonies du

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dimanche et des fêtes, ne finiront-ils pas par comprendre que, pour avoir des églises, il faudra les construire et les entretenir ; que, pour avoir des prêtres, il faudra leur procurer de quoi vivre ? C'est donc un nouvel impôt, un impôt parfois très considérable dont l'Etat va les charger, sans qu'ils soient soulagés par ailleurs, car il serait puéril de penser que les sommes allouées jusqu'ici au budget des cultes feront retour aux contribuables.

Pense-t-on, enfin, que privé de Nos séminaires, qui, avec les autres édifices du culte, feront retour à l'Etat, il Nous sera facile de pourvoir au service des paroisses et au recrutement du clergé ? La loi nouvelle, d'après laquelle les prêtres seront épiés dans toutes les fonctions du saint ministère et constamment exposés à l'amende et à la prison, est-elle de nature à favoriser les vocations ecclésiastiques ?

VI. — Voilà, Nos très chers Frères, dans ses traits les plus généraux, la situation qui se prépare pour l'Eglise de France, pour cette Eglise qui fut autrefois florissante entre toutes. Sans doute, il est permis de pleurer et de gémir, mais il importe avant tout d'être résolus à faire généreusement notre devoir en d'aussi fâcheuses conjonctures. Nous ne pouvons vous dire encore dans le détail ce que sera ce devoir, et Nous attendons pour cela les instructions qui Nous viendront du Chef suprême de l'Eglise. Le moment venu, Nous serons clair et précis, et vous, fidèles Bretons, vous serez forts et vaillants.

En attendant, Nos très chers Frères, Nous vous demandons deux choses : la première, de ne point désespérer de l'avenir de la France chrétienne ; la seconde, d'unir vos efforts pour la défense de la cause commune.

Non, ne désespérons pas de conserver la France dans ses antiques croyances et de la maintenir dans le giron de notre sainte Mère l'Eglise. Nous savons, il est vrai, que selon une parole prophétique, Dieu pourrait transférer à d'autres contrées le flambeau qui l'a illuminée depuis Tolbiac et le baptistère de Clovis jusqu'à nos jours ; Nous savons aussi que la terre d'Afrique, où tant d'Eglises prospères vivaient de la foi, au temps des Cyprien et des Augustin, demeure aujourd'hui misérablement courbée sous le joug du Coran ; Nous savons encore que les Eglises d'Asie, qu'illustrèrent tant de savants docteurs et de pieux pontifes, sont ensevelies comme des cadavres dans l'ignorance et le schisme. Oui, Nous savons tout cela, et cependant Nous voulons espérer pour la France chrétienne ; car si ses conducteurs se sont élevés contre l'Eglise et son auguste Chef, le peuple, lui, c'est-à-dire l'âme de la nation, demeure fidèle à sa foi et invincible dans son attachement à la Chaire de saint Pierre. Oui, Nous voulons espérer ; car si la France n'est que trop le pays de l'impiété

et du blasphème, elle n'en continue pas moins, dans sa grande majorité, à étonner le monde par ses vertus et par ses œuvres. Espérons donc quand même, espérons malgré tout, espérons contre toute espérance (Rom., IV, 18) !

La seconde chose, Nos très chers Frères, que Nous vous demandons instamment, c'est d'unir ensemble tous vos efforts pour sauver en France la situation de l'Eglise. On l'a dit et on ne saurait trop le répéter, ce sont les divisions sur le terrain politique et social qui ont jusqu'ici paralysé nos efforts et consumé le meilleur de nos forces : elles ont été, en réalité, la cause de toutes nos défaites. Le moment est venu d'oublier toutes ces dissensions et de nous unir inébranlables, sur l'unique terrain de la défense des intérêts catholiques, sous la direction du Pape et des Evêques.

Dans notre cher Diocèse de Quimper, le mouvement est donné, et les œuvres de défense catholique sont en voie de s'y organiser rapidement. Oh ! combien Nous vous en sommes reconnaissant ! Car c'est une grande joie pour Nous de voir le pauvre et le riche, l'ouvrier et le patron, le paysan et le noble se rapprocher et s'unir pour cette religieuse croisade qui, Nous voulons l'espérer, fera le salut de la France. Que cette entente croisse et s'affermisse ! Que les associations se multiplient en se groupant sous la houlette du Pasteur ! Qu'un même esprit, un même cœur et une même âme les animent toutes ! Ainsi se formera cette masse compacte et bien vivante, que rien n'épouvantera, parce qu'elle sentira sa force, et qui, par sa résistance, triomphera de tous les efforts de l'ennemi, parce qu'elle aura Dieu avec elle.

En terminant, Nos très chers Frères, Nous demandons à Notre-Seigneur Jésus-Christ, par l'intercession de sa Mère Immaculée, de réveiller nos espérances et de soutenir nos courages.

Suit le dispositif, publié dans le numéro de la *Semaine religieuse* du 3 Mars.

Pétition en faveur du maintien du Concordat. — Voici le texte de la pétition dont nous parlions dans notre dernier numéro et qui a déjà réuni un grand nombre de signatures dans toutes les parties du diocèse :

« Messieurs les Députés,

» Dans son projet de Séparation de l'Église et de l'État, le gouvernement se propose de nous prendre nos églises et nos presbytères et de dépouiller nos prêtres de leur traitement.

» Nous protestons énergiquement contre cet inqualifiable projet et nous réclamons de toutes nos forces le maintien du Concordat. »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Guyonvarc'h, recteur de Meilars, recteur du Trévoux ;

M. Lormier, vicaire à Cléden-Poher, recteur de Meilars ;

M. Monot, jeune prêtre de Lesneven, vicaire à Cléden-Poher ;

M. Berrou, vicaire-chapelain à Plounéventer, vicaire de la même paroisse ;

M. Allain, jeune prêtre de Saint-Pol-de-Léon, vicaire-chapelain à Plounéventer.

Nécrologie. — I. M. OLLIVIER, *Aumônier à Brest.* — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Ollivier, aumônier des Religieuses Franciscaines garde-malades, à Brest, décédé à l'âge de 41 ans. Il venait d'assister aux derniers moments et aux funérailles de son oncle, M. Moal, recteur du Trévoux, quand il tomba lui-même malade d'une grippe infectieuse à laquelle il a succombé le 10 Mars.

Né à Sibiril le 28 Avril 1863, ordonné prêtre le 10 Août 1888, M. Ollivier (Jean-Louis) fut d'abord vicaire à Landudec (21 Août 1889), puis à Saint-Thégonnec (25 Mars 1891) et à Plogastel-Saint-Germain (23 Novembre 1897). Démissionnaire au mois de Mars 1898, il fut nommé, le 25 Juillet suivant, à Beuzec-Cap-Sizun. Il était chapelain des Religieuses Franciscaines hospitalières, à Brest, depuis le mois de Décembre 1899.

— II. M. QUÉAU, *ancien Vicaire.* — Nous recommandons également aux prières M. Quéau (Jean-Marie), pieusement décédé le 8 Mars, à Bruges, chez les Frères de la Charité, dans sa 70e année.

Né à Plouvorn le 13 Juin 1835, ordonné prêtre le 19 Décembre 1863, M. Quéau avait été vicaire à Briec (1863), à Plougonven (1868), à Guissény (1870) et, en dernier lieu, à Pleyber-Christ (1875-1880). Depuis le mois de Février 1893, il était chez les Frères de la Charité, à Bruges, où sa vie a été édifiante comme sa mort.

— III. Le R. P. GRENIER, *Oblat de Marie Immaculée.* — Nous avons annoncé, dans une simple note (*Semaine religieuse* du 20 Janvier 1905, p. 39), la mort du R. P. Grenier, arrivée à notre connaissance par le nécrologe des missions pour 1903. Depuis, on nous a communiqué sur le vénérable Religieux une notice biographique dont nous ne pouvons donner qu'un court résumé.

Né à Roscoff le 2 Janvier 1827, M. Grenier (Ferdinand) fut, au Grand Séminaire de Quimper, le condisciple de Mgr Jolivet. N'étant encore que diacre, il entra au noviciat des Oblats (1848). Ordonné prêtre en 1849, il passa une année en Algérie, occupé à visiter des groupes français disséminés dans les campagnes... Depuis 1851, il était au Canada où il a rempli diverses fonctions, aussi apprécié comme administrateur que comme apôtre. Il a passé les 35 dernières années de sa vie à Saint-Sauveur de Québec, tour

à tour supérieur de la mission et curé, toujours actif promoteur des œuvres de cette paroisse populeuse qui compte aujourd'hui 16,000 habitants. Aimé, vénéré de tous, le R. P. Grenier y a fait un bien immense. A sa mort (27 Mars 1903), ce fut un deuil général. A ses funérailles assistèrent toutes les autorités religieuses et civiles; et les fidèles des six paroisses de la ville, qui lui avaient souvent demandé des miracles pendant sa vie, entouraient son cercueil, sollicitant sa protection au ciel.

R. I. P.

LABABAN. — **Avis de service anniversaire.** — On nous prie d'annoncer qu'un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Le Gall (René), ancien recteur de Gouesnac'h, sera célébré en l'église paroissiale de Lababan, le mardi 28 Mars, à 10 heures.

GUISSÉNY. — **Eglise foudroyée.** — Une douloureuse nouvelle nous arrive de Guissény : vendredi 10 Mars, à 5 heures du matin, la foudre est tombée sur le clocher dont la flèche a été abattue ; le reste, gravement endommagé, menace ruine. Les dégâts causés à l'église sont considérables : la toiture a été enlevée et la charpente brisée en plusieurs endroits, toutes les fenêtres ont été dégarnies de leurs vitraux. Heureusement l'église était encore fermée, et il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes.

On ne connaît pas encore le chiffre des pertes, du reste couvertes par une assurance. Nous espérons qu'elles seront prochainement réparées.

Le culte des Saints *(suite)*.

Nous en avons fini avec saint Cornéli et saint Herbot ; aujourd'hui, nous nous occuperons de saint Eloi et de saint Antoine. Quant aux deux premiers, nous avons vu que la coutume de les invoquer pour les bœufs et les vaches ne trouve pas sa raison d'être dans l'histoire de leur vie ; quant aux derniers, nous constaterons que le protectorat des chevaux et des porcs leur a été attribué pour des motifs qui ne sont guère plus fondés en raison.

A propos des nombreuses statues de saint Eloi, j'ai déjà dit comment l'habile et illustre orfèvre devint le patron, non seulement des ouvriers qui pratiquaient son art, mais même de tous ceux qui travaillaient les métaux ; j'ai signalé, en particulier, les deux confréries ou corporations ouvrières qui s'étaient formées à Quimper, dont l'une (celle des orfèvres) avait ses réunions à Saint-François, dont l'autre (celle des forgerons, couteliers, taillandiers, etc.) tenait ses séances à Saint-Mathieu. J'ai signalé les groupes qui représentent le Saint ferrant le pied coupé d'un cheval. Etant admise la légende puérile que rappellent ces étranges statues, on

Archives diocésaines de Quimper et Léon

devait arriver à prier saint Eloi non seulement pour les maréchaux, autrefois les seuls vétérinaires, mais aussi pour la conservation des animaux confiés à leurs soins, et c'est ce qui a eu lieu.

L'endroit où l'on conduit le plus de chevaux à saint Eloi est une chapelle de Guiscriff, en cette partie de la Cornouaille qui, depuis le Concordat, appartient au diocèse de Vannes. Guiscriff est limitrophe de Scaër, aussi les chevaux du Finistère y viennent non moins nombreux que ceux du Morbihan. Rosporden possède aussi une chapelle de Saint-Eloi ; elle est bien connue des éleveurs cornouaillais, et l'on dit son pardon très curieux et très intéressant. Il existe de temps immémorial.

Bien récent, au contraire, est le pardon de Saint-Eloi créé dans la chapelle de Notre-Dame de Kerven, en Trégunc. On y admire beaucoup la procession de cavaliers qui, après un beau défilé, vient former un grand cercle autour de la fontaine surmontée d'une jolie statue en bronze.

Je crois qu'à Baye, près de Quimperlé, saint Eloi reçoit beaucoup de visiteurs de la race chevaline. Enfin, j'ajouterai, comme pour saint Cornéli et saint Herbot, que les statues de saint Eloi se trouvent désormais partout, du moins dans nos églises et chapelles de campagne, que partout on lui fait des offrandes ; mais c'est d'un usage exclusivement breton.

Saint Antoine, au contraire, est partout le protecteur du vilain animal qu'on appelle ordinairement son *compagnon*. Beaucoup s'imaginent qu'à côté de lui le cochon est la personnification du démon, que les peintres et les sculpteurs ont voulu rappeler ainsi les tentations étranges, continuelles et terribles que les diables d'enfer lui livraient sans trêve et sans merci. Ceux qui ont lu la vie de saint Antoine par saint Athanase, un des plus purs chefs-d'œuvre de la littérature grecque, savent que les tentations du saint moine n'avaient pas le caractère grotesque ; mais le bon populaire connaît moins saint Antoine par sa vraie biographie que par les gravures de Callot et les théâtres de marionnettes ; or, dans les unes et dans les autres, le cochon joue un grand rôle. Y a-t-il une âme sensible qui n'ait été émue en voyant les diables enlever le pauvre animal et en entendant le cri de douleur de son maître :

Rendez-moi mon cochon, s'il vous plaît !
Messieurs, voulez-vous me le rendre ?

Je vous demande pardon d'écrire effrontément « *cochon* », mais il serait ridicule de dire « *le porc de saint Antoine* », soit dit sans manquer de respect à ce très grand et très illustre Saint. Je connais un curé qui, étant naguère recteur d'une importante et belle paroisse, plaça une statue de notre Saint dans son église ; mais il recommanda au statuaire de supprimer l'animal caractéristique. Il craignit que la vue du cochon ne donnât lieu à trop de plaisanteries quand les touristes, nombreux en ces parages, verraient le compagnon de saint Antoine. J'ai su, depuis, qu'on a beaucoup plus ri d'un saint Antoine sans cochon qu'il n'eut été

possible de le faire si l'accompagnement habituel n'avait été supprimé. Mais pourquoi cet accompagnement indispensable ?

Dans les dernières années du XIe siècle, une maladie épidémique et terrible se répandit dans plusieurs provinces de France ; ceux qui en étaient atteints se sentaient comme brûlés intérieurement, d'où l'on donna à ce mal étrange le nom de *feu sacré*. Depuis vingt ans, le corps de saint Antoine, donné par Romain Diogène, empereur de Constantinople, à un grand seigneur français nommé Jocelin, avait été transporté en Dauphiné ; cette translation avait éveillé une grande confiance dans l'intercession du patriarche des moines d'Orient ; beaucoup de malades atteints du fléau le prièrent et furent guéris et, à partir de ce moment, le *feu sacré* fut appelé *feu saint Antoine*. Alors aussi, on commença à représenter le saint abbé avec des flammes à ses pieds.

D'autre part, un gentilhomme ayant obtenu la guérison de son fils, fonda avec lui un ordre de religieux hospitaliers qu'on désigna sous le nom d'Antonins. Pour nourrir leurs hospitalisés, ils élevaient des cochons en grand nombre ; or, à Paris et dans les autres grandes villes où ils habitaient, pareille industrie n'était pas sans inconvénients au point de vue hygiénique ; en conséquence, une ordonnance royale dont j'ai oublié l'époque, fit savoir que la circulation des porcs était désormais interdite dans les cités, exception était faite pour les cochons des hôpitaux tenus par les Antonins ; les dits cochons se reconnaîtraient à une clochette qu'ils devaient porter au cou ; or, ils ne circulaient guère sans être conduits par les moines, si bien qu'on ne put se représenter les Antonins en général, et saint Antoine, leur patron, autrement qu'avec un cochon à clochette.

Il y a, dans la chapelle de l'hôpital, à Quimper, une vieille statue qui provient probablement de l'ancien hôpital Saint-Antoine (aujourd'hui prison préventive) et qui offre les deux caractères ci-dessus indiqués : aux pieds du saint, des flammes rappelant le *feu saint Antoine* ; au cou du cochon, la clochette. Jamais on n'a vu un cochon aussi drôle. *(A suivre.)*

†

Nous avons reçu d' « une lectrice », qui voudra bien agréer nos remerciements, la note suivante que nous nous empressons d'insérer :

« Dans un article de la *Semaine religieuse* sur les Saints honorés en Bretagne et invoqués plus spécialement dans telle ou telle nécessité, on se demandait si la dévotion à saint Corneille existait en dehors du Finistère et du Morbihan.

» Dans la Loire-Inférieure, la paroisse de la Chapelle-des-Marais célèbre, au mois de Septembre, une grande fête en l'honneur de ce saint. Une procession, dans laquelle figurent des chars traînés par des bœufs, le tout orné de verdure et de draperies, témoigne de la confiance de la population dans ce saint pour protéger les bêtes à cornes. C'est le dimanche qui suit la fête (16 Septembre) qu'a lieu ce grand pardon. »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — L'*Osservatore Romano* publie un communiqué de la part de l'assesseur du Saint-Office ; cette note annonce et prie les journaux catholiques de publier que S. S. Pie X, sur la proposition des cardinaux de la Congrégation du Saint-Office, dispense les fidèles du monde entier de la loi de l'abstinence au repas principal du samedi 25 Mars, fête de l'Annonciation de la très sainte Vierge. (Cette faveur n'a pas son application, naturellement, dans les diocèses qui sont déjà dispensés par indult de l'abstinence du samedi, en carême.)

— Nous avons déjà dit que le Saint-Père a donné audience, selon l'usage, à tous les prédicateurs du Carême pour les différentes églises de Rome.

Dans l'allocution qu'il leur a adressée il leur a donné comme modèle, dans leurs prédications, saint Jean-Baptiste, « non pas, a-t-il ajouté, que je désire que, comme lui, vous prêchiez dans le désert, ni même que vous alliez imiter ses effrayantes austérités ». Ce qu'il faut imiter de saint Jean-Baptiste, c'est la conviction profonde dont il apparaissait tout pénétré, son zèle brûlant — *ignis ardens* — pour le salut des âmes, son esprit de pénitence.

Le Pape recommande avec instance la simplicité et la bonté. Pas de paroles dures ou blessantes pour les personnes, pas de polémique, surtout pas de politique en chaire. Avant tout, enseigner : les auditoires sont formés de gens qui ont un immense besoin de savoir ; on ne connaît plus la religion : il faut leur faire connaître et comprendre les vérités religieuses, la doctrine même élémentaire de l'Eglise.

— **Condamnation du Congrès de Bologne.** — Plusieurs groupes de démocrates chrétiens d'Italie, qui prétendent se soustraire à la direction des Evêques, avaient convoqué à Bologne, pour les 26 et 27 Mars, un Congrès qui vient d'être interdit par le Saint-Père.

Dans une lettre « écrite tout entière de sa main » adressée, en date du 2 Mars, au cardinal Svampa, archevêque de Bologne, le Pape rappelle la circulaire envoyée le 28 Juillet 1904 à l'épiscopat italien par le cardinal secrétaire d'Etat. Sa Sainteté déclare que cette circulaire marquait avec une précision absolue les prescriptions spéciales du Saint-Siège relativement à l'action populaire chrétienne : il ne peut y avoir d'action catholique digne de ce nom sans qu'elle dépende de l'autorité immédiate des Evêques.

« Depuis quelque temps, ajoute le Pape, des dissensions ont surgi à cause de soi-disants démocrates chrétiens indépendants qui, par désir d'une liberté mal comprise, s'efforcent de briser le joug de la discipline et aspirent à des nouveautés dangereuses. L'Eglise ne pouvant approuver ces nouveautés, ils deviennent rebelles à son autorité. »

Le Pape regrette que tant de jeunes hommes malheureux aient adhéré à cette démocratie chrétienne autonome. Il les exhorte à se méfier de ceux qui veulent les conduire à la ruine. Il regrette qu'il y ait des journaux catholiques pour censurer les évêques qui condamnent justement les démocrates autonomes.

Le Pape désapprouve le Congrès des démocrates chrétiens autonomes qui doit se réunir à Bologne, et exhorte les vrais catholiques à n'y pas prendre part.

Les prêtres qui désobéiraient à ces instructions subiraient des peines canoniques.

Le Pape conclut en exprimant l'espoir que ses observations feront réfléchir les coupables.

— **Le Pape et la France.** — Mgr Henry, évêque de Grenoble, qui a été reçu deux fois par le Pape, a écrit, au sortir de la première audience, que le chef de l'Eglise lui a révélé une fois de plus son immense bonté et l'amour sincère qu'il garde à la France dans une épreuve où la France et l'Eglise sont appelées à souffrir ensemble.

Triste, mais point découragée, envisageant l'avenir, quel qu'il puisse être, avec une sérénité qui prend sa source dans des vues très hautes et avec la certitude aussi que les passions actuellement déchaînées ne prévaudront pas contre les destinées de la France chrétienne, Sa Sainteté se plaît à espérer encore, et malgré tout, que les liens concordataires, dont le maintien n'intéresse pas moins l'Etat que l'Eglise, ne seront pas rompus.

Voilà ce que relate la *Semaine de Grenoble*.

***

L'inauguration solennelle des travaux d'agrandissement et d'embellissement de la Grotte de Lourdes des jardins du Vatican a été fixée par S. S. le Pape Pie X à la date du 25 Mars prochain.

Cette cérémonie sera présidée par le Souverain Pontife, entouré du Sacré-Collège et du Corps diplomatique accrédité auprès de son auguste personne.

Le Saint-Père célébrera la messe dans la Grotte, à l'intention de ceux qui ont pris part à la souscription ouverte par Mgr Schœpfer pour agrandir et embellir la Grotte, suivant les désirs du Pape.

***

Le Consistoire semi-public est fixé au lundi 27 Mars prochain : il n'y aura aucune promotion cardinalice. Le Saint-Père préconisera un certain nombre d'évêques et en nommera d'autres par bref.

LOURDES. — **La propriété de la Grotte.** — La première chambre de la Cour d'appel de Pau, présidée par le premier président, vient de prononcer son arrêt dans l'affaire des biens de la Congrégation dissoute des Pères de l'Immaculée Conception.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le liquidateur prétendait être propriétaire de la Grotte de Lourdes et des dépendances mobilières et immobilières.

L'Evêque de Tarbes l'avait assigné devant le tribunal de Bagnères qui fit droit à son action en revendication de propriété. Le liquidateur fit appel.

La Cour d'appel de Pau confirme le premier jugement et déclare en conséquence que la Grotte de Lourdes, avec ses dépendances mobilières et immobilières, est la propriété de la mense épiscopale.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des Grands Magasins du Printemps de Paris, que nous publions aux annonces.

BIBLIOGRAPHIE

Les Catholiques et la Presse, par Paul FERON-VRAU. — *Une brochure in-12 de 16 pages, 5, rue Bayard, Paris.* — Les catholiques sont-ils suffisamment pénétrés de la formidable puissance de la presse ?

Ont-ils compris que la mauvaise presse est la principale cause des maux dont souffre la religion ?

N'ont-ils point parfois, sans le savoir et sans le vouloir, aidé au développement de cette mauvaise presse ?

Ont-ils fait tout leur devoir à l'égard de la bonne presse ?

Telles sont les questions que se pose l'auteur de ces quelques pages, écrites en un style simple et persuasif, sans autre préoccupation que celle d'éclairer les catholiques sur l'un de leurs devoirs les plus graves et les plus actuels.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement sur demande ; s'adresser 5, rue Bayard, à Paris.

Conditions de propagande : 10 exemplaires, 0 fr. 50 ; 50 exemplaires, 1 fr. 25 ; 100 exemplaires, 2 fr., port en sus.

Un colis postal de 5 kilos contient 200 exemplaires.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc. — Tarif spécial G. V. N° 106 (Orléans). — Des Billets d'Aller et Retour, avec réduction de 25 °/. en 1re classe et de 20 °/. en 2e et 3e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi, et notamment pour : Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc. — Durée de validité : **33** jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

VINS D'ANJOU GARANTIS NATURELS DE RAISINS FRAIS
Vins de messe qualité extra.
P. RAVENEAU, 12, boulevard Henri Arnaud, ANGERS.
Envoi d'échantillons franco sur demande.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. Vendredi 24 Mars 1905 N° 12

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — L'Annonciation, fête de l'*Ave Maria*.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Avis de l'Evêché ; Pétition pour le maintien du Concordat ; Pèlerinage national à Lourdes ; Nominations dans le clergé ; Association pour les prêtres défunts ; Bodilis ; Prédicateurs de la Station du Carême dans le diocèse (suite) ; Quimper ; Lesneven ; La grande Troménie de saint Ronan, 9-16 Juillet 1905 ; Le projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat ; Les « Associations cultuelles » ; Avis.

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Histoire rétrospective.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 26 Mars. — 3e Dimanche du Carême. Office du jour ; semi-double. Violet.

Vêpres du suivant, avec mémoire du Dimanche.

Lundi, 27. — S. Jean Damascène, Confesseur, Docteur. Double. Blanc.

Mardi, 28. — S. Jean de Capistran, Confesseur. Semi-double. Blanc.

Mercredi, 29. — De la férie. — Ou Office votif de S. Joseph ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 30. — De la férie. — Ou Office votif du T. Saint-Sacrement ; semi-double. Blanc.

Vendredi, 31. — Les Cinq Plaies de N.-S. Jésus-Christ. Double-majeur. Rouge.

Samedi, 1er Avril. — Office du jour. — Ou Office votif de l'Immaculée Conception ; semi-double. Blanc.

Dimanche, 2. — 4e Dimanche du Carême.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Santec.	du 26 au 28 Mars.
Motreff.	du 29 au 31 —
Goulien.	du 1er au 3 Avril.

Archives diocésaines Quimper et Léon

L'Annonciation, fête de l' « Ave Maria ».

I. — La Salutation angélique à Marie est le meilleur sourire que, depuis l'origine, Dieu ait envoyé à la terre. Elle est l'aube de notre salut, le premier engagement de cette alliance que la Trinité adorable a résolu de former avec notre pauvre humanité par le triple mystère de l'Incarnation, de la Rédemption et de l'Eglise. Elle est l'efflorescence surnaturelle de l'Immaculée Conception de la Vierge, et sa constitution dans la plus haute dignité qui pût lui être conférée, la maternité divine. Ce salut, avec l'inénarrable don qu'il annonce et contient, est le comble mis par Dieu même aux grâces qu'il a prodiguées à sa Mère, et la raison première, soit des honneurs inouïs que l'univers lui rend, soit de ces joies sans nom qu'elle a célébrées en disant : « Toutes les générations m'appelleront bienheureuse ».

Pour nous, l'*Ave Maria* est l'abrégé de la doctrine chétienne, le sommaire de nos croyances, l'appui de nos espoirs, la charte de notre affranchissement, le titre de notre noblesse divine. Il représente à Dieu tout ce qu'il a aimé, au point de descendre du ciel pour le venir chercher parmi nos ombres : non seulement les ombres de nos infirmités, mais les ombres incomparablement plus noires de nos iniquités. Il lui redit l'humilité, la pureté, la foi, l'obéissance et l'amour de la créature qu'il chérit entre toutes. Il lui rappelle qu'il doit à cette fille d'Adam d'être devenue l'un d'entre nous ; qu'il lui doit son sang et ses larmes, l'instrument de sa gloire extérieure et de notre salut. Nous montrons de plus à Dieu, en récitant ces douces paroles de l'ange, la foi que nous avons et professons nous-mêmes au mystère accompli dans cette Vierge, et à toutes les conséquences du consentement qu'elle y a donné. La saluant comme sa mère, nous la saluons et invoquons aussi comme la nôtre. Croyez que chaque *Ave Maria* dit d'un cœur vraiment pieux, étant d'abord un encens qui réjouit la Trinité sainte, est de plus une flèche qui pénètre le cœur de Jésus et, le blessant d'amour, en fait ruisseler sur sa Mère et sur ceux qui la prient des flots de grâce et de bénédiction : d'autant que recevant cette louange et cette prière, Marie, toujours si humble et si fidèle, ne les garde point pour elle-même, mais, y joignant les siennes, qui sont sans prix, les transmet intégralement à son Fils, qui est son Médiateur et son Dieu.

Mgr Gay (*Entretiens sur les Mystères du Rosaire*, I, 37-38).

II. — C'est le moment, en cette fête de l'*Ave Maria*, de rappeler et de recommander encore la « Croisade du chapelet » pour la France. Inaugurée en 1899, sous l'inspiration du R. R. Bailly, par le « Général des chapelets », cette croisade a eu l'insigne honneur d'être bénie par Sa Sainteté Pie X, dans une audience accordée au Directeur de l'*Echo de Fourvière*, le 15 Janvier 1904.

Elle est approuvée et encouragée par quatre cardinaux, cinq archevêques et trente-six évêques, dont Monseigneur de Quimper.

Pour en faire partie, il faut prendre l'engagement de réciter un nombre déterminé de chapelets pour la France, *jusqu'au 1er Octobre 1905*, et adresser le nombre promis à *M. le Directeur de l'*Echo de Fourvière, *place Bellecour, 26, à Lyon.*

On ne publie pas les noms.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France. — Le maintien du Concordat.**
II. — **Les Stations quadragésimales. — La conversion des pécheurs.**
III. — **Retraites.** — MORLAIX, retraite bretonne pour les hommes, du 26 Mars au 1er Avril.
— QUIMPER et QUIMPERLÉ, retraite bretonne pour les hommes, du 2 au 8 Avril.
IV. — **Missions.** — LA ROCHE-MAURICE, du 19 Mars au 1er Avril. Président, la 2e semaine, M. le chanoine Kérébel, curé-doyen de Riec ;
— ROSCOFF, du 26 Mars au 8 Avril. Président, la 1re semaine, M. Quiniou, curé-doyen de Carhaix.
— FOUESNANT, du 26 Mars au 8 Avril. Président, la 1re semaine, M. Kerjean, recteur de Saint-Martin de Morlaix.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — Samedi 25 Mars, fête de l'Annonciation de la T. Sainte Vierge, messes basses, à 6 h., 7 h. et 8 h. *Il n'y a pas de messe de 9 heures.* A 10 h., grand'messe suivie des Vêpres. — A 2 h. 1/2, Complies ; Bénédiction.

— Saint-Mathieu. — Samedi, fête de l'Annonciation, messes basses à 6 h. et 7 h. 1/2. A 8 h. 1/2, grand'messe suivie de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Dimanche, quête à la Cathédrale et à l'église Saint-Mathieu pour les pauvres secourus par la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul des hommes.

Avis de l'Evêché. — Nous apprenons qu'un certain M. Jandard, ancien curé d'Ormes, au diocèse d'Autun, vêtu en laïque, s'est présenté dans plusieurs presbytères des diocèses de Nantes et de Rennes, sollicitant des secours ; il serait, en ce moment, dans le Finistère. Nous croyons devoir avertir nos confrères que, d'après des renseignements fournis par l'Evêché d'Autun, cet individu n'est pas digne d'intérêt.

Mardi dernier, Monseigneur l'Évêque a présidé, au Carmel de Morlaix, les élections triennales. La Rde Mère de l'Immaculée-Conception (sœur de M. le chanoine Quéinnec, le sympathique

Archives diocésaines de Quimper et Léon

curé de Taulé,) a été nommée prieure en remplacement de la R^de^ Mère Marie de Sainte-Angèle.

Le dimanche 2 Avril prochain, Monseigneur doit bénir, à Carhaix, une nouvelle salle de patronage.

Le mardi suivant, 4 Avril, Sa Grandeur consacrera la nouvelle église de Landudec.

Pétition pour le maintien du Concordat. — La pétition en faveur du maintien du Concordat est accueillie dans le diocèse avec le plus vif empressement. Plusieurs listes remplies de signatures sont renvoyées journellement à M. Durand, avocat, rue Sainte-Catherine, Quimper, qui en fait, au fur et à mesure, le classement. On nous cite telles paroisses où tous les électeurs ont signé, à l'exception de quelques fonctionnaires.

Aux timides et hésitants nous croyons devoir rappeler qu'en signant la pétition ils ne font qu'user d'un droit formel, inaliénable, garanti par la Constitution à tous les citoyens.

Pèlerinage national à Lourdes. — Nous recevons de bonnes nouvelles de tous les points du diocèse, et nous avons tout lieu de croire que le Finistère sera bien représenté à Lourdes, pour le grand pèlerinage des hommes de France, du 7 au 13 Mai 1905.

Nous espérons faire paraître incessamment la circulaire qui annoncera la date exacte et les conditions de ce pèlerinage.

C.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Abgrall, chanoine honoraire, aumônier de l'Hôpital de Quimper, chanoine titulaire de la Cathédrale (nomination agréée par décret du 15 Mars) ;

M. Le Borgne, recteur de Locquirec, recteur de Meilars, en remplacement de M. Lormier, non acceptant pour cause de santé et ayant demandé à se retirer momentanément à la Maison Saint-Joseph, à Saint-Pol-de-Léon ;

M. Meudec, vicaire à Taulé, recteur de Locquirec ;

M. Guillerm, vicaire à Saint-Sauveur (Sizun), vicaire à Taulé ;

M. Corre, vicaire à Dirinon, vicaire à Saint-Sauveur (Sizun) ;

M. Kerouanton, vicaire à Landévennec, vicaire à Dirinon ;

M. Férelloc, jeune prêtre de Plougonvelin, vicaire à Landévennec.

Association pour les prêtres défunts. — M. le chanoine Bourlé a été nommé par Monseigneur l'Evêque directeur de l'association pour les prêtres défunts, en remplacement de M. le chanoine Toulemont, décédé.

C'est donc à M. Bourlé, 23, rue du Frout, Quimper, que l'on devra désormais verser les cotisations et adresser toutes les correspondances concernant l'Œuvre en question.

Bodilis. — **Avis de service anniversaire.** — On nous prie d'annoncer qu'un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Hernot, mort recteur de Bodilis, sera célébré dans l'église de cette paroisse le jeudi 6 Avril prochain, à 10 heures.

Prédicateurs de la Station du Carême dans le diocèse *(suite)*. — Lesneven. — M. l'abbé Moënner, professeur au Collège.

Chateaulin. — (Retraite pascale.) M. Talabardon, aumônier du Lycée de Brest.

Quimper. — **Décoration pontificale.** — Dimanche dernier, au Pensionnat Sainte-Marie, on célébrait avec la solennité habituelle la fête de saint Joseph, Patron de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes. La messe a été chantée par M. le chanoine Bourlé, ancien aumônier de la maison ; le soir, M. le chanoine Téphany, doyen du Chapitre, a donné, sous la forme gracieuse d'un bouquet offert à saint Joseph, une excellente instruction, pleine d'à propos.

Monseigneur l'Evêque, toujours heureux de témoigner de l'intérêt qu'il porte aux Congrégations religieuses et en particulier à ce magnifique établissement des « Likès », avait bien voulu venir présider le repas de midi... Les Frères ménageaient, pour la circonstance, à l'un de leurs amis les plus chaudement dévoués une délicate surprise, à la réussite de laquelle Sa Grandeur s'est prêtée de la meilleure grâce. Au dessert, le Ch. Frère Carolius, visiteur du district de Quimper, annonça la nouvelle tenue secrète jusqu'à ce moment : sur une demande adressée par les Frères et appuyée par l'Evêque, Sa Sainteté Pie X a daigné accorder à M. Eugène Bolloré, président de l'Association des Anciens élèves du Pensionnat Sainte-Marie, en reconnaissance de son fidèle dévouement et des grands services rendus, la décoration *pro Ecclesiâ et Pontifice*... Alors Monseigneur, après quelques paroles paternellement affectueuses, remit les insignes et le diplôme de sa dignité au nouveau chevalier, tout surpris de la distinction dont il était l'objet, mais à laquelle applaudiront de tout cœur ses nombreux amis. Qu'il veuille bien recevoir ici, en leur nom, les félicitations cordialement sincères de l'un d'eux.

L. R.

Lesneven. — **Retraite d'hommes,** *du 11 au 18 Mars.* — 29 paroisses ; 52 retraitants : Brélès, 6 ; Kerlouan, 4 ; Saint-Méen, 4 ; Plabennec, 3 ; Plounévez-Lochrist, 3 ; Plouguerneau, 3 ; Lesneven, 3 ; Saint-Pierre-Quilbignon, 2 ; Trégarantec, 2 ; Lanrivoaré, 2 ; Milizac, 2 ; Plougastel-Daoulas, 1 ; Spézet, 1 ; Guissény, 1 ;

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Ploudalmézeau, 1 ; Tréglonou, 1 ; Le Drennec, 1 ; Ploudaniel, 1 ; Kernilis, 1 ; Loc-Maria-Plouzané, 1 ; Saint-Sauveur, 1 ; Lanarvily, 1 ; Bodilis, 1 ; Guiclan, 1 ; Le Conquet, 1 ; Plourin-Ploudalmézeau, 1 ; Guimiliau, 1 ; Plouider, 1 ; Saint-Frégant, 1.

LA GRANDE TROMÉNIE DE SAINT RONAN

9-16 Juillet 1905.

Le 11 Mars 1887, la *Semaine religieuse*, qui comptait seulement alors cinq mois d'existence, annonçait le prochain pèlerinage qui, à chaque sixième année, rend pour quelques jours à la petite ville de Locronan sa vie et son animation d'autrefois. Notre modeste publication avait pris naissance à son heure : c'était le moment où le Bras de saint Corentin allait être rendu à la dévotion populaire ; on se rappelle avec quel pieux succès ! Après avoir célébré l'ermite du Ménez-Hom devenu évêque de Quimper, nos pages invitèrent à venir glorifier le saint évêque émigré d'Irlande, pour devenir ermite dans la forêt de Névet.

Cet appel fut entendu ; il ne s'adressait pas aux populations de la campagne qui n'avaient nul besoin d'être encouragées à une dévotion qui leur est chère, mais nous voulions attirer à la *Troménie* : 1° les personnes de piété, qui dans les villes (sauf à Douarnenez) l'ignoraient à peu près complètement ; 2° les Bretons si nombreux aujourd'hui, qui, passionnés pour la petite patrie, se complaisent dans toutes les manifestations de sa beauté : vieilles coutumes et vieux costumes, splendeurs de ses bois et de ses grèves, splendeurs de ses monuments, souvenir toujours vivant de ses Saints vénérés. Or, nulle part, peut-être, tous ces éléments ne se trouvent aussi bien, aussi complètement réunis qu'à la Troménie de saint Ronan : le vieux cérémonial bien des fois séculaire, avec ses douze hymnes, ses douze chants de l'Evangile aux stations traditionnelles ; les curieux hangars en feuillage servant de chapelles aux nombreuses statues vénérées ; de temps en temps une échappée sur la mer qui brille au loin, ou sur un panorama immense et splendide ; le mélange des plus intéressants costumes de Cornouaille, la magnificence de l'église et de la chapelle où le tombeau de saint Ronan est vénéré depuis des siècles ; la dévotion si visible et si caractéristique de tout un peuple réuni, n'est-ce pas beaucoup plus qu'il n'en faut pour tous ceux qui, même à défaut de piété, savent chercher l'idéal, découvrir et apprécier la poésie ?

Une fois renseignés, les artistes, les écrivains, les simples touristes sont devenus, en 1887, en 1893, en 1899, plus nombreux chaque fois et toujours satisfaits, toujours reconnaissant et proclamant que la *Troménie* est un spectacle charmant et unique en son genre ; je crois fermement qu'ils se multiplieront encore en cette année 1905 ; aussi bien, beaucoup de pages ont été écrites sur ce sujet, soit dans les revues, soit dans des volumes d'une réelle valeur littéraire.

Me sera-t-il permis d'exprimer un double vœu pour la *Troménie* prochaine ?

Il y a six ans, l'immense procession manqua d'un de ses charmes les plus appréciés : les joueurs de fifre faisaient défaut. Depuis cette époque, les vieux instruments ont-ils été repris, et pourraient-ils encore se faire entendre ? Si leur mutisme cessait, cela ferait grand plaisir à ceux qui aiment les anciennes coutumes.

Mon second vœu est celui-ci : il y a six ans encore, on ne se contenta pas des petites chapelles qui jusque-là se construisaient régulièrement à la même place, abritant des statues empruntées aux églises du voisinage, mais beaucoup de statuettes en plâtre du Sacré-Cœur et de la Vierge firent leur apparition, on ne sait pas pourquoi. Ces images respectables mais banales gagneraient beaucoup à rester chez leurs propriétaires. En revanche, quelques vieilles statues des églises feraient bien de paraître à la Troménie ; par exemple, saint Guénolé, qui reste tranquillement à Sainte-Anne-la-Palue, ne pourrait-il pas renoncer à la résidence pour ces huit jours-là, au lieu de se faire représenter par saint Joseph, à la huitième station ? Je suis porté à croire que du haut du ciel il serait heureux de faire sur terre à saint Ronan cette aimable visite.

En 1905, les pèlerins de la Troménie auront une satisfaction qui ne leur a point été accordée aux précédents pèlerinages ; dans tous les documents qui nous renseignent sur les processions sexennales de Locronan, nous ne voyons nulle part signalée la présence de l'Evêque ; or, Monseigneur se propose de venir montrer aux habitants de Locronan combien il apprécie leur générosité dans la part qu'ils ont prise à la restauration de leur église et à la construction de leur école chrétienne.

‡ ‡ ‡

On trouve à la sacristie de Locronan et chez M. J. Salaun, libraire à Quimper, la brochure que j'ai publiée en 1887, et rééditée en 1893 : *Saint Ronan et la Troménie* (in-8°, 61 pages), et une plaquette de même format : *La Grande Troménie en 1887* (15 pages). Elles se complètent, et elles se vendent au profit de l'église de Locronan.

A.-M. Thomas, O. A.
Chanoine honoraire, Aumônier.

Le projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Les « associations cultuelles ».

Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon, dans sa récente Instruction pastorale, a exprimé ses « pressentiments et ses craintes » au sujet de la situation qui sera faite à l'Eglise, en France, après la rupture du Concordat ; le premier, croyons-nous, il a fait voir la tendance nettement schismatique des « associations cultuelles » pro-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

jetées dans la loi de séparation. Notre Evêque s'est expliqué plus longuement sur ce sujet dans un entretien qu'il a eu avec M. de Maizière, rédacteur au *Gaulois*, et que ce journal a publié dans son numéro du 2 Mars. L'article a eu un tel retentissement dans la presse, en France et à l'étranger, que nous croyons devoir le reproduire intégralement dans nos colonnes.

Quimper, 1er Mars.

— « Où allons-nous, monseigneur, et quel destin réserveraient, à votre avis, aux catholiques de France, les nouvelles dispositions du projet de séparation des Eglises et de l'Etat, telles que vient de les réglementer le texte définitif adopté par la commission parlementaire ? »

J'étais d'autant plus désireux de poser à Mgr Dubillard cette question que je savais que, pendant le court séjour que vient de faire à Rome l'évêque de Quimper et de Léon, il avait eu l'occasion de s'entretenir longuement des intérêts du catholicisme français avec Pie X et que la réponse que j'allais recueillir serait pour ainsi dire dictée par le souvenir de l'opinion émise par le Souverain Pontife lui-même.

— « Où nous allons ? m'a répondu Mgr Dubillard, mais c'est bien simple, nous allons tout droit à un schisme ou plutôt nous irions, si la sage prévoyance du chef de l'Eglise catholique ne se réservait d'imposer une infranchissable barrière aux prétentions de législateurs assez passionnés pour oublier ce principe de droit élémentaire : « Il faut, » pour détruire un contrat existant entre deux Etats, l'accord des deux » volontés des parties primitivement contractantes ». Toute disposition qui substitue arbitrairement au contrat primitif une solution nouvelle imposée par la force est caduque en droit, et cette proposition devient particulièrement irréfutable lorsque l'une des deux volontés en cause, reniant ses premiers engagements, prétend astreindre l'autre à l'abandon de ses droits essentiels.

» Examinons ensemble, sans parti pris, sans émotion confessionnelle, en philosophes désintéressés, l'état des deux parties en présence. Que voyons-nous ? D'un côté le gouvernement français avec ses droits, que nul ne songe à méconnaître, de surveillance et de police, de l'autre l'Eglise catholique romaine avec ses dogmes et sa discipline dont l'élément le plus traditionnel est la hiérarchie jusqu'alors reconnue qui subordonne les prêtres aux évêques et les évêques au Pape. Le Concordat n'avait d'autre but que de régler l'exercice simultané de ces deux pouvoirs. Or, aujourd'hui, le gouvernement, sans accord préalable, de sa propre volonté, non seulement supprime les dispositions qui délimitaient les droits réciproques des parties contractantes, mais, par un abus d'autorité qu'aucun code n'excuserait, il prétend amoindrir, ou plus justement détruire définitivement, l'une des plus importantes des prérogatives de l'Eglise catholique, celle qui, à vrai dire, la distingue des autres confessions, son caractère de société hiérarchisée.

***

» Un exemple, tiré de l'examen du chapitre consacré aux édifices du culte dans le projet de la commission, va vous préciser ma pensée.

» Ce chapitre dispose que les édifices affectés à l'exercice des cultes, cathédrales, églises, chapelles,.. seront pendant deux ans, à partir de la promulgation de la nouvelle loi, remis gratuitement à la disposition « d'associations cultuelles » qui devront se former conformément aux prescriptions de la loi sur les associations du 1er Juillet 1901. Au bout

de deux ans, ces mêmes associations cultuelles devront payer à l'Etat ou aux communes reconnues propriétaires des édifices un certain loyer pendant dix ans, après quoi, l'Etat ou les communes rentreront en possession définitive des cathédrales ou églises ; les ministres du culte devront rechercher à leur guise, sans que l'Etat ou les communes soient tenus de leur louer le moindre local, les moyens d'exercer leur ministère.

» Telle est l'économie du projet. Or, qu'est-ce donc, je vous le demande, que ces associations cultuelles dont le projet nous entretient ? Seraient-ce des associations qui, dans chaque circonscription ecclésiastique, paroisse ou diocèse, ne pourront se constituer que sous l'approbation des chefs hiérarchisés de l'Eglise de France, c'est-à-dire, dans chaque paroisse, sous la direction du ministre du culte ou curé, lui-même approuvé et guidé par son chef hiérarchique du diocèse ou évêque, qui, à son tour, aurait à répondre de l'organisation et du fonctionnement des associations cultuelles de sa circonscription à l'unique chef de l'Eglise catholique, au Pape ? Pas du tout. Pour fonder une association cultuelle capable de jouir pendant deux ans de l'usage gratuit des cathédrales ou églises et pendant dix ans autorisée à louer à l'Etat ou aux communes ces mêmes édifices à raison d'un loyer déterminé, il suffira, aux termes du projet... de quoi ? De réunir sept individus. Toute association de sept personnes pourra, au lendemain de la promulgation de la loi, solliciter l'usage, d'abord à titre gratuit et ensuite à titre onéreux, des édifices du culte.

» Voici, par exemple, une commune où — le cas n'est pas rare — se trouveront représentées les nuances différentes de l'opinion libérale. La loi est promulguée. Aussitôt sept personnes prises parmi les fidèles de la foi catholique et romaine vont se constituer en association cultuelle et réclamer, aux termes de la nouvelle loi, l'usage pour le curé de la paroisse en fonction au moment de la promulgation, et par conséquent nommé par l'évêque, de l'édifice du culte ou église de la paroisse. Rien de mieux. Mais, en même temps, sept autres personnes, d'un catholicisme moins soumis, vont fonder une seconde association cultuelle et se réclamer des mêmes droits ; puis sept autres encore, et encore sept autres, et indéfiniment sept autres, chaque groupe de sept prétendant au même titre exiger pour leur culte particulier l'usage du même édifice, que, seule, la dévotion au dogme catholique romain a de ses deniers élevé, orné et consacré.

» Qui donc déterminera à quel groupe de sept, à quelle association cultuelle, sera réservé l'édifice du culte romain ? A l'évêque, me direz-vous, seul investi par l'autorité supérieure du Pape du pouvoir de juger quelle sera celle, parmi les associations cultuelles en concurrence, qui offre les garanties désirables au point de vue du dogme. Non pas. La loi a prévu le cas où « différentes associations réclame» ront la jouissance ou la location des mêmes édifices ou objets mobi» liers », et l'article 10 *bis* du projet donne, non pas à l'évêque, mais au tribunal civil de l'arrondissement, le pouvoir de solutionner le conflit.

» C'est donc le tribunal civil, c'est-à-dire trois juges nommés par le gouvernement, qui décidera s'il y a lieu de remettre la cathédrale ou l'église à telle association cultuelle ou à telle autre, à tel curé présenté par sept catholiques romains ou à tel prêtre d'un libéralisme frisant l'hérésie protégé par sept esprits dévoyés, partisan, par exemple, du libre examen en matière de dogme. Je vous laisse à supposer et à prévoir où ira la préférence des magistrats laïques, dont la fidélité à la

Archives diocésaines de Quimper et Léon

doctrine catholique pure fléchira devant les indications intéressées du préfet.

» La vérité est que la loi nouvelle, donnant au pouvoir judiciaire le droit d'attribuer à telle association cultuelle catholique de préférence à telle autre l'usage des édifices du culte, tend à créer dans notre pays autant d'églises, de confessions qu'il existe de nuances dans le parti libéral et à organiser, en somme, une variété du protestantisme.

» La loi nouvelle va créer un schisme. »

***

Se reprenant aussitôt, Mgr Dubillard ajouta :

« J'ai tort de dire « va créer un schisme », j'aurais dû dire « tentera vainement de créer un schisme ».

» J'aimerais vous voir aller à Rome maintenant. Vous y trouveriez, depuis le conclave, bien des changements, particulièrement dans l'état d'esprit de certains cardinaux dont les illusions se sont envolées au vent de nos discordes, qui, plus religieux, moins diplomates, ont aujourd'hui des opinions plus écoutées et des avis plus fermes. Je ne veux pas entrer dans le détail de ces choses qu'un rapide séjour à Rome vous montrerait ; mais je peux bien, cependant, à titre d'indication vous dire ceci :

» J'ai vu récemment le Pape. Il m'a autorisé à lui parler franchement, car je suis un homme de mon temps, inhabile aux casuistiques démodées ; j'ai vu les cardinaux, j'ai causé en toute liberté avec ceux que la confiance du Saint-Père a appelés particulièrement à l'examen de la question française, et de ces entrevues j'ai rapporté ces impressions :

» Je suis persuadé, convaincu, presque certain qu'au lendemain de la promulgation de la loi, si toutefois le projet que nous connaissons est voté, le Pape, par une manifestation solennelle, réprouvera d'une façon absolue la constitution d'associations cultuelles quelles qu'elles soient, dont l'existence proclamée par le pouvoir judiciaire serait une méconnaissance formelle de la discipline ecclésiastique et de la hiérarchie spirituelle.

— » Mais alors, monseigneur, si le Pape doit repousser, c'est-à-dire, en termes plus rudes, excommunier toute association cultuelle, si dès lors l'Etat devient inhabile à remettre les édifices du culte aux mains de prêtres catholiques reconnus par le Souverain Pontife, que deviendra l'Eglise de France elle-même ?

— » Mieux vaut une Eglise persécutée qu'une Eglise schismatique. L'Etat, les communes, reprendront nos cathédrales, nos églises, nos chapelles ; ils les attribueront à telle société ou confession qu'ils voudront, mais qui, par le seul fait qu'elles accepteront l'autorité du pouvoir civil dans les choses spirituelles, la décision d'une autorité judiciaire dans les questions de hiérarchie ecclésiastique, seront en dehors de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Nous ? Nous célébrerons le culte où nous pourrons, chez des particuliers, dans des chambres, sous des hangars, sur invitation même s'il le faut, afin de donner à nos réunions le caractère privé qui les mettra à l'abri de la surveillance du gouvernement.

» Nous demanderons au dévouement des fidèles, par l'organisation d'associations, « non pas cultuelles et d'exception », mais de « secours mutuels et de droit commun », de subvenir à l'entretien des pasteurs. En d'autres termes, j'ai tout lieu de penser que l'on estime à Rome

que l'Eglise catholique doit sacrifier aujourd'hui le temporel au spirituel et que sa dignité lui commande de se refuser à accepter une nouvelle organisation qui la rendrait tributaire, dans la question de l'affectation des édifices, du bon vouloir ou du caprice du pouvoir judiciaire.

» L'Eglise, voyez-vous, me dit en concluant Mgr Dubillard, est hiérarchisée par en haut. Le gouvernement veut la hiérarchiser par en bas. L'accord, dès lors, est impossible. Accepter la loi nouvelle, c'est créer un schisme. Le gouvernement ne peut supposer que le désir de conciliation du Vatican aille jusque-là.

» Et puis, voyez-vous... »

Mais l'évêque de Quimper s'interrompit :

— « Non, je ne puis vous dire cela... Mais, croyez-moi... allez à Rome. »

G. de Maizière.

Un journal catholique, l'*Eclair* de Montpellier, en réponse à l'article du *Gaulois*, essaya de justifier ou de défendre dans une certaine mesure les « associations cultuelles ». Mgr l'Evêque de Quimper précisa sa pensée dans la lettre suivante :

Quimper, 9 Mars.

MONSIEUR,

Vous m'avez fait parvenir l'article que vous avez écrit dans l'*Eclair* de Montpellier pour répondre à l'interview de M. G. de Maizière, parue dans le *Gaulois* du 2 Mars courant. Permettez que je vous en remercie.

Evidemment, monsieur, nous ne nous sommes pas placés au même point de vue. Vous ne voyez les *associations cultuelles* qu'au point de vue des ressources matérielles qu'elles peuvent fournir, et moi je les ai considérées et je les considère principalement au point de vue doctrinal. De là, sans doute, la différence de nos conclusions, car je pense que l'un et l'autre nous sommes également dévoués à l'Eglise et au Pape.

Au point de vue des secours matériels, les associations cultuelles vous paraissent offrir de sérieux avantages : l'usage provisoire des églises, des presbytères et du mobilier religieux, et pour ce motif vous en prenez la défense. Pour moi, même sous ce rapport, elles ne sont que des souricières adroitement tendues par nos adversaires pour y attirer les catholiques et mieux les écraser.

Mais, au point de vue doctrinal, elles sont des associations *créées par l'Etat, régies par l'Etat* et à la libre discrétion de *l'Etat*. Or, comme leur but essentiel est non seulement de procurer ces ressources matérielles, mais encore d'agir plus ou moins directement sur l'organisation du culte et le choix des ministres ; comme elles pourront toujours le faire en dehors de la hiérarchie ecclésiastique, il est évident que, d'après le texte même de la loi en projet, elles seront constituées dans une situation absolument schismatique.

Vous me direz, monsieur, que les individus resteront soumis au Pape et aux évêques. Je veux bien le croire, non sans quelque défiance, car ces associations seront indistinctement ouvertes à tout le monde ; mais l'association elle-même, dans sa nature, dans son organisation et son fonctionnement, n'en restera pas moins une puissance spirituelle usurpatrice et schismatique, tant qu'elle n'aura pas été expressément approuvée par le Souverain Pontife, et j'ai peine à croire qu'elle le soit jamais dans les termes où la loi la formule.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Voilà, monsieur, toute ma pensée exprimée en termes aussi précis que possible. — Après cela, je n'ai pas besoin de vous dire que j'approuve et que je favoriserai de tout mon pouvoir les associations religieuses régulièrement établies sous l'autorité et la direction de l'Eglise. C'est avec une association de ce genre que, depuis bientôt trois ans, je nourris *cent* de mes prêtres privés de leur traitement...

Enfin, vous me dites que l'on peut se servir de la loi qui va être substituée au Concordat, comme on se sert de la loi de 1901 pour établir des écoles chrétiennes. La comparaison ne porte pas, parce que cette dernière est simplement une loi de persécution, à travers les mailles de laquelle il est permis de passer ; tandis que la première, avec les associations cultuelles comme base, est avant tout un essai de schisme auquel nul catholique ne peut s'associer avant la sentence du Souverain Pontife.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma respectueuse considération.

† Franc.-Virg. Dubillard,
Evêque de Quimper et de Léon.

Avis. – Le Syndicat d'initiative de l'établissement thermal de Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne) vient d'annoncer à Monseigneur que, dans cet établissement, le traitement à demi-tarif en première classe est accordé, sans distinction d'époque, à MM. les prêtres et religieux sur leur simple demande.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Dimanche dernier, à l'occasion de la fête de saint Joseph, son patron, le Pape a célébré à 7 heures, dans sa chapelle privée, une messe à laquelle assistaient environ 200 personnes parmi lesquelles les sœurs et les neveux de Sa Sainteté.

Le Sacré Collège a été reçu à 11 h. 1/2, dans la Bibliothèque. Il n'y a eu ni adresse ni discours ; c'est individuellement que les cardinaux ont présenté leurs vœux au Souverain Pontife.

Le Pape les a entretenus familièrement, parlant principalement des récentes béatifications et s'étendant longuement sur celle du curé d'Ars, qu'il a manifesté l'intention de donner comme patron aux curés du monde entier.

A 4 heures, Pie X s'est rendu dans la cour du Belvédère pour entendre le concert donné par la musique de la gendarmerie pontificale.

Une quantité innombrable de télégrammes sont arrivés de tous les points de l'univers au Vatican, apportant au Saint-Père les vœux et les hommages du monde catholique.

Au sujet des affaires de France, l'*Osservatore Romano*, du 15 Mars, a publié la note suivante :

« On continue à affirmer avec insistance que le Saint-Siège aurait déclaré, tout en ne désirant pas la séparation de l'Eglise et de l'Etat

en France, qu'il l'accepterait toutefois bien volontiers dans la conviction où il est que l'Eglise en retirerait avantage.

« Nous pouvons affirmer en toute sûreté que le Saint-Siège n'a jamais fait de déclaration semblable. »

France. — **Le projet de séparation.** — Mardi s'est ouvert, à la Chambre des députés, le débat sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Jamais débat plus important, plus gros de conséquence, ne s'est engagé au sein du Parlement français : il s'agit de savoir si la France va rompre ou non avec tout son passé, répudier sa foi nationale, rejeter l'Eglise et le Pape, apostasier en un mot, et remplacer l'ancien régime des bons rapports de l'Eglise et de l'Etat, régime de paix et de liberté religieuse, par l'état de guerre, sous un régime de persécution et de tyrannie, qui ouvre une ère indéfinie de discorde et d'agitation religieuse..... Seule la Providence, en qui les catholiques ont foi, pourra détourner de notre pays les malheurs qu'apporterait avec elle la loi impie de séparation.

Plusieurs sont persuadés que les craintes à cet égard sont exagérées, et que les associations cultuelles, en particulier, n'ont pas la tendance schismatique que d'autres leur prêtent. Il est bon de connaître sur ce point l'opinion de nos ennemis les plus déclarés — et les plus clairvoyants — qui voient bien, eux, le parti à tirer de la nouvelle organisation du culte contre les catholiques : M. Clémenceau y compte pour mettre « en péril la dictature du Pape au sommet de la centralisation romaine ». Et il explique ainsi sa pensée : « Pourquoi n'y aurait-il qu'une association cultuelle dans chaque paroisse ? Il en sera ainsi au début du régime nouveau. Mais bientôt comment éviterа-t-on les diversités fatales qui sont de l'homme en tout pays ? Ces diversités, l'Eglise les a successivement étouffées par la violence d'abord, puis par le moyen des privilèges d'Etat. La liberté les fera renaître, et l'autorité du Pape infaillible en souffrira cruellement. De la rivalité des sociétés cultuelles au schisme il n'y a qu'un pas. L'Eglise n'a vu que trop juste quand elle a condamné la séparation de l'Eglise et de l'Etat comme incompatible avec l'unité de son dogme ».

C'est le cas de répéter : *fas est ab hoste doceri.*

***

Dans sa séance de mardi, la Chambre a repoussé deux motions préjudicielles de MM. Berry et l'abbé Gayraud tendant à ajourner les débats.

La discussion générale, qui a commencé hier jeudi, sera longue étant donné le nombre d'orateurs inscrits et des amendements proposés. Mais la majorité fera son possible pour que le vote définitif ait lieu avant Pâques.

— **Une des perfidies du projet.** — Aux termes du projet de loi en discussion, nos églises nous resteront pendant deux ans, le budget des cultes subsistera quelque temps encore, les traite-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ments ecclésiastiques continueront pendant la même durée à être servis.... et les élections de 1906 arriveront sans que les électeurs, sans que la masse des populations se soient aperçus du changement religieux.

En vain leur dira-t-on que le Concordat est aboli, que la religion catholique n'a plus de situation officielle en France, que la rupture est consommée avec Rome, que le clergé et le culte vont être réduits à la misère : voyant les églises toujours ouvertes et les curés encore rétribués par l'Etat, au moins à titre de pensionnaires, ils croiront qu'il n'y a réellement rien de changé. La République maçonnique et athée bénéficiera des apparences. Ses partisans déclareront en son nom qu'on a voulu seulement affranchir l'Etat de la tutelle de l'Eglise et l'exonérer de charges indues ; ils affirmeront qu'on n'a touché en rien à la liberté des cultes.

Les élections de 1906 se feront sur cette équivoque ; la séparation sera implicitement sanctionnée par le suffrage universel, et cinq ans après, le pays se trouvera, depuis longtemps, en présence d'un fait accompli. L'habitude, l'indifférence achèveront de consacrer ce que la loi aura fait.

Catholiques, vous êtes avertis !

PARIS. — **Le Pape et les « Œuvres de Jeunesse ».** — A l'occasion du récent Congrès du *Sillon* — dont nous avions publié le programme —, le cardinal secrétaire d'Etat a adressé au cardinal-archevêque de Paris une importante lettre dont nous donnons les principaux passages.

Après avoir, au nom du Saint-Père, loué Son Eminence d'avoir encouragé le Congrès, Mgr Merry del Val déclare que Pie X « croit nécessaire que les évêques protègent, dans leurs diocèses, les différentes œuvres d'action catholique et sociale dues à l'initiative de simples laïques, pourvu qu'à la profession franchement déclarée de la foi catholique ils joignent une filiale et réelle soumission à l'autorité ecclésiastique ». Ainsi le Saint-Père trouve que l'Eglise a de précieux auxiliaires dans l'Association de la *Jeunesse catholique* et dans le *Sillon*, et que la différence des méthodes ne saurait être un obstacle à l'accomplissement du bien, car il y a dans l'Eglise « multiplicité et variété de grâces.... Ce qui importe, c'est l'unité de l'esprit, rendue manifeste grâce au lien de la paix »....

Le Pape, ajoute le cardinal, a été heureux de constater le bon esprit qui règne « aussi bien chez la *Jeunesse catholique* que chez les membres de l'Association du *Sillon*. En ce qui regarde ces derniers, le Congrès vient à propos pour faire connaître encore mieux leurs intentions droites et leurs louables desseins. Il peut servir à éclairer tels points de leur programme qui, pour certains, n'ont pas paru peut-être assez lumineux ; il fournira l'occasion aux chefs de l'association d'affirmer qu'en fait de doctrine ils entendent suivre toujours et uniquement l'Eglise catholique, et qu'en fait d'attitude, s'ils devaient intervenir dans les affaires

publiques, ils se proposeraient de joindre leurs forces à celles des autres catholiques, auxquels l'autorité ecclésiastique se montrerait favorable, afin qu'en aucune manière ils ne puissent réduire, par leur faute, les avantages et l'unité d'action ».

Histoire rétrospective. — Il n'est pas sans intérêt de relire la proclamation du Premier Consul Bonaparte annonçant la promulgation du Concordat. La voici, telle qu'elle fut publiée dans le *Moniteur* du 18 Avril 1802 :

« FRANÇAIS,

» Du sein d'une révolution inspirée par l'amour de la patrie éclatèrent tout à coup, au milieu de vous, des dissentiments religieux, qui devinrent le fléau de vos familles, l'aliment des factions et l'espoir de vos ennemis.

» Une politique insensée tenta de les étouffer sous les débris des autels, sous les ruines de la religion même. A sa voix cessèrent les pieuses solennités, où les citoyens s'appelaient du nom de frères et se reconnaissaient tous égaux sous la main du Dieu qui les avait créés. Le mourant, seul avec la douleur, n'entendit plus cette voix consolante qui appelle les chrétiens à une meilleure vie, et Dieu même sembla exilé de la nature.

» Mais la conscience publique, mais le sentiment de l'indépendance se soulevèrent.

» D'un autre côté, les passions déchaînées, la morale sans appui, le malheur sans espérance dans l'avenir, tout se réunissait pour porter le désordre dans la société.

» Pour arrêter ce désordre, il fallait rasseoir la religion sur sa base, et on ne pouvait le faire que par des mesures avouées par la religion même.

» C'était au Souverain Pontife que l'exemple des siècles et la raison commandaient de recourir pour rapprocher les opinions et réconcilier les cœurs.

» Le chef de l'Eglise a pesé, dans sa sagesse et dans l'intérêt de l'Eglise, les propositions que l'intérêt de l'Etat avait dictées. Sa voix s'est fait entendre aux pasteurs ; ce qu'il approuve, le gouvernement l'a consenti, et les législateurs en ont fait une loi de la République.

» Ainsi disparaissent tous les éléments de discorde ; ainsi s'évanouissent tous les scrupules qui pouvaient alarmer les consciences, et tous les obstacles que la malveillance pouvait opposer au retour de la paix intérieure.

» Français, soyons toujours unis pour le bonheur de la patrie et pour le bonheur de l'humanité ! Que cette religion, qui a civilisé l'Europe, soit encore le lien qui en rapproche les habitants, et que les vertus qu'elle exige soient toujours associées aux lumières qui nous éclairent !

» *Le premier Consul,*

» BONAPARTE ».

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Voilà l'œuvre que s'apprêtent à démolir les jacobins du XX^e^ siècle, rêvant, dans leur haine antireligieuse, de refaire les ruines que Napoléon avait voulu réparer.

BIBLIOGRAPHIE

MÉDITATIONS POUR LE CARÊME ET POUR TOUS LES VENDREDIS DE L'ANNÉE

La Passion méditée au pied du Saint Sacrement avec prières et pratiques en l'honneur de la Passion, par le R. P. A. Jos. CHAUVIN, de la Congrégation du Très Saint-Sacrement. — 3 beaux volumes in-16 avec filets rouges 1^er^ volume : *L'Agonie de Jésus*, 2 fr. 50 ; 2^me^ volume : *Le Procès de Jésus*, 2 fr. 50 ; 3^me^ volume : *Dernières Paroles, Mort et Sépulture de Jésus*, 3 fr. Chaque volume se vend séparément. Les trois volumes ensemble : 7 fr. 50. (Bureau des Œuvres Eucharistiques, 205, chaussée de Wavre, Bruxelles.)

Nous extrayons de la préface ces quelques lignes qui indiqueront le but de l'auteur, en publiant son ouvrage : « C'est pour faciliter à l'âme chrétienne l'étude de la Passion de Jésus, que nous avons entrepris cette série de méditations disposées selon la méthode des quatre fins du sacrifice. Nous partirons donc du Cénacle avec le Sauveur, nous le suivrons pas à pas, nous baiserons tous les endroits par où Il a passé ; — nous adorerons chacune de ses paroles, chacun de ses actes ; — nous le remercierons de toutes les manifestations de son amour ; — nous réparerons pour chaque injure, chaque humiliation ; en un mot nous étudierons la Passion de notre bien-aimé Sauveur, jusque dans ses moindres détails.

Toutefois ces méditations diffèrent de celles qui ont été écrites jusqu'à présent sur cette matière en cela qu'elles ont été composées pour être faites devant le Très Saint Sacrement et qu'elles établissent de nombreux rapports entre la Passion et l'Eucharistie. Le vénéré Père Eymard avait bien raison de dire : « L'Evangile reste un livre fermé quand Notre-Seigneur ne l'ouvre pas ; c'est au Très Saint-Sacrement qu'il le déploie, qu'il le commente et l'éclaire de ses vertus, en les renouvelant et en les continuant sous nos yeux ».

Librairie J. Salaun, Quimper.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS
Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du Numéro du 5 Mars 1905 :

I. Schopenhauer : Utilisation de son pessimisme, par Lucien ROURE. — II. Le Japon d'autrefois, par Jules DOIZÉ. — III. Les plus anciens manuscrits et les deux écoles grégoriennes, par Alexandre FLEURY. — IV. Pour le Concordat, par Paul DUDON. — V. La Conquête maçonnique, par Henri CHÉROT. — Un nouveau Manuel d'histoire des religions, par Adhémar d'ALÈS. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Evénements de la quinzaine. — X. Table du tome 102.

A VENDRE *à Paignton* dans le Devonshire (Anglet.) **UNE JOLIE PROPRIÉTÉ,** située au bord de la mer. — Plage, jardins, serres, climat exceptionnel. — Conviendrait à un établissement religieux. — *S'adresser à M. André de Couesnongle, agent d'affaires, 46, quai de l'Odet, Quimper (Finistère).*

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20^e^ ANNÉE. Vendredi 31 Mars 1905 N° 13

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Lettre des cardinaux ; Pèlerinage à Rome ; Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain ; Nominations dans le clergé ; Pétition pour le maintien du Concordat ; Quimper ; Kerlouan ; Le Pape et l'Institut catholique de Paris ; Rennes ; Le protestantisme en Bretagne ; Le culte des Saints (à suivre).
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Jurisprudence ; Paris.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 2 Avril. — 4^e^ Dimanche du Carême. Office du jour ; semi-double. Violet. A la messe, mémoire de S. François de Paule, Confesseur.

Vêpres du Dimanche, avec mémoires du suivant et de S. François de Paule, puis les Suffrages communs.

Lundi, 3. — De la férie. — Ou Office votif des S^ts^ Anges ; semi-double. Blanc.

Mardi, 4. — S. Isidore, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Mercredi, 5. — S. Vincent Ferrier, Confesseur. Double. Blanc.

Jeudi, 6. — De la férie. — Ou Office votif du T. Saint-Sacrement ; semi-double. Blanc.

Vendredi, 7. — Le Très Précieux Sang de N.-S. Jésus-Christ *(au Supplément)*. Double-majeur. Rouge.

Samedi, 8. — Office du jour. — Ou Office votif de l'Immaculée Conception ; semi-double. Blanc.

Dimanche, 9. — Dimanche de la Passion.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Goulien	du 2 au 3 Avril.
Plouénan	du 4 au 8 —
Pencran	du 9 au 13 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR AVRIL 1905

LA PATIENCE CHRÉTIENNE

La patience consiste à supporter sans se plaindre les souffrances qui nous adviennent ; mais ce qui la distingue de la fermeté orgueilleuse des stoïciens, de l'endurance guerrière, de la quasi-insensibilité de certains fanatiques, c'est son mobile. Le chrétien accepte la souffrance — quoiqu'elle déchire son corps ou son âme — par amour pour Dieu, parce que Dieu est son maître et que ce maître a été crucifié.

La patience est la plus humble, mais aussi la plus suave des vertus. Elle nous en fait pratiquer plusieurs du même coup : la soumission à la volonté divine, la mortification, la charité.

Loin de s'emporter, de blasphémer le nom adorable de Dieu, de se venger sottement, puérilement, sur les personnes ou les choses qui l'entourent, de s'épancher en lamentations bruyantes et stériles, le vrai chrétien courbe la tête sous l'épreuve ; il répète avec Job : « Le Seigneur m'avait donné cela ; le Seigneur me le reprend : que le nom du Seigneur soit béni » ! Quelques-uns vont plus loin ; ils savent que la douleur purifie, qu'elle rend l'homme plus semblable à son modèle divin, la victime du Calvaire, et non contents de murmurer un *Fiat* résigné, ils chantent allègrement *Deo gratias*. Quant aux héros de la sainteté, ils s'enhardissent jusqu'à s'écrier, comme François Xavier : « *Amplius, Domine,* encore plus, Seigneur ».

La mortification est nécessaire à l'homme pour qu'il refrène ses passions et qu'il se détache des plaisirs dangereux, mais ils sont rares ceux qui osent aller au-devant de ces renoncements salutaires. Aussi Dieu, dans sa miséricorde, nous prépare-t-il de fréquentes occasions de nous priver et de souffrir. C'est le rôle de la patience de cueillir ces fleurs épineuses, de réprimer les mouvements instinctifs de notre nature sensible à l'extrême, de transformer en mérites ce qui pour la plupart n'est qu'une occasion de murmures et de plaintes. Il est bon et beau de rêver de glorieux combats et de grandes souffrances pour l'amour de Dieu. Aguerrissons-nous pour ces luttes héroïques par l'obscur combat de l'âme patiente aux prises avec les difficultés quotidiennes, coups d'épingle, si l'on veut, mais qui préparent fort bien aux coups d'épée.

« La charité, dit saint Paul, est patiente », et la patience est charitable. Ceux qui se laissent aller à la colère, aux récriminations, aux saillies de leur humeur, qui s'irritent de tout, se formalisent ou se plaignent de tout, ajoutent parfois leur propre

croix à celle de leurs frères, déjà fort lourde peut-être. Savoir souffrir en silence, éviter de faire sentir aux autres le contre-coup de ses peines, de ses préoccupations, de ses déceptions, c'est faire acte de charité bien méritoire et bien efficace. Combien peu on y songe pourtant ! combien peu on tâche d'éviter à ceux qu'on aime ces froissements, ces sursauts, ces aigreurs, qu'une âme impatiente et agitée soulève constamment autour d'elle, sans même s'en apercevoir ! Les nerfs ont souvent plus de part à tous ces petits excès que la volonté ; mais si les nerfs expliquent bien des choses, ils ne les excusent pas toutes, et veiller sur ses nerfs pourrait être un excellent exercice de charité.

Résolution apostolique : Exerçons-nous à la patience, mais évitons d'exercer celle des autres.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France. — Le maintien du Concordat.**
II. — **Les Stations quadragésimales. — La conversion des pécheurs.**
III. — **Retraites.** — QUIMPER et QUIMPERLÉ, retraite bretonne pour les hommes, du 2 au 8 Avril.
IV. — **Missions.** — ROSCOFF, du 26 Mars au 8 Avril Président, la 2me semaine, M. le chanoine Le Bail, curé-doyen de Plouzévédé.
— FOUESNANT, du 26 Mars au 8 Avril. Président, la 2me semaine, M. Cozic, curé-doyen de Lesneven.
— PLOUÉNAN, du 2 au 8 Avril, Adoration sous forme de Mission, présidée par M. Poulhazan, curé-doyen de Briec.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche 2 Avril,* réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, sainte messe, instruction et bénédiction du T. S Sacrement.

— CHAPELLE DES URSULINES. — *Vendredi 7 Avril*, à 7 h. 1/4, réunion de la Confrérie de la sainte Agonie ; messe, instruction et bénédiction du T. S. Sacrement.

Lettre des Cardinaux. — Les cinq cardinaux français viennent d'adresser à Monsieur le Président de la République, en date du 28 Mars, une lettre collective aussi digne que forte sur le projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat, « qui conduit nécessairement à la persécution religieuse et n'est pas l'expression de la volonté nationale ».

Nous donnerons, dans notre prochain numéro, le texte complet de ce document avec la lettre d'adhésion de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le lundi 10 Avril, Monseigneur l'Evêque donnera la Confirmation, le matin à 8 heures, à Ergué-Armel, et dans l'après-midi, à 2 h. 1/2, à Ergué-Gabéric.

Pèlerinage à Rome, *du 28 Mai au 9 Juin 1905*. — Trajet par la Suisse, Lucerne, le Saint-Gothard, Milan, Venise, 6 jours à Rome, Florence, Gênes (excursion facultative à Naples et à Pompéi).

De grandes fêtes se préparent à Rome pour célébrer le 25e anniversaire de la fondation des Congrès eucharistiques, dont le premier se tint à Lille, en 1881. Depuis lors, 14 congrès, très brillants, ont eu lieu en France, en Belgique, en Suisse, à Jérusalem. Partout, les foules sont accourues pour confesser leur foi et acclamer Jésus-Christ dans son sacrement d'amour. Partout, les solennités les plus grandioses ont été organisées pour rendre au Dieu de l'Eucharistie les hommages qui lui sont dus.

A Rome, les fêtes seront plus belles que partout ailleurs. Il faut que la France y soit largement représentée. Jamais on n'aura plus belle occasion de voir Rome dans toute sa splendeur.

Nous espérons qu'un grand nombre de chrétiens seront heureux de profiter de cette occasion qui leur est offerte d'affirmer leur foi envers la sainte Eucharistie, et leur vénération pour le vicaire de Jésus-Christ.

Voici le programme sommaire du Pèlerinage :

Départ de Paris (gare de l'Est), le 28 Mai, à 8 h. 30 du soir. Traversée de la Suisse ; arrivée à Milan le 29, coucher à Venise le 30.

Messe papale à Saint-Pierre, le 1er Juin, et audience d'arrivée ; procession solennelle dans les jardins du Vatican, sous la présidence de Sa Sainteté ; le 6, audience générale et Salut donné par le Souverain Pontife, à Saint-Pierre ; visite de Rome, avec guides et voitures.

Les Dames pourront être admises aux séances du Congrès.

Le 7 Juin, séjour à Florence, le 8, à Gênes ; rentrée à Paris le 9 Juin, à 2 heures du soir.

Prix, tous frais compris, de Paris à Paris :

1re classe, avec hôtel à Rome	375 fr.
2e — —	296
2e classe, à Sainte-Marthe du Vatican	254
3e — —	200

Toute demande d'inscription doit être accompagnée du prix du billet. Le registre sera clos le 14 Mai.

Il est indispensable, en s'inscrivant, d'indiquer son nom, ses prénoms, son adresse exacte et complète.

La Cie d'Orléans donne une réduction de 50 0/0, et celle de l'Ouest de 40 0/0, pour rejoindre Paris.

Pour s'inscrire, on peut s'adresser : soit au Bureau central du

Comité, 31, rue Lamarck, Paris, soit au directeur diocésain qui est, pour le diocèse de Quimper, M. le chanoine Coat, archiprêtre de la Cathédrale, à Quimper.

N. B. On peut demander la circulaire *détaillée* (timbre 0 fr. 05) au Bureau central, 31, rue Lamarck, Paris (18e).

Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain. — La réunion semestrielle du Conseil de l'Œuvre aura lieu le *mardi de Pâques*, 25 Avril prochain. En conséquence, afin que le Comité directeur puisse établir la situation exacte des ressources en vue de la répartition des secours, les membres adhérents et les zélateurs sont priés de verser, *le plus tôt possible*, leurs cotisations personnelles et les souscriptions qu'ils ont recueillies, en ayant soin de bien marquer séparément la somme fournie par les prêtres et celle provenant de la générosité des paroissiens. Cette indication est nécessaire pour éviter les erreurs ou confusions, toujours fâcheuses pour ceux qui les commettent — faute d'être renseignés — comme pour ceux qui en sont l'objet.

Il est bon de rappeler que, aux termes des Statuts de l'Association, les membres doivent s'inscrire au Sous-Comité de leur archiprêtré respectif : cela est encore indispensable pour le bon fonctionnement de l'Œuvre. Ceux qui auraient effectué leurs versements à un autre centre devraient en prévenir leur propre Sous-Comité, seul admis à présenter les demandes de secours et les observations à l'appui.

La liste des membres participants, établie avant la réunion du 25 Avril, servira de base pour toutes les distributions de secours en 1905. Les adhésions devront être envoyées aux Sous-Comités *avant le 15 Avril*, terme de rigueur.

Le Comité Directeur.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Évêque, ont été nommés :

M. Corre, vicaire à Saint-Ségal, vicaire à Landivisiau, en remplacement de M. Tanguy, démissionnaire pour cause de santé ;

M. Le Bot, jeune prêtre de Dirinon, auxiliaire à Quimerc'h, vicaire à Saint-Ségal ;

M. Failler, jeune prêtre de Plonéour-Lanvern, auxiliaire à Quimerc'h.

Pétition pour le maintien du Concordat. — Comme nous le disions, la pétition contre le projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat est accueillie partout dans notre diocèse avec un empressement remarquable : dans telles régions où l'on paraissait devoir s'abstenir, *dont les députés sont favorables à la séparation*, les populations en masse donnent leur adhésion.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

On sait que les *électeurs seuls* sont admis à signer. Voici les résultats connus mercredi soir 29 Mars :

Pour 155 communes, 48.029 signatures.

Les listes des 141 autres communes sont attendues incessamment.

QUIMPER. — **La Station quadragésimale.** — Dans les premiers jours du Carême, le Pape Pie X, recevant les prêtres chargés des prédications quadragésimales à Rome, leur marqua d'une façon précise quelle devait être la matière principale de leurs instructions : d'abord la pénitence, que la sainte quarantaine rappelle d'une manière plus pressante, puis les devoirs d'état et les vérités éternelles — des sujets essentiellement religieux. « Persuadez-vous bien, dit le Saint-Père, que votre auditoire a un immense besoin d'enseignement : les hommes les plus cultivés sont si prodigieusement ignorants de la vérité religieuse ! Aussi que votre principale préoccupation soit de vous adapter à ceux qui vous entendent. » C'est à quoi s'applique avec succès — et nous croyons ne pouvoir lui donner un meilleur éloge — le prédicateur de Saint-Corentin, M. l'abbé Roche : ses instructions toutes pratiques, simples, pleines d'onction et de piété, instruisent et édifient ses auditeurs de plus en plus nombreux.

Il en est de même, nous le savons, de M. l'abbé Boschet, qui donne la station à Saint-Mathieu. Ses compatriotes — car le sympathique missionnaire est un enfant de la paroisse — l'avaient déjà apprécié pendant l'Adoration du T. Saint-Sacrement qu'il prêcha, au mois de Janvier ; aussi ils ont été heureux de le revoir dans la chaire de leur église, et ils viennent en foule entendre sa parole claire, forte et chaleureuse... Puisse le nombre des auditeurs aller toujours croissant, à Saint-Mathieu comme à Saint-Corentin, et dans toutes les églises où les prédicateurs travaillent à répandre à pleines mains sur les âmes la bonne semence de la parole de Dieu ! Que les fidèles profitent des occasions qui leur sont encore offertes : peut-être avant peu les chaires catholiques seront muettes, dans nos églises vides et profanées. Qu'ils viennent donc, tous les hommes désireux de s'affermir dans la pratique d'une vie chrétienne sérieuse, afin d'être forts pour les luttes prochaines. Et notre appel s'adresse spécialement à ceux qui, par leur situation, doivent donner l'exemple ; à leur suite viendront les hésitants que travaille le désir secret du retour à Dieu ou qui cherchent peut-être le terme de douloureuses incertitudes : la parole divine est à la fois une lumière et une force. « Fidèles, quand vos prédicateurs montent en chaire, disait saint François de Sales, voyez tout de suite en eux Jésus-Christ qui vous répète : Je viens pour que ceux-ci aient la vie et qu'ils l'aient plus abondamment. »

— **Au tribunal.** — Le tribunal de Quimper, à la date du 23 Mars courant, sur les conclusions de Mes Glotin, du barreau de

Lorient, et Rivoallan, du barreau de Lannion, a reconnu aux Congrégations des Religieuses de la Retraite de Quimper et de Lannion la qualité de Congrégations mixtes. En conséquence, le tribunal, rapportant son premier jugement rendu en chambre de conseil, il y a quelques mois, a annulé la nomination du liquidateur commis à tort à ces deux Congrégations.

KERLOUAN. — **En réparation d'un attentat sacrilège.** — Le dimanche 19 Mars, dans l'après-midi, en l'absence du directeur de l'école, deux instituteurs-adjoints de Kerlouan, accompagnés de quelques amis, sont entrés dans une des salles de classe, ont arraché la croix fixée au mur et brisé l'image du Christ, dont ils laissèrent les morceaux épars sur le plancher. Le lendemain matin, les enfants en arrivant à l'école trouvèrent ces débris et, tout émus, prévinrent l'instituteur titulaire, M. Nédélec. Celui-ci avertit l'adjoint au maire, qui demeure au bourg. Une enquête rapide faite par le magistrat municipal fit connaître ce qui s'était passé la veille ; un procès-verbal fut dressé et envoyé au Sous-Préfet et à l'Inspecteur primaire de Brest.

Le triste événement fut bientôt connu dans la paroisse, où il souleva un long cri de réprobation : les parents se rendirent à l'école et emmenèrent ceux de leurs enfants qui suivaient la classe des maîtres-adjoints auteurs ou complices de l'attentat, en déclarant qu'ils les garderaient chez eux tant que justice ne sera pas faite. De plus, les paroissiens, comprenant qu'une réparation s'imposait, spontanément, se réunirent un soir et, sans la présence d'aucun prêtre, organisèrent une procession qui défila au chant des cantiques d'*Hor Mamm santez Anna* et *Nous voulons Dieu dans nos écoles,* souvent interrompus par les cris de : « Vive le Christ ! A bas les sectaires » !

Ce n'était pas assez : Monseigneur l'Évêque, mis au courant, autorisa une cérémonie d'expiation publique, qui a eu lieu dimanche dernier 26 Mars. En l'annonçant le matin, à la messe, le bon et pieux recteur de la paroisse rappela le fait abominable qui la motivait ; laissant parler son cœur, il exprima la douloureuse indignation qu'il ressentait.... et que, visiblement, partageaient ses auditeurs.

Le soir, aux vêpres, l'église était absolument comble. M. Cozic, curé de Lesneven, venu présider la cérémonie expiatoire, accompagné de plusieurs prêtres des environs, monta en chaire et parla d'abord du respect et de l'amour dus à la Croix ; puis, après avoir rappelé l'exemple donné par une autre paroisse du canton (Ploudaniel), où l'on protesta d'une façon aussi spirituelle qu'énergique contre l'enlèvement du crucifix des écoles, il félicita les habitants de Kerlouan, devant l'outrage autrement grave fait à leur foi, d'avoir si bien compris leurs devoirs de chrétiens et de pères de famille.... La procession se forma alors, les enfants en tête, et, au chant du *Vexilla Regis,* se rendit à la mairie où étaient disposés,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

sur un coussin placé lui-même sur un brancard, les débris de l'image sainte si odieusement profanée. En les voyant paraître, portés par des notables de la paroisse, la plupart des spectateurs éclataient en sanglots. Le cortège défila ainsi à travers le bourg où, aux fenêtres de toutes les maisons, on remarquait un crucifix entre deux cierges allumés, pendant que le clergé et les fidèles redisaient le cri de pardon : *Parce, Domine,* alternant avec les versets du psaume *Miserere*.... La cérémonie se termina, à l'église, par la bénédiction de la vraie Croix.

A la sortie, M. Soubigou, conseiller général, que l'on avait vu au premier rang de la procession avec M. Bihan-Poudec, conseiller d'arrondissement, adressa à la foule quelques paroles enflammées, flétrissant le sectarisme haineux et la félonie de ces prétendus éducateurs qui viennent de montrer, une fois de plus, comment ils entendent la neutralité qu'ils prônent en paroles, comment ils respectent la liberté des convictions qu'ils ont mandat d'enseigner... Ils se croient les plus forts ; mais Dieu aura son tour, car « Dieu ne meurt pas » ! Cette revanche, nous l'attendons avec confiance, chrétiens sans peur toujours fidèles à l'antique foi de nos pères et, tant que nos cœurs battront dans nos poitrines, nous crierons : « Vive Dieu ! Vive le Christ » !...

Nous n'essaierons pas de dire l'effet de cette allocution venant après la cérémonie expiatoire ; nous terminerons par cette réflexion d'un témoin : « Dieu tire le bien du mal : une pareille journée vaut une mission ».

Le Pape et l'Institut catholique de Paris.

Mgr Péchenard, Recteur de l'Institut catholique de Paris, nous communique la lettre suivante que vient de lui adresser le Souverain Pontife : elle doit faire mieux comprendre aux catholiques leurs devoirs envers une œuvre dont l'importance est proclamée en ces termes par le chef infaillible de l'Eglise.

A notre cher Fils, Louis PÉCHENARD, Protonotaire apostolique, Recteur de l'Institut catholique de Paris.

PIE X, PAPE

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Ce fut la pratique constante de l'Eglise de cultiver et de protéger soigneusement les études scientifiques, non seulement dans les sciences sacrées, dont elle s'est naturellement occupée par-dessus tout, mais encore dans toutes les autres sciences, attendu que celles-ci apportent aux premières un puissant concours. Etroit, en effet, est le lien qui les unit et les rattache les unes aux autres, puisqu'elles viennent de Dieu, *le Seigneur des Sciences*, d'où découlent nécessairement, comme de leur unique source, toutes vérités quelconques.

Certes, Nos prédécesseurs ont toujours regardé comme l'une des fonctions de leur charge apostolique de favoriser, autant qu'ils le pouvaient, l'instruction sous toutes ses formes ; et ce n'est pas le moindre titre de gloire des Pontifes romains d'avoir créé, au moyen âge, et d'avoir enrichi et comblé de faveurs ces savantes Universités, que celles qui fleurissent de nos jours reconnaissent comme leurs mères.

Et maintenant, quant à Nous, qui portons le même intérêt à l'étude de toutes les sciences, Nous avons entendu avec joie l'exposé que vous faisiez naguère, en Notre présence, de cet Institut dont vous êtes le chef ; mais, pour mieux montrer encore quels sentiments Nous animent à son égard, Nous avons jugé bon de vous adresser la présente lettre.

Et tout d'abord, Nous devons décerner un éloge exceptionnel à Nos Vénérables Frères, les Evêques de France, dont l'autorité forme la principale direction de votre Institut, et dont la sollicitude pourvoit soigneusement à sa conservation.

Nous devons ensuite accorder un autre éloge, et non des moindres, à tous ces catholiques, quels qu'ils soient, qui estiment que cet Institut est digne d'être largement soutenu de leur propre fortune. Ils ont sans doute la conviction, et en cela ils sont dans le vrai, qu'il y va des plus hauts intérêts de la société, autant que de ceux de la religion, que les jeunes gens soient formés, surtout au sein des grandes écoles, tout ensemble dans les principes d'une science solide et dans des sentiments chrétiens ; et qu'il faut, aujourd'hui plus encore qu'en tout autre temps, que partout les prêtres soient très instruits, non seulement dans la théologie, mais encore dans la philosophie, le droit, les sciences de la nature et les belles-lettres. Car il est de mode, et on le voit presque chaque jour, que ce soit dans l'arsenal de la science que les hommes dont l'instruction s'inspire plus de l'opinion que de la vérité, cherchent sans cesse des armes contre la foi.

Mais Nous savons, et avec quelle joie ! à peine est-il besoin de le dire, qu'à l'Institut de Paris n'ont jamais manqué, et actuellement moins que jamais, des maîtres de choix, capables de faire honneur à la science et à la religion. Dans l'accomplissement de leur tâche, plus difficile à notre époque et plus ardue qu'à toute autre, on les voit bien pénétrés de ce que réclame leur mission, à savoir : mettre en sûreté les principes très saints de l'antique sagesse, ce qui est le premier point ; ensuite, tenant compte des progrès de l'érudition, ne rien négliger de tout ce que la sagacité de nos contemporains a découvert de vrai.

Or ces règles, plusieurs ont l'habitude de s'en écarter et de ne pas les observer, non seulement ceux qui sont dans les rangs des adversaires de la foi catholique, mais encore tous ceux qui témoignent ne pas professer pour la Tradition et le magistère de l'Eglise l'estime qu'ils en devraient avoir, et qui

Archives diocésaines de Quimper et Léon

semblent vouloir approuver sans réserve ce dicton courant : *Ce qui est faux aujourd'hui sera tenu pour vrai demain.* De là, ce système partout répandu d'écarter ce qui est ancien, de mettre en avant ce qui est nouveau, presque sans autre motif que celui de la nouveauté ; comme si le tout de la science devait consister dans une sorte de dédain de l'antiquité.

Mais ce serait chose bien superflue de vous dissuader de cette façon de faire. Car Nous connaissons la promptitude de votre obéissance envers le Siège apostolique, et il n'y a pas de doute possible que vous ne vouliez, en ce point aussi, mériter toujours l'approbation du Pontife Romain.

Aussi Nous félicitons votre Institut de l'abondance des fruits qu'il a produits jusqu'ici parmi vos concitoyens ; Nous désirons vivement que ses services et sa réputation ne cessent de grandir ; et, de plus en plus, Nous exhortons tous ceux qui, à un titre quelconque, en font partie ou le soutiennent, à redoubler leurs efforts dans toute la mesure du possible.

En attendant, comme présage du secours divin, pour vous, cher Fils, et pour eux tous, et comme témoignage de Notre particulière bienveillance, recevez la bénédiction apostolique, que Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 22 Février de l'année 1905, la deuxième de Notre Pontificat.

PIE X, Pape.

RENNES. — **Un démenti.** — Le *Radical* publie la lettre suivante :

ARCHEVÊCHÉ
DE
RENNES

Rennes, le 20 Mars 1905.

Monsieur le directeur du *Radical*, Paris.

On me communique un des derniers numéros du *Radical*, contenant ces lignes :

Qui a été surpris du langage tenu par M. Labouré, archevêque de Rennes ? Ce doux prêtre, ce serviteur d'un Dieu de paix, nous menace de coups de fusil si le Concordat est déchiré. Il prend évidemment ses désirs pour la réalité ; mais ses désirs nous suffisent comme indication.

J'oppose à cette allégation le démenti le plus formel et le plus absolu.

Je n'ai jamais rien écrit, ni rien dit à qui que ce soit, qui permette de m'attribuer directement ou indirectement cet absurde propos.

Je compte que vous voudrez bien insérer cette réponse dans votre journal, et j'ai l'honneur de vous saluer.

J. cardinal LABOURÉ,
Archevêque de Rennes.

Un grand nombre d'autres journaux de Paris et de la province,

spécialement de notre région, ont reproduit en termes analogues l'invraisemblable information du *Radical* ; ils doivent également prendre pour eux le démenti de Son Em. le cardinal Labouré. Auront-ils la loyauté de publier sa rectification ? Nous n'y comptons point : ce serait contre leurs procédés habituels.

Le protestantisme en Bretagne. — A l'occasion du projet de séparation des « Eglises et de l'Etat », le Consistoire central des Eglises réformées de France vient de faire publier un intéressant document : c'est le relevé, par département, des Français qui appartiennent aux diverses confessions du culte protestant.

Nous empruntons à cette statistique les chiffres qui se rapportent aux cinq départements bretons.

C'est la Loire-Inférieure qui tient la tête de la liste, avec un chiffre de 905 protestants ; le Finistère vient ensuite, avec 775 ; puis l'Ille-et-Vilaine, avec 642 ; les Côtes-du-Nord, avec 383 ; enfin, le Morbihan, avec 145.

Le total des protestants existant en Bretagne est donc de 2,850.

A titre de renseignement, ajoutons que le nombre total des protestants en France s'élève à 575,000 environ. Le plus fort contingent se trouve dans le Gard (118,843) et le plus faible dans le Cantal (17).

Le culte des Saints *(suite)*.

Dans mon exposé sur le culte des Saints invoqués pour les bestiaux, je crois avoir dit la vérité, toute la vérité, et rien que la vérité ; mais en exposant les faits, je me suis jusqu'ici abstenu de dire ce que, à mon avis, l'on doit penser de cette pratique. Eh bien, je ne crois pas avoir à la justifier, par la raison bien simple qu'elle est parfaitement légitime.

C'est de Dieu que nous tenons les biens temporels tout autant que les biens de l'ordre spirituel. Oserait-on juger mauvais que le riche propriétaire faisant de sa fortune un noble usage, y trouvant pour lui et pour les siens les éléments d'un réel bonheur, demande au Ciel de lui conserver sa fortune ? Et pourquoi nos paysans, dans des conditions plus modestes, n'auraient-ils point le droit de prier pour conserver les animaux qui constituent leur plus précieuse ressource ? Même, si ce n'est pas comme élément de richesse qu'ils réclament cette conservation, si c'est parce qu'ils aiment ces êtres inférieurs, leurs auxiliaires dans le travail de la ferme, je n'aurai pas le courage de blâmer leur recours à l'intervention du Tout-Puissant, et j'invoquerai pour les innocenter le plus aimable des Saints, François d'Assise, qui donnait le nom de *frères* non seulement aux oiseaux qu'il prêchait, mais au méchant loup de Gubbio.

Vous pourriez m'objecter : « Mais pourquoi recourent-ils pour

Archives diocésaines de Quimper et Léon

cela à des saints dont l'histoire n'explique nullement, vous l'avez reconnu vous-même, l'intervention dans la protection des chevaux, des bœufs et des vaches, etc. » ? A cela je me contenterai de répondre : Mais tout simplement parce que le Bon Dieu n'exige pas que nos éleveurs aient suivi un cours d'histoire ecclésiastique.

Oh ! je l'avoue franchement : je préférerais une confiance, basée sur des faits importants et certains, j'aimerais une piété éclairée par l'étude; mais n'en demandons pas tant, nous autres gens des villes, dédaigneux des formes que prend la dévotion des pauvres ruraux. Est-elle bien plus intelligente, la confiance née d'un ridicule jeu de mot qui, un beau jour, a jeté des centaines de dévots et des milliers de dévotes aux pieds de saint Expedit? Le culte rendu à saint Antoine de Padoue (un saint bien aimable, il est vrai), n'est-il pas devenu par quelques-unes de ses formes et par son importance exagérée une sorte de scandale, ou du moins une chose grotesque aux yeux d'un grand nombre? — On ne saurait le nier. Mais je n'irai pas cependant jusqu'à tout louer dans le culte rendu chez nous aux quatre saints souvent nommés : saint Eloi, saint Cornéli, saint Herbot et saint Antoine. Je trouve très légitime qu'on conserve leurs anciennes statues et même qu'on leur en érige de nouvelles, surtout si cela vient de l'initiative des fidèles; j'aurais mauvaise grâce, d'ailleurs, à infliger un blâme, car des quantités de fois j'ai servi d'intermédiaire pour les faire fabriquer dans les ateliers de M. Cachal; mais il est au ciel des bienheureux dont les images devraient avoir pour nous bien plus d'intérêt encore que celles des patrons des bêtes ; à vrai dire, je trouve ceux-ci trop envahissants et je m'attendais depuis longtemps aux attaques inévitables d'une presse hostile, attaques qui ne sont pas sans être quelque peu justifiées et qui jettent sur l'ensemble des pratiques religieuses un réel discrédit.

Puisque je viens de faire allusion tout à l'heure au caractère futile de certaines dévotions plus particulières aux villes, disons encore un mot sur ce sujet : le grand défaut des pratiques de piété à notre époque, c'est qu'elles sont régies par la mode. Peut-être l'ai-je déjà dit ; en ce cas, je n'hésite pas à le répéter, car c'est faire œuvre utile, que de mettre en garde contre ces puérils entraînements les âmes de bonne volonté. Reportez-vous à trente ans en arrière, et si votre âge vous le permet, vous vous rappellerez qu'à cette époque la dévotion à saint Joseph était devenue du fétichisme ; ce courant était déterminé par l'étonnante diffusion de petites publications périodiques d'une remarquable pauvreté. De très bonnes personnes, qui soupiraient après l'arrivée de chacun de ces numéros, auraient tiré un bien autre profit d'une lecture sérieuse, surtout dans le saint Evangile qui, peut-être, aurait eu pour elles le charme de la nouveauté ; mais non, il leur fallait ces pieuses niaiseries. Aujourd'hui la dévotion à saint Joseph a pris le caractère et les proportions qui lui conviennent.

Il y a vingt ans, toutes nos églises reçurent des copies de la Sainte Face du Sauveur conservée à la basilique vaticane ; elles

n'ont point disparu, Dieu merci, mais les lampes nombreuses qui brûlaient devant elles, souvent en si grand nombre, se sont presque toutes éteintes ; il me semble qu'on doit le regretter ; cet usage pieux s'était répandu à l'instigation de M. Dupont *le saint homme de Tours*, et une pareille origine aurait dû suffire pour le faire maintenir, mais la mode est passée.

Il y a dix ans, l'image de l'Enfant-Jésus ne paraissait guère dans nos églises qu'au temps de Noël ou sur les bras de la Vierge et de saint Joseph. Un beau jour, il y vint avec robe, manteau et couronne d'empereur, manchettes de dentelles, etc..., c'était d'ailleurs presque toujours charmant, mais on aurait dit que cette image était vénérable, moins parce qu'elle rappelle la royauté du divin Enfant que parce que le modèle était vénéré à Prague ; tout autre image de l'Enfant-Jésus était pour ainsi dire non avenue. Cela se serait très bien compris pour les religieux et les religieuses du Carmel, à qui l'original appartient par une possession séculaire et qui trouvent là une dévotion de famille ; on le comprend également pour les Dames du Sacré-Cœur qui, par leur maison de Prague, y ont été initiées, mais ailleurs pourquoi cette forme spéciale de la piété envers l'enfance du Sauveur ? Ce n'est pas que j'y trouve rien de répréhensible, au contraire ; je ne lui reproche qu'une chose, d'être une mode, et même une mode déjà un peu démodée, bientôt elle le sera complètement.

Les siècles passés ont eu aussi leurs courants de dévotion, mais ce n'étaient point de ces engouements d'un instant, preuves évidentes d'une médiocre intelligence des choses spirituelles, d'une instruction religieuse notoirement insuffisante, et d'un manque de sérieux dans les esprits. *(A suivre.)*

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le 25 Mars, fête de l'Annonciation, le Saint-Père a célébré la messe dans la salle du Consistoire, en présence du pèlerinage français présenté par Mgr Schœpfer, évêque de Tarbes.

La cérémonie de la bénédiction de la grotte de Lourdes, au Vatican, qui devait avoir lieu dans l'après-midi, a été remise à cause du mauvais temps.

Le lendemain (dimanche soir), les pèlerins ont été reçus en audience. Le Pape, qui était accompagné du cardinal Mathieu et des évêques de Tarbes et de Langres, leur adressa une allocution dans laquelle il rappela les marques de prédilection données par Dieu à la France : Notre-Dame des Victoires, la médaille miraculeuse et surtout Lourdes. Il exhorta les pèlerins à redoubler de fidélité à leurs devoirs de chrétiens et de dévotion à la Vierge Immaculée ; puis il les bénit « eux et tous ceux qui leur sont chers, tous ceux qu'ils ont dans l'esprit et dans le cœur ».

Après le départ du Saint-Père, tous sont allés voir la grotte

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dans les jardins du Vatican et y ont prié comme à Lourdes, après une pieuse allocution de Mgr l'Evêque de Tarbes.

***

Lundi matin, 27 Mars, a eu lieu le Consistoire privé annoncé depuis plusieurs semaines.

Pie X, dans une allocution latine, a parlé de la situation religieuse dans divers pays et particulièrement en France : il déplore les intentions qui s'y manifestent de rompre le pacte du Concordat et surtout le projet de séparation perpétuelle du pouvoir civil et de l'Eglise... Pour lui, il s'est appliqué, par tous les moyens en son pouvoir, d'écarter ce malheur, et il est prêt à donner à cet égard de nouvelles preuves de son désir de conciliation... Mais, d'après la tournure que prennent les affaires, il est malheureusement à craindre que sous peu on arrive à une catastrophe : car tout dommage qui frappe l'Eglise a partout sa répercussion sur la chose publique. Le Pape le regrette amèrement pour la France qu'il aime de toute son âme....

Le Souverain Pontife est également affligé de la guerre cruelle qui sévit en Extrême-Orient, et fait des vœux pour la paix....

Pie X termine en rappelant les fêtes mariales et souhaitant que la Vierge très suave ne fasse pas trop attendre les jours de la paix souhaitée.

Le nombre des évêques préconisés a été très restreint, et parmi eux naturellement il n'y en a aucun pour la France.

Il n'y a pas eu de nouveaux cardinaux créés. A la fin du Consistoire, le Pape a nommé le cardinal Mathieu, cardinal français de Curie, Camerlingue du Sacré Collège.

***

L'inauguration solennelle de la Grotte de Lourdes dans les jardins du Vatican a eu lieu mardi, en présence du Pape accompagné des personnages de la cour pontificale. Les chantres de la chapelle Sixtine, dirigés par Mgr Perosi, ont exécuté plusieurs morceaux. Mgr Schœpfer, évêque de Tarbes, a adressé une allocution aux pèlerins français.

La cérémonie s'est terminée par la bénédiction papale.

France. — **Le projet de séparation.** — Les débats sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, coupés par un réquisitoire haineux du socialiste Breton — l'homme qui ne salue pas le drapeau national — contre les Congrégations charitables et hospitalières, ont été repris, lundi, et se continuent à la Chambre des députés.

On a entendu des orateurs parlant pour ou contre le projet, sans résultat sensible jusqu'à ce moment. Du côté des catholiques, M. Groussau, l'éminent jurisconsulte de Lille, a prononcé un magnifique discours prouvant d'une manière irréfutable que l'on

ne peut, sans commettre une iniquité flagrante, retirer les édifices religieux aux catholiques ni supprimer le budget des cultes, qui est une dette de l'Etat. Il a dévoilé le rôle équivoque des auteurs du projet, disposés à faire servir la loi une fois votée à la destruction même de la religion ; et il cite un article, tenu secret jusqu'ici, extrait du *Bulletin de l'Association nationale des libres-penseurs* de France, où il est dit que la libre-pensée, dans le nouveau régime qui va être établi, devra obtenir, au point de vue de la propriété des édifices religieux, des droits égaux à ceux des associations cultuelles..... Et l'article est signé du président même de la Commission de séparation, M. Ferdinand Buisson !

Certes, de tels faits justifient toutes les défiances.

***

M. le comte A. de Mun que, malheureusement, l'état de sa santé éloigne de la tribune, continue dans la presse parisienne la série de ses éloquents articles contre la Séparation. L'histoire en main, il montre que ce qui a fait la grandeur de la France dans le passé et lui a mis au front cette auréole que ses rivaux lui envient, c'est la longue fidélité de son alliance avec l'Eglise..... Et à cette nation une poignée de francs-maçons prétend imposer l'apostasie ! « Il ne s'agit plus ici, dit le vaillant champion de la cause catholique, des consciences individuelles, mais de la conscience nationale. Ce n'est plus aux catholiques que je parle, c'est à tous les hommes qu'émeut encore la grandeur de la patrie. Je ne plaide plus pour ma foi, je plaide pour la France devant les Français. N'y aura-t-il pas chez eux un sursaut de révolte ? »

Jurisprudence. — La Cour d'Aix, dans un arrêt important, rendu le 20 Mars, au sujet des anciennes Carmélites d'Arles, reconnaît que les congrégations non autorisées dissoutes doivent être considérées comme des Société de fait et que, par suite, l'actif doit être distribué entre leurs membres.

Paris. — **Sympathies et condoléances.** — L'archevêque et les trois évêques de la province de Milwauckee (Etats-Unis) viennent d'adresser au Cardinal-Archevêque de Paris une lettre de sympathie « espérant, disent-ils, qu'elle vous consolera, ainsi que les évêques de la France, dans les douleurs que vous occasionnent les ennemis de l'Eglise » et assurant les membres de l'épiscopat français qu'ils ne sont pas « seuls à compatir à nos souffrances ».

BIBLIOGRAPHIE

Œuvre des vocations apostoliques tardives. — Cette œuvre établie avec la bénédiction de N. S. Père le Pape et sous le vocable de la Sainte Famille, accueille les jeunes gens intelligents et pieux, qui

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ont le désir de se faire missionnaires, quelles que soient leur fortune ou leur nationalité, pourvu qu'ils soient à l'abri du service militaire. Plus de 110 y sont déjà admis. Sa Sainteté Pie X, par un rescrit du 24 Janvier 1905, vient de permettre de faire donner les ordres sacrés à 20 de ces étudiants.

L'œuvre publie une revue mensuelle intitulée *Messager de la Sainte Famille*, qui peut faire grand bien aux familles chrétiennes et qui dès la première année a eu plus de 8,000 abonnés. Son but est de propager le culte de Sainte Famille et l'*Association universelle des familles chrétiennes*, si recommandée par Léon XIII. Prix de l'abonnement, 1,50 par an. Les demandes doivent être adressées à M. Berthier, Grave (Hollande).

L'Horticulture au Presbytère.

A l'heure où tant de prêtres se demandent avec une légitime anxiété de quelles ressources ils pourront disposer pour assurer leur vie quotidienne, nous croyons devoir leur recommander l'excellent ouvrage de M. l'Abbé Cannot, professeur d'Horticulture au Grand Séminaire de Soissons : **L'horticulture au presbytère**, ou *Manuel théorique et pratique* concernant la culture des arbres fruitiers, des légumes et des fleurs, avec 275 figures dans le texte.

Ce beau volume de 500 pages en est à son **sixième** mille. C'est dire avec quelle faveur il a été accueilli du clergé et quels services il peut lui rendre.

En vente chez l'auteur, à **Aizy**, par Vailly (Aisne). Prix **4 fr.**, *franco* **4 fr. 50.**

« ROME »

Sommaire du numéro du 8 Mars.

Texte : Le Concordat de 1801. I. Les négociations de Mgr Spina. — La séparation de l'Eglise et de l'Etat. — Les chambres de Raphaël. (Le châtiment d'Héliodore et la victoire de Constantin.) — La vénérable Mere Barat, fondatrice de la Société des Dames du Sacré-Cœur. — L'Ordre souverain de Malte. — Fêtes jubilaires. — Chronique. — Au diocèse de Dijon. — Un nouvel arbitrage du Saint-Siège. Mgr Savelli-Spinola, secrétaire de la Propagande. — La crypte du Mont-Cassin. — Le Séminaire de Santa-Chiara au Vatican. — La Première Communion à Rome.
Illustrations (14) : Portraits et monuments.

REVUE THOMISTE, 222, faubourg Saint-Honoré, Paris (8e).

Sommaire du n° de Mars-Avril 1905 (13e année).

T. R. P. Gardeil. La Crédibilité. — R. P. Hugueny. A quel bonheur sommes-nous destinés ? (2e art.). — R. P. Hugon La Causalité instrumentale de l'humanité sainte de Jésus.

LA VIE SCIENTIFIQUE : R. P. Hedde. Les deux principes de la Thermodynamique. (2e art.). — Noble. Note pour l'étude de la psychophysiologie d'Albert le Grand et de saint Thomas.

Revue analytique des Revues.

Notes bibliographiques.

Abonnements annuels du 1er Mars : France, **12** fr. ; Étranger, **14** fr.
La Livraison. . . . . **2 fr.**

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

20e Année. **Vendredi 7 Avril 1905** N° 14.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Au temps de la Passion : La Croix.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Lettre des Cardinaux Français à M. le Président de la République sur le projet de Séparation ; Lettre d'adhésion de Mgr Dubillard ; Pèlerinage de Lourdes ; Jeunesse Catholique Bretonne ; Pétition pour le maintien du Concordat : Nécrologie ; M. Bigot, architecte ; Traitement rétabli ; Morlaix ; La Roche-Maurice ; Carhaix ; Landudec ; Brest ; Avis important.

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Chine.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 9 Avril. — Dimanche de la Passion. Office du jour ; semi-double. Violet.
Vêpres du Dimanche de la Passion, sans mémoire.
Lundi, 10. — Office de la férie ; simple. Violet.
Mardi, 11. — S. Léon Ier, Pape, Docteur. Double. Blanc.
Mercredi, 12. — De la férie. Simple. Violet.
Jeudi, 13. — S. Herménégilde, Martyr. Semi-double. Rouge.
Vendredi, 14. — Les Sept Douleurs de la T. Sainte Vierge. Double-majeur. Blanc.
Samedi, 15. — Office du jour ; simple. Violet.
Dimanche, 16. — Dimanche des Rameaux.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Le temps pascal empêchera l'Adoration d'avoir lieu, aux époques fixées par le tableau, dans les paroisses de : Pencran, Plouégat-Moysan, Kernilis, Sainte-Sève, Pouldergat, Plougonven, Kersaint-Plabennec et Sibiril. Elle se fera dans les communautés désignées ci-après :

Orphelinat (ancien Refuge) de Brest	9-10 Avril.
Providence de Saint-Pol de Léon	11-12 —
Petites Sœurs des Pauvres, à Brest	13-14 —
Maison Saint-Joseph, à Saint-Pol de Léon. .	15-17 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Au temps de la Passion.

LA CROIX

La Croix ! Bien que voilée dans toutes nos églises, en ces jours de tristes souvenirs, mais aussi de radieuses espérances, elle doit resplendir à l'horizon de nos âmes comme un signe d'amour et comme un gage de rédemption ! Instrument de supplice où est suspendu la divine Victime, la Croix, la sainte et adorable Croix étend, au-dessus de nos têtes coupables et humiliées, ses deux bras qui semblent bénir et protéger.

Quel spectacle, bien fait pour toucher les cœurs les plus insensibles, quand l'orgueil n'a point obscurci les regards de l'intelligence, ou raidi la volonté humaine contre la divine volonté ; quand les passions n'ont point prostitué l'âme aux caprices honteux d'une nature corrompue !...

Justes, regardez votre Dieu qui expire pour vous mériter la persévérance, comme il vous a mérité le courage de la vertu ; c'est à Lui, à sa bonté, à ses travaux, à ses souffrances, à sa mort que vous devez et les trésors spirituels de vos âmes, et les réserves de joie qui vous attendent dans un monde meilleur, et les pures délices d'une conscience heureuse de l'accomplissement du devoir. Pour vous, la vision du Calvaire est une provocation à plus d'ardeur encore au service de Dieu, à une reconnaissance toujours plus affectueuse envers votre divin Bienfaiteur.

Pécheurs, vous surtout, regardez la Croix. Elle est la rançon de vos fautes. Les blessures béantes du Crucifié vous rappellent les multiples et indicibles tortures de sa Passion ; son sang qui coule est la preuve la plus touchante et le symbole le plus vrai de son ineffable tendresse envers les révoltés de sa famille — et vous en êtes.

Et nous en sommes tous, de quelque nom qu'on nous appelle, de quelque titre qu'on nous honore. Quand, avec sincérité, nous descendons au fond de nos consciences, nous y trouvons des témoignages irrécusables de nos rébellions, peut-être graves, hélas ! mais à coup sûr trop fréquentes. Et voilà pourquoi il nous est bon, à tous, de jeter les yeux sur la Croix, d'y lire l'histoire sanglante d'un martyre accepté et aimé pour détruire ici-bas le péché, pour remédier aux maux de l'humanité coupable.

Donc, en haut les regards ; mais surtout, en haut les cœurs ! Car Celui qui donne sa vie pour nous réclame en retour — et il en a le droit à plus d'un titre — l'hommage de notre amour. Combien restent sourds à cet appel ! Comme les indifférents qui semblaient ne point voir, sur le Golgotha, la victime expirante, ou comme les railleurs qui insultaient à son agonie, ou comme les bourreaux qui jouissaient de leur œuvre de mort, ils ne sont point

touchés du signe auguste du salut. Ou leurs yeux demeurent secs, ou même leur ironie s'aiguise, ou même encore leur haine se déchaîne avec violence : malheureux, qui se perdent, et doublement malheureux, si leur propre ruine est pour d'autres une cause de mort.

Et pourtant Jésus a payé la dette de l'humanité tout entière. Souvenons-nous-en aux jours de trouble, de découragement ou de douleur. Il n'est pas une angoisse, pas une faiblesse, pas une souffrance dont il n'ait d'avance mérité l'apaisement, la guérison ou le remède. Et quand nous voyons des mains sacrilèges qui se tendent vers la Croix pour la menacer, quand nous entendons des blasphèmes provoqués par la haine sectaire, nous ne pouvons nous empêcher de penser que, même pour ces ingrats, Jésus a des trésors de bonté dont ils ne parviendront pas à épuiser les richesses ; malheur à eux s'ils refusent d'y venir chercher le pardon !

Brille radieuse, ô Croix, étendard de notre Roi, symbole éloquent d'un mystère de souffrance et d'amour ! Les ennemis du Christ peuvent bien t'insulter, essayer de briser tes images, de couvrir de leurs clameurs impies ton divin langage, de te poursuivre jusqu'en ces asiles où pourtant tu rappelles les grandes leçons de la souffrance et de la justice : ils ne parviendront pas à te proscrire entièrement de notre sol ; tes racines y ont poussé trop profondes, ton ombre y fut trop bienfaisante et tes enseignements trop bien compris..... *O Crux, ave, spes unica.*

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France. — Le maintien du Concordat.**

II. — **Les prédications du Carême et les communions pascales.**

Offices extraordinaires.

Quimper. — Eglise Saint-Mathieu. — Dans la semaine de la Passion, du lundi 10 Avril au vendredi 14 inclusivement, retraite pascale pour les bretons, prêchée par M. Le Berre, recteur de Pluguffan. Sermon chaque soir, *à 7 h. 3/4.*

M. l'abbé Boschet, prédicateur de la station, donnera, pendant la même semaine, des instructions spéciales pour les Dames : le lundi, le mardi, le mercredi et le vendredi, *après la messe de 8 h. 1/2.*

De plus, le lundi, le mardi et le mercredi, *à 4 h. 1/4*, instruction pour les jeunes enfants qui n'ont pas l'âge de la communion ; et le jeudi *à 8 heures*, messe pour ces mêmes enfants ; consécration à la Sainte Vierge et Bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— Eglise de Loc-Maria. — *Vendredi 14 Avril*, fête de N.-D. des Sept-Douleurs. — Pèlerinage des Dames, enfants de Marie du Sacré-Cœur.

A 8 heures, messe suivie d'une instruction et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Paroisse de Kerfeunteun. — CHAPELLE DE LA MÈRE-DE-DIEU. — Le vendredi 14 Avril, fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, Mgr l'Evêque dira la messe à la chapelle de la Mère-de-Dieu, à 8 heures, et adressera ensuite la parole aux pelerins.

La loterie des Dames de Saint-Vincent-de-Paul sera exposée à la Salle synodale de l'Evêché, dimanche prochain 9 Avril ; le tirage en aura lieu le lundi 10, à 1 heure de l'après-midi.

Lettre des Cardinaux Français à M. le Président de la République sur le projet de Séparation.

Monsieur le Président de la République,

La discussion du projet de loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat soulève dans la France entière les plus graves et les plus douloureuses préoccupations.

Ce ne sont pas seulement les intérêts de la religion qui sont engagés; les intérêts de la France sont atteints en même temps.

Les représentants attitrés des cultes dissidents ont porté leurs réclamations, soit à la commission de la Chambre, soit à M. le Ministre des Cultes. Sera-t-on supris que nous adressions les nôtres au chef d'Etat, au nom de tout l'épiscopat, assurés que nous sommes d'être les interprètes du clergé et des fidèles qui partagent notre foi ?

Nous n'avons pas la pensée d'entrer dans une discussion irritante : nous voulons seulement présenter nos observations sur les difficultés soulevées par le projet de loi et faire connaître les résolutions que cette loi imposera aux catholiques.

1° Le Concordat de 1801 nous a, depuis un siècle, assuré la paix religieuse. La suppression du Concordat ramènerait la France à l'état de désorganisation morale et sociale dont se plaignaient tous les hommes honnêtes au sortir des violences de la Révolution.

On ne saurait prétendre que la rupture du Concordat est la conséquence des mesures prises par le Pape. Il a été répondu victorieusement à cette allégation dans la séance de la Chambre du 10 Février.

2° Si le Concordat cessait d'exister, nous aurions le devoir de réclamer pour la religion la liberté et le respect de ses droits garantis par des titres incontestables, à moins qu'on ne veuille supprimer, à l'égard de l'Eglise, les règles de la justice et de l'équité. Or, le projet de loi contient des dispositions qui blessent profondément la conscience des catholiques : non seulement la liberté ne leur est pas accordée par la séparation, mais on leur impose une organisation nouvelle formellement contraire aux principes de la religion catholique.

3° D'après le projet de loi présenté au Parlement, l'existence de l'Eglise, après la séparation, serait soumise au régime des associations cultuelles. Or, ces associations, organisées en dehors de toute autorité des évêques et des curés, sont, par là-même, la négation de la constitution de l'Eglise et une tentative formellement schismatique. Le vice essentiel des associations cultuelles est de créer une institution purement laïque pour l'imposer à l'Eglise catholique.

4° Les catholiques ne peuvent pas admettre que leurs églises leur soient enlevées. De même qu'en 1789 les biens du clergé avaient été « mis à la disposition de la nation » pour empêcher une banqueroute publique, les églises ont été, par le Concordat, « remises à la disposition des évêques ». Il y avait eu transfert des propriétés dans le premier cas ; de quel droit, dans le second cas, entendre ces mêmes expressions dans le sens d'une simple affectation, d'un simple droit d'usage, révocables à merci ? Changer la destination des églises est donc une violation des règles de la justice. Les catholiques ont le droit et le devoir de conserver la jouissance des églises, presbytères, et autres établissements du culte.

5° La suppression du budget des cultes est la violation de l'une des clauses les plus graves du Concordat.

Il fallait réparer l'injustice commise par les décrets révolutionnaires, raffermir la conscience publique, assurer la propriété des particuliers acquéreurs des biens ecclésiastiques. L'Eglise abandonna tous ses droits de revendication. En retour, l'Etat s'obligea à fournir une dotation aux ministres du culte. La suppression pure et simple du budget des Cultes est le refus d'accomplir une obligation stricte, née d'un contrat, et exprimée dans les termes les plus formels par la Constitution de 1791 qu'il n'est pas inutile de rappeler ici. « Le traitement des ministres du culte catholique fait partie de la dette nationale. » Cet acte portera un trouble profond dans la conscience publique.

6° Comme conclusion, nous demandons que le Concordat, c'est-à-dire un régime d'entente entre la société civile et la société religieuse, soit maintenu, et que, s'il y a lieu de le modifier, ce soit d'un commun accord entre les deux autorités.

Nous avons voulu remplir notre double devoir envers l'Eglise et envers la France en présentant ces observations au chef de l'Etat avec une respectueuse franchise et sans aucun sentiment d'hostilité. Nous aimons d'un même amour l'Eglise et la France. Nous avons la conviction qu'en agissant ainsi, nous répondons aux nécessités de la situation. La France ne veut pas de bouleversement politique ; elle ne veut pas non plus de persécution religieuse.

Le projet de séparation conduit nécessairement à la persécution religieuse et n'est pas l'expression de la volonté nationale.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Evêques français, nous avons, en parlant aujourd'hui, dégagé notre responsabilité envers le pays. Nous ne voulons pas désespérer de le voir reconnaître la vérité et la sincérité de nos conseils ; et si nous devions souffrir les douloureuses hostilités des sectes antichrétiennes, nous ne cesserions pas d'aimer la France et de prier pour elle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'hommage de notre profond respect.

† FRANÇOIS, card. RICHARD,
archevêque de Paris.
† ADOLPHE-LOUIS-ALBERT,
card. PERRAUD, *évêque d'Autun.*
† PIERRE, card. COULLIÉ,
archevêque de Lyon.
† V. L., card. LECOT,
archevêque de Bordeaux.
† J., card. LABOURÉ,
archevêque de Rennes.

Paris, le 28 Mars 1905.

Lettre d'adhésion de Mgr Dubillard, évêque de Quimper et de Léon.

Quimper, le 29 Mars 1905.

A Son Éminence le Cardinal Labouré,
Archevêque de Rennes.

ÉMINENCE,

Je veux vous exprimer sans retard toute la satisfaction que m'a causée la lettre très digne et très ferme que, de concert avec les Eminentissimes Cardinaux de Paris, d'Autun, de Lyon et de Bordeaux, vous venez d'adresser à M. le Président de la République française.

Les fidèles avaient besoin de ce grave document pour éclairer leurs derniers doutes et fixer définitivement leurs appréciations.

Avec vous, nous demandons énergiquement le maintien du Concordat et déclarons ne pas comprendre qu'on essaye de rejeter sur le Pape la responsabilité de la rupture.

Avec vous, nous repoussons comme schismatiques les *Associations cultuelles* que le pouvoir civil prétend imposer à l'Eglise de France.

Avec vous, nous réclamons la propriété des édifices religieux que les fidèles ont bâtis et l'usage perpétuel de ceux qui, par destination, appartiennent au culte.

Avec vous, nous demandons que l'indemnité concordataire soit conservée à nos prêtres, non pas à titre de traitement pour services rendus, mais à titre de compensation pour les ressources dont nous avons été injustement spoliés en 1793.

Avec vous, nous demandons enfin que le nouveau régime de surveillance, auquel on se propose de nous soumettre, soit un régime de justice et de liberté, et non point un régime d'arbitraire et d'oppression.

Daigne votre Eminence agréer, avec mes félicitations, l'assurance de mes sentiments très respectueux et filialement dévoués.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

Pèlerinage de Lourdes. — Nos lecteurs trouveront encartée dans le présent numéro de la *Semaine religieuse* la circulaire relative au Pèlerinage des hommes à Lourdes du 7 au 13 Mai.

JEUNESSE CATHOLIQUE BRETONNE. — **1er Congrès Social.** — Le Congrès social de Quimper, qui doit avoir lieu les 23, 24 et 25 Avril, se prépare activement. Les études porteront sur les conditions de travail de la Jeunesse en Bretagne dans le commerce, l'industrie, l'agriculture et la pêche, et sur le développement de la langue bretonne.

Parmi les personnes autorisées qui prendront part à ce grand congrès, signalons en outre de M. Jean Lerolle, président de l'U. C. J. B., Sa Grandeur Mgr Dubillard, évêque de Quimper, Mgr Dulong de Rosnay, le comte Albert de Mun, MM. de l'Estourbeillon, Ollivier, Lamy, Guilloteau, Limon, Villiers, députés ; MM. l'Amiral de Cuverville, de Chamaillard et Brager, sénateurs ; MM. Soubigou, de Servigny et Trémintin, conseillers généraux du Finistère.

Ce congrès, dont les organisateurs reçurent dès le début les encouragements de Sa Sainteté Pie X, est placé sous le haut patronage de Son Em. le Cardinal Labouré et de NN. SS. les évêques de Bretagne qui, dans les lettres élogieuses adressées au Comité Provincial de l'U. C. J. B, lui ont fait savoir combien ils étaient heureux de constater l'esprit fièrement catholique et résolument social de la *Jeunesse Catholique*.

NOTA. — Nous publierons la semaine prochaine le programme de ce congrès social.

Pétition pour le maintien du Concordat. — Le nombre de signatures recueillies dans le diocèse monte actuellement (5 Avril) à 73,137.

Le chiffre eût été encore plus élevé si, dans plusieurs communes, on n'avait pas omis de faire signer les illettrés. Ceux-ci peuvent donner légalement leur adhésion : il suffit qu'ils tracent eux-mêmes une croix, en faisant écrire leur nom par une autre personne, à condition que ce ne soit pas une de celles qui présentent la liste et qui doivent certifier les signatures recueillies.

Environ 60 communes, dont plusieurs très populeuses, n'ont pas encore renvoyé les feuilles de pétitions.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

N. B. Nous ne parlons ici que des listes signées seulement par *les hommes ayant l'âge d'électeurs*. Nous sommes heureux d'apprendre que d'autres listes, présentées notamment par la Ligue des Femmes Françaises, recueillent aussi de nombreuses adhésions.

Nécrologie. — I M. COURTOIS, *Recteur du Guilvinec*. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M Courtois, recteur du Guilvinec, décédé dans sa 56e année. Depuis plus d'un an déjà, sa santé paraissait bien compromise, quoi qu'il pût vaquer aux occupations essentielles de son ministère..... Dans l'après-midi du 27 Mars dernier, il fut frappé d'une deuxième attaque d'apoplexie qui paralysa entièrement la langue et tout le côté droit, mais sans lui enlever sa connaissance ; il reçut, dans la soirée, les derniers secours de la religion, suivant avec une piété visible toutes les cérémonies, quoique ne pouvant plus proférer une parole. Le lendemain, son dévoué vicaire lui lut une lettre dans laquelle Monseigneur l'Evêque s'informait de son état et lui envoyait, avec sa bénédiction, l'assurance de sa paternelle sympathie ; le malade se montra sensible à cette marque de bonté, et ce fut sa dernière joie sur la terre. Il succomba le jeudi 30 Mars, à 6 heures du soir.

Après un service célébré, le lendemain, en l'église du Guilvinec, le corps de M. Courtois a été transporté à Trémaouézan où il a été inhumé, le 1er Avril, dans la tombe de sa mère qu'il avait perdue, étant recteur de cette paroisse.

Né à Crozon le 6 Juin 1849, M. Courtois (Vincent-Hippolyte) fut ordonné prêtre le 10 Août 1873 et nommé vicaire d'abord à Cléden-Cap-Sizun (17 Novembre 1873), puis à Ploujean (20 Février 1882). Devenu recteur de Trémaouézan le 20 Janvier 1890, transféré à Plouégat-Guerrand le 8 Juin 1895, il était depuis le 11 Février 1901 au Guilvinec.

— II. M. TALEC, *Vicaire à Edern*. — En même temps que M. Courtois, nous recommandons aux prières M. Talec, vicaire à Edern, enlevé plus brusquement encore, à l'âge de 30 ans.... Le samedi 1er Avril, au matin, il partait joyeusement pour dire la sainte Messe à la chapelle de N.-D. du Niver. Après le premier Evangile, se sentant indisposé, il descendit de l'autel, puis, après quelques minutes passées à la sacristie, quitta ses ornements.... Transporté dans une maison voisine, il perdit peu à peu connaissance ; il reconnut cependant son excellent Recteur, qu'on avait prévenu en toute hâte et qui put administrer les derniers sacrements au moribond : il était 8 h. 1/2. A midi, le malade expirait, succombant à l'hypertrophie du cœur dont il se savait atteint....

M. Talec (Jean-Marie), né à Plouguerneau le 7 Janvier 1875, ordonné prêtre le 25 Juillet 1897, avait été d'abord vicaire de Quéménéven (20 Avril 1901) : il était depuis le 17 Août 1903 à Edern, où sa mort a causé d'unanimes regrets.

R. I. P.

Supplément à la *Semaine religieuse* du 7 Avril 1905.

PÈLERINAGE NATIONAL

DES

HOMMES DE FRANCE A LOURDES

Du 7 au 13 Mai 1905.

M

Conformément au désir de Monseigneur l'Évêque, nous avons demandé et obtenu la mise en marche de deux trains spéciaux pour Lourdes. Sa Grandeur souhaite vivement qu'un groupe nombreux de ses diocésains se joigne aux hommes de France pour aller aux pieds de la Vierge Immaculée lui demander qu'elle obtienne de son divin Fils le secours dont nous avons si grand besoin. Jamais l'heure ne fut plus solennelle ! Jamais les circonstances ne furent plus critiques, la lutte plus vive, plus violente contre la foi de nos pères, qui est la nôtre.

La Très Sainte Vierge aime et protège notre bien-aimée Patrie ; il faut donc la prier avec confiance et ferveur, à Lourdes surtout, où elle se plaît à manifester sa puissance. Nous espérons donc que nos vénérés Confrères feront tous leurs efforts pour que nos Bretons répondent à notre appel. A Lourdes ! Dieu le veut ! C'est le mot d'ordre de nos vaillants Évêques !

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le pèlerinage partira de Landerneau à 2 heures, et de Quimper à 3 heures, le *dimanche 7 Mai*. Il sera de retour le samedi 13 Mai.

Voici le prix des places :

I. — De Landerneau a Lourdes

1re classe.	102	francs.
2e —	70	—
3e —	46	—

II. — De Quimper a Lourdes

1re classe.	92	francs.
2e —	65	—
3e —	43	—

Le registre des inscriptions est ouvert. Il sera fermé le soir du 1er Mai.

Nous engageons vivement les pèlerins à se faire inscrire au plus tôt. Toutes les demandes devront être adressées à Quimper, à M. Coat, curé de la Cathédrale, ou à M. Le Sann, vicaire. *Toute demande non accompagnée du prix intégral est considérée comme non avenue.*

Nous demandons instamment que *tous les pèlerins* se fassent inscrire *par le clergé de leur paroisse.* Il y a souvent des inconvénients à agir autrement. Nous prions nos chers Confrères de porter une grande attention à ce point.

Le fourgon est réservé aux croix et bannières, que l'on désire très nombreuses. Les intéressés devront se charger de les surveiller.

Monseigneur autorise, comme par le passé, à réciter publiquement la prière de l'*Itinéraire*, *in viam pacis*, et à donner la bénédiction du T. Saint-Sacrement, dans toutes les églises et chapelles, le dimanche 7 Mai, pour attirer les faveurs du Ciel sur le pèlerinage national.

Vive Notre-Dame de Lourdes !

J.-C. COAT,

CHANOINE,

Curé-Archiprêtre de la Cathédrale.

Quimper, le 4 Avril 1903.

Quimper, imp. de Kerangal.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

M. Bigot, architecte. — Nous demandons à nos lecteurs un souvenir devant Dieu pour le repos de l'âme de M. G. Bigot, ancien architecte du département du Finistère, décédé à l'âge de de 66 ans, dans une station balnéaire des Basses-Pyrénées.

Digne fils de l'éminent architecte à qui l'on doit les flèches de la cathédrale de Saint-Corentin, M. Bigot a construit dans notre diocèse de nombreuses églises, entre autres celle de Saint-Mathieu de Quimper. Aussi apprécié comme homme que comme artiste, M. Bigot laisse à tous ceux qui l'ont connu le souvenir le plus sympathique.

Traitement rétabli. — Par décision du 30 Mars dernier, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes a rétabli, à partir du 1er Janvier 1905, le traitement de M. Kerbiriou, desservant de Plougourvest.

Morlaix *(La Salette)*. — **Retraite d'hommes,** *du 26 Mars au 1er Avril.* — 11 paroisses ; 26 retraitants : Pleyber-Christ, 7 ; Plouvorn, 4 ; Saint-Martin de Morlaix, 4 ; Plougoulm, 3 ; Taulé, 2 ; Guiclan, 2 ; Sibiril, 1 ; Loc-Eguiner (Saint-Thégonnec), 1 ; Le Guerlesquin, 1 ; Plonjean, 1.

La Roche-Maurice. — **La Mission.** — Commencée le 19 Mars, fête de saint Joseph, et sous le patronage spécial du glorieux Patriarche, la Mission s'est terminée samedi, 1er Avril. Il est superflu de dire qu'elle a bien réussi, et ce serait employer un terme insuffisant : un paroissien exprimait ainsi sa pensée, qui est celle de la population tout entière : « Il y a eu quinze jours de fête pour La Roche »... Dès l'ouverture, les exercices ont été suivis avec autant d'empressement que d'assiduité ; au premier son de la cloche, on voyait ces braves chrétiens accourir à l'église, écoutant avec avidité la parole de Dieu ou pieusement recueillis près des confessionnaux.....

Nous ne parlerons des missionnaires que pour les remercier du bien qu'ils ont fait par leurs instructions variées : conférences pratiques, à la doctrine sûre exposée avec méthode et clarté ; explication des Tableaux, si vivante et toujours si goûtée, surtout quand on a la bonne fortune — comme nous l'avions — d'entendre des maîtres du genre ; sermons sur les grandes vérités, qui remuent les cœurs les plus endurcis. N'oublions pas le rôle du chant qui, bien dirigé et bien compris, est une prédication, et non des moins efficaces : ici, les cantiques étaient « enlevés » avec un enthousiasme du meilleur augure.

Le nombre des communions, pour les deux semaines, a atteint 900. Ce chiffre montre clairement que les habitants des paroisses voisines ont profité dans une assez large part de la Mission de La Roche. Espérons que, pour tous, cette Mission si bien suivie portera ses fruits abondants et durables. Un Témoin.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Carhaix. — **Bénédiction de la salle du Patronage Saint-Louis.** — « Excusez un étranger, Monsieur, s'il se permet de vous interpeller en pleine rue. Où allez-vous de ce pas, et où vont tous ces groupes de vos compatriotes que je vois passer, alertes, gais et bruyants?

— » Où nous allons tous? Mêlez-vous à nos rangs, et, chemin faisant, je satisferai votre légitime curiosité. Nous allons à la gare. Le train de Quimper nous amène à 2 h. 1/2 Mgr Dubillard, notre Évêque bien-aimé, et nous voulons le saluer dès son arrivée, puis lui faire une escorte d'honneur.

— » Parfait. Votre Évêque est donc en visite pastorale?

— » Pas précisément. Il vient visiter la jeunesse catholique de Carhaix. C'est à elle seule qu'il va consacrer toute cette soirée du dimanche, 2 Avril. Le programme comporte la bénédiction et l'inauguration d'une nouvelle salle du Patronage Saint-Louis.

— » Volontiers, je serai de la fête, *incognito*.... Cette œuvre de jeunesse qui va recevoir son Évêque, est-elle de création récente?

— » Elle date de 1903. Ses débuts furent modestes, comme il convient; installée à l'étroit dans les classes mêmes de l'école libre, elle était aussi gênante que gênée. Longtemps, elle rêva une séparation nécessaire à ses propres accroissements; puis, un beau jour, elle résolut hardiment de s'installer chez elle.

— » Qui fut l'âme de ce projet?

— » Le clergé paroissial, et tout d'abord notre Curé-Doyen, qui est le meilleur ami du peuple et un vrai père pour tous les enfants. Son bras droit, tout le monde vous le nommera, c'est le premier vicaire, l'idole des jeunes Carhaisiens. Il reçut quelques dons; il en provoqua quelques autres; il vida sa bourse; il fit appel à son crédit, et le bâtiment tant convoité s'éleva orgueilleusement sur ses 25 mètres de façade, au fond d'une cour spacieuse, avec la solitude pour voisine.

— » Allons-y directement; nous attendrons le cortège sur place.

† †

» .... A 3 heures, Monseigneur fait son entrée au Patronage. Vous voyez marcher à sa droite M. le Curé de Carhaix; derrière, son Vicaire général et M. le Curé-Doyen de Châteauneuf-du-Faou.

— » Pendant que l'on prend contact, aux sons éclatants de la fanfare, laissez-moi vous demander quel est l'établissement qui se profile à l'extrémité du jardin.

— » C'est l'école libre, dont je suis le très humble maître.

— » C'est, par conséquent, la pépinière du Patronage?

— » Oui et non. Le Patronage est la maison de tous les jeunes Carhaisiens, sans distinction de provenance scolaire. Les nôtres y sont plus nombreux; mais l'école publique fournit aussi son contingent de recrues. Ce soir même, s'il vous est agréable d'assister à une séance dramatique, vous verrez tous ces jeunes gens mêlés sur la scène dans la plus touchante fraternité.

— » Qui donc adresse à Monseigneur ce chaud compliment?

— » C'est le Président du Patronage, jeune homme plein de foi, de patriotisme et d'action.

— » Pendant que Mgr asperge l'intérieur et l'extérieur du bâtiment, je puis bien examiner l'agencement de la salle. Un parterre; une scène, la coulisse; au chevet, un salon. Tout cela est éclatant de fraîcheur.

— » Ajoutez que des mains délicates ont revêtu les murs d'une vraie toilette de printemps.

— » Ce qui m'impressionne davantage, c'est l'assemblée. Je la vois debout, entassée, débordante. Elle attend quelque chose.

— » Oui, une allocution de Mgr l'Évêque.

— » C'est un reporter sans doute que j'aperçois là, armé de son crayon?

— » C'est le rédacteur d'un journal local, *Ar Bobl*, un barde breton des plus distingués.

— » Déjà le vénérable orateur s'est campé devant son auditoire. Essayons de dessiner au passage la trame de son discours. »

† †

« Cette salle est un refuge, dit en substance Monseigneur. Ailleurs, tant de jeunes gens s'égarent et se perdent; ici, ils trouvent, comme dans la famille, de bons conseils et de bons exemples; ils échappent à la contagion. Cette salle est encore un prolongement de l'école. A côté des divertissements honnêtes, elle fournit aux jeunes gens les moyens d'achever leur formation civique : lectures, études, discussions, conférences, tout ce qui peut initier à la vie sociale et préparer aux classes populaires des défenseurs éclairés et dévoués. Cette salle est enfin un foyer de prosélytisme chrétien. Ceux qui la fréquentent ne sont pas seulement des paroissiens modèles, mais ils ont l'ambition de devenir les auxiliaires du clergé. A eux de défendre l'Eglise dans les milieux impénétrables au prêtre; à eux d'humaniser ces ennemis de la société qui ne rêvent que violences et bouleversements.... Un jour peut-être, et qui sait si ce jour n'est pas proche? nous leur demanderons l'hospitalité de cette enceinte pour leur Dieu et pour son culte, que des lois impies auront chassés de l'église paroissiale. Ils seront fiers, nous n'en doutons pas, d'un tel honneur, et ils s'en montreront dignes. »

Sur ce mot prononcé et entendu avec émotion, Monseigneur bénit l'assistance, puis il se rend avec elle à l'église, et donne le Salut du Saint-Sacrement.

† †

A 8 heures, spectacle offert par les enfants du Patronage, avec le concours de quelques-uns de leurs grands amis. Salle comble. Programme attrayant : Une comédie de Botrel. Une idylle dramatique. Un acte d'opéra-comique. Une sortie bouffe. Rappelons une scène attendrissante de l'idylle : le petit Vincent de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Paul fait l'aumône à un mendiant écloppé. Celui-ci prend la main de son jeune bienfaiteur et, d'un accent inspiré, il présage ses vertus héroïques et célèbre ses œuvres d'incommensurable charité. Puis il s'éloigne à toutes jambes, guéri miraculeusement....

J'étais ravi et je m'oubliai à en faire l'aveu à mon voisin. « Voyez-vous, me répliqua-t-il, cette dame patronnesse au piano d'accompagnement? Son cœur bat encore plus fort que le vôtre : c'est la mère du petit Vincent. »

Où était mon gîte pour le reste de la nuit? Je le cherchai en marchant à tâtons à travers les rues obscures et désertes. Derrière moi, un bourdonnement de foule joyeuse ; de ci, de là, des étoiles mouvantes, minuscules lanternes dont s'étaient munis les spectateurs les plus avisés, pour regagner leur logis sans encombre. Et ainsi se termina, vers minuit, une journée de saines jouissances et d'heureuses promesses pour la ville de Carhaix.

Un passant.

Landudec. — **Consécration de l'église paroissiale.** — Le 5 Avril de l'année dernière, sur les ruines de la vieille église de Landudec, Mgr l'Evêque de Quimper, après avoir béni la première pierre du futur édifice, adressait, en substance, à la foule ces paroles : « Vaillants habitants de Landudec, fidèles aux traditions de vos ancêtres, vous venez d'affirmer la vitalité de votre foi, et cette cérémonie proclame à la face de tous que vous entendez transmettre à vos descendants le trésor que vos pères vous ont légué. Nous venons de tracer avec l'eau sainte le pourtour du nouveau temple que vous voulez édifier à Dieu ; et ce terrain, devenu la part privilégiée du Seigneur, malheur à qui oserait y porter une main sacrilège..... » Depuis ce jour mémorable, tout Landudec a suivi, avec un intérêt constant, les progrès d'une œuvre qui lui était si chère. De leur côté, architecte, entrepreneurs, ouvriers rivalisaient d'ardeur au travail ; et voici que, sous l'œil vigilant du pasteur, s'est élevée, comme par enchantement, la nouvelle église. De style gothique, l'extérieur rappelle, dans son ordonnance générale, l'ancienne église de Saint-Mathieu de Quimper, avec ses fenêtres surmontées chacune d'un fronton triangulaire, fleuri de crosses et de motifs élégants ; de beaux vitraux lui donnent un cachet bien religieux, et son maître-autel en chêne sculpté présente des pinacles et des bas-reliefs du plus bel effet. Pour un pareil résultat, un an à peine s'est écoulé ; aussi, malgré une manœuvre de la dernière heure de l'esprit malin, qui souffle sur le pays un funeste vent de grève, l'édifice fut jugé digne d'être offert à Dieu ; et mardi dernier, la joie dans les yeux et l'émotion au cœur, la paroisse tout entière entourait Mgr Dubillard, venu pour en faire la consécration solennelle et apporter à tous ses félicitations pour la réalisation si rapide du plus cher de leurs vœux.

Consacrer une église au temps présent, à l'heure où les plus graves événements semblent se préparer contre la religion, n'est-ce pas au moins imprudence, diront peut-être certains timorés

qu'effare et déconcerte le plus petit aléa nuageux dans l'avenir... Mais n'est-ce pas, au contraire, la condition essentielle de la foi catholique de faire ce « que doit, advienne que pourra », avec l'aide de la divine Providence? Le secret de sa merveilleuse vitalité, mais c'est d'aller toujours de l'avant, rassurée par les éternelles paroles de Celui qui commande à la tempête. Habitants de Landudec, ce ne sera pas à vous que pourra s'appliquer le paternel reproche du Sauveur : « *Modicæ fidei, quare dubitasti?* » Votre église, au contraire, proclamera longtemps et votre attachement à vos saintes traditions et votre confiance en des jours meilleurs pour notre sainte religion.....

***

Voici 8 heures; Monseigneur, revêtu de ses ornements pontificaux, se rend processionnellement devant le portail de la nouvelle église et commence cette longue série de majestueuses cérémonies par lesquelles la sainte Liturgie consacre les temples catholiques au culte divin.

Pendant quatre heures au moins, l'assistance, vivement intéressée par ce qui se déroule sous ses yeux et que la plupart voient pour la première fois, se montre insensible à la fatigue ; et c'est avec un entrain, qui trahissait leur joie, que tous ont pris part au chant pendant la grand'messe : elle est célébrée par M. le chanoine Jouve, ancien recteur de Landudec, qui lui doit le presbytère actuel. A l'Evangile, M. le chanoine Péron, curé-archiprêtre de Quimperlé, prononce une allocution fort goûtée non seulement pour les excellentes considérations que lui inspirent cette solennité et les circonstances qui l'accompagnent, mais aussi pour sa brièveté si appréciable dans une cérémonie aussi longue.

***

Le banquet qui suivit fut ce qu'il devait être en pareille circonstance, animé d'une gaieté du meilleur aloi. Une soixantaine de prêtres y assistaient, ainsi que M. le Maire et MM. les membres du Conseil municipal et du Conseil de Fabrique. Au dessert, M. le Recteur adresse en termes émus et gracieux ses remerciements à tous ceux qui ont contribué à le rendre si heureux aujourd'hui : à Monseigneur, qui a si souvent béni et encouragé cette œuvre ; à M. le chanoine Abgrall, architecte, et à M. l'entrepreneur des travaux ; à M. le Maire et à son Conseil, qui ont secondé si intelligemment ses vues et facilité leur réalisation ; enfin, à ses paroissiens dont les généreuses offrandes lui ont permis de mener à bonne fin cette reconstruction de leur église qui sera leur honneur, et le gage des plus abondantes faveurs du Ciel.

Mgr l'Evêque, en quelques mots réconfortants, remercie tous ceux qui, à un titre quelconque, ont été en cette occasion les instruments actifs et dévoués de la divine Providence, et, tout en révélant les angoisses de son âme en face des épreuves qui menacent l'Eglise de France, exprime sa ferme confiance que le mal

Archives diocésaines de Quimper et Léon

sera conjuré, ou vite réparé, par l'entente des catholiques unis, en dehors des opinions politiques de toute nuance et malgré la divergence de leurs idées ou la couleur de leur drapeau, contre les ennemis coalisés de Dieu et de son Eglise....

L'heure du départ a sonné ; mais la population a tenu, en dépit des recommandations, à ce que la fête fût complète, et, lorsque les cloches s'ébranlent, elle se précipite en foule vers le presbytère. La voiture épiscopale est entourée par les mamans qui, à l'envi présentent à l'Evêque leurs enfants à bénir. On sait avec quelle joyeuse condescendance Monseigneur aime à se laisser presser, et même quelquefois de bien près, par ces petits anges de la terre. C'était, du reste, bien aussi leur fête à tous ces chers petits ; car n'est-ce pas surtout pour eux, paroissiens de l'avenir, que se reconstruisent ces églises destinées à être les témoins de tous les événements douloureux ou joyeux qui doivent marquer les diverses étapes de leur voyage à travers la vie vers le port du salut ?

J. B.

Brest. — **Association catholique de la Jeunesse Française.** — Le dimanche 26 Mars, les groupes de Lambézellec, Saint-Louis et Saint-Martin, de Brest, se sont réunis en assemblée générale, au Patronage Saint-Martin, sous la présidence de M. le chanoine Billant, curé de Saint-Martin.

M. François Lidou, président du groupe Saint-Martin, prend le premier la parole ; il remercie les camarades de Plabennec qui, malgré les distances, sont venus témoigner à la Jeunesse catholique leur attachement et leur sympathie. Il parle ensuite de la Jeunesse Catholique, nous fait son histoire, décrit son organisation puissante et expose son programme. Il demande enfin qu'on forme des brigades d'apostolat pour aller porter la bonne parole dans les campagnes et y organiser des groupes.

M. l'abbé Joncour s'attache à montrer l'origine et le fonctionnement des Cercles d'études, leur méthode de travail, etc. Il encourage les jeunes gens à se dévouer et à bien étudier les questions qui doivent être traitées au Cercle, pour que la discussion soit plus animée.

M. Joseph Kerbiriou, président du patronage Saint-Martin, développe la magnifique devise de l'Association : Piété, Etude, Action. Sa parole vibrante excite un enthousiasme délirant et il est vivement applaudi.

M. Pol Aubert, président du Cercle Pie X, insiste spécialement sur la piété et entretient ses camarades des messes mensuelles des groupes. Il en montre la nécessité et demande en finissant que tous les groupes y soient fidèles, s'attachant particulièrement à la dévotion du Sacré-Cœur et du premier vendredi du mois.

Le groupe Saint-Louis promet d'imiter sans retard l'exemple du groupe Saint-Martin.

M. le chanoine Billant, en termes émus, témoigne aux jeunes

gens sa reconnaissance pour le bien qu'ils font dans leurs paroisses respectives et leur donne les plus chauds encouragements.

A ce moment, les amis de Plabennec sont obligés de partir pour prendre le train ; l'un d'eux remercie au nom de ses camarades et toute l'assistance crie : « Vive Plabennec » ! M. l'abbé L'Haridon, aumônier du groupe, nous rappelle qu'on ne doit pas considérer la religion comme une série de pratiques et une chose individuelle, mais qu'il faut, aujourd'hui surtout, pour avoir le véritable esprit chrétien, être doué de l'esprit d'apostolat.

On lève la séance au chant de « Serrons les rangs ».

P. A.

Avis important. — Sous ce titre, la *Semaine religieuse* de Paris publie les lignes suivantes qui pourraient bien avoir leur application ailleurs : « On nous communique plusieurs brochures éditées à Montmartre dans lesquelles l'auteur se prétend inspiré de Dieu pour annoncer divers châtiments qui menacent Paris à bref délai. Mgr l'Archevêque rappelle qu'il est défendu par les règles de l'*Index* d'imprimer aucune brochure traitant des choses de la religion sans qu'elle soit revêtue de l'*Imprimatur* de l'autorité diocésaine. Dans le cas présent, on ne doit apporter aucune créance aux soi-disant révélations dont il est question, lesquelles ne reposent sur aucun fondement. »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Saint-Père donne très exactement, aux jours marqués, les audiences dites rotale et reçoit ensuite de nombreux personnages. Il assiste, chaque vendredi, aux sermons du carême prêchés par le P. Pacifico di Saggiano, Franciscain.

La semaine dernière, Sa Sainteté a donné une audience collective à un groupe de pèlerins de la Basse-Autriche, présentés par leur évêque.

Au Consistoire secret du 27 Mars, le Pape a nommé 25 évêques italiens et étrangers ; il a ensuite confirmé les évêques déjà nommés par brefs.

Comme nous le disions dans notre dernier numéro, le cardinal Mathieu a été nommé camerlingue du Sacré-Collège. Le cardinal français de Curie occupait cette fonction depuis Novembre 1904. Comme la charge est renouvelable chaque année au Consistoire, le cardinal Mathieu y a été, en fait, simplement maintenu.

Il ne faut pas non plus confondre le titre de camerlingue du Sacré Collège avec celui de camerlingue de la Sainte Eglise, poste occupé par le doyen du Sacré-Collège, le cardinal Oreglia.

Dans sa dernière réunion, la S. Congrégation des Rites s'est occcupée de plusieurs causes de béatification intéressant la France :

Archives diocésaines de Quimper et Léon

elle a discuté sur la validité du procès apostolique au sujet d'un miracle opéré par l'intercession des Vénérables Stéphane Théodore Cuënot, évêque de Metellopoli ; Théophane Venard, et leurs compagnons, mis à mort, en haine de la foi en Cochinchine, dans le Tonkin et en Chine ; puis sur les procès apostoliques ordinaires pour la cause de béatification du Vénérable Alain de Solminiac, évêque de Cahors.

France. — **La séparation de l'Eglise et de l'Etat.** — La discussion sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat continue à la Chambre des députés, combattue par les orateurs catholiques ou libéraux avec beaucoup de talent et des arguments dont la force contraste avec la faiblesse de ceux employés par les défenseur de la thèse séparatiste. Ceux-ci sentent généralement le besoin d'affirmer à tour de rôle — le ministres des Cultes lui-même, M. Bienvenu-Martin, n'y a pas manqué — que la séparation a été provoquée et rendue nécessaire par l'attitude du Vatican, « mensonge historique » cent fois refuté et démenti, une fois de plus, au dernier Consistoire par le Pape lui-même.

La discussion générale est terminée ou va l'être, et les articles du projet seront votés selon toute vraisemblance, à bref délai, par une Chambre asservie, volontairement sourde et aveugle, également inaccessible aux considérations de l'honneur et de l'équité, et aux arguments tirés de l'intérêt national et du besoin de la paix, si nécessaire entre les fils de la même patrie.

Le projet du gouvernement sera voté dans toute sa rigueur, c'est à craindre, la Commission, de parti-pris, en ayant écarté tous les amendements dictés par une pensée de justice ou de liberté.

Chine. — On annonce la mort de Mgr Favier, Lazariste, évêque de Pékin. C'est un illustre missionnaire et un grand Français qui vient de disparaître... On connaît le rôle admirable joué en Chine par l'évêque de Pékin durant de longues années et surtout sa conduite héroïque lors du massacre des légations et le siège du Pétang.

Mgr Favier, originaire du diocèse de Dijon, était âgé de 68 ans.

BIBLIOGRAPHIE

Aux Directeurs de Patronages et Cercles catholiques. — MM. les Directeurs de Patronages et Cercles catholiques, sont souvent embarrassés pour le choix des pièces à faire représenter sur leur théâtre.

Nous leur recommandons tout spécialement un drame napolitain en cinq actes, ***Masaniello***, qui a déjà obtenu un succès considérable sur plusieurs scènes.

Masaniello est envoyé franco contre **1** fr. **50** en mandat, timbres ou bon de poste à M. Jules DUBOIS, 16, rue Margaux, Bordeaux.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

20e Année. **Vendredi 14 Avril 1905** N° 15.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — La Semaine Sainte.
II. — Les mauvaises lectures.
III. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Œuvre de N.-D. de Salut ; Jeunesse Catholique Bretonne ; Nécrologie ; Nominations dans le clergé ; Pétition pour le maintien du Concordat ; Retraites d'hommes ; Missions paroissiales ; Kerlouan ; Saint-Brieuc.
IV. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Le pétitionnement ; Permissions accordées aux militaires pour le temps pascal ; La Séparation jugée par un radical de bonne foi.
V. — *Bibliographie.*
VI. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 16 Avril. — Dimanche des Rameaux. Office du jour ; semi-double. Violet.
Vêpres du jour, avec mémoires de S. Patern, Evêque *(au Propre diocésain)*, et de S. Anicet, Martyr.
Lundi, 17. — Lundi Saint. Office du jour ; simple. Violet.
Mardi, 18. — Mardi Saint. Office du jour ; simple. Violet.
Mercredi, 19. — Mercredi Saint. Office du jour ; simple. Violet.
Jeudi, 20. — JEUDI SAINT : institution de la T. Sainte Eucharistie. Double de 1re classe. Blanc.
Vendredi, 21. — VENDREDI SAINT : mort de N.-S. Jésus-Christ. Double de 1re classe. Noir.
Samedi, 22. — SAMEDI SAINT : veille de Paques. Double de 1re classe. Blanc (à la messe).
Dimanche, 23. — PAQUES.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Maison Saint-Joseph, à Saint-Pol de Léon. . 16-17 Avril.
Hôpital de Quimper. . . . . 18-19 —
(Nulle exposition, les 20, 21 et 22 Avril.)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

La Semaine Sainte

Cette semaine a été nommée, par les Latins, semaine *laborieuse*, semaine *peineuse*, et par les Grecs, semaine *de douleurs, jours de de croix et de supplice*, à cause des infinies souffrances endurées par Notre-Seigneur pendant ces jours. Mais, depuis longtemps, les noms les plus habituels dans le langage de l'Eglise sont ceux de « semaine sainte » ou de « grande semaine ». Nous appelons ces jours, dit saint Jean Chrysostome, grande semaine « à cause des grandes choses que Dieu y a opérées ; car c'est pendant cette semaine que Jésus-Christ a mis fin à la tyrannie du démon, qu'il a détruit la mort, lié le fort armé, effacé le péché, aboli les malédictions prononcées contre l'homme pécheur ; c'est pendant cette semaine que le ciel a été ouvert, que nous avons été incorporés à la société des Anges, que le mur de séparation entre Dieu et nous a été renversé, que le Dieu de paix a réconcilié le ciel avec la terre en effaçant l'arrêt de notre condamnation et en l'attachant à la croix ».

La grande semaine a été de tout temps particulièrement consacrée à la pénitence et aux privations volontaires ; les jeûnes y étaient plus longs et les abstinences plus rigoureuses que dans le reste du Carême. Et ces austérités s'augmentaient encore des veillées d'adorations que s'imposaient les fidèles, surtout pendant les trois dernières nuits. La plus longue et la plus importante était celle du samedi saint, qui durait jusqu'à l'aurore du jour de Pâques ; et plusieurs de ceux qui l'observaient demeuraient à jeun depuis le soir du vendredi saint. Cette nuit était employée aux prières, lectures ou instructions, au baptême solennel des catéchumènes, et au sacrifice de la messe, qui se terminait par la communion pascale de tous les assistants...

L'Eglise a considérablement mitigé ses lois sur ce point ; mais il n'est ni dans son intention — ni en son pouvoir — de nous dispenser de l'obligation de la pénitence, si expressément imposée par Notre-Seigneur. Ne l'oublions pas, spécialement pendant ces derniers jours du Carême : soyons plus mortifiés, plus fervents dans la prière, plus assidus aux offices et aux instructions, y entraînant d'autres par notre exemple et nos exhortations. Ainsi, animée par le souvenir plus vivant de Notre-Seigneur souffrant pour nous, notre semaine sera sainte et nous préparera dignement aux joies de la Résurrection.

Les mauvaises lectures.

On se plaint, et non sans raison, du mal immense que font aujourd'hui les mauvaises lectures jusque dans nos campagnes les plus reculées. Quelle digue opposer à ce déluge de boue et d'impiété ? Nous croyons qu'il est à propos, au début du temps pascal, de rappeler sur ce sujet quelques règles qui s'adressent non seulement aux prêtres, mais encore aux pères et mères de famille ayant, eux aussi, charge d'âmes.

Il faut instruire. — I. En présence d'un mal public de cette gravité, le silence ne se conçoit pas : il ne faut point que les fidèles puissent nous accuser un jour de ne pas leur avoir dit la vérité.

a) En chaire, un pasteur doit revenir souvent sur les maux que fait à la foi et et aux mœurs la presse mauvaise. Il n'est pas de mise de nommer tel ou tel journal, la justice parfois pourrait s'en mêler ; mais on peut définir la mauvaise presse avec des traits tellement saillants que personne ne s'y trompera.

b) Au catéchisme, spécialement aux œuvres dites de « persévérance » et aux réunions de jeunes gens, le prêtre insistera sur le danger des mauvaises lectures et fera tous ses efforts pour en détourner ses jeunes auditeurs.

c) Pour le confessionnal, voici les règles que l'Eglise trace au sujet des mauvais journaux, dans l'art. 21 de l'*Index :*

Diaria, folia et libelli periodici, qui religionem aut bonos mores data opera impetunt, non solum naturali, sed etiam ecclesiastico jure proscripta habeantur. Curent autem Ordinarii, ubi opus sit, de hujusmodi lectionis periculo et damno fideles opportune monere.
Voilà pour le droit positif.

L'obligation de droit naturel a été exposée dans une lettre du Cardinal vicaire, parlant au nom du Souverain Pontife (30 Juillet 1871) : *Declarent porro R. R. Parochi ex ipso naturali jure hujusmodi ephemeridum lectionem catholicis prohiberi, ob proximum, quod adeunt, periculum in fide deficiendi, quumque de præcepto in re gravi agatur, qui violant non venialis, sed gravis culpæ reos ante Deum evadere.*

Ainsi donc, il y a pour les chrétiens une obligation grave, et de droit positif et de droit naturel, de ne pas lire les journaux, feuilles et revues qui, à dessein et de parti pris, attaquent la religion et ses dogmes, tournent en ridicule le culte catholique et ses ministres et publient des articles contraires aux bonnes mœurs.

II. — Quand on rencontre des hommes dans la bonne foi, doit-on les y laisser, si on craint qu'ils ne se rendent pas aux avis et commettent ainsi un péché formel ?

Il n'est pas permis de laisser quelqu'un dans la bonne foi, quand il y a un péril certain pour son âme et un mal public. Or, la lecture des journaux en question renferme, dit le Cardinal vicaire, *proximum periculum in fide deficiendi,* un péril prochain de pécher contre la foi. De plus, elle est un scandale pour les autres personnes, si elle est publique. Elle constitue même une coopération au mal, si elle a lieu sous forme d'abonnement. Enfin, elle aide les mauvais dans leur projet de déchristianisation de la paroisse,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

parce qu'il est peu probable que le journal mauvais ne soit lu que par une seule personne. En présence de maux aussi graves, il faut absolument parler — et agir.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France. — Le maintien du Concordat.

II. — La défense du droit et de la liberté religieuse au Parlement et devant le pays.

III. — Les prédications du Carême et les communions pascales.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — *Dimanche des Rameaux.* La 1re messe est à *5 h. 1/2 ;* la dernière messe basse à *8 h. 1/2.* — A *9 h. 1/2,* bénédiction et procession des Rameaux ; grand'messe.

A *2 h. 1/2,* vêpres ; sermon et bénédiction du T. Saint-Sacrement. Le soir, à *7 h. 3/4,* sermon de la Passion, en breton, par M. Braouézec, recteur de Plomelin.

Lundi, mardi et *mercredi,* à *7 h. 3/4* du soir, sermon français. Les hommes y sont spécialement convoqués ; la nef leur sera réservée.

Mercredi, jeudi et *vendredi,* office des Ténèbres à *4 h.*

Le *Jeudi-Saint,* à *7 h. 1/2,* messe de communion, au grand chœur. A *9 h.,* office pontifical : consécration des Saintes Huiles. A *2 h. 1/2,* Lavement des pieds.

Vendredi-Saint. l'office commence à *9 h. 1/2.* (Quête pour les Lieux-Saints.) — A *3 h.* de l'après-midi, exercice du Chemin de la Croix. Le soir, à *8 h.,* sermon de la Passion et bénédiction de la vraie Croix.

Samedi-Saint, l'office commence à *8 h. 1/2.*

Œuvre de N.-D. des Campagnes. — *Le samedi 15 Avril,* la messe du Chapitre sera dite pour l'Œuvre de N.-D. des Campagnes.

Tous les associés sont priés d'y assister.

— Saint-Mathieu. — Le dimanche des Rameaux, messes basses à *6 h., 7 h., 8 h., 9 h.,* et *11 h. 1/2.*

La grand'messe commence à *9 h 3/4,* à cause de la bénédiction des Rameaux.

Après les Vêpres, sermon français et bénédiction du T. Saint-Sacrement. — Le soir, à *7 h. 3/4,* sermon de la Passion en breton, par M. Le Berre, recteur de Pluguffan

Lundi, mardi, mercredi et *vendredi,* à *7 h. 3/4* du soir, sermon français.

Jeudi, vendredi et samedi, l'office du jour commence à *8 h. 1/2.*

Le *Vendredi-Saint,* à *3 h.,* exercice en commun du Chemin de la Croix.

— Chapelle des Ursulines. — *Lundi, 17 Avril,* réunion des Mères chrétiennes à 7 h. 1/2. Sainte messe, instruction, bénédiction du T. S. Sacrement.

Œuvre de N.-D. de Salut. — La réunion générale de l'œuvre de N.-D. de Salut, présidée par Monseigneur, aura lieu à l'Evêché le Dimanche 16 Avril, à 1 h. 1/2.

Jeunesse Catholique Bretonne. — **Congrès de Quimper.** — Voici le programme du Congrès de la Jeunesse Catholique, qui se tiendra à Quimper les *Dimanche, Lundi et Mardi de Pâques.*

DIMANCHE 23 AVRIL. — *8 h. 1/2 du soir.* — Séance d'ouverture à la salle Jeanne d'Arc, rue Jules Noël.

a) Souhaits de bienvenue aux Congressistes par A. Durand, avocat, président du Groupe *Saint-Corentin,* de Quimper.

b) La vie de l'*Union Provinciale* pendant l'année, par L. Dubois, Avocat près la Cour d'Appel de Rennes, Secrétaire général de l'U. J. C. B.

c) Projections sur le Pèlerinage de l'A. C. J. F. à Rome en 1904.

LUNDI 24 AVRIL, *7 h. 1/2 du matin.* — Messe de Communion à la Cathédrale. — Allocution par Mgr Delong de Rosnay, prélat. Chant du *Veni Creator.*

1re Séance d'études. — *9 h. 1/4.* — Allocution de Pierre Régnault, Secrétaire de zône pour la Bretagne près le Comité Central.

a) Sous la présidence de M. Brager de la Villemoysan, Sénateur d'Ille-et-Vilaine. — Rapport sur les conditions du travail de la Jeunesse commerçante de Bretagne, par Pichelin, Avocat, Vice-Président de l'*Union Diocésaine de la J. C. Nantaise.* Discussion.

b) Sous la présidence du Comte de Mun, député du Finistère. — Rapport sur les conditions du travail de la Jeunesse ouvrière de Bretagne, par F. Hodebert, Président de la *J. C. de Fougères.* Discussion.

2e Séance d'études. — *2 heures précises.* — Sous la présidence de M. de l'Estourbeillon, député du Morbihan. — Rapport sur la Langue Bretonne par Jacob, de la *Conférence Saint-Gildas d'Auray.* Discussion.

8 heures 1/4. — Séance bretonne par une troupe composée des principaux bardes de la Province (Ab Alor, Taldir, etc.), sous la présidence de M. de Chamaillard, Sénateur du Finistère.

MARDI 25 AVRIL. — *7 heures 1/2 du matin.* — Messe à la Cathédrale.

9 heures très précises. — Allocution de Joseph Martin d'Auray, Président de l'*Union Diocésaine du Morbihan,* Vice-Président de l'*Union Provinciale.*

Election du président de l'U. J. C. B.

3e Séance d'études. — *9 heures 1/2.*

a) — Sous la présidence de M. Ollivier, député des Côtes-du-Nord. Rapport sur l'Agriculture en Bretagne, par H. Houard, Vice-Président de l'U. J. C. B. et par un membre du Groupe de *Plaintel.* — Discussion.

b) Sous la présidence de M. Lamy, député du Morbihan. — Rapport sur la pêche en Bretagne par un membre du Groupe de *Pont-Croix.* Discussion.

Midi. — Grand Banquet populaire à Saint-Yves, sous la présidence de Jean Lerolle, Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Président général de l'*Association Catholique de la Jeunesse Française.*

2 heures très précises. — **Séance solennelle.** — Sous la Présidence de Mgr Dubillard, Evêque de Quimper et de Léon. — Allocution de M. Ilari, bâtonnier de l'Ordre des Avocats, près la Cour de Rennes. — Discours de Jean Lerolle.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

4 heures. — Salut solennel à la Cathédrale. — *Te Deum.*

NOTA. — Tout sera terminé afin que les Congressistes puissent reprendre les trains de 5 heures.

Nécrologie. — I. M. FAVÉ, *Chanoine honoraire, Curé de Plouguerneau.* — C'est avec un douloureux regret que nous annonçons la mort de ce prêtre vénérable, qui était incontestablement une des figures les plus marquantes de notre clergé diocésain, comme caractère aussi bien que par sa situation et ses états de service.

Curé de Plouguerneau depuis 28 ans, M. Favé a maintenu dans cette grande paroisse les traditions d'autrefois, grâce à une autorité devant laquelle tous s'inclinaient ; admirablement secondé du reste, on le sait, par un collaborateur peu ordinaire, M. le chanoine Kervella, sur qui il se reposait en toute confiance de la direction de son troupeau, quand, pour répondre aux fréquents appels de ses confrères, il se rendait aux retraites ou missions paroissiales. M. Favé s'y est dévoué, plus que tout autre peut-être en son temps : il ne savait pas refuser, et on le recherchait beaucoup comme président et surtout comme conférencier pour son talent vigoureux, original, qui disait les choses nettement, sans atténuation de la vérité, ni dans la manière de la concevoir, ni dans la façon de l'exprimer... En même temps qu'il prenait une part si large aux missions, M. le Curé de Plouguerneau dirigea pendant 26 ans, on sait avec quel succès, les retraites de Lesneven qui ont tant contribué et contribuent encore à garder dans cette région l'esprit de foi et les pratiques chrétiennes.

Les dernières années de sa vie si occupée et si bien remplie, M. Favé les consacra exclusivement au soin de sa paroisse. Mais déjà sa santé était compromise à la suite d'accidents dont il ne se remit point complètement ; et, dans ces derniers mois, lui si actif fut condamné à une réclusion qu'il a supportée avec une patience aussi édifiante que méritoire. Il a succombé mardi 11 Avril, dans sa 77e année.

Né à Ploudaniel le 31 Mai 1828, ordonné prêtre le 25 Juillet 1852, M. Favé (Jean) fut d'abord professeur au collège de Saint-Pol de Léon, puis vicaire à Brasparts (22 Octobre 1852) et à Saint-Sauveur de Brest (18 Novembre 1854). Nommé recteur de Plouégat-Moysan le 12 Octobre 1867, transféré à Poullaouen le 16 Mai 1869, il devint curé-doyen de Pleyben le 14 Mai 1871, et curé de Plougnerneau le 26 Février 1877. Il était chanoine honoraire depuis le 5 Décembre 1881.

Les funérailles de M. le chanoine Favé ont eu lieu à Plouguerneau, hier jeudi, présidées par M. le chanoine Corrigou, vicaire général.

II. M. BUSSEREAU, *prêtre habitué à Brest.* — En même temps que M. le chanoine Favé nous recommandons aux prières M. Bussereau, décédé à Brest, à l'âge de 66 ans.

Né à Quimper le 19 Février 1839, ordonné prêtre le 30 Mai 1863, M. Bussereau (Louis-François-Marie) fut vicaire à Rosporden (17 Juin 1863), puis à Huelgoat (3 Juillet 1866) et à N.-D. des Carmes, à Brest (25 Août 1867). Il quitta le ministère paroissial pour entrer à l'oratoire de S. Philippe de Néri, et fut pendant plusieurs années, à Brest, aumônier des religieuses de cette Congrégation, aujourd'hui dissoute. M. Bussereau resta depuis, comme prêtre habitué, dans la paroisse de Saint-Louis où il s'est pieusement endormi dans le Seigneur, le 10 Avril, après quelques jours de maladie. R. I. P.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Treussier, chanoine honoraire, recteur de Saint-Marc, curé-archiprêtre de Saint-Pol-de-Léon (nomination agréée par décret du 6 Avril) ;

M. Castel, aumônier des religieuses Augustines de Cuburien (Morlaix), recteur de Saint-Marc ;

M. Guillerm, vicaire à Saint-Renan, aumônier des religieuses Augustines de Cuburien ;

M. Bossennec, vicaire de Loctudy, vicaire à Saint-Renan ;

M. Grignoux, jeune prêtre de Plougastel-Daoulas, vicaire de Loctudy ;

M. Henry, aumônier du pensionnat Saint-Joseph à Landerneau, recteur de Guilvinec ;

M. Jaïn, vicaire à Guilvinec, aumônier du pensionnat Saint-Joseph à Landerneau ;

M. Cuillandre, auxiliaire au Guilvinec, vicaire de la même paroisse ;

M. L'Haridon, vicaire à Scrignac, vicaire à Edern ;

M. Inizan, vicaire de Lanrivoaré, vicaire à Scrignac ;

M. Bléas, jeune prêtre de Porspoder, vicaire de Lanrivoaré.

Pétition pour le maintien du Concordat. — Le nombre des signatures *d'électeurs* recueillies dans le diocèse dépasse actuellement 81,000. Tout fait croire que le chiffre atteindra 100,000 quand toutes les communes — dont plusieurs très populeuses manquent encore — auront envoyé leurs listes.

Il importe de se hâter désormais ; car on désire qu'un premier envoi de pétitions soit fait pour le 17 Avril.

Les listes de signatures recueillies dans le département du Finistère seront adressées à M. le comte A. de Mun, qui se fera un honneur de les déposer sur le bureau de la Chambre des députés.

Retraites d'hommes, *du 2 au 8 Avril 1905.* — I. QUIMPER. — 15 paroisses, 37 retraitants : Ile de Sein, 14 ; Briec, 6 ; Quimper, 4 ; Ploaré, 2 ; Pleyben, 1 ; Plogoff, 1 ; Tréboul, 1 ; Douarnenez, 1 ; Plonévez-Porzay, 1 ; Tréogat, 1 ; Langoa-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

len, 1 ; Lanhouarneau, 1 ; Plogonnec, 1 ; Meilars, 1 ; Beuzec-Cap-Sizun, 1.

— II. Quimperlé. — 9 paroisses, 39 retraitants : Querrien, 13 ; Bannalec, 9 ; Le Trévoux, 7 ; Locunolé, 3 ; Mellac, 3 ; Kernével, 1 ; Moëlan, 1 ; Quimperlé, 1 ; Tréméven, 1.

Missions paroissiales. — I. Fouesnant. — La paroisse de Fouesnant vient d'avoir une grâce insigne ; celle d'une Mission.

La Mission des enfants a été présidée par M. Le Dilasser, recteur de La Forêt, qui a le rare don de se faire tout à tous. C'était un charme de l'entendre causer familièrement avec cet intéressant auditoire. Captivés par sa parole simple, naïve, qui leur allait droit au cœur, les enfants l'écoutaient avec un visible plaisir. Cette première phase de la Mission, à laquelle ont pris part plus de cent grandes personnes empêchées pour les semaines suivantes, a donné 370 communions.

La Mission proprement dite s'est ouverte, le 26 Mars, sous la présidence de M. Kerjean, recteur de Saint-Martin de Morlaix. Observateur profond et se rendant compte des besoins de l'époque, il s'est attaché par-dessus tout à prêcher et à revendiquer les droits de Dieu si oubliés de notre temps et, sans rien omettre par ailleurs, à mettre en relief et à rappeler les devoirs envers le Créateur. Les comparaisons les plus heureuses, les images les plus gracieuses dont il s'est servi pour évangéliser la population de Fouesnant y resteront bien longtemps gravées dans les esprits et dans les cœurs.

Le chiffre de ceux qui ont communié à la fin de cette semaine a été de 800. Tous étaient contents, heureux, n'avaient qu'un regret : celui de voir la Mission si tôt finie ; et tous exprimaient un même souhait à ceux qui devaient prendre part à la Mission, la semaine suivante : c'était « d'être aussi bien servis qu'eux-mêmes ». Que ce témoignage de satisfaction, tout spontané et si souvent exprimé, soit une consolation et un encouragement pour les missionnaires, qui ont mis tout leur zèle, toute leur âme à travailler à la sanctification des Fouesnantais.

L'impression de la première semaine était excellente et la voie ouverte par les ouvriers de la première heure. On savait de plus que, la seconde semaine, on aurait le bonheur d'avoir comme président M. Cozic, ancien curé de la paroisse. Aussi plusieurs s'étaient réservé cette semaine et le digne curé de Lesneven, malgré sa modestie, a dû entendre bien souvent le lui répéter. Il y a près de quinze ans, c'est lui qui avait donné la Mission précédente à ceux à qui il était chargé de prêcher celle-ci. Tout, autour de lui, rappelait les œuvres de zèle accomplies dans son temps de jeune curé : l'église par lui restaurée, et maintenue depuis dans le même état et dans la plus grande propreté ; l'école chrétienne des garçons, à laquelle il s'était tant dépensé et qui lui a coûté des

peines, des angoisses que Dieu seul connaît... En venant évangéliser son ancienne paroisse, il apportait une connaissance profonde des besoins spirituels de la population, et sa parole pleine de clarté en même temps que d'énergie, toujours pratique, quoique dépouillée à dessein de tout apprêt oratoire, a été écoutée avec la plus religieuse et la plus sympathique attention.

Les instructions ont été suivies avec une grande régularité. L'église était toujours remplie un bon quart d'heure avant chaque exercice, tant on était avide d'entendre la parole divine. Elle a été largement et courageusement dispensée par les missionnaires, notamment par le conférencier chargé de l'explication du Décalogue. Tous les ouvriers évangéliques, n'ayant en vue que le bien des âmes, ont sans ménagement prêché les vérités les plus sévères de la foi et de la morale chrétienne. Leur zèle tout apostolique a trouvé sur-le-champ une première récompense : il leur a été donné d'assister comme à une transformation, qui s'opérait visiblement dans les âmes à mesure qu'avançait la Mission.

Le nombre des communions pour cette semaine a été de 950. Sur tous les visages se reflétait une joie vraiment céleste : signe manifeste de la paix de Dieu établie dans les cœurs par la grâce de la Mission. Et ceux qui venaient de suivre la seconde série d'exercices pieux répétaient, un peu malicieusement, à ceux de la première « qu'ils n'avaient rien à leur envier ».

Grâces soient rendues à Dieu ! Tel fut le cri de reconnaissance qui s'échappa du cœur du zélé pasteur de Fouesnant, en voyant que la Mission avait si bien réussi. Depuis longtemps il y pensait, depuis longtemps il la préparait ; ses efforts ont été couronnés d'un succès magnifique. Il en renvoie toute la gloire à Dieu et à ceux qui ont si bien fait son œuvre dans sa paroisse.

***

II. Roscoff. — Une Mission vient d'être donnée à Roscoff, par les soins de l'excellent recteur de cette paroisse, M. le chanoine Morvan. Ranimer la foi dans les âmes, ramener les pécheurs à Dieu et fortifier les justes dans la voie du bien, tel est le but d'une Mission, et c'est ce qui a été fait à Roscoff, grâce au dévouement de missionnaires pieux et éclairés et aussi grâce à la bonne volonté des paroissiens à suivre les saintes inspirations d'En-Haut.

A différentes reprises avant l'ouverture de la Mission, M. le Recteur avait exhorté avec instance ses paroissiens à se préparer, par la prière et la pénitence, à suivre avec fruit les saints exercices qui allaient leur être donnés. En outre, la répétition du chant des cantiques, faite pendant plusieurs dimanches à l'issue des vêpres, a contribué d'une manière très significative à exciter l'enthousiasme dans les cœurs déjà bien disposés : en un mot, tout était prêt pour recevoir les missionnaires dont on attendait l'arrivée avec impatience.

Les exercices de la première semaine ont été présidés par M. Quiniou, curé-doyen de Carhaix, qui a fait valoir son talent didactique dans l'exposé clair et précis des enseignements qui découlent

Archives diocésaines de Quimper et Léon

du Décalogue. M. Colin, curé-doyen de Saint-Thégonnec, qui avait pour charge de donner les conférences de l'après-midi, a parlé d'une manière aussi intéressante qu'instructive de la Pénitence comme vertu et comme sacrement... L'explication des Tableaux a été faite par M. Balanant, recteur de Penhars. M. Balanant est de Roscoff, et, à ce titre, il lui a été agréable de goûter le plaisir très légitime de recevoir les éloges bien mérités que lui ont décernés ses compatriotes.

Les exercices de cette première semaine de la Mission ont été clôturés, le samedi 1er Avril, par une communion générale qui a amené à la sainte Table environ 1.000 fidèles.

La seconde semaine de la Mission, du 2 au 8 Avril, tenait en réserve des consolations encore plus abondantes pour le vénéré pasteur de la paroisse. Dans son sermon d'ouverture, le président, M. le chanoine Le Bail, curé-doyen de Plouzévédé, fit aux paroissiens de Roscoff un appel très pressant pour les exhorter à venir, dès le début, profiter des trésors de grâces largement ouverts durant ces jours bénis qui commençaient. Sa parole est tombée comme une semence féconde dans un terrain déjà tout préparé. Aussi, a-t-on vu l'empressement de tous à venir se ranger au pied de la chaire de vérité et à prendre place assidûment auprès des confessionnaux, sans plus se préoccuper des choses étrangères à l'affaire du salut... M. le chanoine Le Bail a donné avec dictinction les conférences sur la Pénitence ; M. Le Sann, recteur de Plougonven, en expliquant le Décalogue, a montré son savoir-faire dans ce genre de causerie aisée et agréable qui met si bien en relief les habitudes bonnes et mauvaises des paroissiens, et qui montre à chacun ses obligations et ses responsabilités.

L'explication des Tableaux, pendant cette semaine, a été faite par M. Le Roux, sous-supérieur de la maison Saint-Joseph, qui est devenu presque un familliер de Roscoff par ses éloquentes prédications du Carême.

La direction du chant des cantiques a été fort heureusement confiée, la première semaine, à M. Puill, vicaire à Plabennec, et, la seconde, à M. Gloux, vicaire à Cléder.

Inutile de dire que tous les prédicateurs des quinze jours de la Mission se sont montrés à la hauteur de la tâche qui leur était dévolue : chacun d'eux a su mettre en vue, d'une manière lumineuse, les vérités fondamentales de notre divine religion.

Il est important de signaler que la seconde semaine de la Mission doit, en partie, son éclat aux prédications françaises faites, tous les soirs, par M. l'abbé Norbert, ancien religieux franciscain du couvent de Paris, actuellement à Saint-Brieuc. Sa parole forte, instructive et tout apostolique a eu beaucoup de succès et produira, nous en avons la conviction, des fruits durables.

De nombreux retours à Dieu ont été constatés, surtout parmi les marins-pêcheurs : 1,250 fidèles sont venus s'agenouiller à la sainte Table, le jour de la clôture de la Mission.

Plaise à Dieu que cette grande manifestation de la vie chrétienne produise des résultats sérieux et persévérants pour l'avenir de la population roscovite ; population faite en grande partie de nomades, qui sont obligés de s'expatrier, pendant plusieurs mois de l'année, pour le commerce des légumes. Or, il est avéré que la vie à l'étranger est toujours un écueil pour la foi des Bretons : que ce soit en Angleterre, en Normandie ou à Paris, les dangers sont partout grands et nombreux. Paris surtout absorbe démesurément les plus belles réserves de force vitale que lui apportent, chaque année, les enfants de la province, en même temps qu'il affaiblit en eux les qualités et les dispositions rigoureusement requises pour le maintien de la foi.

Heureusement pour les Roscovites de retour au pays, de même qu'ils peuvent refaire leurs forces physiques au contact d'un air pur et vivifiant, ils reprennent ces traditions de vie chrétienne qui constituent l'honneur et le bien-être de la population stable de Roscoff, qui demeure attachée à sa terre natale si fertile et dont elle est justement fière.

Que Notre-Dame de Croas-Batz et sainte Barbe, les patronnes vénérées de la paroisse, veillent sur les intérêts spirituels et temporels de tous ceux qui ont été placés sous leur sainte protection !

PP.

KERLOUAN. — **Bénédiction d'une école libre.** — Le dimanche 2 Avril, a eu lieu à Kerlouan une cérémonie bien belle et bien touchante. Cette fois, ce n'était plus la tristesse qui faisait couler les larmes, comme le dimanche précédent, pour la procession de réparation de l'indigne outrage fait à Notre-Seigneur, mais bien l'émotion la plus douce, la joie la plus vive.

L'école communale des filles dirigée par les Sœurs de la Sagesse ayant été laïcisée, M. Gauthier, recteur de la paroisse, secondé par ses dévoués vicaires, sentant comme lui la nécessité d'une école chrétienne, et encouragé dans son projet par Mgr l'Evêque, fit un appel à ses bons et généreux paroissiens, qui ne restèrent pas sourds à la voix de leur pasteur.

L'école, bâtie grâce à la bonne volonté de tous, a été bénite le dimanche 2 Avril, par M. l'Archiprêtre de la cathédrale de Quimper. Après les vêpres, chantées par M. le chanoine Billon, curé de Plabennec, M. le chanoine Coat monte en chaire et, dans une allocution pleine de doctrine et partant de son cœur d'apôtre, il félicite les bons habitants de Kerlouan du magnifique exemple qu'ils ont donné non seulement au diocèse de Quimper, mais au monde entier, par leur attachement au Christ et leur amour pour la Croix, signe auguste de notre rédemption.... Puis, dans une envolée d'une haute éloquence, qui a visiblement impressionné ses nombreux auditeurs, il leur montre la nécessité absolue de l'instruction chrétienne pour notre pauvre pays, si travaillé aujourd'hui par les ennemis de la religion et par les doctrines les plus subversives de toute société. En terminant, il leur donne

Archives diocésaines de Quimper et Léon

comme signe de ralliement ce cri d'un grand roi : « Vive le Christ qui aime les Francs » !

Ensuite la procession se déroule majestueusement, à travers le bourg, pour se rendre à la maison d'école. A toutes les fenêtres on remarque des crucifix, entourés de cierges allumés. Les christs destinés aux trois classes, les statues de sainte Anne, patronne de l'école, et de sainte Philomène, placés sur des brancards ornés avec le plus grand goût, sont portés par les petites filles, habillées de blanc et toutes rayonnantes de joie.

A l'arrivée devant le nouvel établissement scolaire, un des plus beaux que nous ayons vus, M. le Curé de Saint-Corentin, entouré d'un grand nombre de prêtres, dont quelques-uns sont venus de loin, procède à la bénédiction des locaux scolaires, commençant par les murs extérieurs et en récitant toutes les belles prières liturgiques marquées dans le Rituel. Puis la procession retourne à l'église, au chant du cantique si populaire et si bien de circonstance : *D'hor mamm Santez Anna...*, et la bénédiction du T. Saint-Sacrement clôture cette fête si pieuse et si attendrissante, dont le souvenir ne s'effacera jamais dans la chrétienne paroisse de Kerlouan.

Un témoin.

P. S. — Nous apprenons que la nouvelle école libre, ouverte le lendemain de la bénédiction, est déjà à peu près remplie : on y accourt de tous côtés. C'est consolant.

Saint-Brieuc. — **Associations de la Jeunesse catholique.** — I. Le dimanche 2 Avril, dans l'après-midi, a eu lieu à Saint-Brieuc une réunion-congrès de la Jeunesse Catholique dont l'éclatant succès a dépassé toutes les espérances.

Plus de 800 jeunes gens, venus de tous les cantons des Côtes-du-Nord, s'étaient entassés dans la grande salle des fêtes du patronage Saint-Joseph, trop petite cette fois. La réunion était présidée par M. le chanoine Morelle, vicaire général, délégué par Mgr Fallières pour le représenter.

Après un rapport remarquable présenté par le président de la Jeunesse Catholique de Saint-Brieuc sur le mouvement de l'A. C. J. F. dans les Côtes-du-Nord et qui nous a fait connaître la grande extension que cette jeune association a prise depuis peu de temps dans ce département, la parole est donnée à M. Georges Piot, avocat à la Cour de Paris, vice-président du Comité national de l'Association Catholique de la Jeunesse Française.

L'orateur montre tout d'abord ce qu'est la Jeunesse Catholique : « Une camaraderie organisée pour l'action », et quel précieux moyen elle est pour les jeunes gens qui veulent pratiquer leur devoir social : car de ses membres elle cherche à faire des apôtres, qui, après avoir fait leur éducation religieuse et sociale dans les cercles d'études, sont tout prêts à accomplir le devoir que leur imposeront les événements.

De frénétiques applaudissements et de vigoureuses acclamations

ont souvent interrompu le vibrant discours de M. Georges Piot, dont le souvenir demeurera longtemps dans le cœur de ceux qui l'ont entendu.

M. Paturel prend alors la parole et expose très nettement et d'une façon fort pratique le devoir religieux et social qui incombe aux jeunes cultivateurs. Des bravos répétés couvrent à plusieurs reprises la parole de l'éloquent conférencier.

Mais nous ne saurions trop attirer l'attention sur l'allocution prononcée par M. Morelle, vicaire général :

« Mes amis, permettez-moi de vous dire combien je suis heu-
» reux d'avoir assisté à cette réunion. J'avais souvent entendu par-
» ler de la Jeunesse Catholique, mais je ne la connaissais que par
» ouï dire et, je vous l'avoue, je la connaissais bien mal.

» La Jeunesse Catholique sera désormais à mes yeux l'associa-
» tion de jeunes gens qui mérite toutes les faveurs du clergé et
» vous pouvez compter sur moi pour développer dans notre diocèse
» votre association qui est la joie des évêques et l'avenir du pays. »

Cette importante déclaration est accueillie par des acclamations enthousiastes et la réunion se termine par la « Marche de la Jeunesse Catholique » entonnée par toute la foule.

II. Le *Sillon* de Bretagne doit tenir, à Saint-Brieuc, un Congrès régional, sous la présidence d'honneur de Mgr l'Evêque, les 23, 24 et 25 Avril courant.

Il y aura, le lundi 24, à 8 heures, messe de communion avec allocution de M. le chanoine du Bois de la Villerabel, Directeur des Œuvres de Jeunesse du diocèse de Saint-Brieuc, délégué officiel de Monseigneur ; puis, outre diverses séances de travail, une conférence publique et contradictoire de M. Marc Sangnier, président du *Sillon*.

Le même orateur donnera, le mardi matin, une conférence spéciale à MM. les ecclésiastiques directeurs d'œuvres et à leurs jeunes gens désireux de connaître le *Sillon*.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le jeudi soir 6 Avril, le Souverain Pontife a reçu en audience collective solennelle, dans la salle du Consistoire, les membres du cercle de Saint-Pierre et de toutes autres associations catholiques de Rome, ainsi que tous les prêtres exerçant le ministère dans la campagne romaine. Le Pape s'est affectueusement entretenu avec un assez grand nombre de ces braves prêtres, qu'il appelait ses chers collaborateurs dans le gouvernement du diocèse de Rome.

Les paroisses de Rome seront admises, à tour de rôle, dans les jardins du Vatican pour y prier la Sainte Vierge devant la chapelle et la grotte de N.-D. de Lourdes, récemment inaugurées.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

L'archiprêtre de Riese, le lieu natal de Pie X, vient de recevoir de Rome les deux cierges, offerts à Sa Sainteté, le jour de la Chandeleur, par la Révérende Chambre apostolique. Les deux cierges portent des enluminures splendides ayant trait à la vie de saint Alphonse de Liguori et du Bienheureux Jean-Baptiste Vianney, curé d'Ars.

Le Pape a reçu en audiences particulières Mgr Latty, évêque de Châlons, et Mgr Canappe, évêque de la Guadeloupe.

FRANCE. — **Au Parlement.** — La Chambre des députés, dans sa séance du 8 Avril, a voté par 383 voix contre 219 le passage à la discussion des articles du projet de loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Dans un scrutin précédent, sur la demande expresse de M. Etienne, ministre de l'Intérieur parlant au nom du Gouvernement, elle avait voté l'urgence, c'est-à-dire décidé qu'il n'y aurait qu'une seule délibération sur un sujet aussi grave et aussi complexe.

Il est inutile de faire remarquer que ces votes significatifs présagent clairement le résultat final, quand les députés auront à se prononcer sur l'ensemble de la loi.

La veille, M. Lerolle, député de Paris, s'était fait acclamer par une grande partie de la Chambre, dans un discours superbe où il a noblement vengé les établissements religieux de charité des outrages déversés sur eux, durant trois séances, par des sectaires qui s'attaquent à la charité chrétienne pour obtenir la fermeture des maisons où elle exerce ses bienfaits. Mais, conclut M. Lerolle, « on aura beau faire, la charité est un devoir auquel nous ne faillirons pas. Ce n'en est pas moins une œuvre mauvaise que ces attaques, car elles nuisent aux pauvres. Au lieu de dénigrer certaines œuvres, parce qu'on ne comprend pas les sentiments qui les ont inspirées, on devrait essayer de faire l'union en vue du même bien, car le champ des misères humaines est assez vaste pour tous les dévouements ».

Le pétitionnement. — Devant le parti pris de la majorité qui semble disposée à voter au plus tôt la séparation, les pétitions contre cette loi recueillies en si grand nombre, dans toute la France, seront-elles donc inutiles ? Il ne faut pas le croire. En effet, écrit M. Arthur Loth, « le pétitionnement n'aura pas grande portée auprès des pouvoirs publics. Mais, s'il n'influe pas sur le vote, il vaudra comme expression du sentiment général. Le pays n'a pas été consulté au sujet de la mesure qui se prépare ; il serait fâcheux qu'il parût la ratifier par son silence. Les catholiques doivent protester contre la séparation. Le pétitionnement est une manifestation nécessaire.

» Si ce cri public de la conscience n'arrête pas dans son exécution l'entreprise impie qui se prépare contre la religion nationale,

il prouvera du moins aux sectaires, qui prétendent détruire l'Eglise, qu'il y a encore en France un peuple chrétien attaché à sa foi, à ses églises et à ses prêtres. Il leur apprendra que beaucoup de catholiques sont prêts à soutenir la lutte pour sauvegarder leurs droits religieux. En même temps qu'une protestation, ce sera l'annonce des résistances qui s'imposeront après le vote de la loi scélérate. Les sectaires qui auront voulu la guerre religieuse sauront ainsi qu'il y a une population catholique prête à la soutenir. Les listes de pétitionnement seront aussi des listes d'enrôlement pour les prochaines luttes. »

Permissions accordées aux militaires pour le temps pascal. — M. le général Dessirier, membre du Conseil supérieur de la guerre, gouverneur militaire de Paris, a adressé à M. le chanoine Binz la lettre suivante :

« Paris, 16 Mars 1905.

» Monsieur l'Abbé,

» En réponse à votre lettre du 15 Mars courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai invité, comme les années précédentes, les chefs de corps à donner aux hommes de troupes sous leurs ordres, toutes facilités pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux, et notamment à leur permettre de sortir *dès le réveil, les dimanches du temps pascal* (du 2 Avril au 7 Mai).

» Veuillez agréer, etc. « DESSIRIER. »

La Séparation jugée par un radical de bonne foi. M. Henri Maret écrivait dans le *Rappel*, quelques jours avant le dépôt du projet ministériel, retouché par la Commission :

« J'ignore encore, à l'heure où j'écris, les termes du treizième ou quatorzième projet de loi sur la Séparation. Mais je ne crois pas m'avancer beaucoup en le supposant conforme à toutes les traditions, c'est-à-dire établissant la liberté dans son premier article et la supprimant dans tous ceux qui suivent, et l'on m'assure qu'il y en a trente-deux.

Toutes nos lois sont ainsi faites ; et je vois d'ici l'étonnement d'une Chambre, devant laquelle on déposerait un jour un papier, ainsi conçu :

« Article unique. Les Eglises sont séparées de l'Etat. »

Un point. C'est tout.

Oui, je vois d'ici les députés, tournant la feuille, pour voir s'il n'y a rien derrière, et s'écriant avec indignation :

— « Comment ! Il n'y a pas autre chose ?

— » Il n'y a pas autre chose.

— » Mais vous êtes fou, mon ami ! Les libertés doivent être réglementées.

— » C'est-à-dire supprimées. Alors il est inutile de les établir. Si vous continuez à réglementer les Eglises, alors vous ne les séparez pas de l'Etat.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

— » Et la police des cultes ?

— » Qu'est-ce que c'est que ça, une police des cultes ? Je ne connais qu'une police, celle de tout le monde. Les cultes auront à s'y soumettre, comme toute autre organisation. Ni plus ni moins. Inutile de gâcher du papier, et de perdre du temps. »

Au fond, dans cette question de la Séparation, comme dans toutes les autres questions, ce qui complique, c'est qu'il y a toujours un problème à résoudre, celui d'affranchir les gens, tout en continuant de les dominer. On veut libérer l'Etat de l'Eglise, mais on ne veut pas libérer l'Eglise de l'Etat. »

BIBLIOGRAPHIE

LÉON-RIMBAULT, Missionnaire apostolique. *Par l'Amour et la Douleur*, étude sur la Passion. 1 vol. in-12 de 360 pages, 3e éd. Prix : 3 fr. 50. (Ancienne Maison Ch. Douniol.)

Par l'Amour et la Douleur est une série de discours que prêcha le P. Léon-Rimbault dans notre illustre métropole ; il eût pu les appeler « Les vendredis du Carême à Notre-Dame de Paris ». On sait, d'ailleurs, que la sainte Liturgie contient ces jours-là un office spécial de la Passion, et qu'à Notre-Dame il existe une station à cet effet, distincte de celle des célèbres conférences. — C'est la 3e édition de cette station que nous donne aujourd'hui l'éloquent prédicateur.

Par l'Amour et la Douleur, contient d'abord huit discours : « Le Don suprême, — l'Adieu, — Seul, — le Condamné, — Face à la Croix, — les Larmes, — la Mère, — le Drame du Vendredi-Saint ». On voit ainsi que, du Cénacle au Calvaire, nous étudions les grandes étapes où l'*amour* de Jésus-Christ s'est donné aux hommes jusqu'à la suprême *douleur*.

Abbé L. POULIN, ancien second vicaire de Sainte-Clotilde, curé de Notre-Dame de la Croix de Ménilmontant, à Paris, chanoine honoraire de Périgueux : *A la Suite du Maître.* 1 vol. in-12 de 480 pages. Prix : 3 fr. 50. (Ancienne Maison Ch. Douniol.)

La parole éloquente de M. l'abbé Poulin est bien connue à Paris : Sermons de circonstances, panégyriques, retraites... lui ont fait une place distinguée dans le clergé du premier des diocèses de France ; ses ouvrages, non moins doctes, sont tout aussi appréciés, et continuent, au foyer et au salon, son fructueux apostolat.

Qui ne connaît son dernier volume, *Vers l'Eternité*, qui en est déjà à son huitième mille ? Qui ne s'empresse, dès maintenant, à lire son nouvel ouvrage : *A la Suite du Maître,* où trente-six chapitres de haute piété apprennent aux âmes chrétiennes quel doit être leur véritable esprit de religion et de foi dans leur vie de chaque jour ?

L'ACTION POPULAIRE (N° 60). — Les lecteurs de l'A. P. sont les rédacteurs de ce tract ; il est rempli de leurs encouragements, de leurs conseils, de leurs remarques. Ailleurs on a dit ce que devait être l'œuvre, ici on la voit.

L'exemplaire : **0,25 centimes**. — L'abonnement à la quatrième série (N° 49 à 72) : **5 francs.**

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. **Vendredi 21 Avril 1905.** N° 16.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Le Vainqueur.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; La Bénédiction papale ; Lettre-Circulaire de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon promulguant le Décret pontifical qui autorise une nouvelle invocation dans les Litanies du saint Nom de Jésus ; Pèlerinage de Lourdes ; Pèlerinage de Rome ; Nécrologie ; Plouguerneau ; Pétition pour le maintien du Concordat ; Fédération des Œuvres catholiques du diocèse ; Kerfeunteun ; Avis à retenir ; Bibliographie bretonne.

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Echos du Vatican ; France ; Les « associations cultuelles » ; Histoire rétrospective ; Devant les tribunaux ; La Passion à Nancy en 1905.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 23 Avril. — PAQUES : RÉSURRECTION DE NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST. Double de 1re classe, avec Octave privilégiée. Blanc.

Lundi, 24. — LUNDI DE PAQUES. Office de l'Octave ; double de 1re classe. Blanc.

Mardi, 25. — MARDI DE PAQUES. Office de l'Octave ; double de 1re classe. Blanc.

Aux Vêpres, mémoire des Saints Martyrs Clet et Marcellin.

Mercredi, 26. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 27. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.

Vendredi, 28. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.

Samedi, 29. — *In albis.* Office de l'Octave ; semi-double Blanc.

Dimanche, 30. — Dimanche *In albis.* (Quasimodo).

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Sacré-Cœur de Quimper.	23-25 Avril.
Hôpital de Plougastel-Daoulas.	26-27 —
Hôpital de Quimperlé.	28-29 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le Vainqueur.

Il fallait que le peuple eût un signe contre l'incrédulité, et ce signe lui a été donné afin qu'il ne manquât rien aux causes du salut que Dieu nous prépare. Quel signe donc a eu ce peuple ? Quel signe ? Le voici : *l'âme et le corps du peuple n'ont rien gagné à l'incrédulité, et le peuple s'en est aperçu.*

Le peuple avait un Dieu dans le ciel ; quand la terre, si ingrate pour lui, le courbait trop bas, il se relevait les mains jointes et, en appelant à Dieu de sa misère présente, il sentait la dignité et la consolation lui venir. Le peuple avait un Dieu, non pas seulement dans le ciel, mais plus proche de lui, un Dieu qui s'était fait homme et pauvre, qui était né dans une é able, dont le corps avait couché sur la paille et qui avait souffert de la vie plus que lui. Le peuple avait un Dieu, non pas seulement dans le ciel, non pas seulement dans sa chair et dans sa pauvreté, mais il avait un Dieu sur cette même croix que porte le peuple, et, lorsqu'il se regardait, les deux bras étendus dans son supplice, il trouvait à droite son Dieu crucifié pour lui et lui tenant compagnie. Le peuple avait un Dieu, non pas seulement dans le ciel, non pas seulement dans sa chair et dans sa pauvreté, et dans sa propre croix, mais il avait un Dieu vivant dans l'Eglise pour l'enseigner, le défendre et le consoler ; il avait un Dieu vivant dans le prêtre pour recevoir les secrets pesants de son cœur ; il avait un Dieu vivant dans la Sœur de Charité pour panser ses jambes quand elles refusaient le service, pour honorer son âme dans la détresse de son corps. Le peuple avait un Dieu dans le ciel et sur la terre ; vous lui avez ôté le Dieu du ciel, et vous ne lui avez pas gardé le Dieu de la terre. Qu'avez-vous donc mis à sa place ? Quel autre Dieu lui avez-vous fait ? Ah ! j'ai tort, vous lui avez donné pour Dieu le doute et pour déesse la négation ! Vous lui avez dit : « Peut-être ! », et trouvant que c'était trop, vous avez repris avec autorité, vous avez dit : « Non ! » De quoi se plaindrait-il ? Il n'y a plus de Dieu, plus de Christ, plus d'Evangile, plus d'Eglise, mais vous lui restez, et avec vous les vers qui l'ont mis au monde, et les vers qui mangeront son cadavre. N'est-ce pas assez pour satisfaire son âme ?...

Mais Jésus-Christ a vaincu le temps ; il a vaincu le grand ennemi, et, en le voyant au haut des siècles, dans la sérénité de son imperturbable jeunesse, je me souviens de ce mot que saint Paul disait de lui dans un autre sens : *le Christ ressuscité d'entre les morts ne meurt plus.* Un jour il descendit au tombeau, mais l'humanité pour laquelle il était mort s'est baissée vers lui et, le levant avec un amour qui n'a jamais pu s'éteindre, elle le tient dans ses deux mains ressuscité. Regardez, regardez bien, bien, bien : il est vivant. Regardez encore : il ne meurt plus, il est jeune, il est roi, il est Dieu. Il a vécu en Dieu, il s'est survécu en Dieu, il s'est préexisté en Dieu. En sorte qu'il ne manquera rien dans ce triple acte de la vie : vivre, se survivre, se préexister, rien en lui qui ne soit marqué au sceau de la divinité et qui ne me contraigne de proclamer avec la souveraineté de la certitude cette autre parole de saint Paul : *le Christ était hier, il est aujourd'hui et il est aux siècles des siècles.*

Le P. LACORDAIRE.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France. — La défense du droit et de la liberté religieuse au Parlement et devant le pays.**
II. — **Les communions pascales.**
III. — **Retraites.** — LESNEVEN, retraite bretonne pour les femmes, du 6 au 13 Mai
— Retraites aux Bretons de TRÉLAZÉ et d'ANGERS, du 30 Avril au 7 Mai, et du 7 au 14 Mai, prêchées par M. Jézégou, vicaire à Châteaulin.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Samedi soir, veille de Pâques, après 8 heures, on ne confessera que des hommes.*

Dimanche de Pâques, 1re messe à *5 h. 1/2.*

A *7 heures,* messe de communion pour les hommes ; la nef leur est réservée. Pour l'édification et le bien général, *surtout dans les circonstances présentes,* il est à souhaiter que le groupe des hommes soit le plus considérable possible : ils doivent avoir à cœur de donner cet exemple, et sacrifier même la joie de se trouver à la sainte Table avec leurs familles.

A *10 heures,* messe pontificale, à l'issue de laquelle Monseigneur donnera la Bénédiction papale (Indulgence plenière).

A *2 h. 1/2,* vêpres ; sermon de clôture de la station quadragésimale. Bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement

A la grand'messe et aux vêpres, quête pour les Séminaires.

Lundi de Pâques, offices comme les dimanches, sauf qu'il n'y a pas de messe de 8 heures. **A 7 h. 1/2, messe de communion pour les membres de la Jeunesse Catholique. Allocution de Mgr Dulong de Rosnay, prélat.**

Mardi de Pâques, offices comme le lundi (pas de messe de 8 heures). **A 7 h. 1/2, messe pour les membres de la Jeunesse Catholique.**

N. B. A partir du Dimanche des Rameaux, la 1re messe est à *5 h. 1/2* sur semaine comme le dimanche.

— EGLISE SAINT-MATHIEU. — A partir de Pâques, l'*Angelus* sera sonné, le matin, à *5 h.*, et la 1re messe aura lieu à *5 h. 1/2* ; la 2e messe (le dimanche) à *7 h. 1/2* et la 3e à *9 h.* — Grand'messe à *10 h.* — A *11 h. 1/2,* messe spécialement pour les militaires de la garnison.

Sur semaine, la 2e messe sera dite à *7 h.* et la 3e à *8 heures.*

Dimanche de Pâques, les vêpres à *3 h.*, suivies du sermon et de la bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

Lundi et Mardi de Pâques, grand'messe à *8 h.* ; le soir, à *7 h. 3/4,* Complies et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

La Bénédiction papale. — Comme il est dit plus haut, dimanche à l'issue de la messe solennelle, Mgr l'Evêque donnera la « bénédiction papale ». Nous croyons utile de rappeler en quoi consiste cette faveur, trop peu appréciée parce qu'elle n'est pas assez connue.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Avant l'usurpation italienne qui l'a fait prisonnier au Vatican, le Pape, aux jours de grandes fêtes, donnait, dans une des Basiliques romaines, *Urbi et Orbi* une bénédiction solennelle à laquelle était attachée une indulgence plénière. Pour permettre à un plus grand nombre de participer à cette grâce, les Souverains Pontifes ont communiqué à d'autres le pouvoir de donner, en leur nom, la bénédiction *papale* avec l'indulgence qui y est attachée. Les évêques jouissent de ce privilège deux fois par an, à Pâques et à une autre fête solennelle à leur choix (généralement Noël).

Le cérémonial à observer est réglé par la bulle *Inexhaustum* du 3 Septembre 1762 : la messe achevée, un prêtre donne lecture de l'acte pontifical accordant le privilège ; puis l'Evêque, du haut d'un trône spécial dressé à cet effet, prononce une formule d'absolution sur les assistants, avec la bénédiction solennelle. Le Vicaire général promulgue ensuite l'indulgence plénière accordée. Elle peut être gagnée par tous les fidèles présents qui, s'étant confessés et ayant communié, prient pour l'Eglise, pour son Chef et pour l'Evêque officiant.

Lettre-Circulaire

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

PROMULGUANT LE DÉCRET PONTIFICAL

QUI AUTORISE

UNE NOUVELLE INVOCATION DANS LES LITANIES DU SAINT NOM DE JÉSUS

FRANÇOIS-VIRGILE DUBILLARD, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Quimper et de Léon,
Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Nous croyons devoir vous communiquer et publier dans Notre diocèse de Quimper le nouveau décret que vient de rendre, au nom du Souverain Pontife, la Sacrée Congrégation des Rites, à la date du 8 Février de la présente année.

Aux termes du décret, Sa Sainteté Pie X autorise, pour être introduite dans les Litanies du saint Nom de Jésus, une invocation en l'honneur de l'institution de la sainte Eucharistie. Cette invocation consiste en ces quelques mots : « Par l'institution que vous avez faite de la très sainte Eucharistie, délivrez-nous, Jésus : *Per sanctissimæ Eucharistiæ institutionem tuam, libera nos, Jesu* ». Elle sera placée immédiatement après celle qui se rapporte à la glorieuse ascension de Notre-Seigneur : « *Per ascensionem tuam, libera nos, Jesu* ».

C'est là, Nos très chers Frères, une nouvelle faveur que nous devons à la générosité de notre bien-aimé Pie X. Elle

doit nous être d'autant plus chère que nous la devons à l'initiative d'un certain nombre de prélats, la plupart français, à la tête desquels se trouve Son Eminence le Cardinal Perraud, évêque d'Autun. A la vérité, cette invocation n'est point imposée comme un devoir ni rendue obligatoire pour gagner les indulgences attachées à la récitation des Litanies du saint Nom de Jésus ; le Pape s'est contenté de l'autoriser pour le monde catholique, laissant aux Evêques et aux Ordinaires des diocèses le soin de la faire connaître aux fidèles et de l'insérer, s'ils le jugeaient à propos, dans les livres liturgiques en usage.

I. — Nous avons toujours pensé, Nos très chers Frères, que les désirs du Souverain Pontife étaient pour Nous des ordres, et c'est pourquoi Nous Nous empressons de vous faire part du nouveau décret de la Sacrée Congrégation des Rites, espérant bien que désormais vous prendrez la pieuse habitude, dans vos prières du matin, d'ajouter aux autres invocations du saint Nom de Jésus celle récemment indiquée par le Chef de l'Eglise : « Par l'institution que vous avez faite de la très sainte Eucharistie, délivrez-nous, Jésus ». Nous le savons, et souvent Nous l'avons constaté avec une vive satisfaction pendant Nos tournées pastorales, grande est dans Notre diocèse la dévotion envers la sainte Eucharistie, nombreux aussi sont les actes qui se multiplient dans le courant d'une année pour lui témoigner nos sentiments d'adoration, d'amour et de confiance. Nous n'hésitons pas à le dire, c'est à cette dévotion si vivante et si bien comprise parmi nous que nous devons la conservation de la foi et des mœurs chez les individus, dans les familles et les paroisses. Aussi en sommes-Nous intimement persuadé, la nouvelle invocation sera reçue partout avec joie, et son introduction dans les prières de chaque jour marquera pour le diocèse un progrès réel et bien consolant dans le culte de l'auguste Sacrement de l'autel.

Ah ! Nos très chers Frères, la vie, quoi qu'on en puisse dire et penser, la vie est pour tous, pour le pauvre comme pour le riche, pour le patron comme pour l'ouvrier, pour le maître comme pour le serviteur, remplie de tristesses, d'ennuis et parfois de découragements ; les joies y sont rares et les jours mauvais y reviennent souvent. Nous avons besoin de consolations, de paroles réconfortantes ; allons donc à Celui qui nous crie du fond de son tabernacle : « Venez à moi, ô vous tous qui travaillez et qui êtes dans la peine et la désolation, venez à moi et je vous soulagerai : *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis et ego reficiam vos* » (MATT., XI, 28).

A l'époque où nous sommes, parfois la nuit se fait dans nos esprits et une affreuse inquiétude commence à pénétrer dans nos âmes ; au milieu des contradictions qui envahissent le monde, des erreurs et des impiétés semées un peu de tous les côtés par une presse aussi menteuse qu'impudente, nous nous sentons pris d'effroi, envahis par le trouble et l'agitation.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Tournons alors nos regards vers le Dieu de l'Eucharistie, c'est là et non pas dans les vains discours des hommes, dans leurs folles conceptions, qu'est la voie qu'il faut suivre, la vérité qu'il faut entendre et la vie qui donne le salut. « *Ego sum via et veritas et vita.* »

Dans toute existence, Nos très chers Frères, fût-elle la plus sainte et la plus parfaite, il se rencontre des luttes et des combats ; il est nécessaire de se vaincre soi-même et souvent de vaincre les autres, si l'on veut faire le bien, éviter le mal et pratiquer les vertus dont le ciel est la récompense. Or, dans ces efforts continuels qu'exige de nous la pratique de la vie, si nous voulons qu'elle soit bonne et salutaire, nous avons besoin de secours étrangers ; car seuls, abandonnés à nos propres forces, pour ne pas dire à nos propres faiblesses, nous ne pourrions que succomber dans la lutte. Allons donc au Dieu de l'Eucharistie, car c'est lui qui a dit : « Demandez et on vous donnera, cherchez et vous trouverez, frappez et on vous ouvrira : *Petite et dabitur vobis, quærite et invenietis, pulsate et aperietur vobis* » (Matt., vii, 7).

Sans doute, Nos très chers Frères, ces consolations, cette lumière et ces forces dont, à chaque instant, nous avons besoin et qui se trouvent dans le Sacrement de l'autel, c'est dans nos églises, aux pieds des divins tabernacles qu'il faut aller les chercher, puisque c'est là qu'est la source, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui jour et nuit s'y tient à notre disposition. Dans nos églises, aux pieds de nos tabernacles, nous sommes tout près de Lui et il semble qu'il entendra mieux nos prières et nos supplications, en même temps que nous recevrons plus chaudes et plus vivifiantes les effusions de sa grâce. Oui, cela est vrai ; mais cependant il n'est pas toujours nécessaire, comme il n'est pas toujours possible, d'aller jusque là pour recevoir ses secours, car son regard pénètre à travers les espaces et ne connaît ni les distances ni les obstacles. De l'intérieur de nos maisons comme des points les plus reculés de l'immensité des mers, du sommet de nos collines comme du fond de nos vallées, nous pouvons l'appeler avec la certitude d'être entendus de Lui. Dans nos travaux, dans nos tribulations et nos angoisses, appelons-Le constamment à notre aide avec la nouvelle invocation que Pie X nous met sur les lèvres : « *Per sanctissimæ Eucharistiæ institutionem tuam, libera nos, Jesu* ».

II. — Il est une autre pensée, Nos très chers Frères, sur laquelle Nous voudrions arrêter encore un instant votre attention. Dans les temps de luttes et de persécutions où nous sommes, tous nous désirons la délivrance, et pour cela beaucoup d'entre vous ont déjà fait des nobles efforts et mis en œuvre un esprit de résistance qui a provoqué Notre admiration. Tous vous comprendrez de plus en plus que Dieu ne fait rien sans nous et que, pour obtenir le salut espéré, nous devons nous en rendre

dignes par notre travail personnel, notre zèle et notre activité : « Aide-toi, dit le vieux proverbe, et le ciel t'aidera ». Nous nous aiderons donc, Nos très chers Frères, en nous montrant catholiques sincères, catholiques résolus en tout et partout. Il faut qu'en voyant notre attitude calme et digne, les ennemis de notre sainte Mère l'Eglise sachent bien que, s'ils nous attaquent, nous sommes résolus à nous défendre, s'ils veulent arracher la foi de nos cœurs, ils n'y réussiront pas, décidés que nous sommes à mourir plutôt que d'apostasier. C'est la devise de notre vieille Bretagne : « *Potius mori quam fœdari* ».

Eh bien, pour donner ces efforts que l'Eglise nous demande, pour réaliser les sacrifices que l'avenir nous réserve, il est nécessaire que nous allions chercher la force là où elle est, là où elle nous a été préparée, c'est-à-dire dans la sainte Eucharistie. C'est en elle que les martyrs des premiers siècles ont trouvé le courage de résister à leurs persécuteurs, c'est par elle qu'ils ont joui d'un calme inaltérable au milieu des plus horribles supplices.

Il est là dans nos tabernacles le Christ, Fils de Dieu, Celui qui de rien a fait toutes choses ! Qu'il touche seulement d'un de ses regards nos âmes attristées par la vue de tout ce qui se passe autour de nous, et la joie nous sera rendue, et nous nous sentirons remplis d'une énergie à toute épreuve, d'une vaillance invincible pour la défense de nos droits injustement foulés aux pieds.

Il est là tout près de nous, le Verbe éternel, le Tout-Puissant, celui qui commande à la mer et aux éléments ! Qu'il dise seulement une parole, et nous verrons s'éloigner les grandes tempêtes qui nous menacent ; le calme reviendra, et avec lui une brise douce et bienfaisante apportera l'union et la paix à nos sociétés, aujourd'hui douloureusement tourmentées.

Il est là qui nous appelle, Celui qui tient dans sa main le cœur des méchants et des impies ! Un seul acte de sa volonté, et les esprits remplis d'erreurs et de mensonges seront éclairés, et les cœurs les plus endurcis s'amolliront comme la cire pour prendre la forme et la direction qu'il voudra bien leur imprimer.

Ah ! Nos très chers Frères, il est étonnant qu'ayant tout près de nous une force aussi puissante, nous allions chercher ailleurs, quelquefois dans des rêves et des imaginations sans objet, les secours dont nous avons besoin, le salut que nous demandons. Assurément, Nous ne voulons blâmer aucune des dévotions admises dans la sainte Eglise, car toutes, si elles sont bien comprises, nous conduisent à la dévotion envers la sainte Eucharistie. Sans contredit, toutes sont excellentes, mais celle-ci est la première, puisque sous les saintes Espèces il n'y a pas seulement le Verbe incarné, mais Dieu le Père et Dieu le Saint-Esprit, inséparables de la seconde Personne, à cause de l'unité de nature.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Oui, Nos très chers Frères, ayons grande confiance dans la sainte Eucharistie pour le salut de notre chère Eglise de France. Ses ennemis l'ont environnée de toutes parts, et déjà ils entonnent autour d'elle leur chant de triomphe, assurés désormais qu'elle ne pourra échapper à leurs mains criminelles. Hélas! qui pourra la sauver, qui la sauvera, si ce n'est Jésus son divin Epoux, le Dieu fort et puissant auquel rien ne peut résister? Nous l'en supplions, dans son auguste Sacrement, de toute l'énergie de nos âmes, avec le ferme espoir que nous ne serons point confondus : « Par l'institution que vous avez faite de la très sainte Eucharistie, délivrez-nous, Jésus » !

A CES CAUSES,

Le saint Nom de Dieu invoqué ;
Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1er. — Le décret de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 8 Février 1905, est et demeure publié dans Notre Diocèse.

Article 2. — A partir de sa promulgation, les prêtres et les fidèles ajouteront aux Litanies du saint Nom de Jésus, à la place indiquée par le décret, l'invocation :

« Per sanctissimæ Eucharistiæ institutionem tuam, libera nos, Jesu : Par l'institution que vous avez faite de la très sainte Eucharistie, délivrez-nous, Jésus. »

Article 3. — Les Imprimeurs du diocèse auront soin de tenir compte des présentes prescriptions quand ils éditeront à nouveau les catéchismes, les paroissiens et autres livres de piété.

Et sera Notre présente Lettre-Circulaire lue dans toutes les églises et chapelles de Notre diocèse, l'un ou l'autre des Dimanches qui suivront sa réception.

Donné à Quimper, en Notre palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, le 7 Avril 1905.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

PAR MANDEMENT :
F. VIEILLE-CESSAY, Ch. hon.,
Secrét. gén. de l'Évêché.

DÉCRET

RELATIF AUX LITANIES DU TRÈS SAINT NOM DE JÉSUS

Le Siège Apostolique a enrichi d'une Indulgence de trois cents jours et ordonné d'insérer dans les éditions du Bréviaire romain les Litanies en l'honneur du très saint Nom de Jésus, dont une formule unique a été approuvée par lui.

Or, afin que les fidèles qui récitent dévotement ces Litanies soient excités à renouveler en eux le souvenir salutaire de l'ineffable mystère de l'Eucharistie, quelques prélats, et à leur tête l'Éminentissime et Révérendissime Cardinal Adolphe PERRAUD, évêque d'Autun, ont présenté une supplique à notre très saint père le Pape Pie X et demandé que, par concession apostolique, la supplication ainsi conçue : « Par votre ascension, délivrez-nous, Jésus, » fût immédiatement suivie de cette autre : « Par l'institution que vous avez faite de « la très sainte Eucharistie, délivrez-nous, Jésus ».

Ces vœux et ces prières ayant été présentés à Sa Sainteté par le Cardinal soussigné, pro-préfet de la S. Congrégation des Rites, le Saint-Père, mu par son zèle et par son amour envers le très auguste Sacrement de l'Eucharistie, a volontiers autorisé l'adjonction aux Litanies du très saint Nom de Jésus de l'invocation susdite, et permis aux Ordinaires des diocèses qui le désireront de l'introduire dans les Litanies. Nonobstant toute disposition contraire.

Le 8 Février 1905.

Cardinal TRIPEPI,
Pro-préfet de la S. Congrégation des Rites,

L. † S.

† Diomède PANICI,
Archevêque de Laodicée, secrétaire.

Pèlerinage de Lourdes. — Depuis l'envoi de notre circulaire, nous avons reçu quelques demandes d'inscriptions ; mais, comme toujours, elles tardent à venir. Nous prions encore nos chers et vénérés confrères de se hâter, et de profiter des fêtes de Pâques pour exciter leurs paroissiens à se joindre, malgré toutes les difficultés, au pèlerinage des hommes de France. Comme nous l'avons déjà dit, aux heures critiques et graves que nous traversons, le premier devoir des catholiques est de solliciter une intervention plus spéciale de la miséricorde divine. Il faut que l'ardente prière des hommes de France, à Lourdes, monte vers Dieu, par sa Mère, la Vierge Immaculée, avec une ampleur puissante, et obtienne à l'Eglise le courage et l'union qui assureront l'avenir. Chaque paroisse et chaque association d'hommes ou de jeunes gens auront à cœur de se faire représenter à cette croisade pacifique de l'expiation et de la prière. Nous irons à Lourdes supplier la Sainte Vierge Marie pour les besoins urgents de la France chrétienne, et nous retremper aux pieds de Notre Seigneur Jésus-Christ. C.

Pèlerinage de Rome. — Nous rappelons que les personnes qui désirent prendre part au grand pèlerinage du Congrès eucharistique de Rome doivent s'adresser, au plus tôt, soit au Comité central, 31, rue Lamarck, Paris, soit à M. le chanoine Coat, curé-archiprêtre de la Cathédrale, à Quimper.

Le pèlerinage doit partir de Paris le 28 Mai, passer par la Suisse, et arriver à Rome le 1er Juin, au matin.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Nécrologie. — M. FÉREC, *ancien Recteur de Saint-Nic.* — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. Férec, ancien recteur de Saint-Nic, décédé à Ploujean le 17 Avril, dans sa 53e année, après une longue et douloureuse maladie.

Né à Ploujean, le 19 Juin 1852, ordonné prêtre le 10 Août 1879, M. Férec (Jean-Marie) fut vicaire d'abord à Plonégat-Guerrand, puis à Plougastel-Daoulas (2 Février 1886). Nommé recteur à Saint-Nic le 16 Mars 1898, il fut contraint par le mauvais état de sa santé de quitter le ministère paroissial, au mois de Mai 1901, pour se retirer à Ploujean, sa paroisse natale. Il était trop tard pour réagir contre la maladie de cœur dont il était atteint, et qui ne fit que s'aggraver. Cependant M. Férec aurait voulu guérir pour travailler encore, comme il l'avait fait avec tant de zèle et de dévouement, au bien des âmes. Il souffrait surtout de ne pouvoir célébrer la sainte messe, mais il acceptait de tout cœur cette cruelle privation et on le trouvait toujours résigné, gai même au milieu des souffrances que lui causaient les fréquentes crises de son mal. Un œdème suraigu du poumon, toujours consécutif à son affection cardiaque, l'a enlevé en l'espace d'une heure, dans la soirée du lundi 17 Avril.

R. I. P.

PLOUGUERNEAU. — **Avis de service funèbre.** — On nous prie d'annoncer qu'un service solennel de quinzaine pour le repos de l'âme de M. le chanoine Favé sera célébré, à Plouguerneau, le jeudi 27 Avril, à 10 heures.

Pétition pour le maintien du Concordat — M. A. de Mun a déposé, le 18 Avril, sur le bureau de la Chambre des députés, les pétitions des électeurs du Finistère, portant 83,132 signatures.

En même temps, l'éminent député a déposé un autre dossier contenant les pétitions de femmes envoyées par Mme Dannery pour l'arrondissement de Quimperlé. — Nous apprenons, d'autre part, que le Comité de Quimper de la Ligue patriotique des Françaises a recueilli, dans 57 communes, un total de 22,252 signatures.

Un nouvel envoi de pétitions d'*électeurs* sera fait aussitôt que les retardataires auront retourné leurs feuilles, qui sont impatiemment attendues.

Fédération des Œuvres catholiques du diocèse. — Le premier Congrès diocésain de la Fédération aura lieu, à Landerneau, les 11, 12 et 13 Juin prochain, sous la présidence de Monseigneur l'Evêque.

Voici les questions à l'ordre du jour :

I. Les Patronages ; — II. Les Cercles d'Etudes ; — III. Les Organisations Professionnelles ; — IV. Les Mutualités ; — V. Les Œuvres Eucharistiques ; — VI. L'Enseignement ; — VII. La Presse ; — VIII. Les Œuvres de Catéchisme ; — IX. L'Organisation de la Fédération.

Un questionnaire détaillé paraîtra incessamment. Les personnes et les groupes qui désirent le recevoir peuvent s'adresser au bureau de la Fédération, rue Duquesne, 1 bis, Brest, ou à M. l'Abbé LE PAPE, vicaire à Saint-Louis.

KERFEUNTEUN. — **Pèlerinage à la « Mère-de-Dieu ».** — Vendredi dernier, à 8 heures précises, Monseigneur l'Evêque, accompagné de M. le chanoine Vieille-Cessay, arrivait pour célébrer la messe à la chapelle de la Mère-de-Dieu, déjà remplie de fidèles, spécialement de mères de famille avec de jeunes enfants.

A l'Evangile, Sa Grandeur adressa à l'assistance une touchante allocution dont nous regrettons de ne donner qu'un faible résumé.

Monseigneur commence par exprimer sa joie de voir un si grand nombre de pèlerins venus, en ce jour, prier au sanctuaire de *Mamm Doue*... Plus que jamais, nous devons recourir à la prière, pour demander le secours d'En-Haut qui nous fortifiera au milieu de nos épreuves. Nous nous adresserons avec confiance à la Ste-Vierge, et, par sa puissante intercession, nous obtiendrons tout de Jésus... La fête que nous célébrons aujourd'hui nous montre Marie auprès de Jésus mourant : *Stabat Mater dolorosa juxta crucem* ; c'est là qu'elle nous a été donnée pour mère et qu'elle le fut réellement en coopérant par ses souffrances à l'œuvre de notre Rédemption.

Puis Monseigneur nous parle avec émotion des tristesses de l'heure présente, des lois que l'on discute au Parlement français et dont les suites menacent d'être si funestes à la religion catholique. Nous sommes exposés à voir bientôt nos prêtres non seulement privés de leur modeste traitement, mais encore de leur liberté d'action. Ne verrons-nous pas, sans tarder, fermer nos églises paroissiales et aussi ces chapelles, ces sanctuaires vénérés dont la Bretagne est couverte ? Alors, pour prier ensemble, pour communier, pour entendre la parole sainte, nous devrons chercher un asile dans des propriétés particulières, dans quelque grange de la campagne, peut-être même sous la voûte des cieux, au fond des bois... « Et, ajoute Monseigneur, ne croyez pas que je trace ici un tableau d'imagination ou de fantaisie : je dis ce qui bientôt, demain peut-être, sera la réalité... Nous espérons que le courage des chrétiens sera à la hauteur des épreuves ; avec l'aide de Dieu, ils sauront rester fidèles à leur religion, à la foi de leurs ancêtres. »

Monseigneur, en terminant, remercie en termes délicats la population de Kerfeunteun qui a montré sa foi par les nombreuses signatures données en faveur du maintien du Concordat, et aussi par sa générosité à contribuer à la souscription pour les prêtres dont le traitement a été supprimé dans le diocèse...

Archives diocésaines de Quimper et Léon

A l'issue de la messe, Monseigneur bénit chacun des assistants et, en particulier, les jeunes enfants présentés par leurs mères. Les pèlerins se sont retirés heureux d'avoir reçu les encouragements et la paternelle bénédiction de leur Evêque. ***

Avis à retenir. – Un grand nombre de journaux catholiques et la plupart des *Semaines religieuses* ont publié l'avis suivant :

« MM. les ecclésiastiques ont peut-être déjà reçu ou recevront incessamment des propositions de sociétés financières pour les assurer contre la suppression de leur traitement quand viendra la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Qu'ils ne donnent rien et ne signent rien. Il s'agit d'une vaste filouterie, organisée à Paris sous le masque catholique pour enlever, une fois de plus, quelques sous aux naïfs.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. — **Katekiz an devosion da Galoun-Zakr Jezuz.** Elégante plaquette de 32 pages avec couverture en couleur.

Nous sommes heureux d'annoncer une nouvelle édition de cet excellent opuscule, véritable manuel de la dévotion au Sacré-Cœur, qui s'adresse aussi bien aux grandes personnes qu'aux enfants. Il est en vente chez M. Salaün, libraire à Quimper, au prix de 0,05 l'exemplaire.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Lundi, le Pape a célébré la messe à la salle du Consistoire et a donné la communion pascale à tous les dignitaires et fonctionnaires laïques de sa Cour. A l'issue de la messe, on leur a servi une collation dans une des grandes salles du Palais, spécialement aménagée.

— Le 17 Avril a paru une Encyclique (*Acerbo nimis et difficili tempore*), datée du 15 Avril, dans laquelle le Pape rappelle la nécessité plus pressante que jamais de l'enseignement religieux, et impose pour son développement des prescriptions pratiques.

Nous en donnerons prochainement le texte complet.

Echos du Vatican. — Mgr l'Evêque de Nantes, à son retour de Rome, vient d'écrire à ses diocésains une Lettre où il raconte son voyage *ad limina*. Après avoir parlé des inquiétudes du Saint-Père au sujet des affaires de France et de sa confiance inébranlable quand même, Mgr Rouard ajoute ces lignes qui renferment de graves avertissements :

» Demeurons, dit-il, à l'espérance, malgré toutes nos craintes, et, pour en presser la réalisation, prions nous-mêmes et demandons à tous de prier avec une ferveur toujours croissante pour le salut de la France. C'est l'instante recommandation du Saint-Père.

» Il nous conjure aussi de mettre fin à toutes nos divisions pour faire face, dans un même effort, à l'ennemi de notre foi. Il réprouve énergiquement tout ce qui peut séparer les catholiques. Pour répondre au vœu le plus cher de son cœur, ils doivent tous tout sacrifier à l'union dans la charité. Ils doivent aussi, pour lui obéir, subordonner leur action religieuse à la direction de la divine hiérarchie. Les fidèles soumis au prêtre chargé de leurs âmes, les prêtres subordonnés à leur évêque dans la conduite des âmes, et tous, fidèles, prêtres, évêques, obéissant religieusement au Vicaire de Jésus-Christ pour la pratique et la défense de la foi catholique ; c'est pour la France, dans la crise qu'elle traverse, le programme voulu de Pie X, comme la condition nécessaire à sa victoire. Nous le savons par des réponses formelles que nous avons provoquées, et qui désapprouvent l'action de prêtres qui ont cru pouvoir donner des conférences politiques à l'insu et sans l'approbation de l'évêque, celle de personnes laïques qui ont, dans les mêmes conditions, organisé des œuvres de charité et de propagande religieuse. »

FRANCE. — **Au Parlement.** — Dans la semaine de la Passion, la Chambre a fini péniblement de voter les deux premiers articles du projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat, ce qu'on peut appeler « les principes de la loi. »

La discussion continue, cette semaine, et chaque séance doit détruire quelques illusions dans le cœur de ceux qui espéraient encore voir le projet amendé dans un sens libéral. Les uns à la suite des autres, les amendements — sauf celui de M. Sibille, maintenant les traitements des aumôniers des lycées, collèges et hôpitaux — ont été repoussés.

On discute actuellement l'article IV, concernant la dévolution des biens de fabrique. A cause de son importance et des nombreux amendements dont il est l'objet, cet article occupera probablement plusieurs séances. Mais la majorité se hâte vers la conclusion et parle de siéger — sans vacances de Pâques — jusqu'au vote définitif.

Cependant, on commence à s'apercevoir que la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat n'est pas seulement une loi de persécution religieuse, mais qu'elle est encore une loi de ruines et de misère. De nombreux commerçants et industriels font entendre leurs plaintes trop justifiées.... Nos sectaires ont souvent gémi sur le tort que la révocation de l'Édit de Nantes a fait au commerce et à l'art français. Que ne s'appliquent-ils aujourd'hui à eux-mêmes les arguments qu'ils ont tant de fois exploités dans leurs discours et dans leurs livres ?...

Les « associations cultuelles ». — L'*Aquitaine*, Semaine Religieuse de Bordeaux, a publié la note suivante, dont il est inutile de faire ressortir l'importance :

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« On nous demande de différents côtés si des précautions particulières ne sont pas à prendre en prévision de la loi qui se prépare sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

» Nous répondons : il nous est impossible de prévoir ce que fera du projet de loi la discussion qui s'agite en ce moment à la Chambre des députés.

» 1° Les représentants de la France consentiront-ils en majorité à prendre à leur compte la spoliation de l'Eglise, et à se rendre complices de la confiscation, avec toutes les responsabilités de crime et de restitution qu'elle entraîne ?

» 2° Les associations cultuelles resteront-elles ce qu'elles sont dans le projet ?

» S'il en était ainsi, aucune fabrique ne pourrait consentir à transmettre les biens qu'elle administre à l'association schismatique, et, par suite, toutes laisseraient à l'Etat le droit que lui donne la force de faire de ces biens ce qu'il voudrait. Ce serait donc la lutte engagée dès le premier jour, et la persécution inaugurée, sans la moindre application possible de la loi.

» Pour que l'association cultuelle pût être admise par le clergé français, par l'épiscopat et par le peuple, il faudrait :

» 1° Que cette association comprît le curé « en communion » avec son évêque, et 2° qu'elle fût reconnue par l'évêque, « en communion » avec le Pape.

» En présence de ces difficultés, qui portent avec elles des conséquences si redoutables, il nous est impossible de donner à l'avance le moindre conseil. Devant une loi schismatique, la seule attitude honorable et possible du clergé serait celle du martyr devant le bourreau. Qu'on se prépare à cette extrémité, qui est la pire, et qu'on continue à prier, pour demander une loi acceptable, sans persécutions et sans luttes !

» Nous croyons encore à ces réserves de conscience et d'honneur français, qui s'indignent devant un vol à commettre et une religion à persécuter.

» Cardinal Lecot. »

Histoire rétrospective. — *Lettre des Consuls aux Évêques assemblés à Paris et à tous les Evêques constitutionnels (1801).* — Au moment où l'on discute le projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat, il nous paraît intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs la lettre suivante, adressée par Bonaparte aux évêques constitutionnels :

« Une expérience de dix ans m'a appris qu'une religion quelconque est nécessaire à tout gouvernement.

» L'Histoire du XVI^e^ siècle m'a convaincu que la religion catholique, apostolique et romaine convenait seule à la France, et pouvait seule faire le bonheur du peuple. Sur 30,000,000 d'hommes, 27,000,000 la désirent et la pratiquent. J'ai pris des arrangements avec le Souverain Pontife, et je suis assuré de la fidélité des évêques qui se sont retirés chez l'Etranger. Tous les Cultes seront tolérés ; mais la religion catholique a fait assez de sacrifices à la Révolution pour mériter que ses ministres soient salariés par le gouvernement.

» Je vous enjoins de vous séparer et de donner vos démissions ; vous aurez des sacrifices à faire ; j'espère que vous vous prêterez au bien général.

» Les philosophes seront mécontents ; ils déclameront contre moi ; mais les honnêtes gens m'approuveront et la postérité me jugera.

» *Signé :* BONAPARTE,
» *Premier Consul.* »

Devant les tribunaux. — Cinq Jésuites de Clermont, poursuivis pour infraction à la loi sur les Congrégations, avaient été acquittés par la Cour de Riom le 8 Juillet dernier.

Le dernier considérant de cet arrêt était ainsi conçu : « Attendu qu'il est probable, puisque les prévenus sont demeurés jésuites, que leur conduite est admise, dictée même par leur congrégation, mais que la loi ne réprimant que des actes extérieurs et sensibles, ils n'en ont pas encouru les rigueurs... »

La chambre criminelle de la Cour de cassation vient de confirmer cet arrêt en rejetant le pourvoi du procureur général de Riom.

La Passion à Nancy en 1905 (2^e^ Année). — Les magnifiques représentations de **La Passion** organisées à Nancy, en 1904, ont fait sensation dans l'Europe entière et se sont classées parmi les plus belles et les plus émouvantes tentatives de théâtre populaire. Réclamées à la fin de la saison par des milliers de personnes de France, de Belgique et d'Angleterre, elles seront reprises durant l'été de 1905, avec de nouvelles améliorations.

Plus de quatre cents acteurs y participeront. Les costumes et les décors ont été renouvelés en partie. L'orchestre et les chœurs ont été renforcés en vue d'augmenter encore l'incomparable beauté du spectacle.

A Nancy, comme à Oberammergau, **La Passion** est jouée par le peuple. Ajoutons que ces représentations ne seront plus reprises, après 1905, que tous les dix ans. Elles ont lieu dans une immense salle couverte, très confortable et d'une sonorité parfaite.

Dates des représentations en 1905 : **24** Avril ; **7** et **21** Mai ; **4**, **12** et **18** Juin. Et tous les dimanches, du 9 Juillet au 1^er^ Octobre.

1^re^ partie : de 9 heures à midi ; — 2^e^ partie : de 1 h. 30 à 5 heures.

Prix des places : *Premières* (fauteuils) **10** francs ; *Deuxièmes* (chaises) **8** francs ; *Troisièmes* (chaises) **6** francs ; *Quatrièmes :* **4** francs ; *Cinquièmes :* **2** francs.

Retenir les places à l'avance, en écrivant à M. le Curé de Saint-Joseph, 146, rue Jeanne-d'Arc, à Nancy.

La Passion à Nancy, album in-4° renfermant de nombreuses planches en noir et en couleurs, avec texte explicatif. — En vente à la librairie J. Salaün, Quimper.

Prix : **4** francs.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

BIBLIOGRAPHIE

Les Luttes de l'âme. — Instructions aux enfants de Marie et aux personnes pieuses, par M. l'abbé Enrlin. Un fort volume in-12, 3 fr. 50. (R. Haton, éditeur). Sous une forme nouvelle et bien personnelle mais s'adaptant cependant aux différents milieux, à l'auditoire qu'ils auront devant eux, l'auteur de ce nouvel ouvrage fournit aux prédicateurs des instructions solides, attachantes, écrites dans un style pouvant satisfaire aux exigences de ses contemporains les plus lettrés, *Non nova sed nove,* non des choses nouvelles, mais une forme nouvelle. Pour qu'un livre soit lu aujourd'hui ne faut-il pas cela ?

Chaque instruction est assez compacte pour former la matière de plusieurs sermons. Nous avons confiance que les directeurs de confréries y pourront puiser pendant longtemps l'aliment nécessaire aux âmes qu'ils veulent conduire à Dieu. La piété trouvera à s'y fortifier, l'âme à s'y reconnaître au milieu de ses luttes.

Les prêtres, comme les personnes pieuses, pourront selon le temps liturgique, se pénétrer des grandes et salutaires idées que le cycle catholique remet tous les ans sous nos yeux et que nous avons tous intérêt et profit à méditer.

P. DES BOIS. *Réponses à des objections contre la Religion.* 1 vol. in-12 de 350 pages. Prix : 2 fr. Ouvrage honoré de l'*Imprimatur* de l'Archevêché de Paris, de lettres élogieuses des Évêques de Langres et de Quimper, et de François Coppée. (Ancienne Maison Ch. Douniol.)

Voilà un livre dont la lecture s'impose aujourd'hui. Il ne répond pas seulement à des objections quelconques, selon son titre trop modeste, mais aux *objections modernes et actuelles* que les journaux propagent chaque matin, et que la foule accepte sans contrôle.

Il forme donc un volume qui met à néant tout ce que, depuis la nouvelle phase de la guerre à l'Église, les pseudo-raisonneurs ont voulu inventer.

En nos temps troublés, des livres comme celui de M. P. des Bois sont une œuvre de véritable mérite, et de très efficace apostolat. On ne saurait trop les recommander, tant ils deviennent indispensables.

Librairie J. Salaun, Quimper.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du Numéro du 5 Avril 1905 :

I. La Séparation, par Pierre Suau. — II. A qui appartiennent les églises ? par Henri Berchois. — III. Le Prétendu « Cercle vicieux » de l'apologétique traditionnelle, par Louis Baille. — IV. Le Clergé et les œuvres sociales, par Henri Leroy. — V. La Théologie catholique au dix-neuvième siècle, par Joseph Mané. — VI Nouveaux historiens de l'art, par J seph Brucker. — VII. « Tertullien » (Adhémar d'Alès), par Léonce de Grand-Maison. — VIII. Bulletin philosophique : Morale et sociologie, par Lucien Roure. — IX. Note explicative. — X. Revue des livres. — XI. Notes bibliographiques. — XII. Événements de la quinzaine.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

20e Année. Vendredi 28 Avril 1905. N° 17.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la prière ; Mois de Marie.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pendant la semaine ; Nécrologie ; Ploujean ; Saint-Pol-de-Léon ; Union provinciale de la Jeunesse Catholique Bretonne : Congrès de Quimper ; Fédération des Œuvres catholiques.
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 30 Avril. — 1er Dimanche après Pâques *(Quasimodo).* Office du jour ; double. Blanc. A la messe, mémoire de Ste Catherine de Sienne, Vierge.

Vêpres du suivant, avec mémoires du Dimanche et de Ste Catherine de Sienne.

Lundi, 1er Mai. — S. Philippe et S. Jacques, Apôtres. Double de 2e classe. Rouge.

Mardi, 2. — S. Athanase, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Mercredi, 3. — Invention de la Sainte Croix. Double de 2e classe. Rouge.

Jeudi, 4. — Ste Monique, Veuve. Double. Blanc.

Vendredi, 5. — S. Pie V, Pape. Double. Blanc.

Samedi, 6. — Martyre de S. Jean, Apôtre, devant la Porte Latine. Double-majeur. Rouge.

Dimanche, 7. — 2e Dimanche après Pâques. Translation des Reliques de S. Corentin et de S. Pol-Aurélien.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Hôpital de Morlaix.	30 Avril-1er Mai.
Sœurs de Saint-Vincent de Paul, à Morlaix	2-3 —
Maison de la Miséricorde (Kernisy), à Quimper.	4-5 —
Dames de la Retraite de Lézérazien. .	6-7 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR MAI 1905

Les Congrégations de la Sainte Vierge.

La congrégation de la sainte Vierge est une association dont les membres, par un acte extérieur officiellement accepté du directeur au nom de la sainte Eglise, se consacrent à Marie, et, sous son patronage, par son secours et à son imitation, travaillent à se sanctifier, c'est-à-dire à éviter le péché, à pratiquer les vertus chrétiennes et à faire du bien aux autres.

Pour un congréganiste de Marie, travailler à sa sanctification personnelle serait peu, s'il n'y joignait les œuvres de zèle et d'apostolat. Aux œuvres de miséricorde corporelle il doit joindre les œuvres de miséricorde spirituelle, celles-ci plus nécessaires encore que celles-là : œuvres de catéchisme, de presse, d'enseignement chrétien, de conférences, de patronages, etc... Rien, en un mot, de ce qui intéresse la défense de l'Eglise et le bien des âmes ne doit le trouver indifférent.

Ce serait une grave erreur, historique autant que pratique, de croire que les congrégations de la sainte Vierge ne conviennent pas aux hommes. Pendant près de deux siècles, les congrégations de Marie composées de femmes furent à peu près inconnues ; les hommes, au contraire, étaient enrôlés en masse sous la bannière de Marie. De leur sein sortirent des légions d'éminents chrétiens, honneur de leur patrie et de l'Eglise. Beaucoup de ces congrégations devinrent des pépinières de vocations sacerdotales et religieuses. Qu'elles demeurent donc ce qu'elles étaient ou qu'elles le redeviennent !

Un des fruits les meilleurs de l'année jubilaire de l'Immaculée Conception serait que la France se couvrit de congrégations de Marie, spécialement d'hommes ; et, comme moyen d'y parvenir, on pourrait signaler, outre l'initiative directe du clergé, le développement de l'œuvre des retraites « fermées ». Cette œuvre permet, en effet, de grouper facilement des sujets d'élite, qui pourraient se donner pour mission ou d'infuser une nouvelle vie aux congrégations languissantes ou d'en créer d'autres, actives et ferventes.

Mois de Marie. — Les réunions du « Mois de Marie » vont commencer dans les paroisses, dans les communautés et aussi dans un grand nombre de familles chrétiennes. En raison de la gravité des circonstances et de la nécessité, plus pressante que jamais, où nous sommes d'implorer le secours de Dieu et la protection de notre Mère du ciel, ces pieux exercices seront suivis, cette année,

nous n'en pouvons douter, avec une ferveur nouvelle. Que de grâces peuvent être méritées en ces jours bénis, pour les individus, les familles, la Patrie, l'Eglise ! Quelle force en ces prières, ces *Ave Maria*, ces chapelets récités avec dévotion, avec foi et avec confiance !...

En même temps, on aura à cœur de participer aux précieuses faveurs spirituelles, aux indulgences que les Souverains Pontifes ont attachées aux exercices du Mois de Marie, à savoir :

1° *Trois cents jours,* chaque jour du mois, pour les fidèles qui honorent la Sainte Vierge, en public ou en particulier, par des hommages, des prières ou d'autres actes de vertu ; 2° *Indulgence plénière* une fois dans le mois, au jour de leur choix — qui peut être même le 1er jour de Juin — où, vraiment repentants, confessés et communiés, ils prieront aux intentions du Souverain Pontife (Pie VII, 18 Juin 1822 ; Pie IX, 8 Août 1859).

Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France. — La défense du droit et de la liberté religieuse devant le pays.**
II. — **L'union des catholiques.**
III. — **Les retardataires du devoir pascal.**
IV. — **Les premières Communions et les Confirmations.**
V. — **Retraites.** — LESNEVEN, retraite bretonne pour les femmes, du 6 au 13 Mai.
— Retraites aux Bretons de TRÉLAZÉ et d'ANGERS, du 30 Avril au 7 Mai, et du 7 au 14 Mai, prêchées par M. Jézégou, vicaire à Châteaulin.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — A partir du Dimanche de Quasimodo (inclus) jusqu'à la Toussaint, sauf avis contraire, les Vêpres sont chantées à *3 heures*.

Dimanche 30 Avril, à 7 *h.* 3/4 du soir, ouverture du Mois de Marie. Tous les jours du mois de Mai, à la même heure, réunion : récitation du chapelet ; le *dimanche* et le *jeudi*, instruction ; les autres jours, lecture et chant de cantiques.

— EGLISE DE SAINT-MATHIEU. — Dimanche, à l'issue des Vêpres, ouverture du Mois de Marie. La réunion pendant le mois de Mai, aura lieu, le *dimanche*, immédiatement apres les Vêpres ; les autres jours, à 7 *h.* 3/4 du soir. Bénédiction du T. Saint-Sacrement le *dimanche*, le *mercredi* et le *vendredi*. Tous les *mercredis*, instruction ; les autres jours, lecture.

— *Jeudi 4 Mai*, **Fête patronale des Mères chrétiennes.** Sainte messe à 8 heures ; à 4 heures, instruction par M. le chanoine Vieille-Cessay, bénédiction du T. S.-Sacrement.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

TABLEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS
pendant la semaine.

La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.

Mai.	*Matin.*	*Soir.*
Lundi, 1er...	Hanvec. — Rumengol. — Saint-Eloi.	Le Tréhou. — Tréflévénez.
Mardi, 2....	Ploudiry. — Loc-Eguiner.....	La Martyre. — La Roche.
Mercredi, 3.	Dirinon.....	Daoulas.
Jeudi, 4....	Logonna-Daoulas. — L'Hôpital....	Irvillac — Saint-Urbain.
Vendredi, 5.	Plougastel-Daoulas.....	Loperhet.
Samedi, 6 ..	Plouédern. — Lanneufret.....	Trémaouézan.
Dimanche, 7.	Ploudaniel.....	Trégarantec. — St-Méen.

M. le Vicaire général Corrigou accompagnera Mgr l'Evêque dans la première partie de sa tournée pastorale.

Nécrologie. — DOM CORENTIN LE GUEN, *Bénédictin.* — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs un religieux né et bien connu dans notre diocèse, le R. « Père Corentin », de l'ordre de Saint-Benoît, dont nous venons d'apprendre la mort. « Cette mort, nous écrit-on, annoncée par télégramme, a dû être très rapide ; car on n'avait rien su de la maladie. »

M. Le Guen (Jean-Louis), né à Plouvorn le 11 Mars 1844, ordonné prêtre le 9 Août 1868, fut vicaire à Scaër (18 Août 1868), puis à Cléden-Poher (2 Août 1873). Entré au noviciat des Bénédictins de la Pierre-qui-Vire au mois d'Août 1874, il fut, quelques années après, un des premiers moines du couvent de Kerbénéat qui venait d'être fondé. Il y a passé plus de 20 ans, très employé dans les missions du diocèse et dans les œuvres bretonnes de l'extérieur. Quand le monastère de Kerbénéat fut fermé, le P. Corentin resta dans le pays, où il continua, quelque temps encore, à rédiger la revue *Feiz ha Breiz*, à la fondation de laquelle il avait contribué plus que tout autre... Depuis le mois de Février dernier, il avait rejoint ses frères sur la terre d'exil, au monastère de Glyn-Abbey (Pays de Galles) où il vient de mourir, le 24 Avril courant, à l'âge de 61 ans.

R. I. P.

PLOUJEAN. — **Avis de service funèbre.** — Un service solennel de quinzaine pour le repos de l'âme de M. l'abbé Férec, ancien recteur de Saint-Nic, sera célébré à Ploujean, le lundi 8 Mai, à 10 heures.

SAINT-POL-DE-LÉON. — **L'arrivée du nouveau Curé.** — On nous écrit :

« Au moment où la franc-maçonnerie, maîtresse absolue du pouvoir, s'acharne à vouloir séparer l'Eglise de l'Etat (dût l'opération, renouvelée de la plus pure tradition césarienne, avoir pour irrémédiable conséquence la ruine morale et matérielle de la France), il ne sera peut-être pas hors de propos de relever la façon dont on envisage, pratiquement, à Saint-Pol-de-Léon, la réalisation éventuelle de cet odieux projet. Un événement tout récent donnera à cet égard les indications les plus significatives.

On sait que la cure de Saint-Pol, vacante par suite du décès du regretté M. Le Goff, vient d'être pourvue d'un nouveau titulaire en la personne de M. le chanoine Treussier, recteur de Saint-Marc. Dès le lendemain de sa nomination, c'est-à-dire le lundi 10 Avril, M. Treussier prenait possession du poste auquel avait bien voulu l'appeler la haute confiance de S. G. Mgr Dubillard. Au cours de sa visite, forcément rapide, il fit connaître qu'il effectuerait son entrée officielle, le mardi de la semaine suivante. Il fut alors décidé que les notables de la paroisse, dûment convoqués à cet effet, iraient avec le clergé de la ville et des environs, le recevoir à la gare de Plouénan. On convint de même que la réception aurait lieu dans la matinée, pour qu'elle ne fût pas exposée à perdre, par l'afflux de l'élément étranger, — le mardi étant le jour du marché hebdomadaire, — son caractère de démonstration exclusivement paroissiale. Et voilà pour quelle cause, au matin du 18 Avril, sur le coup de 8 heures, les abords de la cathédrale et du presbytère offraient à l'œil un spectacle des plus pittoresques, en même temps que des plus animés. Des véhicules de tous genres — l'automobile exceptée — sont groupés là, depuis le brillant carrosse armorié et historié jusqu'à l'humble et modeste char-à-bancs des vénérables ancêtres. Vous y voyez également, piaffant à l'envi, impatients du piétinement sur place, de superbes coursiers, admirablement montés par de fiers et robustes jeunes gens de la campagne saint-politaine.

Paysans, bourgeois et gentilshommes ont entendu l'appel lancé du haut de la chaire chrétienne, le dimanche précédent, et, unis dans une même pensée de foi et de dévouement à la religion catholique, ils sont venus, nombreux et empressés, donner l'éclat qui convient, aujourd'hui plus que jamais, à une manifestation du genre de celle qui va se produire au grand soleil de la liberté, dont il ne nous reste plus hélas ! que de maigres et de trop rares lambeaux. Honneur à eux, et merci !...

Mais voici que le signal du départ se donne. Et aussitôt, avec une précision toute militaire, dans un ordre parfait, le cortège s'ébranle et se met en marche. Il enfile les rues de la ville, il s'enfonce dans la campagne, il est au terme de sa course. Vivement, chacun met pied à terre, et, avec une spontanéité bien naturelle en pareille occasion, tous les regards « s'aiguillent » dans la direction de la ligne du chemin de fer. Presque à l'instant, un blanc panache de fumée apparaît, tourbillonnant dans le ciel gris ; un coup de sifflet retentit, aigu, strident ; le train entre en gare. Nous tenons notre nouveau pasteur ; il est à nous. *Benedictus qui venit in nomine Domini.*

†

En l'absence du maire, M. le comte de Guébriant, retenu au

Archives diocésaines de Quimper et Léon

loin par la maladie et désolé de ne pouvoir présider cette belle et imposante manifestation, c'est à l'honorable M. Raoul de Kerdrel, son premier adjoint, que revient l'aimable et gracieux privilège de haranguer M. l'Archiprêtre. Il le fait en des termes d'une délicatesse exquise et d'une voix où l'on sent vibrer la religieuse émotion du chrétien de vieille roche, de l'ancien zouave de Pie IX. « Il est, on ne peut plus heureux, dit-il en substance, de souhaiter au nouveau pasteur la bienvenue au nom du Conseil municipal, du Conseil de fabrique, de la population entière, et de lui donner en même temps l'assurance que l'affection, le respect et le dévouement de tous ne lui feront jamais défaut, dans les sombres jours où nous vivons. »

M. l'Archiprêtre, visiblement ému lui-même, prend la parole à son tour : il remercie chaleureusement M. de Kerdrel des sentiments, si nobles et si touchants à la fois, qu'il vient d'exprimer au nom de la grande famille paroissiale. A cette famille, dont il est désormais le père, il apporte, lui aussi, ajoute-t-il, un dévouement complet, absolu, de tous les instants. Ce dévouement lui sera, du reste, rendu bien facile par suite de l'accord parfait qui règne si heureusement, à Saint-Pol-de-Léon, entre l'autorité civile et l'autorité religieuse. Vrai sera toujours le proverbe : l'union fait la force.

Sur quoi, le cortège, momentanément disloqué, se reforme et reprend la direction de la ville, la voiture de M. l'Archiprêtre fermant la marche et encadrée par les beaux cavaliers. A ce moment, le soleil qui, jusque là, s'était obstinément tenu caché derrière un épais rideau de gros nuages noirs, nous inonde tout à coup, de l'or de ses rayons. Il veut être aussi de la fête, et on lui en sait gré.

Le long de la route, au coin des champs, voire même sur les talus, le cortège rencontre incessamment des groupes de paroissiens désireux de contempler les traits de leur nouveau pasteur et de lui adresser un premier salut, respectueux et joyeux. Mais c'est surtout dans les rues de la ville que l'on peut constater exactement combien le deuil de leur Eglise pesait aux bons habitants de Saint-Pol et quelle joie ils éprouvent à le voir enfin cesser. Là, le cortège défile entre deux véritables murailles humaines formées de personnes de tout âge et de toute condition.

On entre enfin à la cathédrale qui s'emplit, en un instant, d'une foule compacte. Après une courte prière, M. l'Archiprêtre monte en chaire. Il dit à son peuple la joie qui inonde son âme devant un accueil si plein de filiale tendresse, le remercie de tout son cœur, et l'assure à nouveau de son inaltérable dévouement.

Cette superbe manifestation se termine par la bénédiction du T. S. Sacrement. La foule se retire lentement, et lorsque l'on considère son air grave et recueilli l'on ne peut s'empêcher de se dire : On réussira peut-être à séparer l'Eglise de l'Etat ; mais séparer le cœur du peuple du cœur du prêtre, en Bretagne du moins, jamais !.... »

***

Union provinciale de la Jeunesse Catholique Bretonne

Congrès de Quimper,

23, 24 et 25 Avril.

Au milieu des tristesses de l'heure présente, devant les nuages menaçants qui s'amoncellent à l'horizon, il n'est pas pour les catholiques de plus sérieux motif d'espérer, ni de plus réconfortant spectacle que celui des jeunes gens luttant dans un admirable élan de foi et d'invincible confiance.

Les Associations se multiplient, de tous côtés des Congrès ont lieu, affirmant de plus en plus la vitalité des œuvres et la volonté de sauver le présent en assurant l'avenir. C'est ainsi que l'Union provinciale de la Jeunesse Catholique Bretonne vient de tenir, à Quimper, son premier Congrès d'action populaire chrétienne, les 23, 24 et 25 Avril, sous le haut patronage des Evêques de Bretagne.

L'Association de la Jeunesse Catholique, on le sait déjà et on ne saurait trop le répéter, comprend des jeunes gens de toute classe, de toute condition : ouvriers, paysans, marins, étudiants, employés, etc., tous unis dans un même sentiment fraternel ; elle veut, non pas supprimer les classes sociales, ce qui est impossible, mais établir entre toutes des liens d'union, de soutien, d'appui moral et matériel, en un mot de charité chrétienne. Elle compte en Bretagne et, en particulier, dans notre diocèse, de nombreux groupes ; tous ont tenu à envoyer des représentants au Congrès de Quimper, qui s'est ouvert le soir du dimanche de Pâques.

Dès 8 heures, la salle Jeanne d'Arc, où devaient se tenir les séances, commençait à se remplir ; les congressistes étaient déjà nombreux, environ 300 (le chiffre atteindra, les deux jours suivants, tout près de 400), et l'on attendait l'arrivée de Monseigneur l'Evêque qui daignait venir présider la première séance, quand on entendit du côté de la rue des cris, des vociférations : c'étaient les « apaches » quimpérois, au nombre d'une centaine environ, qui manifestaient de cette façon leur respect des droits du citoyen et de la liberté de réunion. Le vénérable Evêque du diocèse et Mgr Dulong de Rosnay qui l'accompagnait, furent salués par des « hou ! hou ! » ineptes — et même, dit-on, de quelques « vive la Séparation » assez significatifs, étant donnée la manière dont les « manifestants » la comprennent — ; des congressistes furent un peu bousculés, d'autres reçurent des poignées de boue .. Mais aucun ne fut ému outre mesure, ni intimidé le moins du monde ; ces insultes misérables étaient plutôt de bon augure : on ne s'attaque ainsi, comme on l'a dit ensuite, qu'à ce qui est bien vivant, à ceux que l'on craint...

La séance s'ouvrit par une courte allocution de M. Pierre

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Régnault, secrétaire de la zône de Bretagne près le Comité central. Après quelques recommandations d'ordre, il salua, dans Mgr Dubillard, l'évêque éclairé et vigilant qui le premier a signalé le principal danger de la loi en délibération, le représentant des évêques de la province, de son Eminence le cardinal Labouré et, avant tout, de Sa Sainteté le Pape Pie X qui a daigné bénir notre Congrès avec une particulière prédilection, le représentant de la hiérarchie, c'est-à-dire de l'autorité catholique « la seule que nous reconnaissions ici ». Et l'orateur achève en donnant lecture d'un télégramme d'hommage et de filiale soumission qui va être adressé au Souverain Pontife.

M. A. Durand, président du groupe Saint-Corentin, de Quimper, souhaite dans les meilleurs termes la bienvenue à tous les congressistes, remercie Mgr l'Evêque et Mgr Dulong et, après avoir rappelé la bénédiction du Saint-Père, gage de fruits abondants pour le Congrès qui s'ouvre, il termine par le cri de : « Vive Dieu ! Vive la Bretagne ! »

M. L. Dubois, avocat près la Cour d'appel de Rennes, secrétaire général de l'U. J. C. B., donne lecture d'un rapport aussi finement écrit que bien pensé, montrant la « vie » de l'Union provinciale pendant l'année ; en résumé : 40 groupes nouveaux (comprenant 4.000 jeunes gens) formés en un an pour travailler à établir le règne de Jésus-Christ. Il rappelle le récent Congrès de Saint-Brieuc (dont nous avons parlé) et le témoignage qu'y a rendu à la Jeunesse catholique M. le vicaire général Morelle, au nom de Mgr Fallières... « Parlons haut, très haut, conclut-il, pour qu'on nous respecte et qu'on compte avec nous : têtus et Bretons, Bretons et croyants, c'est tout un ! »

La séance se continue par une série d'intéressantes projections rappelant le pèlerinage de l'A. C. J. F. à Rome, en 1904; puis, aux acclamations de toute la salle, Monseigneur l'Evêque prend la parole. Après une fine allusion aux cris forcenés qui l'ont tout à l'heure accueilli à la porte de la rue, il en tire la preuve de notre force : en effet, nous avons pour nous la vérité, la justice, nous combattons pour la vraie liberté, pour la cause de Dieu qui est assurée du triomphe final. Sans provocation, calmes mais forts de notre droit, nous saurons, s'il le faut, affronter d'autres orages pour défendre nos convictions. « Vous n'êtes pas ici, ajoute Sa Grandeur, pour des démonstrations oiseuses et de parade, mais pour travailler à vous rendre de plus en plus capables de travailler à la grande cause pour laquelle vous devez combattre sous la conduite de vos chefs religieux, des représentants de la hiérarchie catholique que reconnaissait, ces jours derniers, à la tribune, un de nos adversaires : il n'y a de religion catholique que là où est le prêtre, où est l'évêque, où est le Pape ».

Monseigneur finit en nous donnant rendez-vous, pour le lendemain, à la cathédrale de Saint-Corentin.

† †

Lundi matin, à 7 h. 1/2, en l'église cathédrale de Saint-Corentin, Mgr l'Evêque célèbre la messe, assisté de M. le Curé-Archiprêtre. La nef est remplie de congressistes qui chantent d'abord le *Credo*, puis le cantique : « Je suis chrétien... », dont les paroles vigoureusement accentuées par ces centaines de jeunes hommes affirmant leur foi catholique produisent un effet saisissant...

Au moment de la communion, ils se présentent nombreux à la sainte Table pour recevoir Celui dont ils défendent la cause et qui vient, en se donnant lui-même, leur apporter la lumière et la force dont ils ont besoin. « Avec Dieu dans son cœur, on ne capitule jamais, jamais », disait Sonis, le héros de Patay. C'est ce que redit équivalamment, en ce jour, aux congressistes de la Jeunesse Catholique Bretonne Mgr Dulong de Rosnay, dans une de ces allocutions enflammées dont il a le secret, et dont nous osons à peine donner ici un pâle aperçu... Après avoir rappelé en quelques mots la situation navrante dans laquelle se débat actuellement la France, l'éloquent prélat se demande, avec un illustre penseur : « Allons-nous à la barbarie ou à une civilisation meilleure ? » Et, avec sa foi ardente et son ardent patriotisme, il écarte la première hypothèse, comptant, pour préparer et assurer des jours moins tristes, sur les membres de la Jeunesse Catholique qui, en défendant la cause de Dieu et de l'Eglise, défendent la cause de la France; deux causes qu'on voudrait séparer, mais indissolublement liées l'une à l'autre : soyons catholiques, c'est la meilleure manière d'être bons Français... La lutte est vive, elle peut devenir plus terrible encore; mais avec Dieu dans son cœur, on combat sans crainte, on triomphe infailliblement...

Ensuite on chante le *Veni Creator ;* puis Mgr l'Evêque, après avoir donné sa bénédiction solennelle aux congressistes, bénit le drapeau de l'Association que porte M. L. Dubois, Secrétaire général.

† †

Pour les séances d'études qui se tiennent dans la journée, et dont on publiera des comptes rendus spéciaux, nous nous contenterons de quelques indications rapides pour marquer la suite des travaux du Congrès. Le matin, la lecture de deux rapports sur les conditions du travail de la jeunesse commerçante et ouvrière de Bretagne donne lieu à des discussions fort intéressantes et à des échanges d'observations résumées ensuite en vœux pratiques.

L'après-midi et la soirée sont réservées à la langue bre-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tonne. Un rapport bien étudié, lu par un congressiste en costume breton, M. Jacob, de la conférence Saint-Gildas d'Auray, est écouté avec le plus vif intérêt. Tous sont d'accord pour que l'on s'efforce de conserver et de remettre en honneur la langue, les usages et le costume bretons, que l'on reste fidèle au culte des saintes images, en particulier des calvaires, des croix, érigées en si grand nombre par nos aïeux.

Au cours de la discussion, Mgr l'Evêque rappela, au milieu des applaudissements unanimes de l'assistance, ce que son clergé a fait, durant ces dernières années, pour conserver l'enseignement religieux en langue bretonne, la lutte que les prêtres du diocèse de Quimper et de Léon ont soutenue et soutiennent encore à cet effet, avec l'appui de leur évêque et grâce à la générosité des fidèles qui ont rétabli, dans une certaine mesure, les traitements de 90 prêtres supprimés pour « emploi abusif du breton ».

Le soir, à 8 heures, la salle était littéralement comble pour la séance bretonne, où l'on applaudit plusieurs de nos bardes connus et justement appréciés, comme aussi et surtout la troupe des acteurs bretons de Goulien, *Potred ar C'hap*, dont nous avons déjà eu occasion de parler et dont nous enregistrons avec plaisir ce nouveau et franc succès.

† †

Le mardi matin, à la même heure que la veille, la messe fut dite pour les congressistes par M. le chanoine Coat, curé-archiprêtre de Saint-Corentin : comme la veille, on y chanta le *Credo*, puis le cantique : « O Marie, ô mère chérie » dont les congressistes répétaient avec un ardent enthousiasme le refrain, que l'on peut donner comme la devise même de l'Association : « Catholiques et Bretons toujours ! »

Deux séances d'études, où l'on traita de l'agriculture et de la pêche en Bretagne, occupèrent la matinée.

A midi, a eu lieu le banquet populaire, dans une vaste salle de l'Ecole Saint-Yves, baignée de lumière, parée avec une élégante simplicité, égayée de verdure et de faisceaux d'oriflammes. Il a été cordial, vraiment joyeux et fraternel. De nombreux toasts l'ont couronné.

M. Jean Lerolle, président de la Jeunesse Catholique Française, porte la santé du Saint-Père ; M. Dubois, élu président de la section de Bretagne, M. P. Régnault, secrétaire de zône, proclament la filiale affection de la jeunesse pour Pie X. M. le Supérieur de Saint-Yves a, de tout cœur, salué les hôtes de l'Ecole, heureuse et fière d'accueillir cette jeunesse d'élite. « Ce que vous êtes aujourd'hui, de vaillants défenseurs de l'Eglise, nos élèves aspirent à l'être demain. »

M. Durand, avocat, président du cercle Saint-Corentin, adresse ses remerciements à tous ceux qui ont contribué à l'éclat de ce beau Congrès.

MM. de Chamaillard, sénateur du Finistère, Brager de la Villemoysan, sénateur de l'Ille-et-Vilaine; le marquis de l'Estourbeillon, Lamy, députés du Morbihan, exposent les luttes du moment, les espérances de l'avenir, et rendent un hommage bien mérité à la perspicacité et à la vaillance de l'Evêque de Quimper...

Puis c'est la voix des jeunes, sonnant gai comme le clairon ; M. Cornou dit son amour pour les humbles, M. Trémintin, en son nom et au nom de M. de Servigny, proclame les avantages de l'entente et de la discipline ; un jeune ami de Monseigneur, M. Boysson d'Ecole, originaire, dit-il, de la Bretagne de l'Est, de la Franche-Comté, annoncera là-bas de quelle vénération son compatriote est entouré.

La voix paternelle, affectueuse de Mgr Dubillard, tire la conclusion de tout ce qui s'est dit : « Pour Dieu, pour la France, en dehors et au dessus des partis, soyons unis. C'est mon vœu, celui des évêques de Bretagne, c'est la volonté de Pie X ».

Les 380 convives ont écouté ces toasts avec respect et y ont applaudi avec un enthousiasme indescriptible.....

† †

A 2 heures, pour la réunion de clôture, l'assistance est plus nombreuse que jamais ; presque tout un côté de la salle est occupé par les dames. Monseigneur l'Evêque ouvre la séance par la prière et, en l'absence de M. Ilari, retenu par une indisposition, donne aussitôt la parole à M. Jean Lerolle, président général de la Jeunesse Catholique Française. Son magnifique discours est un de ceux qu'il faut entendre ou lire en entier, et c'est à peine si nous osons essayer d'en donner ici un pâle aperçu.

L'éloquent orateur trace un tableau saisissant de la situation actuelle, montre la guerre ouvertement déclarée, sans équivoque ni ménagement, à l'Eglise : c'est la lutte entre l'irréligion et le catholicisme, l'esprit de l'Evangile et la renaissance du paganisme... Chrétiens, assisterons-nous les bras croisés à la ruine de tout ce que nous aimons et vénérons ? Non, n'est-ce pas ? vos applaudissements me le disent.... Mais que faire ? Pour sauver notre pays, il ne suffit pas de changer ceux qui le gouvernent, il faut changer le cœur de la nation en le retrempant d'esprit chrétien ; et voilà pourquoi, à côté de l'œuvre électorale nécessaire, il en est une autre essentielle à l'heure présente : l'œuvre de l'action sociale pour reconquérir les âmes au christianisme méconnu, pour réconcilier ces deux forces qui sont le monde moderne et l'Eglise catholique.

C'est la tâche qui incombe à la jeunesse catholique. Comment la remplirons-nous ? Par l'action sociale désintéressée, par l'apostolat près des déshérités de la fortune, des travail-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

leurs ; en allant à eux avec notre intelligence et surtout notre cœur leur apporter une réconfortante parole de vérité et, par-dessus tout, l'exemple d'une vie franchement chrétienne. Les difficultés sont nombreuses ; elles nous viendront de nos adversaires, trop souvent de nos amis eux-mêmes, nous en triompherons avec l'aide de Dieu qui nous est assurée par la prière. Rappelons-nous aussi que l'union fait la force : soyons unis entre nous comme des frères, unis à tous les catholiques sans distinction de classe, sans tenir compte des divergences d'opinions ou de méthode, afin de former contre le bloc des sectaires le bloc des catholiques défendant leurs libertés et leur foi... Alors la persécution peut venir ; elle pourra nous enlever nos églises, elle ne pourra point arracher de nos cœurs l'amour de Dieu, le respect pour l'Eglise et pour le Pape... ni la confiance au triomphe définitif.....

La fin de ce discours est accueillie par une triple salve d'applaudissements et des acclamations enthousiastes. M. Lerolle, se levant de nouveau, en prend acte et les considère comme un engagement solennel souscrit par tous d'être fidèles au programme tracé, de suivre avec une exacte discipline leurs présidents et chefs de groupes, qui marchent eux-mêmes sous la direction de leurs évêques.

Monseigneur l'Evêque prend alors la parole. En son nom et au nom des évêques de Bretagne, en particulier du cardinal métropolitain de Rennes, dont il est l'interprète, il exprime la joie profonde qu'il éprouve à se sentir entouré d'âmes pleines de foi et d'une invincible énergie ; joie partagée par les représentants les plus autorisés de la Bretagne catholique, dont il est fier de se voir entouré, comme par les vaillantes chrétiennes qu'il est heureux de voir nombreuses à cette réunion, puisqu'il trouve ainsi l'occasion de les remercier de leur infatigable dévouement à toutes les œuvres catholiques...

Puis, reprenant en quelques mots le programme développé par M. Lerolle, Sa Grandeur ajoute : « Oui, il faut être catholiques avant tout ; cela suffit, mais cela est nécessaire.... Oui, soyez apôtres pour atteindre là où le prêtre n'est plus écouté ; oui, allez à la démocratie non point pour obéir à ses caprices et vous laisser enchaîner par ses folles passions, mais pour lui porter la doctrine évangélique, l'aider dans ses justes revendications et la soulager dans ses besoins ; allez au peuple pour lui communiquer vos lumières et votre énergie chrétienne, avec tout le dévouement, toute la charité dont vous êtes capables. Oui, le christianisme seul peut résoudre le problème social, ramener et conserver la paix entre les hommes ». Et cette doctrine tient en ces trois paroles de Notre-Seigneur, que l'Evêque laisse comme conclusion pratique de cet entretien : « Aimez-vous les uns les autres ; — Que celui qui est le premier parmi vous soit comme le dernier ; — Heureux les pauvres, car le royaume des cieux leur appartient. »

† †

Il est près de 4 heures ; le temps presse. On se dirige sans retard vers la Cathédrale. A la porte, les groupes déploient leurs drapeaux autour desquels ils se rangent pour assister à la bénédiction du Très Saint-Sacrement, donnée par Monseigneur. Avant de rentrer à l'Evêché, Sa Grandeur, rayonnante de bonheur, bénit une dernière fois les congressistes qui se dispersent, emportant de ces réunions les souvenirs les plus doux et les résolutions les plus fécondes pour l'avenir. En les voyant passer dans les rues, nombreux, la tête haute, le regard assuré, on se sentait vraiment réconforté, et l'on se disait : l'avenir n'est pas désespéré, puisque nous avons une jeunesse qui pense, qui observe, qui sait parler, agir et lutter, qui retrempe ses énergies dans la prière et qui ne marchande pas les sacrifices.

Nous émettons le vœu que, chaque année, ce Congrès se renouvelle pour la Jeunesse bretonne, successivement dans chaque diocèse de la province.

FÉDÉRATION DES ŒUVRES CATHOLIQUES

1er Congrès diocésain, à Landerneau, les 11, 12 et 13 Juin 1905. — **Questionnaires.** — Nous nous proposons de publier successivement les questionnaires relatifs au prochain Congrès diocésain de la Fédération annoncé dans notre dernier numéro.

Ces questionnaires — sur feuilles séparées —, avec les renseignements complémentaires désirés, seront envoyés aux groupes et à toutes les personnes qui en feront la demande à M. Lidou, secrétaire général, rue Duquesne, 1 bis, à Brest ; ils devront être renvoyés à la même adresse *avant le 15 Mai.*

I. **Patronages.** — 1° Date de la fondation de votre patronage ?

2° Conditions générales de fonctionnement : avez-vous un comité d'administration ?

3° Les enfants des écoles laïques viennent-ils au patronage ? dans quelle proportion ?

4° Quelle régularité obtenez-vous à vos réunions ?

5° Le patronage des vacances est-il organisé chez vous ?

6° Situation légale des patronages : êtes-vous pour ou contre la constitution des patronages en associations déclarées ?... Donnez vos raisons.

II. *Education religieuse.* — 1° Par quels moyens complétez-vous l'éducation des enfants — des jeunes gens ?

Archives diocésaines de Quimper et Léon

2° Avez-vous des sections, des congrégations, des retraites, des communions générales, etc., etc. ?

3° Signalez les livres et les brochures apologétiques utiles aux jeunes gens.

III. *Education intellectuelle et artistique.* — 1° Cercle d'études (voir questionnaire ci-joint).

2° Avez-vous une bibliothèque pour les enfants ?

3° Avez-vous fait des lectures publiques — quels auteurs avez-vous choisis ?

4° Avez-vous fait quelques promenades ou visites artistiques ?

5° Musique instrumentale et vocale : avantages et inconvénients.

6° Le théâtre au point de vue de l'éducation populaire : signalez quelques pièces. — Théâtre breton.

7° Avez-vous une caisse d'épargne, une mutualité ou autres institutions de prévoyance pour les membres du patronage ?

IV. *Education physique.* — 1° Comment développez-vous les forces du corps ?

2° Avez-vous une société de gymnastique ? Son nom — est-elle déclarée ? Sports : Foot-Ball : avantages et inconvénients.

V. *Les anciens du patronage.* — 1° Restent-ils en relation avec vous ?

2° Signalez les initiatives prises par eux.

3° Les *adversaires* de notre foi ont-ils constitué quelque chose en face de votre patronage ?

4° Ont-ils réussi ?

Avez-vous autre chose à signaler ?

II. **Cercle d'études.** — 1° Avez-vous un cercle d'études — date de sa fondation ?

2° Est-il spécial aux jeunes gens du patronage — mixte — en dehors du patronage ?

3° Quelle est votre méthode de travail ?

4° Avez-vous un programme d'études — comment est-il arrêté — sur quelles questions porte-t-il ?

5° Les membres de votre cercle présentent-ils des rapports écrits ou oraux — la discussion est-elle vivante ?

6° Influence du cercle d'études sur la formation religieuse et sociale de ses adhérents ?

7° Quelle est l'action extérieure des membres de votre cercle : *a)* dans les manifestations religieuses — *b)* dans la création et la direction des œuvres économiques et sociales — *c)* dans la lutte des idées ?

8° Pensez-vous qu'il soit utile de créer un cercle d'études dans chaque paroisse du diocèse — quels moyens préconisez-vous pour atteindre ce but ?

(A suivre.)

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Pendant ces derniers jours, le Pape a donné audience, dans les galeries du Palais, à plusieurs centaines de personnes, presque toutes des étrangers venus pour assister aux fêtes de la Semaine Sainte. Il a reçu, par groupes séparés, de nombreux instituteurs catholiques, arrivés de toutes parts de l'Allemagne pour faire un voyage de vacances en Italie.

On attend le groupe des instituteurs catholiques de Berlin, au nombre de 150, qui seront présentés à Sa Sainteté par M. Victor Reitz, président de la Fédération centrale.

A l'occasion du *Congrès Eucharistique*, qui aura lieu les premiers jours de Juin, de splendides fêtes religieuses seront célébrées dans les basiliques et églises de Rome, notamment à Saint-Pierre, à Saint-Jean-de-Latran et Saint-Joachim.

Parmi les orateurs qui se feront entendre au Congrès, en langue française, citons :

M. Kurth, l'éminent professeur de l'Université de Liège ;

M. René Bazin, de l'Académie française ;

M. le docteur Boissarie, qui parlera du fait eucharistique le plus merveilleux qui ait été enregistré dans les annales de l'Église : les miracles de Lourdes à la suite du Saint-Sacrement.

Des groupes s'organisent partout en vue du pèlerinage.

France. — **Vers la Séparation.** — Le Samedi-Saint, la Chambre s'est séparée (jusqu'au 15 Mai), après avoir voté, par 509 voix contre 52, le premier paragraphe de l'article IV du projet de Séparation, qui est conçu en ces termes :

« Dans le délai d'un an à partir de la promulgation de la présente loi, les biens mobiliers et immobiliers *administrés* par les menses, fabriques, conseils presbytéraux, consistoires et autres établissements publics du culte seront, avec toutes les charges et obligations qui les grèvent, transférés au même titre et avec leur affectation spéciale, par les représentants légaux de ces établissements aux associations qui, *en se conformant aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice*, se seront légalement formées suivant les prescriptions de l'article 17 pour l'exercice de ce culte dans les anciennes circonscriptions desdits établissements. »

Dans la discussion qui a précédé, M. Briand, rapporteur, a reconnu la hiérarchie catholique et l'impossibilité pour les tribunaux de modifier la constitution de l'Église.... M. Ribot, par une argumentation serrée, a contraint le Ministre des cultes à déclarer que « seule l'association cultuelle approuvée par l'Evêque sera reconnue par les tribunaux ».

Malheureusement, le recours à l'autorité de l'Évêque n'est pas

Archives diocésain de Quimper et Léon

expressément marqué dans le texte de la loi qui reste obscur, bien que la discussion, comme nous l'avons dit, en ait précisé le sens.

BIBLIOGRAPHIE

La Très Sainte Vierge Marie. *Trente et une lectures pour le Mois de Mai.* Histoire, Privilèges, Vertus, Enseignement, Principales dévotions, Exemples, par l'abbé L. Rouzic, aumônier de l'Ecole Sainte-Geneviève, rue des Postes. 1 vol. in-16 de 450 p. **2** fr. **25.** (G. Beauchesne, éditeur).

C'est un mois de Marie, et ses trente et une lectures *avec exemples* seront très utiles à sanctifier les différents jours du mois de Mai. Mais c'est surtout un traité complet sur la Sainte Vierge, traité substantiel malgré l'exiguité de son format, d'une doctrine sûre et d'un style agréable.

L'Action Populaire. — Thouvenin. — **Caisse de retraite et de dotation.** — Voici deux institutions qui intéressent au plus haut point la famille ; elles sont étudiées, exposées, par un professionnel qui ne parle qu'après avoir agi ; ce sont les conseils de la science et de l'expérience.

L'exemplaire : **0. 25 centimes.** — L'abonnement à la troisième série (N° 49 à 72) : **5 francs.** — Paris, Lecoffre, 90, rue Bonaparte ; Reims, 48, rue de Venise ; en vente dans les Librairies.

Nous recommandons tout spécialement à nos lecteurs la maison

Vve J. CLAVERIE & FILS,

21, quai des Queyries, Bordeaux-Bastide, pour ses vins rouges et blancs, spiritueux, vins fins étrangers. — Cafés. — Prix-courant sur demande. — Maison de confiance fondée en 1810. Prière de joindre bande d'abonnement.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une *maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes,* un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Écrire par lettre ou carte postale à **M. VINCENT**, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

CHAPEAUX
Barrettes, Rabats
Faux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, Fils Aine

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — **QUIMPER** — rue Verdelet, 20

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

20e Année. **Vendredi 5 Mai 1905.** N° 18.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Le Bon Pasteur.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pendant la semaine ; Pèlerinage de Lourdes ; La mort du R. P. Corentin ; Œuvre de la Propagation de la Foi ; Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain ; Assemblée générale de l'enseignement chrétien libre ; Morlaix ; Jeunesse Catholique Bretonne ; Le Congrès du Sillon ; Fédération des Œuvres catholiques (suite) ; Le culte des Saints (à suivre) ; Bibliographie Bretonne.
III. — Le Peuple est-il mûr pour la morale sans Dieu ?
IV. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 7. — 2e Dimanche après Pâques. Translation des Reliques de S. Corentin et de S. Pol-Aurélien. Double de 2e classe. Blanc. A la messe, mémoires de S. Stanislas, Martyr, et du Dimanche.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant, de S. Stanislas et du Dimanche.

Lundi, 8. — Apparition de S. Michel, Archange. Double-majeur. Blanc.

Mardi, 9. — S. Grégoire de Nazianze, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Mercredi, 10. — S. Antonin, Evêque. Double. Blanc.

Jeudi, 11. — S. Marc, Evangéliste *(du 25 Avril).* Double de 2e classe. Rouge.

Vendredi, 12. — S. Nérée et ses compagnons, Martyrs. Semi-double. Rouge.

Samedi, 13. — S. Brieuc, Evêque *(au Propre diocésain).* Double. Blanc.

Dimanche, 14. — 3e Dimanche après Pâques. Patronage de S. Joseph.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Spézet	8-12 Mai.
Pluguffan	13-15 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le Bon Pasteur.

De par la volonté de Dieu, celui qui tient pour chacun de nous la place du « Bon Pasteur » de l'Evangile, c'est-à-dire la place de Notre-Seigneur lui-même, c'est le curé de chacune de nos paroisses.

Le curé est, en effet, le représentant de l'Eglise, placé par elle au milieu de ce centre plus ou moins considérable qui constitue la paroisse. Il en est le Pasteur. C'est par lui qu'elle exerce son action sur les paroissiens ; c'est par lui que Jésus-Christ se met en rapport avec eux. Dans le pasteur de la paroisse la plus oubliée, le bon chrétien voit la représentation auguste de Dieu lui-même. Dans les mains du Pasteur, comme dans celles de Dieu, sont déposées les clefs qui symbolisent la juridiction sur les consciences. Cet homme, tout homme qu'il est, accorde ou refuse les sacrements ; menace, pardonne ou châtie ; exerce sur les mœurs une autorité de censeur, telle que n'en connurent jamais les Grecs ni les Romains ; il est à la fois père, prêtre et magistrat ; il est devant Dieu la voix du peuple, pour parler au nom de ce dernier, exposer ses besoins, excuser ses égarements, demander pardon, et parfois s'offrir comme victime volontaire d'expiation ; il est devant le peuple la voix de Dieu pour rappeler les devoirs, exciter les espérances du ciel, menacer des châtiments éternels, veiller sur toutes les actions, prodiguer le jour et la nuit toute espèce de consolations. Tel est le pasteur. Il n'est aucune charge qui soit en même temps si élevée et si populaire, aucune magistrature qui soit plus simple et plus sublime dans ses fonctions.

De quoi ce pasteur nourrit-il ses brebis ? De quoi parle-t-il, à la grand'messe de la paroisse ? Ce n'est point des affaires compliquées de l'Etat, ni de ce qui a ordinairement le privilège d'attirer l'attention publique et de piquer la curiosité des auditeurs.

Il parle de Dieu, de l'âme, du salut, de la conscience, du sacrifice, de la résignation, autant de vérités anciennes et que le monde a néanmoins besoin d'entendre répéter et comme rajeunir, de la même façon que l'homme a besoin de manger chaque jour le pain comme une nourriture nouvelle, bien que cet aliment soit cependant très ancien et très commun parmi les hommes.

Il dit ces choses dans le seul langage qu'il puisse tenir au peuple dont il désire être compris et avec lequel il désire s'identifier, c'est-à-dire le langage du cœur et le langage du bon sens pratique.

Et pourquoi parle-t-il ? Ce n'est ni pour flatter l'orgueil de ceux qui sont en haut, ni pour exciter ou enflammer la terrible envie de ceux qui sont en bas ; ce n'est pas pour flatter les passions, ni l'imagination, à l'aide de perspectives trompeuses, d'ambition ou de lucre.

La voix humaine se fait souvent entendre en vue de semblables résultats. Mais la voix pastorale a un objectif plus élevé, qui peut se résumer en trois mots : éclairer, améliorer, consoler. Il y a et il y aura toujours en ce monde des erreurs à dissiper, des abus à extirper, des amertumes à adoucir. Les premières se dissipent par l'enseignement chrétien, les secondes se détruisent par la sévérité de sa morale, les troisièmes se calment par la douceur de ses consolations. Ainsi la parole de Dieu, que chaque population entend continuellement prêcher du haut de la chaire, est une lumière pour l'entendement, un frein pour la volonté, un baume pour le cœur.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France. — La défense du droit et de la liberté religieuse devant le pays.**
II. — **Le Pèlerinage des hommes à Lourdes.**
III. — **Les premières Communions et les Confirmations.**
IV. — **Missions.** — ERGUÉ-ARMEL, du 14 au 28 Mai. Président, la 1re semaine, M. le chanoine Godec, curé d'Elliant.
— PLOUÉDERN, du 14 au 28 Mai. Président, la 1re semaine, M. Creignou, curé-doyen de Bannalec.
V. — **Retraites.** — LESNEVEN, retraite bretonne pour les femmes, du 6 au 13 Mai.
— QUIMPER, retraite bretonne pour les femmes, du 21 au 29 Mai.
— Retraite aux Bretons d'ANGERS, du 7 au 14 Mai, prêchée par M. Józégou, vicaire à Châteaulin.
— Retraite aux Bretons de NANTES, du 7 au 14 Mai, prêchée par M. Le Jollec, missionnaire, de Quimper

Offices extraordinaires.

Quimper. — ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE LOC-MARIA. — Les exercices du Mois de Marie ont lieu tous les soirs à *8 heures*. Le *dimanche*, instruction ; les autres jours, récitation du chapelet, lecture, chants. Bénédiction du T. Saint-Sacrement les *dimanche, mardi* et *jeudi*.

— CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche 7 Mai*, réunion de la congrégation des Dames. A 7 *h. 1/2*, sainte messe, instruction et bénédiction du T. S.-Sacrement.

TABLEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS pendant la semaine.

La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.

Mai.	*Matin.*	*Soir.*
Lundi, 8.....	Lesneven.	
Mardi, 9.....	Le Folgoët. — Kernoués. — Lanarvily.....	Kernilis. — Loc-Brévalaire.
Mercredi, 10..	Plouvien.....	Bourg-Blanc. — Coat-Méal.
Jeudi, 11	Plabennec. — Le Drennec.....	Kersaint-Plabennec. — Saint-Thonan.
Vendredi, 12..	Landerneau.....	Pencran.
Samedi, 13....	Le Relecq-Kerhuon	La Forêt. — Saint-Divy.
Dimanche, 14..	Guipavas.....	Saint-Marc.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Pèlerinage de Lourdes. — Les pèlerins du diocèse de Quimper et de Léon qui vont prendre part au pèlerinage national des hommes de France à Lourdes sont au nombre de 500 environ.

Il n'y aura qu'un seul train qui partira de Landerneau, dimanche 7 Mai, à *2 heures* du soir, et de Quimper à *5 h. 1/2*, pour arriver à Lourdes lundi soir, à 7 h. 58.

Le programme que nous recevons de Lourdes indique plusieurs cérémonies grandioses, présidées par des Evêques de France et d'Italie. A la demande de Mgr de Tarbes, Mgr Enard, évêque de Cahors, a bien voulu accepter d'être l'orateur des *Hommes de France.*

Mgr l'Evêque de Tarbes recommande expressément d'apporter à Lourdes croix, bannières, fanions, signes de ralliement.

Pour la célébration des messes, des autels seront numérotés et réservés pour les groupes dont ils porteront les noms.

†

Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon, actuellement en tournée pastorale, bénit de tout cœur les pèlerins et autorise à réciter publiquement les prières de l'*Itinéraire, In viam pacis*, et à donner la bénédiction du T. Saint-Sacrement *dans toutes les églises et chapelles* du diocèse, le dimanche 7 Mai, à l'issue de la grand'messe, pour attirer les faveurs du Ciel sur le pèlerinage.

Que tous les fidèles s'unissent aux pieux voyageurs qui vont porter aux pieds de la Vierge Immaculée, mère de Dieu, nos supplications pour l'Église et pour la France!

La mort du R. Père Corentin. — Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, la mort, en Angleterre, du R. Père Corentin Le Guen, Bénédictin. En publiant aujourd'hui les détails de sa fin tragique, qu'on nous a communiqués depuis, nous recommandons de nouveau le défunt aux prières de tous ceux qui l'ont connu et, en particulier, des nombreux amis qu'il comptait dans notre diocèse.

» Le P. Corentin avait passé toute la Semaine Sainte au monastère de Glyn-Abbey dans le plus grand recueillement, édifiant toute la communauté.

» Le Samedi Saint, il fut envoyé dans la ville de Swansea, chez le R. P. Curé de St-David qu'il devait aider à célébrer la fête de Pâques. Tout se passa très bien la journée du dimanche, et le Père se coucha vers dix heures du soir, en parfaite santé. Le lendemain, il devait dire la messe de 7 h. 1/2 et repartir pour Glyn-Abbey. Mais, l'heure venue, le vicaire de la paroisse ne le voyant pas descendre, monta dans sa chambre dont il ouvrit la porte. Aussitôt une très forte odeur de gaz s'échappa de l'appartement. Le vicaire, se doutant d'un malheur, se hâta de donner de l'air à la chambre et se précipita vers le Père qui était couché sur le côté gauche, les yeux et la bouche à moitié ouverts, mais ne donnant plus signe de vie. On appela à la hâte le médecin qui ne put que

constater la mort. On suppose que le P. Corentin aura allumé le gaz la nuit et, après l'avoir éteint, aura laissé le robinet à moitié ouvert. Selon une formalité de la loi anglaise, un jury composé de 12 membres vint faire une enquête pour constater le décès et le genre de mort.

» Les obsèques eurent lieu le mercredi 26 Avril, à 9 h. 1/2, devant une assistance assez nombreuse, composée de catholiques et d'une députation des Sœurs françaises du diocèse de Poitiers, établies à Swansea. Le R. P. Abbé, Dom Bouchard, accompagné des RR. PP. Siméon et Maurice, anciens habitants de Kerbéneat, conduisit le cher défunt à sa dernière demeure, au cimetière catholique, où il repose, tout près du caveau des religieuses françaises... »

R. I. P.

Œuvre de la Propagation de la Foi. — Le numéro de Mai des *Annales* de la Propagation de la Foi, dont nous avons reçu communication, publie le tableau général des recettes de l'Œuvre pendant l'année 1904. Elles s'élèvent, pour tout le monde catholique à 6.760.085 fr. 37, ce qui donne une heureuse augmentation de 522.980 fr. 37 sur l'exercice précédent.

Dans ce chiffre, la France figure encore pour plus de la moitié, puisqu'elle a donné 3.510.043 fr. 24. Cependant, parmi les diocèses, le premier rang pour le chiffre des aumônes appartient, cette année, non plus à Lyon, berceau de l'Œuvre, mais à Boston (Etats-Unis d'Amérique).

Voici, par ordre de mérite, les diocèses qui se sont montrés les plus généreux :

Boston	415.146 25
Lyon	401.918 20
Nantes	183.892 45
Metz	180.019 33
Saint-Brieuc	180.002 10
Cambrai	171.624 35
Paris	165.919 40
Strasbourg	155.521 63
Quimper	*153.608 05*
Rennes	116.623 50

On voit que les diocèses de notre catholique Bretagne se sont signalés, comme toujours, par leur libéralité. Si aux recettes, mentionnées plus haut, de Nantes, Saint-Brieuc, Quimper et Rennes, nous ajoutons les aumônes du diocèse de Vannes qui se sont élevées à 57.093 fr. 10, nous trouvons un total de 691.219 fr. 20 pour notre province, soit le cinquième des recettes de la France entière.

Notre diocèse de Quimper et de Léon passe au 9e rang parmi les diocèses du monde catholique; il reste le 6e parmi ceux de la France. Notre chiffre d'aumônes dépasse de 5.363 fr. 85 celui de l'année précédente, grâce à un don considérable envoyé directe-

-Archives diocésaines de Quimper et Léon

ment au Conseil central de l'Œuvre ; le produit des offrandes des paroisses reste sensiblement le même, puisqu'il ne donne qu'une différence de 5 fr. 75 en faveur du présent exercice.

Un tel résultat, dans les circonstances actuelles, montre d'une façon bien éloquente le zèle du clergé et la générosité des fidèles de notre diocèse pour l'œuvre catholique par excellence. Honneur et merci à tous!

Selon l'usage, le compte détaillé des aumônes par paroisse, avec le tableau de celles qui ont donné les plus fortes moyennes, proportionnellement à la population, sera joint aux *Annales* de Mai.

Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain. — La réunion semestrielle du Comité directeur de cette œuvre s'est tenue à Quimper, comme nous l'avions annoncé, le mardi de Pâques 25 Avril. Elle était présidée par Mgr l'Evêque assisté de Mgr Dulong de Rosnay. Les Sous-Comités des six archiprêtrés étaient représentés par plusieurs de leurs membres ; les autres s'étaient fait excuser, en envoyant les fonds recueillis avec les renseignements nécessaires pour la répartition. Nous nous faisons un devoir d'exprimer à tous notre reconnaissance.

Depuis la dernière réunion (Octobre 1904), l'Œuvre a été établie dans bon nombre de localités ; elle continue à être bien accueillie partout où on l'a fait connaître. Il est d'autant plus fâcheux que beaucoup de paroisses n'aient pas encore organisé cette association dont les événements se chargent de prouver l'importance et bientôt l'urgente nécessité. Le Conseil en exprime ses vifs regrets et, conformément à l'avis donné à la suite de la réunion du mois d'Avril 1904, décide que seuls auront droit aux secours les curés et recteurs des paroisses où l'Œuvre sera dûment établie. C'est le moyen, et il faut l'employer, de faire comprendre aux fidèles leurs obligations envers leurs prêtres...

Ensuite, M. le Trésorier ayant fait connaître la situation financière de l'Association, l'assemblée met à sa disposition une somme de 20.100 francs pour être répartie entre les prêtres du diocèse actuellement privés de traitement. Leur nombre, par suite du rétablissement des indemnités des recteurs de N.-D. de Quimperlé, de Guimiliau, de Plogonnec, de Plougourvest, ainsi que des deux vicaires de Plogonnec et de la mort de M. le chanoine Favé, curé de Plouguerneau, est descendu à 87.

Assemblée générale de l'enseignement chrétien libre. — Le jeudi 27, à 10 h. 1/4 du matin, Mgr Dubillard a présidé, dans la salle synodale de l'Evêché, l'assemblée générale annuelle de « l'Ecole libre », société de secours mutuels établie au mois d'Avril 1904, entre les membres de l'enseignement primaire privé. Cette société a pour but de venir efficacement en aide à tous les maîtres qui, par suite de mala-

die, seraient dans l'obligation d'interrompre momentanément leur service. La société doit leur fournir, dans ces conditions, non seulement une indemnité journalière de deux francs, mais les soins médicaux et pharmaceutiques. Dans l'avenir, lorsque le capital nécessaire sera constitué, « l'Ecole libre » se propose de donner à ses membres adhérents, lorsque l'âge et les infirmités les empêcheront d'exercer leur profession, une retraite annuelle de 360 fr.

Le même jour, à 2 heures, Mgr l'Evêque de Quimper, oubliant toutes les fatigues des jours précédents, avec ce zèle apostolique et ce dévouement sans bornes si appréciés de tout le diocèse, a présidé l'assemblée générale annuelle du Comité de patronage de l'enseignement primaire privé, fondé à Quimper, le 27 Février 1903. Soixante-dix personnes environ étaient présentes.

Monseigneur exposa le but et l'objet du Comité. Il s'agit uniquement de patronner et d'assister les établissements d'enseignement primaire privé des deux sexes du département, ainsi que les instituteurs et institutrices qui leur sont nécessaires. Le Comité entend se renfermer strictement dans ses attributions et continuer de servir d'intermédiaire pour procurer le personnel nécessaire au fonctionnement régulier et placer, au mieux des intérêts de chacun, les maîtres et les maîtresses qui veulent se consacrer à l'enseignement libre. Sa Grandeur adresse à tous un chaleureux appel et remercie les personnes présentes du dévouement dont elles ne cessent de faire preuve dans l'accomplissement de leur si délicate et si pénible mission. Grâce à elles, l'enseignement chrétien libre est toujours debout ; malgré toutes les difficultés, aucune école n'a été contrainte de fermer ses portes. L'Evêque ne peut que souhaiter qu'une situation aussi prospère puisse, avec l'aide de Dieu, se continuer et se perpétuer. Que les instituteurs libres trouvent dans leur conscience les encouragements et les consolations dont ils ont besoin ! Ils seront certains, en tout cas, d'avoir suivi la voie tracée par le chef suprême de l'Eglise, S. S. Pie X, qui, lors du dernier voyage à Rome de Mgr Dubillard, donnait à Sa Grandeur, comme dernière instruction, de faire tous ses efforts pour maintenir dans son diocèse l'enseignement chrétien.

MORLAIX. — **Le cinquantenaire de l'Œuvre des Tabernacles.** — L'Œuvre des Tabernacles de Morlaix célébrait, jeudi 27 Avril, son cinquantenaire. Une messe a été dite à la chapelle de N.-D. du Mur, devant une assistance nombreuse et recueillie, et des chants aussi pieux que bien exécutés se sont fait entendre durant le saint sacrifice. Enfin Mgr Dulong de Rosnay a montré, dans une touchante allocution, ce qu'un pareil souvenir renfermait de grands exemples, d'espérance pour l'avenir, de reconnaissance

Archives diocésaines de Quimper et Léon

pour la vénérable fondatrice et les différentes présidentes d'une œuvre si riche de bons services et de mérites.

Ses débuts furent très humbles, comme ceux des meilleures œuvres de Dieu. Mais bientôt elle prit une extension et une importance qu'un zèle inlassable a soutenues pendant un demi-siècle. On se sent profondément ému, lorsqu'on songe au dévouement et à la peine de ces femmes du monde pour fournir, sans le secours d'aucune communauté, une somme aussi considérable de travail. Se transformant en simples ouvrières, elles font tout elles-mêmes, depuis la taille des étoffes jusqu'à la confection et les plus belles parures des vêtements sacrés. Rien ne les a arrêtées ni fatiguées. A une époque où l'inconstance est facile, où l'on commence avec entrain ce que bientôt on abandonne sans regret, il faut admirer et féliciter ces femmes chrétiennes, imitant les saintes femmes de l'Evangile, assistant le Christ dans sa pauvreté, protégeant sa majesté divine contre les injures du temps et la négligence des hommes. De leur amour et de leur zèle elles lui tissent une tunique que des doigts habiles renouvellent sans cesse, sous l'inspiration de leur piété, et avec l'inépuisable générosité de leur cœur.

Le diocèse tout entier les remercie et appelle sur elles et sur l'Œuvre les plus abondantes bénédictions du Ciel.

•••

Jeunesse Catholique Bretonne. — Dès le début du Congrès de Quimper, ainsi que nous le disions dans notre compte-rendu, la Jeunesse Catholique Bretonne avait adressé au Souverain Pontife l'hommage de sa fidélité inébranlable. Le Saint-Père a daigné faire répondre à M. Jean Lerolle par le télégramme suivant :

« Rome, 25 Avril, 4 h. soir.

» Saint-Père a beaucoup agréé l'hommage que vous lui avez renouvelé, à l'occasion Congrès Action Populaire Chrétienne au nom Jeunesse Catholique Bretonne ; il l'encourage dans cette voie et la bénit de grand cœur. » Card. MERRY DEL VAL. »

Le Congrès du Sillon. — En même temps que l' « Union provinciale de la Jeunesse Catholique Bretonne » tenait à Quimper, son premier Congrès d'Action Populaire Chrétienne, le « Sillon de Bretagne », — ainsi que nous l'avions annoncé, — a tenu, à Saint-Brieuc, son 3e Congrès régional où notre diocèse était largement représenté. Nous sommes heureux de publier, en le faisant nôtre, le compte-rendu qu'en a publié, dans son dernier numéro, la *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc.

« Le « Sillon » est apparu à la Bretagne catholique comme bien nettement catholique, et elle a répondu à l'appel des organisateurs par l'envoi de 800 représentants presque tous jeunes, et désireux de collaborer au travail réparateur auquel on les convie. Dans six réunions toutes très intéressantes, on n'a parlé que des moyens à prendre pour faire du bien autour de soi, et pour constituer des

organes sociaux, bien utiles et bien vivants, capables de faire circuler la sève généreuse et salutaire du catholicisme dans le corps anémié par les théories malsaines et mortifères qui ont accumulé dans la masse des petits des souffrances qualifiées d'imméritées par Léon XIII. Ces conférences, toutes suivies par plusieurs centaines de congressistes, ont montré que dans tous les coins de notre Bretagne, de Nantes à Saint-Malo, et de Brest à Rennes, aussi bien dans les villes que dans les campagnes, classes laborieuses de tout genre et clergé sont travaillés d'un grand désir d'union et d'action. Ces bonnes volontés, jusqu'à présent disséminées, se grouperont de plus en plus autour des deux jeunes sociétés qui viennent, à Quimper et à Saint-Brieuc, de donner les preuves de leur vitalité. Encouragées par le Saint-Père et par NN. SS. les Evêques, elles continueront en les étendant et en les rendant victorieux les efforts qu'a suscités depuis vingt-cinq ans l'Association catholique. En mettant Dieu avant tout, elles sont sûres de rester dans une voie au bout de laquelle est le triomphe. Les faits nous apportent déjà une preuve du bien fondé de ces espérances.

» A Quimper, où la Jeunesse catholique réunissait ses adhérents, Mgr l'Evêque a été insulté et un prêtre frappé... Voilà des faits douloureux ; mais pourquoi cette rage chez les impies, sinon parce qu'ils ont peur de ce réveil d'énergie chez les catholiques ? sinon parce qu'ils voient dans la terreur le seul moyen de réussir dans leurs desseins ? La terreur, si les catholiques le veulent, sera impossible à établir et surtout à maintenir.

» Aussi comprend-on bien que Marc Sangnier, fort de sa foi et de la foi de ses amis, fort de la charité chrétienne qui les anime, fort de la noblesse de son but, de la loyauté de ses procédés, de l'expérience acquise, des résultats obtenus, des encouragements reçus et de la bénédiction de nos chefs religieux, regarde avec confiance l'avenir et ait osé prendre pour sujet de sa principale conférence à Saint-Brieuc : « Nos raisons d'espérer ».

» Ces raisons, il les a développées devant un auditoire d'au moins 3,000 hommes et d'une centaine de dames, avec une éloquence prenante, sans apprêts de phrases, mais chaude, mais vibrante de toutes les charités de son cœur, de toutes les convictions résultant de son éducation, de sa campagne de plusieurs années et de sa foi ardente.

» Il les trouve dans la force sociale du christianisme qui travaille non seulement au bonheur futur, mais aussi au bonheur actuel des peuples ; dans l'instinct des masses populaires françaises qui, sciemment ou non, demandent pour leurs maux des remèdes chrétiens ; dans l'impuissance des sociologues sectaires qui de plus en plus apparaîtront comme de faux docteurs en régénération ; dans l'épanouissement des Œuvres de Jeunes, si rapide qu'il étonne la France entière. Et alors, conclut-il, ces espérances nous font un devoir de l'action pour la patrie et pour Dieu.

» Eh bien ! oui, nous devons espérer, car ce que font ces jeunes hommes du « Sillon » comme de la « Jeunesse catholique »,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ils le font, cela ils le déclarent officiellement, en se conformant, pour tout ce qui concerne le dogme et les idées générales de leur action sociale, à la haute direction de l'Eglise. Leur action est variée parce que les tendances d'ordre secondaire peuvent avoir des nuances différentes, mais leur but supérieur est le même : l'organisation chrétienne de notre société. Voilà pourquoi, dans les deux réunions qui ont eu lieu à trois semaines d'intervalle et qui ont été présidées l'une par M. le Vicaire général Morelle, l'autre par M. le Vicaire général honoraire de la Villerabel, le patronage de l'autorité ecclésiastique leur a été assuré, et pourquoi les deux groupes déclarent, sans ambages, leur résolution ferme d'accepter cette haute, cette sage, cette indispensable direction, qui, avec la sûreté de principes qui lui est propre, leur laisse quant à l'exécution une large liberté d'action. Voilà pourquoi aussi, sans se confondre, elles sont amies, répondant chacune à des manières de voir chrétiennes et travaillant chacune par ses moyens au triomphe de Dieu et au bien de leurs semblables.

» Oui, si nous sommes réduits, dans les tristes circonstances présentes, à vivre d'espérances et non d'heureuses réalités, du moins nous avons dans cette levée de jeunes de fortes raisons d'espérer, non seulement pour la religion qui a les promesses de Jésus-Christ, mais pour notre patrie qui peut être sauvée par eux au nom du Christ avant que les sectaires n'aient le temps de la détruire. »

FÉDÉRATION DES ŒUVRES CATHOLIQUES

1er Congrès diocésain à Landerneau, les 11, 12 et 13 Juin 1905. — Questionnaires. — *Suite.* — III. Organisation professionnelle. — 1° Les grèves qui viennent de bouleverser le pays ne prouvent-elles pas que l'organisation professionnelle est l'œuvre qui répond le mieux aux besoins et aux préoccupations actuelles des travailleurs ?

2° En présence de ces faits quelle doit être l'attitude des catholiques ?

a) Doivent-ils considérer ces manifestations de la solidarité ouvrière comme de purs mouvements révolutionnaires ?

b) Doivent-ils, au contraire, tout en réprouvant les excès commis, reconnaître la légitimité de l'organisation ouvrière et travailler à la constituer sur des bases normales ?

3° Pensez-vous que les catholiques doivent entrer résolument dans le mouvement syndical, non pas pour l'enrayer, mais pour le diriger et le maintenir dans les limites de la justice ? Et cela :

a) Dans l'intérêt des ouvriers ;

b) Dans l'intérêt des patrons ;

c) Dans l'intérêt de l'Eglise et de la société ;

d) Dans l'intérêt supérieur de l'âme des ouvriers.

4° Le bureau de la Fédération ne pourrait-il pas avoir une section ayant pour mission :

a) De réunir et former des ouvriers d'élite, initiés à tous les détails de notre législation ouvrière, au mécanisme de nos œuvres sociales, et disposant des moyens requis pour grouper leurs camarades ouvriers et diriger ensuite ces groupements ;

b) D'organiser, d'une façon suivie et méthodique, des conférences de propagande syndicale ;

c) De guider et d'aider les syndicats naissants, afin de les préserver des imprudences qui pourraient compromettre leur avenir ;

d) De se tenir au courant de tout ce qui se fait en matière syndicale, en France et à l'étranger, et de donner à ceux qui demandent les avis, renseignements et consultations qui peuvent leur être utiles ;

e) De rechercher les moyens d'étendre l'achat et la vente en commun ;

f) D'organiser, au sein des syndicats affiliés, une propagande incessante en faveur du développement de l'enseignement professionnel et de la création des cercles d'études ou de cours d'économie sociale. *(A suivre.)*

Des questionnaires — sur feuilles séparées — avec les renseignements désirés, seront envoyés aux personnes qui en feront la demande à M. Lidou, secrétaire général, rue Duquesne, 1 bis, à Brest. Ils devront être renvoyés à la même adresse avant le 15 Mai.

Le culte des Saints *(suite)*.

Avant de parler des Saints qui protègent les bestiaux, j'ai signalé ceux qui sont invoqués pour des faveurs corporelles spéciales et quelquefois pour certains avantages spirituels. J'ai dit que ces Saints-là sont moins nombreux que quelques-uns ne l'imaginent et que rarement la superstition se mêle d'une manière notoire aux pratiques qui se célèbrent en leur honneur. Dans le livre très intéressant auquel il a donné le titre de *l'Ame bretonne*, M. Charles Le Goffic fait une énumération des Saints qui ont ainsi des spécialités ; elle n'est pas bien longue, et les Saints du diocèse de Quimper y sont en très petite minorité. A ceux que j'ai déjà signalés je n'ajouterai que deux Saints bretons et aussi deux Saints étrangers, mais dont le culte s'est localisé chez nous.

Saint Conogan, second évêque de Quimper, est invoqué pour la guérison de la fièvre. Il y a quarante ou cinquante ans, les Quimpérois fréquentaient volontiers sa petite chapelle dans la paroisse de Penhars ; aujourd'hui, elle n'a que de bien rares pèlerins.

Saint Gurloès, d'abord prieur de l'abbaye bénédictine de Saint-Sauveur de Redon, puis premier abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, a son tombeau dans la vieille crypte de l'ancienne église abbatiale, et, le jour de sa fête, on y célèbre la messe en son hon-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

neur. Comme ceux de beaucoup d'autres Saints, ce tombeau est vide. Il fut ouvert en 1083 par les soins de l'abbé alors en charge, Bénedict, qui, devenu évêque de Nantes, gardait la prélature dans son abbaye ; son frère Hoël, comte de Nantes, assista à cette cérémonie avec ses deux fils ; les restes de saint Gurloès furent alors convenablement honorés et il est probable que des fragments en furent donnés aux églises érigées à sa mémoire : au prieuré bénédictin de Doëlan, à la chapelle de Lanvénégen, etc. ; mais la plus grande partie fut gardée au monastère de Sainte-Croix, où elle tomba à peu près dans l'oubli. Cependant, en 1644, les moines de Saint-Sauveur, de Redon, ayant demandé à leurs frères de Quimperlé un des os de saint Gurloès, obtinrent le *radius* d'un de ses bras et le reçurent avec grand honneur. Il est étrange que cette occasion ne réveilla point la dévotion des religieux de Sainte-Croix ; mais un procès-verbal du 25 Mars 1665 établit qu'elles « étoient jettées négligemment dans le fonds d'un coffre, enveloppées d'un simple drap ». Or, c'était le moment même où le monastère de Quimperlé adoptait la réforme de la Congrégation de Saint-Maur. « Les religieux reformez tirérent les Reliques du dit coffre, et les enchassèrent en des Reliquaires de bois doré, six mois après leur introduction dans l'Abbaïe, qui se fit la même année 1665. »

Ces détails, que j'emprunte à Dom Lobineau, n'ont aucun rapport avec le but spécial du culte de saint Gurloès ; j'ai cru cependant utile de les signaler ici.

Ni Quimperlé ni Redon ne possèdent désormais de reliques du premier abbé de Sainte-Croix ; le seul fragment que j'en connaisse se trouve à la chapelle du château de Rosgrand.

Saint Gurloës est généralement appelé saint Gurlo dans le pays de Quimperlé, et ailleurs saint Urlou. On le prie pour être délivré de la goutte et de toutes les douleurs qui ont leur siège dans les jambes ; aussi ses anciennes statues (sauf le granit presque informe qui se voit au cimetière d'Ergué-Armel) le montrent exhibant son genou nu, comme le fait également saint Roch avec lequel cependant on ne peut le confondre, puisqu'il porte l'habit bénédictin et qu'il n'a pas de chien comme compagnon. La vieille statue très vénérée qu'il avait à Ergué-Armel a été remplacée par un moulage représentant n'importe quel abbé de l'ordre de saint Benoît ; il reste cependant une ancienne statuette, qu'on expose le jour du pardon. M. Abgrall a signalé, dans le *Bulletin de la Commission diocésaine d'Archéologie*, les autres représentations du même saint ; le haut relief couché sur son tombeau, et les statues à Sainte-Cécile de Briec, à Loc-Maria-an-Hent en Saint-Yvi, à Coat-an-Podou en Melgven, à Landudal, à Leuhan ; j'ajouterai : à Lanvénégen, dans l'ancienne Cornouaille, et appartenant aujourd'hui au diocèse de Vannes (doyenné du Faouët).

En nous occupant du culte de saint Diboan ou Diboine, nous restons sur les limites du Finistère et du Morbihan. On a beaucoup discuté, non pas dans les livres, mais dans les bonnes conversations entre ecclésiastiques, sur la personnalité de ce Saint dont le nom est dénaturé ou du moins passablement déformé. Inutile d'ajouter que Diboan est un jeu de mots indiquant que le saint est spécialement chargé de *tirer de peine* les pauvres mourants. A Quimper, c'est à saint Mathurin qu'on demandait son intervention sur ce point, et il paraît qu'ailleurs on s'adressait pour cela à saint Guénolé ou à saint Languy. M. Charles Le Goffic, dans le livre déjà cité, s'exprime ainsi : « Je ne sais pas si l'on célèbre encore à la chapelle de Saint-Gwénolé la messe du *tu-pé-zu* (pile ou face), vie ou mort.... La même cérémonie se pratiquait à Saint-Languy, surnommé *Sant Tu-pe-Zu* (littéralement : d'un côté ou de l'autre) et invoqué dans la même intention, mais pour les petits enfants ».

Saint Diboan est surtout vénéré dans sa chapelle, en la paroisse de Tréméven, près Quimperlé. Il a dans l'église de Rosporden une assez jolie statue de petite dimension, mais le peintre qui a décoré sa chasuble a dû être payé par Meunier ou par Boutron pour faire une réclame en faveur de leurs chocolats. Nous trouvons dans l'énumération des chapelles de l'ancienne Cornouaille une chapelle de saint Abibon en la paroisse de Plévin, aujourd'hui du diocèse de Saint-Brieuc (c'est là qu'est enterré le P. Maunoir).

On pense généralement que saint Diboan est le même que saint Abibon ; ceux qui sont habitués aux permutations de lettres, aux transformations de noms si fréquentes dans la langue bretonne, ne jugent pas cette opinion invraisemblable. Le nom de saint Abibon, conservé dans sa forme primitive à Plévin, montre ce Saint spécialement honoré dans cette contrée. Une autre particularité porterait à croire qu'il était aussi invoqué à Quimperlé même. Il y avait à l'entrée de la crypte de Sainte-Croix un très curieux *Sépulcre* ; les personnages, plus grands que nature, y sont plus nombreux que dans les autres représentations de ce genre, et comme leur nom est gravé sur leurs vêtements, on y reconnaît le jeune saint Abibon et son père, saint Gamaliel. Les restes encore très considérables de ce curieux monument peuvent se voir au fond d'une charmille dans le jardin du presbytère. L'idée de faire figurer Gamaliel et Abibon à l'ensevelissement du Sauveur n'est pas sans quelque hardiesse, car ces deux nobles pharisiens n'embrassèrent que plus tard la foi chrétienne ; mais il est certain qu'ils arrivèrent à une haute sainteté, que l'Eglise primitive honora leur mémoire, puisqu'ils eurent l'honneur de partager la sépulture de saint Etienne. Chaque année, le 3 Août, nous célébrons la découverte miraculeuse de leurs restes, trouvés avec ceux du protomartyr. Rien donc d'étonnant à ce que le culte de saint Abibon se soit introduit chez nous et que l'altération apportée dans son nom ait fait faire de lui le libérateur des mourants. En d'autres termes, on ne saurait prouver mathématiquement que saint Diboan est le même que saint Abibon, mais on pourrait encore moins établir le contraire, il est donc raisonnable de les identifier.

(A suivre.)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Bibliographie Bretonne. — **SKOUERIOU KRISTEN**, *Gant eur Missioner Breizad.* — Un beau volume in-12 illustré de nombreuses gravures. 2e édition (1).

La première édition de cet ouvrage illustré a paru en Mars 1904, et, quoique le tirage fût considérable, elle est déjà épuisée. Une deuxième édition vient de paraître et il est hors de doute qu'elle trouvera partout le même accueil que la première.

Ce livre, d'une lecture facile et intéressante, convient à merveille comme *prix de Catéchisme.*

Un juge éminent, Monseigneur l'Evêque de Moulins a daigné adresser à l'auteur une lettre élogieuse. Après avoir déclaré que dans la lecture des *Skoueriou*, Elle a trouvé intérêt, plaisir et édification, Sa Grandeur ajoute :

« Votre inspiration est heureuse. Les enfants aiment *les histoires* et retiennent plus facilement et plus persévéramment les » vérités qui leur arrivent sous cette forme agréable. Mais vos » *Skoueriou Kristen* et les conclusions naturelles que vous en déduisez feront du bien même aux grandes personnes. De petites » gravures charmantes et quelques poésies délicates donnent » encore plus d'attrait à votre livre..... »

Le Peuple est-il mûr pour la morale sans Dieu ?

La morale religieuse est impuissante — cela va sans dire — à empêcher bien des crimes, à dompter bien des malfaiteurs, mais elle est autrement efficace que les sentences du trop indulgent tribunal qui siège dans notre égoïste cerveau.

D'ailleurs, une doctrine morale se juge par ses résultats, et, sauf d'imbéciles sectaires, nul n'osera nier que la loi de l'Evangile n'ait été, pendant dix-neuf siècles, et ne soit encore la plus abondante, la plus merveilleuse source de vertu et de bonté que le monde ait connue.

C'est pour avoir bien appris et bien compris leur catéchisme que des hommes et des femmes acceptent avec ivresse une vie de dévouement et de sacrifice; que d'intrépides missionnaires vont, parmi les barbares et les sauvages, un crucifix à la main, au-devant des supplices et de la mort, et que de sublimes religieuses, pour soigner des pestiférés dans une de nos colonies, sollicitaient naguère d'une compagnie de transports maritimes seulement un billet d'aller gratuit, sans parler du billet de retour, certaines qu'elles étaient de mourir toutes là-bas.

Je le demande aux tyrans du jour, qui interdisent les processions où l'on jonche de fleurs le chemin, où l'on chante de suaves cantiques, et qui encouragent les défilés devant la statue de Dolet, où l'on n'entend que des refrains et des cris de haine : Quelles

(1) Prix de l'exemplaire relié, par unité, 1 fr. 25 ; par douzaine, net, 1 fr.

sont les œuvres de leur morale, de la morale sans Dieu ? Où sont leurs Sœurs de Saint-Vincent de Paul ? Où sont leurs Petites-Sœurs des Pauvres ?

Plus j'y songe, plus je suis stupéfait de la question qui m'est posée : « Le peuple est-il mûr pour une morale uniquement fondée sur la raison » ?

Hélas ! elle triomphe à peu près partout, dans notre pauvre France, cette morale sans foi et sans prière. Seulement, nous sommes en pleine décadence, en pleine anarchie. L'obscénité s'étale à la devanture des marchands de journaux et jusque sur les murailles. Le nombre des crimes commis par de tout jeunes gens augmente sans cesse. A Paris, on assassine une ou deux femmes par jour, sans que l'opinion s'en émeuve.

De toutes parts éclatent les symptômes de la fin d'une nation et d'une société. Le divorce, précurseur de la promiscuité des sexes, détruit de plus en plus la famille et, dans l'armée, dissoute par la politicaillerie et grouillante de mouchards, il y a maintenant des soldats et même des officiers qui lèvent les épaules devant le drapeau.

Quant à l'éducation chrétienne qui, par la force de l'atavisme et de la tradition, peuple encore notre pays de tant de braves gens, on va l'abolir, et elle est déjà bien atteinte.

L'autre dimanche, dans une église de village où j'assistais à la grand'messe, il n'y avait, sur les bancs vides des écoles, qu'un petit garçon et deux petites filles.

Pour le moment elle est victorieuse, vous dis-je, la morale selon la raison, mais le résultat est abominable.

François Coppée.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

PÈLERINAGE DE SAINTE-ANNE-D'AURAY

Billets d'Aller et Retour
A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan), il est délivré, chaque année, du Samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, des Billets Aller et Retour de toutes classes pour les stations d'Auray et de Sainte-Anne-d'Auray, avec réduction de 40 °/₀ en 1re classe, de 35 °/₀ en 2e classe et de 30 °/₀ en 3e classe sur le double des prix des Billets simples.

Les Billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs *(les trains poste et les trains express exceptés)* ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour dans lequel ils ont été délivrés ; ceux délivrés au départ d'une gare située à plus de 100 kilomètres de Sainte-Anne-d'Auray ou d'Auray sont valables pendant quatre jours, comptés de minuit à minuit, le jour de départ compris.

Les voyageurs, en provenance des au delà d'Auray vers Lorient,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Quiberon ou Pontivy, porteurs de Billets pour Sainte-Anne-d'Auray, auront la faculté de s'arrêter vingt-quatre heures à Auray, tant à l'aller qu'au retour ; mais la durée de validité des Billets ne sera pas augmentée.

BIBLIOGRAPHIE

L'Idéal. ***Mois de Marie adapté aux besoins de notre temps.*** — Vie spirituelle, — Vie familiale, — Vie sociale de la Sainte Vierge Marie, mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par l'abbé C. Quiévreux, vicaire général de la Guadeloupe. In-18, 1 franc. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette. Paris.

Sortir de la banalité, c'est déjà un mérite bien rare lorsqu'il s'agit de Mois de Marie.

M. l'abbé Quiévreux est théologien, c'en est un autre.

Mais, à notre avis, la qualité maîtresse de ce petit volume est de répondre parfaitement à son titre : c'est bien la vie individuelle, la vie familiale et la vie sociale de Marie, Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il a exposée, mais avec pour objectif l'Idéal. C'est l'Idéal vrai auquel tout se ramène, comme tout en découle, et dont la puissance après tout est la traduction des enseignements de l'Evangile.

Pour tous, ce mois de Marie sera une lecture aussi agréable que fortifiante. A tous elle offrira soit un sujet fécond de méditation, soit une matière pratique d'examen...

Librairie J. Salaun, Quimper.

ÉTUDES

Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus

Rue Bonaparte, 82, Paris.

Sommaire du Numéro du 20 Avril 1905 :

I. Lettre des cardinaux français au président de la République. — II. Le Congrès de Ratisbonne : Les hommes et les œuvres, par Léon Schnlin. — III. Une grève modèle par A. Lugan. — IV. Le Budget des cultes, par Hippolyte Prélot. — V. L'Église de Hollande et la conquête de la liberté, par L. Van Miert. — VI. Controverse sur le « Syllabus ». — VII. Bulletin de théologie, par Paul Bernard. — VIII. Décision de la commission pontificale pour les études bibliques. — IX. Revue des livres. — X. Notes bibliographiques. — XI. Événements de la quinzaine.

VINS ET SPIRITUEUX

Ancienne Maison **Ferdinand LALANDE**

— « *Fondée en 1858.* » —

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde)

Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie et Communautés religieuses.

Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent pour le Finistère : **E. DANTEC**, 32, rue Saint-Melaine, MORLAIX

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

20e année. Vendredi 12 Mai 1905. N° 19.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Lettre Encyclique de N. Saint Père le Pape Pie X sur l'Enseignement de la Doctrine chrétienne (à suivre).

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pendant la semaine ; Quimper ; L'inventaire du mobilier des églises ; Pèlerinage de Lourdes ; Kernouez ; Œuvre de Saint-François de Sales ; La séparation de l'Eglise et de l'Etat au Conseil général ; Audierne ; Saint-Pol de Léon ; Brest ; Fédération des Œuvres catholiques (fin) ; Un portrait de Mgr l'Evêque de Quimper ; Bibliographie bretonne.

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; En l'honneur du B. Curé d'Ars ; etc.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 14 Mai. — 3e Dimanche après Pâques. Patronage de S. Joseph. Double de 2e classe. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres du Patronage de S. Joseph, avec mémoires du suivant, du Dimanche et de S. Primel, Confesseur *(au Propre diocésain)*.

Lundi, 15. — S. Jean Baptiste de la Salle, Confr. Double. Blanc.

Mardi, 16. — S. Jean Népomucène, Martyr *(au Supplément)*. Double. Rouge.

Mercredi, 17. — S. Pascal Baylon, Confesseur. Double. Blanc.

Jeudi, 18. — S. Venant, Martyr. Double. Rouge.

Vendredi, 19. — S. Yves, Confesseur *(au Propre diocésain)*. Double. Blanc.

Samedi, 20. — S. Bernardin de Sienne, Confesseur, Semi-double. Blanc.

Dimanche, 21. — 4e Dimanche après Pâques. S. Pierre Célestin, Pape.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Pluguffan	13-15 Mai.
Saint-Nic	16-18 —
Landéda	19-22 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

Notre Saint-Père le Pape Pie X

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Aux Evêques de tout l'univers catholique

SUR

L'ENSEIGNEMENT DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

A Nos Vénérables Frères les patriarches, primats, archevêques, évêques et autres Ordinaires des lieux en paix et communion avec le Siège apostolique

PIE X, PAPE.

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

C'est dans un temps bien dur et bien difficile que le dessein secret de Dieu a élevé Notre faiblesse à la charge de pasteur suprême, pour gouverner le troupeau entier du Christ. En effet, l'homme ennemi rôde depuis longtemps autour de ce troupeau et lui tend des embûches avec la ruse la plus ingénieuse, de sorte que maintenant plus que jamais semble se vérifier la prédiction de l'Apôtre aux vieillards de l'Eglise d'Ephèse : « Je sais que des loups dévorants entreront chez vous, qui n'épargneront pas le troupeau » (Act. xx, 29).

Quiconque est encore zélé pour la gloire divine cherche les causes de cette crise que subit la religion. Chacun apporte la sienne et chacun aussi à son gré emploie son moyen pour défendre et restaurer le règne de Dieu sur cette terre. Pour Nous, Vénérables Frères, sans nier les autres causes, Nous Nous rallions de préférence au sentiment de ceux qui voient dans l'ignorance des choses divines la cause de l'affaiblissement actuel et de la débilité des âmes et des maux si graves qui s'ensuivent. Cela s'accorde pleinement avec ce que Dieu lui-même a dit par le prophète Osée : « Et la science de Dieu n'est plus sur la terre. Le blasphème, le mensonge, l'homicide, le vol, l'adultère ont débordé et le sang a touché le sang. C'est pourquoi la terre pleurera et tout homme qui l'habite sera sans force » (Os. iv, 1 ss.).

Et en vérité à Notre époque tous se plaignent que parmi le peuple chrétien tant d'hommes ignorent profondément les vérités nécessaires au salut, et ces plaintes hélas ! ne sont que trop légitimes. Quand Nous disons le peuple chrétien, Nous ne parlons pas seulement du peuple ou des hommes de classe inférieure qui trop souvent trouvent une excuse dans ce fait que, obéissant à des maîtres durs, ils peuvent à peine penser à eux-mêmes et à leurs affaires ; mais Nous parlons aussi et surtout

de ceux qui, ne manquant point d'intelligence et de culture, sont bien pourvus d'érudition profane, et néanmoins en ce qui concerne la religion vivent de la façon la plus téméraire et la plus imprudente. Il est difficile de dire en quelles ténèbres épaisses ils sont parfois plongés, et ce qui est plus triste, ils y demeurent tranquillement enveloppés ! De Dieu souverain auteur et gouverneur de toutes choses, de la sagesse de la foi chrétienne ils n'ont presque aucun souci. Par suite ils ne connaissent rien ni de l'incarnation du Verbe de Dieu ni de la parfaite restauration du genre humain par lui ; ils ne savent rien de la grâce, qui est le principal secours pour atteindre les biens éternels, rien de l'auguste sacrifice ni des sacrements, par lesquels Nous obtenons et conservons la grâce. Quant au péché, on ne fait aucun cas de sa malice ni de sa honte ; conséquemment il n'y a nul souci de l'éviter ou de le quitter ; et l'on atteint son dernier jour dans de telles dispositions que le prêtre, pour ne pas ôter l'espérance du salut, doit employer les instants suprêmes à enseigner sommairement la religion, au lieu qu'ils devraient être consacrés surtout à provoquer des actes d'amour de Dieu, si toutefois, ce qui est presque passé en usage, le moribond n'est pas dans une telle ignorance qu'il juge superflu le ministère du prêtre et pense pouvoir franchir le seuil redoutable de l'éternité avec un esprit tranquille, sans avoir apaisé Dieu. C'est pourquoi Notre prédécesseur Benoît XIV a écrit avec raison : « Nous affirmons qu'une grande partie de ceux qui sont condamnés aux supplices éternels subissent ce malheur sans fin à cause de leur ignorance des mystères de la foi, qu'ils doivent nécessairement savoir pour être comptés parmi les élus » (Instit., xxxvi, 18).

S'il en est ainsi, Vénérables Frères, pourquoi s'étonner, je vous le demande, que la corruption des mœurs et la dépravation soient si grandes et croissent de jour en jour, je ne dis pas parmi les nations barbares, mais chez les peuples mêmes qui portent le nom de chrétiens ? C'est avec raison que l'apôtre saint Paul, écrivant aux Ephésiens, disait : « Que ni la fornication, ni toute autre impureté, ni l'avarice ne soient nommées parmi vous, ainsi qu'il convient entre des saints, ni l'infamie, ni les sots discours » (Ephes., v. 3, s.). Mais il a posé comme fondement à cette sainteté et à cette pudeur, qui modèrent les passions, la science des choses divines. « C'est pourquoi, frères, faites en sorte de marcher avec précaution, non point comme des insensés, mais des sages. C'est pourquoi ne devenez pas imprudents, mais comprenez quelle est la volonté de Dieu » (Ephes., v. 15 ,ss.).

Et l'apôtre a raison. Car la volonté de l'homme garde à peine encore quelque chose de cet amour de l'honnêteté et de la justice mis en lui par Dieu son créateur, et qui l'entraînait pour ainsi dire vers le bien non seulement entrevu, mais clairement aperçu. Dépravée par la corruption de la première faute

Archives diocésaines de Quimper et Léon

et oubliant en quelque sorte Dieu son auteur, elle tourne toute son affection vers l'amour de la vanité et la recherche du mensonge.

A la volonté égarée et aveuglée par ses mauvais penchants il est besoin d'un guide qui lui montre la route, pour qu'elle retrouve les sentiers de la justice malheureusement abandonnés. Ce guide, qui n'est point étranger, mais nous est préparé par la nature, est notre esprit même ; s'il manque de sa véritable lumière, qui est la connaissance des choses divines, il arrivera ceci, qu'un aveugle conduira un aveugle et que tous deux tomberont dans le précipice. Le saint roi David, louant Dieu d'avoir donné à l'esprit des hommes la lumière de la vérité disait : « La lumière de votre visage a été empreinte sur nous, Seigneur » (Ps. IV, 7). Et ce qui suit de ce don de la lumière, il le dit, en ajoutant : « Vous avez donné la joie à mon cœur ». C'est la joie qui, dilatant notre cœur, nous fait courir dans la voie des divins commandements.

Qu'il en doive être ainsi, l'on s'en convainc facilement à la réflexion. La sagesse chrétienne, en effet, nous fait connaître Dieu et ce que nous appelons ses perfections infinies bien plus profondément que ne le permettent les forces de la nature. Comment donc ? C'est qu'elle ordonne d'honorer Dieu par le devoir de la foi, qui relève de l'esprit, et en même temps par celui de l'espérance, qui relève de la volonté, et celui de la charité, qui est la vertu du cœur ; et ainsi, elle soumet l'homme tout entier à ce suprême auteur et gouverneur.

De même, il n'y a qu'une science de Jésus-Christ qui nous fait connaître la véritable et éminente dignité de l'homme, fils du Père céleste et appelé à vivre éternellement et heureusement avec lui. Mais de cette dignité et de la connaissance de cette dignité le Christ conclut que les hommes se doivent aimer réciproquement comme des frères et vivre ici-bas comme il convient à des saints, non pas dans les festins et l'ivresse, ni dans la volupté et les impuretés, ni dans les disputes et les rivalités (Rom. XIII, 13) ; il ordonne également de rapporter à Dieu toute notre sollicitude, puisqu'il s'occupe de nous ; il commande de faire l'aumône aux pauvres, de faire du bien à ceux qui nous haïssent, de préférer les biens éternels de l'âme aux biens éphémères de cette vie. Pour ne pas tout passer en revue, n'est-ce pas une prescription du Christ, que l'humilité, source de la vraie gloire, est conseillée et commandée à l'orgueilleux ? Celui qui se sera humilié... est le plus grand dans le royaume des cieux (Matth., XVIII, 4).

C'est aussi la doctrine du Christ qui nous apprend la prudence de l'esprit, par laquelle nous nous défions de la prudence de la chair ; la justice, par laquelle nous accordons à chacun son dû ; la force, qui nous prépare à tout souffrir courageusement pour Dieu et la béatitude éternelle ; la tempérance enfin,

par laquelle nous aimons la pauvreté même pour le règne de Dieu, et nous nous glorifions dans la croix elle-même, méprisant l'ignominie. Il reste donc que par la sagesse chrétienne non seulement notre intelligence reçoit la lumière, qui nous permet d'atteindre la vérité, mais que la volonté elle-même est prise d'un amour qui nous porte vers Dieu et nous joint à lui par l'exercice de la vertu.

Nous sommes loin d'affirmer toutefois que la malice de l'âme et la corruption des mœurs ne puissent coexister avec la science de la religion. Plût à Dieu que les faits ne le prouvassent point surabondamment ! Mais Nous prétendons que là où l'esprit est enveloppé des ténèbres d'une épaisse ignorance, une volonté droite et de bonnes mœurs ne peuvent nullement se rencontrer. Car si quelqu'un marche les yeux ouverts, il pourra sans doute s'écarter du droit chemin ; mais celui qui est atteint de cécité est menacé d'un danger certain. — Ajoutez que la corruption des mœurs, si la lumière de la foi n'est pas totalement éteinte, laisse l'espoir d'un retour ; si la corruption des mœurs et l'absence de foi par ignorance se rencontrent, c'est à peine s'il y aura place au remède, et la route de la perdition est ouverte.

(A suivre.)

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.** — **La défense du droit et de la liberté religieuse au Parlement et devant le pays.**

II. — **Les premières Communions et les Confirmations.**

III. — **Missions.** — ERGUÉ-ARMEL, du 14 au 28 Mai. Président, la 1re semaine, M. le chanoine Godec, curé-doyen d'Elliant.

— PLOUÉDERN, du 14 au 28 Mai. Président, la 1re semaine, M. Creignou, curé-doyen de Bannalec.

IV. — **Retraite.** — QUIMPER, retraite bretonne pour les femmes, du 21 au 27 Mai.

TABLEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS pendant la semaine.

La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.

Mai.	*Matin.*	*Soir.*
Dimanche, 14..	Guipavas.....	Saint-Marc.
Lundi, 15.....	Gouesnou.....	Plouguin. — Guipronvel.
Mardi, 16.....	Milizac.....	Guilers. — Bohars.
Mercredi, 17..	Loc-Maria.....	Plouzané.
Jeudi, 18.....	Plougonvelin.....	Le Conquet. — Trébabu.
Vendredi, 19..	Ploumoguer. — Lambert.	Plouarzel. — Lampaul-Plouarzel.
Samedi, 20....	Saint-Renan.....	Lanrivoaré. — Tréouergat.
Dimanche, 21..	Brélès. — Plourin.....	Lanildut.

A partir de dimanche, Monseigneur sera accompagné de M. le vicaire général Fléiter, qui rejoindra Sa Grandeur à Saint-Marc. M. Corrigou rentrera à Quimper.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Quimper. — **Congrégation des Dames.** — Le pèlerinage annuel de la Congrégation des Dames, à N.-D. de Loc-Maria, aura lieu le jeudi 18 Mai.

A *6 h. 3/4*, récitation du chapelet. A *7 heures*, sainte Messe suivie d'une instruction et de la bénédiction du T. S. Sacrement.

N. B. — Les personnes, ne faisant pas partie de la Congrégation des Dames, qui désireraient se joindre au pèlerinage en ont toute liberté.

L'inventaire du mobilier des églises. — Une récente circulaire du Ministre des Cultes a invité les Maires à réclamer le dépôt à la Mairie d'un double de l'inventaire de tous les objets mobiliers contenus dans l'Eglise, et à envoyer à la Préfecture copie de cet inventaire en certifiant qu'il comprend tous les objets en question et qu'aucun n'en a été détourné.

M. Groussau, député du Nord, dans une lettre des plus concluantes, déclare que cette exigence n'est pas fondée en droit et engage les Conseils de Fabrique à ne pas se soumettre à une mesure illégale.

La *Correspondance hebdomadaire* de la rue de Grenelle est du même avis et indique la ligne de conduite à suivre :

« En remettant le double de leur inventaire, les Conseils de Fabrique reconnaîtraient par avance le droit de propriété que l'Etat prétend s'attribuer sur tout ce qui leur appartient. Ils peuvent et ils doivent (1) dire aux maires que le décret de 1809 n'ordonne la remise de l'inventaire qu'au curé ou desservant, que la circulaire de 1882 s'applique uniquement aux objets d'art qui ne peuvent être aliénés sans autorisation; que, du reste, les rapports de l'Eglise et de l'Etat peuvent être prochainement modifiés, et qu'il convient, avant de rien innover, d'attendre le vote sur la loi dite de Séparation. En conséquence, ils ne peuvent pas faire en ce moment le dépôt qu'on leur demande. Le Maire prendra acte de ce refus, et le transmettra au Préfet, en ajoutant, s'il le veut, que son avis est aussi de surseoir.

Pèlerinage de Lourdes. — Nos cinq cents pèlerins sont partis dimanche aux heures indiquées, et sont arrivés à Lourdes, lundi soir, en bonne santé, ainsi que nous l'apprend la dépêche suivante :

Lourdes, 10 Mai, 9 h. 20 matin.

Heureux voyage. Pèlerinage très édifiant, plein d'entrain malgré la pluie. Émouvantes cérémonies. Superbes allocutions des évêques de Tarbes et de Cahors. Tout va bien : nos Bretons heureux prient avec ferveur pour la France, le diocèse et tous les absents. — Coat.

---

(1) Le représentant légal de la Fabrique, dans le cas présent, est le Président du Bureau des marguilliers.

Les grandioses cérémonies auxquelles il est fait allusion sont principalement : la Profession de foi ; la Procession du T. Saint-Sacrement à travers les rues de Lourdes ; le Renouvellement des vœux du Baptême et de la Confirmation ; la Consécration au Sacré-Cœur et à la Sainte-Vierge.

A l'heure où s'impriment ces lignes, nos pèlerins sont sur le point de reprendre le chemin de la Bretagne. Partis de Lourdes vendredi matin à 6 h. 30, ils seront à Bordeaux à 2 heures ; à Nantes, samedi à 1 h. 20 du matin, et arriveront : à Quimperlé à 7 heures ; à Quimper à 8 h. 1/2 ; à Landerneau à 10 h. 40.

Kernouez. — **Avis de service anniversaire.** — Le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Huet, mort recteur de Kernouez, sera célébré dans cette paroisse le mardi 16 Mai prochain, à 10 heures.

Œuvre de Saint-François de Sales. — Nous lisons dans le *Bulletin* mensuel, sous la signature de Mgr Chapelier, protonotaire apostolique, président général de l'Œuvre :

« Dans le dernier numéro de notre *Bulletin*, nous disions que nos recettes avaient à peu près atteint le chiffre des années précédentes, et que malgré les circonstances peu favorables, celles de l'exercice de 1904 ne différaient que très peu de celles de l'exercice précédent. Depuis, des cotisations en retard nous sont encore parvenues de divers points, et si elles eussent pu figurer, comme cela devait être, au compte de 1904, elles auraient établi l'équilibre entre les deux dernières années.

» Nous désirons aujourd'hui indiquer de quelle manière nos recettes ont été employées. Sans entrer dans des détails, nous donnerons des chiffres sommaires qui démontreront que l'Œuvre de Saint-François de Sales n'a pas failli à sa mission.

» C'est ainsi que, durant le dernier exercice, elle a voté des subventions à 3.186 écoles et à 495 asiles, écoles maternelles ou garderies.

» Elle a de plus accordé des secours à 351 missions, à 693 patronages, à 62 ouvroirs, à 554 œuvres catholiques : Instructions religieuses, Catéchismes, etc., à 29 églises en ruines, et à 42 bibliothèques paroissiales.

» Ses dons en nature comprennent 738.947 brochures et almanachs, 17 512 volumes de bibliothèques, et 833.862 objets de piété qui ont donné lieu à 3.672 envois, et ont coûté à l'Œuvre la somme de 86.763 fr. 80 cent.

» Les secours en espèces se sont élevés à plus de 800.000 fr.

» Nous demandons à nos Associés de nous continuer leur précieux concours pour l'exercice courant Nous verrions avec une vive satisfaction que dans chaque paroisse fût établi un *Comité*, comme cela se pratique pour les confréries. L'expérience nous a prouvé que rien n'est plus profitable à la prospérité de notre Association. Partout où le *Comité* paroissial existe, les cotisations

Archives diocésaines de Quimper et Léon

sont toujours fidèlement recueillies, et les fêtes de l'Œuvre sont régulièrement célébrées. Si le Directeur paroissial vient à disparaître, la situation de l'Œuvre n'est pas modifiée, elle se perpétue, et le nouveau directeur n'a pas lieu de se plaindre qu'en entrant en fonctions, il n'a rien trouvé, pas même un registre, pour le renseigner sur l'Association.

» Mais tout n'est pas dans la cotisation ; n'oublions pas la prière, c'est elle qui doit être à la base de toute œuvre catholique pour la féconder et attirer sur elle les bénédictions de Dieu. En ce moment, plus que jamais, soyons fidèles à cette sainte pratique de l'*Ave Maria* quotidien avec l'invocation à Saint-François de Sales. Plus d'un million d'invocations, chaque jour à la Vierge Immaculée et à notre saint Patron, n'est-ce pas là une force admirable dont nous disposons pour le maintien et la défense de la foi, en ces jours de tribulations et d'angoisses? Que le ciel daigne exaucer ces prières et rendre à l'Eglise la paix dont elle a si grand besoin pour continuer, à travers le monde, à travers la France en particulier, son œuvre de défense sociale, de civilisation chrétienne, et son travail incessant pour le salut des âmes. »

***

En ce qui concerne le diocèse de Quimper et de Léon, il nous a été donné de constater, pour l'année qui vient de s'écouler, un relèvement de plus de 1.000 fr. sur l'exercice précédent.

Bien qu'un certain nombre de paroisses ne nous aient pas encore, pour divers motifs, adressé leurs cotisations annuelles, le total général a atteint 4.455 fr.

Cette augmentation de nos recettes, malgré les difficultés du temps, nous semble le meilleur éloge des zélateurs et zélatrices ; leurs efforts se voient ainsi récompensés par un succès bien encourageant, sous la bienveillante impulsion des chefs de paroisses. Les services, soit en argent soit en nature, que l'Association de Saint-François de Sales a mission de rendre aux œuvres qu'ils ont tant à cœur de mener à bien, la leur font apprécier de plus en plus et recommander autour d'eux.

Puisse leur exemple être contagieux ! J. B.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat au Conseil général. — Le Conseil général du Finistère, dans sa récente session, s'est occupé, naturellement, de la question qui, aujourd'hui, prime toutes les autres. Les avis de nos représentants à l'assemblée départementale se sont partagés de la manière suivante :

Une adresse a été signée *hors séance* par 18 membres, demandant que « la sanction législative ne soit point accordée au projet de séparation qui, après avoir profondément troublé les consciences, menace d'ouvrir une série de conflits... » ; et exprimant le regret « que les assemblées départementales et communales n'aient pas été appelées à éclairer le gouvernement sur les conséquences

de ce projet qui touche aux intérêts aussi bien qu'à la situation morale des communes ».

On eût désiré, pour traduire les sentiments de nos populations foncièrement catholiques, un vœu public émis par le Conseil tout entier. Ce vœu n'a réuni que 11 suffrages ; l'ordre du jour pur et simple a été adopté par 18 voix (les signataires de l'adresse dont il vient d'être parlé) ; 5 membres seulement ont voté pour la question préalable posée par M. le Préfet. Ce dernier chiffre est donc celui des conseillers généraux du Finistère partisans du projet de séparation : rien ne prouve que ce soit l'avis de la majorité de leurs électeurs.

AUDIERNE. — **La Communion Pascale et la Messe des Hommes.** — C'est un grand malheur pour une paroisse d'avoir une église insuffisante, et là où cette situation existe, ni le zèle du clergé, ni la bonne volonté des fidèles ne sauraient toujours y remédier complètement Depuis quelques années, on a cependant trouvé au mal en question un excellent palliatif, c'est la messe des hommes ; il a donné d'excellents résultats. Là où l'espace ne fait point défaut, l'idéal est sans doute de voir les familles venir au grand complet assister au saint sacrifice ; mais si c'est impossible, incontestablement ce à quoi il faut viser, c'est de faciliter aux hommes l'accomplissement de cette grave obligation.

Deux fois, à un an d'intervalle, je me suis trouvé à Audierne le jour de la bénédiction de la mer ; de ma fenêtre je voyais l'église et une partie de son pourtour ; l'intérieur du petit édifice était rempli, et les bancs de pierre formant une sorte d'enceinte étaient tous occupés. Certes, ceux qui avaient pu y trouver place montraient leur bonne volonté et faisaient un acte d'obéissance et de foi, mais pendant la demi-heure qu'ils passaient là étaient-ils dans des conditions bien favorables pour occuper pieusement leur esprit ? — J'en doute un peu.

M. le Recteur d'Audierne, après avoir tout fait pour triompher des difficultés qu'avaient ressenties ses deux prédécesseurs à propos de la construction d'une église plus vaste, voyant les difficultés qui partout empêchent de bâtir ou d'embellir les édifices religieux, ne trouva pas d'autre remède pour l'heure présente que d'établir définitivement la messe des hommes, et c'est désormais chose faite. Il a été puissamment aidé dans sa pieuse entreprise par le prédicateur de la station, M. l'abbé Bourdoulous, si bien connu, si favorablement apprécié, si aimé dans notre diocèse et dans toute la Bretagne bretonnante. Après une retraite française et une retraite bretonne pour les femmes, après des exercices spéciaux pour les enfants des communions, le prédicateur consacra la semaine de la Passion à une retraite pascale pour les hommes. Le dimanche des Rameaux, à la messe dite exclusivement pour eux, il y eut 750 communions, le dimanche suivant 200, et depuis, environ 250, c'est donc un total de 1.200 communions pour les hommes. On a dit et on dira encore que la foi est morte, que tout est fini,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

etc., etc. Certes, le mal est grand, les propos impies et blasphématoires, les journaux franchement immondes et les journaux hypocrites organes de la calomnie ne sont que trop facilement écoutés, mais que de réveils consolants ! M. l'abbé Bourdoulous n'a fait tant de bien à Audierne qu'au prix de sérieuses fatigues ; mais, même en ce monde, il a reçu une compensation : celle de l'âme apostolique heureuse du bien fait à l'âme de ses frères.

Quant à la messe des hommes, elle groupe chaque dimanche au pied de l'autel ceux qui jusqu'à présent venaient s'ennuyer là tout près sans pouvoir entrer, et aussi ceux qui, certains à l'avance de ne pas trouver de place, restaient tranquillement chez eux, retournant peu à peu et sans s'en douter à la vie païenne.

Saint-Pol-de-Léon. — **Installation du nouveau Curé.** — La *Semaine religieuse* a bien voulu reproduire, dans son numéro du vendredi 28 Avril, le compte-rendu de l'entrée officielle de M. le chanoine Treussier dans sa nouvelle paroisse. Si cette entrée eut de l'éclat, chacun a été en mesure d'en juger par les détails qu'il a pu lire. Elle n'était toutefois, en réalité, que l'humble préface d'une autre fête dont le dimanche de Quasimodo devait voir se dérouler les splendeurs.

Il s'agit, on l'a déjà compris, de l'installation solennelle du nouveau Curé-Archiprêtre, laquelle fut présidée par M. le chanoine Gadon, vicaire général honoraire et Supérieur du Grand-Séminaire de Quimper. Annoncée, le dimanche précédent, au prône de la grand messe, rappelée, la veille au soir, par la voix joyeuse des cloches, au pieux souvenir de tous, elle ne pouvait manquer de faire le vide, ou à peu près, dans l'ensemble des habitations de la paroisse, et d'attirer, bien avant qu'elle commençât, dans la vaste enceinte de la basilique de Saint-Paul-Aurélien, une foule dont les flots pressés débordaient, pour ainsi dire, par toutes les issues.

Mais voici que 10 heures approchent. Au seuil de sa demeure, le nouveau Curé-Archiprêtre paraît, revêtu de la chape en drap d'or. Un prie-Dieu est là, sur lequel il s'agenouille. Il baise la croix que lui présente M. le Vicaire général installateur, entonne le *Veni Creator* et s'en vient prendre place sous le dais que quatre membres du Conseil de Fabrique, MM. de Kermoysan, R. de Kerdrel, de Cadenet et Péron, s'honorent de porter. Et, incontinent, la procession de se mettre en marche. Enveloppée, dès son entrée à la cathédrale, par les accords puissants et harmonieux des orgues, elle s'avance, majestueuse et solennelle, jusqu'au chœur que des mains habiles ont orné avec un goût parfait.

Aussitôt commencent les rites divers de l'installation proprement dite, et à voir l'intérêt avec lequel le peuple les suit, l'on ne saurait douter qu'il n'en saisisse à merveille l'auguste et touchant symbolisme.

Arrive le moment où M. l'Archiprêtre fait son apparition dans la chaire sacrée. Un silence, impressionnant par son intensité

même, se produit alors dans la vaste assemblée. De telle sorte qu'il n'est pas un seul assistant, si reculée que puisse être sa place dans la maison de Dieu, qui ne perçoive très distinctement le *Pax vobis* jaillissant des lèvres émues du nouveau pasteur. « La paix, c'est bien là, en effet, dit-il, ce qu'il vient, au nom du divin Maître, apporter à tous sans exception, mais plus spécialement toutefois aux petits, aux humbles, aux déshérités de ce monde. »

Après ce début où se révèle la paternelle tendresse de son cœur, il entreprend l'éloge de ses prédécesseurs, les anciens Curés-Archiprêtres de la Cathédrale de Saint-Pol, et particulièrement de MM. Le Goff et Messager, dont il s'efforcera, la grâce de Dieu aidant, d'imiter le zèle apostolique et les éminentes vertus. A leur exemple, il se dépensera, il se *surdépensera*, en toute occasion, en tout temps, et de jour et de nuit, pour le bien spirituel et temporel du troupeau dont la garde lui a été confiée. « Ses ouailles peuvent être d'ailleurs assurées que, si la tempête qui gronde maintenant venait à mettre en péril l'exercice de leurs droits de catholiques, lui, leur pasteur, se trouverait toujours à leur tête, ardent à les défendre. »

Il termine enfin par une invocation à la Vierge Marie, souveraine très aimée du pays de Léon, à saint Paul-Aurélien, patron du diocèse et de la paroisse, et au bienheureux Curé d'Ars, protecteur spécial de tous les curés de France, sous l'égide desquels il place les travaux de son nouveau ministère.

Après cette pathétique allocution, faite en partie double, en français et en breton, M. l'Archiprêtre commence la célébration de la grand'messe. Deux de ses anciens collègues de professorat au Grand Séminaire de Quimper l'assistent à l'autel : MM. Livinec, recteur de Plouénan, et de Kervenoaël, toujours en exercice dans le susdit établissement diocésain. Lorsque cesse le chant de l'Evangile, M. le Vicaire général Gadon est en chaire à son tour. Il y prononce, en langue française, un magnifique discours qu'une froide analyse ne pourrait que décolorer. Il faudrait, pour le goûter et l'apprécier comme il convient, en avoir le texte complet sous les yeux... Dès que ce discours a pris fin, le *Credo* retentit, éclatant comme un triomphe, sous les antiques voûtes de la basilique, lesquelles semblent retenir encore les échos des voix de tant de générations disparues. Puis le saint Sacrifice se poursuit avec cette pompe et cette majesté qui n'appartiennent qu'à la seule Eglise catholique, et qui sont un perpétuel ravissement pour les yeux, en même temps que pour les cœurs.

A l'issue de la messe, de fraternelles agapes réunissent dans la grande salle du presbytère, autour de M. l'Archiprêtre, les membres du clergé, au nombre de soixante-dix environ, et ceux du Conseil de Fabrique. Au dessert, M. le chanoine Treussier se lève et ouvre la série des toasts, devenus les compléments obligés et intéressants des solennités religieuses et autres. S'adressant tout d'abord à M. le Vicaire général, il le remercie du fond du

Archives diocésaines de Quimper et Léon

cœur d'être venu installer, dans la belle paroisse de Saint-Pol, le nouveau Curé qui se réjouira toujours d'avoir collaboré avec lui, pendant 20 ans, à l'œuvre, si délicate aujourd'hui, de l'instruction et de l'éducation des jeunes clercs. Puis il ajoute : « Monsieur le Vicaire général, vous représentez encore, dans notre fête, l'autorité de Mgr l'Evêque. Voulez-vous, lorsque vous rentrerez à Quimper, lui redire combien je lui suis reconnaissant de m'avoir appelé à la tête de l'une des paroisses les plus chrétiennes de son diocèse, et ajouter, pour le consoler un peu des épreuves, inséparables désormais de sa fonction pastorale, que, dans les circonstances douloureuses d'un avenir prochain peut-être, les prêtres et les fidèles de Saint-Pol-de-Léon, obstinés dans la même foi, profondément respectueux de l'indivisible hiérarchie catholique, suivront avec une enthousiaste obéissance toutes ses instructions.

« Monsieur le Maire, je suis heureux de saluer en votre personne la municipalité vaillante de Saint-Pol de Léon, et l'une des familles les plus admirables de la Bretagne. Tel est le prestige si légitime de votre caractère que le nom des « de Guébriant » est devenu, même chez les adversaires les plus opiniâtres de notre foi, synonyme de chevalerie et de dévouement à toutes les causes généreuses.... Ainsi la noblesse de Saint-Pol de Léon se montre-t-elle constante dans l'attachement aux traditions de ses ancêtres et donne-t-elle à la paroisse l'exemple réconfortant des vertus les plus rares. Ne me suffirait-il, si j'avais besoin d'établir la vérité de cet éloge, de citer seulement les noms de M. Raoul de Kerdrel, ce défenseur généreux et intrépide des Etats pontificaux, de Messieurs de Kervenoaël, du Penhoat, de Kermoysan, Alfred de Kerdrel ? Je ne saurais clore cette liste de noms sans y joindre celui de M. Roy, qui a gagné par son courage et son abnégation de tous les jours des titres véritables de noblesse catholique. »

Ici, M. l'Archiprêtre entre dans quelques considérations sur la parfaite entente qui existe, à Saint-Pol, entre le Conseil municipal et le Conseil de Fabrique, puis il poursuit : « Heureuse union que rien n'affaiblira, et sur laquelle votre nouveau Curé fonde le meilleur espoir. Assisté par la grâce de Dieu, aidé par MM. les Vicaires, dont vous avez appris depuis longtemps à estimer la piété et le zèle, il s'efforcera de faire le bien, de continuer parmi vous l'œuvre de votre ancien et très regretté pasteur.

« Messieurs, je me reprocherais de finir ce toast un peu trop long sans remercier, d'une manière spéciale, les prêtres qui sont venus à notre fête... : M. le chanoine Quidelleur, dont le souvenir demeure vivace dans la mémoire de tous les Saint-Politains, et dont la présence est pour moi un gage de si encourageante affection ; M. le chanoine Quéinnec, un ami de vieille date ; M. le Supérieur de la maison Saint-Joseph — veut-il me permettre une malice respectueuse? — qui garde, dans sa demeure si vieille, un cœur si jeune ; M. le Principal du Collège, en qui je suis heureux de retrouver un bon ami, et ses distingués professeurs, presque tous mes

anciens élèves ; MM. les Recteurs et les autres prêtres du canton ; M. le chanoine Morvan qui, paternellement, et non sans succès, encouragea mes débuts dans l'étude de la langue d'Homère ; M. le Recteur de Plougoulm, l'érudit historien de Saint-Pol-de-Léon ; M. le Recteur de Plouénan, dont je fus le collègue au Grand-Séminaire et auprès de qui je revivrai les beaux jours que nous y avons passés ensemble ; MM. les prêtres originaires de Saint-Pol de Léon, à qui j'ai voulu réserver la dernière, la meilleure part de cette longue énumération de personnages amis.

» Et, Messieurs, je vous demande d'associer à ce toast le nom de notre éminent et vaillant député, M. le comte Albert de Mun. Il eût voulu être aujourd'hui des nôtres. Il me l'a écrit, me disant qu'il regrettait infiniment de ne pouvoir faire le voyage, à cause de la fatigue ressentie à la suite des dernières et laborieuses séances de la Chambre. Et ce matin encore, il m'envoyait le télégramme suivant :

« Je vous renouvelle mes excuses et mes regrets en m'asso-
» ciant de tout cœur aux hommages et aux vœux de tous vos
» paroissiens. » ALBERT DE MUN. »

M. le Maire, le comte de Guébriant, répond à M. le Curé : il le remercie des beaux sentiments dont il vient de faire entendre l'expression au Conseil municipal, au Conseil de Fabrique, et qui ont trouvé un écho si profond dans tous les cœurs. Au reste, ajoute-t-il, la réputation de zèle et de science de M. le Curé, précédant son arrivée à Saint-Pol, lui avait conquis d'avance, avec l'estime et le respect, la sympathie générale. Pasteur et troupeau, unis si rapidement et si étroitement par des liens si forts, peuvent donc envisager, sans crainte, les menaces de l'avenir.

M. le Vicaire général clot la série des toasts. Il remercie M. le Maire et conclut par ce mot charmant : « C'est la deuxième fois, dit-il, que j'installe M. Treussier ; j'espère que ce sera la dernière. *Ad multos annos* » ! Toute la salle éclata en applaudissements enthousiastes... Inutile d'ajouter que de nombreux passages des deux toasts précédents ont été salués de même par de vigoureux applaudissements.

La salle du banquet se vide ; et bientôt l'on se retrouve à la cathédrale, clôturant par le chant des vêpres et la bénédiction du T. Saint-Sacrement, une fête dont le souvenir vivra longtemps au cœur de tous ceux qui ont eu la joie d'y prendre part. ***

BREST. — **Jeunesse Catholique.** — Le dimanche 30 Avril, des membres de la Jeunesse Catholique de Brest ont donné, à Plougonvelin et à Plabennec, une conférence sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

A Plougonvelin, Henri Déniel a pris la parole devant un auditoire de 400 personnes. Il a montré le caractère persécuteur et antilibéral du projet Briant en discussion au Parlement.

L'orateur a été applaudi avec beaucoup d'enthousiasme.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

François Lidou, président du groupe Saint-Martin de Brest, a ajouté quelques mots et fait voter l'ordre du jour suivant :

« 300 électeurs réunis à Plougonvelin, après avoir entendu l'exposé du projet soumis aux Chambres sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat ;

Considérant que ce projet aboutit à la violation de la liberté religieuse ;

Considérant qu'il constitue, de la part de l'Etat, une faillite aux engagements solennellement contractés par l'Assemblée Constituante et la Convention et ratifiés par le Concordat ;

Considérant que le vote de ce projet déchaînerait sur la France une véritable guerre religieuse et atteindrait la patrie dans ses forces vitales ;

Protestent énergiquement contre l'adoption de ce projet et donnent mandat à leurs élus de transmettre leur protestation au Parlement. »

A Plabennec, M. l'abbé Thomas, vicaire à Saint-Martin de Brest, a fait une conférence en breton et, pendant plus d'une heure, a fixé l'attention d'un auditoire de 500 hommes. Sa parole chaude et vibrante a remué jusqu'au plus profond de leur être nos braves paysans, qui sont sortis de la salle réconfortés et décidés à défendre l'Eglise catholique.

Joseph Kerbiriou, président du Patronage Saint-Martin de Brest, déclare que ce n'est point une loi de liberté qu'on nous prépare, mais une loi de tyrannie.

« Organisons-nous, dit-il, agissons avec prudence, car la lutte sera d'autant plus pénible que plus longue aura été notre patience ; mais aussi la lutte se terminera-t-elle par le triomphe complet de la foi. » Il soumet ensuite un ordre du jour qui a été accepté à l'unanimité, au milieu d'un tonnerre d'applaudissements.

M. le Curé de Plabennec remercie, en termes très émus, les conférenciers et invite tous les jeunes gens de sa paroisse à suivre l'élan qui vient d'être donné par la Jeunesse Catholique.

P. A.

FÉDÉRATION DES ŒUVRES CATHOLIQUES

1er Congrès diocésain à Landerneau, les 11, 12 et 13 Juin 1905. — Questionnaires. — *Suite.* — IV. Mutualités. —

1° Combien existe-t-il de mutualités dans votre paroisse ?

2° Sont-elles *libres*, approuvées ou reconnues d'utilité publique ?

3° Quels risques garantissent-elles (vieillesse, maladie, accidents, grêle, mortalité de bétail, etc., etc. ?)

4° Nombre d'adhérents — secours alloués — obligations imposées par ces sociétés ?

5° Connaissez-vous quelque mutualité due à l'initiative d'un syndicat ?

6° Quelle est la part prise dans le mouvement mutualiste de votre région :

a) Par les catholiques ;

b) Par les membres des cercles d'études ;

c) Par les non catholiques ?

V. Œuvres Eucharistiques. — 1° L'Œuvre de l'Adoration du T. S. Sacrement est-elle établie dans votre paroisse ? — Quelle en est l'organisation ?

2° Y a-t-il une messe spéciale pour les hommes — date de sa fondation — ses résultats ?

3° Avez-vous des communions fréquentes dans votre paroisse ? — Avez-vous une organisation spéciale pour la communion des hommes ?

4° Port du Viatique ?

Des questionnaires — sur feuilles séparées — avec les renseignements désirés seront envoyés aux personnes qui en feront la demande à M. Lidou, secrétaire général, rue Duquesne, 1 bis, à Brest. Ils devront être renvoyés, le plus tôt possible, à la même adresse.

†

Au moment où se prépare le premier Congrès de nos Œuvres catholiques, nous devons faire remarquer que la Fédération diocésaine n'est que la mise en pratique des règles de l'Action populaire chrétienne tracées par les Souverains Pontifes. Aussi, nous en avons la conviction, tous les catholiques d'action qui désirent travailler au salut de la société et de la religion en France s'intéresseront au Congrès et y prendront part dans la mesure du possible.

Action populaire chrétienne. — L'Action populaire chrétienne ou la démocratie chrétienne a été définie, et ses attributions délimitées par Léon XIII (Enc. *Rerum novarum, Graves de communi* et autres documents) et par Pie X (*Motu proprio* du 16 Mars 1904).

Elle consiste dans une action bienfaisante en faveur du peuple, fondée sur le droit naturel et les préceptes de l'Evangile (*Motu proprio*, art. XIII).

Elle comprend les sociétés de secours mutuels, les patronages pour les enfants, les corporations des arts et métiers (syndicats) et autres institutions destinées à fournir d'opportuns secours à ceux qui sont dans le besoin, ainsi qu'à rapprocher et unir entre elles les deux classes des capitalistes et des ouvriers (*ibid.*, art. XI, et Enc. *Rerum novarum*).

L'Action populaire chrétienne peut être considérée dans ses rapports avec la société, avec l'Eglise et avec l'Etat.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

a) ***Au point de vue social***, l'Action populaire chrétienne consacre le droit de propriété privée et maintient la distinction des classes, comme choses conformes à l'ordre établi par Dieu (Enc. *Graves de communi*, et *Motu proprio* art. III et V).

Elle pourvoit aux intérêts des classes inférieures, mais sans exclure le concours des classes supérieures *(ibid.)*. Patrons et prolétaires, riches et pauvres, tous unis par un lien d'amour, doivent s'aider réciproquement à atteindre leur fin dernière dans le ciel et sur la terre leur bien-être matériel et moral *(ibid.*, et Enc. *Quod apostolici muneris)*.

b) Dans ses rapports avec l'Eglise, l'Action populaire chrétienne a l'obligation très stricte de dépendre de l'autorité ecclésiastique, en montrant envers les Evêques et leurs représentants une entière soumission et obéissance : ce n'est ni un zèle méritoire ni une piété sincère qu'entreprendre des choses même belles et bonnes en soi quand elles ne sont pas approuvées par le propre Pasteur (Enc. *Graves de communi*, et *Motu proprio* art. XIV).

La question sociale, en effet, n'est pas uniquement une question économique, elle est au contraire et avant tout une question morale et religieuse et, pour ce motif, il faut la résoudre d'après les règles de la morale et le jugement de la religion (Enc. *Graves de communi*). Aussi, quelles que soient les initiatives conçues et réalisées dans cet ordre de choses par des hommes soit isolés, soit associés, qu'ils n'oublient pas la soumission profonde due à l'autorité des Evêques *(Ibid.)*.

c) Dans ses rapports avec l'Etat, la Démocratie chrétienne ou l'Action populaire chrétienne ne doit jamais s'immiscer dans la politique, elle ne doit servir ni à des partis ni à des desseins politiques. Dans les affaires publiques, quand les démocrates chrétiens jugent utile de s'y mêler, ils doivent se placer nettement sur le terrain constitutionnel (Enc. *aux Français* 16 Févr. 1892) et joindre leurs forces à celles des autres catholiques auquels l'autorité ecclésiastique se montrerait favorable, afin qu'en aucune manière, il ne puissent réduire par leur faute les avantages de l'unité d'action (*Lettre de Son Em. le cardinal Merry del Val à Son Em. le cardinal archevêque de Paris, à l'occasion du dernier congrès du* Sillon).

Voilà les conditions absolument requises, mais aussi suffisantes pour que l'action populaire ou la démocratie soit véritablement chrétienne. En dehors de là, il n'y a plus d'action catholique, il y a seulement ou la démocratie sociale réprouvée par le pape Léon XIII (Enc. *Graves de communi*), ou la démocratie politique dont l'Eglise n'a pas à s'occuper.

Un portrait de Mgr l'Evêque de Quimper. — M. F. Jacquier, sculpteur à Caen, si avantageusement connu déjà dans notre diocèse par plusieurs ouvrages (trône de N.-D. de Loc-Maria, autels de l'Ile de Sein, de Henvic et de Taulé), vient d'éditer en

médaillon un portrait de Mgr Dubillard, d'une ressemblance parfaite. Nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs cette œuvre qui a une réelle valeur artistique et que son prix met à la portée des bourses les plus modestes : *2 fr. 25*, chez MM. Salaün et Bernard, libraires à Quimper, seuls dépositaires dans le diocèse.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. — **Mouez Reier Plougastell**, *par* « KLAODA » (1). Sous ce titre, M. Claude-Marie Le Prat, instituteur libre à Landivisiau, vient de publier un recueil de poésies dont plusieurs ont été couronnées à divers concours. « Klaoda », qui est bien breton de cœur et de sentiments, célèbre — ou mieux chante — dans une série de pièces très variées de forme et de rythme, toujours en un brezounek très pur, d'abord Plougastel, sa paroisse natale, puis la Bretagne *(Breiz-Izel)*, son vieil idiome, ses vieux patrons et, en particulier, les « Sept Saints ». Ce livre, écrit à l'auteur Mgr Dubourg, évêque de Moulins, « contribuera à faire aimer davantage Dieu et sa religion sainte, l'Armorique et sa douce langue ; et, en le composant et en le livrant à la publicité, c'est le succès que vous avez principalement ambitionné ».

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Depuis les fêtes de Pâques, S. S. Pie X accorde, chaque jour, des audiences collectives aux nombreux fidèles demandant à être admis en sa présence.

Mgr F. Petit, archevêque de Besançon, a été reçu à deux reprises en audience particulière.

Le Souverain Pontife tiendra, dans le courant du mois de Juin, un Consistoire pour la préconisation de quelques évêques et la création de plusieurs cardinaux.

On sait que l'un des chapeaux vacants dans le sacré collège appartient à la France, par suite de la mort du cardinal Langénieux, archevêque de Reims. On pense que la nomination de son successeur sera réservée jusqu'à la solution, dans un sens ou dans un autre, des difficultés actuelles entre le gouvernement français et le Saint-Siège.

— **Le Pape et la France.** — Au sujet de la situation présente, Pie X, dans une audience accordée à M. le chanoine Jaspar (de Cambrai) a fait d'importantes déclarations dont voici le passage essentiel :

---

(1) Un élégant vol. in-12, orné de gravures, imprimé chez R. PRUD'HOMME, à Saint-Brieuc. — En vente chez l'auteur, et aux librairies Derrien et Tourmen, à Brest. L'unité *franco* : 1 fr. 75.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« *Noli timere !* Courage et confiance, dit le Pape avec une sérénité tranquille et ferme qui nous impressionne. Puisque le Divin Maître a voulu faire une Eglise militante, il faut toujours être prêt à *militer*. Le combat, *pugna*, est sans doute un désordre de la part de ceux qui le provoquent et le livrent, mais il est dans la logique et la convenance pour ceux qu'on attaque et qui doivent résister...

Je parlerai *in tempore opportuno*. Si l'on nous contraint à nous servir de nos armes, *rien ne nous oblige à les montrer d'avance à nos adversaires*, qui en abuseraient contre nous. Je le répète : le *moment venu, j'agirai sans hésitation*. D'ici là, mieux vaut que nos persécuteurs *ignorent nos projets*, que, du reste, *je n'ai jamais fait connaître à personne.* »

France. — **Vers la séparation.** — La Chambre va rentrer, on le sait, lundi 15 Mai et reprendra aussitôt la discussion du projet de loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Le contact avec leurs électeurs aura-t-il modifié les dispositions des députés ? Quelques-uns l'espèrent. A coup sûr, le pays n'est pas pour la séparation ; beaucoup de conseils généraux l'ont déclaré nettement, et un grand nombre d'autres ont gardé le silence, ce que l'on peut considérer, non sans raison, comme un désapprobation du projet de loi.

D'un autre côté, il se produit dans les conseils de fabrique de France un mouvement dont on ne peut pas ne point tenir compte. Les uns déclarent simplement attendre les directions de l'autorité ecclésiastique ; les autres affirment leur disposition de ne se prêter à aucune dévolution si la loi attente aux droits dont ils sont les simples dépositaires Tous comprennent la gravité de la situation et sont prêts à accomplir leur devoir, le moment venu.

Enfin on peut espérer que les pétitions, couvertes d'innombrables signatures dans toutes les parties de la France, ne demeureront pas sans effet.... Si quelque chose peut arrêter la loi néfaste qui se prépare, c'est la réprobation du pays. Il n'y avait pas à compter sur la sagesse d'une Chambre dominée par les passions anticléricales et conduite par une poignée de sectaires, mais on peut compter sur l'intérêt électoral d'un grand nombre de ses membres. — Que l'on continue donc à pétitionner ; il n'est pas trop tard, puisque la loi est en suspens. Que l'on continue surtout à prier : c'est un moyen de défense — et non des moins efficaces — à la portée de tous.

En l'honneur du Bienheureux Curé d'Ars. — Le culte du Bienheureux J.-B. Vianney, curé d'Ars, a été magnifiquement inauguré à Belley, par un triduum solennel célébré à la cathédrale les 28, 29 et 30 Avril. Neuf évêques y assistaient, parmi lesquels Son Em. le cardinal Coullié, archevêque de Lyon. Le

jour de la clôture, Mgr de Cabrière évêque de Montpellier, a fait entendre à la foule immense, accourue du Bugey et de la Savoie, un discours magistral, plein des plus hauts enseignements.

La semaine dernière (5, 6 et 7 Mai), un second triduum a eu lieu à la primatiale de Lyon (1).

Aux fêtes célébrées à Belley a été lu le décret de Sa Sainteté Pie X proclamant le bienheureux Vianney « Patron de tous les curés de France » et accordant son office à tous les diocèses français.

Nous publierons prochainement le texte intégral de ce décret.

Massacre de missionnaires au Thibet. — M. Hinard, directeur du séminaire des Missions Etrangères de Paris, communique à la revue *Les Missions Catholiques* cette douloureuse dépêche envoyée par M. Beaublat, procureur à Shanghaï : « L'évêque du Thibet télégraphie que quatre missionnaires ont été massacrés à Batkang ainsi que de nombreux chrétiens ».

De ces quatre missionnaires, trois sont connus : MM. Mussot, Bourdonnec et Soulié ; quant au quatrième, on n'est pas encore suffisamment fixé sur son nom.

M. P. Bourdonnec était originaire du diocèse de Saint-Brieuc. Né à Ploumilliau, en 1859, il était entré aux Missions Etrangères en 1878 et partit pour le Thibet en 1882.

BIBLIOGRAPHIE

Conférences de la Madeleine, Carême 1904 : *La Femme d'après saint Paul, L'acte de Foi au XX^e^ Siècle*, par Mgr Henry Bolo, protonotaire apostolique. — Un volume in-12, 2 fr. 50 (R. Haton, éditeur).

Le succès des conférences de la Madeleine va croissant, car le public reconnaît de plus en plus dans Mgr Bolo, un de nos orateurs de premier ordre. En 1904 il étudie : *La Femme d'après saint Paul ;* il traite ensuite de *l'acte de foi au vingtième siècle.*

Les sujets de la première partie sont les suivants : *La Femme Mondaine, La Femme dans le Mariage, La Mère de Famille, La Femme de Bien, La Vierge* Il est certain qu'il n'existe rien sur ces sujets de plus inédit comme documentation, en même temps que de *plus fort* comme style.

La seconde partie contient des conférences aux hommes, également remarquables, saisissantes d'à propos et de clarté.

Librairie J. Salaun, Quimper.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du Numéro du 5 Mai 1905 :

I. L'Héroïne du Pé-Tang, par Albert de Salinis — II. M. Brunetière et les théologiens, par Maurice de La Taille. — III. Les religions à Carthage au

---

(1) La paroisse d'Ars a fait partie du diocèse de Lyon jusqu'en 1823, époque à laquelle fut rétabli le siège de Belley, supprimé par le Concordat.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

commencement du troisième siècle, par Adhémar d'Alès. — IV. L'Inique Séparation, par Paul Dudon — V. Les hymnes du « Petit Office de l'Immaculée Conception », par Paul Debuchy. — VI. Bulletin d'histoire, par Henri Chérot. — VII Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Evénements de la quinzaine.

« ROME »

Sommaire du numéro du 8 Mai.

Texte : Le Concordat de 1801. III. La signature à Paris ; les ratifications. — Notre souscription pour le Denier de Saint-Pierre. — Le Consistoire du 27 Mars. — Lettre encyclique *Acerbo nimis*, sur l'enseignement de la doctrine chrétienne. — Lourdes dans les jardins du Vatican. — Chronique. — Les protonotaires apostoliques. *Motu proprio* du Souverain Pontife.

Illustrations (11) : Portraits et monuments.

L'Action Populaire. — Bettencourt. — L'APPRENTISSAGE. — L'Apprentissage est en décadence ! telle est la plainte universelle. Il y a déchéance pour l'ouvrier, décadence pour le métier — M. Bettencourt recherche les causes multiples de ce mal, il consulte l'expérience du passé et celle de nos voisins afin de guérir le mal et, mieux encore, afin de le prévenir.

L'exemplaire : **0 fr. 25**. — L'abonnement à la troisième série (N° 49 à 72) : **5 francs.**

En vente dans les Librairies.

Nous recommandons tout spécialement à nos lecteurs la maison

Vve J. CLAVERIE & FILS,

21, quai des Queyries, Bordeaux-Bastide, pour ses vins rouges et blancs, spiritueux, vins fins étrangers. — Cafés. — Prix-courant sur demande. — Maison de confiance fondée en 1810. Prière de joindre bande d'abonnement.

A VENDRE *à Paignton* dans le Devonshire (Anglet.) **UNE JOLIE PROPRIÉTÉ,** située au bord de la mer. — Plage, jardins, serres, climat exceptionnel. — Conviendrait à un établissement religieux. — *S'adresser à M. André de Couesnongle, agent d'affaires, 46, quai de l'Odet, Quimper (Finistère).*

CHAPEAUX
Barrettes, Rabats
Faux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, Fils Aine

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — **QUIMPER** — rue Verdelet, 20

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

20e Année. **Vendredi 19 Mai 1905.** N° 20.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Lettre Encyclique de N. Saint Père le Pape Pie X sur l'Enseignement de la Doctrine chrétienne. (à suivre).

II. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; offices extraordinaires ; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pendant la semaine ; Guipavas ; Nomination dans le clergé ; Œuvre de Notre-Dame de Salut ; Brest ; Le Conquet ; Un prêtre en police correctionnelle ; Chez nos voisins ; Fédération des œuvres catholiques (suite) ; La Troménie de saint Ronan.

III. — Nouvelles du monde catholique: Rome ; France ; Auch ; Le protectorat des œuvres catholiques en Orient.

IV. — Bibliographie.

V. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 21 Mai. — 4e Dimanche après Pâques. S. Pierre Célestin, Pape. Double. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de S. Pierre Célestin, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 22. — S. Ubalde, Evêque *(du 16 Mai)*. Semi-double. Blanc.

Mardi, 23. — S. Donatien et S. Rogatien, Martyrs *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Rouge.

Mercredi, 24. — Notre-Dame Auxiliatrice *(au Supplément)*. Double-majeur. Blanc.

Jeudi, 25. — S. Grégoire VII, Pape. Double. Blanc.

Vendredi, 26. — S. Philippe de Néri, Confesseur, Double. Blanc.

Samedi, 27. — S. Bède le Vénérable, Docteur. Double. Blanc.

Dimanche, 28. — 5e Dimanche après Pâques. S. Augustin de de Cantorbéry, Evêque.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Landéda	19-22 Mai.
La Forêt-Landerneau	23-24 —
Henvic	25-27 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

Notre Saint-Père le Pape Pie X

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Aux Evêques de tout l'univers catholique

SUR

L'ENSEIGNEMENT DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

(Suite.)

Puisque de l'ignorance de la religion dérivent tant de maux, et que d'autre part la nécessité et l'utilité de l'instruction religieuse sont si grandes (car en vain espère-t-on que celui qui ignore les devoirs du chrétien pourra les remplir), il faut maintenant savoir à qui il appartient de garder les esprits de cette pernicieuse ignorance et de les instruire d'une science si nécessaire.

La chose, Vénérables Frères, n'offre aucun embarras : car ce soin si grave regarde tous ceux qui sont les pasteurs des âmes. Ceux-ci, en effet, sont tenus par le précepte du Christ de connaître et de faire paître les brebis à eux confiées. Faire paître, c'est tout d'abord enseigner. « Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur, et ils vous feront paître dans la science et la doctrine. » Ainsi parlait Dieu par Jérémie. C'est pourquoi l'apôtre Paul disait : « Le Christ ne m'a pas envoyé baptiser, mais prêcher » (I Cor., I, 17), marquant ainsi que le premier rôle de ceux qui sont chargés, à quelque titre, de gouverner l'Eglise sont investis de la charge d'instruire les fidèles des choses saintes.

Nous croyons superflu de faire l'éloge d'une telle instruction et de montrer quel est son prix devant Dieu. Certes, l'aumône que nous faisons aux pauvres pour soulager leurs misères a un grand mérite aux yeux de Dieu. Mais qui niera la supériorité du zèle et du labeur par lequel nous gagnons aux âmes, les instruisant et les avertissant, non pas les biens éphémères du corps, mais les biens éternels ? Rien ne saurait être plus agréable à Jésus-Christ, sauveur des âmes, qui dit de lui-même par Isaïe : « Il m'a envoyé prêcher aux pauvres » (Luc., IV, 18).

Il importe cependant, Vénérables Frères, de mettre avec insistance ce fait au-dessus de tout : un prêtre, quel qu'il soit, n'a aucun autre devoir plus grave et n'est tenu par aucun lien plus étroit. En effet, qui peut nier que chez le prêtre la science doit s'ajouter à la sainteté de la vie ? « Les lèvres du prêtre garderont la science » (Malach., II, 7). En fait, cette science, l'Eglise l'exige très sévèrement de ceux qui doivent être admis au sacerdoce.

Pourquoi cela ? Parce que le peuple chrétien attend d'eux la connaissance de la loi divine et que Dieu les destine à communiquer celle-ci. « Et ils chercheront une loi sur ses lèvres parce que c'est l'ange du Dieu des armées » *(Ib.)*. C'est pourquoi l'évêque, lors de l'ordination, s'adresse ainsi aux candidats au sacerdoce : « Que votre doctrine soit un remède spirituel pour le peuple de Dieu ; qu'ils soient les coopérateurs de notre Ordre ; afin que, méditant sa loi nuit et jour, ils croient ce qu'ils auront lu, et enseignent ce qu'ils auront cru » (Pontif. Rom.).

S'il n'est aucun prêtre à qui ces choses ne s'adressent, que penserons-nous de ceux qui, revêtus du nom et du pouvoir des curés, ont la charge de directeurs des âmes, en vertu de leur dignité et comme par une sorte de contrat ?

Ces prêtres doivent être classés en quelque sorte parmi les pasteurs et les docteurs que le Christ a donnés afin que les fidèles ne soient plus « des petits enfants flottants et ballottés à tout vent de doctrine au milieu de la méchanceté des hommes ; mais que, faisant la vérité dans la charité, ils croissent au milieu de tout en celui qui est notre tête, le Christ » (Eph. IV, 14 et 15).

C'est pourquoi le très saint Concile de Trente, traitant des pasteurs des âmes, édicte que le premier et plus grand devoir de ceux-ci est d'instruire le peuple chrétien. (Sess. V, *cap. de Ref.* Sess. XVII, *cap. 8.* Sess. XXIV, *cap. 4* et *7 de Ref.*). Il leur ordonne donc de parler au peuple de la religion au moins le dimanche et les jours de fête solennelle et chaque jour pendant l'Avent et le Carême, ou tout au moins trois fois par semaine. Ce n'est pas tout ; il ajoute, en effet, que les curés sont tenus, au moins les dimanches et jours de fête, soit par eux-mêmes, soit par d'autres, d'instruire les enfants des vérités de la foi et de leur apprendre l'obéissance envers Dieu et leurs parents.

Lorsqu'il s'agit de la réception des sacrements, il leur ordonne d'instruire de la nature de ceux-ci ceux qui doivent les recevoir et de le faire dans un langage facile et compris de tous. Notre prédécesseur Benoît XIV, dans sa constitution *Etsi minime*, a ainsi résumé et prouvé les prescriptions du très saint Concile : « Deux charges sont spécialement imposées par le Concile de Trente à ceux qui ont charge d'âmes : l'une est de parler au peuple des choses divines, les jours de fête ; l'autre est d'instruire les enfants et tous les ignorants de la loi divine et des rudiments de la foi ».

C'est à bon droit que le très sage Pontife distingue ces deux devoirs : celui de l'allocution que l'on appelle vulgairement explication de l'Evangile et celui de l'enseignement de la doctrine chrétienne. En effet, il en est peut-être qui, désireux de diminuer leur travail, se persuadent que l'homélie peut tenir

Archives diocésaines de Quimper et Léon

lieu de catéchisme. Combien cette opinion est fausse, c'est ce qui est évident pour qui réfléchit. L'allocution qui est faite sur l'Evangile s'adresse, en effet, à ceux qui doivent déjà être imbus des éléments de la foi. On peut la comparer au pain qui est distribué aux adultes. L'enseignement du catéchisme, au contraire, est le lait, ce lait dont l'apôtre saint Pierre voulait qu'il fût désiré sans malice par les fidèles comme par les enfants à peine nés.

En un mot, la fonction des catéchistes consiste à prendre une vérité concernant la foi ou les mœurs chrétiennes et à la mettre en lumière sous tous les aspects. Comme, en outre, le redressement de la vie doit être le but de l'enseignement, le catéchiste doit établir un parallèle entre les préceptes de vie que Dieu a donnés et la manière dont les hommes vivent réellement ; il faut ensuite, se servant d'exemples opportuns et sagement choisis, soit dans les saintes Ecritures, soit dans l'histoire ecclésiastique, soit dans la vie de saints personnages, persuader les auditeurs et leur montrer du doigt pour ainsi dire de quelle façon ils doivent ordonner leur conduite ; il faut enfin terminer par des exhortations afin que les assistants conçoivent l'horreur des vices, s'en détournent et suivent la vertu.

Nous savons, à la vérité, que la charge de transmettre ainsi la doctrine chrétienne déplaît à beaucoup, car elle n'est appréciée qu'à une faible valeur et semble peut-être peu susceptible de conquérir la faveur populaire. Nous pensons cependant qu'une telle appréciation dénote des esprits qui se laissent conduire par la légèreté plutôt que par la vérité. Certes, Nous ne refusons pas l'éloge dû aux orateurs sacrés qui, dans un zèle sincère pour la gloire divine, s'attachent, soit à venger et à défendre la foi, soit à louer les saints. Mais leur travail exige un autre travail préalable : celui des catéchistes. Si ce labeur manque, les fondements font défaut, et ceux qui édifient la maison travaillent en vain. Trop souvent les discours les plus ornés, qui sont écoutés avec applaudissements par les assemblées les plus nombreuses, ont pour seul résultat de chatouiller les oreilles et n'émeuvent aucunement les cœurs. L'enseignement du catéchisme, au contraire, quoique humble et simple, mérite qu'on lui applique ces paroles que Dieu prononce par l'intermédiaire d'Isaïe : « De même que la pluie et la neige descendent du ciel, et n'y retournent pas, mais abreuvent la terre, la pénètrent, y font pousser les germes, procurent de la semence à celui qui sème et du pain à celui qui mange ; ainsi sera ma parole qui sortira de ma bouche ; elle ne reviendra pas inutile vers moi, et elle prospèrera dans les choses pour lesquelles je l'ai envoyée » (Is., LV, 10, 11).

Nous pensons qu'il faut juger de même des prêtres qui, pour mettre en lumière les vérités de la religion, écrivent de laborieux ouvrages ; ils méritent évidemment pour cela de grands éloges. Mais combien trouve-t-on de gens qui lisent

des livres de ce genre de manière à en tirer un fruit correspondant au travail et aux désirs de l'auteur ? Au contraire, l'enseignement de la doctrine chrétienne, s'il est bien fait, apporte toujours quelque utilité aux auditeurs.

En effet (il est bon de le rappeler pour enflammer le zèle des ministres de Dieu), immense est le nombre — et il s'augmente de jour en jour — de ceux qui ignorent tout de la religion, ou qui n'ont de la foi chrétienne qu'une connaissance telle qu'elle leur permet, au milieu de la lumière de la vérité catholique, de vivre à la manière des idolâtres. Combien nombreux, hélas ! et non seulement parmi les enfants, mais encore parmi les adultes et les vieillards, ceux qui ne connaissent absolument rien des principaux mystères de la foi, qui, entendant le nom du Christ, répondent : « Qui est-il...., pour que je croie en lui » (JOAN., IX, 36) ? Par suite, ils ne considèrent pas comme vice de concevoir et de nourrir des haines contre autrui, de conclure les contrats les plus iniques, d'exercer des professions malhonnêtes, de prêter de l'argent à usure, et d'accomplir d'autres actions non moins condamnables. Par suite, ignorant la loi du Christ, qui défend non seulement de faire des choses honteuses, mais encore d'y penser et de les désirer sciemment, bien des gens, quoique peut-être, pour une cause ou pour une autre, ils s'abstiennent à peu près des honteux plaisirs, nourrissent toutefois, dans leur esprit qu'aucune notion religieuse ne défend, les plus malsaines pensées, multipliant ainsi les iniquités au delà du nombre des cheveux de leur tête.

Et ces vices, Nous tenons à le répéter, se rencontrent non seulement chez les populations des champs ou dans la portion misérable du peuple, mais encore, et peut-être plus fréquemment, chez les hommes d'une situation plus relevée, y compris ceux qu'enfle la science, et qui, appuyés sur une vaine érudition, prétendent pouvoir railler la religion et « blasphèment tout ce qu'ils ignorent » (JUD., 10).

S'il est vain d'espérer une moisson d'une terre qui n'a pas reçu de semence, comment attendre des générations ornées de bonnes mœurs, si elles n'ont pas été instruites en temps voulu de la doctrine chrétienne ? D'où Nous inférons à bon droit, puisque la foi languit de nos jours au point qu'elle est chez beaucoup presque morte, que le devoir de transmettre les vérités du catéchisme, ou n'est rempli qu'avec trop de négligence, ou est omis tout à fait.

C'est à tort, en effet, qu'on voudrait dire, pour s'excuser, que la foi nous est donnée à titre gratuit, et que chacun la reçoit dans le saint baptême. Sans doute, quiconque est baptisé dans le Christ se trouve enrichi de la foi à l'état latent ; mais cette semence divine « ne lève pas et ne produit pas de grands rameaux » (MARC., IV, 32) si elle est abandonnée à elle-même et comme à sa vertu native. Il y a dans l'homme, dès sa naissance, une faculté de comprendre ; cette faculté a toutefois besoin de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

la parole maternelle sous l'excitation de laquelle elle puisse, comme on dit passer en acte. C'est justement ce qui arrive à l'homme chrétien qui, renaissant par l'eau et l'Esprit-Saint, apporte avec lui la foi en germe ; il a cependant besoin de l'enseignement de l'Eglise, afin que cette foi puisse se nourrir, se développer et porter du fruit. C'est pourquoi l'Apôtre écrivait : « La foi vient de l'audition, et l'audition a lieu par la parole du Christ » (Rom., x, 17). Pour montrer la nécessité de l'enseignement, il ajoute : « Comment... entendront-ils si nul ne leur parle » (Ib., 16) ? *(A suivre.)*

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France. — La défense du droit et de la liberté religieuse au Parlement et devant le pays.**
II. — **L'union des catholiques.**
III. — **Les premières Communions et les Confirmations.**
IV. — **Missions.** — ERGUÉ-ARMEL, du 14 au 28 Mai. Président, la 2e semaine, M. le chanoine Billant, curé de Saint-Martin de Brest.
— PLOUÉDERN, du 14 au 28 Mai. Président, la 2e semaine, M. le chanoine Godec, curé d'Elliant.
V. — **Retraites.** — QUIMPER, retraite bretonne pour les femmes, du 21 au 27 Mai.
MORLAIX, retraite bretonne pour les femmes, du 4 au 10 Juin.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DES URSULINES. — La messe pour l'œuvre de N.-D. de Salut aura lieu le lundi 22 courant, à 8 heures ; elle sera suivie d'une instruction et de la bénédiction du T.-S. Sacrement.

TABLEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS
pendant la semaine.

La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.

Mai.	*Matin.*	*Soir.*
Dimanche, 21..	Brélès. — Plourin.....	Lanildut.
Lundi, 22.....	Porspoder.....	Landunvez.
Mardi, 23.....	Ploudalmézeau.....	Saint-Pabu. — Lampaul-Ploudalmézeau.
Mercredi, 24...	Lannilis. — Tréglonou....	Landéda.
Jeudi, 25.....	Plouguerneau.....	Guissény. — Saint-Frégant.
Vendredi, 26...	Kerlouan.....	Plounéour-Trez.
Samedi, 27.....	Plouider. — Goulven.	

GUIPAVAS. — **Avis de service anniversaire.** — Le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. le chanoine Morgant, mort curé de Guipavas, aura lieu, dans cette paroisse, le samedi 27 Mai, à 10 heures.

Nominations dans le Clergé. — Par décision de Mgr l'Évêque, ont été nommés :

M. Nicolas, vicaire à Ergué-Gabéric, aumônier des Bretons au Havre, en remplacement de M. Pouliquen, démissionnaire ;

M. Cabon, vicaire à Querrien, vicaire à Ergué-Gabéric ;

M. Hascoët, jeune prêtre de Tréogat, vicaire à Querrien.

Œuvre de Notre-Dame de Salut. — Nous sommes heureux de publier aujourd'hui le compte-rendu de l'Œuvre de Notre-Dame de Salut pour l'exercice 1904, lu à la réunion annuelle qui a eu lieu le dimanche des Rameaux, 16 Avril dernier, sous la présidence de Monseigneur l'Evêque.

MONSEIGNEUR,

Nous sommes bien en retard pour vous présenter, cette année, notre compte-rendu. Peut-être même sommes-nous bien osés en réclamant une aussi haute présidence ; car nous ne sommes ici qu'un petit groupe d'associés de N.-D. de Salut, nous efforçant néanmoins d'apporter notre pierre à l'édifice de bonnes œuvres, que Votre Grandeur soutient et dirige, avec autant de zèle que de sagesse, dans son diocèse.

Nos faibles ressources ne nous permettent que cela ; ailleurs, l'Association de N.-D. de Salut, fondée dès 1870, a pu trouver des activités et des bonnes volontés, déjà exploitées ici, et devenir la base de beaucoup d'œuvres, auxquelles elle fournit des fonds et des associés : c'est parmi ses membres que se recrutent les ouvriers du bon Dieu, les dévouements actifs ; car le but de notre Œuvre est de susciter ou de soutenir tout ce qui tend à procurer le salut des âmes par la moralisation de la classe ouvrière, à rendre aux peuples Celui qui était le Désiré des nations et qui seul demeure encore leur Sauveur.... Etablie tardivement dans ce diocèse, N.-D. de Salut s'y est créé laborieusement une place et ses associés, semblables à ces infatigables petites fourmis dont les travaux font l'admiration de ceux qui les observent, apportent, avec joie, leur paille au grand œuvre de la régénération chrétienne, attaquée de toutes parts par la Franc-Maçonnerie.

Quelques-uns trouvent peut-être que nous sommes de trop : il y a, nous dit-on, tant d'œuvres similaires ! C'est vrai ; mais je me représente la société chrétienne, de nos jours, avec tous ses dangers, ses ennuis, ses besoins, comme un pauvre qui tend la main ; chaque passant lui donne son obole, qui est, en soi, insuffisante à le soutenir ; c'est leur nombre qui le fait vivre. Eh bien ! nos œuvres ne sont pas riches ; chacune ne donne qu'une obole à celui qui lui tend la main et jamais une œuvre ne réunira assez pour soulager, à elle seule, toutes les misères qui crieront vers elle, parce que les associés qui voudront souscrire une forte cotisation, représentant leurs petites aumônes répétées, seront peu nombreux. Il en est, je crois, de cela comme de l'argent de poche : une personne économe se déciderait difficilement à faire une dépense un peu forte, dont l'obligation ne lui paraîtra pas prouvée ; mais elle sèmera bien de petites pièces, dans le courant de l'année, sans en être gênée. Ainsi en est-il pour les cotisations. Il y a d'autres points de vue : l'âme généreuse de la classe ouvrière, qui a souvent la main plus ouverte que la bourse garnie, est heureuse de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

prendre part aux bons combats pour le Christ ; heureuse aussi d'amasser les trésors d'indulgences dont l'Eglise enrichit chaque association : N.-D. de Salut en est fort riche.

C'est avec un bien aimable sourire que chaque directeur d'école ou de patronage reçoit notre visite ou notre petit mandat, quand, après notre réunion générale, nous distribuons le fruit de nos collectes. Je voudrais faire luire, aux yeux de nos chers associés, cet air heureux qui les paierait largement de leur petit sacrifice et nous assurerait leur fidélité à venir ; un jour ils verront tout le bien accompli sans bruit, goutte à goutte, par notre persévérance et en seront grandement réjouis. Il faut souvent bien du temps pour récolter et tous les frimas de l'hiver passent sur la terre avant que le soleil ne parfume les fleurs.

Voici le tableau, trop court hélas ! de nos distributions de l'année dernière :

Ecole d'Ergué-Gabéric	50 f.
Patronage de Morlaix	100
Patronage de Brest	100
Ecoles de Pluguffan	50
Ecoles de filles de Plougastel-Daoulas	50
Ecoles de filles d'Audierne	50
Comité central	50
Patronage de jeunes gens, Quimper	50
Patronage de jeunes filles, Quimper	50
Cercle ouvrier de Quimper	50

Nos rentrées ont été moins fortes cette année, car nous avons perdu bon nombre de nos meilleurs associés : M. le chanoine Toulemont, Mmes Créac'hadic, Avril, Boyer, Dumarnay, Mlle de la Brèque et bien d'autres, dont la liste serait trop longue. A Brest, des vides difficiles à combler se sont aussi produits ; à Landerneau, notre dévouée zélatrice, Mlle Le Forestier de Quilien, a été rappelée à Dieu ; nous avons fait des démarches pour la remplacer. A Quimper, plusieurs de nos chefs de dizaine ont laissé tomber le nombre de leurs associés à des unités désolantes ; nous supplions celles que la fatigue ou les occupations arrêtent de vouloir bien trouver une remplaçante, au lieu de renoncer simplement à nous venir en aide.

Nous avons avec le Comité de Paris une correspondance assez active ; le zèle y est grand et l'on cherche souvent à ranimer le nôtre ; l'Œuvre de Notre-Dame de Salut a encore conduit, cette année, le beau Pèlerinage national à Lourdes ; un grand nombre de faveurs importantes y ont été obtenues.

Sa Sainteté Pie X a daigné récompenser le dévouement du président du Conseil de l'hospitalité de N.-D. de Salut, M. Charles de Raymond-Cahuzac, en le nommant Commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand. On sait que c'est le Comité de l'Hospitalité de N.-D. de Salut qui conduit et soigne, chaque année, les 1,000 malades du Pèlerinage national de Lourdes. Le rêve du Comité de Paris serait que le diocèse de Quimper se joignit à celui de Nantes pour y envoyer aussi un groupe de pèlerins : la Bretagne est à peine représentée dans cette magnifique manifestation religieuse, qui voit toutes les provinces se grouper aux pieds de Marie. Le Comité de Nantes s'occupe de cette pensée et nous recevons des instances, à ce sujet, de la part du Comité central. Nous ne saurions, Monseigneur, rien répondre à ces ouvertures sans avoir consulté Votre Grandeur ; ce groupe de pèlerins, relativement peu nombreux, ne saurait nuire au pèlerinage qui a lieu isolément dans le diocèse. C'est la pensée de la force de la prière de la France entière aux pieds de sa Reine, qui fait travailler les directeurs du Pèlerinage national à obtenir cette cohésion.

La croisade de prières et de réparations est donc l'œuvre de N.-D. de Salut ; aussi, cette année, l'Association a fait signer un nombre immense de feuilles de protestations, exprimant au Saint-Père la douleur de ses enfants devant les actes iniques commis par le gouvernement de la France contre la Sainte Eglise. Une autre croisade de réparation contre l'enlèvement des crucifix a été faite presque partout, par les soins de nos associés de Paris. On nous a demandé d'y prendre part, nous avons prié de nous envoyer les feuilles à signer ; mais le retard apporté, par l'absence de plusieurs membres actifs et une erreur dans l'envoi des feuilles ont si bien ralenti cette manifestation, qu'il nous a paru être trop tard pour la faire ; d'ailleurs, nous avions eu la consolation de constater que le mouvement de religieuse indignation s'était produit parmi nous. Il est rare, maintenant, le salon où le crucifix n'occupe pas la place d'honneur.

En ce moment, la ligue de l'*Ave Maria*, l'une des branches de N.-D. de Salut, organise une ligue de prières pour la période si grave de 1905-1906, qui verra se renouveler la plus grande partie de notre représentation nationale, et qui hélas ! voit déjà les débats sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat ! Son Eminence Mgr Richard a chaudement approuvé et béni cette ligue ; nous allons distribuer parmi les associés les images où se trouve reproduite la vieille prière des Francs, choisie pour implorer le secours du Ciel, en usage au VIIe siècle ; elle semble faite pour notre époque de troubles et de calamités.

Nous avons eu, cette année, comme à l'ordinaire, nos trois réunions pieuses avec l'assistance à la sainte Messe et l'audition de la parole de Dieu ; enfin nous avons travaillé de nos mains, pour faire divers ouvrages que nous avons envoyés à la vente de charité de l'Œuvre de N.-D. de Salut. Quel bon placement que celui-là ! Pour les quelques objets de peu de valeur que nous avions envoyés le Comité de Paris nous a décerné une part dans les bénéfices réalisés, et nous avons reçu un billet de 100 francs. L'emploi n'a été embarrassant que pour le nombre de convoitises qu'il a suscitées ! Nous en avons fait don à l'école de Tréguennec, en Plonéour, dont l'actif se soldait à : 0 fr. 0 cent. Est-ce la seule école qui soit.... aussi riche ? Hélas ! je n'oserais pas l'affirmer, et je supplie les associés de se souvenir de notre vente de charité, en refaisant le bon placement de l'an dernier. Madame Guépin, notre présidente se fait un plaisir de recevoir tout ce qu'on voudra bien nous donner, et se chargera de l'envoi au Comité central.

Et maintenant, Monseigneur, il m'est doux de terminer ce rapport en rappelant ici les précieux encouragements que Votre Grandeur voulait bien nous donner l'année dernière : vous nous disiez de considérer que les bonnes œuvres, nécessaires en tous temps, comme les armées permanentes, deviennent indispensables en temps de guerre ; qu'il ne fallait pas se décourager, ni juger une œuvre sur le total de ses recettes, mais bien plutôt sur les efforts et la persévérance de ses membres, et vous ajoutiez : « Travaillez à la gloire de Dieu, que vous devez aimer sur toute chose. Rien n'est petit de ce qu'on fait par amour. »

Nous avons recueilli avec avidité ces paroles, Monseigneur, et puisque la récompense ne se mesure pas au succès, mais à l'effort, nous

Archives diocésaines de Quimper et Léon

continuerons de tendre généreusement la main et Dieu changera en trésor l'aumône qu'on voudra bien aussi continuer d'y laisser tomber.

Brest. — **Jeunesse Catholique.** — Le samedi 13 Mai, à 8 h. 1/4 du soir, dans la grande salle du Patronage Saint-Louis, M. Lerolle, député de Paris, a donné une conférence, sous les auspices des groupes de la Jeunesse Catholique de Saint-Louis et de Saint-Martin de Brest et sous la présidence de M. le chanoine Roull, curé-archiprêtre. Près de 2,000 hommes avaient répondu à notre appel.

M. le Président déclare la séance ouverte et présente aux catholiques de Brest l'orateur dont la parole éloquente a toujours défendu, au Parlement, les intérêts de l'Eglise et de la Patrie.

M. Lerolle commence par remercier la Jeunesse Catholique qui lui a préparé la joie de parler devant un auditoire si nombreux; il rappelle les liens qui l'unissent à notre Association (il est le père de Jean Lerolle, notre cher président général); il fait l'éloge de Jeunesse Catholique qui, depuis qu'elle existe, a toujours combattu pour la foi et dont la magnifique organisation nous permet d'envisager avec une moins douloureuse inquiétude les jours mauvais que nous prépare la Séparation.... L'orateur fait l'historique de la question; il montre la séparation, œuvre de la franc-maçonnerie, préparée dans les officines d'où sort le mot d'ordre de la politique gouvernementale. Déjà, grâce aux loges, il n'y a plus de liberté que pour les francs-maçons; la famille elle-même se voit surveillée dans les moindres détails de sa vie intime. C'est des loges que sortira bientôt la réforme de la loi Naquet, qui permettra de prononcer le divorce sur une simple demande de l'un des conjoints et qui est patronée par quelques anticléricaux farouches et quelques romanciers éhontés, partisans de l'union libre....

Préparé par l'autocratie des loges, complément de la loi contre les Congrégations et prélude de lois sociales non moins iniques, le projet de loi de séparation est contraire aux principes de la vraie démocratie; il blesse le respect à la dignité individuelle et viole la liberté humaine; enfin il est une œuvre de haine. C'est aussi un attentat contre les intérêts économiques du pays : ainsi, le commerce d'orfèvrerie de Lyon a baissé de plus des 4/5 depuis la loi des Congrégations. Après, que fera-t-on des 160,000 hommes employés dans les églises ?...

M. Lerolle passe ensuite en revue les articles du projet Briand; il montre le vol dont l'Eglise est victime, l'emploi que l'on fera de nos temples transformés en salles de banquet ou de bal ; la tyrannie à peine déguisée des règlements de police, etc. « Cependant, dit-il en substance, ce n'est là qu'un projet. Nous avons pu, non sans peine, obtenir que l'article relatif aux associations cultuelles soit modifié ; nous lutterons jusqu'au bout pour qu'il en soit de même des autres articles. Mais préparons-nous à la lutte. Déjà l'A. C. J. F. organise un mouvement de protestation dans le pays; il faut le suivre... Les ennemis de la religion se servent de

tous les moyens pour tromper le peuple ; allons au peuple pour le désabuser et le sauver, mais ne haïssons jamais personne : la haine est l'arme des faibles. »

Ce beau discours, qu'il faudrait reproduire en entier, est applaudi à outrance par l'auditoire enthousiasmé.

M. le Curé de Saint-Louis remercie, d'une voix émue, le vaillant orateur et l'assure des sentiments de foi de la Basse-Bretagne.

P. Lidou, président du groupe de Saint-Martin, lit un ordre du jour qui est voté à l'unanimité moins deux voix.

A 10 h. 1/2 la séance est levée. Les membres de la Jeunesse Catholique, fidèles à leur poste, assurent le service d'ordre ; puis, quand tout est fini, sont présentés à M. Lerolle qui se plaît à voir l'ardeur de notre jeunesse croyante et fille soumise de l'autorité ecclésiastique. Au moment où la voiture du député de Paris se met en marche, tout le monde acclame à grands cris le père de notre sympathique président général.

En résumé, excellente soirée qui a permis de voir la sympathie universelle qui entoure notre association et les encouragements qui lui sont prodigués. P. A.

† †

A l'occasion du passage de M. Lerolle à Brest, la Ligue des Femmes Françaises avait organisé une réunion au Patronage des Carmes, dimanche 14 Mai, à une heure.

Le député de Paris, avec l'éloquence qu'on lui connaît, a exposé le programme de l'Association de la Jeunesse Catholique.

Les applaudissements qui ont coupé, à tout instant, sa conférence, ont prouvé à l'orateur que les meilleures sympathies des dames de Brest sont acquises à l'association si brillamment présidée par son fils, Jean Lerolle.

M. le chanoine Roull, curé-archiprêtre de Saint-Louis, remercie en termes délicats l'orateur, et promet, en son nom et au nom de tous, de soutenir l'association de la Jeunesse Catholique en lui recrutant des adhérents et en lui assurant des ressources.

Le Conquet. — **Protestation contre un abus de pouvoir.** — Nous avons reçu communication de la pièce suivante que nous publions sans commentaire — d'ailleurs inutile :

« Le bureau des Marguilliers de la Fabrique du Conquet, averti que M. le Maire du Conquet et M. l'Instituteur communal, à son insu et en dehors de toute autorisation légitime, procédaient à un inventaire des objets servant au culte, est accouru aussitôt pour protester contre cette façon de faire et mettre fin à cette action. Le bureau, tout en défendant les droits de la Fabrique, manifeste son indignation contre de pareils procédés et signe la présente protestation. P. Michel, Y. Gendrot, J. Taniou, H. Le Bihan. »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Un prêtre en police correctionnelle. — Le mardi 9 Mai, a comparu devant le tribunal correctionnel de Quimper M. Le Borgne, recteur de Rosporden, prévenu de voies de fait envers deux enfants du catéchisme. Les poursuites étaient exercées d'*office* par le parquet, sans aucune plainte des familles ou des enfants qui avaient reçu la correction qualifiée de « violences légères » ; bien légères, en vérité, et de celles qui relèvent tout au plus du juge de paix. C'est ce qu'a habilement soutenu, par les textes juridiques les plus probants, le défenseur de M. Le Borgne, Me Grivart de Kerstrat. Néanmoins le tribunal s'est déclaré compétent et a condamné M. le Recteur de Rosporden à *cinq francs d'amende, avec sursis*. Aux yeux de tous, cela équivaut à un acquittement.

Ainsi cette affaire, autour de laquelle certain journal avait mené grand tapage, ne tourne ni à l'honneur ni au profit de ceux qui l'avaient « montée » dans un but facile à deviner ; elle n'a pas diminué l'estime des fidèles de Rosporden pour leur zélé recteur et ne nuira en rien au succès de son ministère.

CHEZ NOS VOISINS. — **Excuses à des prêtres calomniés.** — A la suite d'incidents scandaleux suivis de profanations, bris de calvaire, etc., qui avaient douloureusement ému la population de Plaine-Haute (diocèse de Saint-Brieuc), une enquête judiciaire avait été ouverte. Elle était à la veille d'aboutir, quand les coupables se sont décidés à se juger eux-mêmes dans deux documents d'une singulière éloquence publiés par l'*Indépendance bretonne*. Ils se reconnaissent comme auteurs ou complices de « diffamations et de calomnies, d'attaques grossières et injustifiées » contre le clergé en général et, en particulier, contre les prêtres de Plaine-Haute, qui ont « répondu à leurs outrages et à leurs brutalités par une clémence et une charité sacerdotale » auxquelles ils rendent hommage. Ils terminent en promettant de cesser « la politique de haine qu'ils ont commencée et de travailler à pacifier les esprits... »

Mais les feuilles — elles sont nommées — qui se sont faites les échos des calomnies aujourd'hui si nettement répudiées par leurs auteurs, auront-elles la loyauté élémentaire de s'associer à une rétractation si caractéristique ? Ce serait mal les connaître que d'y compter... Et dire que tant de prétendus « scandales cléricaux », qui remplissent les colonnes de ces « organes de la libre pensée », n'ont pas plus de fondement que celui de Plaine-Haute !

FÉDÉRATION DES ŒUVRES CATHOLIQUES

1er Congrès diocésain à Landerneau les 11, 12 et 13 Juin 1905. — **Questionnaires.** — *Suite.* — **VI. Catéchismes.** — 1° Pendant combien d'années les enfants suivent-ils le catéchisme de communion ?

2° L'œuvre des catéchistes volontaires est-elle organisée dans votre paroisse ? — Résultats obtenus ?

3° Avez-vous un cathéchisme de persévérance ? — Une congrégation ?

4° Connaissez-vous une œuvre s'occupant de la formation religieuse des jeunes Bretons qui vont travailler dans les villes ?

(A suivre.)

La Troménie de saint Ronan. — Nous avons annoncé que ce très intéressant pèlerinage aura lieu, cette année, du 9 au 16 Juillet. Pour les personnes qui ayant quelque idée de se rendre à Locronan à cette occasion hésiteraient encore, il y a un moyen qui les amènera facilement à prendre une décision. M. Villard a photographié et fait éditer les phases les plus intéressantes de la grande procession, il y a six ans : départ, station aux chapelles improvisées, vénération des reliques et des statues dans les petits oratoires le long du chemin, passage à travers les blés, prédication à *Plaç-ar-C'horn*. La collection est de douze cartes postales ; on peut y joindre des vues de Locronan, aussi curieuses pour la beauté du pays qui encadre la petite ville que pour la valeur architecturale de l'église elle-même. On trouve enfin une carte reproduisant le beau tombeau du Saint.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Saint-Père continuant ses audiences a reçu, ces temps derniers, plusieurs évêques français, belges et italiens. Il a donné une audience spéciale au général de Charette.

Pie X a également reçu divers groupes, notamment un grand pèlerinage sicilien, puis les enfants de la première communion des quatre principales paroisses de l'ancien centre de la ville de Rome.

— **Le Pape et la France.** — Un journal italien annonçait que le Pape serait disposé à ratifier les nominations d'évêques faites par M. Combes. C'était trop dire. L'*Osservatore Romano* ramène les choses au point. « Si, dit-il, les candidats aux sièges épiscopaux français indiqués par le ministre et acceptés par le Saint-Siège n'ont pas été encore préconisés, cela tient uniquement à ce que jusqu'ici aucune présentation formelle n'a été faite, comme l'exigerait le Concordat, que le Saint-Siège a toujours exactement observé. »

Par là l'organe officieux du Vatican indique clairement qu'à l'heure actuelle encore, il ne tiendrait qu'au gouvernement français de tout apaiser, en s'entendant avec le Saint-Siège toujours disposé à rétablir la paix, à maintenir la concorde.

FRANCE. — **Vers la Séparation.** — La Chambre, rentrée lundi 15 Mai, a repris aussitôt la discussion du projet de loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il ne semble pas devoir aboutir

Archives diocésaines de Quimper et Léon

aussi promptement qu'on le disait d'abord. Les plus sectaires commencent à voir les difficultés et aussi les dangers de l'entreprise ; ils sont aussi quelque peu inquiets en voyant les catholiques conserver le calme et l'assurance dont le chef de l'Eglise lui-même leur donne l'exemple.

Attendons avec confiance la direction qui nous viendra de Rome par l'intermédiaire de nos évêques ; continuons à prier et à agir.

AUCH. — **Mort de l'Archevêque.** — Un nouveau vide vient de se produire dans l'épiscopat français : Mgr Balaïn, archevêque d'Auch, est mort le 14 Mai à la suite d'une longue maladie. Il allait entrer dans sa 78e année.

Après avoir fait ses études au Séminaire de Viviers, son diocèse natal, il entra dans la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée et prêcha de nombreuses missions dans le Midi ; devenu directeur du Séminaire d'Ajaccio, puis supérieur du Séminaire de Fréjus, il fut nommé en 1877 évêque de Nice et tranféré, en 1896, au siége métropolitain d'Auch. Partout, Mgr Balaïn s'était fait aimer et estimer par ses vertus et ses qualités d'évêque et de religieux.

Sa mort porte à douze le nombre des évêchés vacants en France.

Le protectorat des œuvres catholiques en Orient. — Le premier effet de la situation créée avec le Vatican par la rupture imminente du Condordat vient de se produire en Turquie. Le Supérieur général des Conventuels demandait à M. Constans, ambassadeur de France à Constantinople, un appui près du Sultan. Sur le refus catégorique signifié aux religieux, les missions dépendant de l'ordre des Conventuels ont été immédiatement placées sous le protectorat italien.

BIBLIOGRAPHIE

L'Église et l'État laïque — *Séparation ou accord ? — Études de principes*, par l'abbé Bernard GAUDEAU, docteur ès-lettres, ancien professeur de théologie à l'Institut catholique de Paris. — In-12, **1 franc.** — (P. Lethielleux, éditeur).

Cet ouvrage, conçu dans un esprit à la fois très large et très orthodoxe, s'adressant à tous, est plein de vues neuves et profondes.

Tous les esprits droits et sérieux, à quelque opinion qu'ils appartiennent, trouveront ici, appuyée sur une doctrine positive et scientifique, la solution modérée et raisonnable qui est au fond de leur propre pensée au sujet du problème religieux actuel,, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat,

En terminant cette lecture, il est impossible de se dérober à cette conclusion, que la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en consacrant en France l'irréligion obligatoire, consommerait un véritable « suicide national ».

VIENT DE PARAITRE : « **JÉRUSALEM** ». — Cette jeune revue aussi élégante que bien renseignée raconte le présent et évoque le passé de la Terre Sacrée qui garde l'écho des divines révélations.

Sommaire du numéro du 24 Avril : Nazareth, J. GOUDARD, S. J. — Pèlerins d'autrefois : Le pèlerin de Bordeaux, ALBERT DERINCQ. — Chronique : Consulat, Evêques, Fêtes, Armée du Salut, le Saint-Sépulcre en Carême. — Réception du consul de France au Saint-Sépulcre, R. P. JOSEPH HARDY. — A travers les livres et les revues : Le souvenir de Sœur Sion, MYRIAM THÉLEN.

Abonnement : Un an, 3 francs ; un numéro, 0 fr. 25. — Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. — Un numéro spécimen est envoyé franco sur demande.

Comment diriger nos patronages de jeunes filles, par M. l'abbé Georges SCHAEFER, du clergé de Paris. Ouvrage précédé d'une lettre de S. G. Mgr DELAMAIRE, évêque de Périgueux. — 1 vol. in-18 raisin. **1 fr.**

Il manquait, à l'usage des personnes s'occupant de patronages de jeunes filles, un manuel pratique pouvant les guider dans la direction de leurs œuvres. Le livre de M. Schaefer vient heureusement combler cette lacune. On pourra juger de l'intérêt des questions qui y sont traitées, par un simple énoncé des chapitres : I. Qu'est-ce qu'un patronage ? Patronnées et directrices. — II. Le dévouement suffit-il ? La méthode et l'autorité. — III. L'esprit du patronage. — IV. Comment garder et faire agir les grandes — V. Les attraits du patronage : Les récréations. — VI. Les attraits du patronage : Les récompenses. Tableau d'une journée de patronage.

Librairie J. Salaun, Quimper.

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

Nous recommandons tout spécialement à nos lecteurs la maison

Vve J. CLAVERIE & FILS,

21, quai des Queyries, Bordeaux-Bastide, pour ses vins rouges et blancs, spiritueux, vins fins étrangers. — Cafés. — Prix-courant sur demande. — Maison de confiance fondée en 1810. Prière de joindre bande d'abonnement.

MALADIES D'ESTOMAC ET NERVEUSES
chez l'homme et chez la Femme.

MALADIES DE MATRICE
HERNIES

Le docteur Gérard, le spécialiste bien connu de Paris, 76, rue de Maubeuge, l'auteur de la METHODE ORTHOSPLANCHNIQUE la seule qui assure la *cure radicale* de la HERNIE *sans opération* et la guérison en *quelques jours*, et sans médicaments internes, des *maladies de matrice, des maladies de l'estomac et des nerfs*, même les plus anciennes et les plus rebelles à tous traitement et régime, donnera ses consultations à :

Morlaix	Lundi 22 Mai	Hôtel de l'Europe.
Brest	Mardi 23 Mai	Hôtel continental.
Quimper	Mercredi 24 Mai . .	Hôtel du Parc.

Nota. — Le Docteur revient tous les deux mois environ. Notice franco.

VINS D'ANJOU GARANTIS NATURELS DE RAISINS FRAIS
Vins de messe qualité extra.
P. RAVENEAU, 12, boulevard Henri Arnaud, ANGERS.
Envoi d'échantillons franco sur demande.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Ancienne Maison PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRERIE
BRONZES & ORFÈVRERIE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de **Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.**
Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté S. G. D. G.
Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « **A la Montre de Genève** » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la *propriété exclusive*, doit son *succès* toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nikel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Écume et Ambre 1er choix.

ORFÈVRERIE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Forte remise sur tous les Catalogues.

VINS ET SPIRITUEUX

ANCIENNE MAISON **Ferdinand LALANDE**
Fondée en 1858.

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde)
Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie et Communautés religieuses.
Références, tarifs et échantillons sur demande.
Agent pour le Finistère : **E. DANTEC**, 52, rue Saint-Melaine, MORLAIX

VICHY ETAT

Boire aux Repas

VICHY-CÉLESTINS

en Bouteilles et Demi-Bouteilles

Exiger sur le goulot de la Bouteille le *Disque Bleu* ci-contre.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. Vendredi 26 Mai 1905. N° 21.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Lettre Encyclique de N. Saint Père le Pape Pie X sur l'Enseignement de la Doctrine chrétienne (fin) ; — Avis à nos correspondants.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; offices extraordinaires ; Avis de l'Evêché ; Inventaire du mobilier des Fabriques, législation et instructions ministérielles ; Pèlerinage de Lourdes ; Nécrologie ; Lesneven ; Plouédern ; Fédération des œuvres catholiques (fin) ; Le culte des Saints (à suivre).

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Le devoir des catholiques ; La prière des enfants.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 28 Mai. — 5e Dimanche après Pâques. S. Augustin de Cantorbéry, Evêque. Double. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de S. Augustin, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 29. — *Rogations.* — Ste Madeleine de Pazzis, Vierge. Semi-double. Blanc.

Mardi, 30. — *Rogations.* — S. Isidore, Laboureur *(au Supplément, 15 Mai)*. Double. Blanc.

Mercredi, 31. — *Rogations ; Vigile de l'Ascension.* — Ste Angèle de Mérici, Vierge. Double. Blanc.

Jeudi, 1er Juin. — ASCENSION DE N.-S. JÉSUS-CHRIST. Double de 1re classe avec Octave. Blanc.

Vendredi, 2. — S. Anselme, Evêque, Docteur *(du 21 Avril)*. Double. Blanc.

Samedi, 3. — Ste Clotilde, Veuve. Semi-double. Blanc.

Dimanche, 4. — Dimanche dans l'Octave de l'Ascension. S. François Caracciolo, Confesseur.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plouhinec.	28-31 Mai.
Lopérec.	1er-4 Juin.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

Notre Saint-Père le Pape Pie X

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Aux Evêques de tout l'univers catholique

SUR

L'ENSEIGNEMENT DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

(Suite et fin.)

Si, par ce qui a été exposé jusqu'ici, on peut voir quelle est l'importance de l'instruction religieuse du peuple, Nous devons faire tout Notre possible pour que l'enseignement de la doctrine sacrée — l'institution la plus utile pour la gloire de Dieu et le salut des âmes (Constit. *Etsi minime*, 13), pour Nous servir des paroles de Notre prédécesseur Benoît XIV — soit toujours florissante ou, si on la néglige quelque part, y soit restaurée. Voulant donc, Vénérables Frères, satisfaire à ce très grave devoir de l'apostolat suprême, et faire régner partout, en une matière si importante, une même et pareille façon d'agir, Nous établissons, de Notre autorité suprême, et pour tous les diocèses, les prescriptions suivantes, qui devront être étroitement exécutées et observées :

I. — Tous les curés, et d'une façon générale tous ceux qui sont chargés du soin des âmes, devront toute l'année, les dimanches et jours de fête, sans exception, pendant l'espace d'une heure entière, instruire, au moyen du catéchisme, les enfants des deux sexes des choses qu'ils doivent croire et faire pour obtenir leur salut.

II. — Ils devront chaque année, pendant plusieurs jours et à des époques déterminées, préparer ces mêmes enfants à recevoir dignement les sacrements de Pénitence et de Confirmation.

III. — Ils devront, et avec un zèle tout spécial, tous les jours du Carême et, s'il est besoin, pendant d'autres jours après les fêtes pascales, préparer les jeunes garçons et les jeunes filles, par des instructions et des exhortations appropriées, à s'approcher saintement pour la première fois de la sainte Table.

IV. — Dans chaque paroisse devra être instituée canoniquement une association qui est connue sous le nom de Congrégation de la Doctrine chrétienne. Les curés, surtout là où le nombre des prêtres est restreint, y auront comme coadjuteurs, pour enseigner le catéchisme, des laïques qui se consacreront à ce ministère, tant par zèle pour la gloire de Dieu que pour gagner les indulgences sacrées si largement attachées par les Pontifes romains à cet acte de charité.

V. — Dans les grandes villes, surtout dans celles où sont ouvertes des Universités, des lycées et des collèges, seront fondées des écoles de religion, destinées à instruire des vérités de la foi et des préceptes de la vie chrétienne la jeunesse qui fréquente les écoles publiques où l'on ne fait aucune place à la religion.

VI. — Puisque, à notre époque surtout, les adultes n'ont pas moins besoin que les enfants de l'instruction religieuse, les curés et tous ceux qui ont charge d'âmes devront, outre l'homélie accoutumée sur l'Evangile qui doit être prononcée les jours de fête à la messe paroissiale, choisir l'heure la plus opportune pour l'affluence du peuple — excepté celle pendant laquelle on instruit les enfants — afin de faire un catéchisme aux fidèles, sous une forme facile et adaptée aux intelligences. Ils devront, dans ces instructions, se servir du Catéchisme du Concile de Trente, de telle façon que, dans l'espace de quatre ou cinq ans, ils parcourent tout ce qui concerne le Symbole, les Sacrements, le Décalogue, la Prière et les Commandements de l'Eglise.

Nous établissons et ordonnons ces choses, Vénérables Frères, en vertu de Notre autorité apostolique. Vous devrez faire en sorte, pour votre part, chacun dans votre diocèse, que ces prescriptions soient exécutées intégralement et sans retard. Vous devrez veiller et prendre garde, dans la mesure de votre autorité, à ce que Nos ordres ne tombent pas dans l'oubli, ou, ce qui revient au même, ne soient obéis qu'avec négligence et relâchement. Pour éviter réellement ce défaut, vous devrez user des recommandations les plus assidues et les plus instantes pour que les curés n'abordent pas le catéchisme sans préparation, mais au contraire s'y préparent à l'avance avec soin, afin qu'ils ne prononcent pas seulement les paroles de la sagesse humaine, mais que, « dans la simplicité du cœur et de la sincérité de Dieu » (II Cor., I, 12), ils suivent l'exemple du Christ qui, bien qu'il mît au jour des choses « cachées depuis le commencement du monde » (Matth., XIII, 35), « parlait cependant toujours aux foules en paraboles » (*Ib.*, 34). Nous savons que la même conduite fut tenue par les apôtres, instruits par le Seigneur. C'est d'eux que S. Grégoire le Grand disait : « Ils ont eu le plus grand soin de rendre les choses simples pour les peuples simples, d'enseigner des choses compréhensibles et non point des choses élevées et ardues » (Moral., I, XVII, *cap.* 26). Or, en ce qui concerne la religion, presque tous les hommes par le temps qui court, peuvent être classés parmi les simples.

Nous ne voulons pas que certains, en raison même de ce goût qu'il faut avoir pour la simplicité, se persuadent que ce genre d'enseignement n'exige ni labeur ni méditation. Au contraire, il en exige plus que tout autre. Il est beaucoup

Archives diocésaines de Quimper et Léon

plus facile de trouver un orateur qui parle abondamment et brillamment, qu'un catéchiste dont l'enseignement soit louable en tout point. Donc, de quelque facilité pour la pensée et l'élocution que l'on ait été doué par la nature, qu'on se dise bien une chose, à savoir que jamais l'on ne parlera aux enfants ou au peuple de la doctrine chrétienne, de façon à produire du fruit pour les âmes, si ce n'est après s'être préparé et exercé par une sérieuse méditation. Ils se trompent ceux qui, se fiant à l'ignorance et à l'infériorité intellectuelle du peuple, prétendent pouvoir, en ces matières, agir avec négligence. Au contraire, plus les auditeurs que l'on a sont novices, plus il faut de zèle et de soin pour accommoder les vérités les plus sublimes, déjà si élevées au-dessus des intelligences ordinaires, à la compréhension plus faible des ignorants qui, tout autant que les sages, ont besoin de les connaître pour arriver à l'éternelle béatitude.

Enfin, Vénérables Frères, qu'il Nous soit permis de terminer cette Lettre en vous adressant la parole de Moïse : « Si quelqu'un est pour le Seigneur, qu'il se joigne à moi » (Exod., xxxii, 26). Remarquez, Nous vous en prions et vous en supplions, quels désastres résultent pour les âmes de la seule ignorance des choses divines ! Beaucoup de choses utiles et parfaitement louables ont peut-être été instituées, dans le diocèse de chacun de vous, pour le bien du troupeau qui vous est confié. Veuillez cependant, par-dessus toutes choses, consacrer tout ce que vous pourrez de vos efforts, de votre zèle, de vos soins et de vos instances assidues à ce que la connaissance de la doctrine chrétienne pénètre et imprègne complètement les esprits. « Chacun — Nous Nous servons des paroles de l'apôtre Pierre — a reçu la grâce pour l'administrer à autrui, comme les bons dispensateurs de la grâce de Dieu aux formes diverses » (I. Petr., iv, 10).

Que votre diligence et votre ingéniosité, grâce à l'intercession de la bienheureuse Vierge Immaculée, soient heureusement excitées par la bénédiction apostolique que Nous vous accordons très affectueusement à vous, à votre clergé et au peuple confié à chacun de vous, comme témoignage de Notre affection et comme gage des dons célestes.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 Avril 1905, la deuxième année de Notre Pontificat.

PIE X, PAPE.

Avis à nos correspondants. — *A cause de la fête de l'Ascension, le tirage du prochain numéro de la* Semaine religieuse *devra être avancé. Les communications qui parviendraient passé le mardi, 4 heures — dernier délai — ne pourraient pas être insérées.*

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France. — La défense du droit et de la liberté religieuse au Parlement et devant le pays.**

II. — **L'union des catholiques.**

III. — **Les premières Communions et les Confirmations.**

IV. — **Retraite.** — MORLAIX, retraite bretonne pour les femmes, du 4 au 10 Juin.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — *Lundi, mardi* et *mercredi*, 29, 30 et 31 Mai, procession des Rogations ; elle sort de la Cathédrale à *9 heures* et se rend : le lundi, à Saint-Mathieu ; le mardi, à Kerfeunteun ; le mercredi, à Loc-Maria.

Il n'y a pas d'abstinence pendant ces trois jours.

Jeudi, 1er Juin, fête de l'Ascension, messes et offices aux mêmes heures que les dimanches.

— Saint-Mathieu. — Les trois jours des Rogations, la procession a lieu *à 7 heures* et se rend : le lundi, à Saint-Corentin ; le mardi, à Loc-Maria ; le mercredi, à Kerfeunteun.

Jeudi, fête de l'Ascension, les messes aux mêmes heures que les dimanches. — Il n'y a pas de Vêpres A 7 *h. 3/4*, Complies suivies du sermon et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement

— Notre-Dame de Loc-Maria. — *Mercredi 31 Mai*, **clôture du mois de Marie**, pour les paroisses de Quimper, en l'église de Notre-Dame de Loc-Maria.

La procession sortira de la Cathédrale à 7 *h. 3/4*. A la suite de la bannière paroissiale marcheront : 1° la Congrégation des Demoiselles, avec bannière et statue ; 2° la Congrégation des Dames, avec sa bannière ; 3° les différentes Confréries : Tiers-Ordre, Mères Chrétiennes, membres de l'Adoration Réparatrice... Les hommes devront former groupe autour du clergé et prendre place dans le chœur à Loc-Maria.

Pendant le parcours, outre les Litanies de la T. Sainte Vierge, on chantera différents cantiques. Les groupes chargés du chant se tiendront au milieu de la procession.

L'église de Loc-Maria restera fermée jusqu'à l'arrivée de la procession.

Voici le programme de la cérémonie à l'église : 1° chant du cantique de Notre-Dame de Loc-Maria ; courte allocution ; 3° Salut solennel, pendant lequel on fait une quête au profit de l'église de Loc-Maria ; 4° dernier cantique à la Reine du ciel.

On invite tous les habitants à prendre part à cette pieuse manifestation en l'honneur de la Patronne de Quimper.

Avis de l'Evêché. — I. Nous rappelons que Mgr l'Evêque, à la suite de son Mandement du Carême, prescrit dans toutes les églises du diocèse, le jour de l'Ascension, une quête pour l'Institut catholique de Paris et les écoles chrétiennes du diocèse.

Cette quête devra être annoncée en chaire, *dimanche prochain*, et le produit envoyé au Secrétariat de l'Evêché.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

II. Il sera utile de rappeler également, *dès dimanche prochain*, la Neuvaine que S. S. le Pape Léon XIII, de glorieuse mémoire, dans sa lettre *Provida matris* du 5 Mai 1895 et son Encyclique *Divinum illud munus* du 9 Mai 1897, a prescrit de célébrer, chaque année, pendant les jours qui précèdent la Pentecôte.

Cette Neuvaine à l'Esprit de lumière et de force, dont on comprendra la nécessité plus urgente que jamais, doit commencer, autant que possible, *le samedi 3 Juin* pour se terminer le *dimanche 11*. Les prières prescrites (le *Veni, creator* avec le verset et l'oraison, le *Veni, Sancte Spiritus*, et d'autres invocations au Saint-Esprit que l'on jugerait opportunes) peuvent être faites, le matin après la messe, ou le soir à un exercice spécial pour lequel Mgr l'Evêque autorise à donner la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Nous rappelons les indulgences accordées à ceux qui font la Neuvaine au Saint-Esprit en public ou en particulier (si l'on est empêché d'assister aux exercices publics) :

1° Sept ans et sept quarantaines chaque jour, à condition de prier aux intentions du Souverain Pontife ; 2° une indulgence plénière, soit l'un des jours de la Neuvaine, soit le jour de la Pentecôte ou l'un des jours de l'Octave de cette fête, moyennant la confession, la communion et une prière aux intentions précédemment indiquées.

Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

Lundi prochain, 29 Mai, Monseigneur l'Evêque donnera la Confirmation à Concarneau. Le surlendemain, il sera à Saint-Brieuc où il doit assister au « Pardon » de Notre-Dame d'Espérance. Sa Grandeur présidera la procession générale aux flambeaux, mercredi soir, et adressera une allocution aux pèlerins.

Inventaire du mobilier des Fabriques. — Législation et instructions ministérielles. — A) *Législation.* — 1. Combien distingue-t-on de sortes d'inventaires du mobilier des Fabriques? — On en distingue de deux sortes : l'un, général, exigé par le Décret organique des Fabriques (30 Déc. 1809, art. 55) ; l'autre, spécial, ne comprenant que les objets dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national, et classés comme tels par le ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts (Loi du 30 Mars 1887, art. 8).

2. Qui est chargé de faire ces deux inventaires? — L'inventaire général doit être fait par la Fabrique, et l'inventaire spécial, par les soins du ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

3. Les maires peuvent-ils intervenir dans la confection de ces inventaires? — Oui, s'il s'agit de l'inventaire général ; ils interviennent alors en qualité de membres de la Fabrique, et pas du tout en qualité de magistrats municipaux. Oui encore, s'il s'agit de l'inventaire spécial, mais comme délégués du ministre.

4. Combien est-il fait d'exemplaires authentiques de ces inventaires? — Deux seulement par inventaire.

5. Où doivent être déposés ces deux exemplaires? — Chez le curé ou desservant et dans la caisse à trois clefs de la Fabrique, pour l'inventaire général ; pour l'inventaire spécial, au ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts et à la préfecture de chaque département.

6. Ces pièces sont-elles secrètes ou publiques? — De l'inventaire spécial, la loi dispose que le public pourra en prendre connaissance sans déplacement (art. 9, § 3). Le Décret des Fabriques est plus rigide, puisqu'il exige une délibération du bureau des marguilliers pour autoriser l'extraction d'une pièce quelconque de l'armoire à trois clefs (art. 57).

B) *Instructions ministérielles* du 22 Décembre 1882 (Circ. Fallières) et du 17 Avril 1905 (Circ. Bienvenu-Martin). — 1. Que dit la circulaire Fallières? — Que les Préfets doivent veiller à ce qu'un exemplaire de l'inventaire général soit déposé à la mairie.

2. Cette circulaire a-t-elle reçu quelque exécution? — Non, à ne parler que du mobilier simple et sans valeur historique ou artistique ; oui, pour les objets d'art, dont un certain nombre ont été classés. De plus, c'est elle qui a donné lieu à la loi du 30 Mars 1887. On pourrait soutenir que cette loi a fait deux parts de la circulaire Fallières, corroborant l'une, qui est vraiment utile, et abrogeant l'autre, qui n'est que tracassière.

3. Que dit maintenant la circulaire Bienvenu-Martin? — Qu'elle remet en vigueur, intégralement, la circulaire Fallières, qu'une copie de l'inventaire général doit être déposée dans la mairie, et que les curés ou desservants doivent s'y prêter aussi bien que les Conseils de Fabrique.

4. Est-ce légalement que la circulaire Bienvenu-Martin met en cause curés et desservants? — Nullement, car ceux-ci sont de simples dépositaires d'un double de l'inventaire général. Ils sont responsables de ce dépôt devant la Fabrique qui le leur a confié, et ils n'ont pas le droit de le communiquer, même sur réquisition officielle ; le ministre ne peut avoir recours qu'aux bureaux des Conseils de Fabrique.

5. Et si ces bureaux refusent de faire la copie destinée à la mairie? — M. Bienvenu-Martin leur demandera communication de leur exemplaire.

6. Et s'il survient un nouveau refus ? — Les voies légales seront épuisées.

Pèlerinage de Lourdes. — Dans son prochain numéro — qui paraîtra, comme il est dit plus haut, le mercredi 31 Mai — la *Semaine religieuse* publiera le compte-rendu du Pèlerinage national des hommes de France à Lourdes.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Nécrologie. — I. LE FRÈRE DIOGÈNES. — Samedi 20 Mai, ont eu lieu dans la chapelle du Pensionnat Sainte-Marie, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques du cher Frère Diogènes-Marie, décédé à l'âge de 72 ans dont 54 de vie religieuse.

Né à Saint-Vincent des Landes (Loire-Inférieure), le Frère Diogènes, — dans le monde Nicolas-René Chrétien — fut un des premiers postulants du Noviciat de Quimper dont son oncle, le Frère Herblin, était le directeur (1851). Depuis, il n'a guère quitté l'établissement où il vient de mourir après y avoir travaillé pendant 53 ans avec un dévouement infatigable et un joyeux entrain qui ne s'est jamais démenti. Chargé spécialement des classes particulières, il était avec ses petits élèves d'une patience inaltérable, d'une indulgence que d'aucuns pouvaient trouver excessive ; bon et charitable pour tous, ne critiquant jamais personne, il excusait les torts, habile à trouver des qualités pour faire oublier les défauts.

Depuis quelque temps, le bon Frère avait été condamné au repos ; il en souffrait, se croyant désormais inutile. La loi de 1904 le frappa au cœur ; il s'en allait répétant : « Je n'aurais jamais cru » ! A partir de ce moment, son caractère changea, sa gaieté disparut et sa santé déclina rapidement. Il y a trois mois, il dut s'aliter et reçut même les derniers sacrements ; puis, se trouvant mieux, il put encore sortir et, le 18 Mai, jour de la première Communion au Pensionnat, il tint à assister à la grand'messe. Il avait trop présumé de ses forces ; on dut le ramener dans sa cellule et, la nuit suivante, il expira sans agonie.... On était dans l'octave de la fête de saint Jean Baptiste de la Salle qui aura, nous en avons la conviction, rendu bon témoignage du Frère Diogènes, en reconnaissant en lui un de ses vrais disciples, qui n'a eu dans sa vie qu'un but : procurer la gloire de Dieu par l'éducation chrétienne de l'enfance.

II. M. COLLET, *clerc minoré*. — Nous recommandons encore aux prières de nos lecteurs M. Collet (Pierre-Marie), clerc minoré, pieusement décédé dans sa famille, à Pleyben, lundi 22 Mai. Depuis plus de deux ans, il luttait courageusement contre la terrible maladie qui vient de l'emporter, conservant une inaltérable gaieté et édifiant tous ceux qui l'approchaient par sa patience et sa douce piété.

R. I. P.

LESNEVEN. — **Retraite de femmes**, *du 6 au 13 Mai*. — 44 paroisses, 135 retraitantes : Brélès, 10; Plouguerneau, 9; Plabennec, 9; Lannilis, 6; Lanrivoaré, 6; Ouessant, 5; Plounévez-Lochrist, 5; Saint-Sauveur, 5; Plouguin, 5; Lesneven, 4; Plounéventer, 4; Plouider, 4; Plougourvest, 3; Bodilis, 3; Kerlouan, 3; Plouzané, 3; Loc-Maria-Plouzané, 3; Plourin-Ploudalmézeau, 3; Cléder, 3; Guipavas, 3; Landunvez, 3: Saint-Frégant, 3; Tréflaouénan, 3; Saint-Vougay, 2; Saint-Pabu, 2; Trégarantec, 2; Plouescat, 2: Ploudiry, 2; Ploudalmézeau, 2; Plouarzel, 2; Saint-Méen, 2; Guilers, 2; Loc-Brévalaire, 1; Plounéour-Trez, 1; Ploudaniel, 1; Tréflez, 1; Lanarvily, 1; Lampaul-Guimiliau, 1; Plougonvelin, 1; Goulven, 1; Guissény, 1; Le Drennec, 1; Guipronvel, 1; Tréouergat, 1.

PLOUÉDERN. — **Une condamnation qui honore.** — M. François-Louis Ménez, cultivateur et sacristain à Plouédern, a été condamné le 12 Mai, par le tribunal correctionnel de Brest, à 10 jours de prison sans sursis et à 25 francs d'amende. Son crime : il avait pris part à la protestation des habitants de cette chrétienne paroisse contre l'enlèvement des Crucifix de l'école communale de garçons, et exprimé en termes un peu vifs son indignation contre les instituteurs qui avaient accepté d'accomplir la besogne sacrilège.

La peine est rigoureuse, mais n'a rien de déshonorant, au contraire ; et, en saluant respectueusement la victime, nous dirons avec l'*Echo paroissial* de Brest : « La condamnation qui a frappé François Ménez ne formera pas une tache dans sa vie de loyal et fidèle chrétien. S'il en possède le texte, qu'il n'hésite pas à l'encadrer et qu'il ne rougisse pas de le placer plus tard sous les yeux de ses petits-enfants ».

FÉDÉRATION DES ŒUVRES CATHOLIQUES

1er Congrès diocésain à Landerneau les 11, 12 et 13 Juin 1905. — **Questionnaires.** — *Fin.* — VII. **Enseignement.** — 1° Votre école libre est-elle spéciale aux garçons — aux filles — est-ce une école maternelle? — Est-elle laïque ou congréganiste? — Si elle est congréganiste, quelle Congrégation la dirige?

2° Date de sa fondation. — Si l'école a subi une transformation récente dans son personnel, quelle en est la date?

3° Nombre du personnel enseignant — surveillant. — Comment le traitement de ces divers maîtres est-il assuré?

4° Nombre des élèves internes — externes. — A-t-il sensiblement diminué ou augmenté? — Dans l'affirmative, à quoi attribuer ce changement?

5° Comment assurer l'avenir de l'enseignement libre dans le diocèse?

6° Comment recruter et former les maîtres chrétiens?

7° Convient-il de créer dans le diocèse des associations scolaires de pères de famille pour patronner et au besoin pour administrer les écoles libres?

8° Quels moyens préconisez-vous pour obtenir la persévérance des enfants des écoles chrétiennes?

9° L'école a-t-elle une association d'anciens élèves? Quel en est le fonctionnement?

VIII. **Presse.** — 1° La presse irréligieuse et pornographique fait-elle des ravages chez vous? Comment la combattre?

Archives diocésaines de Quimper et Léon

2° Que fait-on pour soutenir la bonne presse (journaux, revues, tracts, affiches, etc.) ?

3° Avez-vous un journal paroissial — date de sa fondation — résultats obtenus ?

4° Avez-vous une bibliothèque — date de sa fondation — nombre des abonnés : hommes, femmes ?

5° Quels sont les volumes les plus lus : romans, récits de voyages, histoire ou science vulgarisée, etc., etc. ?

6° Avez-vous une salle de lecture ?

7° Pensez-vous que les directeurs de bibliothèques puissent trouver des avantages à s'entendre pour le choix et l'achat des livres ?

8° Connaissez-vous des bibliothèques roulantes dans le diocèse ?

HORAIRE DU CONGRÈS.

Dimanche soir 11 Juin. — 8 h., Ouverture du Congrès : *a*) Allocution de Mgr Dubillard, évêque de Quimper et de Léon ; *b*) Rapport sur la vie de la Fédération.

Lundi 12 Juin. — 7 h. 30, messe de Communion, Allocution de Mgr Dulong de Rosnay ; 9 h., *a*) Rapport sur les Patronages, par M. Boucher, de Landerneau ; *b*) Rapport sur le mouvement des Cercles d'études, par M. Durand, avocat à Quimper.

Midi, dîner.

2 h., *a*) Organisation professionnelle : enquête sur les syndicats agricoles, par M. le comte de Vincelles, président du syndicat de Trégunc ; *b*) Rapport sur les Mutualités, par M. de Lhopital, de Landerneau ; *c*) Rapport sur les Œuvres Eucharistiques, par M. le chanoine Le Roy, curé-archiprêtre de Châteaulin.

6 h., souper.

8 h., *a*) Compte rendu des travaux de la journée, par M. l'abbé Le Goasguen, vicaire à la Cathédrale, secrétaire du Congrès ; *b*) Conférence, par M. Soulange-Bodin, curé de N.-D. du Travail de Plaisance, Paris.

Mardi 13 Juin. — 7 h. 30, messe.

8 h. 30, *a*) Rapport sur l'Association des groupes d'hommes de France au Sacré-Cœur de Montmartre, par M. l'abbé Le Louët, de Landerneau ; *b*) Rapport sur les Œuvres de Catéchisme, par M. l'abbé Kerbiriou, recteur de Saint-Melaine de Morlaix ; *c*) Rapport sur l'Enseignement libre, par M. Nicol, de Douarnenez.

Midi, dîner.

2 h., *a*) Rapport sur la Presse, par M. de Parscau, avocat à Morlaix ; *b*) Organisation de la Fédération, élection du Président.

4 h. 30, Salut solennel à l'église paroissiale de Landerneau, Allocution, par M. le chanoine Roull, archiprêtre de Brest.

Nota. — 1° Tout sera terminé afin que les congressistes puissent reprendre les trains de 6 heures ; 2° Les réponses aux questionnaires doivent désormais être adressées directement aux rapporteurs.

Saint-Brieuc. — **Grand Pardon de Notre-Dame-d'Espérance.** — Les fêtes annuelles de Notre-Dame-d'Espérance se célèbrent du 29 Mai au 1er Juin inclus.

Le mercredi 31 Mai, à 4 heures, a lieu une réunion spéciale pour les pèlerins de la partie bretonne : sermon breton ; bénédiction du T. Saint-Sacrement.

A 8 h. 1/2, procession générale aux flambeaux. Indulgence plénière pour tous ceux qui y assistent avec les dispositions requises (Bref de Pie IX, 12 Décembre 1862).

La basilique reste ouverte toute la nuit. Toute la journée et pendant toute la nuit, des confesseurs français et bretons se tiennent à la disposition des fidèles.

Jeudi 1er Juin, à minuit, messe et distribution de la sainte communion à deux autels.

N. B. — La Compagnie de l'Ouest accorde une réduction de 40 0/0 comme aux billets d'aller et retour ordinaires ; ils seront valables du 28 Mai au 2 Juin.

Le Culte des Saints *(suite)*.

A cette question : saint Diboan est-il le même que saint Abibon ? j'ai répondu : la chose n'est pas certaine, mais elle est admissible, puisqu'il est certain que le saint prêtre, fils de Gamaliel, a été honoré, chez nous, sous son nom primitif, au moins dans sa chapelle de Plévin, et qu'on ne voit pas d'autre bienheureux avec qui l'on pourrait identifier saint Diboan.

Une question semblable se pose pour saint Languy ou Languis : est-il vraiment le même que saint Lazare, comme plusieurs le prétendent ? — La réponse me paraît devoir être la même, et je répéterai : ce n'est pas certain, mais c'est admissible ; j'irai même un peu plus loin et je dirai : c'est probable.

Le récit de la maladie, de la mort et de la résurrection de Lazare dans l'Evangile selon saint Jean commence ainsi : « *Erat autem quidam languens Lazarus a Bethania, de castello Mariæ et Marthæ sororis ejus* ». Rien d'étonnant à ce que le mot *languens*, légèrement modifié, soit devenu l'un de ses surnoms, comme *le ressuscité* en est devenu un autre, et qu'en notre langue bretonne on l'ait appelé *Languy* ou *Languis* quand on le priait pour quelqu'un qui est languissant.

On pourra objecter : mais le culte de saint Lazare est-il assez connu chez nous pour que cette confiance spéciale puisse facilement s'expliquer ? Tous n'admettent pas, mais tous connaissent les récits d'après lesquels les Israélites incrédules, voyant que la présence du ressuscité de Béthanie rappelait constamment la puissance thaumaturgique de Jésus, et n'osant mettre à mort celui qui avait été rendu à la vie, l'embarquèrent sur un navire désemparé, sans voiles et sans rames, et avec lui son ami saint Maximin, ses sœurs Marthe et Marie-Magdeleine, enfin, leur servante sainte Mar-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

celle. Le pauvre vieux navire, guidé, poussé par Celui qui, sur le lac de Génézareth, avait commandé aux vents et aux flots, vint aborder à Marseille, colonie phocéenne qui, par son origine et par son industrie ou son commerce, représentait en même temps la culture intellectuelle des Grecs et la brillante civilisation romaine. Saint Lazare fixa son siège épiscopal dans cette brillante Athènes des Gaules, comme on l'a appelée, et saint Maximin s'établit à Aix.

L'Eglise romaine a toujours accueilli cette tradition, comme on peut le voir dans les *leçons* du bréviaire pour la fête de sainte Marthe. L'Eglise de France y adhéra aussi tout entière jusqu'au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle ; mais à cette époque, deux érudits de l'école hypercritique s'attaquèrent avec une rage toute particulière aux traditions marseillaises ; Tillemont et Chastelain ne réussirent que trop à faire adopter par le Chapitre épiscopal d'Autun leurs explications, et sur les dénégations de ces hommes fanatisés par l'orgueil, ils firent briser le tombeau de saint Lazare et priver de tout culte les reliques de celui qui, deux fois, avait vu la mort. (Au XII^e^ siècle, le corps de saint Lazare avait été transporté de Marseille en cette ville par crainte des Sarrazins.)

Aujourd'hui, la vraie science, représentée par l'abbé Faillon, de la société de Saint-Sulpice, a fait bonne justice de la prétendue science de Tillemont et de Chastelain, et tous ceux que n'aveugle pas le parti-pris admettent que Lazare, Marthe, Marie-Magdeleine et leurs compagnons ont vraiment été envoyés par Dieu à la France.

Eh bien, pourra-t-on dire, même en admettant cela, est-il prouvé que ces émigrés de Palestine aient été connus et honorés depuis la Provence jusqu'à la Bretagne ?

D'abord, pour l'un de ces personnages, il ne saurait y avoir de doute, puisqu'au soir où elle répandit sur les pieds du Maître son parfum et ses larmes, Jésus lui-même dit aux apôtres : « Dans le monde entier, partout où sera prêché l'Evangile, ce que cette femme vient de faire sera répété pour glorifier sa mémoire ». Sans doute, Lazare n'a pas dans la dévotion universelle des fidèles une place comparable à celle de sa sœur Marie, mais enfin, partout où se lit l'Evangile son nom aussi est vénéré, car nul ne saurait oublier que Notre-Seigneur lui-même l'appelait son ami, et nous, Bretons d'Armorique, nous ignorons cependant comment son nom fut vite connu de nos ancêtres.

Je laisse parler M. Guillotin de Corson, chanoine de Rennes :

« En 1625, le Père Augustin du Paz, religieux du Couvent de Bonne-Nouvelle de Rennes, remit au Père Albert Le Grand, religieux du même monastère, une copie d'un « ancien livre manuscrit de la librairie de Saint-Pierre de Rennes », c'est-à-dire d'un livre tiré des archives de cette cathédrale. Cette copie, dont le Père Albert Le Grand vérifia l'exactitude, renfermait une liste des premiers évêques de Rennes, en tête desquels figurait saint Maximin, mentionné comme il suit : « Du temps que Lazare, débarqué

» dans les Gaules, avec ses sœurs Madeleine et Marthe, gouvernait » l'Eglise de Marseille, Maximin, accompagné de Suffrénius, visita » la ville de Rennes en Armorique, et, par un effet de la faveur » céleste, instruisit ses habitants dans la religion chrétienne et » fonda l'église de Rennes. Puis il consacra à la Très-Sainte » Vierge un oratoire qui devint plus tard Notre-Dame de la Cité ; » il renversa les idoles qu'adoraient les païens et confia son nouveau troupeau à son compagnon Suffrénius qu'il sacra évêque » de Rennes. »

» Quoique le texte du manuscrit de Rennes soit bien précis et que cette tradition, confirmée jadis par la présence de la statue de saint Maximin dans la chapelle de la Cité, soit bien ancienne, nous n'allons pas jusqu'à regarder ce voyage de l'apôtre d'Aix en Bretagne comme un fait historique absolument certain ; mais ce culte, rendu chez nous à l'un des soixante-douze disciples, bien loin de la Provence, qu'il évangélisa d'abord, n'est-il pas digne d'être remarqué, et cette tradition qui relie ainsi la Bretagne au premier apostolat des Gaules n'est-elle pas touchante ? Pour moi, je l'avoue, j'ai pensé bien des fois à l'Église de Rennes pendant mon séjour en Provence (1), et j'ai recueilli les traditions méridionales concernant saint Maximin avec d'autant plus d'intérêt, qu'elles évoquaient en moi le souvenir de mon pays natal ; ces traditions, rapprochant les siècles, unissent d'une façon mystérieuse les premières Eglises chrétiennes et les sanctuaires que nous vénérons encore sous le beau ciel de la Provence et sur la noble terre de Bretagne ; elles sont trop glorieuses et trop douces pour rester oubliées. »

(A suivre.)

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Congrès eucharistique s'annonce comme devant être une grandiose manifestation de foi et de piété. Des groupes très importants, français, belges, espagnols, allemands, austro-hongrois sont annoncés. Chaque groupe national aura une audience spéciale du Saint-Père.

Les préparatifs se poursuivent activement pour la décoration des basiliques, l'aménagement de la salle des séances, etc.

Le Cardinal Respighi, Vicaire de Sa Sainteté, vient d'adresser un appel à la population romaine, lui demandant de donner au Congrès sa participation publique et unanime et l'exhortant à s'y préparer dignement. Il montre l'utilité très actuelle de ces solennités en l'honneur de la sainte Eucharistie : « Aujourd'hui, où l'on proclame si haut la fraternité humaine, en ne réussissant toutefois qu'à accroître la discorde, alors que la paix et l'unité se

(1) J'emprunte cette page à une brochure intitulée : *Pèlerinage d'un Breton aux Saints-lieux de Provence* (1873). Le pèlerin breton est M. Guillotin de Corson lui-même.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

cherchent loin du Christ, chacun voit combien opportunément arrive le Congrès eucharistique annoncé, qui est destiné à réveiller dans l'esprit et dans le cœur des fidèles la vérité divine qui n'est que l'unique source d'unité, de fraternité, de paix désirée du Christ, vivant et présent à son Eglise dans le Sacrement d'Amour ».

Précédemment, le Cardinal Vicaire avait adressé aux évêques d'Italie une lettre très pressante, leur demandant de prendre part eux-mêmes, autant que possible, au Congrès et de susciter des adhésions parmi les prêtres et les fidèles de leurs diocèses... Il leur signifie le désir manifesté par le Saint-Père que, dans les églises, le Très-Saint Sacrement soit honoré, durant le Congrès, d'une manière spéciale... On devra profiter de l'occasion pour faire connaître le but des Congrès eucharistiques qui n'est autre que d'étendre la dévotion au Sacrement de l'Autel et d'amener les fidèles à l'honorer par des manifestations de foi et surtout par la pratique des vertus chrétiennes...

Ces appels, inspirés par Pie X lui-même, passeront par-dessus les frontières d'Italie et seront entendus par tous les catholiques, de France en particulier.

On annonce l'arrivée à Rome de Mgr Sueur, archevêque d'Avignon ; mais, déclare l'*Osservatore Romano*, contrairement à ce qu'avaient prétendu certains journaux, il y va spontanément sans avoir été appelé par le Pape ni aucune autorité ecclésiastique.

France. — **Vers la Séparation.** — La Chambre a voté la suite de l'article 4 du projet de loi, dont le premier paragraphe refuse d'acquitter les charges des fondations pieuses antérieures à la Révolution. Comme on l'a dit avec raison, c'est une spoliation et un sacrilège.

Après une discussion longue et confuse au sujet du sort des dettes contractées par les Fabriques supprimées, on a adopté, par 290 voix contre 268 et malgré l'opposition du ministre, un amendement de M. Sibille mettant à la charge de l'Etat, du département et des communes les dettes afférentes aux édifices qu'ils se seront appropriés.

L'article 5, attribuant les biens grevés d'une affectation charitable ou de toute autre affectation étrangère à l'exercice du culte aux services ou établissements publics ou d'utilité publique, dont la destination est conforme à celle des dits biens, a été voté dans la séance de mardi.

Sur la demande de la délégation des gauches, une modification importante a été faite au texte de l'article 6 d'abord adopté par la Commission. Le nouveau texte substitue le conseil d'Etat aux tribunaux civils pour juger les litiges qui pourraient s'élever « entre plusieurs associations formées pour l'exercice du même culte » au sujet de la dévolution des biens.

La Chambre acceptera-t-elle de se déjuger en faisant de l'article 6 une contradiction de l'article 4 ? On peut le craindre. En tous cas, la discussion commencée mardi sera vive et prendra, vraisemblablement, plusieurs séances.

— **Le devoir des catholiques.** — La *Semaine religieuse* de Besançon, après avoir rendu compte du récent voyage de Mgr Petit à Rome, ajoute cette réflexion, qui est évidemment l'écho d'une parole autorisée :

« Vous donnerais-je, en terminant, une impression romaine personnelle ? Franchement, on a bien tort de se décourager et de s'agiter dans une indiscipline bruyante et dangereuse. Si les catholiques comprenaient leur devoir, ils prophétiseraient et trancheraient moins à la légère dans les affaires fort graves et fort compliquées de l'heure présente, surtout ceux qui n'ont aucun mandat pour gouverner la barque de Pierre. Que, loyalement et humblement soumis à la hiérarchie instituée par le Christ, ils ne désespèrent pas d'une Eglise qui a les promesses de la vie éternelle. Sachons être patients, discrets, soumis et bien unis ; enfin, comptons sur nos chefs qui ont reçu d'En-Haut la mission de nous diriger et qui n'y failliront pas. Attendons, en nous préparant par la prière et par l'action, que l'heure du Seigneur soit venue. »

La prière des enfants. — A l'occasion du Congrès eucharistique de Rome, un apôtre zélé de la gent enfantine a demandé une bénédiction spéciale à Sa Sainteté Pie X pour tous les jeunes enfants qui prieront chaque jour pour le succès de ce Congrès si important. Notre Saint-Père, qui aime tant l'Eucharistie et les petits enfants, a daigné écrire de sa propre main au bas de la supplique les paroles suivantes qui seront pour ces chers petits, en même temps qu'une grande faveur, un puissant encouragement :

« A notre cher fils le prêtre Henri Durand et à tous les petits enfants qui, pendant les jours du Congrès Eucharistique de Rome, prieront au moins durant cinq minutes devant le Très Saint-Sacrement, Nous accordons avec la Bénédiction Apostolique, cent jours d'indulgence.

» Au Vatican, le 7 Avril 1905.

» **PIE X, Pape.** »

Que tous les petits enfants de France prient donc avec plus d'instance que jamais du 1er au 6 Juin pour le triomphe le plus grand du Dieu de la première communion ; ce sera prier du même coup pour le triomphe de l'Eglise dont l'Eucharistie est la vie et pour le relèvement de notre malheureux pays, lequel ne peut être sauvé que par l'unique Sauveur et ne retrouvera la paix et la prospérité que le jour où il reviendra à Celui qui a dit : « Je suis la résurrection et la Vie ».

Archives diocésaines de Quimper et Léon

BIBLIOGRAPHIE

LE CŒUR DE JÉSUS DANS L'ÉVANGILE. Mois du Sacré-Cœur par Y. n'Isné, in-32, cadres rouges, 192 pages. — Prix 0,80. — P. Letheilleux, Éditeur.

Dans ce nouveau Mois du Sacré-Cœur, — précédé de lettres très flatteuses de Monseigneur de Cabrières, Évêque de Montpellier et de Monseigneur Delamaire, Évêque de Périgueux, — l'auteur nous porte au foyer même de cette dévotion et en recueille une gerbe nouvelle de lumière... lumière vivifiante, consolante pour tous les hommes, toutes les situations, tous les besoins et toutes les peines ; encouragement irrésistible et puissant vers la perfection, la charité, le dévouement, le bien.

L'auteur est de ceux qui ne désespèrent jamais : « Certes, dit-il, le vieux monde était au seuil de la mort quand Jésus a dit : « Je suis, Moi, la Résurrection et la Vie » et nous avons vu ce que cette parole lui a donné de force et de vigueur ». Elle triomphera demain comme elle a triomphé hier ; la parole du Christ n'a rien perdu de sa puissance.

L'Imitation de Jésus-Christ divisée sous forme de lectures, *à l'usage des gens du monde*, par un chanoine de Paris. Traduction et réflexions par l'abbé F. de Lamennais, prières par le R. P. de Gonnelieu. — In-18, **1 fr. 25.** — (P. Lethielleux, éditeur).

Offrir aux fidèles l'Imitation de Jésus-Christ divisée en courtes lectures, — une page chaque jour —, est une pensée heureuse et qui vient tout à fait à son heure ; car ce qui manque le plus, à notre époque si affairée, c'est le temps. On ne peut plus s'attarder à des lectures et à des méditations prolongées.

Cet ouvrage offre un grand avantage, c'est de donner à l'Imitation — le plus parfait des livres sortis de la main des hommes — comme un regain de jeunesse, une sorte de résurrection en retranchant ce qui s'applique surtout au sacerdoce et aux vocations religieuses, et en n'en conservant que ce qui convient au plus grand nombre, on contribuera à le remettre en honneur.

Librairie J. Salaun, Quimper.

ÉTUDES

Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus

Rue Bonaparte, 82, Paris.

Sommaire du Numéro du 20 Mai 1905 :

I. Lettre encyclique « Acerbo nimis » de S. S. Pie X. — II. L'État intellectuel du Japon, par Théophile Gollier. — III. Schopenhauer et la philosophie de la volonté, par Lucien Roure. — IV. La Location de nos églises, par Paul Auclerc. — V. « Corporations et syndicats », par Pedro Descoqs. — VI. Lourdes : Apparitions et guérisons, par Gaston Sortais. — VII. « Le Rameau d'or », par L. de Grandmaison. — VIII. Bulletin d'histoire moderne, par Paul Dudon — IX. Revue des livres. — X. Notes bibliographiques — XI. Événements de la quinzaine.

L'Action Populaire. — M. H.-J. Leroy. — **LE CLERGÉ ET LES ŒUVRES SOCIALES.** — De graves raisons, que n'infirment pas des objections d'inégale valeur, appellent l'intervention du clergé, prudente mais urgente, sur le champ de bataille économique. Après avoir examiné les unes et les autres, l'étude se termine par une note, énumération rapide des œuvres les plus simples et les plus faciles.

L'exemplaire : **0,25 centimes.** — L'abonnement à la troisième série (N° 49 à 72) : **5 francs.** — *En vente dans les Librairies.*

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

20e Année. **Vendredi 2 Juin 1905.** N° 22.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Pèlerinage national des Hommes de France à Lourdes (8-12 Mai 1905).

II. — Apostolat de la Prière.

III. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pendant la semaine ; L'inventaire du mobilier des églises : Plouarzel ; La visite pastorale ; N.-D. du Folgoat ; Quimper ; Sainte-Anne d'Auray ; La prière pour les agonisants.

IV. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Le Pape et la situation religieuse en France ; Paris ; Saint-Brieuc ; Une officine de diffamation contre le clergé.

V — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 4 Juin. — Dimanche dans l'Octave de l'Ascension. S. François Caracciolo, Confesseur. Double. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et de l'Octave.

Vêpres, à partir du Capitule, du suivant, avec mémoires de S. François Caracciolo, du Dimanche et de l'Octave.

Lundi, 5. — S. Boniface, Evêque, Martyr. Double. Rouge.

Mardi, 6. — S. Norbert, Evêque, Double. Blanc.

Mercredi, 7. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 8. — Octave de l'Ascension. Double. Blanc.

Vendredi, 9. — Office du jour ; semi-double. Blanc.

Samedi, 10. — Vigile de la Pentecôte *(sans jeûne ni abstinence)*. Office du jour ; semi-double. Rouge (à la messe).

Dimanche, 11. — PENTECOTE.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Lopérec	1er-4 Juin.
Kerfeunteun	5-8 —
Arzano	9-13 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

PÈLERINAGE NATIONAL

DES HOMMES DE FRANCE A LOURDES

(8-12 Mai 1905.)

Il y a quelques semaines, S. G. Mgr l'Evêque de Tarbes lançait un appel chaleureux aux hommes de France, les priant de renouveler les merveilles des Pèlerinages de 1899, 1901 et 1903. « Nombreux furent alors, écrit le *Journal de la Grotte*, les prophètes de malheur qui prédirent l'échec certain du pèlerinage projeté. Grâce à Dieu, leurs prévisions ne se sont pas réalisées, et le Pèlerinage de 1905 n'a été inférieur à celui de 1903, ni par le nombre ni surtout par la piété des 25,000 hommes qui y ont participé ». Bénis soient Dieu et la Vierge Immaculée !

†

Le diocèse de Quimper avait l'honneur d'être représenté à Lourdes par cinq cents de ses fiers enfants de la Cornouaille, du Léon et du Tréguier. C'est par un temps des plus maussades qu'arrivait à la cité de la Vierge le lundi soir, 8 Mai, l'avant-garde du Pèlerinage national, notre train de Quimper. Avant même d'aller à la recherche de leur logement, nos vaillants Bretons vinrent, à la Grotte, saluer la Vierge Immaculée. Et le lendemain matin, ils y étaient revenus, malgré une pluie battante, pour assister à la sainte messe et entendre les avis de leur Directeur. Les accents plaintifs de leurs ravissants cantiques, et leur impassibilité au milieu des averses, faisaient l'admiration des pèlerins d'Italie, qui les contemplaient du haut du parvis de la Basilique et s'écriaient : « *Quella è fede :* Voilà vraiment de la foi » !

Ce même cri d'admiration fut, sans doute, répété bien des fois, pendant les jours trop courts du Pèlerinage, par les hommes de France qui furent les heureux témoins de ces grandioses manifestations de la foi catholique dont nous ne pouvons donner qu'un bien pâle récit. D'ailleurs le temps nous manquant pour les relater suivant notre désir, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de mettre sous les yeux de nos lecteurs des extraits des journaux catholiques qui ont parlé assez longuement de notre Pèlerinage national.

† †

La cérémonie d'ouverture eut lieu, le mardi matin, à l'église du Rosaire. Elle commença par un discours de Mgr Schœpfer, évêque de Tarbes, le vénéré et très pieux gardien du sanctuaire de N.-D. de Lourdes.

« En vous accueillant et en vous bénissant, hommes de France, dit Mgr Schœpfer, je vois apparaître ce que j'aime de toute la puissance de mon âme : l'Eglise et la France unies. Qu'êtes-vous venus faire à Lourdes ? Vos yeux me le disent: vous êtes venus pour voir et pour prier. Que demanderez-vous à Dieu ? Vous lui demanderez un accroissement de foi, d'espérance et de charité.

» Vous avez la foi. Vous croyez en Dieu et à son Eglise. Vous croyez aux miracles, vous croyez au Pape et aux évêques. Après ce pèlerinage, votre foi sera plus grande et plus solide encore.

» A Lourdes, vous êtes venus chercher l'espérance, et notre espérance la plus chère est que la France demeure toujours fidèle à Dieu. »

Mgr Schœpfer ajoute que ses auditeurs emporteront de Lourdes un accroissement de charité : « Si la France est malade, c'est parce que la charité a faibli. Prêtez l'oreille : on n'entend plus que des cris de haine. La division est partout. Cette division a pris la place de la charité. Je vous dis donc, catholiques et Français, charité, charité, charité pour vos frères; charité pour tous, même pour ceux qui nous haïssent. Ne répondons pas à la haine par la haine. »

La célébration de la sainte Messe et le chant de l'*Ave Maria* de Lourdes terminent cette première cérémonie.

† †

Le mardi après-midi, l'armée des pèlerins est augmentée par de nouvelles recrues. Le Nord, Paris et l'Ouest sont débarqués, à 11 h. 1/2, sous la direction effective de M. le chanoine Lancelle, le très dévoué directeur du Comité national des Pèlerinages de France.

Le temps, resté menaçant, empêche de faire la cérémonie dehors. A 2 h. 1/2, la vaste église du Rosaire ne peut contenir la foule des hommes. Après le chant du *Magnificat*, le prédicateur du Pèlerinage, Mgr Enard, évêque de Cahors, monte en chaire et, devant l'immense auditoire, avec mesure et puissance, commente le *State in fide, viriliter agite.*

« Soyez forts dans la foi, dans le devoir, dans la souffrance. La foi du charbonnier ne suffit plus, le chrétien doit éclairer sa foi pour la défendre. Aujourd'hui il y a tant de déracinés de la foi ! Pourquoi ? Parce qu'ils ne l'ont pas fortifiée par l'étude, la réflexion, la prière.

» Soyez forts dans le devoir, dans les devoirs de la vie intime, dans les devoirs de la vie publique. Dans la vie publique, notre ennemi, celui que nous osons à peine nommer, c'est la peur, la peur qu'on essaie de voiler sous le nom de respect humain, mais qui ne mérite qu'un nom : la lâcheté. Ce n'est pas l'estime des hommes qui fait l'honneur et le déshonneur, il

Archives diocésaines de Quimper et Léon

n'y a que Dieu qui compte... Catholiques de France, soyez forts dans la pratique des devoirs dans la vie publique. Rappelez-vous la parole de cette femme d'Irlande, pliant le bulletin de vote de son mari et le lui remettant dans la main en disant : « Souviens-toi de ton âme » !

L'éminent orateur termine par un éloquent appel au devoir : « Soyez forts dans la foi, car c'est par une foi énergique que vous serez fermes dans le devoir et que vous saurez souffrir. Si la foi énergique manquait à une nation, cette nation ne serait plus, selon la parole d'un auteur célèbre, « qu'une poussière ». Or, on ne fait pas grand chose avec de la poussière ; elle peut servir tout au plus de ciment pour façonner une autre nation... Chrétiens et Français, jurons d'être fermes dans la foi, dans le devoir et dans la souffrance — et permettez-moi de terminer par ces paroles d'un saint religieux, mort récemment à Paris : « Le salut viendrait, si nous en étions dignes ». Méditons-les, et que nos résolutions soient dignes du salut que Dieu nous réserve ».

Immédiatement après cet éloquent discours, la procession du Saint Sacrement se déroule sur l'esplanade ; Mgr Radini-Tedeschi, évêque de Bergame, porte l'ostensoir.

† † †

Dès l'aurore du mercredi, après la messe de communion au Rosaire, nos vaillants Bretons gravissent la montagne du Calvaire. Ils s'arrêtent à la 1re station, pour entendre une touchante allocution de M. Roudot, vicaire à Lannilis, puis contournent la montagne en faisant pieusement le chemin de la Croix, et reviennent rejoindre les autres pèlerins sur l'esplanade.

Mercredi est le point culminant du Pèlerinage. C'est le grand jour de la procession générale à travers les rues de la ville de Lourdès. La Providence nous accorde un soleil radieux. Cette journée a dépassé les espérances les plus optimistes. Hier, Auch avec ses 4,000 pèlerins ; ce matin, plusieurs groupes particuliers par des trains ordinaires et des trains spéciaux, les montagnards pyrénéens ont afflué de toute part... A 10 heures, à la réunion générale, c'est devant un océan humain que Mgr Enard prononce un magnifique discours sur l'apostolat chrétien. « *Testes mihi eritis ;* c'est au nom de Jésus-Christ que je vous adresse cette parole. Quelles sont les raisons de cet apostolat ? Sur qui doit-il s'exercer ? Quels sont ses moyens de succès ? Dieu sur la terre a des intérêts ; et ces intérêts, il en confie la défense aux chrétiens qui se sentent au cœur la flamme de l'apostolat. Cette cause de Dieu, c'est l'influence de la loi divine sur la vie privée et la vie sociale. — Il y en a qui attendent je ne sais quel sauveur de la société ; sans doute, Dieu pourrait nous le donner... Ce sauveur ne sera que la résultante de l'effort chrétien. Se soustraire à l'effort, c'est déserter la

cause de Dieu et trahir ses intérêts. Cet apostolat, il faut l'exercer sur soi-même, sur les siens au foyer, « c'est à l'homme, non à la femme, qu'est remis le soin de la cause de Dieu dans la famille ».

L'apostolat doit s'exercer sur les inférieurs, les supérieurs, — sur les impies, les égarés... Ils nous reprochent quelquefois de trop montrer le ciel aux hommes. Montrons-leur ce que l'Eglise a fait pour le bonheur de l'humanité, même en ce monde. Parmi ces égarés, il y a des sincères, il y a des âmes plus éprises de charité que chez certains catholiques dont la vie n'est qu'un égoïsme étroit. Allons à eux, par la parole, par l'exemple, par la prière ; allez-y avec persévérance, ce n'est pas tout d'un coup qu'une âme se convertit, qu'un peuple revient à Dieu. Il y a, dit Montalembert, deux mots que l'Eglise n'a jamais dits : « Il est trop tard ; tout ou rien ». Pour les nations comme pour les âmes, Dieu est patient. Travaillez avec ces œuvres incarnées dans les associations et unions catholiques. On se ligue contre nous : voyez toutes les associations ennemies. Nous avons les nôtres, restons-y fidèles et, avec elles, travaillons à l'extension du règne de Dieu dans le monde.

† †

Le soir, à 2 heures, nous retrouvons le même auditoire, plus nombreux peut-être encore que le matin, pour écouter le troisième discours de Mgr de Cahors, sur l'Eglise. « L'Eglise, s'écrie-t-il, c'est bien le nom qu'il faut prononcer, acclamer et bénir devant cet auditoire et à l'heure présente. » L'orateur montre ce qu'est l'Eglise pour nous, nos devoirs envers elle, les espérances que nous devons mettre en elle. L'Eglise est la « maîtresse » de la vérité ; en dehors d'elle, il n'y a qu'erreurs et ténèbres. La science qui voudrait la détrôner n'a jamais rendu l'homme ni meilleur, ni plus heureux. Elle est la gardienne des lois divines et, par là, de la justice et du devoir. Elle fait monter l'homme à des hauteurs de perfection que l'antiquité n'a jamais osé rêver. La vague philosophie allemande a voulu nous parler du « surhomme ». Le véritable surhomme, c'est le saint. L'Eglise est la dispensatrice de la vie surnaturelle. Enfin, l'Eglise est notre mère. Sa Grandeur rappelle le mot de Montalembert : « L'Eglise, on ne l'insulte pas ; car c'est non seulement une femme, c'est une mère ».

Si nous sommes les enfants de l'Eglise nous devons vivre de sa vie. L'Eglise se bâtit toujours, et nous sommes les pierres vivantes qui entrent dans sa construction. Intéressons-nous aux nouvelles de l'Eglise, prions pour elle. Ne nous scandalisons jamais de sa faiblesse apparente : *in spem contra spem.* En terminant, il adjure les catholiques de partager les joies et les tristesses de l'Eglise. « Avez-vous porté le deuil de l'Eglise quand elle a été persécutée ? Avez-vous fait la grève de vos plaisirs ? Vivons de sa vie. On prétend nous séparer de quel-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

que chose, l'important est que nous ne nous séparions pas d'elle ».

A 3 h. 1/2, la procession s'organise. Au bas mot, il y a là une armée de 25,000 hommes groupés autour de leurs bannières particulières. Le costume breton, la blouse du paysan, le veston citadin, le béret montagnard forment des contrastes non moins variés que les chants.

Le Saint Sacrement, que suivaient NN. SS. de Bergame, de Cahors et de Tarbes, est porté par Mgr Castelli, évêque de Bobbio (Italie). Les acclamations, la profession de foi chrétienne se font au reposoir du *Champ commun ;* plus de 25,000 voix s'élèvent pour jurer fidélité aux commandements de Dieu et de l'Eglise. C'est un spectacle dont l'impressionnante beauté ne saurait être rendue.

Le soir, à 8 heures, la basilique, le Rosaire et la Vierge couronnée de l'esplanade resplendissent de milliers de feux électriques, pendant que la procession partie de la Grotte suit le parcours ordinaire.

Il est 9 h. 1/2, quand la foule des pèlerins se trouve massée devant les degrés du Rosaire.

Dans une ardente improvisation, Mgr Enard, toujours infatigable, traduit éloquemment le sentiment qui remplit tous les cœurs : « Cette fête est vraiment un écho des fêtes au paradis ». Le chant du *Credo* et le cantique *Nous voulons Dieu* terminent cette magnifique journée.

✝ ✝ ✝

Nous sommes au jeudi 11 Mai. Ah ! certes, les grandes cérémonies d'hier ont été des manifestations grandioses. Cependant, cette journée, qui clôt le Pèlerinage, a eu peut-être encore un caractère de piété plus profonde, tout en manifestant la même ardeur de foi. La prière ininterrompue est montée de partout : à la Grotte, aux églises, sur le parvis du Rosaire, à la Vierge couronnée, ç'a été une immense supplication vers la Mère de miséricorde, vers la reine de la France. Dans toutes les réunions particulières que les groupes organisent entre les cérémonies générales, l'élan est magnifique et le ciel semble sourire à ces supplications. Le soleil est radieux et découpe vigoureusement la cime des monts sur un firmament d'un bleu sans tache. Quel cadre pour de pareilles manifestations !

A 10 heures, l'esplanade du Rosaire est noire de monde lorsque arrivent NN. SS. les Evêques de Tarbes et de Cahors. La sainte Messe commence. Mgr Enard monte en chaire et nous parle de l'Eucharistie et de la communion :

« L'Eglise est mère, et sa fonction principale, comme celle de toutes les mères, est de nourrir ses enfants. Elle les nourrit par la communion. »

L'orateur, en périodes ardentes où les considérations pratiques et l'enseignement du dogme se succèdent et se mêlent pour éclairer et convaincre, montre comment l'Eucharistie est le sacrement sanctifiant par excellence à cause des sentiments que la communion inspire soit avant, soit après, à cause des grâces réelles qu'elle dépose en nos âmes...

« L'Eucharistie est en vous. Respectez la maison de Dieu, le vase de Dieu, respectez Dieu en vous. »

Les élus au ciel participent à la sainteté de Dieu, à la paix de Dieu, à la charité de Dieu. Le chrétien qui communie y participe comme l'élu, quoique d'autre façon, parce qu'il participe à la vie de Dieu.

Ici, Mgr Enard montre la valeur des hommes qui communient ; comme exemple il cite les jeunes hommes qui font partie de l'Association catholique de la *Jeunesse française* et du *Sillon*, auxquels il est heureux d'envoyer son salut, et qui sont forts et dont l'action est bonne parce qu'ils communient.

La dernière réunion, qui clôture les exercices généraux du Pèlerinage, se fait à 2 h. 1/2. Mgr Enard, toujours infatigable, a pris pour thème de son dernier discours : la très Sainte Vierge. Comment ne pas parler d'elle à Lourdes ? Il la montre comme collaboratrice de Dieu, comme corédemptrice du genre humain. « Il y a deux dévotions, dit-il en terminant, que je vous indique comme nécessaires : la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus et la dévotion au saint et immaculé Cœur de Marie. Comme saint Pierre Fourrier et ses disciples, nous pouvons dire : *Habemus bonum Dominum et bonam Dominam !* »

Aussitôt après Mgr de Cahors, Mgr Schœpfer paraît en chaire pour adresser à tous, et plus spécialement à Mgr Enard, un chaleureux merci. Il n'a garde d'oublier personne. M. Odelin vient à son tour et prononce l'allocution suivante :

« Il y a un merci que Mgr l'Evêque de Tarbes a omis. Je veux réparer cet oubli et, en le faisant, je suis sûr que je serai votre interprète à tous.

» Merci à Monseigneur de Tarbes, qui porte si bien le nom d'Evêque de Lourdes. Il réalise si bien la signification de ce mot : évêque, qui veut dire gardien vigilant. N'est-ce pas grâce à lui que la chapelle de N.-D. de Lourdes est encore ouverte et qu'il a pu nous y faire un si gracieux accueil ?

» Merci à Monseigneur de Cahors, que vous aviez déjà entendu à Rome et à Paray-le-Monial ! Vous aviez déjà appris à le connaître, à l'apprécier et à l'aimer. Désormais, l'union sera plus étroite ; il est devenu en quelque sorte le père de nos âmes. Grâce à sa parole, vous rentrerez dans vos foyers avec une foi plus ardente et une pratique de vos devoirs plus complète et plus fidèle.

» Merci à cette population de Lourdes, qui s'est montrée si chrétienne et si bienveillante par elle-même et dans ses repré-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

sentants ! Merci à tous ceux qui ont contribué à l'éclat de ces manifestations, aux fanfares de Lourdes et de Montpellier. Merci à vous tous, qui avez édifié cette population de Lourdes par votre foi et votre piété ! Merci à vous, messieurs les organisateurs ! C'est grâce à vous, après Dieu et Notre-Dame, que ce Pèlerinage n'a rien à envier à ses devanciers.

» Vous disiez hier, Monseigneur de Tarbes, à ces milliers de pèlerins : « *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus* ». C'est un mot d'espérance. Les pèlerins du Pèlerinage de 1905 n'oublieront pas vos paroles et, en quittant Lourdes, ils diront, non pas adieu, mais au revoir. »

Immédiatement après cette allocution, la procession s'organise pendant que M. le chanoine Lancelle dirige les acclamations de la foule. Le Saint-Sacrement est porté par M. Odelin; M. le comte d'Eu porte l'ombellino au-dessus de l'hostie. Les acclamations se multiplient; des milliers d'hommes protestent de leur foi et de leur amour envers le Dieu de l'Eucharistie.

Parmi les pèlerins nous avons remarqué : MM. Piou, de Laurens-Castelet, le général Jacquey, Lasies, le prince Pierre d'Orléans.

† †

Ce Pèlerinage a été pour ces 25 ou 30,000 hommes un acte de foi fécond ; tous emportent une provision de force pour le devoir et des résolutions d'apostolat pour défendre leur foi et propager autour d'eux le règne de Dieu.

Est-il besoin d'ajouter que nos chers Bretons ont été, en tout et partout, à Lourdes de vrais pèlerins, qu'ils ont prié de toute leur âme et chanté de tout leur cœur, qu'on les a vus tous s'agenouiller à la sainte Table et recevoir le pain de la vie éternelle, le Corps sacré, né de la Vierge Marie ? Non ! n'est-ce pas ? Mais qu'ils nous permettent de les remercier de leur belle attitude, de leur piété profonde, et des bons exemples qu'ils ont toujours donnés.

A Lourdes, ils ne cessaient de témoigner leur joie, leur bonheur, et la même parole revenait sur leurs lèvres : « Ah ! nous reviendrons, s'il plaît à Dieu » !

Et ils sont partis, résolus à se montrer chrétiens plus fervents encore, à se faire apôtres à leur tour, emportant avec eux, au pays des grèves et des ajoncs d'or, le souvenir ineffaçable de leur séjour à Lourdes, les grâces précieuses de Jésus et de sa Mère Immaculée et la bénédiction de Pie X, venue de Rome et appelant sur tous la maternelle bénédiction de la T. Sainte-Vierge !

Vive Notre-Dame de Lourdes !

***

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR JUIN 1905

LE MOIS DU SACRÉ CŒUR

La pratique de dévotion que nous recommandons aujourd'hui, sous le nom de *Mois du Sacré-Cœur*, l'emporte en autorité et en importance sur beaucoup d'autres exercices de piété envers le divin Cœur, qui n'ont point, comme celle-ci, la sanction de l'autorité suprême et ne sortent pas du cercle restreint du culte privé.

Déjà Pie IX avait libéralement ouvert en sa faveur le trésor des indulgences. Tous les fidèles — dit le rescrit de la Sacrée Congrégation, en date du 8 Mai 1873 — qui, en public ou en particulier, honorent chaque jour le Cœur de Jésus durant tout le mois de Juin, par la prière et d'autres exercices de piété, gagneront une indulgence de sept ans, chacun des jours de ce mois, et une indulgence plénière, un jour du même mois, aux conditions ordinaires; indulgences applicables aux âmes du purgatoire.

Son successeur, de glorieuse mémoire, le pape Léon XIII, confirmait à nouveau cet exercice du mois du Sacré Cœur, en accordant, à tous les fidèles qui y prendraient part, 300 jours d'indulgence chaque fois, et une indulgence plénière à ceux qui y assisteraient au moins dix fois dans le courant du mois.

Il y a déjà nombre d'églises paroissiales et de chapelles où le mois de Juin ne se passe pas sans quelques exercices publics en l'honneur du Sacré Cœur. Ici, ils ont lieu seulement tous les vendredis du mois; là, les neuf jours qui précèdent ou qui suivent la fête du Sacré Cœur ; en certains endroits, c'est une courte cérémonie le soir ; ailleurs, c'est une simple lecture ou une brève instruction pendant ou après la messe. Toutes ces pratiques sont excellentes. Il est seulement à souhaiter qu'elles se généralisent, et qu'il n'y ait pas un seul centre de piété dans tout l'univers catholique où le Mois du Sacré Cœur ne soit célébré *en entier*.

A nos chers associés, si dévoués aux intérêts du Cœur de Jésus, de promouvoir partout cette pratique de piété; il pourront beaucoup, si à la discrétion ils savent unir le zèle et la constance.

Qu'ils se rappellent ces paroles si consolantes de la bienheureuse Marguerite-Marie : « Notre-Seigneur réserve des trésors incompréhensibles à ceux qui s'emploient à établir la dévotion au divin Cœur ».

Résolution apostolique : Prendre part aux exercices du Mois du Sacré Cœur.

N. B. — 1. Pour ces exercices, aucune prière spéciale n'est prescrite. On peut réciter, par exemple, les Litanies du Sacré Cœur auxquelles demeurent attachées, en plus, les 300 jours d'indulgences accordés par Léon XIII, le 2 Avril 1890.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

II. — Les indulgences du Mois du Sacré Cœur sont sans préjudice de celles attachées au jour de la fête et à la neuvaine préparatoire.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**
II. — **L'union des catholiques pour la revendication et la défense de leurs droits.**
III. — **Les premières Communions et les Confirmations.**
IV. — **Le Congrès diocésain de la Fédération des œuvres catholiques**, à Landerneau, les 11, 12 et 13 Juin.
V. — **Retraite.** — MORLAIX, retraite bretonne pour les femmes, du 4 au 10 Juin.
LESNEVEN, retraite bretonne pour les hommes, du 17 au 24 Juin ;
QUIMPERLE, retraite bretonne pour les femmes, du 18 au 24 Juin.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Mois du Sacré-Cœur.* Tous les jours, pendant le mois de Juin, une messe de réparation se dit à l'autel du Sacré-Cœur, à *5 h. 1/2 ;* elle est suivie de la récitation des Litanies du Sacré-Cœur.

Tous les vendredis du mois, à *7 h. 3/4* du soir, cérémonie réparatrice : récitation du chapelet, des Litanies du Sacré-Cœur, des actes de foi, d'amour et de réparation ; bénédiction du T. Saint-Sacrement.

La **Neuvaine au Saint-Esprit** commencera le *Samedi 3 Juin* pour se terminer le dimanche de la Pentecôte. Les réunions auront lieu à *7 h. 3/4* du soir : récitation du chapelet, chant du *Veni Creator ;* bénédiction du T. Saint-Sacrement.

CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche 4 Juin*, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 heures 1/2, sainte messe, instruction et bénédiction du T. S. Sacrement.

Voici quel sera, cette année, le parcours de la procession de la Fête-Dieu *(Dimanche 25 Juin)* : rue de l'Evêché, rue du Parc, rue du Quai, rue et place Saint-Mathieu, église de Saint-Mathieu (station) ; rue du Chapeau-Rouge, place Médard (reposoir) ; rue Kéréon.

TABLEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS
pendant la semaine.

La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.

Juin.	*Matin.*	*Soir.*
Dimanche, 4 ..	Lambézellec. — Les Frères.	
Lundi, 5	Saint-Martin	L'Adoration.
Mardi, 6	Saint-Pierre-Quilbignon. — Les Pupilles.	
Mercredi, 7 ...	N.-D. du Mont-Carmel. — L'Hospice civil — Le Refuge.....	L'Ecole Bon-Secours.
Jeudi, 8	Saint-Louis. — Les Mousses.....	La Retraite — Le Lycée.
Vendredi, 9 ...	Saint-Sauveur.	

Monseigneur sera accompagné de M. le vicaire général Fléiter.

L'inventaire du mobilier des églises. — M. le Ministre des Cultes vient de réclamer le concours des Evêques pour l'établissement, dans chaque paroisse, d'un inventaire définitif et précis du mobilier des églises avec dépôt d'un double du dit acte à la mairie (2e circulaire).

Il s'est adressé, par une première circulaire, aux préfets et aux maires, mais sans résultat, car ni préfets ni maires n'ont qualité pour exécuter légalement ces instructions ministérielles.

Le Ministre a-t-il plus de pouvoir en agissant directement ? « Non, certainement, répond la *Correspondance hebdomadaire* du 24 Mai. Pour justifier ses prétentions, M. Bienvenu-Martin invoque l'art. 114 du décret du 30 Décembre 1809, qui *le charge de son exécution*. — Mais il n'en résulte pas que le Ministre ainsi visé ait le droit d'exercer, *par lui-même*, les prérogatives que le décret dans son contexte attribue à d'autres autorités.

» Or, ce décret, dans son art. 87, précise limitativement les personnes ayant, à titre de contrôle sur la gestion des fabriques, le droit de se faire représenter leurs registres : ce sont les évêques et les vicaires généraux. Le Ministre des cultes n'a donc rien à voir à une formalité imposée exclusivement dans l'intérêt réciproque du curé ou desservant et de la fabrique, placés tous deux très naturellement sous la surveillance de leur évêque ».

L'article de la *Correspondance hebdomadaire* se termine par cette conclusion : « La nouvelle circulaire ministérielle constitue par rapport à la première une sorte de retraite, mais elle n'est pas mieux qu'elle fondée en droit. Peut-être M. Bienvenu-Martin a-t-il espéré intimider l'épiscopat. Nous espérons bien qu'il n'y aura pas réussi. »

PLOUARZEL. — **Avis de service anniversaire.** — On nous prie d'annoncer que le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Breton, mort recteur de Plouarzel, sera célébré dans cette paroisse le jeudi 8 Juin, à 10 heures.

La visite pastorale. — Monseigneur l'Evêque a confirmé, lundi dernier, à Concarneau et à Beuzec-Conq ; la semaine prochaine, ainsi que nous le disons plus haut, il donnera la Confirmation dans les paroisses de Brest et de la banlieue, Lambézellec et Saint-Pierre Quilbignon. La tournée dans les cantons de l'archiprêtré s'est terminée samedi 27, à Plouider : elle avait duré 27 jours pendant lesquels Sa Grandeur, en 55 cérémonies différentes, a confirmé les enfants de 79 paroisses et de trois établissements scolaires, soit un total de 12.000 environ.

Tous nos lecteurs savent ce qu'est, dans notre diocèse, la visite du premier Pasteur, et nous ne pouvons que répéter, cette année, ce que nous avons dit les années précédentes : partout notre vénéré Evêque a reçu l'accueil le plus respectueux, le plus empressé

Archives diocésaines de Quimper et Léon

et on peut le dire le plus magnifique, chaque réception ayant, parmi des traits communs, son cachet propre et son caractère spécial ; ce qui nous permet de nommer certaines paroisses, sans désobliger les autres. Ainsi les escortes de cavaliers, qui partout, à l'arrivée et au départ, précédaient la voiture épiscopale, étaient particulièrement brillantes et nombreuses à Ploudaniel et à Plougonvelin. Dans cette dernière localité, la réception a été rendue plus intéressante encore par la présence de nombreux artilleurs casernés sur la paroisse et qui, Bretons pour la plupart, sont venus en foule recevoir la bénédiction de l'Evêque. Partout on remarquait une affluence considérable de fidèles, spécialement à Plougastel-Daoulas, à Lesneven, à Guipavas, etc. ; Lannilis mérite aussi une mention à part pour le pieux empressement des paroissiens comme pour la riche décoration de sa belle église. L'assistance d'hommes est, dans ces cantons, sensiblement plus nombreuse que dans les autres parties du diocèse ; généralement les municipalités sont au complet, les maires en tête. Dans les circonstances actuelles, c'est un témoignage significatif d'attachement à la foi catholique et de respect pour la hiérarchie.

Monseigneur, heureux de ces hommages spontanément rendus au ministre de Jésus-Christ, en exprimait sa joie et sa reconnaissance dans les allocutions que, sans compter avec la fatigue, à chaque réunion, il adressait aux assistants. Inutile d'ajouter que, à la suite de la cérémonie liturgique, Sa Grandeur se faisait un devoir et un bonheur de bénir jusqu'au dernier les petits enfants que les mères lui présentaient... Dans une seule localité, à Saint-Marc, il n'y a pas eu de réception en dehors de l'église ni de conduite au presbytère, à la grande confusion des paroissiens, attristés du récent arrêté municipal interdisant les processions.

Dévoué comme il est à l'enseignement chrétien, notre Evêque ne pouvait manquer de faire visite aux écoles libres, dont la plupart sont dirigées aujourd'hui par un personnel laïque; il a eu la joie de constater qu'elles sont partout prospères, comme auparavant, et que les familles demeurent fidèles à l'école chrétienne. Sa Grandeur a été heureuse de trouver quelques écoles récemment fondées ou en construction. Comme les anciennes maisons de religieuses, les établissements jadis tenus par les Frères ont été maintenus sous la direction de maîtres sécularisés, notamment à Ploudalmézeau (où les œuvres de zèle et d'apostolat sont particulièrement nombreuses et florissantes), à Saint-Renan, etc.

Dans cette dernière ville, Monseigneur a admiré l'église restaurée, et embellie surtout par un ensemble de vitraux remarquables — dus à la générosité des paroissiens, des prêtres nés à Saint-Renan ou y ayant exercé le ministère — où l'on a représenté l'histoire des Saints honorés dans la paroisse et dans la région. L'Evêque, en adressant des félicitations méritées aux habitants de Plouarzel pour leur église relevée de ses ruines si belle, et aujourd'hui si bien ornée, a rappelé le recteur qui a tant travaillé à sa reconstruction, M. Breton, mort l'année dernière à cette époque. Aux fidèles de Plouguerneau, encore en deuil de leur curé, Sa Grandeur exprima, avec ses sentiments personnels de regret à la mémoire de M. le chanoine Favé, l'espérance de le voir bientôt remplacé par un successeur digne de lui et de la paroisse. A Guissény, Monseigneur a vu avec plaisir que les dégâts occasionnés par la foudre à l'église sont réparés ; la tour va bientôt reparaître, renouvelée et rafraîchie.

A son arrivée à Kerlouan, l'Evêque fut saisi d'une vive émotion en voyant à chaque fenêtre des maisons un crucifix avec deux flambeaux et des fleurs : désormais il en est ainsi à chaque cérémonie religieuse extraordinaire, comme souvenir et réparation de l'attentat sacrilège dont fut l'objet — on se le rappelle — un christ de l'école communale. Monseigneur, qui a tenu à se rendre, avec les prêtres présents, à la sacristie où l'on conserve les fragments de l'image sainte et à prier devant ces débris vénérables, a félicité chaleureusement les chrétiens de Kerlouan de l'exemple de foi qu'ils ont donné et qui a eu un retentissement universel : en effet, le recteur de la paroisse a reçu de nombreuses lettres, venant même de l'étranger, avec des offrandes pour contribuer à un ex-voto expiatoire...

Nous terminerons ce rapide compte-rendu par un détail pittoresque, qui mérite d'être noté : dans les deux paroisses dont nous venons de parler, comme à Plounéour-Trez, les marraines de la Confirmation portaient le beau et riche costume d'autrefois, qu'il serait si regrettable de laisser disparaître...

A Plouider s'est terminée cette tournée ininterrompue de quatre semaines, dont les fatigues ont été compensées pour Monseigneur par les émotions les plus douces et les plus consolantes, et qui laissera aux fidèles et aux prêtres de la région un souvenir de filiale reconnaissance pour la bonté toute paternelle de leur Evêque, comme pour son infatigable dévouement.

N.-D. du Folgoat. — **Pèlerinage de la Jeunesse Catholique.** — Le dimanche 28 Mai, la Jeunesse Catholique du Léon s'est rendue en pèlerinage à N.-D. du Folgoat. Après avoir entendu la messe à Saint-Martin de Brest et fait la sainte communion à 5 heures, les pèlerins partent en voiture. A Plabennec, au Drennec, ils trouvent leurs camarades qui les attendaient et arrivent au Folgoat, où ils sont reçus à bras ouverts par les Jeunes Catholiques du Folgat, de Plouider, Plouvien et Plounéour. Ils assistent à la grand'messe et sous les voûtes de l'antique sanctuaire retentit le chant du *Credo* de nos aïeux, que Sillonistes et Jeunes Catholiques veulent conserver et sauvegarder. Pendant la messe, M. le Recteur du Folgoat adresse aux pèlerins quelques paroles d'encouragement...

†

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Après la grand'messe, on s'en va manger, en chantant « Serrons les rangs ». Une gaité bruyante mais de bon aloi règne parmi les jeunes gens. Au café, Joseph Kerbiriou, le nouveau président du groupe Saint-Martin, prend la parole pour porter un toast au Saint-Père, à Mgr Dubillard et à tous les prêtres aumôniers des groupes de la J. C., dont les bons conseils nous aident dans la tâche parfois lourde que nous avons entreprise. Ce discours est très applaudi.

Pol Aubert, le plus jeune président de l'Union de la J. C. Bretonne, prend la parole et revendique pour la Bretagne le droit de proclamer à la face du monde sa vitalité et sa foi. Il parle des espérances que la vieille Armorique et la France fondent sur nous, des luttes que nous aurons à soutenir pour faire revivre en France et en Bretagne le règne du Christ et de sa croix. Un tonnerre d'applaudissements salue les dernières paroles du jeune orateur.

Henri Denniel donne ensuite lecture d'une lettre de notre bon ami Lidou, retenu à Brest par son service paroissial, lettre dans laquelle il dit son regret de ne pouvoir assister à notre pèlerinage. Denniel continue son discours et, au nom de tous ses amis et au sien propre, fait serment à la Vierge du Folgoat, aux pieds de laquelle il a tant prié pendant son temps de collège, d'être toujours fidèle à la foi de nos pères. Nouveaux applaudissements.

Notre bon Emmanuel Dujardin se lève et, d'une voix émue, salue les chrétiens du Folgoat, de Ploudaniel et de Saint-Méen, défenseurs de la liberté de l'enseignement religieux, et boit à la santé des vaillants soldats de Dieu et de la Liberté. Ces paroles de foi et d'ardent patriotisme donnent lieu à une triple salve d'applaudissements.

Pol Aubert reprend la parole pour boire à la santé de Jean Lerolle, de Dubois et de nos amis, réunis en ce moment au Congrès d'Albi. Ce toast est accueilli par les cris de : « Vive Lerolle » !

Le camarade F. Le Gall, de Plabennec, dit la grande joie des paysans de se trouver au milieu de l'élite des catholiques des villes, et espère que tous conserveront au cœur les mêmes sentiments de foi, et termine en disant que les paysans sont prêts à défendre Dieu et l'Eglise contre les agissements des rouges (*ar re ruz*).

Le Page, du Folgoat, parle en breton de l'amour que nous devons avoir pour notre pays : *Hor Breiz a zo kaër evel ar Baradoz ; karomp hor feiz, karomp hor Breiz !* Le Page fait preuve d'une grande éloquence et avec ses amis du Folgoat entonne le chant patriotique de « *Sao Breiz-Izel* », dont tout le monde chante le refrain ; et on se sépare en chantant « *Patronez douz ar Folgoat* » pour se retrouver aux vêpres.

† †

Après vêpres, on organise une grande réunion dans la salle où nous avons mangé. Les jeunes gens se mettent en campagne et bientôt l'auditoire compte 200 hommes... Joseph Kerbiriou expose le programme et l'organisation de l'A. C. J. F., qui a pour

but de travailler à la gloire de Dieu et au salut du peuple, et dont les caractères sont d'être décentralisée, élective et démocratique. « Nous aurons la victoire, crie-t-il, car si Dieu est avec nous, qui sera contre nous ? »

Pol Aubert développe la belle devise de l'Association : Piété, Etude, Action, réfute l'accusation qu'on lui fait d'être royaliste, puis commente la parole de Léon XIII : « Votre Jeunesse Catholique sera le salut de votre pays », et termine en souhaitant que la Bretagne soit à la tête du mouvement qui sauvera la France. Les applaudissements ne sont pas ménagés aux deux présidents. Le camarade Le Gall, de Plabennec, expose, en breton, le programme de la Jeunesse Catholique. Son langage, vigoureux et clair, excite l'enthousiasme des assistants.

M. l'abbé L'Haridon, aumônier du groupe Saint-Martin de Brest, dans une allocution vibrante, montre la nécessité de s'unir contre ceux qui attaquent l'Eglise : « Qu'on nous jette en prison, dit-il, cela ne fait rien ; si l'on emprisonne les corps, jamais on ne fera esclaves les âmes des Bretons » ! Ce discours très applaudi produit une grande impression sur l'auditoire.

†

La chaude et mâle éloquence des orateurs excite chez les jeunes gens un grand enthousiasme : aussi est-ce à mains levées et avec force applaudissements que l'on vote l'ordre du jour de Pol Aubert :

« 200 catholiques Bretons, réunis au Folgoat le 28 Mai 1905,

Après avoir entendu l'exposé de la situation des catholiques en France et en Bretagne, et l'exposé du programme de la J. C.,

Ont confiance que la J. C. remplira son rôle pieux et social, et émettent le vœu qu'elle se propage de plus en plus dans le Léon. »

On lève la séance aux cris de : « Vive la Jeunesse Catholique ! vive la Bretagne » ! P. A.

Quimper. — **Retraite de femmes**, *du 21 au 27 Mai 1905.* — 19 paroisses ; 52 retraitantes : Ile de Sein, 13 ; Plouhinec, 6 ; Quimper, 6 ; Dinéault, 4 ; Plogonnec, 3 ; Tréogat, 3 ; Primelin, 2 ; Briec, 2 ; Douarnenez, 2 ; Beuzec-Cap-Sizun, 2 ; Cléder, 1 ; Plogoff, 1 ; Telgruc, 1 ; Goulien, 1 ; Plonéis, 1 ; Landrévarzec, 1 ; Gouézec, 1 ; Tourc'h, 1 ; Kerfeunteun, 1.

Sainte-Anne d'Auray. — **Fêtes de la Pentecôte**, *les 10, 11 et 12 Juin.* — Les fêtes seront présidées par Mgr Grouard, vicaire apostolique d'Athabaska-Mackensie.

Programme. — *Samedi 10 Juin*, à 11 heures, messe ; à 4 h. 3/4, vêpres pontificales ; sermon par M. Colmou, professeur au Petit-Séminaire de Sainte-Anne, bénédiction du Saint-Sacrement et procession ; à 8 heures, chapelet et exercices divers.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Dimanche 11 Juin. — A 9 heures, grand'messe pontificale ; à 11 heures, dernière messe ; à 2 heures, vêpres et procession.

Lundi 12 Juin, pèlerinages des paroisses d'Arzon, Plouharnel, Camors, La Chapelle-Neuve, Plumelin et Baud.

Nous avons reçu, trop tard pour le présent numéro, un intéressant compte-rendu de *deux fêtes bretonnes en Anjou*. Nous le publierons la semaine prochaine.

La prière pour les agonisants. — La *Semaine Religieuse* a déjà plusieurs fois entretenu ses lecteurs de l'Archiconfrérie du Cœur Agonisant de Jésus. Pour répondre au désir de nombreux associés, la prière quotidienne pour les mourants vient d'être traduite et publiée en breton. On y a joint une petite notice signalant la terrible actualité de l'œuvre et la conspiration infernale qui, après avoir pris l'enfant pour l'école sans Dieu, a achevé son œuvre en organisant la mort sans Dieu : c'est la conséquence fatale du règlement par lequel le malade n'obtient le prêtre, dans les hôpitaux, que sur une *demande écrite par lui*. S'il ne sait pas écrire, ou si sa main défaillante ne peut plus tenir une plume, il meurt sans sacrements !.. L'année dernière, dans un de nos grands hôpitaux maritimes, sur *soixante-neuf* mourants, *quatre* seulement ont obtenu le prêtre.

Voilà ce qui est signalé avec force dans la petite feuille bretonne qui vaudra, dans nos campagnes si chrétiennes, beaucoup de prières aux pauvres abandonnés.

Prix de la notice bretonne, aux librairies Desmoulins (Landerneau) et Salaün (Quimper) : 1 fr. 25 le cent, ou 4 exemplaires pour cinq centimes.

Pour tous les renseignements sur l'Œuvre, s'adresser à Mlle Burgault, zélatrice, 3, rue du Quai, Quimper.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Quelques journaux avaient annoncé ces jours derniers que S. S. Pie X était gravement malade. Ce bruit alarmiste a été vite démenti. Le docteur Lapponi déclare que le Pape jouit d'une santé parfaite. Du reste, la meilleure preuve en est que Sa Sainteté a reçu, dimanche 28 Mai, un pèlerinage italien et plusieurs personnages parmi lesquels Mgr Sueur, archevêque d'Avignon.

Le jeudi précédent, le Saint Père avait donné une longue audience au cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux.

FRANCE. — **Vers la Séparation.** — Lundi, après un « débat incohérent » (le mot est de M. Allard, député très anticlérical), la Chambre a voté les articles 7 et 8 de la loi de séparation portant que, à défaut de toute association appelée à recueillir les biens d'un établissement public du culte ou dans le cas de dissolution d'association, les biens seront attribués non à une association similaire voisine, mais aux « établissements communaux d'assistance et de bienfaisance de la circonscription ». Comme l'a fait remarquer M. Groussau, il suffirait ainsi au Gouvernement de dissoudre une association pour s'emparer des biens.

Contre cet arbitraire, avoue le rapporteur, on n'aura que la « garantie du Conseil d'Etat ».

On l'avait déjà dit avant l'adoption (séance du 27 Mai) de l'article 6 remanié selon les exigences de la délégation des gauches, en attribuant au Conseil d'Etat, docile exécuteur des fantaisies du gouvernement, le soin d'attribuer aux associations formées pour l'exercice du culte le bien des fabriques paroissiales, on commet une iniquité : M. Ribot l'a fait voir par une argumentation irréfutable. Le but est nettement de favoriser les tentatives du schisme ; et l'on arrivera à provoquer la révolte des consciences chez les catholiques. C'est l'impression que laisse la lecture de ces tristes débats.

« Dans cette épuisante discussion, écrit un rédacteur de la *Croix*, nos amis font vaillamment leur devoir. Il faut admirer l'énergie calme et résolue et la science avertie avec laquelle ils suivent l'ennemi pas à pas dans ce maquis semé de chausse-trappes que dissimule la subtilité des mots et des formules.... Mais le pays, lui, ne suit plus. Il tourne, sans comprendre, un regard inquiet vers l'antre législatif : il a le sentiment qu'il se brasse là une besogne dangereuse et mauvaise, dont il paiera, encore une fois, les frais.

» Quant aux hommes de foi invinciblement attachés à leur religion, ils ont des sentiments plus précis ; ils entrevoient des jours prochains de difficultés et de luttes suprêmes, des heures où ils devront prendre des résolutions viriles et probablement trancher d'un *non possumus* irrévocable le réseau de textes iniques où on veut les rouler....

» Et les cœurs s'élèvent naturellement vers Dieu, source de lumière et de force, par une prière d'autant plus instante qu'on est plus résolu à ne point faillir. »

Le Pape et la situation religieuse en France. — A son retour de Rome, Mgr Petit, archevêque de Besançon, a reçu les félicitations du clergé de sa ville épiscopale... « En termes délicats, dit la *Semaine religieuse*, Mgr l'Archevêque remercie M. le doyen et son clergé des sentiments dont il vient d'ouïr l'expression : sans doute, le voyage qu'il vient d'accomplir a été fatigant, mais combien fécond aussi en consolations et en enseignements. Dans les circonstances particulièrement graves où se trouve l'Eglise de France, l'évêque a besoin de connaître la pensée du Chef de l'Eglise. Or, Pie X, dont la sollicitude s'étend à tout et à tous, est

Archives diocésaines de Quimper et Léon

pénétré de cette pensée que si la hiérarchie catholique en France, bien loin d'être entamée par la persécution, est au contraire resserrée par elle, c'est-à-dire, si les fidèles se groupent autour du clergé, le clergé autour des évêques, les évêques autour du pape, si se fait sentir, jusque dans les dernières ramifications, l'action du pouvoir central, l'unité de l'Eglise de France en sera fortifiée et la force de résistance des fidèles sera inébranlable... L'heure est trop solennelle pour que fidèles, prêtres et évêques ne sentent pas la nécessité de pratiquer le détachement des biens de ce monde, de travailler, de prier, de souffrir et d'agir avec *cette fermeté, cette prudence* et *cette modération* qui indiquent nettement que tous ont pris conscience de la gravité de la situation... Nous n'avons le droit de compter sur l'intervention de la Providence que dans la mesure où notre coopération sera active, profonde, surnaturelle et surtout unanime. L'Eglise n'est forte que par sa hiérarchie ; l'unanimité dans l'action la fait inébranlable : *Funiculus triplex difficile rumpitur (Eccl.*, IV, 12.) ».

PARIS. — Son Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, vient d'adresser à ses diocésains une Lettre pastorale prescrivant « de faire, le 31 Mai, dans toutes les églises et chapelles du diocèse l'acte de consécration de la France au Cœur Immaculé de Marie, refuge des pécheurs.

» Le vendredi 30 Juin, on fera l'acte de consécration du genre humain prescrit par le Pape Léon XIII et l'acte de consécration de la France pénitente et dévouée au Sacré Cœur de Jésus. »

SAINT-BRIEUC. — **Le pardon de Saint-Yves.** — Environ quinze à seize mille pèlerins sont venus (à Tréguier) célébrer la Saint-Yves au tombeau du grand thaumaturge, et la procession a été très belle, car on évalue à plusieurs milliers le nombre de ceux qui y ont pris part. Tout le long du parcours les spectateurs, par leur attitude respectueuse, ont montré qu'ils comprenaient l'acte de foi de ces chrétiens s'en allant, au chant des cantiques et le chapelet à la main, rendre hommage à ce fils de leur race qui est un de leurs protecteurs et une de leurs gloires... (*Semaine religieuse* de Saint-Brieuc).

Une officine de diffamation contre le clergé. — On sait qu'une des principales armes de la presse « anticléricale » contre le clergé catholique, c'est la diffamation au moyen d'anecdotes graveleuses, rédigées avec quelques variantes selon les localités et de telle sorte que, sans rien préciser, elles visent néanmoins les prêtres de la région où se publie le journal; mais les indications sont trop vagues pour que l'on puisse exercer des poursuites... Un livre récemment publié par M. Jean Bidegain sur le *Grand-Orient* a fait connaître l'officine où s'élabore cette ignominieuse littérature : c'est une revue de propagande maçonnique intitulée jadis « Semaine de France » et aujourd'hui « Correspondance de la résistance laïque ».

Cette publication, encyclopédie d'histoires fangeuses contre les prêtres, les moines, les séminaristes, est salariée par le Grand-Orient. M. Bidegain nomme en toutes lettres le haut dignitaire de la franc-maçonnerie qui alimente la prese radicale de ces impostures; les journaux affiliés s'approprient ces fables, les insèrent et y ajoutent des traits destinés à orienter les haines du public contre le clergé local. Le procédé, lâche et peu dangereux, est digne de ceux qui en usent; mais tous ceux qui ont quelque sentiment d'honnêteté ne peuvent que le flétrir.

* * *

A l'appui des révélations de M. Bidegain, voici un fait que signalait, il y a quelques jours, la *Semaine Religieuse* de Soissons:

« Les journaux blocards de la région reproduisent sous le titre connu : *Un scandale clérical*, l'article suivant publié dans l'*Etoile Belge :*

» On a amené, hier soir, au commissariat de la rue du Poinçon, l'abbé Jacques Lefebvre, né à Saint-Quentin, le 23 Octobre 1856, professeur d'humanités au collège Saint-Joseph, à Saint-Quentin, demeurant dans cette ville, place du Marché-Couvert, 16. Il a été arrêté sur la réquisition de trois jeunes gens, les nommés François D..., âgé de 18 ans, demeurant rue du Paradis, Jean B..., âgé de 16 ans, demeurant rue de la Chaufferette, et François de B..., 16 ans et demi, habitant impasse de la Maison-Rouge, tous trois colporteurs de journaux. L'abbé Lefebvre était accusé par ces jeunes gens d'actes d'immoralité.

» Une commission rogatoire, ajoutent les journaux, a été expédiée » immédiatement à Saint-Quentin pour demander des renseigne- » ments sur son compte. Un rapport sur ces faits a été envoyé » au directeur général de la sûreté publique. »

Or, voici le résultat d'une enquête menée à Saint-Quentin sur les faits allégués ci-dessus :

« Nous avons d'abord, dit le *Journal de Saint-Quentin*, constaté trois choses : 1° aucun membre du clergé ne porte le nom de Lefebvre en notre ville; 2° le collège Saint-Joseph n'existe pas; 3° la place du Marché-Couvert n'existe pas, et la rue qui longe le marché n'a pas de numéro 16.

» Nous avons continué. Les registres de l'état-civil, de 1855 à 1862, mentionnent d'assez nombreux Lefebvre — avec ou sans *b* — qui ont vu le jour à Saint-Quentin, où ce nom est très répandu, mais aucun ne porte le prénom de Jacques.

» Restait la commission rogatoire.

» Pour cela, il n'y avait qu'à pousser jusqu'au parquet. On nous y répondit qu'on ne savait pas de quoi il s'agissait...

» Qu'est-ce qui reste du récit de l'*Etoile Belge* et de ses confrères, les journaux blocards de notre région ?

» Une canaillerie de plus à leur actif. » Ce ne sera pas la dernière!

Archives diocésaines de Quimper et Léon

SAISON 1905

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Bains de mer en Bretagne. Billets d'aller et retour à prix réduits, valables pendant **33** jours. — Pendant la saison des Bains de mer, du *Samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 Octobre,* il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, *à prix réduits*, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire ; Pornichet (Sainte-Marguerite) ; Escoublac-La-Baule ; Le Pouliguen ; Batz ; Le Croisic ; Guérande ; Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Rhuiz) ; Plouharnel-Carnac ; Saint-Pierre-Quiberon ; Quiberon (Le Palais-Belle-Ile-en-Mer) ; Lorient (Port-Louis, Larmor) ; Quimperlé (Le Pouldu) ; Concarneau ; Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant) ; Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy) ; Douarnenez ; Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

BIBLIOGRAPHIE

Maison de la « Bonne Presse » 5, rue Bayard, Paris.

La clef du Ciel, par M. l'abbé J. Berthier, M. S. Un volume in-16 de XXXVI-390 pages. Couverture gaufrée. — **Prix : 1** franc.

Ecrit dans un style très clair qui le met à la portée de tous, ce livre, comme tous ceux du même auteur, est appelé à faire un bien réel aux âmes.

Combat spirituel, traduction littérale, précédée d'un *Essai sur la vie spirituelle*, par Gabriel de Belcastel. Un vol. in-32 de 212 pages. Nouvelle édition. Prix : broché, **0** fr. **50** ; port, **0** fr. **10** ; relié toile noire, **0** fr. **75.**

***

S'il est vrai, comme le dit Montaigne, que « Toute aultre science est dommageable à celui qui n'a la science de la bonté », nous ne saurions mieux faire que de recommander le charmant petit volume que vient de publier M. J Guibert, supérieur du Séminaire de l'Institut Catholique de Paris : **La Bonté,** dont la table suffit à faire l'éloge.

Le prix de la bonté ; les caractères de la bonté ; les sources de la bonté ; les contrefaçons de la bonté.

In-32 encadré : **1** franc. — Paris, Poussielgue, 15, rue Cassette.

REVUE THOMISTE, 222, faubourg Saint-Honoré, Paris (8e).

Sommaire du n° de Mai-Juin 1905 (13e année).

T. R. P. GARDEIL. La Crédibilité (2e art.). Les Problèmes. — R. P. GÉRARD. La Cosmographie d'Albert le Grand d'après l'observation et l'expérience du Moyen-Age (2e art.). — R. P. Aimé VIEL. Dominique Soto, 1491-1560 (2e art.).

LA VIE SCIENTIFIQUE : T. R. P. GARDEIL. La documentation de saint Thomas. Dernier mot à M Turmel. — OLIVIERI. De la sensation, d'après Mgr Mercier. — R. P. SCHLINCKER. *La Métaphysique générale ou ontologie*, de Mgr Mercier.

Notes bibliographiques. Livres déposés aux bureaux de la *Revue Thomiste.*

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. Vendredi 9 Juin 1905. N° 23.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Paroisse de Saint-Mathieu ; Communiqué de l'Evêché ; Neuvaine au Saint-Esprit ; Quéménéven ; Notre-Dame de Rumengol ; Clôture du mois de Marie ; Ergué-Armel ; Plounéventer ; Machine à voler les biens d'église ; Deux Fêtes bretonnes en Anjou ; Jeunesse Catholique Bretonne.

II. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; Paris ; Albi.

III — Bibliographie.

IV. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 11. — FÊTE DE LA PENTECOTE. Double de 1re classe avec Octave privilégiée. Rouge.
Vêpres de la fête, sans aucun mémoire.

Lundi, 12. — LUNDI DE LA PENTECOTE. Double de 1re classe. Rouge.

Mardi, 13. — MARDI DE LA PENTECOTE. Double de 1re classe. Rouge.

Mercredi, 14. — Quatre-Temps. Jeûne. — Office de l'Octave ; semi-double. Rouge.

Jeudi, 15. — Office de l'Octave ; semi-double. Rouge.

Vendredi, 16. — Quatre-Temps. Jeûne. — Office de l'Octave ; semi-double. Rouge.

Samedi, 17. — Quatre-Temps. Jeûne. — Office de l'Octave ; semi-double. Rouge.

(Fin du Temps pascal.)

Dimanche, 18. — 1er Dimanche après la Pentecôte. FÊTE DE LA T. SAINTE TRINITÉ.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Arzano	9-13 Juin.
Ile de Sein	14-15 —
Plouvien	16-20 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**
II. — **Le Congrès diocésain de la Fédération des œuvres catholiques,** à Landerneau, les 11, 12 et 13 Juin.
III. — **Mission.** — LANDUDEC, du 11 au 24 Juin. Président, la 1re semaine, M. le chanoine Péron, curé-archiprêtre de Quimperlé.
IV. — **Retraites.** — LESNEVEN, retraite bretonne pour les hommes, du 17 au 24 Juin ;
QUIMPERLÉ, retraite bretonne pour les femmes, du 18 au 24 Juin.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Samedi 10 Juin*, veille de la Pentecôte, à 6 heures, bénédiction des Fonts baptismaux.

En vertu d'un antique usage des Eglises de Bretagne, il n'y a pas de jeûne dans le diocèse. La dispense de l'abstinence s'étendant à tous les samedis qui ne sont pas des jours de jeûne, il est également permis d'user d'aliments gras la veille de la Pentecôte.

Dimanche, quête pour les séminaires.

Lundi de la Pentecôte, messes et offices comme les dimanches.

PAROISSE DE SAINT-MATHIEU. — Voici quel sera l'itinéraire de la procession du T. Saint-Sacrement, le dimanche 2 Juillet :

Au sortir de l'église, rue Saint-Mathieu, bas de la place Neuve, rue du Palais, Quai, rue de Pont-l'Abbé (reposoir au Patronage des garçons) ; le Séminaire (station) ; rue Bourg-les-Bourgs (reposoir dans la cour du Sacré-Cœur) ; côté Sud et bas de la place Neuve, rue et place Saint-Mathieu.

Communiqué de l'Evêché. — Monseigneur l'Evêque rappelle à tous ses prêtres les prescriptions des Statuts diocésains relativement aux retraites pastorales et leur recommande instamment de s'y conformer.

Les deux retraites ecclésiastiques seront prêchées par M. l'abbé Magnié, missionnaire apostolique, en résidence à Toulouse.

La première s'ouvrira le *lundi soir, 31 Juillet*. Les prêtres ordonnés en 1899, 1900 et 1901 y sont convoqués et devront être rendus le dimanche soir, 31 Juillet, au Grand-Séminaire pour subir leur examen le lendemain.

La seconde retraite aura lieu *du 7 au 12 Août*. Les prêtres ordonnés en 1902, 1903 et 1904 devront y prendre part et arriver au Séminaire le Dimanche 6, pour l'examen du lundi.

L'examen des prêtres ordonnés avant le 1er Janvier 1895, susceptibles d'être appelés à avoir charge d'âmes, est fixé au mardi 26 Septembre.

Neuvaine au Saint-Esprit. — Un avis de l'Evêché, publié par la *Semaine religieuse* (no du 26 Mai), a rappelé la Neuvaine au Saint-Esprit ordonnée par Léon XIII pour les jours qui précèdent la Pentecôte.

Cette Neuvaine peut être renouvelée *pendant l'Octave de la Pentecôte jusqu'au dimanche de la Trinité*, et ceux qui pendant ces jours feront, en public ou en particulier, les prières prescrites (le *Veni creator* avec le verset et l'oraison, le *Veni, Sancte Spiritus* et d'autres invocations au Saint-Esprit que l'on jugerait opportunes) pourront gagner une seconde fois les mêmes indulgences plénière et partielles, à savoir : sept ans et sept quarantaines, chaque jour; une indulgence plénière un jour de l'Octave au choix, moyennant la confession, la communion et une prière aux intentions du Souverain Pontife.

Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

La consécration solennelle de la nouvelle chapelle du Petit-Séminaire de Pont-Croix aura lieu le mercredi 21 Juin.

La cérémonie commencera à *8 h. 1/2* du matin.

QUÉMÉNÉVEN. — **Avis de service anniversaire.** — On nous prie d'annoncer que le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Coquil, mort recteur de Quéménéven, sera célébré dans l'église de cette paroisse jeudi, 15 Juin, à 10 heures.

NOTRE-DAME DE RUMENGOL. — **Grand Pardon de 1905,** *sous la présidence de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon.* — Voici le programme des fêtes qui auront lieu les *16, 17* et *18 Juin :*

Vendredi 16 Juin, ouverture du Pardon : à *5 heures*, vêpres solennelles suivies de la bénédiction du T. Saint-Sacrement. A *8 heures*, prières du soir, confessions jusqu'à 10 heures.

Samedi 17, 1re messe à *5 heures*. Messes d'heure en heure jusqu'à *10 heures* ; à *10 heures*, grand'messe chantée par M. Cozic, curé de Lesneven ; sermon par M. Berthou, recteur de Dinéault.

A *2 h. 1/2*, vêpres solennelles. A *6 heures*, grande procession dite « des miracles » ; allocution aux pèlerins par M. Cozic. Au retour à l'église, bénédiction du T. Saint-Sacrement. — A *8 heures*, prières du soir ; confessions.

Dimanche 18, 1re messe, à la chapelle du Couronnement, à *3 heures* ; communion à l'église après la messe. Messes d'heure en heure, à l'église, jusqu'à *10 heures*. A *10 h. 1/2*, au Champ du Couronnement, grand'messe chantée par M. le chanoine Rossi ;

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Monseigneur tiendra chapelle pontificale. Sermon par M. Cozic, curé de Lesneven.

A *2 h. 1/2*, vêpres solennelles, à la chapelle du Champ. Procession, suivie de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

En vertu d'un indult de Rome (25 Mai 1905), Mgr l'Evêque dispense de l'abstinence pour le samedi des Quatre-Temps tous ceux (paroissiens et étrangers) qui se trouveront à Rumengol ce jour-là.

***

On espère que la halte au passage à niveau en face de Rumengol sera rétablie cette année, pour les trains ordinaires du samedi et du dimanche.

Clôture du Mois de Marie. — I. Quimper. — Les exercices du mois de Marie ont été suivis avec une édifiante assiduité dans nos paroisses et, en particulier, à la cathédrale de Saint-Corentin où les assistants étaient plus nombreux que jamais. Conformément à la tradition désormais établie, la clôture s'est faite au sanctuaire de Notre-Dame de Loc-Maria, le soir du dernier jour de Mai.

On a souvent décrit, dans la *Semaine religieuse*, cette procession d'un cachet tout spécial, le cadre charmant où elle se développe; les prières et les chants que renvoient les échos du Frugy verdoyant.... Nous avons revu tout cela, encore cette année, avec un bonheur nouveau ; nous avons été heureux surtout d'assister à une cérémonie vraiment pieuse, recueillie, qu'aucune voix discordante n'est venue troubler un seul instant.

A Loc-Maria, dans l'église remplie de fidèles, M. Guirriec, aumônier du Pensionnat Sainte-Marie, a prononcé une allocution bien de circonstance, courte et chaleureuse, rappelant la raison d'être de cette réunion dans le sanctuaire vénéré où nos pères sont venus si souvent, aux heures sombres, invoquer la Patronne de notre cité, la Vierge puissante si justement appelée la Consolatrice des affligés, le Secours des chrétiens.... Recourons à Elle en toute confiance pour nous-mêmes, nos familles pour notre pays et l'Église entière : par nos prières ferventes, sortant d'un cœur vraiment à Dieu, nous obtiendrons que Marie détourne encore une fois les fléaux menaçants, terrasse l'erreur et hâte le triomphe de la justice et de la vérité....

La bénédiction du T. Saint-Sacrement est ensuite donnée à la foule agenouillée ; puis le chœur des chanteuses de Saint-Corentin, dont il n'est que juste de louer le talent comme l'assiduité aux réunions de chaque soir, a fait entendre un dernier cantique à la Reine du Ciel.... Notre-Dame de Loc-Maria, priez pour nous !

— II. Lanmeur. — On nous écrit :

On parle de Lanmeur pour sa vieille crypte de Saint-Méloire, datant du VIIIe siècle et très curieuse assurément à visiter pour un

archéologue chrétien. On parle de Lanmeur, et à juste titre, pour sa belle et antique chapelle de Kernitron datant du XIe siècle. C'est, au dire de M. le chanoine Abgrall, le spécimen le plus complet et le plus intéressant de l'architecture romane dans cette partie du diocèse. On parle de Lanmeur pour l'antiquité de son culte et de sa dévotion à la Sainte Vierge. Le nom si gracieux de *Ker-an-Itron* indique bien l'amour des ancêtres pour la vénérable chapelle. Ce dont on ne parle pas assez, c'est l'amour actuel de tout ce coin de Tréguier pour l'*Itron*, qui en demeure la reine incontestée.

Nous avons eu la faveur d'assister, à Kernitron, à la clôture du Mois de Marie ; nous sommes retournés chez nous, l'âme embaumée de joie et de consolations par le spectacle de cette fête si pieuse et toute populaire qui, à notre avis, peut soutenir la comparaison avec ce qu'on voit de plus beau en ce genre dans le diocèse.

La grande nef de la chapelle depuis longtemps est bondée quand le clergé, à 8 heures, vient y chanter les vêpres. L'enclos reçoit les retardataires. Il n'y a pas là, en effet, que les habitants de Lanmeur. Il y a de pieux pèlerins de Guimaëc et de Locquirec, de Saint-Jean et de Plougasnou, de Plouégat-Guerrand, de Plouzéoc'h et autres lieux. Les petits enfants en grand nombre sont de la fête, et l'on voit que les mamans se sont mises en frais pour la circonstance.

... Le chant est très beau à Lanmeur : une petite chorale bien stylée alterne, pour le chant des psaumes, avec les voix très pures des femmes. Mais passons, mentionnons seulement le beau discours prononcé par un missionnaire d'Haïti devant un auditoire très attentif.

L'intérêt de la fête consiste dans la belle procession qui va quitter Kernitron à la tombée de la nuit, pour parcourir les rues de la ville, sise à 500 mètres de là. Il est plus de 9 heures quand nous sortons de la chapelle. Le coup d'œil est déjà ravissant : la nuit n'est pas assez profonde pour nous empêcher d'admirer le bon ordre de la procession, les belles bannières, les oriflammes flottant au vent, et les gracieuses théories de femmes et de jeunes filles vêtues de blanc ; mais elle est suffisamment sombre pour nous faire admirer les premières illuminations qui se présentent à nous. Ce ne sont d'abord que de pauvres maisons de la campagne, aux fenêtres étroites, mais toutes ont tenu à honneur d'éclairer leurs rebords de quelques bougies.

Nous voici en ville ; c'est superbe, c'est un enchantement véritable quand nous débouchons sur la grande place. Ici c'est le plus grand luxe dans l'illumination ; et ce qui frappe, ce qui charme c'est que c'est général, spontané, absolument populaire. Lampions, lanternes vénitiennes, torchères, feux de Bengale, rien n'y manque. Chaque fenêtre, à chaque maison, est un petit autel délicieusement fleuri à la gloire de Marie dont l'image se détache lumineuse au milieu d'une véritable prodigalité de bougies.

Pendant ce temps, les cloches sonnent à toute volée dans le vieux clocher de la nouvelle église, aujourd'hui terminée, et qui

Archives diocésaines de Quimper et Léon

n'attend plus que la consécration prochaine du 11 Juillet pour être livrée au culte. Les cantiques se succèdent chantés par la foule, interrompus de temps en temps par le roulement des tambours et la voix stridente des trompettes guerrières... Notez que tout cela est calme, pieux et recueilli. Pas une note discordante, pas une parole, pas un geste, pas un sourire ironique, pas une provocation. On sent, dans cette manifestation, un hommage sincère et affectueux de toute une population à la Reine du Ciel et à la Dame du lieu, *Ker-an-Itron*.

La nuit est à peu près venue, quand le pieux cortège descend de la ville à la chapelle. Le spectacle ne manque pas encore de charmes. La massive construction à la tour carrée s'estompe en noir sur les dernières lueurs du couchant, tandis que les lumières de l'intérieur dessinent en traits de feu les longues et étroites meurtrières de la vieille nef romane.

Un salut solennel clôture cette magnifique soirée.

Et maintenant, s'il nous était permis d'exprimer un vœu, c'est que le Souverain Pontife daigne couronner la Madone vénérée du Tréguier, comme il a couronné celles du Léon et de la Cornouailles. Ce serait, il nous semble, une abondance nouvelle de grâces pour le pays qui aime tant la T. Sainte Vierge. H. P.

Ergué-Armel. — **La Mission.** — Une Mission vient d'être donnée aux portes mêmes de Quimper, à Ergué-Armel. Préparée longtemps d'avance par les soins du zélé pasteur de cette paroisse, la Mission a pleinement réussi ; d'ailleurs tout contribuait à la rendre intéressante : l'église ornée avec un goût exquis, la parole éloquente des missionnaires, le chant des cantiques exécuté avec beaucoup d'entrain, l'explication des tableaux faite par deux maîtres du genre : l'un, tout jeune encore, mais du premier coup se révélant artiste, l'autre, ayant blanchi sous le harnais, narrateur exquis qu'on voudrait encore, toujours entendre.

Avant l'ouverture des exercices, M. le Recteur avait fait distribuer dans chaque maison, chaque famille, des feuilles imprimées donnant le programme de la Mission : l'ordre des exercices, des sermons, avec le nom des missionnaires pour chaque semaine ; c'est un moyen qu'on ne saurait trop recommander.

Tout d'abord les enfants furent appelés à des exercices faits spécialement pour eux ; M. Bodériou, aumônier des Ursulines de Morlaix, a su se mettre à leur portée et les intéresser durant trois jours.

La première semaine de la Mission proprement dite fut présidée par M. le chanoine Godec, curé d'Elliant ; c'est un apôtre d'un zèle infatigable, disant les choses sans détour, sans atténuation de la vérité, rappelant beaucoup par toutes ces qualités une belle figure hélas ! disparue : le vénérable M. Favé, curé de Plouguerneau.... Le chiffre des communions, à la fin de cette semaine, a approché de 900.

Le dimanche suivant a été marqué par la bénédiction d'une plaque commémorative de la Mission, scellée dans le soubassement de la croix de granit dominant le vieux cimetière. Cette cérémonie a été des plus émouvantes ; on y remarquait, pour la première fois, les membres de la « Jeune Garde » (récemment fondée à Ergué-Armel), dont les tambours battaient et les clairons sonnaient au champ pour saluer le signe de notre Rédemption.....

La seconde semaine de Mission était présidée par M. le chanoine Billant, curé de Saint-Martin de Brest, dont la parole claire, chaude, énergique, et revêtue en même temps des plus belles formes littéraires, a été écoutée de tous avec la plus religieuse attention. M. Billant avait des collaborateurs de grand talent ; c'était encore cette pléiade de missionnaires trégorrois dont il aime à s'entourer : M. Hameury, recteur de Dirinon, qui a fait valoir ici comme partout son talent didactique, en exposant clairement et avec précision les préceptes du Décalogue ; M. Lécuyer, recteur de Melgven ; M. Grall, recteur de Saint-Jean-Trolimon ; M. Braouézec, recteur de Plomelin, tous les trois passés maîtres dans l'art d'exposer les vérités fondamentales de la religion. Aussi l'église était-elle comble un quart d'heure avant chaque exercice, tant on était avide d'entendre la parole de Dieu. Le nombre des communions, pour cette semaine, a été de 850 environ.

La Mission bretonne était terminée. Restait la population française, spécialement du quartier de la Gare ; comment lui procurer les bienfaits de la Mission ? M. le Recteur a fait appel au dévouement de M. le chanoine Rossi, dont le zèle apostolique ne sait rien refuser. Durant trois jours le vaillant missionnaire a tenu son auditoire sous le charme de sa parole éloquente, tout en lui prêchant sans ménagement les vérités les plus sévères de la foi et de la morale chrétienne. Dieu a tenu compte de la bonne volonté de chacun ; en effet, plus de 140 hommes et femmes, après avoir assisté fidèlement aux exercices du triduum, ont fait la sainte communion le jeudi, fête de l'Ascension.

Espérons que cette Mission si bien suivie portera pour tous des fruits abondants et durables. •••

Plounéventer. — **Vente d'un couvent.** — On annonce que le monastère de Kerbénéat, enlevé contre toute justice aux Religieux Bénédictins, vient d'être adjugé à une personne habitant Morlaix, pour la somme de 26.000 francs. Le prix est dérisoire, si l'on considère ce qu'ont coûté les constructions seules ; mais c'est encore bien trop cher, si l'on pense à la situation que se créent les acquéreurs — directs ou sous-acquéreurs — des biens ecclésiastiques ou religieux : ils sont vis-à-vis de l'Etat *légalement* propriétaires, mais ils ne seront pas, en conscience, *légitimes* propriétaires et ils demeurent dans l'obligation *perpétuelle* de restituer. De plus, ils encourent l'excommunication spécialement réservée au Pape, c'est-à-dire dont le Pape seul peut les relever.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Il est utile de rappeler aujourd'hui ces peines canoniques édictées par le concile de Trente, renouvelées par la Constitution *Apostolicæ Sedis*, et confirmées par de récents décrets des Congrégations romaines.

Machine à voler les biens d'église. — En commandant cet engin, la Maçonnerie l'a faussement qualifié de *loi de Séparation*. Les plans primitifs, les rectifications successives, le montage même des maitresses pièces et jusqu'aux réflexions imprudentes des ouvriers, tout démontre que cette machine en cours de fabrication a pour but essentiel et aura pour principale fonction de spolier l'Eglise, et qu'on devra l'appeler proprement *la Voleuse*. Combes, d'ingénieuse mémoire, n'avait inventé en ce genre que le pince-traitement, instrument d'un rendement misérable ; aussi, combien ne lui fallut-il pas de décisions ministérielles pour dépouiller quelques centaines de prêtres ! C'était l'enfance et comme l'âge héroïque de la confiscation. *La Voleuse* va nous changer tout çà. Quelques articles de loi ; puis, pour les viser et les mettre en jeu, la main la plus inexpérimentée du dernier des ministres : et les vols les plus variés se produiront comme par enchantement dans les coffres-forts de nos fabriques.

1. *Vol par suppression de titre*. Il existait, à titre de dette nationale, un budget du culte catholique servi par l'Etat. Ce budget représentait une restitution, par voie d'arrérages, des biens soustraits à l'Eglise pendant la période révolutionnaire. Volé par l'art. 2, § 1 et 2.

2. *Vol par soustraction directe et immédiate*. L'Etat avait dépouillé l'Eglise de ses biens mobiliers et immobiliers ; il en détenait encore quelques-uns injustement, à l'époque du Concordat. Il en affecta une partie au culte catholique, qui en jouit encore sous le nom de *biens restitués ou attribués*. Volés par l'art. 2, § 3, qui supprime les fabriques, et par l'art. 4, qui oblige à un transfert aléatoire.

3. *Vol par retour calculé*. Ces mêmes biens, une fois dévolus aux associations cultuelles, ne formeront pas une propriété assise ; car ils sont susceptibles de confiscation par le Conseil d'Etat, dans tous les cas de contestation, ou de dissolution de l'association. Volés par les art. 6 et 7, § 2.

4. *Vol par catégories*. Parmi les biens mobiliers ou immobiliers qui sont dans le patrimoine actuel de l'Eglise, il en est qui n'ont pas une affectation strictement cultuelle, par exemple, ceux destinés à des services hospitaliers ou scolaires. Volés par l'art. 5, § 1.

5. *Vol à l'ancienneté*. Des fondations pieuses dataient d'avant le Concordat. A part l'interruption révolutionnaire, elles ont été religieusement exécutées jusqu'à ce jour. Volées par l'art. 4 bis, § 1. Comme l'Etat maçonnique se targue de ne reconnaître aucun culte (art. 2, § 1), il ignorera ce que les fondations désignent par les expressions consacrées de *messes, services, prières prônales, etc.*

Il supprimera donc toutes ces affectations cultuelles ; il éteindra ces obligations sacrées ; il vouera à l'oubli les noms des fondateurs et les privera eux-mêmes à tout jamais des prières qu'ils s'étaient assurées, à perpétuité, par leurs pieuses et prévoyantes libéralités. Rien de plus abject et de plus odieux en même temps que la violation des sépultures et les larcins commis sur les cadavres inhumés. L'Etat maçonnique se dispose à descendre plus bas encore : il détroussera l'âme de nos morts !

Vous pensez, après cela, que *la Voleuse* permettra aux fabriques nouvelles de supprimer à leur tour les fondations pieuses qui pourront leur échoir par dévolution. Détrompez-vous ; elle les contraindra à prendre *les charges et obligations* de leurs devancières, avec *leur affectation spéciale* (art. 4).

La Voleuse entend que nous soyons probes. Nous le serons. A chacun son rôle.

X...

Deux Fêtes bretonnes en Anjou.

Le dimanche 21 Mai, nous étions en pèlerinage au *Champ des Martyrs* d'Avrillé, distant de quelques kilomètres seulement d'Angers, mais assez éloigné des centres bretons qui se trouvent à l'extrémité opposée de la ville. Sur le coup de 7 heures, je saisis mon pauvre riflard, car le ciel est gris et la pluie est possible, et en route pour le « pardon » ! La grand'messe n'aura lieu qu'à 10 heures, mais je voudrais auparavant dire moi-même la sainte messe là-bas, sur le tombeau des saints Martyrs. Chemin faisant, je rumine mon sermon. Point de pardon sans prédication ; or, pour le moment, je suis probablement le seul dans toute la région à pouvoir annoncer la parole de Dieu dans la langue de nos aïeux. Au bout d'une heure de marche, j'aperçois la chapelle.

‡ ‡

Le Champ des Martyrs d'Avrillé est loin d'avoir comme site le pittoresque du Champ des Martyrs d'Auray. Là-bas, on est impressionné d'avance par la mise en scène que la nature y a disposée ; ici, c'est un vrai champ en rase campagne. Et cependant on ne peut se défendre d'un saisissement religieux en franchissant la porte d'entrée. A l'une des extrémités du champ, à forme rectangulaire, se dresse une grande croix dont le soubassement forme autel. Tout autour, des élévations de terrain, toutes fleuries, qui recouvrent les fosses où furent précipités par la fusillade plus de deux mille victimes de la Terreur, hommes et femmes de toutes les conditions et presque de tous les âges, auxquels on n'avait sérieusement à reprocher que leur attachement à la religion catholique. A l'autre extrémité s'élève une jolie chapelle dédiée à saint Louis ; elle n'a qu'un défaut, celui d'être trop petite. A l'intérieur, de beaux vitraux rappellent quelques-unes des héroïques scènes qui se passèrent dans ce lieu béni. A droite du transept, un petit autel

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dédié à la Reine des Martyrs, au pied duquel on aperçoit, à travers un vitrage, les ossements qu'on a pu extraire des fosses, C'est devant ces reliques que les fidèles se plaisent à prier, en unissant dans la même supplication les Martyrs et leur glorieuse Reine. De nombreux ex-voto témoignent que ce n'est pas en vain qu'on s'adresse à eux...

†

En arrivant, je trouve la chapelle pleine de fidèles : c'est peut-être la troisième ou quatrième fois qu'elle se remplit de la journée ; car les pèlerinages y sont nombreux, surtout le dimanche. Enfin, mon tour arrive et je monte au saint autel. C'était le moment plus que jamais de me rappeler que, parmi les victimes qui succombèrent là, il y avait des prêtres qui n'hésitèrent pas à sceller de leur sang l'enseignement qu'ils donnaient à leurs peuples. Comment ne pas se sentir porté à demander le même courage pour mes confrères comme pour moi qui vivons en un temps où les ressemblances avec le leur abondent ?

Cependant, j'entends remuer chaises et bancs derrière moi. Dans quel but ? Voici : la chapelle était trop exiguë pour contenir la foule des pèlerins, M. le Chapelain a décidé que, le temps se maintenant au beau, on chanterait la messe en plein air, au pied de la croix. A la bonne heure !... Après un véritable bout d'action de grâces, je me précipite dehors, et je vois la place et l'allée qui y mène pleines de pèlerins à la figure épanouie. Je salue, on me salue, on pronostique du temps. En allant d'un groupe à l'autre, je n'ai pas ordinairement à demander des nouvelles des absents : le papa, la maman, les enfants grands et petits sont tous là, les uns portant à la main le panier à provisions, les autres prenant leurs ébats, quelques-uns dormant dans leur petite voiture sous l'œil vigilant de la mère.

Un son de cloche, et chacun prend place pour assister à l'office. C'est mon frère d'armes de Trélazé qui devait chanter la messe ; mais il est malheureusement absent, ayant été appelé subitement en Bretagne pour un cruel deuil de famille. Il est bien représenté par un jeune prêtre de Nantes, étudiant aux Facultés catholiques : c'est toujours un Breton. Les jeunes gens et les jeunes filles de la colonie bretonne exécutent les chants liturgiques avec leur entrain ordinaire. C'était, à s'y méprendre, un vrai pardon de chez nous.

A l'Evangile, il a bien fallu que je m'exécute. Si nos auditoires bretons ne sont pas toujours aussi nombreux que nous le souhaiterions, ils sont du moins très attentifs ; c'est vraiment plaisir de leur parler. Mais je n'avais pas que des Bretons à m'écouter. A côté et en face de moi, se trouvaient plusieurs étudiants de l'Université catholique, quelques-uns prêtres : il y en avait jusque du Limousin. Evidemment, plusieurs de ces messieurs n'ont vu que du bleu dans ma pièce d'éloquence. Je pris pour texte cette parole que S. Paul adressait aux Corinthiens : « *State in fide* ; restez fermes dans la foi ». Et ce n'est pas sans motif. Que de fois j'ai entendu

ces braves gens se plaindre que leur foi soit, du matin au soir, attaquée, vilipendée, tournée en dérision ; qu'on mette tout en œuvre pour la leur arracher, et cela pour mettre quoi à la place ? le culte du vice ! Que d'héroïsme chez beaucoup d'entre eux pour rester bons ! Je m'efforçais donc de les prémunir contre les défaillances dont je suis si souvent le témoin attristé, en leur faisant voir la supériorité de la foi sur la raison. Les inventions et les progrès de la science humaine sont incontestables et méritent des éloges ; mais que c'est peu de chose, au fond, que c'est précaire et d'accès difficile auprès de ce que donne la foi avec ses certitudes, sa vie surnaturelle, ses immortelles espérances à la portée de toutes les bonnes volontés ! La terre que nous foulions ne confirmait-elle pas magnifiquement cet enseignement ! Qui faut-il donc plaindre le plus, les victimes qui ont succombé en ce lieu ou leurs bourreaux ?...

† †

La messe achevée, chacun sent que, après avoir nourri l'âme, il faut songer à nourrir le corps. Un abri des mieux conditionnés est adossé à la chapelle. Les pèlerins s'y installent par familles, et, bien vite, les mâchoires se mettent en mouvement et les langues vont bon train.

A 1 heure, on récite le chapelet. C'est le moment de recommander d'une manière spéciale à la Reine des Martyrs les parents, les absents, les pécheurs, les malades, la France, notre chère Bretagne, sans oublier nos bienfaiteurs. C'est devant Dieu, surtout, que nous aimons à nous rappeler à qui nous devons nos deux paroisses bretonnes de l'Anjou. Les vêpres suivent immédiatement. L'assistance paraît plus nombreuse que le matin. Avant le Salut, M. le Chapelain voulut bien nous adresser quelques bonnes paroles, en commentant ce verset du Psalmiste : « *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum* ; qu'il fait bon, qu'il est doux de se trouver ensemble entre frères » ! C'était bien le mot qui convenait à la circonstance et qui devait avoir sa répercussion dans la suite de notre vie. Désormais nous étions plus unis que jamais, plus Bretons que jamais, et vraiment nous ne formions plus qu'un cœur et qu'une âme.

A cette heure-là même, se tenait en ville une autre réunion dite de *pacifistes* qui n'avaient de pacifique que le nom, à en juger par leurs discours révolutionnaires et leurs chants de haine où l'on apprenait à de pauvres enfants à blasphémer ce que le catéchisme leur avait appris... Gageons que, le soir, les plus heureux n'étaient pas de ce côté.

† † †

Voilà comment s'est passé notre pèlerinage du dimanche 21 Mai. Etant plein de ce sujet, j'ai commencé par lui ; mais j'ai contrevenu à la règle élémentaire qui défend de mettre la charrue avant les bœufs. Ce pèlerinage avait, certes, des attraits particu-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

liers pour une âme bretonne ; mais nous nous sentions, d'autre part, poussés à l'entreprendre par le besoin de mettre nos résolutions de retraite sous la protection de la Mère de Dieu et des saints personnages qui l'invoquaient avec tant de ferveur en allant à la mort. La série de nos retraites pascales, tant à Trélazé qu'à la Madeleine d'Angers, s'était terminée le dimanche précédent. Quinze jours durant, M. Jézégou, vicaire à Châteaulin, nous a rompu le pain de la parole de Dieu ; il nous l'a rendu extrêmement assimilable par sa manière de le présenter. Dire de vieilles choses d'une façon neuve et en rapport avec les circonstances de lieu et de personnes, c'est le but de tous les prédicateurs ; M. Jézégou y est parvenu admirablement. Que cet excellent prêtre veuille bien recevoir de nouveau nos plus sincères remerciements.

†

Faut-il ajouter que tout s'y est passé pour le mieux, comme dans la meilleure des paroisses ? L'affirmer serait écrire contre ma conscience. En ce qui me concerne, je dois à la vérité d'avouer qu'un trop grand nombre de nos compatriotes, femmes comme hommes, en arrivant ici, font table rase, ou à peu près, de leurs pratiques religieuses. Un an, six mois, parfois quelques jours seulement suffisent pour les faire passer du côté des ennemis de Dieu. On les revoit encore à l'église deux ou trois fois l'an, aux baptêmes et aux enterrements, et c'est tout. Ils ne nient point que dans leur pays ils n'agissaient pas ainsi ; mais ils déclarent aussitôt que « autre pays, autres mœurs », et qu'ils ne peuvent résister à la pression exercée contre eux dans les milieux où ils vivent. J'essaye ce que je puis pour circonscrire le mal ; car ces braves gens continuent, malgré tout, à avoir un grand respect pour leur prêtre ; mais je n'ai qu'un corps et un esprit : l'un a pas mal de résistance, l'autre est à courte vue ; bref, ils ne suffisent pas à la besogne... Ah ! si j'étais Crésus, que je me hâterais de supplier humblement l'autorité compétente de m'adjoindre l'un de ces prêtres à l'âme apostolique, que l'on rencontre si facilement dans le clergé breton ! Mes travaux ne sont maintenant que des ébauches ; à deux, nous ferions des merveilles. Voilà ma conviction. Cette année, j'ai eu à déplorer plusieurs défections sur lesquelles je ne comptais certes pas ! L'homme ennemi aurait-il semé de l'ivraie pendant que je dormais ? Sans doute, et c'est ma désolation. Par contre, on m'a signalé des retours qui compensent ces désertions qui, du reste, je l'espère, ne seront que momentanées.

Il convenait de clôturer nos saints exercices par une grande solennité. C'est ce qui a été fait à la Madeleine, le dimanche 14 Mai, par une procession du T. S. Sacrement dans l'intérieur de l'église. Quel beau spectacle que celui qu'offraient tous ces ouvriers à la main calleuse précédant Jésus-Hostie, un cierge à la main, toutes ces ouvrières baissant respectueusement la tête à mesure que passait près d'elles le Dieu de l'Eucharistie ! N'était-ce

pas une magnifique protestation contre les cris de ces malheureux qui, comme les Juifs déicides, ne veulent plus du Sauveur du monde ? A vous, chers compatriotes de l'Anjou, d'entretenir et de perfectionner en vous d'abord cet élan de foi par la ténacité à la pratique de vos devoirs de chrétiens ; à vous de le communiquer dans votre entourage par la parole autant que par l'exemple. Rien de plus facile, ordinairement, que de répondre à ces égarés qui dénigrent notre sainte religion sans la connaître. Vous trouverez de l'écho plus souvent que vous ne l'imaginez peut-être ; car un Breton qui vraiment ne croit plus à rien, c'est quelque chose d'innommable que je ne me souviens pas d'avoir jamais rencontré parmi vous.

F.-L. KERVELLA,
Aumônier des Bretons.

JEUNESSE CATHOLIQUE BRETONNE. — Le Congrès de Quimper. — L'importance sociale, le cachet provincial du Congrès de Quimper, voilà ce qui a fait son succès. Voilà aussi ce qui a contribué à implanter définitivement en Bretagne l'*Association Catholique de la Jeunesse Française*. Tous ceux qui ont assisté à ces journées mémorables des 23, 24 et 25 Avril dernier voudront les revivre ; et ceux qui n'ont pu prendre part à cette grandiose manifestation de la Jeunesse Catholique de Bretagne seront heureux d'en lire le récit dans le superbe compte-rendu complet et illustré qui vient de paraître, au prix exceptionnel de 0 fr. 40 — 0 fr. 50 *franco*. Les remarquables rapports sur la condition des jeunes gens dans l'Industrie du Commerce et l'Agriculture s'y trouvent *in extenso*.

L'étude si appréciée sur la Pêche en Bretagne faite par le distingué aumônier du groupe de Pont-Croix, M. l'abbé Cornou, s'impose à la connaissance de tous. Le très intéressant mémoire de notre ami Jacob sur la langue bretonne a été inséré en entier.

Enfin on lira avec plaisir le magnifique discours de Jean Lerolle.

En vente dans les librairies catholiques de la région.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le 2 Juin, Sa Sainteté Pie X glorieusement régnant est entré dans 71e année. *Dominus conservet eum...*

La veille, fête de l'Ascension, pour l'ouverture du Congrès eucharistique, l'auguste pontife avait célébré la messe papale à la Confession de Saint-Pierre. La cour pontificale, le corps diplomatique, le patriarcat romain et des fidèles venus de tous les pays — au nombre de 20,000 au moins — remplissaient l'immense nef. Il y avait 28 cardinaux présents et 120 patriarches, archevêques ou évêques. La cérémonie a duré plus de 2 heures.

Le soir, a commencé le triduum à Saint-Jean de Latran où se conserve la grande relique de la Sainte Table.

Les séances du Congrès ont eu lieu dans une chapelle de l'église des Saints Apôtres. De nombreux rapports, très intéres-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

sants, ont été lus. On a entendu des orateurs de différents pays, entre autres M. Bazin, de l'Académie Française, qui a parlé de l'Eucharistie, « lien de fraternité entre les peuples ».

Le vendredi 2 Juin, a eu lieu l'audience des pèlerins français. Sa Sainteté était accompagnée du cardinal Mathieu, qui a présenté les pèlerins groupés par diocèses. Le pape a donné à chacun sa main à baiser et sa bénédiction ; puis il leur adressa une courte allocution, parlant de la « force » nécessaire au chrétien et du moyen de l'obtenir, la prière.

Dimanche 4, eut lieu une magnifique audience dans le chœur de Saint-Pierre, où Pie X a prononcé un discours montrant l'Eucharistie gage de paix, d'unité et de prospérité.

Lundi soir, à une cérémonie en la basilique pontificale de Saint-Joachim, le cardinal Lecot a pris la parole.

Le Congrès eucharistique s'est terminé, mardi soir, par une procession du T. Saint-Sacrement présidée par le Saint-Père...

Nous espérons parler plus longuement de ces fêtes grandioses auxquelles assistaient plusieurs prêtres de notre diocèse.

PARIS. — S. M. Alphonse XIII, roi d'Espagne, vient de passer six jours à Paris qui lui a fait un accueil enthousiaste. Au milieu des fêtes qui lui ont été prodiguées, il a failli, avec M. Loubet, président de la République, être victime d'un attentat anarchiste, qui a soulevé la réprobation universelle. On oublie hélas ! les excitations de la presse révolutionnaire, tolérées par le gouvernement !

Suivant la prescription du Cardinal Archevêque de Paris, un *Te Deum* d'actions de grâces a été chanté, dimanche, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, pour remercier Dieu d'avoir préservé la vie du jeune Roi et de M. le Président de la République.

Le roi Alphonse XIII, au milieu des séductions qui l'entourent n'a pas oublié ses devoirs de chrétien. A la messe dans une chapelle de Sainte-Clotilde, le jour de l'Ascension, et à la chapelle espagnole, le dimanche suivant, comme à sa visite à Notre-Dame, aux Invalides et à Saint-Cyr, il a montré une piété grave et digne, qui a frappé tous ceux qui en ont été témoins... Après l'attentat auquel il venait d'échapper, il télégraphia à sa pieuse mère, qui elle aussi, sans doute, priait pour lui : « Notre-Dame m'a protégé ».

***

Lundi, en reprenant ses séances interrompues par les fêtes en l'honneur du roi d'Espagne, la Chambre a continué la discussion du projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat. On est rendu à l'article 9 concernant les pensions à accorder aux ministres du culte.

ALBI. — Un important Congrès de la Jeunesse Catholique Française vient d'être tenu à Albi. Les congressistes étaient au nombre de plusieurs milliers. On a entendu de beaux discours de MM. Bazire, Lerolle, chanoine Birot, et de Mgr Mignot, archevêque, qui au nom du Saint-Père a donné aux congressistes la bénédiction apostolique.

BIBLIOGRAPHIE

Correspondance de Monseigneur Gay. — Lettres de direction spirituelle, 2e série. — (H. OUDIN, Editeur). Un beau Volume in-8° broché, 6 francs.

Les pieux éditeurs de la *Correspondance* de Mgr Gay nous donnent aujourd'hui un second volume de ses « Lettres de direction spirituelle ». Les destinataires de ces Lettres sont : deux personnes vivant dans le monde, et une retirée dans le cloître.

Une *Correspondance* ne souffre pas l'analyse ; il faut la lire.

Mais nous pouvons affirmer que dans ces pages on trouvera toutes les hautes qualités qu'on est habitué à rencontrer dans tout ce qu'a écrit le docte et saint Prélat. Si individuelles, si personnelles que soient ces *Lettres*, elles vont, elles portent plus loin que les âmes auxquelles elles ont été destinées. Mgr Gay ne se perd jamais dans les minuties : théologien profond, mystique sûr et éclairé, habitué à frayer avec les principes, il est homme de grande pratique, parce qu'il est homme de grande doctrine.

Puisse ce livre, dans les temps troublés et vraiment désolés que nous traversons, éclairer et réchauffer tant d'âmes qui ont besoin plus que jamais de vérité et de vie.

G. DE PASCAL.

Librairie J. Salaun, Quimper.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du Numéro du 5 Juin 1905 :

I. Saint François de Borgia : La dernière légation et la mort par Pierre Suau. — II. La Spontanéité intellectuelle, par Victor Poucel. — III. Les Mensonges de la séparation, par Jean Lefaure. — IV. Les Mélodies grégoriennes et la tradition, par Alexandre Fleury. — V. Bulletin scientifique, par Auguste Belanger. — VI. Revue des livres. — VII. Notes bibliographiques. — VIII. Événements de la quinzaine.

Chemin de fer d'Orléans.

Fêtes de la Pentecôte 11 Juin 1905. — *Extension de la validité des Billets Aller et Retour.* — A l'occasion des Fêtes de la Pentecôte, la Compagnie d'Orléans étendra la durée de la validité de ses billets Aller et Retour de la manière suivante :

1° Les billets Aller et Retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des Tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du Vendredi 9 au Mercredi 14 Juin inclus, seront valables, pour le retour jusqu'au dernier train du Jeudi 15 Juin.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les Tarifs précités, lorsqu'elle expirera après le 15 Juin.

2° Les billets Aller et Retour dits de Bains de mer, seront exceptionnellement délivrés du Vendredi 9 au Mardi 13 Juin inclus, pour les stations balnéaires de Concarneau, Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy) et Douarnenez ;

Au départ des gares de Lorient et de Landerneau, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires comprises entre ces points.

Ces billets seront indistinctement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du Jeudi 15 Juin.

LA FÉMININE n° 1 (4 fr.) supprime douleurs et retards. — n° 2 (5 fr.) tout danger au retour d'âge. — Tres ph[ies]. Société *La Féminine*, Nantes.

A VENDRE *à Paignton* dans le Devonshire (Anglet.) **UNE JOLIE PROPRIÉTÉ**, située au bord de la mer. — Plage, jardins, serres, climat exceptionnel. — Conviendrait à un établissement religieux. — *S'adresser à M. André de Couesnongle, agent d'affaires, 46, quai de l'Odet, Quimper (Finistère).*

Vêtements Ecclésiastiques.

CHAPEAUX
Barrettes, Rabats
Faux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

F. JODELAIS, FILS AINE

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — **QUIMPER** — rue Verdelet, 20

VINS ET SPIRITUEUX
ANCIENNE MAISON **Ferdinand LALANDE**
— *Fondée en 1858.* —
DUPOUY & MAYAUDON
51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde)
Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie et Communautés religieuses.
Références, tarifs et échantillons sur demande.
Agent pour le Finistère : E. DANTEC, 52, rue Saint-Melaine, MORLAIX

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. Vendredi 16 Juin 1905. N° 24.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Lettre-Circulaire de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon annonçant au clergé de son Diocèse la concession d'une formule spéciale pour la bénédiction de la mer ; Brest ; Plounéour-Ménez ; Saint-Yvi ; Congrès de Landerneau ; Aux catholiques du Finistère, sonnet ; Fédération Catholique ; Morlaix ; Le culte des Saints (à suivre).

II. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; France ; Sens ; Les causes de la misère ; Dernière heure : Nécrologie.

III — Bibliographie.

IV. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 18 Juin. — 1er Dimanche après la Pentecôte. FÊTE DE LA T. SAINTE TRINITÉ. Double de 2e classe. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de la fête, avec mémoires 1° du suivant, 2° du Dimanche, 3° de S. Gervais et S. Protais, Martyrs.

Lundi, 19. — Ste Julienne de Falconiéri, Vierge. Double. Blanc.

Mardi, 20. — S. Barnabé, Apôtre *(du 11 Juin)*. Double-majeur. Rouge.

Mercredi, 21. — S. Louis de Gonzague, Confesseur. Double. Blanc.

Jeudi, 22. — FÊTE DU T. SAINT-SACREMENT *(Fête-Dieu)*. Double de 1re classe avec Octave. Blanc.

Vendredi, 23. — *Vigile de S. Jean-Baptiste.* Office de l'Octave du T. Saint-Sacrement ; semi-double. Blanc.

Samedi, 24. — NATIVITÉ DE S. JEAN-BAPTISTE. Double de 1re classe avec Octave. Blanc.

Dimanche, 25. — 2e Dimanche après la Pentecôte. S. Guillaume, Abbé.

Au chœur, solennité du T. Saint-Sacrement.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plouvien	16-20 Juin.
Trémaouézan	21-22 —
Plounéour-Ménez	23-28 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France.

II. — La défense du droit et de la liberté religieuse au Parlement et devant le pays.

III. — Missions. — LANDUDEC, du 11 au 24 Juin. Président, la 2e semaine. M. Quiniou, curé-doyen de Carhaix.

PLOUMOGUER, du 11 au 25 Juin. Présidents : la 1re semaine, M. le chanoine Iliou, curé de Plougastel-Daoulas ; la 2e semaine, M. le chanoine Kerébel, curé-doyen de Riec.

PLOUVIEN, Adoration prêchée, du 16 au 20 Juin.

IV. — Retraites. — LESNEVEN, retraite bretonne pour les hommes, du 17 au 24 Juin.

QUIMPERLÉ, retraite bretonne pour les femmes, du 18 au 24 Juin.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche 18 Juin*, fête de la Sainte Trinité, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, sainte messe, instruction et bénédiction du T. S. Sacrement.

LETTRE-CIRCULAIRE
DE
Monseigneur l'Évêque de Quimper et de Léon
annonçant au Clergé de son Diocèse
LA CONCESSION D'UNE FORMULE SPÉCIALE
POUR LA BÉNÉDICTION DE LA MER

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

Nous sommes heureux de vous annoncer qu'une formule spéciale pour la bénédiction de la mer vient d'être approuvée par le Souverain Pontife, en faveur du diocèse de Quimper. Elle Nous est adressée par le Secrétaire de la S. Congrégation des Rites, à la date du 22 Mars de la présente année.

Pendant Notre dernier voyage à Rome, Nous avions sollicité cette faveur, et Nous constatons avec joie qu'elle ne s'est point fait attendre et que vos vœux sont exaucés. Je dis vos vœux, Messieurs, car plusieurs d'entre vous, surtout parmi ceux qui habitent le littoral de l'Océan ou de la Manche, Nous avaient maintes fois manifesté le désir d'avoir, pour ces grandes et belles fêtes que nous appelons *bénédiction de la mer*, une prière qui ne fût point une formule commune, mais une formule spéciale, parfaitement adaptée à la circonstance et indiquant d'une façon nette et précise le but de la cérémonie.

Ce résultat est atteint, et nous devons tous en être reconnaissants et à Messieurs du Grand-Séminaire, qui ont composé cette belle prière, et à notre bien-aimé Pie X qui, par amour pour la Bretagne et nos marins-pêcheurs, a voulu l'approuver directement lui-même sans la faire passer par l'examen ordinaire de la S. Congrégation des Rites. Mais le plus satisfait, le plus reconnaissant de tous, est sans contredit votre Evêque, qui, déjà plusieurs fois, au milieu d'un grand concours de peuple, a présidé les cérémonies de la bénédiction de la mer et qui souffrait dans son cœur de n'avoir pas à sa disposition une formule de prières appropriée aux besoins des habitants de nos côtes et répondant, mieux que des oraisons communes, à ces grandes manifestations de foi et de piété.

Vous aurez, chers et vénérés Coopérateurs, dans la formule approuvée par le Saint-Siège, le thème tout trouvé des allocutions qu'à l'occasion de ces fêtes vous avez la pieuse habitude d'adresser à votre auditoire.

Il y est rappelé que Notre-Seigneur a marché sur les flots sans être submergé, qu'il a commandé au vent et à la tempête et qu'instantanément le calme s'est rétabli... Nous prions en conséquence le divin Sauveur de veiller sur nos marins-pêcheurs, pendant les longues courses qu'ils font sur l'Océan, d'éloigner d'eux la tempête, ou, si elle s'élève, de calmer la mer irritée et de les ramener sains et saufs dans leurs foyers, auprès de leurs femmes et de leurs enfants.

Il y est rappelé également qu'un jour, au matin, les Apôtres sur leurs barques revinrent à terre, après avoir travaillé toute une longue nuit, sans rien prendre. Sur la parole du Maître, ils jetèrent de nouveau leurs filets ; ceux-ci furent tellement remplis qu'ils se rompaient sous la charge. Hélas ! ces temps de pêche infructueuse, chers et vénérés Coopérateurs, nous les avons connus et nul d'entre vous n'a oublié ce triste hiver de 1902, pendant lequel la disette fut extrême sur nos côtes, et qui nous eût exposés aux derniers malheurs, si la charité chrétienne ne nous fût venue promptement en aide. Nous prions donc Notre-Seigneur, qui commande aux habitants de la mer comme aux oiseaux du ciel et aux animaux de la terre, de donner bonne pêche, pendant la saison, à nos chers marins-pêcheurs et d'amener lui-même dans leurs filets autant de poissons qu'il en faut pour l'entretien et le bien-être des pères, des mères et des enfants.

Nous souvenant enfin que l'homme n'a pas été créé seulement pour la terre et pour les biens qu'elle nous donne, mais encore pour le ciel, qui est notre vraie patrie et le séjour de toutes les félicités, Nous demandons pour ces hommes forts et vaillants, qui passent la plus grande partie de leur existence sur l'Océan, occupés à des travaux pénibles et sans cesse exposés à des dangers de mort, Nous demandons pour eux qu'ils soient toujours bons et fervents chrétiens, qu'ils sanctifient

Archives diocésaines de Quimper et Léon

leurs labeurs, qu'ils supportent patiemment leurs souffrances, afin qu'un jour ils arrivent sains et saufs au port du salut, à ce port fortuné, dont les ports d'ici-bas ne sont qu'une faible image et où, pendant toute l'éternité, ils jouiront de la récompense promise au bon et fidèle serviteur.

Tel est, chers et vénérés Coopérateurs, le sens de la prière que nous aurons à réciter désormais pour la bénédiction de la mer. Nous avons confiance que nos marins-pêcheurs se montreront dignes de la faveur que leur accorde Sa Sainteté Pie X, et que désormais ils assisteront de plus en plus nombreux, de plus en plus fervents à ces belles et pieuses cérémonies ; Nous espérons, en outre, que celles-ci se multiplieront dans les paroisses du littoral et que bientôt elles seront partout en usage.

A CES CAUSES,

Le saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. Ier. — Le décret du 22 Mars, autorisant la formule ci-dessous pour *la bénédiction de la mer*, est et demeure promulgué dans Notre diocèse.

ART. II. — Nous voulons que le rite et la formule indiqués soient obligatoires et seuls en usage pour les cérémonies de ce genre.

ART. III. — Tous les autres rites et formules qui pourraient être en usage pour la bénédiction de la mer sont et demeurent absolument prohibés.

Donné à Quimper, en Notre palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, le 8 Avril 1905.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

PAR MANDEMENT :
F. VIEILLE-CESSAY, Ch. hon.,
Secrét. gén. de l'Évêché.

BENEDICTIO MARIS

℣. Adjutorium nostrum in nomine Domini.
℟. Qui fecit cœlum et terram.
Ps. 92. Dominus regnavit.....
Ps. 97. Cantate Domino.....
℣. Benedicite, fontes, Domino.
℟. Benedicite, maria et flumina, Domino.
℣. Benedicite, cete et omnia quæ moventur in aquis, Domino.
℟. Benedicite, filii hominum, Domino.
℣. Domine, salva nos, perimus.
℟. Impera et fac, Deus, tranquillitatem.
℣. Præceptor, per totam noctem laborantes nihil cepimus.
℟. In verbo autem tuo laxabo rete.

℣. Domine, non secundum peccata nostra facias nobis.
℟. Neque secundum iniquitates nostras retribuas nobis.
℣. Domine, exaudi orationem meam.
℟. Et clamor meus ad te veniat.
℣. Dominus vobiscum.
℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus.

Deus, qui dividens aquas ab arida, omnem animam in his viventem creasti, hominemque voluisti piscibus maris dominari ; qui super marinos vortices ambulans ventis et fluctibus imperasti, Apostolorumque retia verbo tuo mirabiliter replesti : præsta, quæsumus, ut in naviculis suis famuli tui ab omnibus periculis, te comitante, liberati, piscium multitudidem copiosam concludant, ac tandem ad æternæ felicitatis portum, meritis onusti, perveniant. Per Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

Deinde sacerdos, imposito thure in thuribulo, aqua benedicta aspergit ; postea incensat.

CORISOPITEN.

Ad enixas preces R^mi D^ni FRANCISCI-VIRGILII DUBILLARD, Episcopi Corisopiten.-Leonen., ab infrascripto Cardinali, Sacrorum Rituum Congregationi Pro-Præfecto, relatas, sanctissimus Dominus noster PIUS PAPA X, attentis peculiaribus adjunctis, suprascriptum ritum ac formulam benedicendi mare quotannis in maritimis Parochialibus Ecclesiis ipsius Diœceseos ab antiquis temporibus vigentem, benigne approbare dignatus est pro eadem Corisopitensi Diœcesi. Contrariis non obstantibus quibuscunque. Die 20 Martii 1905.

A. Card. TRIPEPI, Pro-Præf.

L. † S.

† D. PANICI, Archiep. Laodicen. Secret.

Concordat cum originali.

Corisopiti, die 8 Aprilis 1905.

† FRANÇ.-VIRG.
Ep. Corisop. et Leon.

NOTA. — *On pourra se procurer à l'Évêché la formule ci-dessus.*

BREST. — **La visite pastorale.** — Commencée le dimanche 4 Juin, à Lambézellec, la visite pastorale dans la ville de Brest et la banlieue s'est terminée le vendredi 9, à Saint-Sauveur (Recouvrance). Monseigneur a confirmé, tant dans les six paroisses visitées que dans les communautés et établissements scolaires, environ 4,000 enfants.

Ne pouvant parler en particulier de chaque cérémonie, nous nous contenterons d'en donner la physionomie générale avec l'impression vraiment bonne et consolante qui s'en dégage. Disons d'abord que, si l'arrêté municipal toujours en vigueur a empêché, à l'extérieur, les réceptions solennelles, l'Evêque a recueilli partout sur son passage, et sans une ombre au tableau, les marques

Archives diocésaines de Quimper et Léon

les plus touchantes de pieux respect, prouvant, après toute l'agitation de ces derniers mois, les sentiments profondément religieux de la vraie population brestoise. Quant aux églises ou chapelles où se donnait la Confirmation, toutes étaient remplies de fidèles venus assister à la cérémonie, recevoir la bénédiction de l'Evêque et entendre ses exhortations. Partout Monseigneur a eu des paroles appropriées à chaque auditoire.... Nous empruntons à l'*Echo paroissial* le résumé de l'allocution qu'il a prononcée à Saint-Louis et qui s'applique également aux autres paroisses :

« Merci aux paroissiens de Saint-Louis, toujours si accueillants pour le Chef du diocèse et si empressés à venir prier avec lui.

» En contemplant la multitude d'enfants groupés sous ses yeux, le vénéré Pasteur songe quelle dépense d'efforts et de zèle il a fallu faire pour les préparer à recevoir avec fruit les Sacrements. Les prêtres de la paroisse ont accompli courageusement leur tâche, mais le champ à cultiver est si vaste ! Ils ont autour d'eux des auxiliaires qu'on ne saurait assez louer : les instituteurs et les institutrices chrétiens, qui comprennent admirablement leur devoir, et les catéchistes volontaires qu'aucune difficulté ne lasse ni ne rebute. Il faut des apôtres pour arrêter les criminels assauts dirigés contre l'âme des enfants. Il en a surgi à l'appel de l'Eglise un très grand nombre. Qu'ils soient bénis ! Ils exercent un ministère sublime devant Dieu et devant les hommes.

» Leur rôle prendra encore plus d'importance et leur zèle deviendra plus nécessaire, quand les graves transformations que l'on annonce seront réalisées. Après avoir chassé Dieu de l'école, des hôpitaux, des tribunaux, etc., voici que les sectaires prétendent le chasser même des églises. Des légions d'âmes dévouées ne seront pas de trop pour aider le clergé à le garder ou à le faire pénétrer dans les âmes.

» Mgr Dubillard, à son dernier voyage *ad limina*, a demandé à Pie X le pouvoir de donner la Bénédiction Papale pendant sa tournée de Confirmation : « C'est de grand cœur que je vous » l'accorde, a répondu le Souverain-Pontife, mais rappelez à vos » fidèles Bretons que c'est moi qui la leur donnerai ».

» Puis s'adressant plus spécialement aux enfants, Sa Grandeur leur explique brièvement le Sacrement qu'ils vont recevoir. Le Saint-Esprit va prendre possession de leur âme pour toujours, il sera leur guide, il les aidera à traverser les sentiers difficiles. La vie n'est qu'un pèlerinage dont le terme est le Ciel. « Le divin » Esprit, lumière et force, vous montrera le chemin sûr ; si vous » suivez ses conseils, il est impossible que vous vous égariez. »

» Monseigneur recommande avec beaucoup de force la dévotion au Saint-Esprit. Les fidèles ont le devoir de l'estimer de préférence à un grand nombre de pratiques de piété, lesquelles, sans être condamnables, sont loin d'être aussi importantes.....

» Les précieux conseils du premier Pasteur du diocèse ont été écoutés avec bonheur par les parents et par les enfants.

» Tous auront à cœur de les mettre en pratique, parce que tous

comprennent qu'il est indispensable, à l'heure actuelle, d'être plus que jamais docile à la voix de ceux qui ont mission de nous conduire vers nos éternelles destinées. »

Plounéour-Ménez. — **Noces d'or sacerdotales.** — Le mardi 6 Juin, M. Jouve, chanoine honoraire, recteur de Plounéour-Ménez, a célébré le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale. La fête a été aussi belle que touchante : 45 prêtres y assistaient, parmi lesquels Mgr Dulong de Rosnay, prélat de la Maison du Pape, MM. Pouliquen et Abgrall, chanoines titulaires, M. le Curé-archiprêtre de Morlaix, qui a prononcé une superbe allocution de circonstance. Le vénérable jubilaire a chanté la messe, ayant comme diacre et sous-diacre deux de ses anciens vicaires : M. Poulhazan, curé de Briec, et M. Caëric, curé de Plogastel-Saint-Germain.

Les paroissiens de Plounéour, où M. le chanoine Jouve fait le bien depuis 30 ans, ont donné à leur pasteur en cette circonstance les meilleurs témoignages de leur religieuse estime et de leur reconnaissance. Nous nous faisons l'interprète de nos confrères du diocèse pour lui offrir, à l'occasion de ses noces d'or, l'expression de notre sympathie et de notre affectueux respect, avec nos vœux les plus sincères pour sa conservation... jusqu'aux noces de diamant. *Ad multos annos !*

Saint-Yvi. — **« Pardon » de Loc-Maria-an-Hent.** — La paroisse de Saint-Yvi possède une chapelle dédiée à la T. Sainte-Vierge sous le nom de Loc-Maria-*an-Hent*, curieuse par plusieurs détails de son architecture, vénérable surtout par son antiquité et les souvenirs qu'elle rappelle. C'était jadis — d'où son nom — une station du pèlerinage des « Sept Saints de Bretagne » (S. Corentin, S. Pol, S. Tugdual, S. Patern, S. Brieuc, S. Samson et S. Malo), si connu sous le nom de *Tro-Breiz*. Désormais le sanctuaire ne reçoit plus ces caravanes de pieux « passants » venus des parties les plus éloignées de la province ; mais les pèlerins y viennent encore nombreux des paroisses voisines : Concarneau, Trégunc, Beuzec-Conq, Rosporden, Elliant, Melgven, La Forêt-Fouesnant, etc. Au dernier pardon, célébré le 4 Juin dernier, l'affluence était sensiblement plus considérable que les années précédentes, grâce à l'appel fait aux populations par M. le Recteur de Saint-Yvi et à l'éclat qu'il s'applique à donner à la fête.

La messe était chantée par M. le chanoine Fleury, curé de Landerneau. M. le chanoine Kérébel, curé de Riec, a fait une forte et touchante instruction sur la prière, recommandant de recourir spécialement à la Sainte Vierge, notre refuge au milieu des dangers qui nous environnent et des calamités plus graves encore qui nous menacent....

Après les vêpres, a eu lieu la procession traditionnelle que la foule a suivie avec recueillement et piété, sans qu'on ait entendu

Archives diocésaines de Quimper et Léon

sur le passage une seule parole discordante. « C'est édifiant, c'est vraiment beau », disait-on... Et on espère que ce sera mieux encore l'année prochaine. •••

Congrès de Landerneau

11, 12 et 13 Juin.

Le Congrès des œuvres diocésaines qui vient de se tenir à Landerneau a été, nous pouvons le dire, de tous points magnifique. Que béni soit Notre-Seigneur ! ces travaux avaient pour unique but de procurer sa gloire : ils y contribueront, on peut l'espérer, dans une large mesure. Désormais la Fédération, ayant une organisation si non définitive du moins stable, donnera aux œuvres une vitalité nouvelle, augmentera leur nombre tout en étendant le champ d'action de chacune.

Le Congrès s'est ouvert, le dimanche de la Pentecôte, à 8 heures du soir, dans la salle du Patronage Saint-François. Après le chant du *Veni Creator* et la lecture d'un premier rapport, Monseigneur l'Evêque a pris la parole pour exposer le but de la Fédération et les conditions où elle doit fonctionner, expliquant en détail chaque point des Statuts qu'on lira plus loin.

Le lundi matin, Sa Grandeur dit la messe de communion, à laquelle Mgr Dulong de Rosnay prononça une vibrante allocution, montrant que nous devons à Dieu une foi intrépide, la confiance en notre valeur, l'amour jusqu'au sacrifice ; et que Dieu nous doit en retour son aide, des épreuves et la victoire....

A 9 heures commencèrent les travaux du Congrès proprement dit. Nous n'en parlerons pas ici, nous abstenant même d'énumérer les rapports, tous remarquables, qui ont été lus. Cela fera l'objet d'un compte-rendu spécial qui sera publié prochainement. Nous ne pouvons point cependant ne pas mentionner la conférence de M. Soulange-Bodin, curé de N.-D. du Travail de Plaisance (Paris), qui a si vivement intéressé l'auditoire en exposant, en termes parfois humoristiques, ce qu'il a fait pour organiser une vraie paroisse dans un faubourg de Paris.... Qu'il soit remercié du précieux concours qu'il a bien voulu apporter, avec tant de bonne grâce, à notre Congrès diocésain.

‡ ‡

Toutes les séances, sans exception, ont été présidées par Mgr l'Evêque, qui dirigeait les débats, prenant fréquemment la parole pour élucider, avec une compétence qu'on est surpris de ne jamais trouver en défaut, les points obscurs, et donner ses avis toujours écoutés avec autant de profit que de déférence.

A la dernière réunion, mardi, Monseigneur, heureux d'envisager les résultats féconds que ne peut manquer de produire « cette union des esprits et des cœurs dans la pensée catholique,

dans la soumission au Pape, pour défendre la cause de Notre-Seigneur », a remercié les congressistes du concours qu'ils lui ont prêté. Les congressistes, eux aussi, heureux d'avoir répondu à son appel, remercient leur vaillant Evêque qui se dépense sans compter, avec une ardeur et un zèle infatigable, et ils sont reconnaissants à M. le chanoine Fleury de s'être fait l'interprète si délicat de leurs sentiments que partagent tous les catholiques du diocèse.

‡

Le Congrès s'est naturellement terminé à l'église, aux pieds du Maître. On chanta le *Credo* ; puis M. le chanoine Roull, curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest, monta en chaire et prononça une allocution dont nous ne disons rien aujourd'hui, espérant la publier intégralement dans notre prochain numéro.....

Après le *Te Deum* d'actions de grâces et la bénédiction du T. Saint-Sacrement, Monseigneur adressa un mot de chaleureux remerciement aux habitants de Landerneau pour leur accueil si sympathique, puis donna sa bénédiction aux assistants qui se dispersèrent, emportant de ces jours trop vite écoulés un doux et réconfortant souvenir.

Monseigneur l'Evêque est rentré, mardi soir, à Quimper, pour se rendre dès le lendemain à Treffiagat où il fait, aujourd'hui (jeudi), la consécration de la nouvelle église.

‡ † ‡

Aux catholiques du Finistère

réunis en Congrès à Landerneau sous la présidence de Monseigneur Dubillard, évêque de Quimper et de Léon, les 11, 12, 13 Juin 1905.

Sonnet.

Gloire, ô soldats obscurs de modernes croisades,
— A vous mes vers, à vous mes vœux, à vous mon cœur ! —
L'heure est aux trahisons, aux lâches débandades
De vils esprits voulant rester près du vainqueur.

« Pour le succès », ont dit leurs voix. — Fiers camarades,
Vous avez répondu pleins d'élan, tous en chœur :
« Pour la Foi, pour le Christ », et sans vaines bravades,
Vous combattez gardant l'espoir, sauvant l'honneur !

Vous prendrez pour blason la Croix du Divin Maître,
Et, pieux souvenir du sol qui nous vit naître,
Notre hermine d'Arvor que rien n'a pu flétrir.

Autour du Chef que Dieu vous donne allez sans crainte,
Les rangs serrés, dans une fraternelle étreinte ;
Sous la crosse il fait bon vivre, il fait bon mourir !

L.-M. Leroux,
Aumônier du Calvaire, Landerneau.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Fédération Catholique

I. — STATUTS

Art. I. — Il est fondé, en conformité de la loi du 2 Juillet 1901, et sous le patronage de Mgr l'Evêque, une Fédération des Œuvres catholiques du diocèse de Quimper et de Léon.

Art. II. — La Fédération a pour but de favoriser l'étude et la défense des intérêts religieux, sociaux et économiques qui sont l'objet propre de chacune des œuvres affiliées.

Art. III. — La société a son siège à Quimper.

Art. IV. — La Fédération comprend : *a)* les sociétés agréées par le Comité de direction ; *b)* des membres honoraires qui versent à l'association une somme de 100 fr., une fois donnée, ou s'inscrivent pour une cotisation annuelle de 10 fr. au moins ; *c)* des membres adhérents qui s'engagent à verser une cotisation annuelle de 0 fr. 25 au moins.

Art. V. — Les sociétés fédérées conservent leur autonomie ; toutefois, pour être admises dans la Fédération, elles doivent prendre l'engagement : 1° de se dévouer, avant tout, à la défense des intérêts catholiques ; 2° de ne s'occuper d'aucune question politique dans leurs réunions ; 3° de se soumettre à l'autorité ecclésiastique, en demandant à l'Evêque un aumônier spécial s'il s'agit de cercles d'études.

Administration.

Art. VI. — La Fédération est administrée par un Comité de direction composé au moins de sept membres. Ce Comité est nommé par l'Evêque.

Art. VII. — Un Sous-Comité est constitué dans chaque archiprêtré.

Ce Sous-Comité comprend l'Archiprêtre, président, et un secrétaire choisi par celui-ci et agréé par l'Evêque. Les deux sont membres de droit du Conseil du Comité directeur.

Art. VIII. — Font aussi partie de ce Conseil les promoteurs des principales œuvres diocésaines adhérentes à la Fédération. Ce Conseil, constitué une première fois par l'Evêque, se renouvelle par tiers tous les deux ans. La partie du Conseil restant en fonctions élit, au scrutin secret, les sujets à proposer à l'Evêque, en nombre double de ceux dont le mandat est expiré, afin que l'Evêque puisse faire un choix.

Art. IX. — Le Conseil de la Fédération se réunit deux fois par an. Il est présidé par l'Evêque ou l'un de ses vicaires généraux.

Art. X. — Le Comité de direction a pour attributions : 1° de déterminer le champ d'action propre à chacune des œuvres catholiques ; 2° de grouper entre elles, lorsqu'il sera jugé utile, plusieurs œuvres en vue d'une action commune temporaire ; 3° d'examiner les statuts des œuvres nouvelles et de les affilier à la Fédération, faute de quoi, aucune œuvre ne pourra être considérée comme œuvre catholique autorisée dans le diocèse ; 4° de préparer les programmes et l'organisation de l'assemblée annuelle des œuvres catholiques du diocèse ; 5° de réaliser les vœux émis dans les congrès diocésains ; 6° de procurer des conférenciers français et bretons aux groupes de paroisse, de canton et d'arrondissement.

II. — COMITÉ DE DIRECTION

Président : Mgr l'Evêque ;

Vice-Présidents : Mgr Dulong de Rosnay ; M. le chanoine Kérisit, professeur au Grand-Séminaire ;

Secrétaires : MM. Trémintin, avocat à Quimper ; abbé Le Pape, vicaire à Brest ; abbé Cornou, professeur au Petit-Séminaire de Pont-Croix ; abbé Le Goasguen, vicaire à Saint-Corentin, Quimper.

Sous-Comités.

Quimper. — *Président :* M. le chanoine Coat, curé-archiprêtre de la cathédrale ;

Secrétaire : M. l'abbé Messager, aumônier à Quimper.

Brest. — *Président :* M. le chanoine Roull, curé-archiprêtre de Saint-Louis ;

Secrétaires : M. l'abbé Calvez, vicaire à Saint-Louis ; MM. Lidou et Dujardin.

Chateaulin. — *Président :* M. le chanoine Le Roy, curé-archiprêtre ;

Secrétaire : M. l'abbé Boulic, vicaire à Châteaulin.

Morlaix. — *Président :* M. le chanoine Le Duc, curé-archiprêtre ;

Secrétaire : M. l'abbé Vigouroux, vicaire à Saint-Matthieu.

Quimperlé. — *Président :* M. le chanoine Péron, curé-archiprêtre ;

Secrétaire : M. l'abbé Salomon, vicaire à Sainte-Croix.

Saint-Pol-de-Léon. — *Président :* M. le chanoine Treussier, curé-archiprêtre ;

Secrétaire : M. l'abbé Pichon, vicaire à Saint-Pol.

Promoteurs des principales Œuvres diocésaines.

I. Ecoles libres. — *Cornouailles :* M. G. Mauduit, de Quimper ;

Léon et Tréguier : M. Soubigou, notaire à Lesneven.

II. Œuvre des Catéchismes. — *Cornouailles :* M. l'abbé Le Coz, curé de Pleyben ;

Léon et Tréguier : M. le chanoine Billant, curé de Saint-Martin de Brest.

III. Patronages. — *Cornouailles :* M. A. de Couesnongle, de Quimper ;

Léon et Tréguier : M. Boucher, de Landerneau.

IV. Œuvres de piété. — *Cornouailles :* M. le chanoine Fleury, curé de Landerneau ;

Léon et Tréguier : M. le chanoine Grall, curé de Ploudalmézeau.

V. Cercles d'études. — *Cornouailles :* M. Durand, avocat à Quimper ;

Léon et Tréguier : M. H. Robert, notaire à Landerneau.

VI. Presse. — *Cornouailles :* M. le chanoine Rospars, directeur de la *Semaine Religieuse* ;

Léon et Tréguier : M. de Parscau, avocat à Morlaix.

Représentants auprès de la Fédération des Œuvres suivantes non affiliées :

I. Des mutualités : *Cornouailles :* M. Nicol, de Douarnenez ;

Léon et Tréguier : M. Robert, avoué à Brest.

II. Des syndicats : *a)* Agricoles : *Cornouailles :* M. de Vincelles, de Trégunc ;

Léon et Tréguier : M. Thomas, de Plougastel, avec M. A. de Boisanger, de Saint-Urbain, comme secrétaire.

b) Ouvriers : M. Kerbiriou, de Brest ;

c) De Pêche : M. Raphaël Poriel, de Douarnenez.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Morlaix *(La Salette)*. — **Retraite bretonne de femmes,** *du 4 au 10 Juin*. — 27 paroisses ; 75 retraitantes : Guiclan, 8 ; Plouvorn, 7 ; Saint-Martin de Morlaix, 5 ; Taulé, 5 ; Plougoulm, 5 ; Santec, 5 ; Saint-Thégonnec, 4 ; Locquirec, 4 ; Guimiliau, 3 ; Pleyber-Christ, 3 ; Plouénan, 3 ; Collorec, 3 ; Garlan, 3 ; Loc-Eguiner, 2 ; Saint-Sauveur, 2 ; Plougasnou, 2 ; La Feuillée, 1 ; Plounéventer, 1 ; Plounéour-Ménez, 1 ; Plouzévédé, 1 ; Lampaul, 1 ; Botmeur, 1 ; Carantec, 1 ; Saint-Jean-du-Doigt, 1 ; Saint-Pol-de-Léon, 1 ; Tréllévénez, 1 ; Tréflaouénan, 1.

Le culte des Saints *(suite)*.

Après avoir dit ce que le voyageur de tout pays trouve d'attrait aux *Saint-Lieux de Provence*, M. Guillotin de Corson ajoute : « Ce pèlerinage offre des charmes particuliers au touriste breton, qui y découvre souvent, presque dans chaque sanctuaire, des preuves de la pieuse munificence de ses anciens souverains et du grand esprit de foi de ses pères ; de sorte que de véritables liens unissent ainsi, aux deux extrémités de la France, les côtes bretonnes, baignées par l'Océan et dominées par les monts d'Arez, et les côtes provençales, sillonnées par les graus du Rhône, bordées par la Méditerranée et protégées par les Alpes ».

Ce n'est pas nous éloigner de saint Lazare que de dire encore un mot de sa sœur sainte Marie-Madeleine et de la dévotion que lui témoigna la plus illustre des Bretonnes : « En 1503, la reine-duchesse Anne de Bretagne fit le voyage de la Sainte-Baume. Reçue processionnellement par les religieux, elle les édifia par sa dévotion envers les saintes reliques et voulut leur laisser un souvenir de son pèlerinage. Elle fit déposer le chef de sainte Madeleine dans un magnifique reliquaire que les anciens auteurs nous dépeignent ainsi : « C'était quatre anges d'argent doré portant le » buste de sainte Madeleine, conformément à la tradition de ses » ravissements, et reposant sur un piédestal soutenu par douze » lions de même matière ». Devant la sainte relique notre pieuse souveraine se fit représenter « à genoux, en une statuette d'or massif émaillé », et elle fit graver autour du piédestal ces simples mots : « *Anne, royne de France et duchesse de Bretaigne* ».

M. Guillotin ajoute : « Est-ce à l'occasion du passage de la reine-duchesse que le nom de son pays natal fut donné à une partie de la Sainte-Baume ? Je ne sais ; toujours est-il qu'une des cimes de cette montagne porte encore le nom de *Pic de Bretagne* ».

Voilà donc bien établie, me semble-t-il, la dévotion des Bretons pour les Saints de Béthanie, 1° à Rennes, 2° dans le pèlerinage des Saints-Lieux de Provence. — Mais en dehors de ces deux centres, serait-il possible d'en constater l'existence ? — Le diocèse de Rennes est éloigné de celui de Quimper, et les Saints de la

Haute-Bretagne sont plus honorés chez eux qu'en Basse-Bretagne, comme il est juste et naturel ; mais il ne faudrait pas exagérer en ce sens. Depuis le duc Alain Barbe-Torte, qui gouverna le duché après la fin des invasions normandes, la très sage politique de nos princes souverains eut pour premier principe de grouper et de faire fusionner, à leur cour, les deux éléments assez disparates qui constituaient leur brave noblesse, gentilshommes laïques et seigneurs ecclésiastiques, et cela suffirait à expliquer comment une dévotion passe d'un des pays à l'autre ; par exemple, entre Quimper et Concarneau, un prieuré bénédictin, qui a eu son importance, Loc-Amand (ou Logoman) a pour patron saint Amand, évêque de Rennes. Pour saint Lazare et sainte Marie-Madeleine, il y a un autre moyen de propagation pour leur culte. Toutes les léproseries (et elles furent nombreuses au moyen-âge) les prennent invariablement pour patrons ; les Templiers et les Hospitaliers les honorent d'une dévotion spéciale, qui de leur communauté rayonne sur le pays. On n'en trouve guère de traces, cependant, dans la liturgie et dans l'iconographie (du moins pour saint Lazare). La sainte famille de Béthanie n'apparaît en notre liturgie locale que dans le bréviaire éphémère de 1835. Au 2 Septembre, on y trouve la fête *Lazari a Christo suscitati ac S. S. Mariæ et Marthæ sororum Christi hospitum*. On peut croire que Mgr de Poulpiquet établissait cette fête plutôt pour copier le bréviaire de Paris que pour satisfaire chez les fidèles une dévotion spéciale à saint Lazare.

Pour ce qui est des statues ou autres images du saint, sous son vrai nom de Lazare, je n'en connais qu'une. On voit dans l'église paroissiale de Tréguennec un groupe qui n'est pas sans quelque valeur artistique ; au bas des trois personnages qui le composent on a écrit les noms de Lazare, Marthe et Marie ; cette désignation provient de l'ignorance, car il suffit de jeter un coup d'œil sur cette œuvre pour voir que le sculpteur y a représenté saint Jean et deux des saintes femmes au pied de la croix ; séparée du crucifix, elle n'a plus été comprise.

J'en viens donc à l'image du Saint, mais sous le nom de *saint Languis*. La chapelle où elle se trouve, et à laquelle elle a donné son nom, est sur le bord de l'Elorn, au bas de cette belle route par où l'on monte à Plougastel-Daoulas, entre d'immenses rochers si pittoresques.

En traversant la rivière au Passage-Kerhuon, on aperçoit le petit édifice assez simple, entouré d'un cimetière exigu. Le chapelain qui desservait, il y a quelques mois encore, cette chapelle, M. l'abbé C.-A. Carichon, a bien voulu me donner les renseignements que je vais transcrire.

Le nom de saint Languy ou Languis ne lui est donné que depuis peu de temps ; en 1805, on la dit être sous le vocable de sainte Claudine, mais jusque là on lui donne le patronage de N.-D. de Bon-Voyage. Le transit par voie de mer était très important jusqu'à la création des voies ferrées ; les marins faisant le trajet entre Brest

Archives diocésaines de Quimper et Léon

et Landerneau aiment à honorer la Vierge sous ce titre et en ce lieu. Le propriétaire de la chapelle, M. Testard, se rappelle le temps où cette dévotion avait sa raison d'être et se manifestait très visiblement. Sans doute, la vénération qui s'attachait à cette chapelle détermina la conduite d'un autre M. Testard (grand-père de celui d'aujourd'hui). Le 21 Messidor an IV, la pauvre petite église était mise en vente au prix de 525 francs. Un grand boucher de Brest voulait en faire l'acquisition, afin d'y mettre ses bêtes quand il aurait à s'arrêter au Passage au retour des foires et marchés des environs. C'est pour empêcher cette odieuse profanation que Jean-Michel Testard se porta lui-même acquéreur, se faisant représenter à la vente par un nommé Boité. Du culte spécial de Notre-Dame de Bon-Voyage et de Bonne-Nouvelle, au Passage, du culte de sainte Claudine il ne reste de trace que leurs statues ; on ne parle plus ici que de saint Languy. On vient le prier pour les petits enfants en état de langueur. Les pèlerins viennent de Brest et des environs, de Saint-Pabu, Landéda, Lanildut, Lannilis, Rosnoën, Crozon, Landerneau, mais très peu du pays de Plougastel. On y fait dire une messe dont l'honoraire a été ordinairement recueilli sou par sou, on fait brûler un cierge, et enfin on va sur la grève tremper la chemise du petit malade dans un trou de rocher où coule un peu d'eau tombant de la falaise. *(A suivre.)*

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — A la suite du Congrès eucharistique, le Saint-Père se sentant fatigué a suspendu ses réceptions pendant deux jours ; mais dès samedi 10 Juin il a repris non seulement les audiences rotales, mais encore a accordé des audiences particulières à plusieurs évêques de l'Amérique du Sud et de l'Italie.

France. — **Vers la Séparation.** — La Chambre des Députés, dans sa séance du 9 Juin, a voté les articles 10 et 11 de la loi de Séparation, déclarant propriété de l'Etat, des départements ou des communes les édifices du culte, mais les laissant gratuitement à la disposition des associations cultuelles, sauf désaffectation par décret du Conseil d'Etat dans cinq cas déterminés, ou par une loi *dans les autres cas*... Donc, outre les cinq cas nettement indiqués, la loi en prévoit d'autres qu'elle ne spécifie pas. Là est l'inconnu, toujours redoutable ; car c'est la porte ouverte à l'arbitraire.

Mardi 13, la Chambre a adopté — par 305 voix contre 177 — l'article 12 qui laisse gratuitement à la disposition des établissements publics du culte, puis des associations cultuelles, les archevêchés et évêchés pendant une période de *deux ans* ; les presbytères, séminaires... pendant *cinq années* à partir de la promulgation de la loi... A l'expiration de ce délai, la libre disposition des

édifices sera rendue à l'Etat, aux départements ou aux communes.

L'article 13, en discussion, concerne les objets mobiliers.

Sens. — **Biens de moines.** — L'abbaye de Notre-Dame de la Pierre-Qui-Vire, avec son enclos de huit hectares, ses bâtiments claustraux et sa superbe église, vient d'être vendue pour la somme dérisoire de 15.500 francs (1). Personne dans l'Avallonnais, on le comprend, n'a voulu encourir les responsabilités d'une telle acquisition. L'abbaye a été adjugée à un avoué, M. Tersen. A la suite de la déclaration de M. Tersen, une surenchère du sixième s'est immédiatement produite. Elle a été faite par M. le comte de Duras de Chastellux. L'immeuble va donc, pour la troisième fois, être remis en vente.

Les causes de la misère. — On discutait un jour, à l'Académie des sciences morales et politiques, sur les causes de la misère. Chacun donnait son avis, quand M. Renouard, procureur général à la Cour de cassation, résuma en ces termes toute la discussion : « Ne cherchons pas si loin la vraie cause, nous la trouverons au catéchisme, au chapitre des sept péchés capitaux ». Grande vérité, qui vaut à elle seule un traité complet d'économie politique sur la misère. Le vice, en effet, est la cause perturbatrice du salaire la plus redoutable. Patron ou ouvrier, le travailleur vicieux qui déserte ses devoirs d'époux, de père et d'ouvrier, ne trouve plus, dans la rémunération qui suffit à d'autres, les ressources suffisantes pour faire vivre les siens et satisfaire ses vices. La religion est donc nécessaire au bien-être réel de l'ouvrier.

DERNIÈRE HEURE

Nécrologie. — M. LORMIER. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de M. Lormier, décédé à la maison de retraite à Saint-Pol de Léon, à l'âge de 45 ans.

Né à Saint-Sauveur de Brest le 29 Mai 1860, ordonné prêtre le 10 Août 1884, M. Lormier (Paul-Marie-Etienne) fut d'abord précepteur à Paris, puis vicaire au Drennec (1885), à Ploubinec (Mai 1889) et à Cléden-Poher (Juillet 1890). Nommé, au mois de Mars dernier, recteur de Meilars, il ne put accepter à cause de sa santé déjà très compromise et se retira à la maison de Saint-Joseph à Saint-Pol de Léon où il est mort, le 13 Juin, après une longue et douloureuse agonie.

Les funérailles de M. Lormier ont été célébrées mercredi, dans la soirée, et son corps a été inhumé au cimetière de Saint-Joseph.

R. I. P.

(1) Les édifices avaient coûté au moins la somme de 340.000 francs.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

BIBLIOGRAPHIE

La Voie qui mène à Dieu, *Conseils pratiques pour tous ceux qui aspirent à une solide piété*, par M. l'abbé A. SAUDREAU, premier Aumônier de la Maison-Mère du Bon-Pasteur d'Angers. — Un volume in-12 de 575 pages. Prix : 3 francs.

(Angers, GERMAIN et G. GRASSIN, 40, rue du Cornet et rue Saint-Laud.)

« Ce nouvel ouvrage, écrit à l'auteur Mgr l'Évêque d'Angers, me paraît le digne complément de ses devanciers. Il a un caractere essentiellement pratique, il me semble digne de toute louange ». « J'ai lu avec intérêt votre nouveau volume, écrit Mgr Gilbert, ancien évêque du Mans ; je le trouve très bien fait et je le crois destiné à procurer à beaucoup d'âmes une culture solide et sérieuse ». Mgr l'Évêque de Tulle : « Vous avez fait un très bon livre de doctrine sûre, précise et élevée, capable de mener loin et haut même les âmes les plus simples ». Mgr Luçon, évêque de Belley : « La doctrine de ce livre est vraiment belle et élevée, en même temps que saine et sûre... Ce traité, à cause de la facilité du style et de la clarté de l'exposition, est à la portée de tous... C'est un livre dont la lecture sera aussi utile qu'agréable aux âmes pieuses et aux prêtres ». « On sait de longue date, dit *L'Ami du Clergé*, que M. SAUDREAU est un des princes de la spéculation ascétique en notre temps... Ce livre sera un trésor pour les âmes chrétiennes... C'est une petite somme ascétique très pratique sans cesser d'être très élevée. »

Un éloquent plaidoyer du Comte Albert de Mun contre la séparation de l'Eglise et de l'État vient de paraître. Jamais la parole nette, vive, enflammée du grand orateur catholique n'a mieux servi la cause de la foi et de la liberté. Un raisonnement clair et concis, une dialectique puissante, un souffle vengeur animent ce livre qui doit être lu et propagé par tous les catholiques.

CONTRE LA SÉPARATION, in-12. . . . . 2 fr.

Paris, Vve Ch. Poussielgue, éditeur.

Vient de paraître : Nouvelle édition du

PETIT BRÉVIAIRE DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

Petits offices pour chaque jour de la semaine et exercices pendant la Messe, extraits de la vie et des œuvres de la Bienheureuse Marguerite-Marie.

Un volume in-32 : Reliure toile noire, tranche rouge. . . . . 1 fr. 25

Reliure souple, petit chagrin noir ou grenat, tr. rouge sous or... 2 fr. 25

Ce petit ouvrage se présente aux fidèles sans redouter aucune comparaison, car il a pour *seuls auteurs* Notre-Seigneur lui-même et celle qu'il a appelée *sa Disciple bien-aimée*. Les Offices qui le composent sont extraits textuellement des Œuvres de la Bienheureuse Marguerite-Marie.

Les âmes pieuses y trouveront non seulement d'incomparables exercices de louange, d'amour, de réparation envers Notre-Seigneur, mais encore une sorte de petit traité pratique en sept parties des vertus les plus chères au divin Cœur.

Cet ouvrage est en vente dans toutes les librairies catholiques et chez l'éditeur, E. LE CHEVALLIER, *32, Boulevard Montparnasse, à* PARIS.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. Vendredi 23 Juin 1905. N° 25.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — La Fête du T. Saint-Sacrement.

II. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Nominations dans le clergé ; Ploaré ; Fédération des Œuvres catholiques ; Treffiagat ; Notre-Dame de Rumengol ; Landerneau ; Pèlerinage de la France du Travail à Rome ; Bibliographie bretonne ; Roues à carillons.

III — Nouvelles du monde catholique : Rome ; France ; Paris ; Saint-Brieuc ; Pèlerinage à N.-D. de la Salette.

IV. — Bibliographie.

V. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 25 Juin. — 2e Dimanche après la Pentecôte. S. Guillaume, Abbé. Double. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et des deux Octaves.

Vêpres, à partir du Capitule, du suivant avec mémoires de S. Guillaume, du Dimanche, et des deux Octaves.

Au chœur, solennité du T. Saint-Sacrement ; mémoires de S. Guillaume et du Dimanche.

Lundi, 26. — S. Jean et S. Paul, Martyrs. Double. Rouge.

Mardi, 27. — S. Irénée, Evêque, Martyr *(au Supplément)*. Double. Rouge.

Mercredi, 28. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 29. — S. PIERRE ET S. PAUL, APOTRES. Double de 1re classe, avec Octave. Rouge.

Vendredi, 30. — FÊTE DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS. Double de 1re classe, Blanc.

Samedi, 1er Juillet. — Vigile des Saints Apôtres. Jeûne. Octave de S. Jean Baptiste, Double. Blanc.

Dimanche, 2. — 3e Dimanche après la Pentecôte. VISITATION DE LA T. SAINTE VIERGE.

Au chœur, solennité de S. Pierre et S. Paul.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plounéour-Ménez.	23-28 Juin.
Lanneufret et Tréguennec	29-30 —
Plonévez-Porzay	1er-6 Juillet.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LA FÊTE DU T. SAINT-SACREMENT

I. Discours de Sa Sainteté Pie X au Congrès eucharistique de Rome.

Après avoir élevé un hymne de louange et de gratitude vers Jésus Rédempteur dans l'Eucharistie, j'éprouve le besoin de remercier le président du Comité permanent des Congrès eucharistiques, les Eminentissimes cardinaux qui ont pris part à ce Congrès, et tous les vénérables prélats qui, par leur présence, l'ont rendu plus solennel, ainsi que les orateurs distingués et tous les congressistes, en implorant sur tous les bénédictions du ciel.

J'éprouve le besoin de remercier mes chers fils d'Italie, qui, profitant de cette occasion solennelle, vinrent de tous les diocèses à Rome, pour rendre hommage à la Chaire de Pierre et pour s'unir avec Nos fils du monde entier au nom de Jésus dans son Sacrement. Que Dieu les en récompense et les bénisse !

Nous devons tous nous unir, chers fils, au pied de l'autel, parce que là s'accomplit notre Rédemption. Là l'esprit, entraîné de l'innocence à la faute, retourne à l'obéissance, à l'union plus parfaite avec Dieu, et, faisant cesser cette déloyale, cette ingrate séparation, retourne au gouvernement de sa Providence. Là, on entend les paroles de rédemption de notre tendre Rédempteur, pauvre par la force de l'amour, riche de toutes les vertus pour se rendre affable à tous, qui, après avoir vécu une vie sainte, immaculée, après avoir prêché sa doctrine, immola sa vie sur l'arbre de la croix pour apporter à tous la rédemption et le salut, en nous laissant les moyens nécessaires pour pouvoir recouvrer l'innocence perdue.

Où pourrons-nous mieux atteindre la fin de la Rédemption que dans le divin sacrement de l'Eucharistie ?

Nous voyons hélas ! tant de gens qui n'ont de chrétien que le baptême reçu dans leur enfance et qui, pour le reste cheminent sur la voie de la perdition.

Ce n'est que dans la pénitence, dans la confession de nos misères au prêtre, que nous trouverons la rémission de nos fautes.

Nous devons être vigilants contre tous les ennemis qui nous entourent et nous devons toujours éprouver la crainte de retomber dans la fange où nous nous étions souillés.

Dans le divin sacrement de l'Eucharistie, nous trouvons tout ce qui est nécessaire pour recouvrer l'innocence perdue.

Parce que Dieu est la bonté et la charité par essence, celui qui s'approche de l'autel eucharistique sent son cœur se remplir d'amour, se sent au-dessus de toute chose terrestre.

Oui, mes très chers fils, le divin sacrement de l'Eucharistie nous assure à nouveau la vie éternelle et nous rend certains de combattre victorieusement contre tous nos ennemis.

Combien donc n'est-il pas louable, combien n'est-il pas à recommander à tous, de s'approcher fréquemment du sacrement eucharistique, pour honorer Jésus dans son Sacrement, pour empêcher, par tous les moyens, que ce trésor de divine beauté que Jésus a voulu nous laisser, ne vienne à être perdu ?

Je vous répète encore, ô mes chers fils, les paroles que j'ai adressées ce matin au Comité : je vous prie et vous conjure tous (à ce moment la voix du Pape manifeste une émotion qui va croissant) de recommander aux fidèles de s'approcher du divin Sacrement.

C'est spécialement vers vous que je me tourne, chers fils prêtres, pour que Jésus, le plus grand trésor du paradis, le plus grand des bienfaits qu'ait reçu l'humanité désolée, ne soit pas ainsi abandonné avec lâcheté et ingratitude.

Nous devons tâcher, autant qu'il est possible à notre pauvreté et à notre misère, de prouver à Jésus-Christ notre gratitude, notre reconnaissance ; et alors le ciel s'ouvrira : sur nous descendront les grâces de choix, descendront les divines miséricordes, la paix, la charité, le bien universel.

Et nous chanterons sur la terre les louanges de cette Providence divine au nom de laquelle, avec effusion de cœur, à tous les présents, à leurs familles, à ceux qui leur sont chers, à leurs œuvres, selon leurs intentions, J'accorde la bénédiction apostolique.

II. — Un de nos grands évêques — Mgr de la Bouillerie — posait un jour cette question : « Que serait le monde sans l'Eucharistie » ? Il répondait : « Le monde serait vide » ! J'ajouterai : « Le monde serait voué à une irrémédiable ruine » ! Que serait en effet l'homme sans Dieu ? que serait la famille sans Dieu ? que serait la société sans Dieu ?... O, Seigneur, cet effroyable travail de destruction qui consiste à vous exiler de votre propre empire, avec quelle science, avec quelle astuce, avec quelle rage il s'accomplit parmi nous ! Vous êtes le grand oublié, le grand méconnu, le grand outragé, le grand persécuté ! C'est pourquoi nous, vos serviteurs et vos amis, nous sommes à genoux et de nos cœurs broyés, mais non terrassés, montent vers l'adorable hostie des supplications ardentes, unanimes et, malgré tout, confiantes. Oui, ô Jésus, demeurez avec nous ; voyez, les hostilités sont ouvertes, elles menacent d'être effroyables ; *bella premunt hostilia*. Pour combattre avec succès, il nous faut l'énergie du courage, et c'est vous, ô sacrement des forts, qui créez les héros : *da robur !* Pour être invincible, il faut plus que la force humaine, il faut le secours divin, et c'est vous qui le donnez : *fer auxilium*.

Et vous, ô divine Marie, soyez, soyez toujours la coopératrice de Jésus ; après avoir contribué ici-bas à donner l'Eucharistie au monde, employez là-haut le tout puissant crédit de votre maternelle tendresse à ramener le monde à l'Eucharistie ! Ainsi soit-il !

(Mgr Rumeau.)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**

II. — **La défense du droit et de la liberté religieuse au Parlement et devant le pays.**

III. — **Retraite.** — LESNEVEN, retraite bretonne pour les femmes, du 8 au 15 Juillet.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Samedi 24 Juin*, fête de S. Jean-Baptiste, messes et offices comme les dimanches, sauf qu'il n'y a pas de messe de 9 heures.

Dimanche 25 Juin, solennité de la Fête-Dieu, la dernière messe basse est à *8 h. 1/2*.

A *9 heures*, grand'messe. Des places seront réservées aux hommes et aux jeunes gens du Patronage, au haut de la nef. Ils se grouperont, à la sortie, immédiatement après le dais.

A l'issue de la grand'messe, procession présidée par Mgr l'Evêque. Elle suivra le parcours déjà indiqué, à savoir : rue de l'Evêché, rue du Parc, rue du Quai, rue et place Saint-Mathieu, église Saint-Mathieu (station) ; rue du Chapeau-Rouge, place Médard (reposoir) ; rue Kéréon.

Voici l'ordre de la procession : 1° l'Orphelinat de la Providence, avec sa bannière et son chœur de cantiques ; 2° le Patronage de la Sainte-Famille ; 3° les écoles libres de filles ; 4° la Congrégation des Demoiselles, avec bannière et insignes ; 5° la Congrégation des Dames ; 6° le Tiers-Ordre ; 7° les Confréries du T. Saint-Sacrement et de l'Adoration Réparatrice ; 8° les écoles des Frères et le Patronage des garçons ; 9° la musique du Pensionnat Sainte-Marie ; 10° la bannière de la paroisse Saint-Corentin ; 11° les enfants de chœur ; 12° les séminaristes, le clergé et le Chapitre de la Cathédrale ; 13° le dais abritant le T. Saint-Sacrement ; 14° le cortège d'honneur.

On fait, d'une manière toute spéciale, appel aux hommes de toutes les classes, pour qu'ils soient, cette année, plus nombreux que jamais à accompagner Notre-Seigneur.

Pendant la semaine, le T. Saint-Sacrement reste exposé tous les jours, depuis la première messe jusqu'aux vêpres, qui se chantent à *4 heures* et sont suivies de la bénédiction.

Tous les jours de l'Octave, grand'messe à *9 heures*.

***

— EGLISE DE SAINT-MATHIEU. — Dimanche, messes basses à *5 h. 1/2*, *7 heures* et *8 heures*. A *9 heures*, grand'messe après laquelle on se rendra à la Cathédrale pour la procession.

A *3 heures*, vêpres suivies de la procession du T. Saint-Sacrement dans l'intérieur de l'église.

Pendant l'Octave, le Saint-Sacrement sera exposé après la première messe.

Le soir, à *8 heures*, chant des Complies et Salut solennel.

***

— NOTRE-DAME DE LOC-MARIA. — Pendant l'Octave du T. Saint-Sacrement, tous les soirs, à *8 h. 1/4*, chant de Complies suivi de la bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

***

— CHAPELLE DES URSULINES. — Lundi 26 Juin, réunion des Mères chrétiennes. Sainte messe, instruction.

Cette année, on le sait, à cause de l'occurrence de la solennité de S. Pierre et S. Paul, la solennité du Sacré Cœur est remise au deuxième dimanche après la fête, c'est-à-dire au 9 Juillet. Il est bien entendu qu'il n'en est pas de même de la seconde procession de la Fête-Dieu, qui termine l'Octave du T. Saint-Sacrement.

Pour l'Amende honorable et la Consécration au Sacré Cœur, nous croyons qu'elle doit se faire également le dimanche 2 Juillet, à l'issue de la procession. Rien n'empêche, du reste, de la renouveler, le dimanche suivant, à la bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

N. B. — La quête pour le Denier de Saint-Pierre, fixée au jour de la solennité des SS. Apôtres, cette année le 2 Juillet, devra être annoncée dimanche prochain.

Après avoir fait, hier, la consécration de la chapelle du Petit-Séminaire de Pont-Croix, Mgr l'Evêque confirme aujourd'hui, jeudi, au Sacré-Cœur et au Lycée de Quimper.

Le mercredi 5 Juillet prochain, Sa Grandeur donnera la Confirmation à l'île d'Ouessant, le matin, et dans l'après-midi à l'île Molène.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Grall, recteur de St-Jean-du-Doigt, recteur de Ploujean, en remplacement de M. Jézéquel, démissionnaire pour cause de santé ;

M. Le Roy, vicaire à Beuzec-Cap-Sizun, recteur de Saint-Jean-du-Doigt ;

M. Pouliquen, ancien aumônier des Bretons du Havre, vicaire à Beuzec-Cap-Sizun.

PLOARÉ. — **Avis de service anniversaire.** — Le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. l'abbé Georges Poulhazan, mort vicaire de Plogoff, sera célébré en l'église paroissiale de Ploaré, le mercredi 5 Juillet prochain.

FÉDÉRATION DES ŒUVRES CATHOLIQUES

Congrès de Landerneau.

Allocution prononcée à la séance de clôture, en l'église de Saint-Hoardon, par M. le chanoine Roull, curé-archiprêtre de Brest.

Bonum autem facientes, non deficiamus (Galat., VI, 9). Nous qui faisons le bien, faisons-le sans défaillance.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Nous sommes arrivés au terme de notre Congrès. Pendant deux longs jours, nous avons mis en commun nos lumières pour avoir de nos œuvres une idée encore plus nette et trouver le moyen le plus

Archives diocésaines de Quimper et Léon

simple comme aussi le plus sûr d'en faire un faisceau, de les fédérer, et, par la fédération, de leur assurer une plus grande vitalité. Ce travail, nous l'avons accompli sous le regard de Dieu. Avant de nous séparer, nous sentons le besoin de venir lui témoigner notre reconnaissance.

Il n'y aurait qu'à chanter tout de suite le *Te Deum* de l'action de grâces, mais le programme comporte une allocution à la dernière réunion, et vous avez voulu, Monseigneur, me confier le soin de la faire. Je me rends sans peine à votre désir.

Mon texte, vous l'avez déjà entendu, Messieurs. Je l'ai emprunté à l'apôtre saint Paul : « Nous qui faisons le bien, faisons-le sans défaillance ».

Faire le bien, cela suppose d'abord des intentions pures, droites, élevées. Les vôtres ont-elles ce caractère ? Oui, à n'en pas douter. Je vous connais assez pour affirmer que vous n'avez aucune arrière-pensée d'intérêt personnel à servir, de vaine complaisance à satisfaire. Vous voulez résolument agir dans l'intérêt de vos frères et pour la gloire de Dieu.

Je suis heureux de vous en féliciter, Messieurs, et je me permets de vous conseiller de rester toujours généreux, de vous oublier toujours vous-mêmes dans les œuvres auxquelles vous apportez votre concours. La générosité féconde le labeur de l'homme, tandis que l'égoïsme le compromet.

Vos bonnes intentions ne sont pas contestables, Messieurs ; mais en réalité, faites-vous le bien ? Je n'ignore ni vos peines, ni vos ennuis, ni vos fatigues ; mais avez-vous à me présenter les fruits de ces peines, de ces ennuis, de ces fatigues ? Quels résultats avez-vous obtenus ?

Répondez-moi hardiment que vos efforts n'ont pas été stériles. Il vous est facile de me mettre sous les yeux le tableau des œuvres religieuses et des œuvres sociales que vous avez entreprises et de me faire toucher du doigt les brillants résultats auxquels vous avez abouti.

Votre Œuvre des Catéchismes assure aux enfants des écoles communales l'enseignement religieux ; vos Patronages préservent des milliers d'enfants des dangers de la rue et les gardent sous l'influence de l'Eglise ; vos Cercles d'études sont une pépinière de jeunes gens fiers, courageux, éclairés, fiers d'être chrétiens, courageux en face de leurs adversaires souvent peu scrupuleux et peu loyaux, éclairés sur toutes les questions religieuses, historiques et autres, que l'on ne cesse d'agiter devant eux dans l'espoir de les confondre ; vos Mutualités se développent et seront bientôt, si votre activité ne faiblit pas, aussi prospères que leurs rivales ; vos Syndicats agricoles et ouvriers, solidement organisés, comptent déjà un nombre considérable d'adhérents...

Mais je m'arrête. Cette énumération de vos œuvres est fort incomplète, et cependant elle me suffit pour reconnaître que vous n'avez pas travaillé en vain.

Vous ne pouviez pas du reste, Messieurs, travailler en vain, puisque vous aviez pour devise : « C'est pour Dieu et c'est pour nos frères ». Dieu vous devait son secours, il devait vous guider dans vos entreprises, vous soutenir dans les difficultés de votre tâche et répandre à plaines mains ses bénédictions sur votre labeur. Et puis, en vous proposant de vous dépenser pour vos frères, vous entreteniez en vous, presque sans vous en apercevoir, cet amour du prochain qui appelle avec lui dans l'âme le dévouement sans mesure.

Honneur et reconnaissance à vous, Messieurs ! Vous faites le bien.

Faites-le sans défaillance. Ne vous laissez pas rebuter par les difficultés. Elles sont inséparables des œuvres. Loin de les redouter, considérez-les plutôt comme des moyens d'affermir votre volonté par la résistance qu'elle doit leur opposer, comme des preuves infaillibles de la haute valeur de vos œuvres. On ne songerait nullement à les contrarier, soyez-en sûrs, si elles étaient insignifiantes.

Vos adversaires vous injurieront peut-être. N'allez pas vous en lamenter ! Est-ce que l'injure a jamais tué les hommes ou les œuvres ? A l'injure ils pourront ajouter la menace. Méprisez la menace comme l'injure. Si elle se réalisait et que vous fussiez victimes de votre attachement au bien et de votre zèle à le produire, vous vous rappelleriez que devant Dieu et devant les honnêtes gens, c'est une gloire d'être sacrifiés pour une noble cause.

A côté des adversaires se placent souvent des amis timides ou lâches qui, sous prétexte de conseils de prudence, poussent fortement à négliger tout ce qui est de nature à compromettre la tranquillité et le repos. Repoussez-les. Il n'est jamais permis à des chrétiens de se croiser les bras, quand le travail presse. A notre époque surtout, où les enfants, les jeunes gens et les hommes mûrs sont attirés dans des œuvres calquées sur les nôtres, mais où domine l'esprit irréligieux, il serait honteux de ne pas s'opposer à cette infernale propagande, et de laisser le champ libre à nos adversaires....

C'est Danton, si je ne me trompe, qui criait à ses amis pour les encourager au carnage : « De l'audace, de l'audace, de l'audace » ! Je ne vous demande pas de l'audace, Messieurs ; mais bien volontiers je vous dirai : « Du courage, du courage, du courage » ! Il ne s'agit pas pour vous d'exercer des vengeances et de répandre du sang, mais de vous dévouer, avec un entier désintéressement, au bien religieux et social de vos frères.

Oui, du courage, Messieurs, à supposer même que vous ayez remarqué quelques défections dans vos rangs. Dieu reste avec vous et il vous ménagera la victoire. Vous le savez bien, après l'épreuve les soldats de Gédéon furent réduits à trois cents, et néanmoins ils triomphèrent de leurs ennemis.

Oui, du courage ! Si chacun de vos efforts n'est pas couronné de succès, souvenez-vous que parmi les semences jetées par le laboureur sur le sillon de son champ, il en périt un grand nombre, et que le laboureur n'en compte pas moins sur les gerbes opulentes qui le récompenseront de son travail. Comptez aussi, Messieurs, sur de consolants résultats, malgré les quelques déceptions qui pourraient vous surprendre.

Faites donc le bien sans défaillance. Pour vous prémunir contre tout découragement, permettez-moi de vous signaler un moyen très efficace : c'est l'union de vos œuvres. Loin de ma pensée de vouloir toucher à leur autonomie. Je crois que chacune d'elles doit se mouvoir dans sa sphère propre, et cela en toute liberté. Mais sans se confondre, vos œuvres doivent être unies ; unies par une entière soumission d'esprit et de cœur au Souverain Pontife, à l'Evêque et aux Curés ; unies par une charité réciproque, qui exclura tous les propos inconsidérés, toutes les réflexions pénibles, que l'antagonisme suggère ; unies par le but commun à atteindre, et qui ne saurait être que le bien des âmes, même quand les œuvres visent d'abord les intérêts matériels ; unies enfin par votre fidélité à donner l'exemple d'une vie chrétienne. Si en effet vous n'étiez pas tous des convaincus, des croyants sincères et irréprochables, c'en serait fait de vos œuvres.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Vous manqueriez alors de conscience et vous vous oublieriez à vous déconsidérer les uns les autres, à compromettre par des critiques acerbes, souvent par des mensonges et des calomnies, les résultats de vos efforts, obtenus au prix de tant de peines et de sacrifices.

L'union fait la force et assure le triomphe. Vous le comprenez, Messieurs. Aussi voudrez-vous vous aimer les uns les autres, estimer et favoriser toutes les œuvres de la Fédération, montrer à vos adversaires qu'il n'y a chez vous qu'un cœur et qu'une âme.

Unis par la charité, par la générosité, aussi bien que par le dévouement, vous pouvez envisager l'avenir avec confiance. Des prophètes de malheur annoncent que tout est fini, que la France va mourir, que l'Eglise dans notre pays ne résistera pas aux assauts qu'elle subit. Laissez dire à ces désespérés leurs imprudentes lamentations, et gardez votre confiance.

Quand un pays sait produire des œuvres comme les vôtres, il est encore bien vivant ; quand il sait mettre au service de l'Eglise des activités, des ardeurs, d'inlassables dévouements, qui ne s'arrêtent même pas devant les plus pénibles sacrifices, la grande société spirituelle, dont on présage la fin prochaine, est encore bien solide.

Soyez remplis de confiance, Messieurs ! L'avenir est à vous. En avant ! en avant ! car vous travaillez pour le bien, avec l'aide de Dieu, sous la bénédiction du Souverain Pontife et de votre Evêque !

TREFFIAGAT. — **Consécration de l'église paroissiale.** — Bien pittoresque se présente le bourg de Treffiagat avec sa vieille église, dont les ruines élèvent encore leur clocher vers le ciel comme pour montrer aux humains que seules les choses de Là-Haut sont éternelles, et le nouvel édifice qui, tout pimpant dans son style sévère, solide mais beau, va être à son tour consacré à Dieu pour perpétuer son culte dans la suite des temps. Un calvaire monumental les sépare, juste à l'entrée d'un château bien hospitalier, une vraie providence pour la paroisse. N'est-ce pas, en effet, à M. le comte Le Gouvello, chrétien toujours vaillant comme il fut officier modèle, que Treffiagat doit ses deux écoles et la majeure partie de sa nouvelle église? Puissent ces jours de fête, qui ont apporté de bien douces émotions à son cœur, être le gage des récompenses et des joies futures pour lui et pour les siens!

Le mercredi 14 Juin, midi vient à peine de sonner que déjà apparaissent quelques cyclistes, suivis bientôt de plusieurs cavaliers ; des chars-à-bancs, en grand nombre, viennent se grouper sur la place, au pied de l'antique calvaire. En ce moment, ce vénérable monument de la foi des ancêtres se découpe vigoureusement sur les verts ombrages du parc du château : un groupe nombreux de jeunes gens, au gilet couvert de broderies multicolores, en a envahi les degrés : c'est un tableau à tenter l'objectif d'un photographe ou le pinceau d'un artiste...

Le signal est donné, et la cavalcade se porte à la rencontre de Mgr l'Evêque, accompagné de M. Fléiter, vicaire général. Sa Grandeur ne tarde pas à faire son entrée triomphale au milieu de la foule empressée. Par une heureuse inspiration, les mamans

avaient été conviées à choisir ce moment pour venir présenter à la bénédiction épiscopale leurs poupons pavoisés aux couleurs au moins nationales, charmant prélude de la fête du lendemain.

Elle fut ce qu'elle promettait d'être, belle par ses rites solennels, belle aussi par l'affluence des paroissiens, tout heureux d'en pouvoir suivre les diverses phases, contrairement aux bruits malveillants qui avaient circulé.

Les multiples cérémonies qui accompagnent la consécration du maître-autel appellent, d'une manière toute spéciale, l'attention de l'assistance sur cet objet d'art à qui il ne manque que d'être en vrai marbre pour constituer un chef-d'œuvre, avec ses scènes bibliques si bien fouillées et les fines dentelles de ses tourelles et de son rétable. Ajouterons-nous, cependant, qu'il semble occuper trop consciencieusement la place qui lui était réservée ? Disons plutôt bien vite que le mobilier intérieur, complété par quatre belles statues, bénites par Monseigneur immédiatement avant la grand'messe, présente un ensemble dont la paroisse a raison de se montrer fière.

La grand'messe est chantée par un compatriote de M. le Recteur, M. le chanoine Kérisit, professeur au Grand-Séminaire. A l'Évangile, M. l'abbé Orvoën, curé de Concarneau, a bien vivement intéressé son auditoire par un heureux parallèle entre les cérémonies du baptême d'un enfant et celles de la consécration d'une nouvelle église, tous deux devenant la demeure de la Sainte Trinité.

La messe achevée, Monseigneur entonne le *Te Deum* et la procession reconduit Sa Grandeur au presbytère, au milieu d'une double haie de fidèles.

Un banquet, préparé dans une belle salle de l'école libre, réunit autour de Monseigneur les 45 prêtres présents, MM. Le Gouvello, l'entrepreneur des travaux et les membres du Conseil de fabrique. Au moment des toasts, M. le Recteur a un mot de remerciement pour tous ceux qui, à un titre quelconque, ont contribué à la belle solennité de ce jour. Il rend hommage à tous les dévouements et à toutes les bonnes volontés dont la nouvelle église sera, pendant de longues années, un monument irrécusable.

Mgr l'Evêque s'associe avec bonne grâce aux sentiments exprimés par M. le Recteur, en y ajoutant à l'adresse de celui-ci les justes éloges que sa persévérance pour mener à bonne fin cette belle œuvre avait si bien mérités. Cette lacune comblée à la satisfaction de toute l'assemblée, on ne tarde pas à se disperser, les uns pour assister aux vêpres, les autres pour accompagner jusqu'à sa voiture Sa Grandeur, qui prend congé de la foule pour aller dans les environs porter ses condoléances à une famille amie, récemment frappée par un deuil cruel.

J. B.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

NOTRE-DAME DE RUMENGOL. — **Le grand Pardon, 1905.** — Un aimable correspondant nous adresse cette lettre que, à notre grand regret, le manque d'espace nous oblige à abréger :

« J'ai donc effectué, une fois encore, mon pèlerinage annuel à Notre-Dame de Rumengol, le samedi de la Trinité. C'est le deuxième jour du « Pardon » ; car dès le vendredi, *à la vesprée,* on voit arriver au sanctuaire béni de nombreux pèlerins venus particulièrement du Léon ; ils prient devant la madone vénérée, se confessent, communient le lendemain à la première messe, puis retournent chez eux sans délai, *ho c'haloun enn-ho o virvi,* comme chante le beau cantique de l'abbé J. Guillou.

Ce qui domine, le samedi matin, ce sont les groupes accomplissant le pèlerinage familial longtemps prévu, préparé et enfin exécuté avec une douce joie par les mères — souvent les grand'mères — et leurs petits-enfants... J'assiste chaque année à ce spectacle avec un nouveau bonheur : je trouve si bon de voir que la famille existe encore en Basse-Bretagne, alors qu'ailleurs les pierres du foyer sont dispersées !... Et je me rappelais un discours prononcé, un 26 Juillet, à Sainte-Anne d'Auray par Mgr d'Hulst : le pieux et docte Recteur de l'Institut catholique de Paris, le vaillant député du Finistère, parlant au cœur de la Bretagne, n'avait pas trouvé de sujet plus adapté au milieu où il se trouvait, aux circonstances critiques où nous nous débattons, que de parler hautement, avec toute l'éloquence d'une conviction, du mariage et de la famille...

La presse était grande à la gare de Quimper pour le premier train dans la direction de Landerneau, ce 17 Juin. « *Et erunt novissimi primi* » : cela se vérifia sur l'heure, car les retardataires et derniers venus, une fois les autres tassés en 3e, furent priés, faute de place, de vouloir bien monter qui en 2e, qui en 1re. On s'y résigna, par égard pour la compagnie d'Orléans malgré qu'elle nous refuse — ou qu'on lui ait refusé — notre halte et descente au passage à niveau en face de Rumengol.

Ce moyen de transport par « voie rapide » ne me faisait pas oublier le temps passé, et ne m'empêchait pas de regretter ces pèlerins d'avant les chemins de fer, que je voyais, il y a 40 ans, portant à la main le bâton de coudrier ciselé au couteau, *la dizaine* à la boutonnière, les pieds nus et la chaussure nouée par les lacets autour du bras, des ampoules sous les orteils, et l'amour de la Mère de Dieu au cœur. On voit du reste encore, surtout le samedi soir, des pèlerins fidèles à ces usages d'autrefois qu'il serait vraiment fâcheux de voir disparaître...

Nous arrivons à Quimerc'h. Parmi mes compagnons et compagnes de voyage, je vois représentés à peu près tous les cantons de la Cornouaille ; sur la route et à Rumengol, nous trouvons des pèlerins venant de la partie Nord du diocèse ; tous se mêlent dans l'église devant la statue de Notre-Dame. C'est un spectacle pittoresque, édifiant surtout...

La grand'messe est célébrée par M. le Curé-doyen de Lesneven, M. Cozic, connu et reconnu avec sympathie par tous, confrères ou pèlerins. A l'Evangile, M. Y. Berthou, recteur de Dinéault, a donné une belle homélie sur ce texte heureusement choisi et habilement développé : *Erat mater Jesu ibi,* montrant la T. Sainte Vierge modèle et guide des chrétiens dans toutes les circonstances de la vie, leur protectrice dans les dangers et spécialement à l'heure de la mort. Heureux ceux pour lesquels on pourra dire à ce moment suprême : *Erat mater Jesu ibi...* » A. F.

†

On nous écrit d'autre part :

« Toute la soirée du samedi, les pèlerins continuent à arriver, moins nombreux cependant que les années précédentes à cause du mauvais temps. On a même craint un moment que la procession « des miracles » ne pût se faire ; mais, quelques minutes avant six heures, la pluie ayant cessé, la procession s'est formée. Elle s'est terminée à 7 heures, juste au moment où la pluie reprenait. Aussi l'affluence des pèlerins pendant la nuit n'a pas été, à beaucoup près, aussi considérable que d'ordinaire. Cependant les communions ont été encore bien nombreuses aux messes qui se sont succédé depuis 3 heures.

A 10 h. 1/2 a eu lieu, au champ du couronnement, la grand'messe chantée par M. le chanoine Rossi. Mgr l'Evêque, arrivé le matin avec M. le chanoine Vieille-Cessay et deux de ses amis, curés dans le diocèse de Besançon, assistait en chape. Après l'Evangile, M. le curé de Lesneven a pris la parole. Nous devons, dit-il, avoir en Marie la confiance qu'a un enfant à l'égard de sa mère ; mais, pour que la Sainte Vierge nous aide, nous devons nous aider nous-mêmes mieux — il ne faut pas craindre de le dire — que nous ne l'avons fait : soyons des chrétiens sans peur, soyons unis entre nous pour la défense de nos droits et de la liberté de notre religion et, avec le secours d'en haut que nous procurera la protection de Marie, les choses changeront de face... L'orateur termine par un cri d'espoir en la jeunesse qui montre qu'elle a compris son devoir et, de tous côtés, se lève et s'organise pour l'accomplir.

Malheureusement la pluie est venue, à deux ou trois reprises, interrompre ce beau discours et en a fait perdre quelques passages aux assistants malgré leur attention soutenue : c'était admirable de voir cette masse de fidèles impassibles sous l'averse, écoutant le prédicateur, puis ensuite chantant à plein cœur le *Credo* et répondant aux prières liturgiques. A la fin de la messe, Monseigneur leur a adressé quelques paroles de félicitations et de remerciements, puis a donné sa bénédiction solennelle.

A l'issue des Vêpres, célébrées à 2 h. 1/2 à la chapelle du champ, la procession est revenue à l'église où la fête s'est terminée par la bénédiction du T. Saint-Sacrement donnée par Sa Grandeur. »

•••

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Landerneau. — **Une fête des Patronages.** — Dans leurs œuvres de jeunesse, les catholiques ne négligent pas, bien au contraire, les exercices du corps. On l'a bien vu au concours de gymnastique qui avait lieu, dimanche dernier, à Landerneau et auquel les divers patronages du diocèse avaient été convoqués : 400 jeunes gens environ, spécialement de Morlaix, Brest (Saint-Louis), Saint-Marc, Quimper, Landerneau avaient répondu à l'invitation. Tous ont assisté à une messe dite pour eux à l'église de Saint-Hoardon, où M. le chanoine Fleury leur a adressé une allocution religieusement écoutée. Ensuite ont eu lieu les concours pour les prix, qui ont été chaudement disputés. Disons que, pour témoigner de son intérêt à l'œuvre, Mgr l'Evêque avait donné un des prix ; un autre a été donné par M. le Curé de Landerneau ; un troisième était offert par les membres du jury.

Dans l'après-midi ont eu lieu des exercices de gymnastique, mouvements d'ensemble par 250 à 300 exécutants, puis un superbe défilé dans les rues de la ville.... En résumé, fête des plus réussies et qui fait honneur à ceux qui y ont pris part comme à ceux qui l'avaient si bien organisée.

Pèlerinage de la France du Travail à Rome, *18-30 Septembre 1905*, sous la présidence d'honneur de S. Em. le Cardinal Coullié, archevêque de Lyon, et la présidence effective de S. G. Mgr Delamaire, évêque de Périgueux. — Itinéraire par la Suisse, avec traversée du lac des Quatre-Cantons et visite, en cours de route, de Milan, Venise, Florence, Assise, Pise et Gênes. Excursion facultative à Naples et Pompéi.

Trois trains seront organisés au départ de Paris, Lyon, Marseille.

Prix, tous frais compris : De Paris : Commission Romaine, 3e cl., 200 fr., 2e cl., 250 fr.; — Hôtels, 3e cl., 265 fr., 2e cl., 315 fr., 1re cl., 375 fr.

Les dames sont admises.

Pour tous renseignements, s'adresser : Train de Paris, à M. l'abbé Vasseur, 36, boulevard Haussmann, Paris, ou à M. Alex. Maupetit, secrétaire général, au Val-des-Bois, par Warmériville (Marne).

Correspondants diocésains : M. le chanoine Coat, curé-archiprêtre de la Cathédrale, directeur ; M. G. Mauduit, 6, rue Verdelet, Quimper, secrétaire.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. — **Discours prononcé par M. J. Buléon au Pèlerinage des Bretons de Paris au Sacré-Cœur de Montmartre,** *le 2 Avril 1905*. — La Société « La Bretagne » organise, chaque année, deux pèlerinages auxquels les Bretons de Paris sont de plus en plus fidèles à se rendre : l'un au Sacré-Cœur de Montmartre, l'autre à Sainte-Anne de la Maison-Blanche. Au dernier pèlerinage à Montmartre, que présidait Son Eminence le cardinard Richard, M. J. Buléon, curé de Bignan, a prononcé un discours que l'on a eu la bonne

pensée de publier en brochure et que nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs. C'est une étude très remarquable du caractère breton, de ce qui fait sa noblesse et sa faiblesse hélas ! au milieu des dangers des grandes villes où se perdent tant de nos compatriotes une fois transplantés loin du sol natal... Après avoir étudié les causes et les ravages du mal, l'orateur indique les moyens qu'il croit les plus efficaces pour le combattre : l'association et l'instruction...

Le discours de M. Buléon sera envoyé à toute personne qui en fera la demande par carte postale à M. l'abbé Camenen, aumônier de la Société « La Bretagne », 40, rue du Cherche-Midi, Paris, VIe.

***

L'administrateur de la " Jeune Bretagne ", organe de l'U. J. C. B., 30, rue Hoche, Rennes, offre à tous les séminaristes, collégiens et lycéens des abonnements de vacances au prix de 0 fr. 75 pour les quatre mois de Juillet, Août, Septembre, Octobre.

Roues à carillons. — Un correspondant, que nous remercions sincèrement de son obligeance, nous a adressé l'intéressante communication qui suit :

M. le chanoine Abgrall, aumônier de l'Hospice, l'éminent archéologue, a publié, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (1892), une étude très documentée sur les *roues à carillons*, appelées vulgairement *roues de fortune*, qu'on trouve encore dans quelques églises bretonnes. L'auteur cite notamment celle de la chapelle de Confort, qui fonctionne toujours. C'est un cercle de bois suspendu à la voûte et garni de clochettes de différentes dimensions et de timbres variés. On fait tourner la roue au moyen d'une corde, et par suite du mouvement de rotation les clochettes forment un carillon dont les notes argentines ne sont pas dépourvues d'une certaine harmonie.

Les autres roues sont maintenant muettes. Elles se trouvent dans la chapelle de N.-D. de Quilinen, en Landrévarzec, dans l'église de Pouldavid, à N.-D. de Confors, à Berhet (Côtes-du-Nord) et dans la chapelle de Saint-Nicolas de Priziou et Sainte-Avoye, en Pluvigner (Morbihan).

Les roues à carillons ne sont pas particulières à la Bretagne, il en existe encore dans le Roussillon et la Cerdagne, dans les Baléares, en Suisse et sur les bords du Rhin.

Quel était primitivement l'usage de ces roues ? — Une communication faite par Mgr de Carsalade du Pont, évêque de Perpignan, à la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, nous paraît fixer ce point intéressant.

« Le 4 Février 1521, Guillot de Polastron, cultivateur du lieu de Blanquefort, diocèse d'Auch, fait son testament. Entre autres legs, le suivant est à noter :

» *Item legavit dictus testator ecclesiæ parochiali loci de Blancha-*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

forti suæ parochiæ, medium scutum pro emendo unam rotam tinforti suæ parochiæ, medium scutum pro emendo unam rotam tintinnabulorum sive squironorum pro pulsando in elevatione corporis Christi. » « Jean de Labadan, notaire de Saint-Sauvy. » (Extrait des minutes de Me Garacchi, notaire du dit lieu.)

C'était donc au moment de l'Elévation qu'on faisait tourner la roue.

Si en Cornouaille la foi des habitants de la campagne est toujours aussi vivace, elle est parfois imprégnée de cette simplicité naïve, qui est bien la caractéristique de l'âme bretonne, et nous trouvons quelque chose de poétique dans la vertu miraculeuse attribuée aujourd'hui par les mères aux clochettes bénites : « Les gens du peuple, dit M. l'abbé Abgrall, tournent la roue de Confors pour obtenir de la bonne Vierge qu'elle délie la langue des enfants qui sont lents à parler ».

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Saint-Père a reçu vendredi (16 Juin), dans la salle Royale, le pèlerinage espagnol revenant de Terre-Sainte sous la conduite du marquis d'Urquiyo, député. Le cardinal Vivès y Tuto et l'ambassadeur d'Espagne assistaient à la réception.

Tous les pèlerins ont baisé la main du Pape qui les a ensuite bénis.

— **Le voyage du cardinal Lecot.** — La *Semaine religieuse* de Bordeaux publie la note suivante à propos du retour du cardinal Lecot, dont le voyage à Rome avait donné lieu à des commentaires divers :

« Inutile d'ajouter, en réponse aux informations imaginaires de tant de journaux, que Son Eminence n'a jamais été chargée de mission officielle ni du côté du Vatican ni surtout du gouvernement français.

» L'archevêque de Bordeaux a rempli son devoir d'évêque en se rendant à Rome. Voilà tout. »

***

L'*Osservatore Romano* a publié, le 19 Juin, une longue et importante Encyclique du Saint-Père aux évêques d'Italie sur l'action catholique.

Nous aurons à en reproduire au moins les passages les plus importants et qui ont une portée générale.

France. — **Vers la Séparation.** — La Chambre a voté les articles 17, 18 et 19 du projet de séparation, concernant les associations cultuelles, leur fonctionnement et leur gestion financière.

Les députés semblent désirer en finir au plus vite avec cette loi, pour aller en vacances vers le 10 ou le 12 Juillet.

***

M. Bienvenu-Martin vient d'adresser aux préfets une nouvelle circulaire au sujet des « objets mobiliers conservés dans les édifices religieux ». Le Ministre des Cultes prescrit d'instituer dans chaque département une Commission spéciale ayant pour mission de signaler les objets qui, en dehors de ceux déjà classés (comme monuments historiques), « paraîtraient présenter un intérêt véritable au point de vue de l'histoire ou de l'art » .... Le Préfet devra « insister auprès de cette Commission sur l'utilité pressante de la tâche qui lui est confiée »....

— **Nouveaux vides dans l'épiscopat français.** — Un double deuil vient de frapper, le même jour, l'Eglise de France : Mgr Arnaud, évêque de Fréjus, et Mgr Hazera, évêque de Digne, sont morts le 17 Juin ; le premier avait 70 ans, le second 67.

Mgr Arnaud, né à Roquevaire (Bouches-du-Rhône), exerça, jusqu'à sa promotion à l'épiscopat, son ministère — fécond en œuvres — dans le diocèse de Marseille, successivement vicaire, curé, puis aumônier. Il était chanoine titulaire quand il fut nommé évêque de Fréjus et Toulon (7 Décembre 1899). Préconisé le 14 Décembre, il fut sacré le 18 Février 1900 et se consacra tout entier à son œuvre pastorale. Il est mort comme un soldat sur la brèche, après quelques jours de maladie, au Petit-Séminaire de Brignoles, en tournée de confirmation.

Mgr Hazera était originaire du diocèse de Bordeaux où il fut d'abord professeur, vicaire, puis curé de Sainte-Marie de la Bastide. Nommé évêque de Digne par décret du 15 Avril 1897, préconisé le 19 Avril suivant, il avait été sacré le 5 Septembre de la même année. Mgr Hazera était aimé de tous pour sa bonté ; il était aussi apprécié comme écrivain et orateur. Il prononça notamment dans la basilique de Montmartre (en 1897) l'éloge de Louis Veuillot dont il avait été l'ami intime.

La mort de ces deux prélats porte à 14 le nombre des évêchés vacants.... On sait, dit *La Croix*, que trois nominations ayant été agréées par le Saint-Siège, il suffit de les faire paraître au *Journal officiel*.

Paris. — **Encore une expulsion.** — Lundi a eu lieu l'expulsion des derniers religieux — au nombre de trois — restés au couvent des Pères de Picpus.

Le R. P. Bousquet, âgé de 78 ans, a protesté avec énergie : « Depuis 35 ans, dit-il, je réside comme propriétaire dans cette maison ; j'ai toujours agi en bon et honnête citoyen, en homme de charité, de dévouement et de paix. Nous protestons au nom de la France chrétienne, notre patrie, attristée et indignée d'un tel outrage fait à la justice, à l'équité, à la religion, à la liberté, au droit de propriété.

» Disciples du Christ qui, jusque sur la croix, a demandé pardon pour ses bourreaux, nous aussi, en subissant vos injustes attentats, sans haine aucune, nous prions pour vous ; puissiez-vous le comprendre ! »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Au dehors, une foule nombreuse fit aux expulsés une chaleureuse ovation ; des femmes en pleurs s'agenouillèrent et le P. Bousquet, qui va prendre le chemin de l'exil, leur fit ses adieux en les bénissant.

Saint-Brieuc. — **Le mobilier du Carmel.** — Depuis une dizaine de jours, les sous-agents du liquidateur, Me Le Roux, avoué à Saint-Brieuc, procèdent à la vente à l'amiable des quelques meubles, armoires, lits, objets de sacristie, etc., qui restaient enfermés dans le monastère des Carmélites, rue de la Corderie.

A ce sujet, les bruits les plus bizarres circulent dans le public. Les uns prétendent que le produit de la vente n'entrera pas dans la liquidation, mais sera adressé directement aux Religieuses exilées. Rien de plus faux. D'autres affirment que la conscience n'est point engagée dans cette affaire. Ceux-là veulent ignorer les principes élémentaires de la religion et les réponses données maintes fois par les tribunaux spirituels de Rome.

Pour nous, nous sommes étonnés, humiliés et affligés de voir que des habitants de la ville de Saint-Brieuc osent prêter la main à pareille besogne. *(Semaine religieuse.)*

— **Pardon de Guingamp.** — Les solennités du Pardon de N.-D. de Bon-Secours à Guingamp auront lieu le samedi et le dimanche, 1er et 2 Juillet. Elles seront présidées cette année par Mgr de Bonfils, évêque du Mans.

Des trains spéciaux seront organisés à cette occasion : des affiches spéciales en feront connaître l'horaire. Nous pouvons dire dès aujourd'hui que ces trains partiront de Guingamp *vers 2 heures du matin*, dans la nuit du 1er au 2 Juillet : 1° vers Saint-Brieuc, Morlaix, etc. ; 2° vers Callac, Carhaix, Gourin.

Pèlerinage à N.-D. de la Salette. — Le recteur et les chapelains du sanctuaire de la Salette nous prient d'insérer la note suivante :

« La célèbre basilique de la Salette est toujours ouverte à la » piété des catholiques, et tous les bruits contraires qu'on a pu » faire circuler à ce sujet, ne reposent sur aucun fondement » sérieux.

» Les chapelains séculiers, chargés par Mgr Henry, évêque de » Grenoble, de la garde du sanctuaire, s'efforcent d'accueillir les » pèlerins avec tout leur dévouement, et de donner aux cérémo- » nies du culte tout l'éclat possible.

» Ils invitent donc les fidèles à faire l'ascension de la sainte » Montagne pour consoler la Vierge en pleurs, pour expier les » péchés qui *appesantissent le bras de son fils*, et pour éloigner » ainsi les fléaux dont, plus que jamais, nous sommes menacés. »

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

20e Année. Vendredi 30 Juin 1905. N° 26.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Quête pour le Denier de saint Pierre ; Pont-Croix ; Pour le maintien du Concordat ; Quimper ; Landudec ; Ile de Sein ; Lesneven ; Quimperlé ; Kerfeunteun ; Plogoff ; La Grande Troménie de saint Ronan, en 1905 ; Maison pour les vocations tardives ; Abonnements de vacances ; Chemin de fer d'Orléans.
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Aire ; VIIIe Pèlerinage des vacances à Jérusalem ; Restons chez nous ! Courtes réponses à des niaiseries courantes.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 2 Juillet. — 3e Dimanche après la Pentecôte. Visitation de la T. Sainte Vierge. Double de 2e classe. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et des SS. Martyrs Processe et Martinien.

Vêpres de la Visitation, avec mémoire du suivant.

Au chœur, solennité de S. Pierre et S. Paul, Apôtres, avec mémoires de la Visitation et du Dimanche.

Lundi, 3. — Fête du T. Précieux Sang de N.-S. J.-C. *(du 1er Dimanche de Juillet).* Double de 2e classe. Rouge.

Mardi, 4. — Commémoration de S. Paul, Apôtre *(du 30 Juin).* Double-majeur. Rouge.

Mercredi, 5. — S. Antoine-Marie Zaccaria, Confr. Double. Blanc.

Jeudi, 6. — Octave des SS. Apôtres Pierre et Paul. Double. Rouge.

Vendredi, 7. — Ste Pulchérie, Vierge *(au Propre diocésain).* Semi-double. Blanc.

Samedi, 8. — Ste Elisabeth, Reine de Portugal, Veuve. Semi-double. Blanc.

Dimanche, 9. — 4e Dim. après la Pentecôte. S. Goulven, Evêque.

Au chœur, solennité du Sacré-Cœur.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plonévez-Porzay	1er-6 Juillet.
Melgven	7-11 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR JUILLET 1905

Les Exercices spirituels ou Retraites.

On sait assez généralement que saint Ignace de Loyola a composé un petit livre intitulé *Les Exercices spirituels*, à cette fin de faciliter aux fidèles cet exercice de piété particulier qu'on nomme une retraite ; et telle est l'autorité de cet opuscule en la matière, que les expressions « faire les Exercices » et « faire une Retraite » sont devenues synonymes dans le langage courant.

Peu de livres ascétiques ont reçu d'aussi magnifiques éloges que celui-là. Sans parler des nombreuses et solennelles approbations des Souverains Pontifes, les saints et les maitres de la vie spirituelle l'ont exalté à l'envi. Qu'il suffise de nommer saint François de Sales, saint Vincent de Paul, saint Léonard de Port-Maurice, saint Alphonse de Liguori, Louis de Blois, Louis de Grenade et le bienheureux Jean d'Avila. Un jour que le duc de Modène montrait sa bibliothèque à saint Charles Borromée : « J'en ai une aussi, reprit l'archevêque de Milan, en lui montrant les *Exercices* ; mais elle est petite ; la voici : ce volume m'a été plus utile que tous les livres du monde ».

Aujourd'hui, comme autrefois, les Exercices spirituels sont d'une importance capitale pour le bien des fidèles. Au sujet d'une nouvelle maison de retraites à fonder à Rome, « le pape Pie X, dit la *Voce della Verita*, a beaucoup encouragé le P. Radaeli, S. J., dans cette entreprise *si salutaire au clergé et au peuple*. Apprenant les rapides et consolants progrès des diverses maisons de retraites établies en Belgique et les précieux avantages qui en résultent pour la piété chrétienne, le Saint-Père s'est vivement réjoui et a souhaité qu'une œuvre aussi sainte se développe à Rome et partout en Italie, afin d'y former des hommes profondément et pratiquement chrétiens. »

« Former des hommes profondément et pratiquement chrétiens », voilà bien, en effet, le but de la retraite ; des hommes, disons-nous, chrétiens non seulement dans leur vie privée, mais aussi dans leur vie publique, civile et sociale ; des hommes qui ne craignent pas d'affirmer hautement leurs convictions religieuses, de s'en faire les ardents prosélytes, de les défendre avec une généreuse fierté, des apôtres en un mot.

Or, ce serait une erreur de croire que la retraite ne convient pas à tout le monde ; qu'elle est un exercice propre aux prêtres, aux religieux, aux personnes dévotes, mais qu'elle dépasse la capacité spirituelle des hommes du monde, surtout des gens du peuple et de la classe laborieuse. L'expérience est là qui prouve, au contraire, d'une manière irréfutable, que les retraites, et spécialement les retraites dites *fermées*, exercent la plus profonde influence dans tous les rangs de la société ; que les ouvriers et ouvrières, les soldats, les employés, les artisans à quelque corps de métier qu'ils appartiennent, y trouvent, tout autant que les membres de la classe dirigeante, les lumières et la force qui font les grands chrétiens, dévoués à toutes les nobles causes qui sollicitent leur concours.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**

II. — **La défense du droit et de la liberté religieuse au Parlement et devant le pays.**

III. — **Retraite.** — LESNEVEN, retraite bretonne pour les femmes, du 8 au 15 Juillet.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Dimanche 2 Juillet*, solennité de S. Pierre et S. Paul, Apôtres. Messes aux heures ordinaires.

A 3 heures, Vêpres suivies de la procession du T. Saint-Sacrement dans l'intérieur de la Cathédrale ; station à l'autel du Sacré-Cœur ; lecture de l'Amende Honorable et de l'Acte de Consécration, Bénédiction solennelle.

— ÉGLISE DE SAINT-MATHIEU. — Dimanche, messes aux heures ordinaires.

A 3 heures, Vêpres suivies de la procession du T. Saint-Sacrement suivant le parcours déjà indiqué, a savoir : rue Saint-Mathieu, bas de la Place-Neuve, rue du Palais, Quai, rue de Pont-l'Abbé (reposoir au Patronage des garçons) ; le Séminaire (station) ; rue Bourg-les-Bourgs (reposoir dans la cour du Sacré-Cœur) ; côté Sud et bas de la Place-Neuve, rue et place Saint-Mathieu. Au retour, consécration au Sacré-Cœur et Bénédiction solennelle.

— ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE LOC-MARIA. — *Dimanche 2 Juillet, à 1 heure 1/2*, Vêpres suivies suivies de la procession du T. Saint-Sacrement ; bénédiction.

Le soir, *à 8 heures 1/4*, Salut solennel.

— CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche 2 Juillet*, réunion de la Congrégation des Dames. *A 7 heures 1/2*, sainte messe, Instruction et Bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Quête pour le Denier de Saint-Pierre. — Nous rappelons que dimanche prochain, solennité de S. Pierre et de S. Paul, une quête sera faite dans les églises du diocèse pour l'œuvre du Denier de Saint-Pierre.

Cette collecte, il est bon de le redire, est destinée à venir en aide au Souverain Pontife et à secourir sa pauvreté. Il n'est pas question de la pauvreté personnelle du Pape, peu de chose lui suffit, mais il s'agit de ses innombrables charges comme chef de l'Eglise universelle. Or, depuis qu'il a été dépouillé de ses Etats, il n'a d'autres ressources que les aumônes recueillies dans l'univers catholique par l'œuvre du Denier de Saint-Pierre, belle et méritoire entre toutes : donner à son Vicaire, n'est-ce pas donner à Jésus-Christ lui-même ?

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Pont-Croix. — **Consécration de la chapelle du Petit Séminaire.** — Le mercredi 21 Juin, Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon a consacré la chapelle du Petit Séminaire de Pont-Croix. Les cérémonies de la consécration sont, peut-être, les plus symboliques et les plus expressives de toute la Liturgie catholique. A première vue, ces rites paraissent un peu touffus ; mais, à la réflexion, ils se réduisent harmonieusement à trois chefs principaux : consécration de l'église, consécration de l'autel, translation des reliques.

La consécration de l'église offre de saisissantes analogies avec le sacrement de Baptême. Ce temple matériel est l'image du temple spirituel qu'est notre âme, où Dieu se plaît par dessus tout. Et, de même que l'âme est purifiée, sanctifiée par l'eau régénératrice, le temple, par sa « dédicace », reçoit aussi une sorte de Baptême....

C'est seulement quand l'édifice a été purifié, que le Pontife y pénètre, cependant que le chœur entonne le Psaume 23e, composé par le roi David, lorsqu'il plaça le Tabernacle sur la montagne de Sion : « Princes, ouvrez vos portes ; il entre, le Roi de gloire ».

Après avoir imprimé un gigantesque « *signum Christi* » sur le pavé de l'église, sur ce terrain qui sera exclusivement destiné au culte chrétien, l'Evêque procède maintenant à la consécration de l'Autel, avec des onctions, bénédictions, signes de croix, qui rappellent également les rites du Baptême.... Désormais, l'édifice est la maison de Dieu, la porte du Ciel, et les fidèles y peuvent venir prier.

Mais, à ce temple saint il faut des protecteurs. Ces protecteurs seront des saints martyrs, dont quelques reliques seront placées dans l'autel même. Entre temps, le chœur chante des antiennes et des psaumes qui exaltent Jérusalem, la Cité sainte. Et, de cette Jérusalem de la terre où convergeaient les regards des enfants d'Israël, par un sublime élan, le lyrisme liturgique nous porte jusqu'à la céleste Jérusalem. La Jérusalem céleste, voilà le temple définitif du chrétien, voilà sa patrie ; et le chemin qui y conduit c'est le chemin royal de la sainte Croix que Jésus nous a frayé.... Quelle poésie et quel drame !

Les péripéties de ce drame se sont déroulées durant quatre heures, sous l'impeccable direction de M. le chanoine Gadon, supérieur du Grand Séminaire, et M. le chanoine Le Roy, curé-archiprêtre de Châteaulin, nous les a commentées dans une admirable instruction, solidement théologique et très pieuse.

La grand'messe a été célébrée par M. Berthou, curé de Landivisiau. La « schola » a chanté l'office, à souhait pour l'édification des âmes et le plaisir des oreilles. On a remarqué particulièrement le *Kyrie* dit : « *Deus sempiternus* », le *Gloria* du même ton, et un morceau de musique « *alla Palestrina* ».

L'assistance était des plus imposantes, pour le nombre — 200 prêtres au bas mot — et la qualité : MM. les grands vicaires Fléiter, Corrigou, Gadon, Vieille-Cessay ; deux vénérables prêtres, amis

de Monseigneur, et venus de Franche-Comté lui rendre visite à Quimper ; MM. les chanoines Coat, Pouliquen, Abgrall, Ollivier, Rossi, Péron (archiprêtre de Quimperlé), Fleury, Bargilliat, Morvan, Téphany, Le Roy, Péron (curé de Châteauneuf), Kérisit, Godec ; MM. les Curés de Lanmeur, Plouigneau, Le Faou, Pleyben, Guipavas, etc.; M. Yvenat, M. Riou, le vénérable recteur de Cast, M. l'aumônier Millour, M. Corre, supérieur du collège Saint-Yves, plusieurs anciens professeurs de la maison... Mais les énumérations, si homériques soient-elles, ont nécessairement une fin. Il faut donc passer.

La cérémonie terminée, on se rend à la salle du banquet, décorée d'arbustes et de fleurs. Ici encore, tout s'est passé à la satisfaction générale. Gaieté, cordialité.

Vers la fin du repas, M. le Supérieur demande la parole à Sa Grandeur, pour remercier tous ceux qui — présents ou absents — ont contribué à l'érection de la chapelle. C'est surtout à l'Évêque de Quimper que le diocèse est redevable de cette chapelle, et sans lui rien n'aurait été fait. C'est lui qui a déclaré qu'il était arrivé le moment de construire, qui a surmonté tous les obstacles qu'on a rencontrés en cours d'exécution. A tous égards, c'est lui le maître de l'œuvre.

M. le chanoine Abgrall reçoit ensuite le large tribut d'éloges qu'il a mérité, haut la main. Sa joie doit être grande ; il a élevé le monument auquel il a rêvé pendant trente ans et plus, qu'il a, pour ainsi dire chaque jour, amélioré, embelli, par un travail incessant de sa pensée, pour l'amener enfin au point de perfection où nous le contemplons maintenant.

M. le Supérieur présente aussi ses actions de grâces à M. le sénateur Gassis, aussi distingué architecte qu'habile entrepreneur ; à M. Cornec, qui a su conduire à bonne fin les travaux commencés par M. Gassis ; au bon et vigilant contre-maître, M. Kerguélen, qui en a été la cheville ouvrière, au sculpteur hors de pair, M. Lucas, dont le ciseau intelligent a fait « épanouir la pierre à tous les chapiteaux » ; à M. l'abbé Soubigou, économe, dont le savoir-faire professionnel a tiré le « vaisseau » de plus d'une mauvaise passe ; à l'ensemble enfin du clergé diocésain, de qui la bourse s'est — en dépit de sa platitude habituelle — généreusement ouverte, à l'appel de l'Evêque.

En terminant son discours, prononcé en cette langue personnelle, savoureuse, que l'on connait, M. le Supérieur supplie ses frères dans le sacerdoce, les jeunes principalement, de coopérer avec Dieu pour susciter des vocations ecclésiastiques. C'est grâce à tel saint prêtre, qui nous a choisi, nous a initié aux arcanes du rudiment, nous a fait entrer au collège, qu'un chacun de nous — ou peu s'en faut — a le bonheur d'être prêtre. Usons de la même charité à l'égard des petits enfants si chers au cœur du Maître : c'est ainsi qu'en nos temps troublés, « l'œuvre de Dieu » se perpétuera dans le monde, dans notre Bretagne bénie, par le ministère sacerdotal.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Il est superflu de mentionner les applaudissements nourris qui ont souligné tout au long ce discours, ainsi que les suivants.

M. le chanoine Abgrall se lève à son tour, et nous régale d'une petite harangue de sa façon, originale, gentiment troussée, où, sans fausse modestie, il se déclare fier de son « enfant », nonobstant les imperfections que le susdit peut et doit posséder. « Mes petits sont mignons », n'est-il pas vrai ? — Monsieur l'architecte, nous partageons très volontiers ces sentiments d'orgueil paternel, et, à l'unanimité, nous les trouvons on ne peut plus fondés.

La séance s'achève par une improvisation de Monseigneur, que nous voudrions pouvoir reproduire *in extenso*, tant le cœur et la raison y ont trouvé, pour s'exprimer, des accents de charme et de bonté : *nemo tam pater*. Après des remerciements, les plus délicats du monde, à tous les ayants-droit, Sa Grandeur se demande si, en égard à la tristesse de l'heure présente, on n'a pas infligé une « détorse à benoîte Prudence », en construisant cette magnifique église. A cette question Monseigneur donne, justement, une réponse négative. Et, saisissant au vol un mot de Lacordaire qui lui arrive à fleur de mémoire : « Les moines et les chênes sont immortels », il s'élève aux plus hautes considérations, bien réconfortantes aussi. Cette œuvre, dit-il en substance, ne périra pas, parce que l'architecte l'a empreinte d'un caractère en quelque sorte monacal, en lui donnant pour parure le style roman, et parce que cette œuvre est bâtie sur

la terre de granit recouverte de chênes....

Dieu vous entende, Monseigneur ! Du reste, dans les affaires humaines Dieu a toujours le dernier mot, et ce mot est celui-ci, qui mettra fin également à ce trop long compte-rendu : *Confidite, ego vici mundum.* J. G.

Pour le maintien du Concordat. — M. le comte Albert de Mun a déposé, le 19 Juin, sur le bureau de la Chambre, des pétitions, provenant de toutes les régions du Finistère, contre la dénonciation du Concordat. Elles sont revêtues de 9,361 signatures d'électeurs, ce qui porte à 92,493 le nombre des signatures d'électeurs du département recueillies jusqu'à ce jour. Un grand nombre de pétitions ont été et sont encore signées dans le même but par les mères de famille.

Quimper. — **Procession de la Fête-Dieu.** — Dimanche dernier, la population de Quimper a affirmé, une fois de plus et avec plus d'éclat que jamais, la fermeté de sa croyance et son amour au Dieu de l'Eucharistie. C'étaient, à coup sûr, ces sentiments mais aussi, croyons-nous, les tristesses de l'heure présente, les menaces d'un avenir prochain plus désolant encore qui avaient groupé autour du Saint-Sacrement une foule plus compacte de

pieux fidèles, de chrétiens convaincus : on commence à comprendre que l'heure des abstentions est définitivement passée et que tout catholique, digne de ce nom, doit revendiquer avec courage et autrement qu'en paroles la liberté de sa religion et de son culte.

Après la messe, chantée à 9 heures par M. le Doyen du Chapitre, la procession s'organise et se déploie dans l'ordre accoutumé : d'abord l'orphelinat de la Providence, les écoles, puis les différentes confréries avec leurs bannières ; ensuite la musique du Pensionnat Sainte-Marie qui prête encore son concours aussi utile qu'apprécié ; les séminaristes formant avec la maîtrise de la cathédrale deux chœurs qui alternent et se répondent pour les chants liturgiques ; enfin des diacres en dalmatiques, des prêtres en chasubles, les chanoines en chapes précédant le T. Saint-Sacrement porté par Mgr l'Evêque. Derrière le dais, un nombreux cortège formé de jeunes gens et d'hommes de toutes les conditions, confondus dans la vraie fraternité, l'union d'une même foi.

Sur le parcours, les rues sont jonchées de fleurs, les maisons sont tendues, ornées d'oriflammes et d'emblèmes avec de pieuses inscriptions. Nous n'en mentionnerons aucune en particulier ; chacun a fait de son mieux, et Notre-Seigneur a dû bénir avec prédilection les humbles demeures où la dévotion des habitants se révèle de la manière la plus touchante : nous remarquons deux fenêtres d'où pend une étroite draperie blanche à laquelle on avait épinglé de petites images, probablement les bons points de catéchisme d'un des enfants.... Ce que l'on remarque surtout, c'est la tenue de la foule, pieuse et recueillie : la grande majorité s'agenouille au passage du Saint-Sacrement ; l'attitude de tous est respectueuse.

La procession s'est arrêtée d'abord à l'église de Saint-Mathieu ornée magnifiquement, comme toujours, puis sur la place Médard où s'élevait un reposoir superbe précédé d'un charmant parterre, puis d'une double rangée d'arbustes formant avenue, et surmonté d'une croix faite de roses de différentes teintes, du plus bel effet. Il était onze heures et demie, quand le pieux cortège rentra à la Cathédrale où l'autel resplendissait de lumières, que faisaient mieux ressortir encore les tons sombres de la verdure formant au sanctuaire une décoration simple et du meilleur goût...

En quittant l'église après une dernière bénédiction du Saint-Sacrement, qui reste exposé jusqu'au soir, plusieurs se demandaient avec tristesse si ce n'est pas la dernière fois, d'ici de longues années peut-être, que cette solennité grandiose, si touchante et si populaire, va pouvoir se déployer librement dans notre France ! Que cette pensée douloureuse redouble la piété des vrais fidèles ! Puisse la ferveur avec laquelle nous offrirons nos hommages au Sacré Cœur de Jésus être accueillie de lui comme une réparation du crime qui se prépare ! Puisse-t-elle nous obtenir, en surplus, à bref délai, la fin de l'ère troublée que nous traversons et le retour des jours heureux où Dieu retrouvera sa place parmi nous ! Seigneur, « que votre règne arrive » !

Archives diocésaines de Quimper et Léon

— **La Révérende Mère Massé.** — Samedi dernier 24 Juin, ont été célébrées en l'église de Saint-Mathieu, devant une assistance de vingt prêtres — parmi lesquels M. Fléiter, vicaire général, M. Vieille-Cessay, secrétaire général de l'Evêché, M. Gadon, supérieur du Grand Séminaire, M. Pouliquen, chanoine titulaire, etc., — et au milieu d'une grande affluence de fidèles de toutes les classes de la société, les obsèques de Madame Joséphine-Alexandrine Massé, en religion Sœur Sainte-Emélie, Fille de la Sagesse, Supérieure de l'Asile des Orphelins de Quimper, pieusement décédée le 21 Juin, dans la 82e année de son âge et la 56e de sa profession religieuse.

La regrettée défunte avait passé trente ans de sa vie à la maison-mère de sa Congrégation, occupant les charges les plus importantes pour lesquelles la désignaient une intelligence d'élite et une rare rectitude de jugement, quand (en 1883) son frère, M. Alexandre Massé, désireux d'employer en faveur des enfants pauvres sa fortune acquise dans l'industrie, fonda à Quimper, sa ville natale, un asile pour les orphelins. Il voulut en confier la direction aux Religieuses de la Sagesse, et la première supérieure fut la Sœur Sainte-Emélie. Le nouvel établissement ne pouvait être mis en meilleures mains : pendant vingt-deux ans, la Mère Massé, avec une ardeur infatigable comme sa bonté, y travailla sans relâche, s'oubliant elle-même pour se consacrer tout entière à son œuvre de dévouement. Dieu, que la vénérable Religieuse a si bien servi durant sa longue vie pleine de mérites, lui a déjà sans doute donné la récompense. Puisse-t-il consoler ceux que sa mort laisse dans le deuil et, en particulier, son digne frère, le bienfaiteur des orphelins, M. A. Massé, que nous prions d'agréer l'expression de nos plus respectueuses condoléances.

Landudec. — **La Mission.** — Du 11 au 24 Juin, se sont donnés à Landudec les exercices de la Mission : 590 personnes, dont 403 de la paroisse, le samedi 17 Juin ; 750, dont 500 de la paroisse, le 24 Juin, se sont approchées de la sainte Table. La première semaine était présidée par le zélé Curé-archiprêtre de Quimperlé ; M. le Recteur de Plogonnec expliquait les commandements, avec sa verve et sa précision connues de tous.

Les exercices de la 2e semaine étaient présidés par M. Quiniou, curé de Carhaix. M. le Président, pour la Pénitence, M. Morvan, curé de Pont-l'Abbé, pour les commandements, ont développé l'enseignemont chrétien avec clarté et chaleur, faisant pénétrer la vérité dans l'esprit et le cœur des auditeurs. Le sympathique M. Gargadennec, vicaire à Elliant, expliquait les tableaux ; son bon cœur et son zèle n'ont pas reculé devant les fatigues d'un travail de quinze jours. Les conversions, qui seront certainement durables, lui prouvent que son dévouement n'a pas été donné en vain.

Le dimanche intermédiaire a été marqué par une cérémonie bien touchante : le Conseil Municipal, au complet, portait l'image

du Sacré-Cœur de l'église à la mairie, consacrant la paroisse au divin Sauveur. C'est ce qui explique les grâces particulières accordées à Landudec.... Tous les paroissiens sans exception se sont approchés des sacrements.

« Paroisse chrétienne et bonne Mission » ! telle était la réflexion pleine de vérité que faisaient les prêtres missionnaires.

Dieu soit loué et béni ! *Un témoin.*

Ile de Sein. — **Bénédiction d'un bateau de sauvetage.** — Le dimanche de la Trinité, 18 Juin, a eu lieu, à l'île de Sein, la bénédiction d'un nouveau bateau de sauvetage dû à la générosité de Madame Barréra, veuve de l'amiral dont le canot porte le nom. La cérémonie a été très solennelle ; le Ministre de la Marine s'était fait représenter par M. le Préfet maritime de Brest ; M. Granger de Lépiney tenait la place de l'amiral Duperré, président de la Société centrale de Sauvetage des Naufragés.

A 11 heures, la procession est partie de l'église paroissiale, au chant du *Veni Creator*, et s'est rendue à la cale où M. le chanoine Roull, curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest, a fait la bénédiction du nouveau canot...

Au banquet qui suivit la cérémonie religieuse, plusieurs discours furent prononcés. On y rappela la brillante carrière de l'amiral Barréra, ses qualités personnelles, son affectueux attachement à la Bretagne ; M. le Curé de Saint-Louis compléta l'éloge en parlant du « chrétien ». Nous ne pouvons résister au plaisir de donner quelques extraits de son allocution, empruntés à l'*Écho paroissial* :

... Je connaissais son âme et je puis affirmer, sans crainte d'être démenti, que Dieu y occupait la première place. Que de fois, dans des conversations intimes, dont le secret n'est plus à garder, le vaillant amiral se plaisait à parler de la vie, des difficultés qu'on y rencontre, et des merveilleuses ressources que le chrétien trouve, pour rester ferme et courageux, dans la pensée de Dieu et dans la prière.

Ses sentiments religieux étaient profonds ; mais il ne se contentait pas de les garder dans son cœur comme un précieux trésor qu'on n'ose laisser voir. Il savait au besoin les manifester, sans ostentation toutefois, avec cette aimable simplicité qu'il apportait en toutes choses.

Il aimait les humbles et les pauvres. L'une de ses meilleures joies était de se rendre utile aux premiers ; sa main s'ouvrait discrètement pour verser l'aumône aux seconds. Il avait du reste sous les yeux un admirable exemple de générosité : Madame Barréra comptait parmi nos plus zélées visiteuses des quartiers où la souffrance et la pauvreté ont, pour ainsi dire, élu domicile. Son souvenir y est encore vivant, son nom y est toujours prononcé avec respect et attendrissement...

A Toulon (en retraite), il se dévoua aux humbles comme à Brest. Son premier soin fut d'y fonder, avec le concours du général Péchot, un cercle chrétien pour les soldats et pour les marins. Cette œuvre l'occupait beaucoup et l'intéressait vivement. « Nos soldats et nos

Archives diocésaines de Quimper et Léon

marins, m'écrivait-il un jour, trouvent au cercle un lieu sûr, où ils sont à l'abri de tout danger moral. Ils y reçoivent en même temps des leçons qui les affermissent dans la vertu et qui développent en leur âme l'amour du drapeau national, pour lequel on leur apprend qu'aucun sacrifice n'est trop grand, le drapeau national renfermant dans ses plis tout l'honneur et toute la gloire de la France. »

..... Un mal violent le terrassa en quelques jours et le jeta dans la tombe. Il ne fut pas cependant surpris par la mort. Bravement, simplement, il accueillit le prêtre qui venait le préparer au suprême combat ; et il rendit le dernier soupir en baisant avec foi la médaille de la Sainte Vierge. C'était celle que sa pieuse mère lui avait passée au cou, cinquante ans auparavant, le jour où il entrait au *Borda*. Il ne l'avait jamais quittée depuis.

Canotiers, quand vous monterez l'*Amiral-Barréra* pour aller porter secours à des naufragés dans ce raz de Sein où la mer a si souvent de terribles colères, souvenez-vous de l'exemple de votre bienfaiteur et qu'au plus fort du danger vous mettiez aussi votre espoir en celle que vous aimez à nommer « Notre-Dame de la Délivrance ».

« Les habitants de l'Ile de Sein, ajoute l'*Echo*, garderont le souvenir de la bénédiction de « l'Amiral-Barréra ». Le bon recteur, qui a pris part à la fête, aimera à se rappeler dans ses prières la bienfaitrice de ses paroissiens et le vaillant marin, dont le nom est déjà vénéré à Sein. Pour exprimer sa reconnaissance, il a fait annoncer qu'un service solennel sera chanté, dans son église paroissiale, pour le repos de l'âme du défunt. »

LESNEVEN. — **Retraite d'hommes**, *du 17 au 24 Juin*. — 26 paroisses ; 62 retraitants : Plouider, 7 ; Saint-Frégant, 6 ; Ploudalmézeau, 5 ; Plouguerneau, 4 ; Plabennec, 4 ; Saint-Méen, 4 ; Ploudaniel, 3 ; Plounévez-Lochrist, 3 ; Brélès, 3 ; Saint-Sauveur (Sizun), 2 ; Le Drennec, 2 ; Plounéventer, 2 ; Goulven, 2 ; Milizac, 2 ; Lesneven, 2 ; Guiclan, 1 ; Plouzévédé, 1 ; Saint-Vougay, 1 ; Guissény, 1 ; Ploumoguer, 1 ; Trégarantec, 1 ; Kersaint-Plabennec, 1 ; Ile de Sein, 1 ; Loc-Maria-Plouzané, 1 ; Lanhouarneau, 1 ; Relecq-Kerhuon, 1.

***

QUIMPERLÉ. — **Retraite de femmes**, *du 18 au 24 Juin*. — 10 paroisses, 70 retraitantes : Bannalec, 15 ; Mellac, 15 ; Le Trévoux, 13 ; Clohars-Carnoët, 12 ; Querrien, 6 ; Tréméven, 3 ; Guiscriff (diocèse de Vannes), 2 ; Quimperlé, 2 ; Kernével, 1 ; Saint-Thurien, 1.

KERFEUNTEUN. — **Chapelle de la Mère de Dieu.** — Grand Pardon, le dimanche 2 Juillet.

Samedi, 1er Juillet, à *5 h. 1/2*, premières vêpres.

Dimanche 2, messes basses à *6 h.*, *7 h. et 8 h.* A *10 heures*, messe solennelle ; instruction. Après la messe, procession du T. Saint-Sacrement, dans l'enclos.

A *3 heures*, Vêpres suivies de la procession du Pardon.

Le jour de la fête, et pendant l'Octave, indulgence plénière aux conditions ordinaires.

Chaque jour, pendant la semaine, première messe à *6 h. 1/2* ; deuxième messe vers *8 heures*.

Des prêtres seront à la disposition des pèlerins pour entendre les confessions.

PLOGOFF. — **Fête de Notre-Dame du Raz.** — Le Pardon de Notre-Dame des Naufragés — anniversaire de la bénédiction de la statue — à la Pointe du Raz aura lieu le 16 Juillet, et sera présidé par Mgr l'Évêque. La fête n'est pas particulière à Plogoff, et il est à prévoir que les autres paroisses du Cap tiendront à y prendre part.

En attendant que nous donnions le programme complet des cérémonies, nous pouvons annoncer dès aujourd'hui qu'il y aura (sous un abri provisoire élevé près de la statue) des messes basses à *5 heures*, à *7 heures* et à *midi*. Grand'messe à *10 heures*.

Un repas sera préparé, à l'hôtel Keradennec, pour MM. les ecclésiastiques. Ceux qui désireraient y avoir des places sont priés de prévenir, le plus tôt possible, M. le Recteur de Plogoff.

La Grande Troménie de saint Ronan, en 1905. — Nous rappelons à nos lecteurs que cette intéressante solennité aura lieu, cette année, du deuxième au troisième dimanche de Juillet.

Monseigneur y prendra part le dimanche 9.

Les personnes désireuses de se renseigner à l'avance sur l'historique et sur la physionomie de ce pèlerinage le pourront facilement en se procurant chez M. Salaün, libraire à Quimper, rue Kéréon, deux brochures de M. l'abbé Thomas : *Saint Ronan et la Troménie*, deuxième édition, 1893, et *La Grande Troménie en 1887*. Ces deux opuscules se trouvent aussi à la sacristie de l'église de Locronan.

Nous engageons vivement les pèlerins et les touristes qui viendront du côté de Quimper à ne point passer Plogonnec sans visiter l'église ; l'intérieur de l'édifice répond à sa beauté extérieure ; elle offre à la curiosité des artistes trois verrières du XVe siècle, récemment restaurées, et deux grands vitraux modernes d'une remarquable perfection.

Maison pour les vocations tardives. — Les Pères Salésiens, qui avaient autrefois une maison pour les vocations tardives à Pleudihen (Côtes-du-Nord), se préparent à reprendre cette œuvre en ouvrant, pour la rentrée prochaine, une maison d'études dans la charmante ville d'Aulx, dans les Alpes, à quelques kilomètres seulement de la frontière française.

Pour les demandes d'admission s'adresser à M. l'abbé Bologne, 9, rue de Montparnasse, Paris ; ou à M. le Supérieur de la maison salésienne de Guernesey.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Abonnements de vacances A PRIX RÉDUITS. — L'administration des *Annales de la Jeunesse catholique* rappelle qu'elle consent, pour la période des vacances, à servir des abonnements de **8 mois : 1er** et 16 Juillet, 1er et 16 Août, 1er et 16 Septembre, au prix réduit de **1 fr. 50.**

Pour s'abonner, s'adresser à Paris, 76, rue des Saints-Pères, et joindre 1 fr. 50 en timbres ou mandat, au nom de M. Maurice Fatras.

Vu le prix très réduit de ces abonnements, l'Administration des *Annales* sera obligée de considérer comme nulle et non avenue toute *demande qui ne sera pas accompagnée du montant de l'abonnement.*

Chemin de fer d'Orléans.

QUIMPER. — Le service des trains qui sera mis en vigueur sur le réseau de la Compagnie d'Orléans le 1er Juillet prochain comporte les améliorations suivantes :

Le train express partant de Paris-Orsay à 8 h. 7 matin, de Nantes à 3 h. 10 soir et de Savenay à 4 h. 16, après l'arrivée du train rapide venant de Paris-Orsay, arrivera à Quimper à 8 h. 22 du soir et sera prolongé jusqu'à Brest où il arrivera à 10 h. 52 du soir.

Le train express d'Eté continuant le train venant de Paris-Orsay sera rétabli et accéléré entre Nantes et Brest Il partira de Nantes à 5 h. 26 matin, arrivera à Quimper à 9 h. 53 matin, et à Brest à midi 31, soit une abréviation de 1 h. 20 sur la durée du trajet de Nantes à Brest. Les trains qui lui font suite sur Douarnenez et Pont-l'Abbé seront avancés et partiront de Quimper à 11 h. 40 matin et à 11 h. 30, au lieu de 1 h. 1 soir et de 1 h. 10 soir. Les voyageurs et les correspondances postales de Paris et de Nantes arriveront ainsi à Douarnenez à midi 39 et à Pont-l'Abbé a midi 7.

Au retour, le train de voyageurs se dirigeant sur Nantes et Paris partira de Douarnenez à 3 h. 45 soir au lieu de 3 h. 14, de Pont-l'Abbé à 4 h. 5 soir au lieu de 3 h. 24 et de Concarneau à 4 h 36 soir au lieu de 3 h. 56.

Le train partant de Rosporden à 9 h. 10 soir après l'arrivée du train venant de Carhaix et arrivant à Quimper à 9 h. 48 soir transportera des voyageurs de 2e et de 3e classes entre Rosporden et Quimper les dimanches et fêtes du 1er Juillet au 14 Octobre inclus.

Les trains partant de Quimper à 7 h. 17 matin et 4 h. 16 soir, et ceux arrivant à Quimper à 6 h. 34 matin et 4 h. 57 soir desserviront la nouvelle station de Saint-Yvi située entre Quimper et Rosporden.

Les dimanches et jours de fêtes, le train partant de Concarneau à 8 h. 30 soir arrivant à Rosporden à 9 h. 2 soir et le train partant de Rosporden à 9 h 25 soir arrivant à Concarneau à 9 h. 52 soir seront mis en marche du 1er Juillet au 14 Octobre inclus.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Saint-Père a reçu en audience spéciale, dans la salle Royale, les pèlerins français de Terre Sainte. Il leur recommanda de prier beaucoup pour leur patrie où beaucoup d'adversaires de la religion le sont surtout par ignorance. Il recommanda aux prêtres de se pénétrer de plus en plus de l'esprit de Jésus-Christ. Le T. R. P. Emmanuel Bailly, général des Assomptionistes, traduisit le discours sur l'invitation du Pape.

Le 24 Juin, dans la salle du Consistoire, en présence de Sa Sainteté et des cardinaux V. Vanutelli et Tripepi, ont été lus —

résultat de la Congrégation spéciale tenue le 6 Juin — : 1° le décret déclarant martyrs le P. Hermosilla, Dominicain, et ses trois compagnons, mis à mort au Tonkin en 1861 ; 2° le décret déclarant martyres les 16 Carmélites de Compiègne, guillotinées à Paris le 17 Juillet 1794, à la fin de la Terreur, onze jours avant Robespierre.

Dans son discours, Pie X a fait ressortir l'héroïsme des martyrs du Tonkin « s'offrant pour que cessât la persécution » ; parlant des Carmélites, il décerna « une louange particulière à ces vierges sacrifiées d'abord dans le cloître, priant pour la cessation de la Terreur, puis offertes, victimes saintes, pour le salut de leur pays ; endurant la prison, les grossièretés, les insultes d'une foule en délire contre Dieu et la religion, arrachant des larmes aux plus furieux. Injustement condamnées, elles vont à l'échafaud en priant et en chantant, et chacune demande à la Supérieure la permission de placer sa tête sous le couteau....

« Je voudrais, ajoute le Pape, être entendu de toutes les saintes filles qui prient dans les cloîtres. Les prières des Carmélites marquèrent le terme de la Terreur, et le Christ fit luire peu à peu la tranquillité et la paix. Je forme le vœu que les prières de ces vierges fassent cesser la guerre terrible de leur patrie à l'Eglise du Christ ; que la lumière de la divine miséricorde rayonne sur les pauvres égarés, afin qu'ils reconnaissent la voie droite, et que tous nous puissions jouir de la paix, de la tranquillité dans le Seigneur.... »

Le Saint-Père en décrivant le martyre des Carmélites de Compiègne et en appelant leur intercession sur la France meurtrie, s'était animé, et l'émotion le gagnait de plus en plus.

Pour ces deux Causes, il y aura encore une Congrégation générale, dite *de tuto*, en Novembre. La Béatification pourrait suivre à quelques mois de distance.

FRANCE. — **La Séparation.** — Les 22 premiers articles du projet de loi ayant été votés, la Chambre discute actuellement le titre v, relatif à la police des cultes, qui sera également adopté du moins dans ses dispositions principales. Or, ces dispositions peuvent se résumer ainsi : les réunions du culte soumises au contrôle municipal, toute manifestation religieuse interdite sur la voie publique, défense d'élever aucun emblème religieux en dehors des églises, et surtout surveillance des actes et des paroles des ministres des cultes — séparés de l'Etat — plus stricte encore que lorsqu'ils lui étaient unis. Et cela avec amende ou prison non seulement pour les prêtres, mais pour les associations elles-mêmes...

La majorité a bien voulu, néanmoins, ne pas interdire absolument aux ecclésiastiques le port de la soutane, comme le demandait un certain M. Chabert, qui a même cité à ce propos... Tronson ! Ce serait risible, si ce n'était si triste.

— **Bruits alarmants.** — Pendant ce temps, d'inquiétantes rumeurs de guerre extérieure circulent, exagérées peut-être : il

Archives diocésaines de Quimper et Léon

n'en est pas moins vrai que la situation a été assez grave, elle est encore tendue. Il semble qu'en présence de ce péril, la guerre faite à la religion devrait cesser, par un sentiment tout naturel de patriotisme : ce n'est pas en enlevant le sentiment chrétien du cœur des soldats qu'on aguerrit les troupes avant de les mener au feu. Nos ennemis nous donnent à cet égard de cruelles leçons... Et M. le Ministre de la guerre vient d'ordonner l'enlèvement du Christ des salles des tribunaux militaires. L'apostasie officielle, que la vraie France réprouve, est affirmée en toute circonstance !...

Que de causes d'appréhensions pour ceux qui envisagent les choses au point de vue de la foi, et ne peuvent oublier qu'il est une justice divine sévissant tôt ou tard contre les crimes des nations ! Aux catholiques à détourner par leurs prières les châtiments du ciel... Le pouvoir de ceux et de celles qui prient chaque jour pour la France est plus grand, sans qu'il paraisse, que celui des politiciens et des diplomates...

— **Motif d'espérer.** — Sans doute en raison des douloureuses circonstances présentes, les processions de la Fête-Dieu, dimanche, ont eu partout un éclat inaccoutumé : l'attitude décidée des foules était significative.

A Angers, l'interdiction faite à la procession de sortir a provoqué une manifestation superbe de la masse des habitants... Aux premiers cris de chrétienne révolte les catholiques finiront par faire écho, sur tous les points du pays. Ce sera le réveil de la France catholique que la franc maçonnerie craint par dessus tout... Ce sera la consolation du présent et le gage d'un meilleur avenir.

Aire. — **Remords d'un liquidateur.** — A son lit de mort, Me Cola, avoué, qui liquida les biens des Ursulines expulsées des couvents de Tartas, Aire et Saint-Sever, a exprimé combien il se reprochait son rôle. Cette amende honorable, dont quatre témoins avaient dressé procès-verbal, lui a valu des obsèques religieuses.

Me Cola était âgé de 65 ans.

VIIIe Pèlerinage des vacances à Jérusalem. — Le Comité des *Pèlerinages de Terre Sainte*, sous le patronage de saint Louis, organise son VIIIe pèlerinage de vacances à Jérusalem.

Départ le *17 Août*. — Retour le *20 Septembre*.

On arrive à Jérusalem le 3 Septembre ; ce n'est déjà plus l'été et, à cette époque, la température n'a rien de pénible.

Itinéraire : Marseille, Naples, Athènes, Constantinople, Smyrne (Ephèse), Beyrouth, Jérusalem et toute la Palestine. — En Egypte, visite du Caire et des lieux où, d'après la tradition, habita la Sainte Famille.

De plus, on rendra possible le pèlerinage à Rome et à Damas si attrayant par le souvenir de saint Paul.

Les pèlerins voyageront sur un des beaux paquebots des Messageries Maritimes spécialement aménagés pour ces longs voyages.

Pour programme détaillé et tous renseignements, s'adresser à M. l'abbé Potard, Secrétaire du Pèlerinage de Jérusalem, 25, rue Humboldt, Paris, XIVe.

Restons chez nous ! — M. Georges Bourgeois, fils de M. Léon Bourgeois, ancien président du Conseil, vient de soutenir, devant la Faculté de Paris, sa thèse de docteur en médecine, et traite dans son travail inaugural, intitulé l'*Exode rural et la tuberculose*, une question du plus haut intérêt social.

Il fait voir dans sa monographie, qu'il étaie à la fois sur des documents précis et sur des statistiques scrupuleuses et indéniables, le danger immense que fait courir à la santé publique l'afflux, de plus en plus grand, des populations rurales dans les villes.

L'immigré fournit, en effet, un taux de mortalité par tuberculose beaucoup plus considérable que celui des Parisiens d'origine. Ce chiffre n'est pas inférieur à 62 0/0. Or, comme la mortalité par tuberculose dans les hôpitaux de Paris est exactement de 46,7 0/0, c'est-à-dire de près de la moitié de la mortalité totale, il est facile de se rendre compte des réels périls que court l'ouvrier de la terre que l'appât d'un travail, en apparence plus rémunérateur, attire vers la ville.

Ces conclusions valent la peine d'être mises en lumière.

« Ce qui fait notre force, disait un homme d'Etat anglais, c'est que, chez nous, les honnêtes gens sont aussi hardis que les coquins. »

Le moment est venu pour les honnêtes gens de France, surtout pour les catholiques, d'imiter l'exemple de la libre Angleterre. Il faut que nous cessions d'être des moutons bêlants pour devenir des citoyens actifs, énergiques et fiers, ayant conscience de leur nombre et de leur force, capables de tout entreprendre et de tout oser pour faire respecter leurs droits. Le salut du catholicisme en France est à cette condition !

(Mgr Lacroix, évêque de Tarentaise.)

Courtes réponses à des niaiseries courantes.

La religion a fait son temps. — Il y a 1904 ans qu'on dit çà, et la religion s'étend toujours.

Je ne crois que ce que je comprends. — Alors, vous ne devez pas croire à l'électricité, car je vous défie bien de me dire ce que c'est.

Quand on est mort, tout est mort. — On n'est pourtant pas des bêtes !

Aujourd'hui la science suffit. — Si la vôtre vous suffit, c'est qu'il ne vous faut pas grand chose.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Après tout, il faut vivre. — Pas du tout ! Après tout, il faut mourir. Etes-vous prêts ?

Il faut que jeunesse se passe. — Pas à faire des bêtises.

L'enfer ! Personne n'en est revenu. — Aussi n'y allez pas ; vous y resteriez toujours.

Il y a de mauvais prêtres. — Ce n'est pas Judas qui empêche l'Evangile d'être la vérité.

La religion catholique est une religion d'argent. — C'est même une religion d'or ; elle donne l'éternité.

Les curés font un bon métier. — Pourquoi ne l'avez-vous pas pris ?

Il ne faut pas être bigot. — Non ; mais cela vaut mieux encore que d'être rien du tout. *(A suivre.)*

BIBLIOGRAPHIE

Petits Guides de la Ligue de la Liberté d'Enseignement. — IV. Code de l'Enseignement Secondaire Libre in-16, 80 pages. Prix : **1 fr.** *franco* (aux Bureaux de la Ligue de la Liberté d'Enseignement, 53, rue de Babylone, Paris VII^e^).

La législation de l'Enseignement secondaire libre est encore celle de la loi de 1850. C'est la seule partie de cette loi fameuse qui n'a pas encore été abrogée : mais que de décrets, que de circulaires sont intervenus depuis pour restreindre, autant que faire se pouvait, cette loi de liberté !!!

Toute une jurisprudence s'est formée depuis un demi-siècle sur ces questions d'ouverture, d'opposition, de fermeture des écoles secondaires libres.

Or, ni les textes ni la jurisprudence n'avaient été jusqu'ici réunis. Rapprochés, ces textes s'éclairent les uns les autres, s'abrogent parfois, et les nombreuses décisions des Cours et Tribunaux, ainsi que les arrêts du Conseil supérieur de l'Instruction publique complètent utilement ce *Code de l'Enseignement secondaire libre* Ajoutons qu'une table alphabétique des matières en rend la consultation très facile et que son prix modique le met à la portée de tous.

Dans la même série de Guides sont parus déjà :

La Sécularisation	franco, 0.25.
Les Associations scolaires de Pères de famille	— 0.50.
L'Enseignement primaire libre	— 0.60.

Librairie J. Salaun, Quimper.

ÉTUDES

Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus

Rue Bonaparte, 82, Paris.

Sommaire du numéro du 20 Juin 1905 :

I. Nos cathédrales, par Jules Doizé. — II. Le P. Jacques Salez et son compagnon, martyrs de l'Eucharistie, par F. Tournier — III. La Spontanéité intellectuelle, par Victor Poucel. — IV. L'Inique Séparation : Dévolution des biens, par Paul Dudon. — V. Le Milieu historique et religieux de l'Ancien Testament, par Jean Calès. — VI. Bulletin d'économie sociale, par Charles Antoine. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Evénements de la quinzaine. — X. Table du tome 103.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

20^e^ Année. **Vendredi 7 Juillet 1905.** N° 27.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Allons au Sacré-Cœur.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Fédération des Œuvres Catholiques du diocèse de Quimper et de Léon ; Nécrologie ; Avis de services anniversaires ; Quimper ; Leuhan ; Plogoff ; St-Martin de Brest ; Contre la Séparation ; Nos Missionnaires au Pays de Galles ; L'Apostolat de la Prière dans le diocèse de Quimper et de Léon ; Pèlerinage de Rennes et de la Bretagne à la Salette, du 4 au 15 Septembre 1905.

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; La Fête-Dieu en 1905 ; La Fête-Dieu à Paris sous la Terreur ; Importance exceptionnelle de la « bonne presse » ; Pensée.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 9 Juillet. — 4^e^ Dimanche après la Pentecôte. S. Goulven, Evêque *(au Propre diocésain)*. Double. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de S. Goulven, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Au chœur, solennité du Sacré-Cœur ; mémoires de S. Goulven et du Dimanche.

Lundi, 10. — Les Sept Frères et leurs compagnons, Martyrs. Semi-double. Rouge.

Mardi, 11. — S. Thurien, Evêque *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.

Mercredi, 12. — S. Jean Gualbert, Abbé. Double. Blanc.

Jeudi, 13. — S. Anaclet, Pape, Martyr. Semi-double. Rouge.

Vendredi, 14. — S. Bonaventure, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Samedi, 15. — S. Henri, Empereur, Confr. Semi-double. Blanc.

Dimanche, 16. — 5^e^ Dimanche après la Pentecôte. Notre-Dame du Mont-Carmel.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Melgven	7-11 Juillet.
Guissény	12-17 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ALLONS AU SACRÉ-CŒUR

A la veille de la solennité du Sacré-Cœur de Jésus, que les règles liturgiques ont fait remettre à dimanche, les fidèles aimeront à lire l'exhortation que S. E. le Cardinal-Archevêque de Paris adressait à ses diocésains dans une récente Lettre pastorale :

« Nous le répétons souvent : une lutte profonde est engagée entre l'Eglise et les sectes antichrétiennes qui veulent effacer le nom de Dieu de la terre et qui renient Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il ne suffit pas de voir le mal et de gémir sur les difficultés du temps présent. Il faut combattre généreusement pour Notre-Seigneur, et nous bénissons Dieu en voyant qu'aujourd'hui beaucoup d'hommes comprennent la nécessité de lutter... Mais il ne faut pas oublier que nos efforts resteraient vains s'ils n'étaient pas bénis de Dieu ; que nous devons recourir aux moyens surnaturels pour obtenir la bénédiction divine...

» Plus que jamais recourons aux moyens surnaturels : la prière et la pénitence... Unissons-nous dans des supplications communes, nous souvenant de la parole du Divin Maître : « Partout où quel-» ques personnes se réunissent en mon nom, Je suis au milieu » d'elles pour les exaucer ». C'est pour cela, Nos Très Chers Frères, que nous voudrions donner un caractère national à nos supplications en renouvelant la consécration de la France au Sacré-Cœur de Jésus.

Cet appel à la prière et à la confiance au Cœur divin du Sauveur, une voix plus auguste encore que celle du vénérable cardinal Richard l'a fait entendre au monde en termes aussi pressants. Dans son Encyclique *Annum sacrum* du 25 Mai 1899, l'illustre Pontife Léon XIII jetait un cri d'alarme, mais en même temps un cri d'espérance. La guerre, disait-il, est déclarée à l'Eglise, à la Religion « que l'on veut bannir entièrement de la vie publique ;... si c'était possible, on chasserait de la terre Dieu lui-même ». Par suite, « les nations sont livrées à des troubles profonds et comme battues par les flots qui ne laissent personne à l'abri de la crainte et du péril ; la religion n'étant plus ce qu'elle doit être pour les peuples, les fondements les plus solides du salut public semblent s'écrouler et les plus grands maux menacent la société chancelante ».... Pour « écarter cette abondance de maux,... pour dissiper les ténèbres,... pour guérir tant de blessures, et ramener avec toute justice l'espoir en l'antique autorité » ;... à cette situation humainement désespérée, s'écrie le grand Pape, où est le remède ? Et il répond lui-même :

« A l'époque où l'Eglise, toute proche encore de son origine, était accablée sous le joug des Césars, un jeune empereur aperçut dans le ciel une croix qui annonçait et qui prépara une magnifique et prochaine victoire. Aujourd'hui, voici qu'un autre emblème

béni et divin est offert à nos regards, signe de salut et de suprême espérance : c'est le Cœur sacré de Jésus surmonté d'une croix et brillant d'un magnifique éclat au milieu des flammes. En lui nous devons placer toutes nos espérances ; de lui il faut solliciter et attendre le salut de la société. »

De quelle inébranlable confiance ne doivent pas être remplis nos cœurs en relisant ces paroles de l'Encyclique du 25 Mai 1899 ! « Je sais », disait encore Léon XIII au pieux évêque de Liège, « que la consécration du genre humain au Sacré-Cœur hâtera le jour des miséricordes ! » « JE SAIS » : que de choses dans ces deux mots !

Mais, plus encore que celles de son Vicaire, nous avons pour nous réconforter les paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même. Qu'on se rappelle les consolantes promesses du Sauveur quand il daigna apparaître, sur la terre de France, à la Bienheureuse Marguerite-Marie : « Je règnerai, lui disait-il, en dépit de Satan et de ses suppôts... J'arrêterai au passage tous ceux qui s'opposeront à mon règne... Crois-tu que je puisse le faire ?... Tu verras la puissance de mon Cœur dans la magnificence de mon amour ! » « C'est le dernier effort de mon amour, ajoutait-il, pour sauver encore une fois le monde. *Satan enrage,* mais il sera confondu. »

Donc confiance ! car nous savons, de plus, que nous pouvons hâter, dans une certaine mesure, l'heure si longue à venir : Prière, pénitence, sacrifice, courage invincible — lors même que l'épreuve surpassât encore notre appréhension — et triomphe assuré, voilà les étapes à fournir. Elles se succèdent dans un ordre logique dont nous ne saurions nous affranchir. Prier sans agir ou agir sans prier serait illusion ; mais aux chrétiens qui prient et agissent Dieu accorde infailliblement — puisqu'il l'a promis — son tout-puissant concours.

Cœur de Jésus, plein d'amour et de bonté ; libéral pour tous ceux qui vous invoquent ; Cœur de Jésus, notre vie, notre paix et notre réconciliation ; Cœur de Jésus, salut de ceux qui mettent en vous leur espérance, ayez pitié de nous !

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**

II. — **L'union des catholiques pour la revendication et la défense de leurs droits.**

III. — **Retraite.** — LESNEVEN, retraite bretonne pour les femmes, du 8 au 15 Juillet.

Comme nous l'avons annoncé, Mgr l'Evêque a donné la Confirmation, mercredi, à l'Ile d'Ouessant et à l'Ile Molène.

Mardi prochain, 11 Juillet, Sa Grandeur consacrera la nouvelle église de Lanmeur.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Fédération des Œuvres Catholiques

du diocèse de Quimper et de Léon.

Monseigneur l'Evêque, à la suite du Congrès de Landerneau, s'était empressé d'en rendre compte à Son Em. le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté Pie X, en joignant à sa lettre une copie des Statuts de la Fédération diocésaine établie par ses soins. Il a reçu de Rome la réponse suivante :

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Avec votre estimable lettre du 23 courant, Votre Seigneurie me faisait remettre un exemplaire des « Statuts de la Fédération des œuvres catholiques du diocèse de Quimper » : cet exemplaire m'est régulièrement parvenu. Le Saint Père, à Qui je l'ai transmis, a eu pour agréable l'inspiration pieuse qui a porté Votre Seigneurie à me faire la susdite communication ; moi-même je Vous en remercie, et je saisis volontiers l'occasion pour me dire à nouveau, avec des sentiments de spéciale estime,

De Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime le serviteur,

R. Card. Merry del Val.

Rome, 26 Juin 1905.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de deux excellents confrères que nous recommandons aux prières de nos lecteurs.

I. M. LE GOFF, *Recteur d'Irvillac,* est décédé pieusement le vendredi 30 Juin, à l'âge de 60 ans. Né à Landéda le 12 Janvier 1845, ordonné prêtre le 16 Mars 1872, M. Le Goff (Gabriel) passa tout son temps de vicaire — quinze ans et demi — à Hanvec. Nommé recteur de Lannédern le 29 Décembre 1887, il fut transféré, le 15 Octobre 1900, à Irvillac, où il réussit à faire construire un nouveau presbytère. Prêtre toujours à son devoir, très modeste, M. Le Goff a fait le bien sans bruit partout où il a exercé le saint ministère. Atteint depuis longtemps d'une maladie de foie, il a vu son état s'aggraver à la suite de préoccupations et difficultés de toutes sortes qui ne lui ont pas été ménagées à la fin de sa vie. Il a supporté ses souffrances, physiques et morales, avec une patience héroïque, et est mort édifiant tous ceux qui l'approchaient par son esprit de foi et sa piété.

II. M. SOUBEN, *Recteur de Landrévarzec*, était dans sa 73e année. Né à Crozon, le 15 Janvier 1833, M. Souben (François-Marie) fut ordonné prêtre le 26 Juillet 1857 et nommé vicaire d'abord à Ploudaniel (2 Décembre 1857), puis à Rosporden (Avril 1859). Après

avoir été aumônier de la Norgard, puis de la Retraite de Brest (10 Mai 1863 — 6 Décembre 1871), il était depuis 34 ans recteur de Landrévarzec où sa mémoire reste en bénédiction. Vénéré de ses paroissiens pour sa piété et son zèle, aimé de tous ses confrères pour sa bonté et son inaltérable douceur, M. Souben avait toujours été d'une santé délicate et souffrait depuis de longues années d'une affection du cœur. Depuis quelque temps, les crises étaient devenues plus fortes et plus fréquentes, et l'excellent prêtre ne se faisait aucune illusion sur son état. La mort, qu'il voyait venir, l'a trouvé, on peut le dire, à son poste ; le samedi 1er Juillet, il avait encore dit la sainte messe et confessé quelques personnes, puis s'était occupé des préparatifs de la procession du lendemain. Il ne devait pas y assister ici-bas : dans la nuit survint une nouvelle crise à laquelle il succomba, vers une heure du matin.

Les obsèques de M. Souben ont eu lieu à Landrévarzec, mardi 4 Juillet, devant une assistance de 40 prêtres. La levée du corps a été faite par M. Le Roux, recteur de Lennon, et la messe célébrée par M. Poulhazan, curé de Briec. M. le chanoine Téphany, doyen du Chapitre, a donné l'absoute et conduit le corps au cimetière... La population presque tout entière de Landrévarzec suivait, témoignant par son attitude des regrets qu'elle éprouve de la perte de son bon et saint Recteur.

R. I. P.

Le service de huitaine pour le repos de l'âme de M. Souben aura lieu à Landrévarzec, mardi prochain 11 Juillet, à 10 heures.

Avis de services anniversaires. — I. Tréflez. — On nous prie d'annoncer qu'un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Pronost, mort vicaire à Saint-Martin de Morlaix, sera célébré à Tréflez, le vendredi 14 Juillet, à 10 heures.

II. Saint-Pierre-Quilbignon. — Le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. le chanoine Bizien, mort recteur de Saint-Pierre-Quilbignon, sera célébré, dans l'église de cette paroisse, le mercredi 19 Juillet, à 10 heures.

Quimper. — **Processions de la Fête-Dieu.** — Pour rendre compte de la solennité du second dimanche où la procession se fait à Saint-Mathieu et à Loc-Maria, nous n'avons qu'à rappeler ce que nous disions il y a huit jours : même empressement à décorer les maisons sur le passage du T. Saint-Sacrement, même richesse de bon goût dans l'ornementation des reposoirs qui faisaient grand honneur à ceux qui les ont préparés, même foi et même piété de la part des fidèles toujours aussi nombreux. Pour rendre à Notre-Seigneur les hommages qui lui sont dus, les paroisses de Quimper ont rivalisé, ce semble, d'une sainte émulation dont nous ne pouvons que les féliciter. Dans ces marches triom-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

phales où des milliers de personnes formant cortège à Jésus-Hostie s'avançaient calmes et recueillies, au chant des hymnes sacrées et aux accords de l'excellente musique du Pensionnat Sainte-Marie, pas une note discordante, pas un incident fâcheux. C'était vraiment la magnifique union des âmes dans un même sentiment de respect et d'adoration. On ne peut se défendre d'une douce émotion en voyant ces masses de chrétiens se mouvant dans un ordre parfait, sans heurts, sans précipitation ; ces hommes représentant toutes les classes de la société, priant sans respect humain, affirmant aux yeux de tous leur foi et exprimant par leur attitude la promesse de remplir leur devoir sans peur, quoi qu'il advienne.

Cela est beau et consolant au milieu des tristesses qui étreignent les cœurs catholiques. Quand on a été témoin de pareils spectacles, on espère et l'on continue avec plus d'énergie les luttes généreuses et pacifiques auxquelles le Christ, toujours vainqueur, promet et donnera la victoire.

LEUHAN. — **Pardon de Notre-Dame de Lourdes,** *les 15, 16 et 17 Juillet. — Le Samedi 15 Juillet,* messes à *5 h., 6 h.* et *9 h.* Le soir à *8 h.*, procession de l'église paroissiale à la chapelle. Vêpres. Procession aux flambeaux ; bénédiction du T. Saint-Sacrement. Confession durant la nuit.

Dimanche, 16, messes à *2 h., 5 h., 7 h., 8 h. A 10 heures,* grand'messe ; sermon. *A 3 heures,* vêpres ; procession, bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Lundi, 17, messes à *5 h., 6 h.* et *9 heures.* Bénédiction du T. Saint-Sacrement, et retour de la procession de la chapelle à l'église paroissiale.

PLOGOFF. — **Fête de Notre-Dame du Raz,** *le dimanche 16 Juillet,* sous la présidence de Mgr l'Evêque.

La première messe se dira (sous un abri élevé près de la statue) *à 5 heures* ; seconde messe *à 7 heures.*

A 9 h. 1/2, la procession partira de la chapelle de Saint-Michel pour venir prendre Monseigneur en face de l'hôtel Keradennec.

A 10 heures, grand'messe ; sermon.

A 2 heures, Vêpres. Allocution de Monseigneur.

Le lundi, à *10 heures,* messe à Notre-Dame des Naufragés.

Nous rappelons qu'un repas sera préparé, le dimanche, à l'hôtel Keradennec, pour MM. les Ecclésiastiques. Ceux qui désireraient y prendre part sont priés d'en aviser, le plus tôt possible, M. le Recteur de Plogoff.

SAINT-MARTIN DE BREST. — **Hommage au Sacré-Cœur.** — Vendredi 30 Juin, à 7 h. 1/2 du soir, sur l'initiative du groupe de la Jeunesse Catholique, une cérémonie expiatoire à laquelle étaient conviés tous les hommes de la paroisse avait lieu en l'honneur du Sacré-Cœur.

Dès 7 h. 1/4, les fidèles arrivent et commencent à remplir la nef. Les Jeunes Catholiques avec leur croix de Malte parcourent l'église pour les faire avancer et (où es-tu galanterie française ?) renvoient les dames de la grande nef spécialement réservée aux hommes, qui s'y trouvent bientôt réunis au nombre de 800.

Avant les vêpres, cette foule recueillie entonne d'une voix ferme le beau cantique *Pitié, mon Dieu....* Puis l'office liturgique commence. Beaucoup de prêtres des environs avaient tenu à venir rehausser de leur présence l'éclat de cette grande cérémonie.

Les vêpres terminées, M. l'abbé Thomas, l'orateur si universellement connu et apprécié, monte en chaire. Il rappelle l'histoire des dix lépreux de l'Evangile et, appliquant ce récit au grand nombre des paroissiens de Saint-Martin qui ont eu le don du bien et ne s'en sont pas montrés reconnaissants, s'écrie : « Où sont donc les neuf autres ?... »

Cependant il ne doit pas se plaindre de l'auditoire qui l'écoute ; il a devant lui l'élite de la paroisse, et, au nom de M. le Curé et au sien propre, il remercie les hommes d'être venus si nombreux.

Il nous dit ensuite la bonté et la tendresse du Cœur de Jésus, nous montre comment nous devons lui témoigner notre reconnaissance et nous supplie de le prier pour l'Eglise et la Patrie. Il termine en invitant les hommes à renouveler cette cérémonie le dimanche suivant, à la procession du Saint-Sacrement, et le premier vendredi de chaque mois à la messe dite pour le groupe de la Jeunesse Catholique.

L'impression causée par les paroles de M. Thomas est grande, son éloquence a remué profondément les hommes de Saint-Martin qui se souviendront toujours de cette émouvante cérémonie.

Un salut solennel suit ce sermon, et, après le Salut, dans la vaste église retentit le beau chant *Sainte Religion...*

Cœur de Jésus, sauvez la France ! P. A.

Contre la Séparation. — Le 28 Juin, M. le comte Albert de Mun, député du Finistère, a déposé sur le bureau de la Chambre des Députés de nouvelles pétitions des électeurs et des mères de famille du Finistère protestant contre la dénonciation du Concordat et le projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat, actuellement soumis au Parlement : elles étaient revêtues de 12,404 signatures et provenaient principalement des circonscriptions électorales de MM. Isnard, député radical-socialiste de Brest, et Cloarec, député de Morlaix, qui ont voté tous les deux le projet de la Commission de Séparation.

Les pétitions (provenant du Finistère) déposées par M. le comte de Mun s'élèvent ainsi au chiffre de 114,897. D'autres listes ont été envoyées notamment par l'intermédiaire de la Ligue patriotique des Françaises.

Les journaux viennent de publier le résultat par département du pétitionnement contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le nom-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

bre des signatures recueillies dans le Finistère est de 157,257. Le total pour la France est de *trois millions huit cent cinquante-trois mille deux cent trente-huit.*

Il faut dire que, dans ce chiffre, ne sont pas comprises les pétitions déposées sur le bureau de la Chambre et portant comme indication : *revêtues d'un grand nombre de signatures,* et dont il est impossible d'apprécier l'importance certainement considérable.

En outre, nous devons constater qu'il manque encore les résultats de dix départements.

En résumé, le chiffre que nous donnons plus haut, déjà énorme, est loin d'être le chiffre exact. Il est au-dessous de la réalité.

Pourtant il est par lui-même suffisamment éloquent pour montrer combien est peu populaire l'œuvre néfaste entreprise par la horde sectaire et maçonnique contre la seule religion catholique.

Nos Missionnaires au Pays de Galles. — I. **Quelle réputation on fait là-bas aux Bretons.** — Nous avons reçu la lettre suivante, datée du 19 Juin :

« Monsieur le Chanoine,

» Vous ne savez peut-être pas que Llanrwst va avoir, ce soir, l'insigne faveur d'admirer la persuasive éloquence de M. le pasteur et surtout de Mme Lecoat. Quel régal pour les connaisseurs ! ! Oyez plutôt (je me contente de vous donner la traduction littérale de l'affiche que l'on voit, un peu partout, en ville depuis quelques jours) :

« Mission évangélique Bretonne. — Le pasteur et Mme Lecoat, » de Trémel (Bretagne), feront le récit des *merveilleux prodiges* » que le Seigneur a opérés et opère en Bretagne (pays de grandes » ténèbres spirituelles), à Llanrwst, le 19 Juin, à 7 h. 15 du » soir, à la chapelle wesleyenne anglaise ; etc. ».

» C'est-à-dire, juste en face et à deux pas de notre porte ! Et pourquoi ? Pour essayer de semer la défiance à notre égard dans le cœur des braves Gallois. Malheureusement pour eux et leurs protecteurs anglais, leur auditoire, je le sais, ne sera pas aussi brillant qu'ils l'espèrent ou le désirent....

» Pour passer à une question connexe, imaginez-vous, Monsieur le Chanoine, qu'un Rév. missionnaire méthodiste du Finistère a daigné naguère m'honorer d'une lettre autographe ! Et cela pour me demander pourquoi je n'écris pas plus souvent à votre *Semaine religieuse* pour vous rendre compte de nos travaux et de nos progrès ici. Et il prie le Bon Dieu de vouloir bien envoyer jusqu'en Basse-Bretagne au moins une étincelle de ce feu divin qui brille en ce moment d'un si vif éclat dans ce beau pays de Galles, afin que ce feu dévore au moins sur le sol breton les deux mauvaises herbes que ses yeux de lynx y voient pousser partout : je veux dire l'*ivrognerie et la débauche*....

» Pour moi, Monsieur le Chanoine, malgré mon très vif et sincère amour pour mon pays d'adoption, j'ose, en toute humilité exhorter les Bretons d'Armorique à rester fiers de leur *Breiz-Izel*, où, grâces à Dieu, les « ténèbres spirituelles, l'ivrognerie et la débauche » sont beaucoup moins répandues que dans beaucoup de pays éclairés par ce qu'on y appelle la « lumière du pur Evangile » ! Il y a du bon dans ces pays et, d'autre part, tout n'est pas parfait en Bretagne : mais plût au Ciel que la Grande-Bretagne pût en tout rivaliser avec sa jeune sœur d'outre-Manche !

» Cela dit, laissez-moi finir, en priant le Sacré Cœur de Jésus de répandre sur les deux sœurs ses plus abondantes bénédictions, afin qu'avant longtemps l'union entre elles, déjà forte aux points de vue littéraire et ethnologique, se consomme par leur égale soumission au suprême Pasteur du divin Bercail...

» G.-M. Trébaol, O. M. I.,
» *Missionnaire en Galles.* »

II. **Visite épiscopale.** — Nous lisons dans les *Petites Annales* des Missionnaires Oblats (nº de Juillet) :

« La jeune mission galloise de Pwllheli vient de recevoir, le 28 Mai dernier, la visite de son évêque Mgr Mostyn, titulaire de Menevia, en tournée de confirmation. Il y avait bien des années que pareilles solennités n'avaient eu lieu dans ces contrées protestantes.

» Sa Grandeur célébra la sainte messe, à laquelle six enfants firent leur première Communion ; l'un des enfants était pensionnaire du couvent recemment fondé à Pwllheli par des religieuses bretonnes, appelées *les Filles du Saint-Esprit* ou *Sœurs blanches.*

» Le R. P. Breton, *O. M. I.*, de la mission de Llanrwst, célébra la grand'messe avec assistance pontificale au trône. Des deux Pères en charge de la mission, le R. P. Mérour, *O. M. I.*, assista Monseigneur et le R. P. Tanter, *O. M. I.*, dirigea le chœur.

» Mgr Mostyn fit le sermon. Il expliqua le sens de sa visite canonique et exhorta son petit troupeau à mener une vie conforme à sa vocation.

» Le sacrement de confirmation fut administré le soir, à 6 h. La petite chapelle était trop petite pour contenir l'auditoire, composé surtout de Gallois et de Protestants. L'éclat des cérémonies pontificales émerveilla vivement ces âmes, pour la plupart étrangères à notre culte.

» Sa Grandeur adressa quelques mots éloquents aux treize confirmands, et parla à tous de la Foi catholique, de la Bible, et de l'autorité en matière de religion.

» Puisse cette visite pastorale être une source de conversions au sein de ces populations égarées par l'hérésie ! »

L'Apostolat de la Prière dans le diocèse de Quimper et de Léon. — Les « Communications mensuelles » adressées aux Directeurs diocésains de l'Apostolat de la Prière publient,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dans le nº de Juin, le rapport suivant de M. le chanoine Grall, curé-doyen de Ploudalmézeau, sur la situation de l'œuvre dans notre diocèse et sur le *Messager* en langue bretonne *(Kannad)*. Nous reproduisons avec plaisir ce compte-rendu qui ne peut manquer d'intéresser et d'édifier nos lecteurs.

I. — L'œuvre de l'*Apostolat de la Prière* est florissante dans le diocèse de Quimper, surtout dans les paroisses bretonnantes, dont je m'occupe par le *Messager* en langue bretonne. A cette heure, l'Apostolat est établi dans la plupart des paroisses du diocèse. Il y a 310 paroisses en tout ; or, une quinzaine à peine restent en dehors de l'œuvre.

Dans presque toutes les paroisses agrégées, l'œuvre est organisée et fonctionne régulièrement.

Il me serait difficile, pour le moment du moins, de donner exactement le chiffre des associés ; mais je reste certainement au-dessous de la réalité en évaluant à 110,000 le nombre des lecteurs de notre *Kannad ar Galoun Zakr*, et par conséquent des associés bretonnants de l'Apostolat, dans le diocèse de Quimper. Tous ou presque tous appartiennent au 1er et au 2e degré, par la récitation quotidienne de l'*Offrande de la journée* au Sacré-Cœur et par la *Dizaine d'Ave*, qui se dit en commun à la prière de famille, chaque soir.

Pour le 3e degré ou communion réparatrice, je ne puis apporter de chiffres même approximatifs. Mais ce que je puis dire, c'est que grâce à notre cher Apostolat et à son organe, le *Messager* en idiome celtique, la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus et la communion réparatrice du 1er vendredi du mois sont devenues littéralement *populaires*.

Dans toutes nos paroisses, en effet, la communion réparatrice du 1er vendredi est pratiquée. Or, il n'est pas rare que nos églises soient aussi remplies, ce jour-là, qu'à la première messe du dimanche, et toutes les personnes présentes à la cérémonie font la sainte communion.

Il n'est aussi que juste de le reconnaître — et je suis tout heureux de le constater ici — le zèle, avec lequel le clergé paroissial a travaillé à l'extension de l'œuvre de la communion réparatrice, est pour beaucoup dans ces résultats. Dans bon nombre de paroisses, on confesse dès la veille du 1er vendredi, et dans toutes, à peu près, les confesseurs sont à leur poste, dès l'aube, et en hiver bien avant, jusqu'à 8 et 9 heures du matin.

Incontestablement, depuis que l'*Apostolat de la Prière* est établi dans nos paroisses bretonnes, le nombre des communions a doublé et même triplé dans un bon nombre d'églises paroissiales.

II. — Je vous ai dit que dans presque toutes les paroisses agrégées l'*Apostolat de la Prière* est organisé et fonctionne régulièrement.

Voici quelques détails à cet égard. Dans chaque paroisse agrégée, se tient une réunion mensuelle de l'Apostolat, très généralement le dernier dimanche du mois, à l'issue des vêpres. Le directeur local, en chaire, récite les prières du 1er et du 2e degré, puis commente ou lit l'*Intention générale* du mois, telle qu'elle est développée dans le *Messager* breton. Après la bénédiction du Saint Sacrement, les zélateurs et les zélatrices se réunissent à la sacristie pour recevoir les avis du directeur et prendre les *Messagers* bretons et français, et rendre compte de la façon dont ils s'acquittent de leurs travaux d'apostolat.

La messe du 1er vendredi est une messe réparatrice dite au nom de la paroisse. L'honoraire est assuré par les zélateurs et zélatrices ou par une collecte faite parmi les associés.

Dans plusieurs paroisses, les zélateurs et zélatrices, au décès d'un associé de leur liste, font également une collecte, afin de faire dire une messe pour le repos de l'âme de l'associé défunt.

Notre *Messager* breton est très lu, et par les détails qui précèdent vous pouvez en constater l'heureuse influence. Il est écrit dans le dialecte léonard, que tous les diocésains bretonnants comprennent facilement.

Avant de clore ce petit compte-rendu, je suis heureux de vous le redire : L'*Apostolat de la Prière* est une œuvre *absolument populaire* dans notre Basse-Bretagne et, grâce à elle, le Cœur adorable de Jésus est maintenant connu et ardemment aimé de la plupart des Bretons du diocèse de Quimper.

Pèlerinage de Rennes et de la Bretagne à la Salette, du 4 au 15 Septembre 1905. — La Direction des pèlerinages diocésains, sur la demande d'un certain nombre de personnes, tant du diocèse que des diocèse voisins, est heureuse de faire savoir qu'elle réorganise le magnifique pèlerinage à La Salette, qui avait été abandonné depuis plusieurs années. Voici les sanctuaires et les villes principales que l'on visitera :

Le Mans — Tours — Paray-le-Monial — Ars — Lyon — Grenoble — La Salette — Notre-Dame du Laus — Notre-Dame de France au Puy — Moulins — Le Mans.

Prix du voyage : 1re cl., *245* fr. ; 2e cl., *200* fr. ; 3e cl., *170* fr.

Ces prix comprennent les billets de Chemin de fer, les voitures, les repas, le logement, les gratifications, du Mans au Mans exclusivement. La nourriture est la même pour toutes les classes. — L'Ouest accorde 40 p. °/° de réduction pour rejoindre le Mans.

Un programme détaillé sera envoyé à tous ceux qui le demanderont à M. l'abbé DE MONTGERMONT, directeur des pèlerinages, 1, rue de Montfort, à Rennes.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le 28 Juin, veille de la fête de saint Pierre et de saint Paul, dans l'après-midi, le Pape, accompagné des prélats de son antichambre, est descendu à la Basilique vaticane pour prier devant le tombeau des princes des Apôtres.

Le lendemain, la fête a été célébrée solennellement. Le soir, la place Saint-Pierre, la Basilique et le dôme étaient brillamment illuminés.

— La Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires est très absorbée depuis quelque temps par l'Amérique du Sud. Tandis qu'en France on vote la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la République Argentine, la Colombie et le Brésil rivalisent en manifestations sympathiques pour le Vatican.

Le gouvernement argentin négocie pour un Concordat. Quatre évêques sont venus à Rome à cet effet. Les trois Républiques Sud-Américaines se disputent l'honneur d'avoir le premier cardinal.

— **Les livres liturgiques.** — Le cardinal Merry del Val vient d'adresser à Dom Pothier, président de la Commission pontificale des livres liturgiques, une lettre précisant le mode de procéder pour la confection de l'édition vaticane.

Dom Pothier est chargé de diriger la rédaction de celle-ci en prenant pour base les éditions du *Liber Gradualis* et de l'*Antiphonarium* publiés à Solesmes en 1895 et 1897. Il se fera aider, dans le travail de révision, par divers membres de la Commission.

Le *Kyriale* paraîtra très prochainement.

FRANCE. — **La Séparation.** — Dans la nuit du 3 au 4 Juillet, par 341 voix contre 233, la Chambre a voté la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Malgré les quelques améliorations à son texte primitif, obtenues par l'énergique ténacité des membres de l'opposition, malgré les hypocrites affirmations de ses auteurs, la nouvelle loi est inique et permettra toutes les spoliations et toutes les tyrannies.

« Aussitôt promulguée, en attendant qu'on en revise, pour les faire disparaître, les dispositions à peu près libérales, un règlement d'administration publique se chargera de les rendre sans effet. L'expérience de la loi sur les Congrégations nous a montré comment, après coup, les gouvernements se servent des textes législatifs.

» Puis, ajoute M. le comte de Mun dans un éloquent article publié par *La Croix*, par-dessus tout, dominant tous les sophismes, il reste l'apostasie de la France et l'outrage public fait au Saint-Siège ; il reste le reniement officiel de la vieille religion nationale ; il reste enfin le clergé dépouillé, au mépris des engagements contractés par la nation, il y a cent dix ans. C'est plus qu'assez pour qu'aujourd'hui comme hier, aucun catholique ne puisse accepter la séparation. »

***

Dès mardi, M. Bienvenu-Martin, ministre des Cultes, a déposé au Sénat le projet de loi adopté par la Chambre. Une commission de dix-huit membres sera nommée pour l'examiner...

Quel sera le résultat de leurs délibérations et des débats qui suivront ? C'est le secret de Dieu qui tient l'avenir en ses mains. Les chrétiens ne doivent pas perdre courage, mais prier avec une nouvelle ferveur en s'efforçant, selon leurs moyens, d'éclairer l'opinion autour d'eux sur les redoutables conséquences de cette loi, aussi antifrançaise qu'elle est anticatholique.

La Fête-Dieu en 1905. — Nous lisons dans la *Semaine Religieuse* de Paris :

« Non, elle n'est pas morte, elle n'est pas même amoindrie, la dévotion du peuple de Paris à l'égard du Très Saint-Sacrement de l'autel ! Nous l'avons bien compris, dimanche dernier, en constatant l'affluence du peuple qui se pressait dans les églises, à tous les offices, pour y honorer Jésus-Eucharistique.

» Et puisque la fête du « Corps très sacré de Jésus », c'est surtout, pour le peuple, la « procession de la Fête-Dieu », il faut dire que cette manifestation de piété, bien qu'elle ait, par le malheur des temps, changé de caractère, n'en garde pas moins un très réel éclat qui, pour être moins publié, n'en demeure pas moins pieux et émouvant. »

Il en a été de même, on peut le dire, dans toute la France.

La Fête-Dieu à Paris sous la Terreur *(30 Mai-7 Juin 1793)*. — Chaque année les journaux francs-maçons sont remplis de cris de haine et d'excitations odieuses contre les pieuses manifestations que le retour de la fête du T. Saint-Sacrement provoque au sein de nos populations croyantes. Au nom d'une prétendue neutralité religieuse, des magistrats oppresseurs de la liberté extérieure du culte, assurée par le Concordat encore en vigueur, ont interdit les processions..... On verra, par les détails extrêmement curieux que nous publions ci-dessous, que les *ancêtres* dont se réclament nos jacobins contemporains n'avaient pas osé braver les justes revendications des catholiques parisiens, qui, en pleine Révolution, s'autorisaient des maximes de liberté religieuse inscrite dans les Droits de l'homme pour affirmer leur foi.

Ces notes, exhumées naguère des archives de la police secrète de Paris (Archives nationales de la Seine F. I. C.), ont été rédigées par le citoyen Dutard, avocat, et adressées au célèbre Garat, ministre de l'Intérieur de Mars à Août 1793. Ce Dutard était un

Archives diocésaines de Quimper et Léon

partisan résolu du nouveau régime, mais son exaltation révolutionnaire ne lui avait pas enlevé une certaine probité politique, et il était intelligent.

Dès le 25 Mai, Dutard écrivait au ministre : « La Fête-Dieu approche. Rappelez-vous, citoyen ministre, qu'à cette époque, l'an passé, Péthion, *le dieu du peuple,* fut accueilli à coups de pierres par les sans-culottes de la section des Arcs pour avoir déclaré, dans une ordonnance (Péthion était en 1792 maire de Paris), qu'on serait libre de travailler ou de ne pas travailler... Rappelez-vous que ce jour-là des hommes qui, par opiniâtreté ou irréligion, n'avaient pas tapissé leurs maisons, reçurent de bons coups de bâton... Je ne sais si ce n'est pas une *infamie stupide et aveugle* de la part des représentants de ce même peuple qui contrariaient absolument tous les goûts et les penchants dont cent années de révolution ne sauraient le délivrer ».

Les processions dont le citoyen Dutard, agent principal de la police secrète, se faisait le défenseur, eurent donc lieu dans la plupart des paroisses sans trouble aucun, ni sans manifestations hostiles, et cela le *jeudi* 30 Mai, ne l'oublions pas, la veille même de la terrible insurrection du 31 Mai 1793, qui faillit anéantir la Convention sous les canons du fameux Henriot, commandant de la garde nationale et des sections.

Le 31 Mai, le citoyen Dutard adressait à Garat le rapport suivant dont le style ne vise certes pas à l'élégance, mais qui du moins laisse entrevoir une parfaite sincérité :

« Mes premiers regards se sont portés, en ce jour de la Fête-Dieu, vers les processions et cérémonies du jour. Dans plusieurs églises j'ai vu beaucoup de peuple et surtout les épouses des sans-culottes. On avait la procession *intra muros.*

» J'arrive dans la rue Saint-Martin, près de Saint-Merry ; j'entends un tambour et j'aperçois une bannière. Déjà, dans tout le quartier, on savait que la paroisse Saint-Leu allait sortir en procession.

» J'accourus au devant ; tout y était modeste. Une douzaine de prêtres à la tête desquels était un vieillard respectable, le doyen, qui portait le *rayon* sous le dais. Un suisse de bonne mine précédait le cortège ; une force armée de douze volontaires à peu près, sur deux rangs, devant et derrière. Une populace nombreuse suivait dévotement.

» Tout le long de la rue, tout le monde s'est prosterné. Je n'ai pas vu un seul homme qui n'ait ôté son chapeau. Lorsqu'on a passé devant le poste de la section Bon-Conseil, toute la force armée s'est mise sous les armes.

» Quand le tambour qui précédait et les gens qui suivaient ont annoncé la procession, quel a été l'embarras de nos citoyennes de la halle ! Elles se sont concertées à l'instant pour voir s'il n'y aurait pas moyen de tapisser avant que la procession passât. Une partie se sont prosternées d'avance à genoux, et, enfin, lorsque le

bon Dieu a passé, toutes à peu près se sont prosternées. Les hommes ont fait de même. Des marchands ont tiré des coups de fusil en l'air. Plus de cent coups ont été tirés. Tout le monde approuvait la cérémonie et aucun que j'aie entendu ne l'a désapprouvée.

» C'est un tableau bien frappant que celui-là. J'ai vu dans des physionomies les images parlantes des impressions qui se sont fait si vivement sentir au fond de l'âme des assistants. J'y ai vu le repentir, le parallèle que chacun fait forcément de l'état actuel des choses avec celui d'autrefois. J'ai vu la privation qu'éprouvait le peuple par l'abolition d'une cérémonie qui fut jadis la plus belle de l'Église. J'y ai vu aussi les regrets sur la perte des profits que cette fête et autres valaient à des milliers d'ouvriers. Quelques personnes avaient les larmes aux yeux. Les prêtres et le cortège m'ont paru forts contents de l'accueil qu'on leur a fait partout.

» J'espère, citoyen ministre, que vous ne laisserez pas cet article sur votre cheminée. »

Importance exceptionnelle de la « bonne presse ». — En 1877, il y a vingt-huit ans déjà, M. Baudon, président des conférences de Saint-Vincent de Paul, écrivait ces paroles prophétiques :

« La sérieuse importance de la presse n'a pas été assez comprise par les fidèles. On songe à bâtir des églises, à faire des communautés, à multiplier les asiles pour les orphelins et les pauvres, ce qui est évidemment au nombre des œuvres les plus nécessaires ; mais on oublie qu'au-dessus de tous ces besoins, il en est un autre qui, par la force des choses, prime tout le reste : c'est l'extension de la presse catholique, au moins dans certains pays au nombre desquels je place la France. Car, *si la presse catholique n'est pas soutenue, encouragée, élevée à la hauteur qu'elle doit atteindre, les églises seront désertes, sinon brûlées ; les communautés seront d'autant plus expulsées qu'elles seront plus assises, et les maisons de charité, les écoles elles-mêmes seront enlevées à la religion qui les aura fondées.* »

Pensée.

L'Eglise est persécutée, parce qu'elle possède des droits et qu'elle impose des devoirs. (LACORDAIRE.)

BIBLIOGRAPHIE

Le secret de la Franc-Maçonnerie, par ***

(Librairie académique Perrin et Cie Paris). Un vol. in-12, 3 fr. 50.

On a beaucoup écrit au sujet de la Franc-Maçonnerie et de l'influence néfaste — trop prouvée, hélas ! — qu'elle a exercée sur les événements, depuis

Archives diocésaines de Quimper et Léon

un siècle, en Europe, et particulièrement en France. L'auteur de l'ouvrage que nous signalons se propose de prouver que la « franc-maçonnerie n'est qu'un instrument de gouvernement établi, sous un voile hypocrite, par un peuple chez tous les autres peuples, pour les subjuguer et s'en rendre maître, en y excitant le désordre et la démoralisation, en y répandant la corruption, en y suscitant la trahison. Quel est ce peuple ? »... C'est ce qu'on apprendra par la lecture de ce livre curieusement documenté.

LA PAIX, par M. le chanoine LENFANT, directeur des Missionnaires diocésains de Paris (8e volume de l'ouvrage si apprécié : ***Le Cœur et ses richesses***). Un volume in-16 carré : **2 fr. 50.** — (Ch. Poussielgue, éditeur.)

Le « mal du siècle », c'est l'ennui, qui pousse à tous les désordres. — Le remède, c'est la paix ! — La Paix intérieure, la Paix dans les familles et dans les sociétés ; la Paix dans les nations, en attendant la Paix éternelle !...

Quel sujet plus actuel, plus palpitant, plus nécessaire, plus moderne que celui-là !...

Avec une grande élévation de pensée, avec une logique irréfutable, avec une chaude et vibrante éloquence, M. le chanoine Lenfant l'a développé dans un de ces livres qui ont consacré sa réputation d'écrivain et d'orateur.

Librairie J. Salaun, Quimper.

L'Action Populaire. — FIRMIN CORDIER. — **Enquêtes Sociales et Monographiques.** — Les enquêtes, les monographies sont à la base de la science sociale ; elle ne serait pas sans l'examen patient, méthodique des faits économiques. Règles à suivre pour les observer. Exemples.

L'exemplaire : **0.25** centimes. — **L'abonnement à la troisième série (N° 49 à 72) : 5 francs.**

En vente dans les Librairies.

Chemin de fer d'Orléans.

FÊTE NATIONALE 14 JUILLET 1905. — Extension de la durée de validité des billets aller et retour. — A l'occasion de la Fête nationale du 14 Juillet 1905, la Compagnie d'Orléans étendra la durée de validité de ses billets aller et retour de la manière suivante :

1° Les billets aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés du vendredi 7 au lundi 17 Juillet inclus, seront valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mardi 18 Juillet.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités, lorsqu'elle expirera après le 18 Juillet.

2° Les billets aller et retour, dits de bains de mer, seront exceptionnellement délivrés du vendredi 7 au dimanche 16 Juillet inclus, notamment : Pour les stations balnéaires de Concarneau, Pont-l'Abbé, (Langoz, Loctudy) et Douarnenez, au départ des gares de Lorient et de Landerneau, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires comprises entre ces points.

Ces billets seront indistinctement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mardi 18 Juillet.

VINS D'ANJOU GARANTIS NATURELS DE RAISINS FRAIS
Vins de messe qualité extra.
P. RAVENEAU, 12, boulevard Henri Arnaud, ANGERS.
Envoi d'échantillons franco sur demande.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. Vendredi 14 Juillet 1905. N° 28.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Encyclique de Notre Saint Père le Pape Pie X aux Evêques d'Italie sur l'Action Catholique (à suivre).

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Retraites ; Guimiliau ; Nominations dans le clergé ; Noces d'or sacerdotales ; Traitement rétabli ; Succès aux examens ; Iles d'Ouessant et de Molène ; Lampaul-Guimiliau ; La grande Troménie de saint Ronan en 1905 ; Souvenirs de l'Institut de Ploërmel ; Jeunesse Catholique Bretonne ; Pèlerinage national à Rome ; Courtes réponses à des niaiseries courantes (suite).

III. — *Bibliographie.*

IV. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 16 Juillet. — 5e Dimanche après la Pentecôte. Notre-Dame du Mont-Carmel. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de Notre-Dame du Mont-Carmel, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 17. — S. Alexis, Confesseur. Semi-double. Blanc.

Mardi, 18. — S. Camille de Lellis, Confesseur. Double. Blanc.

Mercredi, 19. — S. Vincent de Paul, Confesseur. Double. Blanc.

Jeudi, 20. — S. Jérôme Emilien, Confesseur. Double. Blanc.

Vendredi, 21. — S. Ténénan, Evêque *(au Propre diocésain)*. Double. Blanc.

Samedi, 22. — Ste Marie Madeleine. Double-majeur. Blanc.

Dimanche, 23. — 6e Dimanche après la Pentecôte. S. Apollinaire, Evêque, Martyr.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Guissény.....	12-17 Juillet.
Saint-Thois.....	18-20 —
Saint-Marc.....	21-23 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ENCYCLIQUE[1]

DE NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE PIE X

AUX ÉVÊQUES D'ITALIE

sur l'Action Catholique.

La rénovation chrétienne doit être l'œuvre de tous, Pape, évêques, prêtres et fidèles (2).

Le ferme propos que, dès les débuts de Notre Pontificat, Nous avons conçu de vouloir consacrer toutes les forces que la bonté du Seigneur daigne Nous accorder à la restauration de toutes choses dans le Christ, éveille dans Notre cœur une grande confiance en la puissante grâce de Dieu, sans laquelle Nous ne pouvons penser ou entreprendre ici-bas rien de grand ni de fécond pour le salut des âmes. Et en même temps, Nous sentons plus vivement que jamais le besoin d'être secondé unanimement et constamment en cette noble entreprise par vous, Vénérables Frères, appelés à participer à Notre office pastoral, par chaque membre du clergé et chacun des fidèles confiés à vos soins. Tous, en effet, dans l'Eglise de Dieu, sommes appelés à former ce corps unique dont la tête est le Christ : corps étroitement organisé, comme l'enseigne l'apôtre saint Paul (EPHES., IV, 16), coordonné et uni par les liens des membres qui se prêtent un mutuel concours et dont chacun, selon sa mesure d'activité, grandit et se perfectionne dans la charité. Et si, dans cette œuvre d'édification du corps du Christ (EPHES., IV, 12), Notre premier devoir est d'enseigner, d'indiquer le droit chemin à suivre et d'en proposer les moyens, d'avertir et d'exhorter paternellement, c'est aussi le devoir de Nos très chers fils, répandus dans le monde, d'accueillir Nos paroles, de les réaliser d'abord en eux-mêmes, et de concourir efficacement à les réaliser aussi chez les autres, chacun selon la grâce reçue de Dieu, selon son état et ses fonctions, selon le zèle dont il a le cœur embrasé.

Objet de cette Encyclique : l'action catholique.

Nous voulons seulement rappeler ici ces œuvres multiples de zèle qui tendent au bien de l'Eglise, de la société et des individus, désignées communément sous le nom d'action catholique, qui fleurissent, par la grâce de Dieu, en tout lieu, et abondent aussi dans notre Italie. Vous comprenez

(1) L'Encyclique a paru en italien.
(2) Les sous-titres ont été ajoutés pour faciliter la lecture du document.

bien, Vénérables Frères, comme elles doivent vous être chères, et combien Nous désirons intimement les voir affermies et favorisées. Non seulement, à plusieurs reprises, Nous en avons traité de vive voix avec quelques-uns au moins d'entre vous et avec leurs principaux représentants en Italie, alors qu'ils Nous rendaient en personne l'hommage de leur dévouement et de leur affection filiale, mais aussi en publiant Nous-même sur ce sujet, ou en faisant publier par Notre autorité divers actes que vous connaissez tous déjà. Il est vrai que quelques-uns d'entre eux, comme le réclamaient des circonstances douloureuses pour Nous, étaient plutôt destinés à écarter les obstacles opposés à la marche plus rapide de l'action catholique et à condamner certaines tendances indisciplinées, qui allaient s'insinuant, au grave détriment de la cause commune. Il tardait donc à Notre cœur d'adresser à tous une parole de paternel encouragement et d'exhortation, afin que sur le terrain débarrassé, autant qu'il dépend de Nous, des obstacles, on continue à édifier le bien et à l'accroître largement. Il Nous est donc agréable de le faire à présent par Notre lettre pour la consolation commune, avec la certitude que Nos paroles seront docilement écoutées et obéies de tous.

L'action catholique doit embrasser tout ce qui peut contribuer à étendre le règne de Dieu.

Très vaste est le champ de l'action catholique ; elle n'exclut, par elle-même, absolument rien de tout ce qui, en quelque manière, directe ou indirecte, appartient à la divine mission de l'Eglise. On reconnaît sans peine la nécessité du concours individuel à une œuvre si importante, non seulement pour la sanctification de Nos âmes, mais encore pour répandre et toujours mieux développer le règne de Dieu dans les individus, les familles et la société, chacun procurant selon ses propres forces le bien du prochain par la diffusion de la vérité révélée, l'exercice des vertus chrétiennes et les œuvres de charité et de miséricorde spirituelle ou corporelle. Telle est la conduite digne de Dieu à laquelle nous exhorte saint Paul pour lui plaire en toutes choses, produisant du fruit en toutes sortes de bonnes œuvres, et grandissant dans la science de Dieu : *Ut ambuletis digne Deo per omnia placentes : in omni opere bono fructificantes, et crescentes, in scientia Dei* (COLOSS., I, 10).

N'est point exclu de l'action catholique le bien-être des individus, des familles et de la société. D'elle est née la civilisation chrétienne.

Outre ces biens, il en est un grand nombre, appartenant à l'ordre naturel, qui n'entrent pas directement dans la mission de l'Eglise, mais en découlent aussi, comme une natu-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

relle conséquence. Si grande est la lumière de la révélation catholique, qu'elle se répand très vive sur toute science ; si grande la force des maximes évangéliques, que par elles les préceptes de la loi naturelle s'enracinent plus profondément et se trouvent renforcés ; si grande, enfin, l'efficacité de la vérité et de la morale enseignées par Jésus-Christ, que même le bien-être matériel des individus, de la famille et de la société humaine s'en trouve providentiellement aidé et favorisé. L'Eglise, tout en prêchant Jésus crucifié, scandale et folie pour le monde (I Cor., I, 25), est devenue la toute première inspiratrice et propagatrice de la civilisation ; elle la répandit partout où prêchèrent ses apôtres, conservant et perfectionnant les bons éléments des antiques civilisations païennes, arrachant à la barbarie et dressant à une forme civilisée de société les nouveaux peuples qui se réfugiaient dans son sein maternel, et donnant à la société entière, quoique peu à peu, mais d'une marche sûre et toujours progressive, cette empreinte si éclatante, qu'elle conserve encore universellement aujourd'hui. La civilisation du monde est une civilisation chrétienne ; et d'autant plus réelle, plus durable, plus féconde en fruits précieux, qu'elle est plus nettement chrétienne ; d'autant plus décadente, pour le plus grand détriment du bien social, qu'elle se soustrait davantage à l'idée chrétienne. Aussi, par la force intrinsèque des choses, l'Eglise devient encore de fait gardienne et protectrice de la civilisation chrétienne. Et ce fait, en d'autres siècles de l'histoire, fut reconnu et admis ; il forme encore le fondement inébranlable des législations civiles. Sur ce fait se sont appuyées les relations entre l'Eglise et les Etats, la reconnaissance publique de l'autorité de l'Eglise dans toutes les matières qui touchent de quelque façon à la conscience, la subordination de toutes les lois de l'Etat aux divines lois de l'Evangile, l'accord des deux pouvoirs Etat et Eglise, afin de procurer de telle manière le bien temporel des peuples, que le bien éternel n'en eût pas à souffrir.

Nous n'avons pas besoin de vous dire, ô Vénérables Frères, quelle prospérité et quel bien-être, quelle paix et concorde, quelle respectueuse soumission à l'autorité et quel excellent gouvernement on obtiendrait et maintiendrait dans le monde, si on pouvait complètement réaliser le parfait idéal de la civilisation chrétienne.

Opposition faite à la civilisation chrétienne.

Mais, étant donnée la lutte continuelle de la chair contre l'esprit, des ténèbres contre la lumière, de Satan contre Dieu, il n'y a pas tant à espérer, du moins dans toute cette mesure. Aussi, voit-on qu'on arrache sans cesse quelque chose aux conquêtes pacifiques de l'Eglise, pertes d'autant

plus douloureuses et funestes, que la société humaine tend davantage à se diriger d'après des principes opposés au concept chrétien, et même à apostasier entièrement Dieu.

Mais ce n'est pas une raison pour se décourager. L'Eglise sait que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle ; mais elle sait encore qu'elle trouvera l'oppression dans le monde, que ses apôtres sont envoyés comme des agneaux parmi les loups, que ses fidèles seront toujours couverts de honte et de mépris, comme fut rassasié de haine et de mépris son divin Fondateur. L'Eglise va cependant sans peur en avant, et tandis qu'elle répand le royaume de Dieu là où il n'avait pas encore été prêché, elle cherche par tous les moyens à réparer les pertes du royaume déjà conquis. *Instaurare omnia in Christo* fut toujours la devise de l'Eglise, et c'est particulièrement la nôtre dans ces terribles moments que nous traversons. Restaurer toutes choses non d'une manière quelconque, mais dans le Christ ; *quæ in cœlis et quæ in terra sunt in ipso,* ajoute l'apôtre (Eph., I, 10), restaurer dans le Christ, non seulement ce qui appartient proprement à la divine mission de l'Eglise, conduire les âmes à Dieu, mais ce qui encore, comme nous l'avons expliqué, dérive spontanément de cette divine mission, la civilisation chrétienne dans l'ensemble de tous les éléments et dans chacun de ceux qui la constituent.

Services rendus par les associations laïques qui luttent pour les œuvres en faveur de la civilisation chrétienne.

Et, pour nous arrêter à cette seule dernière partie de la restauration désirée, vous voyez, Vénérables Frères, quelle aide apportent à l'Eglise ces troupes choisies de catholiques, qui se proposent précisément de réunir ensemble toutes leurs forces vives, afin de combattre par tout moyen juste et légal la civilisation antichrétienne ; réparer par tous les moyens les désordres très graves qui en dérivent ; ramener Jésus-Christ dans la famille, dans l'école, dans la société ; rétablir le principe de l'autorité humaine comme représentant celle de Dieu ; prendre souverainement à cœur les intérêts du peuple, et particulièrement de la classe ouvrière et agricole, non seulement en inculquant au cœur de tous le principe religieux, unique vraie source de consolation dans les épreuves de la vie, mais en s'efforçant d'essuyer leurs larmes, d'adoucir leurs peines, d'améliorer leurs conditions économiques par des mesures bien comprises ; s'employer enfin pour que les lois publiques soient selon la justice, et que l'on corrige ou supprime celles qui lui sont contraires ; défendre, en un mot, et soutenir dans un esprit vraiment catholique les droits de Dieu en toutes choses, et ceux non moins sacrés de l'Eglise.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

L'ensemble de toutes ces œuvres, soutenues et répandues en grande partie par le laïcat catholique, et diversement comprises selon les besoins propres de chaque nation et les circonstances particulières où se trouve chaque pays, est précisément ce que l'on a coutume de désigner par un terme plus spécial et assurément très noble : *action catholique* ou *action des catholiques*.

En tous temps, elle est venue en aide à l'Eglise, et l'Eglise a toujours accueilli favorablement cette aide et l'a bénie, bien que diversement réalisée selon les époques.

(A suivre.)

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**

II. — **L'union des catholiques pour la revendication et la défense de leurs droits.**

III. — **L'ordination du 25 Juillet** (Retraite préparatoire du 20 au 24).

Retraites. — Des retraites spéciales pour les instituteurs et pour les institutrices libres auront lieu pendant les vacances prochaines, à Quimper et à Morlaix, aux dates ci-dessous indiquées :

Pour les instituteurs : à Morlaix (La Salette), du 30 Juillet au 3 Août.

Pour les institutrices : à Morlaix (La Salette), du 6 au 10 Août ;
A Quimper (maison de la Retraite), du 17 au 23 Août.

N. B. — A cause de la nouvelle loi militaire l'appel des jeunes soldats se trouvant avancé, les retraites doivent l'être également. Elles auront lieu, *dans le courant de Septembre*, à des dates que, nous donnerons en temps utile, en indiquant les modifications apportées par suite au tableau des retraites publié par l'*Ordo* et affiché dans les églises.

Guimiliau. — **Avis de service anniversaire.** — Le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. J. Guillou, ancien recteur de Saint-Sauveur, sera célébré à Guimiliau le jeudi 20 Juillet, à *10 heures 1/4*.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Richard, vicaire à Plouhinec, recteur de Lanneufret, en remplacement de M. Duédal, démissionnaire pour cause de santé ;

M. Beuzet, vicaire à Landudec, vicaire à Plouhinec ;

M. Drénou, jeune prêtre de Moëlan, vicaire à Landudec ;

M. Goudédranche, recteur de l'Ile Molène, recteur de Landrévarzec ;

M. Pelléter, vicaire à Pleyben, recteur de l'ile Molène ;

M. Pennec, vicaire à Kerfeunteun, recteur d'Irvillac.

Noces d'or sacerdotales. — Mercredi dernier, 12 Juillet, M. Le Roux, recteur de Lennon, célébrait le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale. Monseigneur l'Evêque s'est associé à la fête en accordant au jubilaire la faveur de porter désormais le camail de curé-doyen.

La nouvelle de cette distinction méritée a été accueillie avec bonheur par les paroissiens de Lennon ; les prêtres du diocèse seront également heureux de l'apprendre. En leur nom à tous, nous offrons au bon et vénéré M. Le Roux nos félicitations les plus sincères, en y ajoutant le vœu de voir se prolonger encore longtemps sa verte vieillesse. *Ad multos annos !*

Traitement rétabli. — Par décision ministérielle du 3 Juillet courant a été rétabli, à partir du même jour, le traitement de M. Déniel, recteur de Plogoff.

* * *

Il reste encore, à l'heure actuelle, 85 prêtres de notre diocèse privés de traitements.

On sait que le Sénat, dans sa séance de mardi, a rejeté (par 152 voix contre 70) l'amendement de M. de Chamaillard demandant que l'amnistie soit étendue aux ministres des cultes.

Succès aux examens. — Nous sommes heureux d'annoncer, en y applaudissant de tout cœur, le brillant succès récemment obtenu, devant les Facultés de Rennes, par deux de nos jeunes confrères : M. l'abbé Dujardin, professeur au collège de Lesneven, a été reçu (avec mention) licencié ès-lettres philosophie, et M. l'abbé Saluden, professeur à l'Ecole Notre-Dame de Bon-Secours, à Brest, licencié ès-sciences.

Iles d'Ouessant et de Molène. — **Visite épiscopale.** — Le mercredi 5 Juillet, Mgr l'Evêque s'est rendu à Ouessant, puis à Molène, et, dans cette journée toute maritime, il a donné la Confirmation à environ 250 enfants. Ce fut la clôture de sa tournée pastorale de 1905, au cours de laquelle on a compté plus de 17,000 confirmés.

La traversée du Conquet aux deux îles Finistériennes offre, sans contredit, aux touristes un attrait sauvage de premier ordre : des écueils sans nombre à la crête écumante ; des courants impétueux qui embarquent les franges de leurs lames et mettent à mal

Archives diocésaines de Quimper et Léon

le cœur du passager ; des îlots, toujours fumants comme des cratères en éruption, où le goëmon se convertit en soude ; des drames de naufrages historiques, dont les indigènes vous indiquent le théâtre précis et vous racontent les scènes terrifiantes ; est-ce que cela ne vaut pas d'être parcouru à bord d'un vapeur qui défile devant ces spectacles ou ces souvenirs, en défiant d'ailleurs tout danger ? Il n'y a que les indigènes à s'aventurer au large, un frêle canot sous les pieds, la godille à la main, et à chevaucher sur les vagues sans craindre d'être engloutis. Rien qu'à contempler leur tranquille audace, les profanes ne sont qu'à demi rassurés...

Mais la visite de l'Evêque est tout autrement intéressante, parce qu'elle met en mouvement et en fête toute la population de l'île. On la voit, dès l'arrivée, couvrant de ses rangs pressés, et animant les roches qui surplombent l'entrée du port. Personne ne peut faire un pas de plus au-devant du Pontife ; mais tous l'appellent de leurs vœux. Leur empressement n'est-il pas le plus touchant de tous les souhaits de bienvenue ? et que manque-t-il à cet accueil, quand ils se sont agenouillés spontanément et qu'ils ont recueilli, au passage de leur Evêque, une première bénédiction ? A ce moment et à cette attitude, on saisit sur le vif l'âme foncièrement chrétienne de nos insulaires. Et puisse-t-elle se garder de tout contact pernicieux !

On dit que les travaux publics exécutés à Ouessant pour la défense de l'île détournent un trop grand nombre de bras des occupations plus saines de l'agriculture, auxquelles les ancêtres s'adonnaient pour le plus grand bien de leurs familles ; on dit encore que l'installation récente d'une garnison a importé dans l'île des manières de vivre qui y étaient inconnues jusqu'alors. Les parents y veillent de près, en union avec le clergé paroissial, si perspicace et si dévoué. Qu'ils redoublent de vigilance.

Idéale est, au contraire, la situation morale et religieuse de Molène. Le flot qui baigne les contours de cette île n'y a pas déposé les tristes présents d'une civilisation déprimante. La paroisse est pure de tout mélange, son unité est parfaite. Quoi de plus beau que ce Recteur descendant à la mer avec ses pêcheurs pour y chercher sa subsistance, et que tous ces pêcheurs montant à l'église avec leur Recteur pour y chanter les offices de leurs voix exercées à dominer les clameurs de l'océan ! Quoi aussi de plus fort ! Vienne la séparation ; elle brisera son orgueil sur l'humble roche de Molène.

X...

Lampaul-Guimiliau. — **Ordination.** — L'ordination pour les séminaristes de Saint-Jacques a eu lieu, comme d'habitude, le 29 Juin, fête de S. Pierre et de S. Paul, à Lampaul-Guimiliau, dont l'aimable recteur met gracieusement son église à la disposition du Séminaire. C'est un évêque breton, Mgr Jules Pichon, archevêque titulaire de Cabaza et coadjuteur de Mgr l'archevêque de Port-au-Prince (Haïti), qui conféra les ordres. Une heureuse attention de M. le Supérieur lui désigna comme diacre et sous-

diacre ses deux frères, MM. Eugène Pichon, vicaire à Concarneau, et Léon Pichon, vicaire à St-Pol-de-Léon. Le fait est assez rare pour qu'il mérite d'être signalé. Il a été remarqué de tous les assistants.

Les ordinands étaient au nombre de 35 :

3 pour la prêtrise : MM. Braûn, de Metz ; Guillas, de Vannes ; Serbon, de Saint-Brieuc ;

1 pour le diaconat : M. Jégo, de Vannes ;

10 pour le sous-diaconat : MM. Pauaget, Boivin, Gouin, Le Jeanvre, de Rennes ; MM. Bernard, Le Breton, Pangam, Sibéril, de Quimper ; M. Loigo, de Vannes ; M. Richard, de Saint-Brieuc ;

8 pour les ordres mineurs et 13 pour la tonsure.

Cinquante prêtres au moins assistaient à l'ordination : Mgr Guillaume, camérier secret de Sa Sainteté, vicaire général des Cayes ; M. Berthou, curé-doyen de Landivisiau ; M. Hameury, recteur de Dirinon, qui avait prêché la retraite préparatoire à l'ordination avec le talent que l'on sait et dont la parole chaude et ardente avait charmé et enthousiasmé tous les séminaristes ; tous les directeurs du Séminaire, plusieurs missionnaires d'Haïti, momentanément en France pour raison de santé.

Un seul manquait : Mgr Kersuzan, qu'une douloureuse et longue maladie retient à Paris ; mais lui aussi était de cœur au milieu de ses chers séminaristes, ce jour-là.

« Vous m'êtes d'autant plus chers, a dit Mgr Pichon aux ordinands, que vous êtes les prémices de mon ministère épiscopal ». Et tous ont dû répondre dans leur cœur : Que Dieu daigne bénir les débuts de votre épiscopat et vous conserve longtemps encore à la mission d'Haïti !

J. F. H.

La grande Troménie de saint Ronan en 1905.

En 1887 et 1893, j'ai dit ce qu'est cette solennité unique ; après l'avoir revue en 1899, je crus devoir m'abstenir d'une nouvelle description où je me serais nécessairement répété ; le même motif m'impose encore aujourd'hui une grande brièveté. C'est qu'en effet, il n'en est pas de cette fête traditionnelle et locale comme des solennités que l'on voit partout : voyez dix processions du Très Saint-Sacrement, vous pourrez avoir dix descriptions bien différenciées ; mais la Troménie est toujours semblable à elle-même, et il faut qu'il en soit ainsi. Le seul changement qui s'y soit opéré en ce quart de siècle, c'est la suppression des fifres, suppression que je ne suis pas seul à regretter vivement. Les airs en usage dans toute la région avaient un caractère assez étrange ; ils étaient réservés exclusivement pour les cérémonies religieuses, et par conséquent leur conservation ne présentait aucun inconvénient. Il n'en était pas de même partout où les fifres se faisaient entendre ; jugez-en plutôt. Je venais d'être ordonné prêtre et je passais une partie de mes vacances à l'abbaye de Langonnet ; un très vénérable prêtre du voisinage, M. Pierre, recteur de Trégornan,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

avait demandé à la communauté, pour le jour de son pardon, un célébrant et un prédicateur ; le bon Père Le Jeune accepta de prêcher et me réclama comme compagnon. Comme je sortais de la sacristie, qui ouvrait directement sur le chœur, les fifres me saluent par un air qui courait les rues en cette année 1868 :

J'ai perdu ma culotte,
Mon bonnet,
Mes bas, ma redingote,
Mon gilet ;
Après tant de superflu
Me voilà bientôt tout nu
Pour avoir trop bu.

Les airs qui succédèrent à celui-là n'étaient pas aussi folichons, mais tous cependant manquaient de gravité ou du moins de caractère religieux. Quant à moi, en entendant cette entrée solennelle, j'eus la bonne fortune d'apercevoir le Saint-Sacrement exposé sur l'autel, et le respect me permit de garder mon sérieux... Mais Trégornan (Côtes-du-Nord) est loin de Locronan, où les fifres ne se seraient jamais passé pareilles fantaisies. Puissent-ils reparaître en 1911, ou même dimanche prochain 16 Juillet. Leur suppression a été un acte de vandalisme. Il y a heureusement une compensation : le vendredi soir, j'entendais du presbytère des chants qui, venant d'assez loin, me semblaient être exécutés avec un goût remarquable, et comme je ne cachais pas mon admiration, M. le Recteur eut l'amabilité de me conduire à une maisonnette située au bas de son jardin ; là je trouvai un groupe de jeunes gens, presque tous carriers ; un de leurs camarades, agriculteur celui-là, les accompagnait à l'harmonium ; je pus juger alors que leurs chants n'étaient pas beaux seulement de loin ; ils interprétaient aussi bien les cantiques à deux voix que le plain-chant à l'unisson ; tous ceux qui les ont entendus, le samedi aux premières vêpres et le lendemain à la grand'messe ou à la Troménie, seront de mon avis.

Le samedi matin, je retrouvai mes jeunes carriers, non plus dans leur petite salle de patronage, mais sur la grande route. Très confiants vis-à-vis de l'excellent Recteur qui les a groupés, ils s'étaient offerts à ériger un arc-de-triomphe, tant ils étaient heureux et fiers de voir l'Evêque de Quimper rehausser la Troménie de sa présence. Naturellement, leur proposition avait été acceptée aussi gracieusement qu'elle avait été offerte, et leur travail gratuit fut joyeusement exécuté.

Dans l'après-midi du samedi, la petite ville commence à prendre un air de fête ; il n'est guère de maison qui n'ait reçu des hôtes venus surtout de Quimper ; quiconque est né à Locronan serait perdu s'il ne venait à la Troménie, aussi frères et cousins font-ils appel à tous les cousins et à tous les frères et promènent-ils leurs hôtes endimanchés. Vers le soir, les prêtres commencent à arriver, et ils sont assez nombreux pour le chant des premières vêpres. Le lendemain, on en comptera vingt-cinq groupés autour de leur

Evêque. Entre temps, les religieuses ont décoré l'église avec un goût remarquable.

A minuit, la belle sonnerie annonce que la Troménie est ouverte ; à 4 heures, les messes commencent à l'église et dans la chapelle en planches de Plaç-ar-C'horn ; à la même heure aussi les premiers pèlerins viennent vénérer les reliques de saint Ronan.

A 9 h. 1/2, Monseigneur arrive ; un peu avant 10 heures, Sa Grandeur, assistée de M. Abgrall, chanoine titulaire, et de M. Vieille-Cessay, secrétaire de l'évêché, vicaire général honoraire, préside la procession de Locronan, qui va recevoir les processions des paroisses voisines : Plonévez-Porzay et Kerlaz, Plogonnec et Quéménéven. On connaît le rite très touchant employé en pareille circonstance : toutes les croix et toutes les bannières défilent les unes devant les autres et leurs porteurs les mettent un instant en contact, baiser symbolique indiquant l'union fraternelle entre les églises de la contrée.

A la grand'messe, célébrée par M. Auffret, curé-doyen de Douarnenez, Monseigneur tient chapelle. A l'Evangile, M. Poulhazan, curé-doyen de Briec, prêche sur cette charité fraternelle dont saint Ronan a donné de si éclatants exemples.

Après la messe, vénération des reliques au chant du cantique de saint Ronan, dont les couplets alternent avec le son des tambours. Il est midi quand le clergé prend place autour de son Evêque, à la table de M. Colléter, recteur de Locronan ; à la fin du repas, celui-ci remercie Sa Grandeur avec une simplicité du meilleur goût et une cordialité vraiment filiale, et Monseigneur répond.

A 2 heures, comme il avait été annoncé, la procession part de la chapelle du Pénity et accomplit son parcours par un temps très favorable ; il y a un beau soleil dont l'ardeur est tempérée par une brise légère. Quand l'interminable cortège arrive au sommet de la montagne, Monseigneur est là pour contempler ce beau spectacle ; plusieurs émettent l'opinion que la foule est plus compacte qu'aux Troménies précédentes ; mais il y a moins de curieux, d'Anglais et de photographes amateurs.

Après un très court repos, le Prélat revêt les ornements épiscopaux et va jusqu'à la chaire en granit, surmontée de la statue de saint Ronan ; là il prononce une allocution que toute la foule peut entendre, tant elle est dite d'une voix vibrante et forte ; elle est écoutée avec une profonde attention.

Monseigneur supplie son immense auditoire de conserver sa confiance dans les Saints, puissants amis de Dieu, nos intercesseurs et nos modèles ; il le félicite de s'être groupé dans ce lieu sanctifié naguère par saint Renan, mais surtout le conjure de prier pour l'Eglise qui traverse une crise si douloureuse... Puis le cortège se reforme sous ses croix et ses bannières, et s'en va chantant et priant ; le ciel est sombre et voilé, une brume légère s'étend sur tout le pays et donne au panorama une teinte de tristesse, et cependant cette soirée n'est point sans beauté. Il est environ 6 h. 1/2 quand le clergé et les fidèles quittent l'église.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

† †

Bénédiction de l'école libre.

Après la grand'messe, la procession de Locronan devait se rendre aux nouveaux bâtiments où s'est récemment établie l'école chrétienne pour les filles de la localité ; mais les processions des paroisses voisines n'ont point voulu se priver de cette fête : elles sont venues là avec leurs croix et leurs bannières assez nombreuses pour dissimuler sous leurs brillantes couleurs tous les murs de la cour. Naguère, les Filles du Saint-Esprit dirigaient l'école communale de Locronan ; quand la direction en fut donnée à des maîtresses laïques, la population voulut avoir une école où Dieu serait le maître ; le Recteur et l'Adjoint au Maire vinrent exposer leur désir à l'Evêque qui ne leur dissimula pas les difficultés de l'entreprise, et comme il persistèrent dans leur dessein, Monseigneur les bénit et les encouragea.

C'est ce que Sa Grandeur rappelle en félicitant le prêtre, le catholique zélé et la population chrétienne qui, ayant voulu fermement cette école, la possèdent aujourd'hui et la voient déjà florissante.

Après avoir reçu les remerciements des enfants, Monseigneur préside à la bénédiction en usant des très belles formules approuvées par l'Eglise pour la bénédiction des écoles, puis la procession rentre à l'église au chant du *Te Deum*.

Souvenirs de l'Institut de Ploërmel

Par Auguste Auvray. — Un beau volume in-8° de 520 pages, 4 fr. 50 (Vannes, imprimerie Lafolye). — En vente, chez les libraires catholiques du diocèse.

« Le titre de cet ouvrage, écrit M. A. M. Guyot dans un remarquable compte-rendu publié par la *Semaine religieuse* de Vannes, suffirait à le recommander, si le nom de l'auteur n'était déjà par lui-même une recommandation. M. Auguste Auvray n'est, en effet, qu'une seule et même personne avec l'ancien Directeur de la *Chronique de l'Institut*, bien connu autrefois sous le nom de Frère Alexis-Marie. Sur 40 années environ qu'il a passées dans l'Institut, il a été pendant près de 26 ans professeur dans divers établissements, puis secrétaire particulier du R. F. Cyprien, puis secrétaire général, et enfin Assistant du R. F. Abel, à partir de l'année 1897. Personne, on le voit, n'était plus désigné que lui pour écrire ce livre. Admirablement placé pour se renseigner sur l'Institut et son fonctionnement, mêlé depuis longtemps aux événements les plus importants de son histoire, surtout aux douloureuses épreuves des dernières années, il peut dire, comme Enée racontant la ruine de Troie :

. . . . . *Quæque ipse miserrima vidi,*
Et quorum pars magna fui (1).

(1) J'ai vu ces tristes événements et j'y ai pris une grande part.

Sous le titre modeste de *Souvenirs*, le livre qu'il nous présente est, en réalité, une histoire complète de l'Institut, un tableau vivant de ce qu'il était quand le vote du 18 Mars 1903 vint disperser les Frères à tous les vents du ciel. On ne lira pas sans émotion la préface, où l'auteur expose, dans les termes les plus touchants, les raisons qui l'ont déterminé à entreprendre ce travail.

Il dédie son livre, écrit d'une plume facile, alerte et bien française, au clergé des cinq diocèses bretons, à tous les prêtres « qui ont toujours uni leurs efforts à ceux des Frères pour le bien de l'enfance et de la jeunesse » ; aux bienfaiteurs et amis de l'Institut, « qui sont légion et valent par le cœur encore plus que par le nombre » ; aux Frères dispersés, « qui expient la faute de s'être dévoués à l'instruction chrétienne de l'enfance » ; aux anciens élèves des Frères, « qui couvrent la France, la Bretagne surtout », sans compter les colonies françaises, Haïti et le Canada ; au troupeau plus cher et plus intime de ses anciens élèves, dont le souvenir lui inspire des pages émues ; enfin « à tant d'hommes généreux, à tant de femmes et de jeunes filles qui ont donné de leur personne pour défendre le droit et la liberté ».

Avec des catégories de lecteurs si nombreuses et si variées, le succès de l'ouvrage serait assuré, s'il ne l'était déjà par son réel mérite et par l'intérêt dont il est rempli » !

Après avoir parcouru ces pages, on aime à se dire que le passé qu'elles racontent, plein d'édification et de gloire, n'est pas une histoire finie : une œuvre comme l'Institut de Ploërmel ne peut pas périr ! Quand la tempête aura passé, l'histoire de ces temps servira de leçon à l'avenir, et si (ce qu'à Dieu ne plaise !) la foi s'est affaiblie, cette histoire dira où aller chercher les régénérateurs de la foi chrétienne...

Le dernier chapitre du beau livre de M. A. Auvray « avec son titre qui est une fière devise : *Espoir quand même*, est fait pour réconforter ceux qui, dans les écoles privées, travaillent à l'œuvre sainte de l'éducation. Ce livre leur fera du bien, tout en leur coûtant quelques larmes au souvenir d' « hier » comparé à « aujourd'hui » ; mais heureusement il y a « demain » ; et, comme l'écrivait dernièrement un élève des Frères à son ancien professeur : « Il n'est pas possible que la persécution reste, pour la pre« mière fois, triomphante ». Ce vrai chrétien a raison : les persécuteurs passent et Dieu reste. »

L'ouvrage a été honoré des lettres les plus élogieuses de Son Em. le cardinal Labouré, archevêque de Rennes, de Mgr Rouard, évêque de Nantes, de Mgr Dubillard, évêque de Quimper, de Mgr Dulong de Rosnay, prélat de la Maison du Pape, de MM. Dieulangard, vicaire capitulaire de Vannes, et du Bois de la Villerabel, vicaire général de Saint-Brieuc.

Nous sommes heureux de reproduire la lettre écrite par notre vénéré Evêque, si dévoué à la cause de l'enseignement chrétien.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ÉVÊCHÉ
DE QUIMPER
ET DE LÉON

Plouvien
(en tournée pastorale), le 10 mai 1905.

BIEN CHER MONSIEUR,

Vous avez écrit les *Souvenirs de l'Institut de Ploërmel*. C'est un excellent livre qui se recommande d'une façon toute spéciale aux anciens Frères de l'Instruction chrétienne résidant actuellement dans notre diocèse, et aussi, d'une manière générale, à tous ceux qui s'occupent de l'éducation chrétienne de nos jeunes gens, soit dans nos écoles primaires, soit dans nos maisons d'enseignement secondaire.

Avec quel puissant intérêt les fils dispersés de l'abbé Jean-Marie de la Mennais liront les belles pages que vous avez consacrées aux origines de l'Institut, et surtout à la mémoire du second supérieur, de cet excellent Frère Cyprien, que beaucoup ont connu, et qui fut, pendant de longues années, l'âme et la vie de la Congrégation, celui qui lui donna son caractère propre et sa forme définitive !

Avec quelle joie ils revivront ces souvenirs si simples et si émouvants ! Quelle que soit aujourd'hui leur situation au milieu du monde, en rapprochant de ce cœur de Père leurs âmes troublées et meurtries, ils se sentiront devenir meilleurs, plus forts et plus vaillants que jamais pour les bons combats.

Ce que vous dites ensuite, cher Monsieur, du *Frère Instituteur* me paraît digne des plus grands éloges, et de nature à impressionner vivement tous ceux qui se préoccupent sérieusement de l'éducation intellectuelle et morale de notre chère jeunesse.

Le jeune Frère dont vous citez les paroles résume admirablement bien ce qu'a été, ce que doit être « le Frère Instituteur » ! Pour que nous remplissions notre belle mission comme il convient, « il faut que nous soyons des saints d'abord, des éducateurs ensuite, et en troisième lieu des instituteurs ». Voilà une manière de voir, une appréciation professionnelle qu'un certain monde ne comprendra jamais !

Je dois enfin ajouter que le chapitre sur l'*Education* et l'*Enseignement Congréganiste* est un petit chef-d'œuvre de bon sens et d'expérience. — Il est de la plus haute importance, comme vous l'affirmez si bien, que nos populations chrétiennes, dans le choix qu'elles font des maîtres à donner à leurs enfants, ne confondent jamais l'instruction avec l'éducation. L'instruction vaut quelque chose, mais sans l'éducation elle est absolument impuissante à former l'homme de bien.

Je vous sais gré aussi de la précision avec laquelle vous déterminez si nettement le rôle moral de nos surveillants et de nos maîtres d'études dans nos pensionnats. Il est certain que ces fonctions sont entre toutes des plus délicates, et que les directeurs d'établissements ne peuvent apporter trop d'attention dans le choix des personnes qui doivent les remplir.

Je veux, en un mot, résumer mon appréciation sur votre travail. Votre livre, les *Souvenirs de l'Institut de Ploërmel*, est un excellent livre : il fera beaucoup de bien, et il rendra de très réels services à l'enseignement chrétien.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments affectueux et dévoués.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper et de Léon.

Jeunesse Catholique Bretonne. — Le Comité Provincial de l'*Union de la Jeunesse Catholique Bretonne* organise pour le dimanche 30 Juillet un grand pèlerinage populaire à Sainte-Anne d'Auray.

Il demande à tous les jeunes catholiques bretons d'être fidèles à ce pieux rendez-vous.

Il est convaincu que, dans les circonstances présentes, la *Jeunesse Catholique* de la Bretagne tout entière saura prouver qu'elle est une force réelle, et elle donnera à cette manifestation de foi tout le caractère grandiose qu'elle doit revêtir.

Nous publierons prochainement les grandes lignes du programme ; disons seulement aujourd'hui qu'un orateur du Comité National de l'A. G. J. F. se fera entendre.

Pèlerinage national à Rome, sous la présidence d'honneur de S. Em. le Cardinal Richard, archevêque de Paris, et la présidence de M. le chanoine Odelin, vicaire général, président du Comité national.

Du 10 au 27 Septembre 1905, 6 jours à Rome.

Paris, Lyon, Marseille, Florence, Rome, Assise, Padoue, Venise (2 jours), Milan (1 jour), Saint-Gothard, Lucerne, Interlaken (25 heures), Pontarlier, Paris. Départs de Paris le 10 Septembre.

Les dames sont admises.

Prix des billets, tout compris, de Paris à Paris : 1re classe, avec hôtel à Rome, 440 fr. — 2e classe, avec hôtel à Rome, 360 fr. — 2e classe, avec Sainte-Marthe, 310 fr. — 3e classe, avec hôtel à Rome, 293 fr. — 3e classe, avec Sainte-Marthe, 248 fr.

Demander la circulaire-programme, en joignant un timbre pour la réponse, au Bureau Central du Comité national, 31, rue Lamarck (18e).

Courtes réponses à des niaiseries courantes.

Après tout, je suis libre. — C'est même pour cela que vous répondrez, un jour, de tous vos actes.

Il faut être de son temps. — Et plus encore, il faut être de l'éternité.

Je n'ai pas la foi. — Raison de plus pour chercher à l'avoir.

Il y a des savants qui n'ont pas de religion. — C'est qu'ils ne sont pas savants en tout.

Il faut faire comme les autres. — Oui, quand ils font bien.

On se moquerait de moi. — Il faut bien faire et laisser dire.

La religion, c'est l'ignorance. — Oui, chez vous ; sans quoi vous en parleriez autrement.

C'est dans mon journal. — Vous avez un rude estomac, si vous avalez tout ce qui s'y trouve.

(A suivre.)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

BIBLIOGRAPHIE

Histoire critique des événements de Lourdes, apparitions et guérisons, par M. l'abbé Georges Bertrin, agrégé de l'Université, docteur ès lettres, professeur à l'Institut catholique de Paris. — Un vol. in-8° de IV-558 pages, illustré de 20 simili-gravures hors texte. Prix franco 4 fr. 50. *Nouvelle édition.* (V. Lecoffre, éditeur.)

L'histoire des événements de Lourdes, depuis les apparitions jusqu'aux dernières guérisons miraculeuses, n'avait pas encore été présentée dans son ensemble. Le livre de M. Bertrin est donc très neuf déjà à ce point de vue ; mais il l'est plus encore par la manière dont l'auteur raconte ; car il discute et juge en racontant, et sa discussion est serrée, convaincante, victorieuse ; il est impossible à un esprit loyal de ne pas se rendre à ses conclusions.

Aussi, le Souverain Pontife Pie X, ratifiant l'accueil extrêmement favorable qu'a fait à l'ouvrage le Congrès Marial de Rome, a écrit spontanément à M. Bertrin une lettre personnelle, où il loue « la vérité des récits qu'appuient toutes les ressources de la critique », et aussi « la force apologétique de l'ouvrage, et la manière de discuter, très solide, dit le Bref, et *tout à fait digne d'admiration* ». Et, en effet, l'écrivain ne laisse pas une seule objection, même parmi celles qui sont les plus embarrassantes, sans y opposer une réponse nette et décisive.

Ajoutez que le mérite de la forme égale la valeur du fonds. Cette *Histoire* se lit avec un intérêt si vif, qu'on ne peut plus s'arrêter, une fois la lecture commencée.

Tous les journaux catholiques s'accordent à reconnaître qu'elle est appelée à réveiller la foi dans bien des âmes ; elle a fait, du reste, plusieurs conversions, à peine publiée.

La première édition ayant été épuisée en quelques jours, on attendait impatiemment la seconde qui vient enfin de paraître. Outre le bref pontifical, on y lit, en tête, une lettre de l'évêque de Tarbes, qui « salue cette publication comme un véritable chef-d'œuvre » et ajoute : « Ce livre est pour moi l'histoire définitive de Lourdes ».

Lisez donc ce livre, et répandez-le à profusion, chez les gens simples comme chez les esprits cultivés, parmi les sceptiques de bonne foi comme parmi les croyants. Il convient à tous.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du numéro du 5 Juillet 1905 :

I. Les Trois Bienheureux Martyrs de Hongrie, par Henri CHÉROT. — II. Nos cathédrales, par Jules DOIZÉ. — III. Au Congrès d'Athènes, par Louis JALABERT. — IV. La Spontanéité intellectuelle, par Victor POUCEL. — V. L'Ame russe contemporaine, par Lucien ROURE. — VI. Le P. Auguste Belanger (notice nécrologique), par la RÉDACTION. — VII. Bulletin d'histoire théologique par Joseph BRUCKER. — VIII Encyclique de S. S. Pie X sur l'action catholique (11 Juin 1905). — IX. Revue des livres. — X. Événements de la quinzaine.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. **Vendredi 21 Juillet 1905.** N° 29.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Encyclique de Notre Saint Père le Pape Pie X aux Evêques d'Italie sur l'Action Catholique (à suivre).

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Rectification ; Offices extraordinaires ; Pèlerinage de Lourdes ; Distributions de prix ; L'ordination ; Nominations dans le clergé ; Lanmeur ; Fête de Notre-Dame des Naufragés, à la Pointe-du-Raz ; Brest ; Lesneven ; Nécrologie ; Sainte-Anne d'Auray.

III. — *Nouvelles du Monde catholique :* Rome ; France.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 23 Juillet. — 6e Dimanche après la Pentecôte. S. Apollinaire, Evêque, Martyr. Double. Rouge. A la messe, mémoires du Dimanche et de S. Liboire, Evêque.

Vêpres, à partir de Capitule, du suivant, avec mémoires de S. Apollinaire, du Dimanche et de sainte Christine, Vierge, Martyre.

Lundi, 24. — S. Cyrille et S. Méthode, Evêques *(du 7 Juillet)*. Double. Blanc.

Mardi, 25. — S. JACQUES, APÔTRE. Double de 2e classe. Rouge.

Mercredi, 26. — Ste ANNE, MERE DE LA T. SAINTE VIERGE. Double de 1re classe avec Octave. Blanc. *Office au Propre diocésain.*

Jeudi, 27. — S. Samson, Evêque *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.

Vendredi, 28. — S. Nazaire et ses compagnons, Martyrs. Semi-double. Rouge.

Samedi, 29. — Ste Marthe, Vierge. Double-majeur. Blanc.

Dimanche, 30. — 7e Dimanche après la Pentecôte. S. Guillaume, Evêque.

Au chœur, solennité de sainte Anne.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Saint-Marc	21-23 Juillet.
Scrignac	24-28 —
Primelin	29-31 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ENCYCLIQUE

DE NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE PIE X

AUX ÉVÊQUES D'ITALIE

sur l'Action Catholique.

(suite.)

Les œuvres doivent s'adapter aux besoins des divers temps.

Et ici, il faut tout de suite remarquer qu'il n'est pas possible de refaire de la même façon tout ce qui a pu être utile, et même seulement efficace, dans les siècles passés ; si grands sont les changements radicaux que la suite des temps introduit dans la société et la vie publique, et si grands les nouveaux besoins que les circonstances suscitent sans cesse.

Mais l'Eglise, dans la longue suite de son histoire, a toujours et en tous les cas, lumineusement prouvé qu'elle possédait une merveilleuse vertu d'adaptation aux conditions variables de la société civile, tellement que, l'intégrité et l'immutabilité de la foi et de la morale restant toujours sauves, et saufs également ses droits sacrés, elle se plie et s'accommode facilement, en tout ce qui est contingent et accidentel, aux vicissitudes des temps et aux nouvelles exigences de la société. « La piété, dit saint Paul, se prête à tout, possédant les promesses divines, tant pour les biens de la vie présente que pour ceux de la vie future : *Pietas autem ad omnia utilis est, promissionem habens vitæ, quæ nunc est, et futuræ.* » Et donc aussi l'action catholique, si elle change opportunément dans les formes extérieures et les moyens qu'elle emploie, reste toujours la même dans les principes qui la dirigent et la fin très noble qu'elle se propose. Et pour qu'en même temps elle soit vraiment efficace, il conviendra d'indiquer avec soin les conditions qu'elle-même impose, si l'on considère bien sa nature et sa fin.

Dispositions nécessaires aux hommes d'œuvres.

Par-dessus tout, il faut avoir profondément gravée dans le cœur cette idée, que l'instrument est inutile s'il n'est pas approprié à l'œuvre qu'on veut exécuter. L'action catholique (comme il résulte avec évidence de ce qui est dit plus haut), du moment où elle se propose de restaurer toutes choses dans le Christ, constitue un véritable apostolat à l'honneur de la gloire du Christ lui-même. Pour le bien accomplir, il faut la grâce divine, et elle n'est pas donnée à l'apôtre qui

n'est pas uni au Christ. Lorsque nous aurons formé Jésus-Christ en nous, alors seulement nous pourrons plus facilement le rendre aux familles, à la société. Aussi tous ceux qui sont appelés à diriger ou se consacrent à promouvoir le mouvement catholique doivent être des catholiques à toute épreuve, convaincus de leur foi, solidement instruits des choses de la religion, sincèrement obéissants envers l'Eglise et, en particulier, envers cette suprême Chaire apostolique et le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre ; des hommes d'une piété vraie, de vertus mâles, de mœurs pures, et d'une vie tellement sans tache, qu'ils servent à tous d'exemple efficace. Si l'esprit n'est pas ainsi réglé, non seulement il sera difficile de promouvoir le bien chez autrui, mais il sera presqu'impossible de procéder avec rectitude d'intention, et les forces manqueront pour supporter avec persévérance les ennuis qu'apporte avec lui tout apostolat, les calomnies des adversaires, la froideur et le peu de concours des hommes de bien eux-mêmes, parfois enfin les jalousies des amis et des compagnons mêmes d'action, excusables, sans doute, vu la faiblesse de l'humaine nature, mais aussi grandement préjudiciables et causes de discordes, de conflits, de petites querelles intestines. Seule, une vertu patiente et ferme dans le bien, et en même temps suave et délicate, est capable d'écarter ou de diminuer cette difficulté, de façon que l'œuvre à laquelle sont appliquées les forces catholiques ne se trouve pas compromise. « Telle est la volonté de Dieu, disait saint Pierre aux premiers fidèles, qu'en faisant le bien, vous fermiez la bouche aux méchants : *Sic est voluntas Dei, ut bene facientes obmutescere faciatis imprudentium hominum ignorantiam* ». (I Petr., II, 15).

Il importe en outre de bien définir les œuvres pour lesquelles se doivent dépenser avec toute énergie et constance les forces catholiques. Ces œuvres doivent être d'une si évidente importance, doivent répondre tellement aux besoins de la société actuelle, s'adapter tellement aux intérêts moraux et matériels, surtout ceux du peuple et des classes déshéritées, que, tandis qu'elles produisent chez les promoteurs de l'action catholique tout le meilleur empressement pour les grands et certains résultats qu'ils s'en promettent eux-mêmes, elles soient aussi facilement comprises et accueillies volontiers par tous.

Précisément parce que les graves problèmes de la vie sociale actuelle exigent une solution prompte et sûre, on voit excité chez tous le plus vif intérêt de connaître les divers modes sous lesquels ces solutions se présentent dans la pratique. Les discussions dans un sens ou dans l'autre se multiplient toujours davantage et se propagent facilement au moyen de la presse. Il est donc souverainement néces-

Archives diocésain[redacted] de Quimper et Léon

saire que l'action catholique saisisse le moment opportun, marche en avant courageusement, propose elle aussi sa solution, et la fasse valoir par une propagande ferme, active, intelligente, disciplinée, capable de s'opposer directement à la propagande adverse. La bonté et la justice des principes chrétiens, la morale droite que professent les catholiques, l'entier désintéressement des choses personnelles, en ne désirant ouvertement et sincèrement autre chose que le vrai, le bien sérieux et suprême d'autrui; enfin, leur évidente capacité de pourvoir encore mieux que les autres aux véritables intérêts économiques du peuple, ne peuvent point ne pas ouvrir l'esprit et le cœur de tous ceux qui les écoutent et ne pas en grossir les rangs, de façon à faire d'eux un corps solide et compact, capable de résister vigoureusement au courant contraire et de tenir en respect les adversaires.

L'action des hommes d'œuvres doit être conforme aux intentions pontificales.

Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Léon XIII, perçut pleinement ce besoin suprême en indiquant, surtout dans sa mémorable Encyclique *Rerum novarum* et d'autres documents postérieurs, l'objet autour duquel devait principalement se dérouler l'action catholique, à savoir *la solution pratique, selon les principes chrétiens, de la question sociale.* Pour Nous, suivant d'aussi sages règles, par Notre *Motu proprio* du 18 Décembre 1903, Nous avons donné à l'action populaire chrétienne, qui comprend en elle tout le mouvement catholique social, une constitution fondamentale, qui pût être comme la règle pratique du travail commun, et le lien de la concorde et de la charité. Sur ce terrain, donc, et dans ce but très saint et très nécessaire doivent avant tout se grouper et s'affermir les œuvres catholiques, variées et multiples de formes, mais toutes également destinées à opérer avec efficacité le même bien social.

Mais, pour que cette action catholique se maintienne et prospère avec la nécessaire cohésion des œuvres diverses qui la composent, il est important par-dessus tout que les catholiques agissent avec une concorde exemplaire entre eux; et elle ne s'obtiendra d'ailleurs jamais, s'il n'y a en tout unité de vues. Sur telle nécessité, il ne peut y avoir aucune sorte de doute, tellement sont clairs et évidents les enseignements donnés par cette Chaire apostolique, tellement est vive la lumière qu'ont répandue sur ce sujet, par leurs écrits, les plus remarquables parmi les catholiques de tous pays; tant est louable l'exemple — plusieurs fois proposé par Nous-même — des catholiques d'autres nations qui, par cette concorde et unité de vues, ont obtenu en peu de temps des fruits féconds et très consolants.

Pour assurer ce résultat, parmi les œuvres également

dignes d'éloge, on a pu constater en d'autres pays la particulière efficacité d'une institution de caractère général, qui, sous le nom d'*Union populaire,* est destinée à rassembler les catholiques de toutes les classes sociales, mais spécialement les grandes masses du peuple, autour d'un seul centre commun de doctrine, de propagande et d'organisation sociale. Elle répond à un besoin également senti presque en tout pays; sa constitution très simple résulte de la nature même des choses, telles qu'elles se reconcontrent à peu près partout : aussi on peut dire que cette institution n'est pas plutôt propre à une nation qu'à une autre, mais qu'elle convient à tous les pays où se manifestent les mêmes besoins et surgissent les mêmes dangers. Son caractère éminemment populaire la fait facilement aimer et accepter de tout le monde; elle ne trouble ni n'empêche aucune autre institution, mais plutôt elle leur donne à toutes une force plus grande et les rend plus compactes; car avec son organisation strictement personnelle, elle stimule les individus à entrer dans les institutions particulières, les forme au travail pratique et vraiment efficace, et unit toutes les âmes dans les mêmes sentiments et les mêmes volontés.

Ce centre social étant ainsi établi, toutes les autres institutions qui ont un caractère économique et qui sont destinées à résoudre pratiquement et sous ses différents aspects le problème social, se trouvent comme d'elles-mêmes groupées ensemble dans le but général qui les relie et, en même temps, prennent des formes différentes et emploient des moyens particuliers selon la variété de leurs besoins et les exigences du but particulier qui est propre à chacune.

Et ici, il Nous est très agréable d'exprimer Notre satisfaction pour le grand bien qui a déjà été fait dans ce sens en Italie. Nous exprimons en même temps notre ferme espoir qu'avec l'aide de Dieu, on fera encore beaucoup plus dans l'avenir, qu'on affermira le bien obtenu et qu'on le dilatera avec un zèle toujours croissant. Grâce à l'activité intelligente des hommes éminents qui la dirigaient, qui ont été préposés à ces œuvres spéciales et qui les dirigent encore actuellement, l'*Œuvre des Congrès et Comités catholiques* a acquis de grands mérites. C'est pourquoi, de même qu'en vertu de Notre propre volonté ce centre ou cette union d'œuvres de caractère économique a été maintenu lors de la dissolution de la susdite œuvre des Congrès, ainsi il devra continuer dans la suite sous la diligente direction de ceux qui y sont préposés.

(A suivre.)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**
II. — **L'Ordination du 25 Juillet.**
III. — **Retraites.** — QUIMPER. — Retraites ecclésiastiques, du 31 Juillet au 5 Août ; du 7 au 12 Août.
MORLAIX *(La Salette)*. Retraite pour les instituteurs libres, du 30 Juillet au 3 Août ;
LESNEVEN, Retraite française, pour les femmes, du 5 au 12 Août.

Rectification. — La retraite pour les institutrices libres qui doit être donnée à Morlaix aura lieu *du 28 Août au 3 Septembre,* et non du 6 au 10 Août comme on l'avait d'abord annoncé.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Dimanche 23 Juillet, à l'occasion de la fête annuelle des Vétérans des armées de terre et de mer, une messe sera dite, à la Cathédrale, à *11 h. 1/2*. Monseigneur y assistera et prononcera une allocution.

Pèlerinage de Lourdes. — Nous avons demandé aux Compagnies de chemin de fer de vouloir bien assurer notre pèlerinage pour la semaine du 10 au 16 Septembre. Après bien des lenteurs, elles viennent de nous répondre qu'elles ne peuvent nous fournir le matériel nécessaire, à cette époque, à cause des grandes manœuvres, etc. Nous croyons donc bon d'annoncer, dès aujourd'hui, que le pèlerinage sera retardé d'une semaine et ne partira, très probablement, que le 17 Septembre. **C.**

Distribution de prix. — Monseigneur présidera la distribution des prix : le 21 Juillet, à la Retraite ; le 22, au Pensionnat Sainte-Marie ; le 26, au Petit-Séminaire de Pont-Croix ; le 27, à l'Ecole Saint-Yves le matin, et le soir au Sacré-Cœur.

L'Ordination. — L'Ordination générale de fin d'année aura lieu, comme de coutume, le jour de la fête de saint Jacques, Apôtre, c'est-à-dire mardi 25 Juillet. Elle sera encore très nombreuse et comprendra environ 110 ordinands pour les ordres majeurs.

En vertu d'un indult spécial, Monseigneur conférera les ordres mineurs, la veille, lundi matin. Cette cérémonie aura lieu au Séminaire.

L'Ordination de mardi se fera à la Cathédrale, et commencera à 7 heures.

Conformément au désir de la sainte Eglise, nous demandons aux âmes pieuses d'avoir un souvenir devant Dieu pour ceux qui, à divers degrés de la hiérarchie, se préparent à devenir ses ministres.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Calvez, vicaire à Saint-Mathieu de Quimper, vicaire à Pleyben ;

M. Odeyé, jeune prêtre de Crozon, vicaire à Saint-Mathieu de Quimper ;

M. Le Mel, vicaire de Locunolé, vicaire à Kerfeunteun ;

M. Caill, jeune prêtre de Lanriec, vicaire de Locunolé ;

M. Courtès, jeune prêtre du Guilvinec, vicaire à Plourin-Morlaix, en remplacement de M. Canévet, démissionnaire pour cause de santé.

LANMEUR. — **Consécration de l'église.** — L'Eglise catholique subit certes, en ce moment, une de ces crises violentes, telles qu'on en rencontre peu dans l'histoire. Il y aurait lieu de s'inquiéter en voyant les ruines déjà faites par la rage sectaire, si nous n'avions pour nous réconforter les paroles de Notre-Seigneur : « *Confidite, Ego vici mundum* ; Ayez confiance, j'ai vaincu le monde ».

Dans le diocèse de Quimper nous avons encore d'autres sujets de confiance et de consolation : c'est la grande vitalité du sentiment religieux attestée par nos vocations ecclésiastiques presque pas diminuées ; ce sont les nombreuses églises consacrées en ces derniers temps. Hier, c'était à Landudec et à Treffiagat, aujourd'hui (11 Juillet) c'est à Lanmeur que ces belles cérémonies se déroulaient...

Ce n'est pas sans regret, avouait M. le Curé, dans son toast à Monseigneur, que les enfants de Lanmeur ont vu disparaître la vieil e église qui leur rappelait de si doux souvenirs. Ce n'est pas sans regret, non plus, que certains archéologues ont vu disparaître le vénérable monument qui possédait encore quelques restes de la plus grande antiquité. Tous, cependant, se réjouissent et se consolent actuellement en admirant la grande et belle église romane que M. Le Guerranic vient d'édifier. L'architecte, d'ailleurs, en respectant scrupuleusement la crypte antique de Saint-Méloire, a su conserver également dans la nouvelle église la partie la plus curieuse et la plus admirée dans l'ancienne : une porte surmontée de chapiteaux et de voussures d'une sculpture fine et originale, avec un tympan en forme de mitre.

Nous ne voulons pas décrire la longue et imposante cérémonie de la consécration. Commencée à 8 heures, elle s'achevait à 11 heures et demie. M. le chanoine Quéinnec, curé de Taulé, faisait fonction de maître des cérémonies ; c'est dire avec quel ordre et quelle sûreté elles se déroulèrent. M. J. Clech, du collège de Saint-Pol de Léon, dirigeait les chants, M. A. Penndu, de Morlaix, les accompagnait ; avec des directeurs si habiles et si experts, les mélodies si belles de l'office de la consécration ne pouvaient qu'être admirablement rendues.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

La grand'messe fut chantée par un enfant de Lanmeur, M. Souêtre, recteur du Bourg-Blanc, ayant pour diacre et sous-diacre deux autres compatriotes : MM. Lavanant, recteur d'Erguê-Armel, et Guéguen, professeur au Grand-Séminaire. Monseigneur assistait au trône. Un nombreux clergé — plus de 80 prêtres — remplissait le chœur et le haut de la nef ; citons : Mgr Dulong de Rosnay, MM. les chanoines Corrigou, vicaire général ; Le Duc, curé-archiprêtre de Saint-Mathieu de Morlaix ; Treussier, curé-archiprêtre de Saint-Pol de Léon ; Morvan, recteur de Roscoff ; Péron, curé de Châteauneuf-du-Faou ; Eveno, supérieur du séminaire haïtien ; MM. Cuillandre, curé de Plouigneau ; Caroff, curé de Sizun ; Rouzaut, curé du Faou ; Le Huérou, curé de Plestin, etc.

Après l'Evangile, M. le chanoine Le Duc monte en chaire. Dans son entrée en matière, il sait, en termes délicats, signaler à la reconnaissance des fidèles de Lanmeur le zèle de M. le Curé à qui ils doivent cette belle église, et la générosité discrète de cet humble paroissien qui, voulant consacrer à Dieu une partie de son bien, rendit possible l'exécution de cette belle œuvre...

Après la cérémonie, un dîner réunit au presbytère, autour de Monseigneur, les prêtres et les membres du Conseil de Fabrique, l'architecte et l'entrepreneur. Au dessert, M. Diraison, curé-doyen, se lève pour se faire, dit-il, « l'interprète des sentiments de respect et de reconnaissance de ses paroissiens pour la personne auguste et sacrée de Sa Grandeur. Ces hommages émus que vous avez pu voir, et auxquels nous nous associons tous, s'adressent au *Docteur*, que les prêtres et les fidèles consultent dans leurs doutes, assurés de trouver près de lui la lumière, l'inspiration et la force ; au *Pasteur* dévoué qui consacre sa vie pour ses brebis, méprisant la fatigue, ignorant le repos, parcourant aujourd'hui les campagnes pour sacrer les soldats du Christ, et demain allant d'une ville à l'autre pour grouper et organiser les forces catholiques »...

M. le Curé-doyen continue en adressant ses remerciements au nombreux clergé venu rehausser par sa présence l'éclat de cette cérémonie, et particulièrement à Mgr Dulong de Rosnay, « cet apôtre à l'âme de feu » ; il signale la générosité princière de cet humble paroissien de Lanmeur dont nous avons déjà parlé, de cet enfant du peuple qui a connu la pauvreté, qui a vécu dans le travail, et qui a voulu consacrer à Dieu le fruit de toute une vie de labeur et de probité. Tout désigné pour occuper l'une des premières places au banquet, à l'instar de la violette, il veut se dérober aux honneurs et aux applaudissements.....

M. Le Guérannic, l'architecte de la nouvelle église, reçoit sa part de félicitations justement méritées. « Il porte au front, dit M. le Curé, une double couronne qui inspire le respect et l'admiration : un diadème d'églises et une auréole de cheveux blancs. »

Cependant, le souvenir des temps présents attriste l'orateur ; il semble un instant douter de l'avenir, mais il trouve dans le souvenir du jeune Patron de son église, saint Méloire, un heureux gage d'espérance. « Qui se souvient aujourd'hui, dit-il, des bourreaux du jeune martyr, Rivold et Kérioltanus ? tandis que le souvenir de leur victime a traversé des siècles, entouré de respect et d'amour. »

Monseigneur se lève ; il remercie M. le Curé des paroles « trop flatteuses qu'il vient de lui adresser ». Il le félicite de l'œuvre accomplie, des soucis et des tracas qu'il a bien voulu assumer. Avec M. le Curé, il regrette l'absence du donateur ; mais il a été heureux de lui apporter lui-même, la veille, ses félicitations et ses remerciements. Il remercie l'architecte, si justement distingué par le Souverain Pontife, et il termine son heureuse improvisation par des paroles d'espérance dans un avenir meilleur et plus tranquille pour la sainte Eglise.

Oui, espérons ; espérons, pour la nouvelle église de Lanmeur, de voir les générations toujours croyantes, toujours fidèles venir s'agenouiller nombreuses devant ses autels, comme elles se sont agenouillées dans la vieille église, son auguste devancière. ...

Fête de Notre-Dame des Naufragés, à la Pointe-du-Raz.

C'est l'anniversaire de l'inauguration et de la bénédiction de la statue monumentale de Notre-Dame des Naufragés ; les paroisses voisines de Plogoff sont invitées à prendre part à cette fête, et l'on peut être certain qu'elles ne manqueront pas à l'appel.

Dans l'espace d'une seule année, un courant de dévotion extraordinaire s'est établi pour la Vierge du Raz Jusqu'ici, cette pointe sauvage et pittoresque était visitée par les seuls étrangers et touristes ; les habitants du cap Sizun l'ignoraient pour ainsi dire, et n'y venaient jamais ; et voilà que, désormais, c'est en groupes nombreux qu'ils y accourent, chaque dimanche, prier la Vierge puissante, la Vierge clémente, pour leurs marins absents, pour leurs fils, leurs frères naviguant au loin.

Le stercoraire Laurent Tailhade a écrit un article fangeux contre la Vierge du Raz ; un demi-lettré, venant on ne sait d'où, a voulu se moquer de l'admirable chef-d'œuvre de marbre érigé en face de l'Océan ; mais qui est-ce qui les a lus, qui a fait attention à ces expectorations de deux êtres malades ? Le flot des pèlerins a continué à affluer plus nombreux aux pieds de la Vierge bienfaisante, pendant que Tailhade s'internait dans une maison de santé et que le pseudo-pédagogue s'effondrait peut-être dans la disgrâce du « grand » Nicol.

†

Samedi, veille de la fête, je présage déjà que nous aurons une belle solennité. Un peu d'observation et d'étude des physionomies sont choses bonnes quand on voyage en chemin de fer ; et voilà que, justement, parmi mes compagnons de wagon je reconnais

Archives diocésaines de Quimper et Léon

des pèlerins venant de Moëlan en Cornouaille, du Bourg-Blanc et de Lesneven en plein cœur du Léon ; c'est de bon augure.

Poussons dès aujourd'hui jusqu'à la Pointe. Aux abords de Lescoff je retrouve les mâts portant les oriflammes triomphales que j'y avais vus dressés l'an dernier ; c'est l'œuvre d'un enfant du pays, à l'âme ardente et au cœur d'or, serviteur tout dévot et tout dévoué de Notre-Dame des Naufragés. Quelques douzaines de touristes reviennent de leur excursion, d'autres circulent sur le plateau ; un groupe de pèlerines et un vieux marin prient aux pieds de la statue, et je remarque une béquille suspendue en *ex-voto* à l'un des angles du piédestal. Pendant ce temps, le zélé sacristain de Plogoff et les bonnes Religieuses achèvent de préparer et d'orner la petite chapelle-abri où sera chantée la grand'-messe devant la foule des pèlerins.

Le temps a été beau toute la journée ; vers 4 heures, une brume intense venant du Nord se répand sur toute la pointe ; mais les marins, gens d'expérience, disent qu'il ne faut pas s'en inquiéter et que demain nous aurons un beau jour.

† †

Dimanche matin, 16 Juillet. — Souhaitons que les pronostics des marins soient vrais. Le temps reste couvert, mais le vent souffle du Nord et l'on peut espérer que la journée restera sans pluie. Sur le parcours de Plogoff à la pointe, toutes les maisons sont pavoisées ; même le menhir de Lescoff a aussi son petit drapeau tricolore.

Les abords du sémaphore ont déjà leur aspect de pardon breton : une vingtaine de grandes tentes en toile blanche abritent les provisions de boissons et de victuailles ; quelques boutiques de plus petite dimension et deux roulottes de bohémiens complètent le campement. Quelques *Iliennes* de Sein prient aux pieds de la statue de Notre-Dame, un jeune prêtre du diocèse de Belley vient de terminer sa messe à l'autel de la petite chapelle en bois.

Les pèlerins arrivent peu à peu, et à 9 h. 1/2 surgissent les jeunes musiciens du Patronage de Douarnenez, qui sont partis ce matin à 4 heures pour venir prêter leur dévoué concours à cette fête chère à leur cœur. Quelques instants plus tard, apparaît la procession de Plogoff, qui s'est formée à la chapelle de Saint-Michel de Lescoff ; c'est une vision blanche sur cette immense lande dénudée ; elle s'avance par groupes distincts ; c'est comme une étrange caravane défilant dans un désert breton, mais n'ayant rien des caravanes fatiguées et poussiéreuses des pays d'Orient. Les bannières, les croix sont portées par de vigoureux paysans ; des jeunes filles en blanc portent les statues de la Sainte Vierge et de leurs saintes protectrices ; des marins en blanc portent sur des brancards des effigies de navires, non pas de nos vaisseaux modernes, bas sur l'eau et presque sans mâture, mais de nos vieux vaisseaux de haut bord, admirablement gréés et tout pavoisés de brillants pavillons ; puis de futurs marins de 7 à 8 ans ont sur

leurs épaules des brancards soutenant de petits navires minuscules, mais aussi fiers de leur rôle que leurs grands frères ou que leurs pères qui les précèdent. La marche est fermée par la statue de Notre-Dame des Naufragés, réduction du chef-d'œuvre de Godebsky, montée sur un brancard très haut et très riche et portée par des matelots d'âge mûr, accompagnés de moussaillons de 5 à 6 ans, en blanc aussi, tenant les cordons aux glands d'or, et s'acquittant de leur fonction avec une gravité qui fait plaisir au cœur.

Le temps s'est absolument dégagé, le soleil luit, le ciel est clair et la mer est d'un bleu intense ; on voit approcher quelques bateaux de l'île de Sein, car tous les habitants de l'île seront ici aujourd'hui, même la colonie de Paimpolais qui y fait la pêche en ce moment.

La procession va saluer Notre-Dame et faire le tour de son monument, puis elle vient se ranger en bon ordre, ordre presque militaire, dans la vaste cour de l'hôtel du Raz-de-Sein, pour faire escorte à Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque, venu pour présider cette fête qui est son *pardon* à lui, à un titre tout spécial.

C'est là surtout que l'on peut admirer la tête martiale des matelots, leur costume si frais et si gai à l'œil : pantalon blanc, chemise blanche, béret blanc, col bleu, ceinture bleue, le tout porté avec une crânerie qui laisserait rêveurs nos antimilitaristes. C'est là que l'on peut admirer les chefs-d'œuvre de broderie qui couvrent les vêtements des filles habillées en blanc : tabliers, coiffes, grands châles, broderies sur tulle, broderies sur filet, guipures de toutes sortes, et tout cela dessiné, façonné en mille variétés par l'aiguille et les doigts habiles de ces filles des champs.

† †

Avant le départ, Monseigneur bénit par les prières liturgiques et par l'aspersion de l'eau bénite la nouvelle statue processionnelle de Notre-Dame des Naufragés, puis toute la procession se met en marche aux accents de la fanfare douarneniste, et Monseigneur peut bénir à plaisir la foule immense des fidèles qui se presse respectueuse sur les deux côtés du parcours.

L'estrade couverte dressée pour chanter la messe, à quelque distance de la statue monumentale, donne à celle-ci, par comparaison, sa véritable échelle et fait valoir ses proportions grandioses ; elle nous apparaît vraiment majestueuse et colossale sur son grand piédestal, entourée de cette foule de sept à huit mille personnes.

La grand'messe est chantée par M. le chanoine Abgrall, et le sermon donné par M. Hameury, recteur de Dirinon, qui, de sa voix vibrante, avec sa conviction pénétrante, dit les grandeurs et la puissance de Marie, mère de Dieu et mère des hommes, sa bonté, son assistance, sa protection, son intervention en faveur des marins et des navigateurs, elle que nous invoquons si souvent sous le vocable d'Etoile de la mer, *Ave maris stella*.

C'était un beau spectacle que cette multitude immense écoutant

Archives diocésaines de Quimper et Léon

cette instruction, assistant à cette messe, sur cette pointe extrême du continent, avec pour cadre, l'Océan sans limite qui l'environne presque de tous côtés et qui, en ce moment, est d'un calme et d'une splendeur sans pareille.

†

La procession reconduit Monseigneur, à la fin de la messe, et vient le reprendre pour les vêpres. Celles-ci terminées, Sa Grandeur tient à adresser la parole à ses enfants. Son cœur d'évêque est heureux de voir inaugurée, fondée désormais d'une manière définitive, la dévotion à Notre-Dame des Naufragés. C'est maintenant une terre de bénédiction où tous les chrétiens du cap Sizun accourront pour implorer la Vierge du Raz, la prier pour leurs absents si souvent en danger sur les flots de l'Océan, la prier aussi pour notre chère patrie, notre chère Eglise de France, assaillie si violemment et si haineusement par les tempêtes soufflant de l'enfer.....

Un *Libera*, une prière funèbre pour les innombrables naufragés qui ont péri dans ce Raz-de-Sein, pour les chers matelots bretons morts loin de leur pays, une dernière marche processionnelle au chant du *Te Deum* et du *Magnificat*, une dernière bénédiction solennelle de sa Grandeur, et la fête est terminée.

Mais la fête intime continue : comme durant la journée dans l'intervalle des offices, de nombreux pèlerins prient aux pieds de la grande statue en marbre et font le tour de son piédestal, comme on fait le tour des chapelles de dévotion et des fontaines saintes. C'est la piété bretonne qui se laisse aller à son effusion, c'est le cœur breton qui prie, qui demande, qui remercie.

Notre-Dame-des-Naufragés, gardez-la forte et profonde dans nos cœurs, cette foi de nos vieux pères !

J.-M. A.

Brest. — **Noble exemple et éloquente leçon.** — On sait qu'une escadre anglaise vient de séjourner, pendant près d'une semaine, à Brest où des fêtes brillantes ont eu lieu à cette occasion. Au sujet de la manière dont la liberté de conscience est comprise et pratiquée chez nos voisins, voici ce que nous lisons dans l'*Echo paroissial* du 16 Juillet :

« La liberté de conscience, chez les Anglais, est un droit sacré.

» Les catholiques, comme les protestants, dans l'armée de terre et dans la marine, possèdent les plus grandes facilités pour accomplir leurs devoirs religieux.

» A bord de chaque navire de guerre, il y a un aumônier protestant ; mais dans chaque escadre, on rencontre au moins un aumônier catholique, et quand il n'est pas présent, les officiers et les matelots ont tout le temps dont ils ont besoin pour aller entendre la messe à terre.

» C'est ce qui a eu lieu dimanche 16 Juillet. L'aumônier catholique ayant dû rester à Gibraltar, avec l'autre partie de la flotte de l'Atlantique, plusieurs officiers et un grand nombre de marins sont venus entendre la messe à Saint-Louis.

» Les uns ont assisté à la messe de neuf heures et les autres à la grand'messe. Ces derniers étaient environ cent cinquante.

» Leur attitude a été admirablement édifiante. Presque tous avaient des livres et lisaient la messe. Au moment de la Consécration, ils ont quitté leurs chaises et se sont mis à deux genoux sur le pavé.

» Noble exemple ! Un peuple ne peut être réellement grand sans religion. C'est l'enseignement du passé, et les événements dont nous sommes témoins sont loin de l'infirmer. Noble exemple et éloquente leçon ! Les misérables qui, par inconscience ou de parti pris, s'efforcent d'arracher à nos marins leurs croyances religieuses, devraient se rappeler que lorsque la foi en Dieu a déserté les âmes, la foi en la Patrie n'y demeurera pas non plus longtemps. »

Lesneven. — **Retraite de femmes**, *du 8 au 15 Juillet.* — 30 paroisses, 70 retraitantes : Crozon, 11 ; Brélès, 5 ; Lesneven, 5 ; Plounévez-Lochrist, 5 ; Saint-Pierre-Quilbignon, 4 ; Saint-Méen, 3 ; Saint-Vougay, 3 ; Plouarzel, 3 ; Plouescat, 2 ; Plougastel-Daoulas, 2 ; Plabennec, 2 ; Plouguin, 2 ; Plouénan, 2 ; Landivisiau, 2 ; Guipavas, 2 ; Saint-Thonan, 2 ; Saint-Frégant, 2 ; Lambézellec, 1 ; Bodilis, 1 ; Coatméal, 1 ; Ploudalmézeau, 1 ; Saint-Renan, 1 ; Lampaul-Ploudalmézeau, 1 ; Lanrivoaré, 1 ; Plougonvelin, 1 ; Plougourvest, 1 ; Guilers, 1 ; Plouguerneau, 1 ; Plouzané, 1 ; Trégarantec, 1.

Nécrologie. — I. Saint-Brieuc. — M. le chanoine Dagorne, vicaire général honoraire, supérieur du Grand Séminaire de Saint-Brieuc, est mort le 15 Juillet. Ses obsèques ont eu lieu lundi.

Le prêtre éminent dont le diocèse de Saint-Brieuc porte le deuil était né à Corseul, en 1826. Précédemment supérieur de l'Ecole des cordeliers à Dinan, ancien député des Côtes-du-Nord, il était depuis quinze ans à la tête du Grand-Séminaire.

II. Paris. — On nous annonce la mort du R. P. Hippolyte Saugrain, des Augustins de l'Assomption, pieusement décédé le 24 Juin, dans sa 83e année. Nous le recommandons aux prières de nos lecteurs, spécialement à celles des associés de Notre-Dame de Salut et des œuvres secourues par cette Association dont il avait été un des fondateurs et dont il est resté jusqu'à la fin le collaborateur dévoué.

R. I. P.

Sainte-Anne-d'Auray. — **Grandes fêtes**, *mardi 25 et mercredi 26 Juillet*, sous la présidence de Mgr Delamaire, évêque de Périgueux, assisté de MM. les Vicaires capitulaires de Vannes.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

PROGRAMME. — *Mardi 25 Juillet*, à 10 heures, pèlerinage de Belz ; procession et grand'messe ; — à 4 h. 1/2, vêpres pontificales ; sermon, procession ; — à 8 heures, illumination de la *Scala Sancta* ; chapelet et exercices divers.

Mercredi 26 Juillet, à 9 heures, messe pontificale ; — à 2 heures, vêpres et procession.

N. B. — Le 26 Juillet, un train spécial partira de Carhaix à 4 h. 45, de Gourin à 5 h 30 et arrivera à Sainte-Anne vers 9 heures.

Au retour, départ de Sainte-Anne, vers 5 heures du soir.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Malgré la chaleur extrême de ces derniers jours, le Saint-Père n'a pas interrompu ses audiences ordinaires non plus que les audiences spéciales, en ce moment peu nombreuses.

Parmi les personnages reçus en ces derniers temps, on cite Mgr Demimuid, directeur général de l'œuvre de la Sainte-Enfance. L'accueil fait au pieux et distingué prélat a été des plus paternels. S. S. Pie X, venant à parler des deux Œuvres de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance, a dit : « Ces deux œuvres ont été données à l'Eglise par la France catholique. En France est le centre, ailleurs sont les rayons. »

Mgr Demimuid est sorti de cette audience le cœur plein d'une joie que partageront avec lui tous les bienfaiteurs de la Sainte-Enfance et de l'Œuvre de la Propagation de la Foi.

— Le R. P. Lemius, procureur général des Oblats de Marie-Immaculée, a été nommé consulteur de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

FRANCE. — **Vers la Séparation.** — Le Sénat, avant de clore sa séance, a nommé la Commission de 18 membres chargée d'examiner le projet de loi relatif à la Séparation de l'Eglise et de l'Etat voté par la Chambre Quatre commissaires sont nettement hostiles ; les autres sont favorables, quelques-uns acceptant des modifications dans un sens libéral.

Le ministre des Cultes a demandé à la commission d'adopter sans modifications le projet de la Chambre.

Il a déclaré en outre que le gouvernement, en raison du grand intérêt politique qu'il attache à la loi, désirait voir la Séparation aboutir le plus tôt possible.

Il est probable que le Sénat ne contrariera pas ce désir qui répond au mot d'ordre signifié par les loges.

Pensée.

Il y a deux compagnons qui marchent toujours auprès de nous sans que nous les apercevions : Dieu et la mort. (OZANAM.)

Chemin de fer d'Orléans.

Billets collectifs de Famille à prix réduits à l'occasion des grandes vacances de 1905. — En vue de faciliter les déplacements pendant les grandes vacances, la Compagnie d'Orléans délivre du 1er Juillet (inclus) au 1er Octobre (inclus), de toute station de son réseau pour toute autre station du réseau, distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets d'aller et retour collectifs de Famille en 1re, 2e et 3e classe établis par l'itinéraire à la convenance du public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Il peut être délivré au chef de famille titulaire d'un billet de famille et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

La durée de validité est fixée à deux mois et peut être prolongée d'un mois moyennant le paiement d'un supplément de 20 0/0 du prix du billet.

Le délai de validité part du jour de la délivrance des billets, ce jour non compris.

BIBLIOGRAPHIE

Saint Colomban (vers 540-615), par M. l'abbé EUG. MARTIN, docteur ès-lettres, professeur à l'Ecole Saint-Sigisbert de Nancy. 1 vol. in-12 de la collection « *Les Saints* ». Prix : 2 fr. (VICTOR LECOFFRE, éditeur, Paris.)

Sorti de l'Irlande, ayant adopté Luxeuil et la France comme sa seconde et bien-aimée patrie, mort en Italie, à Bobbio, où reposent ses cendres, saint Colomban fut, immédiatement avant saint Benoît, le grand promoteur de la vie monastique et de la civilisation chrétienne qui en sortit en Occident. Il ne se bornait pas a recruter des moines : ses cloîtres étaient comme des séminaires universels d'où sortait tout ce qui devait servir au salut de la société ; il fournissait des apôtres, des prédicateurs, des redresseurs de torts, des prêtres et des évêques. C'est cette figure puissante et originale que fait revivre pour nous M. l'abbé Martin, avec une érudition mise au courant des travaux les plus minutieux, mais sachant nous intéresser à tous les détails, parce qu'elle sait les animer tous de son patriotisme lorrain autant que de sa foi sacerdotale.

Victor Retaux, éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris.

L'héroïne du Pé-Tang, HÉLÈNE DE JAURIAS, Sœur de Charité, par Henri MAZEAU, avec une lettre-préface de l'Amiral de Cuverville, ancien chef d'Etat-Major général de la Marine, Sénateur du Finistère. Beau volume in-18 jésus, orné d'un portrait. Prix : **3 fr. 50.**

Cette vie a été rédigée d'après des documents authentiques et inédits : la correspondance de la Sœur de Jaurias et le journal qu'elle écrivit, au jour le jour, pendant le siège mémorable du Pé-Tang par les Boxeurs.

M. l'abbé Mazeau a fait revivre, dans un récit captivant, la douce et virile physionomie de cette femme si patriote et si française.

Maison de la « Bonne Presse », rue Bayard, 5, Paris.

Suzanne, par Paul DESCHAMPS. Un vol. de 410 pages, couverture en couleurs. Prix : **2 fr. 50.**

Cette nouvelle édition de *Suzanne* réjouira tous ceux qui ont goûté les romans de Paul Deschamps, où l'on respire si vivement l'air, le labeur et la religion de nos campagnes de l'Est, mais où l'on mène aussi vaillante lutte contre l'assaut d'une démoralisation croissante.

Librairie J. Salaün, Quimper.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« ROME »

Sommaire du 8 Juillet 1905.

Le XVI[e] Congrès eucharistique international (1[er]-6 Juin 1905). Discours de MM. René Bazin et Godefroid Kurth. Allocution de Sa Sainteté. — Chez une sœur du Saint-Père. — Lettre encyclique de Notre Saint-Père le Pape Pie X aux évêques d'Italie sur l'action catholique. — L'abbaye des Trois-Fontaines. — Chronique. — Le Saint-Siège et l'œuvre de M. Delcassé. — L'édition vaticane des livres liturgiques grégoriens. — Les pèlerins français de Terre-Sainte au Vatican.

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

Dans le jugement rendu par le Tribunal de *Grenoble*, le 18 Mai 1905, il est dit :

« Que les Pères Chartreux ont emporté avec eux leurs secrets ou » procédés de fabrication comme une propriété insaisissable, que » personne par conséquent, ne peut les empêcher de livrer au public » la même liqueur qu'ils fabriquaient avant leur expulsion. »

En conséquence, le consommateur désireux de se procurer cet excellent produit sera suffisamment renseigné par l'annonce que nous l'engageons à consulter à la dernière page.

L'ABBÉ RICHARD, à Chatelain (Mayenne), achète très cher vieux **TIMBRES-POSTE** pour collections et livres d'amateur.

A VENDRE *à Paignton* dans le Devonshire (Anglet.) **UNE JOLIE PROPRIÉTÉ,** située au bord de la mer. — Plage, jardins, serres, climat exceptionnel. — Conviendrait à un établissement religieux. — *S'adresser à M. André de Conesnongle, agent d'affaires, 46, quai de l'Odet, Quimper (Finistère).*

BOURSE & BANQUE

Louis CHARTIER, Représentant

(14[me] année)

86, rue de Siam, BREST

UN JOUR CHAQUE SEMAINE A QUIMPER

Traite sans frais supplémentaires par correspondance.

Pas de dépôts de Fonds.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20[e] ANNÉE. **Vendredi 28 Juillet 1905.** N° 30.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Encyclique de Notre Saint Père le Pape Pie X aux Evêques d'Italie sur l'Action Catholique (fin).

II. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Indulgence de la Portioncule ; Retraites ecclésiastiques ; Ordination ; Quimper ; Cotisations cultuelles ; Jeunesse Catholique Bretonne à Sainte-Anne d'Auray.

III. — Nouvelles du Monde catholique : Rome ; Belley ; Nancy ; Sévère, mais juste.

IV. — Bibliographie.

V. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 30 Juillet. — 7[e] Dimanche après la Pentecôte. S. Guillaume, Evêque *(au Propre diocésain)*. Double. Blanc. A la messe, mémoires : 1° du Dimanche, 2° de l'Octave de S[te] Anne, 3° des S[ts] Martyrs Abdon et Sennen.

Vêpres, à partir de Capitule, du suivant, avec mémoires de S. Guillaume, du Dimanche et de l'Octave.

Au chœur, solennité de S[te] Anne ; mémoires de S. Guillaume et du Dimanche.

Lundi, 31. — S. Ignace de Loyola, Confesseur. Double. Blanc.

Mardi, 1[er] Août. — S. Pierre aux Liens. Double-majeur. Blanc.

Mercredi, 2. — Octave de S[te] Anne. Double. Blanc.

Jeudi, 3. — Découverte du corps de S. Etienne, Premier Martyr. Semi-double. Rouge.

Vendredi, 4. — S. Dominique, Confesseur. Double-majeur. Blanc.

Samedi, 5. — Notre-Dame des Neiges. Double-majeur. Blanc.

Dimanche, 6. — 8[e] Dimanche après la Pentecôte. Transfiguration de Notre-Seigneur.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Primelin	29-31 Juillet.
Landrévarzec	1[er]-3 Août.
N.-D. de l'Assomption, Quimperlé	4-11 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ENCYCLIQUE
DE NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE PIE X
AUX ÉVÊQUES D'ITALIE
sur l'Action Catholique.
(fin.)

Les hommes d'œuvres doivent profiter des expériences faites. — Action politique.

En outre, pour que l'action sociale soit efficace à tous égards, il ne suffit point qu'elle soit proportionnée aux besoins sociaux d'aujourd'hui ; il convient encore qu'elle soit mise en valeur par tous les moyens pratiques que fournissent le progrès des études sociales et économiques, les expériences faites ailleurs, les conditions de la société civile et la vie publique elle-même des différents Etats. Sinon, on s'expose à aller longtemps à la recherche à tâtons des choses nouvelles et hasardées, tandis qu'on en a sous la main de bonnes et de certaines qui ont excellemment fait leurs preuves ; ou bien l'on s'expose à mettre en avant des institutions et des méthodes propres peut-être à d'autres temps, mais qui aujourd'hui ne sont plus comprises par le peuple ; ou bien enfin on court risque de s'arrêter à mi-chemin parce qu'on ne se sert pas, même dans la mesure qui est légitime, de ces droits de citoyens que les constitutions civiles d'aujourd'hui offrent à tout le monde et, par conséquent, aux catholiques aussi.

Et, pour nous arrêter à ce dernier point, il est certain que la constitution actuelle des Etats offre à tous indistinctement la faculté de peser sur la chose publique, et les catholiques, dans les limites fixées par la loi de Dieu et les prescriptions de l'Eglise, peuvent s'en servir en sécurité de conscience pour prouver que, tout autant et même mieux que les autres, ils sont capables de coopérer au bien-être matériel et civil du peuple et de conquérir par là une autorité et un respect qui leur rende également possible la défense et le développement des biens plus élevés qui sont ceux de l'âme.

Ces droits civils sont múltiples et de différent genre ; ils vont jusqu'à celui de participer directement à la vie politique du pays par la représentation du peuple dans les enceintes législatives. De très graves raisons, Vénérables Frères, nous dissuadent de nous écarter de la règle autrefois tracée par Notre prédécesseur de sainte mémoire Pie IX, et suivie

ensuite par Notre prédécesseur de sainte mémoire durant son long pontificat ; selon cette règle il reste généralement défendu aux catholiques italiens de participer au pouvoir législatif. D'autre part, d'autres raisons également très graves, tirées du bien suprême de la société qu'il faut sauver à tout prix, peuvent réclamer, dans des cas particuliers, une dispense de la loi, spécialement lorsque, vous, Vénérables Frères, vous en reconnaîtriez la stricte nécessité pour le bien des âmes et pour les intérêts suprêmes de vos églises et que vous en feriez la demande.

Or, la possibilité de cette bienveillante concession de Notre part entraîne pour tous les catholiques le devoir de se préparer prudemment et sérieusement à la vie politique, pour le cas où ils y seraient appelés. C'est pourquoi, conformément à la prudente recommandation faite par la Présidence générale des Œuvres économiques en Italie, dans sa circulaire du 3 Décembre 1904, il importe souverainement que l'activité déjà déployée louablement par les catholiques pour se préparer par une bonne organisation électorale à la vie administrative des communes et des conseils provinciaux, s'étende également à se préparer convenablement et à s'organiser en vue de la vie politique. En même temps, il faudra inculquer et suivre en pratique les principes élevés qui gouvernent la conscience de tout vrai catholique. Tout vrai catholique doit se rappeler avant tout d'être en toutes circonstances et de se montrer vraiment catholique ; il doit assumer et exercer les emplois publics avec le ferme et constant propos de provoquer, autant qu'il peut, le bien social et économique de la patrie et du peuple, en particulier selon les maximes d'une civilisation nettement chrétienne, et de défendre en même temps les intérêts suprêmes de l'Eglise qui sont ceux de la religion et de la justice.

Conditions nécessaires à toutes les œuvres, quelles qu'elles soient.

Tels sont, Vénérables Frères, le caractère, l'objet et les conditions de l'action catholique dans sa partie la plus importante, celle qui regarde la solution de la question sociale et qui mérite par conséquent l'application la plus énergique et la plus constante de toutes les forces catholiques.

Cela n'exclut cependant point que l'on favorise et que l'on développe aussi d'autres œuvres de différentes espèces, de différentes organisations, mais toutes également destinées à provoquer tel ou tel bien de la société et du peuple et à faire refleurir la civilisation chrétienne sous ses différents aspects particuliers. Elles naissent, le plus souvent, grâce au zèle de l'un ou l'autre particulier, se répandent dans les différents diocèses et parfois se groupent en fédérations plus étendues.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Or, toutes les fois que leur but est louable, que les principes chrétiens qu'elles suivent sont assurés et que les moyens employés sont justes, il faut les louer, elles aussi, et les encourager de toutes façons.

Et il faudra aussi leur laisser une certaine liberté d'organisation ; il n'est pas possible, en effet, que là où plusieurs personnes se rencontrent, elles se modèlent toutes sur le même type et se concentrent sous une direction unique. Quant à l'organisation, elle doit naître spontanément des œuvres elles-mêmes ; sinon on aura des édifices de belle architecture, mais sans fondements et, partant, tout à fait éphémères. Il faut aussi tenir compte du caractère de chaque population ; les usages et les tendances varient avec la diversité des lieux. Ce qui importe, c'est d'édifier sur de bonnes bases, avec de solides principes, avec zèle et avec constance ; si on fait cela, la manière et la forme que prendront les différentes œuvres sont et restent accidentelles.

Enfin, pour renouveler et accroître la vigueur nécessaire dans toutes les œuvres catholiques indistinctement, pour offrir à leurs promoteurs et à leurs membres l'occasion de se voir et de se connaître, de resserrer toujours davantage entre eux les liens de la charité fraternelle, pour s'animer mutuellement d'un zèle toujours plus ardent pour l'efficacité de l'action et afin de pourvoir à mieux affermir et à répandre davantage les œuvres elles-mêmes, il sera extrêmement utile de célébrer de temps en temps, selon les règles autrefois tracées par ce Saint-Siège, des Congrès généraux ou particuliers des catholiques italiens qui doivent être la manifestation solennelle de la foi catholique et la fête commune de la concorde et de la paix.

Dépendance des œuvres à l'égard de l'autorité ecclésiastique.

Il nous reste à traiter, Vénérables Frères, un autre point de souveraine importance ; et c'est la relation que toutes les œuvres de l'action catholique doivent avoir avec l'autorité ecclésiastique.

Si l'on examine bien les doctrines que Nous avons développées dans la première partie de cette Encyclique, on conclura facilement que toutes les œuvres qui viennent directement en aide au ministère spirituel et pastoral de l'Eglise et qui, par suite, se proposent une fin religieuse en vue du bien direct des âmes, doivent dans tous leurs détails être subordonnés à l'autorité de l'Eglise, et par suite à l'autorité des évêques, placés par l'Esprit-Saint pour gouverner l'Eglise de Dieu dans les diocèses qui leur ont été assignés. Mais même les autres œuvres qui sont principalement établies, comme Nous l'avons dit, pour restaurer et promouvoir dans le Christ la vraie civilisation chrétienne et qui constituent

dans le sens développé plus haut l'action catholique, ne peuvent nullement se concevoir comme indépendantes des conseils et de la haute direction de l'autorité ecclésiastique, d'autant plus d'ailleurs qu'elles doivent se conformer entièrement aux principes de la doctrine et de la morale chrétiennes ; il est encore beaucoup moins possible de les concevoir en opposition plus ou moins ouverte avec la même autorité.

Il est bien sûr que ces œuvres, étant donnée leur nature, doivent se mouvoir avec la liberté convenable et raisonnable : car c'est sur elles que retombe la responsabilité de leur action, surtout dans les affaires temporelles et économiques et sur le terrain de la vie publique, administrative ou politique, toutes choses en dehors du ministère purement spirituel. Mais puisque les catholiques portent toujours le drapeau du Christ, par le fait même c'est le drapeau de l'Eglise qu'ils portent, et il est donc convenable qu'ils le reçoivent des mains de l'Eglise, que l'Eglise veille à ce que l'honneur en soit toujours sans tache, et que les catholiques se soumettent à cette vigilance maternelle, comme des fils aimants et dociles.

D'où il apparaît manifestement combien furent mal avisés ceux-là, peu nombreux il est vrai, qui ici en Italie et sous Nos propres yeux, voulurent assumer une mission qu'ils n'avaient pas reçue de Nous, ni d'aucun autre de Nos Frères dans l'épiscopat, et qui se mirent à l'exercer, non seulement sans le respect dû à l'autorité, mais même ouvertement contre ce qu'elle voulait, cherchant à légitimer leur désobéissance par des distinctions frivoles. Ils disaient, eux aussi, qu'ils levaient un drapeau au nom du Christ ; mais un tel drapeau ne pouvait être du Christ, parce qu'il ne portait pas dans ses plis la doctrine du divin Rédempteur, qui a ici encore son application : *Qui vous écoute, m'écoute ; et qui vous méprise, me méprise* (Luc., x, 16). *Qui n'est pas avec moi est contre moi ; et qui ne recueille pas avec moi, dissipe* (Luc., xi, 23) ; comme on le voit, doctrine d'humilité, de soumission, de respect filial.

C'est avec un amer déplaisir de Notre cœur que Nous avons dû condamner une semblable tendance et arrêter avec autorité le mouvement pernicieux qui déjà se dessinait. Notre douleur était d'autant plus grande, que Nous voyions imprudemment entraînés sur une voie aussi fausse bon nombre de jeunes gens qui Nous sont très chers et parmi eux beaucoup à l'intelligence d'élite, au zèle ardent, capables de travailler efficacement pour le bien, s'ils sont guidés dans le droit chemin.

Recommandations spéciales aux prêtres.

En montrant à tous la règle droite de l'action catholique, Nous ne pouvons cacher, Vénérables Frères, le danger grave

Archives diocésaines de Quimper et Léon

auquel la condition des temps expose aujourd'hui le clergé : c'est de donner une importance excessive aux intérêts matériels du peuple, en négligeant les intérêts bien plus graves de leur ministère.

Le prêtre, élevé au-dessus des autres hommes pour remplir la mission qu'il tient de Dieu, doit se maintenir également au-dessus de tous les intérêts humains, de tous les conflits, de toutes les classes de la société. Son propre champ d'action est l'Eglise, où, comme ambassadeur de Dieu, il prêche la vérité et inculque, avec le respect des droits de Dieu, le respect au droit de toutes les créatures. En agissant de la sorte, il ne s'expose à aucune opposition, il n'apparaît pas comme un homme de parti, partisan des uns, adversaire des autres ; pour éviter de heurter certaines tendances, ou pour ne pas irriter sur plusieurs sujets les esprits excités, il ne se met pas dans le péril de dissimuler la vérité ou de la taire, manquant dans l'un et l'autre cas à ses devoirs, sans ajouter qu'amené à traiter bien souvent de choses matérielles, il pourrait se trouver solidairement responsable d'obligations funestes pour sa personne et pour la dignité de son ministère. Par conséquent, il ne devra jamais prendre part à des associations de ce genre si ce n'est après mûre considération, d'accord avec son évêque, et seulement dans le cas où son concours est à l'abri de tout danger et d'une utilité évidente.

Il ne faut pas penser que, de cette manière, on mette un frein à son zèle. Le véritable apôtre doit se faire tout à tous, pour les sauver tous (I Cor., IX, 22); comme le divin Rédempteur, il doit sentir son cœur s'émouvoir de pitié, en voyant les foules aussi tourmentées, gisant comme des brebis sans pasteur (Math., IX, 36).

Que par la propagande efficace de la presse, par les exhortations vivantes de la parole, par le concours direct dans le cas exposé plus haut, il s'emploie donc dans le but d'améliorer, dans les limites de la justice et de la charité, la condition économique du peuple, en favorisant et en propageant les œuvres qui tendent à ce but, celles surtout qui ont pour objet de bien discipliner les multitudes contre la tyrannie envahissante du socialisme, et qui les sauvent tout ensemble et de la ruine économique et de la désorganisation morale et religieuse. De cette façon, la collaboration du clergé aux œuvres de l'action catholique a un but hautement religieux ; elle ne sera jamais un obstacle, elle sera, au contraire, une aide pour son ministère spirituel, dont elle agrandira le champ d'action et multipliera les fruits.

Pressante exhortation.

Voilà, Vénérables Frères, ce qu'il Nous tardait d'exposer

et d'inculquer relativement à l'action catholique, telle qu'il faut la soutenir et la promouvoir en notre Italie.

Montrer le bien ne suffit pas, il faut le réaliser dans la pratique. A cela aideront grandement vos exhortations et vos excitations paternelles et immédiates à bien faire. Les commencements pourront être humbles ; pourvu que vraiment l'on commence, la grâce divine les fera croître en peu de temps et prospérer. Que tous Nos chers fils, qui se dévouent à l'action catholique, écoutent une fois encore la parole qui sort si spontanément de Notre Cœur. Dans les amertumes dont Nous sommes chaque jour entouré, s'il peut y avoir pour Nous quelque consolation dans le Christ, si votre charité vient Nous réconforter un peu, s'il y a communion d'esprit et compassion de cœur, dirons-nous avec l'apôtre S. Paul (Philipp., II, 15), rendez complète Notre joie par votre concorde, votre charité réciproque, votre unanimité de sentiments, l'humilité et la soumission due, en cherchant non point l'intérêt propre, mais le bien commun, et en faisant passer dans vos cœurs les sentiments que Jésus-Christ, notre Sauveur, nourrissait en lui-même. Qu'Il soit le principe de toutes vos entreprises. Tout ce que vous dites ou faites, que tout soit au nom du Seigneur Jésus-Christ (Coloss., III, 17) ; qu'Il soit le terme de toute votre activité : que tout absolument soit de Lui, pour Lui, à Lui ; à Lui, gloire dans les siècles (Rom., XI, 36) ! En ce jour heureux, qui rappelle le moment où les apôtres, remplis de l'Esprit-Saint, sortirent du Cénacle pour prêcher au monde le règne du Christ, que sur nous tous descende la vertu de cet Esprit ; qu'il ploie toute dureté, qu'il échauffe les âmes froides, qu'il remette dans le droit sentier tout ce qui s'est égaré. *Flecte quod est rigidum, fove quod est frigidum, rege quod est devium.*

Que, gage de ces divines faveurs et témoignage de Notre très particulière affection, soit la bénédiction apostolique que du fond du cœur Nous vous accordons à vous, Vénérables Frères, à votre clergé, et au peuple italien.

Donné à Rome près Saint-Pierre, en la fête de la Pentecôte, 11 Juin 1905, de Notre Pontificat l'an deuxième.

PIE X PAPE.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**

II. — **Retraites.** — QUIMPER. — Retraites ecclésiastiques : la première, du 31 Juillet au 5 Août ; la seconde, du 7 au 12 Août.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

MORLAIX *(La Salette)*, Retraites pour les instituteurs libres : la première du 30 Juillet au 3 Août; *la seconde du 6 au 11 Août.*
LESNEVEN, Retraite française, pour les femmes, du 5 au 12 Août.

Comme on vient de l'indiquer, il y aura à Morlaix, *du 6 au 11 Août,* une deuxième retraite pour les instituteurs libres.

Nous sommes heureux d'annoncer de plus qu'une retraite spéciale sera donnée, également à Morlaix, pour les jeunes gens des Patronages et Cercles d'études : elle aura lieu *du 12 au 15 Août.*

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Pendant l'Octave, une Relique de sainte Anne est exposée à la vénération des fidèles, au-dessus de l'autel dans la chapelle qui lui est dédiée.

— CHAPELLE DES URSULINES. — Lundi 31 Juillet, à 7 *h. 1/2*, réunion des Mères chrétiennes. Sainte messe, instruction : bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Indulgence de la Portioncule. — Mercredi prochain 2 Août, a lieu le « grand Pardon » d'Assise ou indulgence de la « Portioncule », grâce précieuse accordée par Notre-Seigneur lui-même à saint François et confirmée par l'Eglise en faveur des fidèles.

Cette indulgence a le grand privilège de pouvoir être gagnée plusieurs fois le même jour, *toties quoties*, c'est-à-dire autant de fois qu'avec l'intention d'y participer on visite, — en priant aux intentions du Souverain Pontife — un sanctuaire auquel elle est attachée, et cela depuis les premières Vêpres (2 heures de l'après-midi) du 1er Août, jusqu'au soir (coucher du soleil) du lendemain.

A Quimper, l'indulgence de la Portioncule est attachée, comme on sait, à la Cathédrale de Saint-Corentin.

N. B. — I. Les membres du Tiers-Ordre de saint François d'Assise habitant dans un lieu où il n'y a ni église ni chapelle possédant le privilège de la Portioncule, peuvent gagner cette indulgence dans leur église paroissiale (S. Congrég., 3 Janvier 1893).

II. La confession et la communion peuvent être faites *dans toute église*, le 1er ou le 2 Août.

Retraites ecclésiastiques. — Comme nous le rappelons plus haut, les deux retraites pastorales auront lieu, au Grand-Séminaire, du 31 Juillet au 5 Août, et du 7 au 12 Août. Elles seront prêchées par M. l'abbé Magnié, missionnaire apostolique, en résidence à Toulouse.

Nous recommandons très instamment aux prières des fidèles ces pieux exercices auxquels ils sont eux-mêmes grandement intéressés. Plus que jamais, le prêtre a besoin de se retremper dans l'esprit de sa vocation pour être « la lumière du monde » et « le sel de la terre ». En travaillant à se sanctifier lui-même, il travaille pour ceux qu'il a la charge de guider dans la voie du salut.

Pro eis ego sanctifico meipsum, ut sint et ipsi sanctificati in veritate (JOAN., XVII, 19). Jamais l'échange de la prière entre une paroisse et son pasteur, entre un prêtre et les âmes dont il a la charge, n'est plus importante, plus nécessaire, plus féconde qu'au moment des retraites sacerdotales.

Ordination. — L'Ordination de mardi 25 Juillet, à la Cathédrale, comprenait : 31 prêtres, 41 diacres et 40 sous-diacres. La veille, dans la chapelle du Grand-Séminaire, Monseigneur avait donné la tonsure à 52 séminaristes et conféré les Ordres mineurs à 45 clercs.

Mardi, la cérémonie, commencée à 7 heures, s'est terminée un peu après 11 heures. Malgré sa fatigue, Monseigneur a adressé au clergé, qui l'a ramené processionnellement au palais épiscopal, une émouvante allocution dans laquelle il a laissé entrevoir ses préoccupations et ses inquiétudes, hélas ! trop justifiées, et indiqué le meilleur, le seul moyen de sortir triomphants de l'épreuve : l'union autour des chefs qui ont, de par Dieu, la charge de nous guider....

Voici les noms des ordinands promus aux ordres majeurs :

SOUS-DIACONAT

MM. Guillermit, Alcide-Paul, de Lambézellec ;
Coeffeur, Eugène-Marie-Gustave, de Plouarzel ;
de Coataudon, Hyacinthe-Marie-Gabriel, de Landerneau ;
Le Gall, Sesny, de Guissény ;
Querné, Guillaume-René, de Saint-Mathieu de Morlaix ;
Salaün, Emile-Jean-Marie, de Ploudalmézeau ;
Abguillerm, Jean-Marie, de Plouguerneau ;
Abily, Laurent, de Plougourvest ;
Baron, Michel-Jean, de Gouesnou ;
Bédéric, Jean-Joseph, de Saint-Corentin de Quimper ;
Branquec, Jean-Pierre-Alain, de Gouézec ;
Broudeur, Gabriel, de Plouvien ;
Cabon, Jean-Louis, de Plouguerneau ;
Calvez, René-Edouard-Marie, de Plouguerneau ;
Chardonnet, Yves-Marie, de Plougonvelin ;
Cornec, Jean-Marie, de Plougonvelin ;
Cozanet, Florentin, de Landivisiau ;
Foll, Joseph, de Bohars ;
Goarin, Corentin-Marie, de Fouesnant ;
Gourlaouen, René-Joseph-Marie, de Lesneven ;
Herry, François-Yves, de Saint-Yvi ;
Jacopin, Pierre-Marie, du Drennec ;
Jaouën, François-Louis, de Saint-Mathieu de Quimper ;
Kerisit, Guillaume-Raymond, de Douarnenez ;
Kermarec, Guillaume, de Saint-Thonan ;
Kervarec, Jean-Marie, de Saint-Melaine de Morlaix ;
Kervran, Joseph-Alain, de Lesneven ;

Archives diocésaires de Quimper et Léon

MM. Le Garrec, Charles-Corentin, de Douarnenez ;
Le Goff, Paul-Marie, de Saint-Derrien ;
Léon, François, de Pleyben ;
Morvan, Jean-Louis, de Pleyben ;
Moullec, Alexandre, de Lanriec ;
Perrot, Yves-Corentin, de Châteaulin ;
Pouliquen, Auguste, de Landivisiau ;
Prigent, Nicolas, de Plouénan ;
Roudaut, Jean-Louis, de Saint-Vougay ;
Rozec, Jean-Baptiste, de Saint-Derrien ;
Saccadas, François-Pierre-Marie, de Gouézec ;
Traon, Louis-Marie, de Taulé ;
Helleu, Arsène, du diocèse de Rennes.

DIACONAT

MM. Trébaul, Michel-Marie, de Lanrivoaré ;
Huiban, Jérôme-Jean-Louis, de Scaër ;
Abgrall, Yves-Joseph, de Lampaul-Guimiliau ;
Acquitter, Yves, de Plounévez-Lochrist ;
Autret, Pierre-Marie, de Châteaulin ;
Bodénès, Emile, de Tréglonou ;
Botéraou, Joseph-Marie, de Ploudalmézeau ;
Furet, Jean-Marie, de Saint-Sauveur de Brest ;
Gouchen, Prosper-Marie, de Saint-Pierre-Quilbignon ;
Gourvil, François-Marie, de Saint-Jean-du-Doigt ;
Guéguen, Jean-François, de Guipavas ;
Guillerm, Gabriel, de Trégarantec ;
Guinvarc'h, Yves-Joseph, de l'île Tudy ;
Guyader, Alain-Marie, de Plomelin ;
Hémery, Hippolyte-Marie, de Pleyben ;
Hénaff, René, de Plogonnec ;
Jacq, Jean, de Saint-Pol-de-Léon ;
Keramoal, Ernest-François, du Relecq-Kerhuon ;
Kerbrat, Claude, de Plabennec ;
Lagathu, Alexandre-Yves-Marie, de Guilers-Brest ;
Lamendour, Yves-François, de Lambézellec ;
Lanchès, François-Louis, de Châteauneuf-du-Faou ;
Le Bas, Guillaume-Pierre-Marie, de Plonévez-du-Faou ;
Le Goff, Alain-Jean, de Kerlouan ;
Le Séac'h, François, de Briec ;
Loaëc, Louis-Vincent, de N.-D. du Carmel de Brest ;
Louboutin, René-Marie, de Plonévez-Porzay ;
Martin, Armand-Yves-Paul, de Névez ;
Mazéas, François-Marie, de Plouescat ;
Moré, Yves, de Dinéault ;
Morvan, Pierre-Marie, de Ploujean ;
Pasteur, Claude, de Saint-Pierre-Quilbignon ;
Péron, Jean-Louis, de Plomeur ;
Philippon, Pierre-Louis, de Moëlan ;

MM. Prigent, Yves-Marie, de Guerlesquin ;
Ruppe, François-Marie, de Spézet ;
Sanquer, Jean, de Landivisiau ;
Sibiril, Jean-Yves, de Pleyber-Christ ;
Tanguy, Alain-Marie, de Ploujean ;
Thalamot, Jean-Marie, de Cléden-Cap-Sizun ;
Vétel, Emile-Marie-Théodore, de Carhaix.

PRÊTRISE

MM. Pérennès, Urbain-Louis-Guillaume, de Tréboul ;
Traon, Auguste-Alain-Marie, de Goulven ;
Abgrall, Jean-François-Louis, de Lampaul-Guimiliau ;
Caëric, Jean-Marie, de Querrien ;
Cloarec, François-Louis, de Saint-Sauveur (Sizun) ;
Copy, François-Marie, de Ploudalmézeau ;
Drézen, Isidore, de Trefliagat ;
Jaouen, Grégoire, de Beuzec-Conq ;
Jézéquel, François-Louis, de Plouguerneau ;
Riou, Sébastien-Vincent, de Lannilis ;
Le Guen, Yves-Marie, de Saint-Marc ;
Bléas, Gabriel-Jean-Marie, de Guiclan ;
Branellec, Pierre, de Plouider ;
Guégan, Henri-Julien, de Saint-Martin de Morlaix ;
Guillou, Jean-Marie, d'Esquibien ;
Guyard, Louis-Hervé-Marie, de Douarnenez ;
Jézéquel, Noël-Laurent, de Plouguin ;
Le Bléis, Isidore-Marie, de Plomeur ;
Le Lec, Yves-Pierre-Jean, de Plobannalec ;
Le Rest, Aimé-Eugène, de Lambézellec ;
Mesguen, Edouard-Gabriel, de Plouescat ;
Nicolas, Guillaume, de Ploujean ;
Offret, Charles-Léon, de N.-D. du Carmel de Brest ;
Philippe, Yves, du Juch ;
Prigent, Jean-Louis, de Guissény ;
Salou, Louis, de Ploudaniel ;
Soubigou, Ambroise, de Sizun ;
Tanguy, Joseph-René, de Saint-Martin de Morlaix ;
Andrieux, Yves, de la Congrégation des Eudistes ;
Cozanet, Pierre-Marie, de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée ;
Tournellec, Yves, de la même Congrégation.

QUIMPER. — **Fête des Vétérans.** — Dès la première année de sa fondation, la Société des Vétérans des Armées de terre et de mer et du Souvenir français a eu la chrétienne pensée d'inscrire au programme de sa fête annuelle un service solennel à l'intention des soldats morts pour la patrie. Il a eu lieu, dimanche dernier, à la cathédrale de Quimper, avec l'éclat accoutumé. Monseigneur

Archives diocésaines de Quimper et Léon

l'Evêque assistait à la messe dite pour les Vétérans défunts par M. l'abbé Pichavant, aumônier à Quimper, vétéran lui-même de la guerre de 1870, où sa belle conduite dans les rangs des zouaves pontificaux lui valut une blessure et la médaille militaire.

Des chants et des morceaux de musique, d'une gravité de circonstance, ont été exécutés avec accompagnement du grand orgue.

Nombreux étaient les anciens soldats, accourus des divers points du département sous l'étendard de leur Section, pour donner un témoignage public de pieux souvenir à ceux qui ne sont plus, et aussi une noble leçon aux « jeunes » en leur apprenant à mépriser les excitations coupables des traîtres au drapeau. Ce noble emblème de la France, ils devront à leur tour l'aimer et le défendre jusqu'à la mort ; et ils seront des soldats sans peur ni reproche, mais seulement si, chrétiens et patriotes, ils savent unir le culte de la croix à celui du drapeau. C'est le haut enseignement qui se dégageait de cette imposante cérémonie, dans laquelle la religion venait vivifier de ses immortelles espérances cette fête du souvenir.

L'assistance était assez considérable, et certains cliquetis d'armes trahissaient çà et là la présence d'officiers et de soldats venus réchauffer en leurs âmes le désir de reproduire les vertus militaires de leurs aînés. Il nous a été pénible, cependant, de remarquer certaines places vides que l'on eût été heureux de voir occupées pour l'édification et le bon exemple, dans cette solennité frappée au coin du plus pur patriotisme ennobli par un acte de foi.

La messe achevée, Monseigneur monte en chaire et, dans un langage élevé, remercie tous ceux qui ont compris la haute portée de cette pieuse cérémonie. Il était réservé, dit-il en substance, à l'Eglise catholique de compléter les éléments divers dont les philosophes païens avaient constitué les anciennes sociétés, et d'y introduire ce qu'ils n'ont pas trouvé : la Charité. « Aimez-vous les uns les autres », avait commandé Jésus-Christ, et ce précepte nouveau, non seulement a cimenté, fortifié l'union entre les membres de la grande famille chrétienne ici-bas, mais c'est lui seul qui entretient et conserve vivace le souvenir de ceux qui, chaque jour, nous devancent dans l'immortalité....

Puis, évoquant dans une touchante péroraison la catastrophe si récente du *Farfadet*, Sa Grandeur fait partager son émotion à son auditoire, et envoie l'hommage de sa prière, avec son souvenir attristé, à ces nobles victimes du devoir dont plusieurs étaient des Bretons.....

Monseigneur prend ensuite les ornements pontificaux, et donne l'absoute devant un catafalque entouré de faisceaux tricolores et des porte-drapeaux des huit Sections, qui montent une garde d'honneur près du monument funèbre et viennent tout à l'heure d'incliner leurs étendards, au moment de l'élévation, devant le Dieu des Armées.

J. B.

— **Distribution des prix à la Retraite.** — Vendredi dernier, 21 Juillet, nous assistions à la distribution des prix au couvent des religieuses de la Retraite de Quimper. Cette cérémonie, si joyeuse d'ordinaire, était cette année pleine de tristesse ; car, en couronnant leurs élèves, les maîtresses ne leur disaient plus au revoir, comme autrefois, elles leur disaient adieu ! Frappées, en effet, par l'inique loi portée contre les Congrégations, les religieuses de la Retraite de Quimper ne peuvent plus continuer l'enseignement qu'elles donnaient, depuis plus de cinquante ans, avec tant de dévouement, et, disons-le, avec tant de succès aussi.

Sa Grandeur Mgr l'Evêque avait voulu, en présidant cette distribution des prix, donner aux maîtresses un dernier témoignage d'estime et apporter aux enfants les sages conseils dont elles auront besoin pour l'avenir. Mais son âme aussi était assombrie par la tristesse : ces enfants lui furent confiées par Dieu ; il est leur pasteur, il les aime... C'était avec bonheur que, tous les ans, il applaudissait à leurs progrès dans la science et dans la vertu ; on les arrache aujourd'hui aux bras de leurs pieuses maîtresses, que vont-elles devenir dans le monde ?... Le bon Evêque se le demande sans doute, et l'émotion le gagne, l'empêchant de continuer son discours. Mais il se ressaisit, et termine la cérémonie par un cri d'espérance : oui, la tempête gronde, elle peut être terrible ; mais elle passera et, un jour à venir, les saintes religieuses, persécutées aujourd'hui, pourront de nouveau donner aux enfants, qui reviendront à elles, et les sciences de ce monde et la science divine du salut.

Puisse cette douce espérance exprimée par Monseigneur devenir bientôt une heureuse réalité !

***

Cotisations cultuelles. — *Traitements du clergé paroissial.* — Pour le diocèse de Quimper, le budget des Cultes attribue au clergé paroissial la somme de 456.900 francs. Les prêtres rétribués par l'Etat étant au nombre de 597, chacun touche en moyenne 765 fr. par an, un peu plus de 2 fr. par jour. 144 vicaires, indispensables pour le service, ne sont pas reconnus comme tels par la République et n'en reçoivent aucune allocation. Le Concordat exigeait pour tout le clergé un *traitement convenable ;* l'Etat, mauvais payeur, en est venu à ne servir qu'une subvention, et à refuser même cette subvention au 1/4 du clergé de nos paroisses. C'est misérable. Et ce n'est qu'un commencement de séparation financière.

La séparation totale est imminente ; elle s'appelle de son vrai nom la suppression du budget des Cultes, faillite frauduleuse, qui mettra à la charge des seuls catholiques toutes les dépenses de leur culte. « Qui veut du culte le paye », dit-on. Or, justement, nous payions déjà le culte catholique sous le Concordat ; nous le payions aux caisses publiques, mais avec nos deniers, que nos pères avaient consacrés à la dotation de l'Eglise de France jusqu'à la Révolution. Ce payement, nous le faisions par les mains de l'Etat ;

Archives diocésaines de Quimper et Léon

quand il ne se fera plus ainsi, nous devrons en faire un autre de nos bourses et de nos mains : nous payerons donc deux fois, grâce à cet *impôt nouveau* créé par la loi de séparation.

∴

Si toute la population finistérienne (780,000) était catholique, pratiquante et cotisable, l'impôt des traitements ecclésiastiques ne serait que 0 fr. 60 par tête : un sou par mois. Mais le 1/5 est à défalquer d'office et avant tout autre déchet ; ce 1/5 sera composé des personnes qui appartiennent à un autre culte, de celles qui n'en ont aucun, de celles qui ne sont pas à demeure fixe dans une paroisse (fonctionnaires, domestiques, garnisons, étrangers), et enfin des paroissiens indigents. Ces éliminations faites, il resterait 620,000 cotisants. La cotisation normale, si elle était établie par tête, s'élèverait presque à 0 fr. 75, et il en faudrait 1,020 pour refaire un traitement de 765 francs, ce qui suppose un groupe ordinaire de 1,275 habitants, dont le 1/5 est degrevé.

Le tableau suivant donnera un aperçu de la progression de l'impôt, calculé sur cette base, proportionnellement au chiffre de la population paroissiale.

1,275	habitants fourniront	1	traitement, ou	765 fr.
2,550	—	2	—	1,530
3,825	—	3	—	2,295
5,100	—	4	—	3,060
6,375	—	5	—	3,825
7,650	—	6	—	4,590
8,925	—	7	—	5,355
10,200	—	8	—	6,120
11,475	—	9	—	6,885
12,750	—	10	—	7,650

∴

Pratiquement, l'impôt du culte ne sera pas calculé par tête, mais par famille ; ce sera proprement un impôt sur le revenu, proposé par la fabrique et accepté par les contribuables. On peut prévoir trois catégories de cotisations familiales pour le traitement du clergé : la famille riche serait taxée à 10 francs ; la famille aisée à 5 francs et la famille pauvre à 1 franc. Naturellement, chaque famille serait admise à souscrire, outre sa cotisation réglementaire, une ou plusieurs cotisations libres. Pareillement, plusieurs familles indigentes et non taxées auraient la faculté de s'associer pour fournir ensemble une cotisation unique. Et ainsi, chacun contribuerait selon ses moyens et selon sa bonne volonté.

En admettant 124.000 familles cotisantes (de 5 personnes chacune), avec la répartition suivante, prise à titre d'exemple, on reconstituerait les traitements ecclésiastiques :

20.000	familles à	10	francs =	200.000 fr.
40.000	—	5	— =	200.000
64.000	—	1	— =	64.000
124.000	—		=	464.000 fr.

∴

A la vue de ces charges nouvelles (et elles ne seront pas les seules), nos catholiques bretons se souviendront que le Pape, que leur Evêque, que leur clergé tout entier se sont opposés de toutes leurs forces à la séparation, et ils rejetteront la responsabilité de cette mesure désastreuse sur ceux qui ne l'ont pas empêchée, sur ceux qui l'ont conseillée, sur ceux qui l'ont faite et votée. X...

(A suivre.)

Jeunesse Catholique Bretonne à Sainte-Anne d'Auray. — Le grand pèlerinage populaire organisé à Sainte-Anne d'Auray le 30 Juillet prochain, par l'Union provinciale de la Jeunesse Catholique Bretonne, s'annonce comme devant être une grandiose manifestation de foi.

Voici le programme de cette journée, communiqué à la presse par le comité provincial de l'U. J. C. B. :

Dimanche 30 Juillet, à 8 h. 1/2, grand'messe à la Basilique ; allocution par M. le chanoine Michel, vicaire général, délégué de Son Eminence le Cardinal Labouré ;

A 10 heures, grande réunion populaire en plein air ; discours de Joseph Gellé, membre élu du Comité National de l' « Association catholique de la Jeunesse Française » ; de M. Jean Guilloteau, député de Lorient, et de M. de l'Estourbeillon, député de Vannes.

A 11 h. 1/2, déjeuner en commun sur l'herbe ;

A 1 h. 1/2, Conseil provincial : les Présidents d'Unions Diocésaines, de groupes où leurs délégués ont seuls droit d'assister à cette réunion, de la plus haute importance.

La veille au soir, à Auray, à 8 h. 1/2, grande Séance bretonne avec le Concours des Bardes, organisée par le groupe de l'A. C. J. F. d'Auray.

N. B. Les adhésions au banquet (1 fr. 25 par personne) doivent être envoyées à J. Jacob, rue du Château, Auray.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le 20 Juillet, a eu lieu, à la chapelle sixtine, un service funèbre pour le deuxième anniversaire de la mort de Léon XIII. La messe a été célébrée par le cardinal V. Vannutelli ; Sa Sainteté Pie X a donné l'absoute.

C'est à tort que plusieurs journaux ont annoncé à cette occasion le transfert du corps de Léon XIII à Saint-Jean de Latran ; on attend pour cette cérémonie que le monument du grand Pape soit achevé, ce qui demandera encore peut-être plusieurs mois.

Le 9 Août prochain, deuxième anniversaire de son couronnement, le Saint Père Pie X chantera la messe à la chapelle Sixtine.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

***

Les correspondances romaines sérieuses, celles dont on peut tenir compte, rendent hommage à la sérénité et à la fermeté du Pape en face de la crise présente. Pie X puise son calme et sa force dans sa foi profonde. Il n'a rien laissé paraître de ses impressions à la nouvelle du vote de la loi néfaste de la séparation, et il ne parlera qu'à son heure. Cette attitude n'est pas sans inquiéter nos sectaires qui, malgré leurs airs de défi, sentent qu'ils ont devant eux une puissance morale irréductible.

Les bruits qu'une presse complaisante se plaît à répandre, de temps à autre, sur la fatigue du Pape, n'ont aucun fondement. Il ne cesse de traiter chaque jour, dans ses audiences multipliées, les plus grands intérêts du monde catholique, avec une sagesse et une aisance qui frappent d'admiration tous ses visiteurs.

Belley. — Sur la demande de M. l'abbé Convert, curé de la paroisse d'Ars, Mgr Luçon vient d'autoriser l'institution d'une confrérie sacerdotale du Bienheureux Jean-Marie Vianney, placée sous son autorité et sous la direction du Curé de la paroisse d'Ars.

Cette confrérie, qui comprend deux degrés, a pour but de pousser ses associés à des pratiques de piété et à un genre de vie qui les aide à marcher sur les traces du Bienheureux en s'efforçant de reproduire son esprit d'oraison, de mortification, de pureté, et son zèle pour le salut des âmes.

Nancy. — A la représentation de la *Passion* de Nancy, de dimanche dernier, assistaient :

NN. SS. les évêques de Nancy et d'Evreux et plus de 2,000 spectateurs.

Une nouvelle scène, qui se passe chez Véronique et qui réunit la Vierge, saint Pierre et saint Jean, a été introduite dans la première partie de la pièce. Elle produit une profonde impression de l'avis de tous les spectateurs et elle est plus touchante encore que les Adieux de Béthanie qui étaient cependant la vraie perle de la première partie du drame.

De nouveaux tableaux vivants seront préparés pour dimanche prochain. Ils seront tous la reproduction de grands tableaux de maîtres et donneront à la pièce une valeur artistique incomparable.

Sévère, mais juste. — « Quand les imbéciles ont crié : « A bas la calotte ! » ils s'imaginent qu'ils ont une politique. Ils sont et restent des imbéciles. »

Henry Maret, *Député radical.*

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché,

20e Année. Vendredi 4 Août 1905. N° 31.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière.
II. — Les devoirs de vacances... des mères.
III. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Retraite ecclésiastique ; Nomination dans le clergé ; Distributions de prix ; La Forêt-Landerneau ; Cotisations cultuelles (suite) ; Jeunesse Catholique Bretonne à Sainte-Anne d'Auray ; On demande des religieux et des religieuses missionnaires ; Bibliographie bretonne.
IV. — *Nouvelles du Monde catholique :* Rome ; Vers la Séparation ; Education sans Dieu.
V. — *Bibliographie.*
VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 6 Août. — 8e Dimanche après la Pentecôte. Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et de S. Xyste et ses compagnons, Martyrs.

Vêpres de la Transfiguration, avec mémoires du suivant, du Dimanche et de S. Donat, Evêque, Martyr.

Lundi, 7. — S. Cajétan (ou Gaëtan), Confesseur. Double. Blanc.

Mardi, 8. — S. Cyriaque et ses compagnons, Martyrs. Semi-double. Rouge.

Mercredi, 9. — S. Germain, Evêque *(au Propre diocésain).* Semi-double. Blanc.

Jeudi, 10. — S. Laurent, Martyr. Double de 2e classe avec Octave. Rouge.

Vendredi, 11. — S. Alphonse-Marie de Liguori, Evêque, Docteur *(du 2 Août).* Double. Blanc.

Samedi, 12. — Ste Claire, Vierge. Double. Blanc.

Dimanche, 13. — 9e Dimanche après la Pentecôte.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

N.-D. de l'Assomption, Quimperlé.....	4-11 Août.
Retraite de Quimper.....	12-19 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR AOUT 1905

LA BONTÉ CHRÉTIENNE

Qu'est-ce que la bonté ? Il est plus facile d'en parler que de la définir en une formule. Elle n'est pas la charité : elle est plus et elle est moins. La charité s'adresse à Dieu et à l'homme : envers Dieu, la bonté n'a pas de sens. La bonté est une qualité supérieure de charité envers l'homme.

Elle est faite dans son fond, quand elle est chrétienne, d'amour de Dieu d'abord, source, modèle et motif de la bonté ; ensuite, d'amour des hommes, d'où naît le dévoûment. Dans sa pratique elle exige surtout de la patience et de l'indulgence ; nul ne fut bon comme Jésus, nul ne fut, autant que lui, miséricordieux. Enfin, dans sa manière, elle comporte la douceur, la délicatesse et tout ce petit monde de soins et d'attentions, si ténu, si léger en lui-même et d'un tel poids cependant dans le bonheur d'une vie.

La bonté n'est ni molle, ni faible, ni fade : la bonté, à base de tolérance indifférente pour le mal, peut bien être affaire de tempérament ou de calcul, elle n'a rien à voir avec la bonté chrétienne, dont l'idéal est en Dieu, qui châtie si rudement sur son Fils les péchés des hommes.

Avoir décrit la bonté par tant de qualités du cœur ou de l'esprit, c'est avoir dit assez combien sa pratique suppose de sacrifices.

Mais quels biens ne produit-elle pas ! Elle fait le bonheur de l'homme bon, d'abord, et de tous ceux envers qui elle s'exerce ; créant autour d'elle une atmosphère de bonheur, elle est conquérante. Que d'âmes que la froideur aurait écartées de l'apôtre, ou que l'éloquence et des dons plus riches ne lui aurait pas attirées, sont gagnées à Dieu par la bonté ! Ainsi, par elle, le nombre des péchés diminue ; ainsi nous devenons les imitateurs fidèles de Jésus qui passa en ce monde semant partout ses bontés.

Bien des problèmes insolubles ne seraient même pas posés si les hommes consentaient à faire de la bonté la loi inviolable de leurs relations. Sans rêver d'un monde romanesque où la bonté serait reine, faisons, du moins, du petit monde où notre vie se passe, un coin vraiment heureux en nous y faisant vraiment bons. Ce sera pratiquer le grand précepte du Maître : Aimez-vous les uns les autres.

Résolution apostolique : Se montrer chrétiennement bon, envers tous et toujours.

Les devoirs de vacances... des mères.

Les enfants ont des devoirs de vacances, les mères aussi.

C'est ce qu'a compris Mme N..., — une mère bien chrétienne, celle-là, — et dès le premier jour des vacances, elle s'est mise à crayonner les lignes suivantes à son usage personnel. Nous les transcrivons à l'usage de tous :

« Mon enfant revient du collège, mon enfant, l'âme de mon âme, la vie de ma vie. Dieu soit béni pour ce grand jour qu'il m'envoie.

» Dure nécessité pour une mère d'être séparée de son fils ! Joie immense de le revoir ! Les vacances sont un bienfait physique et un bienfait moral : elles sont faites pour le corps des enfants et pour les mères. Mais avec le plaisir nouveau, je vois poindre un nouveau devoir : l'un et l'autre viennent de Dieu, je les accueille l'un et l'autre.

» C'est à des maîtres chrétiens que j'avais confié mon enfant. Je pouvais me reposer sur eux du soin de veiller sur lui. Ils l'ont bien gardé ; ils ont cultivé son intelligence ; ils ont travaillé à former son cœur. L'enfant, de son côté, a correspondu à leurs efforts. Il a obtenu des succès : je l'ai couronné à la distribution des prix avec joie et avec orgueil. Chose plus douce encore, quand je l'ai embrassé après l'avoir couronné, j'ai retrouvé sur son front toute sa candeur d'antan.

» Les maîtres, à leur tour, viennent de me confier leur élève. Vis-à-vis de mon enfant, je reprends toute ma responsabilité. Charge douce et lourde tout à la fois ! Mon Dieu, aidez-moi à la porter !

» Je vivrai donc pour mon enfant, plus que jamais, durant ces vacances. Chaque matin, j'aurai la préoccupation de cette âme. A chaque aurore, je me dirai : « Aujourd'hui, qu'ai-je à faire pour » lui ? Comment devons-nous aller ensemble ce chemin de vingt-» quatre heures ? » Fils chrétien de mère chrétienne, je veillerai à ce que Dieu soit le point de mire de chacune de ses actions : je mettrai un beau Christ, une statue de la Vierge, une image de l'Ange Gardien, un prie-Dieu, dans sa chambrette.

» Je le laisserai reposer la nuit plus longtemps qu'on ne fait au collège ; mais il se lèvera toujours à heures fixes, pour ne pas contracter des habitudes de paresse.

» J'ai bien soin qu'il commence sa journée par la prière.

» Chaque matin, — sauf les jours de voyage, — il lira, étudiera, écrira environ deux heures, pour ne pas désapprendre, pour ne pas s'alanguir, pour ne pas se rouiller.

» La soirée sera consacrée aux visites, aux promenades, aux joyeux ébats. Je saurai toujours où il est, avec qui il est, ce qu'il fait ; je ne tolérerai avec lui que des camarades sûrs ; je le suivrai partout, au moins du regard.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

» Je l'habituerai à me faire honneur dans nos visites par sa bonne tenue, sa politesse, sa modestie.

» Si on le loue devant moi, j'en serai heureuse, mais je mettrai un peu d'eau dans la louange, comme dans une liqueur trop forte, pour qu'elle ne monte pas à la tête. Je ne serai pas aveugle et maladroite au point de croire et de lui laisser croire qu'il n'y a point d'enfant qui vaille autant que lui....

» Entre lui et moi, comme entre lui et son père, je veillerai à ce qu'il garde toujours la distance de droit ; je ne souffrirai pas le moindre manque d'égards ; le respect est, d'ailleurs, la meilleure sauvegarde de l'affection ; si les enfants vous montent sur le pied quand ils sont petits, plus tard, quand ils seront grands, ils vous marcheront sur le cœur.

» Première institutrice de mon enfant, de même que j'écarterai de lui toute occasion de faire le mal, de même je ne négligerai aucune occasion de lui apprendre et de lui faire aimer le bien ; à la vue des personnes et des choses, j'élèverai sans cesse son esprit et son cœur vers la vertu, vers l'idéal, vers Dieu.

» Je n'ai pas à craindre, du reste, que les exemples journaliers qu'il aura sous les yeux, à la maison paternelle, viennent à déprimer son âme. J'ai le grand bonheur d'avoir un mari chrétien : un simple regard sur son père sera pour mon fils la plus éloquente des leçons. Quant à mon entourage, il est trié sur le volet, et, prudente comme celle du serpent, ma vigilance, du reste, ne sera jamais en vacances. Puisse ma propre vertu être à la hauteur de ma tâche, puisse mon enfant apprendre surtout à mon école, à mon contact, le sérieux de la vie !

» Quand, chaque soir, lui et moi nous aurons fait notre prière ensemble, quand, avec lui, une dernière fois, j'aurai baisé les pieds du Crucifix, puissé-je entendre au fond de ma conscience, cette bienheureuse parole :

» Sois bénie avec ton enfant : tu as bien rempli ton devoir de mère ! »

LE SEMEUR VENDÉEN.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**

II. — **Retraites.** — QUIMPER : 2e retraite ecclésiastique, du 7 au 12 Août.

LESNEVEN : retraite française, pour les femmes, du 5 au 12 Août.

MORLAIX *(La Salette)* : 2e retraite pour les instituteurs libres, du 6 au 12 Août.

N. B. — La retraite pour les jeunes gens des Patronages et Cercles d'études, annoncée comme devant avoir lieu du 12 au 15 Août, est remise à une date ultérieure que nous ferons connaître en temps utile.

Retraite ecclésiastique. — La première retraite pastorale se continue en ce moment, au Grand-Séminaire, sous la présidence de Monseigneur l'Evêque assisté de M. Fléiter, vicaire général. Les exercices sont prêchés, comme on le sait, par M. Magnié, missionnaire apostolique, prêtre plein de doctrine, d'expérience et de dévouement. Les retraitants sont au nombre de 275, et il y en aura autant la semaine prochaine ; sous l'impression des graves événements qui se produisent, des menaces d'un avenir plus sombre encore, chacun sent le besoin d'entendre les avis de son Evêque et de faire lui-même provision de forces nouvelles pour accomplir sa mission, quoi qu'il arrive.

Nous aurons à parler plus longuement de ces longues et belles réunions sacerdotales.

Nous demandons instamment aux fidèles de continuer, durant ces jours, à prier pour leurs prêtres afin qu'ils sortent de la retraite sanctifiés et prêts, plus que jamais, à tous les dévouements et à tous les sacrifices.

Nomination dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, M. Talabardon, aumônier du Lycée de Brest, a été nommé curé de Plougerneau. (Cette nomination a été agréée par décret du 26 Juillet.)

Distributions de prix. — I. PETIT-SÉMINAIRE DE PONT-CROIX. — La distribution des prix au Petit-Séminaire a eu lieu, comme nous l'avions annoncé, le 26 Juillet, jour de la fête de sainte Anne. Monseigneur l'Évêque, arrivé la veille accompagné de M. Fléiter, vicaire général, dit la messe pour les élèves et leur fit une instruction bien pratique sur leurs devoirs, spécialement en vacances : l'obligation de cultiver et d'entretenir leur belle vocation, de faire autour d'eux, à l'occasion, œuvre d'apostolat, en se mettant eux-mêmes avec soin en garde contre le courant dangereux qui entraine trop de jeunes gens.... Ces conseils paternels, écoutés avec une déférence filiale, ne peuvent manquer de porter des fruits.

A 8 h. 1/2, on se réunit dans la salle de fêtes. Malgré la date rapprochée de la consécration de la chapelle, l'assistance de prêtres n'est guère moins considérable que d'habitude ; les parents sont également nombreux. Tous entendent avec plaisir les morceaux de musique instrumentale et les chants, dont le choix comme l'exécution ne laisse rien à désirer ; on ne ménage pas les applaudissements, bien mérités, aux acteurs — pris, selon la coutume, parmi les élèves de rhétorique — qui ont parfaitement interprété un drame en vers, la *Revanche de Jeanne d'Arc*. Ensuite on proclame les lauréats.

Voici, pour chaque classe, les noms de ceux qui figurent le plus souvent au palmarès :

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Huitième : Jean-Guillaume Kerivel, de Poullan ; François Derrien, de Pont-l'Abbé.

Septième : Louis Berthélémé, de Pleyben ; Corentin Savina, de Brest ; Yves Heurté, de Primelin.

Sixième : Alfred Le Guellec, de Pouldavid ; Jean-Louis D'Hervé, de Penhars.

Cinquième : Yves Branquec, de Gouézec ; Joseph Le Pape, de Loctudy ; Joseph Treussier, de Quimper.

Quatrième : Joseph Le Cloître, de Saint-Pierre-Quilbignon ; Michel Mérour, de Trégarvan ; Joseph Le Baut, de Pleyben.

Troisième : Joseph Branquec, de Gouézec ; Jean-Marie Pladec, de Quimerc'h ; François Lessard, de Scaër ; Louis Le Gall, de Brest.

Seconde : Jean Pédel, de Saint-Pierre-Quilbignon ; Jean Brennéol, de Quimper ; Henri Quéinnec, de Douarnenez ; François Gléonec, de la Forêt-Fouesnant.

Rhétorique : Pierre Branquec, de Gouézec ; Yves Brinquin, de Querrien ; Albert Lozac'hmeur, de Tréboul ; François Jamet, de Gouézec ; Jean Tracolot, de Brest.

Le prix d'honneur (discours français) a été remporté par l'élève Pierre Branquec.

La rentrée des classes est fixée au mardi 3 Octobre.

II. École Saint-Yves. — Le lendemain, 27 Juillet, Monseigneur l'Evêque a présidé la distribution des prix à l'Ecole Saint-Yves. Dans la nombreuse assistance, on remarquait M. le chanoine Fléiter, vicaire général, la plupart des membres du Chapitre, plusieurs prêtres de la ville et des paroisses voisines. Après un morceau de musique, brillamment exécuté au violon et au piano par MM. Thomas père et fils, M. l'abbé Corre, supérieur, s'est levé et, dans un discours excellent — bref, sobre et net — , a exposé la situation de l'établissement dont il a pris la direction il y a deux ans, dans des conditions que tous se rappellent. Le travail accompli durant ces deux années, dit-il, n'a pas été vain : la discipline s'est raffermie, les études se sont fortifiées ; les résultats obtenus (1) — fruits d'automne à défaut de primeurs — sont honorables et permettent d'en espérer de plus beaux... Les brillants succès ne s'improvisent pas ; mais le secret pour les obtenir est connu, il est symbolisé de la manière la plus heureuse par les armes de la maison : une ruche entourée d'abeilles qui peinent, avec cette devise : *Fide et labore*, loyauté et travail. C'est le programme que les directeurs de l'Ecole Saint-Yves s'efforcent de réaliser.... Dieu aidant, avec le travail des enfants, l'appui des familles, le dévouement des maitres, sous la haute et si bienveillante direction de Monseigneur l'Évêque, la maison prospérera tant qu'on laissera aux catholiques de France la liberté de l'enseignement, c'est-à-dire, espérons-le, de longues années encore.

(1) Baccalauréat, sessions de Juillet-Octobre 1904 : en rhétorique, 5 élèves admissibles, 4 reçus ; en philosophie, sur 5 élèves présentés, 5 reçus. N. R.

Monseigneur prend alors la parole. Il rend hommage au zèle infatigable du Supérieur et aux efforts des maitres, sur le dévouement desquels il sait pouvoir compter ; mais, comme on l'a si bien dit, le travail des enfants est nécessaire ; on peut le faciliter, le rendre plus agréable, mais y suppléer entièrement, c'est impossible. Et il ne suffit pas de travailler par boutades, il faut un travail soutenu, persévérant, qui ne laisse pas dans les études de funestes lacunes.... Si les résultats n'ont pas entièrement répondu aux désirs, c'est que l'arbre est jeune encore ; à mesure qu'il se développera et prendra des forces, les fruits viendront plus nombreux et plus beaux....

Sa Grandeur termine par un appel pressant aux familles et demande de leur part un concours qui se traduise par leur bonne volonté, leur confiance, leur empressement à profiter des moyens qu'on leur fournit pour donner à leurs enfants, avec une instruction aussi complète que partout ailleurs, une éducation fortement chrétienne.

Ces paroles, religieusement écoutées, ne resteront pas sans effet : les familles chrétiennes de Quimper et de la région savent ce qu'elles doivent, sur ce point, à la généreuse initiative et à l'incessante sollicitude de l'Evêque ; elles y répondront en parents chrétiens, soucieux avant tout du bien spirituel de leurs enfants.

La rentrée des classes est fixée au mardi 3 Octobre.

***

C'est venir tardivement parler de la distribution des prix au Pensionnat Sainte-Marie, qui a eu lieu, le 22 Juillet, sous la présidence de Monseigneur l'Evêque ; mais nous tenons à mentionner les succès obtenus, cette année encore, aux divers examens par les élèves de cet établissement : 14 admis aux mécaniciens de la marine ; 7 à l'Institut catholique d'Arts et Métiers de Lille ; 1 à l'école d'Arts et Métiers de Saint Jean-Baptiste de la Salle à Reims ; 8 aux Postes et Télégraphes ; 4 aux certificats d'études primaires supérieures ; 15 au brevet élémentaire, et un nombre considérable de certificats d'études primaires.

De plus, huit élèves du Cours d'Agriculture ont été diplômés par la Société des Agriculteurs de France.

De tels résultats parlent assez d'eux-mêmes et dispensent de tout autre éloge.

Nous apprenons d'autres succès obtenus en grand nombre par nos établissements libres et nos maisons ecclésiastiques ; n'en connaissant pas exactement le nombre et la nature, nous nous abstenons de les mentionner. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer cependant que l'école Notre-Dame de Bon-Secours, de Brest, a eu 9 de ses élèves admissibles aux derniers examens du baccalauréat, et 8 définitivement admis.

Archives diocésain de Quimper et Léon

La Forêt-Landerneau. — **Une cérémonie aussi touchante que rare.** — Pourquoi donc le gracieux carillon de l'église de la Forêt sonne-t-il à toute volée, en ce jour du jeudi 27 Juillet de l'an de 1905 ? Pourquoi un tel empressement dans ce charmant village, perdu dans les grands bois qui dominent l'Elorn ? Pourquoi cet autel si richement orné, ce nombreux clergé, cette grand'messe chantée avec tant de solennité, par ce prêtre dont l'émotion paraît si vive ? Pourquoi ? Regardez : au pied de l'autel sont agenouillés deux vénérables vieillards qu'entourent avec respect et allégresse une couronne d'enfants, de petits-enfants et d'arrière-petits-enfants. — Ah ! dites-vous, ils célèbrent sans doute leurs noces d'or ? — Mieux encore ! ce sont leurs noces de diamant ! Car voilà 60 ans qu'ils se sont donnés l'un à l'autre devant le Seigneur, qu'ils ont vécu ensemble, aimant et servant Dieu, et élevant dans sa crainte leur nombreuse famille.

Soixante ans de noble labeur
Dans les soucis de l'existence !
Soixante ans de réel bonheur
Loin des attraits de l'opulence !
Soixante ans de paix et d'union....
Malgré l'inévitable peine
Qui pressure toute âme humaine !

Voilà ce que leur dira bientôt, d'une façon charmante, en termes émus et sympathiques, M. le Curé-archiprêtre de Morlaix, qui fut, à Douarnenez, le Père tant aimé de M. le chanoine Billant, fils aîné de nos deux jubilaires.

Dans son allocution toute paternelle, imprégnée de foi et de piété, M. le chanoine Le Duc nous dépeint la beauté de cette fête d'une famille chrétienne, méritant de voir, par ses vertus, l'accomplissement, sur la terre, des promesses que fait la sainte Eglise dans la bénédiction nuptiale qu'elle donne aux jeunes époux. « Ah ! s'écrie-t-il, si toutes les familles savaient être chrétiennes, comme la vôtre l'a été ; si Dieu était le principe et la fin de tout, que de belles choses on verrait ici-bas ! Vous, Il vous a vraiment bénis : en attendant les joies du Paradis, Il vous en a donné de grandes ici-bas. Ce jour, n'est-il pas encore une joie, une récompense ? Aussi, il faut en remercier la Providence, si libérale envers vous. Oui (et l'orateur s'adresse à tous),

Soixante ans d'amour, de tendresse,
Au milieu de leurs fils chéris,
Qui charment leur verte vieillesse ;
Bénissons-en Dieu, mes amis !

Et trouver la main frémissante
De leur aîné, prêtre pieux,
Pour *rebénir* leur foi constante :
Quel plus beau rêve, avant les cieux ! »

Et tous, s'unissant à la joie qui débordait du cœur de nos deux beaux vieillards, chantèrent de toute leur âme le *Te Deum* d'actions de grâces et demandèrent au Seigneur de les laisser encore longtemps sur la terre pour être un exemple des fortes vertus et l'ornement du pays breton.

Ce fut vraiment une réunion familiale... M. le Curé de Saint-Martin eut la délicatesse d'appeler à cette touchante et bien rare cérémonie, en même temps que les prêtres de sa famille — et elle en compte plusieurs —, ses anciens collaborateurs et amis de Douarnenez, et les jeunes qui furent ou sont encore ses vicaires à Ploaré, Saint-Melaine de Morlaix et Saint-Martin de Brest. Tous ont à cœur de le remercier et de lui adresser le souhait de l'un d'entre eux :

Mon cher ami, je te souhaite
De célébrer tes noces d'or,
De nous avoir tous à ta fête
Et tes bons vieux parents encor !

Un Témoin.

Cotisations cultuelles. — *Traitements du clergé paroissial (suite).* — Ce qui s'est passé pendant les quatre derniers mois, cette lutte *pro aris* que les catholiques ont soutenue devant le Parlement, l'abus que nos adversaires ont fait de leur nombre et de leur facile victoire, pas un Français ne l'ignore.

Avant tout débat, nous avons dit aux députés du Bloc : Vous êtes sans mandat pour poser, à plus forte raison pour résoudre le redoutable problème de la Séparation : laissez ce soin aux électeurs et à leurs futurs élus. Voici venir coup sur coup une élection présidentielle, une élection sénatoriale (le 1/3), l'élection générale de la Chambre. A tous les degrés, la représentation nationale sera rajeunie ; elle sera investie d'une autorité qui vous manque désormais ; elle prendra une décision et la fera respecter. Pour toutes ces considérations, accordez-nous ce court délai, avec la consultation préalable du pays. Les députés du Bloc ne l'ont pas voulu.

Nous insistions : Si vous redoutez cet appel direct au peuple sur une question qui intéresse 40 millions de consciences, renseignez-vous ailleurs. Les départements ont leurs représentants, les communes aussi ; prenez l'avis des conseils généraux, celui des conseils municipaux : les députés du Bloc ne l'ont pas voulu.

Nous les interpellions encore : Puisque rien ne peut vous détourner de vos résolutions, après avoir ouvert ce débat, gardez-vous de l'étouffer. Ne déclarez pas l'urgence ; ne vous interdisez pas une seconde lecture, ni de retoucher le texte qui sera voté dans le décousu d'une première discussion : les députés du Bloc ne l'ont pas voulu.

Nous avons usé alors d'une pression bien légitime : Regardez et comptez. Voilà des pétitions en nombre presque incalculable ; ce sont 2, 3, 4, 5 millions de Français et de Françaises, vos compatriotes, qui protestent par leur signature et contre la besogne que vous faites, et contre la précipitation révolutionnaire avec la-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

quelle vous l'accomplissez. Arrêtez-vous enfin ; reculez devant ce soulèvement unanime des consciences, devant une sorte d'émeute légale et pacifique qui surgit de tous les points du territoire. Suspendez vos travaux, sinon vous passerez pour une poignée de factieux opiniâtrément insurgés contre la nation.

La peur, cette fois les a effleurés ; mais, s'ils ont passé une couche de faux libéralisme sur leur loi d'oppression, c'est pour reprendre bien vite leur contenance hautaine et leur œuvre implacable, sans se soucier davantage du mouvement grandiose de la pétition catholique.

***

Malgré nous, en dépit d'une opposition toujours en éveil, un texte a donc été voté par la Chambre. Le Sénat en fut saisi aussitôt, à la veille des vacances parlementaires. Nous étions encore là pour dire à la haute Assemblée : Remettez cette affaire jusqu'à la reprise de la session, jusqu'en 1906, jusqu'au cours de la prochaine législature. Le suffrage universel aura été consulté constitutionnellement sous toutes les formes ; il aura fourni au Parlement les indications indispensables à la confection et au succès de la loi.

Mais le Bloc du Sénat, lui non plus, n'a rien voulu entendre. Lui aussi, il s'est montré impatient, sinon de faire dignement la Séparation, au moins de s'en débarrasser au plus vite. D'urgence, il nomme une Commission ; d'urgence, cette Commission se constitue et fonctionne ; d'urgence, elle parcourt les 37 articles votés par la Chambre ; elle ne les examine ni ne les discute ; elle a reçu la consigne de les adopter mot pour mot, et elle les adopte mot pour mot, se donnant à peine le temps de repousser les amendements timides qui tentent de se faire jour dans son sein.

Ce que prétend le Sénat par cette effervescence insolite et scandaleuse, ce n'est pas de faire une bonne loi (il l'avoue et peut-être s'en flatte-t-il), c'est d'aboutir à la promulgation d'une loi quelconque de séparation *avant la fin de l'année courante.*

***

Soit. Le Parlement aura voulu que, dès le commencement de de l'année prochaine, l'abrogation du Concordat soit un fait accompli. Il aura voulu que, à la même date, soit inauguré un régime adouci, et d'autant plus perfide, de transition.

Mais il aura voulu, en se déjugeant lui-même, biffer brutalement, dans le budget de 1906, le chapitre des *traitements ecclésiastiques.* Il aura donc voulu et réglé que, dès le 1er Janvier prochain, le clergé paroissial soit à la merci de notre charité. A l'urgence de la loi il aura ajouté sciemment, délibérément, *l'urgence de l'impôt cultuel* qui pèsera désormais sur les fidèles, sur les familles, sur les paroisses et sur le diocèse.

En ces conjonctures, les catholiques ne se laisseront pas surprendre, ils subiront fièrement les nécessités matérielles qui fondent sur eux à l'improviste. C'est aujourd'hui et non demain

qu'ils songeront à organiser l'impôt du culte. C'est pendant le premier trimestre de 1906, et non plus tard et à une date indéterminée, qu'ils se tiendront prêts à verser leur cotisation entre les mains des collecteurs autorisés. C'est le 1er Avril prochain qu'ils auront à cœur de faire parvenir à leur clergé paroissial le 1er mandat de charité catholique (114.225 francs).

X...

Jeunesse Catholique Bretonne à Sainte-Anne d'Auray. — Ainsi que nous l'avions annoncé, le pèlerinage de la *Jeunesse Catholique Bretonne* à Sainte-Anne d'Auray a eu lieu dimanche dernier, 30 Juillet, au milieu d'une grande foule de pèlerins.

Près de 1,000 membres de la Jeunesse Catholique, venus de tous les points de la Bretagne, avaient répondu à l'appel qui avait été lancé par le Comité de l'Union provinciale. De nombreux groupes ruraux n'avaient cependant pas pu y prendre part à cause des travaux de la moisson.

Que dire de l'imposante manifestation de foi que fut la procession autour de la *Scala sancta,* suivie de la grand'messe au cours de laquelle M. le Vicaire général Michel, délégué de Son Eminence le Cardinal Labouré, salua la *Jeunesse catholique* « une cause de joie profonde pour les évêques et de sérieuse espérance pour le pays » !

L'émotion était surtout poignante et bien des larmes coulaient des yeux lorsque l'on entendait ces 1,000 vaillants jeunes gens protester de leur fidélité au Christ en chantant, avec énergie et grand esprit de foi, notre vieux *Credo* et le cantique populaire *Catholique et Breton toujours !* Le spectacle était vraiment grandiose !

Aussitôt après les cérémonies religieuses, eut lieu une grande réunion en plein air où tour à tour MM. Martin d'Auray, président de la *Jeunesse Catholique* du Morbihan, Dubois, président de l'Union provinciale, Gellé, membre élu du Comité National de l'A. C. J. F., et de l'Estourbeillon, député de Vannes, prirent la parole et enflammèrent d'enthousiasme cette ardente jeunesse catholique, lasse de la défaite et désireuse de connaître enfin la victoire.

A midi, un déjeuner sur l'herbe, au son des binious, réunissait les pèlerins ; de nombreux toasts, tous inspirés des plus nobles sentiments de patriotisme et d'espérance, furent portés par MM. Gellé, Dubois, R. P. Lucas, aumônier du Comité provincial, de Soyer, président de la *Résistance catholique,* Pilven, Pierre Regnault, secrétaire de la zône de Bretagne près le Comité national de l'A. C. J. F., Martin d'Auray, et par un jeune gars de Saint-Thurien (Finistère), qui fut tout particulièrement acclamé.

Le banquet terminé, pendant que les présidents ou délégués de groupes se réunissaient en *Conseil provincial* pour étudier certaines questions relatives au développement de l'A. C. J. F. en

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Bretagne, les autres pèlerins, après avoir dansé avec entrain au son des binious quelques-unes de nos vieilles danses bretonnes, se rendaient une dernière fois à la basilique pour implorer la protection de leur bonne mère sainte Anne au milieu de la tourmente qui semble menacer notre pays.

On demande des religieux et des religieuses missionnaires.— Malgré l'affaiblissement de la foi en France et aussi, il faut l'avouer, l'abaissement des caractères, quand on jette un coup d'œil sur les autres nations catholiques, on est heureux de constater que la France est encore la nation apôtre. Elle s'appelait autrefois « le Soldat du Christ » ; elle demeure encore le Missionnaire de l'Evangile. Pendant que le Canada et l'Afrique font surtout appel aux Français pour la colonisation, les Evêques missionnaires des deux mondes font de préférence appel aux Missionnaires de France. Ces semaines dernières, des appels de ce genre arrivaient, pressants et persuasifs, du sein de l'Océanie, de ces îles si pittoresques, si populeuses, si mouvementées des Philippines.

Mgr Ambroise Aguis, archevêque de Palmyre et Délégué apostolique du Saint-Siège à Manille, voyant les besoins religieux de ces populations catholiques, délaissées par le clergé espagnol après la conquête américaine, et le prosélytisme ardent des sectes protestantes multipliant les écoles, les hospices et les prêches afin de gagner ces îles à l'hérésie, a envoyé de divers côtés des invitations pressantes.

Au nom du Souverain Pontife, il demande des prêtres, des religieux et des religieuses, qui seront accueillis avec empressement et reconnaissance.

Le 8 Mai dernier, il écrivait de Manille au Vicaire capitulaire d'un diocèse du centre de la France : « J'ai été profondément » touché en voyant les Sœurs dont vous êtes le Supérieur répondre » avec un empressement si plein de désintéressement à l'appel » fait pour la conservation de la Religion catholique si gravement » menacée, dans les Iles Philippines, par les sectes protestantes.

» Ayant entendu parler de votre zèle si ardent et si plein de » foi, je viens vous demander non seulement de nous envoyer un » grand nombre de vos Filles, mais encore d'engager des prêtres, » des religieux ayant l'amour des âmes, pour continuer l'œuvre » de Dieu dans ces pauvres îles. En agissant ainsi, vous consolerez le grand cœur de Sa Sainteté, puis celui de son Délégué » apostolique, qui, après avoir vu ces îles pourvues d'âmes » généreuses, retournerait à Rome porter aux pieds de Notre » Saint-Père ses espérances futures, et pourrait alors chanter, le » cœur bien joyeux, son *Nunc dimittis*... »

Huit jours après, le digne Prélat écrivait à la Supérieure Générale des Sœurs de Saint-Paul de Chartres, qui venait de lui adresser une trentaine de ses Religieuses pour l'ouverture des deux

grandes écoles de Dumaguete et de Vigan et la direction de l'Hôpital archiépiscopal de Manille :

« Révérende et chère Mère Générale,

» L'objet de cette lettre est de vous demander, au nom de » Dieu et de notre Sainte Mère l'Eglise, de faire vos plus grands » efforts pour nous envoyer autant de vos pieuses Filles que vous » pourrez nous en procurer pour ces îles. Sœur Philippe-Joseph » vous dira quel champ apostolique il y a ici pour votre zèle et » que de bien vous pouvez faire. Nous pouvons facilement, et de » suite, trouver des œuvres pour occuper une centaine de vos » Sœurs. La Mission des Iles Philippines formera, j'en suis sûr, le » plus brillant des joyaux de votre couronne au ciel

» Que Dieu vous bénisse, vous et toutes vos Filles.

» Votre très dévoué,

» Ambroise Aguis,

» *Abfs of Palmyræ, Ap. Del.* »

A cette occasion, les Religieuses de Saint-Paul de Chartres, ne pouvant suffire en ce moment aux nombreuses demandes des Missionnaires d'Orient, qui réclament des religieuses hospitalières et enseignantes, avertissent qu'elles continuent de recevoir, comme par le passé, les jeunes filles des divers diocèses, qui désirent se consacrer aux œuvres hospitalières en France et aux œuvres hospitalières et d'enseignement dans les Missions Etrangères.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. — **Sanctuaire et Pèlerinage de Notre-Dame du Guiaudet, en Lanrivain,** *diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier* (1). — Lanrivain, autrefois trève de la grande paroisse de Bothoa, appartenait avant la Révolution au diocèse de Quimper. Sous l'épiscopat de Mgr F. de Coëtlogon, en 1692, survinrent les événements merveilleux qui ont donné lieu au pèlerinage connu, et toujours très fréquenté, de Notre-Dame du Guiaudet. C'est le récit de ces faits et l'histoire du sanctuaire où Marie continue à multiplier les prodiges en faveur de ses enfants que M. Le Men, curé-doyen de Callac (précédemment recteur de Lanrivain), nous donne dans ce livre plein d'intérêt. Œuvre d'érudition, cette « pieuse et très édifiante monographie, écrit à l'auteur M. Provost, vicaire général de Saint-Brieuc, paraît fort à propos, comme une réponse péremptoire à certaines thèses indigestes contre le surnaturel, qui ne jettent le discrédit et la déconsidération que sur leurs auteurs. Je lui présage autant de succès que je lui en souhaite de tout cœur, ce qui n'est pas peu dire ».

(1) Volume in-12 de 172 pages. Imprimerie Saint-Guillaume, Saint-Brieuc.

Archives diocésain de Quimper et Léon

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Saint-Père, dont la santé est bonne malgré les bruits alarmistes répandus périodiquement, continue à vaquer à ses occupations avec son activité habituelle ; seulement il a introduit quelques modifications dans l'ordre de sa journée. Au lieu de descendre au jardin vers quatre heures du soir, le Pape, depuis que les grandes chaleurs ont commencé, fait sa promenade au commencement de la journée. Pie X, on le sait, est extrêmement matinal. Levé dès quatre heures et demie, il dit sa messe à cinq heures et demie. C'est à six heures et demie du matin, ou quelques minutes après, qu'il descend maintenant au jardin : il y reste une heure environ, et remonte ensuite dans ses appartements pour les audiences et le travail.

Les audiences collectives, que le Pape donnait tous les jours dans les galeries, ont été réduites à deux par semaine. Elles n'ont plus lieu dans les galeries, mais dans des salles où la chaleur est moins torride.

Ces jours derniers, le Pape a reçu Mgr Serafini, archevêque de Spolète, ancien délégué apostolique en Amérique. Il a également donné audience à un groupe d'ecclésiastiques revenant du congrès de musique religieuse, tenu à Turin. Sa Sainteté a écouté avec intérêt l'exposé des travaux de ce congrès, fait par Mgr Latini, professeur de droit au Séminaire romain.

Vers la Séparation. — Beaucoup de personnes pensent encore — disent du moins — que la loi de Séparation ne sera pas votée par le Sénat, mais que certainement elle ne sera point appliquée. Les auteurs de la loi sont d'un avis opposé, et ils ne cherchent même pas à nous cacher les plans de la secte : M. Briant laisse entendre, dans un article de l'*Humanité*, que la nécessité s'imposait au parti radical de nous infliger la séparation avant que l'Église eût pris le temps d'organiser la défensive.

En dépit de tels avertissements, nombre de catholiques se bercent encore dans une sécurité trompeuse, pour plusieurs prétextes commodes à l'indifférence et à l'apathie.

Pour justifier leur passivité, les optimistes recourent à des arguments oratoires qui finissent par exaspérer les plus patients : « La France de Charlemagne, de Saint-Louis et de Jeanne d'Arc ne saurait périr » ! Sans doute, les vertus héroïques de nos ancêtres nous ont protégés pendant de longs siècles. Mais la Providence ne saurait empêcher la déchéance des peuples qui, engourdis dans le sommeil, se montreraient rebelles à l'action.

Souvenons-nous que trois grandes Eglises ont péri : l'Eglise d'Afrique, illustrée par les Tertullien, les Augustin et les Cyprien ; — l'Eglise de Constantinople, qui compta parmi ses Pères saint

Jean Chrysostome, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, etc., etc., — enfin, l'église de Jérusalem fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ Lui-même.

Les promesses éternelles ont été données aux peuples qui coopèrent à l'action divine, et non à ceux qui s'y dérobent.

Éducation sans Dieu. — Le lycée de Poitiers vient d'être bouleversé par un suicide annoncé à l'avance et perpétré avec un effrayant sang-froid par un élève de dix-huit ans, qui s'est tiré un coup de revolver dans le dortoir. Il est mort après quelques heures d'agonie.

Un détail à relever. Le journal local que nous avons sous les yeux dit :

« A 8 heures du matin, le jeune homme étant mort, M. le Proviseur se rendait auprès du vénérable aumônier auquel il racontait le drame de la nuit passée, en ajoutant comme conclusion : « Je » n'ai pas cru devoir vous prévenir plus tôt, Monsieur l'Aumônier, » la famille G.... ayant, lors de l'entrée de leur fils au lycée, » manifesté le désir que Gabriel soit dispensé de tout exercice » religieux ».

Après avoir fait cette triste constatation, nous ne pouvons que dire : Pauvre famille ! pauvre jeune homme ! pauvre proviseur !

— On ne parle dans les milieux universitaires lyonnais que de la tragique disparition d'un élève de lycée, fils d'une honorable personnalité du monde protestant, qui suivait le cours de philosophie. Ce jeune homme a disparu en prévenant les siens que les doctrines enseignées par son professeur lui avaient appris que la vie ne valait pas la peine d'être vécue. On le recherche activement ; les parents sont dans le plus profond désespoir.

BIBLIOGRAPHIE

Discours et Panégyriques, par M. le chanoine J. Lagardère. — Un fort volume de 450 pages in-16, prix : **3 fr. 50.** (Chez l'auteur, à Besançon et à Paris, chez M. Lethielleux, libraire.)

Sous ce titre, M. le chanoine Lagardère, directeur de la *Semaine religieuse* de Besançon et des revues *la Femme contemporaine* et *la jeune Fille contemporaine*, vient de publier un volume contenant un certain nombre des discours si vibrants qu'il a prononcés en maintes circonstances.

Groupés sous ces trois titres : **La Patrie, La Vierge, Les Saints,** ils sont bien comme une projection sur le lointain de la claire lumière qui luit en l'âme sacerdotale d'un prêtre français de France. Mais comme l'auteur est bien convaincu de cette vérité que **la famille** est l'élément constitutif de la société, il a joint à la trilogie commune à beaucoup une quatrième partie essentiellement pratique.

Conseils aux parents et aux maîtres sur l'éducation de la pureté, par M. l'abbé J. Fonssagrives, Aumônier du Cercle des Étudiants Catholiques de Paris. In-12, 4e édition, revue et augmentée. **1 fr. 25.**

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le Vice et ses risques, avis aux parents, aux maîtres, aux directeurs d'œuvres de jeunesse (Enseignement individuel, enseignement collectif ?). Etude de prophylaxie sanitaire et morale, par le même auteur. In-12. **1** fr. *(Paris, Poussielgue.)*

Dans ces deux brochures écrites par un éducateur et un philosophe, les maîtres chrétiens comme les pères de famille trouveront de précieux conseils pour un sujet aussi important que délicat.

Saint François de Borgia (1510-1572), par Pierre SUAU. 1 vol. in-12 de la collection " *Les Saints* ". Prix : **2** fr. (Victor LECOFFRE, Paris.)

En écrivant la vie de saint François de Borgia, duc de Gandie, ministre de Charles-Quint, puis troisième supérieur général de la Compagnie de Jésus, le P. Suau a donné à la collection des « Saints » l'un de ses volumes les plus originaux et les plus neufs. D'ordinaire, les biographes prenaient l'illustre personnage au moment où, devenu veuf, il entrait dans la vie religieuse ; ils tenaient pour non avenu ou pour digne d'oubli tout ce qui avait précédé. Le P. Suau, lui, a tenu à suivre son héros à travers le monde, à l'époque où le saint se préparait dans le gentilhomme accompli, dans le père de famille qui, à 29 ans, comptait déjà neuf enfants, et l'homme d'Etat qui rendit à Charles-Quint tant de services par sa prévoyance, par son entente des affaires, par son esprit d'inflexible justice. Le lecteur trouvera donc là un livre ne ressemblant à aucun de ceux qui avaient été écrits jusqu'ici sur le successeur de saint Ignace. Jamais il n'aura mieux saisi ce que les méthodes de la collection ont de valeur historique et d'intérêt humain sans nuire en aucune manière à la partie pieuse et surnaturelle du sujet traité.

Les Raisons de croire, par Félix LACOINTA. — Brochure in-12 de 96 pages. (Victor RETAUX, éditeur). Prix : **1** fr., *franco.*

Avec une logique, une concision et une netteté parfaites, l'auteur démontre que la question de la foi n'est qu'une question de bonne foi, dont la solution est à la portée de tous, et que, loin de répugner à la raison, l'acte de foi est l'acte suprême et décisif de la raison.

Librairie J. Salaün, Quimper.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE DE L'ASSOMPTION 15 Août 1905. — *Extension de la durée de validité des billets ALLER et RETOUR.* — A l'occasion de la *Fête de l'Assomption*, la Compagnie d'Orléans étendra la durée de validité de ses billets *Aller et Retour* de la manière suivante :

1° Les billets *Aller et Retour* à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des Tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du vendredi 11 au dimanche 20 Août inclus, seront valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du lundi 21 Août.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les Tarifs précités, lorsqu'elle expirera après le 21 Août.

2° Les billets *Aller et Retour* dits de *Bains de mer* seront exceptionnellement délivrés du vendredi 11 au dimanche 20 Août inclus, pour les stations balnéaires de *Concarneau, Pont-l'Abbé* (Langoz, Loctudy) et *Douarnenez ;*

Au départ des gares de *Lorient* et de *Landerneau*, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires comprises entre ces points.

Ces billets seront indistinctement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mardi 22 Août.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. **Vendredi 11 Août 1905.** N° 32.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Le Culte du Bienheureux J.-M.-B. Vianney.

II. — L'Assomption.

III. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Pèlerinage de Lourdes ; La fête du Bienheureux J.-M. Vianney ; Nomination dans le clergé ; Retraites ecclésiastiques ; Brest ; Douarnenez ; Saint-Pol-de-Léon ; Concarneau ; Œuvre des vocations tardives ; Pèlerinage de Rennes et de la Bretagne à la Salette.

IV. — *Nouvelles du Monde catholique :* Rome ; France ; Aire ; Belley ; Saint-Brieuc ; VIIe Pèlerinage aux Sanctuaires d'Afrique ; Sans religion, pas de morale ; Fanatisme nouveau.

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 13 Août. — 9e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour ; semi-double. Rouge (à cause de l'Octave). A la messe, mémoires de l'Octave de S. Laurent et des Sts Martyrs Hippolyte et Cassien.

Vêpres du suivant, avec mémoires du Dimanche, de l'Octave et de S. Eusèbe, Confesseur.

Lundi, 14. — Vigile de l'Assomption. *Abstinence et jeûne.* S. Basile le Grand, Evêque, Doctr *(du 14 Juin)*. Double. Blanc.

Mardi, 15. — ASSOMPTION DE LA T. SAINTE VIERGE. Double de 1re classe avec Octave. Blanc.

Aux Vêpres, mémoire du suivant.

Mercredi, 16. — S. Roch, Confesseur *(au Supplément)*. Double. Blanc.

Jeudi, 17. — Octave de S. Laurent. Double. Rouge.

Vendredi, 18. — S. Hyacinthe, Confr *(du 16 Août)*. Double. Blanc.

Samedi, 19. — Office de l'Octave de l'Assomption ; semi-double. Blanc.

Dimanche, 20. — 10e Dimanche après la Pentecôte. S. JOACHIM.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Retraite de Quimper..... 12-19 Août.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le Culte du Bienheureux J.-M.-B. Vianney.

Par une attention toute particulière envers la nation française, et par dérogation aux règles ordinaires, Sa Sainteté Pie X a proclamé notre bienheureux compatriote Jean-Baptiste-Marie Vianney patron des curés de France, et permet l'exposition de ses images et reliques à la vénération des fidèles, ainsi que la célébration de sa fête dans tous les diocèses français, avec messe et office propres.

Voici la traduction du décret qui nous accorde ces précieuses faveurs :

DÉCRET APOSTOLIQUE

En faveur des diocèses de France.

Depuis que les honneurs propres aux bienheureux ont été solennellement décernés au vénérable Jean-Baptiste Vianney, plusieurs évêques de France, voulant surtout satisfaire les vœux des curés de leurs diocèses, ont adressé à diverses reprises des suppliques à Notre Saint-Père le Pape Pie X, demandant unanimement, bien qu'il ne jouisse pas encore du suprême honneur terrestre réservé aux saints, de daigner, par faveur et dispense apostoliques, le déclarer patron spécial auprès de Dieu des prêtres qui ont charge d'âmes dans le pays où il vécut. Plusieurs raisons, en effet, semblaient engager les curés des paroisses à revendiquer instamment, comme en vertu d'un droit propre, le choix opportun d'un avocat céleste aussi digne de toute leur confiance.

Notre époque ayant besoin avant tout de pasteurs des âmes excellents et infatigables, le bienheureux Vianney présentera à tous un parfait modèle du saint ministère ; les curés marchant de grand cœur sur ses traces pourront, avec plus de zèle et de succès, ramener leurs peuples à la vertu et à l'Eglise, et pour cela, tout en se livrant aux travaux de leur charge, à l'exemple de l'illustre confesseur, uniront plus utilement leurs efforts en vue de rétablir toutes choses en Jésus Christ. Et ainsi, non seulement ils y verront un modèle à suivre, mais, soutenus par son céleste patronage, ils trouveront dans son intercession les secours dont ils ont besoin pour remplir avec énergie et piété leurs difficiles fonctions auprès du troupeau qui leur est confié, et, parmi les circonstances critiques dans lesquelles nous vivons, une puissante et très efficace consolation au milieu de leurs peines.

C'est pourquoi Notre Saint-Père le Pape, suivant l'exemple donné plus d'une fois par les pontifes, ses prédécesseurs, a jugé à propos d'accueillir avec bienveillance et faveur les instances qui lui ont été adressées à cet égard. Voulant donner une preuve de sa sollicitude et de la vigilance avec

laquelle il pourvoit constamment au bien de l'Eglise, ainsi que de l'affection paternelle qui l'anime sans cesse envers les pasteurs des âmes, il désire ardemment procurer à ceux-ci, du côté du ciel, un nouvel appui et une protection nouvelle dans leurs travaux ; il se propose en même temps de placer sur le chandelier une lumière devant les yeux de tous les prêtres français, compatriotes du Bienheureux, qui remplissent comme lui les fonctions pastorales, et de la faire briller de plus en plus pour leur servir d'exemple, d'appui et de consolation.

En conséquence, Sa Sainteté a résolu de choisir et de constituer comme patron céleste pour tous les prêtres ayant charge d'âmes, en France et dans les pays soumis à la nation française, le nouveau Bienheureux Jean-Baptiste Vianney qui, dans les fonctions vigilantes et longtemps exercées du curé, fonctions que saint Augustin appelle à bon droit un office d'amour, a été le modèle achevé de son troupeau et s'est fait tout à tous, illustrant d'insigne façon, non seulement le diocèse de Belley et son pays natal, mais encore toute la France, par des vertus et prodiges connus de toutes les nations. De plus, le Saint-Père, fermement convaincu que, par l'intercession de Jean-Baptiste Vianney, les pasteurs et les fidèles recueilleront en l'honorant et en l'imitant d'abondants fruits de piété, a très volontiers permis que, dans les lieux susdits, on puisse, du consentement de l'Ordinaire respectif, exposer ses images et reliques à la vénération des fidèles, et que sa fête puisse être célébrée tant par le clergé séculier que par les réguliers, sous le rite double mineur, dans le diocèse de Belley sous le rite double majeur, avec l'office et la messe propres, approuvés par l'autorité apostolique ; en observant toutefois les rubriques et décrets, principalement ceux qui concernent le culte des bienheureux. Nonobstant toutes choses contraires. Le 12e jour d'Avril 1905.

A. card. TRIPEPI, *propréfet de la Sacrée-Congrégation des Rites ;* D. PANICI, *archevêque de Laodicée, secrétaire.*

L'ASSOMPTION

L'Assomption est la plus grande fête de la Très Sainte Vierge, car c'est la fête de sa glorification.

Dès que Marie a passé par l'épreuve de la mort, son corps est d'abord glorifié dans la résurrection qui le réunit de nouveau à son âme bienheureuse pour commencer avec elle une vie qui ne doit pas finir. Puis, comme pour Jésus à la résurrection succède le triomphe de l'Ascension, une entrée triomphale est faite pour Marie dans le ciel. « Qui pourra, dit saint Bernard, concevoir avec quelle gloire la reine du monde s'avance aujourd'hui, avec quel

Archives diocésain de Quimper et Léon

empressement pieux la multitude des légions célestes s'est portée à sa rencontre, quels cantiques l'accompagnèrent à son trône? » Enfin, dit un pieux auteur, le dernier terme de la glorification de Jésus a été l'investiture de cette puissance souveraine, en vertu de laquelle il régne et règnera éternellement. Or, dans l'empire dont Jésus est roi, Marie a été couronnée reine. Et comme l'apôtre a dit qu'au nom de Jésus tout genou fléchit au ciel, sur la terre et jusque dans les enfers, nous pouvons aussi dire qu'au nom de Marie tout genou fléchit dans le ciel où les anges et les saints honorent sa souveraineté et lui rendent hommage, sur la terre où Dieu l'a établie dispensatrice de ses grâces, et jusque dans les enfers, où les démons sont contraints de reconnaître sa puissance et de se soumettre à son empire.

La glorification de Marie dans les cieux est grande et incomparable, comme son titre et ses prérogatives de Mère de Dieu. Rien sur terre ne saurait nous en donner une idée. Dans sa vision de Patmos, saint Jean a vu un reflet de cette gloire qu'aucune parole humaine ne pouvait exprimer; mais, alors, pour nous laisser du moins une image, une ombre de tant de perfection, il montre toutes les splendeurs des mondes créés contribuant à la glorification de Marie : c'est la femme dont le soleil est le vêtement glorieux, l'astre des nuits porte ses pas dans sa douce clarté, et d'autres mondes lumineux forment sa couronne.

Mais si nous ne pouvons encore véritablement entrer, même par la pensée, dans cette gloire céleste de Marie, nos âmes participent cependant à la glorification de Marie dès ici-bas. C'est depuis dix-neuf siècles le concert de louanges de toutes les générations qui, après l'ange, saluent Marie pleine de grâce, et lui rendent l'hommage dû à la Mère et à la Reine de l'humanité régénérée en Jésus-Christ. C'est la prophétie même de la Bienheureuse Vierge qui ne cesse de s'accomplir, car voici que toutes les générations l'appellent Bienheureuse. Ecoutez dans tous les temps, sous tous les cieux, sur toutes les plages, dans ces chapelles postées au-dessus de l'abime sur les côtes de l'Océan, dans toutes les basiliques antiques ou nouvelles de Notre-Dame, aux sommets des Pyrénées ou des Alpes, à Chartres, à Amiens ou à Paris, à la *Santa Casa* de Lorette, à la Salette ou à Lourdes, et jusque dans la plus petite église de nos campagnes, et jusqu'au plus humble foyer chrétien où une fleur s'épanouit, où une flamme brille au pied de la Madone, écoutez : c'est la glorification de Marie par toutes les âmes qui prient sur la terre.

Que sont toutes les gloires que le monde a inventées, qu'il fête avec un éclat menteur, et dont il voudrait faire un idéal pour l'humanité? Nous, chrétiens, nous voyons par la foi une autre gloire, celle de la Vierge Mère de Dieu, Reine des Anges et des hommes, qui guide et soutient les âmes aux sommets de la perfection morale, et leur donne l'idéal divin, c'est-à-dire les vertus *réserrées* du Christianisme, la grâce surnaturelle qui élève les âmes de la terre au ciel.

Disons donc mieux, dans cette fête de Marie, notre *Sursum corda*. Elevons nos âmes dans ce mystère de sa gloire ; excitons-nous à l'imitation de ses vertus ; renouvelons-nous dans nos pratiques de dévotion envers elle, afin d'entrer un jour avec elle et par elle dans la plénitude de grâce où Dieu l'a placée.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**

II. — **Les Pèlerinages de Lourdes** : Pèlerinage national, du 18 au 24 Août.

III — **Retraites.** — Pour les institutrices libres :
QUIMPER, du 17 au 23 Août ;
MORLAIX (La Salette), du 28 Août au 3 Septembre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — *Mardi, 15 Août*, fête de l'Assomption de la T. Sainte Vierge. Les messes basses sont aux heures ordinaires. A *10 heures*, messe pontificale célébrée par Mgr l'Évêque.

A *2 h. 1/2*, Vêpres ; sermon par M. le chanoine Abgrall. Ensuite a lieu la procession traditionnelle au sanctuaire de Notre-Dame de Loc-Maria, Patronne de Quimper. Au retour, bénédiction du T. Saint-Sacrement.

A la messe et aux vêpres, quête pour les Séminaires.

Mercredi, 16 Août, fête de S. Roch, la messe de *8 heures* sera dite à son autel pour demander à Dieu de préserver la ville des épidémies et des maladies contagieuses.

— Église de Saint-Mathieu. — Le jour de l'Assomption, les messes et les offices sont aux mêmes heures que les dimanches. A la grand'messe, sermon par M. Bourdoulous, missionnaire.

Après les Vêpres, procession du Vœu de Louis XIII. Au retour, bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

— Église de Notre-Dame de Loc-Maria. — *Mardi, 15 Août*, fête patronale. A *6 heures*, première messe. A *10 heures*, grand'messe chantée par M. Rospars, chanoine honoraire ; sermon par M. Le Goasguen, vicaire à Saint-Corentin.

A *2 heures*, Vêpres suivies de la procession paroissiale et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Mercredi, 16 Août, pèlerinage d'action de grâces des Dames, enfants de Marie du Sacré-Cœur. A 8 heures, messe suivie d'une instruction et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Nous rappelons les indulgences accordées à perpétuité au sanctuaire de N.-D. de Loc-Maria (Indult du 16 Novembre 1857) :

Indulgence plénière : 1° le jour de la fête de l'Immaculée Conception (8 Décembre), ou l'un des sept jours qui suivent ;

2° *le jour de la fête de l'Assomption*, où l'un des jours de l'Octave ;

3° le 1er dimanche du mois de Mai.

Conditions : 1° S'être confessé, 2° communier, 3° visiter l'église de Loc-Maria et y prier aux intentions du Souverain Pontife.

N. B. — La communion peut se faire ailleurs qu'à Loc-Maria.

Indulgence partielle de 100 jours pour toute visite à l'église de Loc-Maria, quelque jour que ce soit.

Ces indulgences sont applicables aux défunts.

— Chapelle de la Retraite. — *Dimanche, 13 Août*, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 heures 1/2, sainte messe suivie d'une instruction et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

***

L'Œuvre de N.-D. de Salut prie ses associés, et tous les fidèles, de s'unir à la neuvaine qui sera faite, du 17 au 25 Août, en union avec le Pèlerinage National de Lourdes.

Le choix des prières reste libre : on conseille une dizaine de chapelet et 3 invocations à N.-D. de Lourdes, pour l'Eglise, la France et les malades. La Neuvaine sera clôturée par une messe, dite dans la chapelle des Ursulines, le vendredi 25 Août, à 7 h. 1/2.

Indulgence plénière.

Pèlerinage de Lourdes. — Les lecteurs de la *Semaine religieuse* trouveront, encartée dans le présent numéro, la circulaire concernant le prochain pèlerinage diocésain à Lourdes. Nous prions nos confrères d'en donner connaissance, au plus tôt, dans leurs paroisses.

Il importe, dans l'intérêt de tous, de se conformer aux recommandations faites par le Comité directeur, comme aussi de ne pas attendre le dernier moment pour s'inscrire.

La fête du Bienheureux J.-M. Vianney. — Nous publions, en tête de ce numéro de la *Semaine religieuse*, le Décret apostolique qui autorise la fête du B. Jean-Marie Vianney, curé d'Ars, sans en déterminer le jour. Dans ce cas, la fête devrait être célébrée le jour anniversaire de la mort du Bienheureux, c'est-à-dire le 4 Août, à moins que ce jour ne soit empêché. Or, le 4 Août est empêché par la fête de saint Dominique, qui est d'un rite supérieur. Selon les règles liturgiques, une fête empêchée au jour anniversaire de la mort d'un Saint ou d'un Bienheureux doit être assignée au premier jour libre qui suit dans le calendrier. Ce jour sera déterminé, pour le diocèse de Quimper et de Léon, dans l'*Ordo* de 1906.

Nomination dans le clergé. — M. le chanoine Grall, curé de Ploudalmézeau, a été, sur sa demande, déchargé de la présidence des retraites de Lesneven. Monseigneur l'Evêque a nommé à sa place M. Léon, recteur de Cléder ; en même temps, Sa Grandeur a accordé au nouveau président la faveur de porter la mosette de curé-doyen.

Retraites ecclésiastiques. — Au moment où paraîtront ces lignes, la deuxième retraite pastorale sera à la veille de se terminer. Présidée comme la première par Mgr l'Evêque assisté, cette semaine, de M. le Vicaire général Corrigou, elle a été suivie par 267 prêtres, ce qui donne pour les deux séries un total de 512 retraitants.

Le prédicateur, M. Magnié, missionnaire apostolique en résidence à Toulouse, a pleinement réalisé le programme qu'il s'était tracé dans sa première instruction : en une langue imagée, chaude

comme la région dont elle nous est venue, avec un zèle et un dévouement dont ses auditeurs ont été touchés et demeurent reconnaissants, il a consacré les ressources de son intelligence et de son cœur au ministère délicat qui lui était confié.

Comme d'habitude, plus encore si possible cette année, Monseigneur était avec ses prêtres ; dans l'intervalle des exercices qu'il présidait, chacun pouvait l'entretenir en particulier et recevoir de lui les conseils ou les décisions qu'il attendait. De plus, chaque jour pendant trois quarts d'heure bien remplis, Sa Grandeur faisait sa conférence accoutumée, donnant des avis sur les différents points du ministère pastoral, sur les œuvres que nécessitent les besoins nouveaux, et en particulier sur la situation qui sera faite à l'Eglise et au clergé par la loi de Séparation. Il importe, en effet, de ne pas se laisser surprendre par les événements et d'arrêter sans retard comme sans précipitation les résolutions mûrement pesées.

Ces enseignements et ces avis, religieusement écoutés par les retraitants et communiqués par eux aux confrères qui ne les ont pas entendus (en attendant que Sa Grandeur les fasse connaître par une prochaine lettre-circulaire), ces enseignements et ces avis, disons-nous, ne peuvent manquer de porter leurs fruits. Tous les fidèles et spécialement les prêtres du diocèse, unis dans la même obéissance confiante au guide sûr et expérimenté que Dieu leur a donné pour ces temps difficiles, verront venir l'orage sans trop grande appréhension, connaissant leurs devoirs au moment de l'épreuve. Ils savent que, pour remplir ces devoirs, il faut, plus encore que par le passé, l'esprit d'abnégation et de sacrifice ; et il est bon d'entendre ces exhortations salutaires et réconfortantes de la bouche autorisée de ceux qui, le moment venu, doivent nous conduire à la lutte.... et à la victoire finale assurée à la cause de Dieu....

BREST. — **Émouvante cérémonie.** — Nos lecteurs connaissent la terrible catastrophe du navire sous-marin le *Farfadet* et la mort affreuse, après une lente et cruelle agonie, des 14 hommes qui y étaient renfermés. Parmi eux il y avait plusieurs Bretons, dont 3 de notre département du Finistère : Hénaff et Le Floc'h, de Brest ; Arzel, de Loc-Maria-Plouzané. Les corps des victimes, ramenés en France par les soins et aux frais du gouvernement, ont été inhumés dans leur paroisse d'origine avec les plus grands honneurs.

A Brest, la cérémonie, célébrée le jeudi 3 Août, a été particulièrement imposante. Le deuil était conduit par M. le Préfet maritime accompagné de nombreux officiers de terre et de mer ainsi que des représentants des diverses administrations, et suivi d'une foule immense où se trouvaient mêlées toutes les classes de la société. Dans les rangs du clergé, on remarquait les prêtres de Brest et des environs. Le service funèbre a été célébré en l'église Saint-Martin, sous la présidence de M. le chanoine Roull, curé-archiprêtre de

Archives diocésain de Quimper et Léon

Saint-Louis, qui a prononcé une allocution, religieusement écoutée de tous, que nous tenons à reproduire intégralement.

AMIRAL, MESSIEURS,

Quand l'Eglise se trouve en face d'un cercueil, elle ne fait entendre que des paroles de pardon et d'espérance. Une vie humaine ne s'est jamais passée sans tache. Les meilleurs ont leurs égarements et leurs faiblesses. Pour tous, il y a des heures où la raison se trouble, où le le cœur est sans force, où l'âme, qui est appelée à commander aux passions, en devient l'esclave. Mais l'Eglise ne veut plus se souvenir de ces humiliantes faiblesses, lorsque la mort a fait son œuvre. Elle est alors tout entière aux consolantes pensées de la miséricorde divine et elle cherche, dans la vie de ceux qui ne sont plus, tout ce qui a été capable de contrebalancer leurs misères et leurs fautes, et la foi de leur enfance, qu'ils n'ont point reniée, et l'espérance du Ciel, qui n'a pas cessé d'éclairer et de diriger leur vie, et l'attachement au devoir, qui a éveillé en eux les plus nobles sentiments et les a conduits jusqu'au sacrifice. C'est après avoir évoqué le souvenir de ces vertus et le bien accompli sous leur influence, qu'elle adresse à Dieu, pour ses enfants, cette touchante prière : « Qu'ils reposent en paix » !

Reposer en paix, oh ! ce n'est pas, messieurs, descendre dans la tombe : la paix n'y habite pas. La tombe, c'est la décomposition, c'est le retour à la poussière de notre pauvre corps humain. Où est donc la paix ? Là, messieurs, au Ciel, où notre raison et notre cœur la placent.

Quand Hénaff et Le Floc'h, ces deux chers compatriotes que nous pleurons, se sont sentis condamnés à mourir au milieu des flots, à quelques mètres seulement de ceux qui faisaient pour les sauver de suprêmes, mais inutiles efforts, soyez sûrs que leur dernière pensée a été pour le Ciel, et que l'espérance de la paix éternelle a rendu moins cruel le sacrifice qui se dressait devant eux.

En ces moments de poignantes angoisses, où leur jeunesse, leurs rêves de bonheur, leurs plus tendres affections allaient si lamentablement prendre fin, ils ont vu passer sous leurs yeux, dans un sombre tableau, des figures aimées, celles de leurs vieux parents, de leurs femmes, de leurs enfants. Cette pénible vision était de nature à produire en leur âme un violent désespoir. Mais Dieu, qui permettait l'épreuve, ne les abandonnait pas, il soutenait leur courage et, mettant sur leurs lèvres la prière qui appelle le pardon, leur inspirait, avec l'assurance de sa miséricorde, la douce espérance du ciel.

C'est là, messieurs, ce qui console leurs familles. Sans doute, elles éprouvent un vrai soulagement à voir les honneurs rendus à la mémoire de ceux qu'elles ont perdus, elles sont en même temps reconnaissantes au gouvernement de cette grandiose manifestation qu'il a organisée en faveur de deux victimes du devoir ; mais toute cette pompe qui se déploie autour des cercueils d'Hénaff et de Le Floc'h, bien qu'elle soit l'expression sincère d'une profonde gratitude, aurait perdu de son prix si on ne lui avait pas donné un caractère religieux, j'allais dire consolateur.

Dans les grandes douleurs, dans les dures séparations que la mort impose, ceux qui souffrent et qui pleurent ne sauraient répéter après un impie : « Je viens d'enfermer dans la tombe mes joies et mon amour. Au fils que des mercenaires y ont fait descendre j'ai dit adieu, car tout est fini, et de celui qui était mon orgueil il ne reste plus qu'un nom et un souvenir. »

Parole désespérante, contre laquelle protestent la raison et le cœur et que repoussent, Dieu merci, à quelques exceptions près, tous les infortunés auxquels sont arrachés les objets de leur affection.

Si elle passait dans nos convictions, la vie ne serait plus qu'une amère dérision ; les plus sages, devenus égoïstes, n'y chercheraient plus que des jouissances grossières, et l'on s'empresserait d'en bannir le sacrifice, le sacrifice sans lequel, messieurs, il n'y aurait plus de patrie ; car peut-on concevoir la patrie sans l'oubli de soi-même, sans cette complète abnégation qui nous fait tout mépriser, la fatigue, le danger, la mort elle-même, au profit de la grande famille nationale ?

Gardons avec soin, messieurs, ce trésor que Dieu a mis en nous, notre foi chrétienne, notre croyance en une vie éternelle, source sacrée de tous les dévouements, de tous les héroïsmes. Et quand la mort a frappé quelques-uns des nôtres, agenouillons-nous pieusement devant leurs dépouilles mortelles, puis, avec l'Eglise, disons, en regardant avec confiance le Ciel, d'où la miséricorde descend, et où Dieu tient prête la récompense pour ceux qui font ici-bas leur devoir : « Qu'ils reposent en paix » !

M. le vice-amiral Péphau, commandant en chef, préfet maritime, a remercié par lettre M. le Curé-Archiprêtre de Saint-Louis de son « concours empressé », en le priant de transmettre « l'expression de ses sentiments reconnaissants à tous les membres du clergé qui ont tenu à témoigner en cette circonstance de l'intérêt qu'ils portent à nos marins ».

DOUARNENEZ. — **Bénédiction de la Mer.** — La fête annuelle de la Bénédiction de la Mer a eu lieu dimanche dernier.

Malgré un temps assez incertain et quelques velléités de pluie pendant la procession, tout s'est passé au mieux possible.

Grand'messe solennelle et sermon breton de circonstance écouté avec émotion et intérêt par la foule des fidèles qui emplissait l'église.

Procession et Bénédiction de la Mer au grand môle, au môle de Rosmeur et à Port-Rhu, suivie par une énorme affluence de marins-pêcheurs.

La plupart des bateaux de pêche étaient pavoisés avec goût, ainsi que quelques maisons.

Cette cérémonie a revêtu cette année un caractère tout spécial, en considération du manque de pêche qui, depuis un mois, sévit sur notre port et menace d'affamer à nouveau toute une population.

Nos compatriotes savent, en effet, que Celui qui est le maître des destinées du monde peut seul ramener sur nos côtes la sardine fugitive, qui, cette année, manque complètement, et sans laquelle il ne peut y avoir de pain pour eux et leurs familles.

Puisse-t-elle venir au plus tôt, ramenant dans les tristes logis la joie et l'espérance !

(Action Libérale.)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Saint-Pol-de-Léon. — **Une fête de charité.** — Dimanche dernier avait lieu, au château du Guernevez, une kermesse organisée par M. le comte de Guébriant, au profit des différentes œuvres de la paroisse. Malgré un temps continuellement menaçant, la population est accourue en foule, et la fête a été parfaitement réussie.

Des comptoirs divers et fort bien achalandés s'élevaient un peu dans tous les coins du parc ; les distractions de toutes sortes offertes au public étaient des mieux choisies et des plus intéressantes. On a admiré tout particulièrement la société de gymnastique de Morlaix qui, sous l'habile direction de M. Péron, a exécuté, avec un entrain merveilleux, des exercices aussi savants que variés ; puis une fanfare composée uniquement de fifres, de clairons et tambours ; enfin et surtout une petite troupe d'acteurs de Saint-Vougay qui nous a donné, dans la représentation d'une comédie bretonne en vers *(Alanik al louarn)*, un véritable régal. La pièce, tout d'abord, est un pur chef-d'œuvre de composition, d'esprit breton et de style. Mais elle a été, en outre, merveilleusement interprétée... En particulier, les acteurs qui ont rempli les rôles d'*Alanik*, de son domestique, et de *Goulc'hen mechans* ont joué à la perfection... Nous en félicitons bien vivement M. le Vicaire de Saint-Vougay, auteur de la pièce et directeur de la troupe. Divers chants bretons ont encore ajouté à l'intérêt de la séance. Bref, la fête a été charmante, et on en gardera longtemps le souvenir à Saint-Pol-de-Léon.

•••

Concarneau. — **Congrès de l' « Association Bretonne ».** — *L'Association Bretonne*, présidée par M. le comte Lanjuinais, député du Morbihan, tiendra cette année sa 45e Session, à Concarneau, du 4 au 9 Septembre prochain.

Voici l'ordre général du Congrès :

Lundi 4 Septembre. — Messe du Saint-Esprit, à 9 heures. — A 2 heures, séance publique d'ouverture. Nomination du Bureau du Congrès. Réunion dans chaque section pour la fixation de l'ordre des travaux pendant la durée du Congrès.

Mardi 5 Septembre. — A 8 heures du matin, conférences d'Archéologie et d'Agriculture, dans le local affecté à chaque section, — A 3 heures, séance publique.

A 8 heures et demie, conférence, avec projections, sur les monuments bretons.

Mercredi 6 Septembre. — Excursion archéologique. — A 8 heures, conférence de la section d'Agriculture. — A 3 heures de l'après-midi, séance publique d'Agriculture.

Jeudi 7 Septembre. — A 8 heures du matin, conférences d'Archéologie et d'Agriculture. — A 10 heures, séance des Bibliophiles bretons. — A 3 heures, séance publique.

Vendredi 8 Septembre. — A 8 heures du matin, messe pour les membres défunts de l'Association Bretonne. — A 9 heures,

conférences d'Archéologie et d'Agriculture. — A 2 heures, séance publique.

Samedi 9 Septembre. — A 8 heures et demie du matin, séance solennelle de clôture du Congrès.

Les programmes des deux sections, Agriculture d'une part, et de l'autre Archéologie et d'Histoire, offrent les questions les plus intéressantes pour la Bretagne et spécialement pour la région de Concarneau.

Œuvre des vocations tardives. — L'Institution Saint-Lazare, à Monfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine), a été fondée pour recevoir des jeunes gens qui se croient appelés au Sacerdoce, mais qui n'ont pas pu, par suite des circonstances, répondre à l'appel de Dieu à l'âge et dans les conditions ordinaires.

Les études sont distribuées de manière à conduire rapidement les élèves à la Philosophie. Elles durent du 16 Septembre à la fin de Juillet. Elles réclament d'ordinaire trois ans de présence.

Chaque année, un bon nombre d'élèves entrent, soit dans des Noviciats, soit au Séminaire des Missions Etrangères, soit dans divers Grands Séminaires.

Les Directeurs sont des Prêtres du Diocèse de Rennes nommés par Son Eminence le Cardinal Archevêque de Rennes.

Pour les admissions et tous renseignements, s'adresser à M. J. Raymond, supérieur.

Pèlerinage de Rennes et de la Bretagne à la Salette, du 4 au 15 Septembre 1905. — Le pèlerinage visitera : Le Mans — Tours — Paray-le-Monial — Ars — Lyon — Grenoble — La Salette — Notre-Dame du Laus — Notre-Dame de France au Puy — Moulins — Le Mans.

Prix du voyage : 1re cl., *245* fr. ; 2e cl., *200* fr. ; 3e cl., *170* fr.

Ces prix comprennent les billets de Chemin de fer, les voitures, les repas, le logement, les gratifications, du Mans au Mans exclusivement. La nourriture est la même pour toutes les classes. — L'Ouest accorde 40 p. % de réduction pour rejoindre le Mans.

Un programme détaillé est envoyé à tous ceux qui le demanderont à M. l'abbé de Montgermont, directeur des pèlerinages, 1, rue de Montfort, à Rennes.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Comme démenti aux bruits alarmants relatifs à la santé du Pape, un journal bien informé a publié un entretien de son correspondant avec le docteur Lapponi. Celui-ci déclare que le Saint-Père se porte toujours le mieux du monde, et qu'il supporte très bien la chaleur excessive de la saison. Son organisme, sain et robuste, porte mieux qu'on ne pourrait le croire le poids

Archives diocésaines de Quimper et Léon

des 71 ans. Le seul ennui dont il se plaint ce sont des accès de goutte, qui ne le forcent pourtant presque jamais à garder le lit... Pie X observe une règle de vie scrupuleusement méthodique ; ses repas sont restés tels qu'ils étaient au temps où il était à Venise ; les mêmes dispositions dans le menu, les mêmes heures et la même frugalité.

Le Pape, voulant gagner l'indulgence de la Portioncule, s'est rendu le 2 Août, à 6 heures du matin, à la chapelle Pauline, paroisse du Vatican, pour y faire les dévotions prescrites pour le pardon d'Assise. Puis Sa Sainteté y a dit la messe à laquelle le personnel du Vatican a assisté.

Le soir, à 5 heures, le Pape a fait la seconde visite de la Portioncule ; aux deux visites, Sa Sainteté n'a été accompagnée que de son entourage intime.

Dans les derniers jours de la semaine passée, Pie X a reçu de nombreux personnages qui lui ont présenté leurs félicitations à l'occasion de l'anniversaire de son élection ; il a donné audience à un groupe d'une quarantaine d'étrangers.

Cependant l'anniversaire de l'élection a été célébré sans solennité, le Pape étant affecté de la maladie d'une de ses sœurs qui, du reste, va mieux. L'anniversaire du couronnement, le 9 Août, a été célébré solennellement. La cérémonie a eu lieu à la chapelle Sixtine, où la messe a été chantée par le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté.

Le lendemain, le cardinal est parti en vacances pour le château pontifical de Castel-Gandolfo, d'où il reviendra tous les vendredis pour travailler avec le Pape et donner des audiences indispensables.

France. — **Demande de prières.** — A l'occasion de la fête de l'Assomption, le vénéré cardinal Richard, archevêque de Paris, prescrit dans son diocèse des prières particulières pour la France, spécialement une neuvaine qui a commencé dimanche 6 Août pour se terminer le 14.

Cette neuvaine peut être faite également pendant les jours qui suivent la fête. On a lu plus haut l'appel adressé par l'Œuvre de N.-D. de Salut à ses associés et à tous les fidèles, avec l'indication des prières proposées.

Nous engageons vivement nos lecteurs à s'unir avec ferveur à cette grande et nécessaire supplication.

— **Le Pèlerinage national.** — Comme nous l'avons indiqué aux « intentions recommandées », le Pèlerinage national à Notre-Dame de Lourdes aura lieu du 18 au 24 Août. Il sera plus nombreux que jamais, comprendra 22 trains, et emmènera à la Grotte miraculeuse plus de 1.000 malades. Puisse la Vierge Immaculée entendre les prières qui lui seront adressées, en ces jours, par les pèlerins qui vont l'implorer là-bas et par les innombrables pèlerins de désir qui s'uniront d'intention à eux !

Aire. — **Mort de Mgr Delannoy.** — Un nouveau vide vient de se produire dans l'épiscopat français : Mgr Delannoy, évêque d'Aire et de Dax, est mort le 7 Août, à l'âge de 81 ans. Depuis plusieurs jours, sa santé inspirait à son entourage les plus vives inquiétudes, dont les vicaires généraux avaient fait part au diocèse, en demandant des prières pour la conservation du digne et saint prélat. Celui-ci, très faible, mais très calme et gardant toute sa lucidité d'esprit, demanda à être renseigné exactement sur son état. Quand on lui eut répondu que le danger demeurait, le pieux Evêque joignit les mains, se recueillit quelques instants et prononça lentement ces paroles :

« Mon Dieu, je vous fais d'une volonté très sincère le sacrifice de ma vie.

» Je vous l'offre pour l'expiation de mes péchés, pour l'Eglise, pour la pauvre France si éprouvée, pour mon cher diocèse. Je suis désolé de le quitter à cette heure de trouble où la lutte pour la bonne cause va devenir si rude et si méritoire ; mais que la sainte volonté de Dieu soit faite. »

Né à Templeuve (diocèse de Cambrai), le 21 Juin 1824, Mgr Delannoy était curé de Saint-André de Lille quand il fut nommé, en 1872, évêque de Saint-Denis (île de la Réunion) ; il fut transféré à l'évêché d'Aire et de Dax le 18 Décembre 1876.

La mort de ce vénéré prélat porte à quinze le nombre des évêchés vacants en France : Ajaccio, Bayonne, Chartres (Dijon, Laval), Nevers, Saint-Jean de Maurienne, Vannes, Versailles, Reims, Agen, Auch, Digne, Fréjus et Aire.

Belley. — **En l'honneur du Curé d'Ars.** — Un triduum solennel en l'honneur du Bienheureux J.-M. Vianney a été célébré à Ars, les 2, 3 et 4 Août. Les fêtes ont été splendides ; on peut, sans exagération, évaluer à 50.000 le nombre des pèlerins qui sont venus glorifier le nouveau Bienheureux au lieu même qu'il a illustré et sanctifié par sa vie ; ils y venaient aussi prier le Patron des curés de France, et n'est-ce pas nécessaire au milieu de la persécution à laquelle le clergé français est en butte aujourd'hui ?...

A ces fêtes ont assisté LL. EE. les cardinaux Coullié, archevêque de Lyon, Perraud, évêque d'Autun, Mathieu, cardinal de Curie à Rome ; 3 archevêques et 9 évêques ; le nombre des prêtres, qui était d'environ 400 au début, dépassait 1.000 aux cérémonies du dernier jour.

Les fêtes ont commencé par une splendide procession des reliques du Bienheureux, dont le panégyrique a été prononcé le premier jour, par Mgr Turinaz, évêque de Nancy ; le second, par Mgr

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Rumeau, évêque d'Angers ; le troisième, par S. E. le cardinal Perraud, qui a terminé par l'invocation suivante :

« Les curés de France sont placés sous votre patronage, ô saint curé, intercédez pour eux !

» O bienheureux curé d'Ars, vos confrères dans le sacerdoce sont à la veille de supporter des épreuves terribles ; usez de votre influence auprès de Dieu, auteur du sacerdoce, demandez pour les évêques et prêtres de France qu'ils se montrent en tout vos imitateurs et des hommes de Dieu, dans les angoisses, dans les périls, dans les coups que nous allons subir, dans les prisons qui vont peut-être s'ouvrir. Obtenez que nous marchions sur votre trace et que, s'il lui faut notre mort, nous nous montrions en tout des hommes de Dieu. »

Mgr Luçon, évêque de Belley, a prononcé une très belle allocution, dans laquelle il a remercié avec une foi vibrante et une délicatesse parfaite les prélats, les prêtres et les fidèles....

En lisant les comptes-rendus de cette manifestation grandiose, une réflexion vient à l'esprit : que sont certaines solennités laïques, célébrées au milieu des cris de haine et des blasphèmes par quelques centaines de soi-disant libres-penseurs péniblement réunis à force de réclames — si tant est que plusieurs ne soient pas payés —, à côté de ces fêtes pacifiques attirant des foules immenses pour honorer la mémoire du plus humble curé de campagne, dans un pauvre village qui, de son temps, comptait à peine 150 habitants et qui n'en compte pas plus de 500 aujourd'hui ?...

Saint-Brieuc. — **Expulsion des Ursulines de Tréguier.** — Samedi, 5 Août, a eu lieu le crochetage du couvent des Ursulines de Tréguier et l'expulsion des religieuses *manu militari*. Les « opérations » étaient dirigées par le sous-préfet de Lannion, accompagné du Procureur de la République, du juge de paix, du liquidateur (dont la fille, assure-t-on, est actuellement élevée par les religieuses), du Commissaire de police, etc., escortés de gendarmes.

L'*Ouest-Eclair* nous apprend que ces messieurs avaient eu soin de se « munir d'un bélier, de quelques pinces-monseigneur et autres menus outils qui servent, à l'occasion, aux cambrioleurs ». Le même journal donne sur l'expulsion les émouvants détails qui suivent :

» En quelques minutes, les portes extérieures étaient enfoncées. La foule commençait à se masser aux abords de la communauté.

» Au bout d'une heure, la force publique parvint jusqu'à la chapelle, où se trouvaient les Religieuses, avec quelques amis de la communauté. Depuis longtemps déjà, en effet, quelques catholiques de Tréguier montaient une garde vigilante autour des Religieuses menacées.

» Dès que les Sœurs parurent à la porte de la chapelle, une immense acclamation retentit : « Vivent les Sœurs ! Vive la liberté ! » Une voiture attendait une Religieuse de 82 ans et une autre infirme et incapable de marcher.

» Tout à coup un silence se produit et des voix entonnent *Parce Domine* ; c'est le Saint-Sacrement qui sort de la chapelle, porté par M. le vicaire général de la Villerabel. M. Herviou, vicaire de la paroisse, emporte la pierre sacrée de l'autel. M. le curé-archiprêtre s'avance derrière le Saint-Sacrement. Toute la foule suit, entourant les religieuses, et la procession traverse ainsi les rues de Tréguier jusqu'à la cathédrale. Là, M. de la Villerabel monte en chair et exprime en termes émus la douleur des catholiques.

» Puis M. le curé donne la bénédiction du Saint-Sacrement au milieu de l'émotion générale, et les Sœurs vont se dire adieu au pied de l'autel.

» C'est la fin d'une œuvre qui a duré cent ans et dont Tréguier, s'il n'est pas ingrat, ne saurait oublier les services. »

Cela se passe en France, pays de l'honneur chevaleresque et de liberté ! !

VII^e^ Pèlerinage aux Sanctuaires d'Afrique. — *Rendez-vous général à N.-D. de la Garde, à Marseille, le 30 Septembre. — Retour le 24 Octobre.*

Itinéraire : Marseille, Tunis. — La Primatiale de Carthage élevée à l'endroit où mourut saint Louis et où saint Cyprien et les saintes Perpétue et Félicité subirent leur glorieux martyre. — Kairouan, Bône, La Basilique d'Hippone (tombeau de saint Augustin). — Constantine, Biskra au désert, Batna, Timgad, Sétif, Alger, le Sanctuaire de Notre-Dame d'Afrique. — Blidah, Staouëli, Marseille.

Pour tous renseignements et programme détaillé, s'adresser à M. l'Abbé POTARD, Secrétaire du Pélerinage, 25, rue Humboldt, Paris, XIV^e^.

Sans religion, pas de morale. — Un excellent docteur, qui n'était pas moins observateur du mal moral que du mal physique, a dit ce qui suit :

Sur 342 familles malheureuses, désunies, 320 manquent au devoir de la messe le dimanche.

Sur 417 jeunes gens, désespoir de leurs familles, 12 seulement qui fréquentent l'église.

Sur 23 banqueroutiers, un seul allait à la messe.

Fanatisme nouveau. — Après avoir connu autant de fanatismes qu'il y a eu de religions, notre époque connaît un

Archives diocésaines de Quimper et Léon

fanatisme nouveau, celui de l'homme qui ne croit à rien. Les anciens admettaient tous les dieux ; nous, nous voulons les chasser tous. Nous sommes des païens, mais avec la bêtise en plus.

(Le Rappel. Henry MARET.)

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 5 Août 1905 :

I. Le Plus Ancien Ecrit chrétien en langue latine, par Adhémar d'ALÈS. — II. L'Explication morale des dogmes, par Eugène PORTALIÉ. — III. Masaccio et la chapelle Brancacci à Florence, par Gaston SORTAIS. — IV. Symbolistes et décadents, par Victor DELAPORTE. — V Bulletin d'histoire religieuse, par Paul DUDON. — VI. Décision de la commission biblique à propos des récits historiques de la sainte Ecriture. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Evénements de la quinzaine.

La morale chrétienne et la moralité en France, par CLODIUS PIAT, agrégé de philosophie, docteur ès lettres, professeur à l'Institut catholique de Paris. Une brochure in-12. Prix : **0 fr. 60.** (VICTOR LECOFFRE, éditeur.)

Il est très dangereux, au point de vue social, de s'en prendre à l'éthique chrétienne : c'est elle qui a formé le sens moral de notre pays ; or, le sens moral d'un peuple est un organe que l'on peut détruire, mais que l'on ne remplace pas. Pourquoi d'ailleurs la lutte intellectuelle et politique qui se poursuit ? La morale chrétienne n'a point cessé de suffire ; elle suffit d'autant mieux que l'on en acquiert une connaissance plus profonde. Et d'autre part, on n'a rien à lui substituer : l'anarchie croissante des systèmes actuels de morale le montrent avec trop d'éclat.

Publications de la Maison de la « Bonne Presse », Paris.

Actes de S. S. Pie X : Encycliques, *Motu proprio*, brefs et allocutions. Texte latin avec la traduction française en regard. (Editions des *Question actuelles.*) Un vol in-8° écu de 350 pages ; broché, 1 fr.

Tous ceux qui s'occupent d'action catholique, et particulièrement les prêtres, apprendront avec joie l'apparition de ce premier volume des *Actes* pontificaux où ils trouveront des enseignements très précieux concernant les principales questions religieuses et sociales. Ces documents sont précédés de notes biographiques sur S. S. Pie X, et suivis d'une table analytique très détaillée et d'un usage fort commode.

Le Protectorat catholique de la France en Orient et en Extrême-Orient. Etude historico-juridique d'un prélat romain. (Editions des *Questions actuelles.*) Une brochure de 32 pages. 0 fr. 10 : port 0 fr. 05.

Les nombreuses discussions soulevées autour du protectorat ont souvent manqué d'une lumière autorisée Il en ressortait plutôt que les questions les plus disputées sont souvent les moins connues. On trouvera un guide sûr en cette brochure, dont le bon marché multipliera la diffusion.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. Vendredi 18 Août 1905. N° 33.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Dimanche dans l'Octave de l'Assomption : Saint Joachim, père de la T. S. Vierge.

II. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Lettre-Circulaire de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon au Clergé de son Diocèse au sujet de la Suppression du Budget des Cultes ; Retraites de soldats ; Nécrologie ; Poullan ; Guissény ; Fédération des Œuvres diocésaines ; Châteauneuf-du-Faou ; Saint-Pol de Léon ; La France du travail à Rome.

III. — Nouvelles du Monde catholique : Rome ; Après la Séparation.

IV. — Bibliographie.

V. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 20 Août. — 10e Dimanche après la Pentecôte. S. JOACHIM, PÈRE DE LA T. SAINTE VIERGE, Confesseur. Double de 2e classe. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de S. Joachim, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 21. — Ste Jeanne-Françoise F. de Chantal, Veuve. Double. Blanc.

Mardi, 22. — Octave de l'Assomption. Double. Blanc.

Mercredi, 23. — S. Philippe Béniti, Confesseur. Double. Blanc.

Jeudi, 24. — S. BARTHÉLEMY, APÔTRE. Double de 2e classe. Rouge.

Vendredi, 25. — S. Louis, Roi de France, Confesseur. Double. Blanc.

Samedi, 26. — S. Bernard, Abbé, Docteur *(du 20 Août).* Double. Blanc.

Dimanche, 27. — 11e Dimanche après la Pentecôte. Fête du Cœur Immaculé de la T. Sainte Vierge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Retraite de Quimper..... 12-19 Août.
Carmélites de Morlaix..... 26-31 Août.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Dimanche dans l'Octave de l'Assomption.

Saint Joachim, Père de la T. S. Vierge.

L'Evangile, réservé tout entier au divin Sauveur, ne dit rien de ses glorieux ancêtres, et quand l'Eglise fait leur éloge, elle les félicite presque uniquement de ce qu'ils comptent le Fils de Marie parmi leurs descendants. Est-ce à dire que par eux-mêmes ils n'ont rien qui soit digne d'être proposé à notre admiration et à notre imitation? Nous ne le pensons pas. En ce qui concerne saint Joachim, on peut raconter à sa gloire deux faits pleins d'enseignements pour tous les chefs de famille.

I. — Saint Joachim et sainte Anne étaient arrivés à un âge avancé, sans avoir obtenu du Ciel la joie de se voir revivre dans des enfants. Un miracle seul pouvait réaliser leurs vœux ardents. Le miracle eut lieu, et la Sainte Vierge parut en ce monde.

Depuis longtemps les patriarches souhaitaient la venue du Messie : ils l'avaient sollicitée par de ferventes prières. Aux instances d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, Joachim vint joindre ses supplications. A sa prière le ciel s'est ouvert, et il a donné le Rédempteur.

Représentons-nous ce saint vieillard bien plus préoccupé des intérêts de l'humanité que de ses propres intérêts. Il ne se perd pas en récriminations contre la Providence, qui lui a refusé la plus grande joie que puisse goûter un chef de maison; il ne porte pas envie à ceux qui, plus heureux que lui, voient grandir à leur foyer domestique de beaux rejetons dont ils sont fiers. Il se soumet avec résignation aux desseins du Tout-Puissant, il se contente des biens que la Providence lui envoie, et il ne se plaint pas de n'être pas aussi favorisé que ceux dont la part semble plus brillante et plus prospère. Il ne réclame qu'une chose, l'apparition du Sauveur, du désiré des nations.

Peut-on offrir un plus beau modèle aux hommes de notre temps? S'ils savaient tout ce qu'ils peuvent dans la famille et dans la société par leur soumission aux desseins de Dieu, par leur activité et leur dévouement, avec quel zèle et quelle générosité ils s'élanceraient sur la voie tracée par saint Joachim. Alors on les verrait se séparer de la multitude des indifférents et des impies qui vivent sans piété et sans Dieu; on les verrait bien plus empressés à acquérir les biens éternels qu'à se livrer aux misérables calculs inspirés par l'amour des biens périssables; on les verrait se donner de tout cœur aux causes sacrées de la patrie et de la religion.

Il n'est pas un plus sûr moyen de régénération et de salut.

O bienheureux père de la Vierge Marie, inspirez à tous les hommes d'esprit et de cœur s'intéressant au bonheur et à la grandeur de notre société, la résolution de marcher courageusement sur vos traces, dans cette voie de la vertu et de la religion où nous vous considérions tout à l'heure.

Mais ce n'est pas seulement sous ce rapport que saint Joachim mérite nos hommages et nos louanges. Après avoir obtenu par ses prières la naissance de Marie, il rendit cette enfant, par les soins dont il l'entoura, digne de devenir la mère du Sauveur.

II. — Sans doute le Très-Haut, par sa puissance, ses grâces et ses miracles, avait préparé la Sainte Vierge à son incomparable mission. Toutefois, il faut reconnaître que saint Joachim contribua largement à disposer Marie au glorieux privilège de la maternité divine, par la sainte éducation qu'il lui donna, et par la liberté qu'il lui laissa de se consacrer au Seigneur dès l'âge le plus tendre.

N'est-ce pas parce qu'elle avait été habituée à l'obéissance, que Marie répondit à l'Ange : « Je suis la servante du Seigneur »? N'est-ce pas parce qu'elle était humble qu'elle attira sur elle les regards du Tout-Puissant? N'est-ce pas parce qu'elle était simple, que le Dieu de toute sainteté daigna habiter en elle?

Or, qui a contribué à rendre Marie douce et soumise? Qui a conservé dans tout leur éclat son innocence et sa pureté? Qui a contribué, pour une large part, à orner son cœur des plus sublimes vertus? C'est son bienheureux père : par ses leçons et par ses exemples il exerça sur elle une influence incontestable. S'il est vrai que les enfants sont les images des pères, quelle ne fut pas la vertu de cet homme dont la fille était plus parfaite que tous les hommes et tous les anges!

Pères de famille, c'est sur vos exemples que se forment vos fils. Cela n'est-il pas plus que suffisant pour vous engager à paraître devant eux toujours irréprochables, toujours dignes d'être imités. Souvenez-vous que votre vie est, en quelque sorte, répercutée dans l'âme de vos enfants. Soyez donc toujours nobles et honorables.

Mais ces fils sont appelés à remplir une mission sur la terre; ils sont ensuite destinés tous au bonheur éternel.

En vue de la mission destinée à Marie qu'il sait devoir être grande, sans toutefois la connaître clairement, Joachim conduit l'enfant dans le Temple; il l'y consacre au service des autels, pour qu'elle puisse acquérir dans le saint lieu la piété qui lui convient. La séparation lui coûte, mais elle lui paraît nécessaire : il ne se plaint pas. Quelque dur que soit le sacrifice, il le subit de grand cœur, puisque la volonté de Dieu et le bien de sa chère enfant l'exigent.

Est-ce ainsi que vous agissez envers vos enfants, parents chrétiens? Ils sont encore dans la plus tendre enfance que déjà votre sollicitude se dit : « Que deviendront-ils? Il faut songer longtemps d'avance à leur ménager dans le monde une position honorable ». C'est bien. Mais songez-vous suffisamment à leur faire occuper une belle et bonne place dans le ciel? Songez-vous suffisamment à consulter le Seigneur, et à le prier de vous faire connaître sa volonté sur les enfants qu'il vous a confiés? Avez-vous le courage de faire les sacrifices qu'il vous impose à cause d'eux? Vous sentez-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

vous la force de les conduire vous-mêmes sur les hauteurs de la vertu où Dieu les appelle ? Et cependant vous ne pourrez sans cela les voir heureux dans le temps et dans l'éternité.

Bienheureux père de Marie, inspirez aux parents ces dispositions qui furent les vôtres ; inspirez-leur le courage et la générosité dont vous fîtes preuve en donnant à Dieu votre fille. Alors, comme vous, ils élèveront saintement leurs enfants, il les prépareront à la mission que le Seigneur leur assigne, et, chaque jour, il les formeront de plus en plus pour la patrie de la terre et surtout pour la patrie des cieux.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**

II. — **Les Pèlerinages de Lourdes** : Pèlerinage national, du 18 au 24 Août ; Pèlerinage diocésain, du 17 au 23 Septembre.

III. — **Retraites**. — Pour les institutrices libres :
QUIMPER, du 17 au 23 Août ;
MORLAIX (La Salette). du 28 Août au 3 Septembre.

Offices extraordinaires.

CHAPELLE DES URSULINES. — *Le Vendredi 25 Août, à 7 h. 1/2*, messe pour terminer la neuvaine à Notre-Dame de Salut en union avec le Pèlerinage National de Lourdes.

Lettre-Circulaire
DE
MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON
au Clergé de son Diocèse
Au sujet de la Suppression du Budget des Cultes.

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

Pendant les deux Retraites pastorales auxquelles vous venez d'assister très nombreux et qui ont été pour Notre âme d'Evêque une très grande consolation au milieu des tristesses présentes, Nous Nous sommes entretenu avec vous de la situation pleine de périls qui va être faite à l'Eglise de France par suite de la loi de *Séparation,* déjà votée à la Chambre et sur le point de l'être au Sénat. Il paraît certain, en effet, qu'à la date du 1er Janvier 1906, la séparation de l'Eglise et de l'Etat sera chose faite en France et qu'à partir de ce jour, la Fille aînée de l'Eglise, non par le libre consentement de ses enfants, mais par la méchanceté et la perfidie de quelques-uns, aura consommé son apostasie officielle.

Nous ne pouvons ni trop protester contre l'injustice dont nous sommes les victimes, ni trop gémir sur le déplorable sort qui sera fait aux catholiques français. Pour le plus grand nombre, ne demeurent-ils pas intimement attachés à tout ce dont on veut les spolier : à leur clergé, à leurs Evêques, au Souverain Pontife, aux rites et cérémonies de leur Religion sainte ? Protester et gémir, c'est bien ; mais cela ne suffit pas. Nous devons nous défendre et tenter par tous les moyens possibles, surtout par nos efforts personnels, de protéger ce que l'on attaque, de relever pièces par pièces ce que l'on commence à détruire. Et c'est le devoir de l'Evêque de prendre l'initiative de ce mouvement libérateur, d'indiquer la marche à suivre et de dire à chacun ce qu'il doit faire. Nous Nous efforcerons, chers et vénérés Coopérateurs, d'être à la hauteur de la tâche et Nous mettrons à la remplir, dans Notre cher Diocèse de Quimper, tout ce qu'il Nous reste de dévouement et d'énergie.

La première question à résoudre est celle de savoir si Nous constituerons dans Notre Diocèse ce que l'on est convenu d'appeler des associations *cultuelles* et des associations *paroissiales*. Il y aurait à le faire quelques avantages sérieux que tout le monde comprend ; mais les esprits clairvoyants, soucieux de l'avenir de l'Eglise catholique en France, demeurent pleins de défiance, surtout en présence de l'instabilité de nos lois et des perpétuelles modifications qu'on leur fait subir ; ils craignent, avant tout, que l'organisation proposée ne devienne rapidement une source de divisions intestines dans chaque Diocèse, et peut-être dans chaque paroisse. Nous vous avons dit, chers et vénérés Coopérateurs, Notre pensée intime sur ce point particulier et Nous ne croyons pas devoir la reproduire ici.

Le moment venu, c'est-à-dire dès les premières semaines qui suivront la promulgation de la loi de Séparation, Nous serons à même, grâce aux instructions qui Nous viendront de Rome et aux sages conseils que Nous aurons puisés auprès de Nos Frères dans l'Episcopat, de vous tracer une ligne de conduite aussi précise et aussi ferme que possible. C'est Notre pensée, d'ailleurs, de vous réunir en synode, au commencement de l'année prochaine, afin d'examiner et de discuter avec vous les questions moins importantes, mais toujours graves, que l'autorité suprême ne manquera pas de laisser à la libre initiative de Nosseigneurs les Evêques. On comprend, en effet, que les habitudes, les ressources, les moyens d'action n'étant pas les mêmes dans les différents diocèses, il y aurait danger d'imposer à tous et en toutes choses une même manière de faire.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Mais, chers et vénérés Coopérateurs, il est dans la loi un article qui nous impose, dès aujourd'hui, une obligation des plus graves et des plus pressantes, l'obligation de reconstituer un traitement à tous ceux de Nos prêtres qui sont actuellement employés au service des paroisses. L'article 2 porte, en effet : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er Janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées, des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes ».

Il est donc nécessaire, chers et vénérés Coopérateurs, que, dès maintenant, nous avertissions dûment les fidèles et que nous unissions nos efforts aux leurs pour reconstituer la somme allouée dans Notre Diocèse, en vertu du Concordat, aux ministres du culte, puisque, très vraisemblablement, l'article précité ressortira son effet à partir du 1er Janvier de l'année prochaine. N'est-il pas opportun d'ajouter qu'il nous serait à peu près inutile de conserver la jouissance des églises et autres édifices du culte, si nous ne pouvions maintenir dans les paroisses le personnel nécessaire et suffisant pour y remplir les fonctions saintes ?

Or, la somme à recueillir pour remplacer le traitement de l'Etat n'est pas des plus minimes : elle s'élève pour notre Diocèse au chiffre de 456.900 fr. Cette somme pourra paraître exorbitante à plusieurs, et cependant, y compris l'Evêque, les vicaires généraux, chanoines, archiprêtres, curés, recteurs et vicaires, elle ne donne en moyenne qu'un traitement de 765 fr. par personne, traitement modeste, il faut l'avouer, et dont ne se contenterait pas le dernier des employés ou même le plus simple artisan de nos campagnes.

Nous savons, il est vrai, que dans l'article 9 de la même loi, il est attribué, à titre de pensions et d'indemnités, quelques secours annuels aux prêtres qui rempliront, au moment de la promulgation de la loi, certaines conditions d'âge ou de service dans le ministère ; mais ces secours sont personnels, ne supposent aucune attache à l'exercice du culte et peuvent disparaître subitement par une modification de la loi toujours à prévoir. Nous ne pouvons donc, de ce côté, compter sur un appoint sérieux pour parfaire cette somme de 456.900 fr. qui Nous est nécessaire en vue de la reconstitution régulière du traitement de Nos prêtres.

Nous avons donc pensé que la seule base solide sur laquelle Nous puissions Nous appuyer, pour réaliser Notre projet, était la charité des chrétiennes populations de Notre Diocèse. L'expérience que Nous avons faite avec l'*Association* établie en faveur des prêtres *privés de leur traitement* n'est pas sans Nous inspirer quelque confiance, puisque, grâce à elle, alors même qu'elle ne s'est étendue qu'à quelques paroisses, Nous avons pu, depuis trois ans, donner la moitié du traitement

régulier à 100 prêtres, victimes anticipées de la spoliation.

Nous avons donc fait un calcul assez simple, et Nous avons constaté, chiffres en mains, qu'en établissant dans toute l'étendue de Notre Diocèse un impôt volontaire de 0 fr. 60 par tête, Nous arriverions assez facilement au résultat désiré. Notons en passant qu'au point de vue où Nous Nous sommes placé, Notre Diocèse est dans une situation privilégiée. Ailleurs, la taxe indiquée serait double ou triple, parce que là, les populations sont moins nombreuses et les paroisses beaucoup plus petites, tandis qu'ici, à chaque prêtre employé dans le ministère correspond une population de 12 à 1300 âmes.

Evidemment, cette taxe de 0 fr. 60 par tête ne peut être perçue individuellement ; ce serait charger outre mesure les pauvres et les familles nombreuses, en même temps que ce serait demander trop peu aux riches, aux célibataires et aux personnes mariées sans enfants. C'est pourquoi Nous avons pensé que cette taxe devrait être payée par la paroisse, à raison de 0 fr. 60 pour chaque habitant catholique : ainsi, une paroisse de 1,000 âmes payerait 600 francs. Cette somme serait fournie par les familles, les plus à l'aise étant cotées à 10 francs, les moyennes à 5 francs, et les autres à 1 franc ; ces cotisations seraient perçues dans les premiers mois de chaque année. Ajoutons que les familles riches pourraient souscrire un certain nombre de taxes à 10 francs, tandis que les plus pauvres pourraient se cotiser pour en souscrire une seule à 1 franc. Dans une paroisse de 1,000 habitants, 20 souscriptions à 10 francs, 60 à 5 francs, et 100 à 1 franc nous donneraient le résultat cherché. Dans une paroisse de 2,000 habitants, les souscriptions devraient doubler dans chaque catégorie.

Les sommes ainsi souscrites seraient consignées dans un registre spécial qu'une personne de toute confiance tiendrait à jour ; et une fois versées, elles seraient expédiées à l'Evêché, où une Commission nommée par l'Evêque en ferait la distribution, chaque trimestre, à tous les prêtres occupés au service paroissial. Moyennant cette organisation, Nos prêtres seraient délivrés de toute préoccupation matérielle et pourraient en toute indépendance et liberté continuer leur ministère comme par le passé, puisque ce n'est pas d'un ou plusieurs de leurs paroissiens, mais directement de l'Evêque qu'ils recevraient leur traitement.

Il est bon de dire encore que les paroisses où la taxe proportionnelle ne serait pas entièrement souscrite, n'auront plus droit à un service religieux régulier et que, dans la plupart des cas, elles seront desservies par un vicaire du voisinage. Ceci serait sans doute une éventualité bien douloureuse, mais il Nous serait à peu près impossible de Nous y soustraire. Nos chrétiennes populations sauront le com-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

prendre et feront effort pour Nous épargner, à Nous et à elles une aussi rude épreuve.

Le moyen que Nous vous proposons, chers et vénérés Coopérateurs, pour rétablir dans Notre diocèse le traitement du clergé, ne manquera pas de vous sourire tout d'abord ; mais à la réflexion, il vous paraîtra d'une pratique difficile, surtout quand il devra s'appliquer à des paroisses populeuses et de peu de ressources. Cependant, Nous devons avouer qu'après avoir longtemps réfléchi sur ce triste sujet, Nous n'avons rien trouvé de meilleur, rien qui fût plus en harmonie avec l'esprit de l'Eglise, rien qui Nous offrît plus de garanties tant au point de vue de la sustentation du prêtre, qu'au point de vue de l'indépendance de son ministère. Nous le savons et souvent on l'a répété, un certain nombre de Nos prêtres pourraient vivre des revenus ordinaires du casuel ; mais avec la loi de *Séparation*, ce casuel ne subirait-il pas lui-même une forte dépression ? Et puis, dans les temps actuels, qui, sous plus d'un point de vue, vont ressembler aux temps apostoliques, n'avons-nous pas besoin d'une organisation qui englobe les prêtres et les vrais fidèles dans un solidarité aussi intime et aussi complète que possible ? *Sint unum !*

Nous voulons donc espérer, chers et vénérés Coopérateurs, que tous vous prendrez au sérieux Notre projet d'impôt volontaire pour le culte, que vous le méditerez, que vous l'étudierez sur place en vue de son application immédiate à votre paroisse. Pour cela, vous ne manquerez pas de vous environner des lumières que pourront vous fournir les hommes d'expérience et de bonne volonté, tels que les membres de vos Conseils de fabrique.

Quand votre travail sera achevé, vous en consignerez les résultats, quels qu'ils soient, sur la feuille imprimée que vous recevrez en même temps que cette lettre. Avant tout, Nous vous demandons d'être aussi clairs et aussi sincères que vous le pourrez. Il s'agit de fonder une œuvre de la dernière importance pour le Diocèse, une œuvre solide et de durée ; il convient donc de l'asseoir sur un fondement qui soit une réalité et non point un rêve.

Ces renseignements, auxquels vous pourrez ajouter vos réflexions personnelles, devront être parvenus à l'Evêché avant le 1er Novembre. Deux mois seulement nous resteront avant le 1er Janvier, et ce sera peu, soit qu'il faille mettre à exécution Notre projet, soit qu'il faille recourir à d'autres moyens.

Veuillez agréer, chers et vénérés Coopérateurs, l'assurance de Nos sentiments affectueux et dévoués.

Quimper, le 10 Août 1905.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

Retraites de soldats. — Comme nous l'avons déjà dit (*Semaine religieuse* du 14 Juillet), les retraites de conscrits et soldats libérés auront lieu, cette année, plus tôt que d'habitude. Elles se donneront dans les centres habituels aux dates indiquées ci-après :

MORLAIX (La Salette), du 13 au 17 Septembre ;

QUIMPER, la première retraite du 19 au 23 Septembre ; la deuxième du 26 au 30 ;

LESNEVEN, aux mêmes dates qu'à Quimper : 19-23 et 26-30 Septembre.

N. B. — Par suite, on a dû apporter au tableau des retraites publié dans l'*Ordo* et affiché dans les églises les modifications suivantes, dont il importe d'avertir les fidèles :

QUIMPER : la retraite de femmes annoncée pour le 24 Septembre est remise au 22 Octobre ;

LESNEVEN : la retraite du 23 Septembre est renvoyée au 7 Octobre ; la retraite des Tertiaires du 9 Septembre est remise au 21 Octobre.

Nécrologie. — I. Mgr POTRON. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de Mgr Potron, évêque titulaire de Jéricho, ancien procureur des missions franciscaines à Paris, décédé le 10 Août, à Fribourg (Suisse), au milieu de ses Frères expulsés de France. Le vénéré défunt appartenait par sa naissance à notre diocèse, auquel il était resté très attaché, et où il revenait avec bonheur pour remplir quelque fonction épiscopale ou pour assister à quelques-unes de nos solennités religieuses. Tous ceux qui l'ont vu dans ces diverses circonstances ont conservé le souvenir de sa bonté simple et aimable.

Mgr Potron (Etienne-Marie), né à Brest le 25 Octobre 1836, était entré, au mois d'Août 1858, dans l'ordre de saint François où il porta le nom de Père Marie de Brest. Une grande partie de sa vie religieuse s'écoula en Orient où, comme custode puis commissaire général de Terre Sainte, il rendit de tels services au point de vue patriotique que le gouvernement français lui décerna la croix de la Légion d'honneur. Aumônier volontaire pendant la guerre de 1870, il suivit en Allemagne nos soldats prisonniers et se dévoua avec un dévouement héroïque au soin des varioleux, puis à l'œuvre des tombes des militaires français morts en captivité. Rentré dans son cloître, il consacra son temps et ses forces aux œuvres de Terre-Sainte et des missions franciscaines. En récompense de ses services, Léon XIII lui conféra (Juin 1889) la dignité épiscopale avec le titre d'évêque de Jéricho.

A la suite de la loi contre les Congrégations, Mgr Potron avait dû quitter son couvent de la rue des Fourneaux. S'étant trouvé fatigué après la confirmation qu'il avait donnée, cette année encore, dans le diocèse de Paris, il s'était retiré en Suisse, espérant que

Archives diocésaines de Quimper et Léon

le repos et le bon air des montagnes lui rendraient la santé. C'est là que, malgré les soins empressés et dévoués des Franciscaines, missionnaires de Marie, le vénérable prélat a succombé, après quinze jours de maladie. C'est avec les sentiments de la foi la plus ardente et de la piété la plus vive qu'il a rendu son âme à Dieu.

†

La mort de Mgr Potron a été annoncée à Mgr l'Evêque de Quimper par M. l'abbé Boudro, prêtre originaire de notre diocèse et parent du vénérable défunt. Sa Grandeur lui a répondu par la lettre suivante :

Quimper, le 15 Août.

BIEN CHER MONSIEUR,

Je suis aussi surpris qu'affligé par la nouvelle que m'apporte votre lettre du 11 Août. Je connaissais et j'aimais beaucoup Mgr Potron pour son affabilité, ses grandes vertus sacerdotales et son inaltérable dévouement. Combien j'étais heureux de le recevoir, de m'entretenir avec lui et d'entendre les conseils de sa sagesse et de sa longue expérience.

Dieu l'a rappelé à lui, après une vie remplie de travaux et d'épreuves de toutes sortes; son âme, je n'ai aucun doute à ce sujet, est en possession de la récompense promise au bon et fidèle serviteur.

Dans son prochain numéro, notre *Semaine religieuse* annoncera cette mort, qui est une grande perte pour nous, et sollicitera en faveur du cher défunt les prières du clergé et des fidèles de mon diocèse.

Veuillez agréer, cher Monsieur l'Abbé, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Év. de Quimper et de Léon.

II. Nous apprenons également la mort de M. Guillotin de Corson, chanoine honoraire de Rennes, pieusement décédé à Bain-de-Bretagne, le 7 Août, dans sa 69e année. Erudit de grande valeur en même temps que modèle de piété sacerdotale, M Guillotin de Corson a écrit de nombreux et remarquables ouvrages sur l'histoire religieuse de la Bretagne, sur la vie et le culte des Saints Bretons.... Nous lui avons parfois emprunté d'intéressants articles, principalement sur les Vierges couronnées de notre diocèse.

R. I. P.

POULLAN. — La « Jeunesse Catholique » à Kerinec. — On nous écrit :

« Je vous adresse à la hâte quelques renseignements sur la fête charmante à laquelle je viens d'assister. Dimanche 13 Août,

les membres de la « Jeunesse Catholique » de la région ont fait un pèlerinage à Notre-Dame de Kerinec (paroisse de Poullan) et y ont passé la journée. On y remarquait les groupes de Pont-Croix, de Douarnenez, d'Audierne, de Plouhinec, de Mahalon, de Meilars, de Pont-l'Abbé, tous conduits par un prêtre de leur paroisse et des séminaristes ; il y avait aussi quelques délégués du groupe de Quimper et, comme de juste, tous les jeunes gens de Poullan.

La musique du Patronage de Douarnenez, bannière en tête, est arrivée par le train de 8 heures ; elle a joué un morceau en passant le bourg de Poullan pour se rendre à la chapelle, distante d'environ 3 kilomètres. Pendant ce temps arrivaient aussi les groupes des paroisses voisines, beaucoup en voiture et à bicyclette, mais la plupart à pied....

A 10 heures, la grand'messe est chantée par M. le Recteur de Poullan, visiblement heureux de se trouver au milieu de cette jeunesse si sympathique. Après l'Evangile, sermon de M le chanoine Kerisit, professeur au Grand-Séminaire, sur la foi : nous sommes tous, dit-il en substance, des soldats, nous devons combattre avec nos armes de catholiques, spécialement la foi, mais une foi sincère, vivante et agissante... M. Kerisit donne ensuite en breton, pour ceux qui comprennent insuffisamment le français, un résumé de son sermon très beau et surtout très pratique. Les jeunes gens en sont enthousiasmés. Aussi, avec quel entrain ils chantent ensuite le *Credo* royal, comme le reste de l'office ; car plusieurs connaissent le plain-chant.

Après la messe, a lieu le dîner par groupes sur l'herbe, dans le placître, dans les champs ou les bois. Chaque groupe avait apporté ses provisions.

Vers 1 heure de l'après-midi, appel au clairon. Tous se réunissent autour de la chaire extérieure en pierre — où saint Vincent Ferrier prêcha, croit-on — pour entendre diverses allocutions. M. le chanoine Kerisit parle le premier, et remercie M. le Recteur de Poullan d'avoir si gracieusement mis sa chapelle à la disposition de la Jeunesse catholique de la région ; puis il remercie les jeunes gens d'être venus si nombreux (ils sont en ce moment 600 au moins). Il leur dit que Mgr l'Evêque de Quimper est avec eux d'esprit et de cœur et qu'il les bénit tous...

Après M. Kerisit, M. Lechat, jeune prêtre de Pont-Croix, prononce quelques paroles très goûtées. L'allocution bretonne de M. Simon, vicaire à Mahalon, est très applaudie. Parlent ensuite : M. A. Durand, représentant le groupe de Quimper ; M. Sévellec, gérant d'usine à Audierne, et enfin M. l'abbé Cornou, professeur au Petit-Séminaire de Pont-Croix, directeur du pèlerinage, si sympathique aux jeunes gens — qui le lui ont prouvé par leurs nombreux vivats et applaudissements...

Ensuite a lieu une séance récréative : monologues, morceaux de musique, chants. Puis M. Cornou monte de nouveau en chaire pour lire une adresse à Mgr l'Evêque.

Les vêpres sont chantées à 3 heures et sont suivies de la béné-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

diction du T. Saint-Sacrement. La réunion se termine par quelques paroles émues de M. le Recteur de Poullan, qui remercie les jeunes gens du réconfortant exemple qu'ils ont donné à sa paroisse et met encore la chapelle de Kerinec à leur disposition, quand ils voudront y revenir pour leur pèlerinage annuel. Alors les divers groupes se dispersent, et les jeunes gens se séparent en se disant au revoir, heureux de cette bonne journée passée ensemble et disposés à exercer autour d'eux l'apostolat de l'exemple et de la parole, afin de se retrouver au moins deux fois plus nombreux, l'année prochaine, sous les ombrages et dans la charmante chapelle de N.-D. de Kerinec. »

***

Guissény. — **Heureuse fin d'une tragique aventure.** — Nos lecteurs connaissent déjà les faits auxquels ce titre fait allusion. Le 3 Août dernier, cinq ecclésiastiques faisant une promenade en mer avaient débarqué sur un îlot situé à peu de distance de la côte de Kerlouan. Quand il s'agit de revenir, le soir, le temps était devenu mauvais ; le bateau où venaient de s'embarquer trois des excursionnistes fut entraîné vers le large et disparut bientôt aux regards des deux autres, restés sur l'îlot où ils passèrent la nuit... On juge de leur inquiétude et de la désolation générale des paroissiens quand la nouvelle fut connue. Cependant, par une protection visible de Dieu, les trois ecclésiastiques (M. Marzin, recteur, un jeune prêtre et un séminariste de Guissény) ont échappé à la mort. Recueillis en mer par un vapeur espagnol *Aurera*, en route pour Gênes, ils sont arrivés dans cette ville le 14 Août, bien portants Aussitôt, sur des instructions reçues du ministère des Affaires Etrangères, le Consul de France à Gênes a pris toutes les dispositions pour leur rapatriement. Ils ont dû rentrer à Guissény, aujourd'hui 18 Août... Nous remercions Dieu et nous félicitons les naufragés de l'heureuse fin de cette tragique et peu banale aventure.

Fédération des Œuvres diocésaines

I. — Compte-rendu du Congrès tenu à Landerneau, *les 11, 12 et 13 Juin 1905*, sous la présidence de Mgr Dubillard, Evêque de Quimper et de Léon.

Cette brochure (74 pages in-8°) donne un aperçu très complet des travaux du Congrès, résume les différents rapports présentés et rend avec autant de vie que de vérité la physionomie des séances. Tout cela, sans monotonie ni redites, est écrit d'une plume alerte, en un style simple et facile, que relèvent fort agréablement certains traits humoristiques jetés avec discrétion et à propos.

Ce compte-rendu, montrant dans tout son jour l'objet de la Fédération, en fera voir les avantages et, répondant aux critiques,

achèvera de dissiper les préventions, s'il en reste encore. Nous recommandons vivement la lecture de cet opuscule : on y trouvera plaisir et profit.

En vente dans les librairies catholiques du diocèse. Prix : 0,75 l'exemplaire.

II. Nouvelles œuvres affiliées. — Depuis le Congrès de Landerneau, et pour se conformer au titre 3 de l'article X des Statuts qui y furent approuvés, plusieurs Cercles d'études ont demandé d'être affiliés à notre Fédération diocésaine, à savoir :

Le cercle Saint-Sauveur, de Recouvrance ; aumônier, M. l'abbé Caugant ;

Le cercle Michel Le Nobletz, de Douarnenez ; aumônier, M. l'abbé Le Roux ;

Le cercle Saint-Joseph, de Pont-Aven ; aumônier, M. l'abbé Jaouen ;

Le cercle de Brasparts ; aumônier, M. l'abbé Féroc.

Chateauneuf-du-Faou. — **Grand Pardon de Notre-Dame des Portes,** *les 26 et 27 Août. — Samedi 26 Août,* le matin, messes à la chapelle à *6 h. 1/2* et à *10 heures*. Le soir, à *5 heures*, procession de l'église paroissiale à la chapelle ; vêpres. — A 8 h. 1/2, procession aux flambeaux.

La chapelle de N.-D. des Portes et l'église paroissiale resteront ouvertes toute la nuit, et des prêtres seront à la disposition des fidèles pour les confessions.

Dimanche 27 Août. — Les messes commenceront à *3 heures* et se succéderont, d'heure en heure, jusqu'à *8 heures* inclusivement. — A *10 h. 1/2*, grand'messe chantée par M. le chanoine Quidelleur ; sermon par M. le chanoine Coat, curé-archiprêtre de Saint-Corentin.

A *3 heures*, vêpres ; retour de la procession à l'église paroissiale, et bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

Lundi 28 Août, à *6 heures*, messe pour les bienfaiteurs de la chapelle.

N. B. Pendant l'octave, les fidèles qui visitent la chapelle de N.-D. des Portes et y prient aux intentions du Souverain Pontife peuvent gagner (aux conditions ordinaires : confession et communion) une indulgence plénière.

Une indulgence de 300 jours est attachée à chaque visite à la chapelle.

Saint-Pol de Léon. — **Fête de la Translation des Reliques de saint Pol-Aurélien.** — Les fêtes annuelles de Saint-Pol de Léon auront lieu, suivant l'usage, *le premier dimanche de Septembre*. Elles seront présidées par Monseigneur l'Evêque.

Le dimanche 3 Septembre, le sermon sera donné, à la grand'-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

messe, par M. Abhervé-Guéguen, curé de Lambézellec ; au Salut du soir, par M. Kerbiriou, recteur de Saint-Melaine de Morlaix.

On serait heureux de voir un nombreux clergé assister à ces fêtes ; on y invite spécialement les prêtres originaires de la paroisse.

Le grand service traditionnel pour les évêques et les prêtres défunts de Saint-Pol sera célébré le lundi 4 Septembre, à 10 heures.

La France du travail à Rome, *18-30 Septembre 1905*. — Itinéraire par la Suisse — traversée en bateau du Lac des 4 Cantons. Visite, en cours de route, de Milan, Venise, Florence, Assise et Gênes. — 6 jours à Rome. — Excursion facultative à Naples et Pompeï.

TRAIN DE PARIS

	3me classe	2me classe	1re classe
Logement par la Commission Romaine.	200 fr.	250 fr.	310 fr.
Logement à l'hôtel.	265 »	315 »	375 »
Supplément pour Naples.	40 »	,50 »	65 »

Tous les frais sont compris. Les dames sont admises. La Direction demande aux pèlerins de donner leur adhésion le plus tôt possible, afin de faciliter l'organisation. Aucun risque, les versements sont remboursés en cas d'empêchement.

S'adresser à M. MAUPETIT, Secrétaire Général, au Val-des-Bois par Warmeriville (Marne) ; ou à M. l'abbé VASSEUR, Directeur du train de Paris, 36, boulevard Haussmann ; ou aux Correspondants diocésains : M. le chanoine Coat, curé-archiprêtre de la cathédrale, et M. Mauduit, 6, rue Verdelet, à Quimper.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — L'*Osservatore Romano* a publié une lettre élogieuse et confiante de S. S. Pie X à MM. Medolago Albani, Toniolo et Pericoli, en réponse à l'adresse des catholiques italiens après l'Encyclique.

Le Pape rectifie, dans cette lettre, certaines déformations graves de sa pensée commises par d'autres, car plusieurs avaient conclu que l'Encyclique *Il fermo proposito* abolissait le *non expedit* d'une façon détournée :

« Avec vous, dit-il, chers Fils, Nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer un regret pour la même raison qui poussa l'apôtre saint Paul à écrire aux Corinthiens ces paroles que nous faisons nôtres : « C'est notre honneur, c'est le témoignage de notre » conscience de nous être comporté avec simplicité de cœur et » sincérité de Dieu et non avec sagesse charnelle, mais selon la » grâce de Dieu en ce monde et surtout avec vous, car il n'y a

» rien dans notre lettre en dehors de ce que vous pouvez y lire et » y comprendre ».

Comme autrefois une lettre du grand Apôtre, ainsi notre Encyclique sur l' « action catholique » en Italie fut, par certains, mal interprétée, comme si nous avions dit une chose et avions voulu en faire entendre une autre, comme si en condescendant à des dispenses nécessaires en des cas particuliers, Nous avions voulu abandonner les glorieuses traditions du passé et renoncer aux droits sacrés de l'Eglise et aux revendications de ce siège apostolique.

» Nous qui avons toujours eu soin de parler aux fidèles avec cette simplicité que Jésus-Christ a tant recommandée à ses apôtres, Nous ne pouvons permettre qu'on Nous fasse le tort de tirer de Nos lettres ce qui n'y est point, ce qui ne fut jamais dans Nos intentions et, pis encore, de violenter Nos paroles pour leur donner un sens contraire à leur sens véritable. »

La lettre se termine par des paroles affectueuses pour tous, même pour ceux qui ont commis cette erreur, et par un témoignage de confiance encourageant les trois personnages chargés de diriger l'exécution des prescriptions de l'Encyclique.

— L'*invito sacro* du cardinal-vicaire qui exhorte les Romains à célébrer, avec une ferveur spéciale, la fête du 15 Août, les convie en même temps à se presser en grand nombre à Saint-Joachim dans la semaine suivante. Un triduum préparera, en effet, la fête du saint patriarche.

Après la Séparation. — Voici la conclusion d'un article que M. Henri Bazire, ancien président de la *Jeunesse catholique*, a écrit dans l'*Univers*, sous le titre : *la joie d'obéir* :

« Ce que je ferai au lendemain de la séparation, moi, simple fidèle, vous me le demandez ; eh ! bien, le voici :

Je ferai ce que me dira mon curé, me préoccupant seulement de savoir s'il est soumis à mon évêque, et si mon évêque, est en communion avec Rome.

Et cette attitude ne sera pas seulement la mienne, mais celle de tous les catholiques. Attitude simple et commode, à la portée de tous, petits et grands, riches et pauvres, ignorants ou savants.

Relâcher les liens de la hiérarchie, fragmenter l'unité de l'Eglise, eh ! oui, sans doute tel est votre but. Mais vous avez déjà essayé. Quel résultat avez-vous obtenu ? A l'évêque qui serait excommunié par le Pape, au prêtre interdit par son évêque vous pourriez donner églises et cathédrales, il y officierait bientôt seul : et l'immensité de l'édifice, la solitude des nefs ne ferait que faire ressortir davantage son irrémédiable déchéance.

Rappelez-vous les prêtres jureurs.

Il y a cent ans cependant le gallicanisme n'avait point reçu le coup mortel que lui a porté ce siècle. Le dogme de l'infaillibilité n'avait point apporté à l'Eglise cette force de concentration et

Archives diocésair s d Quimper et Léon

d'expansion, tout à la fois, au Pape cette autorité souveraine et ce prestige contre lesquels désormais aucune âme croyante ne songerait à s'insurger. Toujours, à la veille des grandes luttes où il permet qu'elle soit engagée. Dieu donne à son Eglise les armes nécessaires.

On ne détachera pas de Rome la France catholique.

A la fin de son magnifique discours sur les « raisons de croire », M. Brunetière, après avoir soigneusement distingué les motifs de crédibilité de l'objet même de la croyance, ajoutait : « Et maintenant, si l'on veut savoir ce que je crois, qu'on aille le demander à Rome ».

Nous pouvons nous approprier cette parole, et à ceux qui, narquois, nous demandent ce que nous ferons après la séparation, si nous louerons les églises, si nous constituerons des associations cultuelles, tout simplement il faut répondre :

« Nous ferons ce que l'Eglise nous dira de faire. Et ce qu'elle nous ordonnera, allez le demander au Pape. »

BIBLIOGRAPHIE

La Franc-Maçonnerie contre la Liberté, par François Veuillot. Nouvelle édition. 1 vol. in-12. Prix : *franco*, 0 fr. 60. (Conditions pour la propagande : 5 francs et *franco* les 10 exemplaires.)

La Franc-Maçonnerie vivait du secret ; elle est malade aujourd'hui de la lumière. Il importe de rendre cette lumière toujours plus forte et plus complète, de rendre évidente à tous l'infamie, désormais avérée, de la secte. C'est à quoi l'auteur de la présente brochure a voulu contribuer, en recueillant les paroles arrachées au secret des délibérations maçonniques et les aveux échappés à l'inconscience des chefs du Grand-Orient.

La bienheureuse Jeanne de Maillé,

par le *R. P. Léopold de Chérancé*, 1 vol. in-12. Vᵉ Ch. Poussielgue, éditeur.

C'est l'histoire d'une « femme d'œuvre » du quatorzième siècle de l'illustre famille des Maillé Mgr Rumeau, évêque d'Angers, en parle en ces termes dans une lettre adressée à l'auteur : « Avec un art exquis, vous avez mis en un relief saisissant les documents primitifs les plus authentiques et les plus sûrs, et c'est un enchantement de contempler tour à tour, dans votre tableau, cette « fleur de la noblesse tourangelle », gracieuse enfant, jeune fille au cœur généreux, à l'esprit cultivé, nouvelle Cécile dans le mariage, femme d'œuvre et mère des pauvres, mendiante volontaire sous l'humble bure de saint François, voyante inspirée, ambassadrice de Dieu et apôtre à la cour de France, thaumaturge, extatique, prodige de sainteté, enfin par la pratique des plus hautes vertus. Devancière de Jeanne d'Arc, elle accomplit héroïquement son rôle providentiel dans ce quinzième siècle si désolé. »

J.-C. B

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

20ᵉ Année. Vendredi 25 Août 1905. N° 34.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière.
II. — La Pureté de Marie.
III. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Rectification ; Lambézellec ; La Forêt-Fouesnant ; Plouguerneau ; Fédération des Œuvres diocésaines ; Lesneven ; Ergué-Gabéric ; Avis ; La Béatification de Charles de Blois, duc de Bretagne (à suivre).
IV. — *Nouvelles du Monde catholique :* Orléans ; Une religieuse décorée ; Croisade du chapelet ; Albi ; Angleterre ; Nancy ; Soissons ; Variétés ; etc.
V. — *Bibliographie.*
VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 27 Août. — 11ᵉ Dimanche après la Pentecôte. Fête du Cœur Immaculé de la T. Sainte Vierge. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires de S. Joseph de Calazanz et du Dimanche.

Aux Vêpres, mémoires de S. Augustin, de S. Joseph de Calazanz, du Dimanche et de S. Hermès, martyr.

Lundi, 28. — S. Augustin, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Mardi, 29. — Décollation de S. Jean Baptiste. Double-majeur. Rouge.

Mercredi, 30. — Ste Rose de Lima, Vierge. Double. Blanc.

Jeudi, 31. — S. Raymond Nonnat, Confesseur. Double. Blanc.

Vendredi, 1er Septembre. — S. Gilles, Abbé. Simple. Blanc

Ou Office votif de la Passion ; semi-double. Rouge.

Samedi, 2. — S. Etienne, Roi de Hongrie, Confesseur, semi-double. Blanc.

Dimanche 3. — 12ᵉ Dimanche après la Pentecôte. Office du jour.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Carmélites de Morlaix..... 26-31 Août.
Augustines de Pont-l'Abbé..... 1er-8 Septembre.

Archives diocésaines de uimper et Léon

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR SEPTEMBRE 1905

LE CLERGÉ

La prospérité de l'Église est en rapport direct de la sainteté de ses prêtres. Le prophète Isaïe a dit : « Tel peuple, tel prêtre » (24, 2). C'est vrai ; mais on peut dire avec non moins de vérité : Tel prêtre, tel peuple ; tel le sacerdoce au sein d'une nation, telle la nation tout entière. Lumière du siècle présent, flambeau allumé par la main de Dieu même pour éclairer le monde des âmes, le vrai prêtre répand un éclat vivifiant, que les ténèbres du vice et de l'impiété peuvent bien obscurcir un instant, mais ne sauraient effacer complètement. Sel de la terre (MATH. v, 13), il préserve de la corruption ceux qui se laissent atteindre et pénétrer de son influence salutaire.

Dans la personne du prêtre, JÉSUS-CHRIST se multiplie et se rend présent à tous les membres de l'Eglise. « Il passe en faisant le bien, guérissant les malades et chassant les démons. » Il continue à accomplir, par le ministère du prêtre, sa grande mission de sauver l'humanité.

De la dignité et du rôle du prêtre découlent ses obligations. Il doit donner l'exemple de la piété puisqu'il est par état « l'homme de Dieu » ; du détachement, puisqu'il doit le prêcher aux autres ; du dévouement, puisqu'il représente Celui qui, par amour pour nous, s'est voué au suprême sacrifice de la croix ; du zèle, puisqu'il a pour mission de conquérir les âmes ; de la charité, puisqu'il est, avec et par JÉSUS-CHRIST, la personnification du « bon pasteur ».

« Mais, demande le P Ramière, si la sanctification du prêtre est la condition nécessaire et infaillible de la régénération du monde, quelle est la condition de cette santification ? Nous pouvons répondre sans hésiter : c'est une vrai dévotion au Cœur de JÉSUS : c'est-à-dire le dévouement cordial à ce divin Sauveur, la connaissance intime de ses desseins et le désir efficace de les réaliser, cette conformité de sentiments et cette fusion d'intérêts qui fait du prêtre le véritable ami de son Dieu. Voilà pourquoi la dévotion au Cœur de JÉSUS est éminemment la dévotion du prêtre. »

Il faut ajouter, en ce qui concerne les fidèles, que prier pour le clergé, pour le recrutement, pour la bonne formation, pour la sanctification du clergé, c'est une œuvre grandement profitable au bien des âmes et à la cause de Dieu.

Prier pour le clergé, c'est, en France, plus encore qu'ailleurs, aujourd'hui plus que jamais, une œuvre indispensable. Aux prises avec des difficultés, en butte à des périls dont les plus redoutables sont ailleurs que dans la persécution religieuse, vos prêtres, ô

chrétiens de France, pour le libre accomplissement de leur mission, pour leur persévérance dans la vertu, dans la charité, dans la foi, ont besoin, je vous le dis, des prières de leurs fidèles.

Et c'est en leur nom à tous, que l'un d'eux vous jette ici, en un cri de détresse, l'humble appel de saint Paul à ses chrétiens de Thessalonique : « Frères, priez pour nous ».

La Pureté de Marie.

La pureté est une vertu angélique, une vertu vivifiante, une vertu lumineuse, une vertu généreuse, une vertu privilégiée de Dieu.

Vertu angélique : elle nous fait vivre dans une chair corruptible à la manière des esprits célestes. Tandis que le vice impur nous ravale jusqu'à la ressemblance de la bête, la chasteté fait de l'homme un ange, avec cet avantage de l'homme sur l'ange que sa pureté est relevée par la gloire des combats livrés et des victoires remportées contre la chair qui tend à opprimer l'esprit.

Vertu vivifiante : la pureté pénètre jusqu'aux sources de l'existence et conserve longtemps les vies fragiles, comme l'huile d'une lampe ses lumières tremblantes qu'à tout moment l'on croit prêtes à s'éteindre, tandis que le vice épuise et ruine à bref délai les vies les plus opulentes.

Vertu lumineuse : la pureté dégage l'esprit et le dispose à la perfection des opérations intellectuelles ; comme les eaux pures et transparentes gardent dans toute leur netteté les images qu'elles reçoivent, ainsi l'âme pure garde la lumineuse représentation des principes éternels. A elle la science intime et profonde du souverain intelligible, Dieu. L'incorruption la fait vivre dans le voisinage de l'incorruptible : *Incorruptio facit esse proximum Deo.* Jésus-Christ lui a promis la vision des mystères divins : *Beati mundo corde quoniam ipsi Deum videbunt.* « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. » L'âme chaste, en effet, voit Dieu partout ; non seulement dans les vérités de la foi qui nous révèlent les mystères de sa vie, mais dans le livre ouvert du monde où sont écrites ses infinies perfections. Pendant que ceux-ci passent, insouciants et blasés, près des plus ravissants spectacles de la nature ; pendant que ceux-là s'enivrent de leur beauté avec une avidité égoïste, l'âme chaste s'arrête, contemple, admire, remonte silencieusement de la créature à Celui qui l'a si richement douée et parée, et le cantique commencé sur la terre va se perdre dans les profondeurs des cieux.

Vertu généreuse : la chasteté purifie l'amour, dilate le cœur et lui donne ces besoins de sacrifice et d'immolation d'où naissent les grandes œuvres de charité corporelle et spirituelle, à la tête desquelles nous voyons briller les chastes par leur dévouement. Le vice impur, lui, retourne et dirige toutes les extravagances de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

sentiment vers ce *moi* terrible qui ne se dépense que pour jouir.

Enfin, la pureté est une vertu privilégiée de Dieu. C'est aux vierges qu'il accorde ses plus grandes faveurs. C'est une vierge qu'il a choisie pour être Mère de son Fils ; c'est un apôtre vierge que le Sauveur a fait reposer sur son cœur ; c'est à ce même apôtre qu'il a confié sa très sainte Mère ; ce sont les vierges qui, dans le Ciel, suivent l'Agneau partout où il va et chantent un cantique que personne ne peut redire.

Préservons donc notre pureté par la vigilance sur les sens, fenêtres toujours ouvertes par où se précipite la mort ; par la mortification, qui éteint les ardeurs de la concupiscence, qui nous assure le secours de Dieu ; par l'oraison, qui fait éclore par la prière les saintes pensées et les désirs célestes ; par les sacrements, qui fortifient l'esprit contre la chair et font germer les vierges ; par la dévotion à Marie, Vierge très pure et protectrice naturelle de la chasteté.

P. Monsabré.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**

II. — **Les Pèlerinages diocésains à Lourdes**, du 17 au 23 Septembre.

III. — **Retraite.** — Pour les institutrices libres :
MORLAIX (La Salette), du 28 Août au 3 Septembre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Chapelle des Ursulines. — *Lundi 28 Août*, réunion des Mères chrétiennes. A 7 h. 1/2, sainte messe, prières, bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Rectification. — Nous recevons une rectification de date relativement à la retraite des soldats à la Salette de Morlaix. Au lieu du 13 Septembre, la retraite des soldats ne s'ouvrira que le mardi 19 Septembre, et la clôture en aura lieu le samedi 23.

Lambézellec. — **Avis de service anniversaire.** — On nous prie d'annoncer que le service anniversaire de M. le chanoine Milin sera chanté à Lambézellec, le mardi 29 de ce mois, à 10 heures.

La Forêt-Fouesnant. — La *Semaine religieuse* a rendu compte de la bénédiction de la mer à Concarneau, à Douarnenez, etc., et le bon Recteur de La Forêt, touché du récit de ces belles cérémonies, se dit : « Pourquoi notre petite localité, qui a une trentaine de bateaux et environ 120 marins, n'aurait-elle pas aussi sa fête » ?

Justement, Monseigneur se trouve dans la paroisse, prenant quelques jours de repos bien mérité, et, de très bonne grâce, accepte la présidence. Sa Grandeur n'y mettait qu'une condition, que la bénédiction eût lieu le dimanche 20 Août, et on était déjà au jeudi.

La bonne volonté, dit-on, fait des merveilles. La Forêt l'a prouvé une fois de plus. A la grand'messe, il y avait déjà foule, et le soir, pour les vêpres, l'église était à peine suffisante. Les paroissiens étaient tous là, des étrangers étaient accourus, un clergé nombreux, au milieu duquel nous avons remarqué MM. le chanoine Rossi, le Supérieur de l'Ecole Saint-Yves, le Recteur de Saint-Evarzec, l'abbé Bulot, entourait Monseigneur. Une dizaine de bannières, quantité d'oriflammes, s'alignent pour former une longue et belle procession qui se déroule à travers le village, le long de la petite anse de La Forêt. Pour qui voit ce pays pour la première fois, c'est un spectacle féerique. La mer est calme et unie comme une glace, et au risque de paraître copier une description de paysage méridional, j'ajoute : les arbres, chargés de fruits, y mirent leurs richesses, quelques chênes plus hardis y plongent leurs rameaux, et, du milieu de la verdure, émergent de coquettes villas.

La procession arrive à la cale, éloignée de près d'un kilomètre, et des bateaux ornés de drapeaux aux trois couleurs éclate une vraie salve de coups de fusils et de pétards. Il y a du monde partout : sur la mer, sur la rive, sur les belvédères des villas, et jusque sur les arbres. Cette foule est néanmoins recueillie. L'Evêque en est ému, et avec son cœur d'apôtre il lui adresse une courte allocution. « Votre belle fête est à la fois un acte de foi et une prière ; un acte de foi en la puissance de Dieu, qui éclate dans le plus petit être comme dans les animaux les plus puissants ; une prière, pour que cette puissance tourne en votre faveur. Il a commandé aux flots, Il a opéré des pêches merveilleuses. » Sa Grandeur redit son amour pour les pêcheurs, en faveur desquels il a demandé au Pape d'approuver une bénédiction toute spéciale de la mer ; il aurait pu ajouter aussi, pour lesquels il a érigé à la Pointe du Raz, Notre-Dame des Naufragés, et, lors d'une année désastreuse, s'est fait quêteur infatigable. L'allocution finit en une prière ardente : « Que la mer soit clémente aux pêcheurs ; qu'elle soit féconde pour eux ; qu'elle leur prodigue à eux et à leurs familles ses trésors et ses richesses ».

Monseigneur, au milieu d'un religieux silence, prononce les prières liturgiques. Au chant du *Te Deum*, de cantiques entraînants, la procession revient au bourg. La bénédiction de l'Evêque et celle du Très Saint-Sacrement, données dans l'église brillamment illuminée, couronnent cette belle fête.

Un témoin.

Plouguerneau. — Dimanche dernier, a eu lieu l'installation solennelle du nouveau curé de Plouguerneau, M. l'abbé Talabardon, aumônier du Lycée de Brest. La cérémonie a été présidée par

Archives diocésaines de Quimper et Léon

M. le chanoine Fléiter, vicaire général, entouré d'un nombreux clergé. Nous espérons pouvoir donner, dans le prochain numéro de la *Semaine*, un compte-rendu *in extenso* de cette belle solennité.

Fédération des Œuvres diocésaines

Poullan. — **Pèlerinage de jeunes gens à la chapelle de N.-D. de Kérinec.** — Dans son dernier numéro, la *Semaine religieuse* a inséré un compte-rendu de première heure du pèlerinage de jeunes gens qui a eu lieu tout récemment dans cette pieuse et antique chapelle. Nous croyons que nos lecteurs liront avec plaisir les nouveaux détails complémentaires qui nous parviennent sur cette fête, appelée avec justesse un « second pardon » de Kérinec :

« Elle a été belle et réconfortante, la fête de la jeunesse du pays de Pont-Croix et de Douarnenez, célébrée il y a quelques jours à la chapelle de N.-D. de Kerinec. Dès 10 heures, cinq à six cents jeunes gens, aux costumes les plus variés, sont réunis sous les grands arbres qui entourent la chapelle. Un son de cloche, et chacun prend place pour assister à l'office. M. Siou, recteur de Poullan, chante la grand'messe, et le sermon est donné par M. Kérisit, chanoine honoraire, professeur au Grand Séminaire. Prenant pour texte cette parole de saint Paul : *Sancti per fidem vicerunt regna*, l'orateur montre dans tous les âges, les bienfaits et les victoires de la foi.... « Jeunes gens, dit-il, cette foi vous est » nécessaire; seule elle donne la véritable force et rend invincible » celui qui la possède..... Mais la foi ne va pas sans les œuvres; » il faut agir, agir avec persévérance, sans crainte de l'insuccès. En » avant donc, toujours en avant avec un entier désintéressement » pour le bien de vos frères. Soyez des hommes de foi, des convain- » cus et vous ne connaîtrez pas le découragement.... »

Dès que ce discours a pris fin, le *Credo* retentit comme un véritable chant de triomphe; puis, la messe achevée, chacun sent que, après avoir servi le divin Maître, il faut songer à nourrir le corps. L'on s'installe par groupe sur le gazon, à l'ombre des grands chênes et, bien vite, les mâchoires se mettent en mouvement et les langues vont bon train. Le petit régal terminé, un coup de clairon appela les jeunes gens au pied du calvaire pour écouter la jeune et belle fanfare de Douarnenez dirigée par M. l'abbé Le Treut, avec tout le zèle, l'activité et le savoir-faire que chacun lui connaît. Des discours sont prononcés. C'est d'abord M. l'abbé Kérisit, qui nous apporte les vœux, les encouragements et la bénédiction de notre vénéré Evêque. M. Durand, de Quimper, fait part de ses joies et des espérances qu'il fonde sur ces réunions de jeunes gens, dont il s'occupe lui-même avec tant de zèle et de dévoûment. M. l'abbé Le Chat parle de l'apostolat dans l'atelier et de l'influence que peut acquérir sur ses compagnons de travail, un

jeune homme aux croyances sincères et d'une conduite irréprochable.

M. Simon, vicaire à Mahalon, expose en langue bretonne le but de cette fête : procurer à la jeunesse des distractions honnêtes, mais surtout établir entre les jeunes gens des différentes paroisses, malgré la variété des professions et des costumes, des relations plus fréquentes, une amitié plus forte et plus éclairée, une ligue contre le respect humain. M. l'abbé Le Treut, toujours infatigable, prend ensuite la parole et, dans une chaleureuse allocution, montre aux différents groupes, qu'ils sont les bataillons de l'armée de Jésus-Christ et qu'ils doivent être des soldats aguerris, à cause de la sublimité de leur mission et de la grandeur de la récompense promise.

Après les discours, les chansonnettes et les monologues ; récits comiques et tragiques, tout y a passé avec le plus grand succès.

C'est maintenant le tour de M. l'abbé Cornou, l'organisateur et l'âme de cette fête. A peine a-t-il paru, que les applaudissements et les vivats éclatent. Chacun tient à lui donner un témoignage de sa sympathie et de sa reconnaissance. Je regrette de ne pouvoir donner de ce discours que quelques bribes imparfaites, car à chaque instant l'orateur a été interrompu par les applaudissements.

Pourquoi êtes-vous ici demande l'orateur, sinon que quelque chose de commun, quelque chose qui sommeillait en chacun de vous se réveille sous la poussée des circonstances, grandit et vous jette les uns vers les autres comme dans un besoin de se compter pour une mobilisation générale..... La lutte est partout.... mais c'est surtout autour de l'image de la patrie que se livre la bataille actuelle. C'est bien elle que visent au cœur les Thalamas, insulteurs de Jeanne d'Arc, les Hervé, insulteurs du drapeau ; c'est à l'âme de la France qu'ils veulent imposer l'apostasie d'un passé tout de gloire et de foi. On en veut surtout à la Bretagne, pays des traditions par excellence. On veut ridiculiser ses dévotions si pieuses, on traite notre langue de barbare, elle qui se plie si doucement aux « sônes » et aux « guers », et qui n'est dure sur nos lèvres que pour ceux qui provoquent nos colères et nos indignations bretonnes. On veut abattre nos croix dont les bras s'étendent, depuis des siècles, en un geste de mansuétude sur les générations qu'elles consolent et qu'elles guident. Mais il faut que nos insulteurs le sachent : les fils vaillants de la Bretagne se lèvent et se comptent.... l'âme bretonne se réveille partout en ces jours de lutte, elle tressaille avec ses fils; elle applaudit aux enthousiasmes qui naissent et se développent dans les moindres bourgades. Courage, mes amis, la foi fait votre force, le vœu du barde Jaffrennou deviendra bientôt une superbe réalité :

« *Sav, Breiz-Izel, d'an nec'h da vanielou :* Lève bien haut, ma Bretagne, ta bannière immaculée. »

Un tonnerre d'applaudissements salue la péroraison de ce discours. Vers les 3 heures, les vêpres de la Sainte Vierge sont chantées avec un véritable enthousiasme et, après la bénédiction

Archives diocésaines de Quimper et Léon

du Saint Sacrement, tous les groupes se dispersent en disant : « Merci, Monsieur Cornou, merci à tous, *Kenavo er bloavez a zeu.* »

S.

LESNEVEN. — **Retraite française pour les femmes,** *du 5 au 12 Août.* — 23 paroisses, 71 retraitantes : Lesneven, 32 ; Brest, 10 ; Saint-Pol de Léon, 3 ; Plounéventer, 3 ; Recouvrance, 2 ; Sizun, 2 ; Lanhouarneau, 2 ; Concarneau, 2 ; Landivisiau, 1 ; Port-Launay, 1 ; Lannilis, 1 ; Landerneau, 1 ; Goulven, 1 ; Saint-Pierre-Quilbignon, 1 ; Plouider, 1 ; Le Drennec, 1 ; Kernouès, 1 ; Plouguin, 1 ; Pont-l'Abbé, 1 ; Pleyben, 1 ; Bourg-Blanc, 1 ; Saint-Thégonnec, 1 ; Plouescat, 1.

ERGUÉ-GABÉRIC. — **Grand Pardon de Notre-Dame de Kerdévot,** *le dimanche 10 Septembre.* — Le samedi 9, à *4 heures* du soir, premières vêpres ; procession, suivie de la bénédiction du T. Saint-Sacrement. Avant et après les vêpres, jusqu'à 6 h. 1/2, des confesseurs se tiendront à la disposition des pèlerins.

Le dimanche, *à partir de 5 heures,* les messes se succéderont sans interruption jusqu'à la grand'messe. A *10 heures,* procession ; grand'messe chantée par M. le chanoine Le Roy, curé-archiprêtre de Châteaulin ; sermon par M. Kerbaol, vicaire à Douarnenez.

L'après-midi, à *3 heures,* vêpres solennelles ; procession ; bénédiction du T. Saint-Sacrement.

N. B. Une indulgence plénière, applicable aux âmes du Purgatoire, peut être gagnée (aux conditions ordinaires) par les pèlerins de Kerdévot : 1° aux deux Pardons, savoir le dimanche de *Quasimodo* et le 2e dimanche de Septembre ; 2° le 4e vendredi du Carême.

Avis. — Le *Bulletin* du diocèse de Reims a publié la note suivante, reproduite par les *Semaines religieuses* de Saint-Dié et de Rennes.

« On nous consulte de nouveau au sujet des Sociétés de secours qui se constituent, d'après leurs prospectus, pour venir en aide au clergé, mais en réalité, pour lui extorquer ses derniers sous. Nous ne pouvons que répéter ce que maintes fois déjà nous avons dit : ces entreprises, mêmes celles qui se présentent sous une étiquette religieuse, ne méritent pas la moindre confiance ; les approbations dont elles se vantent n'ont jamais été données, nous en avons eu plusieurs fois la preuve, ou, si elles l'ont été réellement, elles s'adressaient à des Œuvres véritables, de pure charité, dont ces Sociétés financières prennent la succession et le nom dans le seul but de mieux faire leurs affaires.

» Nos lecteurs doivent savoir, d'ailleurs, que les règles du droit canonique toujours en vigueur, ne permettent à aucun ecclésiastique d'accepter le titre ni de remplir les fonctions de directeur ou d'administrateur d'une Société commerciale, industrielle ou financière quelconque.

» *Nota-Bene.* — Les prêtres qui auraient placé leurs économies dans une des Sociétés ci-dessus visées, ont le plus grand intérêt à se faire connaître sans retard à M. l'abbé NOUVEL, 8, rue d'Estrées, à Rennes, qui habite ordinairement Paris et possède des renseignements précieux sur ces diverses Mutualités. »

LA BÉATIFICATION DE CHARLES DE BLOIS

Duc de Bretagne.

Nous devons à une gracieuse communication de Dom A. Guépin, Abbé de Silos, l'article suivant relatif à une Cause qui intéresse à un si haut point tous les diocèses de Bretagne.

Le 14 Décembre 1904, un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, affiché à la porte des Basiliques de Rome, annonçait au monde chrétien que Sa Sainteté le Pape Pie X, approuvant le jugement de ladite Congrégation, confirmait le culte rendu de temps immémorial au Bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne. Cette décision, qui termine un procès long et difficile et répond à un vœu exprimé depuis des siècles par des générations d'âmes pieuses, a été accueillie avec une joie particulière dans les deux diocèses de Blois et de Saint-Brieuc, au nom desquels la *cause* a été entreprise. Le Bienheureux Charles appartient en effet au diocèse de Blois par sa naissance, à celui de Saint-Brieuc par son tombeau et la plupart de ses miracles ; et à Blois comme à Saint-Brieuc, malgré les obstacles posés, tantôt par la passion politique, tantôt par une interprétation exagérée des lois de l'Eglise, la piété lui est restée fidèle. Toute la Bretagne applaudira à la glorification malheureusement tardive d'un des princes dont elle a le mieux conservé le souvenir. Nous autres, Bénédictins de la Congrégation de Solesmes, et spécialement nous, les moines de Ligugé et de Silos, nous avons le droit de nous réjouir, parce que cette heureuse issue de la cause est en très grande partie le résultat des travaux d'un de nos confrères, chéri et vénéré, le R. P. Dom François Bède Plaine. Dieu l'a rappelé à lui le 10 Juillet 1900, et il n'a pas eu sur la terre la consolation et l'honneur du succès. Notre droit et notre devoir à nous ses frères est de rappeler ses mérites.

Charles de Blois, de l'illustre famille des Châtillon, frère de Louis de Châtillon, comte de Blois, et neveu par sa mère de Philippe de Valois, roi de France, épousa, en 1337, Jeanne de Penthièvre, fille de Guy de Bretagne, frère du duc Jean III. Celui-ci, se voyant mourir sans enfant, fit reconnaître comme héritiers sa nièce Jeanne de Penthièvre et son époux Charles. Mais Jean de Monfort, frère puîné de Jean III et de Guy, prétendit que la loi salique régissait la succession de Bretagne et prit les armes pour

Archives diocésaines de Quimper et Léon

réclamer le duché. Charles de Blois s'appuyait sur la France, Jean de Monfort sur l'Angleterre, et il s'agissait au fond de savoir auquel des deux royaumes appartiendrait un jour la Bretagne. Aussi la guerre prit-elle des proportions inattendues, et pendant vingt-trois ans, l'oncle et son fils après lui luttèrent contre leur neveu et cousin avec un acharnement sans égal et des fortunes diverses. La bataille d'Auray, dans laquelle Charles de Blois perdit le combat et la vie, mit fin à la querelle et adjugea la couronne de Bretagne à Jean V, fils de Montfort.

Charles de Blois avait vécu en saint : au milieu de toutes ses guerres il édifiait par sa piété fervente, son assiduité à la messe et à l'office divin, sa charité envers les pauvres et sa pénitence austère ; le sentiment seul de la justice et de ses devoirs vis-à-vis de son épouse le soutenait dans une lutte contraire à ses inclinations et à ses habitudes. Ses familiers disaient même que leur prince était un moine plutôt qu'un homme de guerre. A peine fut-il mort que les miracles éclatèrent à son tombeau ; l'église des Frères Mineurs de Guingamp, dans laquelle il avait voulu reposer à côté de son beau-père, Guy de Bretagne, devint un pèlerinage très fréquenté ; et la dévotion des peuples mit immédiatement sur le même rang *saint Charles de Bretagne* et son illustre compatriote et presque contemporain, saint Yves de Tréguier.

Jean V eut peur, et craignant que la canonisation de son rival ne fît tort à sa cause, il prit les devants et se plaignit au Pape Urbain V des abus que se permettaient les dévots de Charles de Blois, et en particulier les Frères Mineurs. Le Pape, par un bref du 15 Septembre 1368, défendit à ceux-ci de l'appeler « saint », de le qualifier de *martyr*, de déclarer qu'il était *mort pour la justice* ; et pourtant, le 17 Août 1369, le même pontife ordonnait d'ouvrir une enquête pour la canonisation du prince. Urbain ne voulait pas que l'on prévînt le jugement de l'Église et que l'on décernât à Charles de Blois la qualité de martyr qui ne lui était due à aucun titre ; mais il déclarait par cette seconde lettre qu'il était prêt à l'inscrire au catalogue des Saints si l'enquête donnait un résultat favorable, car « il ne convient pas, disait-il, de laisser sans vénération parmi les hommes un personnage dont les mérites et les miracles démontrent la sainteté ». L'animosité du duc de Bretagne rendant impossible l'ouverture de l'enquête dans ses Etats, le 22 Octobre 1370, Urbain donnait une nouvelle bulle pour ordonner que cette enquête fût faite hors de Bretagne. Et comme ce saint pontife mourut le 19 Décembre suivant, son successeur, Grégoire XI, par une bulle du 16 Janvier 1371, renouvelait à l'évêque de Bayeux et aux abbés de Marmoutier et de Saint-Aubin d'Angers les ordres et les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'enquête tant désirée. Le 9 Septembre, le tribunal apostolique était constitué dans l'église des Frères Mineurs d'Angers, et jusqu'au 18 Décembre, il entendit 198 témoins. Soixante d'entre eux attestèrent sous la foi du serment l'éminence des vertus du prince, sa piété, sa chasteté, sa mortification, sa charité, sa justice, son amour héroïque de ses ennemis, sa résignation dans la mauvaise fortune, son zèle pour les intérêts et les droits de l'Eglise, sa générosité à l'égard des pauvres, des prêtres et des religieux. Leurs dépositions étaient d'autant plus importantes que tous avaient été, sous une forme ou sous une autre, au service de Charles de Blois : parmi eux il y avait 13 écuyers qui avaient combattu près de lui dans toutes ses guerres, 15 serviteurs qui ne le quittaient ni jour ni nuit, son médecin de confiance, 8 chapelains, 5 secrétaires, sans compter plusieurs chevaliers de la plus noble extraction.

Cent trente-huit témoins déposèrent sur les miracles du serviteur de Dieu, lui attribuant des guérisons d'aveugles, de malades incurables de tout genre, et jusqu'à des résurrections de morts. Après de pareilles déclarations, la canonisation du prince semblait assurée. Le procès fut porté à Avignon et ouvert par ordre du Souverain Pontife ; mais des circonstances politiques empêchèrent le Pape de prononcer la sentence, que le duc de Bretagne aurait regardée comme une injure, et Grégoire, dans l'intérêt de la paix, était obligé de le ménager. La guerre de Cent ans était déjà commencée, le schisme d'Occident survint après la mort de Grégoire XI, et le procès de Charles de Blois fut oublié. Jamais depuis lors il ne fut repris, et jusqu'au décret du 14 Décembre de l'an passé, le Saint-Siège ne rendit aucune décision au sujet de sa *cause*. Benoît XIV, dans son ouvrage classique de la Canonisation des saints, y fait allusion par une parole plutôt défavorable ; mais le savant pontife ne connaissait rien de l'enquête et signalait seulement le premier document du B. Urbain V prohibant les irrégularités commises par certains dévots du prince. Son livre, du reste, quelle qu'en soit l'autorité au point de vue scientifique, n'est que l'œuvre d'un docteur privé et n'a point la valeur d'un jugement pontifical.

(A suivre.)

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Orléans. — **La Semaine Sociale.** — Sous ce nom, a eu lieu, à Orléans, du 30 Juillet au 5 Août, une série de *cours et d'études sur des sujets sociaux*. Le succès a été le même que pour la *Semaine Sociale* de Lyon, en 1904. Conception individualiste et sociale de l'homme, syndicats de patrons ou d'ouvriers, syndicats mixtes, question des écoles, éducation populaire, institutions sociales, contrat de travail, secours mutuel et mutualité scolaire, ont été tour à tour exposés par des maîtres, l'abbé de Pascal, Martin Saint-Léon, Crétinon, Max-Turman, Laurentie, Dedé, Lemire, etc. Devant un auditoire de 1,200 personnes, l'Evêque d'Orléans, faisant écho à la parole de Pie X, prononça un éloquent discours sur l'*action de l'Eglise* et le progrès social.

Le Saint Père avait donné sa pleine approbation au programme que Mgr Touchet lui avait exposé par la lettre suivante :

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« ... Des hommes de notre pays, ecclésiastiques et laïques, professeurs de nos instituts catholiques, rédacteurs de grandes revues, membres de nos Académies, divisés peut-être d'opinion quant à la politique, dont ils feront abstraction totale pendant ces huit jours, mais unis par le saint désir d'améliorer la condition des choses populaires, étudieront et exposeront, avec la simplicité et la précision qui est de mise entre professeurs et élèves, plusieurs des multiples problèmes qui composent la vaste et redoutable question sociale.

» L'initiateur de ce mouvement fut M. Henri Lorin, économiste et sociologue de grand mérite, l'ami et le collaborateur de MM. Toniolo et Medolago, en Italie, pour ne citer que ceux-là.

» C'est assez exprimer à Votre Sainteté en quel esprit les doctrines sociales seront exposées. Vos instructions, celles de Léon XIII, seront suivies avec la plus scrupuleuse exactitude et la plus filiale piété. Nous ne voulons ni faire ni dire des nouveautés, Saint Père. Des nouveautés, nous nous défierons. Nous voulons seulement continuer la grande tradition des apôtres et des Pères, tradition sortie du cœur même de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Venu pour relever les petits et les humbles et pour ramener les victimes de la vie, si dure à plusieurs, Il nous a donné, nous le croyons fermement, une doctrine suffisante pour le moins à pacifier les hommes, à quelque étape qu'ils se trouvent du développement humain de cette doctrine ; nous entendons en tirer les conséquences appliquées au temps présent et à ses exigences, comme nos anciens les tiraient et les appliquaient à leur temps et à ses exigences... »

Dans la réponse transmise par le cardinal Merry del Val, avec la Bénédiction Apostolique, le Papé exprime sa joie de voir le « zèle éclairé de ces éminents catholiques qui se proposent de faire resplendir de nouveau, au milieu des erreurs et des déviations des fiévreuses études sociales de nos jours, la lumière des enseignements du Christ qui, pour être seuls immuablement les vrais, ne courent pas le risque de devenir ou trop vieux d'âge ou moins opportuns par les vicissitudes du temps. »

Le Cardinal, secrétaire d'Etat, ajoute : « Sa Sainteté se réjouit vivement que la *Semaine Sociale* d'Orléans déclare, avant tout, vouloir faire converger ses délibérations à un développement de plus en plus complet des documents pontificaux relativement à la question sociale, et qu'elle affirme sans hésitation vouloir s'en tenir, avec la ferme fidélité propre aux catholiques, aux règles de ces documents pontificaux, phare de sécurité et garantie de succès fécond.

Une Religieuse décorée. — On en décore pourtant quelques-unes, tant leur dévouement est sublime. On les expulse des hôpitaux, mais cette vilaine besogne laisse un remords à ceux qui la font, et un tribut d'admiration leur échappe.

Au cours de son voyage à Saint-Jean-de Losne, M. Etienne est allé visiter l'hôpital de cette ville, et il a donné la croix de la Légion d'honneur à la sœur supérieure, dont on ne nous dit pas le nom en religion, Mme Chevillard.

Elle a 97 ans. Depuis l'âge de 22 ans, c'est-à-dire depuis 75 ans, elle soigne les malades dans ce même hôpital, et elle a soigné les varioleux, les cholériques, bravant les épidémies, la contagion, toujours à son poste et toujours souriante.

En 1870, deux otages pris par les Prussiens allaient être fusillés. Sans hésiter un instant, la petite Sœur s'en va à pied par les chemins couverts de neige, fait 30 kilomètres d'une seule traite, se présente devant le prince Charles, et l'implore avec tant de douceur et d'émotion que le prince accorde la grâce.

Et à M. Etienne, qui la félicitait, la pauvre Sœur ne répondait que par des dénégations émues : elle ne méritait aucune récompense, elle n'avait fait que son devoir et rien de plus.

Pauvre petite Sœur ! Lui permettra-t-on seulement, après l'avoir décorée, de finir ses jours dans sa maison de charité ?

(Le Gaulois.)

Ce n'est pas sûr. Mais, chez nos maîtres du jour, quel trait d'odieuse hypocrisie !

Croisade du chapelet. — Au lendemain de l'Assomption, qui rappelle la consécration de la France à la T. Sainte Vierge, il est à propos de recommander encore cette croisade qui, inaugurée en 1899, sous l'inspiration du R. P. Bailly, par le « Général des chapelets », approuvée et encouragée par une grande partie de l'épiscopat français, a eu l'insigne honneur d'être bénie par Sa Sainteté Pie X dans une audience accordée au Directeur de l'*Écho* de Fourvière le 15 Janvier 1904.

Pour y adhérer, il faut prendre l'engagement de réciter un nombre déterminé de chapelets pour la France, *jusqu'au 1er Octobre 1906*, et adresser le nombre promis à *M. le Directeur de l'*Echo de Fourvière, *place Bellecour, 26, à Lyon.*

On ne publie pas les noms.

Cette pieuse croisade a l'avantage de grouper les âmes dans une prière commune et de faciliter l'accomplissement du devoir qui s'impose à tous les chrétiens de France, prier beaucoup pour le salut de leur pays.

Tel est bien le but proposé : Empêcher que l'on oublie le devoir de la prière nationale, et faire en sorte que la Sainte Vierge reçoive un nombre de chapelets et d'*Ave*, de plus en plus grand à mesure que la nécessité de recourir à Elle devient plus pressant.

ALBI. — **Une leçon de « choses ».** — Tout récemment, un prêtre de Castres, M. l'abbé Caze, était appelé auprès d'une mourante à laquelle il administrait les derniers sacrements.

La mourante, c'était Mme Jaurès, la mère du député socialiste de Carmaux.

N'est-ce pas une haute leçon de choses que cette contradiction entre les derniers moments de Mme Jaurès et ceux que la loi de séparation, chère à M. Jaurès, réserve à un grand nombre de personnes sans ressources ?

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Angleterre. — **Touchante manifestation de foi.** — La ville de Cantorbéry a été tout récemment le théâtre d'un spectacle peu banal. Un groupe de catholiques anglais habitant Londres sont venus en pèlerinage au tombeau de saint Thomas Becket, martyr des droits de l'Eglise. Ils se sont rendus processionnellement de la gare à la cathédrale, précédés du clergé et déployant leurs bannières à travers les rues. La police locale faisait le service d'ordre.

Soissons. — **Raison divine des fléaux.** — A l'occasion de l'ouragan qui a ravagé une partie de son diocèse, Mgr Deramecourt écrit à ses prêtres :

« Visité moi-même par la bonne souffrance, je n'en suis que plus sympathique à ceux qui souffrent dans mon diocèse et, fils de cultivateurs, je ressens comme une douleur familiale toutes les épreuves que subit l'agriculture.

» Aussi, les détails que j'apprends sur les désastres causés par l'ouragan de vendredi dernier me serrent le cœur.

» Dieu n'est pas content, et il le fait entendre par la voix du tonnerre, des orages et des cataclysmes ; à nous de comprendre ces avertissements ; au besoin, il a encore d'autres moyens de montrer qu'il est le Maître.

» Je vous prie de dire à tous les sinistrés combien je m'associe à leurs peines. Qu'ils veuillent bien se tourner, avec nous, vers Dieu, pour l'apaiser, en observant désormais ses commandements, et croire que nous sommes tout disposés à les aider de notre mieux pour obtenir de lui miséricorde et pardon. »

Nancy. — Une nouvelle représentation de la Passion aura lieu à Nancy, le mardi 5 Septembre prochain, à la lumière électrique. Elle commencera à 4 h. 1/2 du soir pour se terminer à 10 h. 1/4, avec interruption d'une heure.

Variétés.

Rends-moi mon Dieu ! — « Rends-toi ! criait un gendarme à un soldat vendéen. — Rends-moi mon Dieu ! répondit-il. » — La fiancée de Guillou a raconté au vicomte Walsh la fin tragique de ce jeune homme. Dans ses *Lettres vendéennes*, l'écrivain se sert des paroles de cette femme et résume ainsi son récit :

« Un dimanche du mois de Mai 1793, mon père était parti pour aller à la messe ; il revint bientôt à notre métairie accompagné de beaucoup de monde ; il était rouge et animé. « Nous voilà revenus sans avoir entendu la messe, dit-il à ma mère ; notre curé n'ayant pas voulu prêter le serment à la nation, les patriotes l'ont arrêté cette nuit dans sa cure ; mais nous le délivrerons. » En prononçant

ces paroles, il détacha du mur un crucifix, le plaça sur la table et, étendant le bras, s'écria : « Mes amis, jurons tous sur l'image de Jésus-Christ de délivrer notre curé ! — Nous le jurons ! nous le jurons ! » dirent tous les hommes en s'approchant de la table et en levant la main.

» Après ce serment, un vieillard prit la parole : « Mes enfants, » nous n'avons pas entendu de messe aujourd'hui, disons le chapelet. » Cette prière durait encore quand un cri : *Aux armes !* se fit entendre ; mon père s'élance sur son fusil, mes frères l'imitent ; j'en donne un à Guillou, mon fiancé, et je lui passe mon chapelet autour du cou. Ils partent. Le soir, mon jeune frère arrive au galop : « Nous l'avons, nous l'avons, s'écrie-t-il, M. le Curé est » délivré ! Guillou s'est battu comme un lion ; six des patriotes qui » ont arrêté M. le Curé sont tués, et demain les autres le seront. » M. le Curé étant entré dans notre maison pendant la nuit en compagnie de M. Baudry-d'Asson, manifesta le désir d'aller célébrer la messe. On s'empressa de préparer un autel dans le bois voisin, sous le gros chêne de la Sainte Vierge. Le crucifix qui avait reçu le serment de mon père et des autres paysans fut placé sur l'autel. Les femmes et les enfants l'entourèrent tandis que les hommes, armés de fusils, de fourches et de faulx, se tinrent en sentinelles.

» Le prêtre venait de communier quand un grand nombre de patriotes pénétrèrent dans le bois. Ils crièrent : « Vive la République ! » et nous : « Vive la Religion ! vive le Roi ! » La fusillade s'engagea aussitôt ; nos hommes résistèrent longtemps, mais, débordés par le nombre, ils furent obligés de se sauver. Le feu prit à l'autel ; le prêtre, tenant en sa main droite le calice et en sa main gauche le crucifix, s'écria : « A moi, royalistes ! » Quelques paysans arrivèrent à son secours, Guillou en était un : il n'avait plus de chapeau, son front était entouré d'un mouchoir ensanglanté. Entouré de royalistes, le prêtre élève le crucifix, les exhorte à combattre pour Dieu et pour le roi ; mais en disant ces mots, il tombe mort. Tous ceux qui l'entourent prennent la fuite ; Guillou seul reste ; il veut arracher le crucifix des mains des patriotes et se bat en désespéré. On lui crie de se rendre. « *Rendez-moi mon Dieu !* » répond-il, et il expire. »

Courtes réponses à des niaiseries courantes.

Je ne veux pas entendre parler de religion. — Faut croire que cela vous gêne.

Je ne crois que ce que je vois. — Alors vous ne croyez pas à grand'chose.

La religion est finie. — Si elle l'était, vous ne l'attaqueriez pas tant et la laisseriez mourir.

J'ai ma religion à moi. — Celle-là ne doit pas être gênante.

La raison me suffit. — Autant dire qu'une veilleuse remplace tous les becs de gaz.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Il y a trop d'abus. — Il y en aurait un de moins si vous étiez bon chrétien. *(A suivre.)*

BIBLIOGRAPHIE

« ROME »

Sommaire du 8 Août 1905.

TEXTE : Deux ans de pontificat. Paul FERON-VRAU. — Les Carmélites de Compiègne. — Le Pape et les Maronites. — La promotion au cardinalat. — Le Capitole et la roche tarpéienne. — Une décision de la Commission biblique. — L'arrestation de Pie VII, d'après un manuscrit de l'époque. — Le monument du cardinal Parrochi. — Le relèvement des noirs. — Après l'Encyclique aux évêques d'Italie.

Vient de paraître (à la maison de la « Bonne Presse ») :

Qu'est-ce que l'homme et pourquoi souffre-t-il ?

Sixième série des « Causeries du dimanche ».

Ces *Causeries*, après avoir étudié le mystère de la Sainte-Trinité, traitent de l'origine de l'homme, de la création et de tous les problèmes scientifiques tant discutés à notre époque. Les générations spontanées, l'antiquité de l'homme, la vie des plantes, l'instinct des animaux, l'âme humaine, sa spiritualité, son immortalité, le transformisme, l'unité d'origine malgré la différence des couleurs, le péché originel et toutes les objections accoutumées, le grand problème de la douleur, enfin le droit de propriété, le socialisme, le collectivisme, contribuent à donner à cette série le plus grand intérêt.

Le chiffre toujours croissant du tirage des *Causeries*, la réimpression incessante des premières séries attestent le grand bien que fait ce mode de propagande par les tracts répandus à profusion. Ce volume, comme les volumes précédents, peut être donné utilement en prix dans les écoles.

Un vol. in-8° de 288 pages, 64 illustrations. Prix broché, 1 franc.

En vente dans les librairies catholiques.

L'ACTION POPULAIRE. — N° 75. — **Du Crédit agricole.** — TERREL. — Le Crédit agricole est une fédération entre les Caisses Raiffeisen. Le siège de l'*Union* est à Lyon, 97, avenue de Saxe.

Le Crédit poursuit administrativement et juridiquement la défense des intérêts des Caisses ; il les contrôle et les vérifie. — La Caisse est la banque des villageois ; Le Crédit est la banque des Caisses.

L'exemplaire : **0 fr. 25 centimes.**

***

L'ACTION POPULAIRE. — N° 76. — MAX TURMANN. — **Les Syndicats ouvriers allemands.** — Instructif parallèle où l'on voit socialistes et chrétiens se rencontrer sur le terrain syndical ; mais les socialistes, malgré l'écrasante supériorité du nombre, hésiter en face des chrétiens, modifier leur allure ; les chrétiens se former, s'organiser, grandir, agir.

L'exemplaire : **0 fr. 25 centimes.**

En vente dans les principales librairies.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. **Vendredi 1er Septembre 1905.** N° 35.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Pèlerinage de Lourdes ; Saint-Pol-de-Léon ; Notre-Dame du Folgoat ; Quimper ; Plouguerneau ; Landerneau ; Concarneau ; Saint-Renan ; Guissény ; Ligue Patriotique des Françaises ; Bibliographie ; La Béatification de Charles de Blois (à suivre).

II. — Nouvelles du Monde catholique : Rome ; France ; Le Pèlerinage national à Lourdes ; Le congrès de la « libre-pensée » ; Toujours le mensonge !

III. — Bibliographie.

IV. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 3 Septembre. — 12e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour ; semi-double. Vert. A la messe, mémoire de S. Fiacre, Confesseur *(au Propre diocésain).*

Vêpres du Dimanche, avec mémoire de S. Fiacre et les Suffrages communs.

Lundi, 4. — De la férie. Vert. — Ou Office votif des Saints Anges ; semi-double. Blanc.

Mardi, 5. — S. Laurent Justinien, Évêque. Semi-double. Blanc.

Mercredi, 6. — De la férie. Vert. — Ou Office votif de S. Joseph ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 7. — Office votif du T. Saint-Sacrement ; semi-double. Blanc.

Vendredi, 8. — NATIVITÉ DE LA T. SAINTE VIERGE. Double de 2e classe avec Octave. Blanc.

Samedi, 9. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.

Dimanche 10. — 13e Dimanche après la Pentecôte. Fête du T. Saint Nom de Marie.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Augustines de Pont-l'Abbé.....	1er-8 Septembre.
Loperhet	9-11 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**

L'union des catholiques pour la revendication et la défense de leurs droits.

II. — **Le Pèlerinage diocésain à Lourdes**, du 17 au 23 Septembre.

III. — **Retraites de soldats :**

MORLAIX *(La Salette) : du 19 au 23 Septembre.* On convoque à cette retraite les jeunes gens des cantons de Morlaix, Lanmeur, Plouigneau, Saint-Pol de Léon, Taulé, Plouzévédé, Huelgoat, Saint-Thégonnec.

LESNEVEN : 1re retraite (pour les cantons de Brest, Lambézellec, Saint-Renan, Ploudalmézeau, Lannilis, Lesneven, Plabennec), *du 19 au 23 Septembre ;*

2e retraite (cantons de Landerneau, Ploudiry, Daoulas, Sizun, Landivisiau, Plouescat, Plouzévédé), *du 26 au 30 Septembre.*

QUIMPER : 1re retraite (à laquelle sont convoqués les jeunes gens des cantons de Fouesnant, Concarneau, Elliant, Châteauneuf, Carhaix, Pleyben, Châteaulin, Briec), *du 19 au 25 Septembre ;*

2e retraite (pour les cantons de Quimper, Pont-l'Abbé, Plogastel-Saint-Germain, Pont-Croix, Douarnenez, Crozon), *du 26 au 30 Septembre.*

N. B. Il est bien entendu, d'une manière générale, que cet appel par cantons aux divers centres de retraites n'a rien d'exclusif. De même, les jeunes gens de tel canton qui auraient été empêchés pour une retraite pourront être admis à l'autre. Il leur suffira de prévenir M. le Supérieur ou M. l'aumônier de la maison de retraite où ils désirent se rendre.

Pèlerinage de Lourdes. — Le pèlerinage s'annonce comme devant être très beau. De nombreux pèlerins du train de Quimper se sont déjà fait inscrire. Nous prions de vouloir bien se hâter afin d'éviter l'encombrement des derniers jours.

Nous rappelons que *les malades seuls* peuvent être hospitalisés à l'hôpital de Notre-Dame des Sept-Douleurs. On doit spécifier, en demandant l'hospitalisation, s'il leur faut, à la gare, une petite voiture ou une civière.

C.

SAINT-POL-DE-LÉON. — **Fête de la Translation des Reliques de saint Pol-Aurélien.** — PROGRAMME. — *Du mercredi soir,* 30 Août, au 3 Septembre, Triduum préparatoire. — Pendant ce triduum, indulgence plénière, aux conditions ordinaires.

Samedi 2 Septembre, à 4 heures, premières vêpres solennelles. — A 8 heures, procession aux flambeaux. — Bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Dimanche 3 Septembre, messes à l'autel de saint Pol, à partir de 5 heures. — A 10 heures, messe pontificale célébrée par Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon ; sermon par M. Abhervé-Guéguen, curé-doyen de Lambézellec.

A 1 h. 1/2, vénération des Reliques de saint Pol et de la cloche miraculeuse.

A 3 heures, vêpres pontificales et procession. A 8 heures, panégyrique de saint Pol, par M. Kerbiriou, recteur de Saint-Melaine de Morlaix ; bénédiction du Saint-Sacrement.

Lundi 4 Septembre, à 10 heures, grand service pour les évêques et les prêtres de Saint-Pol.

Après avoir présidé les fêtes de Saint-Pol de Léon, Mgr l'Evêque se rendra en Franche-Comté ; il se propose de passer environ trois semaines dans sa famille qu'il n'a pas vue depuis deux ans.

Sa Grandeur rentrera à Quimper dans les premiers jours d'Octobre.

NOTRE-DAME DU FOLGOAT. — **Grand Pardon,** *le jeudi 7 et le vendredi 8 Septembre. — Jeudi 7.* Depuis 6 heures du matin jusqu'au lendemain, le Saint-Sacrement sera exposé en union de prières et de réparation avec le Sacré-Cœur de Montmartre. Pendant tout ce temps, les pèlerins trouveront des confesseurs à leur disposition.

A 10 heures, grand'messe à l'église paroissiale.

A 4 heures, vêpres solennelles au Champ du couronnement ; sermon et procession des miracles.

A 8 heures, procession aux flambeaux et illumination. Heure sainte.

Vendredi 8. A minuit, commenceront les messes, qui se succéderont d'heure en heure. Dès 8 h. 1/2, réception des processions.

A 10 heures, messe solennelle chantée par M. le chanoine Treussier, curé-archiprêtre de Saint-Pol-de-Léon ; sermon par M. Bourdoulous, missionnaire.

A 2 h. 1/2, vêpres solennelles ; bénédiction du Très Saint Sacrement, et défilé des processions devant la statue couronnée.

N. B. Pendant la durée du Pardon, un prêtre se tiendra à la sacristie pour bénir les objets de piété et recevoir les honoraires de messe et les offrandes.

QUIMPER. — **La langue bretonne au Conseil général.** — Nous avons appris avec un vif plaisir que le Conseil général du Finistère, dans sa séance du 24 Août, a accordé (à l'unanimité) une subvention de 1,500 fr., comme « bourse de licence », à M. Cuillandre, de l'île Molène, qui s'est révélé poëte breton de très grande valeur dans de nombreuses pièces réunies en volume sous le titre de *Mouez an Aochou* (Voix des Grèves), par « Glanmor ».

M. le Préfet a appuyé la demande d'allocation comme « témoignage de sympathie pour le mouvement littéraire qui se manifeste actuellement en Bretagne. La conservation de la langue bretonne est à désirer ; si elle venait à disparaître, c'est l'âme populaire

Archives diocésaines de Quimper et Léon

elle-même qui subirait une véritable diminution. Il n'y a pas à craindre que l'usage du breton nuise à la langue nationale ; au contraire »... Et M. le Préfet montre « les heureux résultats que pourrait avoir la méthode bilingue à l'école ».

M. Hémon, député, parle dans le même sens. « L'existence et la conservation de la langue bretonne, dit-il, sont une part précieuse de notre patrimoine moral. Il n'y a là rien qui puisse inquiéter le patriotisme français ; car il faut soigneusement distinguer entre l'unité nationale et l'uniformité administrative, qui n'en est que la parodie.

» Combien M. le Préfet a raison de vouloir que la porte de l'école reste ouverte à la langue bretonne ! C'est là surtout qu'elle devrait avoir droit d'entrée, pour partager avec la langue française l'œuvre de l'éducation populaire.

» La thèse est juste, elle est éminemment pratique. Mais pourquoi faut-il que ce soit précisément le contraire qui est pratiqué !

» A l'heure actuelle, il est triste de constater que la langue bretonne est interdite dans l'école ; c'est interdire par là même un moyen puissant d'éducation et d'instruction. Ainsi l'ont décrété des fonctionnaires de passage, des chefs de service académique, obéissant à je ne sais quel esprit de routine ou à quelle conception de parti-pris.

» Il nous a donc été réconfortant d'entendre une opinion toute contraire exprimée si haut par le chef de toutes les administrations locales. Sa parole sera sans doute entendue hors de cette enceinte, et un jour prochain pourra venir où la langue de nos pères ne sera plus traitée en étrangère et en proscrite dans les écoles de ce pays breton.

« L'association du breton et du français, une fois consacrée, se justifiera par ses résultats... »

Nous sommes heureux de reproduire ces paroles qui expriment si bien des idées entièrement conformes à celles que la *Semaine religieuse* a souvent exposées et défendues. Rappelons que la « méthode bilingue » — ou l'enseignement du français par le moyen du breton — a été appliquée avec grand succès dans nos écoles libres, notamment à Landivisiau, par l'ancien directeur, le Cher Frère Constantius.

Une simple remarque, qui se présente à l'esprit de tous : et les 85 prêtres du diocèse de Quimper et de Léon qui sont encore actuellement privés de traitements pour « délit » de langue bretonne ?...

PLOUGUERNEAU. — **Installation du nouveau Curé.** — L'installation de M. l'abbé Talabardon, nouveau curé de Plouguerneau, a eu lieu le dimanche 20 Août.

Le ciel, menaçant la veille, s'était rasséréné, toutes les cérémonies ont pu s'accomplir dans le plus bel ordre, particulièrement la

procession qui, du presbytère à l'église, s'est déroulée au chant du *Veni creator*, sous les yeux d'une population justement curieuse et avide de voir, pour la première fois, les traits de celui qui vient prendre la place du si regretté M. Favé. 80 prêtres, parmi lesquels on remarquait M. Quidelleur, chanoine titulaire ; MM. les chanoines Roull, Le Roy, Treussier, archiprêtres ; Ollivier, Billon, curés-doyens ; MM. les Curés de Lesneven, des Carmes, de Guipavas ; MM. les Recteurs de l'Ile de Batz, de Saint-Melaine, de Ploudaniel, les prêtres du canton et les prêtres originaires de Plouguerneau, étaient venus apporter au nouveau pasteur le témoignage de leur amitié.

Lorsque les cérémonies ordinaires de l'installation furent achevées, le nouveau curé, s'inspirant avec bonheur de la parole de Notre-Seigneur « *Pax vobis* », souhaita à ses paroissiens la paix du cœur, la paix dans la vie de la famille, la paix dans la vie de la paroisse. Il dit quelle joie il éprouvait d'avoir été appelé par la confiance spéciale de Mgr l'Evêque à la direction d'une paroisse légitimement renommée par ses traditions de foi et de déférence envers les ministres sacrés. Dans un superbe élan d'éloquence, rappelant une anecdote locale de la Révolution, il promet à ce peuple de chrétiens héroïques de se placer à sa tête, avec ses vicaires, s'il faut opposer à une nouvelle persécution une résistance opiniâtre.....

L'éloge du talent oratoire de M. Talabardon n'est plus à faire. Il serait mieux d'ajouter que les habitants de Plouguerneau ont reconnu dans la chaleur de son accent, dans la simplicité de son geste et la sincérité de son émotion, l'esprit apostolique de leur curé défunt. J'ai eu le plaisir désiré d'entendre quelques uns d'entre eux dire que la parole de leur nouveau pasteur les consolait un peu de la perte de l'ancien.

A l'autel, M. Talabardon fut assisté de ses plus vieux amis, prêtres de son cours : M. Balanant, recteur de Penhars, M. Jan, vicaire de Sizun, l'auxiliaire dévoué, pendant huit ans, des retraites de première communion du Lycée de Brest. L'orgue était tenu par M. Penndu, organiste de Saint-Matthieu de Morlaix. L'offertoire, improvisé, triomphal comme une belle sonnerie de trompettes, a été très goûté. La maîtrise, composée de prêtres et de séminaristes, était dirigée par M. Bars, professeur au Grand-Séminaire, et M. Milin, vicaire de Saint-Martin de Brest.

Après l'Evangile, M. le vicaire général Fléiter, qui présida la fête, à titre de délégué officiel de Monseigneur et d'ancien curé du nouveau pasteur, monta en chaire. L'hommage qu'il a rendu à la mémoire de M. le chanoine Favé a ému le nombreux auditoire. M. le Vicaire général dit ensuite combien Monseigneur sera satisfait de l'empressement avec lequel le conseil de fabrique, le conseil municipal, le peuple tout entier de Plouguerneau, sont venus saluer leur nouveau père et lui donner le premier gage d'une obéissance filiale. N'est-ce pas avec cette prévenance respectueuse qu'il faut accueillir les prêtres que l'Evêque choisit pour exercer

Archives diocésaines de Quimper et Léon

le pouvoir spirituel dans les paroisses, conserver et propager la saine doctrine, distribuer la véritable vie, celle que Notre-Seigneur est venu apporter sur la terre? Combien il sera doux à l'Evêque d'apprendre que les habitants de Plouguerneau se sont unis tout de suite à leur nouveau curé, comme lui-même, le chef du diocèse, s'unit, par toutes ses pensées et tous ses actes, au chef de l'Eglise universelle!... Le souvenir et les exemples de Michel Le Nobletz, enfant de cette paroisse et bientôt, nous l'espérons, glorieux saint de l'Eglise catholique, ont inspiré et stimulé M. Favé dans son ministère et dans son apostolat de missionnaire breton; précieux héritage qui passe aujourd'hui à celui qui va labourer à son tour, avec le même esprit de Dieu et le même cœur, cette portion choisie du champ du Père de famille.

Pendant une demi-heure, trop courte, M. le Vicaire général a tenu l'assistance sous le charme de sa parole aisée, simple et cordiale...

Au repas qui suivit la grand'messe, le clergé et le conseil de fabrique se trouvèrent réunis. M. le Curé prononça un toast fort littéraire et délicat. Il remercia M. le Vicaire général d'avoir bien voulu présider la cérémonie de son installation, et le pria de « redire à Monseigneur que le nouveau Curé de Plouguerneau, profondément respectueux de la hiérarchie ecclésiastique, écoutera toujours la voix de son évêque, si fidèlement uni au Souverain Pontife ». Ce passage du toast a été chaleureusement applaudi.

Puis M. le Curé salue le conseil municipal et le conseil de fabrique, en adressant un mot plus élogieux à M. Cabon, maire, depuis si longtemps sur la brèche, la main dans la main avec son curé, pour la cause du bien; à MM. les Adjoints, au Président et au Trésorier de la fabrique, dont le concours dévoué lui est assuré comme à son prédécesseur. Il témoigne sa reconnaissance à M. Le Sann et à M. le chanoine Quidelleur, à qui il doit en grande partie l'honneur d'avoir été élevé au sacerdoce; il remercie M. Roull, toujours empressé de faire plaisir; M. Ollivier, son ancien supérieur, dont il aimera à demander les conseils, enfin tous ceux qui ont bien voulu assister à la cérémonie de son installation.

M. Fléiter, après avoir dit qu'il sera très heureux de faire partager à notre Evêque, comme on l'y invite, les joies réconfortantes de cette journée, répond à M. le Curé par l'adage bien connu du clergé : *Bon vicaire, bon curé*. L'ancien curé des Carmes de Brest et son sucesseur, M. le chanoine Monfort, ont connu et apprécié le *vicaire* ; la paroisse de Plougnerneau, conservée dans la vitalité et dans la réputation de sa vieille foi, fera la preuve des vertus et du zèle du *curé*...

Tel est, en abrégé, le récit de cette belle installation. Je ne puis retracer en termes suffisants la joie de tous, ni décrire quelque chose du bonheur que l'on goûte à se trouver en parfaite communion de pensée et de sentiment avec ses frères du sacerdoce et avec les vaillants fidèles d'un pays aussi chrétien et aussi attaché à

l'Eglise que le nôtre, qu'il s'appelle le Léon, le Tréguier ou la Cornouaille.

M. le Curé de Plouguerneau, dont l'indulgence est connue, me permettra-t-il de finir par ce trait? M. le Vicaire général, dans son allocution aux paroissiens, avait fait allusion aux tableaux qui ornent la grande salle du presbytère, et représentent les anciens pasteurs de la paroisse. Vers la fin du repas, trois ou quatre amis du nouveau curé, en devisant joyeusement, remarquèrent, solidement planté dans l'un des murs, un clou énorme : « Tiens, dit le malin du groupe, le clou pour suspendre le portrait du nouveau curé est-il déjà fixé?... » C'était traduire, avec l'humour dont les vrais amis sont coutumiers, l'espoir, la certitude, déjà formulée en chaire par M. le Vicaire général, que M. Talabardon, émule de ses vénérables prédécesseurs, méritera à son tour de figurer à leur suite dans cette galerie de famille, et, après une vie de rude labeur apostolique, laissera dans sa paroisse, « la plus belle et la plus aimée », le plus durable et le plus fécond des souvenirs. *Ad multos annos!*

J. L.

LANDERNEAU. — **Départ de religieuses.** — Les religieuses bénédictines du Calvaire, dont le pensionnat a été fermé par un des derniers décrets, ont quitté Landerneau. Elles auraient pu (au moins actuellement) rester dans ce beau monastère, en sacrifiant leurs élèves et en se renfermant strictement dans la seule vie de mortification et de prière qu'elles menaient de concert avec celle de l'éducation. Mais elles ont jugé qu'elles devaient s'immoler pour les âmes des enfants, — et puisqu'on ne leur permettait plus de les conduire à Dieu, elles les ont confiées à de pieuses laïques et elles leur ont abandonné l'asile si cher. Elles ont voulu partir dans le silence où elles avaient vécu. Le peuple de Landerneau, auquel elles ont tant donné, leur a témoigné son respect en s'inclinant devant ce désir.

Quelques amis entouraient seuls les admirables femmes, dont plusieurs étaient brisées par l'âge, mais qui, toutes, trouvaient une nouvelle vaillance dans un nouveau sacrifice. Les yeux des rares assistants étaient mouillés de larmes silencieuses; mais certes on eût éprouvé un soulagement à crier la douleur, l'indignation, la honte de voir de semblables choses prescrites par la loi dans notre pays de France!

V. B.

CONCARNEAU. — **Pèlerinage.** — Depuis 1902, la paroisse de Concarneau, répondant à l'appel de son zélé pasteur, se rend chaque année en pèlerinage à Sainte-Anne de Fouesnant. L'objet du pieux voyage, on le devine facilement : se mettre sous la protection de l'aïeule du Sauveur, patronne de la Bretagne, et lui recommander d'une manière toute spéciale les pêcheurs qui, au milieu des incertitudes et des dangers, vont disputer à la mer — de plus en plus avare, hélas! — le pain de leurs familles. Le

Archives diocésaines de Quimper et Léon

trajet (14 kilomètres) se fait à pied, en récitant le chapelet et en chantant des cantiques ; puis la procession s'organise à quelque distance de la chapelle où l'on entre au chant de l'*Ave maris stella*. A 11 heures, on dit une messe basse pendant laquelle on chante le *Credo* et différents cantiques. Dans l'après-midi, ont lieu les vêpres suivies d'une procession solennelle. C'est, on le voit, un véritable « Pardon » de Concarneau célébré à Sainte-Anne.

Il a eu lieu, dimanche dernier 27 Août, au milieu d'une affluence plus considérable que jamais de fidèles (2,000 personnes au moins, les hommes en très grand nombre), tous recueillis et priant avec une ferveur vraiment édifiante.

Mgr l'Evêque, qui se trouvait encore à la Forêt, est venu assister aux offices de l'après-midi et a présidé la procession. Avant la rentrée à la chapelle, — insuffisante à contenir la foule — Sa Grandeur a pris la parole et, commentant une antienne de l'office de sainte Anne, a montré comment les Bretons — et spécialement les marins — mériteront la protection de leur puissante Patronne.

Après la bénédiction épiscopale puis le Salut du T. Saint-Sacrement, les pèlerins sont retournés priant et chantant avec un nouvel entrain, heureux et reconnaissants de la marque de paternel intérêt qu'ils venaient de recevoir de la part de leur évêque, pleins de confiance en sainte Anne qu'ils n'ont jamais invoquée en vain.

Saint-Renan. — **En mémoire des prêtres morts.** — L'ancien cimetière de Saint-Renan ayant été désaffecté, M. le Curé a eu l'heureuse idée de faire déposer les restes des prêtres qui y étaient enterrés, dans un caveau creusé sous la croix de mission.

Cinq de ces prêtres : MM. Poullaouec, Le Hir, Roudaut, Le Roux, Le Gall, ont été curés de Saint-Renan ; le sixième, M. Uguen, y a été vicaire.

MM. Poullaouec et Le Hir sont des confesseurs de la Foi. Ils refusèrent l'un et l'autre le serment à la Constitution civile du clergé et furent, dès ce moment, traités en ennemis de l'ordre public. M. Poullaouec resta caché dans la campagne, notamment à Keroulas et à Larret ; mais traqué de tous côtés, il dut partir pour l'Angleterre. En 1804, il fut nommé curé de Saint-Renan. C'est lui qui fit prêcher la grande mission de 1826.

Il mourut en 1829, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, et eut pour successeur M. Le Hir. Ce digne prêtre fut arrêté pendant la Révolution et mis en prison au château de Brest. Relâché quelque temps après, il put rester au pays et y exercer son ministère, sous un déguisement de meunier.

A sa mort, arrivée en 1841, M. Roudaut devint curé de Saint-Renan. C'est le fondateur du collège de Lesneven.

Il fut remplacé par M. Le Roux, qui dirigea la paroisse de 1847 à 1863. M. Uguen fut son vicaire, pendant neuf ans.

Le dernier des curés enterrés à Saint-Renan fut M. Le Gall, auquel on doit la reconstruction du chevet de l'église.

La pieuse cérémonie a eu lieu le jeudi 24 Août. M. le Curé y avait convoqué les prêtres de son canton, les anciens vicaires de Saint-Renan et les prêtres originaires de la paroisse. Il avait fait en même temps un appel à la population, l'invitant à venir honorer la mémoire de ceux qui par leur zèle et leurs vertus avaient aidé au maintien de la foi dans ce coin de la Basse-Bretagne.

Son appel a été entendu. Une assistance très nombreuse et très recueillie se pressait autour du cercueil qui renfermait les restes des défunts. Elle l'a suivi pieusement à l'église, où M. le chanoine Pouliquen, ancien vicaire de la paroisse, a chanté la messe. Avant le *Libera*, M. le chanoine Roull, curé de Saint-Louis de Brest, est monté en chaire et, au milieu du plus religieux silence, a prononcé une belle et touchante allocution rappelant aux fidèles leur obligation de prier pour les prêtres qui ont passé au milieu d'eux en faisant le bien...

Le chant du *Libera* terminé, le cercueil a été reporté processionnellement devant le dôme qui abrite la croix de mission. Après les dernières prières, on l'a descendu dans le caveau. La foule s'est écoulée lentement, visiblement émue du spectacle auquel elle venait d'assister et de la grande leçon que la mort venait de lui faire.

•••

Guissény. — **Heureux retour des naufragés ; détails émouvants.** — Nous avons déjà raconté brièvement la tragique aventure arrivée, le 3 Août dernier, à cinq ecclésiastiques de notre diocèse ; c'étaient MM. Marzin, recteur de Guissény, Uguen, professeur de philosophie à l'école Saint-Yves (Quimper), Prigent, prêtre de la dernière ordination, Le Gall, sous-diacre, et Salou, clerc minoré. Pendant que MM. Uguen et Salou étaient descendus sur un îlot où ils passèrent la nuit, les trois autres restés dans le canot étaient entraînés au large et disparaissaient bientôt aux regards. On les croyait irrémédiablement perdus, quand on apprit — d'abord on osa à peine y croire — qu'ils avaient été recueillis en mer par un navire espagnol... Voici, empruntés à l'*Echo paroissial* de Brest, les émouvants détails racontés par M. Marzin, au prône de la grand'messe, dans sa paroisse, le dimanche après son retour — qui, comme nous l'avions annoncé, a eu lieu le 18 Août :

« ... La barque avait été poussée au large vers 5 heures du soir. Les trois naufragés, si critique que fût leur situation, ne perdirent pas courage. Ils tinrent d'une main vigoureuse les rames, essayant de se rapprocher de la côte, luttant sans trêve contre l'effroyable déchaînement du vent et des flots, et gardant, malgré tout, un peu d'espoir. Dès la première minute ils s'étaient recommandés à Dieu et à la Sainte Vierge. Entre deux rafales, le prêtre aux cheveux blancs fit signe au jeune prêtre, lui parla

Archives diocésaines de Quimper et Léon

un instant à voix basse, et s'inclina sous le geste qui annonce le pardon de toutes les faiblesses humaines ; puis, le jeune prêtre s'inclina à son tour comme un fils devant son père, le sous-diacre fit de même, et si leurs âmes étaient déjà pures et agréables à Dieu, la grâce de l'absolution les rendit encore plus pures et plus saintes....

» La nuit les enveloppa bientôt. Longtemps encore ils continuèrent à ramer de leur mieux au milieu des vagues monstrueuses ; mais ils étaient à bout de forces et, à partir de minuit, exténués, rendus, ils ne se défendirent presque plus contre l'abîme qui les guettait. Résignés à la volonté de Dieu, la conscience tranquille, ils prièrent avec ferveur en attendant le moment du suprême sacrifice...

» Ce moment n'était pas encore venu ; la Providence veillait sur eux. Humainement parlant, on ne saurait trop le redire, ils étaient perdus. Ceux qui connaissent le mieux la mer et ses fureurs l'avaient déclaré. Comment une embarcation de si faible tonnage, sans voiles, n'avait-elle pas sombré au milieu d'une telle tourmente ?.....

» Le jour revint, et, avec le jour, l'espoir. A 7 heures du matin, M. Le Gall, le jeune sous-diacre, scrutant l'horizon, remarqua une masse sombre qui semblait en marche ; mais craignant de donner à ses compagnons une espérance vaine, il ne se décida à parler que lorsqu'il fut certain que c'était bien un navire qu'il apercevait. En effet, un vapeur se dirigeait de leur côté. Immédiatement tous les trois se mirent à agiter leurs mouchoirs au bout des rames. Leurs signaux furent remarqués, ils étaient sauvés ; mais ils devaient éprouver une dernière angoisse.

« Comme le vent soufflait du Sud, le commandant du navire estima prudent de faire un détour pour revenir ensuite vers l'embarcation en la protégeant contre la tempête. Pendant que le vapeur s'éloignait de quelques centaines de mètres, les naufragés eurent, pendant un instant, l'impression qu'on allait les abandonner à leur triste sort.

» Ce ne fut qu'une impression, et quelques minutes après, ils étaient à bord de l'*Aurera*, vapeur espagnol allant de New-Castle à Gênes. Le commandant et ses hommes leur firent l'accueil le plus touchant et, durant tout le voyage — bien long, mais on ne pouvait sans des frais considérables le modifier — ne cessèrent de leur prodiguer les témoignages de respect et de sympathie. Le consul français de Gênes ne se montra pas moins empressé à leur rendre service et à faciliter leur rapatriement, et grâce à son extrême amabilité la tragique partie de pêche s'est terminée par un voyage d'agrément.

» Une simple réflexion. Le terrain sur lequel se dresse, à Plogoff, le monument de Notre-Dame des Naufragés a été concédé gratuitement par un habitant de cette paroisse, M. Kersaudy, beau-frère du recteur de Guissény. La Sainte Vierge n'a-t-elle pas voulu marquer clairement sa reconnaissance au généreux donateur en protégeant les naufragés du 3 Août ? Pour nous, nous n'avons nulle peine à le croire, et, en tout cas, c'est une *coïncidence* qui méritait d'être signalée. »

Ligue Patriotique des Françaises *(Action Libérale Populaire)*. — **Grand Pèlerinage à Sainte-Anne-d'Auray** des Comités des cinq Départements Bretons, *le Dimanche 8 Octobre 1905*, présidé par Mgr Dubillard, évêque de Quimper et de Léon.

Ce Pèlerinage attirera les bénédictions spéciales de sainte Anne, la si aimée patronne des Bretons, sur la Ligue, sur ses entreprises.

Nous resserrerons notre union aux pieds de notre bonne Mère, lui demandant plus de zèle, plus de courage pour travailler de tout notre pouvoir à défendre la Religion.

Prix des places (aller et retour) : De Châteaulin-Rosporden et stations intermédiaires à Sainte-Anne : 2me classe, 10 fr. 60 ; — 3me classe, 7 fr. 20.

Une réduction de 50 0/0 sera faite, sur présentation de leur billet de pèlerinage, aux pèlerins venant des lignes de : Pont-l'Abbé à Quimper ; — Audierne, Douarnenez à Quimper ; — Concarneau à Rosporden ; — Carhaix à Rosporden.

Toutes les demandes d'inscriptions devront être faites *le plus tôt possible ; le 15 Septembre*, le registre sera *irrévocablement clos*. La demande non accompagnée du prix intégral du billet sera considérée comme non avenue.

Prière d'adresser les demandes : pour Quimper, à Mme Louis Corre, place Terre-au-Duc ; pour les autres localités, soit à Mme de Couesnongle, Bénodet, soit aux personnes dont les noms seront indiqués sur les circulaires adressées aux zélatrices et aux adhérentes.

En envoyant à chaque pèlerin son billet, on y joindra une carte indiquant les heures des trains et celles des exercices du Pèlerinage.

Nous prions nos lecteurs d'annoncer autour d'eux le pèlerinage et d'en faire connaître les conditions aux personnes intéressées.

BIBLIOGRAPHIE. — **Monographie de l'église de Saint-Thégonnec**, *par l'abbé* F. Quiniou, *vicaire dans cette paroisse*. — Un vol. de 240 pages (1). — C'est l'histoire bien documentée et la description complète de la belle église de Saint-Thégonnec, du riche mobilier qu'elle renferme et des curieux monuments qui l'entourent : arc de triomphe, calvaire, ossuaire. Chose digne d'être remarquée, les documents authentiques cités par l'auteur montrent que ce sont des ouvriers bretons qui ont conçu et exécuté ces merveilles artistiques.

(1) En vente dans les librairies catholiques du diocèse ; prix : 2 fr. 50.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Dans la lettre où il l'autorise à publier son travail, Mgr l'Evêque félicite et remercie M. l'abbé Quiniou, en souhaitant que son exemple soit suivi par ses « jeunes confrères ». Plusieurs de ceux-ci, nous l'espérons, auront à cœur de réaliser ce désir : rien n'est plus intéressant que l'histoire de nos paroisses si riches en monuments et en faits historiques ; rien de plus instructif et, nous pouvons l'ajouter, de plus actuel. C'est bien à propos que M. Quiniou dit dans sa préface « aux paroissiens de Saint-Thégonnec » en leur dédiant son livre écrit pour eux : « Vous y apprendrez avec une légitime satisfaction les sacrifices qu'ont su s'imposer vos aïeux pour vous léguer des souvenirs dignes de leur foi et de la vôtre. Ils ont su, au milieu de mille difficultés, mener à bien leur œuvre, et il est permis de croire que leurs descendants tiendront aussi à honneur de défendre ce legs précieux comme un souvenir de famille. Cette réflexion n'est pas hors de saison, à cette époque surtout où l'on parle de la main-mise de l'Etat sur nos édifices religieux. Cette église est vôtre ; ce clocher, cet arc de triomphe, ce calvaire, cette chapelle ossuaire sont bien à vous. Ils ont été construits de vos deniers..... »

LA BÉATIFICATION DE CHARLES DE BLOIS

Duc de Bretagne (suite).

La piété des fidèles ne fut pas découragée par le silence de la cour romaine. En 1377, les compagnies bretonnes au service du Pape marchaient vers l'Italie en invoquant à la fois Charles de Blois et saint Yves. Bertrand du Guesclin, mourant en 1381, ordonne par son testament que l'on fasse en son nom un pèlerinage au tombeau de Guingamp en offrant cinq cents livres de cire. Nous pourrions multiplier les faits de ce genre, mais notre but n'est pas de refaire les travaux de Dom Plaine et des avocats de la cause. La destruction du couvent des Frères Mineurs de Guingamp, lors des guerres de la Ligue, n'interrompit pas cette dévotion. Le saint corps fut transporté dans l'église de Notre-Dame de Grâces, à une demi-lieue de la ville, où il repose encore ; et malgré la Révolution, les honneurs ne lui ont jamais manqué. L'autorité ecclésiastique en a fait à plusieurs reprises des reconnaissances en forme, et les fidèles n'ont jamais cessé complètement de se recommander à l'intercession du serviteur de Dieu. De Guingamp, ce culte s'est étendu à plusieurs églises de Bretagne et même à d'autres provinces : le Maine, l'Anjou, le Périgord, la Lorraine. Le pays qui avait donné naissance au pieux duc ne pouvait oublier sa mémoire ; à Blois, l'autorité diocésaine, dépassant même les limites au moins actuelles de ses pouvoirs, établit, en 1737, une fête double en son honneur, qui disparut seulement lors du rétablissement de la liturgie romaine, en 1852.

Tel était l'état de la *cause*, lorsque le R. P. Dom François Plaine s'y dévoua avec l'ardeur de sa piété et l'énergie de son caractère. Elle était bonne en elle-même, mais le premier bref d'Urbain V, la parole fâcheuse de Benoit XIV, d'autres circonstances encore créaient des présomptions défavorables, et il fallait du savoir et de l'habileté pour écarter ces obstacles, Notre cher et pieux confrère y mit le savoir, et après lui un autre dévot du Bienheureux Charles de Blois, M. le chanoine Remy Porcher, y a mis l'habileté. A eux deux ils ont fait triompher la *cause*. Dom Plaine, originaire de Bédée, au diocèse de Rennes, était breton de naissance, de cœur et de tempérament. Lié par sa profession à l'abbaye de Solesmes d'abord, à celle de Ligugé et de Silos ensuite, dans le Maine, le Poitou et l'Espagne, il vivait toujours des souvenirs de la terre natale. La dévotion au Bienheureux Charles de Blois est une tradition pour tous les Bretons qui ont quelque notion de l'histoire de leur pays. Dom Plaine l'adopta avec enthousiasme et, travailleur acharné, il se voua à la glorification de ce saint personnage, victime de l'injustice des uns et de l'oubli des autres. Avec la permission de ses supérieurs, il consacra plus de dix années de sa vie à compulser tout ce qui a trait à la biographie, aux vertus, aux miracles et au culte du vénérable Charles de Blois. Après avoir épuisé les sources imprimées, il aborda résolument les manuscrits. Il copia de sa main à peu près toute l'enquête de canonisation, en collationnant les deux copies qui existent, l'une à Paris, à la Bibliothèque Nationale, l'autre aux archives des Basses-Pyrénées, à Pau. A Grâces, près Guingamp, il transcrivit également les documents originaux attestant la continuité du culte et la vénération des reliques. Plusieurs voyages à Paris, à Nantes, à Rennes, à Pau, lui permirent de rassembler à peu près tous les documents qui existaient sur la vie de son héros, et spécialement sur le culte qui lui fut décerné. En 1872, il publiait dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* un *Essai historique sur le culte du Bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne*. « Il y résume, dit le postulateur, solidement et savamment les principales preuves de la continuité du culte ; démonstration fondamentale, que nous n'avons fait que suivre, compléter et préciser dans la postulation de la cause. » On ne peut louer davantage l'importance et la valeur de cet écrit.

Dom Plaine eut une chance heureuse : le Cardinal Pitra, qui avait été son confrère à Solesmes et qui l'estimait et l'aimait, parcourant un jour le *Regestum* d'Urbain V aux Archives Vaticanes, y rencontra une lettre du saint Pape adressée au duc de Bretagne à l'occasion du culte de Charles de Blois. Le cardinal s'empressa de la copier pour l'envoyer à Dom Plaine, sans en connaître l'importance. Or, cette lettre, jusqu'alors inédite, expliquait l'autre document du même Pontife prohibant les excès des dévots du Bienheureux Charles. Elle était du 16 Août 1368, et il ressort de cette pièce que le duc de Bretagne avait fait les plus vives instances pour obtenir l'intervention du Pontife et détruire le culte de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

son ancien rival. Urbain V ordonna de cesser ce qui était illégitime. Mais, bien loin d'abolir le culte totalement, il prescrivait, l'année suivante, l'enquête préparatoire de la canonisation. L'heureuse découverte de cette lettre, qui démontrait l'intervention de la politique dans cette affaire purement ecclésiastique, a écarté la principale difficulté susceptible d'entraver le succès des procédures qui ont amené enfin la confirmation du culte. *(A suivre.)*

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — La fête patronale de Saint-Louis des Français a été célébrée avec la solennité habituelle. Mgr d'Armailhacq, supérieur, assisté des chapelains, a chanté la messe prélatrice pendant laquelle une nombreuse assistance remplissait l'église.

Quoique la plupart des prélats dignitaires, fonctionnaires et officiers de la Cour soient en vacances, Pie X donne des audiences presque chaque jour.

Samedi matin (26 Août), il a reçu Mgr Pichon, archevêque de Cabasa, coadjuteur de Mgr Conan, archevêque de Port-au-Prince (Haïti).

Plusieurs journaux ont annoncé la publication très prochaine d'une lettre du Souverain Pontife aux évêques de France, relative à la Séparation de l'Eglise et de l'Etat. D'autres pensent que le document ne paraîtra que plus tard, après le retour à Rome du cardinal Merry del Val qui se trouve actuellement en villégiature à Castelgandolfo.

Au sujet des intentions du Pape, Mgr l'Evêque de Clermont dit dans une lettre récente à ses prêtres : « Tout ce que je connais et puis dire, c'est qu'il regarde les Français comme des catholiques non seulement assez éclairés pour empêcher autant qu'il sera en eux des mesures aussi désastreuses, mais en même temps assez généreux pour supporter, s'il le faut, une telle épreuve, à leur honneur et à la gloire de Dieu, et qu'il conserve, pour leur avenir, la plus grande confiance. »

France. — **Vers la Séparation.** — Il paraît de plus en plus certain que le projet de loi de séparation voté par la Chambre des députés sera adopté sans modification par le Sénat, où la discussion ne serait qu'un simple enregistrement.

Les évêques de France s'occupent activement d'assurer l'exercice du culte après la séparation. En attendant que le Souverain Pontife se soit prononcé au sujet des *associations cultuelles* créées par la loi, ils engagent leurs prêtres à étudier les moyens d'établir des associations paroissiales et à en recruter sans retard le personnel... Sans imposer de mode spécial d'organisation, Mgr Latty, évêque de Châlons, engage nettement ses prêtres à se mettre en

rapport direct avec leurs paroissiens, à leur demander « s'ils veulent que le culte catholique soit encore exercé au milieu d'eux et s'ils consentiraient, le cas échéant, à assumer les charges imposées par la situation nouvelle ».

Plusieurs — comme Mgr Guillois, évêque du Puy — font remarquer, avec raison, qu'il n'y a pas de temps à perdre, qu'il ne faut pas remettre à la dernière minute la nouvelle organisation des paroisses. Mgr Lamouroux, évêque de Saint-Flour, demande que les associations soient partout constituées avant le 15 Décembre 1905.

Le Pèlerinage national à Lourdes. — Le pèlerinage national, qui s'est terminé la semaine dernière, a été comme toujours une splendide manifestation de foi, que la Vierge Immaculée s'est plu à récompenser par l'effusion des grâces les plus précieuses. On évalue à plus de 30,000 le nombre des personnes présentes à Lourdes durant ces jours. Plusieurs évêques, dont sept américains, ont assisté au pèlerinage : l'un d'eux, en présence du spectacle incomparable qui se déroulait devant lui, s'écriait avec attendrissement « que la France est encore la grande nation catholique ».

Sur les 1,000 malades amenés, on compte un grand nombre de guérisons ou d'améliorations notables. Plusieurs des heureux miraculés de l'année dernière étaient revenus à Lourdes pour remercier la Sainte Vierge et faire contrôler leur guérison par le Bureau des constatations.

Mais ce que l'on retrouve surtout à Lourdres, c'est la santé de l'âme ; les miracles de cet ordre sont innombrables. Pour y ouvrir la voie qui est aussi celle des miracles visibles, les Bretons, dont c'est le tour de venir à la Grotte bénie, ne manqueront pas de ranimer leur « foi des anciens jours ».

Le congrès de la « libre pensée ». — La libre pensée vient aussi de tenir ses assises. On ne s'y est pas, bien entendu, occupé de réclamer de nouvelles lois protectrices de l'inviolable domaine de la conscience ; tout l'effort des congressistes tend à *imposer* aux autres une façon de penser très spéciale, l'irréligion obligatoire. La devise est : « Ni Dieu ni maître » ; à la place des saints, qui ont été en même temps que les modèles les bienfaiteurs de leurs semblables, on met le chevalier de la Barre ou encore Etienne Dolet, pendu pour vol, assassinat et d'autres crimes dont le simple énoncé ferait rougir le papier....

Ces « intellectuels » ont un cri où ils condensent toute leur philosophie : « Hou ! hou ! à bas la calotte ! » les plus « cultivés » disent : « à bas toutes les calottes ! » Ils prétendent, sans rire, que c'est une manière de célébrer la tolérance, la fraternité, d'honorer la science, le progrès, l'humanité et la raison !

Toujours le mensonge ! — Ces jours derniers, l'*Avenir de la Charente* annonçait qu'un curé de la région avait été trouvé

Archives diocésaines de Quimper et Léon

pendu dans une grange ; il indiquait la cause du suicide : dettes criardes auxquelles on ne pouvait faire face... Les noms, le lieu, les circonstances du drame, tout y était ; comment douter de la vérité du fait ?

Cependant cette histoire si bien emmanchée était fausse, inventée de toutes pièces. La *Croix des Charentes* l'a prouvé de façon péremptoire...

Il y a quinze jours environ, c'était le « scandale de Charonne », où il s'agissait d'un industriel de cette ville et d'un prêtre de Paris. Les journaux qui publiaient la « nouvelle » ajoutaient qu'ils connaissaient les noms du prêtre et de l'industriel. Et tout cela n'était encore qu'une immonde invention : la préfecture de police l'a déclaré officiellement. De plus, un honorable citoyen, M. J. Malé, vice-président de la Société des Vétérans de Charonne, a fait placarder des affiches s'engageant à verser 10,000 francs à celui qui donnerait les noms du prêtre et de l'industriel en question.... Naturellement les journaux ont gardé le silence ; mais ils n'ont pas, non plus, démenti leur récit mensonger.

Et dire qu'il en est ainsi de presque toutes les histoires qui trainent dans certains journaux sous le titre de scandales cléricaux ! Menteurs ils sont, et ils continueront à l'être ; et des naïfs continueront à les croire !

BIBLIOGRAPHIE

La Veuve chrétienne, d'après saint François de Sales et les Pères de l'Eglise, par la baronne de C..., nouvelle édition augmentée du *Traité des Veuves de Saint Ambroise*, précédée d'une lettre de Mgr Dupanloup. — Librairie H. Mignard, 26, rue Saint-Sulpice, Paris, VI^e^. Un joli volume in-16, prix **2 fr. 50**

« Cet ouvrage, puisé aux sources les plus autorisées des Pères de l'Eglise et en particulier de saint François de Sales, ce grand directeur des âmes, sera d'un merveilleux secours aux âmes blessées de cette cruelle blessure du veuvage, une des grandes épreuves de la vie, et qui en contient une infinité d'autres. » *(Mgr Dupanloup.)*

Maison de la « Bonne Presse », rue Bayard, 5, Paris.

M. Thalamas contre Jeanne d'Arc, par le R. P. J.-B. Ayroles, S. J. Brochure in-16 de 24 pages, avec préface de M. Eugène Veuillot. Prix : **0 fr. 25** ; port, **0 fr. 05.** Remise ordinaire selon le nombre d'exemplaires demandés.

Les Contemporains (26^e^ série) Un volume in-8° de 400 pages, comprenant 25 biographies avec portraits, cartes, plans, dessins. Prix : broché, **2 fr.** ; relié, **3 fr**

En vente à la même librairie et aux mêmes prix : *Les Contemporains*, par séries, 26 vol. *Les Gloires contemporaines de l'Eglise*, 7 vol. *Les Papes contemporains*, 1 vol. *Napoléon et sa famille*, 1 vol. *Gloires militaires contemporaines*, 5 vol. *Les Explorateurs contemporains*, 1 vol. *Les Artistes contemporains*, 2 vol. *Les Femmes du siècle*. 2 vol.

Librairie J. Salaün, Quimper.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

20^e^ Année. **Vendredi 8 Septembre 1905.** N° 36.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Au nom de la Loi ; Décrets des Congrégations romaines.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Nécrologie ; Lambézellec ; Landerneau ; Châteauneuf-du-Faou ; Quimperlé ; Morlaix ; La France du travail à Rome ; Œuvre des Bretons de Paris ; La Béatification de Charles de Blois, duc de Bretagne (fin).

III. — *Nouvelles du Monde catholique :* Rome ; Paris ; Institut Catholique de Paris ; En vue de la Séparation ; Blois ; Ces ignorantins ! Bonne riposte ; etc.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 10 Septembre. — 13^e^ Dimanche après la Pentecôte. Fête du T. Saint Nom de Marie. Double-majeur. A la messe, mémoires de S. Nicolas de Tolentino, Confesseur, et du Dimanche.

Vêpres de la fête, avec mémoires 1° de S. Nicolas de Tolentino, 2° du Dimanche, 3° des S^ts^ Martyrs Prote et Hyacinthe.

Lundi, 11. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.

Mardi, 12. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.

Mercredi, 13. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 14. — Exaltation de la Sainte Croix. Double-majeur. Rouge.

Vendredi, 15. — Octave de la Nativité de la T. Sainte Vierge. Double. Blanc.

Samedi, 16. — S. Corneille, Pape, et S. Cyprien, Évêque, Martyrs. Semi-double. Rouge.

Dimanche, 17. — 14^e^ Dimanche après la Pentecôte. Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Loperhet	9-11 Septembre.
Saint-Rivoal	12-14 —
Saint-Eutrope	15-17 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Au nom de la Loi.

Cette formule a été employée bien des fois dans ces derniers temps ; elle n'est pas nouvelle d'ailleurs ; malheureusement, il semble qu'elle ait été d'un usage plus fréquent dans les époques troublées que dans les temps paisibles.

Ne serait-il pas bon d'examiner quel cas doit en faire un homme raisonnable et loyal, à qui cette formule quasi sacramentelle est adressée ? Est-il obligé de se prosterner devant la loi ainsi invoquée, comme les Babyloniens étaient obligés de se prosterner devant la statue de Nabuchodonosor quand éclatait le son des cimbales, des tambours et des instruments de musique ?

« La loi, dit le Souverain Pontife Léon XIII, est la raison écrite. »

On pourrait encore définir la loi : une règle imposée par la puissance légitime à tous les sujets qui lui sont soumis, en vue du bien général. Certes, une loi qui remplit bien ces conditions doit être respectée ; tout homme loyal s'y soumettra de grand cœur. Plus un homme sera religieux, plus il sera empressé à observer les lois de cette sorte. L'Eglise fait réciter tous les jours à ses prêtres un long psaume, qui n'est que l'éloge de la loi du Seigneur, plus précieuse que l'or et la topaze : *Beati immaculati in via, qui ambulant in lege Domini.* (Ps. 118.)

Sur un poteau, près des Thermopyles, se lisaient deux vers grecs dont voici le sens : « Passant, va dire à Lacédémone que nous sommes tombés ici, obéissant à ses lois ». Un homme de cœur ne peut qu'applaudir à ces mots prêtés aux glorieux compagnons de Léonidas ; comme eux il sera prêt à verser son sang pour la défense de son pays, et des justes lois de son pays.

Mais encore faut-il que ces lois soient justes ; car il peut exister, il a existé, et il existe des lois injustes ; il peut y avoir, il y a eu, et il y a une injuste application des lois. L'homme honnête et loyal doit examiner.

Quand le roi Jéroboam établit des veaux d'or à Dan et à Béthel, et ordonna à ses sujets de sacrifier à ces idoles, il fit une loi, mais une loi injuste.

Les édits de persécution lancés par Néron et ses semblables étaient des lois, mais des lois injustes. La Constitution civile du clergé édictée par l'Assemblée nationale était encore une loi, mais une loi injuste. Ces lois étaient plutôt des simulacres, des contrefaçons de lois ; ce n'était pas la loi dans le sens élevé qu'elle doit avoir d'après la définition donnée plus haut.

Comment reconnaître une loi mauvaise d'une loi bonne ? Sans doute, il peut y avoir parfois de la difficulté ; sans doute, en cas d'incertitude, il faut supposer la loi bonne. Mais quand une disposition légale est clairement opposée aux principes du droit naturel, à cette loi non écrite, mais innée dont parle le philosophe de Rome, *non scripta, sed nata lex* ; à plus forte raison, si elle contrarie manifestement la loi donnée par Dieu, c'est une loi mauvaise ; elle est sans valeur, car il n'y a pas de droit contre le droit.

Quelle conduite doit tenir, dans une conjoncture si pénible, l'homme honnête et loyal ? La conduite à tenir lui est indiquée dans la Déclaration des droits de l'homme. Cette fameuse déclaration, dont on fait si grand étalage, est fortement assaisonnée de l'esprit philosophique du XVIII^e^ siècle ; mais elle a été rédigée et proclamée à une époque — Août 1789 — où passait, du moins dans les paroles, un souffle de justice sociale ; elle contient des principes excellents, que malheureusement les ennemis de la religion foulent aux pieds cyniquement, eux qui font semblant de s'en réclamer. Il y a donc là, pour les défenseurs de la justice, des armes dont ils peuvent faire usage.

Il est dit dans cette déclaration, article II : « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme ; ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression ».

Et dans l'article V : « La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société ». Donc, on ne doit pas reconnaître une loi qui défend ce qui ne nuit à personne ; donc, à des prétentions non justifiées, et par conséquent tyranniques, l'honnête citoyen opposera la résistance. L'esclave obéit aveuglément, l'homme libre porte son obéissance jusqu'aux limites du bien, pas au delà.

La conduite à tenir par le chrétien, qui est éminemment un homme loyal, est tracée par la conduite des martyrs de tous les temps : « Quoi que tu inventes, méchant bourreau, disaient nos généreux Enfants Nantais, jamais tu ne réussiras à nous faire courber la tête devant Jupiter et Apollon ». « Nous sommes vos soldats », disait à l'empereur Maximien saint Maurice au nom de ses compagnons d'armes, « nous sommes vos soldats, mais aussi nous sommes serviteurs de Dieu. A vous nous devons le service militaire, à lui l'innocence de la vie ; commandez ce qui est du devoir d'un soldat, nous obéirons, comme jusqu'ici nous l'avons fait ; mais persécuter les chrétiens, nous ne le pouvons. » La ligne de conduite est enfin indiquée par la parole apostolique : « *Obedire oportet Deo magis quam hominibus* ; il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes » (*Act.*, v, 29).

Ouvrez, au nom de la loi ! — De quelle loi, s'il vous plaît ? — C'est une loi forgée par la haine contre la justice ; mais elle a été votée, promulguée ; il y a un décret pour l'appliquer ; la loi ! la loi ! — Au nom d'une autre loi, contre laquelle la vôtre ne peut rien, au nom de l'éternelle justice, ma porte sera close, et je garderai ma conscience, mon honneur, ma liberté !

P.-M. Briand, *ch. hon.*

(*Semaine religieuse* du diocèse de Nantes.)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Décrets des Congrégations romaines. — Toutes les admissions dans la confrérie du Mont-Carmel qui, pour défaut d'inscription nominale ou pour tout autre motif, auraient été faites jusqu'à ce jour invalidement sont désormais validées. Le rescrit de la Sacrée-Congrégation des Indulgences, qui concède ce privilège, a été rendu le 28 Juin 1905, sur la demande du général des Carmes-Déchaussés.

Un autre rescrit de la même Congrégation, en date du 7 Juin, établit que, dans le cas de reconstruction d'une église au même endroit ou à proximité et sous le même vocable, il n'est pas nécessaire de procéder à une nouvelle érection du Chemin de la Croix antérieurement existant, pourvu que les croix soient les mêmes. (Réponse à la demande du procureur général des Frères-Mineurs.)

Sa Sainteté Pie X a accordé une indulgence de 300 jours, applicable aux âmes du Purgatoire, à tous les fidèles, chaque fois qu'ils invoqueront dévotement des lèvres, ou au moins de cœur, les saints noms de Jésus ou de Marie.

— Autre indulgence de 300 jours, une fois le jour, à la dévote récitation de cette prière : « Mon Dieu, faites l'unité des esprits dans la vérité et l'union des cœurs dans la charité. »

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**
II. — **Les écoles chrétiennes.**
III. — **Le Pèlerinage diocésain à Lourdes**, du 17 au 23 Septembre.
IV. — *a)* **Retraites paroissiales.** — SAINT-EUTROPE : retraite d'Adoration, du 14 au 20 Septembre ;
— BEUZEC-CAP-SIZUN : retraite d'Adoration et retour de Mission, du 17 au 23 Septembre. Président : M. Kerisit, recteur de Berrien.

b) **Retraites de soldats :**
LESNEVEN : 1re retraite, du 19 au 23 Septembre ;
2e — du 26 au 30 —
MORLAIX *(La Salette)* : du 19 au 23 —
QUIMPER : 1re retraite, du 19 au 23 —
2e — du 26 au 30 —
QUIMPERLÉ : du 26 au 30 Septembre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Vendredi, 8 Septembre, fête de la Nativité de la T. Sainte-Vierge, messes et offices comme les dimanches, *sauf qu'il n'y a pas de messe de 9 heures.*

Nécrologie. — M. J. CANÉVET, *ancien vicaire de Plourin-Morlaix.* — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Canévet, ancien vicaire de Plourin-Morlaix, pieusement décédé au presbytère de Poullan, après une longue et douloureuse maladie, dans sa 32e année.

Né à Mahalon, le 18 Novembre 1873, M. Canévet (Jean) fut ordonné prêtre le 18 Décembre 1897 et nommé, le 8 Mars 1898, vicaire à Plourin-Morlaix. Dès son arrivée dans cette paroisse qu'il a beaucoup aimée, il se concilia l'estime et l'affection générale par son heureux caractère, son entrain qui n'excluait pas à l'occasion une fine mais toujours délicate malice, et surtout par son zèle dans l'accomplissement de tous les devoirs de son ministère, sans compter avec les fatigues. Tout dévoué à la petite maîtrise qu'il avait réussi à organiser, le chant, dans lequel il était expert, ne tarda pas à altérer sa santé, et malgré tous ses efforts, il ne fit que glisser sur la pente fatale. Un mal implacable le força, il y a environ un an, à prendre un repos que lui seul croyait momentané, et, dans sa famille d'abord, à l'ombre bénie de l'antique chapelle de Kérinec, puis ensuite au presbytère de Poullan, il fut pendant de longs mois entouré des soins les plus dévoués, mais, hélas ! impuissants.

Sentant sa fin prochaine, il donna spontanément, le 15 Juillet dernier, sa démission de vicaire de Plourin, le cœur bien gros ; puis, tout entier au grand sacrifice que Dieu semblait lui demander, il s'y prépara par la bonne souffrance supportée en vue du ciel. Ce fut dans les meilleurs sentiments de foi qu'il reçut les derniers sacrements et le coup de la mort survenue vendredi 1er Septembre au matin. Vingt-six prêtres et une foule nombreuse assistaient à ses obsèques qui ont été célébrées à Poullan, samedi matin.

R. I. P.

LAMBÉZELLEC *(Poul-ar-Bachet)*. — **Avis de service anniversaire.** — On nous prie d'annoncer qu'un service anniversaire pour le repos de l'âme de la Rde Sœur Marie-Zozime, religieuse du Saint-Esprit, directrice de l'asile de Poul-ar-Bachet (paroisse de Lambézellec), sera célébré dans la chapelle de l'établissement le jeudi 14 Septembre courant, à 10 heures.

LANDERNEAU. — **Pensionnat du Calvaire.** — En racontant, dans notre dernier numéro, le départ des Bénédictines du Calvaire, nous ajoutions que le pensionnat allait rouvrir avec un personnel de pieuses laïques, ayant à cœur de continuer l'œuvre et les traditions des religieuses. Les familles chrétiennes de la région tiendront certainement à leur accorder la même confiance.

La rentrée est fixée au lundi 2 Octobre.

CHATEAUNEUF-DU-FAOU. — **Pèlerinage à Notre-Dame des Portes.** — L'année dernière (28 Juillet), Pleyben envoyait au sanctuaire de Notre-Dame des Portes un pèlerinage paroissial dont la *Semaine religieuse* donna un compte-rendu. La fête avait laissé à tous un si bon souvenir, qu'on désirait vivement la voir se re-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

nouveler ; c'est ce qui a eu lieu, le jeudi 31 Août dernier. Mais, cette fois, au lieu de 350, on comptait 1.300 pèlerins venus non seulement de Pleyben, mais encore des quatre paroisses voisines : Brasparts, Gouézec, Le Cloître et Lennon. Il y avait au moins 300 hommes, en tête desquels les membres des œuvres catholiques ; le Patronage et le Cercle de Pleyben étaient au complet.

La procession se forma à l'église paroissiale d'où elle se rendit à la chapelle des Portes. M. le Curé de Pleyben chanta la grand' messe, au cours de laquelle on fit aux assistants une double instruction, en français puis en breton. Beaucoup de pèlerins firent la sainte communion, spécialement les jeunes gens des œuvres et leurs parents...

La messe terminée, on se sépara en groupes pour le repas de midi, qui fut — comme on le pense — plein de gaieté et d'entrain, spécialement chez les jeunes gens de Brasparts et de Pleyben, réunis dans le réfectoire de l'école libre.

Après les vêpres solennelles célébrées à 2 heures, un enfant du Patronage de Pleyben lut, au nom de tous, l'acte de consécration à la T. Sainte Vierge ; M. le Directeur du Patronage, en quelques mots bien sentis, dit adieu ou plutôt « au revoir » à Notre-Dame ; puis on retourna processionnellement à l'église paroissiale où la fête se termina par la bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

Les pèlerins partirent, à 4 heures, par un train spécial, tous heureux et parlant avec enthousiasme de la journée si bien remplie, si pieuse surtout, qu'ils venaient de passer... Inutile d'ajouter qu'ils se promettent de revenir, beaucoup plus nombreux encore, l'année prochaine.

***

Quimperlé. — **Abjuration d'une protestante.** — Le mercredi 30 Août a eu lieu, dans la chapelle de la Retraite à Quimperlé, une touchante cérémonie dont les procès-verbaux suivants feront, mieux qu'un long compte-rendu, connaître la nature et l'objet.

I. — L'an mil neuf cent cinq, le trente Août, je soussigné, délégué officiellement par Monseigneur Dubillard, évêque de Quimper et de Léon, ai reçu et introduit dans l'Eglise romaine Miss Margaret Katherine Carey Dobrée, reconnue validement baptisée, fille de Samuel Dobrée, Esquire, et de Marie Milfort Tozer Bridje, née à The Priory Wellington-Sommerset (Angleterre), le 27 Avril 1879.

Née dans la religion protestante, Miss Margaret Katherine Carey Dobrée répudie et rejette librement, solennellement et publiquement devant moi et devant les témoins ci-dessous nommés tout ce qui la tient à l'Eglise anglicane.

Après l'avoir relevée de toute hérésie et absoute de la censure, je l'ai admise, le lendemain, à la sainte communion dans la chapelle du Sacré-Cœur de Jésus de la Retraite de Quimperlé.

En foi de quoi j'ai signé ce procès-verbal avec les témoins.

HINGANT,
Aumônier de la Retraite,
Prêtre délégué.

II. — Le 1er Septembre 1905, Margaret Katherine Carey Dobrée a été confirmée dans la chapelle de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon.

Les témoins ont été Madame Joubert, supérieure de la maison de Retraite de Quimper, et Madame Sagot, supérieure de la maison de Retraite de Quimperlé, marraine ; Hingant, aumônier de la Retraite de Quimperlé.

En foi de quoi je signe.

HINGANT,
Aumônier.

Quimperlé, le 1er Septembre 1905.

Ces différentes cérémonies ont été bien édifiantes. Le jour de l'abjuration, après avoir entendu une courte allocution de M. l'Aumônier, la jeune convertie a dit hautement sa profession de foi catholique romaine. Elle fut ensuite conduite au pied de l'autel, où elle reçut pieusement la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Le lendemain, la cérémonie de la première communion ne fut pas moins émouvante, et les nombreuses personnes qui y assistaient ne cherchaient pas à dissimuler leurs larmes.

La fête a été complétée, dans l'après-midi, par la rénovation des vœux du baptême, la consécration à la Sainte Vierge et le Salut solennel d'action de grâces.

Toutes ces cérémonies empruntaient un grand éclat au concours du clergé, à la nombreuse affluence de l'élite des catholiques de Quimperlé, aux riches décors de la chapelle, et surtout aux beaux chants si bien appropriés et si bien exécutés.

XX.

Morlaix. — **Grand Pardon de Notre-Dame de la Salette, 1905.** — Voici l'ordre des exercices :

Dimanche 17 Septembre : — A 2 heures, Pèlerinage des trois paroisses de Morlaix ; Heure d'adoration ; Rosaire, Vêpres solennelles, sermon français sur la sanctification du dimanche, par M. Kerjean, recteur de Saint-Martin ; Salut solennel.

Lundi 18 Septembre : — A 3 heures, premières Vêpres chantées à la chapelle ; confessions jusqu'à 6 heures ; à 9 heures, prières du soir ; confessions durant toute la nuit.

Mardi 19 Septembre : — Première messe à minuit ; les autres messes se succéderont de demi-heure en demi-heure jusqu'à 10 heures. A 10 heures, sur l'esplanade, Messe solennelle, chantée par M. le chanoine Le Duc, curé-archiprêtre de Saint-Mathieu de Morlaix ; sermon breton par M. Colin, curé-doyen de Saint-Thégonnec. A 2 heures, Vêpres solennelles ; Salut.

Dimanche 24 Septembre : — Confessions à partir de 5 heures du matin ; messes à 6 heures et 9 heures ; Bénédiction du Saint-Sacrement.

Pendant l'octave de la fête, on peut gagner une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, en visitant la chapelle de Notre-Dame de la Salette.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

La France du travail à Rome, *18-30 Septembre 1905*. — Aller par la Suisse (Traversée du Lac des Quatre-Cantons). Visite de Milan — Venise — Florence — Assise et Gênes — 6 jours à Rome — Excursion facultative à Naples et Pompéï.

1° *Logement pour la Commission romaine :* 3e classe, 200 fr. ; 2e cl., 250 fr.

2° *Logement à l'hôtel :* 3e cl., 265 fr. ; 2e cl., 315 fr. ; 1re cl., 375 fr.

3° *Supplément pour Naples :* 3e cl., 40 fr. ; 2e cl., 50 fr. ; 1re cl., 65 fr.

Tous frais compris.

La Direction demande aux pèlerins de s'inscrire le plus tôt possible, s'ils veulent bénéficier des réductions importantes accordées par les Compagnies de chemins de fer pour rejoindre le train au départ de Paris.

S'adresser à M. l'abbé Vasseur, directeur du Pèlerinage, 36, boulevard Haussmann, Paris.

Ou au Secrétariat général, Val-des-Bois (Marne).

Ou aux Correspondants diocésains : M. le chanoine Coat, curé-archiprêtre ; M. Mauduit, 6, rue Verdelet, Quimper.

Œuvre des Bretons de Paris. — Cette œuvre, créée en 1863 par les PP. Toulemont et Rivalain avec le concours de M. le vicomte Th. Hersart de la Villemarqué, a fusionné avec la « Bretagne » fondée en 1894, et ainsi se trouvent réunis dans une pensée commune de charité bon nombre de ceux qui, ne pouvant empêcher le fléau de l'émigration, veulent au moins diminuer le plus possible les souffrances de nos émigrés à Paris. C'est un effort dont la petite patrie ne saurait être trop reconnaissante à ses généreux fils réunis dans la capitale de la grande patrie.

La société « La Bretagne » a un bulletin mensuel — dont nous avons déjà parlé en lui empruntant d'intéressantes citations — *Bretoned Paris* (1), qui a pour but de faire mieux connaître l'œuvre fraternelle et chrétienne et à lui procurer ainsi le moyen de faire plus de bien. Ce bulletin a publié, dans son dernier numéro, la note suivante qui peut intéresser plusieurs de nos lecteurs :

« On nous a demandé tout récemment s'il était vrai que *La Bretagne* allait se transformer et devenir une Société purement littéraire. Il semble, en effet, que cette *découverte* ait été faite cet été, car il y a, paraît-il, des navigateurs qui découvrent des terres qui n'existent pas, comme des voyageurs qui voient des lacs là où il n'y a que du sable !

» Ce ne serait pas un crime assurément de nous transformer en Société littéraire. Mais, outre que cette pensée n'est jamais venue à l'esprit d'aucun de nous, il n'y en a déjà que trop, de ces

(1) L'abonnement est de 2 fr. 50 et part du 1er Mai. S'adresser à M. Camenen, 40, rue du Cherche-Midi, Paris (VIe).

Sociétés-là, et il n'y a que trop de littérature et de gens de lettres sur la surface du globe !

» Nous pouvons donc rassurer nos amis, si jamais ils ont été inquiets à ce sujet. *La Bretagne* a été, est, et restera (il faut l'espérer) une Association amicale des Bretons de condition aisée habitant Paris et une Société de Secours. Et, afin de dissiper une équivoque persistante, entretenue avec soin par quelques *amis trop bienveillants*, par *Secours* nous entendons non seulement ces subsides qu'on accorde momentanément à des familles ou à des personnes qui se trouvent dans une trop grande gêne à la suite de maladies, de chômage ou de deuils récents, mais encore et tout autant les emplois que nous pouvons procurer à nos compatriotes. Ces emplois, nous les avons procurés jusqu'à présent et par notre secrétariat du 23, rue de Vaugirard, et par les relations des aumôniers, des Sœurs, des Dames et des Messieurs de l'œuvre. Notre secrétariat de la rue de Vaugirard vient d'être supprimé. Il sera très avantageusement remplacé par deux autres : le 1er, pour les Bretonnes en service, au 41, rue du Cherche-Midi ; le 2e, pour les ouvriers et les hommes en quête d'une occupation quelconque, au 40, rue du Cherche-Midi. Ces deux secrétariats fonctionneront régulièrement dès le mois d'Octobre, et n'auront guère le temps ni les moyens de *faire de la littérature !* »

LA BÉATIFICATION DE CHARLES DE BLOIS

Duc de Bretagne (fin).

Dom Plaine a publié, dans diverses revues, au moins douze articles de longue haleine sur la vie et le culte du B. Charles de Blois, et il fit tout ce qui dépendait de lui pour décider l'autorité ecclésiastique à reprendre la cause. Il était déjà en Espagne, bien loin de la terre natale, dans la solitude de Silos, où il devait mourir, lorsque le procès fut recommencé, à Blois d'abord, et à Saint-Brieuc ensuite. L'honneur en revient avant tout à Mgr Laborde, évêque de Blois, qui, breton de naissance, ancien curé et vicaire général de Nantes, avait double motif pour s'intéresser à la glorification du saint duc, honneur à la fois de son diocèse et de son pays natal. Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc, gascon d'origine, mais breton de cœur, au point de s'essayer à parler la langue celtique, ne pouvait manquer de s'associer aux efforts de son vénéré collègue. La Providence leur avait donné à tous deux un instrument de choix pour mener à bonne fin l'entreprise. M. le chanoine théologal de Blois, Remy Porcher, chargé de la postulation de la cause par son évêque, avait tous les talents et toutes les connaissances nécessaires pour réussir dans une œuvre qui, outre la patience et le travail soutenu, nécessaires toujours dans les causes de cette nature, exigeait l'érudition, la connaissance du

Archives diocésaines de Quimper et Léon

moyen âge et celle, non moins utile dans l'espèce, des personnes et des choses de Rome. Après plus de quatorze ans de travail, le savant chanoine a obtenu la confirmation du culte immémorial rendu à son compatriote, de sorte que, malgré l'opposition de ses ennemis, malgré l'action du temps qui oblitère même la mémoire de saints, Charles de Blois est maintenant en possession régulière du titre de Bienheureux.

Nous n'avons pas à faire le récit des longues et minutieuses procédures qui ont amené ce triomphe définitif. Mais un incident, tout à l'honneur de Dom Plaine, doit être raconté. L'âge et les infirmités l'immobilisaient déjà à Silos. Cependant il était pour la cause un témoin *omni exceptione major*, dont la déposition était regardée comme de première importance. Les autres étaient cités à comparaître ou à Blois, ou à Saint-Brieuc, devant le tribunal constitué par les Ordinaires du lieu. Pour Dom Plaine, le postulateur de la cause sollicita du Souverain Pontife des facultés spéciales pour l'Archevêque de Burgos, aux fins de constituer un tribunal particulier pour recevoir la déposition de Dom Plaine habitant son diocèse, dans lequel l'abbaye de Silos est située. Ne reculant devant aucun dérangement ni aucune fatigue, M. l'abbé Porcher vint lui-même en Espagne, et l'Archevêque de Burgos, ne pouvant s'occuper personnellement de cette affaire, délégua ses pouvoirs comme juge à l'Abbé de Silos et désigna les RR. PP. Dom Jean-Louis Pierdait et François Buchot, l'un comme procureur fiscal, l'autre comme chancelier... Les 23 et 24 Septembre 1895, le tribunal fut constitué dans la « camarin » ou chapelle intérieure construite derrière l'urne où repose le corps de saint Dominique de Silos. Avec toutes les formalités requises, Dom Plaine fut appelé à répondre sur les *interrogatoires* envoyés de Rome pour être la matière de l'enquête, puis sur les *articles*. Ses réponses, recueillies avec le plus grand soin et authentiquées par l'Abbé de Silos, président du tribunal, formèrent un procès additionnel à celui de Blois. Avec quelle joie le saint religieux, déjà cassé par les infirmités plus que par l'âge, ne répondit-il pas à des questions qui lui étaient posées par l'autorité du Souverain Pontife et qui tendaient à la glorification d'un personnage pour lequel il avait une dévotion si vive et si confiante ! C'était le couronnement de longues années d'efforts. Comme il disait avoir reçu des grâces par l'intercession du Bienheureux, on lui demanda quelles étaient ces faveurs. — « Je lui dois en particulier, répondit-il avec simplicité, le succès de mes travaux littéraires. Avant que je m'occupasse de sa cause, ils n'aboutissaient jamais. Lorsque je commençai à les mettre sous son patronage, je reçus plus d'encouragements et de protection que je n'en pouvais espérer. »

Depuis l'ouverture de la cause, une sincère amitié unissait notre pieux confrère au postulateur, M. le chanoine Porcher ; elle devint intime lors du séjour que fit celui-ci à Silos pour l'enquête que nous venons de raconter Le postulateur fut, à cette occasion, l'hôte de l'abbaye pendant plusieurs jours ; et s'il voulut bien

garder un affectueux souvenir pour ses habitants, ceux-ci, de leur côté, l'inscrivirent pour toujours au nombre des amis de leur monastère. Dom Plaine fit alors au savant chanoine un présent qui fut de sa part un véritable sacrifice. Le bon Père renonça au rêve, qu'il caressait toujours, d'écrire la vie du bienheureux Charles de Blois, et il céda généreusement au postulateur de la cause tous les documents qu'il avait amassés, en l'encourageant à donner au plus vite l'ouvrage qui mettra le sceau à la glorification du saint prince. A toutes ses qualités d'érudit, de théologien et de canoniste, M. l'abbé Porcher joint un rare talent d'écrivain. Dom Plaine, en lui passant la plume, a assuré ainsi l'exécution parfaite du travail qu'il avait tant à cœur. Déjà les lecteurs de la *Revue de Loir-et-Cher*, dirigée par M. le chanoine Porcher lui-même, ont pu savourer les premiers et édifiants chapitres de la vie de Charles de Blois. Espérons que le dévoué collaborateur de Dom Plaine ne sera pas détourné par d'autres préoccupations de cette œuvre capitale, et que nous jouirons bientôt d'un travail complet, aussi documenté qu'élégamment écrit. Pour le moment, le postulateur prépare l'office du B. Charles de Blois, qui doit être soumis à l'examen de la Congrégation des Rites. Blois projette des fêtes et veut disposer une chapelle en son honneur, dans l'église cathédrale. Saint-Brieuc et Guingamp ne resteront certainement pas en arrière, et l'Ordre franciscain, si zélé à revendiquer toutes ses gloires, honorera à son tour le saint duc qui fut son pieux et zélé tertiaire.

Fasse Dieu que les malheurs actuels de la France n'empêchent pas les honneurs que trop tardivement on décerne au bienheureux prince ! Il doit être désormais un des protecteurs du royaume dans lequel il naquit : placé entre saint Louis et Jeanne d'Arc, qui sera bientôt, nous l'espérons, sur les autels, il unira sa puissance à la leur pour obtenir de Dieu les grâces éclatantes sans lesquelles la liberté de la pratique chrétienne et la foi elle-même ne peuvent plus être protégées, non seulement en France, mais jusque dans la Bretagne, si héroïquement fidèle autrefois.

Dom Alphonse GUÉPIN,
Abbé de Silos.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Saint-Père a donné, dans ces derniers jours, plusieurs audiences particulières à des personnages ecclésiastiques ou autres et des audiences collectives à divers groupes d'Italiens ou d'étrangers, entre autres à un pèlerinage allemand fort nombreux.

Le cardinal Merry del Val rentre chaque vendredi de Castel-Gandolfo pour les audiences diplomatiques ordinaires.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

— Le Pape a confié la confection d'un nouveau Catéchisme romain à trois théologiens consommés : le Père de Mandato, de la Compagnie de Jésus ; Mgr Riccardo Tabarrelli, professeur de dogme au Séminaire romain, et Mgr Francesco Faberi, secrétaire du vicariat de Rome.

Le Catéchisme a été tiré à 30,000 exemplaires et va être distribué aux enfants des écoles de Rome.

PARIS. — **Le Congrès de la Libre-pensée.** — Le Congrès « international des libres-penseurs », qui vient de se tenir à Paris, s'appellerait avec plus de raison Congrès de la franc-maçonnerie et de l'anarchie internationales.

Il s'est ouvert, dimanche, par l'inauguration, en face de la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, d'une statue érigée au chevalier de La Barre par une initiative impie qui s'est inspirée d'un mensonge historique. Il est démontré, en effet, que ce La Barre « fut un pauvre garçon que perdirent les mauvaises lectures et les fâcheuses fréquentations. La terrible justice de ce temps se montra plus que sévère à son égard, et, dans sa détresse, il ne trouva guère de défenseurs en dehors de l'Eglise... Les philosophes l'abandonnèrent. Seuls, un évêque et une religieuse se dévouèrent pour le sauver. »

Le cortège a défilé en longues théories, offrant tous les caractères d'une « procession » d'après la définition de la Cour de cassation : d'abord les « congrégations » avec leurs bannières rouges et insignes ; des bambins des patronages laïques transformés en enfants de chœur ; « puis derrière, fermant le cortège, les dignitaires, pontifes et pontifesses aux petits tabliers avec soleil et œil de Vadécard, aux larges cordons, chantaient gravement les hymnes traditionnels, l'*Internationale*, la *Carmaynole*, et quelques cantiques nouveaux, l'*Anticléricale*, la *Séparation*.

» La croix des cérémonies religieuses avait été remplacée par des pancartes d'un hideux symbolisme : des curés pendus en effigie et des Sœurs de Charité s'y balançaient.

» C'est ainsi que les libres penseurs entendent respecter la pensée de leurs adversaires. »

A la suite de la « procession » où des discours violents ont été prononcés, les prétendus libertaires ont assommé à coups de gourdins un jeune et inoffensif ecclésiastique qui passait rue Ravignan.

Quel était le nombre des manifestants ? 100,000 dit l'*Action* ; 25,000 dit la *Lanterne* ; 10,000 d'après le *Matin* ; 3,000 d'après le *Temps*.... La police l'évalue à six ou sept mille.

D'après une telle cérémonie d'inauguration on peut juger de ce qu'a été le Congrès proprement dit dont les séances se sont tenues dans la salle du Trocadéro. A la suite de tumultes, des scènes de violences se sont produites ; à diverses reprises, la salle a dû être évacuée. Beau prélude à la fraternité des peuples et à la paix universelle ! Il n'y a qu'un point sur lequel les révolutionnaires sont

d'accord : la haine de la religion et la guerre aux catholiques.... Quand donc ceux-ci comprendront-ils la cruelle « leçon de choses » qui leur est donnée ?

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS. — **Résultats des examens pour l'année scolaire 1904-1905.** — Les examens subis dans le cours de l'année scolaire 1904-1905 par les élèves et anciens élèves de l'Institut catholique de Paris, soit devant les professeurs de l'Institut pour les matieres théologiques, soit devant les Jurys d'Etat pour le Droit, les Lettres et les Sciences, ont donné les résultats suivants :

Facultés de Théologie, de Droit canonique et de Philosophie : 2 docteurs, 16 licenciés, 242 bacheliers dont 10 à l'Institut et 232 dans les grands séminaires de la circonscription universitaire.

Faculté de Droit : 12 docteurs, dont 9 pour le doctorat juridique et 3 pour le doctorat ès sciences économiques et politiques ; — 8 ont obtenu les notes *Bien* et *Très Bien*, et 4 ont obtenu l'*Eloge* ; — 28 licenciés, 31 bacheliers et 3 capacitaires.

Ecole des Lettres : 2 docteurs et 61 licenciés, dont 28 pour les lettres, 13 pour la philosophie, 13 pour l'histoire et 7 pour les langues vivantes ; — 1 diplôme de hautes études sociales délivré par le Collège libre des Sciences sociales.

Ecole des Sciences : 8 licenciés (ou plus exactement, 24 certificats portant sur les mathématiques générales, l'analyse, l'astronomie, la mécanique, la physique, la chimie, la minéralogie, la botanique et la physiologie).

Soit au total : 16 docteurs, 105 licenciés et 273 bacheliers.

En dehors de ces grades académiques, l'Institut a délivré 2 diplômes de langues sémitiques et 3 certificats divers.

En vue de la Séparation. — Mgr Deramecourt, évêque de Soissons, préoccupé du moyen de subvenir aux frais du culte après la Séparation, propose de « dresser une liste de souscription décennale, quinquennale, triennale, et, faute de mieux, annuelle, sur laquelle chaque famille catholique s'engagerait par écrit à fournir tous les ans une somme déterminée comme contribution aux dépenses du culte et de son personnel.

» La base normale serait la fortune de chaque famille, d'après ses contributions au fisc. Ce serait une sorte de dîme rétablie.

» Mais le culte n'est pas seulement paroissial, il est diocésain ; par conséquent il embrasse, avec la paroisse, les séminaires, l'administration, les villages dépourvus. Autrement, le presbytérianisme local serait vite une petite église avec ses exigences ; aussi faut-il que chaque paroisse se rattache à la grande Eglise, c'est-à-dire au diocèse et à son chef qui est l'évêque, par les liens les plus forts, matériels et spirituels.

» Selon l'importance des souscriptions, les besoins des fidèles, leur état d'âme, l'évêque, à qui serait dévolue l'attribution des

Archives diocésaines de Quimper et Léon

souscriptions, en ferait bénéficier les donateurs d'abord, sans exclure les besoins généraux et les besogneux particuliers.

» De ce chef, plusieurs paroisses seraient réunies, si les ressources étaient insuffisantes. Si une seule ne pouvait entretenir son curé ou si elle n'en avait pas un besoin exclusif, elle serait attachée à une ou plusieurs autres. »

Blois. — Un triduum solennel sera célébré à Blois les 17, 18 et 19 Novembre en l'honneur du Bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne, dont le culte immémorial a été reconnu et confirmé par Notre Saint-Père le Pape Pie X.

Ces ignorantins ! — Parmi les missions envoyées officiellement par le Bureau des Longitudes en Tunisie, pour étudier l'éclipse totale du soleil du 30 Août, figure la mission de l'Observatoire de Bourges, dirigée par M. l'abbé Moreux, l'astronome bien connu. Parmi les collaborateurs qu'a emmenés M. Moreux, se trouve un autre prêtre, M. l'abbé Marchand.

Bonne riposte. — Au cours d'une réunion électorale tenue à la mairie de Felletin, M. Simonet, député radical-socialiste de l'arrondissement d'Aubusson, s'est laissé aller à lancer de grosses injures à l'adresse des prêtres.

Le gant a été relevé, et les membres du clergé du canton de Felletin lui ont adressée une lettre très digne et très ferme qui se termine ainsi :

« Nous tous, curés du canton de Felletin, vous demandons si vous nous comprenez dans votre ostracisme dédaigneux et vos insinuations calomnieuses, ou si c'est simplement sur vos lèvres une déclamation injurieuse par laquelle vous atteignez tout le monde sans atteindre personne.

Libre à vous, Monsieur le député, puisque votre conscience de chrétien vous le permet, de répéter dans vos harangues que votre volonté personnelle est de nous dépouiller au plus vite de nos églises et de nos presbytères, aussi bien que de notre modeste traitement. Nous n'avons pas l'habitude de vivre dans le luxe, et nous attendons dans le silence et la prière la nouvelle situation que vous nous préparez si généreusement ; il serait, semble-t-il, de la plus vulgaire dignité que ceux qui ne veulent plus de nous respectassent les angoisses de nos âmes.

Mais ce que nous voulons et ce que nous avons le droit d'exiger de qui que ce soit, c'est, si l'on nous contraint à quitter nos églises ou nos paroisses, d'en sortir la tête haute et avec tout l'honneur de notre vie sacerdotale consacrée uniquement à faire le bien. »

La Creuse n'est pas malheureusement le seul département où les prêtres pourraient tenir aux députés du pays ce noble et fier langage.

Les Missionnaires de la Salette et leur Ecole apostolique. — On nous prie d'insérer la note suivante que nous recommandons à la bienveillante attention de nos lecteurs :

« Dans son apparition du 19 Septembre 1846 (apparition déclarée authentique par mandement doctrinal de l'évêque de Grenoble du 19 Septembre 1851), Notre-Dame de la Salette dit, par deux fois, aux enfants auxquels elle daigna se montrer : « Eh ! bien, » mes enfants, vous le ferez passer à tout mon peuple ».

» Pour réaliser cet ordre de la Reine du Ciel, deux pauvres pâtres ne pouvaient suffire ; aussi Mgr de Bruillard, en 1852, institua-t-il, sous le nom de Missionnaires de la Salette, une société d'ouvriers évangéliques destinés à desservir le Pèlerinage de la montagne de l'Apparition et à porter dans les paroisses les enseignements de la Vierge des Alpes.

» Depuis lors, cette communauté, diocésaine à ses débuts, s'est transformée en un Institut régulier avec Supérieur général, que le Saint-Siège a daigné approuver en 1890. Aujourd'hui, les Missionnaires de la Salette, chassés hélas ! par la persécution actuelle du Pèlerinage qu'ils avaient occupé depuis leur origine et de toutes leurs résidences de France, comptent des établissements en Belgique, en Italie, en Afrique, et dans les deux Amériques.

» Pour augmenter leur nombre afin de répondre aux besoins de leurs œuvres d'apostolat, les Missionnaires de la Salette avaient fondé, en 1876, une Ecole apostolique pour la formation des futurs missionnaires ; cette œuvre, florissante à l'époque des expulsions, a été balayée par la tempête.

» Les débris en ont été recueillis en Belgique, dans la ville de Tournai ; mais ce cher troupeau des apostoliques de Notre-Dame doit se développer, et c'est pour lui attirer des recrues que nous faisons, au nom de la gloire de Dieu et de l'honneur de la Très Sainte Vierge, un chaleureux appel à MM. les prêtres des paroisses et à toutes les âmes pieuses.

» Les principales conditions d'admission sont les suivantes : 1° Avoir de la piété, une bonne conduite et le désir de se faire missionnaire ; 2° appartenir à une famille chrétienne, être intelligent et bien portant.

» S'adresser à M. le Supérieur des Missionnaires de la Salette, chemin du Crampon, Tournai, Belgique. »

Pensée.

Faites rendre compte aux incrédules de leurs sentiments et des raisons qu'ils ont de douter de la religion, ils diront des choses si faibles qu'ils vous persuaderont du contraire. (Pascal.)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

BIBLIOGRAPHIE

VIENT DE PARAITRE

Le chevalier de la Barre. Son procès, ses bourreaux. Une brochure de 32 pages, 0 fr. 10. (5, rue Bayard.) Remises ordinaires sur le nombre 7/6, 15/12, 75/50, 150/100.

La libre pensée intolérante a inauguré bruyamment à Montmartre, le dimanche 3 Septembre, le monument du fameux chevalier de la Barre, soi-disant supplicié pour n'avoir pas salué une procession.

Il est bon de rappeler l'histoire vraie du procès d'il y a cent quarante ans. On la trouvera rigoureusement établie, et par un auteur à l'abri de tout soupçon clérical, dans cette brochure où, sur fond rouge sang éclate le titre : *Le chevalier de la Barre. Son procès, ses bourreaux.*

RÉPARATION ! Instructions aux hommes du monde, prêchées à Saint-Philippe du Roule et à Saint-Augustin (Carême de 1905), par M. l'Abbé DE GIBERGUES, Supérieur des Missionnaires Diocésains de Paris. Un volume in-12 : **3 fr.** — *(Vve Ch. Poussielgue, éditeur.)*

« Une des raisons qui éloignent le plus peut-être certains esprits modernes de la foi catholique et troublent davantage ceux dont les croyances ne sont ni éclairées ni solides, c'est la doctrines de l'expiation et de la réparation. » Aux uns et aux autres, l'auteur montre ce qu'ils ont à faire pour donner satisfaction à leur conscience en même temps qu'à la justice et à l'amour de Dieu.

Librairie J. Salaün, Quimper.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 20 Août 1905 :

I. Ame d'enfant, par Eugène GROSJEAN. — II. Le plus ancien écrit chrétien en langue latine, par Adhémar d'ALÈS. — III. Ce que pense l'Eglise des conférences contradictoires, par Victor LOISELET. — IV. Les Jésuites et l'étude du magnétisme terrestre, par Pierre de VREGILLE. — V. Les Idées politiques de Taine dans sa correspondance, par Lucien ROURE. — VI. La Surphilosophie ou Symbolique universelle, par Paul BERNARD. — VII. Le chevalier de la Barre et Voltaire, par Pierre BLIARD. — VIII. Bulletin d'économie sociale, par Charles ANTOINE. — IX. Revue des livres. — X. Notes bibliographiques. — XI. Evénements de la quinzaine.

L'ACTION POPULAIRE. — N°75. — **Du Crédit agricole.** — TERREL. — Le Crédit agricole est une fédération entre les Caisses Raiffeisen. Le siège de l'*Union* est à Lyon, 97, avenue de Saxe.

Le Crédit poursuit administrativement et juridiquement la défense des intérêts des Caisses ; il les contrôle et les vivifie. — La Caisse est la banque des villageois ; le Crédit est la banque des Caisses.

L'exemplaire : 0.25 centimes.

En vente dans les principales librairies.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. **Vendredi 15 Septembre 1905.** N° 37.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Pourquoi nous allons à Lourdes.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Les retraites de soldats ; Pèlerinage de Lourdes ; Nécrologie ; Le Conquet ; Succès aux examens ; Concarneau ; Saint-Brieuc ; Saint-Pol-de-Léon ; La Béatification de Charles de Blois, duc de Bretagne ; Ecole d'Agriculture d'Hennebont.

III. — *Nouvelles du Monde catholique :* Rome ; Le Pape et la situation religieuse en France ; Associations cultuelles ; Une enquête malheureuse ; Poitiers ; Toujours la proscription !

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 17 Septembre. — 14e Dimanche après la Pentecôte. Notre-Dame des Sept-Douleurs. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires des Stigmates de S. François d'Assise et du Dimanche.

Vêpres de N.-D. des Sept-Douleurs, avec mémoires du suivant, des Stigmates de S. François et du Dimanche.

Lundi, 18. — S. Joseph de Cupertino, Confessr. Double. Blanc.

Mardi, 19. — S. Janvier et ses compagnons, Martyrs. Double. Rouge.

Mercredi, 20. — *Quatre-Temps. Jeûne et abstinence.* — S. Eustache et ses compagnons, Martyrs. Double. Rouge.

Jeudi, 21. — S. MATHIEU, APÔTRE ET EVANGÉLISTE. Double de 2e classe. Rouge.

Vendredi, 22. — *Quatre-Temps. Jeûne et abstinence.* — S. Thomas de Villeneuve. Evêque. Double. Blanc.

Samedi, 23. — *Quatre-Temps. Jeûne et abstinence.* — S. Lin, Pape, Martyr. Semi-double. Rouge.

Dimanche, 24. — 15e Dimanche après la Pentecôte. Notre-Dame de la Merci.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Saint-Eutrope.....	15-17 Septembre.
Beuzec-Cap-Sizun.....	18-21 —
Kerlouan	22-27 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Pourquoi nous allons a Lourdes.

Laissons, laissons murmurer l'impiété qui ne croit pas au surnaturel. Nous avons pour nous la force de la vérité. Nous pouvons répondre avec l'illustre cardinal Pie : Ah! génération incrédule, tu ne veux croire qu'à la raison et à la nature ; pour toi, l'ordre de foi et de révélation est non avenu : à ton sens, l'Evangile n'est pas assez certifié, le ministère ordinaire de l'Eglise n'est pas assez autorisé. Est-ce que le Dieu tout puissant, auquel il a plu d'entrer en communication directe avec la terre, va reculer devant tes négations ou tes dédains ? Ou bien plutôt, à tes insolents défis ne va-t-il pas répondre par d'autres défis? C'en est fait du surnaturel, ont dit les hommes du dix-neuvième siècle. Eh bien ! voici que le surnaturel afflue, voici qu'il déborde, voici qu'il suinte du sable et du rocher, voici qu'il jaillit de la source, voici qu'il déroule en longs replis les vagues vivantes d'un fleuve de prières, de chants et de lumières, voici qu'il s'abat, qu'il se précipite sur des foules que personne ne peut dénombrer, et qui sont emportées par la force supérieure d'un courant auquel rien ne résiste.

O hommes de la libre pensée, vous n'avez voulu en croire ni Moïse ni les Prophètes, ni le Christ et ses Apôtres, ni l'Eglise et ses jugements solennels. Eh bien! voici que, dans cette gorge de la montagne, dans une anfractuosité longtemps inaccessible, Marie, la Mère de Dieu, apparaîtra et parlera à une humble fille des champs; la fille des champs racontera ce qu'elle a vu, ce qu'elle a entendu. Ailleurs ils étaient deux : elle sera seule à voir et à entendre. Elle n'aura pour elle ni l'autorité de Moïse et des Prophètes, ni celle du Christ et de ses Apôtres... Et, dans ces conditions, la croyance s'impose d'elle-même avec tant d'autorité et d'efficacité, que le monde entier s'en émeut. L'ébranlement devient tel que l'administration des voies ferrées a peine à suffire, et qu'elle y a trouvé un accroissement de sa richesse en des temps où la langueur des affaires et le contre-coup des calamités publiques l'auraient réduite à l'appauvrissement. *Si non verbo credis, rebus crede.*

Nous croirons à la parole et au fait, et nous irons à Lourdes avec foi, confiance et amour. Nous irons à Lourdes pour l'Eglise. Nous demanderons, par l'entremise de l'Immaculée, la liberté, la justice, le respect, l'obéissance que mérite à bon droit la sainte Epouse du Sauveur. Nous demanderons pour son auguste Chef des consolations dont son cœur a besoin en nos jours si mauvais.

Nous irons à Lourdes pour notre France. Nous demanderons à Dieu, par Marie, de l'arracher aux trois périls que saint Augustin signale comme les avant-coureurs de la ruine des peuples : *Errores*, l'erreur et le mensonge si communs aujourd'hui, l'erreur et le mensonge qui tuent la vérité, la foi sans laquelle il n'y a pas de salut ; *Timores*, la peur qui tue les caractères, qui engendre, avec

le respect humain, toute les défaillances, les lâchetés, tous les énervements, toutes les hontes ; *Amores* enfin, la frénésie avec laquelle, comme on l'a dit, notre génération se jette à la poursuite de l'or, à la poursuite des millions, à travers les spéculations, l'agiotage, les noirs mystères de la Bourse, la fureur du luxe dont cette génération est possédée, le sensualisme dont le flot impur promène partout ses corruptions et ses audaces, audaces qui auraient étonné Corinthe et Paphos elles-mêmes. — Lourdes, c'est le remède à ces maladies mortelles : parce que Lourdes confond l'erreur par la réalité du surnaturel qu'on y voit resplendir d'un éclat irrécusable ; parce que Lourdes confond la peur et relève les caractères par des manifestations qui fortifient le cœur ; parce que Lourdes confond l'amour du gain et l'amour du plaisir, par ces trois mots qui tombent du ciel et qui crient à la terre : *Pénitence, Pénitence, Pénitence.*

Nous irons à Lourdes pour notre Diocèse. Nous demanderons à Marie de lui garder sa foi séculaire, de protéger son Evêque, son clergé, ses lévites, ses communautés si éprouvées.

Nous irons à Lourdes pour nos familles. Nous demanderons à Marie, pour les pères et pour les mères, pour les vieillards et pour les enfants, le courage chrétien, la solidité des convictions religieuses, la fidélité aux lois de Dieu et de son Eglise, la piété enfin qui a les promesses de la vie présente et de la vie future.

Nous irons à Lourdes, et nous y prierons comme on prie dans ces lieux bénis. Quelle prière que celle-là ! Nous le disions naguère dans l'église du Rosaire, en une solennité vraiment inoubliable : Ici, les cœurs prient, les volontés prient, les intelligences prient. Ici, les yeux prient ; les larmes prient ; les lèvres prient ; les soupirs et les poitrines prient ; les mains prient ; les bras étendus en croix prient ; les genoux prient au sol. Les corps et les âmes prient et apprennent éloquemment à prier. C'est la flamme qui s'élance, l'ardeur qui embrase, l'amour qui donne des ailes et emporte les âmes sur les sommets divins.

Nous prierons, et Marie nous entendra ; nous prierons, et Marie nous exaucera ; nous prierons, et Marie, comme autrefois le prophète, nous répondra : *Consolamini, populo meus ; cito veniet salus tua.* Console-toi, console-toi, mon peuple. L'heure du salut va sonner pour toi.

(Mgr Germain.)

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**
II. — **Les écoles chrétiennes.**
III. — **Le Pèlerinage diocésain à Lourdes**, du 17 au 23 Septembre.
IV. — **Missions.** — LE TRÉHOU, du 17 au 30 Septembre. Président la 1re semaine, M. Creignou, curé-doyen de Bannalec.
— PENCRAN, du 24 Septembre au 7 Octobre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

V. — *a)* **Retraites paroissiales.** — SAINT-EUTROPE : retraite d'Adoration, du 14 au 20 Septembre ;

— BEUZEC-CAP-SIZUN : retraite d'Adoration et retour de Mission, du 17 au 23 Septembre. Président : M. Kerisit, recteur de Berrien.

b) **Retraites de soldats** :

LESNEVEN : 1re retraite, du 19 au 23 Septembre ;
2e — du 26 au 30 —
MORLAIX *(La Salette)* : du 19 au 23 —
QUIMPER : 1re retraite, du 19 au 23 —
2e — du 26 au 30 —
QUIMPERLÉ : du 26 au 30 Septembre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Dimanche, 17 Septembre, à l'issue de la grand'messe, prière de l'*Itinéraire* pour le Pèlerinage de Lourdes.

Pendant la semaine, à partir de lundi, la messe de 5 h. 1/2 sera dite à l'intention du Pèlerinage ; après la messe, on récitera les litanies de la Sainte Vierge.

On engage beaucoup les fidèles à s'unir à ces prières.

— CHAPELLE DES URSULINES. — *Lundi 18 Septembre*, réunion des Mères chrétiennes. A 7 h. 1/2, sainte messe ; prières, bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Les retraites de soldats. — Nous rappelons encore, en tête de la « Chronique du diocèse », les retraites qui vont être données comme d'habitude, dans quatre centres différents, aux jeunes conscrits appelés sous les drapeaux. Leur départ pour la caserne ayant lieu près de cinq semaines plus tôt que les années précédentes, on a dû avancer également la date des retraites. Il ne faut pas qu'elles soient pour cela moins nombreuses ; au contraire. Leur besoin se fait d'autant plus sentir que la persécution religieuse actuelle rend plus difficile le ministère du prêtre auprès du soldat, paralyse davantage la bonne volonté du soldat qui veut aborder le prêtre.

La préparation du jeune homme à la vie de caserne est aujourd'hui d'autant plus nécessaire que ce n'est pas seulement sa vertu qui va être en péril, mais c'est aussi sa foi, et *surtout sa foi*. Tout sera mis en œuvre pour lui arracher ses croyances. C'est donc bien le moment ou jamais de dire à ces jeunes gens : *Estote fortes in fide,* soyez fort dans la foi. Pour se défendre contre les assauts qui vont être livrés aux croyances de ces pauvres enfants, de nouvelles armes leur sont nécessaires ; c'est à nous de les leur fournir. Parents chrétiens, si ces retraites vous demandent des sacrifices de temps et d'argent, vous les ferez généreusement. Le service militaire de vos enfants vous en demandera bien d'autres ; c'est le sacrifice que vous ferez pour la retraite qui sera le plus méritoire et le plus lucratif de tous, et il ne saurait être compensé par aucun autre.

Quelques-uns diront peut-être, en face des ruines qui s'accumulent : « Est-ce bien le temps de faire des retraites? » — « Oui, répondrons-nous avec la *Semaine religieuse* de Rennes, jamais elles n'auront été plus utiles. Bénissons le Ciel qui permet qu'elles puissent encore exister à cette heure. Les négliger, les abandonner serait peut-être le motif de nouvelles épreuves, et d'autres catastrophes.

» Au lieu de gémir sans cesse, usons donc de nos libertés et montrons à ceux qui nous méprisent parce qu'ils nous ignorent, quelles réserves puissantes de foi et de conviction nous permettront de dire jusqu'au bout et quoi qu'il arrive : *C'est pour la France, parce que c'est pour Dieu !* »

Pèlerinage de Lourdes. — Le 25e Pèlerinage du diocèse de Quimper et de Léon à Notre-Dame de Lourdes va partir dimanche prochain ; les pèlerins, répartis en cinq trains, sont au nombre de 2.910.

Ceux qui ont le regret de ne pouvoir les accompagner à la Grotte bénie les suivront du moins par la pensée et leur demeureront, toute la semaine, profondément unis de cœur, dans les mêmes sentiments de foi et de confiance en la Mère de Dieu. Et c'est ainsi que la grande famille du diocèse ne formera qu'une voix pour intercéder auprès de la Vierge Immaculée en faveur de la Bretagne, de la France et de l'Eglise.... Jamais nous n'avons eu plus besoin de prières, et nulle part on ne prie mieux qu'à Lourdes, à la Grotte de la céleste apparition. Pèlerins de fait ou de désir, prions de tout notre cœur ; nos besoins personnels, ceux de nos familles, ceux du pays nous y invitent. Et les malades, qu'un espoir de soulagement attire vers les piscines miraculeuses où tant d'infirmes ont trouvé la santé vainement demandée à la science, les malades nous supplient de ne pas les oublier.

Comme nous le disons plus haut, à la Cathédrale de Saint-Corentin, une messe sera dite et des prières récitées chaque matin, durant le pèlerinage, en union avec les cérémonies de Lourdes ; nous espérons que les fidèles viendront, plus nombreux encore que les années précédentes, prendre part à ces pieux exercices. Et le « pèlerinage spirituel » se fera, nous n'en doutons point, dans plusieurs autres paroisses, dans les communautés et dans de nombreuses familles.

Nous rappelons que Mgr l'Evêque autorise à réciter publiquement les prières de l'Itinéraire, *In viam pacis*, et à donner la bénédiction du T. Saint-Sacrement, dimanche 17 Septembre, pour attirer la protection de Dieu sur le pèlerinage. Pour y associer le diocèse tout entier, il est dans les intentions de Sa Grandeur que les prières indiquées soient faites même dans les paroisses qui ne fournissent pas de pèlerins.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

†

Le Comité directeur désire que les croix et bannières soient nombreuses à Lourdes. Il recommande instamment aux ecclésiastiques de porter leur habit de chœur.

Les insignes et les manuels de cantiques seront distribués, après le départ des trains, lorsque les compartiments seront au complet.

M. Henry, recteur du Guilvinec, est chargé de la direction du chant.

Les cartes d'inscription adressées aux pèlerins indiquent, *avec le numéro de leurs compartiments respectifs*, les heures de départ et les arrêts aux principales stations. Nous en donnons le tableau général ci-après, pour permettre aux lecteurs de la *Semaine religieuse* de suivre plus facilement les pèlerins :

STATIONS	Premier Train	Deuxième Train	Troisième Train	Quatrième Train	Cinquième Train
		17 Sept.	*17 Sept.*	*17 Sept.*	*17 Sept.*
Landerneau. *Départ.*	» »	2 27 s.	3 35 s.	4 10 s.	5 6 s.
Dirinon	» »	2 46	3 58	4 39	5 25
Daoulas	» »	2 59	4 10	4 51	5 37
Hanvec	» »	3 17	4 25	5 6	5 52
Quimerc'h	» »	3 34	4 43	5 24	6 10
Pont-de-Buis	» »	3 45	4 54	5 35	6 25
Châteaulin	» »	3 57	5 6	5 48	6 37
Quéménéven	» »	4 21	5 30	6 15	7 1
Quimper . . *Arrivée.*	*17 Sept.*	4 45	5 58	6 39	7 25
— . . *Départ.*	3 15 s.	5 40	6 30	7 10	8 »
Saint-Yvi	3 34	5 58	6 48	7 28	8 18
Rosporden	3 49	6 14	7 4	7 44	8 34
Bannalec	4 7	6 34	7 24	8 4	8 54
Mellac-Le Trévoux	4 19	6 48	» »	» »	» »
Quimperlé	4 28	6 57	7 47	8 27	9 17
Gestel	» »	7 15	» »	» »	» »
Lorient	4 56	7 29	8 19	8 59	9 50
Hennebont	5 12	7 46	» »	» »	» »
Auray	5 46	8 22	9 12	9 52	10 42
Vannes	6 19	8 54	9 43	10 24	11 16
Questembert	» »	9 35	» »	» »	» »
					18 Sept.
Redon	7 33	10 9	10 58	11 39	12 29 m.
		18 Sept.	*18 Sept.*	*18 Sept.*	
Nantes . . . *Arrivée.*	9 42	12 20 m.	1 10 m.	1 43 m.	2 25
— . . . *Départ.*	10 25	12 30	1 25	2 »	2 36
	18 Sept.				
Bordeaux. . *Arrivée.*	8 39 m.	11 8	11 45	1 9 s.	2 42 s.
— . . *Départ.*	8 55	11 35	12 25 s.	1 24	3 »
Morcenx . . *Arrivée.*	11 47	» »	» »	» »	» »
— . . *Départ.*	12 10 s.	» »	» »	» »	» »
Tarbes . . . *Départ.*	5 »	» »	» »	» »	» »
Lourdes . . *Arrivée.*	5 50	7 10 s.	8 20	9 »	10 45 s.

Plusieurs pèlerinages se trouveront à Lourdes en même temps que celui de Quimper. En voici la liste, d'après le *Journal de la Grotte* :

13-19 Septembre : Pèlerinage du Luxembourg belge et des régions limitrophes (2 trains).
13-20 — Pèlerinage dauphinois.
16-19 — Pèlerinage d'un groupe piémontais.
16-22 — Pèlerinage national belge (7 trains).
18-22 — Pèlerinage diocésain de Soissons (2 trains).
— — Pèlerinage diocésain de Rouen (3 trains).
19-21 — Pèlerinage diocésain d'Angoulême (2 trains).

Nécrologie. — M. PÉRON, *vicaire à Châteauneuf.* — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Péron, vicaire à Châteauneuf-du-Faou, décédé le 9 Septembre, dans sa 32e année.

Né à Saint-Pol de Léon le 12 Février 1874, ordonné prêtre le 25 Juillet 1899, M. Péron (Joseph) fut d'abord vicaire à Combrit (12 Mai 1900), puis à Châteauneuf (16 Mai 1904). Dans l'une et l'autre paroisse, il gagna en peu de temps l'estime et l'affection de tous par sa bonté délicate, sa douceur et son zèle. Mais, depuis plusieurs années, il souffrait d'un mal qui ne pardonne point et, après six mois de vives souffrances, il s'est éteint doucement le samedi 9 Septembre, édifiant tous ceux qui l'entouraient par sa patience et sa résignation à la volonté de Dieu.

Sa mort est un deuil pour les paroissiens de Châteauneuf ; sur les lèvres de tous on n'entend que le même éloge : « Quelle perte ! il était si bon ! » Aussi, dimanche, l'église était-elle à peine suffisante pour contenir la foule venue — ainsi que 26 prêtres des environs — assister à une première cérémonie funèbre qui a eu lieu à 4 heures du soir. Plusieurs ont veillé toute la nuit près du cercueil qu'on avait laissé dans l'église ; le lendemain, après un service et la messe, chantée par M. le Recteur de Saint-Goazec, un cortège nombreux, malgré la pluie battante, a encore accompagné jusqu'à la gare le corps du regretté M. Péron.

L'inhumation a eu lieu à Saint-Pol-de-Léon, lundi à 3 heures, au milieu d'une assistance de plus de 40 ecclésiastiques et d'un grand nombre de parents et d'amis.

R. I. P.

Un service d'Octave pour le repos de l'âme de M. Péron sera célébré à Châteauneuf, jeudi prochain, 21 Septembre, à 10 heures.

LE CONQUET. — **Avis de service anniversaire.** — On nous prie d'annoncer qu'un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Alexis Taniou, clerc minoré, sera célébré au Conquet, le jeudi 28 Septembre, à 10 heures.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Succès aux examens. — On nous communique la note suivante qui donne les résultats définitifs obtenus aux derniers examens par le pensionnat Notre-Dame de Bonne-Nouvelle à Lambézellec :

« 43 élèves ont obtenu le certificat primaire ;
5 ont obtenu le brevet élémentaire ;
9 sont reçus dans les mécaniciens de la Marine ;
3 ont été reçus ouvriers mécaniciens ;
2 ont subi avec succès l'examen des Postes et Télégraphes. »

Ces chiffres, qui se passent de tout commentaire, sont la meilleure réponse aux accusations « d'infériorité »... que certains journaux continueront à lancer contre nos établissements libres.

Concarneau. — **Congrès de l'Association Bretonne.** — Ainsi que nous l'avions annoncé, l'Association Bretonne a tenu son 45e Congrès annuel, à Concarneau, du 4 au 9 Septembre. Nous n'avons aucunement l'intention de donner ici même le résumé le plus succinct des questions traitées, toutes fort intéressantes au point de vue de l'Archéologie, de l'Histoire ou de l'Agriculture ; nous tenons cependant à dire un mot des cérémonies religieuses prévues au programme, et de la part qu'ont prise aux travaux quelques uns de nos confrères du diocèse.

Après la messe du Saint-Esprit, célébrée en l'église paroissiale, le lundi 5 Septembre, M. Orvoën, curé-doyen de Concarneau, en termes pleins d'à-propos, souhaita la bienvenue aux congressistes, les félicitant de ce que, à la différence des esprits faux ou pervers, au lieu de rêver de tout détruire sous prétexte d'améliorer, ils savaient, comme le père de famille de l'Evangile, « tirer de leur trésor des choses anciennes et des choses nouvelles », se servant des lumières que donne l'étude du passé pour préparer les améliorations de l'avenir ; en faisant mieux connaître la Bretagne, ils font aimer davantage son passé, avec ses traditions de foi religieuse et patriotique.

A la séance d'ouverture, M. le comte Lanjuinais, député du Morbihan, directeur général de l'Association, donna lecture d'une lettre de Mgr l'Evêque de Quimper exprimant ses vifs regrets de ne pouvoir venir saluer les membres du Congrès ; M. de Palys, président de la section d'Archéologie, félicita le diocèse de Quimper et de Léon « d'avoir à sa tête un évêque qui a su protéger les superbes monuments que la foi du peuple breton a élevés si nombreux dans le Finistère et leur mobilier artistique, qui a créé un bulletin archéologique pour dresser l'inventaire de ces richesses, fondé un cours d'archéologie au grand séminaire et surtout confié ce cours à M. l'abbé Abgrall, le sauveur et le protecteur de tant d'églises du diocèse. Il est vrai que Monseigneur a autour de lui de savants ecclésiastiques comme MM. les chanoines Peyron, Thomas, Abgrall, M. l'abbé Favé », etc.

Ceux qui étaient l'objet de ces éloges les ont, de nouveau, mérités par les remarquables travaux qu'ils ont présentés au cours des séances suivantes. Ces études seront publiées, dans le compte-rendu spécial du Congrès ; nous n'en donnerons donc qu'une simple énumération :

M. le chanoine Peyron : mémoire sur la « légende de S. Théleau et son culte », spécialement la procession de la Pentecôte à Landeleau, « Troménie » qui dure depuis 7 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir ;

M. le chanoine Abgrall, outre une conférence avec projections sur les monuments bretons qui a si vivement intéressé les nombreux assistants, a lu une étude sur « les voies romaines et le *Tro Breiz* », chemin suivi durant quatre ou cinq siècles par les nombreux pèlerins aux sanctuaires des « Sept Saints de Bretagne » et semé pour leur usage d'hôpitaux, d'hôtelleries, de chapelles et d'églises ;

M. l'abbé A. Favé, avec sa verve coutumière et son originalité de bon aloi, a présenté quatre mémoires des plus intéressants, dont nous citerons seulement deux : l' « étude sur M. Marigo », l'auteur de la Vie des Saints en breton, et une enquête sur la misère dans l'Evêché de Léon, ses causes et les moyens de la combattre qui furent ordonnés en 1774 par Mgr de Lamarche, dernier évêque de Léon, celui qui, pour avoir propagé la culture des pommes de terre dans le pays de Saint-Pol, fut surnommé par le peuple : *eskob ar patatez*. . . . . .

Le vendredi 8 Septembre, veille de la clôture du Congrès, une messe a été dite pour les membres défunts de l'Association Bretonne.

Saint-Brieuc. — **Mgr Dubourg à Loguivy-Plougras.** — On sait chez nous combien Mgr Dubourg, évêque de Moulins, est attaché à la Bretagne, son pays d'origine. C'est avec bonheur qu'il vient, tous les ans, se reposer de ses fatigues et oublier un moment les soucis du ministère épiscopal à Loguivy-Plougras, sa paroisse natale. Cette année, s'y trouvant au moment du Pardon (27 Août), il a bien voulu accepter de chanter la messe et de prêcher pour cette solennité.

« Après l'Evangile, lisons-nous dans la *Semaine Religieuse* de Saint-Brieuc, le Pontife célébrant répondant à l'attente des flots de fidèles, leur a adressé dans la langue maternelle, qu'il parle avec une pureté incomparable, les leçons et les conseils que leur eût donnés, disait-il, saint Emilion, leur patron bien-aimé.

» Pour goûter tout le charme de la parole si chaude et si pénétrante de Monseigneur de Moulins, il faut l'avoir entendue ; je n'essayerai donc pas d'analyser son discours. Mais je ne puis passer sous silence une inspiration heureuse que les traités d'éloquence n'enseignent pas.

» Parlant des chefs de famille, tous bons chrétiens, qui, il y a cinquante ans, étaient les principaux personnages de Loguivy et

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dont il voyait les places vides dans l'église, il s'est mis à proclamer leurs noms et parfois leurs surnoms.

» Parmi les fils et les filles de ces chers disparus, les uns souriaient avec fierté, les autres pleuraient ; tous les auditeurs se sentaient émus et disposés à féliciter l'orateur d'avoir trouvé dans son cœur une manière si délicate de dire à ses compatriotes que s'il se souvient des vivants, il n'oublie pas les morts. »

Saint-Pol-de-Léon. — Nous avons reçu, trop tard pour pouvoir l'insérer dans le présent numéro, un beau compte-rendu de la fête des 2 et 3 Septembre à Saint-Pol-de-Léon. Nous le publierons la semaine prochaine.

LA BÉATIFICATION DE CHARLES DE BLOIS

Duc de Bretagne.

L'article si remarquable de Dom Alphonse Guépin, que nous avons publié dans nos précédents numéros (1), a fait connaître les différentes phases de la Cause de Charles de Blois et la manière dont elle a reçu du Saint-Siège sa solution définitive. La Congrégation plénière des cardinaux, tenue à Rome le 9 Novembre 1904, après avoir procédé à l'examen de cette Cause, a sanctionné la légitimité du culte immémorial rendu au saint prince breton, l'admettant par là au rang et aux privilèges des Bienheureux reconnus par l'Eglise.

Cette décision, après avoir été confirmée par le Souverain Pontife, a fait l'objet d'un Décret spécial que nous publions aujourd'hui pour terminer cette étude sur le Bienheureux Charles de Blois.

DÉCRET pour le diocèse de Blois ou de Saint-Brieuc portant confirmation du culte rendu de temps immémorial au vénérable serviteur de Dieu Charles de Blois, duc de Bretagne, appelé Bienheureux.

Charles de Blois, duc de Bretagne, né l'an 1320, s'engagea dès sa prime jeunesse dans le sentier de la vertu et y fit de constants progrès jusqu'à la fin. Supérieur aux richesses et aux honneurs, il fit toujours passer les règles de l'austérité chrétienne avant les avantages de sa famille. Assidu à la prière, il avait l'habitude d'entendre plusieurs messes dans la chapelle de son château, de chanter et de réciter tout l'office divin avec les Frères Mineurs, ses chapelains. D'une haute intelligence, il s'adonnait avec zèle à l'étude des lettres et des sciences honnêtes ; la bonté remarquable

(1) Voir la *Semaine religieuse* des 25 Août, 1er et 8 Septembre 1905.

de son cœur le faisait venir avec une charité rare au secours des pauvres et des malades. Dans sa jeunesse, toujours humble, il suivait la volonté des autres plutôt que la sienne. Et comme pendant sa vie et après sa mort, la renommée générale célébrait l'excellence des vertus du serviteur de Dieu, le B. Urbain V, écoutant avec faveur de nombreuses et instantes demandes exposées en consistoire, donna par lettres apostoliques du 16 des kal. de Septembre, l'an 1369, à l'évêque de Bayeux et aux abbés du grand monastère de Tours et de Saint-Aubin d'Angers, mandat d'informer sur la sainteté de vie, les vertus et les miracles du Serviteur de Dieu. Ce mandat, Grégoire XI, le successeur de ce saint Pontife, le confirma par de nouvelles lettres envoyées le 17 des kal. de Février 1371 ; et il fut effectivement rempli, comme le constatent les actes du procès rédigés la même année 1371 et gardés aux archives du Vatican. Sur cette cause le silence se fit très longtemps, pendant près de cinq siècles ; mais la croyance en la sainteté du Serviteur de Dieu n'en persista pas moins, ainsi que son culte. Enfin, l'an 1892, un Indult apostolique permit de reprendre en l'état cette même cause. Des Lettres Rémissoriales et Compulsoriales furent adressées aux évêques de Blois et de Saint-Brieuc, pour que dans la Curie de chaque diocèse fussent faites des informations apostoliques sur le culte rendu de toute antiquité au susdit vénérable Serviteur de Dieu. Ces informations eurent lieu, et l'on y tint compte même du procès apostolique d'Angers fait en l'année 1371.

A ce procès furent produites de nombreuses preuves du culte immémorial, ecclésiastique et public, rendu au Vénérable Charles de Blois, avant et après l'époque d'Urbain jusqu'à nos jours. Après les avoir étudiées, les juges subdélégués dans les procès apostoliques de Blois et de Saint-Brieuc rendirent une sentence affirmative sur le culte immémorial cité plus haut, concernant le vénérable Serviteur de Dieu. Tous ces actes juridiques furent portés à Rome et soumis à l'examen et au jugement de la Congrégation des S. Rites. Sur les instances du Rév. Remi Porcher, chanoine de l'Eglise de Blois et postulateur de la cause, qui exposa les vœux ardents des RR. Evêques, du clergé et du peuple des diocèses de Blois et de Saint-Brieuc, l'Eminentissime et Révérendissime Seigneur Vincent Vannutelli, évêque de Préneste et Ponent ou rapporteur de la cause, dans l'assemblée ordinaire de la Congrégation des S. Rites réunie au Vatican le jour ci-dessous indiqué, proposa la discussion du doute suivant :

« *Les sentences des Juges subdélégués par les R. R. Évêques de Blois et de Saint-Brieuc, sur le culte rendu de temps immémorial au susdit serviteur de Dieu, ou sur les cas d'exception des décrets du Pape Urbain VIII, de sainte mémoire, doivent-elles être confirmées dans le cas et pour le but dont il s'agit ?* »

Les Eminentissimes et Révérendissimes Pères préposés à la garde des S. Rites, après le rapport de l'Em. Cardinal Ponent lui-même et la déposition de vive voix et par écrit du R. P. Alexan-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dre Verde, promoteur de la Sainte Foi, furent d'avis de répondre : *Affirmativement, c'est-à-dire que ces sentences doivent être confirmées s'il plait au Saint-Siège.* Le 19 Nov. 1904.

Rapport de toutes ces choses ayant été fait à N. T. S. Père le Pape Pie X par l'intermédiaire du Soussigné Cardinal, Pro-Préfet de la Congrégation des S. Rites, Sa Sainteté a ratifié et confirmé le rescrit de cette même S^te^ Congrégation, le 14 Décembre de la même année.

ALOISIUS, Card. TRIPEPI,
Pro-Préfet de la S. R. C.

† Place du Sceau.

† DIOMÈDE PANICI, Archevêque de Laodicée,
Secrétaire de la S. R. C.

Ecole d'Agriculture d'Hennebont.

M. Ad. Graff, secrétaire général de l'Union des syndicats agricoles du Morbihan, fils du général si avantageusement connu, et M. le chanoine Le Moing, curé-doyen d'Hennebont, viennent de créer une œuvre de la plus haute importance : l'Ecole d'Agriculture d'Hennebont.

Cet établissement, fondé dans le but de donner aux élèves, qui seront nombreux, nous en avons la certitude, les connaissances théoriques et pratiques pour la culture raisonnée du sol, en Bretagne et dans l'Ouest de la France, est situé sur le bord du Blavet, à 300 mètres de la gare d'Hennebont, sur la grande ligne de Nantes à Brest.

Cette école s'adressera spécialement : 1° *aux jeunes gens de familles aisées* qui devront un jour prendre en main la direction de vastes domaines ; 2° *aux fils de cultivateurs-propriétaires* qui se proposent de cultiver les champs de leurs pères ; 3° *aux fils de fermiers et de métayers* qui ont la bonne inspiration de ne pas abandonner leur village ou qui voudraient obtenir une place de régisseur dans une exploitation importante.

L'enseignement correspondra au but que l'on veut obtenir, et comprendra, outre des études complémentaires ou supérieures de Français, tout ce qui concerne l'Agriculture théorique et pratique.

Les cours auront une durée normale de trois ans. On n'admettra que des élèves ayant au moins 13 ans.

Il y aura, à l'Ecole, trois sections bien distinctes : les élèves de la première payeront 1,000 fr. par an, en chambre particulière ou 750 fr. en dortoir spécial ; ceux de la seconde, 450 fr. ; et enfin ceux de la troisième 100 fr. par an. La maison n'admettra que des internes.

(Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. l'abbé PLANTÉ, directeur.)

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le vendredi 8 Septembre, fête de la Nativité de la Sainte Vierge, Pie X a reçu le cardinal Gotti, préfet de la Propagande, et a donné audience spéciale à plusieurs évêques américains et anglais.

La veille, le Pape avait travaillé avec le cardinal della Volpe, préfet de l'économat de la Propagande, et a donné audience à divers prélats, résidant à Rome.

La plupart des ministres étrangers sont encore en vacances et, vendredi étant fête de la Sainte Vierge, le cardinal secrétaire d'Etat n'a pas interrompu sa villégiature et n'est pas rentré à Rome pour les audiences ordinaires du vendredi.

— Le cardinal Raphaël Pierroti, de l'Ordre des Dominicains, vient de mourir après une longue maladie. Il avait été curé de l'église de la Minerve, dans la Ville Eternelle, et maître des Sacrés-Palais.

Créé cardinal en 1896, il faisait partie de plusieurs Congrégations, dont celle de la Propagande pour les affaires de rite oriental. Il était âgé de 69 ans.

C'est le sixième cardinal qui meurt depuis l'avènement de Pie X, y compris le cardinal espagnol Herrero, décédé quelques jours après le conclave, au Vatican même.

— Nous avons annoncé dans notre dernier numéro que le catéchisme romain élaboré par une commission spéciale, nommée par le Pape, avait été tiré à 30,000 exemplaires.

La commission a fait commencer la distribution, après avoir offert le premier exemplaire à Sa Sainteté.

En dehors de ce catéchisme, on fera encore un résumé pour les tout jeunes enfants et un autre pour la section inférieure des écoles primaires.

— Des tremblements de terre, qui viennent de se produire dans le Sud de l'Italie, ont causé d'immenses désastres, faisant des milliers de victimes.

Le Saint-Père a fait télégraphier à l'Evêque de Monteleone, dont le diocèse a été particulièrement éprouvé, ses paternelles condoléances : « Il prie Dieu, dit-il, d'essuyer par sa grâce tant de larmes et bénit, avec affection, le pasteur consterné et son troupeau ».

Le Pape et la situation religieuse en France. — Le correspondant d'un journal catholique à Rome écrit : « Le Souverain Pontife continue à tout écouter, il ne dit rien et ne peut rien dire avant que la loi n'ait été promulguée. Les évêques fran-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

çais sont déjà presque tous venus ; d'autres se disposent à partir pour porter au Souverain Pontife l'expression de leurs craintes, et témoigner que prêtres et fidèles ne forment qu'un seul corps admirablement uni. Un schisme est impossible dans l'Eglise de de France : on ne trouverait pas un évêque pour marcher à sa tête, pas de fidèles pour en faire le peuple. Par contre, il y aura, c'est à prévoir, des tentatives schismatiques partielles. Il y en a actuellement à ma connaissance trois ou quatre cas ; ils seront plus nombreux quand il y aura, avec la bienveillance sympathique du gouvernement et l'appui du directeur de la police des cultes, une association cultuelle fondée par des francs-maçons pour donner aux dissidents les biens des catholiques. L'évêque réclamera en vertu de l'article 4, mais son recours sera examiné au Conseil-d'Etat qui donnera raison au curé.... Voilà le seul danger immédiat qu'ait à redouter l'Eglise de France. Mais ces tentatives, d'abord seront isolées, ensuite tomberont vite sous le mépris public et feront ressortir l'admirable unité des catholiques français groupés autour de leurs prêtres et rattachés par leurs évêques au Siège apostolique. »

Associations cultuelles. — Sous ce titre, le *Bulletin religieux* du diocèse de Reims publie la note suivante :

« Nosseigneurs les évêques, dans leurs lettres ou leurs entretiens avec leur clergé, au cours de ces dernières semaines, ont signalé les inconvénients très graves des *Associations cultuelles*, prévues par la loi de Séparation. Une note de Mgr l'Évêque de Marseille, parue samedi, envisage même le cas « où le Souverain Pontife les déclarerait inacceptables, comme reposant sur un principe schismatique ». Dans ces conditions, quand les membres de l'épiscopat croient devoir formuler de telles craintes, ou émettre de si expresses réserves, on a lieu d'être surpris de voir des écrivains catholiques résoudre cette grave question comme si elle était de leur compétence, prôner hardiment, dans leurs discours et leurs écrits, la création d'associations cultuelles, et imaginer toute une organisation paroissiale nouvelle basée sur ces associations. Il serait si simple, cependant, de laisser la parole à ceux qui ont autorité pour la prendre, d'imiter leur silence quand ils jugent à propos de le garder, et d'attendre en paix la ligne de conduite que le Souverain Pontife tracera, au moment opportun, au clergé et aux fidèles de France ! »

Une enquête malheureuse. — Nous lisons dans la *Croix* de Paris :

« Une revue rédigée par des catholiques croyants et pratiquants, la *Quinzaine*, a ouvert une enquête sur ce sujet : « Qu'est-ce qu'un dogme ? » Elle a posé la question dans des conditions telles, que le dogme se trouve à moitié détruit par les explications au moyen desquelles, sous prétexte de le rendre plus accessible, on l'amoindrit et on voudrait presque le faire disparaître. Et il s'est

trouvé que l'enquête étant ainsi présentée, beaucoup d'hommes dont l'intervention était indiquée pour préciser, suivant l'enseignement traditionnel, ce qu'est le dogme, ont jugé qu'il ne leur convenait pas de répondre dans la revue même.

Les *Etudes*, l'*Ami du clergé*, le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, la *Revue biblique* et d'autres revues, sans doute, ont fait des articles et montré le danger et l'inadmissibilité de l'explication suggérée. Mais dans la *Quinzaine* même, les réponses insérées constituent un ensemble tel, que l'impression qui en ressort est douloureuse pour la foi traditionnelle.

» Contre cette impression, c'est un devoir de prévenir le grand public catholique.

» Le dogme est un ensemble de vérités que nous croyons parce que Dieu a daigné nous les révéler : nous le répétons et ne cesserons de le répéter, chaque jour, en cette formule de la prière chrétienne qu'est l'acte de foi.

» Le dogme, tout en étant impuissant à exprimer, dans leur précision infinie, l'être et les opérations de Dieu, nous enseigne à leur sujet et nous impose à croire quelque chose de positif, et, avec tous les siècles, nous le croyons ; nous nous inclinons joyeux en répétant : *Credo*, je crois.

» Le dogme est le principe directif de notre vie morale, et nous prions Dieu de nous aider à nous y conformer toujours.

» La foi dépasse notre conception humaine, la grâce divine peut se servir de tous les moyens pour appeler les âmes par de simples attraits ou par des arguments purement personnels, mais elle repose cependant, comme l'affirme le Concile du Vatican, sur de réels et probants motifs de crédibilité.

» Voilà la croyance chrétienne indubitable. Tenons-nous y sans faiblesse.

» Nous devions faire cet article pour tenir nos lecteurs au courant, leur signaler un grave péril et les mettre en garde contre des erreurs qui ont tendance à s'insinuer partout.

» Nous regrettons que les auteurs de l'enquête n'aient pas compris qu'il ne leur appartenait pas de l'entreprendre. »

POITIERS. — **Congrès sacerdotal d'œuvres.** — Mgr l'Evêque de Poitiers convoque son clergé pour un congrès sacerdotal d'œuvres qui aura lieu dans la ville épiscopale les lundi, mardi et mercredi 18, 19 et 20 Septembre prochain.

« Vous n'ignorez pas, dit le prélat, que des réunions semblables se sont déjà tenues avec beaucoup de succès et de profit dans bon nombre de diocèses. Au moment où la persécution menace de désorganiser l'Eglise en France, il paraît bien nécessaire que les prêtres unissent leurs efforts et mettent en commun leurs initiatives pour chercher les meilleurs moyens de pourvoir au salut des âmes.

» Telle est la raison d'être et tel sera le but de ce congrès auquel vous êtes conviés. »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le congrès sacerdotal de Poitiers aura pour objet d'étudier en commun les diverses formes d'apostolat par la presse, les œuvres de jeunesse et les œuvres sociales.

Toujours la proscription ! — Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Rennes :

« Le vendredi 1er Septembre, les Ursulines, établies à Vitré depuis 1679, c'est-à-dire depuis 226 ans, sont condamnées à sortir de leur propre maison. Leur crime a été de former, pendant ces deux siècles, un nombre immense de femmes chrétiennes et vertueuses. Il n'en faut plus, de vertus ; il n'en faut plus, de religion chrétienne. Rien que le bloc et les péchés capitaux..... »

Il nous est impossible de signaler les innombrables départs des Frères et des Religieuses qui mettent en deuil les divers points du pays. Les journaux sont pleins de ces exodes douloureux qui excitent l'indignation de tous les honnêtes gens.

BIBLIOGRAPHIE

C'est grâce aux Sacrements que le don de Dieu a sa pleine efficacité pour l'âme humaine. Les sacrements apportent la douceur, la paix, la résignation, l'espérance... Ils sont le viatique nécessaire à notre salut dans la vie éternelle. Connaissons donc les sacrements ! — Aucun livre ne les fera mieux connaître que le clair, concis et cependant substantiel traité dont M. Désers vient d'enrichir la série de ses ouvrages d'apologétique, « modèles fort appréciés », dit S. E. le Cardinal Archevêque de Paris.

Les Sacrements, un volume in-12, **2 fr. 50.**
Paris. — Librairie Poussielgue, 15, rue Cassette.
Librairie J. Salaün, Quimper.

L'ACTION POPULAIRE. — N° 76. — **L'art doit-il être populaire ?** — H.-J. LEROY. — Oui, répond sans hésiter H.-J. Leroy et après avoir fortifié son opinion par les indications de la Providence, par les coutumes de l'Eglise, il demande à la littérature, à l'architecture, à la peinture .. d'embellir, de réjouir, d'assainir la vie des humbles et de l'élever.

L'exemplaire : **0,25** centimes *franco*. — L'abonnement à la 4me série en cours de publication (N° 73 à 96) : **5** francs. — *Conditions de faveur pour la propagande*.

En vente dans les principales librairies.

« ROME »

Sommaire du N° du 8 Septembre 1905.

TEXTE : La France révolutionnaire et le Saint-Siège sous la Constituante et la Législative. — Les appartements du Saint-Père. — Les merveilles eucharistiques à Lourdes. — La basilique de Saint-Paul hors les murs. — Chronique. — Décret concernant l'édition et l'approbation des livres de chant grégorien. — Les catholiques italiens et le Saint-Père.

ILLUSTRATIONS : 19 gravures.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. **Vendredi 22 Septembre 1905.** N° 38.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Congrégations Romaines : Décisions récentes.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Communiqué de l'Evêché ; Pèlerinage de Lourdes ; Retraite ; Saint Pol de Léon : Fête de la Translation des Reliques de S. Pol-Aurélien ; Le Folgoat : Pardon du 8 Septembre 1905 ; Bibliographie bretonne.

III. — *Nouvelles du Monde catholique :* Rome ; Paris ; Un essai de Séparation ; Strasbourg ; Nancy.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 24 Septembre. — 15e Dimanche après la Pentecôte. Notre-Dame de la Merci. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 25. — De la férie. — Ou Office votif des Sts Anges ; semi-double. Blanc.

Mardi, 26. — S. Cyprien et Ste Justine, Martyrs. Simple. — Ou Office votif des Sts Apôtres ; semi-double. Rouge.

Mercredi, 27. — S. Cosme et S. Damien, Martyrs. Semi-double. Rouge.

Jeudi, 28. — S. Wenceslas, Martyr. Semi-double. Rouge.

Vendredi, 29. — S. MICHEL, ARCHANGE. Double de 2e classe. Blanc.

Samedi, 30. — S. Jérôme, Docteur. Double. Blanc.

Dimanche, 1er Octobre. — 16e Dimanche après la Pentecôte. SOLENNITÉ DU S. ROSAIRE.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Kerlouan	22-27 Septembre.
Loctudy	28-30 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CONGRÉGATIONS ROMAINES

Décisions récentes.

I. Liturgie. — Par un décret sous forme de réponse à l'évêque d'Alicante et en date du 30 Mai 1905, la Sacrée Congrégation des Rites vient de réprouver une fois de plus l'usage de *l'étole pour l'officiant à vêpres*, et cela malgré une coutume plus de deux fois centenaire, puisqu'elle remontait à l'année 1626. La même Congrégation, dans un décret général du 7 Septembre 1816, avait déjà appelé cette pratique *un abus que les Ordinaires des lieux devaient absolument abolir*, et un autre décret du 29 Novembre 1901 n'en excepte même pas le cas où les vêpres sont chantées devant le Saint-Sacrement exposé.

Le décret d'Alicante, dont il est parlé ci-dessus, rappelle de plus, car c'était aussi la pratique, que l'on ne peut ni prendre, ni quitter la chape quand on est déjà au chœur ; d'où il résulte que l'usage de prendre la chape pour entrer au chœur, de la déposer après l'intonation du premier psaume et de la reprendre à *Magnificat* pour l'encensement est également condamné.

Toutes les fois que l'on veut encenser à *Magnificat*, il faut donc prendre la chape dès le commencement des vêpres, comme le dit positivement le décret du 5 Février 1895, pour ne la quitter qu'à la fin des vêpres et à la sacristie.

II. Indulgences. — Le Souverain Pontife a daigné accorder :

a) Une indulgence de 300 jours à tous les fidèles qui réciteront dévotement la prière suivante au commencement de la messe à laquelle ils doivent assister ;

b) Une indulgence plénière une fois le mois à ceux qui, confessés et communiés, réciteront ladite prière tous et chacun des jours de fête au commencement de la messe d'obligation :

« Père Eternel, je m'unis aux intentions et aux sentiments de Marie, Mère de douleurs, au Calvaire, et je vous offre le sacrifice que votre divin Fils vous fit de lui-même sur la Croix et qu'il renouvelle maintenant sur ce saint autel :

» 1° Pour vous adorer et vous rendre l'honneur qui vous est dû, reconnaissant votre souverain domaine sur toutes choses, la dépendance de toutes les créatures de votre puissance, et proclamant que vous êtes notre unique et dernière fin ;

» 2° Pour vous remercier des innombrables bienfaits que nous avons reçus de vous ;

» 3° Pour apaiser votre justice irritée par tant de péchés, et vous en offrir une digne satisfaction ;

» 4° Pour obtenir grâce et miséricorde pour moi, pour...., pour les affligés et les malheureux, pour les pauvres pécheurs, pour le monde entier et pour les âmes du Purgatoire. »

Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**
II. — **Les écoles chrétiennes.**
III. — **Missions.** — LE TRÉHOU, du 17 au 30 Septembre. Président, la 2e semaine, M. Couloigner, chapelain à Plougonven.
— PENCRAN, du 24 Septembre au 7 Octobre. Président, la 1re semaine, M. le chanoine Godec, curé-doyen d'Elliant.
— GOUESNOU, du 1er au 14 Octobre. Président, la 1re semaine, M. Le Jacq, curé-doyen de Crozon.
— PLOUGAR, du 1er au 15 Octobre. Président, la 1re semaine, M. Quiniou, curé-doyen de Carhaix.
— LANGOLEN, du 1er au 14 Octobre.
IV. — *a)* **Retraites.** — MORLAIX *(La Salette)*, retraite bretonne pour les femmes, du 24 au 30 Septembre.
— LESNEVEN, retraite bretonne pour les femmes, du 7 au 14 Octobre.
— QUIMPERLÉ, retraite bretonne pour les femmes, du 8 au 14 Octobre.

b) **Retraites de soldats :**
QUIMPERLÉ : du 26 au 30 Septembre.
LESNEVEN : 2e retraite, du 26 au 30 Septembre.
QUIMPER : 2e retraite, du 26 au 30 —

Offices extraordinaires.

Quimper. — Église de Saint-Mathieu. — Dimanche prochain, 24 Septembre, solennité de saint Mathieu, fête patronale de la paroisse. Les messes sont aux heures ordinaires ; la grand'messe, à *10 heures*, sera chantée par M. Hascoët, recteur d'Ergué-Gabéric.

A 2 *h.* 1/2, vêpres suivies du sermon par M. Drogou, recteur de Loc-Maria, et de la bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

Communiqué de l'Evêché. — I. Les exercices du Mois du Rosaire doivent avoir lieu, comme les années précédentes, pendant le mois d'Octobre, conformément aux prescriptions de Léon XIII d'illustre et sainte mémoire. Jamais, à coup sûr, les chrétiens n'eurent de motifs plus pressants de recourir à Marie par la dévotion et la formule de prière qu'Elle a elle-même désignée comme moyen de salut, dans des circonstances également critiques. Il faut donc que les pieuses réunions du Rosaire soient suivies partout avec plus d'assiduité et de ferveur que jamais.

Monseigneur l'Evêque maintient et renouvelle à cet égard les ordonnances qui suivent ; elle devront être

Archives diocésaines de Quimper et Léon

publiées au prône, *Dimanche prochain*, avec l'annonce des exercices du Mois du Rosaire et les indulgences qui y sont attachées.

Article 1er. — Le **Dimanche 1er** Octobre, la fête du Saint Rosaire, annoncée la veille au son des cloches, sera célébrée solennellement.

Art. 2. — Chaque jour de ce mois, dans les églises et chapelles du diocèse, on récitera, le matin à la messe, ou le soir, cinq dizaines de chapelet, avec les litanies de la Sainte Vierge et la prière à saint Joseph, ordonnée par le Souverain Pontife.

Art. 3. — On pourra exposer le Saint-Sacrement, pendant la récitation du chapelet, et donner ensuite la bénédiction.

Art. 4. — Les fidèles qui ne pourraient assister à ces pieux exercices sont invités à réciter le chapelet, tous les jours, en famille ou dans leur particulier.

Art. 5. — Nous engageons les communautés religieuses à multiplier les communions et leurs prières aux intentions du Souverain Pontife.

Art. 6. — Nous rappelons aux pieux fidèles les indulgences concédées par S. S. Léon XIII à la pratique du Mois du Rosaire :

1° Une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines *singulis vicibus*, — c'est-à-dire chaque fois — à ceux qui, pendant ce mois, assisteront à l'exercice du Saint Rosaire ;

2° Une indulgence plénière à ceux qui, réunissant les conditions ordinaires, assisteront aux mêmes exercices, au moins dix fois. Les mêmes indulgences sont accordées à ceux qui, légitimement empêchés d'assister à la récitation publique du chapelet et autres prières prescrites, les auront faites en leur particulier ;

3° Une indulgence plénière à ceux qui, le jour du Saint Rosaire ou l'un des huit jours suivants, auront, après avoir confessé leurs péchés, reçu la sainte communion et prié Dieu, la Sainte Vierge et saint Joseph, aux intentions désignées.

II. Comme les années précédentes, une quête devra être faite, dans toute les églises du diocèse, le Dimanche du Rosaire, pour les Œuvres des Patronages et des Cercles, et le produit envoyé à l'Evêché.

En annonçant cette quête, *au prône de Dimanche prochain*, MM. les Curés et Recteurs voudront bien montrer en quelques mots l'importance de plus en plus grande des œuvres de préservation pour l'enfance et la jeunesse.

Pèlerinage de Lourdes. — Nos pèlerins, au nombre de 2.960 (et non pas seulement 2.910, comme nous le disions dans notre dernier numéro), sont partis, dimanche, pour Lourdes où ils sont arrivés, lundi dans la soirée, après un heureux voyage.

M. le Directeur a bien voulu nous adresser le télégramme suivant, daté de mercredi, 8 h. 50 du matin ;

« Voyage excellent. Nous nous trouvons à Lourdes avec de nombreux pèlerinages : Belgique, Rouen, Soissons, Angoulême, Mirande, etc. NN. SS. les Evêques d'Angoulême et de Soissons sont avec leurs diocésains et président les cérémonies. Malgré la pluie, l'enthousiasme est grand. L'attitude des Bretons fait l'admiration de tous. Nous prions pour le diocèse, pour notre Evêque, pour tous les absents. Demandons union de prières. » COAT. »

Au moment où paraîtront ces lignes, nos pèlerins seront à la veille de quitter Lourdes pour revenir en Bretagne, où ils nous raconteront les merveilles dont ils auront été les heureux témoins. Comme on les a suivis par la pensée durant leur voyage et leur séjour dans la ville de l'Immaculée Conception, on aimera à les suivre également au retour. Aussi, nous publions, comme d'habitude, le tableau des heures de départ de Lourdes et d'arrivée en Bretagne des différents trains.

STATIONS	Premier Train	Deuxième Train	Troisième Train	Quatrième Train	Cinquième Train
	22 Sept.	*22 Sept.*	*22 Sept.*	*22 Sept.*	*22 Sept.*
Lourdes . . *Départ.*	7 30 m.	7 15 m.	4 10 m.	6 10 m.	7 5 m.
Bordeaux. . *Arrivée.*	3 30 s.	3 8 s.	11 15	1 12 s.	2 12 s.
— . . *Départ.*	3 45	3 20	11 38	1 25	2 27
	23 Sept.	*23 Sept.*		*23 Sept.*	*23 Sept.*
Nantes . . . *Arrivée.*	2 58 m.	2 20 m.	11 21 s.	12 12 m.	1 4 m.
— . . . *Départ.*	3 15	2 35	11 34	12 30	1 35
			23 Sept.		
Redon	5 14	4 39	1 37 m.	2 44	3 36
Questembert	» »	5 24	» »	» »	» »
Vannes	6 25	5 56	2 50	4 2	4 54
Auray	6 48	6 36	3 24	4 36	5 27
Hennebont	7 32	7 10	» »	» »	» »
Lorient . . *Arrivée.*	7 45	7 29	4 13	5 33	6 16
— . . . *Départ.*	9 2	» »	» »	» »	» »
Gestel	» »	7 44	» »	» »	» »
Quimperlé	9 35	8 »	4 48	6 8	6 51
Mellac-Le Trévoux .	9 46	8 11	» »	» »	» »
Bannalec	9 59	8 24	5 12	6 32	7 15
Rosporden	10 19	8 42	5 33	6 55	7 38
Saint-Yvi	10 32	8 54	5 45	7 6	7 50
Quimper	10 49	9 19	6 9	7 31	8 17
Quéménéven	» »	9 44	6 34	7 56	8 52
Châteaulin	» »	10 55	6 57	8 25	9 15
Pont-de-Buis	» »	11 8	7 9	8 36	9 26
Quimerc'h	» »	11 23	7 24	8 47	9 37
Hanvec	» »	11 43	7 41	9 3	9 59
Daoulas	» »	12 »	7 56	9 17	10 14
Dirinon	» »	12 25 s.	8 10	9 35	10 27
Landerneau. *Arrivée.*	» »	12 45	8 30	9 55	10 47

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Retraite. — MM. les Curés et Recteurs voudront bien annoncer au prône, dimanche prochain, la retraite bretonne pour les femmes qui a dû être retardée à cause de la retraite des soldats et qui s'ouvrira, à Lesneven, le 7 Octobre.

SAINT-POL DE LÉON. — **Fête de la Translation des Reliques de saint Pol-Aurélien.** — Au milieu de la vaste conjuration qui s'élève contre Jésus-Christ, et dont le but, hautement avoué, est d'avilir et de perdre les âmes, il est singulièrement réconfortant de voir toute une population, mue par le plus beau sentiment qui anime le cœur humain, se presser, de longues heures, aux pieds des autels, pour exalter et glorifier l'apôtre à qui elle est redevable du don inestimable de la foi. Tel est, précisément, le spectacle qui nous a été offert, les samedi 2 et dimanche 3 Septembre, par la chrétienne paroisse de Saint-Pol de Léon, à l'occasion du huitième anniversaire de la Translation des reliques de son glorieux Patron. Les fêtes, précédées d'un triduum préparatoire, qui a été suivi avec le plus louable empressement, se sont déroulées conformes au programme antérieurement publié dans la *Semaine religieuse*.

† †

Le samedi, à 2 heures de l'après-midi, Mgr l'Evêque, venant de Morlaix, fait son entrée dans sa seconde ville épiscopale. Du haut de leurs tours de granit ajouré, les cloches de la basilique le saluent avec une joyeuse émulation, au nom de tous les paroissiens, depuis sa descente du train jusqu'au moment de son entrée dans la cour de la maison Saint-Joseph, où sa présence, en même temps qu'elle honore les vétérans du sacerdoce, est toujours pour eux une joie dont ils lui demeurent profondément reconnaissants.

A 4 heures, premières vêpres de l'anniversaire. On se demande alors, non sans une certaine anxiété, si la procession aux flambeaux, l'attrayante solennité de ce jour, pourra, comme d'habitude, se faire à l'extérieur. Car le soleil, vexé sans doute d'avoir été totalement éclipsé le jeudi précédent, boude avec entrain depuis la veille au matin, et, du ciel bas et gris, tombe, presque sans discontinuer, une pluie fine et pénétrante.....

A l'heure dite, toutefois, et bien qu'il pleuve toujours, mais légèrement, de nombreux fidèles se dirigent vers la Cathédrale, dont la beauté architecturale resplendit, à l'instar d'une féerie, sous les éblouissantes clartés des lampes électriques. De tous côtés, les flambeaux s'allument. Le cortège lumineux s'organise et l'on sort. Et voilà qu'aussitôt, à la pluie qui mouille le vent vient prêter le concours, par trop dévoué, de son souffle qui éteint. Une coalition de cette sorte ne saurait pourtant émouvoir de vrais Bretons de Bretagne. On le sait bien à Lourdes, et ailleurs, où l'intrépidité bretonne, en face des éléments déchaînés, est désormais proverbiale. Ce sera donc, sur tout le parcours, une lutte

incessante entre la lumière et les ténèbres, alternativement victorieuses, jusqu'à ce qu'enfin les interminables théories étant venues se fondre, en une masse compacte, sur le parvis de la cathédrale, la victoire appartienne définitivement aux flambeaux.

La grand'place présente alors l'aspect d'un lac de feu, du sein duquel sort une voix puissante, qui entonne le *Credo* de la messe royale de Dumont. Ce *Credo*, sur les lèvres d'une foule nombreuse, est certes toujours beau à entendre ; mais chanté là, à cette heure, sous la voûte sombre du firmament, en face de cette magnifique cathédrale dont les pierres chantent, elles aussi, à leur manière, la foi généreuse et indomptable des ancêtres, comment ne remuerait-il pas l'âme jusque dans ses plus intimes profondeurs, surtout à l'instant où la foule, d'un mouvement spontané et unanime, s'agenouille et s'incline pour adorer le Verbe de Dieu fait chair ?

Quand la dernière note de ce chant sublime a cessé de résonner dans l'air, la procession rentre à la cathédrale où pas une place ne reste vide. Le silence une fois rétabli, Monseigneur, qui s'est arrêté à la balustrade du chœur, se retourne, crosse en main et mitre au front, vers cette belle assistance et lui adresse une touchante allocution. Il la remercie et la félicite d'abord d'être venue, si nombreuse, apporter l'hommage de sa piété filiale à son glorieux Patron. Il lui recommande ensuite la plus grande reconnaissance envers son ancien pasteur, le très regretté M. Le Goff, reconnaissance qui doit se traduire par de ferventes prières pour le repos de son âme. Il l'exhorte également à beaucoup prier pour le successeur du vénéré défunt, M. le chanoine Treussier, dont le choix, ajoute-t-il, lui a été manifestement inspiré par saint Pol de Léon lui-même. Il termine en la mettant en garde contre les prôneurs de fausses doctrines, si nombreux à notre époque, et en lui conseillant vivement d'être toujours docile à la voix de ceux qui ont mission de lui enseigner la vraie science, la science qui conduit à la béatitude éternelle.

Monseigneur la bénit ensuite, et, se dirigeant vers le maître-autel, fait aussi descendre sur elle la bénédiction du T. Saint-Sacrement. Après quoi, la foule, émue et recueillie, se répand au dehors, en faisant des vœux pour que la journée du lendemain soit favorisée d'un temps moins grincheux.

† †

Le lendemain, au lever du jour, le temps est encore d'apparence bien maussade. Pas un coin du ciel où filtre le moindre rayon de soleil. On espère toutefois que la journée ne sera pas trop mauvaise et, grâce à Dieu et à saint Pol, cet espoir ne sera pas déçu.

Longtemps avant la grand'messe, célébrée pontificalement, la cathédrale est comble, plus comble encore, s'il se peut, que la veille au soir. A 10 heures moins 1/4, Monseigneur y fait son entrée et va prendre place au trône élevé, pour la circonstance,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dans la partie droite du sanctuaire ; 70 ecclésiastiques occupent les stalles et le bas du chœur. A vêpres, on en comptera davantage. Nous remarquons parmi eux : M. Quidelleur, chanoine titulaire ; MM. les chanoines Le Roux, supérieur de la maison Saint-Joseph et Morvan, recteur de Roscoff ; MM. Abhervé-Guéguen, curé-doyen de Lambézellec, Le Sann, recteur de l'île de Batz, Kerbiriou, recteur de Saint-Melaine de Morlaix, Kerboul, principal du collège de Léon, de Kervénoaël, professeur au grand Séminaire de Quimper, etc. Dans le haut du chœur, au premier rang des sièges qui leur ont été réservés, se tiennent MM. le comte de Guébriant, maire de Saint-Pol de Léon, le comte Albert de Mun, député du Finistère, Raoul de Kerdrel et Joannès Roy, premier et second adjoints. Derrière eux, la plupart des membres du Conseil municipal et quelques autres notabilités de la paroisse.

Pendant que Monseigneur revêt ses ornements pontificaux, tierce se chante à deux chœurs. Puis la grand'messe commence. M. le Curé-archiprêtre, en chape, assiste Sa Grandeur. Les diacre et sous-diacre d'honneur sont MM. Talabardon, curé de Plouguerneau et Robinaud, curé-doyen du Huelgoat. MM. Prigent, aumônier des Bretons à Trélazé, et Mesguen, jeune prêtre de Saint-Pol de Léon, remplissent respectivement les fonctions de diacre et de sous-diacre.

Après l'Evangile, M. Abhervé-Guéguen, curé-doyen de Lambézellec, monte en chaire. Il y fait, en un breton très châtié, devant un auditoire à nul autre pareil, une superbe apologie de la sainteté dont saint Pol de Léon est le modèle achevé. Assurément, dit-il, tous ne peuvent pas se flatter de pouvoir s'élever aux sublimes hauteurs où les austérités et la grâce de Dieu ont porté ce héros ; tous, cependant, sont appelés à l'imiter, à un degré quelconque, moyennant l'observation fidèle des préceptes divins.

Lorsque la voix de l'orateur s'est tue, le saint sacrifice de la messe se poursuit et enfin s'achève au milieu de la pompe et de l'éclat des cérémonies liturgiques, que le peuple suit, visiblement, avec l'attention la plus soutenue et la plus recueillie. Au chant du *Te Deum*, le clergé reconduit processionnellement Monseigneur de la cathédrale au presbytère.

Midi sonne. Et, quelques minutes plus tard, ecclésiastiques et invités laïques se trouvent réunis autour de la table, si largement hospitalière, de M. l'Archiprêtre. Le repas est fraternellement gai et animé... jusqu'à « la chaleur communicative » exclusivement.

Après la nécessaire réfection corporelle, vient, au dessert, le régal de l'esprit et du cœur, représenté, en l'espèce, par le défilé des toasts. C'est M. le Curé qui ouvre le feu. Il remercie d'abord Monseigneur du grand honneur qu'il fait à la paroisse en venant, chaque année, présider la fête de son glorieux Patron. Puis, faisant allusion aux graves événements qui se préparent, il prend la liberté, au nom du clergé et des fidèles du diocèse, de rassurer Sa Grandeur sur l'issue des luttes prochaines : « Une victoire certaine vous est réservée, dit-il, parce que vous aurez sous vos

ordres et que vous mènerez à la bataille un corps d'armée fortement discipliné, que la confiance en son chef rendra invincible ».

S'adressant ensuite à M. le Maire, M. le Curé exprime sa cordiale gratitude pour le concours que lui prête, en toutes circonstances, l'administration civile, concours sur lequel, il le sait, il pourra toujours compter.

En M. de Mun, M. l'Archiprêtre est heureux de saluer l'incomparable champion de l'Eglise et de la France, que le vaillant député de Saint-Pol de Léon confond dans un même amour indestructible, mettant à leur service une parole et une plume, également redoutées de ses adversaires. N'ont-ils pas reconnu eux-mêmes que ses mots de journaliste ont autant de retentissement que ses mots de tribune ?...

M. le Curé termine son toast par quelques paroles aimables pour ses confrères, venus en grand nombre assister aux fêtes de Saint-Pol ; il remercie tout particulièrement M. le Curé de Lambézellec et M. le Recteur de Saint-Melaine, les éloquents panégyristes du glorieux Patron de la Ville sainte.

M. le Maire prend ensuite la parole. Il ne dira qu'un mot, déclare-t-il. Il veut seulement remercier Monseigneur du choix qu'il a fait de M. Treussier pour la cure de Saint-Pol et lui donner, en même temps, l'assurance que le nouvel archiprêtre a déjà conquis toutes les sympathies.

Après M. le Maire, c'est M. le comte de Mun qui se lève. Il exprime à nouveau ses regrets à M. le Curé de n'avoir pu assister à son installation et lui dit toute la joie qu'il ressent de sa participation effective à la belle fête de ce jour. Puis, se tournant vers Monseigneur, il le remercie de la confiance qu'il a toujours bien voulu lui témoigner, confiance qui est pour lui un honneur, et une force aussi, au milieu des luttes qu'il soutient pour l'Eglise et pour la patrie française.

Enfin, Monseigneur se levant à son tour, remercie chacun des trois précédents orateurs des excellentes paroles qu'ils lui ont dites et des sentiments, non moins excellents, qu'ils lui ont exprimés. « Les temps sont bien mauvais certes, conclut-il, pour l'Eglise de France ; mais, avec la grâce de Dieu, nous lutterons sans trêve et nous vaincrons infailliblement ». Est-il besoin de dire que ces différents toasts furent, d'un bout à l'autre de la salle, vigoureusement applaudis ?

✝ ✝

A l'issue des vêpres, chantées pontificalement comme la grand'messe, la procession du « Pardon » sort avec ses belles croix, ses riches bannières, etc., et suit le parcours traditionnel. Partout, sur son passage, la foule est énorme. Mais, disons-le à sa louange, elle est aussi très recueillie. Parmi elle, pas un cri, pas un geste qui trahisse le moindre irrespect. On est très édifié, au contraire, en voyant ces milliers de personnes dont elle est composée s'agenouiller et se signer dévotement sous la main bénissante de Mon-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

seigneur qui réserve toujours, comme de juste, aux tout petits enfants nichés dans les bras de leurs mères, la meilleure part de ses paternelles tendresses. Une mention spéciale, bien méritée du reste, est due également à la charmante troupe des jeunes gymnastes de Morlaix, qui, par l'originalité de leur blanc costume barré, aux reins, d'une ceinture noire, presque autant que par l'éclatante sonnerie de leurs clairons, fifres et tambours, provoquent une vive curiosité et conquièrent la sympathie générale.

La rentrée de la procession à la cathédrale est suivie de la bénédiction du T. S.-Sacrement. Est-ce fini ? Nenni ma foi, comme disent les Francs-Comtois. A Saint-Pol, en ce très solennel jour de fête, les cérémonies se succèdent, sans interruption pour ainsi dire, de l'aube aux approches du couvre-feu. A huit heures, un nombreux auditoire environne de nouveau la chaire de vérité. Un second panégyrique, en langue française cette fois, s'y fait entendre. C'est M. Kerbiriou, recteur de St-Melaine de Morlaix, qui le prononce. Un enfant, au cœur aimant et généreux, ne peut parler de son père qu'éloquemment. C'est dire que M. Kerbiriou, ayant à faire l'éloge du patron de sa paroisse natale, a été éloquent. Il l'a été superbement.... La pieuse assemblée reçoit derechef la bénédiction du T. S.-Sacrement, donnée par M. le chanoine Péron, curé-doyen de Châteauneuf-du-Faou, puis chacun regagne son logis, avec la conscience du devoir accompli.

† †

Rappelons, en terminant ce trop long compte-rendu, que le service solennel pour les évêques et prêtres de Saint-Pol de Léon, a été célébré à la cathédrale, le lendemain lundi, à 10 heures. Les ecclésiastiques, originaires de la paroisse, y ont assisté en nombre beaucoup plus considérable que les années précédentes. La messe a été chantée par M. le Curé de Châteauneuf-du-Faou, assisté de MM. Moal, vicaire à Scrignac et Jean de Kervénoaël. M. le chanoine Quidelleur a fait l'absoute. C. Q.

LE FOLGOAT. — **Pardon du 8 Septembre 1905.** — *Gloriosæ Virginis Mariæ ortum dignissimum recolamus*..... Oui vraiment, ils étaient dans l'esprit de l'Eglise, les pèlerins déjà nombreux qui venaient au Folgoat, apporter à la Bienheureuse Vierge Marie la première antienne de sa fête, qui accouraient avec amour « célébrer sa sainte et glorieuse naissance »....

A 4 heures, le gros bourdon de Notre-Dame fait entendre sa voix mâle et douce ; c'est le signal de la sortie de la procession, qui se rend en bon ordre au champ du Couronnement pour la cérémonie des premières vêpres. Les croix et les bannières ouvrent la marche, bientôt suivies de l'antique Madone glorieusement couronnée le 8 Septembre 1888, au milieu d'un enthousiasme indescriptible. Un groupe de jeunes gens, les conscrits de l'année,

se font un honneur de porter la statue vénérée.... Sur une estrade ornée avec goût, un nombreux clergé a pris place ; la cérémonie commence ; les psaumes se succèdent, chantés avec entrain sous l'habile direction de M. Coajou, vicaire à Guipavas.

A l'issue des vêpres, M. Bourdoulous, « ar missioner breizad », qui, pendant ces deux jours, nous tiendra à plusieurs reprises sous le charme de sa parole, souhaite la bienvenue aux pèlerins accourus, en grand nombre déjà, saluer leur Mère : *Ave Maria*. Je vous salue, Marie, c'est le thème qu'il a choisi ; c'est le joyeux refrain qu'il redit sans se lasser. Le pardon du Folgoat, n'est-il pas le pardon de l'*Ave Maria* ?....

† †

Déjà le jour finit ; le soleil a disparu à l'horizon. Autant la matinée a été maussade, autant la soirée est charmante : une délicieuse fraîcheur, un ciel splendide où brille la douce clarté des étoiles ; c'est l'heure de la procession aux flambeaux. Nous entrons dans l'église parfaitement illuminée ; l'élégant jubé resplendit de mille lumières, adroitement dissimulées derrière les fines sculptures d'une véritable dentelle de pierre. Les fidèles en grand nombre sont là humblement agenouillés, qui sur une chaise, qui sur la marche d'un autel, qui cramponnés à une balustrade, qui sur la froide dalle. De ces cœurs généreux s'élève la perpétuelle et forte prière, la supplication sous mille formes.

Bientôt on se presse aux portes de l'église ; c'est la procession qui se range et qui va se déployer. Soudain une lumière brille et, de proche en proche, parcourt les rangs. Des centaines de cierges s'allument, et semblent comme autant d'épis de lumière. Le cortège s'ébranle lentement ; au sortir du sanctuaire, il gagne le champ du Couronnement. En même temps, d'un bout à l'autre, retentit, répété par les échos du voisinage, le délicieux cantique *Patronez dous ar Folgoat*. On y exprime tous les sentiments de l'âme pieuse : la supplication de la souffrance, la fidélité d'une foi vive, la force et la tendresse de l'amour pour Marie.... La procession a atteint le champ du Couronnement, quand, subitement éclairée, la masse noire de l'estrade apparaît dans tous ses détails. De l'autre côté, un spectacle non moins féerique vient éblouir les yeux du pèlerin : l'élégante flèche du Folgoat, « ce doigt de pierre qui nous montre le ciel », magnifiquement illuminée, se dresse, comme une vision de rêve, sous la clarté des feux de Bengale.... Pendant ce temps, la foule, avec un renouveau d'enthousiasme, redit et redit toujours son *Patronez dous ar Folgoat* ; « l'amour n'a qu'un mot qu'il redit sans cesse et ne répète jamais ».

† †

La procession du soir a pris fin. Le pèlerin, encore tout ému, est entré à l'église. L'Heure Sainte va commencer ; le prédicateur est déjà en chaire.... Dès le premier moment, il a conquis son

Archives diocésaines de Quimper et Léon

auditoire par ses accents empreints d'une conviction à laquelle rien ne résiste..... Un mot suffira pour caractériser cette Heure Sainte ; je l'ai saisi au vol sur les lèvres d'un auditeur : « Ah ! quel délicieux moment au pied du T. Saint-Sacrement. Jamais je n'ai ouï de si bonnes paroles ; le prédicateur nous a émus, soulevés, entraînés !.... »

Dès l'issue de l'Heure Sainte, les confessionnaux sont assiégés ; et il en sera ainsi jusqu'après la grand'messe du lendemain.

A minuit, les messes commencent et se succèdent d'heure en heure. Les pèlerins, en foule, se pressent pieusement à la sainte Table.... Que de faveurs nouvelles ont dû s'échapper encore des mains de la « douce patronne », grâces précieuses qui se traduiront demain en de nombreux *ex-voto*, et qui ajouteront un fleuron de plus à la couronne bienfaisante de N.-D. du Folgoat.

† †

Dès le matin du 8, les processions des paroisses voisines arrivent en foule, conduites par leurs prêtres : c'est Lesneven, avec sa fanfare ; Plounéour-Trez, avec le costume pittoresque de ses femmes ; Ploudaniel, avec ses splendides bannières ; Guipavas, Plabennec, Plouédern, Lanhouarneau, Kerlouan, Plouider, Plouvien, Saint-Méen, Le Drennec, Kernouës, Goulven, Saint-Frégant, Kernilis, La Forêt, Loc-Brévalaire, Lanarvily, Trégarantec....

Il est 9 h. 1/2. M. le chanoine Treussier, curé-archiprêtre de Saint-Pol-de-Léon, précédé de la procession du Folgoat, se rend à l'estrade pour la cérémonie de la grand'messe ; c'est lui qui a bien voulu accepter de présider les fêtes. Plus de 90 prêtres prennent place autour de lui ; on remarque : M. le Curé de Lesneven, qui est de toutes les fêtes au Folgoat, M. le Principal du collège de Lesneven, M. le Principal du collège de Saint-Pol, M. le Curé de Guipavas..., etc. Le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo* sont brillamment enlevés.... Puis, dans une belle allocution bretonne, l'éloquent prédicateur de la veille, dans une langue admirable, avec une diction parfaite, a chanté les gloires de Notre-Dame. Empruntant à saint Augustin son idée directrice : *Laudemus, amemus, invocemus*, il a invité chacun à louer, à aimer, à invoquer Marie. On connaît son talent : un exposé toujours clair et limpide, avec des considérations neuves et saisissantes, avec des descriptions pleines de fraîcheur et de poésie....

Aux vêpres du soir, auxquelles assistaient plus de 15,000 personnes, les processions de 21 paroisses sont venues représenter aux fêtes du Pardon les absents retenus chez eux. M. le Recteur du Folgoat, dont l'esprit est fécond en ressources, avait encore, cette année, trouvé le moyen de ranger les processions d'une façon tout à fait originale et pittoresque : partant de chaque côté de l'estrade, les croix et les bannières se déployaient au loin, formant un vaste cercle, comme embrassant tous les dévots pèlerins de la Vierge Marie dans une commune étreinte.

† †

Le pieux sanctuaire ne se désemplit pas de toute la journée. Rien ne saurait rendre le sentiment de respect, de confiance et de piété qui saisit le pèlerin dès qu'il met le pied sur le seuil de l'église. Chaque pierre, chaque sculpture est une prière, un hommage à la Reine du Ciel. La maison de la « Dame du Folgoat » est la maison bien aimée d'une mère, dont il peut impunément importuner la bienveillance. De nombreux cierges brûlent devant la statue ; la foule se presse autour de l'autel pour venir baiser l'image de Marie. C'est peut-être le plus beau moment de la journée ; la joie est universelle ; les visages rayonnent d'allégresse et de foi..... La fontaine du bienheureux Salaün n'est pas négligée ; des femmes nous offrent l'eau qui sort de dessous l'autel. C'est un appel à la charité ; soit !.... Mais pourquoi les pauvres seraient-ils exclus de la fête ?.... Rien ne m'émeut ; rien ne me touche, comme cette affluence de mendiants autour des églises et des sanctuaires populaires....

† †

Encore une fois, la fête se termine ; cette fois encore, comme un rêve, elle s'est évanouie. Mais je crois que quelque chose demeure : au milieu des tristesses de l'heure présente, à la vue des horizons noirs de tempête, l'espoir renaît, si l'on se représente ce spectacle de pieux pèlerins, jetant à pleines mains vers l'autel de Marie l'encens de leurs ferventes prières.....

Doucement attirés par leur dévotion pour la douce patronne du Folgoat, les pèlerins ne peuvent se résoudre à quitter son sanctuaire, et voient avec peine approcher le moment du départ. Comme la reine de Saba, bénissant la maison de Salomon et portant envie à la félicité de ses serviteurs, ils envient le bonheur de ceux qui peuvent jouir tous les jours de l'aspect d'une si gracieuse reine, lui tenir compagnie, et se donner pieusement à son service.

Un Témoin.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. — **Fontanella**, drame en 4 actes par F. Goyen, traduit en breton par « Breizad » (1). — Nous sommes heureux de signaler aux lecteurs bretons, pour les veillées d'hiver, cette pièce dont le titre indique suffisamment le sujet. Il s'agit de La Fontenelle, le « brigand de la Cornouaille » si tristement célèbre par ses meurtres et ses rapines, notamment la prise et le pillage de Pont-Croix. Rentré en grâce près du roi de France, Henri IV, à la suite d'une soumission feinte, il préparait une nouvelle trahison quand il fut démasqué et condamné à expier ses crimes sur l'échafaud. C'est ce qui est exposé, en scènes émouvantes, dans le drame de F. Goyen et « Breizad ».

(1) Brochure in-16 de 77 pages, publiée par l'Imprimerie de la rue du Château, 4, à Brest. En vente, au prix de 0 fr. 50.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le jour de la fête de la Nativité de la Sainte Vierge, Pie X a reçu le cardinal Gotti, préfet de la Propagande, et a donné audience spéciale à plusieurs évêques américains et anglais.

Parmi les nombreuses audiences que le Saint-Père continue à accorder chaque jour malgré la chaleur, il faut signaler celle de M. Groussau. L'éloquent député du Nord a été reçu le 9 Septembre. S. Em. le cardinal Merry del Val, revenu la veille de Castelgandolfo, avait voulu faire à M. Groussau l'honneur de le présenter lui-même au Souverain-Pontife

Le même jour, le Pape a donné audience collective aux maitresses des écoles primaires de Rome, qui viennent de suivre une retraite donnée chez les religieuses missionnaires du Sacré-Cœur. Le Saint-Père a adressé la parole à plusieurs de ces institutrices, leur donnant des conseils et de paternels encouragements.

Lundi 18, dans l'après-midi, Pie X a reçu les membres du Pèlerinage national français au nombre de 400, qui lui ont été présentés par M. Odelin, vicaire général de Paris. Ils lui ont remis une adresse et une offrande pour le denier de Saint-Pierre.

Le Pèlerinage de la France du Travail est attendu à la fin de cette semaine.

Très attristé des terribles ravages occasionnés par les tremblements de terre, en Calabre, le Saint-Père a envoyé aux évêques de la région éprouvée, avec l'expression de sa chaleureuse sympathie, des sommes à distribuer aux victimes. Le Pape est aussi préoccupé des dommages causés aux églises et séminaires, aux répations desquels le Saint-Siège donnera son concours.

— **Le Pape et la Séparation.** — L'*Osservatore Romano* du 13 Septembre a publié la note suivante :

« On a affirmé que le Pape est dès maintenant disposé à accepter la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, telle qu'elle a été votée par la Chambre des députés, si elle n'est pas nodifiée par le Sénat.

» Nous sommes autorisés à déclarer que le Saint-Siège n'a pris encore aucune décision à ce sujet. »

PARIS. — **Mort de M. Eugène Veuillot.** — Le vénérable et toujours vaillant directeur de l'*Univers*, M. Eugène Veuillot, est mort le 18 Septembre, à l'âge de 87 ans, après avoir reçu, en pleine connaissance, les sacrements de l'Eglise. Il était le doyen de la presse catholique et a mené, durant 62 ans, le dur labeur du journalisme.

Né à Boynes (Loiret) en 1818, M. Eugène Veuillot fut, depuis 1844, le collaborateur de son frère, le grand polémiste, qu'il affectionnait tendrement et qu'il remplaça (en 1883) à la direction du journal. Le meilleur éloge que l'on puisse faire de lui, c'est de dire qu'il porta dignement et avec honneur jusqu'à la fin le lourd héritage d'un nom si célèbre, toujours fidèle aux traditions de l'*Univers*, entièrement dévoué à la cause de l'Eglise dont peu d'hommes ont mieux mérité. Outre d'innombrables articles de journal, M. E. Veuillot a écrit des ouvrages estimés de critique littéraire et d'histoire ; il laisse malheureusement inachevée la *Vie* de Louis Veuillot, dont trois volumes ont paru.

Un essai de Séparation. — Il paraît que la loi sur la Séparation reçoit son plein effet, depuis plus d'un an, dans une des communes de la Drôme, la ville de Tulette (1,600 habitants) située sur la route nationale entre Orange et Nyors.

Voici les faits :

La toiture de l'église paroissiale menaçait ruine. Il y a trois ans environ, le curé desservant signala le fait au conseil municipal ; ce conseil, blocard dans l'âme, n'eut qu'un cri pour souhaiter que l'église s'écroulât au plus vite, afin qu'il n'en fût plus question.

L'événement prévu arriva, dans la nuit du 18 Août 1904. Et l'architecte départemental dut présenter un devis relativement élevé pour les réparations d'urgence et faire fermer l'église pour plus de sécurité. Le curé transporta chez lui tous les objets du culte et essaya d'y célébrer les offices, mais il fut en butte à tant de tracasseries qu'il se vit dans la nécessité de quitter la place.

Depuis, Tulette est dépourvue de tous services religieux. Pour les naissances et les mariages, les habitants en sont réduits à faire une douzaine de kilomètres pour se rendre dans une paroisse voisine.

Il ressort de cette expérience avant la lettre que la loi sur la Séparation va mettre la plupart des communes dans la situation où se trouve Tulette en ce moment. Les sénateurs qui veulent voter la loi en connaissance de cause n'ont qu'à faire une petite enquête sur ce qui se passe à Tulette, et cette enquête leur apprendra ce que la population pense de cet état de chose et les bénéfices qu'a retirés le commerce local de l'exode hebdomadaire des habitants vers les villages voisins.

STRASBOURG. — **Congrès de chant liturgique.** — Un Congrès international de chant liturgique vient d'être tenu à Strasbourg.

Sept cents congressistes y prenaient part devant plus de quinze cents assistants, sous la présidence de plusieurs évêques.

Parmi les principaux vœux émis par le Congrès, citons : l'unification de la prononciation du latin, la condamnation de l'accom-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

pagnement note contre note par accords plaqués, et le rappel aux prescriptions du cérémonial des évêques, dont les organistes s'écartent trop souvent, surtout en France. On a particulièrement acclamé Sa Sainteté Pie X, le R. P. dom Pothier et le cardinal Richard, archevêque de Paris.

NANCY. — Sur la demande d'un très grand nombre de prêtres, une représentation de la Passion à Nancy aura lieu de nouveau, *en semaine*, **le Mardi 26 Septembre prochain.**

D'autres personnes peuvent y être admises.

La représentation commencera à *4 h. 1/2* du soir, par l'Entrée à Jérusalem. Elle se terminera à *10 h. 1/4* avec interruption d'une heure pour le repas du soir.

Les prix des places seront les mêmes que pour les représentations ordinaires : 10, 8, 6 et 4 francs, augmentés, cependant, d'un franc pour l'éclairage électrique.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES
REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 5 Septembre 1905 :

I. Les Catholiques belges, par Hippolyte PRÉLOT. — II. « Le Nez de Cléopâtre, s'il eut été plus court... », par Félix HÉAURA. — III. Nations protestantes et nations catholiques, par Yves DE LA BRIÈRE. — IV. L'Observatoire de l'Ebre à Tortosa, par B. BERLOTY. — V. Comment sombra l'Empire à Sedan, par Henri CHÉROT. — VI. « L'Isolée », par M. ROBIN-HERZOG. — VII. Bulletin de l'enseignement et de l'éducation, par Joseph BURNICHON. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — Evénements de la quinzaine.

LES ANNALES DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE, Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois. — Rédaction et administration : 76, rue des Saints-Pères, Paris-VIIe. — Un an, France, 8 fr.

Sommaire du N° du 1er Septembre 1905.

Redites nécessaires. Jean LEROLLE. — Les Retraites ouvrières : Les Retraites ouvrières en Belgique. Gaston DE SAINT-AUBERT.

Chez nous et autour de nous : Trois sortes d'Enquêtes. E. M. — L'Association et la Gymnastique. G. CIEREN. — L'Enseignement post-scolaire. Joseph DENAIS-DARNAYS.

Variétés : Le Bon Caractère. J. GUIBERT.

Pour l'Etude et l'Action : Commission des Etudes : Plan de conférence sur la Séparation. J. DE NOAILLAT.

Chronique de l'Association : Les Livres et les Revues.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. Vendredi 29 Septembre 1905. N° 39.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — XXVe Pèlerinage du diocèse de Quimper à Lourdes, 17-23 Septembre 1905.

II. — Avis aux abonnés.

III. — Le Rosaire ; Liturgie.

IV. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Communiqué de l'Evêché ; Le « Pardon du Rosaire » ; Nécrologie ; Nominations dans le clergé ; Beuzec-Cap-Sizun ; Morlaix ; Retraites de soldats 1905 (à suivre) ; Encore un crochetage ; Ligue patriotique des Françaises.

V. — *Nouvelles du Monde catholique :* Rome ; Valence ; Lourdes ; La prière pour les morts et l'armée ; Tous égaux.

VI. — *Bibliographie.*

VII. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 1er Octobre. — 16e Dimanche après la Pentecôte. SOLENNITÉ DU S. ROSAIRE. Double de 2e classe. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 2. — Les Sts Anges Gardiens. Double-majeur. Blanc.

Mardi, 3. — S. Méloir — ou Mélar —, Martyr *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Rouge.

Mercredi, 4. — S. François d'Assise, Confesseur. Double-majeur. Blanc.

Jeudi, 5. — S. Maurice, Abbé *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.

Vendredi, 6. — S. Bruno, Confesseur. Double. Blanc.

Samedi, 7. — S. Remi, Evêque *(du 1er Octobre)*. Double-majeur. Blanc.

Dimanche, 8. — 17e Dimanche après la Pentecôte. Fête de la Maternité divine de la T. Sainte Vierge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plomodiern	1er-5 Octobre.
Saint-Thégonnec	6-12 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

XXVme PÈLERINAGE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER A LOURDES

17-23 Septembre 1905.

Dimanche, 17 Septembre. — « Nous venons encor du pays d'Arvor », et nous venons nombreux. Deux mille neuf cent soixante pèlerins, un train de Quimper, quatre de Landerdeau, un groupe morbihannais prenant notre « cocarde » du Sacré-Cœur et voyageant en nos wagons..., six Sœurs blanches infirmières, et une centaine de malades. Ajoutez de vingt-cinq à trente heures de chemin de fer, et voilà les statistiques établies au départ. Espérons qu'une longue statistique de guérisons viendra parfaire la liste et l'égayer.

Au départ, les mêmes incidents ordinaires. Une pèlerine laisse à la maison son panier et son billet ; un pèlerin, sans doute ardent patriote, n'emporte guère que des pommes pour le voyage, mais si nombreuses que le panier se rompt aux premières secousses du wagon, et un nouveau déluge menace d'écraser la compagnie... Impossible de narrer tous les incidents, n'est-ce pas ?

Et l'on chante l'*En hent, en hent*, si doux et si confiant..., les Litanies de la Sainte Vierge, oh ! si belles et si impressionnantes lorsque, aux voix superbes des marins et des paysans implorant la Reine des Anges, la Consolatrice des Affligés, répondent les pures voix des femmes en *ora pro nobis*. Le chant alterné berce l'âme, et la confiance en Marie s'accroît : vraiment, si ses Bretons ne la touchent point, notre Mère est pourtant difficile !

Les gares et les heures défilent. Moitié rêvant, l'on passe Nantes illuminée, La Vendée, sœur de la Bretagne... Un peu partout on se précipite sur les bols et sur les cartes postales : pour être pèlerins, on n'en est pas moins hommes... et femmes.

†††

Lundi, 18. — Le voyage continue, comme dirait M. Dupuy de bombardée mémoire. A Bordeaux, léger incident. Il fait chaud, le raisin est si frais et pas cher !... les acheteurs se pressent, et deux iliennes reviennent de l'étal quand un long panache de fumée enveloppe le train filant à toute vapeur. Elles courent, les pauvres ! Mais rien ne sert de courir, il faut partir à point ; ainsi fit le convoi, ainsi ne firent-elles point. Au train suivant, mesdames !

...La Croix du Jer ! *Magnificat ! Ni ho salud, stereden vor !* O Mère, tes Bretons te saluent ; Mère, bénis-nous ; Mère, guéris-nous ; aux cœurs des Bretons conserve la foi !... Dans un élan d'amour, nos cœurs poussent vers la Vierge toutes les prières de nos cantiques ; la joie nous envahit. « *Er gear ema'omp, a gav d'in* ». Oh ! combien vraie, cette parole ! A Lourdes, le Breton se trouve chez lui.

Un rapide bonsoir à la Grotte bénie ; un regard d'amour aux églises, Basilique et Rosaire, où nous goûterons un peu des joies du Paradis ; un dernier chant sous la pluie, une prière. A demain, Mère !

†††

Mardi, 19. — Demain, de quoi sera-t-il fait ?

Demain fut fait de pluie. A 7 heures, messe de communion à la Grotte, sous la pluie. On écoute les avis du célébrant, M. le chanoine Coat ; mais la pluie, la pluie !... beaucoup n'entendent pas.

A 10 heures 1/2, grand'messe au Rosaire, par M. le chanoine Billant, curé de Saint-Martin de Brest. « *Vidi civitatem novam descendentem de cœlo* », chante la *schola* improvisée, et si remarquable ! M. Havas, recteur de Trézilidé, tient l'harmonium, et M. Henry, recteur du Guilvinec, dirige le chant. Les notes s'égrènent, à une allure qui eût ravi dom Mocquereau et M. Bargilliat, avec une souplesse et une distinction qui mettent là-haut, sans doute, un sourire de plaisir sur les lèvres de notre Mère, rarement chantée en France comme par nous. (Sans vantardise !)

A l'Offertoire, cet entraînant *Ni ho salud, stereden vor*, avec le refrain d'une douceur si filiale : *Ave, maris stella !* Est-ce donc qu'on veut montrer à M. le chanoine Coat que les éloges à lui faits des Bretons, de leur foi, de leur piété, ne sont pas immérités ?... Puisse la vigueur des pèlerins transparaître dans leur vie chrétienne, comme dans leurs cantiques !

Il pleut toujours, lamentablement. Mais des Bretons reculer, impossible ! Nous processionnons de la Basilique à la Croix des Bretons, en attendant les vêpres ; la tête du cortège a déjà parcouru les allées et atteint le Rosaire, lorsque le célébrant peut commencer lui-même à s'avancer : et l'on marche sur quatre de front !

Après les petites Vêpres de la Sainte Vierge, présidées par M. Le Sann, recteur de l'île de Batz, M. Marzin, recteur de Guissény, prononce une vibrante allocution. Il exalte Marie, toute bonne et toute puissante sur la terre et au ciel. Dans ses accents d'un si profond amour et d'une si bretonne énergie, dans son geste et dans son verbe impressionnants, il est aisé de reconnaître comme un écho des angoisses et de l'indéfectible confiance du naufragé du mois dernier. Et à

Archives diocésaines de Quimper et Léon

sa voix, les âmes « empoignées » s'élèvent ardemment vers la Vierge, suppliantes, espérant, réclamant des miracles, des guérisons et des conversions.

M. le Curé-archiprêtre de Saint-Corentin traduit en quelques mots, pour Mgr Ricard, évêque d'Angoulême, le récit de M. Marzin. Puis le salut du T. Saint-Sacrement, mais pas de procession : il pleut toujours !

Le soir, un vague essai de procession aux flambeaux, comme la veille ; mais ni les églises ne s'illuminent, ni la pluie ne s'arrête... Mère, mère du Soleil de justice, ne verrons-nous ta Grotte qu'à travers les ondées, sous un ciel morne ?

‡ ‡ ‡

Mercredi, 20. — C'est sûr, il y eut hier un miracle breton. M. Boissarie l'a constaté, et même il plaisante un prêtre qui exprime son doute. « Lisez mon certificat », dit-il. Lisons :

« M^lle Marie-Renée Quélen, de Guipavas, avait été malade tout l'hiver dernier 1904-05. D'abord elle a eu la grippe ; puis, au mois de Février, une fièvre typhoïde très grave ; depuis, la convalescence ne s'est jamais faite. Elle n'a pu se lever depuis cette époque... Elle ne mangeait presque rien... et les vomissements étaient fréquents ; il y a eu quelquefois du sang... La moitié du corps, à gauche, était paralysée ; même l'œil et l'oreille étaient très affaiblis. Elle a fait le voyage dans le brancard qui servit à Pauline Michel en 1901 (1). C'est au deuxième bain de piscine, pris hier soir (mardi 19), qu'elle s'est redressée, a pu marcher,... enfin a pris place à la table commune, à l'hôpital. Elle avait fait faire des souliers neufs et un vêtement pour les mettre à Lourdes... Tous ces accidents, que l'on pourrait qualifier de nerveux, sont la conséquence de la fièvre typhoïde, d'un véritable empoisonnement du sang, et ne tiennent pas à son tempérament jusque-là parfaitement équilibré. La pauvre fille est désignée pour prendre, au retour de Lourdes, la direction d'une école laïcisée de l'île d'Ouessant. »

Le docteur Boissarie paraît ravi de cette guérison, la quantième cependant depuis qu'il dirige le Bureau !... Et la malade, et les Bretons, quelle joie et quelles actions de grâces (2) !

---

(1) Pauline Michel, jeune fille de Guipavas guérie à Lourdes, il y a quatre ans, et qui continue à se porter à merveille.

(2) Marie-Renée Quélen, que l'on avait vue partir de Guipavas mourante et que l'on savait percluse depuis plusieurs mois, samedi à son retour s'est élancée vivement, « a sauté » de la voiture ; elle marchait allègrement ; à la procession, elle a porté la bannière des Enfants de Marie. Elle qui ne pouvait plus supporter la moindre nourriture, mange et digère toutes sortes d'aliments ; elle reprend à vue d'œil, avec des forces, les couleurs de la santé. (Récit d'un témoin.) N. R.

La messe de communion a été dite au Rosaire, à 6 heures, et la grand'messe, au Rosaire encore, à 10 heures, a été chantée par M. Berthou, curé de Landivisiau. M. Roull, curé de Saint-Louis de Brest, « retrace en quelques mots » l'amour de Marie, pour les pécheurs, amour maternel, amour héroïque : aimer les meurtriers de son Fils divin, pour plaire à ce Fils agonisant ! Et il conclut en suppliant les mères chrétiennes, qu'il aperçoit nombreuses devant lui, de n'être pas des mères égoïstes, vaniteuses, aimant selon la chair et le sang, négligeant l'âme de l'enfant. « Quand bien même vos fils vous feraient la réponse d'Augustin à Monique : « Il serait honteux de me laisser mener par une » femme » ! priez, souffrez, pleurez : vous sauverez ! »... On ne fait plus l'éloge du diseur délicat et souvent entraînant qu'est M. le chanoine Roull.

‡ ‡

A *2 h. 1/2,* vêpres et procession au Calvaire, présidées par M. Jossin, recteur de Ploaré. M. Billant, curé de Saint-Martin, nous entretient de l'excellence de la prière, et vraiment, à l'entendre, au souvenir des merveilles de Lourdes, on se croit assuré de tout obtenir par Marie. Devant la Vierge couronnée, chant de *Ni ho salud, stereden vor,* et du *Credo.* Puis, bonheur enfin obtenu, la Procession du T. Saint-Sacrement.

Plus de 600 malades sont rangés autour de l'immense place ; spectacle qui « résume la douleur humaine » et qui fait jaillir cette exclamation naïve dans les rangs : « *Ar iec'hed zo eun dra vad, evelato* » ! Combien terrible doit être le Purgatoire, puisque ces malheureux nous paraissent si pitoyables !

Les croix de Kerfeunteun et de Plomelin, les bannières de Saint-Corentin, de Saint-Pol de Léon, etc., décorent le cortège. Les files des hommes, lentes, recueillies, côtoient les grabats, les voitures, les bancs des invalides. Les prêtres suivent, escortant le prêtre éternel Jésus, que Mgr Ricard porte dans l'ostensoir. La scène évangélique, que les Juifs ont revue si souvent sans la comprendre, va se renouveler. De tous côtés, à Lourdes, comme jadis en Judée, les malades et les infirmes ont été conduits aux pieds du bon Maître. Comme autrefois, la foule acclame, supplie, exhorte le Fils de Dieu, Fils de David, Fils de Marie. Pour mieux pénétrer jusqu'au cœur de Jésus, pour l'attendrir, nous implorons Marie. « *Monstra te esse Matrem !* Montre que tu es toujours la Mère chérie, la Mère au cœur si tendre. Mère, Mère, tes fils de la terre prient ton Fils de là-haut. Mère, fais qu'il écoute ! »

On supplie Jésus d'oublier nos fautes : « *Parce, ne in æternum irascaris...* » On lui rappelle (ô sublime et humble

Archives diocésaines de Quimper et Léon

audace !) qu'il est le *Fils du Dieu vivant*, que *s'il veut il peut nous guérir*..... Dans son Hostie muette et impassible, quand il entend nos cris d'amour et de prière, quand il voit nos larmes couler et qu'il perçoit notre émotion intense, Jésus au cœur si bon que peut-il bien penser ? Comment ne prodigue-t-il pas le miracle à pleines mains, comme autrefois ? — Jésus, écoutez-nous !

Jésus a passé, Il a béni tous les malades, puis toute la foule, une dernière fois le *Laudate* l'a acclamé... et pas de miracle..... Cependant, une rumeur grossit autour du Bureau des constatations ; il y aurait une guérison de Rouen. Demain nous saurons bien.

8 heures. Il y a procession aux flambeaux. Les Bretons mènent la théorie sans fin, leurs *Ave, ave Maria* retentissent par dessus l'immense mélopée que la foule pèlerine compose de tant de chants divers. Le Rosaire, la Crypte, la Basilique fulgurent comme des palais de féerie, ou comme les *mansiones* si nombreuses au Ciel. La dernière, la flèche de la Basilique s'illumine d'une splendeur lunaire ; on la croirait d'albâtre transparent. De là-haut les lignes de feu descendent vers l'esplanade, de plus en plus compactes, en ruisseaux, en courants, jusqu'à former la mer de flammes qui symbolise, peut-être, l'ardeur de notre amour. La lueur s'élève en nuage tremblant, et bientôt s'élargit en une voûte aérienne qui nimbe d'or toute l'assistance, reflet lointain des splendeurs éternelles, comme à nos chants répondent, si proches et déjà sensibles, les chœurs des anges, tandis que tout là-bas, sur la hauteur, la Croix du Jer illuminée nous rappelle le but suprême, Jésus, où le pèlerinage de cette vie nous doit mener.....

✝ ✝ ✝

Jeudi, 21. — A 6 heures, messe à la Grotte dite par M. Salaün, chanoine de la Cathédrale. *Oh ! quella fede !* comme disaient les Italiens, en Mai dernier, devant les Hommes bretons en prière. Nous ne sommes pas sans défauts, comme dit M. le chanoine Coat. Mais, comme il le pense, la foi est encore le fond de l'âme bretonne. Et l'âme bretonne, lente à parler, excelle à s'exprimer par le chant. On écouterait à longueur de journée nos airs mélancoliques, où flotte un peu de nos nuages gris, où vibrent aussi la tendresse et la force nationales.

9 heures. Aux piscines. — Rouen compte deux miracles, Tournai deux aussi. Combien Quimper ? — Les bras en croix, nous prions, nous chantons. M. Henry, recteur du Guilvinec, explique les mystères du Rosaire ; sa parole ardente remue tous les cœurs ; l'on espère. Marie-Yvonne Garagat, de Pont-Croix, se trouve guérie ; les autres malades, conduits par leurs admirables brancardiers, se succèdent dans les piscines ; une heure, une heure et demie se passe ; la foule ne se lasse point d'intercéder. Mais aucun nouveau miracle n'est signalé.

1 h. 3/4. Chemin de la Croix dans la montagne. Sermon de M. Kerbaol, vicaire à Douarnenez. Habitué à entraîner les masses populaires, M. Kerbaol s'empare vite de son auditoire immense et le conduit à la Croix, soufferte, aimée, et qui donne la victoire.

4 h. 1/2. Procession du T. S. Sacrement. M. le chanoine Salaün porte l'ostensoir, M. Henry fait les invocations. Quimper, et c'est justice, est enfin à l'honneur. Trois miracles se produisent. Une péritonite tuberculeuse et une coxalgie, ou deux mêmes, sont guéries instantanément. La foule, trop curieuse, s'empresse autour des miraculés, qu'il faut protéger contre l'ardeur de ses embrassements. Les applaudissements se prolongent, quelques-uns entonnent le *Magnificat ;* et un brancardier, Saint-Politain fort distingué, émet cette juste remarque : « Il a fallu que les Bretons arrivassent pour que la Vierge fît des miracles. Ces jours derniers, rien, rien et rien. Depuis mardi, en voilà dix ou douze » ! Oui, mais c'est pour les autres que nous les obtenons. *Fiat voluntas Matris.*

11 heures du soir. — Après la procession aux flambeaux, les Bretons entrent au Rosaire, pour l'Heure Sainte tant aimée. M. Penndu, recteur de Lampaul-Guimiliau, la prêche, avec la maîtrise qu'on lui connaît. La messe suit, ou plutôt les messes, car les trains partent si tôt, les prêtres doivent se hâter.

Encore une prière, une visite à la Grotte, même à la Basilique, et il faut partir. Déjà les malades sont embarqués ; les cinq trains vont reprendre leurs voyageurs... Et malgré soi, tandis que l'on traverse la grande place devant le Rosaire, l'on s'attarde à jeter un dernier regard sur les églises et vers la Grotte, l'on s'agenouille près de la Vierge, devant le Calvaire, à Saint-Michel, comme si l'on voulait, à ces derniers moments, « recueillir les morceaux de son âme épars » en ces lieux bénis. Comme le cantique d'autrefois, le cœur murmure l'adieu à Marie :

Comme l'aigle ardent du rocher,
Je voudrais ici m'attacher.....

Mais non. Il faut refouler les larmes. Il faut porter vaillamment sa peine, en quittant Lourdes où les malades souffraient si saintement. Il faut aussi garder précieusement le doux parfum de Lourdes, au fond du cœur purifié, divinisé ; il faut garder le souvenir des joies de Lourdes, pour mieux aimer le Paradis ; il faut aimer Jésus, Marie, — les faire aimer — pour que là-haut, un jour, les Bretons forment — tous — le cortège d'honneur de notre Mère bien-aimée...

P. B.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

AVIS aux Abonnés. — *Les souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er Octobre 1904, et qui sont dans l'intention de continuer à recevoir la* Semaine, *sont priés de faire parvenir à l'Administration les* 6 francs *du renouvellement, à moins qu'ils ne préfèrent le recouvrement par la poste, avec majoration de 50 centimes pour les frais. Ces recouvrements se feront à partir du 15 Octobre, date après laquelle, pour éviter toute cause d'erreur ou double emploi, nous recommandons de s'abstenir de tout versement.*

Cet avis intéresse également les retardataires des mois précédents.

Le Rosaire.

« La prière du Rosaire est ainsi appelée, dit Léon XIII, comme si elle imitait le suave parfum des roses et la grâce des guirlandes fleuries. De même qu'elle est très propre à honorer la Vierge qui, à juste titre, est saluée comme la rose mystique du Paradis, et qui y est couronnée d'un étincelant diadème, comme Reine de l'univers, ainsi, grâce à son nom, elle semble présager la couronne de joies célestes que Marie offrira à ses serviteurs. »

Pour trouver l'origine du Rosaire, il faut remonter jusqu'à Dieu : car les prières dont il se compose nous viennent du ciel, et sa méthode nous a été révélée par la Mère de Jésus-Christ. C'est le divin Maître, en effet, qui nous a enseigné Lui-même la sublime prière du *Pater*. C'est l'archange Gabriel, messager de Dieu, qui, le premier, a salué Marie pleine de grâce, bénie entre toutes les femmes. C'est inspirée par l'Esprit-Saint qu'Elisabeth proclama béni le fruit que la Vierge portait en son sein. C'est sous la même inspiration que l'Eglise, voulant glorifier la maternité divine de Marie, ajouta aux paroles de l'Evangile cette touchante invocation : « Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous... » Le Rosaire est donc d'origine divine par les prières qui le composent.

Sa méthode nous fut révélée par la Vierge Marie elle-même. Dès les temps apostoliques, la Mère de Jésus reçut les hommages des premiers chrétiens. Son culte grandit à mesure que se répandait la religion du divin Crucifié, comme si le Fils était inséparable de sa Mère ; et, sans doute alors, les fidèles aimaient à redire par la Salutation de l'archange Gabriel les grandeurs de Marie et les titres de leur confiance en elle. Au ve siècle, sainte Brigide, vierge d'Irlande, imagina le premier chapelet en l'honneur de Marie Elle répandit dans sa communauté, puis bientôt parmi les fidèles, l'usage de réciter un certain nombre d'*Ave Maria* alternés

avec le *Pater* et le *Credo*, en égrenant de petits globules de bois ou de pierre disposés en forme de couronne. C'est au XIIIe siècle que le Rosaire devait recevoir de Marie sa forme parfaite et définitive. L'hérésie des Albigeois, renouvelée du manichéisme, faisait d'affreux ravages dans le midi de la France. Niant la maternité divine de Marie et la réelle incarnation du Fils de Dieu, la sainteté du mariage et la légitimité de la propriété, elle menaçait tout l'édifice religieux et social. Ses adeptes, portant partout la terreur de leurs armes, étendaient partout leur domination par le meurtre et les ruines.

Saint Dominique avait reçu la difficile mission de ramener les hérétiques à la vraie foi. Un jour, raconte la tradition, qu'inconsolable de voir échouer les efforts de son zèle, il répandait des larmes abondantes devant la Vierge Marie, dans le sanctuaire de Notre-Dame de Prouille, et la suppliait de lui indiquer le moyen de sauver les âmes, cette Mère de miséricorde lui apparut et lui dit que, la Salutation angélique ayant été le principe de la rédemption du monde, il fallait qu'elle fût aussi le principe de la conversion des hérétiques ; que, s'il prêchait le Rosaire, il verrait de consolantes bénédictions couronner ses travaux. Saint Dominique obéit, et institua le Rosaire sur le plan tracé par la Vierge. Il le divisa en quinze dizaines d'*Ave Maria* entrecoupées de *Pater*, et marquées par autant de grains qui guident la mémoire et dont l'enchaînement tresse une couronne à Marie. Mais la répétition pouvait engendrer la distraction de l'esprit. Dominique y pourvut en attachant à chaque dizaine la méditation d'un des mystères de notre rédemption, qui furent tour à tour pour la bienheureuse Vierge un sujet de joie, de douleur et de triomphe. Il fit ainsi du Rosaire comme un catéchisme à la portée de tous les esprits, comme un tableau vivant des vérités de la foi que les fidèles auraient sans cesse sous les yeux.

C'est à Toulouse que saint Dominique commença de prêcher le Rosaire. Il exposait d'abord à ses auditeurs la doctrine de chaque mystère, puis récitait avec eux une dizaine d'*Ave Maria* précédée du *Pater* et suivie de la doxologie *Gloria Patri*... Cette union de la prière avec la méditation de la doctrine catholique produisit aussitôt des effets merveilleux. Des milliers d'hérétiques qui, jusque-là, avaient résisté aux démonstrations savantes et aux discours éloquents, tombèrent convertis aux pieds de Marie, proclamant ainsi que sa maternité divine est le premier et nécessaire anneau de la chaîne mystérieuse des vérités de la foi.

Dès lors, il n'y eut pas dans le monde de dévotion plus populaire que le Rosaire. Les éclatantes victoires remportées sur les Turcs, soit à Lépante, soit à Témesvar, soit à Corcyre, les jours mêmes où les confréries du Rosaire adressaient leurs supplications à Marie, augmentèrent encore dans le cœur des peuples l'amour de cette dévotion.

Mais il appartenait à notre époque si agitée et si pleine de périls de surpasser encore la piété des siècles de foi envers la Reine du

Archives diocésaines de Quimper et Léon

très saint Rosaire. Jamais aucun Pontife n'adressa à la chrétienté d'aussi nombreux et d'aussi pressants appels que le sage pilote qui naguère tenait le gouvernail de l'Eglise. « C'est que, dit Léon XIII, à la vue des graves périls qui menacent la piété chrétienne, la moralité publique, la foi elle-même, bien suprême et principe de toutes les autres vertus, nous avons, de nos jours, autant besoin du secours divin qu'à l'époque où le grand Dominique leva l'étendard du Rosaire de Marie... Qu'excitées par nos exhortations, les nations chrétiennes recherchent donc, avec une ardeur de jour en jour plus grande, la protection de Marie ; qu'elles s'attachent de plus en plus à l'habitude du Rosaire, à ce culte que nos ancêtres ont toujours regardé non seulement comme un remède toujours présent à leurs maux, mais aussi comme le noble étendard de la piété chrétienne. La Patronne céleste du genre humain exaucera ces prières et ces supplications. Elle accordera facilement aux bons la grâce de croître en vertu, aux égarés celle de revenir au bien et de rentrer dans la voie du salut. Elle obtiendra que le Dieu vengeur des crimes, inclinant vers la clémence et la miséricorde, rende au monde chrétien et à la société la disparition de tout péril et le bienfait de la paix. »

(L'abbé Koenig : *Le Rosaire*, d'après les Encycliques de Léon XIII.)

Liturgie. — Au sujet de la décision de la S. Congrégation des Rites concernant *l'usage de l'étole pour l'officiant à Vêpres*, publiée dans le dernier n° de la *Semaine religieuse*, nous trouvons dans le Cérémonial du P. Le Vavasseur, 9e édition, revue et augmentée par le R. P. Haegy, les explications suivantes que nous croyons devoir reproduire.

Ce liturgiste très autorisé dit (Tome Ier, page 29, n° 98) : « On ne doit pas porter l'étole pour.... présider aux Vêpres ou à un autre Office, *à moins que cet Office ne soit suivi de la Bénédiction du saint Sacrement* ou d'une autre fonction pour laquelle il faut avoir l'étole. » (*Ephém. lit.*, t. IV, p. 205.)

Ailleurs (Tom. Ier, p. 570, n° 67) le même auteur s'exprime ainsi : « Lorsque le saint Sacrement est exposé, l'Officiant ne doit pas avoir l'étole, quoiqu'il encense le saint Sacrement au *Magnificat* (S. C., 29 Décembre 1901 ; *Eph. lit.*, t. II, p. 93) ; il peut pourtant s'en revêtir dès le commencement des Vêpres, si la Bénédiction du saint Sacrement suivait immédiatement les Vêpres. » (*Eph. lit.*, ibid. S. C. 19 Sept. 1883, 3593 ad 2.)

Ainsi donc le célébrant peut prendre l'étole, à la sacristie, quand il doit donner la bénédiction du Saint Sacrement immédiatement après les Vêpres.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**
II. — **Les écoles chrétiennes.**
III. — **Missions.** — PENCRAN, du 24 Septembre au 7 Octobre. Président, la 2e semaine, M. le chanoine Billant, curé de Saint-Martin de Brest.
— GOUESNOU, du 1er au 14 Octobre. Président, la 1re semaine, M. Le Jacq, curé-doyen de Crozon.
— LANGOLEN, du 1er au 14 Octobre. Président, la 1re semaine, M. Creignou, curé-doyen de Bannalec.
— PLOUGAR, du 1er au 14 Octobre. Président, la 1re semaine, M. Quiniou, curé-doyen de Carhaix.
IV. — **Retraites.** — LESNEVEN, retraite bretonne pour les femmes, du 7 au 14 Octobre.
— QUIMPERLÉ, retraite bretonne pour les femmes, du 8 au 14 Octobre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — Dimanche 1er Octobre, après les vêpres, qui se chantent à 3 heures, procession du Rosaire (dans l'intérieur de l'église) ; exposition du T. Saint-Sacrement, chapelet et Bénédiction. Le soir il n'y a pas de réunion.

Pendant le mois d'Octobre, tous les soirs, *à 7 h. 3/4*, exercice du Mois du Rosaire : exposition du T. Saint-Sacrement, chapelet, Prière à saint Joseph, chant des Litanies de la Sainte Vierge ; Bénédiction. — Le *dimanche* et le *jeudi*, l'exercice commence par la procession.

— Église Saint-Mathieu. — Pendant le mois d'Octobre, les exercices du Mois du Rosaire auront lieu chaque soir, à 7 h. 3/4, excepté *les dimanches* où ils suivront immédiatement les vêpres. Exposition du T. Saint-Sacrement, chapelet, Litanies, Prière à saint Joseph et Bénédiction.

— Chapelle de la Retraite. — *Dimanche 1er Octobre*, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, sainte messe, instruction et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Communiqué de l'Evêché. — Les journaux ont fait connaître, en partie, les terribles ravages occasionnés récemment dans le Sud de l'Italie par des tremblements de terre. Les victimes se comptent par milliers ; dans beaucoup de localités, les survivants se trouvent sans asile et sans pain : tout a été ravagé, détruit, et l'hiver qui approche va aggraver encore une situation lamentable. Dans le seul diocèse de Mileto plus de cent églises paroissiales sont en ruines !... Les évêques de cette région si éprouvée adressent à leurs confrères dans l'épiscopat, aux pays catholiques et en particulier à la France toujours généreuse, un pressant appel en faveur de leurs infortunés diocésains. Le Souverain Pontife Pie X qui, à la première nouvelle du

Archives diocésaines de Quimper et Léon

désastre, avait prélevé sur ses faibles ressources une large aumône, a fait écrire à tous les représentants du Saint-Siège de recommander autour d'eux les victimes des sinistres.

Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon, en portant ces appels à la connaissance des prêtres et des fidèles de son diocèse, sollicite instamment le secours de leur charité en faveur des pauvres Calabrais dans la détresse.

Les aumônes devront être adressées, le plus tôt possible, au Secrétariat de l'Evêché qui les fera parvenir promptement et sûrement à destination.

Nous avons reçu d'excellentes nouvelles de Monseigneur l'Evêque, qui termine en ce moment son séjour en Franche-Comté. Dimanche 24 Septembre, il a tenu chapelle et prêché pour la fête de saint Dizier, à Soye, sa paroisse natale.

Sa Grandeur rentrera à Quimper dans les premiers jours d'Octobre.

Le « Pardon du Rosaire ». — On appelle ainsi une indulgence plénière accordée par le Pape saint Pie V, en souvenir de la victoire remportée le 7 Octobre 1571 sur les Turcs, à Lépante, et confirmée par ses successeurs, notamment par S. S. Léon XIII dans le nouveau Catalogue des indulgences du Rosaire, du 29 Août 1899 (n° 62). Nous résumons ici ce qui concerne cette précieuse faveur, encore trop peu connue :

Tous les fidèles peuvent la gagner, le 1er Dimanche d'Octobre, fête du T. Saint Rosaire, pourvu que, s'étant confessés et ayant communié, ils visitent la chapelle du Rosaire dans une église où la Confrérie est canoniquement érigée et qu'ils y prient aux intentions du Souverain Pontife.

Les associés à la Confrérie appartenant à quelque communauté cloîtrée ou non, collège ou autre association catholique, peuvent, s'ils s'acquittent des autres prescriptions, gagner la susdite indulgence en visitant la chapelle de leur communauté ou association, quoiqu'il n'y ait pas de statue ou d'autel du Rosaire. (Pie IX, 8 Février 1874.)

Comme la Portioncule, cette indulgence peut être gagnée *toties quoties*, c'est-à-dire *autant de fois* qu'on réitère la visite et les prières, depuis le samedi veille de la fête, vers 2 heures de l'après-midi, jusqu'au coucher du soleil ou même au crépuscule du jour de la fête.

Pour les visites, il est suffisant d'être dans un endroit de l'église d'où l'on peut apercevoir la chapelle ou l'autel du Rosaire.

La confession de la quinzaine suffit.

La communion peut se faire, le dimanche ou la veille, dans une église quelconque.

Comme toutes celles du Rosaire, cette précieuse indulgence est applicable aux âmes du Purgatoire.

Nécrologie. — M. PIRIOU, *vicaire à Ploujean.* — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Piriou, vicaire à Ploujean, pieusement décédé au domicile de ses parents à Lambézellec, dimanche 24 Septembre, à l'âge de 31 ans.

Né à Lambézellec le 10 Mai 1874, M. Piriou (Alexis) fut ordonné prêtre le 18 Décembre 1897 et nommé vicaire d'abord à Tourc'h (21 Février 1898), puis à Ploujean (29 Décembre 1900).

« Atteint d'une maladie qui ne lui permettait plus de continuer son ministère, nous écrit un témoin de ses derniers instants, il se vit douloureusement contraint de se retirer chez ses parents, le 28 du mois d'Août dernier. Il a vu venir la mort avec calme et a édifié tous ceux qui l'ont approché par sa foi et sa résignation à la volonté de Dieu.

» Mardi 26 Septembre, 45 prêtres et un nombre considérable de fidèles ont témoigné leur religieuse sympathie pour le défunt en accompagnant sa dépouille mortelle jusqu'à sa dernière demeure. » R. I. P.

†

Un service solennel de huitaine pour le repos de l'âme de M. Piriou sera célébré à Lambézellec, mardi prochain, 3 Octobre, à 10 heures.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Mgr l'Evêque, ont été nommés :

M. Salaün, professeur de 7e au Petit-Séminaire de Pont-Croix, économe du même établissement, en remplacement de M. Soubigou, qui entre dans le ministère paroissial ;

M. Le Louet, professeur à l'école Saint-Yves, professeur de 7e au Petit-Séminaire de Pont-Croix ;

Professeurs à l'école Saint-Yves, à Quimper :

M. Pellé, précédemment précepteur à Poitiers ;

M. Mesguen, jeune prêtre de Saint-Pol de Léon ;

M. Le Lec, jeune prêtre de Plobannalec ;

M. Trébaul, diacre.

Surveillants au même établissement :

M. Salou, jeune prêtre de Ploudaniel ;

M. Prigent, jeune prêtre de Guissény.

Beuzec-Cap-Sizun. — **Retraite d'Adoration.** — La retraite d'Adoration de Beuzec-Cap-Sizun a commencé le dimanche 17 Septembre, pour se terminer le samedi suivant. Elle était présidée par M. Kérisit, recteur de Berrien. Malgré les nombreux travaux de la campagne, les exercices de l'Adoration ont été pieusement suivis par tous les paroissiens, on peut le dire ; et le clergé paroissial a été heureux de constater qu'on savait apprécier le talent et le zèle de M. le Président et de ses dévoués collaborateurs.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Dans ses belles conférences sur l'Eucharistie et le Décalogue, M. le Recteur de Berrien s'est inspiré des circonstances difficiles que traverse l'Eglise de France, et il a su rendre ses instructions extrêmement intéressantes, par l'originalité et la clarté de l'exposition et par le ton vif et imagé de sa parole éloquente et persuasive. Il a fait comprendre aux fidèles qu'ils doivent se fortifier pour les luttes prochaines. Ce n'est pas assez pour vous, dit-il, paroissiens de Beuzec, d'être de bons chrétiens, il faut, de plus, que vous sachiez vous défendre contre les ennemis de votre Foi, et c'est par l'union avec Jésus-Christ, par l'union avec le chef de l'Eglise et par la connaissance approfondie de la religion que vous y arriverez....

Il y a eu environ 1.550 communions. Dieu soit loué et béni !

***

Morlaix. — **Le « Pardon » et la Retraite des conscrits à la Salette.** — Ce Pardon, très fréquenté du Léon et du Tréguier finistérien, fut fondé à l'instigation du vénérable M. de Kermenguy qui fit élever, sur la colline dominant l'enclos des Dames Augustines de Cuburien, une chapelle à Notre-Dame de la Salette.

Le Pardon commence par le pèlerinage des trois paroisses de Morlaix qui viennent, le 3e dimanche de Septembre, prier la Vierge des Sept-Douleurs. Cette année, l'affluence fut plus grande et plus recueillie que jamais. C'est merveille de voir la foule garnissant l'esplanade, se groupant autour de l'autel élevé en plein air devant la chapelle, et débordant en groupes compacts jusque dans la magnifique allée du bois de Pénelé.

La cérémonie commence par la récitation du Rosaire en entier. La voix sympathique du dévoué M. Corvez annonce les différents mystères, et la foule répond pieusement aux *Ave Maria* de la couronne mystique. A l'issue des vêpres, qui suivent la récitation du Rosaire, M. Kerjean, recteur de Saint-Martin, fait entendre sa parole éloquente. Il rappelle aux Morlaisiens, qui l'écoutent avec une religieuse attention, les diverses scènes de l'Apparition de la Vierge aux petits bergers de la Salette. Il leur montre la maternelle sollicitude de Marie pour la France qui est toujours son royaume. La parole de l'orateur s'élève, véhémente, contre ceux-là qui retournent le glaive dans le cœur de notre Mère du ciel et dégage, des griefs formulés par la Sainte Vierge, de fortes leçons qui, la grâce de Dieu aidant, seront très profitables aux nombreux auditeurs.

Le sermon est suivi de la bénédiction du Très-Saint Sacrement ; puis la foule s'écoule lentement, après avoir dit une dernière prière à la Vierge de la Salette.

L'hommage social annuel des Morlaisiens à leur protectrice séculaire est à peine rendu que, dès le lendemain, 18 Septembre, on les voit de nouveau accourir au sanctuaire, chacun en son particulier. Leur nombre est grossi des nombreux habitants des

paroisses environnantes qui viennent au Pardon de Notre-Dame de la Salette. Le lundi soir, à 2 heures, on chante les premières vêpres et, à partir de ce moment, les fidèles se succèdent aux pieds de la statue vénérée.

A 9 heures commencent les confessions, qui seront entendues toute la nuit par de nombreux prêtres accourus à la voix du dévoué aumônier. A minuit, on célèbre la première messe et jusqu'à 10 heures les messes continueront sans interruption. Un prêtre donne la communion, à toutes les messes, et toujours de nombreux pèlerins se pressent à la sainte Table : plus de 2,700 personnes ont pris part au banquet eucharistique. C'est assez dire que nous sommes en présence d'un Pardon, au vrai sens du mot.

A 10 heures, M. le Curé-archiprêtre de Saint-Mathieu célèbre la grand'messe, sur l'autel élevé en plein air. Après l'Évangile, M. le Curé de Saint-Thégonnec prononce un magnifique sermon où il montre quels sont les devoirs des véritables chrétiens : il rappelle les reproches adressés par la Sainte Vierge au peuple de France, et il conjure tous ceux qui l'entourent de ne pas encourir ces reproches s'ils ne veulent pas voir s'appesantir sur eux la main vengeresse de Dieu. Pendant la messe, la maîtrise de Saint-Melaine, dirigée par M. l'abbé Bodénès, nous fait goûter l'admirable beauté des chants liturgiques, et l'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, de la science musicale de l'accompagnateur ou de la voix des exécutants, chantant les mélodies grégoriennes.

Pour clôturer le Pardon, à 2 heures, on chante les vêpres de la Sainte Vierge, qui sont suivies de la bénédiction du T. S. Sacrement donnée par M. l'Archiprêtre de Morlaix.

‡ ‡

Et le soir même, à 6 heures, s'ouvre la retraite des jeunes conscrits. Ils sont venus plus nombreux que jamais. Dès l'ouverture, ils sont au nombre de 250. M. le Curé de Saint-Thégonnec préside, aidé par MM. Livinec, recteur de Plouénan, les aumôniers de La Salette et de Saint-François, Billant, vicaire à Lanmeur, Baron, vicaire à Saint-Pol de Léon, Gorel (Laurent), vicaire à Plougoulm, et Guillerm, vicaire à Taulé. Je n'ai pas besoin de faire l'éloge du talent du vénérable président et de ses auxiliaires : tous sont bien connus, et je sais que tous ont fait beaucoup de bien à leurs nombreux auditeurs.

Tous ces jeunes gens ont apprécié le zèle de leurs dévoués missionnaires, et c'était plaisir et réconfort de les entendre se communiquer leurs impressions : tous étaient ravis, on le voyait à leur joyeux entrain et à leur bonne tenue. D'aucuns disaient même que c'était vraiment malheureux que le temps passe si vite. Il est vrai que l'on s'ingénia à le leur faire trouver court. Chaque matin, à peine réveillés, ils se rendent à la chapelle où le chant des cantiques et la méditation, faite par M. le Recteur de Plouénan, les réveillent tout à fait. Puis c'est la sainte Messe, suivie du déjeu-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ner et de la récréation. Ensuite les conférences si vivantes de M. Goret, dont le dévouement apostolique rappelle l'ardeur des vieux missionnaires bretons ; à chaque instant, sa voix s'élève annonçant le cantique que l'on va chanter, commentant ce cantique, rappelant un point oublié du règlement ou un exercice que son zèle lui suggère. Puis c'est, dans l'après-midi, M. Guillerm qui, à l'heure ingrate, vient chasser le sommeil tentateur : sa parole, qu'aucune difficulté d'expression n'arrête, est très goûtée et sa verve humoristique, un brin « casernière », fait monter le rire aux lèvres des jeunes gens qu'il prémunit contre les dangers qu'ils vont rencontrer. Ce sont les sermons du soir, écoutés avec une religieuse attention et suivis de la bénédiction du T. Saint-Sacrement. Et c'est encore la récréation du soir, où l'on se détend un peu en écoutant le merveilleux phonographe ou en voyant passer, devant les yeux éblouis, des projections magiques. Et c'est enfin la dernière visite au bon Maître qui a passé durant la journée, frappant à la porte des cœurs, l'Heure Sainte que les missionnaires savent rendre si intéressante et si profitable.

Comment s'ennuyer à une pareille retraite, quand, par ailleurs, les bonnes Religieuses font tout pour rendre le séjour matériel agréable et reposant ? Aussi, il faut voir l'enthousiasme avec lequel on les acclame, quand l'un des jeunes conscrits leur porte un toast bien senti.....

La retraite s'est terminée par la communion générale suivie de la rénovation des promesses du Baptême, et de la procession qui s'est déroulée dans la belle allée, en face de la chapelle : le chant des Litanies alterne avec le chant des cantiques ou la voix guerrière des clairons et du tambour de Taulé.

Et la retraite est finie : aux jeunes conscrits de ne pas oublier son influence bienfaisante et de demeurer fidèles aux bonnes résolutions qu'ils ont prises.

En terminant, qu'on nous permette des félicitations et des remerciements aux paroisses qui ont envoyé à la retraite leurs jeunes conscrits en si grand nombre. Cela prouve qu'on y a compris l'utilité de ces pieux exercices. Quant aux difficultés que l'on peut rencontrer pour y faire venir les jeunes gens, elles ne sont pas insurmontables : Lanmeur, qui a fourni 21 conscrits, en est une preuve évidente. Nous souhaitons que, l'année prochaine, les conscrits retraitants soient plus nombreux encore : le zèle dévoué de M. l'Aumônier de la Salette et des bonnes Religieuses saura se multiplier pour que tous soient contents. L. B.

Retraites de Soldats 1905.

Lesneven. — 1re **Retraite**, *du 19 au 23 Septembre.* — 42 paroisses ; 236 retraitants : Plabennec, 24 ; Plouider, 17 ; Plouvien, 15 ; Plouguin, 12 ; Ploudaniel, 11 ; Plouguerneau, 11 ; Lannilis, 10 ; Landéda, 9 ; Lesneven, 9 ; Kerlouan, 8 ; Plouarin, 7 ; Saint-Pabu, 7 ; Ploudalmézeau, 7 ; Trégarantec, 7 ; Saint-Frégant, 6 ; Milizac, 6 ; Lampaul-Ploudalmézeau, 5 ; Le Drennec, 5 ; Plounéour-Trez, 5 ; Bourg-Blanc, 5 ; Saint-Méen, 4 ; Lanrivoaré, 4 ; Bohars, 4 ; Landunvez, 3 ; Brélès, 3 ; Le Folgoët, 3 ; Loc-Maria-Plouzané, 3 ; Kernilis, 3 ; Kersaint-Plabennec, 3 ; Goulven, 3 ; Guipronvel, 2 ; Saint-Marc, 2 ; Ploumoguer, 2 ; Kernouès, 2 ; Guilers, 2 ; Tréouergat, 1 ; Landerneau, 1 ; Lanildut, 1 ; Plouescat, 1 ; Loc-Brévalaire, 1 ; Roscoff, 1 ; Tréglonou, 1.

Quimper. — 1re **Retraite**, *du 19 au 23 Septembre.* — 30 paroisses ; 140 retraitants : Elliant, 20 ; Briec, 15 ; Gouézec, 15 ; Plonévez-Porzay, 12 ; Pleyben, 7 ; Saint-Evarzec, 7 ; Saint-Ségal, 7 ; Landudal, 6 ; Kerlaz, 5 ; Dinéault, 5 ; Melgven, 4 ; Beuzec-Conq, 3 ; Fouesnant, 3 ; Landrévarzec, 3 ; Quéménéven, 3 ; Le Cloître-Pleyben, 3 ; Saint-Yvi, 3 ; Brasparts, 3 ; Lanriec, 2 ; Tourc'h, 2 ; Plogastel-Saint-Germain, 2 ; Coray, 2 ; Bannalec, 1 ; Edern, 1 ; Laz, 1 ; Trégourez, 1 ; Plonéis, 1 ; Cast, 1 ; Lennon, 1 ; Pleuven, 1.

Morlaix (La Salette), *du 19 au 24 Septembre.* — 31 paroisses, 249 retraitants : Saint-Pol de Léon, 29 ; Lanmeur, *21 retraitants sur 21 conscrits* ; Plouénan, 18 ; Taulé, 18 ; Guiclan, 17 ; Pleyber-Christ, 15 ; Plouvorn, 14 ; Plougoulm, 13 ; Saint-Thégonnec, 11 ; Saint-Martin de Morlaix, 10 ; Guimiliau, 8 ; Commana, 7 ; Roscoff, 7 ; Ploujean, 6 ; Sainte-Sève, 6 ; Santec, 5 ; Plouigneau, 5 ; Carantec, 5 ; Loc-Eguiner, 4 ; Saint-Sauveur, 4 ; Henvic, 4 ; Plouézoc'h, 4 ; Plougasnou, 4 ; Plounéour-Ménez, 3 ; Sibiril, 3 ; Sizun, 2 ; Garlan, 2 ; Mespaul, 1 ; Plouégat-Guerrand, 1 ; Saint-Mathieu, 1 ; Saint-Melaine, 1. *(A suivre.)*

Encore un crochetage. — Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc :

« Mercredi 20 Septembre, les Religieuses de la Congrégation du Saint-Esprit ont été expulsées de la maison qu'elles occupaient à La Motte. M. le sous-préfet de Loudéac est allé présider à leur expulsion, aidé par une brigade de gendarmerie. Comme la porte résistait, il fit casser un carreau, et ainsi les gendarmes purent pénétrer par effraction dans l'immeuble d'où les Sœurs ont été immédiatement chassées.

» Encore un exploit honteux pour notre pays et pour ceux qui s'y sont prêtés ; mais il ne rendra que plus sympathiques les religieuses de la vaillante Congrégation des Sœurs du Saint-Esprit, qui déjà ont eu tant à souffrir et dont rien n'abat le courage ! »

Ligue patriotique des Françaises

Grand Pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray. — Grâce à l'obligeance de la Compagnie d'Orléans, le Comité peut disposer

Archives diocésaines de Quimper et Léon

encore de quelques billets de 3me classe dans le train qui partira de Quimper le Dimanche 8 Octobre, à 6 h. 10 matin, pour arriver à Sainte-Anne à 8 h. 45. Avis aux retardaires.

S'inscrire chez M. Corre (à Jeanne d'Arc), 1, place Terre-au-Duc.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le lundi 18 Septembre, le Pape a reçu, comme nous l'avons dit, les membres du pèlerinage national français présentés par M. Odelin, vicaire général de Paris.

Les 300 pèlerins, parmi lesquels une bonne centaine de prêtres, étaient rangés le long des murailles. Le Pape a passé devant eux, chacun a pu lui baiser la main.

Parmi les pèlerins, se trouvait un Français nègre de Basse-Terre. Pie X appuya longuement la main sur sa tête, en disant : « Je vous bénis, vous, votre famille et votre race ».

Quand le tour fut achevé, le Saint-Père prit la parole en italien. Son petit discours fut aussitôt traduit par le R. P. Desqueyrous, procureur général des Dominicains.

« Je vous remercie, dit le Pape, de la manifestation de votre affection filiale que vous venez me donner. Ce n'est pas la première fois que les fils de la France viennent dans la Ville Eternelle faire profession de leur attachement à la chaire de Pierre.

» Que le bon Dieu vous récompense des consolations que vous apportez au Père commun des fidèles. Et que cette récompense s'épanche en bénédictions sur vous, vos familles et votre patrie. »

Il ajouta qu'il bénissait tout spécialement « les prêtres exerçant leur ministère pour sauver leurs frères en sauvant leur âme, et pour procurer le triomphe à la foi du Christ ».

Le Pape donna ensuite la bénédiction pontificale. Tandis qu'il s'éloignait, les pèlerins chantèrent le *Magnificat*.

Les pèlerins se sont ensuite rendus au sanctuaire de Lourdes dans les jardins du Vatican.

Le Pèlerinage de la France du Travail, par suite de retards, est arrivé seulement lundi soir. Les pèlerins, au nombre de 400, seront reçus par le Saint-Père aujourd'hui 29 Septembre, fête de S. Michel, Archange. Ils seront présentés par Mgr Delamaire, évêque de Périgueux, et M. Harmel.

Un groupe d'habitants d'Oberammergau, le village de la Haute-Bavière, célèbre pour ses représentations décennales de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, est arrivé à Rome. Ces braves paysans ont eu la faveur d'une audience spéciale particulière.

Dimanche prochain, fête du saint Rosaire, le Pape recevra le pèlerinage régional de l'archidiocèse de Cologne.

VALENCE. — **Mort de Mgr Cotton.** — Un nouveau deuil pour l'Eglise de France : le vénérable Mgr Cotton, évêque de Valence, est mort le 25 Septembre, dans sa 80e année.

Né à Saint-Siméon de Bressieux (Isère), le 3 Décembre 1825, M. Cotton était archiprêtre de Grenoble (après avoir été professeur distingué au Séminaire, puis vicaire à la cathédrale), lorsque, désigné par l'ensemble de ses remarquables qualités, il fut choisi pour évêque de Valence et sacré le 1er Mai 1875.

D'une fermeté tout apostolique, il exprima sa pensée avec une grande énergie en face de la persécution croissante et revendiqua hautement la liberté de l'Eglise. Aussi, il fut honoré à diverses reprises par la suppression de son indemnité concordataire, notamment pour avoir protesté en faveur des religieux voués à la proscription.

Valence n'oubliera jamais sa charité, sa bonté et cette éloquence sympathique et émouvante qui faisait apprécier hautement sa parole.

Depuis de longues années déjà atteint par un mal qui ne pardonne pas, il voyait ses forces s'affaiblir : il continuait néanmoins son œuvre pastorale. Le dimanche, 10 Septembre, il donnait la confirmation à Die ; le 14, il présidait à Valence l'assemblée générale de l'Association des instituteurs et des institutrices libres. Le lendemain, il rejoignait sa famille à Saint-Siméon, où il s'est éteint lundi matin, après avoir reçu avec une grande piété les derniers sacrements.

La mort de Mgr Cotton porte à 16 le nombre des sièges épiscopaux vacants en France.

LOURDES. — **A la suite d'une guérison miraculeuse.** — Un des plus éclatants miracles constatés à Lourdes au dernier pèlerinage — nos pèlerins bretons en ont été témoins — est la guérison de Mlle Cécile de Franssu, de Tournai (Belgique), 19 ans, atteinte, d'après les certificats du Dr Moreau, de Tournai, 14 Septembre 1905, et du Dr Baltus, de Lille, 4 Septembre 1905, de tumeur blanche au genou et de péritonite tuberculeuse avec fièvre quotidienne et douleurs intenses nécessitant l'application continuelle de glace.

Son père est mort phtisique il y a un an.

Elle est arrivée mourante et, d'après des témoins oculaires, mercredi soir c'était plutôt une morte que l'on transportait de la Grotte à l'hôpital.

Elle est absolument guérie et est venue au bureau des constatations radieuse. Examinée par plusieurs médecins, on l'a reconnue guérie.

Deux pèlerins allemands protestants venus avec le pèlerinage belge, train d'Herbesthal, émus par la vue de la maladie de Mlle de Franssu, se sont convertis.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

L'un a abjuré et a été baptisé à Lourdes; il avait étudié, il est vrai, les vérités de la religion auparavant, dès avant le pèlerinage.

L'autre a promis de se mettre à l'étude dès son arrivée dans son pays. *(La Croix.)*

La prière pour les morts et l'armée. — Par une circulaire datée du 12 Septembre 1905, le ministre civil de la guerre, M. Berteaux, invite les commandants de corps à ne plus faire célébrer désormais, à l'occasion des fêtes de régiments, des services funèbres pour le repos de l'âme des officiers et des soldats décédés au service de la Patrie. Sous prétexte de ne pas porter atteinte à « la liberté de conscience » de quelques rares athées, M. le Ministre de la guerre interdit aux officiers et aux soldats catholiques de prier pour les morts !

Tous égaux. — Les hommes arriveront à être « tous égaux ! » lorsqu'ils seront devenus : 1° tous égaux en *santé* ; 2° tous égaux en *intelligence* ; 3° tous égaux en *habileté* ; 4° tous égaux en *sobriété* ; 5° tous égaux en *travail* ; 6° tous égaux en *vertu*. Et je vous prie de croire qu'on attendra longtemps avant que l'égalité sur tous ces points soit complète.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE THOMISTE, 222, faubourg Saint-Honoré, Paris (8e).

Sommaire du N° de Septembre-Octobre 1905 (13e année).

R. P. HUGON. Le salut des païens. — Dom RENAUDIN. La mission de corédemptrice et la définibilité de l'Assomption (2e art.). — T. RICHARD. Pensée et affection.

LA VIE SCIENTIFIQUE : TH.-M. PÈGUES. Qu'est-ce qu'un dogme ? — OLIVIERI. Questions de psychologie : La liberté.

Revue analytique des Revues.

Notes bibliographiques.

Livres déposés aux bureaux de la *Revue Thomiste.*

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 20 Septembre 1905.

I. Le Chef de sainte Agnès au trésor du « Sancta Sanctorum », par Florian JUBARU. — II. Un cas de scepticisme, par Joseph FERCHAT. — III. « Le Nez de Cléopâtre, s'il eût été plus court... », par Félix HEAURA. — IV. Nations protestantes et nations catholiques, par Yves de la BRIÈRE. — V. « Le Secret de la F.-M. », par Victor LOISELET. — VI. Autour du catholicisme, par Lucien ROURE. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Événements de la quinzaine. — X. Table du tome 104.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. Vendredi 6 Octobre 1905. N° 40.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Grand-Séminaire ; Retraite de soldats 1905 *(suite)* ; Œuvres militaires ; Carhaix : Touchante cérémonie ; Ligue patriotique des Françaises ; Grand Pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray ; Bibliographie bretonne.
III. — *Nouvelles du Monde catholique :* Rome : La France du Travail au Vatican ; Vers la Séparation ; Angers : Une Cause de Béatification ; Périgueux : Fière protestation ; Educateurs dernier modèle.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 8 Octobre. — 17e Dimanche après la Pentecôte. Fête de la Maternité divine de la T. Sainte Vierge *(au Supplément)*. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires de Ste Brigitte, Veuve, et du Dimanche.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant, de Ste Brigitte et du Dimanche.

Lundi, 9. — S. Denis et ses compagnons, Martyrs. Double. Rouge.

Mardi, 10. — S. François de Borgia, Confesseur. Semi-double. Blanc.

Mercredi, 11. — De la férie. — Ou Office votif de S. Joseph ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 12. — Office votif du T. Saint-Sacrement ; semi-double. Blanc.

Vendredi, 13. — S. Edouard, roi d'Angleterre. Confesseur. Semi-double. Blanc.

Samedi, 14. — S. Callixte I, Pape, Martyr. Double. Rouge.

Dimanche, 15. — 18e Dimanche après la Pentecôte. Fête de la Pureté de la T. Sainte Vierge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Saint-Thégonnec . . . . . 6-12 Octobre.
Guipronvel . . . . . 13-14 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR OCTOBRE 1905

LES ŒUVRES EN FAVEUR DE L'ENFANCE

Nous ne parlerons pas ici des écoles et des catéchismes que nous avons recommandés bien souvent, mais seulement des œuvres que l'on nomme actuellement post-scolaires, œuvres aussi importantes que les autres — quelques-uns disent même, encore davantage.

Ce n'est pas tout d'avoir instruit l'enfant dans l'école chrétienne ; quand il en sort, à douze, treize, quatorze ans, il a encore besoin d'être soutenu, guidé, encouragé, fortifié. L'enseignement religieux, les bons exemples, les habitudes pieuses, inculqués pendant quelques années de culture intense, tout cela s'évaporera bien vite, si l'adolescent est laissé à lui-même, à l'heure où tout, en lui-même et en dehors, le pousse à l'indépendance.

Combien plus sera-t-il à plaindre, le pauvre petit, s'il est tombé entre les mains d'un de ces instituteurs sectaires, qui envahissent actuellement la plupart des écoles prétendues neutres ! Faut-il l'abandonner à son triste sort et le considérer comme irrémédiablement perdu ? Mais il y a, au contraire, beaucoup de ces enfants, qui n'attendent qu'une occasion pour apprendre leur devoir et le pratiquer ; d'autres, déjà atteints dans leur foi et leurs mœurs, sont pourtant susceptibles de conversion.

Les œuvres post-scolaires doivent venir en aide à ces jeunes gens, l'espoir de demain ; c'est pour eux qu'ont été fondés des centaines de patronages, dans les villes et même dans de tout petits villages. Partout où un prêtre intelligent et zélé, ou bien un laïque au cœur d'apôtre, a voulu s'en donner la peine, ces œuvres sont nées et ont prospéré.

Les moyens d'action et d'attraction varient suivant les lieux et les circonstances : jeux, conférences avec projections, exercices gymnastiques ou militaires, promenades en commun, cours spéciaux et techniques. Le but est le même : grouper les jeunes gens déjà sortis de l'école, et les armer de foi, de vertu, d'énergie pour les luttes du lendemain.

On a fondé des œuvres analogues pour jeunes filles, avec des succès semblables. L'école ménagère annexée au patronage a souvent produit des résultats excellents.

Comme toujours, les sectaires ont calqué les œuvres confessionnelles, et se servent des mêmes moyens pour attirer les enfants. Raison de plus de ne pas abandonner la lutte. Nous n'avons pas les fonds de l'Etat, mais nous avons le zèle apostolique : ce qui vaut mieux encore.

Le devoir strict des catholiques, et en premier lieu des prêtres, est de favoriser ces institutions, sans lesquelles l'action de l'école chrétienne est peu durable, et qui peuvent même compenser, en partie et pour un petit nombre du moins, les déplorables effets de l'enseignement sans Dieu. En France, où l'instruction religieuse de la jeunesse rencontre chaque jour des obstacles grandissants, ces œuvres sont non pas seulement utiles, mais indispensables. Il faut donc les créer là où elles n'existent pas ; les entretenir, au prix de tous les sacrifices, là où elles prospèrent ; les relever, là où elles seraient en décadence.

C'est le vœu le plus cher du Cœur de Celui qui a dit : « Laissez venir à moi les petits enfants. »

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**
II. — **L'Education chrétienne ; l'Œuvre des catéchismes.**
III. — **Missions** — GOURSNOU, du 1er au 14 Octobre. Président, la 2e semaine, M. le chanoine Quéinnec, curé-doyen de Taulé ;
— LANGOLEN, du 1er au 14 Octobre. Président, la 2e semaine, M. Orvoën, curé-doyen de Concarneau ;
— PLOUGAR, du 1er au 14 Octobre. Président, la 2e semaine, M. Poulhazan, curé-doyen de Briec.
IV. — **Retraites.** — LESNEVEN, retraite bretonne pour les femmes, du 7 au 14 Octobre ;
— — Retraite des Tertiaires, du 21 au 28 Octobre ;
— QUIMPERLÉ, retraite bretonne pour les femmes, du 8 au 14 Octobre ;
— — Retraite pour les Tertiaires de S. Dominique, du 22 au 28 Octobre ;
— QUIMPER, retraite bretonne pour les femmes, du 22 au 28 Octobre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Pendant le mois d'Octobre, tous les soirs à 7 h. 34, exercice du Mois du Rosaire ; le *jeudi* et le *dimanche*, l'exercice commence par la procession.

— ÉGLISE DE SAINT-MATHIEU. — La réunion pour le Mois du Rosaire a lieu chaque soir à 7 h. 3/4, sauf le dimanche où elle se fait à l'issue des vêpres.

— CHAPELLE DES URSULINES. — Lundi, 9 Octobre, réunion des Mères chrétiennes, à 7 h. 1/2. Sainte messe, instruction, bénédiction du T. S. Sacrement.

Monseigneur l'Evêque est rentré à Quimper hier soir, jeudi, à 5 heures. Dimanche prochain, comme nous l'annonçons ailleurs, il présidera le Pèlerinage de la Ligue patriotique des Françaises à Sainte-Anne d'Auray.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le mardi 17 Octobre, Sa Grandeur consacrera la nouvelle église de Bohars et, le lendemain 18, celle de Tréouergat.

Grand-Séminaire. — La rentrée au Grand-Séminaire a eu lieu mardi 3 Octobre, un peu moins nombreuse que les années précédentes : le chiffre des inscrits est de 271, dont 47 nouveaux (élèves de première année de Philosophie). En revanche — et c'est une des causes de la diminution signalée — le nombre des séminaristes qui vont faire leur service militaire est plus considérable qu'il n'a jamais été : en tout 55, dont 19 sont déjà entrés à la caserne, ayant contracté un engagement pour bénéficier encore de la loi militaire de 1889, et 36 qui vont partir comme soldats de la classe.

En ce moment, a lieu la retraite de rentrée prêchée par M. l'abbé Bainvel, professeur à l'Institut catholique de Paris.

Nous demandons aux âmes pieuses de prier pour que Dieu répande ses grâces les plus abondantes sur les élèves du sanctuaire, qu'il les éclaire sur leur vocation et leur donne la force d'y être toujours fidèles, et aussi qu'il garde au milieu des dangers ceux qui vont échanger momentanément la soutane du lévite pour l'uniforme du soldat.

Retraite de Soldats 1905 *(Suite.)*

Quimperlé. — **Retraite**, *du 26 au 30 Septembre.* — 17 paroisses, 101 retraitants : Querrien, 21 ; Nizon, 13 ; Moëlan, 10 ; Clohars-Carnoët, 10 ; Riec, 7 ; Locunolé, 7 ; Mellac, 6 ; Le Trévoux, 6 ; Saint-Thurien, 6 ; Névez, 4 ; Tréméven, 3 ; Arzano, 2 ; Rédéné, 2 ; Quimperlé, 1 ; Guiscriff (diocèse de Vannes), 1 ; Guilligomarc'h, 1 ; Baye, 1.

Quimper. — **2e Retraite**, *du 26 au 30 Septembre.* — 23 paroisses, 139 retraitants : Plogonnec, 20 ; Ergué-Gabéric, 14 ; Pluguffan, 11 ; Kerfeunteun, 10 ; Poullan, 10 ; Plobannalec, 9 ; Ergué-Armel, 8 ; Beuzec-Cap-Sizun, 7 ; Meilars, 7 ; Plonéis, 7 ; Le Juch, 6 ; Guengat, 5 ; Plomelin, 5 ; Penhars, 4 ; Plonéour-Lanvern, 3 ; Tréogat, 3 ; Châteaulin, 3 ; Gourlizon, 3 ; Mahalon, 3 ; Pouldergat, 2 ; Combrit, 2 ; Saint-Coulitz, 1 ; Pouldreuzic, 1.

Lesneven. — **2e Retraite**, *du 26 au 30 Septembre.* — 38 paroisses ; 263 retraitants : Plounévez-Lochrist, 25 ; Plounéventer, 21 ; Bodilis, 19 ; Landivisiau, 17 ; Plouzévédé, 15 ; Saint-Thonan, 12 ; Plougastel-Daoulas, 11 ; Plouédern, 11 ; Plouescat, 11 ; Guipavas, 10 ; Saint-Derrien, 10 ; Ploudiry, 9 ; Saint-Servais, 8 ; Landerneau, 8 ; Coat-Méal, 6 ; Saint-Divy, 6 ; La Martyre, 6 ; Lanneufret, 6 ; Lanhouarneau, 5 ; Plougourvest, 5 ; Tréflez, 5 ; Sizun, 4 ; Trémaouézan, 4 ; La Roche, 4 ; Landéda, 3 ; Saint-

Vougay, 3 ; Trézilidé, 3 ; Cléder, 3 ; Guiclan, 2 ; La Forêt-Landerneau, 2 ; Lanarvily, 2 ; Taulé, 1 ; Lesneven, 1 ; Cléden-Poher, 1 ; Loc-Eguiner, 1 ; Le Folgoët, 1 ; Ploudaniel, 1 ; Saint-Méen, 1.

En additionnant ensemble ces chiffres et en y ajoutant ceux des listes publiées dans notre numéro précédent, on arrive à un total de 1,138 jeunes soldats de notre diocèse ayant pris part, cette année, aux retraites de départ. Nous ne pouvons que bénir Dieu de résultats si consolants ; mais nous devons aussi remercier, au nom des retraitants et de leurs familles, au nom des paroisses et du diocèse tout entier, les prêtres zélés qui ont donné à l'Œuvre leur concours si précieux, comme les personnes dévouées qui ont fourni avec leur désintéressement accoutumé les locaux nécessaires.

Après avoir suivi ces pieux exercices, nos conscrits vont, dans quelques jours, commencer leur nouvelle vie : Dieu, à qui ils sont venus demander lumière et force, les soutiendra au milieu des dangers, les aidera à faire vaillamment leur devoir de soldats et de chrétiens, fidèles aux bonnes résolutions prises à la retraite de départ.

Œuvres militaires. — Pour se maintenir dans leurs bonnes dispositions, les jeunes soldats ont besoin de s'assurer pendant leur service militaire, et surtout au début, de bonnes fréquentations avec les conseils d'hommes sages et expérimentés qui leur rappellent à l'occasion leurs devoirs et leur en facilitent l'accomplissement. Ils trouveront tout cela en se mettant en relation, dès leur arrivée au régiment, avec les prêtres qui, dans chaque ville de garnison, sont plus spécialement chargés par NN. SS. les Evêques de s'occuper des soldats au point de vue religieux. Il est à souhaiter que tous les partants soient munis d'une lettre de recommandation — un mot, une simple carte suffit — pour l'ecclésiastique chargé de l'Œuvre militaire dans la localité où ils sont appelés.

Nous donnons ci-après les noms et adresses de ces prêtres pour les villes qui doivent recevoir des recrues de notre département. Nous avons essayé de faire cette liste aussi complète que possible ; s'il y avait des lacunes, nos confrères voudront bien adresser leurs lettres de recommandation, d'une manière générale : M. le Curé de..., ou M. le Directeur de l'Œuvre militaire à...

Angers : M. Chaplain, chanoine, 12, rue Kellerman ;
Belle-Ile : M. Evano, vicaire ;
Bizerte : M. Roger, aumônier de l'hôpital militaire ;
Brest : M. Le Bihan, 11, rue de l'Harteloire ;
Courbevoie : M. le Curé, 39, avenue Gambetta ;
Langres : M. Dormoy, curé de Saint-Martin ; M. l'aumônier de l'hôpital militaire ;

Archives diocésaines de Quimper et Léon

La Rochelle : M. Ollivier, aumônier de l'hôpital militaire ;
Lunéville : M. l'abbé Vary, vicaire à Saint-Jacques ;
Nantes : M. l'abbé Delanoue, aumônier de la prison militaire ; M. l'abbé Gidrousselle, à la cure de Saint-Félix ;
Oran : M. le chanoine Poupart, aumônier de l'hôpital militaire ;
Paris : M. Binz, chanoine, 8, rue Frédéric-Bastiat ;
— M. le chanoine Louis, à Saint-Pierre du Gros-Caillou ;
— M. Mène, vicaire à Saint-Eloi, 118, boulevard Diderot ;
(ou d'une manière générale : M. le Directeur de l'Œuvre militaire du quartier de...)
Périgueux : M. du Plantier, archiprêtre de la cathédrale ;
Pontivy : M. Jouhanno, aumônier de l'hôpital ;
Port-Louis : M. Le Guéhennec, vicaire ;
Quimper : M. l'abbé Salaün, 59, rue de Douarnenez ;
Rambouillet : M. Macaire, curé ;
Saintes : M. Guillotin, aumônier de l'hôpital ;
Saint-Cloud : M. le Curé ;
Saint-Denis : M. Iteney, curé ;
Saint-Germain-en-Laye : M. l'abbé Lepont, 29, rue de Lorraine ;
Saint-Michel : MM. Saint-Vanne et Chaudoyé, vicaires ;
Saint-Nicolas-du-Port : M. Carrier, curé ;
Troyes : M. Balanger, vicaire à Saint-Nicolas, 17, rue de la Tour-Boileau ;
Vannes : M. Guiomar, 56, rue de l'Hôpital ;
Verdun : M. l'abbé Basinet, secrétaire de l'Evêché, 26, rue Mautroté ;
Versailles : M. Bergois, aumônier ; M. Gueusset, 4, Impasse des Gendarmes ;
Vincennes : M. l'abbé Labeyrie, aumônier, 102, rue de Paris.

CARHAIX. — **Touchante cérémonie.** — Dimanche, 1er Octobre, solennité du T. S. Rosaire, Carhaix était en fête, et l'église de saint Trémeur avait revêtu sa plus belle parure. Un jeune prêtre, M. François Morvan, religieux et missionnaire de la Congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie (appelée aussi Congrégation de Picpus), y était venu chanter sa première grand'messe.

A 10 heures, les cloches sonnent leur joyeux carillon, tous les Carhaisiens accourent et, en un instant, l'église est comble.

Le jeune célébrant est conduit du presbytère à l'église sous le dais, précédé d'un nombreux clergé qui chante le *Veni Creator*. Il est assisté de ses deux frères aînés, M. Jean Morvan, vicaire à Carhaix, et le R. P. Yves Morvan, de la Congrégation du Saint-Esprit, supérieur de la mission du Mussuco (Congo portugais), où il a déjà travaillé pendant six longues années. Sa vénérable mère suivait, accompagnée de ses filles dont l'une est religieuse du Saint-Esprit. Ce fut un spectacle émouvant que cette entrée triomphale du jeune prêtre traversant les rangs serrés des fidèles pour arriver au pied de l'autel.

Le Saint Sacrifice commença et se poursuivit jusqu'au *Credo* avec les cérémonies ordinaires. A ce moment, le R. P. Yves Morvan déposa la tunique de sous-diacre ; il monta en chaire et arracha des larmes aux assistants par son éloquent discours, tout plein d'actualité, dévoilant le secret de la haine dont le prêtre est aujourd'hui l'objet ; montrant la grandeur du prêtre, l'élu de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont le monde ne veut plus, parce que sa mission est d'enseigner la vérité évangélique dont notre société s'offusque, et que sa vie pleine de sacrifices est la condamnation des vices dont notre siècle fait sa pâture... L'orateur fit le tableau du prêtre autrefois aimé et respecté, mais aujourd'hui traqué comme un être malfaisant, considéré comme un péril social, et demain peut-être chassé et expulsé de cette église dont chaque pierre parle de labeurs et de sacrifices.... Puis, dans une péroraison enflammée, s'adressant à son jeune frère, il lui dit : « C'est Dieu qui vous a choisi : allez et enseignez les nations. Et demain, sur l'Océan, sur la pirogue des fleuves lointains, dans la cabane des sauvages, aux maîtres comme aux esclaves, à toute créature prêchez l'Evangile... Votre vie sera pleine de sacrifices, de privations. Le poids du jour et de la chaleur est lourd sur les épaules du missionnaire. Aussi je verserais des pleurs, si je ne savais qu'après les souffrances il y aura un jour d'éternelle joie, d'éternel repos. Je verserais des pleurs sur ceux qui restent, si je ne savais qu'il y aura, pour vous et pour eux, un jour d'éternel rendez-vous ! »

Tout le monde pleurait..... Le saint Sacrifice continua. A l'élévation, alors que le jeune prêtre élevait l'Hostie adorable qu'il venait de consacrer, ce fut avec une émotion inaccoutumée que chacun s'inclina, priant le Dieu de l'Eucharistie de donner à l'élu du jour et à ses frères dans le sacerdoce et l'apostolat force, courage et victoire dans les luttes présentes...

Au sortir de l'office, on se communiquait ses impressions et partout on entendait ces paroles : « Que c'était beau ! je n'ai pu retenir mes pleurs ! »

† †

Une demi-heure après, les invités se réunissaient, au presbytère, et s'asseyaient autour d'une même table, comme autrefois les chrétiens célébraient les agapes fraternelles. Le jeune prêtre avait en face de lui M. le Curé de Carhaix. A ses côtés se trouvaient ses deux frères ; sa mère et ses sœurs étaient en face, à la droite et à la gauche de M. le Curé ; puis 16 prêtres des paroisses voisines formaient comme une couronne de chaque côté.

Le repas fut animé, gai, cordial ; tous participaient à la même fête, à la même joie, l'entrain était partout...

Au dessert, les trois frères se lèvent et demandent le silence. Le missionnaire d'Afrique, chez qui le soleil de là-bas n'a point tari la veine poétique, avait composé une cantate dialoguée pour la circonstance.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le missionnaire à la barbe déjà longue après six années d'Afrique, retrouve son jeune frère, prêtre d'hier et missionnaire lui aussi, qui, dans un mois, va partir pour les îles de l'Océanie ; ils s'embrassent. Mais l'Africain, qui a eu l'expérience des souffrances et des privations qui attendent au loin le missionnaire breton, si attaché à son sol, conseille à son frère de rester au pays, où il

» ... verrait la verveine
» Au ciel d'Arvor s'ouvrir
» Et l'humble marjolaine,
» Au printemps, refleurir.

. . . . . .
» De nos coteaux superbes
» Il verrait le genêt
» D'or, et de fleurs en gerbes
. . . . . .
» . . . . . la colline
» Se couvrir de blé noir.

Mais le jeune missionnaire, préférant Dieu et les âmes à sa douce Bretagne, répond :

« La verveine est fanée,
» . . . . . .
» Pour moi sa tige aimée
» Ne refleurira plus.

. . . . . .
» Je vais où Dieu m'appelle,
» Il commande, il le faut ;
» Si la Bretagne est belle,
» Le ciel est bien plus beau ! »

Le vieux missionnaire lui réplique de rester, du moins, pour veiller sur la mère qui a déjà donné un de ses fils aux Missions. Mais alors leur aîné par l'âge et le sacerdoce répond qu'il faut se fier à la Providence qui

» ... donne la pâtée
» aux oisillons du ciel, »

et que son cœur sera assez grand pour remplacer les absents auprès de la mère :

» A notre bonne mère
» Dieu vous prend à la fois ;
» J'aimais pour deux naguère,
» Je veux aimer pour trois.

Puis il fixe :

» Au ciel le rendez-vous ! »

A ce chant, plein de sentiments et de noblesse et qui fut rendu avec une expression admirable, le cœur de tous battait bien fort, et j'en ai vu, dont les cheveux avaient blanchi dans les durs labeurs du ministère paroissial, qui n'ont pu retenir les larmes.

† †

Les vêpres, la procession et la bénédiction furent également présidées par le nouveau prêtre et missionnaire, de sorte que la

journée fut complète. Le ciel lui-même avait voulu être de la fête, car il nous fit grâce de la pluie qui était tombée si abondamment, les jours précédents.

Les habitants de Carhaix se souviendront longtemps de ces touchantes cérémonies, et, en remerciant les trois frères de la magnifique fête qu'ils ont procurée à leur paroisse, ils forment des vœux ardents pour que bientôt tous les trois se réunissent à nouveau sur le sol breton, et leur redonnent comme un écho de ce beau jour que fut le 1er Octobre 1905.

***

Ligue patriotique des Françaises.

Grand Pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray, *présidé par Mgr Dubillard, évêque de Quimper et de Léon, assisté de l'un de MM. les Vicaires Capitulaires de Vannes.* — C'est dimanche prochain, 8 Octobre, que les Ligueuses des cinq départements bretons vont se réunir à Sainte-Anne pour une grande manifestation de foi et une suprême supplication pour la France. Elles s'y rendront très nombreuses pour attirer les bénédictions de sainte Anne sur la Ligue et sur ses entreprises. « Déjà, dit la *Semaine religieuse* de Vannes, on nous annonce des groupes considérables, particulièrement du Finistère, qui enverra 2,000 pèlerines.

« Les Ligueuses de Paris et celles de toute la France sont invitées à prendre part à cette belle fête bretonne.

« Programme de la journée : messes de communion dans la matinée, entre autres à 8 h. 1/2 et 9 h. 1/2.

« *A 11 h.* — Messe solennelle avec sermon par M. l'abbé Coubre, directeur de l'école Saint-Ignace, rue de Madrid, à Paris.

« *A 1 h.* — Réunion pour les membres des Comités et les Correspondantes de commune, au Boterf.

« *A 2 h.* — Procession et salut ; après la cérémonie sermon breton, dans le cloître ».

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. — **Itroun Varia Lourd,** *par* M. Madec, *Recteur de Tréflénévez.* — Un volume in-12 de 315 pages, avec illustrations en photogravure (1). — Il y a un an à peine que nous avons annoncé la publication de ce livre, et déjà — ceci nous dispense d'un nouvel éloge — le premier tirage (3000 exemplaires) est épuisé. Une deuxième édition vient de paraître, revue, corrigée et augmentée par l'addition de différentes prières spécialement des Litanies de Notre-Dame de Lourdes, du récit détaillé de la guérison célèbre de G. Gargam, et de renseignements divers, précieux pour les pèlerins bretons. Les lecteurs, clergé et fidèles, auxquels le livre est offert aux mêmes conditions

(1) Publié par l'Imprimerie de la Presse libérale du Finistère, 4 rue du Château, à Brest. En vente dans les librairies catholiques du département, au prix de 1 fr., relié.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

que précédemment, accueilleront cette nouvelle édition avec la même faveur que la première et lui assureront un succès égal si non plus grand encore. Nous le lui souhaitons, et ce ne sera que justice.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — **La France du Travail au Vatican.** — L'audience solennelle du pèlerinage de la France du Travail a eu lieu le 29 Septembre, à 5 heures du soir, dans la Salle Royale. Nous reproduisons le compte-rendu qu'en a donné la *Croix*.

Le Pape était escorté de NN. SS. Delamaire, Reynaud, évêque de Chine ; Lavigne, évêque jésuite de Ceylan ; Doucéré, évêque mariste des Nouvelles-Hébrides — représentant magnifiquement l'apostolat français ; puis, outre sa Cour et plusieurs prélats, de MM. Harmel, Maupetit, Champion ; les abbés Garnier, Vasseur, Faurax ; étaient présents aussi M. et Mme Féron-Vrau.

Le Pape fit le tour de la salle en donnant son anneau à baiser aux 400 pèlerins, puis revint au milieu pour laisser prendre sa photographie au milieu des pèlerins. Enfin, debout au fond de la salle, il exprima aux pèlerins de la France du Travail ses félicitations pour la foi vive que prouve leur pèlerinage annuel.

Il les remercia pour la consolation qu'ils lui apportent ; car, « en toute vérité, dit-il, j'aime la France, je veux du bien à tous les Français ; ma première prière, chaque matin, est pour que les fils de la France restent attachés à la foi catholique, et malgré la tristesse des temps, je prie avec espérance, car j'ai confiance dans la bonté de la miséricorde divine ».

Le Pape demanda aux pèlerins d'unir leurs prières aux siennes. Il demanda spécialement aux prêtres qui sont dans le ministère de prier pour que la foi qui fit la France grande pendant quinze siècles continue à la rendre prospère et les Français heureux. « Que chaque pèlerin rapporte ces paroles en France, disant bien que le Pape veut la France grande et les Français heureux en ce monde et en l'autre. Que Dieu répande sa bénédiction sur tous et sur la France, pour qu'elle se montre toujours ce qu'elle est, savoir la Fille aînée de l'Eglise. »

Ce discours fut interrompu par les applaudissements. Après la bénédiction du Pape, l'abbé Garnier entonna le *Magnificat*.

Au dîner, l'abbé Faurax, complimentant Mgr Delamaire, annonça que le pèlerinage de l'année prochaine aurait lieu pour le 8 Septembre, sous la présidence du cardinal Coullié, cardinal protecteur des pèlerinages de la France du Travail. Mgr Delamaire répondit et affirma l'attachement indéfectible des Français au siège de Pierre.

Le lendemain, les ecclésiastiques faisant partie du pèlerinage ont été favorisés d'une audience spéciale du Saint-Père qui a voulu

leur dire quelques mots « qu'ils puissent communiquer à leurs frères en rentrant dans leur patrie » et qu'il a résumés dans cette recommandation : « Soyez des saints ».

— Lundi 2 Octobre, le Saint-Père a reçu Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier.

— Quelques journaux ont annoncé que le Pape Pie X « avait l'intention » de reprendre et de continuer le Concile du Vatican. Voici ce qui a donné lieu à ce racontar. Dans le court abrégé d'histoire ecclésiastique joint au nouveau Catéchisme publié à Rome par ordre de sa Sainteté, on lit (nº 136) : « Il faut espérer qu'après la cessation de la tempête *(burrasca)* qui agite momentanément l'Eglise, le Pontife romain pourra reprendre et conduire à son terme l'œuvre providentielle du saint Concile. » Cet appel du Pape à la continuation du Concile du Vatican est symptomatique, mais il est subordonné à la cessation de la tempête, par conséquent, dans l'état actuel des choses, elle n'est qu'un pieux désir que nous demandons tous à Dieu de réaliser.

Vers la Séparation. — I. On sait que M. Groussau, le docte et éloquent député du Nord, a été reçu récemment par le cardinal Merry del Val, qui l'a présenté lui-même au Saint-Père. Des déclarations faites par M. Groussau à son retour en France il résulte que, au sujet de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, Rome n'a encore pris de décision dans aucun sens. Actuellement, la question est étudiée sous tous ses aspects et dans toutes ses conséquences. On en connaît toute l'importance, et M. Groussau a retenu cette parole que la décision qui interviendra sera « la plus grave solution que le Saint-Siège aura eu à prendre depuis le Concordat de 1801 ».

Ce qui frappe à Rome, c'est que cette séparation n'est pas une séparation. Le lien qui unit le pouvoir civil et le pouvoir religieux n'est rompu qu'en ce qui concerne les rapports avec le Pape ; il subsiste, en France, par une ingérence administrative et par des pressions qui mettent les personnes et les choses du culte sous la main de l'Etat, d'une manière peut-être plus effective que sous le régime concordataire. Le bras séculier, qui se détourne pour protéger, reste suspendu pour frapper. L'Eglise n'a pas acheté sa liberté de la perte de sa situation officielle et des traitements de ses ministres, — solution à laquelle certains optimistes imprudents avaient habitué les esprits, — non, l'Eglise va perdre ce qu'elle avait, sans même gagner ce droit imprescriptible et sacré de voir la parole de Dieu moins liée par l'arbitraire des gouvernants.....

Tous ceux qui connaissent Pie X savent avec quelle circonspection il étudie les questions qu'il doit résoudre et avec quelle lucidité d'esprit et quelle énergie il se décide lorsqu'il a pesé le pour et le contre dans la conscience de son devoir et le sentiment de sa responsabilité. Il en sera de même cette fois encore, et nous

Archives diocésaines de Quimper et Léon

pouvons attendre, sans nous livrer à des discussions oiseuses, la détermination réfléchie et pratique qui sera prise par le Souverain Pontife.

II. La *Semaine religieuse* de Cambrai publie le communiqué suivant :

« Mgr l'Archevêque prie son clergé et ses fidèles de recourir à son autorité quand il s'agira d'associations paroissiales, de bulletins ou de brochures propageant les susdites associations. Sa Grandeur se réserve de donner des directions pour son diocèse.

« D'ailleurs, dans les questions pendantes, nous n'avons pas à prévenir ou à inspirer, mais à attendre respectueusement les décisions du Saint-Siège, qui *se réserve* de donner une ligne de conduite. — *Obedientia et dilectio,* telle sera toujours la réponse de l'Eglise de Cambrai à tout ordre du Pape.

ANGERS. — **Une Cause de Béatification.** — Monseigneur l'Evêque vient de constituer le tribunal chargé d'instruire la cause du serviteur de Dieu, Noël Pinot, curé du Louroux-Béconnais, mis à mort en haine de la foi, le 24 Février 1794 :

Juge : M. le chanoine Labonne, vicaire général.

Assesseurs : M. le chanoine Bonnamy, ancien curé de Saint-Jacques ; M. le chanoine Oger, ancien curé de Nyoiseau ; M. le chanoine Béchet, ancien aumônier du Carmel de Cholet ; M. le chanoine Pinier, supérieur de l'externat Saint-Maurille.

Promoteurs fiscaux : M. le chanoine Malsou, curé de la Trinité ; M. Dufresne, directeur au Grand-Séminaire.

Notaire actuaire : M. l'abbé Chasle, aumônier au Bon-Pasteur.

Curseurs : M. l'abbé Maréchal, aumônier au pensionnat Saint-Julien ; M. l'abbé Emeriau, vicaire au Louroux-Béconnais.

La première session du procès a eu lieu au Grand-Séminaire, vendredi dernier. Les membres du tribunal ont prêté serment en présence de Monseigneur.

(Semaine religieuse).

PÉRIGUEUX. — **Fière protestation.** — La date du 1er Septembre, fixée pour la fermeture des écoles qui n'étaient pas encore laïcisées, a marqué, dans toute la France, une recrudescence des exploits sectaires. Nous en avons déjà cité quelques-uns. Mais, sur certains points, les exécuteurs du fisc ont dépassé toutes bornes.

C'est ce qui est arrivé à Périgueux, au couvent de Sainte-Ursule :

La vénérable supérieure, Mère Saint-Joseph, a refusé de remettre les clefs ; et, alors, entourée des religieuses formant son conseil, en présence de son avocat et de son avoué, Me de Lestrade de Conti et Me Chapoulaud, d'un groupe d'amis, accourus pour une

circonstance si douloureuse, et de ces messieurs venus pour instrumenter, elle a lu, d'une voix ferme, une admirable protestation dont voici le texte :

« Monsieur le Liquidateur,

» Vous me demandez la remise de l'immeuble de Sainte-Ursule, acquis de nos deniers par notre communauté, en 1818. Je me refuse absolument à vous le remettre.

» Je m'y refuse, au nom de notre droit de propriété ; et je déclare que je regarde comme un vol l'acte par lequel on prétend nous l'arracher.

» Je m'y refuse, au nom de la liberté ; et je déclare que je regarde comme une lâcheté l'acte par lequel on veut empêcher de pauvres filles, qui ne font de mal à personne, de prier Dieu ensemble, de mettre leurs efforts en commmun pour travailler ensemble à l'éducation de la jeunesse et de vivre ensemble comme des sœurs.

» Je m'y refuse, au nom de la justice ; et je déclare que je regarde comme une iniquité l'acte prétendu légal qui nous chasse de chez nous et n'est qu'une abominable violation du droit.

» Je m'y refuse, au nom du titre de citoyennes françaises ; et je déclare que je regarde comme une ignominie l'acte par lequel, mentant à toutes les traditions chevaleresques de la France, on ose jeter à la rue des femmes qu'on dépouille de leurs biens et qu'on laisse sans ressources et sans moyens d'existence.

» Devant Dieu et devant les hommes, de toute l'énergie de mon âme, j'accuse comme coupables d'un crime sans nom envers moi et envers mes sœurs, mes filles, mes chères filles, vous, Monsieur le Liquidateur, et tous ceux qui coopèrent volontairement à cette action infâme.

» Je proteste donc et affirme hautement que nous ne sortirons d'ici que par la violence ».

Éducateurs dernier modèle. — L'éducation sans Dieu descend à grande allure vers la boue, et elle prend à tâche d'y conduire les petits Français.

Est-il assez écœurant, le spectacle que vient d'offrir, à Lille, dans la dernière semaine du mois d'Août 1905, le quatrième Congrès des Instituteurs et Institutrices publics !

Quand les Spartiates voulaient inspirer à leurs enfants l'horreur de l'ivrognerie, ils se contentaient de leur montrer un homme ivre. Sera-t-il dit que désormais, pour soulever contre eux-mêmes le dégoût de quiconque se respecte, nos éducateurs modernes n'auront qu'à faire parade de leurs paroles et de leurs gestes ?

« Pas de Dieu ! » ont-ils dit d'abord. Puis ils ont ajouté, en versant dans le socialisme et l'anarchie : « Pas de maître ! » Et voici qu'ils ajoutent : « Pas de Patrie ! »

On a dit que l'instituteur allemand avait fait l'Allemagne. L'instituteur français travaille, lui, à défaire la France.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Ils ont, il est vrai, sous la poussée de l'opinion publique, accepté à Lille la motion suivante :

« Le quatrième Congrès des Amicales de France et d'Algérie, ému des calomnies lancées contre le corps d'enseignement laïque, au sujet de la prétendue crise du patriotisme à l'école, vote l'ordre du jour suivant :

« Les instituteurs français sont énergiquement attachés à la paix, ils ont pour devise : Guerre à la guerre. Mais ils n'en seraient que plus résolus pour la défense de leur pays, le jour où il serait l'objet d'une agression brutale ».

Mais déjà la simple constitution de leur bureau en avait dit trop long sur leur état d'esprit.

M. Guihard, de Nantes, avait été élu comme président : il devait son succès à sa défense passionnée d'un instituteur déplacé par le préfet de la Loire-Inférieure pour sa propagande des doctrines d'Hervé, « *le drapeau dans le fumier* ». M. Guérin, élu vice-président, avait été l'approbateur public de M. Thalamas, l'*insulteur de Jeanne d'Arc*. M. Glay, élu secrétaire, avait écrit du livre d'Hervé : « *Voilà le livre que je voudrais voir dans toutes les familles et dans tous les foyers* ».

Le Congrès des instituteurs a complété son œuvre en descendant plus bas encore. Après s'être réclamé d'Hervé, « l'homme au drapeau dans le fumier », il s'est réclamé du Robin de Cempuis, l'homme de « la coéducation des sexes ».

Il a voté les vœux suivants :

1° Qu'il soit créé une commission d'études pour préciser la méthode coéducatrice.

2° Qu'il soit permis à la commission de s'adjoindre des personnes compétentes qui puissent représenter les parents éducateurs.

3° Cette commission sera composée d'instituteurs et d'institutrices.

4° Qu'à l'avenir, les bâtiments scolaires soient construits et aménagés de façon à appliquer la méthode coéducatrice.

5° Dans les écoles mixtes, les classes seront contiguës.

6° Les programmes d'enseignement seront compris de façon à donner une coéducation générale.

7° Il sera créé des internats mixtes à Paris et dans les grandes villes.

Il a préconisé l'éducation « qui mène à la joie et à l'amour ».

Il a demandé qu'à l'école primaire publique les élèves soient placés « suivant l'âge et le développement intellectuel, et non séparés par sexe, *même pendant les récréations* ».

Et, pour couronner le tout, il a exalté « l'éducation rationnelle et harmonieuse » qui mettra à la tête de chaque école « le couple éducateur », en spécifiant « *même si le couple n'est pas marié* ».

Le maître et la maîtresse vivant ensemble en union libre, et donnant ainsi l'exemple aux enfants qu'ils éduquent, en vérité n'est-ce pas l'idéal ?

Ni Dieu, ni maître, ni patrie, ni morale ! Tout cela s'enchaîne après tout ! On a voulu que les éducateurs publics se passent de Dieu. Dieu les a abandonnés à eux-mêmes. C'est jusque-là qu'ils devaient descendre, et c'est jusque-là qu'ils sont descendus.

Le Semeur Vendéen.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des Grands Magasins du Printemps de Paris, que nous publions aux annonces.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire des livres du Nouveau Testament, par M. l'abbé E. JACQUIER, professeur d'Ecriture Sainte aux Facultés catholiques de Lyon. TOME SECOND : *Les évangiles synoptiques.* 1 vol. in-12 de 511 pages : Prix : 3 fr. 50. (LECOFFRE, Editeur.)

Dans le premier volume de cette *Histoire des livres du Nouveau Testament,* l'auteur avait étudié saint Paul et ses épîtres ; dans le second, il essaye de montrer comment se sont formés les évangiles synoptiques et de présenter les caractères particuliers de chacun d'eux. Après des notions générales sur les évangiles, il rassemble les rares témoignagnes que l'antiquité chrétienne nous a laissés sur l'origine des évangiles ; ensuite, il examine ceux-ci dans leur état actuel pour saisir la loi de leur formation. A la base de ces écrits il y eut une catéchèse orale dont il détermine le contenu et la langue ; puis, par une analyse comparée des trois synoptiques, mot par mot, phrase par phrase, l'auteur fait ressortir les ressemblances et les divergences d'ordre des récits, d'expressions ou de pensées que l'on relève entre les évangiles. Cette longue analyse est la base sur laquelle l'auteur établit toutes ses conclusions.

Dans la seconde moitié de l'ouvrage, les évangiles de saint Mathieu, de saint Marc et de saint Luc sont étudiés chacun en particulier. Auteur, caractères linguistiques, littéraires, historiques, doctrinaux, date de composition et destinataires de l'évangile, telles sont les questions traitées à propos de chacun d'eux. L'auteur s'applique surtout à prouver que nos évangiles ont rapporté fidèlement les enseignements du Seigneur, tout au moins dans leur substance. Un dernier chapitre expose l'état actuel de la critique textuelle en ce qui concerne les évangiles.

Librairie J. Salaün, Quimper.

LES ANNALES DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

(76, rue des Saints-Pères, Paris).

Sommaire du numéro du 16 Septembre 1905.

Simple comparaison, par M. E. — Aimons la Vérité, par L. VÉRON. — Les Retraites ouvrières : les Retraites ouvrières en Allemagne, par Gaston DE SAINT-AUBERT.

Chez nous et autour de nous : La Semaine sociale d'Orléans, par M. DE GATTELIER. — Le Congrès de Coutances. — A la recherche d'un Saint laïque, par R. D. — Un secrétariat social. — Prétendue réponse, par P. DE BRICOURT.

Variétés : Une crise de l'âme ! par Louis ROLLIN.

Pour l'Étude et pour l'Action : Commission juridique : le Droit des Pauvres, par Georges PIOT.

Chronique de l'Association. — Les Livres et les Revues.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

L'ACTION POPULAIRE. — N° 78. — Abbé Thellier de Poncheville. — **Une Caisse ouvrière de prêts pour Habitations ouvrières.** — Ici, point d'intervention de l'État, aucune société jouissante, nul subside de la municipalité, à peine quelques avances, — mais de braves gens qui veulent avoir leur maison et y arrivent avec beaucoup de courage et quelques bons conseils.

L'exemplaire : **0,25** centimes *franco*. — L'abonnement à la 4me série en cours de publication (N° 73 à 96) : **5** francs. — *Conditions de faveur pour la propagande.*

En vente dans les principales librairies.

AUX GRANDS MAGASINS

(MAISON DE CONFIANCE)

ÉLY-LABASTIRE

BREST

MAGASINS : Rampe 50, 53, 55 et rue de Siam, 38

BUREAUX : Rampe 53

Fabrique de Meubles et Sièges en tous Genres.

Literie et Tentures diverses.

ATELIER SPÉCIAL D'ART BRETON

Meubles sculptés. — Exécution de tous dessins.

Ornements d'Église, Chasublerie, Lingerie.

Draps et Tentures mortuaires. — Costumes de Suisses

BRONZES DIVERS : Croix, Chandeliers, Croix de Procession, etc.

ORFÈVRERIE : Calices, Ciboires, Ostensoirs, Boîtes Stes-Huiles, etc.

Dais, Bannières, Oriflammes, Tapis d'autel, Nappes, Toiles, etc.

Réparation de Vases sacrés, — Dorure, Argenture.

A partir du 15 Mai 1905 LIQUIDATION d'une grande quantité de Marchandises :

Meubles, Articles d'Église, etc.

Grandes réductions sur tous les prix.

Les Ateliers continuent *l'exécution de toutes les commandes.*

Conditions spéciales *pour le clergé et les communautés religieuses.*

Un employé de la maison est à la disposition du Clergé et de toutes personnes qui en feront la demande, pour présenter à domicile les échantillons et albums divers.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

20e Année. **Vendredi 13 Octobre 1905.** N° 41.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — L'Education chrétienne.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Retraite bretonne ; Nominations dans le clergé ; Nécrologie ; Avis de service anniversaire ; Association de bienfaisance en faveur du clergé ; Traitement rétabli ; Morlaix ; La responsabilité, au point de vue canonique, des détenteurs de biens ecclésiastiques ou congréganistes ; Ligue patriotique des Françaises ; Brest ; Le Tréhou ; Morlaix ; Un cantique breton sur la messe.

III. — *Nouvelles du Monde catholique :* Rome ; Coutances ; Le milliard des congrégations ; Douloureux contraste ; Un acte courageux.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 15 Octobre. — 18e Dimanche après la Pentecôte. Fête de la Pureté de la T. Sainte Vierge. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires de Ste Thérèse, Vierge, et du Dimanche.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant, de Ste Thérèse et du Dimanche.

Lundi, 16. — S. Conogan, Evêque *(au Propre diocésain).* Double. Blanc.

Mardi, 17. — La Bse Marguerite-Marie, Vierge. Double. Blanc.

Mercredi, 18. — S. Luc, Evangéliste. Double de 2e classe. Rouge.

Jeudi, 19. — S. Pierre d'Alcantara, Confesseur. Double. Blanc.

Vendredi, 20. — S. Jean de Kenty, Confesseur. Double. Blanc.

Samedi, 21. — Ste Ursule et ses compagnes, Martyres *(au Propre diocésain).* Double. Rouge.

Dimanche, 22. — 19e Dimanche après la Pentecôte.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Brasparts. . . . . 15-19 Octobre.
Plounévez-Lochrist . . . . . 20-25 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

L'Éducation chrétienne.

La grande question de l'heure présente, celle qui doit préoccuper non seulement les prêtres et les parents chrétiens, mais encore tous les fidèles qui ont au cœur l'amour des âmes baptisées et les intérêts du pays, est la question de l'avenir de l'enseignement catholique en France.

On chasse nos Frères et nos Religieuses, on ferme leurs pensionnats et leurs écoles populaires. C'est là un attentat contre la liberté, une injustice, une violation des droits des citoyens et des droits des pères de famille — mais c'est aussi pour nous un malheur, une perte irréparable.

Ils s'en vont, les persécutés ! Qui donc les remplacera ? Qui donc maintenant élèvera nos enfants ?... Beaucoup s'en consolent aisément : il leur reste les écoles publiques, elles leur suffisent. « L'instruction, disent-ils, y est aussi bonne et à meilleur marché ; quant à l'enseignement religieux, les prêtres continueront de le donner au catéchisme, et c'est l'essentiel. » Ainsi parlent les optimistes et tous ceux qui n'ont pas souffert de l'école laïque pour eux-mêmes ou pour leurs enfants, — tous ceux pour lesquels le collège ou le pensionnat n'est pas autre chose qu'une usine préparatoire au baccalauréat ou au brevet.

Les pessimistes gémissent de la situation présente, des départs accomplis, de ceux qu'ils prévoient et annoncent comme proches et certains alors qu'ils ne sont pas même probables. Ils gémissent et ne voient rien à faire. Au contraire, ils semblent travailler eux-mêmes à l'œuvre de ceux qu'ils condamnent, en faisant par avance le vide autour des écoles libres, au lieu de les soutenir généreusement de leurs enfants, de leurs encouragements, de leur influence et de leur argent. Quelques-uns vont même — heureusement, ceux-là sont rares — jusqu'à retirer leur fils ou leur fille de l'école congréganiste qui n'est pas menacée, dans la crainte qu'elle le soit, dans la crainte que plus tard l'avenir de ces enfants soit compromis parce qu'ils ont été élevés religieusement.

Inconséquence et quelque peu lâcheté chez les pessimistes. Imprévoyance et irréflexion chez les optimistes. Les uns et les autres paraissent oublier la raison principale de l'école, ou publique, ou privée : *l'éducation*, c'est-à-dire la formation morale de l'enfant, plus nécessaire encore que sa formation intellectuelle.

Pères et mères de famille, vous confiez votre enfant aux maîtres ou maîtresses de votre choix pour qu'ils leur enseignent les sciences humaines, c'est vrai, mais aussi et surtout pour qu'ils continuent votre œuvre éducatrice, pour qu'ils achèvent d'en faire des jeunes gens ou des jeunes filles vertueux et bien élevés. N'est-ce pas là, avant tout, ce que vous désirez dans votre amour pour ces chers petits ?

Eh bien ! à l'*école publique laïque*, telle qu'elle est actuellement organisée — Dieu étant rayé des programmes —, on ne donne pas l'éducation. Ce n'est pas médisance de le dire, car c'est là une vérité universelle, reconnue des plus ardents laïcisateurs eux-mêmes.

Cette éducation, le prêtre ne la peut donner au catéchisme, car il est en relations avec vos enfants à de trop rares et de trop courts instants.

Vous ne pouvez faire seuls cette éducation. Lors même que vous essaieriez de la continuer au foyer domestique entre les heures de classe, la non-éducation reçue à l'école, le contact journalier de compagnons quelconques sous un maître indifférent, l'influence des livres neutres, sinon irréligieux, rendront votre action presque nécessairement inefficace et inutile.

Seuls, l'école chrétienne, le collège chrétien, le pensionnat chrétien, en même temps qu'ils distribuent la science, donnent la vraie, solide et bonne éducation, parce que seuls ils appuient leurs leçons sur Dieu, ils enseignent la seule morale parfaite, idéale et pratique, la *morale chrétienne*.

La conclusion est facile à tirer : Parents chrétiens, puisque vous aimez vos enfants, que vous les voulez bons, vertueux et bien élevés, capables en un mot d'être plus tard votre honneur, votre joie et votre consolation, confiez-les à des maîtres chrétiens. Au prix des plus pénibles sacrifices, en dépit des plus grandes difficultés, malgré les promesses, les menaces et les sollicitations qui vous sont faites, aussi longtemps qu'elles existeront encore, faites élever vos enfants dans les écoles chrétiennes, où, quoi qu'on en dise, on donne une instruction équivalente et de plus une éducation morale qu'on ne trouve pas ailleurs.

C'est votre intérêt et celui de vos enfants. C'est votre devoir comme c'est votre droit de par les lois divines et humaines. Et c'est pour vous le seul moyen que vos enfants, toujours et jusqu'à leur dernier jour, demeurent de bons chrétiens et de bons Français.

(Revue du diocèse d'Annecy.)

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**
II. — **L'Education chrétienne ; l'Œuvre des catéchismes.**
III. — **Mission.** — BRÉLÈS, du 15 au 28 Octobre.
IV. — **Retraites.** — LESNEVEN, retraite des Tertiaires, du 21 au 28 Octobre ;
— QUIMPER, retraite bretonne pour les femmes, du 22 au 28 Octobre ;
— QUIMPERLÉ, retraite pour les Tertiaires de S. Dominique, du 22 au 28 Octobre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

N. B. — La retraite bretonne pour les femmes, à Quimper, annoncée plus haut, était primitivement fixée au 24 Septembre et a dû être remise au 22 Octobre. Il en est de même de la retraite des Tertiaires à Lesneven, indiquée d'abord comme devant s'ouvrir le 9 Septembre.

MM. les Curés et Recteurs voudront bien le faire remarquer à leurs paroissiens en annonçant ces retraites, dimanche prochain.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Mgr l'Evêque, ont été nommés :

M. Colin (Prosper), jeune prêtre, vicaire à Plabennec ;

M. Le Séac'h, vicaire de Guilligomarc'h, vicaire à Ploujean ;

M. Le Chat, jeune prêtre de Pont-Croix, vicaire de Guilligomarc'h ;

M. Laz, vicaire du Tréhou, vicaire à Plonévez-du-Faou, en remplacement de M. Fily, démissionnaire pour cause de santé ;

M. Rosec, jeune prêtre de Lesneven, vicaire du Trébou ;

M. Guérec, vicaire de Kernilis, vicaire à Pleyber-Christ, en remplacement de M. Pouliquen qui se retire momentanément dans sa famille pour cause de santé ;

M. Rosec, jeune prêtre de Saint-Marc, vicaire de Kernilis.

Nécrologie. — M. BARBRAUD, *chanoine honoraire.* — Nous avons appris avec regret la mort de M. Barbraud, curé de Néré (diocèse de La Rochelle), chanoine honoraire de Quimper, décédé le 29 Septembre, à l'âge de 74 ans, après une longue et douloureuse agonie. Ses obsèques ont eu lieu à Néré, le lundi 2 Octobre.

Ami intime de Mgr Valleau, dont il avait été le collègue comme professeur au Petit-Séminaire de Pons, M. Barbraud a fait divers séjours à l'évêché de Quimper, laissant le souvenir le plus sympathique dans notre diocèse « qu'il considérait un peu comme le sien ». C'était, écrit un témoin des derniers jours de sa vie, « un bon prêtre, plein de zèle et de dévouement pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, très apprécié de ses confrères. Sa mort a été des plus édifiantes ; les sentiments de sa foi si ardente, si profonde manifestés avec une si chaude conviction m'ont, maintes fois, dans les jours de son agonie, fortement remué ».

Nous demandons à nos lecteurs une prière pour le repos de son âme.

R. I. P.

Avis de service anniversaire. — I. NÉVEZ. — Un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Théoden, mort recteur de Névez, sera célébré dans cette paroisse lundi, 16 Octobre.

II. — PLOUNÉVENTER. — Un autre service pour M. Théoden aura lieu, le même jour, à Plounéventer, sa paroisse natale, où il a été enterré.

Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain. — La deuxième réunion annuelle des membres directeurs de l'*Association en faveur du clergé du diocèse de Quimper et de Léon* se tiendra le jeudi, 26 Octobre prochain. En conséquence, les associés qui n'auraient pas encore versé leurs cotisations sont priés de le faire le plus tôt possible. De même ceux qui auraient à présenter des demandes ou des observations relatives au fonctionnement de l'Œuvre voudront bien les envoyer, sans retard, au Sous-Comité de leur archiprêtré respectif, de façon qu'elles puissent être transmises en temps utile au Comité central.

Traitement rétabli. — Par lettre datée du 5 de ce mois, M. le Préfet a fait savoir à Monseigneur l'Évêque que le traitement de M. Picart, desservant de Trégourez, est rétabli à partir du 1er Octobre courant.

Le nombre des prêtres de notre diocèse qui restent encore privés de traitement est de 84.

MORLAIX. — **Œuvre des Tabernacles.** — L'Œuvre des Tabernacles de Morlaix continue à rendre de signalés services aux églises pauvres du diocèse. Cette année, à son exposition de Pâques, on ne savait vraiment qu'admirer le plus ou de la qualité des étoffes, ou de la richesse artistique des broderies et des peintures. Les ouvrières, toutes femmes du monde, qui se dévouent à une aussi grande somme de travail, méritent les bénédictions du Ciel et la reconnaissance du clergé.

Il est très important d'adresser, *dès maintenant,* les demandes par écrit, soit à Mlle Le Bozec, présidente, Grande Place, Morlaix, soit à Mgr Dulong de Rosnay.

La responsabilité, au point de vue canonique, des détenteurs de biens ecclésiastiques ou congréganistes. — Notre *Semaine religieuse* a parlé, à diverses reprises, des peines canoniques qui frappent les « usurpateurs » des biens appartenant aux églises ou aux congrégations religieuses. Il est certain que les *acquéreurs* de ces biens, mis en vente par suite de la liquidation, tombent sous le coup de l'excommunication portée par le Concile de Trente.

En est-il de même des *locataires ?* Il s'agit, bien entendu, d'une location faite sans le consentement des véritables propriétaires, à l'insu et sans la permission de l'autorité ecclésiastique.

La question a été traitée par l'*Ami du Clergé,* qui résume ainsi les dispositions du Concile de Trente : « Les actions condamnées sont au nombre de trois : convertir à son propre usage les biens des congrégations, sous quelque prétexte que ce soit ; les usurper et empêcher ceux à qui ils appartiennent d'en jouir ou d'en percevoir les fruits » (n° du 30 Juillet 1903, p. 706). Après avoir déve-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

loppé ces points, il ramène à trois catégories (ib. p. 707) les personnes qui entrent en scène à ce sujet : « Les créateurs de la loi, ou les législateurs qui l'ont faite ; les exécuteurs de la loi, ou ceux qui sont nécessaires à son application ; les bénéficiaires de la loi, ou ceux qui retirent un bien de l'application de cette loi. » Or, « l'exécution de la loi comprend la vente des immeubles, pour laquelle interviennent : 1° les vendeurs, 2° les acheteurs, 3° les *locataires* et autres détenteurs des fruits, revenus, rentes des congrégations ». Et, pour cette 3e catégorie, l'auteur ajoute ce commentaire : « Le Concile (de Trente) a visé tous les usurpateurs des fruits, rentes, revenus ou droits. On comprend dans cette énumération le *locataire* qui prend à bail un bien d'une congrégation, car il s'attribue le droit de le posséder, d'en jouir, d'en recueillir les fruits et de le convertir à son propre usage.... »

La *Revue théologique française*, 1903, p. 433, expose la même doctrine.

En 1904 (n° du 21 Avril, p. 350-51), l'*Ami du Clergé*, après avoir rappelé ces principes et en faisant l'application à un cas proposé (une institutrice ayant loué une maison d'où les religieuses ont été expulsées) dit : « *Il est donc absolument certain que le fait de louer à un liquidateur une maison ayant appartenu à des religieux entraîne l'excommunication.* »

Le journal ajoute : « Le fait de l'usurpation a été constitué légalement par le contrat de location consenti par le liquidateur et l'institutrice. C'est ce bail qui enlève aux religieuses le libre usage de leur maison, lors même que cette maison *resterait vide et inutilisée*..... Ce qui est puni par l'excommunication, c'est le contrat par lequel l'institutrice s'est assuré la jouissance de la maison ; la censure a été encourue dès le moment où le contrat a été terminé, à moins de bonne foi, et elle demeure quand même la locataire ne ferait aucun usage de la maison... »

M. le chanoine Bargilliat, dans son Cours de Droit canonique (n° 1674 a) 2° dit également : « Hæc censura Tridentina complectitur *omnia bona vel jura* quæ quovis modo *ecclesiastica* dici possunt ; et attingit omnes prorsus *personas*, et *omnes actus* quibus dominium transfertur. » La location est bien un acte de ce genre. (1)

***

Que dire des *acquéreurs collectifs* des biens congréganistes ? La *Semaine religieuse* d'Arras a publié à ce sujet une note, reproduite par un grand nombre de revues diocésaines, que nous résumons.

Si les biens en question sont acquis par une collectivité, une société civile, une association, un département, une commune,

(1) Les éléments de la première partie de cet article nous ont été fournis par un prêtre, professeur aussi érudit que confrère obligeant, qui voudra bien trouver ici l'expression de notre reconnaissance. N. R.

l'excommunication est-elle encourue et par qui ? — On répond : le Concile de Trente ne distingue pas entre acquéreurs isolés ou collectifs ; ceux-ci sont donc atteints par l'excommunication. Cela ne veut pas dire que toute la collectivité au nom de laquelle un bien est acquis soit frappée d'excommunication. Si, par exemple, un bien de congrégation est acquis au nom d'une commune ou d'un département, tous les habitants de la commune ou du département ne sont pas excommuniés, mais ceux qui, ayant la charge de gérer les affaires de la collectivité, d'administrer ses finances, d'acquérir en son nom, ont effectivement, directement et volontairement coopéré à l'acquisition du bien de congrégation.

« Dans une commune, par exemple, c'est le Conseil municipal qui décide l'acquisition, vote les fonds et donne ainsi au maire mandat d'acquérir : le Conseil municipal est le véritable acquéreur.

» Il s'ensuit donc très logiquement que, si le bien de congrégation est réellement acheté, tous les conseillers municipaux qui ont voté cet achat sont excommuniés et encourent les conséquences de cette excommunication pendant leur vie et après leur mort. »

LIGUE PATRIOTIQUE DES FRANÇAISES

Le grand Pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray. — La manifestation annoncée pour le dimanche, 8 Octobre, a eu lieu conformément au programme, mais en dépassant les prévisions les plus optimistes.

Mgr Dubillard, évêque de Quimper et de Léon, en a présidé les exercices communs, assisté de M. Dieulangard, vicaire capitulaire de Vannes. Autour du prélat, quelques notabilités ecclésiastiques ; dans la foule, presque point d'hommes ; deux ou trois douzaines de soldats en congé ; une ombre de gendarmerie ; pas un curieux. 12,000 ligueuses ; avec elles, plusieurs milliers de leurs amies venues pour donner leur adhésion à la Ligue. De tous les points de la Bretagne, de la Manche à la Loire et jusqu'à l'Océan, quinze trains spéciaux avaient concentré cette immense multitude : Rennes, Saint-Malo, Redon ; Nantes, Saint-Nazaire ; Vannes, Lorient ; Saint-Brieuc, Pontivy, Ploërmel ; Châteaulin, Quimper, Bannalec. Le Finistère comptait près de 3,000 représentantes ; en particulier, de Plogonnec, 83 ; de l'Ile-de-Sein, 32.

‡ ‡

Effacées au milieu des groupes de leur localité, des femmes du meilleur monde. Pour la première fois de leur vie, elles avaient affronté, côte à côte avec leurs consœurs du comptoir, de l'atelier ou de la ferme, la planche nue et la ruelle étroite et le plafond bas et le vacarme assourdissant et le dur cahot du compartiment de 3e classe. Honneur à ces plébéiennes volontaires ! Ce qu'elles

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ont fait simplement, cette confraternité de bon aloi à laquelle elles ont voulu condescendre ne peut que les grandir devant leurs compagnes, et servir la cause commune. On en a vu, dans quelque coin d'un grenier d'hôtel, dinant, leur écuelle bretonne à la main, comme les plus humbles villageoises. Ces prouesses ne sont rien ; mais c'est beaucoup que la bonne humeur avec laquelle on les exécute et on les raconte ; c'est plus encore comme indice des forces qui sont en réserve dans bien des cœurs, et qui n'attendent que l'occasion de se produire.

Spectacle bien différent et non moins caractéristique : une automobile arrive, bondée de paysannes aux coiffes flottantes, et faisant, non sans charme, figure de princesses. Monde bouleversé, mais par la charité ; classes sociales confondues, mais dans l'amour et la joie. Un cœur, une âme, une vie, un commun bonheur. Qu'il fait bon ici, se dit-on de toutes parts ; la journée est trop courte ; qu'on nous ramène l'an prochain, à une saison plus favorable.

†

Dans l'intervalle des exercices, on se porte en masse dans la basilique ; on s'écrase dans la chapelle de Sainte-Anne ; on alimente devant son autel un véritable brasier de cierges qui marient leurs flammes. On se presse aussi sur différents points, autour des conférenciers bretons vannetais et cornouaillais. Les comités se voient, s'abouchent, se concertent. Mais toutes ces démonstrations ne sont qu'un moyen ; on le sent et on le répète ; on veut donc autre chose ; et quoi ? Sauver la patrie, et s'y employer sans retard et sans réserve. Voilà la pensée vivante, obsédante de ces 12,000 ligueuses. Aussi, tous leurs propos vont à l'action, à l'action patriotique, à l'action patriotique de la femme, de la ligueuse. C'est ce qu'a recommandé l'orateur, M. Courbe, de sa voix tonnante, et d'un accent qui a enflammé tous les cœurs. C'est ce qu'a inculqué Mgr Dubillard, en clôturant les cérémonies, avec le prestige de son caractère épiscopal, rehaussé par sa noble et fière attitude.

† †

Que de projets roulent maintenant dans les têtes ! Telle ligueuse convertira une parente, une amie, qui ne s'est pas encore décidée à sortir de ses salons et de son église pour se montrer au peuple. Telle autre rougit de son inaction, lorsqu'on lui apprend que le mauvais journal a déjà été expulsé de la commune voisine, grâce aux efforts de la Ligue. Ces trente pèlerines sont de cœur avec la Ligue ; mais elles n'osent donner leur nom, de peur de déplaire à leur curé. Un mot suffit pour les rassurer : partout, le clergé s'est déclaré ouvertement pour l'œuvre ; et d'ailleurs, le clergé a toujours été patriote ; il doit l'être, il l'est plus que jamais, en face de l'instituteur qui ne l'est plus. C'est à l'école publique, et non au presbytère qu'on trouve des Français indifférents ou ennemis de leur patrie. Un groupe parle de dompter une municipalité antireligieuse, ou de la renverser. Vous pouvez l'un ou l'autre, à votre choix, mesdames, et à l'œuvre !

†

On n'a pas vu, mais on verra bientôt ce dont est capable une Ligue si puissante en nombre, si forte en volontés, si riche en initiatives et si féconde en dévouements. La journée du 8 Octobre a été pour elle une révélation. En prenant conscience d'elle-même, elle a reçu une sorte de baptême social ; sainte Anne a béni et consacré sa mission de salut. En avant donc, et vive la France ! Vive la France catholique, par la Ligue patriotique des Françaises de Bretagne !

UN TÉMOIN.

Sur la proposition de Mlle Gervais, membre du Comité directeur de Paris, l'adresse suivante a été envoyée au Saint Père :

12,000 ligueuses bretonnes, réunies aujourd'hui, 8 Octobre, à Sainte-Anne d'Auray, sous le drapeau de la Ligue patriotique des Françaises et sous la présidence de Mgr Dubillard, évêque de Quimper et de Léon, et de MM. les Vicaires capitulaires de Vannes, osent déposer aux pieds de Votre Sainteté l'hommage respectueux et filial de leur dévouement à votre personne et de leur soumission à votre parole. Résolues à défendre à tout prix leur foi, leur pays et leur liberté, elles implorent de votre bonté paternelle, comme un réconfort pour les amertumes du présent et un encouragement pour les luttes de l'avenir, le précieux gage de votre bénédiction apostolique.

BREST. — **Jeunesse Catholique.** — Le dimanche 8 Octobre, à 3 h. du soir, dans la grande salle du patronage Saint-Martin, la Jeunesse Catholique du Léon se réunissait sous la bienveillante présidence de M. le chanoine Billant, curé de Saint-Martin, entouré de MM. Joncour et L'Haridon, aumôniers des groupes de la J. C., de notre ami Rollin, avocat à la Cour d'appel de Paris, délégué du Comité général, de Paul Bizien, président du groupe Saint-Martin, et Joseph Kerbiriou, président du groupe Saint-Louis, et de tout le clergé de la paroisse.

Après la prière, récitée par M. le Président, Joseph Kerbiriou ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux deux cents jeunes gens venus des quatre paroisses de Brest, de Saint-Pierre Quilbignon, Lambézellec, Saint-Marc, etc. Avec son éloquence ordinaire, il montre la grandeur de la tâche que nous avons entreprise et la somme d'énergie qu'il nous faut déployer, à tout instant. Son discours est très applaudi.

Pol Aubert donne ensuite lecture d'un rapport sur l'état actuel de la J. C. dans le Léon ; il la montre se développant sous le regard bienveillant de notre bien aimé pasteur, Monseigneur l'Evêque, avec l'appui de la *Semaine religieuse* et de l'*Echo paroissial* et les encouragements sans cesse répétés que leur prodigue M. le chanoine Billant, le « père de la J. C. ». Il fait le récit de la

Archives diocésaines de Quimper et Léon

vie de chacun des groupes, montre la peine que leur ont coûtée les résultats obtenus, leur action dans les syndicats, les mutualités, les coopératives, les paroisses rurales. Il raconte les expéditions de Plougonvelin, Plabennec, Le Folgoat — pour ne citer que les principales — et proclame la liste des groupes : Saint-Louis et Saint-Martin de Brest, Lampaul-Guimiliau, Roscoff, Plabennec et bientôt Plougonvelin.

Puis notre ami Rollin a la parole. Dans un merveilleux discours, il montre l'action de la J. C., action vraiment démocratique quoi qu'en disent ceux qui nous taxent d'aristocratisme et de royalisme et qui ne font que colporter une « calomnie aussi méchante que ridicule », à en juger par l'aspect si ouvrier de la salle où il parle. Notre ami parle de la démocratie chrétienne, fondée sur l'amour et non sur la haine, sur le sacrifice d'une partie des droits de chacun et non sur la revendication égoïste de ces mêmes droits, sur la conscience de responsabilité de chacun et non sur la conscience du mérite de chacun. Il montre ensuite le rôle que les jeunes catholiques doivent exercer dans la démocratie chrétienne, en mettant à son service toutes les forces de leur âme, et en s'animant d'une ardente charité puisée dans l'amour du Christ et de tous les hommes quels qu'ils soient, se nourrissant de la vérité qu'ils doivent défendre et ne peuvent laisser entamer....

Il nous est impossible de retracer l'émotion qui s'empare de l'auditoire à mesure que l'orateur parle ; les regards sont fixés sur lui, toutes les oreilles sont attentives aux divers mouvements de cette parole vraiment simple, et si éloquente par sa simplicité même. Aussi les applaudissements ne lui sont-ils pas ménagés.

M. le Curé de Saint-Martin avoue son impuissance à remercier convenablement notre ami Rollin, et pourtant Dieu sait si M. le Curé s'y connaît, lui aussi, en éloquence ! Du reste, il sait toujours trouver dans son cœur une bonne parole quand il s'agit de ses jeunes gens, de ses chers jeunes gens et de ceux qui s'intéressent à eux, leur apportent le réconfort d'un langage enflammé et d'une amitié chrétienne. Monsieur le Curé sait bien reconnaître le secours que lui donnent les jeunes catholiques pour amener chaque jour des âmes au bon Dieu ; lui aussi applaudit à l'apostolat laïc sur lequel il compte pour l'aider à faire réussir le triduum qu'il fera prêcher, bientôt, à Saint-Martin.

M. l'abbé L'Haridon donne lecture d'une lettre que nous a adressée M. Soubigou, de Lesneven, qui fut en 1886 président de l'Union Sainte-Anne de la J. C. et qui envoie ses félicitations à ses jeunes successeurs. Pol Aubert fait part d'une lettre de Monseigneur l'Evêque, qui bénit, une fois de plus, la J. C. ; cette lettre occasionne de longs applaudissements. Puis Aubert communique une lettre de nos amis de Saint-Brieuc, et une autre de notre ami Talabardon, de Roscoff.

M. L'Haridon fait voter l'ordre du jour suivant :

« Les 200 jeunes catholiques bretons réunis à Saint-Martin de Brest, le dimanche 8 Octobre, sous la présidence de M. le Curé de Saint-Martin, chargent notre ami Rollin d'affirmer au Comité général et à notre président Lerolle l'assurance de leur fidélité au programme de la J. C. ».

Après la séance, les membres de la J. C. sortent dans la cour, où ils furent photographiés en groupe, par notre ami Malgorn.

Bonne et excellente journée ; tous en garderont le meilleur souvenir.

P. A.

Le Tréhou. — **La Mission.** — La paroisse du Tréhou n'avait pas eu de Mission depuis 1883. Les exercices de celle qui vient d'y être donnée, du 17 au 30 Septembre, ont été suivis avec une régularité bien édifiante. Il y a eu 370 communions, la première semaine ; 550, la seconde. Dans ce chiffre il faut compter évidemment plusieurs personnes des paroisses voisines. Pour les paroissiens du Tréhou, tous ont pris part à la Mission, sans exception aucune.

Puissent-ils rester toujours fidèles aux bonnes résolutions que les enseignements des zélés missionnaires leur ont suggérées durant ces jours de grâces et de salut !

***

Morlaix. — **Retraite de femmes,** *du 24 au 30 Septembre.* — 16 paroisses ; 66 retraitantes : Taulé, 15 ; Guiclan, 11 ; Morlaix, 10 ; Plouvorn, 5 ; Plougoulm, 4 ; Plouénan, 3 ; Botmeur, 3 ; Loc-Eguiner, 3 ; Saint-Sauveur, 2 ; Guimiliau, 2 ; Landivisiau, 2 ; Saint-Thégonnec, 2 ; Henvic, 1 ; Sainte-Sève, 1 ; Carantec, 1 ; Pleyber-Christ, 1.

Un Cantique breton sur la Messe (1). — Nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs, et spécialement aux prêtres, un cantique breton sur la Messe. Ce cantique doctrinal composé par un missionnaire bien connu, M. Bourdoulous, vient combler une véritable lacune. Il est vraiment fâcheux que, dans le recueil officiel du diocèse, un sujet si important ne soit pas traité d'une manière spéciale. Dans le nouveau cantique, la notion et les fins diverses du Saint Sacrifice nous ont paru parfaitement exposées. Les fidèles y trouveront donc un aliment pour leur foi et leur piété, chaque fois qu'ils en feront usage.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Les cardinaux qui étaient en vacances aux environs de Rome sont revenus. Le cardinal secrétaire d'Etat est rentré définitivement de Castel-Gondolfo pour reprendre la direction générale des affaires.

---

(1) *Kantik nevez var an Oferen.* En vente chez M. Salaun, libraire. Le cent : 1 fr. 50 ; franco : 1 fr. 65.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le Saint-Père continue ses réceptions, comme par le passé. Dans le courant de la semaine dernière, il a donné une longue audience privée au cardinal Portanova, archevêque de Reggio de Calabre, dont la province vient d'être si cruellement éprouvée par les tremblements de terre. Le cardinal revenait de visiter la région ravagée où il a vu les nombreux blessés, installés sous des tentes, et leur a distribué, de la part du Pape, des secours et des paroles consolatrices.

Dimanche dernier (8 Octobre), le Saint-Père a reçu, dans la Salle Royale, les membres des Sociétés sportives catholiques d'Italie qui ont pris part au Congrès tenu au Vatican même. En présentant les gymnastes, M. Pericoli, président de la Jeunesse catholique, a rappelé l'origine des associations catholiques de sport et leurs résultats religieux et moraux, qui ont entraîné l'approbation et les encouragements des évêques ; il demande l'approbation formelle du Pape...

Pie X, manifestement heureux de se voir entouré de ces jeunes gens, parmi lesquels il retrouve les délégués d'une société de Venise fondée sous son patronage immédiat quelques mois avant son élection, déclare bénir expressément les associations et leurs membres. « Les exercices du corps aidant merveilleusement les exercices de l'esprit, ces concours, dit-il, sont l'image de l'émulation des vertus ». Puis, parlant de la force nécessaire aux jeunes gens pour garder leur foi et être fidèles à l'Eglise, il ajoute : « Ne craignez point que, vous recommandant la vertu et la piété, nous voulions vous priver de légitimes délassements. Nous voulons seulement que vous cultiviez votre esprit et votre corps de façon à pouvoir recueillir à l'automne de la vie les fruits d'un printemps immaculé. Or, le fondement de toutes les vertus est la Religion... Soyez donc catholiques convaincus non seulement en paroles, mais en actes. Ainsi votre apostolat sera fructueux ; vous remporterez sur vos ennemis la plus belle victoire, leur conversion.

Après la bénédiction apostolique donnée par le Saint-Père, des acclamations enthousiastes ont éclaté. L'après-midi, le Pape a assisté, dans la cour Saint-Damase, à des exercices d'ensemble des gymnastes et a présidé la distribution des prix. Le lendemain (lundi), il a dit la messe pour les congressistes. Une audience particulière a été accordée à M. Simon, président général des sociétés catholiques de gymnastique françaises.

***

Les journaux ont parlé, dans ces derniers temps, de relations officieuses renouées entre la France et le Saint-Siège, par l'entremise du cardinal Mathieu, à l'effet de pourvoir aux évêchés vacants. Ces bruits sont sans fondement. On continue à dire, dans les cercles les mieux informés, que le Pape attendra pour faire entendre sa voix aux catholiques français que la loi de séparation soit définitivement votée et promulguée.

Au sujet des sièges épiscopaux de France, le correspondant romain de la *Difesa* de Venise, dont on connaît les relations avec le Vatican, dit : « Avec la mort de Mgr Cotton, le nombre des évêchés vacants est porté à seize. Pie X en est affligé et inquiet, mais pour le moment il ne saurait y remédier. Légalement, le Concordat subsiste encore et il subsistera tant que le Sénat n'aura pas approuvé la loi de séparation ; mais dans les conjectures actuelles, tout commerce diplomatique entre le Saint-Siège et le gouvernement français faisant défaut, les nominations sont impossibles, sans compter qu'il n'y a à attendre du côté de Paris ni bienveillance ni esprit de conciliation. »

Coutances. — **La loi de neutralité.** — Dans le prospectus du collège de filles qui vient de s'ouvrir à Avranches, le 1er Octobre, sous la présidence du ministre même de l'Instruction publique, M. Bienvenu-Martin, on lit la phrase suivante : « Pour répondre au désir de beaucoup de familles, Mme la Directrice se chargera de l'enseignement du catéchisme : les enfants seront préparées spécialement pour chaque leçon faite à l'église et conduites aux offices obligatoires du dimanche et de la semaine. Les parents sont donc déchargés de toute préoccupation relative à l'enseignement religieux. »

Que Mme la Directrice fasse apprendre les leçons de catéchisme à ses élèves et les conduise aux offices, c'est fort bien. Mais pourquoi l'institutrice d'une commune rurale, n'aurait-elle pas la liberté de violer, elle aussi, mais dans le bons sens, la neutralité religieuse édictée par la loi ? Plus encore que celles de la ville, les familles de nos campagnes manquent de loisirs pour faire étudier leurs enfants ; autant, et souvent plus, elles souhaitent que ceux-ci reçoivent à l'école l'instruction religieuse et soient accompagnés à l'église. (*Semaine* de Coutances.)

Ajoutons que, à Avranches, comme preuve de respect pour la religion, on a banqueté dans la chapelle des Ursulines récemment expulsées !

Le milliard des Congrégations. — Les Carmélites de Versailles ont dû s'expatrier, chassées par la loi qui détruit les congrégations religieuses. Un liquidateur, M. Sempé, s'est emparé, au nom de l'Etat, de leur modeste avoir.

Sait-on ce qu'a produit la vente des objets mobiliers garnissant le couvent de la rue Satory ? 1.900 francs à peine, desquels il faut défalquer une première note de frais s'élevant à 1.600 francs.

L'actif net n'est donc plus que de 300 francs, somme bien insuffisante pour acquitter les honoraires du liquidateur, les frais de reddition du compte de liquidation et les dépenses d'un procès perdu par le liquidateur qui revendiquait l'immeuble occupé par la congrégation.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les avoués qui sont intervenus dans cette instance réclament 7.280 francs de frais divers. Bref, la liquidation se traduira par une insuffisance d'actif de près de 9.000 francs.

Le ministère des finances pousse les hauts cris, et il y a de quoi.

Ainsi, pour chasser de pauvres religieuses qui n'ont jamais fait de mal au dernier des Versaillais, il en coûte 9.000 francs au budget de l'Etat, c'est-à-dire aux contribuables. La République ne veut pas que des femmes prient en commun et c'est pour cela qu'elle les expulse et qu'elle les vole. Les 9.000 francs, stupidement dépensés en vue d'un pareil résultat, n'auraient-ils pas pu recevoir un meilleur emploi ?

Voilà des faits qu'on ne saurait trop mettre en lumière et qui montrent à quelles conséquences aboutit la loi de haine forgée par les loges.

Douloureux contraste. — La *Semaine religieuse* d'Oran note ce contraste douloureux et bizarre :

« On vient d'inaugurer officiellement à Boufarick une superbe mosquée élevée par les soins et aux frais du gouvernement français.

Le préfet, le représentant du gouverneur général, toutes les autorités enfin assistaient à l'inauguration.

Les citoyens français catholiques, qui croient encore un peu, — malgré tout, — à la fameuse égalité toujours promise par la devise qui s'étale complaisamment sur le frontispice de tous nos monuments publics, demandent humblement à être traités comme les musulmans sujets français. »

Un acte courageux. — Nous lisons dans la *Croix de l'Allier :* Dans la nuit de dimanche à lundi, quelques apaches de Nades avaient résolu de détruire les croix qui se trouvaient sur le chemin que devait parcourir la procession des Rogations. Deux croix furent enlevées, et une troisième en fer fut brisée. Restait une quatrième croix, au village de Lachamp. A minuit, une femme chrétienne de ce village est avertie par ces simples mots : Madame, si vous voulez défendre votre croix, c'est l'heure. Aussitôt elle court réveiller ses voisines, et toutes ces femmes vaillantes au cœur noble, se blotissent derrière les baies, armées de fourches de fer, et bien résolues à défendre leur croix, même au prix de leur sang. Il est vrai que les hommes, moins hardis peut-être, veillaient à leur tour, prêts à secourir leurs vaillantes compagnes.

Bientôt les briseurs de croix arrivent, et ils sont reçus à coups de fourche de fer.

Les bandits étaient armés ; surpris par la défense courageuse de ces braves chrétiennes, ils sortent leurs revolvers et les déchargent, mais pas une femme ne s'enfuit et les coups pleuvent drus sur le dos des apaches qui, en présence d'une attitude si énergique, finissent par prendre la fuite et rentrer dans les ténèbres, car ces gars-là n'agissent que la nuit. Ils sentent que leurs actions sont trop infâmes pour les commettre en plein jour.

Honneur ! trois fois honneur aux vaillantes femmes de Nades... Il faut que votre exemple soit suivi, il faut que partout les « briseurs de croix » reçoivent une pareille correction et si vos hommes sont des peureux, femmes chrétiennes, debout, comme Jeanne d'Arc, pour la défense de notre foi. C'est vous, j'en ai la ferme espérance, qui sauverez le pays, car en vous se trouve la suprême réserve de la force et de l'énergie pour le bien.

BIBLIOGRAPHIE

Aux jeunes filles. **Chemin d'ombre,** Causeries par le R. P. Tr. Roucau, dominicain. — In-12 écu, orné d'une héliogravure et de têtes de chapitres. — Prix : 2 francs (Lethielleux, éditeur).

« Chemin d'ombre. » Sous ce titre un peu mystérieux, nous avons toute une étude sur l'âme de la jeune fille, sa sensibilité, son imagination, son intelligence, son cœur, sa conscience, sa volonté, sa vie de famille, son influence. Il n'est pas jusqu'au vêtement qui n'ait arrêté le regard de l'auteur. N'allez pas croire que ce livre soit un livre superficiel : avons-nous lu, sur un pareil sujet tant de fois abordé, des pages plus profondes, plus graves et tout ensemble plus charmantes ? Banal non plus : y a-t-il un atôme de vulgarité en ces pages élégantes et sobres, distinguées et fines ; à telles enseignes que, çà et là, quelques négligences ou nonchalances ne seraient pas pour nous déplaire !

En un mot, l'auteur a traité la jeune fille comme tout prêtre le doit faire et comme elle-même veut être traitée, avec sérieux, — et il lui a servi sur de la riche porcelaine une substance qui, pour être nourricière, n'en est pas moins savoureuse...

J. Vaudon, *miss. apost.*

ÉTUDES

Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus

Sommaire du numéro du 5 Octobre 1905 :

I. Les Derniers Jours de la bienheureuse Marguerite-Marie, par A. Hamon. — II. « Le Nez de Cléopâtre, s'il eût été plus court... », par Félix Heaura. — III. Une victime des journées de Septembre : le Père Lanfant, par Henri Fouqueray. — IV. Une caste indienne : les Kallers ou voleurs, par Eug. Nespoulos. — V. Un incident du Congrès de chant grégorien à Strasbourg, par A. Dechevrens. — VI. Bulletin scientifique, par Joseph Marchal. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Evénements de la quinzaine.

Bulletin trimestriel de l'Archiconfrérie de Notre-Dame de Compassion. — Sous ce titre modeste parait, depuis 1900, une véritable Revue, dont les quatre numéros forment, à la fin de chaque année, un volume de 250 à 300 pages in-8°.

Après quelques pages consacrées aux nouvelles de l'Œuvre, chaque numéro contient plusieurs articles sur quelques-unes des questions historiques, théologiques et autres, dont le schisme d'Angleterre fait particulièrement l'objet. Car, comme son titre l'indique, le *Bulletin* est l'organe de l'Œuvre apostolique de N.-D. de la Compassion que Léon XIII a confiée en 1897 à la générosité de la France : elle a pour but d'obtenir de Dieu, par la prière et les bonnes œuvres, le retour de l'Angleterre à l'unité catholique.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

De nombreuses indulgences sont accordées par le Saint-Siège aux membres de l'Archiconfrérie.

Pour tout ce qui concerne le *Bulletin* et l'Œuvre en général, s'adresser à M. le Directeur de l'Archiconfrérie de N.-D. de la Compassion, 50, rue de Vaugirard, Paris.

A VENDRE *à Paignton* dans le Devonshire (Anglet.) **UNE JOLIE PROPRIÉTÉ,** située au bord de la mer. — Plage, jardins, serres, climat exceptionnel. — Conviendrait à un établissement religieux. — *S'adresser à M. André de Couesnongle, agent d'affaires, 46, quai de l'Odet, Quimper (Finistère).*

UNE DAME ANGLAISE de Londres ayant été pendant quelques années en Allemagne, voudrait donner des leçons d'**Anglais** et d'**Allemand.**

Adresse : *Miss Hopkinson, 44, rue du Pont-Firmin, Quimper.*

Ancienne Maison PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRERIE
BRONZES & ORFÈVRERIE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de **Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.**

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté S. G. D. G.

Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « **A la Montre de Genève** » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la *propriété exclusive,* doit son *succès* toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nikel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Écume et Ambre 1er choix.

ORFÈVRERIE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Forte remise sur tous les Catalogues.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une *maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes,* un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Écrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. Vendredi 20 Octobre 1905. N° 42.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Echos de Rome.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Pour les sinistrés de la Calabre ; Nominations dans le clergé ; A propos des « Associations paroissiales » ; L'Œuvre des Retraites régionales ; Quimperlé ; Langolen ; Lampaul-Guimiliau ; Ligue patriotique des Françaises.

III. — Origines bretonnes du Chapelet.

IV. — *Nouvelles du Monde catholique :* Rome ; France ; Ce qui pourrait suivre la Séparation ; Encore des crochetages.

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 22 Octobre. — 19e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour ; semi-double. Vert. A la messe, mémoire de Ste Edwige, Veuve *(du 17 Octobre).*

Vêpres du suivant, avec mémoires du Dimanche et de Ste Edwige.

Lundi, 23. — Fête du Très Saint Rédempteur *(au Supplément).* Double-majeur. Blanc.

Mardi, 24. — S. Raphaël, Archange *(au Supplément).* Double-majeur. Blanc.

Mercredi, 25. — S. Gouesnou, Evêque *(au Propre diocésain).* Semi-double. Blanc.

Jeudi, 26. — S. Alor, Evêque *(au Propre diocésain).* Double. Blanc.

Vendredi, 27. — S. Magloire, Evêque *(au Propre diocésain).* Semi-double. Blanc.

Samedi, 28. — S. SIMON ET S. JUDE, APÔTRES. Double de 2e classe. Rouge.

Dimanche, 29. — 20e Dimanche après la Pentecôte.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plounévez-Lochrist	20-26 Octobre.
Saint-Pierre-Quilbignon	27-31 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Échos de Rome.

Un rédacteur de la *Croix*, qui signe « Franc », a été admis à demander à M. Odelin, vicaire général de Paris, président du pèlerinage national français à Rome, les impressions qu'il rapportait de son pieux voyage. Nous reproduisons en grande partie l'article où « Franc » a résumé la réponse.

...M. Odelin exposa à Pie X que, cette année, il lui avait paru plus nécessaire encore que les années précédentes d'amener au Vatican des centaines de pèlerins français pour attester, à la veille de la séparation, l'attachement confiant et obéissant des catholiques de France envers le chef de l'Eglise.

Le Pape parut très touché de cette pensée. Mais son impression fut bien plus forte encore lorsque, au cours de l'audience générale, les pèlerins, et en particulier les 150 prêtres présents lui eurent exprimé leur absolu dévouement, non pas sous la forme oratoire que le Saint-Père avait écartée, mais par la dévotion avec laquelle, en lui baisant la main, ils lui disaient, par leurs paroles, par leurs gestes, par leur attitude, les sentiments qui débordaient de leurs âmes.

— Ah ! ce clergé, disait Pie X avec une joie profonde, je sens qu'il aime le Pape. Je sens que je puis compter sur lui. Croyez-le, du reste, cher Seigneur, je sais distinguer entre ceux qui, d'en haut, imposent à la France une législation contraire à la religion, et la France qui lui reste fidèle.

Et le bon Pape ajoutait, en insistant sur ces paroles qui doivent demeurer gravées dans les esprits comme la leçon de ce pèlerinage : « Si les fidèles, le clergé, les évêques sont unis, ils auront la victoire. »

Pie X, on le sait, est bien décidé à ne pas faire connaître sa décision future au sujet de la loi de séparation jusqu'à la publication du règlement d'administration publique prévu par la loi. Quelle que soit cette décision, l'union certainement conduira l'Eglise de France à la victoire à travers l'épreuve.

Mais qu'en est-il de cette union ?

Pendant que s'échangeait le très intéressant entretien que je me suis efforcé de résumer fidèlement, M. Odelin avait retrouvé la précieuse collection des notes prises après ses entretiens avec tous les principaux personnages de la Cour romaine.

Et c'est précisément le défaut de cette union que beaucoup lui avaient signalé avec tristesse.

Les cardinaux Merry del Val, Vannutelli, Vivès, Rampolla, Satolli, Martinelli, etc., tous envisagent avec pessimisme la loi en préparation. « Ah ! disent-ils, si on vous donnait la liberté comme en Belgique, comme en Angleterre, comme aux Etats-Unis, la séparation serait acceptable, malgré les ruines qu'elle suppose ;

mais ce qu'on vous prépare, c'est la servitude et l'oppression..... Des paroles prononcées par des hommes politiques en vue, on peut conclure que le règlement d'administration publique aggravera la loi, comme il est arrivé pour des lois françaises précédentes..... L'Etat paraît vouloir surveiller l'Eglise plus sévèrement encore après la séparation que sous le Concordat..... En face des graves événements qui se préparent, l'union est indispensable. Malheur à l'Eglise de France, si vous n'êtes pas unis !..... »

Tel est le résumé de la plupart de ces entretiens palpitants d'intérêt, mais dans le détail desquels il est de toute évidence qu'il serait indiscret d'entrer.....

Espérons que la réunion des évêques, qui suivra nécessairement la séparation, assurera l'unité si nécessaire en une telle épreuve.

. . . . . .

Comme je remerciais et me levais pour prendre congé, M. Odelin me retint pour me dire combien on était inquiet, dans les hautes sphères ecclésiastiques, des témérités dogmatiques auxquelles se laissent aller certains esprits.

« Les livres d'Harnack n'ont pas fait un tel mal en Allemagne, lui déclarait un personnage, parce que la réponse était toujours donnée avec rapidité, compétence et vigueur. En France, peut-on dire qu'il en a été de même ? »

L'un des grands soucis dans les transformations qui vont avoir lieu devra être d'assurer, par une solide préparation, des hommes capables de défendre dignement et énergiquement la vérité.

Et le vénéré vicaire général m'accompagnait, en me redisant que le Pape avait surtout insisté sur la nécessité de l'union.....

Puisse la persécution trouver indissolublement unie l'armée qu'elle voudrait diviser pour la détruire !

Avis. — *MM. les Curés et Recteurs qui auraient des modifications à apporter aux registres des paroisses, pour l'année 1906, sont priés de vouloir bien en aviser l'Imprimerie de l'Evêché, avant le 15 Novembre, délai de rigueur.*

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**
II. — **L'Education chrétienne de l'enfance ; les catéchismes.**
III. — **Mission.** — BRELÈS, du 15 au 28 Octobre.
IV. — **Retraites.** — LESNEVEN, retraite des Tertiaires, du 21 au 28 Octobre ;
— QUIMPER, retraite bretonne pour les femmes, du 22 au 28 Octobre ;
— QUIMPERLÉ, retraite pour les Tertiaires de S. Dominique, du 22 au 28 Octobre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Pour les sinistrés de la Calabre. — Nous rappelons qu'une souscription est ouverte pour secourir les victimes des tremblements de terre en Calabre. Les aumônes doivent être envoyées au Secrétariat de l'Evêché, *sans retard.*

Le produit des souscriptions sera transmis à Rome et déposé entre les mains du Souverain Pontife pour être distribué entre les divers pays frappés par le fléau. Nul ne pourrait mieux faire cette distribution que le Père commun des fidèles dont le cœur souffre de toutes les douleurs de ses enfants.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Penven, vicaire à Saint-Melaine, aumônier du Collège de Morlaix, en remplacement de M. Quintrec, qui entre dans le ministère paroissial ;

M. Balbous, professeur à l'Ecole Saint-Yves, vicaire à Châteauneuf-du-Faou.

A propos des « Associations paroissiales ». — Les évêques se préoccupent, à bon droit, de pourvoir (après la séparation de l'Eglise et de l'Etat) aux intérêts religieux des populations et d'assurer l'exercice du culte.

Tous sont d'accord pour attendre le jugement que portera le Chef de l'Eglise sur les « Associations cultuelles »..... Mais la plupart estiment qu'il y a lieu, dès à présent, d'établir des « Associations paroissiales ». Plusieurs modèles de statuts sont proposés, différents de forme et de conditions bien que tendant au même but. « L'idée directrice de ces associations, dit une note de la *Semaine religieuse* de Paris — à laquelle se sont ralliées beaucoup de feuilles diocésaines —, c'est de tirer de la législation du droit commun du 1er Juillet 1901 tout le parti possible *dans le présent*, pour grouper les forces de chaque paroisse ; *dans l'avenir*, c'est-à-dire en cas de séparation de l'Eglise et de l'Etat, *pour reconstituer la paroisse*, qui cessera d'exister concordatairement, *sous la forme d'une « association paroissiale déclarée »*.

Cette manière de dire appelle quelques réserves, demande des explications. Nous les trouvons formulées — avec justesse, à notre sens — dans l'*Interdiocésaine*, supplément mensuel du *Bulletin de l'Œuvre des Campagnes* (nº de Septembre 1905, p. 166-67). Nous reproduisons intégralement les observations de M. Pr. Baudot qui (nous sommes autorisé à le dire) expriment la pensée de Mgr l'Evêque de Quimper.

« Il s'agit, d'après le texte cité, de *reconstituer la paroisse sous la forme d'une association paroissiale déclarée.* — Alors c'est donc nous qui constituerons civilement la paroisse ?

« Ce que nous ne voyons pas bien, c'est que, à raison de la loi de séparation, il y ait lieu à « reconstituer » la paroisse ; car, en

dehors des questions d'administration temporelle, il ne nous apparaît pas en quoi cette loi la déconstitue. La paroisse n'est pas autre chose qu'une circonscription territoriale, un groupement territorial de fidèles que régit le droit canonique et que vivifie l'action pastorale. Qu'on établisse dans cette circonscription, dans ce groupement, et pour y féconder l'action pastorale, des associations de diverse nature et d'objets divers, et que l'on constitue ces associations d'après la loi de 1901, rien de mieux, rien de plus opportun et de plus nécessaire ; mais que l'on fasse du groupement paroissial lui-même une association, et une association régie par la législation civile de 1901, c'est, nous semble-t-il, d'abord donner à la paroisse une constitution civile que la loi de séparation ne comporte pas et que le droit canonique autorisera difficilement ; — c'est aussi restreindre en fait, sinon en droit, l'étendue de nos circonscriptions paroissiales, puisqu'il y aurait lieu de conclure que nous n'aurons de paroissiens que ceux qui se seront agrégés volontairement à l'association ; — c'est enfin compliquer singulièrement l'exercice de l'action pastorale, puisque c'est la rendre tributaire d'un régime légal gênant et minutieux, sans aucun profit du reste pour le but exclusivement spirituel qu'elle poursuit.

« Nous avons lu dans ce même document l'extrait suivant : « La « paroisse, constituée en association légale, devient, du moins en « grande partie, aux yeux de l'Etat, une simple association de per- « sonnes, qui n'a ni plus de droits, ni plus de servitudes que les « autres associations, et qui ne relève que du droit commun. »

« Nous ne savons si nous nous trompons, mais il nous semble que précisément du chef de la paroisse en tant que groupement de personnes soumises à l'action pastorale, nous n'avons, de par la loi de séparation, rien à faire avec l'Etat, et l'Etat n'a rien à faire avec nous. Il ignore et veut ignorer la *paroisse*, il ne connaît que l'association chargée de pourvoir à l'entretien cultuel du groupe paroissial et d'en régir le temporel. Pourquoi retomber volontairement dans les mailles serrées d'où l'on nous offre l'occasion de sortir ? Ne serait-ce pas faire le jeu de nos adversaires, sans aucun profit pour nous ?

« Nous croyons, jusqu'à plus ample informé, que le problème soulevé par la loi de séparation n'est qu'un problème d'administration temporelle des paroisses, et non un problème d'organisation ou de réorganisation paroissiale. L'association cultuelle se substitue aux fabriques ; la paroisse demeure ce qu'elle était, un champ d'action pastorale, elle ne devient pas une association, surtout une association civile.

« Si nous nous trompons, nous ne demandons pas mieux que d'être éclairés. »

En résumé, nous admettons les « associations paroissiales » formées *dans la paroisse* pour permettre aux catholiques de se compter, de s'entr'aider, pour grouper les forces et assurer des ressources ; nous croyons, au contraire, qu'il faut exclure les asso-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ciations qui se prétendraient *paroissiales* en ce sens qu'elles remplaceraient les paroisses anciennes et en constitueraient de nouvelles.

QUIMPER. — **L'Œuvre des Retraites régionales.** — Une « retraite fermée » d'hommes qui consentent à s'isoler et à réfléchir sur les vérités du salut, trois jours durant, même dans un établissement des plus confortables, est-ce possible? Aux sourires sceptiques et aux regards anxieux qui accueilleront cette interrogation nous répondons : c'est un fait accompli. Du mardi soir 3 Octobre au samedi 7, une vingtaine d'hommes de tout âge et de toutes conditions sont venus à la maison des Dames de la Retraite, à Quimper, se fortifier dans la foi et se préparer à mieux vivre.

Notre diocèse, où les missions paroissiales ont tant de succès, voit encore, chaque année, plusieurs retraites bretonnes pour les hommes, qui ont lieu dans quatre centres différents. Pour répondre à d'autres besoins, nous avons eu les *Retraites d'œuvres*. Cent hommes ou davantage arrivaient des différentes parties du département dans une ville centrale : ils profitaient des vacances pour se réunir ainsi et se préparer, sous la direction d'un missionnaire apostolique et dans le cadre des exercices d'une retraite, à rendre plus féconde leur action sociale. Depuis près de dix ans cette expérience n'était plus tentée.

Aujourd'hui l'œuvre reparaît unifiée, vivifiée aussi, et se proposant une fin précise, celle vraiment conforme à l'esprit du catholicisme : « Servir Dieu en sauvant son âme! » Toute l'ambition des prêtres qui la propagent (1) est d'amener les hommes, non seulement d'un diocèse mais des diverses provinces ou régions, à mieux comprendre leurs devoirs par l'examen personnel de leur croyance et du mobile de leurs actions. C'est une retraite *de principes*. Et, certes, les maux comme les aspirations de notre époque justifient bien ces lignes de Gladstone (2) dont le protestantisme expliquait en ces termes le bien fondé de la confession : « Qu'on me montre l'heureux « mortel dont le fond secret du cœur admet toujours librement « la pleine lumière, l'homme qui ne sent pas vaguement qu'il « trompe les autres et se trompe lui-même, l'homme qui ne « voile pas à dessein le regard intérieur qui lui fut donné pour « se connaître ».

Une bonne méthode, les conseils judicieux d'un prédicateur, et surtout la prière et la réflexion entretenues à longue haleine par la solitude et le silence sont précisément les facteurs qui aiguisent « ce regard intérieur » de la conscience. C'est qu'en effet notre christianisme doit être raisonnable, selon

(1) « Retraites régionales » secrétariat central : M. l'abbé Pupey-Girard, directeur, 368, rue Saint-Honoré, Paris (1er).

(2) André Koszul : Le cas de Gladstone « *Quinzaine* » n° 248, p. 445.

l'expression de l'Apôtre. Par nos efforts individuels, nous devons donc seconder le travail de la grâce et le porter à son maximum. Nous sommes, après Dieu, les artisans de notre destinée et de notre régénération spirituelle. Tel est le plan des exercices de saint Ignace, qui furent répartis en trois journées : la première employée à élucider les principes de notre vie, la seconde consacrée à l'examen de nos tendances et de nos faiblesses, la dernière réservée aux résolutions pratiques, sans oublier, chaque jour, une causerie d'une heure sur les Œuvres sociales....

M. Homais plaisantait saint Ignace de Loyola ; il ne serait plus de son temps. Des écrivains qui ne se réclament nullement du Catholicisme l'appellent « le prince des psychologues » et prônent la puissance de « ses exercices » pour former une mentalité, pour raffermir la volonté ; ils ne craignent plus de lui emprunter sa méthode.

Mais comment oublier le rôle discret et fécond du prédicateur? M. l'abbé de Penfentenyo, un compatriote, sut, par sa dialectique, par son éloquence sobre dont les accents volontairement voilés avaient parfois des reprises si touchantes, nous faire goûter la logique « impitoyable » de saint Ignace. Il nous ménageait ainsi la satisfaction de la découvrir nous-mêmes. Heures trop fugitives où l'être tout entier savoure l'intimité du « colloque » avec Dieu!

Hélas! l'enthousiasme n'est pas de tous les jours et, s'il est vrai « qu'on ne pense, ce qui s'appelle penser, que la plume à la main », l'âme pour garder l'empreinte de ces fortes commotions doit en retrouver le souvenir fixé sur le papier. C'est pourquoi un cahier de notes personnelles est mis à la disposition de chaque retraitant, qui garde ainsi les grandes lignes de ses méditations et libelle ses résolutions. Ce cahier sera son manuel et son guide dans les difficultés de la vie.

Voilà la « théorie », voilà les armes que la retraite nous a procurées. Et le chef instructeur? Nous l'avons trouvé dans la personne de M. l'abbé Pupey-Girard, le directeur des retraites régionales. Quel habile et valeureux tacticien, prévoyant tout, encourageant de ses bons conseils notre initiative, souriant à notre ingéniosité de débutants et obtenant par sa bonne grâce plus que par ses exhortations un silence de Thébaïde! La jeunesse (celle qui porte à peine vingt printemps) était l'objet de sa plus tendre sollicitude ; elle méritait ses faveurs ; elle fut, comme toujours, héroïque dans le bon combat. N'avait-elle pas le secret de ces attitudes qui donnent à la fois l'impression d'une fusée de gaieté et d'un trait d'audace?

Au contact de ce rayon de soleil, la fin de la retraite peut se résumer dans un attachement plus joyeux à ses devoirs d'état : c'est la touche de la grâce.

Le début paraît maussade, presque chagrin, les premières réunions de ces 20 ou 30 personnes qui ne se sont pas encore

Archives diocésaines de Quimper et Léon

rencontrées, donnent un peu l'illusion de voyage en wagon complet. Mais le dernier jour, ce n'est même plus de l'aisance, c'est de la fraternité.

Au dîner d'adieu, nous eûmes des toasts qui n'avaient rien de la raideur diplomatique ou de la « chaleur communicative », mais qui étaient de cordiales improvisations : des chants de l'âme. Un retraitant voulut bien rassembler les communes impressions et pensées en une gerbe d'honneur qu'il offrit aux deux prêtres dont l'apostolat justifiait le titre de « grenadiers de l'Eglise » que Louis Veuillot décernait aux Jésuites. Et, pour cimenter la parfaite union des cœurs, mû par un respect filial et un dévouement sans limite, il leva son verre en l'honneur de son évêque, Mgr Dubillard et du Pape Pie X.

MM. les abbés de Penfentenyo et Pupey-Girard lui répondirent en termes exquis, sur le ton d'une aimable causerie. Jamais éloquence ne fut mieux goûtée ; nous pouvons nous en rapporter au témoignage aussi sûr qu'impartial de M. l'Aumônier de la Retraite qui sut réaliser, au nom de ses bonnes religieuses, le modèle de l'hôte parfait, ne bornant pas son action, comme sa modestie voudrait le suggérer, à présider nos repas, mais vivant aussi de la retraite et nous encourageant au labeur.

En terminant, nous dirons aux hésitants que ce fidèle compte-rendu ne pourrait convertir : tentez vous-même l'expérience, elle vous sera, nous l'espérons, offerte sans tarder. Nous avons promis de vous faciliter cette bonne fortune où vous apprendrez que « la religion n'a pas seulement une part « dans la conduite de la vie ; qu'elle est, par une impérieuse « nécessité, la grande, permanente et solennelle affaire de la « vie. » Ce sont les mots de Gladstone qui semble avoir songé à notre époque lorsqu'il écrivait à sa femme (1874) que « le salut de l'humanité ne dépendait pas de l'Etat, ni de la « Politique, mais de l'issue du grand combat qu'il voyait « engagé de par le monde, avec une surprenante ténacité, « contre le plus précieux bien de l'homme, la croyance en « Dieu et l'Evangile du Christ. »

UN RETRAITANT.

QUIMPERLÉ. — **Retraite de femmes**, *du 8 au 14 Octobre.* — 10 paroisses, 24 retraitantes : Moëlan, 7 ; Riec, 5 ; Mellac, 3 ; Guiscriff (diocèse de Vannes), 2 ; Kernével, 2 ; Quimperlé, 1 ; Scaër, 1 ; Le Trévoux, 1 ; Tréméven, 1 ; Clohars-Carnoët, 1.

LANGOLEN. — **La Mission.** — Comme on le craignait, la récolte tardive du blé noir a contrarié les débuts de la Mission. Cependant, l'assistance de la première semaine a été vraiment édifiante par sa régularité et son attention à suivre les instructions.

Du reste, pouvait-il en être autrement avec un président tel que M. Creignou, curé-doyen de Bannalec ? Sa doctrine, puisée non seulement aux sources les plus sûres de la théologie, mais encore et surtout aux saints Evangiles, est toujours développée avec clarté et feu ; voilà pourquoi, elle gagne immédiatement les intelligences et les cœurs... Il y a eu, le samedi, 360 communions.

Deux jours de beau temps ayant permis d'achever les travaux urgents de la récolte, un auditoire plus considérable se pressait, dès le dimanche soir (8 Octobre), autour de la chaire pour écouter la douce et pénétrante parole de M. Orvoën, curé-doyen de Concarneau. Nombre, entrain, bonne volonté, telle est la note méritée par la seconde série de retraitants.

Le samedi, 571 personnes s'approchaient de la Table sainte ; ce qui donne un total de 931 communions.

Chaque semaine, cinq zélés missionnaires ont prêté à MM. les Présidents le concours de leur dévouement et de leur chaleureuse éloquence.

***

LAMPAUL-GUIMILIAU. — **Réunion de Jeunesse Catholique.** — Sous ce titre on nous écrit :

« Le groupe des jeunes gens de Lampaul a déjà derrière lui un passé. Sous la direction éclairée et vigoureuse de ses pasteurs, il agit pour le bien depuis quinze ans et devient de plus en plus prospère, puisqu'il compte aujourd'hui une centaine de membres. Il y a quelque temps, sentant la nécessité d'une union étroite des forces vives de la jeunesse contre la coalition d'erreur et de méchanceté qui menace de tout submerger, le groupe demandait à être affilié à l' « Association de la Jeunesse Catholique Française ».

« La demande ne pouvait manquer d'être agréée et, avec leur clergé, les jeunes Lampaulais ont eu le bonheur d'organiser, dimanche 15 Octobre, une réunion où les camarades brestois nous ont apporté des paroles d'encouragement, de force et de lumière. La conférence avait lieu à 3 heures, à l'issue des vêpres, dans une salle mise gracieusement à notre disposition pour la circonstance. Une foule d'au moins 400 hommes s'y étaient pressés pour entendre les Brestois et surtout pour témoigner leur sympathie aux jeunes.

« Notre président, Maurice Cloarec, après avoir souhaité la bienvenue à tous, ouvrit la séance en traçant en quelques mots vigoureux la nécessité où se trouve la jeunesse de se grouper pour défendre ses droits, accomplir tous ses devoirs et marcher à la conquête de l'avenir : « Serrons les rangs autour de nos prêtres », tel était son mot d'ordre. Son talent était connu ; mais, dépassant du premier coup l'attente générale, il a enlevé ses auditeurs qui l'ont vigoureusement applaudi.

« Puis c'est le tour de MM. Kerbiriou et Aubert, de Brest. Le premier développe magnifiquement l'histoire de l'Association de la

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Jeunesse Catholique, montre son origine, son but, ses œuvres, ses résultats. Le second parle du programme religieux et social de l'Association, et spécialement de quelques œuvres qui regardent particulièrement les laboureurs et les ouvriers.

« M. l'abbé Joncour, vicaire à Saint-Louis de Brest, explique ensuite en quelques phrases bretonnes, aussi lumineuses que précises, l'obligation, pour les jeunes gens, pierres choisies de l'Eglise, de s'unir intimement sous peine de se détacher les uns des autres au premier souffle de la tempête. « L'union des jeunes « catholiques, dit-il, est absolument nécessaire. » C'est aussi notre avis, et c'est pourquoi nous n'avons pas ménagé nos applaudissements aux orateurs ; c'est pourquoi surtout nous ne leur ménagerons pas notre concours.

« Pour terminer, M. le Recteur et MM. les Vicaires remercient l'assistance de son accueil sympathique à la nouvelle œuvre qui vient de naître dans la paroisse et qui, nous l'espérons, y prospérera comme les autres œuvres ses devancières. Puis la séance est levée. Les auditeurs s'en vont, contents de se sentir groupés plus étroitement autour de leurs pasteurs pour la foi et pour Dieu.

« Heureuse journée, qui ne peut manquer d'être féconde : les jeunes gens se préparent à agir. « Un Lampaulais. »

Ligue patriotique des Françaises. — **Échos du Pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray.** — Le compte-rendu que nous avons publié de cette belle manifestation de foi chrétienne et patriotique s'est borné à en donner la physionomie générale, sans parler des réunions particulières qui ont eu lieu à Sainte-Anne. De ces réunions nous voulons aujourd'hui mentionner au moins deux, à cause de leur caractère entièrement breton et de la place importante qu'elles ont tenue dans le programme des groupes finistériens.

C'est d'abord la conférence de M. du Rusquec sur le but de la Ligue, puis surtout le sermon prononcé, au champ de l'Epine, par M. Simon, vicaire à Bannalec, sur l'apostolat de la femme. Lorsque, dit-il, la patrie et la religion sont en danger, tous doivent se lever pour les défendre ; il ne suffit point d'être chrétiens et français pour soi, il faut être apôtres et combattre tous dans les rangs « en bons soldats de Jésus-Christ »... Voilà pourquoi ces œuvres nombreuses formées pour le relèvement national et, parmi elles, la « Ligue patriotique des Françaises » qui a inscrit sur sa bannière : *Evit Doue, ar Frans, al liberte !...* Voilà pourquoi 12,000 de ces femmes sont venues aujourd'hui demander, par l'intercession de sainte Anne, la force de réaliser leur devise, la grâce d'être véritablement apôtres.....

Apôtres, les femmes chrétiennes le seront : par la prière, chaîne d'or qui unit tous les chrétiens, arme qui les rend invincibles ; par l'action dans la famille en élevant chrétiennement leurs enfants, coûte que coûte ; par l'action dans la société en donnant l'exemple

du bien, en répandant les bons journaux ; enfin par l'union, si nécessaire entre les catholiques... « Au pied d'un autel dédié à Marie, Jeanne d'Arc promit de travailler au salut de la France ; au pied d'un autel dédié à la Mère de Marie, promettez, vous Bretonnes, d'être apôtres dans vos familles, dans vos paroisses, d'être fidèles à votre devise. Soyez unies, et si vous l'êtes, comme Jeanne d'Arc à ses soldats, je vous crierai : « En avant, toujours en avant, la victoire est à vous !

« Plega a ranko hon enebourien
Gant unvaniez ar merc'hed kristen (1). »

Ce sermon, destiné spécialement au pèlerinage de Quimperlé et prononcé devant tous les groupes finistériens réunis, a fait couler de vraies larmes et soulevé l'enthousiasme de l'auditoire.

† †

Parmi les paroisses représentées à Sainte-Anne, notre compte-rendu mentionnait seulement Plogonnec et l'île de Sein. Plusieurs autres mériteraient d'être citées pour le nombre de leurs déléguées : Quimper, Douarnenez, Pleyben, et surtout — en tenant compte du chiffre de la population — Gouesnac'h, Kerfeunteun, Landrévarzec, Peumerit, etc. Nous parlons seulement des trains partis de Quimper et de Châteaulin, n'ayant pour l'arrondissement de Quimperlé que le chiffre global de 1.033 pèlerines, fournies par 20 paroisses.

† †

Nous avons donné le texte de l'adresse envoyée de Sainte-Anne d'Auray au Saint-Père. Nous sommes heureux de publier aujourd'hui la réponse transmise par le cardinal secrétaire d'Etat de Sa Sainteté :

« Les sentiments exprimés à l'occasion de la réunion à Sainte-Anne d'Auray sont très dignes de la Ligue Patriotique des Françaises. Le Saint-Père vous en remercie et accorde de grand cœur la bénédiction demandée.

« Card. Merry Del Val ».

Origines bretonnes du Chapelet.

Nous empruntons cet intéressant article à la *Semaine religieuse* de Rennes, qui l'a publié quelques jours après la mort de l'auteur, M. le chanoine Guillotin de Corson.

Nous savions bien que les Bretons, fidèles serviteurs de Marie, aiment tous de nos jours à réciter cette simple mais admirable prière du chapelet, mais nous ignorions que l'origine de cette

(1) H. du Rusquec, chant breton de la Ligue patriotique des Françaises.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

pieuse dévotion se rattachât à l'histoire de nos anciens souverains, les ducs de Bretagne. Le pieux et savant auteur d'un beau et intéressant volume qui vient de paraître nous donne à ce sujet des renseignements certains ; dans ses *Madones Nantaises,* M. l'abbé Riccordel apporte des preuves à une assertion qui honore tout à la fois nos anciens princes et leurs sujets.

On sait que le Rosaire — ou le chapelet qui n'en est qu'une partie — nous vient de saint Dominique qui le reçut de la Sainte Vierge elle-même. Or, ce Saint vint en Bretagne et passa quelques jours à Nantes, près de la duchesse Alix de Bretagne, femme du duc Pierre Ier ; la princesse lui demanda pour cette ville, où elle résidait habituellement, des religieux de son ordre. Le baron de Vitré, entrant dans les pieuses intentions de sa souveraine, offrit à saint Dominique un hôtel qu'il possédait à Nantes sur les bords de la Loire, près de l'hôpital de cette ville et du chateau ducal, entre les portes Drouin-Lillard et Briand-Maillard. Le Saint accepta cette offre généreuse, mais ne put faire venir que quelques années plus tard ses religieux ; en 1228 ils s'établirent dans l'hôtel de Vitré et, sous le nom de Jacobins, occupèrent jusqu'à la Révolution ce couvent dont l'église vient d'être récemment démolie.

A propos de ce séjour de saint Dominique à Nantes, on raconte la légende suivante : un prince de la maison de Bretagne, étant allé guerroyer en Espagne, avait mêlé son sang à celui des Gusman dont descendait saint Dominique. Nos ducs étaient fiers de cette parenté problématique et ils favorisèrent toujours les Dominicains, ainsi que les dévotions dont leurs chapelles étaient le centre.

Les religieux de saint Dominique se répandirent par suite assez rapidement en Bretagne où ils fondèrent une dizaine de monastères ; le premier fut celui de Dinan bâti dès 1220, puis vinrent ceux de Nantes en 1228, de Morlaix en 1235, de Quimperlé en 1255, de Guingamp en 1284, de Rennes en 1368, de Guerrande en 1408, enfin plus tard ceux de Vitré, de Vannes et de Nazareth près de Plancoët (1). De tous ces couvents les Dominicains répandirent dans le peuple la pratique du chapelet et érigèrent des confréries du Rosaire dans le plus grand nombre des paroisses de Bretagne.

Parmi les propagateurs de la dévotion du chapelet chez nous il convient de signaler, outre saint Dominique, deux autres religieux de son ordre : saint Vincent Ferrier et le vénérable Allain de la Roche. On sait que le premier parcourut toute la Bretagne en prêchant d'une admirable façon la multitude qui s'attachait à ses pas. « Saint Vincent Ferrier était un fervent du Rosaire ; il avait donné un pauvre chapelet de bois à la duchesse de Bretagne Jeanne, fille du roi de France et femme de Jean V. Celle-ci le remit en mourant, en 1433, à la bienheureuse Françoise d'Amboise, sa future belle-fille, qui le conserva précieusement et le laissa à ses religieuses des Couëts. Sauvé de la Révolution, il fut donné par Mme de la Salmonière, ancienne carmélite des Couëts,

(1) Abbé Tresvaux, *L'Eglise de Bretagne,* 604.

au couvent de la Grande Providence à Nantes, où il se trouve encore (1). »

La dévotion au Rosaire subsistait donc en Bretagne au XVe siècle, mais elle était tombée en oubli presque partout ailleurs. « Marie se servit d'un dominicain breton, Alain de la Roche, pour la remettre en honneur. Sur l'ordre même de la Sainte Vierge, le moine se mit en route ; il parcourut une partie de l'Europe, prêchant partout sa chère dévotion. Il était à Nantes en 1479. La bienheureuse Françoise d'Amboise le fit prier de se rendre à son couvent des Couëts. « Il y vint et prescha des excellences de la Mère de Dieu et de son saint Rosaire ; et, après plusieurs conférences spirituelles, la receut, elle et toutes ses religieuses, en la confrérie du dit saint Rosaire. » La croisade d'Alain de la Roche à travers le monde avait suscité bien des oppositions. On se moquait de cette façon de prier, et l'on persécutait le bon Père. Françoise d'Amboise pria le duc, son neveu, de le prendre sous sa protection. François II et Marguerite de Foix, sa seconde femme, se laissèrent aisément persuader. Ils écrivirent à Sixte IV, pour lui demander l'approbation de la nouvelle confrérie. Le Pape condescendit à leur désir ; il approuva « cette façon de prier Dieu », et il « accorda des indulgences à ceux qui en useraient, par bulle donnée à Rome, à l'instance des ducs et duchesses de Bretagne, le 9e jour de may l'an 1479, le huitiesme de son pontificat. » Ainsi la bulle qui remettait le Rosaire en honneur, après de longues années d'oubli, la première qui ait accordé des indulgences au simple chapelet, était donnée au monde sur les instances des princes de Bretagne (2). » N'avions-nous pas raison de dire que le Rosaire est une dévotion bretonne ?

Deux siècles plus tard, un autre apôtre du chapelet faisait refleurir cette pieuse pratique et la popularisait dans les campagnes qu'il aimait à évangéliser. C'était encore un fils de la Bretagne où s'écoula une grande partie de sa vie apostolique. Né à Montfort, non loin de Rennes, le bienheureux Louis Grignion de Montfort ne cessa de prêcher la dévotion à la Très Sainte Vierge et la récitation habituelle du chapelet. Il aimait à dire, dans son langage familièrement imagé, que « jamais pécheur ne lui avait résisté, lorsqu'il lui avait mis la main sur le collet avec son rosaire. » Aussi, chaque jour durant le cours de ses missions, il le faisait réciter publiquement tout entier. Dans les processions qu'il organisait pour aller planter triomphalement la croix, il faisait porter quinze étendards représentant les mystères dont il donnait lui-même l'explication au peuple. Enfin partout il établissait la confrérie du Rosaire, ainsi que la pratique du chapelet en commun, chaque soir, dans les familles.

Lorsqu'il éleva à Pontchâteau le calvaire monumental qu'il avait d'abord pensé construire à Montfort, il faisait réciter le cha-

(1) Abbé Ricordel, *Les Madones Nantaises,* 321.
(2) Id., *Ibidem,* 322.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

pelet par les travailleurs qui lui arrivaient de dix et vingt lieues à la ronde. Puis il voulut que la montagne portant la croix prêchât elle-même le Rosaire. Dans le pourtour, qui formait à la base un cercle de quatre cents pieds, il fit planter cent cinquante sapins figurant les *Ave Maria* et quinze cyprès indiquant les *Pater*. Sur le chemin en spirale conduisant à la plate forme, il ordonna d'élever quinze petites chapelles consacrées à chacun des mystères ; enfin la plate-forme elle-même fut ceinte d'un gigantesque rosaire, long de quatre-vingts mètres, et dont les grains, supportés par des piliers, étaient gros comme des boulets de canon.

Telle est l'histoire du chapelet en Bretagne : son inventeur, saint Dominique, l'apporta lui-même à la cour de nos ducs et, au moyen de ses religieux, le propagea dans le peuple ; saint Vincent-Ferrier et le vénérable Alain de la Roche le répandirent de plus en plus ; par la pieuse entremise des princes de Bretagne le Souverain Pontife accorda les premières indulgences attachées à cette dévotion ; enfin le bienheureux Grignion de Montfort acheva de populariser la récitation du chapelet. C'est donc aux ducs et duchesses de Bretagne, aux saints vivant dans notre pays et l'illustrant par leurs vertus, que nous devons la belle, facile et sanctifiante dévotion du Rosaire ; non seulement comme chrétiens mais encore comme Bretons, aimons de plus en plus à réciter notre chapelet.

L'abbé Guillotin de Corson, *chan. hon.*

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Souverain Pontife, qui suit de très près la marche des événements et des affaires soumises au Saint Siège, a reçu comme d'habitude les préfets et les secrétaires des Congrégations Romaines, ainsi que de nombreux évêques italiens et étrangers, parmi lesquels Mgr Fritzen, évêque de Strasbourg, et son auxiliaire Mgr Zorn de Bulach. Le Saint-Père s'est longuement entretenu avec les deux prélats du récent Congrès catholique et du Congrès du chant grégorien tenu à Strasbourg.

Un pèlerinage anglais assez nombreux (400 membres) se trouve actuellement à Rome.

France. — **Vers la Séparation.** — On sait que la rentrée des Chambres a lieu le 30 Octobre ; mais la Commission sénatoriale de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat se réunira le 25, c'est-à-dire mercredi prochain, pour la lecture du rapport qui est rédigé par M. Maxime Lecomte, sénateur du Nord. On assure que la majorité de la commission est décidée à approuver, sans aucune retouche, le rapport qui viendrait en discussion dans les premiers jours de Novembre ; la volonté du bloc maçonnique de voter la loi avant la fin de cette année, de manière à l'appliquer dès le 1er Janvier 1906, ne fait doute pour personne.

Ce qui pourrait suivre la Séparation. — A la veille de la retraite sacerdotale, S. E. le cardinal d'Autun disait à son clergé : « Nous sommes en face d'un péril extrêmement grave, menaçant la religion et la société. Hérode, à l'occasion d'un grand repas, promettait à la jeune Hérodiade, danseuse trop célèbre, de lui accorder tout ce qu'elle lui demanderait. S'étant engagé publiquement, Hérode osa commander l'exécution de Jean-Baptiste, détenu en prison, car tel était le désir d'Hérodiade.

« Cette jeune fille, révoltée par les saintes audaces de Jean-Baptiste qui, au milieu du danger, ne cessait de prêcher la vérité intégrale, c'est la Franc-Maçonnerie moderne. Sans doute nos gouvernants se défendent actuellement de vouloir ouvrir une persécution sanglante ; mais quand Hérodiade ou la Franc-Maçonnerie, obéissant elle-même à Satan, aura jugé à propos de demander du sang, rejetant, quoique effrayés, leurs derniers restes d'humanité, ils commanderont la chasse aux prêtres. Dieu sait si les temps dont nous parlons sont éloignés ou très proches de nous.

« Quoi qu'il en soit, préparez-vous, souvenez-vous de vos devanciers qui furent si braves devant le sang de la Révolution. Ces motifs, au reste, sont parfaitement de nature à vous exciter à faire une excellente retraite, peut-être la dernière. »

Encore des crochetages ! — Les Ursulines de Redon — au nombre de six — ont été expulsées de la maison qui leur appartient, le 14 Octobre. L'exécution a été faite par le liquidateur Brochard, assisté d'un crocheteur nommé Jost, menuisier-charpentier à Savenay, et sous la protection de nombreux gendarmes.

La foule a acclamé les nobles victimes, qui ne sont sorties qu'après le bris de toutes leurs portes, la Supérieure ayant énergiquement refusé de livrer aucune des clefs de la maison.

Encore un glorieux exploit, qui grandira le prestige de la France !

..... Un magistrat, connu pour son incrédulité, tomba malade et fit venir un prêtre.

« C'est pour me confesser, dit-il, que je vous ai prié de venir ; et il est juste que je commence par cet aveu : J'ai été assez libertin pour *désirer* que la religion fût fausse, mais jamais assez sot pour le *croire*. La foi a toujours été au dedans, et l'incrédulité au dehors. En deux mots, Monsieur l'abbé, pendant ma vie, je n'ai été qu'un menteur à moi-même et aux autres. »

BIBLIOGRAPHIE

Sauvons nos Enfants. *Conférences aux femmes chrétiennes*, par l'abbé L. Lenfant, chanoine honoraire de Paris. 1 vol. in-12. Prix : 1 franc 50. (Victor Lecoffre, éditeur).

Les six conférences que M. l'abbé Lenfant vient de publier sous ce titre sont aussi remarquables par l'élévation des idées que la perfection du style.

Archives diocésain s de Quimper et Léon

Frappé du grave péril que fait courir à la société la déchristianisation de l'enfance, l'éminent orateur pousse un généreux cri d'alarme, et demande aux femmes chrétiennes de prouver qu'elles ont véritablement des cœurs de mères ; il les conjure de sauver les jeunes âmes menacées. Nous nous contenterons de reproduire les divisions de cet ouvrage qui emprunte à la personnalité de son auteur une importance toute spéciale :

La situation. — La voix des Evêques. — Le cri de l'exemple. — Ecole libre ou patronage ? — Les œuvres post-scolaires. — La nouvelle armée. — Renseignements utiles concernant : 1° la fondation d'une école libre ; 2° l'organisation et la direction d'un patronage ; 3° la Société générale d'éducation et d'enseignement.

Librairie J. Salaün, Quimper.

« ROME »

Sommaire du N° du 8 Octobre 1905.

TEXTE : La Convention nationale et le Saint-Siège (Septembre 1792-Octobre 1795). — Les portes de Rome. — L'action catholique en Italie. — S. Em. le cardinal Pierroti. — Pie X et le cardinal Coullié. — La garde-suisse pontificale. — Chronique. — La séparation des Eglises et de l'Etat.

ILLUSTRATIONS : (16) Vues et Monuments.

L'ACTION POPULAIRE. — N° 80. — Frantz FUNCK-BRENTANO. — **Les devoirs de l'argent,** ou pourrait-on dire, la malédiction que l'Evangile a lancée contre les riches trop attachées à leurs richesses, expliquée, justifiée, montrée dans la vie des peuples par un historien et un philosophe qui raconte et qui juge.

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

A VENDRE *à Paignton* dans le Devonshire (Anglet.) **UNE JOLIE PROPRIÉTÉ,** située au bord de la mer. — Plage, jardins, serres, climat exceptionnel. — Conviendrait à un établissement religieux. — *S'adresser à M. André de Couesnongle, agent d'affaires, 46, quai de l'Odet, Quimper (Finistère).*

LOTERIE pour les **ENFANTS TUBERCULEUX** osseux ou ganglionnaires de **St-POL-sur-MER**

TIRAGE 15 février 1906 — **Gros Lot : 250.000 fr.** et 534 Lots de 50.000 à 100 francs — Prix du billet : 1 franc

Ecrire à M. COSTE-PIZOT, Dir. gén. de l'*Express*, agt gén. de la Loter., Lille. Joind. enveloppe affr. de 0,15, p. 5 bill.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. Vendredi 27 Octobre 1905. N° 43.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — L'Œuvre de la bonne mort ; La Toussaint et le jour des Morts.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Une œuvre diocésaine ; Envoi d'une lettre pastorale de Monseigneur dans les paroisses ; Nécrologie ; Nomination dans le clergé ; Plougar ; Lesneven ; etc.

III. — Le Culte des Saints ; Avis important.

IV. — *Nouvelles du Monde catholique :* Rome ; Le Pape et la France ; Vannes ; Nouveau vicaire apostolique ; Un exemple à imiter ; Défense sacerdotale.

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 29 Octobre. — 20e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour ; semi-double. Vert.
Vêpres du Dimanche, avec mémoire du suivant et les Suffrages communs.

Lundi, 30. — De la férie. — Ou Office votif des Saints Anges ; semi-double. Blanc.

Mardi, 31. — *Jeûne et abstinence.* — Vigile de la Toussaint. Office du jour ; simple. Violet. — Ou Office votif des Sts Apôtres ; semi-double. Rouge.

Mercredi, 1er Novembre. — FÊTE DE TOUS LES SAINTS. Double de 1re classe, avec Octave. Blanc.
Vêpres de la fête, sans aucune mémoire.

Jeudi, 2. — Commémoraison de tous les Fidèles Trépassés *(Fête des Morts)*. Double. Noir.

Vendredi, 3. — S. Guénaël, Abbé *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.

Samedi, 4. — S. Charles Borromée, Evêque. Double. Blanc.

Dimanche, 5. — 21e Dimanche après la Pentecôte. Fête des Stes Reliques.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plabennec . . . . . 1-7 Novembre.
Botsorhel . . . . . 8-11 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR NOVEMBRE 1905

L'ŒUVRE DE LA BONNE MORT

La grâce d'une bonne mort, voilà à coup sûr la grâce par excellence à demander pour soi et à procurer aux autres. Toutes les grâces reçues de Dieu se subordonnent en quelque manière à celle-là : les sacrements, les prières, les dévotions sont autant de moyens pour arriver à obtenir cette grâce de la bonne mort, couronnement de toutes les autres.

Une *Œuvre de bonne mort*, c'est-à-dire une œuvre dont le but propre est de mettre les fidèles en mesure d'obtenir la grâce d'une bonne mort, a donc sa place marquée parmi les œuvres les mieux appropriées au salut éternel des fidèles. Cette œuvre, en effet, apporte au zèle des prêtres un secours des plus précieux relativement : à la formation chrétienne en général — à la piété envers les défunts — au soin des malades et des moribonds — à l'évangélisation des hommes — au culte de la Passion.....

Plus Satan, incarné dans ses suppôts, les francs-maçons, s'acharne à éloigner le prêtre du chevet des mourants, plus le prêtre doit s'ingénier pour pénétrer auprès de ceux qui sont sur le point de paraître devant Dieu. L'œuvre dont nous parlons est, à cet égard, une des meilleures industries. Elle préservera les ignorants de s'affilier à ces loges d'enfer, en leur faisant appréhender de se voir exposés à mourir sans sacrements ; elle méritera, par la ferveur de ses membres, aux malheureux esclaves des sociétés secrètes la grâce de briser leurs chaînes et la consolation d'être entourés, à leurs derniers moments, de tous les secours de la religion.

LA TOUSSAINT ET LE JOUR DES MORTS

Passez bien dévotement ces saintes fêtes. Voyez bien ces belles rues de la Jérusalem céleste où tant de bienheureux saints résident, où tous jubilent autour de leur grand Roi, et où l'amour de Dieu, comme une céleste source vive, répand de toutes parts ses eaux qui arrosent ces glorieuses âmes, et les font fleurir, chacune selon sa condition, d'une beauté incomparable.

Vous n'avez rien à faire de plus, après vos offices, qu'à tenir votre esprit en la céleste Jérusalem, parmi ces rues glorieuses où vous entendrez de toutes parts retentir les louanges de Dieu. Voyez cette variété des saints, et enquérez-vous d'eux comme ils sont parvenus là ; et vous apprendrez que les Apôtres y sont allés

principalement par l'amour, les martyrs par la constance, les docteurs par la méditation, les confesseurs par la mortification, les vierges par la pureté de cœur, et tous généralement par l'humilité.

Considérez une belle nuit bien sereine, et pensez combien il fait bon voir le ciel avec cette multitude et cette variété d'étoiles. Or, joignez maintenant cette beauté avec celle d'un beau jour, en sorte que la clarté du soleil n'empêche point la claire vue des étoiles ni de la lune. Et puis après, dites hardiment que toute cette beauté mise ensemble n'est rien au prix de l'excellence du grand Paradis. Oh ! que ce lieu est désirable et aimable ! que cette cité est précieuse !

Vous irez, le jour des Morts, dans le purgatoire ; vous y verrez ces âmes pleines d'espérances, qui vous exhorteront de profiter le plus que vous pourrez, en la piété, afin qu'à votre départ vous soyez moins retardé d'aller au ciel.

Je vois que toutes les saisons de l'année se rencontrent dans votre âme : que tantôt vous sentez l'hiver, les stérilités, distractions, dégoûts, tourments et ennuis, tantôt les rosées du mois de Mai avec l'odeur des saintes fleurs, tantôt les ardeurs du désir de plaire à Dieu. Il ne reste plus que l'automne dont, dites-vous, vous ne voyez guère les fruits. Mais il arrive souvent qu'en battant les blés et en pressurant les raisins, on trouve plus de bien que ne promettaient les moissons et les vendanges. Vous voudriez bien que tout fût printemps ; mais non, il faut de la vicissitude à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur. Ce sera au ciel que tout sera un printemps quant à la beauté, tout sera automne quant à la réjouissance, tout sera été quant à l'ardeur de la charité. Il n'y aura nul hiver ; mais ici-bas l'hiver est nécessaire pour l'exercice de l'abnégation et de mille petites vertus qui s'exercent au temps des frimas. Allons toujours notre petit pas : pourvu que nous ayons l'affection bonne et bien résolue, nous ne pouvons que bien aller.

SAINT FRANÇOIS DE SALES.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**
II. — **Les travaux parlementaires : la défense du droit et de la liberté religieuse.**
III. — **Les œuvres paroissiales ; les catéchismes.**

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Mercredi, 1er Novembre,* fête de la Toussaint, les messes basses sont aux heures ordinaires. — *A 10 heures,* messe pontificale.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

A 2 *h. 1/2*, vêpres ; sermon par M. Guirriec, aumônier du Pensionnat Sainte-Marie. — Clôture du Mois du Rosaire ; chapelet, procession ; bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

Après la bénédiction, vêpres des Morts. Quête pour les Trépassés.

Le soir, à 7 *h. 3/4*, sermon breton. Vêpres des Morts ; quête.

Jeudi, 2 Novembre, fête des Morts. Il n'y a pas de messe de 9 heures. L'office paroissial est à *8 heures ;* à *10 heures*, office canonial, suivi de la procession autour de la place (jadis cimetière) Saint-Corentin.

Vendredi 3, à *6 h. 3/4*, service pour les prêtres défunts de la paroisse, pour les anciens curés et vicaires de Saint-Corentin. — A *9 heures*, service pour les Evêques et chanoines défunts.

N. B. — A partir du 3 Novembre, la première messe est à *6 heures*, sur semaine comme le dimanche.

— Eglise Saint-Mathieu. — *Mercredi*, fête de la Toussaint, la 1re messe à *6 heures ;* la 2e, à *7 h. 1/2 ;* la 3e, à *9 heures*. (Désormais il en sera ainsi jusqu'à Pâques ; dans la semaine, la 3e messe à *8 h. 1/2* au lieu de *8 heures*). — A *10 heures*, grand'messe suivie de la clôture du Mois de Rosaire.

A 2 *h. 1/2*, Vêpres ; sermon et bénédiction du T. Saint-Sacrement. Après le Salut, vêpres des Morts. — A 7 *h. 3/4*, sermon breton ; procession et chant du *Libera*.

Jeudi 2, office des Morts à *8 h. 1/2 ;* après l'office, procession au cimetière.

Tous les jours de l'Octave des Morts, service et messe pour les Trépassés, à 7 h. 1/4 ; *vendredi 3*, service pour les prêtres défunts de la paroisse ; *samedi 4*, pour les bienfaiteurs de l'église.

Vendredi, messe réparatrice en l'honneur du Sacré Cœur. Exposition du T. Saint-Sacrement. Le soir, à 7 *h. 3/4*, chant des Complies et bénédiction. Tous les autres vendredis de Novembre, il y aura, à la même heure, exercice du Chemin de la Croix à l'intention des fidèles trépassés.

Une œuvre diocésaine. — L'installation d'un cours normal à l'établissement libre de Châteaulin a permis à Mgr l'Evêque et au Comité de l'Enseignement chrétien de maintenir ouvertes, cette année, les écoles de garçons visées par la loi de 1901 ; de fournir un personnel à celle de Plougonven frappée par la loi de 1904 et d'ouvrir une nouvelle école à Collorec, sitôt que les formalités exigées seront acceptées par l'Administration académique.

Devant ces résultats, Monseigneur recommande de nouveau et très instamment à la charité des fidèles de son diocèse le cours normal de Châteaulin, absolument nécessaire à la conservation de nos écoles chrétiennes de garçons.

Mgr l'Évêque de Quimper et de Léon vient d'adresser au clergé et aux fidèles une Lettre pastorale portant communication de la Lettre de Notre Saint Père le Pape Pie X à Son Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, relativement à la situation religieuse en France, et prescrivant, dans le diocèse, des prières publiques conformément au désir du Souverain Pontife.

Cette Lettre, qui doit être lue, dimanche, dans les églises et chapelles du diocèse, sera publiée dans le prochain numéro de la *Semaine religieuse*.

Nécrologie. — M. CALVEZ, *jeune prêtre*. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Calvez (Yves-Marie), décédé dans sa famille à Lesneven, le 20 Octobre. Un de ses amis, témoin de ses derniers instants, nous écrit :

« Prêtre de Juillet 1904, et déjà à cette époque attaqué par le mal qui devait l'emporter dans la fleur de ses vingt-cinq ans, M. l'abbé Y. Calvez depuis son ordination n'occupa jamais aucune place dans les cadres du diocèse où cependant, par ses qualités intellectuelles et plus encore par ses qualités morales, il aurait pu faire un très grand bien. Mais la Providence avait sur ce serviteur privilégié d'autres desseins, privilégiés eux aussi. En le privant de santé, et en le clouant sur un lit de douleur, Elle l'appelait à suivre le Maître dans la voie royale du Calvaire. Certes, ce n'est pas lui qui s'en plaignit : il savait trop bien le prix de la souffrance et sa vertu apostolique ! Combien d'âmes, sans doute, de ces âmes qu'il brûlait d'évangéliser et d'administrer, n'auront eu la grâce soit pour se sauver, soit pour se sanctifier, qu'à cause des impuissances et des anéantissements que la maladie lui a imposés !

» En même temps que des mérites, il a trouvé dans le sacerdoce de la souffrance des trésors de force et de consolation pour ses derniers moments. Tous ceux qui l'ont approché alors ont profondément admiré son courage. Calme et résigné, abandonné à la volonté divine, il a vu venir la mort avec une pleine connaissance ; et cette vision, loin de le troubler, surexcitait encore ses désirs d'immolation et le remplissait de joie. Plus il souffrait, plus il semblait heureux : le secret de cette disposition, qui fut comme la note dominante de sa vie spirituelle, il l'a livré dans cette parole de son agonie : « Mon Dieu, plus je souffre, plus je vous « aime ! » C'est le mot d'un saint : Dieu, nous nous plaisons à l'espérer, l'aura entendu. »

L'enterrement de M. Y. Calvez a eu lieu, dimanche, à Lesneven, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

R. I. P.

Nomination dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, M. Barvel, jeune prêtre de Saint-Jean-du-Doigt, précédemment professeur à Vaugirard (Paris), a été nommé vicaire à Saint-Melaine, à Morlaix.

Plougar. — **La Mission.** — La paroisse de Plougar vient d'avoir l'insigne faveur d'une Mission. Ouverte le 1er Octobre, elle était présidée, pour la première semaine, par M. Quiniou, curé-doyen de Carhaix, ayant comme collaborateurs MM. Rouzot, curé-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

doyen du Faou, Le Roux, sous-supérieur de la maison Saint-Joseph, Guéguen, recteur de Plouhinec, Calvez, recteur de Telgruc, Falc'hun, vicaire à Plouénan, et Baron, vicaire à Saint-Pol-de-Léon. Cette semaine a donné comme résultat 654 communions.

La seconde semaine, présidée par M. Poulhazan, curé-doyen de Briec, avec la collaboration de MM. Cuillandre, curé-doyen de Plouigneau, Bohec, recteur de Plonévez-du-Faou, Cariou, recteur de Lopérec, Marc, vicaire à Clohars-Carnoët, Tournellec, vicaire à Plonévez-Porzay, et Kersaudy, vicaire à Plozévet, a été suivie par 784 personnes.

Ces chiffres disent suffisamment combien belle et consolante a été notre Mission ; au dire de nos bons missionnaires, peu de missions ont été aussi bien suivies et aussi fructueuses...

Merci aux ouvriers qui ont su, comme toujours, captiver leur auditoire et surtout l'instruire ; merci à la chrétienne population de Plougar et aux étrangers, qui, eux aussi, nombreux, ont tenu à suivre les saints exercices de la Mission. •••

Lesneven. — **Retraite de femmes**, *du 7 au 14 Octobre 1905*. — 66 paroisses ; 281 retraitantes : Plougastel-Daoulas, 26 ; Plouguerneau, 21 ; Plouider, 17 ; Guipavas, 15 ; Ploudalmézeau, 11 ; Saint-Méen, 10 ; Ploudaniel, 9 ; Plouzané, 9 ; Plouguin, 9 ; Lesneven, 9 ; Lambézellec, 7 ; Guissény, 7 ; Le Drennec, 7 ; Goulven, 6 ; Bodilis, 6 ; Lanarvily, 5 ; Milizac, 5 ; Saint-Frégant, 5 ; Lanhouarneau, 4 ; Plabennec, 4 ; Ouessant, 4 ; Saint-Divy, 4 ; Lanrivoaré, 4 ; Crozon, 3 ; Loc-Maria-Plouzané, 3 ; Kerlouan, 3 ; Saint-Thonan, 3 ; Plounéventer, 3 ; Tréflaouénan, 3 ; Cléder, 3 ; Guilers, 3 ; Plouarzel, 3 ; Sibiril, 2 ; Plouvorn, 2 ; Saint-Pol-de-Léon, 2 ; Loc-Eguiner-Ploudiry, 2 ; Ploudiry, 2 ; Saint-Vougay, 2 ; Trégarantec, 2 ; Plouvien, 2 ; Kernouès, 2 ; Plounéour-Trez, 2 ; Kernilis, 2 ; Rosnoën, 2 ; La Forêt-Landerneau, 2 ; Lannilis, 2 ; Guiclan, 2 ; Trémaouézan, 2 ; Plougoulm, 1 ; Saint-Derrien, 1 ; Roscoff, 1 ; Saint-Sauveur (Sizun), 1 ; La Martyre, 1 ; Brest, 1 ; Commana, 1 ; Landunvez, 1 ; Porspoder, 1 ; Plougonvelin, 1 ; Tréflez, 1 ; Sizun, 1 ; Plourin-Ploudalmézeau, 1 ; Plouescat, 1 ; Le Relecq-Kerhuon, 1 ; Saint-Renan, 1 ; Landerneau, 1 ; Plouédern, 1.

Bohars. — **Consécration de l'église.** — Nos Bretons, on le sait, aiment par-dessus tout leur église et leur clocher, et dans leurs réunions ils vantent à qui mieux mieux ce qui fait l'honneur de leur paroisse. L'habitude est vieille en Bretagne, puisque notre historien national, M. de la Borderie, nous montre nos vieux moines et leurs disciples discutant des mérites de leurs Saints respectifs et chacun, naturellement, donnant la préférence au Saint de son pays.

Cette discussion jusqu'ici était interdite aux bons habitants de Bohars. Leur église, qui, au dire de M. de Kerdanet, portait la date de 1559 et dont l'humble clocher remontait à 1669, avait été

restaurée en 1835 — si le mot de restauration peut s'employer pour un agrandissement qui avait doté la paroisse de Bohars d'une grange, agrémentée de deux ou trois tribunes dont les barreaux affectaient la forme élégante des cages à poules. Qui, dans ces conditions, eût osé parler de son église et de son clocher ?...

Mais aujourd'hui, soyez fiers, paroissiens de Bohars. Au milieu du coquet petit bourg s'élève une belle église de ce style sévère encore, mais gracieux, qui fait la transition entre le XII^e^ et le XIII^e^ siècle. Cinq travées la composent, dont l'une forme le chœur qui se prolonge, par une abside à pans coupés, au-delà des bas-côtés. Des colonnes robustes, aux pierres cimentées avec une telle perfection qu'on dirait des monolithes, soutiennent et les murs et les voûtes ; des fenêtres lancéolées y déversent une lumière abondante. A l'extérieur, des contreforts heureusement terminés au-dessous du toit par un gracieux encorbellement, assurent la solidité de l'édifice.

La sacristie, séparée de l'église par un large couloir, rappelle plutôt le XV^e^ siècle avec son pignon ouvragé, ses fenêtres carrées surmontées d'une arcade surbaissée à peine indiquée. L'architecte a compris qu'une sacristie doit être vaste et bien éclairée, et il n'a pas sacrifié à l'amour de la symétrie auquel nous devons, dans le diocèse, tant de sacristies insuffisantes et incommodes, parce que l'on a tenu à en avoir une au bout de chaque bas-côté.

De l'extrémité de cette sacristie, dans le cimetière, on jouit du coup d'œil le plus agréable embrassant à la fois l'abside, la sacristie, l'église et la tour. Celle-ci, gracieuse entre toutes, surmonte une façade des plus élégantes. De près, on peut la trouver un peu forte en comparaison de l'église. Est-ce vraiment un défaut? on n'oserait le dire quand on la voit se profiler si harmonieusement sur le ciel, animant les paysages délicieux qui abondent aux environs de Bohars. Suivez la ligne de chemin de fer de Brest à Portsall, parcourez la route de la Penfeld, sa blanche flèche donne un charme nouveau aux côteaux et aux vallées dont elle domine les pentes boisées.

L'ensemble de l'œuvre fait le plus grand honneur à M. l'architecte Vally, de Landerneau, qui, pour sa première église, a fait ouvrage de maître. Il en reporte le mérite à son fils, architecte d'avenir. Nos félicitations au père et au fils qui nous montrent que la race des artistes constructeurs d'églises n'est pas près d'être éteinte dans notre pays.

Ils ont été admirablement secondés par l'entrepreneur, M. Gabriel Kerléau, qui a travaillé avec amour la blanche pierre de Bohars et a placé les assises avec une correction qui témoigne du soin apporté chaque jour à son travail, et de son souci de bien faire, comme l'ouvrier de nos antiques corporations chrétiennes.

† † †

L'Evêque qui a institué une Commission spéciale dans le diocèse de Quimper pour la conservation des chefs-d'œuvre du passé

Archives diocésaines de Quimper et Léon

et l'intelligente restauration ou construction des édifices religieux, Mgr Dubillard ne pouvait manquer d'accueillir favorablement la demande qui lui fut faite de consacrer la nouvelle église de Bohars.

Il arrivait dans cette paroisse, le lundi 16 Octobre, accompagné de M. Corrigou, vicaire général. La belle cérémonie de la consécration eut lieu le lendemain, 17 Octobre. Commencée à 8 heures, elle était terminée à 11 heures 1/2. Nous ne la décrirons pas. Grâce à Dieu, elle est désormais connue dans notre diocèse où les consécrations d'églises se multiplient tous les ans.

Docile à l'appel de son pasteur, la population était là tout entière en habits de fête, et les regards joyeux montraient que ce peuple était fier de cette église qui est réellement son église et qui, désormais, peut rivaliser (si elle ne les surpasse) avec toutes celles du voisinage.

Nombreux étaient les prêtres accourus de tous les points du diocèse pour donner un témoignage de sympathie au zélé Recteur qui, malgré une santé trop souvent chancelante, n'a pas hésité à entreprendre une œuvre qui restera son honneur : autour de lui 96 confrères montraient par leur empressement de quelle estime et de quelle affection jouit dans le diocèse M. l'abbé Mével. Il y avait là 9 chanoines, presque tous les curés de l'arrondissement de Brest, presque tous les prêtres du canton de Lambézellec, les prêtres originaires de Bohars ou des environs, les amis de Saint-Pol de Léon où M. Mével a laissé si bon souvenir, les amis du petit et du grand séminaire et les amis du pays natal. M. Mével a été à la peine ; n'était-il pas juste qu'il fût à l'honneur et à la joie ?...

La cérémonie était dirigée par M. Sennet, vicaire à Lambézellec ; M. Drogou, vicaire à Clohars-Carnoët, enfant de Bohars, eut l'honneur d'ouvrir à Monseigneur la porte de l'église, puis d'assister Sa Grandeur, et peu après l'officiant de la grand'messe avec M. Le Pape, recteur de Rumengol.

La schola était présidée par MM. Lazennec, recteur de Carantec, et Clech, professeur à Saint-Pol, tous deux assurés par une longue pratique de donner au chant sacré et sa valeur et sa beauté.

Nul ne resta au-dessous de sa tâche, et il n'est que juste de reconnaître qu'elle fut facilitée à tous par le zèle et l'activité de M. Héréus, vicaire, qui sut se multiplier pour rendre service et épargner des fatigues à son Recteur.

La messe fut chantée par M. le chanoine Fleury, curé de Landerneau, compatriote de M. le Recteur de Bohars.

A l'Evangile M. le curé de Lambézellec monte en chaire. Il salue d'abord Monseigneur en français ; en quelques paroles émues, il rend hommage à l'intelligence et au cœur du Pontife qui, non content de diriger avec sagesse son diocèse, n'épargne pas sa peine quand il faut se transporter loin de sa ville épiscopale. Monseigneur, ajoute-t-il, a pu consacrer des églises dans des paroisses plus vastes et plus populeuses que Bohars, jamais à coup sûr dans une paroisse plus chrétienne et plus méritante. Elle

compte 900 habitants, et elle a donné 30,000 francs pour la construction de son église. A quoi doit-on ce résultat ? A l'esprit de foi des paroissiens, à l'union si belle des autorités, des deux conseils, du maire et du recteur et surtout à l'initiative et à la persévérance de M. Mével qui, malgré des difficultés de plusieurs sortes, ne s'est jamais découragé. Il a finalement réussi parce qu'il est aimé, et il est aimé parce qu'on sait qu'il aime ses paroissiens et leur est entièrement dévoué...

Puis M. le Curé, s'adressant aux fidèles, leur dit en breton ce que c'est que l'Église et pourquoi il faut l'aimer. « Aimez, leur dit-il, cette église qui est vôtre ; mais aimez aussi le sanctuaire que chacun de vous porte en son cœur, ornez-le comme vous ornerez cette église matérielle, et un jour vous serez les pierres vivantes de l'Eglise du ciel, la Jérusalem céleste. »

Monseigneur se lève après ce discours. Il remercie ce peuple chrétien de ce qu'il a fait, et lui dit pourquoi il est venu. C'est pour prendre possession de l'église, pour en transférer la propriété : elle était au peuple, il est venu la donner à Dieu à qui désormais nul n'a le droit de la disputer. On voudra, peut-être bientôt, violer cette propriété et la ravir à Dieu ; mais la violence ne dure pas, et la foi du peuple de Bohars est telle que ses prières obtiendront la fin de la tourmente et, un jour, eux ou leurs enfants rentreront triomphants dans l'église consacrée. Donc, quoi qu'il arrive, pas de défaillance, mais toujours courage et confiance !

† †

Après la messe, aux tables dressées dans l'église provisoire en bois viennent s'asseoir 120 convives parmi lesquels règne la plus grande cordialité. Au dessert, M. le Recteur se lève et, avec une charmante bonhomie, remercie tout d'abord Monseigneur, M. le Maire et son Conseil, M. le Président et MM. les membres du Conseil de Fabrique. Il étend ses remerciements à tous ses confrères et à ses paroissiens ; il félicite l'architecte, l'entrepreneur et tous ceux qui ont contribué à l'éclat de la cérémonie de ce jour... Il a bien souvent désiré la voir, mais que de peines avant d'y arriver ! En 1893, il devenait recteur de Bohars, constatait le besoin urgent d'une église et ne trouvait pour cela qu'une caisse neuve... mais vide. Néanmoins il se met à l'œuvre, trouve des concours précieux : *900 habitants donnent 30,000 francs.* Mais surtout il doit une mention honorable à M. le Trésorier, qui a mérité son nom et a été réellement un *trésor* : il n'y avait plus d'argent, l'église resterait sans flèche, découronnée, et M. le Trésorier répond : « Non, il n'en sera pas ainsi ; faites la flèche, moi je la paierai. »

M. le Maire, invité par Monseigneur à prendre la parole, s'excuse sur son jeune âge. Sa Grandeur, en souriant, accepte l'excuse et, à son tour, remercie tous ceux dont M. le Recteur a loué les mérites ; mais, ajoute-t-elle, il lui faut réparer un oubli commis

Archives diocésaines de Quimper et Léon

par ce bon Recteur. Il a parlé de tous excepté de lui-même et, cependant, sans faire injure à personne, il faut dire qu'à lui surtout reviennent le mérite et l'honneur.

Ces paroles sont couvertes d'applaudissements et Monseigneur termine en disant son bonheur de voir ici tant de prêtres et de fidèles lui former une couronne. Il tire bon augure de cette union : « Soyons toujours unis et toujours nous serons forts ».

†

Et maintenant il nous reste à conclure que la journée du 17 Octobre a été une belle et bonne journée pour la paroisse si chrétienne de Bohars. On en parlera longtemps, le soir à la veillée et dans les délassements du dimanche. M. le Recteur avait eu la bonne idée de convoquer avec les pères et mères les enfants, même les petits. Ils se souviendront ; un jour ils diront à ceux qui viendront après eux : « Nous étions là » ; et l'on peut espérer que de nombreuses générations chrétiennes viendront encore s'agenouiller dans l'église de Saint-Pierre de Bohars, digne désormais d'un peuple fier et généreux.

L. S.

Brest. — **Messe du Saint-Esprit.** — Le Conseil de l'ordre des avocats de Brest a fait célébrer la messe du Saint-Esprit à l'occasion de la rentrée des tribunaux. La cérémonie a eu lieu, le lundi 16 Octobre, dans la chapelle Saint-Joseph. Si elle n'a plus l'éclat du passé, alors que le tribunal tout entier, son président en tête, venait faire acte de foi chrétienne, elle conserve un caractère de recueillement et de piété qui édifie.

Après avoir célébré la messe, M. le chanoine Roull, curé de Saint-Louis, a adressé aux assistants une allocution, les félicitant de l'exemple de fière indépendance qu'ils donnent aux timides, en même temps qu'ils donnent au peuple une leçon de haute piété. Dieu leur en tiendra compte en leur accordant plus de lumière et de force pour remplir leur mission au milieu des graves difficultés de l'heure présente...

L'allocution de M. le Curé a été suivie d'un Salut solennel.

Le culte des Saints *(suite)*.

Depuis le temps bien long où j'écrivais mon dernier article sur ce sujet, il y a eu des journées qui compteront dans l'histoire du culte de nos Saints de Bretagne. L'*Association Bretonne* vient d'accomplir, en effet, une bonne et sérieuse besogne. Il y a quelques années, à son Congrès de Quimper, je fus prié de faire une conférence sur l'état de ce culte et sur les progrès à y apporter ; je causai quelques instants, mais le plus jeune membre de l'assemblée m'interrompit promptement pour dire qu'il n'y avait pas lieu

de s'occuper de ces pauvres saints, leur histoire ne tenant pas debout et leurs légendes étant à peu près semblables, les représentant tous arrivant sur la même auge de pierre, domptant le même dragon, etc.

Ce fut un enterrement gratuit et pas tout-à-fait civil. Depuis cette exécution sommaire, l'*Histoire de Bretagne* de M. de la Borderie a fait heureusement son apparition et l'éminent auteur a montré, d'une façon irréfutable, quels grands hommes et quels grands patriotes furent nos Saints ; d'autres ont fait voir le caractère poétique et charmant des coutumes établies en leur honneur ; on n'oserait plus aujourd'hui traiter ce double sujet avec la même désinvolture.

C'est avec le plus grand respect que les conférenciers de l'*Association Bretonne* réunie à Concarneau ont abordé les études hagiographiques. A la dernière fête de la Pentecôte, M. le Recteur de Landeleau eut l'heureuse inspiration d'inviter M. le chanoine Peyron, archiviste de l'Evêché, à présider le pardon et la Troménie de saint Téleau, procession qui dure, non pas tout un après-midi comme à Locronan, mais bien toute la journée. M. Peyron n'a pas donné seulement une description très détaillée et très vivante de cette fête originale, mais il l'a accompagnée de gracieuses légendes recueillies sur place, tout à fait inédites, et racontées avec un grand charme.

Bien intéressant aussi les savantes recherches de M. Abgrall sur les voies romaines par où passaient les pèlerins du *Tro-Breiz*, et bien curieuse la nomenclature de toutes les églises ou chapelles qu'ils saluaient au passage.

Que dirai-je de l'admirable étude de M. Oheix sur *les corps saints de Montreuil-sur-Mer ?* Certes, c'est avec un réel plaisir que j'ai entendu le jeune savant exposer le résultat de ses patientes recherches, mais en même temps j'étais comme effrayé d'une telle érudition qui m'eût même étonné chez son illustre père et que je n'aurais point cru possible à un débutant de l'érudition historique. Comme on est fier d'être croyant et d'aimer les saints de son pays quand on voit un savant de telle valeur comprendre si bien le prix attaché par nos ancêtres à la conservation des reliques de saint Guénolé, de saint Corentin, de saint Conogan, etc. A Concarneau, c'est saint Guénolé qui intéressait surtout, et il se trouvait précisément que le récit de sa translation était le plus détaillé et le plus mouvementé.

Je n'ai pas à parler des autres travaux du Congrès ; ils n'appartiennent pas à mon sujet, et la *Semaine* en a déjà d'ailleurs entretenu ses lecteurs ; je dirai seulement que la séance d'ouverture a été marquée par le discours de bienvenue de M. l'abbé Orvoën, curé-doyen de Concarneau. Après avoir de la manière la plus gracieuse accueilli les congressistes, il leur a tracé un rapide historique de la charmante ville, inconnue de la plupart d'entre eux et qui, je puis le dire maintenant, leur a laissé le souvenir le plus gracieux et le plus sympathique.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Dans mon exposé du *Culte des Saints* ceci est une digression, mais j'en ai déjà tant fait que je suis habitué à me les voir pardonner. Une fois de plus je réclame l'indulgence.

(A suivre.)

Avis important. — Plusieurs personnes ont encore reçu, ces temps derniers, la copie manuscrite d'une prière en forme de neuvaine, avec invitation à la transcrire à leur tour pour la transmettre à neuf autres personnes. Celles qui refuseraient de le faire sont menacées de dommages plus ou moins considérables.

L'autorité ecclésiastique n'a donné aucune autorisation, soit à cette prière, soit à la propagande qui en est faite, et elle ne saurait approuver ni l'une ni l'autre.

Comme nous avons eu déjà l'occasion de le dire, les prières excellentes à tous égards et approuvées par l'Eglise sont assez nombreuses pour qu'on ne s'expose pas, en en formulant d'autres et en les répandant, à faire tourner en ridicule la religion et les choses saintes.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Saint-Père, légèrement enrhumé, continue à donner ses audiences privées ; mais il a suspendu les audiences publiques.

La principale réception de la semaine dernière a été celle du pèlerinage anglais, qui a eu lieu dans la salle Royale. Les 400 pèlerins ont été présentés par Mgr Bourne, archevêque de Westminster, Mgr Stonor, archevêque tilulaire de Trébizonde, et les deux évêques de Liverpool et de Salford.

Le directeur du pèlerinage remit au Pape une adresse d'attachement filial de l'Association catholique anglaise signée par 6,500 catholiques anglais. Le Pape exprima sa joie de voir une si nombreuse délégation de catholiques anglais. Il les exhorta à la constance dans l'action catholique et à continuer leur apostolat surtout par le bon exemple, souvent plus puissant que les paroles pour convertir.

Mgr Bourne traduisait aussitôt en anglais les paroles du Saint-Père. La réception se termina par la bénédiction du Pape.

On parle d'un prochain Consistoire dans lequel le Pape nommerait plusieurs cardinaux, notamment un religieux dominicain.

Le Pape et la France. — L'événement de ces derniers jours est la belle et touchante Lettre adressée par le Souverain Pontife au cardinal Richard, archevêque de Paris, relativement aux affaires religieuses de France. Le Pape y affirme, une fois de plus, qu'il n'est, en aucune manière, responsable de la situation ;

il promet de donner, en temps opportun, au clergé et aux fidèles les instructions nécessaires ; il fait solennement appel à la prière et à la pénitence.

Cette lettre sera publiée dans notre prochain numéro, comme il est dit plus haut.

Vannes. — **Inauguration d'une statue.** — Des fêtes solennelles viennent d'avoir lieu à Vannes, à l'occasion de l'inauguration, dimanche 22 Octobre, de la statue de Richemont, sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Mgr Touchet, évêque d'Orléans, a prononcé, la veille à 10 heures, à la Cathédrale, un splendide panégyrique du héros, qu'il a montré non moins digne d'admiration comme chrétien que comme guerrier. En terminant, l'éloquent orateur, après avoir caractérisé d'un mot chacun des siècles écoulés depuis Jésus-Christ, a demandé au XX^me^ trois trésors : que la foi soit gardée, que l'on ait l'amour du devoir et que, pendant sa durée, les honnêtes gens s'entendent. « Il n'y a pas d'endroit où cet appel puisse être mieux compris qu'en Bretagne ».

† †

Il s'agit, on le sait, d'Arthur de Richemont (1393-1458), connétable de France, puis duc de Bretagne sous le nom d'Arthur III, l'un des plus grands capitaines de son temps, et qui fut compagnon d'armes de Jeanne d'Arc. En disgrâce près de Charles VII, Richemont avait reçu de ce prince défense de se battre pour la France. Néanmoins, apprenant la délivrance d'Orléans et les merveilleux exploits de la Pucelle, il dit que son devoir était de servir le roi, malgré lui au besoin ; avec un corps d'environ 1,200 Bretons « très solides », il rejoignit Jeanne d'Arc devant Beaugency. Celle-ci, par obéissance pour les ordres du roi, songe d'abord à lui livrer bataille ; le connétable s'approche néanmoins : « Jeanne, lui dit-il, on m'a rapporté que vous me vouliez combattre. Moi, je ne sais si vous êtes de par Dieu ou non. Si vous êtes de par Dieu, je n'ai à vous craindre en rien, car Dieu c'est mon vouloir. Si vous êtes de par le diable, je vous crains encore moins. » Devant cette attitude, Jeanne d'Arc comprit quel serviteur loyal elle avait devant elle. L'approche de l'armée anglaise lui montra en même temps la nécessité de son concours. Richemont, après serment de fidélité aux mains de la Pucelle, marcha donc avec Jeanne et les troupes royales, et le lendemain Beaugency capitula (1429.)

Quelques jours plus tard, les Anglais étaient outrageusement battus à Patay.

La haine jalouse de ses ennemis ne permit pas au connétable d'accompagner Jeanne d'Arc à Reims pour le sacre du roi...

Cependant Paris était encore aux mains des Anglais. Arthur de Richemont jura qu'il y ferait entrer Charles VII. Des contre-temps facheux vinrent contrecarrer son entreprise. Il dut lutter aussi

Archives diocésaines de Quimper et Léon

contre la mauvaise volonté des seigneurs alliés que sa rudesse froissait ; aprés s'être emparé de Saint-Denis, il fit entrer son armée dans Paris et, en 1438, le roi rentrait dans sa capitale. Richemont se trouvait à ses côtés. Ensuite, aidé d'une armée de 6,000 Bretons il « bouta » définitivement les Anglais hors de France, achevant ainsi l'œuvre de Jeanne d'Arc.

En 1450, le duc de Bretagne, neveu de Richemont, étant mort sans héritier, le connétable ceignit la couronne ducale qu'il porta deux ans. Il mourut à Nantes le 25 décembre 1458.

† †

Richemont n'avait encore ni statue ni monument dans son pays. L'Association Bretonne et la ville de Vannes se sont honorées en rendant à la mémoire de ce grand Breton un hommage si mérité. La réparation, pour être tardive, vient néanmoins à son heure. Elle réveille l'esprit patriotique que d'aucuns voudraient étouffer ; ceux qui, par un sot esprit de dénigrement, osent parler d'idées séparatistes de la part de la Bretagne, la Bretagne peut fièrement, montrant la statue qui aujourd'hui se dresse sur la place de Vannes, rappeler qu'au XVe siècle par les mains de Richemont, comme au siècle précédent par les mains de Duguesclin, avant même d'être française, elle sauva la France.

Aujourd'hui comme dans le passé, ainsi que l'a déclaré M. le comte Lanjuinais, député, président de l'Association Bretonne, notre amour pour notre petite patrie ne nous empêche pas d'aimer la grande, et ceux qui parlent de planter le drapeau national dans le fumier feront bien de ne pas venir en Bretagne ; car nous sommes toujours fidèles à la vieille devise : *Potius mori quam fædari.*

— **Nouveau vicaire apostolique.** — Le R. P. Gustave-Marie Blanche, Eudiste, originaire de Josselin, vient d'être nommé par le Souverain Pontife vicaire apostolique du golfe Saint-Laurent. Jusqu'à ce jour, ce n'était qu'une préfecture apostolique dont il avait reçu la charge, après plusieurs années passées au Canada, comme supérieur et provincial. Son vicariat s'étendra sur le Labrador jusque dans l'extrême Nord de l'Amérique.

Un exemple à imiter. — Les Dames de Pampelune (Espagne), à la suite d'une retraite d'après les exercices spirituels de saint Ignace, ont pris solennellement, en face du Saint-Sacrement, dans l'église de Saint-Dominique, l'engagement public qui suit :

« Nous nous engageons à ne lire ni livre, ni écrit quelconque contraire à la doctrine catholique, à la foi ou à la morale chrétienne.

« Nous nous engageons à ne recevoir ni lire des revues illustrées, même des journaux de modes, qui blesseraient le moins du monde la moralité.

« Nous nous engageons à ne lire aucun journal sectaire, immoral, anticlérical ou anticatholique, toutes feuilles condamnées, d'ailleurs, par les règles de l'*Index*.

« Nous nous engageons enfin à ne coopérer ni par souscription, ni d'une manière quelconque, au très grave péché de la mauvaise presse, que nous détestons de toute notre âme. Nous nous proposons au contraire de la combattre et de travailler, dans les limites de la prudence, à ce que d'autres suivent notre exemple. Pour cela, nous emploierons une arme toute puissante, l'influence éminemment chrétienne que toute femme catholique doit exercer dans la société en qualité de mère de famille ou d'épouse. »

Voilà un exemple qui devrait être suivi par toutes les femmes chrétiennes.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE DE LA TOUSSAINT 1er Novembre 1905. — *Extension de la durée de validité des Billets Aller et Retour.* — A l'occasion de la **Fête de la Toussaint,** la Compagnie d'Orléans étendra la durée de validité de ses billets **Aller et retour** de la manière suivante :

1° Les billets **Aller et Retour** à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des Tarifs spéciaux **G. V.** n° **2** et **G. V.** n° **102,** du Samedi 28 Octobre au Dimanche 5 Novembre inclus, seront valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du Lundi 6 Novembre.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les Tarifs précités, lorsqu'elle expirera après le 6 Novembre.

2° Les billets **Aller et Retour** dits **Bains de mer,** prévus par le Tarif spécial **G. V.** n° **6,** seront exceptionnellement délivrés du Vendredi 27 au Mardi 31 Octobre inclus, savoir :

Pour les stations balnéaires de **Conoarneau, Pont-l'Abbé** (Langoz, Loctudy) et **Douarnenez ;**

Au départ des gares de **Lorient** et de **Landerneau,** ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires comprises entre ces points.

Ces billets seront indistinctement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du Lundi 6 Novembre.

BIBLIOGRAPHIE

L'Eglise aux tournants de l'Histoire, par Godefroy KURTH, *nouvelle édition, revue et corrigée.* Un volume in-18 jésus : 2 fr. 50 (V. RETAUX, éditeur).

Ce livre, dans lequel M. Kurth nous montre l'attitude de l'Eglise en face des juifs, des barbares, de la féodalité, de la Renaissance et de la Révolution, mérite le succès que lui ont fait ses lecteurs

Cette édition nouvelle sera vite enlevée, nous l'espérons.

Les six conférences qui remplissent le volume sont d'un maître. La connaissance exacte des faits, la netteté de la synthèse, l'ardeur et la pureté de la foi y sont également à louer. Et l'expérience de tous les jours prouve combien il importe à la jeunesse catholique d'avoir sur l'Eglise quelques idées justes et indéracinables.

M. Kurth a écrit pour des jeunes filles. Les jeunes hommes s'instruiront à le lire.

P. D.

Librairie J. Salaün, Quimper.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LES ANNALES DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE
(76, rue des Saints-Pères, Paris).

Sommaire du numéro du 16 Octobre 1905.

Le Duel. J. GELLÉ. — Pépinières et serres chaudes. F. HÉBRARD. — Les Retraites ouvrières : 3e Les projets français et la loi sur l'assistance obligatoire. Gaston de SAINT-AUBERT.

Chez nous et autour de nous : Expositions professionnelles et artistiques des Œuvres catholiques de Jeunesse. Pierre DUCHATEAU. — Grand Pardon de N.-D. de Joie à Pontivy, les 9 et 10 Septembre 1905. UN BRETON. — L'Apostolat principal au XXe siècle. H. BAZIRE. — XXIXe Congrès des Jurisconsultes catholiques. — Congrès des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais.

Variétés : Au service de l'Allemagne. Pierre VIMAL.

Pour l'Etude et l'Action : Commission des Etudes : Causerie agricole. L. COURTOIS.

Chronique de l'Association : Les Livres et les Revues.

L'ACTION POPULAIRE. — H. CETTY. — N° 81. — **Choses d'Allemagne.** — Très instructives pour le lecteur français, observées par un témoin qui sait voir, juger et dire ; donc reconnaître ce qui est bien, dénoncer ce qui est mal, signaler ce qui est dangereux à travers les lois, les réformes, es institutions nées du mouvement social.

L'exemplaire : **0,25 centimes** *franco.*
L'abonnement à la 4me série en cours de publication (N° 73 à 96) : **5 francs.**
Conditions de faveur pour la propagande.
En vente dans les principales librairies.

SUPÉRIORITÉ DES EAUX-DE-VIE
Ancienne Maison E. ESSEUL, fils
DU PENHOAT & BERNARD, Paimbœuf *(Loire-Infre).*

Cette Maison se recommande à la confiance, par les nombreuses récompenses obtenues dans les Concours où elle a exposé les *Eaux-de-vie supérieures*, type *Cognac* de sa distillation spéciale. Malgré leur prix très modéré, leur qualité incontestable place, en effet, ces Eaux-de-vie supérieures au rang des types Cognacs et Armagnacs d'un prix beaucoup plus élevé.
Expédition franco gare acheteur par fûts de 50 litres au minimum.
Demander prix et échantillons.

A L'ANGE GARDIEN
Maison fondée en 1840.
A. ROBLOT, 67, rue Caumartin, Paris.
IMAGERIE ARTISTIQUE — LIBRAIRIE RELIGIEUSE

A L'OCCASION de la TOUSSAINT et de la FÊTE DES MORTS
Grande mise en vente de nouvelles vignettes pour Deuil et Souvenirs mortuaires comprenant des motifs pour l'enfance, la jeunesse, les grandes personnes, le clergé et l'armée, dessins de J. et L. Beuzon, et sujets en vieux style. Ces vignettes existent bordées noir et argent sur un ou deux feuillets.
On peut se les procurer dans les meilleures Maisons et chez **A. ROBLOT,** 67, Rue Caumartin, Paris.
Des spécimens sont envoyés sur demande.
Nouvelle Publication : *Les devoirs des petits enfants*, par L. Chassevent, 3e édition, 1 vol. in-32 illustré de 82 pages. — Prix 0 fr. 60 — *franco* 0 fr. **75.**

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. **Vendredi 3 Novembre 1905.** N° 44.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon prescrivant, au nom du Souverain Pontife, des Prières et des Actes de Pénitence pour l'Eglise et pour la France ; Prière de Sa Sainteté Pie X en l'honneur de l'Immaculée Conception ; Communiqué de l'Evêché ; Nomination dans le clergé ; Nécrologie ; Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain ; Pencran ; Plounévez-Lochrist ; N.-D. du Folgoët ; Quimper ; Fédération diocésaine des œuvres catholiques ; La « Jeunesse Catholique », ses caractères ; Bibliographie.

II. — Nouvelles du Monde catholique : Rome ; France.

III. — Bibliographie.

IV. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 5 Novembre. — 21e Dimanche après la Pentecôte. Fête des Saintes Reliques *(au Propre diocésain)*. Double-majeur. Rouge. A la messe, mémoires de la Bse Françoise d'Amboise, Veuve *(au Propre diocésain)*, du Dimanche et de l'Octave.

Vêpres des Saintes Reliques, avec mémoires du suivant, de la Bse Françoise d'Amboise, du Dimanche et de l'Octave.

Lundi, 6. — S. Hiltut, Abbé *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.

Mardi, 7. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.

Mercredi, 8. — Octave de la Toussaint. Double. Blanc.

Jeudi, 9. — Dédicace de la Basilique du T. S. Sauveur (ou de Latran). Double-majeur. Blanc.

Vendredi, 10. — S. André Avellin, Confesseur. Double. Blanc.

Samedi, 11. — S. Martin de Tours, Evêque. Double. Blanc.

Dimanche, 12. — 22e Dimanche après la Pentecôte. DÉDICACE DES ÉGLISES.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plabennec . . . . . 1-7 Novembre.
Botsorhel . . . . . 8-11 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France : la défense du droit et de la liberté religieuse au Parlement et devant le pays.**
L'union des catholiques.
II. — **Les œuvres paroissiales ; les catéchismes et les écoles chrétiennes.**
III. — **Retraite d'Adoration** : BERRIEN, du 12 au 18 Novembre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — A partir de la Toussaint, les vêpres sont chantées, les dimanches et jours de fête, à 2 h. 1/2.

— CHAPELLE DE LA RETRAITE. — Dimanche 5 Novembre, réunion de la Congrégation des Dames.
A 7 heures 1/2, sainte messe, instruction et bénédiction du Très Saint-Sacrement.

— CHAPELLE DES URSULINES. — Lundi, 6 Novembre, réunion des Mères chrétiennes. A 8 heures, sainte messe, instruction, bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— ŒUVRE DE NOTRE-DAME DE SALUT. — Une messe pour les membres défunts de l'Association sera dite à la chapelle des Ursulines, le mercredi 8 Novembre, à 7 heures 1/2. Elle sera suivie d'une instruction par M. le chanoine Rossi.

Lettre Pastorale
DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER & DE LÉON

PRESCRIVANT AU NOM DU SOUVERAIN PONTIFE

des Prières et des Actes de Pénitence pour l'Église et pour la France.

FRANÇOIS-VIRGILE DUBILLARD, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Notre Saint-Père le Pape Pie X vient d'adresser au Cardinal Richard, Archevêque de Paris, une lettre qui intéresse au plus haut point les Evêques, le clergé et tous les catholiques de France. C'est cette lettre que Nous Nous empressons de vous transmettre aujourd'hui, espérant bien que, si elle produit dans vos âmes une grande impression de tristesse, elle ne manquera pas de relever vos cœurs de Français et de fortifier vos espérances de catholiques, à la veille des redoutables événements qui se préparent.

Voici d'abord le texte de la lettre pontificale :

A Notre cher Fils le Cardinal François RICHARD, Archevêque de Paris.

NOTRE TRÈS CHER FILS,

Les graves événements, qui se déroulent en France et qui menacent les intérêts suprêmes de la Religion, sont l'objet de nos préoccupations constantes à l'heure actuelle. Malgré tous Nos efforts pour éloigner de l'Eglise de France les malheurs qui paraissent aujourd'hui inévitables, on persiste à travailler avec acharnement à la destruction des saintes et glorieuses traditions de votre noble et bien-aimé pays. Nous manifesterons en temps et lieu toute Notre pensée, et Nous donnerons au clergé et aux fidèles de France les instructions exigées par une situation douloureuse qui n'est pas Notre œuvre, et (comme le reconnaissent tous les esprits honnêtes et éclairés) dont Nous ne sommes en aucune façon responsable.

En attendant, et pour pouvoir affronter sans crainte les difficultés toujours croissantes d'un avenir prochain, Nous sentons très vivement la nécessité pour Nous-même, et pour vous, d'invoquer les lumières et le secours que Dieu seul peut donner. Si, dans Sa miséricorde infinie, le Seigneur nous invite à recourir à Lui pour nos besoins particuliers, à plus forte raison devons-nous L'appeler à notre aide dans les nécessités de la vie publique et dans ces moments solennels où la Religion et la Patrie sont en péril. Notre cause après tout est la cause de Dieu, et la parole que le Seigneur adressait jadis au peuple fidèle prosterné devant lui au temps de Josaphat, peut bien s'appliquer aux catholiques français : « *Nolite timere, nec paveatis hanc multitudinem : non est enim vestra pugna, sed Dei* » (II PAR. XX, 15). Aussi voudrions-Nous, très cher fils, que dans tous les diocèses de France des prières publiques fussent prescrites pour implorer les bienfaits de la miséricorde divine sur votre patrie, et une protection toute spéciale pour l'Eglise en présence des épreuves qui la menacent à l'heure présente. Nous le savons cependant, Dieu écoute surtout la prière des âmes purifiées par le repentir, car il est écrit : « *Non est speciosa laus in ore peccatoris* » (ECCL. XV, 9) ; aussi serait-il désirable, en ces jours, que tous les fidèles s'approchent plus souvent des Sacrements et que leurs prières soient rendues plus efficaces par des pratiques de pénitence.

Dans l'espoir que cette invitation à la prière sera accueillie avec empressement par tous les fidèles de France, et que Dieu daignera exaucer les vœux ardents que Nous formons pour le vrai bonheur de votre bien-aimée patrie, comme gage de Notre affection Nous vous envoyons, très cher fils, la bénédiction apostolique.

Du Vatican, 4 Octobre 1905. PIE X, PAPE.

Le ton de cette lettre, la poignante émotion qu'elle révèle aussi bien que la gravité du sujet dont elle s'occupe, vous feront comprendre qu'il n'y a rien d'exagéré dans les préoccupations et les craintes que depuis longtemps Nous n'avons pas cessé de vous redire, tant en public qu'en particulier, au risque de contrister vos âmes parfois trop confiantes.

Beaucoup d'entre vous n'avaient que trop prêté l'oreille aux paroles insidieuses de certains hommes politiques qui,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

plus soucieux de gagner vos suffrages que de défendre la cause de la vérité et de la justice, sont venus vous répéter que la Religion n'avait pas à craindre la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, que les choses se passeraient après comme avant, que les prêtres et les fidèles n'auraient rien à en souffrir, que même l'Eglise délivrée de certaines entraves continuerait, en France, sa mission avec plus de liberté et par le fait avec plus de fruit. Ces paroles ont souri à plusieurs, et voilà qu'aujourd'hui le Pape, le Père de nos âmes, nous livre sa pensée et nous dénonce des malheurs inévitables : *la destruction des saintes et glorieuses traditions de notre cher et bien aimé pays*. Oh ! la France ! Pie X l'aime comme tous les Papes l'ont aimée. C'est toujours pour lui la Fille aînée de l'Eglise, la grande nation baptisée pour faire l'œuvre du Christ, et voilà pourquoi il éprouve une grande tristesse en voyant *les graves événements qui se déroulent en France et qui menacent les intérêts suprêmes de la Religion*, et voilà pourquoi il a fait et continuera à faire tous ses efforts pour conjurer les immenses malheurs qu'il redoute.

Dans cette même lettre, Pie X proteste incidemment contre une accusation dont il a été l'objet. Plusieurs, en effet, avaient osé affirmer que le Saint-Siège était cause de la Séparation et que la France, en brisant toutes relations avec Rome, ne faisait que répondre à une maladroite provocation. Du haut de la Chaire apostolique, avec toute l'autorité que lui donnent son souverain Pontificat et son éminente sainteté, le Pape répond : *que la Séparation n'est pas son œuvre et (comme le reconnaissent tous les esprits honnêtes et éclairés) qu'il n'en est en aucune façon responsable*. Hélas ! pour quiconque a suivi avec quelque attention les événements qui se sont déroulés pendant les dix ou quinze dernières années, il n'est pas douteux que cette Séparation était depuis longtemps à l'ordre du jour des loges maçonniques, et que pour la réaliser on était disposé à profiter du premier incident et même à le faire naître, s'il tardait trop à se produire.

En prévision des événements qui se préparent, le Souverain Pontife nous déclare que, le moment venu, il *donnera au clergé et aux fidèles de France les instructions exigées par la situation douloureuse qui se prépare*. Pie X nous indiquera pour la défense des intérêts catholiques les décisions à prendre, les voies à suivre et les moyens à employer. Oh ! la bonne et réconfortante parole ! Nous nous défendrons d'autant plus vaillamment que nous nous sentirons dirigés et soutenus par Notre bien-aimé Père. Le soldat est fort par son courage et par ses qualités personnelles, il l'est bien davantage quand il se sent commandé avec fermeté et précision. Et tous nous promettons d'être les soldats soumis et disciplinés, quoi qu'il puisse arriver, les ordres que nous

recevrons fussent-ils en complète opposition avec nos vues personnelles. La victoire est à ce prix : « *Vir obediens loquetur victorias* » (Prov. xxi, 25).

Affronter les épreuves qui nous attendent, braver les dangers qui nous menacent, Nous savons, Nos très chers Frères, que vous y êtes résolus et Nous connaissons par avance les efforts dont vous êtes capables et les sacrifices que vous savez vous imposer. Et cependant, en présence d'un danger imminent, Nous devons vous exhorter avec le Souverain Pontife à ne pas compter uniquement sur vos forces, mais à recourir à Dieu par la prière qui est pour les chrétiens la grande arme de salut. Oui, quelles que soient votre fermeté et votre vaillance, il est besoin, pour que nous puissions soutenir le choc de nos ennemis, que le secours et la puissance de Dieu soient avec nous. Et pour que Dieu soit avec nous, il est nécessaire que nous l'appelions à notre aide ; en d'autres termes, il faut que nous priions. Pie X nous y exhorte vivement et, pour augmenter notre confiance, il propose à nos méditations un motif tout spécial d'espérer. Quand nous prions pour nous, dans notre propre cause, nous ne sommes jamais absolument certains d'être exaucés ; car, si pures et si droites que nous paraissent nos intentions, elles peuvent n'être pas conformes à la volonté divine, ni aux conseils de son éternelle sagesse. Ici, dans les événements qui se préparent, ce n'est plus notre cause, mais la cause même de Dieu que nous avons à défendre, la cause de l'Eglise et des âmes, la grande cause pour laquelle l'Eternel n'a pas craint de livrer son Fils à la mort. Aussi le Souverain Pontife n'hésite pas à appliquer aux catholiques français la parole que le Seigneur adressait jadis au peuple juif prosterné devant lui : « *Nolite timere, nec paveatis hanc multitudinem : non est enim vestra pugna, sed Dei* (II Par. xx, 15) : Ne craignez pas et n'ayez pas peur de la multitude des ennemis ; ce combat n'est pas le vôtre, c'est le combat de Dieu. »

« C'est le combat de Dieu », mais nous y aurons notre part, Nos très chers Frères ; car Dieu ne fait rien sans nous, et en toutes choses nous devons coopérer à son action sur les hommes et les événements.

Et la part qui nous échoit est principalement la prière. C'est pourquoi Pie X insiste sur ce point et nous demande que notre prière soit faite dans un grand esprit d'humilité et de repentir. Car, nous dit-il après le texte sacré : « La louange qui sort de la bouche du pécheur n'est point agréable à Dieu : *Non est speciosa laus in ore peccatoris* » (Eccl. xv, 9). C'est donc par la mortification, le jeûne et la pénitence que nous préparerons nos âmes ; celles-ci pourront ensuite, par des supplications ferventes et par la sainte communion qui est la plus excellente de toutes les prières,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

s'élever jusqu'à Dieu et obtenir de sa miséricorde les grâces et les secours dont nous avons un si pressant besoin.

Ajoutons encore un mot : la prière que l'on nous demande n'est pas seulement une prière intime, une prière du cœur, elle doit être aussi une prière publique, une prière qui éclate au grand jour ; car ce n'est pas seulement notre intérêt personnel qui est en cause, c'est l'intérêt général, l'intérêt de tous, le suprême intérêt de la Religion et de la Patrie. Nous prierons donc en notre particulier, mais nous aimerons surtout à le faire dans la compagnie de nos frères, quand tous ensemble nous serons réunis dans nos églises pour implorer, en ces tristes temps, la miséricorde et la protection du Très-Haut. Ainsi une immense prière montera vers le ciel et ébranlera la puissance divine, nos ennemis seront confondus et nous pourrons chanter, dans l'enthousiasme de notre foi, le cantique de la délivrance.

A CES CAUSES,

Après en avoir conféré avec nos vénérables Frères, les Doyen, Chanoines et Chapitre de Notre insigne cathédrale ;

Le saint Nom de Dieu invoqué ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article Ier. — Le Dimanche 5 Novembre, et tous les Dimanches qui suivront jusqu'au 1er Janvier, on chantera, à toutes les messes de règle et immédiatement avant la messe paroissiale, le Psaume : *Miserere mei Deus*, etc.

Ces mêmes Dimanches, au Salut du Saint-Sacrement, après les oraisons de la Sainte Vierge et du Pape, on chantera trois fois, le *Parce Domine, parce populo tuo,* etc., puis l'Oraison pour la paix : *Deus a quo sancta desideria*, etc.

Après la bénédiction, avant de replacer le Saint-Sacrement dans le tabernacle, on chantera trois fois l'invocation : *Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis.*

Art. II. — Pendant les mois de Novembre et de Décembre, tous les prêtres, en se conformant aux Rubriques, ajouteront à la messe les Collecte, Secrète et Postcommunion *Pro remissione peccatorum* (Miss. orat. ad diversa, 22) (*).

Art. III. — La fête de l'Immaculée Conception sera précédée, cette année, d'une Neuvaine qui commencera le 29 Novembre pour se terminer le 7 Décembre.

Chaque jour, pendant cette neuvaine, il y aura un Salut du Saint-Sacrement, soit le matin après la principale messe, soit dans l'après-midi, à l'heure qui conviendra. On y chantera les Litanies de la Sainte-Vierge, puis les prières indiquées plus haut pour le Salut du Dimanche, pendant les mois de Novembre et de Décembre.

Immédiatement avant le chant du *Tantum ergo*, on récitera la prière composée par Pie X en l'honneur de l'Immaculée Conception.

Art. IV. — Les fidèles sont invités à jeûner et à faire le Chemin de la Croix, l'un ou l'autre vendredi de Novembre ou de Décembre.

Nous les exhortons également à offrir une communion pour l'Eglise et pour la France. Les personnes pieuses s'empresseront, nous n'en doutons pas, de renouveler cette offrande, une fois chaque semaine, aux mêmes intentions.

Et sera Notre Lettre pastorale lue et publiée dans toutes les églises et chapelles publiques de Notre Diocèse, le Dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Quimper, en Notre palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, le Dimanche 22 Octobre 1905.

PAR MANDEMENT :

F. VIEILLE-CESSAY, Ch. hon.,
Secrét. gén. de l'Évêché.

✝ FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper et de Léon.

(*) L'oraison commandée *pro re gravissimâ et universali* (et l'oraison prescrite à l'Art. II peut être ainsi qualifiée) se dit toujours, même aux fêtes de 1re et de 2e classe, et se place la dernière après toutes les mémoires, s'il y en a.

Aux fêtes de 1re classe (seulement), s'il n'y a pas de mémoire, elle se dit sous la même conclusion que l'oraison du jour.

PRIÈRE DE SA SAINTETÉ PIE X

EN L'HONNEUR DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

Vierge très Sainte, qui avez plu au Seigneur et êtes devenue sa Mère, Vierge Immaculée dans votre corps, dans votre âme, dans votre foi et dans votre amour, de grâce, regardez avec bienveillance les malheureux qui implorent votre puissante protection.

Le serpent infernal, contre lequel fut jetée la première malédiction, continue, hélas ! à combattre et à tenter les pauvres fils d'Ève. Ah ! vous, ô notre Mère bénie, notre Reine et notre Avocate, vous qui avez écrasé la tête de l'ennemi dès le premier instant de votre Conception, accueillez nos prières, et, — nous vous en conjurons, unis à vous en un seul cœur, — présentez-les devant le trône de Dieu, afin que nous ne nous laissions jamais prendre aux embûches qui nous sont tendues, mais que nous arrivions tous au port du salut, et qu'au milieu de tant de périls, l'Église et la société chrétienne chantent encore une fois l'hymne de la délivrance, de la victoire et de la paix. Ainsi-soit-il.

(300 *j. indul. Resc.* 11 *Janv.* 1905.)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Communiqué de l'Evêché. — Monseigneur l'Evêque prie MM. les Curés et Recteurs de vouloir bien hâter l'envoi des renseignements qui ont été demandés dans sa lettre-circulaire du 10 Août (N° 41).

Beaucoup de réponses très encourageantes lui sont déjà parvenues, et il en remercie les auteurs ; mais un certain nombre se font encore attendre. Pour éviter d'inutiles lettres de rappel, il convient que chacun se mette à l'œuvre sans retard et renvoie immédiatement à l'Evêché la feuille réglementaire avec les indications qu'elle comporte.

Il ne s'agit, pour le moment, ni de recueillir de l'argent, ni même d'obtenir des engagements fermes, mais simplement d'indiquer à l'Evêque quels sont les secours qu'il peut espérer des fidèles de chaque paroisse, en dehors du casuel et des quêtes ordinaires, pour reconstituer le traitement du clergé dans le diocèse, après la promulgation de la future loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Nomination dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, M. Thomas, vicaire à Saint-Martin (Brest), a été nommé aumônier du Lycée de Brest.

Cette nomination, ainsi que celle de M. Penven comme aumônier du collège de Morlaix déjà annoncée, a été agréée par arrêté ministériel.

Nécrologie. — M. ODEYÉ, *Recteur de Motreff.* — Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. Odeyé, recteur de Motreff, décédé dans sa 54e année.

Né à Châteauneuf-du-Faou le 15 Novembre 1851, M. Odeyé (Eugène-François) fut ordonné prêtre le 18 Décembre 1875 et nommé aussitôt vicaire à Landévennec, puis transféré (23 Décembre 1877) à Crozon. Pendant près de quinze ans, il exerça un ministère laborieux dans cette grande paroisse où il a laissé les meilleurs souvenirs. Il en est de même à Motreff où M. Odeyé fut nommé recteur le 27 Août 1892 et où il se fit vite apprécier et aimer de ses paroissiens comme de ses confrères par sa bonté aimable et son acccueil avenant.

Ses supérieurs lui proposèrent, il y a quelques mois, un poste plus important ; le bon recteur préféra rester à Motreff. Du reste, sa santé était déjà en ce moment bien ébranlée, sans inspirer cependant une inquiétude sérieuse ; dans l'espace de quelques semaines, le mal fit des progrès rapides et, depuis plusieurs jours, ne laissait plus d'espoir de guérison. Le malade le comprit lui-même, fit généreusement son sacrifice et, après avoir reçu les derniers sacrements avec une édifiante piété, rendit son âme à Dieu dans la soirée du lundi 30 Octobre.

Les funérailles de M. Odeyé ont lieu à Motreff, aujourd'hui 3 Novembre. R. I. P.

Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain. — Le jeudi 26 Octobre, ainsi que nous l'avions annoncé, a eu lieu la réunion semestrielle du Comité général de l' « Association de bienfaisance en faveur du clergé du diocèse de Quimper et de Léon ».

Monseigneur l'Evêque qui présidait, assisté de Mgr Dulong de Rosnay, rappela d'abord brièvement les débuts de l'Œuvre et ses premiers résultats. Au moment de sa fondation (Janvier 1903), les prêtres du diocèse privés de leur indemnité concordataire étaient au nombre de 51, dont 20 pour « faits relatifs à l'expulsion des religieuses » (Août-Septembre 1902), et les autres « pour emploi abusif de la langue bretonne ». De nouvelles suppressions pour ce même motif furent prononcées aux mois de Mars, de Juillet et de Septembre 1903, puis en Janvier et en Mars 1904, si bien que le chiffre des ecclésiastiques successivement frappés s'éleva à 110.

Par suite de décès, de mutations, de démissions et de quelques rétablissements de traitements, le nombre des « supprimés » est aujourd'hui de 83 : 12 curés, 60 recteurs et 11 vicaires. Le Comité décide qu'une somme de 18.000 fr. sera mise à la disposition de M. le Trésorier pour être répartie entre eux, conformément aux statuts.... Dans l'espace de trois ans, en six répartitions semestrielles, l'Association a distribué 115.000 francs, représentant à peu près la moitié des traitements supprimés.

Ce chiffre a bien son éloquence. Monseigneur se réjouit d'un tel résultat, qui est un précieux encouragement pour tous ; il remercie les membres des différents Comités du zèle qu'ils ont mis jusqu'à présent à le seconder ; il compte pour l'avenir sur leur concours aussi dévoué et plus actif encore, si c'est possible, pour une œuvre dont l'utilité, déjà reconnue, va devenir plus grande que jamais.

PENCRAN. — **La Mission.** — La bonne petite paroisse de Pencran, grâce au zèle de son excellent recteur, vient d'être comblée des faveurs du bon Dieu pendant les quinze jours de Mission que des prédicateurs diocésains, bien connus et estimés de tous, y ont donnés. Toute la population Pencranaise s'est fait un devoir d'y accourir, ainsi que plusieurs personnes des paroisses voisines, notamment de Landerneau, de Dirinon, de Saint-Urbain, etc. Presque tous les fidèles ont reçu deux fois la sainte communion. Tous garderont de cette quinzaine de salut un ineffaçable souvenir, et n'oublieront pas dans leurs prières MM. les chanoines Bilant et Godec, dont les conférences sur le Décalogue les ont si vivement intéressés et instruits ; MM. Coum, recteur de Poullaouen,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

et Léostic, recteur de Lanrivoaré, qui ont donné sur la Pénitence des conférences non moins intéressantes et instructives ; MM. Kerlouet, recteur de Plouédern, et Jézégou, vicaire à Châteaulin, qui s'acquittèrent si bien de l'explication de ce catéchisme en images que Dom Michel Le Nobletz a inauguré chez nous et que nos paroissiens suivent toujours avec un très grand plaisir.

Ils se rappelleront aussi de M. Le Moan, recteur de Plourin, M. Cloarec, recteur de Saint-Rivoal, M. Simon, recteur de l'Ile-Tudy, M. Horellou, vicaire à Ploudalmézeau. A eux tous grand merci ; ils ont tous travaillé avec zèle et succès à la gloire du bon Dieu. N'oublions pas les deux chantres, MM. Bellec, vicaire à Loperhet, et Bernard, vicaire à La Martyre. Leur tâche n'était pas la moins fatigante ni la moins importante. Ils ont fait chanter avec entrain nos beaux cantiques bretons qui, pour la plupart, sont pleins de doctrine et qui préparent si bien l'auditoire à écouter le conférencier ou le prédicateur.

Les enfants n'ont pas été oubliés, et M. Hily, professeur au Séminaire de Saint-Jacques de Lézérazien, dans quelques conférences intéressantes et tout-à-fait à leur portée, les a préparés à recevoir l'absolution et à participer ainsi aux grâces de la Mission.

Le dimanche, M. Le Bourhis, recteur de Porspoder, a chanté la grand'messe, et M. le chanoine Fleury, curé de Landerneau, a, prononcé le sermon de clôture. M. le Recteur de Pencran ne pouvait être mieux inspiré dans son choix ni faire un plus grand plaisir à ses paroissiens : quand eut lieu la dernière Mission, M. Fleury, depuis quelques années déjà curé de Landerneau, la présida sur l'invitation de M. Le Bourhis, alors recteur de Pencran.

Le soir, une belle procession et l'inauguration de la Croix de Mission, restaurée cette année, terminèrent cette belle fête.

Vers la fin de la dernière semaine, un grand deuil est venu attrister tous les cœurs. M. Gustave de Lesguern, petit-fils du vénéré comte de Lesguern, maire de Pencran, s'en est allé à Dieu à l'âge de 19 ans, après une courte et cruelle maladie. Et la cloche, dont Mme de Lesguern fit don à l'église à l'occasion de la dernière Mission, sonna ce jour le glas qui annonçait la mort de son cher fils. Avec toute la paroisse de Pencran, nous offrons nos plus sincères condoléances à la chrétienne et charitable famille qui vient de faire une perte si cruelle... En creusant la fosse où le cercueil devait être descendu, on a trouvé une magnifique statue de saint qui s'y trouvait cachée depuis la Révolution. N'est-ce pas un présage que le cher enfant jouit maintenant avec les saints du bonheur du Ciel ?

•••

PLOUNÉVEZ-LOCHRIST. — **Adoration prêchée.** — L'adoration perpétuelle vient d'avoir lieu dans la grande, belle et chrétienne paroisse de Plounévez-Lochrist. Les exercices ont été donnés

sous forme de Mission, depuis les Vêpres, le dimanche 22 Octobre, pour la première série, jusqu'au mercredi 10 heures ; et pour la seconde, depuis le mercredi, 3 heures de l'après-midi, jusqu'au samedi 10 heures.

M. Le Roux, sous-supérieur de la Maison Saint-Joseph, présidait. On connaît le talent de l'infatigable missionnaire, et aussi sa bonne et charmante simplicité. Comme autrefois son compatriote, le vénérable Michel Le Nobletz, M. Le Roux parcourt le diocèse prêchant des missions, des retraites, des adorations et des jubilés, et se prêtant volontiers à tous les rôles : il explique tantôt les tableaux, tantôt les Commandements, tantôt le sacrement de Pénitence, toujours recherché et toujours goûté. Aujourd'hui, c'est le plus souvent comme conférencier et président qu'il est appelé par les pasteurs des paroisses... De l'avis de tous à Plounévez-Lochrist, missionnaires et fidèles, M. Roudaut ne pouvait faire un meilleur choix pour les exercices de son Adoration. Aussi, quelle assiduité à tous les exercices, depuis 7 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir ! Quel empressement à venir écouter les conférences du « Père » sur les Commandements, à 9 heures et à 1 heure 1/2 ! Chaque conférence durait au moins une heure, mais une heure que les fidèles trouvaient toujours trop courte : « *hag e vije chommet keit all,* disaient-ils en sortant, *ne vijemp ket bet skuiz ganthan* ». Puis ils se plaisaient à répéter les mots expressifs qu'ils avaient retenus, et qui résumaient si bien la leçon enseignée et comprise...

On sentait, on voyait qu'ils étaient heureux et contents.

A 11 heures et à 4 heures, il y avait un sermon sur la sainte Eucharistie, toujours religieusement écouté. Selon l'usage, il était précédé et suivi d'un cantique, toujours aussi chanté avec entrain. Il ne pouvait pas en être autrement avec des directeurs de chant émérites comme M. Gloux, vicaire à Cléder, et M. Kernéis, vicaire à Saint-Pierre-Quilbignon, ancien vicaire de Plounévez-Lochrist, où il laisse tant de regrets et où, pendant cette Adoration, il s'est dévoué et multiplié pour le bien et le plaisir de tous.....

Les ouvriers étaient si nombreux — et sont si modestes — qu'ils ne m'en voudront point de ne pas les nommer tous. Je dirai seulement que la plupart étaient du voisinage, et que les *quinze* ont été bien occupés pendant la semaine : à tous les temps libres les confessionnaux étaient assiégés.

Les paroissiens se sont bien partagés : il y a eu plus de 1,500 pour chaque série, et presque tous se sont confessés deux fois. Aussi quelle nombreuse assistance et quelle belle cérémonie pour la messe de communion générale dite par M. le Recteur à 7 h. 1/2, le mercredi et le samedi ! La grande église, parfaitement ornée pour la circonstance, était pleine. Il fallut serrer les rangs pour livrer un petit passage aux pieux communiants. Mais tout s'est passé avec ordre et rapidement. Il y a eu, en tout, plus de 3,000 communions. Résultat doux et consolant pour les ouvriers de l'Adoration, pour le clergé paroissial, pour le diocèse et surtout pour le cœur adorable de N.-S. J.-C. !

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Heureux pasteur, en remerciant vos ouvriers, vous exprimiez le vœu et l'espoir de les retrouver tous encore réunis pour votre prochaine Adoration, dans quatre ans, malgré la tristesse des temps. Avec une population si chrétienne, vous pouvez envisager l'avenir sans trop de crainte, quelque sombre qu'il soit. Y. M. O.

N.-D. du Folgoet. — **Pèlerinage des Tertiaires** *(Dimanche, 22 Octobre)*. — Belle et bonne journée ! Plus de cinq cents Tertiaires se sont trouvés réunis aux pieds de Notre-Dame du Folgoët. La communion générale, la grand'messe, les vêpres, la procession autour de la place, tout s'est passé dans un ordre parfait et pour la plus grande joie de Dieu et de sa sainte Mère.

L'essai, car c'en était un, a réussi au delà de toute espérance. Aussi les visiteurs et les directeurs de Tiers-Ordre ont-ils résolu de faire, l'année prochaine, appel à tous les Tertiaires de la région et d'organiser un second pèlerinage qui sera, ils l'espèrent, grandiose.

Après Léon XIII, nous recommandons le Tiers-Ordre aux pieux fidèles. Il n'y a personne qui ne puisse en observer la règle, aujourd'hui très adoucie. Elle n'oblige pas du reste en conscience. Des bénédictions toutes spéciales sont promises aux Tertiaires, en même temps que le salut de leur âme leur est facilité par la miséricorde de Dieu et la protection de saint François d'Assise.

(Echo paroissial de Brest.)

Quimper. — **Ecole Saint-Yves.** — Cet établissement d'enseignement secondaire, de plein exercice, rouvert sous la haute protection de Monseigneur l'Evêque, se développe et se consolide de jour en jour. Lors de la visite que Sa Grandeur a daigné lui faire au début de l'année scolaire, Elle a pu constater que la rentrée était bonne, les élèves même plus nombreux, et que Quimper surtout profitait avec empressement de cette œuvre fondée pour donner une éducation chrétienne aux enfants de la région.

Pour l'avenir, il n'y a pas d'inquiétude à concevoir : l'école semble devoir durer autant que la liberté d'enseignement.

Les succès remportés à la session d'Octobre sont un encouragement pour les professeurs. En Philosophie, sur cinq élèves présentés, quatre ont été reçus. Voici d'ailleurs la liste des heureux candidats :

Lettres-Mathématiques : M. Corentin Lozac'hmeur, de Quimper (avec mention).

Enseignement secondaire classique (2e partie) : MM. François Govin, de Quimper ; Jacques de Kerallain, de Quimper.

Enseignement secondaire, philosophie : M. Pierre Briat, de Pont-Croix.

Pour la Première, section A *(latin-grec)* : MM. Yves Le Manchec, d'Elliant ; François Quéinnec, de Landivisiau.

Tous ces élèves, convoqués à l'oral, ont été définitivement reçus.

Fédération diocésaine des œuvres catholiques. — Viennent d'être affiliées :

1° L'œuvre de la « Jeunesse Catholique » de Lampaul-Guimiliau, aumônier M. Calvarin, vicaire ;

2° Le cercle « Saint-Marc », de Trégunc, aumônier M. Arhan, vicaire ;

3° Le cercle « Saint-Eloi », de Saint-Thurien, aumônier M. Morvan, vicaire ;

4° Le cercle « Saint-Columba », de Plougoulm, aumônier M. L. Goret, vicaire.

M. Goret a créé aussi, à Plougoulm, une bibliothèque chrétienne presque exclusivement bretonne, qui compte déjà près de 200 volumes ou brochures. Excellent moyen d'apostolat.

La « Jeunesse Catholique ». — Ses caractères.

On parle aujourd'hui beaucoup de la Jeunesse Catholique, mais peut-être tous ne la voient-ils pas sous son vrai jour parce qu'ils la connaissent trop peu. C'est ce qui me suggère la pensée d'en dire quelques mots que j'emprunterai, en partie, à la brochure *Histoire, organisation, résultats,* afin de faire ressortir ce qui caractérise cette association et la distingue de toute autre.

L'Association Catholique de la Jeunesse Française, appelée le plus souvent « Jeunesse Catholique », est démocratique dans son principe, dans son organisation, dans son orientation ; elle est pleinement soumise à l'autorité ecclésiastique.

a) Elle est démocratique par le principe d'égalité sur lequel elle est fondée. Les différences d'origine, de profession, de fortune n'y constituent point des causes de mérite ou de démérite. Tous, ouvriers, étudiants, employés, cultivateurs, collégiens, s'y rencontrent dans une amitié cordiale : tous possèdent dans l'Association les mêmes droits, tous peuvent prendre à sa direction une part égale. Remarquons en passant que plus des deux tiers de ses membres appartiennent à la classe ouvrière.

b) Elle est démocratique dans son organisation. L'élection se trouve à tous les degrés de la hiérarchie, depuis le bureau du plus modeste des groupes jusqu'au Comité national qui dirige l'Association. Chaque groupement ne dépend que d'une organisation qu'il a lui-même contribué à créer et sur laquelle il continue de peser par ses délégués permanents. C'est donc on ne peut plus démocratique.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Une telle organisation est aussi la plus sûre garantie de durée pour l'Association. En effet, qu'il s'agisse d'un simple groupe, d'une union régionale, de l'Association entière, le président ne dirige pas seul, mais avec les camarades du comité élus comme lui. De cette façon, on évite les dangers que l'ambition personnelle, que l'amour-propre peuvent faire courir à une œuvre qui s'incarnerait en un homme, et on a l'immense avantage d'associer à la direction tous les membres.

De cette façon aussi, on prévient les surprises et les à-coups qu'un changement de direction peut faire appréhender ailleurs. Le camarade qui est élevé à la présidence, associé depuis longtemps aux travaux de l'Association, tenu de s'appuyer sur les membres du Comité, soutenu par tous ses frères d'armes, dirigera l'œuvre sans la dénaturer, sans la dévier de sa route, parce que l'impulsion qu'il lui donnera ne sera que la résultante des lumières et des efforts de tous les membres.... Peut-on concevoir une organisation plus démocratique ?

c) Elle est démocratique dans son orientation et dans son action de plus en plus résolûment sociale. Elle s'intéresse au sort des petits et des humbles non pas uniquement pour déplorer leurs misères et leur procurer quelques aumônes, mais surtout pour chercher des remèdes efficaces à leurs maux, par une meilleure organisation du travail. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler les grands Congrès sociaux où la doctrine sociale de la Jeunesse Catholique s'est élaborée, s'est précisée et s'est affirmée : celui de Besançon (1898), celui de Châlon (1903) sur les syndicats, celui d'Arras (1904) sur la mutualité, celui d'Albi (1905) sur les conditions du travail de la jeunesse ouvrière.....

Que cette orientation soit bonne, la Jeunesse a eu la douce consolation d'en recevoir une fois de plus l'éclatant témoignage. A l'occasion du Congrès d'Albi, Son Em. le cardinal Merry del Val écrivait à notre président, Jean Lerolle, que « Sa Sainteté augure que la réussite du Congrès, par le bénéfice qu'en retirera la classe ouvrière, mettra une nouvelle page d'or dans les glorieuses Annales de l'Association ».

D'ailleurs, la Jeunesse Catholique s'inspire dans tous ses travaux des Encycliques de Léon XIII sur la « condition des ouvriers » et sur la « démocratie chrétienne », et du *Motu proprio* de Pie X sur l' « action populaire chrétienne ». A la lumière de tels enseignements la Jeunesse Catholique ne peut se tromper. Aussi, H. Bazire, son président d'hier, pouvait dire dans son discours de clôture du Congrès d'Albi : « Nous sommes bien dans la ligne, mes chers amis ; je vous l'affirme, notre orientation est bonne. »

d) La Jeunesse catholique est pleinement soumise à l'autorité ecclésiastique ; chacun de ses groupes est tenu d'avoir un prêtre aumônier qui en est le directeur et garantit contre toute erreur l'étude des questions où la morale et la religion interviennent sans cesse. De plus, les articles destinés aux *Annales* ou aux revues des Unions régionales, et touchant de près ou de loin à la doctrine chrétienne, ne sont publiés qu'après avoir été contrôlés par l'aumônier du Comité. Grâce à cet esprit de discipline, la Jeunesse Catholique a prévenu tout écart de doctrine, ce qui est appréciable de nos jours ; elle a reçu l'approbation, les encouragements et les éloges de toutes les autorités diocésaines de France, et jamais le moindre blâme.

Faut-il parler de la situation de la J. C. vis-à-vis de la politique ? On l'a déjà dit ici, la Jeunesse Catholique n'est inféodée à aucun parti, elle ne fait pas de politique, elle est une association exclusivement religieuse et sociale. Cependant ses membres ne doivent pas se désintéresser du gouvernement du pays comme citoyens, mais — et il faut bien remarquer ceci — à moins de rompre pour toujours avec l'Association, ils ne peuvent en aucun cas se mettre en dehors du terrain constitutionnel. Pour dissiper les inquiétudes de certains esprits défiants, j'ajouterai que les membres du Comité général, qui ne doivent leur situation qu'à l'élection, sont catholiques avant tout, mais aussi franchement républicains et démocrates.

XX.

***

Le Saint-Père vient de donner à l'Association catholique de la Jeunesse Française une nouvelle preuve de sa bienveillance en conférant à son président, M. Jean Lerolle, la décoration de Saint-Grégoire-le-Grand.

« Dans le Bref très élogieux, dit l'*Univers*, que le Saint-Père adresse au jeune et brillant orateur pour lui notifier cette nomination, Pie X daigne le féliciter tout particulièrement du zèle qu'il met à remplir sa charge de président de l'*Association catholique de la Jeunesse Française*. En outre, Sa Sainteté tient à témoigner sa haute satisfaction pour les progrès accomplis par cette vaillante milice de jeunes catholiques, si ardents au combat et si dévoués au Saint-Siège. »

BIBLIOGRAPHIE. — **Les Honoraires de Messes**, *Texte et commentaire du Décret « Ut debita »*, par M. Bargilliat (1). — Le décret publié au nom du Pape Pie X, le 11 Mai 1904, précise et modifie en quelques points la législation antérieure relativement aux honoraires des messes « manuelles ». Ces nouvelles ordonnances, « qui intéressent tous les prêtres, ont une application quotidienne, et sont accompagnées de sanctions très sévères ; il importe donc d'en pénétrer le sens, afin de savoir exactement ce qu'il est permis de faire et ce qu'il faut éviter ». C'est ce que M. le chanoine Bargilliat explique dans cette brochure, avec la

(1) Une brochure in-8°, de 70 pages, en vente aux librairies J. Salaün et Bernard, à Quimper. Prix : 1 fr.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

méthode et la clarté d'exposition qui sont une des caractéristiques de son talent et un des mérites les plus justement appréciés de son Manuel de droit canonique — lequel, aujourd'hui à sa 22e édition, est adopté dans plus de 90 séminaires, en France et à l'étranger.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Saint-Père, remis de sa légère indisposition, a repris toutes ses audiences et a reçu de nombreux personnages, civils et ecclésiastiques, spécialement des évêques de divers pays étrangers.

Sa Sainteté a également donné audience à un groupe de 50 marins du *Minnéapolis*, vaisseau de guerre des Etats-Unis, qui lui furent présentés par Mgr Kennedy, Recteur du Collège Américain du Nord. Pie X reçut également, il y a quelques jours, le Chef de gare de Rome, l'entretint avec bonté pendant plus d'une demi-heure, le remercia de sa sollicitude pour le bon ordre des pèlerinages, et lui fit cadeau d'une magnifique montre en or avec chaîne du même métal.

Ces jours derniers, 160 orphelins de la Calabre ont été admis à recevoir la bénédiction du Saint-Père. On les avait assemblés au Vatican dans les loges de Mantovani, sous la conduite de leurs bienfaitrices, Mme Amélie Capello et la comtesse di Donato. Le Saint-Père leur donna sa main à baiser, s'entretint longuement avec eux, et leur fit remettre à chacun une médaille d'argent.

FRANCE. — **Vers la Séparation.** — La rentrée du Parlement a eu lieu lundi 30 Octobre. Après une très courte séance, le Sénat s'est ajourné à aujourd'hui (vendredi).

La Chambre des députés a voté l'amnistie, sauf pour les « mesures disciplinaires prises à l'égard des ministres des cultes », suppressions de traitements, etc.

M. Maxime Lecomte a déposé son rapport sur la loi de Séparation, pour lequel il doit demander l'urgence. De son côté, le Gouvernement demandera la discussion immédiate du projet de loi. On pense que cette discussion commencera le 9 ou le 10 Novembre. On pense toujours que la Séparation sera votée avant le 1er Janvier.

— **Prières publiques.** — Tous les évêques ont prescrit, dans leurs diocèses, les prières demandées par le Pape dans sa Lettre au cardinal Richard.

Puisse cette prière nationale fervente, accompagnée d'actes de pénitence et de la réception des sacrements, attirer sur la France les grâces exceptionnelles dont elle a besoin !

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. Vendredi 10 Novembre 1905. N° 45.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Les fêtes de Novembre ; Leurs enseignements.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Avis de l'Evêché ; Nominations dans le clergé ; Nécrologie ; Moëlan ; Brest ; Quimper ; Lesneven ; Les Sœurs Tertiaires ; La propriété des églises ; Bibliographie ; Prière de S. S. Pie X en l'honneur de l'Immaculée Conception.
III. — *Nouvelles du Monde catholique :* Rome ; France ; Episcopat ; Arras ; Défendons-nous ; Tunisie ; Belgique ; Suisse ; Respect dans les églises.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 12 Novembre. — 22e Dimanche après la Pentecôte. ANNIVERSAIRE DE LA DEDICACE DES EGLISES DE FRANCE. Double de 1re classe, avec Octave. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de la Dédicace, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 13. — S. Stanislas de Kostka, Confesseur *(au Supplément)*. Double. Blanc.

Mardi, 14. — S. Josaphat, Evêque, Martyr. Double. Rouge.

Mercredi, 15. — Ste Gertrude, Vierge. Double. Blanc.

Jeudi, 16. — S. Melaine, Evêque *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.

Vendredi, 17. — S. Grégoire le Thaumaturge, Evêque. Semi-double. Blanc.

Samedi, 18. — Dédicace de la Basilique des SS. Apôtres Pierre et Paul. Double majeur. Blanc.

Dimanche, 19. — 23e Dimanche après la Pentecôte. Octave de la Dédicace.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Berrien	12-15 Novembre.
Le Faou	16-20 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les fêtes de Novembre. — Leurs enseignements.

Voici Novembre, que les Bretons appellent le « mois noir », où les arbres achèvent de perdre leur parure, où les feuilles jaunies jonchent les sentiers de la campagne : c'est l'image du néant de la vie humaine.

Novembre pourtant est un beau mois, considéré des hauteurs de la vie surnaturelle ; l'Eglise y multiplie ses fêtes de triomphe, c'est le mois de la sainteté : la radieuse fête de la Toussaint nous ouvre le Ciel et nous fait contempler les Saints dans la gloire : c'est la fête de nos immortelles espérances ; un jour elle sera notre fête.

Après la fête de tous les Saints, nous avons eu, dimanche dernier, la fête des Saintes Reliques : la personne tout entière des bienheureux appartient à l'Eglise ; la Toussaint, c'est la fête des âmes, les Saintes Reliques, c'est la fête des corps. Un jour, ces reliques, ces ossements desséchés doivent dépouiller la poussière du tombeau pour renaître à une vie glorieuse et immortelle ; honorons les reliques des Saints.

Le mois de Novembre va ramener ensuite la solennité de la Dédicace de nos Eglises ; c'est la sainteté de nos temples que nous honorons alors, et huit jours sont consacrés à nous rappeler cette sainteté.

Mais ce qui frappe le plus les fidèles, c'est que Novembre nous rappelle encore la mémoire d'une autre sainteté, de la sainteté souffrante, dans les âmes du Purgatoire. C'est donc un mois de prières pour l'Eglise militante, un mois de rafraichissement pour l'Eglise souffrante, un mois de joie pour l'Eglise triomphante qui voit ses rangs se multiplier et s'accroître.

N'oublions pas qu'à chacun de nous est donné le pouvoir de procurer à Dieu cette gloire, aux Saints cette joie, en hâtant pour les âmes de nos frères la jouissance de l'éternel bonheur.

Chose à déplorer, le culte des morts, toujours populaire, n'est plus ce qu'il était autrefois ; les pieuses coutumes, les saintes pratiques disparaissent de plus en plus, même dans certaines familles qui veulent rester chrétiennes. La prière a moins de place aux funérailles, où trop souvent l'assistance n'est plus qu'une affaire de civilité et de relations mondaines..... Autrefois, tout n'était pas terminé en sortant du cimetière ; on ornait la tombe, mais on pensait à l'âme : on demandait à l'Eglise de réciter ses prières liturgiques, d'offrir le saint sacrifice de la messe durant la semaine qui suivait la mort, au 8e et au 30e jour, à l'anniversaire ; on faisait des fondations à perpétuité. Aujourd'hui, on se contente trop souvent de fleurs, de couronnes, de discours, d'inscriptions flatteuses promettant des « regrets éternels »..... A nous chrétiens de réagir contre cette tendance matérialiste, en reprenant les traditions de nos pères et de la Bretagne catholique.

Que, spécialement, ce mois de Novembre soit un mois de supplications en faveur des défunts ; ce culte, bien entendu, est non seulement une dette de cœur, mais une dette de justice.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **Les âmes du Purgatoire.**
II. — **L'Eglise et la France : la défense du droit et de la liberté religieuse au Parlement et devant le pays.**
L'union des catholiques.
III. — **Mission** : HENVIC, du 5 au 18 Novembre. Président, la 1re semaine, M. le chanoine Quéinnec, curé de Taulé ; la 2e semaine, M. le chanoine Le Bail, curé de Plouzévédé.

Retraite d'Adoration : BERRIEN, du 12 au 18 Novembre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — ÉGLISE DE SAINT-MATHIEU. — Dimanche prochain, à la messe *de 11 h. 1/2*, réunion des membres de l'Association des « Dames Françaises » *(Croix Rouge)*, sous la présidence de Mgr l'Evêque ; allocution de Sa Grandeur ; bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— LIGUE PATRIOTIQUE DES FRANÇAISES. — *Comité de Quimper.* — Une messe sera dite en l'église Saint-Mathieu, *le mardi 14 Novembre, à 7 heures 1/2*, pour le repos de l'âme des adhérentes de la Ligue, décédées pendant l'année. On est instamment prié d'y assister.

Avis de l'Évêché. — MM. les Ecclésiastiques sont priés de vouloir bien adresser, **sans retard**, au Secrétariat de l'Evêché les observations qu'ils auraient à faire concernant l'*Ordo* de 1906. On serait reconnaissant à MM. les Curés et Recteurs de corriger, s'il y a lieu, les indications précédemment données au sujet des écoles libres de leurs paroisses et des Religieuses employées aux œuvres paroissiales.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Corbel, recteur de Loqueffret, recteur de Motreff ;

M. Le Foll, sous-principal du collège de Lesneven, recteur de Loqueffret ;

M. Larher, surveillant général au collège de Lesneven, est nommé sous-principal du même établissement.

Nécrologie. — M. LE VILAIN, *missionnaire en Haïti.* — On nous annonce la mort de M. Le Vilain (Julien), prêtre du diocèse du Cap-Haïtien, décédé à l'âge de 31 ans. Né à Concarneau, il exerçait le saint ministère en Haïti depuis sept ans. En 1904, l'état de sa santé l'avait ramené au pays natal pour quelques mois ; ren-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tré dans sa mission, il reprenait son poste le 17 Novembre et se remettait au travail avec ardeur et entrain... Une dépêche du 1er Novembre a apporté la nouvelle de sa mort qui a dû être assez prompte ; car, particularité cruelle pour ses parents, quelques jours après le télégramme annonçant le décès de leur fils, ils recevaient de lui une lettre où il se disait bien portant...

Nous demandons à nos lecteurs, spécialement à ceux dont il a été le condisciple au Petit-Séminaire de Pont-Croix, d'avoir un souvenir devant Dieu pour l'âme de M. Le Vilain.

R. I. P.

Moëlan. — Bénédiction de l'école chrétienne des filles. — L'école communale des filles, tenue depuis de longues années par les Sœurs Blanches, Filles de Saint-Esprit, fut, il y a trois ans, en vertu des lois nouvelles, enlevée à ces dévouées religieuses. Une paroisse aussi bonne et aussi chrétienne que Moëlan devait-elle rester sans une école libre, sans une école où il serait permis de parler de Dieu et de sa loi à celles qui sont destinées à devenir des mères de famille et qui doivent avoir une si grande influence pour la formation de l'âme et de l'intelligence de leurs enfants ? La réponse a été donnée par la construction d'une vaste maison où l'on pourra recueillir de nombreuses élèves ; c'est une œuvre à laquelle tous ont contribué, riches et pauvres ; et si quelque jour on venait, au nom de je ne sais quelle légalité, à la confisquer comme tant d'autres maisons d'éducation, tous les paroissiens pourraient protester et se réclamer du titre de propriétaires.

La bénédiction de cette maison a coïncidé avec le Pardon de la paroisse, la fête patronale de saint Melaine. Mgr l'Evêque a bien voulu venir lui-même faire cette cérémonie, donnant ainsi à M. le Recteur et à son clergé, au maire, M. le comte de Beaumont, et à toute la population de Moëlan un témoignage de sa paternelle affection, en même temps qu'une nouvelle preuve de la haute estime en laquelle il tient l'œuvre de l'éducation chrétienne.

Sa Grandeur a tenu chapelle à la grand'messe et aux vêpres, et après cet office a bénit les crucifix et les statues destinés aux classes et aux différentes salles de la nouvelle école ; puis, avec croix et bannières escortant le reliquaire monumental de saint Philibert, la procession s'est mise en marche, les enfants portant les crucifix et les statues, et les fidèles suivant en foule le cortège épiscopal.

Elle se présente réellement bien, cette construction toute neuve, précédée d'une vaste cour ensoleillée, assez près de l'église et cependant isolée du bruit du bourg. Monseigneur adresse d'abord la parole au peuple pour lui dire la grandeur et l'importance de cette œuvre pour le bien futur de la paroisse, et pour remercier chacun de la large part de bonne volonté et de générosité qu'il y a apportée. Puis ce sont les belles prières et le chant de la bénédiction rituelle, les aspersions extérieures et intérieures, l'apposition des statues et des crucifix et enfin la formule finale appelant la bénédiction de Dieu sur cette maison, sur les maîtresses et les enfants. Nous avons le ferme espoir que cette bénédiction aura son efficacité, que l'école de Moëlan sera prospère, pour le bien des âmes et la gloire de Dieu.

M. le Recteur et M. le comte de Beaumont, dans leur allocution à Mgr l'Evêque, ont parlé de la grande générosité des donateurs ; par discrétion et délicatesse, ils n'ont voulu en nommer aucun, mais Dieu les connaît et les en récompensera : *ce que vous aurez fait au moindre de mes frères, c'est à Moi que vous l'aurez fait.*

***

Brest. — Conférences à Saint-Martin. — Le dimanche 5 Novembre, a eu lieu l'ouverture de l'Octave préparatoire à la fête patronale de saint Martin, prêchée par M. l'abbé Mouton, missionnaire apostolique, du clergé de Paris. M. le Curé, en raison de la gravité des événements qui se préparent, a voulu procurer à ses paroissiens les bienfaits d'une prédication qui, outre qu'elle leur montre clairement la situation actuelle de l'Eglise de France, leur permet de prendre conscience de leur rôle et de se fortifier pour les luttes de l'avenir.

Le matin, à la grand'messe, M. l'abbé Mouton a fait entendre sa parole éloquente et a montré le devoir du chrétien. Restera-t-il fidèle à son poste, ou fera-t-il cause commune avec les ennemis de l'Eglise ? Question bien difficile à trancher ; mais le clergé breton espère que les qualités inhérentes aux populations d'Armorique triompheront des obstacles et des persécutions...

Le soir, à 7 h. 1/2, la grande salle du patronage de Saint-Martin est remplie d'hommes qui ont répondu à l'appel que leur a adressé M. le Curé, et qui sont venus des paroisses de la ville et des environs, sous la conduite de leurs prêtres. Sans exagération, l'on peut dire que nous étions là 1,500. Aussi M. l'abbé Mouton sent-il son cœur d'apôtre déborder de la joie la plus vive de se trouver en face d'un si bel auditoire. Il se pose une question : l'avenir se présente comme un ciel dont l'azur est voilé par de gros nuages sombres, faut-il craindre ou espérer ?

Avant tout, il y a un double fait à constater : d'abord on veut détruire la religion catholique ; pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur ce qui se fait depuis quelques années. Ensuite on veut détruire la France en lui enlevant la partie constitutive de son âme, la foi. Lui enlever sa foi, c'est la tuer, et pourtant c'est là ce que veulent des Français indignes qui, du reste, vont chercher leurs directions à l'étranger.

Les hommes de foi ne craignent pas pour l'Eglise ; elle a résisté à des tempêtes bien terribles et elle a les paroles de vie de son divin Fondateur. Pour la France on doit aussi espérer. Certes, elle est malade : du pays de l'honneur et du désintéressement on a fait le pays de la délation et des « pots de vin » ; on veut en faire la patrie du vice. Nous devons répondre par un patriotisme plus ardent. Ne pas aimer la France, c'est du paganisme, car le patriotisme est

Archives diocésaines de Quimper et Léon

une vertu chrétienne ; et après l'amour de Dieu, l'amour de la Patrie est le plus grand, le plus noble et le plus beau...

Non, la France n'est pas morte, elle vit dans tous ceux qui l'aiment, et qui l'aiment pour ce rôle qu'elle a toujours rempli et remplira toujours, de fille aînée de l'Eglise. Aimons la France, et si nous devons déplorer ses malheurs, ne laissons jamais l'étranger se mêler de nos affaires.

Espérons, mais aidons-nous pour que Dieu nous aide. Avant tout, soyons fiers de notre drapeau. « Un drapeau qu'on met en poche, c'est un mouchoir ! » Ne nous laissons pas berner par les paroles mielleuses de nos ennemis. Groupons-nous ; unissons-nous. La Charité est une bonne chose, mais il faut s'aimer et aimer les siens avant d'aimer ses ennemis. Ne pas faire de bien à ses ennemis n'est pas leur faire du mal. Donc, nous devons favoriser nos frères catholiques, leur donner toujours et partout la préférence de notre clientèle....

Et puis, pour pouvoir mieux nous grouper autour de nos chefs naturels, le Pape, les évêques et les prêtres, ne négligeons aucun moyen de nous connaître. Profitons notamment de ces jours de l'Octave pour ranimer nos courages... Pas de traînards dans l'armée catholique ! Et si les circonstances l'exigent, que les Bretons sachent se montrer encore des hommes aux cœurs brûlants de foi...

Pourquoi la plume ne peut-elle pas reproduire fidèlement l'éloquence de M. l'abbé Mouton ? Son auditoire était transporté et, à chaque instant, un tonnerre d'applaudissements coupait la parole à l'orateur et soulignait ce qu'il venait de dire. Ceux qui ont assisté à cette splendide réunion en garderont un souvenir ému et réconfortant. Le bien produit par cette conférence est immense, et la voix de l'apôtre ne s'est pas fait entendre dans un désert ; elle a pénétré jusqu'au fond des cœurs, y a rallumé l'étincelle de vie suffisante pour les enflammer et les embraser de zèle pour la cause du Christ et de la France.

Aussi, M. le Curé de Saint-Martin a-t-il avoué son impuissance à remercier l'orateur. L'émotion qui étreignait notre bien-aimé pasteur disait bien ce qu'il y avait de joie dans son âme au spectacle de cette foule d'hommes accourus de toutes les parties de la ville. M. le Curé a remercié ses paroissiens et ses confrères des autres paroisses ; il a eu aussi un souvenir pour les jeunes catholiques de Saint-Martin qui ont contribué, par leur propagande active, au succès de cette réunion.

Commencée sous d'aussi brillants auspices, l'Octave promet d'être magnifique et donne à tous les plus belles espérances. P. A.

Quimper. — **Retraite de femmes**, *du 22 au 28 Octobre.* — 24 paroisses ; 66 retraitantes : Cléden-Cap-Sizun, 7 ; Quimper, 6 ; Plogonnec, 6 ; Plogoff, 6 ; Briec, 6 ; Ile de Sein, 4 ; Kerfeunteun, 3 ; Esquibien, 2 ; Pluguffan, 2 ; Meilars, 2 ; Quéménéven, 2 ; Dinéault, 2 ; Argol, 2 ; Ploaré, 2 ; Plougastel-Daoulas, 2 ; Saint-Yvi, 2 ; Lennon, 2 ; Châteaulin, 1 ; Gouézec, 1 ; Plonéis, 1 ; Plouhinec, 1 ; Plomeur, 1 ; Beuzec-Cap-Sizun, 1 ; Mahalon, 1 ; Ploudiry, 1.

Lesneven. — **Retraite du Tiers-Ordre**, *du 21 au 28 Octobre.* — 59 paroisses ; 215 retraitantes : Plougastel-Daoulas, 19 ; Lesneven, 17 ; Plounéventer, 14 ; Plabennec, 14 ; Plouguerneau, 9 ; Plouider, 9 ; Roscoff, 7 ; Crozon, 7 ; Bodilis, 6 ; Plounéour-Trez, 6 ; Guiclan, 5 ; Lanhouarneau, 5 ; Lannilis, 5 ; Commana, 4 ; Plouguin, 4 ; Plouarzel, 4 ; Ploudaniel, 4 ; Ploudalmézeau, 4 ; Saint-Marc, 4 ; Lampaul-Guimiliau, 3 ; Dirinon, 3 ; Landerneau, 3 ; Plouzévédé, 3 ; Tréflez, 3 ; Lanarvily, 3 ; Plougonvelin, 3 ; Trégarantec, 3 ; Ouessant, 2 ; Saint-Thonan, 2 ; Lambézellec, 2 ; Saint-Vougay, 2 ; Saint-Servais, 2 ; Brest, 2 ; Plounévez-Lochrist, 2 ; Kernilis, 2 ; Bourg-Blanc, 2 ; Pleyber-Christ, 2 ; Landivisiau, 2 ; Kernouès, 2 ; Guipavas, 1 : Saint-Martin (Brest), 1 ; Ile-de-Batz, 1 ; Ploudiry, 1 ; Saint-Pierre-Quilbignon, 1 ; Sizun, 1 ; Guimiliau, 1 ; Plouvorn, 1 ; Saint-Renan, 1 ; Gouesnou, 1 ; Saint-Urbain, 1 ; Kersaint-Plabennec, 1 ; Goulven, 1 ; Coat-Méal, 1 ; Locmélar, 1 ; Milizac, 1 ; Plouescat, 1 ; Plouédern, 1 ; Saint-Sauveur (Sizun), 1 ; Saint-Derrien, 1.

Les Sœurs Tertiaires. — A la suite du compte-rendu d'une retraite de Sœurs Tertiaires, la *Semaine religieuse* de Vannes a donné certains détails intéressants et y a ajouté des réflexions dont on pourrait, selon nous, tirer profit dans plusieurs paroisses.

Après avoir rappelé le beau nom de *Leanezet en ti* (religieuses de la famille) qu'on donnait autrefois dans les campagnes bretonnes aux tertiaires actuellement connues sous le nom de *Bonnes Sœurs*, l'auteur de l'article ajoute :

« Jusqu'à la diffusion des Congrégations enseignantes, les familles rurales, même les plus riches, les plus importantes, étaient fières de compter parmi leurs membres une ou plusieurs de ces *leanezet en ti*.

» Ces saintes filles jouissaient d'une haute autorité au point de vue religieux et moral ; elles exerçaient autour d'elles un véritable apostolat.

» Elles tenaient une sorte de garderie où elles réunissaient les enfants du quartier. Apprendre à lire d'abord le latin, puis le breton, voilà tout le bagage scolaire. Leur but principal était d'instruire leurs élèves sur la prière, le catéchisme, la confession, la communion, la messe et la sanctification du dimanche. Il faut reconnaître que le bon Dieu leur donnait un don spécial pour cette œuvre. Nos vieillards de 70 à 80 ans formés par elles aiment encore à réciter les leçons du catéchisme, tandis que les jeunes gens de 17 à 18 ans ont tout oublié.

» Elles étaient les garde-malades de la paroisse. En toute circonstance, le clergé trouvait en elles des auxiliaires dévouées pour les bonnes œuvres.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

» Pour différentes causes, le mouvement vers ces anciennes associations s'est bien ralenti.

» Cependant, les événements qui se déroulent ne sont-ils pas de nature à les faire désirer ? On chasse nos religieuses : on veut élever les enfants en dehors de toute idée surnaturelle ; tant de moyens, tant de mensonges sont inventés pour éloigner le peuple de l'église, des sacrements, des offices du dimanche. Beaucoup sentent déjà l'avantage précieux ou plutôt la nécessité d'avoir dans la paroisse de ces âmes détachées du monde, libres de toute sollicitude familiale et disposées à faire tous les sacrifices pour la conservation de la religion.

» Monseigneur Bécel, dans le cours d'une visite qu'il fit à Rome, exposa au Saint-Père Léon XIII la situation spéciale et très ancienne des tiers-ordres dans son diocèse, et les services qu'ils rendaient au clergé, surtout pour l'enseignement du catéchisme et la pratique des vertus chrétiennes. Le Pape l'écouta avec bienveillance. Dans un bref daté du Vatican le 18 Décembre 1887, il confirma les indulgences et les privilèges : il autorisa les supérieurs des cinq maisons de retraite du diocèse à recevoir dans les quatre fraternités sus-nommées, comme par le passé. « L. Le Port, *chan.* »

La propriété des églises. — La *Semaine religieuse* de Rennes a publié, à propos des prétentions de l'Etat sur les édifices du culte, un rapport général sur la construction (sans parler de la restauration et de l'embellissement) des églises dans le diocèse de 1850 à 1905, qui est du plus haut intérêt.

Les dépenses totales relevées dans les rapports s'élèvent, pour cette période, à 28.063.843 francs. Or, les versements catholiques, allocations des fabriques ou donations privées, entrent dans ce total pour 23.438.734 francs. L'Etat, le département et les communes réunis n'ont versé que 4.625.109 francs.

Et nous ne comptons pas les services gratuits que les populations ont accordés avec empressement à leurs prêtres pour la construction du sanctuaire depuis longtemps désiré. « Organisés souvent par corporation, dit la *Semaine religieuse*, ou par sections de paroisse, se relayant à tour de rôle, ils travaillaient personnellement à l'édification du sanctuaire depuis longtemps désiré : ils abattaient sur leurs propriétés — ou sur leurs fermes avec l'autorisation généreuse du propriétaire — les plus beaux arbres qu'ils amenaient ensuite sur les chantiers de l'église ; ils éteignaient eux-mêmes la chaux ; ils extrayaient la pierre et le sable quand on les trouvait sur place ou allaient les chercher parfois à de longues distances, faisant ainsi de fatigantes journées et des charrois nombreux, sans ménager leur temps et leur peine plus que leur argent. »

On voit à qui revient en justice la propriété de nos églises.

BIBLIOGRAPHIE. — **Architecture bretonne**, *Etude des monuments du diocèse de Quimper. Cours d'archéologie professé au Grand-Séminaire* par M. le chanoine Abgrall. 1 vol. in-8° (avec héliogravures), Quimper, A. de Kerangal, 1904 (1).

Le livre de M. le chanoine Abgrall se divise en deux parties. La première est consacrée aux monuments religieux : églises, clochers, porches, fenêtres, arcs de triomphe, ossuaires, calvaires, fontaines, cloîtres et salles capitulaires ; la seconde au mobilier des églises : autels et retables, stalles et jubés, chaires, fonts baptismaux, bénitiers, sarcophages, statues, pièces d'orfèvrerie. En un mot, c'est un inventaire complet et raisonné des richesses artistiques du diocèe de Quimper.

Dans cette longue énumération d'objets si divers, l'ordre règne partout. Grâce au classement chronologique et méthodique des édifices religieux, on suit à travers les âges l'évolution de l'architecture bretonne, et son histoire se dégage du plan même adopté par l'auteur.

Assez pauvre en constructions de l'époque romane, le Finistère possède quelques beaux spécimens du XIII^e^ et du XIV^e^ siècles ; à ce dernier appartient le clocher du Creisker. Mais ce sont surtout les XV^e^, XVI^e^ siècles et le début du XVII^e^ qui sont riches en monuments. Qu'il suffise de rappeler la gracieuse église du Folgoët et la plupart des calvaires qui donnent à ce coin de la Bretagne une physionomie si originale et si chétienne. Pour fixer les dates M. Abgrall ne s'est pas contenté de faire appel aux caractères architectoniques, qu'il connaît si bien. Il a relevé avec le plus grand soin toutes les inscriptions connues, et à cette recherche, il a mis une si belle ardeur qu'il ne laisse sans doute rien à glaner après lui.

Rendons encore hommage à l'exactitude de ses descriptions. Qu'il s'agisse d'un édifice intact ou en ruines, d'un calvaire, d'un vitrail, de la statue d'un saint, pas un détail important n'est omis. Les caractéristiques des saints bretons sont, en particulier, l'objet d'une attention spéciale. Tout cela est dit dans un style clair et simple qui ne recherche pas l'effet, mais la précision scrupuleuse. On ne trouvera pas dans ce livre des théories préconçues où hasardées. Quand il y a controverse sur l'âge ou la destination d'un monument, l'auteur prend parti, mais modestement et sans chercher outre mesure à imposer son opinion. Il y gagne que la plupart du temps le lecteur conclut : Je crois bien qu'il a raison.

Faut-il se demander pourquoi, à travers ces pages consacrées à décrire les merveilles de la pierre en Basse-Bretagne, on sent courir parfois comme un souffle d'enthousiasme ? Pour en être surpris, il faudrait ignorer l'amour que le Breton porte à tous les produits, à tous les souvenirs, à toutes les gloires de sa terre natale. Il faudrait ignorer surtout son attachement à la foi de ses pères. C'est cette foi que M. Abgrall a retrouvée vivante au milieu de ces églises, de ces cloîtres, de ces calvaires, de ces vieilles statues de saints. C'est la foi d'hier que ces pierres ont redite dans leurs har-

(1) En vente dans les librairies catholiques du diocèse, au prix de 3 fr.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

monieuses proportions, c'est elle qu'elles proclament encore aujourd'hui, toujours jeune et toujours vivante. Ce double amour de la patrie et de la religion a préservé l'auteur de la sécheresse habituelle à ces sortes de nomenclatures.

Est-ce là une faute ? Nous ne le pensons pas, tout au contraire, car l'art sous ses diverses formes doit parler à nos sens, à notre imagination, à notre cœur tout autant qu'à notre intelligence, et la vraie mission de l'archéologue est de nous aider à goûter dans toute leur étendue ces multiples et salutaires impressions.

Qu'à la prochaine édition de son livre le savant professeur ajoute une table des noms de lieux qui facilitera les recherches, et son cours d'archéologie sacrée, qui mériterait d'avoir au moins un imitateur par diocèse, ne laissera plus rien à désirer.

(Journal de Rennes.) Abbé D. Le Hir,
Chanoine de Notre-Dame de Paris.

On trouve à l'Imprimerie de l'Évêché des exemplaires français et bretons de la prière de S. S. Pie X en l'honneur de l'Immaculée Conception. Les 100 exemplaires assortis : 1 franc par la poste.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Saint-Père, qui n'a pas interrompu ses audiences même le jour de la fête des Morts, reçoit journellement de nombreux évêques et prélats de tous les pays. Parmi eux il y a plusieurs évêques espagnols appelés à Rome pour conférer avec le Pape au sujet des remaniements que l'on peut apporter au Concordat en ce qui concerne les circonscriptions diocésaines.

On annonce que le Consistoire aura lieu à la fin du mois de Novembre, ou au commencement de Décembre : le Pape y créerait cardinaux entre autres un archevêque hongrois et un archevêque brésilien.

France. — **Vers la Séparation.** — Le Sénat a commencé hier, 9 Novembre, la discussion du projet de loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Les sénateurs catholiques défendront certainement la cause du droit et de la liberté religieuse ; mais il est à prévoir que le projet voté par la Chambre sera adopté dans son ensemble.

— **L'attitude du Saint-Siège.** — L'*Osservatore Romano* du 6 Novembre, commentant les informations d'un journal de Paris, concernant l'attitude du Pape après l'approbation de la loi de séparation par le Sénat, écrit : « Nous ne savons pas ce que le Saint-Siège fera après l'approbation de la loi de séparation par le Sénat. Nous sommes cependant certains, ainsi que nous l'avons déclaré le 14 Septembre, que le Saint-Siège n'ayant pris encore aucune délibération à ce sujet, toute information impliquant la possibilité d'une acceptation ou d'une adhésion de sa part ne peut être qu'une insinuation aussi tendancieuse qu'invraisemblable. »

***

Au sujet de la Séparation qui se prépare, Son Em. le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, vient d'adresser aux sénateurs un suprême appel dans une brochure intitulée *Avant la loi : Dernier cri de la conscience catholique,* qui aura un grand retentissement. L'éminent prélat laisse entendre clairement que si la loi n'est pas amendée de façon à rassurer les consciences catholiques, spécialement en ce qui concerne la transmission des biens de l'Eglise, elle sera accueillie par le clergé à tous les degrés de la hiérarchie par un irréductible *non possumus.*

— **D'où vient le mot d'ordre.** — Le secrétariat du récent Congrès de la libre pensée vient de communiquer aux sénateurs une « motion » en faveur du vote définitif, avant le 31 Décembre prochain, de la loi de séparation dont « la mise en application avant la fin de la législature est d'un intérêt primordial pour la République et la libre pensée ».

Détail à relever, la « motion » a été adoptée dans une séance de commission dont le bureau se composait des citoyens : Beauquier (député), français ; Lorand, belge ; Hoffman, allemand ; de Andreis, italien ; Heaford, anglais ; et, en séance générale, sous la présidence du citoyen Furnémont, belge.

Pour une affaire d'ordre intérieur, voilà certes une « motion » d'allure bien française !

Épiscopat. — Mgr Oury, archevêque d'Alger, vient de donner sa démission motivée par l'état précaire de sa santé qui ne lui permet plus de remplir les devoirs de sa charge. Sa démission, acceptée en principe par le Souverain Pontife et le gouvernement français, ne sera définitive que le jour où il sera possible de pourvoir à son remplacement.

Arras. — **Réponse d'Évêque.** — Le maire d'Arras ayant prié Mgr Williez de choisir un aumônier pour l'école de filles établie dans le couvent volé aux Ursulines, l'Evêque a simplement répondu :

« Evêché d'Arras, 18 Octobre.

» Monsieur le Maire,

» Vous me priez « de vouloir bien désigner, pour le collège de » jeunes filles, un ecclésiastique chargé de l'enseignement reli- » gieux ».

» Je reconnais avec vous la nécessité de cet enseignement, et j'estime très important qu'il soit donné de la manière la plus sérieuse.

» Mais *vous n'ignorez pas,* monsieur le Maire, *que je tomberais moi-même sous le coup des censures de l'Eglise, si je permettais à*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

un prêtre d'exercer son ministère dans le local où vient d'être installé le nouveau collège.

» Je m'efforcerai, d'ailleurs, sur tout autre point, de conserver, entre l'administration diocésaine et la municipalité, les bonnes relations dont avez l'amabilité de me parler dans votre lettre.

» Veuillez agréer, monsieur le Maire, l'assurance de mon respectueux dévouement.

» † ALFRED,
» *Evêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer.* »

Défendons-nous. — Nous croyons avoir déjà dit un mot d'une ignoble accusation publiée par un journal socialiste contre « un curé d'une paroisse de Paris », avec force détails pouvant faire croire à la réalité des faits... Les 66 curés de Paris ont assigné devant le tribunal correctionnel la feuille diffamatrice — la *Petite République* — qui, par peur du papier timbré et nullement par amour de la vérité — elle recommencera à l'occasion —, a déclaré piteusement que le prétendu scandale était inventé de toutes pièces. C'est, déclare le journal pris en flagrant délit de mensonge, la faute d' « une personne *qu'on pouvait* considérer comme digne de foi ». Mais, « au reçu de l'assignation des curés parisiens, et afin d'établir dans les moindres détails notre parfaite sincérité, nous avons demandé de nouvelles explications à la personne qui avait, il y a trois mois, renseigné notre collaborateur. Mise en demeure de nous donner tous les détails de l'affaire, et devant notre vive insistance, cette personne, en présence de plusieurs témoins, a fini par nous avouer qu'elle avait inventé l'histoire de toutes pièces et en avait communiqué le récit à différents journalistes..... Il nous sera cependant permis de faire observer à MM. les 66 Curés parisiens qu'un tel fait divers, à supposer même que l'un d'eux puisse en être le héros, ne saurait les atteindre tous dans leur respectabilité ecclésiastique, et qu'ils montrent peut-être un goût excessif pour les généralisations. »

On nous pardonnera cette longue citation en raison de la perle qui la termine : comme si ce n'étaient pas les journaux anticléricaux qui généralisent sans cesse en pareille matière !

TUNISIE. — **La laïcisation aux Colonies.** — Appliquée l'an dernier aux écoles tunisiennes de garçons, la laïcisation le sera, cette année, aux écoles de filles de Tunis, Sousse, Sfax et La Marsa. Après les Frères des Ecoles chrétiennes, les Sœurs de Saint-Joseph sont donc frappées, en remerciement des services incomparables rendus à l'influence française depuis soixante ans déjà. Parallèlement, les reculs du protectorat français sur les établissements religieux du Levant sont plus nombreux de jour en jour, et notre privilège est insensiblement transféré à l'Italie piémontaise et à l'Allemagne luthérienne. N'est-ce pas notre faute et vit-on jamais peuple saccager plus systématiquement son propre patrimoine ?

BELGIQUE. — **Hommage au Sacré-Cœur.** — La Belgique va avoir son église du « Vœu National » au Sacré-Cœur de Jésus. La basilique s'élève sur la colline de Kœkelberg, dominant Bruxelles. La première pierre en a été posée par le roi et bénite par le cardinal Goossens, primat de Belgique. Le duc d'Aremberg, président du comité d'initiative, a remercié le roi d'avoir favorisé l'érection de cette basilique, qui, témoin inébranlable de la foi des Belges, sera en même temps l'un des plus beaux monuments du royaume. On sait que le roi Léopold avait souscrit en tête de la première liste pour un don de 100,000 francs.

A son tour, devant le roi et le nonce assis avec quelques autres personnages sous un dais, Son Em. le Cardinal prit la parole. Dans une éloquente allocution il rappelle les grandes manifestations de cette année jubilaire. « La bénédiction et la pose de la première pierre de cette basilique du Sacré-Cœur, voilà le digne couronnement de nos fêtes nationales ; c'est un pacte renouvelé entre la religion et les catholiques belges... Sortie du cœur du souverain, la pensée d'élever une église votive au Sacré-Cœur de Jésus rencontra partout une adhésion généreuse. L'entreprise répondait à un secret besoin des âmes chrétiennes ; à peine révélée au grand jour elle devint nationale. »

Lecture a été ensuite donnée d'un bref de SS. Pie X qui félicitait les évêques de Belgique de leur concours pour l'érection de la basilique et offrait un magnifique calice d'autel destiné au futur temple du Sacré-Cœur.

SUISSE. — **Le jeûne national.** — En Suisse, existe la coutume très pieuse d'un jeûne national et d'un jour de prières publiques pour la prospérité de la confédération.

Cette institution, qui remonte au commencement du XVIe siècle, fut établie pour remercier Dieu d'avoir préservé la Suisse des guerres qui dévastaient alors l'Europe, et depuis elle s'est continuée en signe de consécration du pays tout entier à Celui qui est le maître des peuples.

Cette année, la Diète fédérale, en fixant ce jour de jeûne national et de prières publiques au troisième dimanche de Septembre, ajoute :

« Cette cérémonie constitue bien la véritable fête de la famille helvétique. Nous sentons mieux, en ce jour, les sentiments de charité et de fraternité qui nous unissent.

» Et tous, magistrats, éducateurs de la jeunesse, pères de famille et citoyens, elle nous met en face de notre conscience et nous permet de mieux comprendre nos devoirs réciproques envers nous-mêmes, envers les autres et envers le Dieu qui nous a fait naître dans un des pays les plus favorisés du monde. »

Voilà un langage qui fera sourire plus d'un esprit fort ! Contentons-nous de dire : Heureux les peuples dont Dieu est le gardien des vertus patriotiques et des traditions familiales !

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Respect dans les églises. — L'année dernière, le jour de la Dédicace, on a distribué par milliers à la porte des églises de Toulouse une petite feuille où on lisait ce qui suit :

Avis. — « Les personnes bien élevées ne causent pas dans l'église.

» S'il y a nécessité de dire un mot, elles le font très brièvement et à voix très basse.

» L'église est la maison de Dieu. Notre-Seigneur Jésus-Christ la remplit de sa présence.

» Il est aussi de mauvais ton de faire du bruit avec la chaise en la faisant grincer sur les dalles.

» Tâchons de repousser par la pratique le reproche que les gens du Nord nous adressent de faire du tapage incessant dans la maison du recueillement et de la prière. »

... Ne rencontrons-nous point parfois en nos églises quelques *Toulousains* et *Toulousaines* qui auraient besoin de lire, et surtout de mettre en pratique, cette sage exhortation ? Si nous avions une foi vive à la présence réelle de Notre-Seigneur, est-ce qu'elle ne changerait pas souvent notre attitude dans le lieu saint ?

Aux avis venus de Toulouse, on nous permettra d'en ajouter quelques autres.

Lorsque les messes se suivent de demi-heure en demi-heure, et que la sainte communion a été donnée à la messe précédente, il n'est pas convenable de faire sortir Notre-Seigneur du tabernacle avant l'*Introïbo* de la messe qui suit.

S'il ne se présente que deux ou trois personnes à la Sainte Table, elles doivent se grouper et non se porter aux extrémités du banc de communion...

(*Semaine religieuse* de Cambrai.)

BIBLIOGRAPHIE

Battanchon. *L'Ame de Roland*, épisode des guerres de religion. Un vol. in-12. Prix : **2** francs. (Téqui, éditeur, Paris.)

C'est une joie et une force pour l'âme que de lire ces récits passionnants, dont l'expression imagée, parfois originale, double l'attrait. *L'Ame de Roland* est un livre, en effet, d'une lecture agréable et aussi d'une inspiration élevée. Il a de l'intrigue, de riches descriptions et beaucoup de vie. En maints passages, l'auteur chante sa foi avec de fiers élans d'enthousiasme. Il a su comprendre que le premier devoir de tout écrivain est de porter en haut les âmes de ceux qui les lisent.

Librairie J. Salaün, Quimper.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 20 Octobre 1905 :

I. Saint François de Sales d'après sa correspondance, par J.-J. Navatel. — II. Une victime des journées de Septembre : le Père Lanfant, par Henri Fouqueray. — III. Le Réalisme d'Euripide, par André Bremond. — IV. Au soir du Concordat de Fontainebleau : la lettre de Napoléon à Pie VII, par Paul Dudon. — V. Pierre Savorgnan de Brazza et la création du Congo français, par Hippolyte Prélot. — VI. Chronique biblique, par F. P. — VII. Gobinisme et Impérialisme, par Lucien Roure. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Evénements de la quinzaine.

Noël dans les Pays Etrangers, par Monseigneur CHABOT, curé de Pithiviers (Loiret). Se trouve chez l'auteur. Franco **1** fr.

Cet opuscule contient des documents très intéressants pour Catéchismes de persévérance, conférences dans les salles paroissiales ou causeries familières au foyer pendant les veillées de Décembre.

L'Art Sacré, revue mensuelle illustrée de l'Art chrétien (septième année), 38, Boulevard Raspail, à Paris. Prix de l'abonnement : **5** fr. par an.

Nous signalerons tout particulièrement à nos lecteurs le précis d'iconographie chrétienne dont l'*Art Sacré* entreprend la publication : c'est le résumé ce tout ce qui a paru jusqu'à ce jour.

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

Ancienne Maison PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRERIE
BRONZES & ORFÈVRERIE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de **Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.**

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté S. G. D. G.

Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « **A la Montre de Genève** » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la *propriété exclusive*, doit son *succès* toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nikel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1er choix.

ORFÈVRERIE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Forte remise sur tous les Catalogues.

SUPÉRIORITÉ DES EAUX-DE-VIE

Ancienne Maison **E. ESSEUL, fils**

DU PENHOAT & BERNARD, Paimbœuf (*Loire-Inf*re).

Cette Maison se recommande à la confiance, par les nombreuses récompenses obtenues dans les Concours où elle a exposé les *Eaux-de-vie supérieures,* type *Cognac* de sa distillation spéciale. Malgré leur prix très modéré, leur qualité incontestable place, en effet, ces Eaux-de-vie supérieures au rang des types Cognacs et Armagnacs d'un prix beaucoup plus élevé.

Expédition franco gare acheteur par fûts de 50 litres au minimum.

Demander prix et échantillons.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

A VENDRE *à Paignton* dans le Devonshire (Anglet.) **UNE JOLIE PROPRIÉTÉ,** située au bord de la mer. — Plage, jardins, serres, climat exceptionnel. — Conviendrait à un établissement religieux. — *S'adresser à M. André de Couesnongle, agent d'affaires, 46, quai de l'Odet, Quimper (Finistère).*

CHAPEAUX
Barrettes, Rabats
Faux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, FILS AINE

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — **QUIMPER** — rue Verdelet, 20

BOURSE & BANQUE
Louis CHARTIER, Représentant
(14me année)
86, rue de Siam, BREST
26, Place Thiers, MORLAIX
Traite sans frais supplémentaires par correspondance.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS GRATUITS

VINS ET SPIRITUEUX
ANCIENNE MAISON **Ferdinand LALANDE**
—« *Fondée en 1858* »—
DUPOUY & MAYAUDON
51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde)
Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie et Communautés religieuses.
Vins de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).
Références, tarifs et échantillons sur demande.
Agent pour le Finistère : **E. DANTEC, 32, rue Saint-Melaine, MORLAIX**

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. **Vendredi 17 Novembre 1905.** N° 46.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I.— Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon à l'occasion de la Béatification du Vénérable Charles de Blois, Duc de Bretagne ; Cause de Béatification du Vénérable Michel Le Nobletz ; Nomination dans le clergé ; Quimper ; Brélès ; Saint-Yvi ; Lesneven ; Fédération diocésaine des Œuvres catholiques ; Le Concordat survivant à la loi de Séparation ; Le culte des Saints (à suivre) ; Bibliographie.

II. — Nouvelles du Monde catholique : Rome ; France ; Une très grave question doctrinale ; La persécution ; Bonnes réponses ; Défendons-nous ; etc.

III. — Bibliographie.

IV. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 19 Novembre. — 23e Dimanche après la Pentecôte. Octave de la Dédicace. Double. Blanc. A la messe, mémoires de Ste Elisabeth de Hongrie, Veuve, du Dimanche et de S. Pontien, Martyr.

Vêpres de la Dédicace, avec mémoires du suivant, de Ste Elisabeth et du Dimanche.

Lundi, 20. — S. Félix de Valois, Confesseur. Double. Blanc.

Mardi, 21. — Présentation de la T. Saint Vierge au Temple. Double-majeur. Blanc.

Mercredi, 22. — Ste Cécile, Vierge, Martyre. Double. Rouge.

Jeudi, 23. — S. Clément, Pape, Martyr. Double. Rouge.

Vendredi, 24. — S. Jean de la Croix, Confesseur. Double. Blanc.

Samedi, 25. — Ste Catherine, Vierge, Martyre. Double. Rouge.

Dimanche, 26. — 24e et dernier Dimanche après la Pentecôte. Patronage de la T. Sainte Vierge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Le Faou.	16-20 Novembre.
Saint-Frégant	21-23 —
Plomelin	24-26 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **Les âmes du Purgatoire.**
II. — **L'Eglise et la France : la défense du droit et de la liberté religieuse au Parlement et devant le pays.**
L'union des catholiques.

LETTRE PASTORALE
DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

A L'OCCASION

de la Béatification du Vénérable Charles de Blois, Duc de Bretagne.

FRANÇOIS-VIRGILE DUBILLARD, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos très chers Frères,

Les 17, 18 et 19 Novembre prochains, il sera célébré, dans la cathédrale de Blois, un *triduum* solennel, en l'honneur du vénérable Charles de Blois, qu'un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, approuvé par le Souverain Pontife, vient de proclamer *Bienheureux*. Nous Nous ferons un devoir d'assister à ces fêtes, d'y représenter le peuple et le clergé de Notre cher Diocèse de Quimper et, en même temps, de déposer devant l'image du Saint les hommages, les louanges et les prières de tous. C'est que, en effet, le Bienheureux Charles de Blois n'est pas un étranger pour nous ; il est devenu *nôtre* par son mariage avec Jeanne de Penthièvre, fille de Guy, comte de Bretagne ; c'est en Bretagne qu'il a vécu, en Bretagne qu'il a guerroyé, en Bretagne qu'il est mort et que se trouve son tombeau. Il y a dans toutes ces circonstances un devoir particulier pour nous de glorifier son nom et d'honorer sa mémoire, en même temps qu'un droit spécial à sa haute et bienveillante protection.

I. — Charles de Blois, de l'illustre famille des Chatillon, neveu par sa mère de Philippe de Valois, roi de France, naquit à Blois en 1320. Il fut élevé par des maîtres aussi chrétiens que distingués et devint en peu de temps un jeune homme accompli, riche des plus hautes qualités et des plus belles vertus. Ayant épousé en 1337 Jeanne de Penthièvre,

nièce de Jean III, duc de Bretagne, il devint lui-même, à la mort de son oncle, par droit d'héritage aussi bien que par la volonté des grands et du peuple, duc et souverain de Bretagne. Cependant, cet héritage lui fut contesté par Jean de Montfort, deuxième frère puîné du duc Jean III. De là, une guerre qui dura pendant plus de 20 années, Charles de Blois étant soutenu par son oncle, le roi de France, et Jean de Monfort par Edouard, roi d'Angleterre. C'est pendant cette guerre que Salaün, le saint du Folgoët, disait aux hommes d'armes qui voulaient l'arrêter : « *Je ne suis ni Blois ni Monfort, mais de la Vierge Marie* ». Au milieu des combats et des mêlées les plus sanglantes, le pieux Duc faisait des prodiges de courage et rappelait saint Louis, roi de France, aussi bien par sa vaillance que par sa piété. Un auteur anglais nous l'a dépeint au combat de la Roche-Derrien, au moment où il allait être pris par les Anglais : « Animé, nous dit cet écrivain, comme une lionne à qui on enlève ses petits, environné d'un monceau d'illustres morts tombés sous ses coups, adossé par une troupe d'ennemis à un moulin à vent, percé de dix-huit blessures dont le sang ruisselait de toute part, Charles se défendit encore deux heures et quand, épuisé, à moitié mort, n'en pouvant plus, il fallut se rendre, ce n'est pas à un Anglais, mais à un Breton partisan de Montfort qu'il consentit à remettre son épée. »

Cette longue guerre eut ses péripéties de succès et de revers. Vaincu une première fois, le pieux prince fut emmené captif en Angleterre, où il donna l'exemple de toutes les vertus, supportant avec une patience admirable tous les affronts et les injures de toute sorte. Mis en liberté sur la promesse d'une rançon qui se perdit en mer, il retourna, fidèle à sa parole, reprendre librement les chaînes qu'il avait quittées. Ce ne fut qu'après sept années de captivité qu'il fut rendu à sa famille et à son duché. Charles, laissé à ses inspirations personnelles, désirait la paix et, pour épargner à son peuple de nouvelles épreuves, eût volontiers consenti à faire deux parts de la Bretagne, l'une pour son compétiteur et l'autre pour lui ; mais pressé par sa femme, qui réclamait son héritage tout entier, et par ses barons, qui voulaient se venger d'une première défaite, il reprit de nouveau les armes et commença une guerre qui dura encore huit années et se termina par la bataille d'Auray, où il fut tué le 29 Septembre 1364.

II. — Envisagée au point de vue purement humain, la carrière de Charles de Blois, bien que remplie de faits d'armes souvent très éclatants, demeura inféconde et fut plutôt malheureuse, puisqu'il ne put triompher de ses ennemis ni se rendre maître de son beau duché de Bretagne. Toutefois, ce n'est pas par ce côté que l'Eglise a considéré le héros

Archives diocésaines de Quimper et Léon

avant de placer sur sa tête la couronne des saints, mais par le côté des vertus extraordinaires qu'il pratiqua toute sa vie. Les vertus de Charles de Blois, voilà son titre de gloire, son vrai titre aux louanges, aux hommages et aux prières qui, depuis plus de cinq siècles, n'ont cessé d'environner son tombeau. Parmi ces vertus, il convient de distinguer sa parfaite résignation à la volonté de Dieu, sa piété angélique, sa charité envers les pauvres, son amour pour la justice et son grand esprit de pénitence.

La résignation à la volonté de Dieu, c'est là la vertu des grandes âmes, des âmes profondément chrétiennes. Cette vertu, qui a pu paraître aux yeux de certains hommes la marque d'un esprit faible, d'un cœur appauvri par la superstition, demeure aux yeux de Dieu la vertu fondamentale des héros et des saints. Or, cette vertu, Charles de Blois l'a pratiquée à un degré éminent. Il portait inscrites sur sa bannière ces paroles qui nous révèlent l'intime de son âme : « *Benedictus Deus in omnibus :* Que Dieu soit béni en toutes choses ». Et cette devise, il la répétait dans les circonstances les plus diverses, à la Cour comme à l'armée, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, à la nouvelle d'une défaite comme à la nouvelle d'une victoire. Pendant sa captivité à Londres, un Anglais, étant entré dans sa chambre, fit ôter le matelas sur lequel il reposait et le laissa sur la paille. Le pieux Duc ne se fâcha pas et répéta sa prière ordinaire : « *Benedictus Deus in omnibus :* Que Dieu soit béni en toutes choses » !

Sa piété fut admirable. Dès sa plus tendre jeunesse, il aimait chaque jour à entendre plusieurs messes, à réciter le saint office et à prolonger ses dévotions bien avant dans la matinée. Un jour, sa sœur vint lui dire qu'il était temps de sortir ; il répondit : « *On ne saurait trop prier Dieu, je m'en irai toujours assez tôt* ». Et cet amour pour la prière, cette ferveur extraordinaire, il les conserva toute sa vie au milieu des occupations les plus pénibles et les plus absorbantes. Il se confessait tous les soirs avant d'aller prendre son repos, disant « *que nul chrétien ne devrait s'endormir en état de péché* ». Le jour de la bataille d'Auray, où il fut tué, il avait entendu deux messes, s'était confessé deux fois et avait reçu la sainte communion.

Grande fut aussi sa charité pour les pauvres. « C'était, nous dit Monseigneur l'Evêque de Blois (1), une vieille tradition dans la noble famille des Chatillon, de recevoir chaque jour dans la grande salle du château tous les pauvres qui se présentaient. Charles ne manquait pas d'aller à leur rencontre ; il les introduisait, les servait de ses propres mains, leur faisait apporter les restes des repas, y ajoutait

(1) Lettre pastorale (n° 218)

du pain en abondance et terminait généralement par une distribution d'argent aux plus nécessiteux. Il consacrait d'ailleurs au soulagement des indigents tout le superflu qu'il refusait aux plaisirs, aux vanités, aux amusements frivoles. Quand sa bourse était vide, il empruntait aux officiers de la Cour, au trésorier, au maître d'hôtel, parfois même à de simples domestiques. Un jour que son père voulut savoir l'usage auquel il destinait cet argent, l'enfant répondit avec simplicité et modestie : « *C'est pour faire des bonnes œuvres* ». A partir de ce moment, le Comte commanda à son argentier de lui donner tout ce qu'il demanderait. »

Quand le jeune homme eut grandi et qu'il fut devenu le maître de ses biens, il en usa largement pour bâtir des églises, fonder des monastères et réparer les ruines que la guerre avait semées partout. Ayant à défendre la ville de Quimper assiégée par le comte de Montfort, et ne pouvant faire face à la multitude des ennemis qui environnaient la place, il résolut, contre l'avis de son conseil, d'abandonner la partie de la ville qui lui appartenait pour mieux défendre celle qui était la propriété de l'Evêque. Ses gens lui firent observer qu'il avait tort de sacrifier ainsi ses propres intérêts. « *Mes amis*, leur répondit-il, *je n'en serai pas plus pauvre : je ne fais que mon devoir, puisqu'en prenant possession du Duché, j'ai juré de défendre l'Eglise* ».

Il aima la justice, et il prit un soin extraordinaire à ce que ses sénéchaux et autres gens de loi rendissent prompte et bonne justice à tous ceux qui venaient les solliciter. Le pieux Duc chérissait ses sujets, prenait en pitié leurs besoins et eût voulu les rendre tous heureux. En voyant tout ce que cette longue guerre avait de pénible pour les habitants et de désastreux pour le pays, volontiers il eût renoncé à son Duché et abandonné tous ses droits à son compétiteur. Quand, sur le champ de bataille d'Auray, il fut frappé à mort et se sentit au moment d'expirer, tombant à genoux et se frappant la poitrine, il s'écria avec larmes : « *Vrai Dieu, pardonnez-moi la mort de tant de gens de bien qui meurent ici pour moi ; j'ai guerroyé longtemps contre ma volonté et par le conseil de ma femme, laquelle m'a donné à entendre que j'avais très bon droit* ».

Mais parmi toutes les vertus que pratiqua le bienheureux Charles de Blois, il faut compter en première ligne son grand esprit de pénitence et de mortification. Ce fut pendant sa captivité à Londres qu'il commença à porter le cilice, à coucher sur la dure, à se soumettre à des jeûnes rigoureux et à passer une grande partie de la nuit en oraison. Il priait pour son Duché, pour ses soldats morts sur les champs de bataille et surtout pour ses sujets qui avaient pris les armes contre lui. Pendant sa captivité, il avait promis à Dieu qu'aussitôt remis en liberté il irait en pèlerinage, pieds nus, depuis

Archives diocésaines de Quimper et Léon

la Roche-Derrien, endroit où il avait été pris, jusqu'à l'église cathédrale de Saint-Tugdual où reposait le corps de saint Yves. La distance est de plus d'une lieue. Ce vœu, il l'accomplit en plein hiver, par une grande gelée, évitant avec soin les tapis que les paysans, émus de compassion, jetaient sous ses pas, et choisissant de préférence les endroits rocailleux pour se mortifier davantage. Ses pieds furent tellement meurtris, qu'il demeura dans l'impossibilité de marcher pendant plus de quinze semaines. Quand, à Auray, on releva son corps inanimé et qu'ont l'eut dépouillé de ses vêtements et de son armure, on trouva rattachée par trois cordes sur sa chair nue la haire, ce rude instrument de pénitence qu'il ne quittait jamais, même aux jours de combat.

III. — Ainsi, Nos très chers Frères, si la vie de notre illustre compatriote ne fut pas couronnée par les succès que donne la victoire, elle le fut du moins par les œuvres et les vertus qui font les saints. Et certes, il n'est personne d'entre nous qui ne préfère aux lauriers éphémères qui se moissonnent sur les champs de bataille, l'auréole qui, pendant l'éternité, doit ceindre le front des élus.

Le corps de Charles de Blois avait été inhumé dans la chapelle des Cordeliers, à Guingamp. Bientôt il se fit autour de ce tombeau un grand concours de peuple : les foules y accouraient de toute part pour implorer l'intercession du Bienheureux et obtenir par lui quelques grâces ou faveurs extraordinaires. Les historiens nous disent, en effet, qu'il s'opérait beaucoup de prodiges à ce tombeau, et cela n'a rien d'étonnant, puisque, pendant sa vie, le pieux Duc parut être plus d'une fois l'instrument des merveilles de la puissance divine, notamment dans sa jeunesse, lorsqu'il rendit la vue à un pauvre aveugle. L'anglais qui lui donna la mort et qui s'en était vanté fut, dit-on, frappé de folie furieuse. Ses parents l'amenèrent au tombeau du Saint, et quand ils eurent offert leurs prières et leurs oblations, le malheureux recouvra la raison, s'agenouilla, fit ses dévotions et se donna corps et biens au service du monastère.

Le bruit des vertus pratiquées par le bienheureux Charles de Blois et des miracles obtenus par son intercession se répandit rapidement dans la Bretagne et dans la France entière. La famille et les parents, le clergé et le peuple s'en émurent, et on décida de s'adresser au Saint-Siège pour qu'il fût procédé à une enquête afin d'arriver à sa canonisation. Une première enquête fut ordonnée par le Pape Urbain V, lequel déclara, dans une lettre authentique, qu'*il ne convenait pas de laisser sans vénération parmi les hommes un personnage dont les mérites et les miracles démontrent la sainteté.* Toutefois, cette première enquête n'aboutit pas, grâce à l'intervention du comte de Montfort, qui voyait dans la canonisation de son rival une condamnation de sa propre conduite.

Grégoire XI fut plus heureux que son prédécesseur Urbain V : il obtint que l'enquête eût lieu à Angers, en l'an 1371, c'est-à-dire sept années après la mort du prince. Cent quatre-vingts témoins furent entendus, dont soixante attestèrent sous la foi du serment l'éminence et l'héroïcité des vertus du pieux Duc. Leurs dépositions étaient d'autant plus importantes que tous, à un titre ou à un autre, avaient été à son service et l'avaient suivi dans toutes les circonstances heureuses ou malheureures de sa vie, soit privée, soit publique. Les autres témoins, au nombre de cent trente-huit, déposèrent sur les miracles obtenus par son intercession, lui attribuant des guérisons d'aveugles, de malades de tout genre, jusqu'à des résurrections de morts.

Après de pareilles déclarations, la canonisation du prince semblait assurée et les pièces du procès furent portées à Avignon, où résidait alors le Souverain Pontife. Grégoire XI ouvrit le dossier et prit connaissance des dépositions qui y étaient relatées, mais il ne porta pas la sentence, pour ne point mécontenter le comte de Montfort, qui régnait toujours en Bretagne. Survinrent ensuite la guerre de cent ans et le grand schisme d'Occident, qui jetèrent le trouble dans la chrétienté et empêchèrent le Saint-Siège de s'occuper davantage, en ce moment, de la cause de Charles de Blois. Elle fut, en effet, oubliée à Rome jusqu'au décret du 14 Octobre de l'année dernière.

Il est bon de remarquer toutefois que, pendant ce long espace de plus de cinq siècles, le culte du Vénérable ne fut nullement abandonné par nos religieuses populations de Bretagne. A travers les âges et dans toutes les circonstances, elles ont continué à visiter son tombeau, à honorer ses reliques et à le prier avec confiance. En 1377, les compagnies bretonnes marchaient vers l'Italie en invoquant à la fois Charles de Blois et saint Yves. En 1381, Bertrand Duguesclin, mourant, ordonne par testament que l'on fasse un pèlerinage en son nom au tombeau de Guingamp. En 1394, la comtesse de Châteaudun veut et commande deux pèlerinages, pour être faits l'un à Saint-Gilles de Provence, l'autre à Guingamp en l'honneur de saint Charles de Blois.

Il nous paraît inutile de multiplier ces citations et de refaire le procès que vient d'achever heureusement la Sacrée Congrégation des Rites. Le bienheureux Charles de Blois a été honoré d'un culte particulier depuis sa mort jusqu'à nos jours, et le décret que Sa Sainteté Pie X a confirmé par sa suprême autorité n'a fait que sanctionner authentiquement ce que la voix de la Bretagne et de la France avait proclamé depuis longtemps, à savoir que Charles de Blois a pratiqué les vertus qui font les saints, et que par ses miracles il s'est montré digne du culte qu'on n'a cessé de lui rendre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Et maintenant, Nos très chers Frères, recueillons-nous et sachons nous inspirer du grand modèle qui nous a été donné, pour régler nos actes et notre vie dans les redoutables circonstances que nous traversons. Charles de Blois fut courageux et vaillant au milieu des grandes difficultés, toujours il se montra parfaitement résigné à la volonté de Dieu et soucieux avant tout de sa propre sanctification. A son exemple, apprenons, pour les épreuves de demain, à nous montrer forts et résolus, parfaitement décidés à faire notre devoir, tout notre devoir, quoi qu'il puisse nous en coûter. Soyons comme lui soumis à la volonté de Dieu et, malgré les revers que peut-être la lutte nous réserve, conservons assez de force et de confiance pour répéter toujours et de tout cœur sa belle prière : « Que Dieu soit béni en toutes choses ». Enfin, si nous devions succomber dans la défense d'une cause qui est celle du Christ et de son Eglise, souvenons-nous que Dieu ne meurt pas et qu'il réserve de justes et magnifiques récompenses à ses bons et fidèles serviteurs.

A CES CAUSES,

Après en avoir conféré avec Nos vénérables Frères les Doyen, Chanoines et Chapitre de Notre insigne cathédrale ;
Le saint Nom de Dieu invoqué ;
Nous avons réglé et réglons ce qui suit :

ART. 1er. — Le décret pour le diocèse de Blois et le diocèse de Saint-Brieuc portant confirmation du culte rendu de temps immémorial au vénérable serviteur de Dieu Charles de Blois, duc de Bretagne, appelé *Bienheureux*, est et demeure promulgué dans Notre Diocèse.

ART. 2. — Le Dimanche 19 Novembre, après la grand' messe, il sera chanté, dans toutes les églises et chapelles de Notre Diocèse, un *Te Deum* avec les verset et oraison *Pro gratiis agendis*, en l'honneur du bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne.

Et sera Notre Lettre pastorale lue et publiée dans toutes les églises et chapelles publiques de Notre Diocèse, le Dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Quimper, en Notre palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, le Vendredi 10 Novembre 1905.

PAR MANDEMENT :

F. VIEILLE-CESSAY, Ch. hon.,
Secrét. gén. de l'Évêché.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper et de Léon.

Suit le texte du décret visé à l'article 1er, qui a déjà été publié dans la *Semaine religieuse*, n° du 15 Septembre 1905.

Cause de Béatification du Vénérable Michel Le Nobletz. — La Cause du Vénérable Michel Le Nobletz, après le temps normal rigoureusement requis pour la transcription, l'impression et l'examen critique de nos Documents, est de nouveau appelée devant la Congrégation Rotale pour le 21 Novembre prochain. La Congrégation se prononcera sur la *Validité des Actes* de notre Procès.

Tout le diocèse, prêtres et fidèles, se fera un devoir de contribuer par ses prières à l'heureuse issue de cette nouvelle phase où va entrer la Cause du Vénérable Missionnaire Breton.

H. KERISIT, ch. hon.,
Vice-Postulateur.

Mgr l'Évêque est parti ce matin (vendredi) pour Blois, où il doit prendre part aux solennités en l'honneur du Bienheureux Charles de Blois.

Il se rendra ensuite à Paris et assistera, le 23 Novembre, à la réunion des évêques fondateurs et protecteurs de l'Institut catholique.

Sa Grandeur sera de retour à Quimper le samedi soir 25.

Nomination dans le clergé. — Par décision de Mgr l'Evêque, M. Chapalain, jeune prêtre de l'Ile-de-Batz, a été nommé vicaire à Saint-Martin de Brest.

QUIMPER. — **Réunion Noëliste.** — C'est le nom donné par les organisateurs à la fête charmante qu'ils ont offerte, dans la salle du Patronage Saint-Joseph, le jeudi 9 Novembre. Mgr l'Evêque présidait ; par cette marque de paternelle bienveillance, Sa Grandeur a voulu encourager l'œuvre noëliste, d'apparence enfantine, mais sérieuse par le but qu'elle se propose et les résultats qu'elle est appelée à produire. D'abord, c'est une pensée belle et féconde que de grouper les enfants sans distinction de classes, de leur apprendre à prier ensemble pour ces deux causes sacrées et inséparables : l'Eglise et la France. Fiers de se voir enrôler sous la bannière des Noëlistes, ils garderont le souvenir et comme l'empreinte de cette première initiation, acheminement naturel vers d'autres associations où les jeunes gens s'unissent et s'arment pour l'action, où se recrutent les zélatrices des œuvres d'apostolat.

Un autre but, on le sait, des fondateurs du « Noël », c'est de combattre la mauvaise presse et aussi de remplacer par des publications franchement chrétiennes les journaux et magazines neutres dont l'influence est plus pernicieuse qu'on ne croit...

Avec tant de titres de recommandation, que Monseigneur a fait ressortir dans son allocution, l'œuvre noëliste ne peut être que

Archives diocésaines de Quimper et Léon

bien accueillie à Quimper. Elle y compte déjà de nombreux adhérents, comme on a pu s'en assurer par la foule qui remplissait la salle de réunion... La fête, qui a été réussie de tous points, s'est terminée à l'église Saint-Mathieu où Mgr l'Evêque a donné la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Brélès. — **La Mission.** — La Mission de Brélès (15-28 Octobre) a eu un plein succès : 450 communions la première semaine, et 510 la seconde. Ces chiffres comprennent plusieurs habitants des paroisses voisines, que les grâces de la Mission et le talent des missionnaires avaient, sans doute, attirés. C'est bien, en effet, un vrai régal d'éloquence bretonne qui a été offert, pendant quinze jours, à la chrétienne population de Brélès et des environs. Aussi, il fallait voir avec quel intérêt et quelle attention soutenue elle a écouté la parole de Dieu ! Conférences, tableaux, sermons, tout a été donné de façon à porter facilement la lumière et la conviction dans les âmes. Ajoutons que le chant des cantiques, parfaitement dirigé et exécuté, n'a pas peu contribué au beau succès de la Mission.

M. Tanguy, recteur de Saint-Pierre-Quilbignon, présidait la première semaine ; il avait pour collaborateurs : MM. Le Roux, recteur de Landunvez, Le Moan, recteur de Plourin, Jan, vicaire à Sizun, Gouriou, vicaire à Saint-Martin de Brest, Coajou, vicaire à Guipavas. Les exercices de la seconde semaine étaient présidés par M. le chanoine Billant, curé de Saint-Martin de Brest, ayant pour collaborateurs : MM. Léostic, recteur de Lanrivoaré, Kerlouët, recteur de Plouédern, Daniélou, vicaire à Saint-Sauveur de Brest, Branquet, vicaire à Guipavas, Merrien, vicaire à Ploudalmézeau.

Le dimanche, 22 Octobre, a été marqué par une splendide procession. A côté de l'école chrétienne des garçons, sur une hauteur plantée de grands arbres, dominant de loin la mer, se dressait un arc de triomphe décoré avec goût, puis un superbe trône sur lequel reposait une gracieuse statue de la Sainte Vierge. La procession s'y est rendue avec sa longue théorie de croix, de bannières, de statues, d'oriflammes et de porte-enseignes ; ceux-ci étaient au nombre de 110 environ. A la foule massée devant le trône de Marie, M. le chanoine Billant rappela, en termes éloquents, les faveurs insignes obtenues, dans l'antique église paroissiale, par l'intercession de Notre-Dame de Brélès, et la grande confiance que l'on doit continuer à avoir en sa puissante protection...

La Mission des petits enfants de 7 à 10 ans (avec procession) a eu lieu le samedi de chaque semaine. Des instructions spéciales, bien à leur portée, les avaient préparés à se confesser ; et ils ont été vivement intéressés par l'explication des tableaux et par des conférences sur le sacrement de Pénitence et les Commandements.

En résumé, excellente Mission, dont le souvenir restera au cœur de tous ceux qui y ont pris part et dont l'effet, nous l'espérons, se traduira en fruits abondants et durables.

Saint-Yvi. — **Touchante cérémonie.** — Le Dimanche 5 Novembre, la paroisse de Saint-Yvi se consacrait tout entière et solennellement au Sacré Cœur de Jésus ; elle y avait été préparée par un triduum de prédications et de confessions qui a donné les plus consolants résultats : 1100 communions sur une population de 1600 habitants.

Si les instructions du matin ne groupaient guère que trois ou quatre cents personnes, le soir l'église était pleine, et il me semble n'avoir guère vu d'auditoire non seulement plus attentif, plus intéressé à la belle parole de l'Evangile, mais qui respirât tant de bonne grâce : on eût dit que ces paysans et paysannes apportaient à la toilette de leurs âmes le même goût qui distingue leur élégant et pittoresque costume ; en vérité, c'étaient, dans un décor de coiffes ailées et de gracieuses collerettes, des physionomies bien ouvertes et bien sympathiques.....

C'est à l'issue des vêpres, après un beau sermon de M. le Curé de Bannalec, que M. le Recteur de Saint-Yvi est monté en chaire pour dire à ses paroissiens combien il était heureux, après les nombreuses communions du matin, de les consacrer tous, en bloc, comme une seule et même famille, au Sacré-Cœur dont le culte, d'ailleurs, doit remonter assez loin à Saint-Yvi, puisque son image est en relief, sur la base du clocher, à l'intérieur de l'église. Puis le bon Recteur lut, avec une émotion bien partagée par l'assistance, l'acte qui consacrait tous et chacun de ses paroissiens au Cœur si doux du Christ Jésus.

Toutes les familles se sont fait inscrire dans l'*Apostolat de la Prière* et chacune a reçu, pour y graver le nom de tous ses membres, une grande image du Sacré-Cœur, signée du Recteur lui-même.

Enfin, par groupe de trois ou quatre, ces mêmes familles ont pris un abonnement au *Kannad* qui est l'organe si répandu et si apprécié de l'Apostolat de la Prière dans le diocèse de Quimper et de Léon.

Je dois dire encore que le samedi soir, pour que rien ne manquât à la fête du lendemain, arrivait de Rome une dépêche annonçant que le Saint-Père « bénissait affectueusement les paroissiens de Saint-Yvi se consacrant au Sacré-Cœur ». C'est un ami de Rome qui a eu la délicate pensée de faire ce plaisir à M. le Recteur de Saint-Yvi et à tous ses paroissiens. Ce petit et charmant troupeau n'en sera que plus fervent à prier pour l'Eglise et son bien-aimé et auguste Chef.

J. D.

Lesneven. — **Succès scolaires.** — Nous sommes heureux d'annoncer les beaux résultats obtenus par le collège de Lesneven aux sessions du baccalauréat de cette année : en première (latin-grec), 10 élèves reçus ; en philosophie A, 9 sur 10, plusieurs avec mention. Ces succès, auxquels viendront désormais s'ajouter ceux de la série latin-sciences récemment organisée, montrent bien que l'excellent collège de Lesneven tient à honneur de rester digne de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

son passé au point de vue de la solidité des études, et qu'il continue à mériter sous tout rapport l'entière confiance des familles.

Fédération diocésaine des Œuvres catholiques. — A demandé à s'affilier : le cercles d'études de Saint-Marc ; aumônier-directeur : M. Fléiter, vicaire.

Le Concordat survivant à la loi de Séparation. — Le Concordat est : 1° une convention bilatérale passée entre le Pape et le Gouvernement français ; 2° une loi française. Les Articles organiques, qui servent de règlement administratif à la loi concordataire, sont eux-mêmes une loi française, mais ils ne sont rien autre chose.

Comment le Concordat et les Articles organiques sont-ils entrés dans notre législation ? Par le Décret-Loi du 18 Germinal an X, qui a pour titre : *Loi relative à l'organisation des cultes,* et qui débute par la déclaration suivante : *Au nom du peuple français, Bonaparte, premier consul, proclame loi de la République le Décret suivant, rendu par le corps législatif le 18 Germinal an X, conformément à la proposition faite par le gouvernement le 15 dudit mois, communiquée au Tribunat le même jour.*

DÉCRET

La Convention passée à Paris le 26 Messidor an IX, entre le Pape et le Gouvernement français, et dont les ratifications ont été échangées à Paris le 23 Fructidor an IX (10 Septembre 1801), ensemble les Articles organiques de la dite Convention.... dont la teneur suit, seront promulgués et exécutés comme des lois de la République.

Voilà en quels termes le Décret-Loi du 18 Germinal an X confère la qualité et la force de lois françaises au Concordat et aux Articles organiques.

***

Supposons maintenant abrogée cette loi du 18 Germinal an X. Du même coup et par le seul fait de cette abrogation, le Concordat et ensemble les Articles organiques cesseraient d'être lois françaises et ne seraient plus exécutés comme telles. Des Articles organiques, il ne resterait rien : la loi concordataire dont ils sont le règlement n'existant plus, ils tomberaient avec elle. Quant au Concordat lui-même, il en resterait quelque chose, à savoir *tout ce qu'était cette convention avant d'être une loi.*

En fait, l'abrogation de la loi du 18 Germinal an X est prévue par le 44e et dernier article de la loi de Séparation. Et cette abrogation entraînera donc de plein droit celle de la loi du Concordat et des Articles organiques. Mais, tandis que ces derniers disparaîtront complètement jusqu'à n'être plus qu'un document historique, le Concordat, même dépouillé de sa qualité légale, restera ce qu'il

fut dès l'origine, une convention d'ordre hautement juridique, intéressant les ayants-droit actuels des parties cosignataires. Car, à cette convention, la loi de séparation ne peut pas toucher ; elle n'y touchera pas sans léser des droits imprescriptibles dont la revendication ne se fera pas attendre.

***

En particulier, le Pape ne restera-t-il pas armé de l'art. IV du Concordat-Convention pour mettre le Gouvernement français en demeure de pourvoir aux vacances des sièges épiscopaux ? En s'y refusant indéfiniment, l'Etat sera réputé avoir renoncé à ce privilège concordataire et avoir rendu au Pape son droit de nomination.

De même, les Evêques nommeront aux cures inamovibles et solliciteront l'agrément du Gouvernement, en vertu de l'art. X. Si leur demande reste sans réponse, ils appliqueront l'axiome : qui ne dit rien consent.

(Art. XI.) Les mêmes Evêques conserveront la faculté d' « avoir un Chapitre dans leur cathédrale et un Séminaire pour leur diocèse ».

(Art. XII.) Demeureront « à la disposition des Evêques toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non aliénées, nécessaires au culte ».

(Art. XIV.) Non seulement les Evêques des diocèses français, mais encore les curés des paroisses françaises revendiqueront « le traitement convenable que le Gouvernement leur a assuré ».

(Art. XV.) « Les catholiques français » auront qualité pour faire respecter « les fondations faites en faveur des églises ».

***

Qu'on y prenne garde. En affirmant avec insistance qu'il a tout fait pour garantir la loyale exécution du Concordat, Pie X signifie qu'il ne le considère pas comme étant régulièrement dénoncé et aboli. Le Concordat survivra donc à la loi de séparation. Et dès lors un conflit va être soulevé dont il serait sage de prévoir les proportions et les conséquences.

X...

Le culte des Saints *(suite)*.

Comment le culte des Saints a-t-il eu, dès les premiers siècles et pendant le moyen-âge, un caractère si universel et si populaire ? Comment la dévotion à leur égard est-elle vite arrivée à se traduire avec enthousiasme, avec passion ? — Cela tient surtout à ce que les saints vivant encore sur la terre ont écrit des pages admirables et brûlantes sur tel ou tel saint du ciel. Lisez saint Jean Chrysostome et saint Léon parlant des saints apôtres Pierre et Paul, saint Augustin célébrant saint Jean-Baptiste et saint Etienne, et encore saint Léon disant les mérites et les gloires de saint Laurent, saint Ambroise glorifiant l'enfant martyre sainte Agnès, et quan-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tité d'autres vierges... N'aurions-nous pour nous édifier à cet égard que les pages introduites dans le Bréviaire, nous y trouverions bien plus que le nécessaire pour notre piété. Donc, en lisant les écrits des Pères, les prêtres comme les fidèles apprenaient à aimer les bienheureux.

Le culte si solennel rendu à leurs reliques entretenait aussi cette ardeur ; enfin la nécessité de soustraire ces mêmes reliques aux Barbares envahisseurs, le soin pris à cette occasion d'écrire l'histoire des saints locaux, afin de la faire connaître là où leurs restes sacrés trouveraient pour les abriter un monastère ou une église, garantissaient leur mémoire de l'oubli. J'ai eu plusieurs fois déjà l'occasion de le dire : les invasions normandes ont eu pour notre Bretagne d'horribles conséquences, mais c'est à elles que nous devons d'avoir les précieuses légendes de saint Corentin et d'un grand nombre des saints de Bretagne.

Au moyen-âge, nous assistons à une magnifique efflorescence de l'architecture et des arts qui lui sont connexes ; la sculpture multiplie à l'infini les statues et les bas-reliefs, mais surtout la peinture reproduit en merveilleuses couleurs l'histoire de Notre-Seigneur, de la Vierge et des Saints sur les vitraux ou sur les fresques des murailles, suivant le goût des différents pays ; et il ne sera jamais plus vrai de dire que ces pieuses représentations constituent le livre des ignorants. C'est parce que alors on aime si tendrement les Saints, qu'on reproduit partout leurs images ; mais la vue de celles-ci produit à son tour un surcroît de dévotion. Quant à ceux qui, sachant lire, pourraient à la rigueur se passer du secours des vitraux historiés, ils ont *la Légende dorée* de Jacques de Voragine. Il est certain que le moyen-âge a fait ses délices de ce livre, aussi ai-je eu bien longtemps un très-vif désir de le connaître ; mais il était très difficile d'en trouver un exemplaire. Enfin un érudit en a donné, en ces dernières années, une traduction bien faite et l'on ne peut que remercier M. Théodore de Wizeva d'avoir remis en honneur les pages qui firent les délices de nos pères ; mais je dois bien avouer que, à mon avis, il ne correspond en rien au goût de notre époque.

Parmi nous, il en est qui veulent par dessus tout la critique ; il en est d'autres, et ils sont nombreux, qui veulent voir respecter la légende, en laissant à chacun la liberté d'y admettre et d'en rejeter tel ou tel fait, suivant qu'il est admissible ou incroyable. Mais la Légende dorée ne renferme pas seulement des faits inadmissibles, elle contient des récits purement extravagants, si bien qu'on se demande comment une œuvre de ce caractère a pu exercer une telle influence. Mais qu'elle l'ait exercée, c'est incontestable.

On me dira peut-être : « Vous êtes bien sévère pour ce livre, vous qui avez tant fait l'éloge d'Albert le Grand. » — C'est vrai, mais la cause en est que, si Albert le Grand est souvent crédule, il ne tombe pas dans l'absurde ; de tout point son œuvre est bien supérieure à celle de Jacques de Voragine, dominicain comme lui.

Je crois avoir déjà indiqué les causes qui ont amené un refroidissement dans la dévotion envers les Saints, à partir du XVIe siècle ; on peut les ramener toutes à l'influence du protestantisme s'exerçant non seulement sur ceux qui ont été gagnés par l'hérésie, mais même sur de fort braves gens désireux de rester catholiques ; plus tard le jansénisme a encore aggravé le mal, et c'est l'esprit de cette dernière hérésie qui inspirait les auteurs, d'ailleurs érudits, de recueils de *Vies des Saints* : Tillemont, Launoy, Baillet, Thiers, Godescard.

Ribadeneira, appartenant à la Compagnie de Jésus si opposée à toutes les tendances jansénistes, a fait heureusement exception.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE. — M. l'abbé Many, professeur de droit canonique à l'Institut catholique de Paris, dont les savantes études sont en cours de publication, et qui nous a déjà donné les importants traités *De Missâ*, *De locis sacris* et *De sacrâ Ordinatione*, a bien voulu adresser la lettre suivante à l'auteur de l'opuscule « Les honoraires de messes » annoncé dans un de nos précédents numéros :

« Monsieur et vénéré chanoine,

» J'ai reçu votre beau travail sur les *Honoraires de messes* : je vous en félicite et vous en remercie. Nous avons maintenant sur le décret *Ut debita* un commentaire très méthodique, très clair, très exact et très complet ; ce sera désormais mon manuel pour toutes les solutions ou renseignements que j'aurai à donner sur ces questions si délicates.....

» Veuillez agréer, etc. » S. MANY. »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — L'*Osservatore Romano* publie une note annonçant que le Pape, voulant élever à la dignité cardinalice quelques prélats et pourvoir aux sièges vacants en Italie et à l'étranger, a décidé de tenir un Consistoire secret le 11 et un public le 14 Décembre prochain.

— L'église Saint-Joachim vient d'être, par Bulle pontificale, érigée en paroisse, à la grande satisfaction des habitants du quartier des *Prati*. La joie du peuple a éclaté par de touchantes manifestations ; le quartier était pavoisé, nombre de maisons illuminées. Tant il est vrai que le peuple de Rome, malgré une organisation très complète de la propagande anticléricale, reste en masse attaché à sa foi.

On sait que dans cette église, la plupart des nations qui ont

Archives diocésaines de Quimper et Léon

contribué à son édification, et particulièrement la France, ont des chapelles nationales.

Le curé de la nouvelle paroisse est le R. P. Buffalini, rédemptoriste.

— Pie X a envoyé comme délégué extraordinaire près de l'empereur du Japon Mgr O'Connell, ancien recteur du collège américain à Rome. L'envoyé pontifical a été reçu au palais impérial avec tous les honneurs dus aux plénipotentiaires. L'empereur l'a remercié, ajoutant qu'il est disposé à resserrer les liens qui l'unissent à ses sujets catholiques.

Il est probable que le Mikado enverra à Rome un haut fonctionnaire impérial porter sa réponse à la lettre du Pape. On parle, en outre, de l'institution d'une délégation apostolique à Tokio.

— Les Franciscains de Constantinople se sont placés sous le protectorat de l'Italie, sur le refus de l'ambassadeur français de leur accorder la protection demandée. Mais, d'après une note de l'*Osservatore Romano*, aucun ordre n'avait été donné à cet égard par le Vatican.

— La nouvelle donnée par les journaux de la prochaine arrivée en France du cardinal Vivès y Tuto, avec une mission du Pape, est dénuée de fondement.

France. — **Vers la Séparation.** — La discussion de la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat s'est ouverte, au Sénat, par le rejet de quatre motions préjudicielles soutenues tour à tour par MM. de Chamaillard, de Cuverville, de Lamarzelle et Riou, et qui réclamaient l'ajournement du débat, soit après la résiliation bilatérale du Concordat, soit après la consultation des conseils municipaux, soit après les élections législatives, soit après les élections sénatoriales. Nos sénateurs catholiques ont défendu éloquemment la cause du droit — et des électeurs —, et dénoncé le plan de déchristianisation que poursuit depuis longtemps la franc-maçonnerie.

M. Rouvier a fait « appel à la sagesse républicaine du Sénat » pour hâter le vote du projet adopté par la Chambre. La majorité, obéissant « à une consigne », comme l'a dit M. de Lamarzelle, s'est empressé de voter le passage à la discussion générale.

Cette discussion se continue. Bien que le vote soit assuré, il paraît moins certain qu'au début qu'il n'y ait pas de modifications au projet adopté par la Chambre.

Une très grave question doctrinale. — Nous avons reproduit (N° du 15 Septembre 1905, p. 614-615) un article de la *Croix* signalant le danger des doctrines exposées dans *La Quinzaine* par M. Ed. Le Roy, à propos d'une « enquête » plus que téméraire sur la nature du dogme.

Mgr Turinaz, évêque de Nancy, vient de publier sur ce sujet une brochure intitulée : *Une très grave question doctrinale*, qu'il a envoyée aux évêques de France et à un certain nombre des principaux personnages ecclésiastiques de Rome. Dès les premiers jours qui ont suivi, il a reçu les adhésions, les remerciements et les félicitations d'un grand nombre de cardinaux, d'archevêques et d'évêques, dont deux membres de la Cour pontificale, LL. EE. Cavagnis et Cassetta ; les cardinaux de Paris, de Lyon, d'Autun ; NN. SS. les archevêques de Bourges, de Sens ; les évêques de Tulle, Clermont, Pamiers, Le Puy, Mende, Cahors, Troyes, Angers, *Quimper*, Verdun, Angoulême, Coutances, etc.

Nous donnons intégralement la lettre de Son Em. le cardinal Perraud, évêque d'Autun :

Autun, le 27 Octobre 1905.

Monseigneur,

Vous venez de rendre un nouveau et très grand service à la cause de la foi, et j'ajoute à celle du bon sens, en réfutant, comme vous venez de le faire, les thèses insoutenables de M. Ed. Le Roy. Elles conduisent, en effet, directement et logiquement « à la négation de la divinité de Jésus-Christ et du christianisme tout entier ».

On se demande avec stupéfaction comment *La Quinzaine*, qui a la prétention d'être une « Revue catholique », peut endosser la responsabilité d'une explication prétendue philosophique et scientifique de la religion, qui équivaut à sa destruction totale.

Vous avez très nettement démontré comment cette soi-disant apologétique nouvelle n'est qu'une application de la philosophie de l'immanence. Et vous avez fait justice, et très bonne justice, de l'assurance superbe avec laquelle ces Messieurs mettent hors la loi les défenseurs de la théologie et de la dogmatique maintes fois consacrées par l'autorité de l'Eglise.

A vrai dire, ces doctrines empoisonnées portent avec elles leur contre-poison dans l'obscurité presque impénétrable de leur jargon soi-disant scientifique ; à cet égard les fragments que vous avez cités, pages 10 et 11 de l'article de M. Le Roy, sont un spécimen très curieux et très instructif de cette langue qui demanderait, pour être comprise (et encore !) l'emploi constant d'un lexique spécial.

Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien agréer l'expression de mon respectueux dévouement en Notre-Seigneur.

Adolphe-Louis-Albert, cardinal Perraud,
Evêque d'Autun.

La persécution. — Le 2 Novembre, les religieuses de sainte Claire, de Limoges, ont été expulsées comme enseignantes — ce qui ne serait pas un crime —, alors qu'elles sont connues de tous comme contemplatives. Elles n'ont cédé qu'à la force et ont protesté « contre la violence, contre le vol et ceux qui l'accomplissent, contre l'application abusive d'une loi injuste et qui ne les regarde pas.... Nous protestons comme chrétiennes et religieuses, au nom de Dieu qui sera notre juge à tous. Nous protestons comme enfants fidèles et aimantes de la France, au nom de la France elle-même,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

et du droit des gens. Nous protestons, faibles femmes désarmées, contre la barbarie avec laquelle on nous traite, au nom de l'humanité....»

Mgr Renouard, accouru dans l'intervalle, a protesté comme évêque et comme supérieur des religieuses.

***

A Nevers, le liquidateur de la congrégation des Ursulines, un sieur Magnaud, a assigné, le 11 Novembre, les religieuses du couvent de la rue de la Préfecture devant le juge des référés, à fin d'expulsion immédiate des Sœurs qui, faute de ressources et sans abri, n'ont pu quitter leur monastère.

Bonnes réponses. — I. Le Préfet du Calvados ayant ordonné la fermeture d'une école congréganiste de Caen où de pauvres orphelins de quatre à neuf ans étaient hospitalisés, les enfants ont été envoyés à la préfecture et laissés aux soins paternels de M. le Préfet.

L'administration s'est empressée d'accorder un sursis.

II. — On écrit du département de l'Orne à l'*Univers* :

« A Saint-Paul, aux environs de Flers, l'instituteur se permit, l'un de ces jours derniers, en présence des élèves, une sortie violente contre la religion et les prêtres : « Il n'y a pas de bon » Dieu, vous dis-je, et pas d'enfer non plus ; et si les curés vous » disent le contraire, ce sont des menteurs ».

» Ces propos furent rapportés aux parents dont l'indignation se traduisit par une mesure énergique : les enfants reçurent l'ordre de ne plus aller à l'école, et une pétition fut signée par les parents, avertissant l'instituteur que la grève continuerait tant que l'instituteur adjoint serait maintenu dans son poste où il pratique si singulièrement la neutralité. »

Voilà comment il faut se défendre !

Défendons-nous. — Les 18 vicaires des deux doyennés de Dinan assignent un journal qui les a atteints par la publication d'un article odieusement diffamatoire visant l'un d'entre eux. Cet article fit scandale dans le pays ; les termes et les faits exposés étaient un défi aux mœurs. Tout, dans ce récit, n'est que mensonge : une enquête l'a prouvé. Aujourd'hui, les honorables ecclésiastiques demandent chacun 5.000 francs de dommages-intérêts à l'organe des Loges...

Et les journaux qui ont si complaisamment reproduit la calomnie... et qui se garderont bien de rectifier ? Ne peut-on pas les y contraindre ?

Blois. — Fêtes en l'honneur du B. Charles de Blois. — De grandes solennités religieuses vont avoir lieu à la cathédrale de Blois, les 17, 18 et 19 Novembre, en l'honneur du B. Charles

de Blois, duc de Bretagne, déclaré Bienheureux par le Pape Pie X le 14 Décembre 1904. Les fêtes se célébreront sous la présidence de Son Em. le cardinal Labouré, archevêque de Rennes, avec l'assistance de NN. SS. l'archevêque de Tours, les évêques de Blois, Saint-Brieuc, Orléans, Nantes, Angers et Quimper.

Offices pontificaux, chacun des trois jours. Prédicateurs : le 17, M. l'abbé Gaffre, le 18, M. l'abbé B. Gaudeau, et le 19, Mgr Touchet, évêque d'Orléans.

Troisième congrès des Caisses rurales de l'Ouest. — Le troisième congrès des Caisses rurales de l'Ouest aura lieu à Nantes, dans quelques jours, du dimanche 26 au mercredi 29 courant, comme l'avait décidé le second congrès de ces Caisses, il y a trois ans.

MM. les Présidents des groupes des Côtes-du-Nord, du Morbihan, du Craonnais, de la Loire-Inférieure et de la Vendée viennent d'en adresser le programme à MM. les Directeurs de toutes les Caisses de Bretagne, Poitou, Maine et Anjou, adhérentes à l'Union présidée par M. Durand.

On peut avoir le programme et une carte d'entrée, en s'adressant à M. Batard, inspecteur des Caisses rurales, 2, place des Enfants-Nantais, Nantes. Prix : 2 fr. pour les externes, 6 fr. pour les internes logés et nourris.

Bons journaux. — Ne détruisez jamais les bons journaux et ne les entassez pas non plus dans un coin de votre maison, où ils seraient relégués pour n'en plus sortir.

Le bon journal, c'est de l'or, et l'or ne sert que s'il roule. Plus il roule, mieux cela vaut.

Le bien que vous fait le bon journal, il peut le faire à d'autres ; la bonne idée que vous y avez puisée, d'autres peuvent l'y trouver ; la vérité qu'il vous a enseignée, d'autres peuvent l'y apprendre.

BIBLIOGRAPHIE

Jean Charruau. *Souvenirs d'un Vieux* : La Terreur, l'Empire, la Restauration. Un vol. in-12 de 470 pages. Prix : **3 fr. 50**. (P. Téqui, éditeur, Paris.)

C'est une œuvre bien curieuse et bien attachante que ces *Souvenirs d'un Vieux* : simple roman, sans doute, mais roman d'une haute portée morale, très plein de choses, et si vivant !

Le colonel Vernier, ancien soldat de la Grande-Armée, raconte son histoire à ses petits-enfants, Jean et Luce de Chaville, orphelins de père et de mère. Le cadre, on le voit, est fort modeste. Mais il se trouve que l'aïeul, en devisant familièrement avec *Lucette et Jeannot*, a tracé, comme à son insu, une admirable peinture des scènes grandioses ou terribles dont il fut lui-même le témoin — souvent l'acteur — durant cette période si féconde en catastrophes, qui va des premiers mouvements révolutionnaires à la chute de Napoléon. *Librairie J. Salaün, Quimper.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 5 Novembre 1905 :

I. La Littérature belge, par JOSEPH BOUBÉE. — II. La Tuberculose externe, par PAUL POUGNET. — III. La Loi de séparation : Dévolution des biens, par HIPPOLYTE PRÉLOT. — IV. Lucile : A l'occasion de l'érection de la statue de Camille Desmoulins, par PIERRE BLIARD. — V. A propos de la sécularisation, par JOSEPH BURNICHON. — VI. Heredia. Pourquoi il fut grand poète, par F. P. — VII. Bulletin d'histoire, par HENRI CHÉROT. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Lettre de S. S. Pie X. — XI. Evénements de la quinzaine.

L'ACTION POPULAIRE. — N° 84. — LOUIS RIVIÈRE. — **La protection de la jeune ouvrière.** — Combien nécessaire ! Avec un soin pieux, ému, l'auteur indique comment elle s'exerce, par le patronage qui les reçoit, par le syndicat qui les organise, et aussi par cette lutte ou cette campagne qui commence en Europe contre la traite des blanches.

L'exemplaire : **0,25** centimes *franco*.

L'abonnement à la 4e série en cours de publication (N°s 73 à 96) : **5 fr.** Conditions de faveur pour la propagande.

En vente dans les principales librairies.

« Du jugement rendu le 18 Mai 1905 que connaît le public, il » résulte que la *Véritable Liqueur des Pères Chartreux* est celle dont » vous trouverez le fac-simile de la bouteille en annonce. »

Rien ne résiste à la vogue lorsqu'elle s'attache à des produits de premier ordre.

C'est l'explication du succès toujours grandissant des Biscuits Pernot ; cette année, plus que jamais, les gourmets n'en voudront pas d'autres car la nouvelle présentation en **" PAC "**, c'est-à-dire en paquets, de toutes dimensions et de tous prix, des excellentes spécialités de **Notre Grande Marque Française,** en décuple encore les qualités, le biscuit arrivant au consommateur tel qu'il sort du four, et sans avoir subi aucune manipulation.

TOURCOING 1906 Exposition des Industries Textiles

VINS ET SPIRITUEUX

ANCIENNE MAISON **Ferdinand LALANDE**

« Fondée en 1858 »

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde)

Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie et Communautés religieuses.

Vins de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).

Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent pour le Finistère : **E. DANTEC, 52, rue Saint-Melaine, MORLAIX**

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. Vendredi 24 Novembre 1905. N° 47.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Prière et Pénitence.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Deuil cruel ; Nécrologie ; Pont-l'Abbé ; Nominations dans le clergé ; Henvic ; Le Conquet ; Landudec ; Saint-Pol-de-Léon ; Mouvement de l'Enseignement primaire dans le Finistère pendant les exercices 1903-04 et 1904-05 ; Massacre et pillage ; Massacre de missionnaires au Thibet ; Les Bretons de Paris ; Ligue patriotique des Françaises ; Le culte des Saints (à suivre).

III. — *Nouvelles du Monde catholique :* Rome ; France ; Lille ; Tours ; Paroles à méditer ; Défense sacerdotale.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 26 Novembre. — 24e et dernier Dimanche après la Pentecôte. Patronage de la T. Sainte Vierge *(au Supplément)*. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires de S. Silvestre, Abbé, du Dimanche et S. Pierre d'Alexandrie, Martyr.

Vêpres de la Sainte Vierge, avec mémoires du suivant, de S. Silvestre et du Dimanche.

Lundi, 27. — S. Didace, Confesseur *(du 13 Novembre)*. Semi-double. Blanc.

Mardi, 28. — De la férie. — Ou Office votif des Sts Apôtres ; semi-double. Rouge.

Mercredi, 29. — S. Hoardon, Evêque *(au Propre diocésain)*. Double. Blanc.

Jeudi, 30. — S. ANDRÉ, APÔTRE. Double de 2e classe. Rouge.

Vendredi, 1er Décembre. — S. Tugdual, Evêque *(au Propre diocésain)*. Double-majeur. Blanc.

Samedi, 2. — Ste Bibiane, Vierge, Martyre. Semi-double. Rouge.

Dimanche, 3. — 1er Dimanche de l'AVENT.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plomelin	24-26 Novembre.
Rédéné	27-30 —
Lanvéoc	1er-3 Décembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Prière et Pénitence.

Les impies ont sur les lèvres un sourire de pitié et profèrent des paroles de blasphème, quand on parle devant eux de l'efficacité de la prière. Mais nous, catholiques, nous savons que cette efficacité est au-dessus de toute contestation, que « *Dieu ne meurt pas* », selon le beau mot de Garcia Moreno tombant sous le poignard de ses assassins, qu'Il se montrera à l'heure de sa miséricorde et pour la plus grande confusion de ses ennemis, et que, si à l'époque présente de notre vie nationale, il semble avoir retiré de notre infortuné pays sa main protectrice, c'est qu'en réalité nous ne le prions pas avec cette intensité, avec cette ardeur, avec cette persévérance inlassable qui font à son cœur divin une sainte violence et emportent d'assaut les grâces qu'il nous destine ; c'est que, d'autre part, nous négligeons de joindre à nos supplications ces actes de mortification et de pénitence qui en décuplent le prix et en assurent le succès final.

Dans plusieurs de ces apparitions dont Marie, au siècle dernier, a honoré la France, elle avait à la bouche le mot de « *Pénitence, Pénitence* », comme le mot de ralliement et la parole rédemptrice de nos temps malheureux.

Est-ce que le Sauveur lui-même, pendant les années de sa vie mortelle, ne disait pas à ses apôtres : « *Il est un genre de démons qui ne peut être expulsé que par la prière et par le jeûne* » (1) ? Vérité significative et qui n'eut jamais plus que de nos jours son application opportune et pratique !

Donc, N. T. C. F., « *à la prière, à la prière* », selon l'exhortation favorite de sainte Thérèse ! Que, durant ces deux mois et à la veille d'entrer en cette année 1906, qui sera plus tard dans l'histoire la date funeste de notre apostasie nationale, tous ceux qui ont encore au fond de l'âme la fibre catholique redoublent de ferveur dans leurs supplications quotidiennes, crient vers le ciel avec un surcroît d'élan et d'énergie, remplissent nos églises de leur affluence renouvelée, fréquentent avec plus d'assiduité les Sacrements, piscines de la purification, canaux de la grâce, sources de la rénovation spirituelle, et s'imposent du moins, à défaut de mortifications extraordinaires, le sacrifice d'une abstention plus scrupuleuse des jouissances du luxe et des plaisirs de la mondanité ! « *Notre cause après tout est la cause de Dieu, et le combat que nous allons livrer est, plus que le nôtre, le combat de Dieu lui-même.* » Nous le savions déjà, sans doute ; mais, redite et confirmée par le Pape, cette parole apporte à nos cœurs craintifs un nouveau et puissant réconfort. Nous ne laisserons donc pas se rouiller entre nos mains ces deux armes irrésistibles de la prière et de la pénitence ; nous nous en servirons avec une constance que rien ne pourra rebuter ;

(1) Math., xvii, 20.

et alors, soyons-en sûrs, le mot de Jeanne d'Arc, la grande héroïne qui a sauvé la France, sera vrai une fois de plus : « Nous bataillerons et Dieu donnera la victoire » !...

Mgr Dubourg, *évêque de Moulins.*

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **Les âmes du Purgatoire.**

II. — **L'Eglise et la France : la défense du droit et de la liberté religieuse au Parlement et devant le pays ;**
L'union des catholiques.

III. — **La neuvaine préparatoire à la fête de l'Immaculée Conception.**

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — La neuvaine préparatoire à la fête de l'Immaculée Conception, prescrite par Mgr l'Evêque dans sa Lettre pastorale du 22 Octobre, doit commencer le 29 Novembre pour se terminer le 7 Décembre.

Les réunions auront lieu le soir à 7 h. 3/4.

Dans sa Lettre pastorale prescrivant, au nom du Souverain Pontife, des prières et des actes de pénitence pour l'Eglise et pour la France, Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon invite les fidèles de son diocèse à *jeûner*, un vendredi de Novembre ou de Décembre. Plusieurs personnes ont pensé que le jeûne pourrait être fait pendant la Neuvaine préparatoire à la fête de l'Immaculée Conception, soit le 1er Décembre qui est aussi le premier vendredi du mois, jour du Sacré Cœur. L'idée est excellente, et nous émettons le vœu de la voir adoptée dans tout le diocèse : comme la prière, la mortification en commun doit avoir une efficacité plus grande au point de vue de l'expiation et des grâces à obtenir.

Deuil cruel. — Une affreuse catastrophe, qui met en deuil toute une partie de la Bretagne et spécialement, dans notre diocèse, la région de Cléder et de Roscoff, s'est produite dans la nuit du 18 au 19 Novembre. Un vapeur anglais, le *Hilda*, ayant à son bord 130 personnes dont une centaine de passagers, parmi lesquels 70 hommes du pays de Saint-Pol qui revenaient d'Angleterre après avoir terminé leur « saison » de vente d'oignons, s'est perdu sur des rochers, à quelque distance de Saint-Malo. Six des naufragés seulement, dont cinq Bretons, ont été sauvés...

En adressant aux familles si cruellement éprouvées l'expression de nos plus douloureuses sympathies, nous demandons à nos lecteurs de prier pour le repos éternel des victimes de cet épouvantable drame. Puissent les prières apporter aussi quelque consolation à ceux qui pleurent les disparus et préserver notre pays de nouvelles catastrophes !

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Nécrologie. — M. POULIQUEN, *ancien Vicaire.* — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Pouliquen, ancien vicaire de Pleyber-Christ, décédé le 15 Novembre, dans sa famille, à La Roche-Maurice, à l'âge de 45 ans. M. Pouliquen (Yves) était né à Bodilis le 14 Octobre 1860. Ordonné prêtre le 10 Août 1886, il fut envoyé à Bohars comme vicaire auxiliaire, puis nommé (29 Avril 1889) vicaire à Pleyber-Christ. Il y a quelques semaines, le mauvais état de sa santé l'obligea à se retirer du ministère paroissial ; « il espéra d'abord, nous écrit un de ses amis, qu'il pourrait y rentrer après un repos de quelques mois ; mais il ne tarda pas à s'apercevoir que son mal était incurable et, généreusement, il fit à Dieu le sacrifice de sa vie. « Que la volonté de Dieu soit faite », l'entendait-on répéter souvent. Quoique la maison de ses parents fût éloignée de l'église de la Roche-Maurice, le malade s'y faisait conduire tous les jours pour célébrer la sainte messe ; c'était sa plus douce consolation et, pour un prêtre, quelle excellente préparation à la mort ! Le dimanche 12 Novembre, M. Pouliquen avait encore dit la sainte messe ; le mercredi suivant, au matin, se sentant plus faible, il demanda lui-même les derniers sacrements ; dans l'après-midi, il rendit doucement son âme à Dieu.

» Les obsèques ont été célébrées à La Roche-Maurice, le vendredi 17 Novembre. Plus de 40 prêtres y assistaient et un très grand nombre de fidèles ; dans l'assistance, on remarquait beaucoup de paroissiens de Pleyber-Christ et, à leur tête, tous les notables de la paroisse, le Maire avec ses adjoints, les Conseillers de fabrique, M. le marquis de Lescoët, etc. C'est un témoignage de l'estime, des sympathies et de l'influence que le regretté M. Pouliquen avait acquises dans la paroisse de Pleyber-Christ, où il lutta et fit le bien pendant 16 ans....

» A l'heure où paraîtront ces lignes, un grand service aura été chanté à Pleyber-Christ pour M. Pouliquen. Un autre service solennel sera célébré pour le repos de son âme, à la Roche-Maurice, le samedi 25 Novembre, à 10 heures. »

R. I. P.

PONT-L'ABBÉ. — **Avis de service anniversaire.** — On nous prie d'annoncer que le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. le chanoine Toulemont sera célébré à Pont-l'Abbé, mardi prochain 28 Novembre courant.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Affret, ancien professeur à l'école Saint-Yves, vicaire à Guilers-Brest, en remplacement de M. Houël ;

M. Bernard, vicaire à Plovan, vicaire à Spézet, en remplacement de M. Bideau, démissionnaire ;

M. Gloaguen, ancien vicaire de Landeleau, vicaire à Plovan.

HENVIC. — **La Mission.** — On nous écrit :

« La mission de Henvic (5-18 Novembre), recommandée par la *Semaine religieuse* aux prières des fidèles du diocèse et préparée avec tant de soin par les prêtres de la paroisse, vient de se terminer à la plus grande gloire de Dieu et à la satisfaction des missionnaires. Présidée, la première semaine, par M. le chanoine Quéinnec, curé-doyen de Taulé, et la seconde semaine par M. le chanoine Le Bail, curé-doyen de Plouzévédé, elle aura procuré, nous en avons la douce conviction, le plus grand bien aux paroissiens qui, tous sans exception, se sont fait un bonheur de participer aux grandes grâces que le bon Dieu s'est plu à verser sur eux pendant ces jours de bénédiction et de salut.

» Gloire soit à Dieu, louange et reconnaissance à la bonne Vierge Marie et à notre saint Patron, et merci aux ouvriers apostoliques qui nous ont prodigué, avec un zèle si dévoué, leurs talents et leur peine. Les fidèles d'Henvic auront la mémoire du cœur et, après avoir remercié Dieu, ils n'oublieront point ceux qui ont été à leur égard les instruments de sa grâce : dociles aux enseignements qu'ils ont reçus, ils s'efforceront de marcher désormais sur le chemin du Ciel avec un nouveau courage qui ne se démentira jamais, quoi qu'il arrive, soutenus qu'ils seront, malgré leur faiblesse, par le souvenir des jours bénis qu'ils viennent de passer, avec tant de bonheur, aux pieds des autels et par la puissance du Dieu de miséricorde qui se plaît toujours à venir en aide à ceux qui, défiants d'eux-mêmes, ne cessent de mettre en lui leur confiance.

» UN TÉMOIN. »

LE CONQUET. — **Association de la Jeunesse Catholique.** — Dimanche dernier, plusieurs jeunes catholiques de Brest se sont rendus au Conquet. Ils avaient le désir de faire connaître leur Association aux jeunes gens de cette paroisse et l'espoir de les enrôler sous la bannière de la Jeunesse Catholique.

Arrivés au Conquet à 2 h. 1/2, les délégués brestois reçoivent de M. Le Bihan, recteur de la paroisse, l'accueil le plus encourageant. Après avoir assisté aux vêpres et demandé à Dieu de bénir leur entreprise, ils se rendent au patronage où se trouvent déjà réunis les jeunes gens du Conquet.

Là, M. Le Bihan expose en quelques mots le but de notre visite et donne la parole à M. l'abbé Joncour, aumônier du groupe Saint-Louis. Celui-ci fait ressortir la nécessité pour les catholiques de notre temps de s'unir étroitement, pour lutter efficacement contre les erreurs de toute sorte que les ennemis de Dieu veulent répandre dans le peuple. Il cite comme exemple la conduite des catholiques d'Allemagne qui ont su, par leur union et leur esprit de discipline, faire disparaître des lois persécutrices et obtenir la liberté d'un empereur protestant.

Aug. Le Goascoz, président du groupe Saint-Louis, expose ensuite les grandes lignes de l'A. C. J. F., son but, ses moyens.... Paul Jacq, du groupe Saint-Martin, donne un aperçu du programme

Archives diocésaines de Quimper et Léon

de l'Association : *piété, étude, action,* et appuie sur la nécessité pour les jeunes gens de se soumettre entièrement à l'autorité ecclésiastique, parce que c'est pour eux la seule garantie contre les dangers qui menacent leur foi. Enfin M. Gourvest, de Recouvrance, fait apprécier la J. C. en montrant l'action si féconde des groupes de Brest dans la fondation ou la direction des diverses œuvres sociales : sociétés de secours mutuels et syndicats indépendants.

Les applaudissements qui coupent, à diverses reprises, ces simples causeries prouvent aux jeunes Brestois qu'ils ont été compris. Aussi, quand M. le Recteur demande à ses jeunes paroissiens s'ils veulent prendre place dans les rangs de la J. C., c'est par des acclamations enthousiastes qu'ils répondent et qu'ils saluent M. l'abbé Le Guen, vicaire du Conquet, que M. Le Bihan charge de la direction du nouveau groupe.

Après avoir de grand cœur serré la main de leurs nouveaux camarades et remercié M. le Recteur de son accueil si cordial, les neuf jeunes Brestois s'en retournent, contents de leur voyage et heureux à l'idée d'avoir jeté, là-bas au bout de la presqu'île, les bases d'un nouveau groupement où Dieu sera plus aimé, la religion mieux comprise et plus généreusement défendue.

F. S.

‡ ‡

Monseigneur l'Evêque de Quimper ayant écrit à M. Jean Lerolle pour le féliciter de sa nomination de chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, a reçu du président de l'Association catholique de la Jeunesse Française la réponse suivante :

Paris, le 11 Novembre 1905.

MONSEIGNEUR,

J'ai été très profondément touché que vous ayez voulu ajouter l'honneur de vos félicitations à l'honneur si grand déjà que le Saint-Père avait daigné m'accorder. C'est une joie pour mes amis et pour moi de nous sentir ainsi bénis et approuvés par le Pape et par nos évêques.

Tous, nous en sommes profondément reconnaissants, et puisons dans ces encouragements une force nouvelle.

Pour moi, Monseigneur, je tiens à vous remercier personnellement des termes trop élogieux de votre lettre, et à vous assurer, plus que jamais, en ces heures difficiles, de mon dévoûment respectueux et obéissant.

Jean LEROLLE.

LANDUDEC. — **Révocation du Maire.** — M. Marzin, maire de Landudec, suspendu de ses fonctions par arrêté de M. le Préfet du Finistère en date du 31 Octobre 1905, a été révoqué par M. le Ministre de l'Intérieur. Motif allégué : « a gravement manqué à ses devoirs en faisant placer dans la salle des délibérations du Conseil municipal une statue du Sacré-Cœur ».

Nous ne connaissons pas de texte de loi interdisant les emblèmes religieux dans une salle de mairie.... En tous cas, M. Marzin n'a pas lieu de rougir de sa révocation, qui est plutôt pour lui un honneur et un titre à la sympathique estime des catholiques, de tous les vrais Bretons et, en particulier, des braves chrétiens de la commune de Landudec : la mesure qui le frappe ne fera qu'augmenter la confiance de ceux-ci en leur digne représentant.

SAINT-POL-DE-LÉON. — **Succès scolaires.** — Le collège de Saint-Pol-de-Léon a fait recevoir, cette année, aux examens du baccalauréat : 9 élèves de philosophie (3 avec mention) et 11 élèves de première, dont 6 appartenant à la section latin-grec et 5 à la section latin-sciences.

MOUVEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

DANS LE FINISTÈRE

pendant les exercices 1903-04 et 1904-05.

		1903-04.	1904-05.	Augmentation.	Diminution.
Ecoles	publiques..	728	729	1	»
	privées.....	245	250	5	»
	Total.....	973	979	6	»
Maîtres	publics.....	1.624	1.685	61	»
	privés.....	882	907	25	»
	Total.....	2.506	2.592	86	»
Élèves	publics.....	101.397	101.035	»	362
	privés.....	36.742	37.411	669	»
	Total.....	138.139	138.446	307	»

NOTA. — La population scolaire est *en baisse* dans les écoles publiques. Elle est *en hausse* dans les écoles privées.

A l'époque des fermetures d'écoles congréganistes (1902), il y avait 139.938 enfants fréquentant l'école primaire dans le département. Ce chiffre aurait dû progresser de quelques centaines, comme celui de la population, pendant les trois derniers exercices : il a diminué de 1.492 unités. Les écoles publiques elles-mêmes ont perdu 64 élèves. Résultat des expulsions : *Obscurantisme.*

Massacre et pillage. — La loi de Séparation sera-t-elle libérale et inoffensive? Bien impudent le franc-maçon qui ose l'affirmer, et trop naïf le catholique qui le croit. Pour en décider

Archives diocésaines de Quimper et Léon

sans réplique, il n'y a qu'à produire le compte provisoire de cette loi. Bornons-nous à deux articles : 1° ce qu'elle détruit ; 2° ce qu'elle confisque.

1° *Ce qu'elle détruit.* — Elle supprime les établissements ecclésiastiques, tous jusqu'au dernier et d'un seul coup. Ce sera un massacre général et instantané, qui englobera les 65 communautés israélites, les 586 conseils presbytéraux, nos 34,903 fabriques, autant de menses curiales et succursales et plus de 400 titres divers, évêchés, chapitres, séminaires grands et petits, maisons et caisses de retraites ; au total, 70,000 victimes. A entendre bientôt le fracas de tant d'écroulements, on pensera assister à la fin d'un monde.

Qu'étaient donc ces établissements, pour avoir attiré sur leurs têtes la foudre d'une implacable extermination ? C'étaient de bons citoyens, possédant un état-civil des plus honorables, sans parler de leurs états de services qui sont au-dessus de tout éloge. Ce sont les mêmes que, au cours du dernier siècle, l'État avait autorisés à naître, à vivre et à prospérer ; les mêmes que l'État ne cessa de diriger de ses conseils et qu'il soutint parfois de ses largesses ; les mêmes dont l'État voulut être le tuteur officiel, ne pouvant leur donner une meilleure garantie de longévité.

Et voilà que le jour approche, le jour de la promulgation de la loi, où l'Etat maçonnique s'érigera en bourreau de ses propres créatures ; voilà que, du couperet de la Séparation, il égorgera l'un sur l'autre ses 70,000 pupilles. Tuteur débonnaire, sans doute ? Qu'eût-il donc fait, s'il était vraiment féroce ?

2° *Ce que confisque la loi de Séparation.* — Ne nous lassons pas de le redire, elle confisque, par des procédés différents et à des échéances fixes ou éventuelles, toute la fortune des cultes reconnus en France, et notamment tout le patrimoine de l'Eglise catholique, lentement reconstitué pendant un siècle de Concordat. Ce sera le pillage après le massacre. Essayons d'en évaluer l'importance, en nous aidant des statistiques officielles.

Au pillage, avant tout, la pension nationale du clergé catholique, fruit de son labeur et de son épargne, et trop modeste récompense de ses services, soit 35 millions, représentant un capital de plus d'un milliard.

Au pillage, les biens et rentes de l'Eglise, volés jadis, puis *restitués* à la suite du Concordat, environ 30 millions.

Au pillage, les biens et rentes légués depuis un siècle à nos établissements ecclésiastiques. Ils seront désormais à la discrétion du Conseil d'Etat, qui leur désignera, en fin de cause, d'autres propriétaires indéfiniment exposés à la confiscation ; ci, 300 millions.

Au pillage, les fondations pieuses. Francs-maçons et intrus s'en disputeront les bénéfices ; mais qui songera à en faire acquitter les charges, et à quel culte fera-t-on appel pour exécuter les dernières volontés de nos bienfaiteurs catholiques ? Ces biens peuvent être évalués à 100 millions.

Au pillage, les recettes traditionnelles des fabriques (tarifs, quêtes, oblations, legs). Le culte n'étant plus assuré, toutes ces ressources seront compromises : 50 millions par an.

Au pillage, les édifices et le mobilier du culte, sur lesquels nous avons droit perpétuel de propriété, ou d'usufruit ou d'usage. Déjà la désaffectation guette nos églises, puis l'encan, puis la profanation ; mais auparavant, nos vases sacrés, nos cloches, nos œuvres d'art, tout ce qui, dans nos édifices religieux, a une valeur vénale, tout sera vendu et dévoré, selon la tradition révolutionnaire.

On le voit, c'est le pillage de plusieurs milliards, opéré au nom de l'Etat maçonnique, contre toute une catégorie de propriétaires. Il ne se peut rien de plus inoffensif !

Et pourtant, d'autres Séparations s'avancent, emboîtant le pas à celle des curés. Seront bientôt séparés du budget les créanciers de l'État, les pensionnaires de l'État.

Les Sociétés capitalistes auront aussi leur journée d'expulsion, comme nos bons Frères et nos bonnes Sœurs ; l'usine ira à l'ouvrier, avec les dividendes, s'il en reste.

L'ouvrier lui-même, ce prétendant farouche, n'aura pas le temps de s'asseoir sur le trône qu'il convoite ; car d'autres prolétaires, encore plus barbares, le renverseront en un jour d'émeute, au cri de : vive l'anarchie !

Alors, s'il ne veut pas rouler, de catastrophe en catastrophe, jusqu'au fond de l'abime, le monde aux abois s'arrachera à la mortelle domination de la franc-maçonnerie et rentrera, humilié et repentant, confiant aussi et docile désormais, dans le giron de l'Eglise romaine.

X...

Massacre de missionnaires au Thibet. — Au mois de Mai dernier, les *Missions catholiques* publiaient de tristes nouvelles du Thibet. Les lamas soulevant le pays contre les étrangers avaient, disait-on, égorgé une partie des troupes chinoises et massacré tous les missionnaires parmi lesquels se trouvait un Breton, le R. P. Bourdonnec, du diocèse de Saint-Brieuc. Cette nouvelle était fausse, du moins en partie : deux missionnaires seulement, les PP. Mussot et Soulié, avaient succombé ; les quelques centaines de chrétiens disséminés dans ces parages avaient été tués ou réduits en esclavage, trois établissements de la mission détruits. On avait lieu d'espérer que le désastre s'arrêterait là ; car, à l'Est, le vice-roi du Sétchouan envoyait aussitôt de nombreux soldats pour réprimer la rébellion et, au Sud, celui du Yun-Nan faisait de même. Hélas ! à la fin de Juillet, deux autres missionnaires, dont cette fois le P. Bourdonnec, ont été massacrés. Voici le récit que publient, d'après les lettres des missionnaires survivants, les *Missions catholiques* du 3 Novembre dernier :

« Le 18 Juillet, les soldats du Yun-Nan, au nombre de 800, se laissèrent enfermer et assiéger dans la ville de Atentse par les

Archives diocésaines de Quimper et Léon

lamas. Ceux-ci, étant maîtres de la situation, se portèrent aussitôt sur Tse-kou, où ils savaient que se trouvaient les PP. Dubernard et Bourdonnec. De Atentse à Tse-kou, il y a deux jours de marche ; les missionnaires, avertis de l'approche des persécuteurs, quittèrent leur résidence le 20 au matin.

» Le P. Bourdonnec, accompagné de quelques chrétiens, se dirigea vers le Sud. Mais déjà le pays était soulevé ; il dut se cacher sans cesse et fuir par des sentiers à peine praticables. Le 22, il est pris par une bande lancée à sa poursuite. On le dépouille, on le maltraite de toute manière, on le lie à un arbre pour servir de cible à ces forcenés. Le martyr, les yeux au ciel, recommande son âme à Dieu et prie pour ses bourreaux. Un coup de sabre lui tranche la tête.

» Trois chrétiens sont pris avec lui ; deux sont tués, le troisième réussit à s'évader, et c'est lui, qui, parvenu à Talyfou, a raconté le supplice du missionnaire.

» Le P. Dubernard, vieux et affaibli, ne put fuir longtemps ; il se cacha dans les forêts. Il fut découvert le 26 Juillet. Ses bourreaux le somment d'invoquer Bouddha :

— » Voilà quarante ans que je prêche la religion du Seigneur du ciel, et je serai heureux de mourir pour Lui ! » répond le vieil apôtre.

» Il est aussitôt massacré.

» Au commencement de l'année, neuf missionnaires travaillaient dans cette mission. Quatre sont morts (massacrés) ; un est malade à Hong-Kong ; les quatre autres, après la dévastation de leurs chrétientés, ont dû se réfugier au Yun-Nan, n'ayant sauvé que leur vie, car ils n'ont même pas pu emporter ce qui est nécessaire pour célébrer la sainte messe ; et là, ils attendent le moment favorables pour rentrer dans leurs stations en ruines... »

Le R. P. Pierre-Marie Bourdonnec, né à Ploumilliau (diocèse de Saint-Brieuc), était âgé de 46 ans. Il avait été ordonné prêtre en 1882 et était parti aussitôt pour le Thibet, où il vient de cueillir la palme du martyre.

Les Bretons de Paris. — Le bulletin de la Société « La Bretagne » publié par M. l'abbé Camenen, sous le titre de *Bretoned Paris,* donne dans son dernier numéro une intéressante chronique mensuelle où il annonce la création d'un *Office du travail* pour les employés et les ouvriers, les conférences de l'*association Sainte-Anne* pour les Bretonnes en service. Le secrétariat de *la Bretagne* est ouvert le lundi, de 9 heures à 4 h. 1/2 ; le mercredi, de 2 heures à 5, ainsi que le vendredi (41, rue du Cherche-Midi).

Il fait appel aux réunions régulières sur les différents points de Paris, au cours de breton et aux travaux de l'ouvroir à la maison Saint-Yves. Il réclame aussi le renouvellement du vestiaire en faveur des pauvres. Après quelques traits édifiants et observations pratiques, il termine par une liste nécrologique, bien faite pour détourner de Paris les Bretons. Presque tous succombent à la tuberculose, par suite de misère.

Ligue patriotique des Françaises. — *Comité de Quimper.* — Dimanche 26 Novembre, à 1 heure 1/4, salle Jeanne-d'Arc, conférence française pour les femmes, par M. Louis Chappedelaine. Allocution de Mgr l'Evêque et bénédiction de l'étendard de la Ligue.

Les personnes qui n'auraient pas eu d'invitations et qui en désireraient pourront en demander quai de l'Odet, n° 46.

Le culte des Saints *(suite)*.

Nous pouvons dire que la Bretagne bretonnante, tout en subissant forcément une influence universelle, a cependant mieux conservé que tout autre pays le culte des Saints. La principale cause en est dans l'usage de lire, chaque soir, en famille la Vie du Saint dont on célèbre la fête le lendemain. Sans doute, ces lectures sont courtes et ne peuvent faire connaître les élus du Bon Dieu d'une manière bien complète ; telles qu'elles sont, elles n'en ont pas moins fait chez nous un bien considérable.

Le genre de cantique appelé *Gwerz* a eu pour heureux effet de conserver bien vivace dans telle ou telle paroisse le culte du saint patron, en maintenant le souvenir des principaux actes de sa vie. J'étais bien jeune quand, le jour du pardon de Lanmeur, j'entendis pour la première fois l'un de ces chants ; c'était la touchante histoire du jeune prince martyr saint Mélar, chantée par une foule assez considérable. On m'a dit que plusieurs de ces chants ne se font plus entendre désormais ; il appartiendrait au clergé non seulement d'en maintenir l'usage là où il existe encore, mais de le rétablir là où il a disparu et même de l'établir là où il est inconnu. J'irai plus loin ; j'exprime le désir de voir, dans les villes, adopter le même genre en se servant de la langue française ; prié de composer un cantique sur saint Corentin, j'ai regardé comme indispensable d'en faire un simple exposé historique et je crois avoir eu raison en cela, mais j'ai eu le tort de l'adapter à un air qui comporte un refrain, lequel étant répété à chaque couplet allonge le chant total avec une regrettable exagération.

Et maintenant, après avoir signalé la décadence du culte des Saints, il est pour moi temps de dire comment il a repris, au XIX^e^ siècle, la place qu'il n'aurait jamais dû perdre.

Comme en dépit des abus qui peuvent se produire à différentes époques, l'Eglise reste toujours l'interprète de la vérité, on a vu paraître, au XVII^e^ et même au XVIII^e^ siècle, quelques bons livres sur les Saints, mais combien rares, et à vrai dire on n'y trouverait pas une œuvre de premier ordre ; le récit y est coupé dix fois à chaque page par des considérations morales plus ennuyeuses qu'édifiantes ; même la *Vie de saint Vincent de Paul,* par Louis Abelly, évêque de Rodez, ne constitue pas une exception. Dans ces sortes de livres les Saints ne vivent pas.

Voyez, au contraire, les œuvres qui ont paru depuis soixante ans : *Sainte Elisabeth de Hongrie,* par le comte de Montalembert ; *Saint*

Archives diocésaines de uimper et Léon

François de Sales, par M. Hamon, curé de Saint-Sulpice ; *M. Olier*, par M. Faillon ; *Sainte Monique, Sainte Jeanne-Françoise de Chantal, La bienheureuse Marguerite-Marie* et *Les Origines de la dévotion au Sacré-Cœur*, par Mgr Bougaud ; *Sainte Cécile*, par dom Guéranger ; *Saint François d'Assise, Sainte Marguerite de Cortonne*, par le R. P. Léopold de Chérancé ; *Sainte Thérèse*, par une pieuse carmélite qui a eu la cruauté de laisser anonyme le chef-d'œuvre de l'hagiographie à notre époque. Je n'énumère pas les beaux livres de Mgr Baunard, parce que les pieux personnages dont ils racontent la vie ne sont pas honorés comme saints. Mais, outre ces monographies, il y a deux ouvrages très considérables qui, à notre point de vue, ont plus que tout le reste renouvelé la piété et continuent de lui fournir un substantiel aliment : *Les Moines d'Occident*, par Montalembert ; *L'Année liturgique*, par dom Guéranger, ouvrage achevé par les bénédictins de Solesmes. Tous deux ont révélé à d'innombrables âmes l'esprit d'un grand nombre de Saints ; dans l'œuvre de Montalembert, les actes de plusieurs de nos Saints bretons sont racontés de la manière la plus gracieuse et ont par conséquent pour nous un attrait particulier ; l'*Année liturgique* fournit aux âmes pieuses non seulement des récits édifiants empruntés à la liturgie, mais les plus belles, les plus touchantes et les plus respectables formules pour exprimer nos hommages et nos supplications.

L'*Année liturgique* ! Quel événement pour la piété contemporaine, que l'apparition du premier volume de ce grand ouvrage ! Déjà les *Institutions liturgiques* avaient excité chez quantité de prêtres, de religieux et de religieuses, et aussi chez beaucoup de fidèles, le respect et le goût de la prière de l'Église ; mais ces trois gros volumes renfermaient surtout de l'érudition ; l'*Année liturgique* n'est pas un ouvrage moins savant, mais il est surtout rempli d'onction ; c'est là que les laïques peuvent voir avec quels accents d'ineffable douceur la sainte Église de Jésus-Christ s'adresse à son Chef, à Marie, aux anges et aux Saints. Si je parle pour les laïques, c'est parce que les prêtres et les religieux connaissent déjà ces innombrables chefs-d'œuvre par la célébration de la messe et la récitation de l'office canonial, mais pour eux aussi il y a de vraies révélations dans le livre de l'Abbé de Solesmes : citations de la liturgie orientale et de la liturgie monastique, des séquences si nombreuses et si charmantes composées et employées au moyen-âge, traduction et commentaires remarquables des passages marquants de nos offices, etc.

Nous n'avons pas besoin de recommander à ceux qui connaissent l'*Année liturgique* d'en faire un fréquent usage ; cela ira de soi ; mais aux personnes pieuses qui ne la connaitraient pas nous dirons : achetez cet ouvrage, lisez-le chez vous, portez-le à l'église, il sera bientôt votre livre de prédilection après le saint Evangile. Il est d'ailleurs d'un usage facile désormais ; les 14 volumes ont été, dans ces dernières années, réédités en un format élégant et commode.

(A suivre.)

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Saint-Père, dont la santé est excellente et dont l'activité suffit à tout, donne très régulièrement ses audiences aux cardinaux préfets ou secrétaires des Congrégations et reçoit chaque jour des évêques et dignitaires ecclésiastiques de tous les pays du monde. Mgr de Carsalade du Pont, évêque de Perpignan, a été reçu samedi.

Le R. P. Le Floch, recteur du Séminaire français, et son prédécesseur dans cette charge, le R. P. Eschbach, de la Congrégation du Saint-Esprit, ont eu une audience collective.

Le cardinal secrétaire d'Etat a envoyé aux archevêques de Rio-de-Janeiro, d'Erlau (Hongrie) et de Séville les « billets » leur annonçant leur prochaine élévation au cardinalat.

On annonce que le czar a demandé au Pape la création d'une nonciature en Russie. Cette initiative a été prise par le gouvernement russe pour ménager les sentiments catholiques des Polonais, et aussi pour les intérêts nombreux et complexes que le nombre croissant des catholiques en Russie détermine tous les jours.

La demande a été favorablement accueillie à Rome.

FRANCE. — **Vers la Séparation.** — Dans sa séance de samedi 18 Novembre, le Sénat a terminé la discussion générale ; puis, malgré les observations très sensées et topiques de M. de Chamaillard, il a voté — par 174 voix contre 108 — l'urgence en faveur de la loi de Séparation, c'est-à-dire qu'elle ne sera pas soumise à une seconde délibération.

La déclaration d'urgence était très significative et laissait entendre, au chiffre de voix obtenues sur cette question par les séparatistes, que le Sénat, dans la discussion des articles, se conformerait entièrement à ce que proposerait sa commission : or celle-ci, sur les soixante amendements présentés, n'en avait retenu que deux et elle les a rejetés ensuite, à la première demande du ministre..... Aussi l'on n'a pas été surpris de voir voter après une courte discussion, dans la séance de lundi, l'article 1er et l'article 2 qui supprime le budget des cultes, reniant ainsi une dette d'Etat reconnue par la Constituante dans le décret du 30 Avril 1790. Un amendement de M. Denis demandant que la suppression soit effective seulement à partir du 1er Janvier 1907 a été repoussé par 174 voix contre 104... Les autres articles seront sans doute votés aussi rapidement, sauf ceux relatifs aux associations cultuelles et à la dévolution des biens, sur lesquels s'engagera la véritable bataille : mais l'issue n'en paraît pas douteuse.

***

La *Croix* déclare « tenir de bonne source que d'ores et déjà on a fait choix des fonctionnaires qui, d'après l'article 3 de la loi de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

séparation, se présenteront dans toutes les paroisses aussitôt après la promulgation de la loi, pour faire l'inventaire de tous les biens.

» L'éventualité de leur arrivée en chaque paroisse doit être envisagée sans retard..... On est averti. »

LILLE. — **Congrès catholique.** — Le 32e Congrès annuel des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais s'est tenu, la semaine dernière à Lille, sous la présidence de Mgr l'Archevêque de Cambrai, assisté de NN. SS. les évêques d'Arras et de Namur (Belgique). Avant de commencer leurs travaux, les congressistes ont signé une adresse au Souverain Pontife, dans laquelle ils lui exposent ainsi leur programme :

« Travailler d'abord à ranimer la foi qui sera l'âme de nos prochains combats ; et pour cela, créer, suivant vos instructions récentes, des sociétés de doctrine chrétienne ; propager les œuvres de presse et de publicité ; ramener les hommes à l'église par l'organisation de l'assistance à la messe dominicale ; multiplier les œuvres extra-scolaires catholiques, cercles d'études, conférences, extension de l'enseignement chrétien à tous les degrés et sous toutes les formes. Puis grouper ces forces, par l'association : celle des ouvriers des villes ; celle des agriculteurs des campagnes ; des étudiants et élèves de nos écoles chrétiennes aujourd'hui dispersées ; celle de la jeunesse catholique, puissance de l'avenir. Et enfin, au sein de ces groupements, armés, disciplinés, susciter une action générale, universelle, qui puisse faire face à la conjuration des ennemis de Dieu, de l'Eglise et de la France. »

Ils ajoutent : « Aussi, Très Saint Père, dès que sera venue l'heure, aujourd'hui attendue, où Votre auguste parole jugera sage et opportun de se faire entendre, elle nous trouvera unis, prêts à lui obéir, rangés en lignes serrées, sous la main et à l'exemple de nos premiers Pasteurs.

» Nous souvenant de nos pères qui, deux fois dans le passé, ont repoussé les assauts du protestantisme, puis de l'impiété révolutionnaire et conservé l'intégrité de leur foi à tout prix, nous sommes résolus à n'épargner, pour la préserver ou la défendre, ni nos forces, ni notre peine, ni nos ressources, moyennant la grâce de Dieu, et sous la céleste protection des saints fondateurs et patrons de nos Eglises... »

De nombreux rapports ont été lus et discutés, toujours suivis de résolutions pratiques en vue d'obtenir le résultat désiré.

Parlant du rôle social du prêtre, Mgr l'Evêque d'Arras a rappelé les obligations spéciales qui incombent à celui-ci en vertu de son caractère sacré. « A cette heure, dit-il, la préoccupation sociale plane visiblement sur le clergé de France. Il sent que venir en aide aux humbles, aux travailleurs, est essentiellement l'esprit de l'Evangile. Mais, d'autre part, il veut se garder des chimères, des

utopies, des erreurs qu'une ambiance socialiste multiplie dans le pays, comme une moisson de mauvaises herbes dans un champ mal entretenu. Il tient de plus en plus à ne jamais perdre de vue que la mission sacerdotale est, avant tout, surnaturelle et que le prêtre doit prendre garde de laisser, dans le souci d'œuvres bonnes mais matérielles, quelque chose de cet esprit surhumain qu'il doit posséder et développer autour de lui... »

TOURS. — **Les fêtes de saint Martin.** — Pendant la neuvaine préparatoire à la fête de saint Martin, la population, fidèle à ses traditions, est venue prier au tombeau du grand thaumaturge des Gaules. Le dimanche 12, jour de la solennité, les prières ont été ferventes dans la crypte que la piété des fidèles avait somptueusement décorée de fleurs.

Mgr l'Archevêque de Tours était entouré de NN. SS. les Evêques d'Angers, de Blois et du Mans, et de Mgr Sellier, doyen du chapitre, prélat de la maison de Sa Sainteté.

A 1 h. 1/2, NN. SS. les Evêques ont fait leur pèlerinage à la basilique où un grand nombre d'hommes ont défilé devant le saint tombeau.

A 2 h. 1/2, une foule immense se pressait dans la cour de l'archevêché. Après une chaleureuse allocution de Mgr l'Archevêque de Tours, les prélats ont donné la bénédiction solennelle.

A l'issue des vêpres, M. le chanoine Vitasse a prononcé le panégyrique traditionnel. Il a célébré dans saint Martin le soldat, le moine et l'évêque : c'est le thème ordinaire ; mais il l'a développé d'une façon si conforme aux douloureuses épreuves que traverse l'Eglise de France, qu'il a donné à son sujet un caractère saisissant d'actualité.

Paroles à méditer. — Il n'y a qu'une erreur dans le monde, la souveraineté de l'homme ; et qu'un crime, la révolte, contre Dieu. Tous les désordres du cœur et de la raison sortent de là comme un effet de sa cause. Or la religion catholique seule établit pleinement la souveraineté de Dieu et la dépendance de l'homme. Voilà le vrai, l'unique motif de la haine exclusive dont l'honorent certains hommes qui poussent jusqu'au fanatisme l'orgueil de l'indépendance et l'aversion de la règle. Tant qu'ils ne forment que le petit nombre, contenu par les lois de la société, par les mœurs, par les usages, l'opinion publique, on ne juge qu'imparfaitement les suites de leur erreur. Mais si leurs sentiments deviennent ceux d'une nation entière ou de la plus grande partie d'une nation, toutes ces conséquences se développent ; car lorsque les peuples ont secoué le joug, il n'y a plus rien qui les contienne, ils vont jusqu'où l'on peut aller et ne s'arrêtent qu'au fond de l'abîme.

LAMENNAIS *(Mélanges.)*

Archives diocésaines de uimper et Léon

Défense sacerdotale. — La *Semaine religieuse* de Coutances annonce la formation dans ce diocèse, à l'exemple de beaucoup d'autres, d'une œuvre de défense sacerdotale contre la diffamation.

En l'annonçant, la *Croix* ajoute : « Cette œuvre s'impose partout ».

BIBLIOGRAPHIE

La Vie avec Dieu. *Notes pour retraites*, par le T. R. P. Faucillon, des Frères Prêcheurs, publiées par M.-B. Schwalm. 1 vol. in-12. Prix : 3 fr. (Victor Lecoffre, éditeur.)

Onction intérieure et doctrine solide, tels sont les deux caractères des notes que renferme ce volume. Elles demandent à être lues dans le recueillement. Elles sont bonnes à méditer. Sans apprêt littéraire, sans recherche d'éloquence, mais claires et correctes, elles servaient au P. Faucillon de thème habituel pour les retraites qu'il eut à prêcher durant les 49 années de sa belle vie religieuse.

Ces notes sont publiées d'après deux cahiers écrits par le P. Faucillon lui-même. L'éditeur a cru devoir suivre ces cahiers pour ainsi dire mot à mot ; il a seulement traduit de nombreux textes scripturaires et des formules théologiques pour que le volume puisse être à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs.

L'ouvrage est divisé en sept grandes parties dont il nous suffira de donner les titres pour montrer l'importance des sujets traités :

I. *Pour entrer en retraite.* — II. *La grâce et son action.* — III. *Les vertus et leurs luttes.* — IV. *Les Sacrements.* — V. *L'État religieux.* — VI. *Pour terminer la retraite.* — VII. *Fragments divers.*

La Séparation. Lettre ouverte à MM. les Sénateurs du Loiret, par Monseigneur TOUCHET, Evêque d'Orléans. In-12, 0,25. (P. Lethielleux, éditeur.)

Cette lettre incisive, d'une netteté remarquable, attirera l'attention. C'est bien ainsi qu'il faut envisager la Séparation au point de vue pratique. Monseigneur Touchet vient une fois de plus de rendre à l'Eglise et à la France un immense service. L'illustre évêque a su démontrer en peu de mots que la loi de Séparation est une loi mal faite, illibérale, spoliatrice, taquine, mesquine, injuste et anticatholique.

S'adresser à la Librairie J. Salaun, Quimper.

L'ACTION POPULAIRE. — N° 85. — Henri de Boissieu. **Le rôle social du grand propriétaire foncier.** — Magistrature réelle, aux contours imprécis dont l'auteur indique la fonction avec une grande mesure. Elle s'exerce par l'exemple, par le travail lorsque le succès le récompense, par le conseil, et toujours par la bonté et la charité.

L'exemplaire : 0,25 centimes *franco*.

L'abonnement à la 4e série en cours de publication (Nos 73 à 96) : 5 fr. Conditions de faveur pour la propagande.

En vente dans les principales librairies.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

20e Année. Vendredi 1er Décembre 1905. N° 48.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière ; Prière enrichie de nouvelles indulgences.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Cause de Béatification du Vénérable Michel Le Nobletz ; Propagation de la Foi ; Le Cloître-Pleyben ; Nécrologie ; Morlaix ; Obscurantisme clérical ; Les fabriques survivant à la loi de séparation ; Le culte des Saints (à suivre).

III. — *Nouvelles du Monde catholique :* Rome ; France ; Paris ; Lyon ; Une plaisanterie usée.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 3 Décembre. — 1er Dimanche de l'Avent. Office du jour ; semi-double. Violet.

Vêpres du suivant, avec mémoires du 1er Dimanche de l'Avent et de Ste Barbe, Vierge, Martyre.

Lundi, 4. — S. Pierre Chrysologue, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Mardi, 5. — S. François Xavier, Confesseur *(du 3 Décembre)*. Double-majeur. Blanc.

Mercredi, 6. — S. Nicolas, Evêque. Double. Blanc.

Jeudi, 7. — Veille de l'Immaculée Conception. — S. Ambroise, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Vendredi, 8. — IMMACULÉE CONCEPTION DE LA T. SAINTE VIERGE. Double de 1re classe, avec Octave. Aux Vêpres, mémoire de la férie.

Samedi, 9. — Office de l'Octave de l'Immaculée Conception ; semi-double. Blanc.

Dimanche, 10. — 2e Dimanche de l'Avent.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Lanvéoc.	1-3 Décembre.
Saint-Derrien.	4-6 —
Concarneau.	7-12 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR DÉCEMBRE 1905

LE DENIER DE SAINT PIERRE

Le Sauveur glorifia un jour devant ses apôtres une pauvre veuve qui avait jeté un denier dans le tronc du temple de Jérusalem. Que n'aurait-il pas dit dans notre siècle pour célébrer la générosité de tant de pauvres, qui se dépouillent afin d'offrir leurs maigres économies au Père commun des fidèles, au Vicaire de Jésus-Christ !

Et pourquoi donner au Pape ? disent les incrédules ; il est plus riche que vous ! Non, il est pauvre ; depuis que la révolution l'a dépouillé de ses Etats, il n'a plus rien pour subvenir à des dépenses énormes, auxquelles il ne lui est pas permis de se soustraire. Comment pourrait-il entretenir, à l'étranger, ses nonces et ses délégués apostoliques, qui doivent avoir un train digne de l'ambassadeur d'un souverain, et, à Rome, les cardinaux et les théologiens qui composent les grands tribunaux ecclésiastiques, sans compter les universités et les collèges, où les clercs du monde entier viennent puiser la doctrine vraiment catholique ? Et nous ne parlons pas de l'entretien très coûteux du palais du Vatican et des merveilles artistiques qui l'ornent et en font le musée de la chrétienté, ni des quelques militaires qui composent la garde pontificale, ni des aumônes qu'il est moralement obligé d'accorder.

Quant au Saint-Père lui-même, il vit, ainsi que ses prédécesseurs, Pie IX et Léon XIII, avec une simplicité que beaucoup de bourgeois trouveraient bien mesquine. Il n'en est pas moins vrai qu'il a à subvenir aux besoins de plusieurs milliers de personnes, et il lui faut pour cela huit ou dix millions par an.

Où les a-t-il trouvés jusqu'à présent ? Dans la générosité des 200 millions de catholiques, qui, depuis 1860, ont, avec une inlassable constance, prélevé sur leur superflu, parfois même sur leur nécessaire, la part de leur Père. C'est à Gand, le 30 Novembre 1859, que cette belle œuvre est née, et elle s'est promptement répandue dans le monde entier. Maintenant, dans la plupart des pays, les catholiques, plus ou moins opprimés, sont surchargés d'œuvres diverses. Qu'ils n'oublient pas cependant que le *Denier de Saint-Pierre* est la première de toutes. Jamais les fidèles n'ont été plus unis à leur chef ; qu'ils le lui montrent par leur libéralité, aussi bien que par leurs paroles, car jamais non plus le Pape n'a été plus pauvre et n'a eu plus besoin d'étendre son action sur l'univers entier.

Donc, sans préjudice des quêtes ordonnées par les évêques, que les vrais chrétiens, même les plus écrasés par les impôts obligatoires et ceux de la charité, fassent circuler des listes de souscription, pour aider la noble pauvreté du vrai roi de Rome, du Pontife universel. Qu'ils fassent l'aumône à leur Père de la terre ; leur Père du ciel s'en souviendra un jour.

PRIÈRE ENRICHIE DE NOUVELLES INDULGENCES

Le Souverain Pontife Pie IX avait, le 25 Janvier 1868, concédé une indulgence de 300 jours aux fidèles qui réciteraient l'oraison jaculatoire : *Jesu mitis et humilis corde, fac cor meum sicut cor tuum*, en français : *Jésus doux et humble de cœur, rendez mon cœur semblable au vôtre.*

Toutefois cette indulgence ne pouvait être gagnée qu'une fois par jour, mais N. S. P. le Pape Pie X, par un Rescrit de sa propre main, du 13 Septembre dernier, présenté à la S. Congrégation des Indulgences le 15, a daigné lever cette limite et accorder la même indulgence pour toutes les fois que la prière sera récitée : *toties quoties*.

On verra dans cette nouvelle faveur le désir du Saint-Père de faire honorer et imiter de plus en plus le Sacré Cœur de Jésus.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France : la défense du droit et de la liberté religieuse au Parlement et devant le pays ;**
L'union des catholiques.

II. — **La neuvaine préparatoire à la fête de l'Immaculée Conception.**

III. — **L'Œuvre de la Propagation de la Foi.**

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Neuvaine préparatoire à la fête de l'Immaculée Conception, du 29 Novembre au 7 Décembre. Tous les soirs, à 7 h. 3/4, réunion : chapelet ; exposition, litanies de la T. Sainte Vierge, chant du *Parce*, prière de Pie X en l'honneur de l'Immaculée Conception ; Bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Le vendredi 8 Décembre, jour de la fête, messes et offices aux heures ordinaires. Le soir, à 7 h. 3/4, sermon ; procession et salut solennel.

— La retraite de la *Congrégation des Demoiselles* commencera lundi prochain, 4 Décembre, à 5 h. 3/4 du soir. Elle se fera à la *chapelle des Catéchismes* et sera prêchée par M. l'abbé Bourdoulous. Le matin, à 6 heures, messe ; instruction, suivie d'une autre messe ; à 9 heures, conférence. Le soir, conférence à 2 heures, et sermon à 5 h. 3/4.

La clôture aura lieu le vendredi 8 Décembre, à 7 h. 3/4 du soir, à la *Cathédrale*.

— ÉGLISE DE SAINT-MATHIEU. — Les réunions pour la neuvaine préparatoire à la fête de l'Immaculée Conception ont lieu chaque soir à 7 h. 3/4.

— CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche 3 Décembre*, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, messe, instruction et bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Cause de Béatification du Vénérable Michel Le Nobletz. — La Congrégation Rotale a reconnu, à la date du 21 Novembre, la « validité des Actes » des Procès Ordinaire et Apostolique construits à Quimper pour la Cause de Béatification du Vénérable Michel Le Nobletz.

Il nous reste désormais à obtenir de la Sacrée Congrégation des Rites et du Souverain Pontife la reconnaissance de « l'héroïcité des vertus » pratiquées par le Vénérable, et de « l'authenticité des miracles » attribués à son intercession.

Prêtres et fidèles du diocèse continueront de prier pour le prompt succès d'une Cause qui leur est si chère, à tous.

Ils auront une confiance plus grande que jamais en la puissante intercession du saint Missionnaire. Et, surtout, ils lui recommanderont leurs malades ; car l'obtention par son entremise de guérisons miraculeuses serait d'une efficacité toute particulière pour hâter l'heureux moment de sa Béatification.

H. Kerisit, *chan. hon.*,
Vice-Postulateur.

Propagation de la Foi.— On vient d'achever l'expédition des *Annales* (n° de Novembre) qui doivent être déjà rendues, pour la plupart, aux chefs-lieux des doyennés. MM. les Directeurs paroissiaux voudront bien les y réclamer et les distribuer, sans retard, à leurs chefs de dizaines : la régularité en ce point, il est bon de le redire, est la meilleure preuve du zèle que l'on apporte à l'Œuvre et le plus sûr moyen d'en assurer le succès.

Nous continuons à insérer, autant que possible, dans les *Annales* bretonnes des lettres écrites par des missionnaires de notre pays ; le fascicule de Novembre contient des lettres des RR. PP. Guillou, de Kersaint-Plabennec, Goarzin, ancien vicaire d'Ouessant, et Conan, de Morlaix. Nous sommes heureux de saisir l'occasion pour remercier les confrères qui veulent bien nous procurer ces lettres et aussi, d'une manière toute spéciale, nos collaborateurs pour la traduction, en exprimant le désir de voir leur nombre s'accroitre...

Cette année, à cause de l'occurrence du 1er Dimanche de l'Avent, la fête de saint François Xavier est remise au mardi 5 Décembre ; l'indulgence plénière peut être gagnée ce jour-là ou un autre jour de l'Octave. En l'annonçant aux fidèles, on a tout naturellement l'occasion de faire l'instruction annuelle sur la Propagation de la Foi, d'en rappeler l'importance et les besoins toujours grandissants en face d'une armée de missionnaires de plus en plus nombreuse.... On ne peut lire sans émotion le récit des travaux de ces vaillants apôtres qui donnent, sans compter, leurs sueurs et même leur sang, témoins ces prêtres récemment massacrés au Thibet dont notre précédent numéro racontait la mort... Et leurs compagnons,

réfugiés au Yun-Nan, « n'ayant sauvé que leur vie, attendent le moment favorable pour rentrer dans leur station en ruines ». Il appartient aux associés de la Propagation de la Foi de leur en faciliter les moyens....

Sans doute, les temps sont mauvais et les œuvres qui sollicitent la générosité des catholiques sont, pour ainsi dire, innombrables. Néanmoins, lit-on dans les *Annales* du mois de Novembre, « nous ne voulons pas, nous ne devons pas nous décourager devant les incertitudes de l'avenir. Nous savons que l'Œuvre de la Propagation de la Foi est de Dieu, puisqu'elle est le moyen humain de réaliser l'ordre divin *Euntes docete*, allez, enseignez toutes les nations ; nous savons que Jésus-Christ a prononcé cette parole non pas dans une Eglise pacifiée et triomphante, mais alors que, en butte à toutes les persécutions perfides ou violentes de la synagogue, elle n'était pas sûre du lendemain.

« Ayons donc confiance. Disons-nous bien que notre Œuvre constitue au milieu des détresses présentes, au sein de notre nuit noire, notre grand, presque notre seul droit d'espérer. « Oui ! » l'iniquité abonde, écrivait dernièrement un publiciste distingué, » faisons aussi l'abondance du bien. La foi se meurt, dit-on. Et, » vive la foi ! Vivent les œuvres qui la propagent ! A elles, quoi » qu'il arrive, donnons, avec notre argent et un peu de notre » temps, le meilleur de notre cœur ! »

N. B. — *a)* Les aumônes doivent être envoyées avant le 25 Janvier au Secrétariat de l'Evêché, à M. le chanoine Pédel, trésorier diocésain de l'Œuvre. — *b)* S'adresser à M. le chanoine Rospars (15, rue Mesgloaguen, ou à l'Evêché avec l'indication *n° 4)* pour tout ce qui concerne la direction de l'Œuvre dans le diocèse, pour la rédaction des *Annales* bretonnes et le nombre d'exemplaires (bretons ou français), destinés à chaque paroisse. — *c)* En cas de retard ou d'irrégularité dans l'envoi et la distribution des ballots, prière d'aviser M. de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

Le Cloitre-Pleyben. — **Église cambriolée.** — Dans la nuit de dimanche dernier à lundi, les quatre troncs de l'église paroissiale du Cloître-Pleyben ont été fracturés. Le plus important avait été visité le samedi précédent par M. le Recteur, et ne pouvait contenir qu'une somme insignifiante.

Aucun autre dégât n'a été remarqué.

Le voleur a pénétré dans la sacristie en brisant une vitre au-dessus de la porte extérieure ; de la sacristie, il est entré dans l'église sans effraction.

La gendarmerie est venue dresser procès-verbal. Une enquête est ouverte.

De nombreux vols sacrilèges sont également signalés dans les départements de la Mayenne, de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord.

Avis aux prêtres pour qu'ils redoublent de précautions contre de semblables tentatives.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Nécrologie. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. l'abbé Laurent (Jean-Marie), clerc tonsuré, décédé dans sa famille, à Pleyber-Christ, le 28 Novembre, à l'âge de 20 ans.

R. I. P.

MORLAIX. — **Une longue vie de dévouement.** — Une vénérable religieuse converse de l'ordre de Saint-Thomas de Villeneuve vient de mourir, à l'hospice de Morlaix, à l'âge de 92 ans, dont 66 de vie religieuse sur lesquels 64 ont été consacrés au service des aliénées.

Jeanne Sanquer, en religion Sœur Marie-Jeanne, née à Tréflévénez le 1er Mai 1814, avait 25 ans quand elle entra (1839) à l'asile de Morlaix nouvellement organisé. La supérieure, Mère Leroy, avec son remarquable esprit de discernement, lui confia aussitôt un emploi particulièrement difficile et pénible, souvent dangereux, la surveillance du quartier des aliénées... La Sœur Marie-Jeanne « donna à ces malheureuses son cœur de vaillante bretonne, et, pendant 64 ans, elle n'eut pas un instant de découragement ni de défaillance. Par son extrême douceur, par sa patience à toute épreuve, par ses inflexions de voix douces et caressantes, elle savait calmer les irritables et les agitées. Avec un regard, un geste, une bonne parole, elle arrêtait les injures, les propos grossiers, les menaces et les violences....

» Si grande était son autorité morale et l'affection dont elle était entourée, qu'elle passait avec sérénité au milieu des plus agitées, des plus violentes, sans recevoir ni coups ni blessures. Une seule fois, il y a une dizaine d'années, une impulsive inconsciente lui porta brusquement un violent coup de poing, et lui creva un œil. Elle n'eut pas une plainte et, quelques jours après, elle reprenait son service avec le même cœur et le même abandon d'elle-même. »

Nous avons voulu citer textuellement le témoignage rendu à l'infirmière, le jour de ses obsèques, par un juge particulièrement autorisé, M. le docteur Bodros, directeur du service des aliénées à l'hospice de Morlaix. Il appartiendrait aux compagnes de sa vie de dire ce que fut la Sœur Marie-Jeanne comme religieuse : un modèle d'humilité, d'obéissance à la règle, de ferveur au service de Dieu. La prière, c'était son occupation de tous les instants, depuis deux ans surtout que l'affaiblissement de sa vue l'avait condamnée au repos : elle priait pour l'Eglise, la France, sa Congrégation, sa chère communauté; dans les petites notes qu'elle a laissées, on trouve marquée une intention pour chaque jour de la semaine. Elle priait pour les infirmières, afin de leur obtenir la patience et la bonté dont elles ont besoin dans ce service si pénible. Elle connaissait, l'héroïque religieuse, la vraie, la seule source du dévouement dont elle a donné tant et de si beaux exemples durant sa longue carrière.

Obscurantisme clérical. — Un Oblat de Marie Immaculée, le R. P. Le Jeune, ancien élève de la Sorbonne et du Collège romain, vient de passer trois années à l'Université royale de Cambridge. Seul Français ayant pris part aux longs et difficiles examens de fin d'études, le distingué religieux a été reçu premier — le palmarès officiel de l'Université en fait foi — sur près de 4,000 candidats.

Le R. P. Le Jeune, qui appartient par sa naissance à notre diocèse — il est né à Pleyber-Christ, — parle couramment huit langues dont le breton, l'anglais, l'allemand et l'italien. Ses supérieurs le destinent à la mission de Ceylan, où il occupera une des principales chaires du beau collège que les PP. Oblats possèdent à Colombo, capitale de l'île anglaise.

Les fabriques survivant à la loi de séparation. — C'était un brigand fameux par ses meurtres et ses rapines. Depuis longtemps, il se reprochait d'avoir épargné sa voisine, qui avait quelque bien et qu'il détestait à mort. Enfin, il s'exécuta. D'un coup d'assommoir, il la terrasse ; il sépare violemment les membres du tronc de sa victime. Se ravisant alors, il lui laisse un bras à moitié détaché, arme d'un poignard sa main défaillante et lui enjoint de se suicider.

***

Cette tragédie macabre va être représentée, sur le théâtre de la Séparation, en cinq actes où se règlera le dénouement légal des FABRIQUES.

1er acte (art. 2). Les fabriques sont supprimées. C'est le coup d'assommoir.

2e acte (art. 44). Les conseils de fabrique sont dissous par le fait de l'abrogation du décret de 1809 : écartèlement et dispersion des membres.

3e acte (art. 3). Les conseils dissous des fabriques supprimées continueront provisoirement de fonctionner : sursis fatal, qu'inspire un raffinement de barbarie.

4e acte *(Ibid.)*. Ces tronçons de conseil sont invités à faire la déclaration de tous les biens d'église aux agents chargés d'en dresser un inventaire : poignard.

5e acte (art. 4). Les mêmes feront cession desdits biens aux attributaires légaux : suicide.

***

Après cette exécution, que restera-t-il des fabriques et de leur œuvre, des conseils et de leurs attributions ? Ce qui en restera peut être formulé *doctrinalement* en cinq articles, qui seraient la contre-partie de ceux de la Séparation.

Art. 1er. Les fabriques ne sont pas supprimées. Elles sont au contraire maintenues par les Evêques en tant qu'établissements ecclésiastiques au service du culte dans chaque paroisse.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Art. 2. Les conseils de fabrique ne sont pas dissous, ni le décret de 1809 abrogé par l'autorité ecclésiastique. Elle a créé ceux-là, elle a adopté celui-ci : elle maintient le tout *in statu quo*.

Art. 3. Les conseils de fabrique conserveront leur plein fonctionnement, réserve faite de leurs rapports avec la commune et avec l'Etat. Sur ces points, ils attendront, pour s'y conformer scrupuleusement, les instructions de l'Evêque, leur directeur responsable et leur chef hiérarchique.

Art. 4. Les représentants jadis légaux des anciennes fabriques ne prêteront pas leur concours positif à la confection de l'inventaire de dévolution, sans y avoir été autorisés expressément par l'Evêque. Cet inventaire est une mesure exceptionnelle qui ne rentre nullement dans le mandat prorogé des conseils de fabrique. Au surplus, chaque fabrique est en possession de son inventaire régulier, lequel fait foi et droit. Elle se réservera, au besoin, de le faire valoir et prévaloir devant les tribunaux.

En énumérant les objets soumis à l'inventaire, la loi oublie ceux que les *particuliers* ou les *confréries* ont pu *mettre à la disposition de la fabrique :* calices, ornements sacrés, chemins de croix, statues, tableaux, bannières, tapis, candélabres, harmoniums, etc. Ces biens ont été confiés ou donnés, non pas à la fabrique légale, qui est inconnue des fidèles, mais à la fabrique canonique, celle du curé et de l'Evêque. La fabrique donataire, à défaut des donateurs ou bienfaiteurs, saura empêcher qu'on ne détourne ces objets de leur destination exclusivement catholique.

Art. 5. Les fabriques ne céderont à qui que ce soit leur fond de gestion, à moins que le requérant ne rapporte un ordre du Pape contresigné par l'Evêque. La dévolution qu'on leur demande n'irait à rien moins qu'à tenter de supprimer les anciennes fabriques et d'en créer de nouvelles. Elle entraînerait inévitablement l'aliénation des biens ecclésiastiques. L'accomplir comme elle est demandée serait encourir la peine de l'excommunication. X...

Le culte des Saints *(suite)*.

En même temps que paraissaient *Les Moines d'Occident* et *l'Année liturgique*, des savants de premier ordre entreprenaient de rééditer et de compléter l'œuvre des anciens Bollandistes ; et comme de nouveaux documents de grande importance et de grand intérêt relatifs à des Saints dont l'histoire avait déjà été publiée apparaissent fréquemment, grâce à de patientes et continuelles recherches, ceux-ci sont imprimés dans une revue spéciale bien connue sous son titre d'*Analecta bollandiana*. Quelques-uns de nos Saints bretons lui ont dû d'être mis en lumière, et nous voyons figurer dans ce recueil les anciennes Vies de saint Geldouin, saint Pol-Aurélien, saint Brieuc, sainte Ursule et ses compagnes, saint Méen (avec un appendice sur saint Judicaël), etc.

Il est bien vrai que les fidèles et même la plupart des prêtres

ne lisent guère les Bollandistes, et que par conséquent cet immense ouvrage n'a pas sur leur érudition et leur dévotion une influence directe, mais les chercheurs vont y puiser et leur travail profite à la masse. A côté de l'œuvre de Bollandus, de ses collaborateurs et de leurs continuateurs, on peut citer un autre ouvrage qui ne se trouve pas seulement dans les bibliothèques des grandes villes, des évêchés, des séminaires et des communautés importantes : c'est le recueil appelé les *Petits Bollandistes*, avec ce sous-titre : « Vies des Saints d'après les Bollandistes, Surius, Ribadeneira, le P. Giry, les hagiologies et les Propres de chaque diocèse et les travaux hagiologiques les plus récents, par M. l'Abbé Paul Guérin ». — J'ignore la date de la 1re édition. La sixième est de 1867 pour le Ier volume, de 1869 pour le XVe et dernier. Ce recueil existe dans quantité de bibliothèques ecclésiastiques, et il serait à souhaiter qu'il se trouvât dans chaque presbytère. Presque toutes les Vies de Saints y sont traitées assez longuement pour offrir de l'intérêt ; les tables, très bien faites, y rendent les recherches très faciles.

A défaut d'ouvrages spéciaux sur l'hagiographie, nos deux grandes histoires ecclésiastiques, celle de l'abbé Rohrbacher et celle de l'abbé Darras, suppléeront largement ; ces deux prêtres, d'une piété très vive et très éclairée, n'ont pas eu le défaut de leurs devanciers ; ils ont compris que la vitalité de l'Eglise catholique lui est surtout communiquée par l'entremise des Saints. C'est aussi ce que M. de La Borderie a établi dans son *Histoire de Bretagne*, où il a prouvé que chez nous ce sont surtout les Saints et quelques grands hommes intimement liés avec eux qui ont fait la patrie. Pour aucun pays cette vérité n'a été mise en lumière aussi bien que pour la vieille Armorique.

La presse périodique religieuse avait un rôle à remplir dans le retour au culte des Saints ; plusieurs grands journaux y ont contribué, en particulier l'*Univers*. Voir surtout dans *les Historiettes et fantaisies* de Louis Veuillot : *Une Fête de Village* (1). A propos des béatifications, des canonisations, des translations de reliques et autres grandes fêtes organisées pour célébrer tel ou tel bienheureux, combien d'articles ou isolés ou par séries ont été publiés et ont communiqué à des milliers de lecteurs le pieux enthousiasme qu'avaient d'abord éprouvé les spectateurs de ces solennités ! Or, comme jamais toutes ces grandes fêtes n'ont été aussi multipliées et peut-être aussi belles qu'à notre époque, ces publications produisent de très heureux résultats, comme nous pouvons en juger par ce qui s'est passé depuis vingt ans dans ce diocèse de Quimper, où ont été si magnifiquement glorifiés saint Corentin, saint Pol-Aurélien, saint Joévin, saint Maudet, saint Winoc, saint Philibert, etc.

Mais si le journal et encore plus le livre ont ranimé la dévotion presque éteinte, notre époque a eu encore le mérite d'ajouter une

(1) C'est le récit de la translation à Tremblay (diocèse d'Angers) des reliques de sainte Crescence, martyre des Catacombes.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

nouvelle puissance à celle que le livre possédait par lui-même, c'est l'illustration. Je ne veux pas dire qu'avant nous on ne connaissait pas les images comme accompagnement du texte ; mais, du moins en France, on les avait peu employées. La seule vie de Saint bien illustrée que j'ai vue en dehors des éditions récentes est l'histoire de saint Félix de Cantalice, et ce beau livre est italien. Or, voyez ce qui est sorti des presses de M. Firmin Didot, de M. Mame et de quelques grands libraires, véritables artistes : *Vie de N.-S. Jésus-Christ,* par Louis Veuillot ; *la Très Sainte Vierge,* par Maynard ; *sainte Cécile et la société romaine aux deux premiers siècles,* par Dom Guéranger ; *saint Martin,* par Lecoy de la Marche ; *saint François d'Assise,* par le R. P. Léopold de Chérancé ; *saint Louis,* par M. Wallon, *Jeanne d'Arc,* par le même ; *sainte Elisabeth de Hongrie,* par le comte de Montalembert ; *saint Vincent de Paul et sa mission sociale,* par Arthur Loth ; *le bienheureux Jean-Baptiste de la Salle,* par Armand Ravelet, etc.

Tous ces beaux livres présentent des chromolithographies dignes des miniaturistes du Moyen-Age, d'admirables gravures hors texte, des quantités de gravures de moindre format, tout cela intéressant ou par la valeur artistique, ou par la provenance des dessins originaux. Avec un choix si judicieux de documents, on vit par l'imagination dans le milieu où se trouvait le héros du livre, on le suit pas à pas, on étudie aussi son existence posthume, le culte qui lui est rendu sur la terre, et jusqu'à la décadence de l'art et de la dévotion, qui sont presque toujours parallèles.

Quand la librairie produit des œuvres aussi bien étudiées tant au point de vue de l'histoire que de l'esthétique, c'est que le grand art est vivant. Aussi le voyons-nous reprendre sa place dans nos églises et y contribuer à la glorification des Saints. Les procédés seront les mêmes qu'au Moyen-Age, mais deviendront d'un usage plus universel. Par exemple, en France nous n'aurons plus seulement les vitraux, mais aussi les peintures murales et même les mosaïques. Voyez ce qui se passait sous la Restauration et sous Louis-Philippe ; le gouvernement croyait qu'il avait beaucoup favorisé les beaux arts quand il avait acheté les tableaux religieux exposés au Salon de l'année, et qu'il les avait distribués aux églises des communes bien pensantes. Ces tableaux n'étaient jamais faits sur commande, ni en prévision de tel emplacement désigné. Les sujets n'étaient guère variés : *le crucifiement* et *la descente de croix,* offrant prétexte à des études anatomiques, étaient ceux qui revenaient le plus souvent ; mais voici paraître les deux grands peintres religieux : Ingres et Hippolyte Flandrin, et le clergé livre à ces deux initiateurs les grandes surfaces des églises. A Saint-Vincent-de-Paul (Paris), apparait cette incomparable procession de saints qui forme le céleste cortège du Sauveur. Fra Angelico lui-même n'avait pas fait une place égale à ses anges et à ses saints, si beaux dans ses deux tableaux du *Couronnement de Notre-Dame,* pas plus que Raphaël dans sa *Dispute du Saint-Sacrement.*

(A suivre.)

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Causes françaises de Béatification. — La Sacrée Congrégation des Rites s'est réunie au Palais apostolique du Vatican, le mardi 21 Novembre. On a lu plus haut la note annonçant le jugement favorable rendu dans la Cause de Michel Le Nobletz.

Au cours de la même séance, la Congrégation a examiné les miracles attribués à la vénérable Jeanne d'Arc et proposés pour son procès de Béatification.

La procédure sur les miracles eux-mêmes sera engagée immédiatement après devant la Congrégation des Rites, qui rendra sa première sentence au commencement de 1906. On sait que les miracles ne sont acquis à la Cause qu'à la suite de trois jugements successifs.

Les avocats et les médecins, défenseurs des miracles, ont ferme espoir du triomphe dans cette triple épreuve.

Le Saint-Père a approuvé le décret de la Sacrée Congrégation des Rites, dit du *tuto procedi,* rendu le même jour en faveur des missionnaires dominicains français martyrisés au Tonkin et des religieuses carmélites de Compiègne, mortes en Juillet 1794, sur l'échafaud révolutionnaire à Paris.

Il a été décidé que la cérémonie de la Béatification solennelle de ces martyrs français aura lieu, en l'église patriarcale vaticane de Saint-Pierre, au mois de Mai prochain.

***

On annonce l'arrivée à Rome de Mgr Touchet, évêque d'Orléans.

France. — Vers la Séparation. — Le Sénat continue à voter rapidement — ou plutôt à enregistrer docilement, sans modification, les articles de la loi de séparation adoptée par la Chambre. Les amendements présentés par nos sénateurs catholiques ou libéraux sont rejetés successivement, malgré les louables efforts et le talent de leurs défenseurs ; plusieurs de ces amendements sont reconnus fondés en raison, nécessaires même, un membre de la majorité en a fait publiquement l'aveu, qu'importe ? Le mot d'ordre est de voter le projet *tel quel,* car la fin de l'année approche. On calcule que, d'ici le 10 ou le 15 Décembre, tout sera terminé, et le lien tant de fois séculaire qui rattachait la France à l'Eglise catholique sera rompu — chose inouïe — par la volonté d'une seule des parties contractantes. Mais l'autre partie, que l'on veut ignorer, ne saurait être réduite au silence. Le Pape parlera en temps et lieu et, quoi qu'il décide, sa parole sera écoutée et

Archives diocésaines de Quimper et Léon

suivie par tous les catholiques de France. L'union sera complète. Point de schisme à attendre ! Tous les prêtres en particulier, s'associant au fier et noble langage du clergé de Paris dans son adresse au cardinal Richard, disent d'avance : « Nous attendons les épreuves qui peuvent survenir. Nous nous souviendrons des glorieuses traditions de l'Eglise de France, et nous espérons, avec l'aide de Dieu, n'être pas inférieurs aux prêtres, nos devanciers, qui nous laissèrent, il y a cent ans, l'héritage de leurs vertus et de leur fidélité héroïque au Saint-Siège et à la foi catholique ».

PARIS. — **A l'Institut catholique.** — La séance solennelle de rentrée de l'Institut catholique de Paris a eu lieu, le 23 Novembre, au milieu d'une affluence considérable. S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, présidait cette réunion, entouré de NN. SS. les archevêques de Besançon et de Bourges ; des évêques de Nancy, Meaux, Limoges, Clermont, Orléans, Séez, Amiens, Soissons, Evreux, Troyes, Quimper, Beauvais, La Rochelle, Verdun ; des vicaires capitulaires de Reims, Versailles, Chartres, et d'un vicaire général de Blois.

La lecture des rapports sur les résultats obtenus pendant l'année 1904-1905 est le meilleur éloge de l'enseignement des maîtres et du travail sérieux des élèves : en droit, 72 % ont été reçus. Sur 12 candidats au doctorat, tous ont été admis, 4 avec la mention : très bien, 6 avec la mention : bien. 61 diplômes de licencié ont été obtenus aux lettres. 1 doctorat et 36 certificats divers ont couronné le travail des élèves des sciences. Enfin, 262 diplômes de docteur en théologie ont été attribués, cette année, par l'Institut catholique.

Mgr Péchenard, Recteur, en protestant de la fidèle soumission des professeurs de l'Institut à l'enseignement de l'Eglise, a rappelé, aux applaudissements unanimes de l'assistance, les travaux de plusieurs d'entre eux, comme MM. de Lapparent et Branly qui ont enrichi la science de tant de découvertes, et M. de Lamarzelle qui se montre au Sénat l'intrépide défenseur de l'Eglise.

Mgr Belmont, évêque de Clermont, a pris la parole au nom des évêques fondateurs. Quelle que soit, dit-il, la gravité des menaces d'un avenir très prochain, elles ne doivent pas nous faire oublier d'autres intérêts, d'un ordre supérieur encore. Le but principal de l'Eglise est la diffusion de la vérité, que Dieu veut voir régner sur le monde ; c'est donc nous inspirer de son esprit que de parler en ce jour, « non pas de cette tempête qui menace de priver bientôt de leur pain et de leurs demeures les prêtres de Jésus-Christ, mais de cet autre orage bien autrement redoutable, dont le souffle impie tendrait à éteindre le flambeau de la foi ». L'éloquent prélat a développé ces pensées, puis a conclu en ces termes : « Malgré les plus violentes attaques, l'Eglise de France ne doit point cesser d'être la lumière des nations par ses missionnaires, et pour cela, le

foyer de la science sous la garde de la foi. C'est l'ambition de notre Institut. Dieu veuille que ce soit sa gloire ! »

Mgr Richard a prononcé ensuite quelques mots paternels et a rappelé la parole du Pape : « la victoire sera aux catholiques de France groupés autour de leurs évêques », puis les assistants se sont séparés après avoir reçu la bénédiction du vénérable cardinal.

— **A propos d'une controverse.** — Sous ce titre nous lisons dans l'*Univers* du 26 Novembre :

« S. Em. le cardinal archevêque de Paris a reçu une lettre de M. l'abbé Sertillanges, que nous sommes autorisés à publier :

Eminence,

J'apprends à l'instant que NN. SS. les évêques protecteurs de l'Institut catholique ont désapprouvé l'attitude que j'ai prise à propos de la question posée par M. Le Roy : Qu'est-ce qu'un dogme ?

En parlant comme je l'ai fait, je croyais sincèrement faire œuvre utile, et exercer dans l'esprit de la sainte Eglise mon rôle d'apologiste de la religion.

Mais puisque mes chefs naturels en ont jugé autrement, je m'en remets de tout cœur à leur haute sagesse et désavoue sans restriction aucune ce qui, dans les écrits en cause, a pu leur paraître inexact ou imprudent.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage des respectueux sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être de Votre Eminence le fils très obéissant.

A.-D. SERTILLANGES,
professeur à l'Institut catholique de Paris.

La controverse dont il s'agit a pris naissance, on le sait, dans *La Quinzaine*.

LYON. — **Un glorieux centenaire.** — Un des plus célèbres sanctuaires dédiés à la T. Sainte-Vierge, en France, est incontestablement celui de Fourvière qui domine la ville de Lyon. Ses origines se perdent dans le lointain des traditions qui n'ont pas laissé de traces écrites ; mais, à partir du XIIe siècle, des historiens autorisés montrent ce lieu béni fréquenté non seulement par les fidèles de la région, mais par des pèlerins venus de toute la France....

Fermée durant la Révolution, la chapelle de Fourvière fut rendue au culte dans des circonstances bien mémorables. Depuis le 16 Avril 1805, le Pape Pie VII recevait à Lyon les marques les plus touchantes de la piété filiale de la part des Lyonnais ; sur la demande de l'Archevêque, le cardinal Fesch, il voulut bien faire lui-même l'inauguration de l'église de Fourvière. La cérémonie eut lieu le vendredi 19 Avril, à 9 heures du matin ; le Pape offrit le saint Sacrifice, puis, après une messe d'actions de grâces et le chant des Litanies, du haut d'une terrasse, donna sur la ville sa bénédiction, à laquelle répondirent, par des acclamations, plus de cent mille fidèles agenouillés...

Archives diocésaines de Quimper et Léon

La fête commémorative de ce centenaire, intentionnellement renvoyée au jour et à l'octave de l'Immaculée Conception, va être célébrée à Lyon. Le cardinal-archevêque, Mgr Coullié, y invite les fidèles dans une belle lettre pastorale en leur communiquant la lettre qu'il a reçue à cette occasion de Son Em. le cardinal Merry del Val, et dont une grande partie s'adresse à tous les catholiques de France.

Après avoir exprimé la « profonde et intime consolation éprouvée par Sa Sainteté en apprenant l'empressement apporté par l'archidiocèse de Lyon à recevoir la salutaire invitation du Souverain Pontife à la prière », le cardinal secrétaire d'État ajoute : « Si le Pape, dans les amères tristesses de l'heure présente, n'a pas cru devoir adresser à sa chère Fille aînée d'autre conseil et d'autre ordre que celui de la prière publique, c'est qu'il attendait le secours du Ciel et non des hommes ».

Pour le centenaire de la réouverture du sanctuaire, « réouverture qui fut honorée et réjouie par la présence de l'immortel Pontife Pie VII, Sa Sainteté en adresse de très vives actions de grâces au Très-Haut à qui il a plu de disposer un tel événement de façon à en tirer cet enseignement immuable, que l'horizon religieux d'un peuple s'éclaircit seulement à l'aube de la prière publique ».

A tous les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communié, visiteront pendant les jours solennels de l'Octave, la Basilique de Fourvière ou la Primatiale de Lyon, le Saint-Père accorde, avec la Bénédiction apostolique, une Indulgence plénière.

Une plaisanterie usée. — La scène se passe dans une station balnéaire des Vosges. Un ecclésiastique est mêlé à tous les égrotants qui, pour suivre le traitement, viennent prendre les verres d'eau règlementaires.

Depuis quelques jours, un petit jeune homme à monocle, à chaque réunion autour de la source, s'épuise en lazzis et plaisanteries de mauvais goût, indirectement à l'adresse de l'ecclésiastique, qu'il ne parvient pas cependant à faire sortir de son calme dédaigneux.

Ce calme exaspère sans doute le grotesque agresseur, car il fait appel à tout son courage, et sur un ton qu'il rend aussi niaisement goguenard qu'il peut, il interpelle l'ecclésiastique :

« Dites donc, M'sieu l'abbé, pourquoi que vous n'allez pas boire de l'eau de Lourdes ? »

L'abbé, placide, regarde le petit monsieur d'un œil compatissant, et avec douceur :

« Mon ami, vous savez bien que l'eau de Lourdes est réservée aux incurables, ce n'est pas mon cas ; mais, intellectuellement au moins, cela paraît être le vôtre, et si vous m'en croyez, vous tenterez cette ressource des désespérés. »

Des éclats de rire prolongés saluèrent la répartie, et le petit jeune homme s'esquiva en essayant en vain d'assujettir son monocle. Il ne recommença pas.

Si les classes dirigeantes de tout rang et de toute profession restent dans leur état d'antagonisme, pendant que les classes vouées aux travaux manuels s'unissent pour détruire ce qui existe, nous aboutirons à une catastrophe telle que l'humanité n'en a point encore vu de semblables. LE PLAY, 1868.

BIBLIOGRAPHIE

Le Cardinal Perraud. *L'Homme de Dieu*, discours prononcé à Ars le 4 Août 1905, 46e anniversaire de la mort du Bienheureux Vianney. Brochure in-18. Prix : 0 fr. 25. (P. Téqui, éditeur, Paris.)

Abbé Planeix. *Les Convenances contemporaines de l'Eucharistie.* Un vol. in-12. Prix : 0 fr. 50. (P. Téqui, éditeur.)

Le nom de M. le chanoine Planeix, supérieur de missionnaires diocésains, est connu de tout le clergé de France, et son éloquente parole hautement appréciée. Aussi le bel ouvrage que nous annonçons va-t-il faire le bonheur de tous les prédicateurs qui ont besoin de quelques discours plus spéciaux sur la sainte Eucharistie et de toutes les âmes de piété qui tiennent à lire des conférences doctrinales bien pensées et bien écrites.

M. le chanoine Planeix nous présente l'*Eucharistie* comme *Principe de Lumière, Principe de Zèle, Principe de Force, Principe de Vertu, Détachement et Charité.*

Principe de Lumière, dit la première conférence : l'Eucharistie répond ainsi aux besoins intellectuels du temps présent, où l'ignorance religieuse cause tant de mal aux familles et au pays.

Qu'on lise ces admirables pages ! Le style, la pensée, la doctrine, tout y est d'un attrait qui captive et grandit. La première de toutes les dévotions s'y éclaire, et la piété mieux comprise devient réellement salutaire.

S'adresser à la Librairie J. Salaun, Quimper.

REVUE THOMISTE, 222, faubourg Saint-Honoré, Paris (8e).

Sommaire du N° de Novembre-Décembre 1905 (13e année).

R. P. HUGUENY. L'Eveil du Sens moral. — Th. M. PÈGUES. — Une conversion due à Capréolus. — R. P. HUGON. La nécessité de la grâce pour observer la loi nouvelle.

Discussions : Mgr Mercier. — Réponse à dom Olivieri.
La vie scientifique : R. P. René HEDDE. Les origines de la Statistique. — R. P. LARIVE. La logique des sentiments, d'après M. Th. Ribot.
Nécrologie : R. P. Paul de Loë. Notice sur le R. P. Henri Denifle, O. B.
Revue analytique des Revues.
Notes bibliographiques.
Livres déposés au bureau de la Revue Thomiste.

« ROME »

Sommaire du numéro de Novembre.

TEXTE : Lettre de S. S. Pie X à S. Em. le cardinal Richard. — Mes impressions de Rome, par M. Paul FERON-VRAU. — Les Sociétés catholiques de sport au Vatican. — La désolation en Calabre : le désastre actuel, les secours. — Les pèlerins français aux pieds du Saint-Père : groupe de Paris, le pèlerinage ouvrier, les pèlerins de Jérusalem. — Chronique.

ILLUSTRATIONS.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 5 Novembre 1905 :

I. Que reste-t-il des « Provinciales » ? par Alexandre BROU. — II. La loi de séparation : les églises, par Hippolyte PRÉLOT. — III. Les grèves de l'Est : Longwy et Pont-à-Mousson, par Victor LOISELET. — IV. A propos de la publication des « Mémoires » du Janséniste Feydeau, par Henri CHÉROT. — V. Que doit être une congrégation de collège ? Lettre à un prêtre, par Pierre BRUCKER. — VI. Bulletin de psychologie, par Lucien ROURE. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Evénements de la quinzaine.

NOËL DANS LES PAYS ETRANGERS

par Monseigneur CHABOT,

Curé de Pithiviers (Loiret.)

Se trouve chez l'auteur. FRANCO : 1 fr. Cet opuscule contient des documents très intéressants pour catéchismes de Persévérance, Conférences dans les salles paroissiales ou causeries familières au foyer pendant les veillées de Décembre.

Ancienne Maison PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRERIE

BRONZES & ORFÈVRERIE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté S. G. D. G.

Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la *propriété exclusive*, doit son *succès* toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Breguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nikel.

ARTICLES POUR FUMEURS — Ecume et Ambre 1er choix.

ORFÈVRERIE DE TABLE — Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Forte remise sur tous les Catalogues.

LOTERIE pour les ENFANTS TUBERCULEUX osseux ou ganglionnaires de St-POL-sur-MER

TIRAGE Gros Lot : 250.000 fr.

15 février 1906 — 554 Lots de 50 000 à 100 francs — Prix du billet : 1 franc

Ecrire à M. COSTE-PIZOT, Dir. gén. de l'*Express*, agent de la Loter., Lille. Joindre enveloppe affr. de 0,15, p. 5 bill.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. Vendredi 8 Décembre 1905. N° 49.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Indulgences ; Condoléances ; Lettre-Circulaire de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon au Clergé de son diocèse, portant publication de l'Encyclique *Acerbo nimis* ; Œuvre des Tabernacles ; Avis de services anniversaires ; Nécrologie ; Echo de la catastrophe de Saint-Malo ; Fédération diocésaine des Œuvres catholiques ; Au pied de nos clochers bretons.

II. — Nouvelles du Monde catholique : Rome ; France ; Un grave conseil.

III. — Bibliographie.

IV. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 10 Décembre. — 2e Dimanche de l'AVENT. Office du jour ; semi-double. Violet. A la messe, mémoires de l'Octave de l'Immaculée Conception et de S. Melchiade, Pape, Martyr.

Vêpres du Dimanche, avec mémoires du suivant et de l'Octave.

Lundi, 11. — S. Damase, Pape. Semi-double. Blanc.

Mardi, 12. — S. CORENTIN, ÉVÊQUE, Premier Patron du diocèse *(au Propre diocésain)*. Double de 1re classe avec Octave. Blanc.

Mercredi, 13. — Ste Lucie, Vierge, Martyre. Double. Rouge.

Jeudi, 14. — De l'Octave de l'Immaculée Conception. Semi-double. Blanc.

Vendredi, 15. — Octave de l'Immaculée Conception. Double. Blanc.

Samedi, 16. — S. Eusèbe, Évêque, Martyr. Semi-double. Rouge.

Dimanche, 17. — 3e Dimanche de l'Avent.

Au chœur, solennité de saint Corentin.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Concarneau.	7-12	Décembre.
Loc-Eguiner-St-Thégonnec.	13-15	—
Tréogat.	16-18	—

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Église et la France ; l'union des catholiques.**
II — **Les œuvres paroissiales, spécialement l'œuvre des catéchismes.**

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — *Vendredi, 8 Décembre,* fête de l'Immaculée Conception, à 7 *h. 3/4 du soir,* sermon par M. l'abbé Bourdoulous ; procession, avec station au trône de Notre-Dame de Lourdes ; Bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Mardi 12, jour de la fête de saint Corentin, à *8 heures*, messe pour les paroissiens et pour les malades de la ville ; chant du cantique du saint Patron. A l'issue de cette messe, la Relique du Bras de saint Corentin est présentée à la vénération des fidèles.

Le Triduum préparatoire à la fête de saint Corentin sera prêché par M. Hameury, recteur de Dirinon. *Vendredi 15* et *samedi 16 Décembre*, instruction bretonne à *5 h. 1/2* du matin ; sermon français le soir, à 7 *h. 3/4.*

— Chapelle des Ursulines. — *Lundi, 11 Décembre*, réunion des Mères chrétiennes, à *8 heures.* Sainte messe, instruction, bénédiction du T. S. Sacrement.

— *Mardi, 12 Décembre,* réunion annuelle de l'Œuvre de N.-D. de Salut, en l'octave de l'Immaculée Conception. A 7 *h. 1/2*, instruction par M. le chanoine Rossi, et Bénédiction du T. S. Sacrement Indulgence plénière.

Indulgences.

I. Église de Notre-Dame de Loc-Maria. — Les personnes qui visitent l'église de Notre-Dame de Loc-Maria, le jour de la fête de l'Immaculée Conception ou l'un des jours de l'Octave, peuvent gagner — aux conditions ordinaires — une indulgence plénière, applicable aux âmes du Purgatoire.

II. Cathédrale de Saint Corentin. — *a)* Le jour de la fête de saint Corentin ou l'un des jours de l'Octave, on gagne — moyennant les conditions ordinaires — une indulgence plénière en priant devant la Relique. Une indulgence de 300 jours est attachée à chaque visite de la Relique.

— *b)* En vertu d'un Bref du Saint-Père, les fidèles qui visitent, *le 1er Dimanche de chaque mois*, les sept autels de Saint-Pierre, Saint-Frédéric, Saint-Roch, Saint-Corentin, Saint-Paul, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Joseph, à la Cathédrale, peuvent gagner (moyennant qu'ils réunissent les conditions ordinaires) les indulgences attachées aux sept autels privilégiés de la Basilique de Saint-Pierre, à Rome.

Condoléances. — On nous communique la lettre suivante, que Mgr l'Evêque a écrite à M. le Curé-Archiprêtre de Saint-Pol de Léon :

« Quimper, le 1er Décembre 1905.

» Monsieur l'Archiprêtre,

» J'étais à Paris lorsque j'ai appris la terrible catastrophe de l'*Hilda*. Elle est véritablement épouvantable pour la côte Nord de notre cher diocèse de Quimper et de Léon. Les premiers renseignements ayant signalé la paroisse de Cléder comme étant particulièrement éprouvée et comptant un plus grand nombre de victimes, j'ai écrit au vénérable Recteur pour lui dire, avec ma peine profonde, ma douloureuse compassion pour les morts et les familles en deuil. J'ajoutais que d'ardentes prières se mêlaient à mes larmes, pour obtenir aux premiers grâce et miséricorde au tribunal de Dieu et, aux seconds, les consolations et les secours que le Ciel seul peut donner en pareille épreuve.

» Ces sentiments, cher Monsieur l'Archiprêtre, s'étendent, vous n'en doutez pas, à toutes les victimes de la région et à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont eu à souffrir de cet épouvantable malheur. J'ai prié et je continue à prier pour tous.

» En écrivant à M. le Recteur de Cléder, je lui ouvrais un crédit de 200 francs pour subvenir aux premiers besoins. (Vous savez que nous sommes aussi très éprouvés sur la côte Sud du Finistère, et que nos ressources sont de plus en plus limitées.) Cette somme, je vous l'envoie aujourd'hui et vous verrez, si déjà elle n'a reçu son emploi, l'usage qu'il faut en faire.... J'y ajoute une autre somme de 200 fr., dont 100 m'ont été envoyés par notre compatriote, Mgr l'Evêque de Moulins, 50 par une communauté religieuse d'un diocèse voisin, et 50 par une personne étrangère à la Bretagne.

» Veuillez agréer, Monsieur l'Archiprêtre, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

» † François-Virgile, *Evêque.* »

Monseigneur se propose de présider un service solennel qui sera célébré à Cléder, le jeudi 14 Décembre, pour toutes les victimes de l'*Hilda*.

LETTRE-CIRCULAIRE
DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Portant publication de l'Encyclique ACERBO NIMIS

DE SA SAINTETÉ LE PAPE PIE X

Relative à l'Enseignement de la Religion.

Messieurs et chers Coopérateurs,

Nous ne vous avons point encore transmis la très importante Encyclique de Sa Sainteté le Pape Pie X *(Acerbo nimis)*, publiée à Rome le 15 Avril de la présente année. Assurément vous la connaissez depuis longtemps, soit par les journaux, soit par Notre *Semaine religieuse* (1), mais il est de Notre

(1) L'Encyclique *Acerbo nimis* a été publiée dans les numéros de la *Semaine religieuse* des 12, 19 et 26 Mai 1905. N.-R.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

devoir d'Evêque de vous la transmettre officiellement, de vous l'expliquer dans la mesure de Nos forces et de vous demander de la mettre fidèlement en pratique. C'est ce que Nous faisons aujourd'hui, bien persuadé que vous méditerez de nouveau cette belle Lettre du Père à ses fils et que vous en tirerez le plus grand profit pour vous et pour les âmes qui vous sont confiées.

I. — Dans l'Encyclique *Acerbo nimis*, le Pape traite de l'obligation où sont les Evêques et les prêtres qui ont charge d'âmes, d'instruire les populations confiées à leurs soins le plus complètement, le plus parfaitement possible, dans la connaissance de la Religion chrétienne, de ses dogmes et de sa morale. Le doux Pontife s'élève avec une vigueur toute particulière contre l'ignorance religieuse qui envahit de plus en plus nos sociétés modernes, et à laquelle il faut attribuer la principale cause des maux que nous souffrons et des malheurs, plus grands encore, qui nous menacent. Cette ignorance est grande, non seulement dans la masse populaire, chez les pauvres et les travailleurs que les nécessités de la vie attachent constamment à un labeur matériel et grossier, mais encore chez les personnes qui ont fait des études et acquis certaines connaissances littéraires ou scientifiques. Il n'est personne d'entre vous, chers et vénérés Coopérateurs, qui n'ait haussé les épaules et senti la rougeur lui monter au front, en lisant, dans une certaine presse, les doctrines que l'on prête à l'Eglise ou les enseignements que l'on met sur les lèvres de ses ministres. Vraiment, ce serait à désespérer de l'humanité, si ces imputations aussi dénuées d'esprit que de bon sens n'avaient pas pour cause l'ignorance encore plus que la malice.

Or, nous dit Pie X après Benoît XIV, cette ignorance toute seule, et indépendamment des crimes dont elle est l'origine, sera pour beaucoup d'âmes une cause de ruine éternelle. « *Nous affirmons*, déclare Benoît XIV, *que la plus grande partie de ceux qui sont damnés doivent ce malheur à l'ignorance des mystères de la foi, qu'il faut nécessairement connaître pour être compté parmi les élus* » (*Instit.* XXVI, 18). Quel avertissement sévère pour tous ceux qui s'imaginent entrer au ciel avec une vague connaissance de la Religion chrétienne et une absolution reçue dans des conditions plus que douteuses, aux derniers moments de la vie !

L'Encyclique nous fait entrevoir, d'un autre côté, les tristes effets que produit l'ignorance des vérités de la foi sur les individus, les familles et la société. Quand, en effet, l'intelligence n'est plus éclairée par la lumière d'En haut, elle se trouve impuissante à modérer les tendances, à régler les appétits et à réfréner les passions. Bientôt celles-ci se révoltent et s'imposent au cœur et à la volonté, pour les

entraîner dans les désordres de toute sorte et les pervertir de fond en comble. « *Et la science de Dieu*, nous dit le prophète Osée, *n'est plus sur la terre. C'est pourquoi le blasphème, le mensonge, l'homicide, le vol, l'adultère ont débordé, et le sang a touché le sang et la terre pleurera, et tout homme qui l'habite sera débilité* » (OSÉE, IV, 1).

Certes, la connaissance de la doctrine chrétienne ne suffit pas à préserver l'homme de toute espèce de chutes. « Nous n'affirmons pas, dit le Souverain Pontife, que la malice de l'âme et la corruption des mœurs ne puissent coexister avec la science de la Religion ; plût à Dieu que les faits ne le prouvassent pas abondamment ! Mais Nous prétendons que là où l'esprit est enveloppé des ténèbres d'une épaisse ignorance, une volonté droite et des bonnes mœurs ne peuvent nullement se rencontrer. Celui qui marche les yeux ouverts pourra, sans doute, s'écarter du droit chemin ; mais celui qui est atteint de cécité peut à chaque pas rencontrer un danger certain. Ajoutez que la corruption des mœurs, si la lumière de la foi n'est pas totalement éteinte, laisse espoir d'une guérison, tandis que si la corruption des mœurs et l'absence de la foi par ignorance se rencontrent, c'est à peine s'il y aura place au remède et si la route de la perdition pourra être évitée. »

C'est donc avec raison, chers et vénérés Coopérateurs, que le Pape Pie X voit dans l'ignorance ou la connaissance superficielle des vérités chrétiennes la principale cause de l'affaiblissement des âmes et, par suite, des grands malheurs qui nous menacent. Ce qui élève les âmes, les grandit et les maintient à la hauteur de tous les devoirs que la vie nous impose, c'est la connaissance de Dieu et de ses infinies perfections, la connaissance de la Rédemption et de ses immenses bienfaits, la connaissance de notre fin et des sacrifices que nous avons à faire pour l'atteindre. Hors de là, c'est, à peu d'exceptions près, l'homme courbé vers la terre, vivant de ses appétits les plus vils et les plus égoïstes, l'homme esclave de ses passions et incapable de dévouement et de sacrifice, soit pour lui-même quand il s'agit de la vertu, soit pour sa famille quand il s'agit de lui immoler quelque passion, soit pour sa patrie quand le moment est venu de savoir mourir pour elle.

II. — Mais à qui appartient-il de donner l'instruction chrétienne ? Qui en a reçu la mission ? A qui cette tâche est-elle imposée ? Vous le savez comme Nous, chers et vénérés Coopérateurs, c'est au prêtre que ce grand ministère est confié, et c'est à lui que revient la principale part dans cette entreprise difficile. Déjà dans l'ancienne loi, c'étaient les prêtres qui avaient la garde de la loi sainte et qui devaient en toute circonstance l'expliquer au peuple : « *Labia sacerdotis custodient scientiam et legem requirent ex ore ejus* »

Archives diocésaines d Quimper et Léon

(Malach., II, 17). Relisons les terribles paroles que le prophète Ezéchiel prononce contre les prêtres qui, tout occupés d'eux-mêmes, ne songent point à paître le troupeau qui leur est confié, c'est-à-dire à lui donner la doctrine et les enseignements qui lui conviennent. Ces anathèmes sont vraiment effrayants; ils méritent d'être soigneusement médités par les prêtres tièdes ou indifférents : « *Væ pastoribus qui pascebant semetipsos : nonne greges a pastoribus pascuntur?.... Et dispersæ sunt oves meæ eo quod non esset pastor, et factæ sunt in devorationem omnium bestiarum agri*, etc. » (Ezech., xxiv, 2, et seq.).

Sous la loi nouvelle, le précepte de la prédication pour le prêtre n'est ni moins strict, ni moins rigoureux. Notre Seigneur nous a dit à tous, aux prêtres comme aux Evêques : « *Euntes docete omnes gentes...., docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis* » (Matt., xxviii, 19, et seq.). Ce devoir doit compter parmi les plus essentiels de notre vie sacerdotale; si nous y manquons, si nous nous en acquittons mollement et sans zèle, nous sommes des prévaricateurs, et il n'est que juste de nous appliquer à nous-mêmes cette rude parole de l'apôtre saint Paul : « *Væ enim mihi est, si non evangelizavero* » (I Cor., ix, 16). Sans doute, nous avons d'autres œuvres à faire, qui paraissent également essentielles, comme l'administration des sacrements, la visite des malades, le soin des pauvres; mais les Apôtres eux-mêmes, réunis au Concile de Jérusalem, n'hésitent pas à donner la première place à la prédication de l'Evangile, parce que c'est tout d'abord pour annoncer la parole de Dieu qu'ils ont été choisis : « *Non est æquum*, disaient-ils, *nos derelinquere verbum Dei et ministrare mensis... Considerate viros... quos constituamus super hoc opus, nos vero orationi et ministerio verbi instantes erimus* » (Act., vi, et seq.). Benoit XIV, dans sa Constitution *Etsi minime*, précise la tradition de l'Eglise et résume ainsi les prescriptions du Concile de Trente sur ce point : « *Deux missions sont spécialement imposées par le Concile de Trente à ceux qui ont charge d'âmes : l'une est de parler au peuple des choses divines, les jours de fête; l'autre est d'instruire les enfants et tous les ignorants de la loi sainte et des rudiments de la foi* ».

Nous connaissons depuis longtemps, chers et vénérés Coopérateurs, votre zèle pour la prédication et votre régularité à catéchiser vos enfants et vos jeunes gens, et cependant Nous avons tenu à vous rappeler ces graves enseignements, afin qu'aucun d'entre vous ne se laisse aller à la négligence et ne s'endorme dans une trompeuse sécurité, mais que tous, rivalisant de bonne volonté et d'ardeur dans le bien, vous placiez en première ligne dans vos préoccupations pastorales l'instruction religieuse de vos paroissiens, surtout des pauvres, des petits et des ignorants.

Le Souverain Pontife ne se contente pas de nous rappeler le devoir de la prédication, il nous indique aussi la manière de bien l'accomplir. Ce n'est point avec de grands discours traitant de sujets élevés et souvent étrangers à l'Evangile, ce n'est pas avec des périodes recherchées et des mots à effet que l'on doit instruire le peuple. Ce genre d'éloquence ne convient pas à la campagne, ni même à la ville; car, pour être compris et devenir profitables, les discours de cette sorte supposent une somme de connaissances et un degré d'instruction religieuse qui ne se rencontrent pas dans les auditoires ordinaires. Des catéchismes riches de fond, clairs, précis et méthodiques dans l'exposition, voilà ce qu'il faut pour instruire sérieusement le peuple. Et ici le peuple, ce ne sont pas seulement les petits et les humbles; c'est l'universalité, car ainsi que le fait remarquer Pie X dans son Encyclique : « *En matière de Religion, presque tous les hommes d'aujourd'hui peuvent être classés parmi les simples* ».

Nous le savons bien, chers et vénérés Coopérateurs, Nos jeunes prêtres sont actifs et intelligents : volontiers ils porteraient leur choix sur des sujets plus à la mode et se laisseraient entraîner vers un genre d'éloquence plus retentissante et peut-être mieux appropriée à leur âge et à leur tempérament. Nous voulons bien qu'ils s'essayent dans cette voie, mais avec modération et prudence, et à la condition qu'avant tout ils sauront remplir avec exactitude et simplicité leurs fonctions de catéchistes, telles qu'elles sont imposées par le Souverain Pontife. Peut-être Nous faisons-Nous illusion; mais bien souvent Nous Nous sommes imaginé que, depuis vingt ou trente ans, les hommes, en grande partie, ont abandonné Nos instructions, parce que dans beaucoup de régions les prédicateurs ont manqué de précision dans la doctrine ou de netteté dans l'exposition. Quelquefois, ils ont paru se prêcher eux-mêmes dans la chaire de vérité, et c'est là un défaut que les auditoires d'hommes ne pardonnent jamais.

Dans cet ordre d'idées, Nous attirons l'attention de tous sur ce remarquable passage de la Lettre pontificale, qui, entre beaucoup d'autres, Nous paraît digne d'être sérieusement médité : « Nous ne voulons pas que certains, en raison même de ce goût qu'il faut avoir pour la simplicité, se persuadent que ce genre d'enseignement ne mérite, n'exige ni études ni labeur. Au contraire, il en exige plus que tout autre. Il est beaucoup plus facile de trouver un orateur qui parle avec abondance et éclat, qu'un catéchiste dont l'enseignement soit louable en tout point. Donc, quelle que soit la facilité de penser et de parler que l'on ait reçue de la nature, il faut bien retenir ceci, à savoir que jamais l'on ne parlera aux enfants ou au peuple de la doctrine chrétienne, de façon à produire du fruit dans les âmes, si ce n'est après s'être

Archives diocésaines de Quimper et Léon

préparé et exercé par une sérieuse méditation. Ils se trompent, ceux qui, se fiant à l'ignorance et à l'infériorité intellectuelle du peuple, prétendent pouvoir, en ces matières, agir avec négligence. Au contraire, plus les auditeurs sont novices, plus il faut de zèle et de soin pour accommoder les vérités les plus sublimes, déjà si élevées au-dessus des intelligences ordinaires, à la compréhension plus faible des ignorants qui, tout autant que les sages, ont besoin de les connaître pour parvenir à l'éternelle béatitude. » *(A suivre.)*

Œuvre des Tabernacles. — Aujourd'hui, Mgr l'Évêque bénit, au Sacré-Cœur, les ornements confectionnés par les dames de l'Œuvre des Tabernacles de Quimper et destinés aux églises pauvres du diocèse. Les demandes doivent être adressées, sans retard, au Secrétariat de l'Evêché.

Avis de services anniversaires. — I. Lesneven. — Un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Guiziou, ancien recteur du Tréhou, sera célébré à Lesneven, le mercredi 13 Décembre, à 10 heures.

II. Primelin. — Le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Normant, mort recteur de Plonéis, sera célébré dans la chapelle de Saint-Tujan, en Primelin, le jeudi 14 Décembre, à 10 heures.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer, cette semaine, trois décès de confrères, dont deux à la maison Saint-Joseph à Saint-Pol de Léon.

I. — M. PENNAMEN, *ancien Professeur*, était âgé de 73 ans. Né à Pont-Croix, le 31 Août 1832, ordonné prêtre le 11 Décembre 1858, M. Pennamen (Alphonse) fut vicaire à Pleyben (29 Décembre 1858), à Moëlan (24 Septembre 1859), à Plougasnou (23 Août 1865) et à Plouégat-Guerrand (7 Octobre 1866), puis professeur au petit collège de Bénodet... Entré en 1897 à la maison de retraite à Saint-Pol de Léon, il y est mort après quelques heures seulement de maladie, le jeudi 23 Novembre. La veille, il avait encore passé la soirée avec ses confrères, bien que se plaignant d'une légère indisposition que l'on attribuait aux premiers froids. Le lendemain, le médecin appelé déclara l'état très grave et, presque aussitôt, le malade perdit connaissance ; il ne put recevoir que l'absolution et l'Extrême-Onction. « Sa mort, écrit un de ses confrères, déterminée par une congestion pulmonaire, est survenue à une heure de l'après-midi, pendant que, agenouillés près de son lit, nous récitions les prières des agonisants. Le service religieux pour le repos de l'âme du défunt a été célébré dans notre chapelle, le vendredi 24, à 3 heures de l'après-midi, après quoi sa dépouille mortelle est partie pour Pont-Croix où l'inhumation a eu lieu le lendemain. »

II. — M. BIAN, *ancien Missionnaire en Haïti*, était pensionnaire de la maison Saint-Joseph depuis 1896 ; il vient d'y mourir, à l'âge de 56 ans. Né à Saint-Pol de Léon en 1849, il avait été ordonné prêtre en 1874 et exerça le saint ministère en Haïti, tant que ses forces le lui permirent. Un témoin de ses dernières années écrit, à la date du 2 Décembre :

« M. Pierre-Armand Bian nous a quittés ce matin, à 1 heure, et nous espérons bien que l'âme de ce bon confrère aura trouvé là-haut le plus excellent accueil. Souffrant, depuis près d'un an, d'un mal terrible et impitoyable (un cancer dans la région rénale droite), il nous a constamment édifiés, au cours de sa longue maladie, par le spectacle des plus hautes vertus. Sa fin a été le digne couronnement d'une vie consacrée tout entière au salut des âmes, à l'extension du règne de Dieu et à sa sanctification personnelle. »

III. — M. GOASGUEN, *Curé-doyen de Plouescat*, décédé samedi 2 Décembre, venait d'entrer dans sa 74e année.

Né à Carantec le 4 Octobre 1832, ordonné le 26 Juillet 1857, M. Goasguen (Yves) fut d'abord précepteur, puis nommé vicaire à Motreff (14 Septembre 1863) et, quelques mois après (17 Avril 1864), à Landerneau où il laissa d'excellents souvenirs dans toutes les classes de la société, apprécié chez les uns par son esprit fin et discret, chez les autres par sa bonté compatissante. Sa connaissance de la langue anglaise le mit à même d'exercer un apostolat fécond près de la population irlandaise et écossaise de la filature, alors dans toute sa prospérité. Devenu aumônier de l'important hospice de Morlaix (2 Septembre 1870), il montra de grandes qualités dans ce ministère délicat et laissa, dans la localité, la mémoire d'un prêtre aimable, estimé de tous. Au Conquet, où il remplaça le regretté M. Toulemont (29 Septembre 1874), il apporta beaucoup de tact et d'habileté pour neutraliser le mal et faire le bien.

Le 26 Novembre 1882, M. Goasguen fut nommé curé-doyen de Plouescat, où il est universellement regretté. En même qu'ils l'aimaient pour sa bonté, ses paroissiens, qui savaient sa haute valeur intellectuelle, étaient fiers de lui comme ils l'avaient été du prêtre distingué que fut son prédécesseur, M. Ferdinand Tanguy. Esprit cultivé, érudit très versé dans la connaissance de tout ce qui concerne la Bretagne, l'histoire des paroisses et des principales familles de notre diocèse, M. Goasguen n'aimait pas à se produire ; on peut regretter cette réserve excessive qui l'a empêché de faire partager à un plus grand nombre les trésors de sa science.... Cependant on remarquait depuis quelques mois que ses facultés baissaient ; sa santé, toujours assez délicate, déclina rapidement dans ces dernières semaines ; il s'est éteint dans la nuit de samedi à dimanche, plein de résignation et après avoir reçu avec une piété édifiante les derniers sacrements.....

Les funérailles ont été célébrées à Plouescat, lundi, au milieu d'une grande affluence de fidèles et d'une nombreuse assistance

Archives diocésaines de Quimper et Léon

de prêtres, parmi lesquels on remarquait : MM. les chanoines Treussier, archiprêtre de Saint-Pol de Léon (qui a fait la levée du corps) ; Le Duc, archiprêtre de Morlaix ; Ollivier, curé de Lanmilis ; Quéinnec, curé de Taulé ; Le Roux, supérieur de Saint-Joseph ; Le Bail, curé de Plouzévédé, etc. La messe a été chantée par M. Léon, recteur de Cléder, confesseur et ami intime du défunt, assisté de MM. les Recteurs de Santec et de Saint-Marc, ses compatriotes. Après l'absoute, donnée par M. le chanoine Ollivier, les assistants ont accompagné jusqu'à sa dernière demeure la dépouille mortelle du bon et regretté M. Goasguen.

R. I. P.

†

Un service d'octave pour le repos de l'âme de M. Goasguen sera célébré à Plouescat, mercredi 13 Décembre, à 10 heures.

Echo de la catastrophe de Saint-Malo. — Sous le titre « au pays des victimes », M. le comte de Mun, député de la région si cruellement éprouvée, a publié dans le *Gaulois* un émouvant article dont nous donnons un extrait :

... L'horreur du drame s'accroit de la perte des corps : on en a trouvé très peu jusqu'ici. Dans toutes les paroisses, on a enterré, cette semaine, les pauvres cercueils rapportés, et quel déchirement, alors, pour celles qui n'ont même pas la consolation dernière d'avoir là, près d'elles, l'enfant qu'elles tenaient hier sur leurs genoux !

A Roscoff, ma visite fut plus poignante qu'ailleurs. J'y passe mes étés, je les connais tous ; ce sont mes amis. Le maire, M. d'Herbais, l'adjoint, M. Quément, m'accompagnaient ; leur dévouement a été sans mesure. A la première nouvelle, ils ont couru là-bas, à Saint-Malo, emmenant une partie des parents ; et, grâce à l'inépuisable bienveillance des officiers de marine, qui les portèrent sur les torpilleurs à la baie de Saint-Cast, ils sont arrivés toute de suite. Une chapelle abandonnée était là, ouverte : ils frissonnent encore en en parlant, ces hommes habitués à la rude vie de la côte ! Soixante et un corps étaient étendus, dont beaucoup n'étaient pas ceux des Bretons, tous affreusement crispés, horriblement défigurés par la congestion, et il fallut longtemps pour reconnaître leurs morts dans l'horrible confusion. Ainsi de nous-même, il y a huit ans, le soir de mai où s'écroula dans les flammes le Bazar de la Charité.

Tandis qu'ils cherchaient, une de ces mères, dont ils aidaient la douloureuse enquête, tombe à genoux : elle a trouvé son enfant, un tout petit, et, enroulé autour de son poignet, elle aperçoit le chapelet qu'elle lui a donné au départ. Alors elle s'écrie : « Il est mort en priant ! Je ne peux plus me plaindre. »

Ah ! ce cri de l'âme chrétienne, je l'ai entendu sur tout mon chemin ; la résignation de ces malheureux, dans l'espérance et la foi qui les soutiennent, sera, pour nous tous, un exemple que nul n'oubliera.

M. de Guébriant, maire de Saint-Pol, qui lui aussi avait couru à Saint-Malo, m'a pénétré d'une inexprimable émotion en me contant, encore tout remué par cette fermeté des âmes, le douloureux voyage où il accompagnait, au retour, les parents et les premiers cercueils.

Et vraiment, ces mères ont raison dans leur confiance en Dieu ! car le désastre où périrent leurs enfants fut une scène des âges chrétiens...

Et quelles scènes au moment du naufrage!

... En courant, l'homme qui me fait le tragique récit a rencontré son père, ils se sont jeté les bras au cou : « Mon garçon, c'est fini, nous sommes perdus ; embrassons-nous, et recommandons-nous à Dieu ! » Il pleurait, le pauvre père. « Et moi, me dit son fils, j'ai pleuré aussi ! » Le coup de mer les sépare, le père est précipité, il n'a plus reparu. « Et alors ? » dis-je haletant. « Alors, nous nous sommes cramponnés au mât, une dizaine ! On a entendu des voix qui criaient des actes de contrition ; d'autres, des voix d'enfants qui appelaient leur mère et leur père !... Un de Cléder, Monfort, avait pu grimper sur le rocher, quand il a reconnu les cris de son petit frère qui, dans l'eau, appelait sa mère ! Sans hésiter, il a sauté pour le secourir ; tous les deux sont morts. »

Il y eut ainsi des traits héroïques : un des trois frères Pichon qui ont péri, un grand, bien découplé, que je connaissais, et qui faisait penser au beau Yann du livre de Loti, jetait les ceintures aux autres : il disait : « Je suis fort, je nage très bien ! je m'en tirerai tout seul. » Il met la sienne le dernier, et puis il voit à côté de lui un petit qui n'en a pas et qui pleure ! Il lui donne sa ceinture : au même instant, la mer l'emporte. Le petit a pu s'accrocher au mât, il est sauvé. L'autre ! Ah ! à quoi sert de nager ? la mer est si froide : tous sont morts de congestion... »

Le *Gaulois*, sur la demande de M. le comte de Mun, a ouvert une souscription qui a produit une somme relativement considérable.... Déjà en 1902-1903, le grand journal parisien avait procuré d'importants secours à nos marins-pêcheurs dans la détresse ; il vient de se créer un nouveau titre à la reconnaissance des Bretons. Qu'il soit doublement remercié !

***

Un comité de répartition des secours aux familles des naufragés du *Hilda* — composé de MM. les Recteurs et Maires des communes atteintes par le désastre, des conseillers généraux et d'arrondissement des cantons où elles sont situées — a été établi sous la présidence de M. de Mun, député. Le secrétaire-trésorier, à Saint-Pol-de-Léon, est M. H. de Cadenet, auquel on peut adresser les souscriptions et dons en nature.

Fédération diocésaine des Œuvres catholiques. — A demandé à s'affilier : le Cercle d'études de Notre-Dame du Mont-Carmel de Brest ; aumônier directeur : M. Caroff, vicaire.

Au pied de nos clochers bretons. — « Quoi que le Pape décide au sujet de la Séparation, la Bretagne saura garder la jouissance de ses églises. » C'est à peu près en ces termes que Mgr l'Évêque de Quimper interprétait récemment, dans la *Croix*, nos sentiments et nos résolutions. Nous osons faire écho à cette grave déclaration et la souligner, pour ainsi dire, de notre modeste témoignage.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Oui, les catholiques Bretons sont prêts à tout, à ignorer la loi de séparation ou bien à en subir l'expérience ; mais, quelle que soit la tactique indiquée par le Pape, la jouissance de leurs églises ne leur échappera pas ; c'est leur conviction.

***

Si pourtant il leur était permis, à la dernière heure, de rompre un silence religieusement observé, et de manifester leur préférence, ils s'écrieraient tout d'une voix : Nous repoussons la loi maudite ! Nous la repoussons au nom de toutes les femmes et de tous les enfants ; dans le dénombrement des âmes, ils forment les 3/4 de la population, et c'est leur écrasante majorité qui devrait tout décider en pareille matière. Nous repoussons cette loi au nom des électeurs de notre province, qui ont donné plus de signatures, en faveur du maintien du Concordat, qu'ils n'avaient donné de suffrages à l'élection de leurs députés. Nous la repoussons encore au nom des 3/4 de nos représentants au Parlement ; n'est-ce pas là la signification de leurs votes, de leurs éloquents discours, de l'abnégation qu'ils ont déployée à la tribune pour empêcher, retarder ou amender cette loi ? Nous la repoussons avec la dernière énergie, au nom de nos Évêques, au nom du clergé tout entier, au nom de tous nos catholiques de marque ; ce que tous demandent à l'envi, c'est d'ignorer une loi qui affecte insolemment de ne pas reconnaître leur culte.

***

L'*essai loyal,* disent quelques-uns. Les Bretons n'en veulent pas. Ils ont vu de trop près la loyauté du Bloc ; ils en ont trop pâti. Il leur reste sur le cœur, comme un souvenir d'incurable défiance, les perfides expulsions de leurs religieuses. Comment oublieraient-ils cette invasion maçonnique, à main armée, dans leurs paisibles villages, cette campagne de résistance autour de leurs écoles chrétiennes, ces capitulations arrachées à leurs *pennbas* victorieux, la dispersion et l'exil de leurs maîtresses préférées, ces scellés apposés sur leurs édifices scolaires, les principaux manifestants condamnés à l'amende ou à la prison, leurs prêtres frappés de suspension de traitement, leurs établissements sécularisés poursuivis, en d'innombrables procès, au nom d'une loi qu'ils s'appliquent à observer consciencieusement ? Ces mesures odieuses, révoltantes, voilà tout ce que nous a valu la loyauté du Bloc. Nous en avons assez.

***

Point d'essai, ce qui revient à dire : point d'associations cultuelles. Est-ce que, par hasard, ces associations empêcheraient l'Etat de supprimer le budget des cultes ? non ; d'expulser nos prêtres des édifices affectés à leur logement ? non ; de mettre la main sur toutes les fondations non pieuses antérieures au Concordat ? non ; d'attribuer à des établissements profanes les donations ou legs faits à nos fabriques, à charge d'instruction, d'assistance ou de bienfaisance ? non.

Mais, après toutes ces déprédations inévitables, sur quoi donc porterait l'essai loyal ? Il ne pourrait plus porter que sur la jouissance de quelques débris de nos biens et sur celle de nos églises. Jouissance tranquille, assurée, définitive ? Au contraire, jouissance contestée, partagée, ravie sans appel et sans retour, avec la complicité même de la loi, et par le jeu de ses dispositions qui ont pour but de consommer cette escroquerie sacrilège. Au bout de dix années, est-ce que tout ne serait pas fini, et sans remède ? Avec le reste de ses biens et de ses droits, l'Eglise de France y aurait perdu son honneur et sa liberté.

***

En toute hypothèse, c'est la commune, ce sont ses établissements qui recevront l'attribution légale de nos dépouilles : au détail et peu à peu, en cas d'essai loyal ; en gros et après le délai d'un an, si l'essai n'a pas lieu. Eh bien ! nous préférons être dépouillés d'un seul coup. Il nous plaît de faire une liquidation d'ensemble, de n'avoir affaire, pour cela, qu'à nos concitoyens, à nos voisins, parents et amis, membres du conseil municipal ou du bureau de bienfaisance. Réviser les attributions en dernier ressort : question de clocher qui sera résolue pacifiquement entre catholiques. Le droit s'arrangera avec la loi, la paroisse avec la commune, le curé avec le maire, le bedeau avec le garde-champêtre. Le jour venu, c'est en procession et bannières au vent que nous rentrerons dans notre vieille église, définitivement affranchie du joug maçonnique, et réouverte à l'exercice du culte traditionnel : date glorieuse et mémorable, que nos mains graveront en lettres d'or sur le granit de nos clochers bretons. X...

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Au Vatican on poursuit activement les préparatifs du du Consistoire du 11 Décembre.

Pendant ce temps, le Saint-Père continue ses réceptions accoutumées. Il a repris ses audiences publiques du dimanche réservées à des groupes paroissiaux de Rome. C'est ainsi que, après les fidèles de Saint-Mercel du *Corso*, il a reçu les premiers communiants de Saint-Onuphre et s'est fait présenter les enfants qui avaient obtenu le premier rang au Catéchisme.

Le 21 Décembre, Sa Sainteté sacrera de ses propres mains à la chapelle Sixtine, Mgr Zichy, camérier participant, nommé à l'évêché de Pecz, en Hongrie.

A côté des Gestes de Dieu, ceux de Satan, puisqu'il est de nouveau permis à Simon le Magicien de lutter, à Rome, contre Pierre. Nous sommes donc avertis que la franc-maçonnerie s'assemblera à Rome sur la fin de Février pour élire son Grand-Orient et son Grand-Maître.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

FRANCE. — **Vers la Séparation.** — La loi de séparation votée à la Chambre est adoptée « telle quelle » par le Sénat, malgré la belle, courageuse et éloquente défense des sénateurs catholiques, à la tête desquels nous sommes heureux et fiers de saluer M. de Chamaillard, sénateur du Finistère, qui a vraiment disputé le terrain pied à pied, jusqu'au bout....

On annonce que la nouvelle loi sera incessamment promulguée, et le Conseil d'Etat commencera aussitôt l'élaboration du règlement d'administration publique destiné à en assurer l'application. Le délai imparti au Conseil d'Etat pour cette tâche est de trois mois, à l'expiration desquels la loi deviendra exécutoire....

Il est facile de prévoir dans quel esprit sera conçu ce règlement. Quand il aura fait connaître exactement ce que sera le nouveau régime religieux en France, Rome parlera... et les catholiques obéiront. D'ici là, prions pour le Pape et attendons sans impatience sa décision et, faisant les réserves nécessaires pour ne pas compromettre l'avenir, gardons une inaltérable confiance en Dieu et en son représentant infaillible.

Un grave conseil. — A la suite d'un article sur la « question doctrinale : *Qu'est-ce qu'un dogme ?* » et l'enquête ouverte à ce sujet, par M. Le Roy, dans la revue *La Quinzaine*, la *Semaine religieuse* de Bourges publie la note suivante qu'elle intitule *Un grave conseil :*

« A cette occasion, nous voulons avertir et prier les lecteurs de revues en général, et MM. les membres du clergé en particulier, de choisir avec grand soin entre les organes de publicité qui sollicitent leurs préférences et leurs abonnements. Il en est aujourd'hui un certain nombre, en diverses villes de France, à Paris, à Lyon, etc., qui appartiennent ouvertement à ce qu'on appelle la « nouvelle école », et qui adoptent, qui répandent des théories philosophiques, religieuses, sociales faites pour égarer les esprits, pour ébranler les vérités les plus fondamentales, pour affaiblir les principes de la discipline et de l'autorité dans notre Eglise catholique.

» Nous vous proposons de suivre ce mouvement d'idées fausses et subversives, et nous ne négligerons rien pour prémunir nos lecteurs, prêtres et fidèles, contre les dangers que font courir à leur foi les audaces de cette « école nouvelle ».

BIBLIOGRAPHIE

Socialisme et Christianisme, par A. D. SERTILLANGES, professeur de philosophie morale à l'Institut catholique de Paris. 1 vol. in-12, 3 fr. (Victor Lecoffre, Editeur).

Un catholique qui n'a pas pris une conscience pleine de sa propre doctrine, au point de vue social, est nécessairement dépaysé au milieu des affirmations contradictoires et des conflits de sentiments que provoquent sous nos yeux les questions pendantes. L'école libérale d'un côté, le socialisme de

l'autre, composent l'aile droite et l'aile gauche d'une armée dont le centre est encore à l'état anarchique. Sa formation ne peut être qu'une œuvre chrétienne, et il y a donc intérêt grave à ce que les hommes compétents du catholicisme expriment leur pensée tout entière.

Professeur de philosophie morale à l'Institut catholique de Paris et auteur de nombreuses études sociales, M. l'abbé Sertillanges a le droit de parler ici. Son étude du socialisme aura le double avantage d'éclairer et de pousser au bien ceux qu'inquiètent à juste titre et le désarroi de nos intelligences et l'allure hésitante ou les courtes limites de notre action.

S'adresser à la Librairie J. Salaun, Quimper.

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

ABBÉ RICHARD, à Chatelain (Mayenne), achète **très cher** et **paye comptant** les collections de timbres-poste et les lots de timbres rares.

L'ASSOCIATION AMICALE DE
LA CUISINE POUR TOUS
Œuvre philanthropique et professionnelle, place gratuitement tous ses adhérents et leur facilite l'emploi de *bonne* ou *cuisinière*, par des cours de cuisine et de ménage *quotidiens* à des prix *très modérés*. S'adresser ou écrire, 9, place des Ternes, Paris. — **La Cuisine pour Tous,** revue illustrée, 5 fr. par an.

NOËL DANS LES PAYS ETRANGERS
par Monseigneur CHABOT,
Curé de Pithiviers (Loiret.)
Se trouve chez l'auteur. FRANCO : 1 fr. Cet opuscule contient des documents très intéressants pour catéchismes de Persévérance, Conférences dans les salles paroissiales ou causeries familières au foyer pendant les veillées de Décembre.

BOURSE & BANQUE
Louis CHARTIER, Représentant
(14me année)
86, rue de Siam, BREST
26, Place Thiers, MORLAIX
Traite sans frais supplémentaires par correspondance.
RENSEIGNEMENTS FINANCIERS GRATUITS

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHAPEAUX
Barrettes, Rabats
Faux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, FILS AINE

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — **QUIMPER** — rue Verdelet, 20

Ancienne Maison PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRERIE
BRONZES & ORFÈVRERIE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de **Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.**

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté S. G D. G.
Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « **A la Montre de Genève** » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la *propriété exclusive*, doit son *succès* toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nikel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1er choix.

ORFÈVRERIE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Forte remise sur tous les Catalogues.

VINS ET SPIRITUEUX
ANCIENNE MAISON Ferdinand LALANDE
— « *Fondée en 1858* » —

DUPOUY & MAYAUDON
51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde)
Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie et Communautés religieuses.
Vins de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).
Références, tarifs et échantillons sur demande.
Agent pour le Finistère : E. DANTEC, 32, rue Saint-Melaine, MORLAIX

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

30e ANNÉE. Vendredi 15 Décembre 1905. N° 50.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Lettre-Circulaire de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon au Clergé de son diocèse, portant publication de l'Encyclique *Acerbo nimis* (fin) ; Modèle des Statuts de la Confrérie de la Doctrine chrétienne ou des catéchistes volontaires ; Avis de l'Evêché ; Protestation ; Œuvre de Saint-François de Sales ; Brest ; Nos Missionnaires ; Le clergé et les associations cultuelles.

II. — Nouvelles du Monde catholique : Rome ; France ; Rodez ; Le corbillard des pauvres ; Réponse à une objection courante.

III. — Bibliographie.

IV. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 17 Décembre. — 3e Dimanche de l'AVENT. Office du jour ; semi-double. Violet.
Vêpres du suivant, avec mémoire du Dimanche.
Au chœur, solennité de saint Corentin, avec mémoires du Dimanche à la messe et aux Vêpres (Ant. O *Sapientia*).
Lundi, 18. — Attente du divin Enfantement de la T. Sainte Vierge *(au Supplément)*. Double-majeur. Blanc.
Mardi, 19. — Office de la férie ; simple. Violet.
Mercredi, 20. — *Quatre-Temps ; jeûne.* — Office de la férie ; simple. Violet.
Jeudi, 21. — S. THOMAS, APÔTRE. Double 2e classe. Rouge.
Vendredi, 22. — *Quatre-Temps ; jeûne.* — Office de la férie ; simple. Violet.
Samedi, 23. — *Quatre-Temps ; jeûne.* — Office de la férie ; simple. Violet.
Dimanche, 24. — 4e Dimanche de l'Avent. Vigile de Noël.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Tréogat.	16-18 Décembre.
Maison de l'Adoration perpétuelle de Brest.	19-25 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Église et la France ; l'union des catholiques.**
II — **L'Ordination du 23 Décembre : le clergé.**
III. — **La préparation aux fêtes de Noël.**

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Triduum préparatoire à la solennité de saint Corentin, prêché par M. Hameury, recteur de Dirinon : *Vendredi 15 et samedi 16 Décembre*, instruction bretonne le matin, *à 5 h. 1/2 ;* sermon français le soir, *à 7 h. 3/4*. Des places seront réservées aux hommes, au haut de la nef.

Dimanche 17 à 5 h 1/4, panégyrique de saint Corentin en breton. L'église est fermée pendant le sermon et s'ouvre pour la messe de 6 heures qui est suivie d'une messe d'actions de grâces.

A 10 heures, messe pontificale célébrée par Mgr l'Evêque.

A 2 h. 1/2, vêpres Sermon par M le prédicateur du Triduum ; procession, dans la Cathédrale illuminée, de la Relique du Bras de saint Corentin. — Bénédiction solennelle du T. Saint Sacrement.

Il n'y a pas de réunion le soir.

LETTRE-CIRCULAIRE

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Portant publication de l'Encyclique ACERBO NIMIS

DE SA SAINTETÉ LE PAPE PIE X

Relative à l'Enseignement de la Religion (suite).

III. — Nous arrivons maintenant aux prescriptions que le Souverain Pontife, dans Son Encyclique, rend obligatoires pour tous les diocèses de la catholicité. Nous les rapportons ici, en vous indiquant pour chacune les explications qu'elle comporte et la manière de la mettre en pratique.

ART. Ier. — « *Tous les curés et généralement tous ceux qui ont charge d'âmes feront le catéchisme tous les jours de dimanche et de fête de l'année, sans en excepter un seul, pendant une heure entière, aux enfants des deux sexes, sur les choses que chacun doit croire et faire pour être sauvé.* »

Il s'agit, dans cet article, du catéchisme à faire aux enfants tous les jours de dimanche et de fête. Comme il serait difficile au clergé paroissial, vu ses nombreuses occupations du dimanche, de consacrer ce jour-là une heure à cette instruction, Nous pensons qu'ils rempliront équivalemment cette obligation en continuant à faire deux fois la semaine, pendant

deux ans, depuis le mois d'Octobre jusqu'à Pâques, le catéchisme aux enfants de la première communion, ainsi qu'il est prescrit dans Nos *Statuts diocésains*. Ce qui serait à désirer, pour plus de conformité à la volonté du Souverain Pontife, c'est qu'il fût établi dans toutes les paroisses, avant ou après les vêpres, un catéchisme de persévérance auquel assisteraient les enfants qui ont déjà communié. Toutes les grandes personnes y seraient invitées, et ainsi serait remplie la prescription de l'article VI, dont Nous aurons à parler plus loin.

ART. II. — « *Ils devront aussi, à certaines époques de l'année, par une retraite continue de plusieurs jours, les préparer à bien recevoir les sacrements de Pénitence et de Confirmation.* »

Il est ici question des enfants qui, n'ayant point encore communié, sont appelés à recevoir le sacrement de Pénitence. Au moins deux ou trois fois l'an, quand revient la date fixée pour la confession, il serait bon de les y préparer par quelques exercices de retraite. On choisirait de préférence les jours qui précèdent la rentrée des classes, les vacances du jour de l'an et les vacances de Pâques. Cette préparation serait surtout nécessaire pour les enfants qu'on se proposerait de présenter à la Confirmation, avant leur première communion.

ART. III. — « *De même, et avec un soin tout particulier, tous les jours de carême et, s'il est nécessaire, après les fêtes de Pâques, ils disposeront les jeunes gens et les jeunes filles par des instructions et des exhortations spéciales à faire saintement la première communion.* »

Il serait difficile, dans nombre de paroisses, de faire cette préparation tous les jours de carême ; mais ce qui ne peut être fait totalement à l'époque déterminée, MM. les Curés et Recteurs ne manqueront pas de le faire au cours de l'année qui précède immédiatement la première communion. L'important est que l'on donne à la préparation des enfants un temps équivalent à celui fixé par le Souverain Pontife, en leur faisant de temps en temps des instructions pieuses, soit avant, soit après la leçon de catéchisme. Ce qu'il faut bien remarquer, c'est que Pie X parle ici d'une préparation distincte du catéchisme, et c'est là un point du ministère trop généralement négligé.

ART. IV. — « *Dans toutes les paroisses, on établira canoniquement* LA CONFRÉRIE DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE. *Là surtout où le nombre de prêtres est restreint, les curés trouveront parmi les membres de cette Confrérie des auxiliaires laïques s'appliquant à faire le catéchisme, tant par zèle pour la gloire de Dieu qu'afin de gagner les Indulgences dont les Souverains Pontifes ont très libéralement enrichi cette Œuvre de zèle et de charité.* »

Cet article est mis en pratique à peu près dans toutes les

Archives diocésaines de Quimper et Léon

paroisses de Notre diocèse. Grâce au zèle des femmes pieuses à qui Dieu a donné, avec la science de la doctrine, des loisirs suffisants, les pasteurs ont trouvé dans la plupart des localités des catéchistes volontaires. C'est pour en augmenter le nombre et exciter partout les bonnes volontés, qu'obéissant à l'ordre du Souverain Pontife, Nous érigeons canoniquement en Confrérie, dans Notre Diocèse, l'Association de la Doctrine Chrétienne. (Voir plus loin le dispositif et un modèle de statuts.)

ART. V. — « *Dans toutes les grandes villes et surtout dans celles où se trouvent des universités, des lycées et des collèges, on établira des cours de Religion pour instruire des vérités de la foi et de la morale chrétienne la jeunesse qui fréquente les écoles publiques, dans l'enseignement desquelles aucune place n'est faite à la Religion.* »

Ce que demande, en cet article, le Souverain Pontife Nous semble atteint chez nous dans la mesure du possible, soit par les aumôniers des lycées, soit par les catéchismes de persévérance, patronages, cercles d'études, conférences, toutes institutions sur lesquelles Nous fondons les plus sérieuses espérances d'avenir.

ART. VI. — « *Et comme, dans les temps troublés que nous traversons, l'âge mûr n'a pas moins besoin que l'enfance de l'instruction religieuse, outre l'homélie accoutumée sur l'Evangile, qui doit être faite tous les jours de fête à la messe paroissiale, les curés et les prêtres ayant charge d'âmes feront le catéchisme aux fidèles dans un langage simple et facile à comprendre, à l'heure qu'ils jugeront opportune pour avoir un plus grand concours de peuple, excepté toutefois celle qui doit être consacrée à l'instruction religieuse des enfants. Ils se serviront pour cela du Catéchisme du Concile de Trente, de manière à traiter en quatre ou cinq ans tout ce qui concerne le Symbole, les Sacrements, le Décalogue, la Prière et les Commandements de l'Eglise.* »

Dans cet article, le Souverain Pontife demande que, chaque dimanche, en dehors de l'homélie qui doit se faire à la messe paroissiale, il soit établi, à l'heure qui conviendra, un catéchisme, non pas pour les enfants, mais pour les grandes personnes de la paroisse. Comment arriver à ce résultat, trouver une place pour cette instruction et surtout y amener les fidèles ? Nous reconnaissons volontiers que la chose est fort difficile. Cependant, tout en laissant à Nos Curés et Recteurs leur initiative propre, Nous croyons devoir leur indiquer deux moyens. Le premier consisterait à laisser à la grand'messe du dimanche l'homélie ou l'instruction habituelle, et d'établir, avant ou après les vêpres, un grand catéchisme de Persévérance, auquel seraient pressamment invités non seulement les jeunes gens ayant déjà communié, mais encore tous les habitants de la localité. A la longue, ce

catéchisme pourrait devenir intéressant et attirer beaucoup d'auditeurs.

Le second moyen, peut-être plus facile, mais moins conforme à la pensée du Souverain Pontife, serait d'abréger autant que possible à la grand'messe du dimanche les annonces et prières du prône, d'y faire une homélie de 5 à 6 minutes sur l'Evangile du jour et de consacrer ensuite 25 minutes à l'explication du catéchisme.

Peut-être aussi pourrait-on combiner les deux méthodes et faire, alternativement, la leçon de catéchisme à la messe du dimanche et après les vêpres. Ainsi, à la grand'messe, les fidèles qui y assistent auraient, tous les quinze jours, la leçon de catéchisme ; et les dimanches intermédiaires, les prêtres trouveraient l'occasion de donner plus de place à l'homélie ou de faire quelques instructions sur des points particuliers.

Enfin, dans cet article, le Souverain Pontife demande que l'on suive, pour le catéchisme fait aux grandes personnes, la méthode du Catéchisme du Concile de Trente. C'est pourquoi, reprenant le programme qui fut donné jadis par Notre vénéré prédécesseur, Mgr Nouvel, Nous l'avons inséré à la fin de cette Lettre, après toutefois l'avoir quelque peu détaillé et modifié sur plusieurs points.

Vous remarquerez que le cours d'instruction doit durer quatre années et que chacune de celles-ci comprendra 35 leçons. Restent donc environ 20 dimanches libres, y compris les vacances, pour les paroisses où le catéchisme sera fait à la grand'messe du dimanche. C'est assez, pensons-Nous, pour la lecture des Lettres pastorales, les avis et les instructions particulières que les pasteurs pourront avoir à donner à leur peuple.

En terminant, chers et vénérés Coopérateurs, Nous vous prions de bien considérer que les prescriptions contenues dans les six articles que Nous venons d'examiner, ne sont pas de simples conseils, de pieuses exhortations, mais des ordres formels, des préceptes rigoureux. Ecoutez Sa Sainteté Pie X : « *Nous établissons et ordonnons ces choses, Vénérables Frères, en vertu de Notre autorité apostolique. Vous devrez faire en sorte pour votre part, chacun dans votre Diocèse, que ces prescriptions soient exécutées intégralement et sans retard. Vous devrez veiller et prendre garde, dans la mesure de votre autorité, à ce que Nos ordres ne tombent pas dans l'oubli, ou, ce qui revient au même, ne soient exécutés qu'avec négligence et relâchement.* »

Des ordres aussi précis et aussi énergiquement exprimés n'ont pas besoin de commentaires. Vous tous, chers et vénérés Coopérateurs, vous aurez à cœur de les mettre en pratique, et Nous, votre Evêque, Nous ferons tout ce qui dépendra de Nous, pour vous faciliter la tâche, en procurer le par-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

fait accomplissement et obtenir ainsi de Dieu, qu'en retour de notre obéissance aussi filiale qu'empressée, il répande ses bénédictions abondantes sur les fidèles, le clergé et le Pasteur du Diocèse.

A CES CAUSES,

Le saint Nom de Dieu invoqué, et après en avoir conféré avec Nos Vicaires généraux et autres membres de Notre conseil épiscopal, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article Ier. — L'Encyclique *Acerbo nimis* de Sa Sainteté Pie X, en date du 15 Avril 1905, est et demeure publiée dans Notre Diocèse de Quimper.

Art. II. — Cette Encyclique fera désormais partie de la législation canonique du Diocèse, et les six articles qui en constituent le côté pratique seront insérés intégralement dans la future édition de nos *Statuts synodaux.*

Art. III. — Conformément aux prescriptions de l'Encyclique, Nous érigeons canoniquement par les présentes, dans toutes les paroisses du Diocèse, la *Confrérie de la Doctrine chrétienne.*

MM. les Curés et Recteurs en rédigeront les statuts en s'inspirant du modèle indiqué ci-dessous et les soumettront à Notre approbation.

Ils inscriront sur un registre spécial les noms des associés. Ceux-ci seront recrutés parmi les personnes des deux sexes qui voudront bien seconder l'action pastorale à titre de catéchistes volontaires, même au sein de leur propre famille.

Art. IV. — Il sera dressé en double un procès-verbal de l'établissement de la dite Confrérie dans chaque paroisse, et un de ces exemplaires sera envoyé au Secrétariat de l'Evêché, avant la fête de la Sainte Famille, troisième Dimanche après la fête de l'Epiphanie.

Art. V. — Après la lecture des annonces et une très courte homélie sur l'Evangile du jour, ou à tout autre moment de la journée où ils pourront réunir les fidèles, chaque Dimanche depuis le premier Dimanche d'Octobre jusqu'au dernier Dimanche de Juillet, MM. les Curés et Recteurs feront aux paroissiens une instruction familière de vingt-cinq minutes à une demi-heure, d'après le plan du Catéchisme du Concile de Trente, de manière à le parcourir en quatre années.

Il serait à désirer qu'au cours de ces instructions, sinon tous les Dimanches, au moins tous les quinze jours, on interrogeât publiquement les enfants sur les matières qui doivent être expliquées aux fidèles.

Art. VI. — Nous voulons qu'en dehors de la messe chantée où cette instruction sera généralement donnée, une exhortation se rapportant généralement au même sujet soit faite à toutes les basses messes de règle, sans exception, afin que personne ne soit privé de la parole de Dieu.

Art. VII. — Sont maintenues toutes les prescriptions concernant les catéchismes des enfants, telles qu'elles ont été publiées dans Nos *Statuts diocésains* (Nos 180, 181, 182, 183 et 184).

Donné à Quimper, en Notre palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, le vendredi 10 Novembre 1905.

PAR MANDEMENT :

F. VIEILLE-CESSAY, Ch. hon.,
Secrét. gén. de l'Évêché.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper et de Léon.

MODÈLE DES STATUTS

DE LA CONFRÉRIE DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

ou des catéchistes volontaires.

ARTICLE Ier. — La Confrérie de la Doctrine chrétienne ou des Catéchistes volontaires est établie dans la paroisse de X..., avec l'approbation de Monseigneur l'Evêque de Quimper.

ART. II. — Cette association a pour but l'instruction religieuse des ignorants, spécialement des enfants.

ART. III. — Pour en faire partie, il faut :

1° Etre agréé par le Directeur ;

2° Etre disposé à faire le catéchisme ;

3° Assister aux réunions générales qui devront avoir lieu au moins tous les trois mois.

ART. IV. — L'association est placée sous la protection de la Sainte Famille. Elle célébrera sa fête principale le troisième dimanche après l'Epiphanie.

ART. V. — M. le Curé est de droit directeur de la Confrérie. Il pourra, s'il le juge à propos, nommer une Présidente et un Conseil.

ART. VI. — La Confrérie, affiliée à l'Archiconfrérie de la Doctrine chrétienne, à Rome, jouit de nombreuses indulgences accordées par les Souverains Pontifes, notamment :

Indulgences. — I. INDULGENCES PLÉNIÈRES : 1° Au jour de l'entrée ou de la réception dans la Confrérie, si l'on se confesse et que l'on communie ; 2° à la fête principale de la Confrérie, aux mêmes conditions (Nous désignons comme fête principale, dans Notre diocèse, la fête de la Sainte Famille, 3e Dimanche après l'Epiphanie) ; 3° à l'article de la mort, pourvu que, confessés et communiés, ou, si cela n'est pas possible, pourvu que, sincèrement contrits, les associés prononcent de bouche, ou même seulement de cœur, le saint nom de Jésus.

II. Les associés peuvent gagner toutes les *indulgences des stations* de Rome si, aux jours marqués pour ces stations (ces jours sont indiqués dans le missel), ils enseignent la doctrine chrétienne dans une église. Ces mêmes indulgences peuvent être gagnées par ceux qui viennent entendre la doctrine chrétienne.

III. INDULGENCES PARTIELLES : 1° *dix ans* pour les associés qui sortent des villes pour enseigner la doctrine chrétienne dans les villages ou hameaux ; 2° *sept ans et sept quarantaines* pour les associés qui se

Archives diocésaines de Quimper et Léon

confessent et communient une fois le mois ; 3° *sept ans* pour les prêtres de la Confrérie qui font quelque prédication ou une instruction religieuse dans une église ou dans une chapelle de la Confrérie ; 4° *sept ans* pour les associés qui accompagnent le Très Saint-Sacrement, quand on le porte aux malades ; 5° *trois ans* pour ceux qui accompagnent au cimetière les associés défunts, ou qui assistent à l'office célébré pour eux et prient pour leurs âmes ; 6° *deux cents jours, a)* pour tous les associés qui procurent l'assistance au catéchisme des enfants, des serviteurs ou autres personnes, *b)* pour ceux qui visitent les associés malades, *c)* pour ceux qui assistent aux offices ou réunions de la Confrérie ; 7° *cent jours* pour les associés qui, un jour ouvrier, font le catéchisme en public ou en particulier.

Avis de l'Évêché. — Nous rappelons à MM. les Vicaires soumis aux examens la teneur de l'article 270 des Statuts diocésains.

Son Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, vient d'écrire à tous les évêques de France pour leur proposer de s'unir dans une prière commune, le jour de Noël, en renouvelant le Vœu National au Sacré-Cœur.

Monseigneur l'Evêque se propose d'adresser une courte lettre à ce sujet au clergé et aux fidèles de son diocèse, en leur transmettant la formule de prière indiquée.

Protestation. — Par une circulaire datée du 15 Novembre 1905, M. le Ministre de la Guerre supprime, à partir du 1er Janvier prochain, tous les aumôniers des hôpitaux militaires, et règle le service du culte dans ces établissements de telle façon qu'il sera très difficile, si non impossible aux malades d'avoir les secours religieux à leurs derniers moments. En outre il décide que, « à défaut de volonté exprimée par le défunt ou si la famille ne faisait pas connaître ses intentions, les obsèques auront lieu sans cérémonie religieuse ».

Mgr Turinaz, évêque de Nancy, a adressé au ministre, à ce sujet, une protestation indignée à laquelle Mgr l'Evêque de Quimper a donné son adhésion par la lettre suivante :

Quimper, le 10 Décembre 1905.

CHER ET VÉNÉRÉ SEIGNEUR,

Je vous remercie de la lettre si pleine de vérité et d'indignation que vous venez d'adresser à M. le Ministre de la Guerre. Tous les catholiques vous sauront gré de cet acte d'énergie. Faut-il que nos maîtres soient aveugles ou méchants pour en venir à de pareilles extrémités à l'égard de nos pauvres soldats ! En bonne santé, ces enfants de la France aimaient à servir leur patrie ; ne pouvaient-ils pas espérer qu'en cas de maladie on ne les laisserait pas mourir sans les

secours de la religion ? Pourquoi leur rendre si difficile, pour ne pas dire impossible, cette dernière consolation ?

Vos paroles, cher et vénéré Seigneur, auront un grand retentissement dans le pays tout entier. Aussi je veux être un des premiers à y applaudir et à réclamer de toute mon âme pour nos marins de l'Ouest ce que vous demandez si énergiquement pour nos soldats de l'Est, à savoir : la liberté, quand ils seront malades, de recevoir le prêtre, alors même qu'ils auraient oublié de l'appeler, et d'obtenir la sépulture chrétienne, alors même que, surpris par la mort, ils ne l'auraient pas demandée.

C'est là un minimum de concessions qu'il serait impie de refuser à des soldats français, catholiques qui meurent loin de leur village, au service de la France.

Veuillez agréer, cher et vénéré Seigneur, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

Œuvre de Saint-François de Sales. — Conformément aux instructions de la Direction générale de l'Œuvre, nous rappelons respectueusement à MM. les Directeurs paroissiaux que le moment est venu de faire procéder à la collecte des cotisations annuelles, pour qu'elles puissent nous parvenir dans le courant de Janvier prochain au plus tard. Nous avons déjà reçu les versements de quelques comités ; nous les en remercions, car ils nous ont permis de solder à quelques bénéficiaires les subsides qui leur avaient été alloués pour leurs œuvres.

Comme les années précédentes, nous continuerons à recevoir et à transmettre à Paris, dès leur réception, jusqu'au 24 de ce mois, dernier terme pour l'exercice courant, les demandes de secours soit en argent, soit en nature (livres de bibliothèques, brochures, almanachs, objets de piété, etc.) pour écoles, cercles, patronages ou missions paroissiales. Mais nous rappelons que, à notre grand regret, nous ne pourrions accueillir aucune requête en faveur d'une paroisse étrangère à l'Œuvre. Mutualité, ses ressources sont principalement alimentées par la cotisation annuelle de 0 fr. 60 versée par ses membres, et en toute convenance et justice elles doivent leur être réservées. D'ailleurs, la modicité de l'appoint demandé aux associés rend l'Œuvre de Saint-François de Sales accessible aux plus modestes budgets, en sorte qu'il n'est pas de paroisse qui ne puisse participer ainsi aux mérites et aux avantages spirituels procurés par cette Œuvre de conservation de la foi, et y concourir utilement au moins par quelques dizaines.

Une décision récente de la Direction générale vient de nous autoriser à faire traduire *en breton* les principaux documents qui expliquent la nature et le fonctionnement de l'Œuvre. Cette traduction, depuis longtemps souhaitée, va faciliter dans les paroisses

Archives diocésaines de Quimper et Léon

rurales le recrutement de nouveaux adhérents, et par suite l'accroissement des ressources de notre Association, pour le plus grand bien des œuvres locales qu'elle a pour but d'encourager et d'aider.

J. B.

Brest. — **Succès scolaires.** — L'Ecole libre N.-D. de Bon Secours, à Brest, a présenté cette année aux examens du baccalauréat 19 élèves, dont 13 ont été reçus définitivement : en Philosophie, 6 élèves admis sur 6 présentés ; en Première, latin-sciences, 6 reçus sur 9 présentés ; latin-grec, 1 reçu sur 4 présentés.

Nos Missionnaires. — Le 6 Août dernier, cinq Pères Jésuites de la mission de Chang-Haï, dont le R. P. Corentin Pétillon, originaire de Quimper, ont célébré le 25e anniversaire de leur arrivée en Chine. A cette occasion, un des Jubilaires, le R. P. Schérer, qui fut décoré par l'empereur d'Allemagne pour services rendus aux troupes pendant l'occupation, a reçu du consul allemand de Chang-Haï un télégramme conçu en ces termes : « P. Schérer, Zi-Ka-Wei. A vous et aux quatre autres Pères qui, depuis 25 ans, ont travaillé si fructueusement pour le bien de la Chine, le Consulat général allemand envoie ses plus cordiales félicitations. »

On voit que les allemands — la plupart protestants — de Chang-Haï apprécient les services rendus dans le pays par les missionnaires catholiques. Ajoutons que le R. P. Pétillon, nommé plus haut, est un savant très versé dans la littérature chinoise sur laquelle il a publié des ouvrages de valeur.

Le clergé et les associations cultuelles. — Le clergé d'un diocèse jouit de la plus noble indépendance, sans autre chef immédiat que son Evêque. Et quel chef ? un père en toute vérité, un père qui l'a engendré au sacerdoce et qui, de plus, lui fait une position dans le ministère des âmes. Evêque et clergé, c'est plus qu'une hiérarchie ; c'est une famille, de toutes la plus belle et la plus unie. Et combien douces y sont les relations ? D'une part, un commandement tout empreint de tendre sollicitude, et qui prend à cœur de s'atténuer en conseils et en simples directions ; de l'autre, la soumission spontanée d'une volonté qui s'incline sous le triple poids du respect, de la confiance et de l'amour.

***

L'indépendance du clergé souffrira-t-elle du régime de la séparation ? Assurément. Et tout d'abord, la séparation a dépouillé le clergé de son traitement concordataire ; elle l'a appauvri d'autant ; elle ne l'a pas moins affaibli dans ses moyens d'action et l'a mis dans l'impuissance de soutenir toutes les œuvres de zèle qu'il avait fondées en des temps plus prospères. Voilà un coup fatal porté à son prestige et à son indépendance. Et ce n'est pas le seul.

Le clergé vivra de quêtes, de cotisations, d'aumônes. Il va donc dépendre de ces moyens d'existence, et d'autant plus qu'il recevra davantage, qu'il connaîtra mieux ses bienfaiteurs et qu'il les verra de plus près. Il est un cas où cet assujettissement serait à peine tolérable, c'est celui où le pasteur devrait tirer de son troupeau toute sa subsistance. A cela, pourtant, il y a un remède. Il consisterait à décharger chaque paroisse de l'obligation de sustenter son propre clergé, mais en chargeant le diocèse d'entretenir le clergé de toutes les paroisses. D'après cette combinaison, c'est au nom de l'Evêque que se lève l'impôt du clergé ; c'est de la main de l'Evêque que chaque prêtre reçoit sa part de la contribution diocésaine. Le père de famille procure le pain de ses enfants, et il le distribue en proportion de leurs besoins, en sauvegardant l'honneur et l'indépendance de tous.

***

Mais l'organisation du culte est radicalement transformée par la loi du 9 Décembre 1905. Quelle répercussion ce changement aura-t-il sur l'indépendance du clergé ? Aucune, si l'on ignore la loi, c'est-à-dire, si l'on ne s'engage pas dans les associations cultuelles. Pendant un an, le culte public sera exercé dans les mêmes conditions que sous le régime concordataire. Après ce délai, ou bien des facilités seront consenties par qui de droit pour continuer encore le culte public, et alors le clergé s'y prêtera avec la même liberté dont il jouit présentement ; ou bien l'usage de l'église paroissiale sera momentanément interdit, et l'on devra se réfugier dans le culte privé. De là, sans doute, des ennuis, des difficultés, des privations et des dépenses qu'il n'est que trop aisé de prévoir. Mais, si le clergé est aux prises avec les problèmes d'une installation défectueuse, du moins, il échappera au contact inquiétant de la loi et aux surprises fâcheuses dont son application le menace. Nous voulons dire que, s'il souffre de la pénurie, il demeurera libre dans son action et insaisissable dans sa personne. Et il adviendra ceci, qui est le salut : la paroisse restera maîtresse d'elle-même dans la main de son clergé, et le clergé, à son tour, gardera toute son indépendance dans la main de son Evêque. Pour réaliser un résultat si désirable, que faut-il ? De l'héroïsme ? Le clergé en serait capable ; mais il suffira d'un peu de cet esprit sacerdotal dont il est abondamment pourvu.

***

Tout changera pour le clergé, s'il entre, par devoir ou par goût, dans l'organisation légale du culte ; car deux nouveaux maîtres l'attendent, qui le soustrairont à l'autorité paternelle de l'Evêque, sans lui offrir la moindre garantie en échange de sa dignité et de son indépendance. Ces deux maîtres nouveaux du clergé paroissial seront les associations cultuelles et le chef d'Etat.

Mettons les choses au mieux dans une association nouvellement établie. L'Évêque exerce son droit canonique de nomination ; il envoie dans ce poste le sujet qu'il a nommé. Ici, une formalité ; il

Archives diocésaines de Quimper et Léon

faut que le prêtre soit agréé par le bureau de l'association. Celui-ci s'assemble ; il délibère, il passe au vote ; il convoque à un *referendum* tous les associés Et vous, prêtre de J.-C., fils et envoyé de l'Evêque, vous serez le jouet d'un scrutin populaire ; vous pourrez être aujourd'hui l'élu d'une faction ; mais la majorité de demain vous repoussera. Et en reparaissant devant votre Evêque, vous n'aurez à lui dire que ce simple mot : « Ils n'ont pas voulu de moi » ; il comprendra tout, et il gémira, impuissant, sur la perte de votre indépendance et de la sienne.

Une autre fois, l'Évêque se laissera prévenir, et c'est l'association qui lui présentera un prêtre à nommer. En administrateur prudent, il se donnera le temps de réfléchir et de consulter. Est-ce bien le sujet qui convient pour ce poste ? N'est-il pas préférable de l'employer ailleurs ? Quel règlement de service impose-t-on au nouveau titulaire ? Comment pourvoira-t-on à son entretien, à son logement ? Sur quelles ressources et avec quelles garanties ? Autant de circonstances de fait que lui, Évêque, ne manquera pas d'évoquer devant sa conscience et de peser devant Dieu. Il refuse, enfin ; mais en usant du droit de *veto*, qui est sa dernière liberté, il ouvre un conflit dont l'existence même du poste pourra être l'enjeu.

***

Laissons maintenant entrer en scène l'autre ennemi, qui est le chef d'Etat, marquant son intervention à coups de décrets ou simplement par une pression toujours obéie. Lui n'est plus seulement un pouvoir rival ; c'est un pouvoir souverain, c'est le Pape laïque. La loi en main, il dispose de tous les postes ecclésiastiques que créeront les associations cultuelles. Comment cela ? Il a un premier moyen, qui est de destituer les titulaires. Pour opérer cette destitution, il supprimera les postes ; pour supprimer les postes, il dissoudra les associations. Et pour dissoudre les associations, il est armé, non seulement d'un texte légal, mais encore de son arbitraire, qui ne connait pas de limites ni de responsabilité.

Parfois, une simple menace de dissolution suffira ; et c'est par sa propre association que le pauvre prêtre sera remercié et congédié. Elle n'aura d'ailleurs pas besoin de lui chercher un remplaçant : l'Etat se chargera de ce soin ; on peut être assuré qu'il exploitera ce second moyen de disposer des postes : il fera les nominations qui seront docilement enregistrées par les bureaux civils du culte paroissial, à l'insu et à l'encontre de l'Évêque.

Prêtres, voilà ce que la loi du 9 Décembre 1905 fait de votre dignité et de votre indépendance ! Quelle dégradation ! et, s'il vous est réservé d'en subir l'opprobre, quel martyre ! X...

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le mercredi de la semaine dernière, à 4 heures, le Saint-Père a reçu en audience spéciale, dans la salle du Consistoire, le séminaire français et lui a exprimé sa satisfaction de le

revoir au début de l'année scolaire. Le Pape trouve inutile de recommander aux séminaristes la piété, leur ferveur étant bien connue de Sa Sainteté. Après leur avoir souhaité des succès d'étude croissants, le Saint-Père leur a dit qu'ils devraient, à leur retour en France, se préparer à affronter les nécessités apostoliques : « On prie beaucoup en France, unissez-vous à vos compatriotes, a-t-il ajouté, car nous avons besoin de la miséricorde de Dieu. »

L'audience s'est terminé par le chant de l'*Oremus pro Pontifice*.

Dimanche, à 11 heures, a eu lieu la lecture solennelle des décrets pour quatre Causes de béatification dont trois intéressent la France : la Vénérable Marguerite du Saint-Sacrement, carmélite de Beaune ; la Vénérable Julie Billiart, née au diocèse de Beauvais, fondatrice de la Congrégation des Sœurs de la Bienheureuse Vierge Marie ; les Carmélites de Compiègne, martyres sous la Terreur. La quatrième est celle des Dominicains espagnols martyrisés au Tonkin. Le décret de la première Cause déclare l'héroïcité des vertus ; celui de la seconde approuve les miracles ; pour les deux dernières, c'est la décision qu'on peut procéder *de tuto* à la Béatification.

Lundi 11 Décembre, s'est tenu le Consistoire secret annoncé. Le Souverain Pontife a prononcé une brève allocution en latin, dans laquelle il exprime son regret de ne pouvoir parler, en ce jour, de nouvelles consolantes pour l'Eglise. Sans doute, la foi chrétienne se répand dans les pays infidèles ; mais on éprouve une grande tristesse et une vraie angoisse en regardant ailleurs, vers les nations honorées du nom de catholiques, et le Pape craint de voir se vérifier la parole de l'Ecriture : « Le règne vous sera enlevé et transféré à un autre peuple qui produira de bons fruits. »

Parlant ensuite de la France, Pie X s'exprime en ces termes : « Elle est pour nous l'objet d'une très grave sollicitude et anxiété, cette nation qui jusqu'ici a été appelée la fille aînée de l'Eglise.... Mais sur les lois qui viennent d'y être promulguées, en dépit de toutes les règles de la Justice, contre l'Eglise, notre dessein est de parler, conformément à notre devoir apostolique, plus gravement et avec plus de poids au moment opportun. »

Le Saint Père continue en disant que, pour ne pas perdre courage, il faut se rappeler que le Christ a prédit ces persécutions.... Cette considération réconforte, ainsi que la pensée des souffrances du Christ qui soutiennent les fidèles.... Mais il est nécessaire de persévérer dans la prière....

Le Pape annonce ensuite la création de quatre cardinaux, notamment du premier nommé dans l'Amérique latine, comme gage de bienveillance.

France. — La Séparation. — La loi de séparation « des Eglises » et de l'Etat a été promulguée au *Journal officiel* en date du 9 Décembre 1905 : c'est ainsi qu'on la désignera désormais. En outre de la signature du Président de la République, la loi est contresignée par cinq ministres : président du Conseil, ministre

Archives diocésaines de Quimper et Léon

des Cultes, de l'Intérieur, des Finances et des Colonies. L'adjonction de ce dernier indique clairement que la loi est applicable aux colonies.

A la suite du texte de la loi vient une circulaire adressée aux préfets par le ministre des Cultes « en vue d'assurer la conservation des immeubles et des objets d'art contenus dans les édifices religieux ». Tous « se trouvent dès à présent classés de plein droit parmi les monuments historiques et bénéficient des mesures de protection établies tant par la loi du 30 Mars 1887 que par celle du 9 Décembre 1905 ».

D'autre part, le *Journal officiel* a publié un arrêté instituant la commission chargée d'élaborer le règlement d'administration publique qui sera soumis au Conseil d'Etat. On remarque que la minorité parlementaire n'y est représentée par aucun de ses membres.

Le règlement administratif, on le sait, devra être publié dans les trois mois qui suivront la promulgation de la loi : le délai court donc à partir du 11 Décembre.

Au moment qu'il jugera opportun, le Pape fera entendre sa voix qui dictera aux catholiques de France la ligne de conduite à suivre. En attendant, prions et soyons prêts aux sacrifices qui s'imposeront. Prions surtout, comme le demande Pie X. Pourvu qu'on prie, la grâce divine ne saurait faire défaut ; elle n'est jamais refusée ni aux âmes ni aux peuples de bonne volonté.

Rodez. — **Mort de l'Evêque.** — Un nouveau vide vient de se produire dans l'épiscopat français. Mgr Franqueville, évêque de Rodez, est décédé le 9 Décembre à la suite d'une douloureuse maladie, au cours de laquelle il avait demandé lui-même et reçu avec une grande piété les derniers sacrements.

Mgr Franqueville était né à Aizecourt-le-Haut (Somme), le 12 Février 1845. Après avoir terminé ses études théologiques et canoniques à Rome, il fut professeur au petit Séminaire d'Amiens, puis vicaire à Abbeville. Il était aumônier du Lycée quand Mgr Dizien l'appela aux fonctions de vicaire général. Deux années plus tard, le 14 Décembre 1899, il fut nommé évêque de Rodez.

Cette mort porte à 18 le nombre des évêchés vacants. On sait que Mgr Oury, archevêque d'Alger, est démissionnaire.

Le corbillard des pauvres. — A Orléans, aussitôt la spoliation des fabriques opérée par la nouvelle loi sur les inhumations, le corbillard des pauvres a été employé exclusivement par les familles catholiques, même les plus riches, sans que personne y ait trouvé à redire et se soit mépris un seul instant sur cette façon d'agir.

A Marseille, plusieurs familles ont agi de la même manière. Dernièrement à Arras, la famille de M. de Clerck a donné le même exemple. Il est à souhaiter que cet usage devienne général, comme il est devenu général à Orléans.

Réponse à une objection courante. — « La science dit le contraire ! » Attendez donc ; ce qu'elle dit aujourd'hui, elle ne le dira plus demain. La science est toujours en voie de formation. Elle observe les phénomènes de la nature, et, sur ses observations, elle se hâte de bâtir des théories ; mais bientôt d'autres observations plus profondes ou plus étendues viennent renverser ces constructions prématurées et en permettre d'autres qui ne seront point plus durables.

C'est ainsi que nous la voyons sujette à des fluctuations et à des changements perpétuels. De combien avons-nous été témoins depuis que nous avons reçus ses premiers enseignements en physique et en chimie, en minéralogie et en biologie, en géologie et en astronomie ?

L'enseignement de l'Eglise n'a pas varié d'un iota depuis dix-neuf siècles. Si nous avions fait reposer notre assentiment aux vérités de la foi sur les fragiles constructions de la science, cent fois l'édifice aurait été ébranlé. Nous avons pour elles des assises meilleures, l'infaillibilité de l'Eglise et la véracité de Dieu.

Tenons-nous fermement attachés à cette autorité et nous serons toujours dans la paix que donne la possession de la vérité.

Chemin de fer d'Orléans.

FÊTES DE NOEL 1905 ET DU PREMIER DE L'AN 1906

Extension de la durée de validité des billets d'aller et retour. — A l'occasion des Fêtes de Noël 1905 et du Premier de l'An 1906, les billets aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du samedi 23 Décembre au dimanche 7 Janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du lundi 8 Janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 8 Janvier.

BIBLIOGRAPHIE

La Providence et le Miracle devant la science moderne, par Gaston Sortais. 1 vol. in-18 jésus (190 p.). Prix **2** fr. **50.** (Gabriel Beauchesne, éditeur, Paris).

Le naturalisme doctrinal est la grande erreur du temps présent signalée et condamnée par Pie IX et Léon XIII. C'est pourquoi l'étude que M. Gaston Sortais, ancien professeur de philosophie au collège Saint-Ignace à Paris, vient de consacrer à la *Providence et au Miracle devant la science moderne*, est tout à fait opportune. Ce n'est pas aux adversaires d'hier qu'il s'attaque, non ; il réfute, avec beaucoup de clarté et d'entrain, les objections contemporaines soulevées récemment par des rationalistes militants.

Cet ouvrage instructif et intéressant, écrit avec élégance, semble donc appelé à rendre un vrai service à tous ceux qui s'intéressent au mouvement des controverses actuelles, notamment aux prédicateurs, aux professeurs de philosophie, aux conférenciers, aux étudiants de l'enseignement supérieur, aux directeurs des conférences et des cercles d'études. Nous lui souhaitons un excellent accueil : il le mérite.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Guide Social de l'Action Populaire pour 1906. — Fort in-8° de 420 pages (Lecoffre, édit. Paris). Prix : 2 fr.

L'*Action Populaire* présente au public d'élite dont la sympathie se déclare de plus en plus en faveur de ses publications le **Guide Social de 1906.**

Comme ses prédécesseurs de 1904 et de 1905 le **Guide Social** raconte l'histoire des derniers mois :

L'histoire des *idées* et de leur manifestation dans l'ordre des faits.

L'histoire des *efforts* et comme l'orientation du travail social.

L'histoire des *résultats*, des œuvres économiques qui se fondent et se développent.

Ainsi résumé le **Guide Social** paraîtrait encombrant et touffu par la richesse de sa documentation, la variété de ses renseignements, si les divisions logiques souvent rappelées, si les dispositions typographiques habilement calculées pour saisir le regard, si les tables analytiques, comme multipliées, ne s'offraient de toutes parts au lecteur pour l'aider dans ses recherches.

Tel est le **Guide Social,** aussi attrayant par la diversité des sujets qu'il aborde que par le mérite des écrivains qui les ont étudiés. Divisés quelquefois sur d'autres points, les *120 collaborateurs de l'***Action Populaire** n'ont chez elle qu'une ambition : *conduire le peuple de France et aller avec lui vers un peu plus de bien être matériel et moral.*

Librairie J. Salun.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 5 Décembre 1905 :

I. Origène et l'origénisme. I. Origène dans l'origénisme, par Ferdinand PRAT. — II. Les catholiques français et le droit commun, par Gaston SORTAIS. — III. Le gouvernement de soi-même et l'idée, par Antonin EYMIEU. — IV. La littérature belge. II. Les caractères nationaux, par Joseph BOUBÉE. — V. De la création d'une bibliothèque d'études religieuses et sociales, par J.-B. PIOLET. — VI. Bulletin théologique, par Paul BERNARD. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Événements de la quinzaine.

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

ABBÉ RICHARD, à Chatelain (Mayenne), achète **très cher et paye comptant** les collections de timbres-poste et les lots de timbres rares.

Ne vous trompez pas ; le " **PAC** " n'est nullement un biscuit, mais un mode nouveau de paquetage qui permet à la Manufacture Pernot de nous livrer ses excellents produits tels qu'ils sortent du four, avec toutes leurs qualités d'arôme, de finesse et surtout avec des garanties hygiéniques que supprimaient souvent les manipulations du passé.

Voilà l'explication du succès de curiosité qui a accueilli le " **PAC** " Pernot, à son apparition, succès aujourd'hui transformé en vogue définitive et indiscutable.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. **Vendredi 22 Décembre 1905.** **N° 51.**

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon prescrivant le renouvellement du Vœu national au Sacré Cœur de Jésus ; Communiqué de l'Evêché ; Ordination ; Quête pour les Séminaires ; Vols d'églises ; Nécrologie ; Cléder ; Quimper ; Brest ; Quelques mots d'explication ; Exécution ; Loi de Séparation : les inventaires ; Humble demande.

II. — Loi sur la Séparation des Eglises et de l'Etat (à suivre) ; La Semaine Sainte à Jérusalem.

III. — Bibliographie.

IV. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 24 Décembre. — 4e Dimanche de l'AVENT. Veille de Noël. Violet. La messe est de la Vigile, avec mémoire du 4e Dimanche de l'Avent.

Vêpres du suivant, sans mémoire.

Lundi, 25. — NOEL : NATIVITÉ DE N.-S. JÉSUS-CHRIST. Double de 1re classe, avec Octave. Blanc.

Aux Vêpres, mémoires du suivant et de tous les Saints Martyrs.

Mardi, 26. — S. ETIENNE, PREMIER MARTYR. Double 2e classe, avec Octave. Rouge.

Mercredi, 27. — S. JEAN, APÔTRE ET ÉVANGÉLISTE. Double de 2e classe, avec Octave. Blanc.

Jeudi, 28. — LES SAINTS INNOCENTS, MARTYRS. Double de 2e classe, avec Octave. Violet.

Vendredi, 29. — S. Thomas, Évêque, Martyr. Double. Rouge.

Samedi, 30. — Office du Dimanche dans l'Octave de Noël ; semi-double. Blanc.

Dimanche, 31. — S. Silvestre, Pape.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Maison de l'Adoration perpétuelle de	
Brest.	19-25 Décembre.
Trézilidé	26-28 —
Clohars-Fouesnant.	29-31 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Église et la France ; l'union des catholiques.
II. — Les confessions et les communions de Noël ; le Renouvellement du Vœu National au Sacré Cœur de Jésus.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Dimanche, 24 Décembre*, veille de Noël, on confessera toute la soirée *jusqu'à 7 heures ;* puis l'église restera fermée *jusqu'à 9 h. 1/2.*

A *10 heures*, Matines de Noël. — *A minuit*, grand'messe suivie de deux messes basses.

Lundi, fête de NOEL, les messes sont aux heures ordinaires, sauf que la dernière messe basse se dit à *8 h. 1/2.*

A *10 heures*, messe pontificale. A l'issue de la messe, Monseigneur donnera la Bénédiction papale, à laquelle est attachée une indulgence plénière.

A *2 h. 1/2 ;* Vêpres : sermon par M. Kervellec, professeur à l'Ecole Saint-Yves. Bénédiction du T. Saint-Sacrement.

A la messe et aux vêpres, quête pour les Séminaires.

Mardi, fête de saint Etienne, messes et offices comme les dimanches.

— EGLISE DE SAINT-MATHIEU. — *Dimanche soir*, l'office de Noël commence à *11 heures. A minuit*, grand'messe suivie de deux messes basses.

La grand'messe du jour, à *10 heures. A 2 h. 1/2*, vêpres ; sermon par M. Cozien, professeur au Grand-Séminaire. Bénédiction.

Mardi, 26 Décembre, grand'messe à *8 h. 1/2.* Le soir, à *7 h. 3/4*, Complies ; Bénédiction.

LETTRE PASTORALE
DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

PRESCRIVANT

Le Renouvellement du Vœu National au Sacré Cœur de Jésus.

FRANÇOIS-VIRGILE DUBILLARD, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Dans une Lettre qu'il adresse à tous les Evêques de France, Son Eminence le Cardinal Richard, archevêque de Paris, les invite à faire renouveler dans chacune des églises de leur Diocèse, le jour de Noël, la consécration qui fut faite de la France au Sacré Cœur, il y a trente-trois ans, à la suite de nos désastres de 1870. « Si tous les Diocèses de France, dit le pieux Prélat, s'unissent dans une même prière le jour de

Noël, ce sera vraiment une supplication nationale pour obtenir l'union des cœurs dans notre chère Patrie. » Puis il indique, comme devant être récitée en public, la prière composée, à l'occasion du Vœu national, par son vénérable prédécesseur, le Cardinal Guibert.

C'est avec empressement, Nos très chers Frères, que tous ensemble nous répondrons à ce religieux appel. Jamais, en effet, les circonstances ne furent plus graves, jamais il ne fut plus nécessaire, pour la grande nation catholique, de chercher un refuge dans le cœur de Celui qui fut son guide et son soutien au milieu des périodes difficiles de son histoire, et dont elle se montra toujours le soldat vaillant et fidèle. Qu'ils sont beaux, les gestes du Christ par l'épée des Francs à travers les siècles écoulés : *Gesta Dei per Francos !*

Oui, les circonstances sont des plus graves et en même temps des plus attristantes. Au moment où Nous vous écrivons ces lignes, Nous apprenons, selon la parole de notre grand orateur catholique, *que tout est consommé*, que la funeste loi de séparation vient d'être promulguée, et que, désormais, le divorce est complet entre l'Eglise et la France officielle. Oui, Nos très chers Frères, Notre douleur est profonde et Nous souffrons cruellement, au plus intime de Notre âme, de la promulgation de cette loi. Que quelques-uns, même parmi les nôtres, l'acceptent tranquillement, de gaieté de cœur, presque avec reconnaissance, c'est là un sentiment que Nous ne pouvons ni partager, ni comprendre, un sentiment étrange, qui ajoute à toutes Nos tristesses et met le comble à Notre deuil. Eh quoi ! le Souverain Pontife, par d'incessantes exhortations, les Evêques français, par des protestations multiples, nos sénateurs et nos députés catholiques, par une série de discours aussi courageux qu'éloquents, le monde des électeurs, par des millions de signatures, le clergé et les fidèles, les grands et les petits n'ont cessé de protester contre cette loi, de l'affirmer mauvaise, injuste, destructive de la religion, et l'on voudrait nous faire croire aujourd'hui qu'elle est inoffensive, plus favorable même à l'Eglise de France que ne fut le Concordat ! Non, de pareilles choses ne peuvent être ni dites, ni pensées. Il se peut qu'à cette loi en succède une meilleure, mais de celle-ci on ne peut attendre ni protection, ni justice, ni liberté. Nos bonnes et religieuses populations ne s'y trompent pas : elles sentent d'instinct que si cette loi est mise en pratique, elle va déchaîner de redoutables tempêtes dans le monde civil et des tribulations sans nombre dans le monde religieux.

Mais laissons de côté ces considérations qui ne peuvent qu'aviver Notre douleur, et revenons à ce qui fait l'objet spécial de cette Lettre.

Le Cardinal Richard nous invite à renouveler la consécration de la France au Sacré Cœur, le jour de Noël.

Archives diocésaines d Quimper et Léon

Appartient-il, Nos très chers Frères, à de simples citoyens de se réunir pour un acte de cette importance ? Ont-ils l'autorité suffisante pour cela ? Oui, assurément ; car la France, ce n'est pas seulement ceux qui ont la direction générale de ses affaires, qui la gouvernent et l'administrent ; la France, c'est encore, c'est surtout cette grande population qui s'étend de la Méditerranée à la Manche, des Alpes à l'Océan, cette masse compacte de riches et de pauvres, de maîtres et d'ouvriers, de pères et de mères de familles, de jeunes gens et de jeunes filles qui l'habitent et l'enrichissent par leur travail. Eux tous sont la France, ils la représentent et peuvent la consacrer au Sacré Cœur de Jésus, sans que l'absence de toute autorité publique puisse enlever à cet acte son caractère propre, ni paralyser les heureux effets que nous sommes en droit d'en attendre.

Et puis, ne sommes-nous pas, avec nos prêtres, nos Evêques, le Souverain Pontife, une société complète, une société divinement constituée ? Légitimement convoqués par nos chefs hiérarchiques, ce n'est donc plus comme individus isolés que, d'un bout à l'autre de la France, nous ferons cette consécration, mais comme un corps moral intimement uni par les liens d'une commune foi et d'une commune espérance. Et le Christ qui, dans l'histoire, a aimé les Francs, le Christ, qui aime son Eglise avec sa hiérarchie sainte et tous les fidèles qui la composent, accueillera favorablement notre démarche, pardonnera beaucoup à notre Patrie ingrate et répandra sur chacun d'entre nous, pour les luttes de demain, des lumières et des forces incomparables.

Et pourquoi encore faire cette consécration, aux fêtes de Noël ? Parce que ce fut en ce jour, le 25 Décembre 496, c'est-à-dire il y a plus de quatorze siècles, que Clovis, à la tête de ses Francs, après la grande victoire de Tolbiac, voulut recevoir des mains de saint Remy, évêque de Reims, le baptême qui le fit chrétien, lui et sa nation tout entière. On a longuement parlé, dans ces derniers temps, du Concordat de 1801 ; Nous en avons parlé Nous-même pour en réclamer le loyal maintien. Malheureusement, Nos vœux n'ont pas été compris. Mais le vrai Concordat, celui qui lie la France à l'Eglise, celui que la main des hommes ne brisera point, parce qu'il est de Dieu, c'est celui qui fut écrit sur le baptistère de Reims par Clovis et S. Remy ; c'est celui, qui, pendant tant de siècles, a fait la France puissante et illustre au milieu de toutes les autres nations du monde, c'est celui qui a survécu intact et fécond aux péripéties diverses et aux révolutions nombreuses qu'a traversées notre histoire. Il y aura bientôt dix ans, on célébra dans la cathédrale de Reims le quatorzième centenaire de ce pacte fameux. Tous ceux qui ont été les heureux témoins de ces fêtes grandioses ou qui ont connu l'admirable enthousiasme qu'elles ont suscité partout, sont demeurés

convaincus que le baptême de Clovis a pénétré l'âme de la France, et que celle-ci cesserait d'être une nation vivante et glorieuse, du jour où l'on réussirait à la séparer de l'Eglise, sa mère, ou à effacer de son front le caractère surnaturel qui lui fut imprimé dans son berceau.

C'est pourquoi, au lendemain du jour où vient d'être brisé le Concordat de 1801, au moment où la nouvelle loi va ressortir son effet et enlever tout caractère officiel à nos Evêques, à nos prêtres et à notre culte, au milieu de ces belles et si touchantes cérémonies de Noël, les vrais catholiques français obéiront à une pieuse et salutaire pensée en s'unissant entre eux, en s'unissant à Nous pour ressusciter en quelque sorte, pour vivifier de plus en plus ce pacte intime, ce pacte séculaire qui a fait, pendant des siècles, la gloire et la prospérité de la France.

Par la loi qui vient de lui être substituée, on veut séparer les Evêques du Pape, les prêtres de l'Evêque et les fidèles du prêtre ; montrons, par un accord unanime, par une solennelle profession de foi, que l'impiété n'aboutira point dans ses projets, et que ses efforts seront aussi prétentieux que stériles. Cet acte que Nous demandons est de ceux qui relèvent les courages, affermissent les résolutions généreuses et préparent les âmes aux grandes et héroïques résistances.

On Nous dira que la foi n'est pas attaquée, et qu'il demeure libre à chacun de croire ce qui lui plaît. Oui, mais on s'en prend au Pape, qui est le Père de cette foi, aux Evêques et aux prêtres, qui en sont les canaux légitimes, à nos églises, où elle s'enseigne, à l'enseignement lui-même, que l'on soumet à la surveillance d'une police tracassière, à nos ornements, à nos vases sacrés, à la matière et aux rites de nos sacrements, désormais livrés à l'arbitraire des profanes. Est-ce que tout cela n'est pas attaquer notre foi et rendre à peu près impossible dans notre pays la pratique de notre sainte Religion ?

Nous ne faisons donc qu'user d'un droit et remplir un devoir en vous invitant à protester contre ce nouvel ordre de choses qui va tout bouleverser dans notre Eglise de France, sans que celle-ci ait été seulement consultée dans la personne de ses chefs et de ses représentants légitimes. Vous le ferez, Nos très chers Frères, et Nous le ferons Nous-même, en renouvelant simplement, mais énergiquement et de tout cœur, le vœu national au Sacré Cœur. Toutefois, selon la parole de Léon XIII au Cardinal de Reims, il sera nécessaire, pour donner à cet acte toute sa valeur, que vous vous rappeliez le baptême de Clovis, que vous sachiez comprendre et apprécier le bienfait dont il vous rappelle le souvenir, c'est-à-dire : la régénération de la France dans le Christ, sa naissance à la foi et aussi les résultats précieux de grandeur morale, de prospérité civile, d'entreprises glorieuses, qui toujours en résultèrent pour notre Patrie.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Ainsi, Nos très chers Frères, cet acte de consécration aura vraiment une efficacité nationale ; il augmentera dans nos âmes la foi, la confiance en Dieu et en nos propres efforts, en même temps qu'il attirera sur la France les miséricordes qui pardonnent le passé et les bénédictions qui préparent l'avenir.

A CES CAUSES,

Le saint Nom de Dieu invoqué ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article Ier. — Le jour de Noël, au Salut du Saint-Sacrement, immédiatement avant le *Tantum ergo*, on récitera du haut de la chaire, dans toutes les églises et chapelles de Notre Diocèse, la prière du Vœu national au Sacré Cœur de Jésus, dont Nous donnons ci-après la formule.

Art. II. — Nous invitons tous les catholiques, et plus spécialement les personnes pieuses, à faire la sainte communion le jour de Noël pour l'Eglise et pour la France.

Et seront la présente Lettre pastorale et Notre Mandement lus et publiés dans toutes les églises et chapelles publiques de Notre Diocèse, le Dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Quimper, en Notre palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, le 17 Décembre, jour de la solennité de la fête de saint Corentin, patron du Diocèse.

PAR MANDEMENT :

F. VIEILLE-CESSAY, Ch. hon.,
Secrét. gén. de l'Evêché.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper et de Léon.

Renouvellement du vœu national au Sacré Cœur de Jésus.

Nous venons à vous, Cœur Sacré de Jésus, dans nos angoisses ; ouvrez pour nous les trésors de votre charité infinie. Le sang qui a coulé de votre blessure a racheté le monde ; qu'une goutte de ce sang divin, par sa toute-puissance expiatrice, rachète encore une fois cette France que vous avez aimée et qui ne veut pas renier sa vocation chrétienne. Oubliez nos iniquités pour ne vous souvenir que des saintes œuvres de nos pères, et laissez couler sur nous les flots de votre miséricorde. Que le temple élevé par nos mains devienne pour nous comme une citadelle inexpugnable qui protégera Paris et notre patrie. Cœur adorable de notre Dieu, la nation française vous implore : rendez-lui votre amour, bénissez-la, sauvez-la. *Amen.*

Communiqué de l'Evêché. — I. Par application de l'art. 11 de la loi du 9 Décembre 1905, des pensions annuelles et viagères doivent être allouées aux ministres des cultes en exercice qui réunissaient, lors de la promulgation de cette loi, certaines conditions d'âge et de *services rémunérés par l'Etat.*

Ces dispositions intéressent un certain nombre de nos prêtres. Nous les prions instamment de dresser l'état de leurs services *rémunérés par le gouvernement*, avec dates précises à l'appui. (Dans l'évaluation de la durée de ces services, on doit faire entrer celle des suspensions de traitement.)

Ils communiqueront ces renseignements par écrit à MM. leurs Doyens respectifs, à l'occasion de la réunion des premiers jours de l'année.

MM. les Doyens les transmettront sans retard au Secrétariat de l'Evêché.

II. Douze Curés ou Recteurs n'ont pas encore envoyé à l'Evêché les résultats de l'enquête prescrite par la Lettre-Circulaire du 10 Août dernier (n° 41). Nous leur renouvelons, d'une façon plus pressante, le rappel collectif qui a été publié à ce sujet dans la *Semaine religieuse* (n° du 3 Nov.).

Ordination. — Demain 23 Décembre, samedi des Quatre-Temps, Monseigneur fera une ordination qui comprendra : pour le Séminaire de Quimper, 3 prêtres, 10 diacres, 2 sous-diacres, 4 minorés et 2 tonsurés ; pour le Séminaire haïtien de Saint-Jacques de Lézérazien, 1 prêtre, 6 diacres, 3 sous-diacres, 3 minorés et 2 tonsurés.

L'ordination aura lieu dans la chapelle du Grand-Séminaire, et commencera à 8 heures.

Nous recommandons de nouveau les ordinands aux prières des âmes pieuses.

Quête pour les Séminaires. — Le jour de Noël, dans nos églises on fera la quête d'usage pour les Séminaires.

« Le sacerdoce doit être la préoccupation souveraine de la société qui veut renaître », dit J. de Maistre. « Les peuples qui manquent de prêtres sont barbares », écrivait Montesquieu dans l'*Esprit des Lois* (Liv. XV, ch. IV). Soutenir par ses offrandes l'œuvre des Séminaires, contribuer à assurer le recrutement du clergé, c'est donc, en ce moment surtout, prendre part à une véritable croisade contre la barbarie, travailler à la défense de l'ordre et au salut de la société.... Nos lecteurs sauront le comprendre.

Vols d'églises. — Des vols ont été commis, au commencement de cette semaine, dans deux églises du diocèse. A Ploudal-

Archives diocésaines d Quimper et Léon

mézeau, les malfaiteurs ont fracturé les troncs, qui devaient être à peu près vides. Au Bourg-Blanc, le tabernacle a été forcé : un ciboire de prix a disparu, mais les saintes hosties ont été retrouvées éparses sur l'autel ; pour un autre ciboire on s'est contenté de l'ouvrir et d'en arracher la croix qui surmontait le couvercle, sans toucher aux deux hosties qu'il renfermait.

Monseigneur l'Evêque, très peiné de ces attentats sacrilèges, prie instamment MM. les Curés et Recteurs de redoubler de vigilance surtout en ce qui concerne la garde du tabernacle et la préservation des Saintes Espèces.

Nécrologie. — M. CHAUSSY (YVES), *Clerc tonsuré*, né à Lennon, est mort chez son frère à Pleyben, le 18 Décembre, à l'âge de 23 ans. Tombé malade à la suite de son service militaire, cet excellent séminariste avait dû, depuis plusieurs mois, interrompre ses études : il a vu venir la mort avec une sérénité joyeuse et s'est éteint dans les plus beaux sentiments de foi et de piété.

R. I. P.

CLÉDER. — **Service funèbre.** — Le jeudi 14 Décembre, a été célébré le service solennel annoncé pour les marchands de légumes de la région de Saint-Pol-Roscoff qui ont péri dans la catastrophe de l'*Hilda*. Les victimes sont au nombre de 77, dont 25 habitants de Cléder. Cette paroisse ayant été la plus éprouvée, une pieuse pensée l'a fait choisir comme lieu de rendez-vous dans ce deuil régional. Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon, dont le dévouement pour ses diocésains ne connaît pas d'obstacle, avait accepté de présider la funèbre cérémonie ; merci à lui ! En des circonstances aussi douloureuses, la présence du père console et fortifie.

Dans la foule considérable accourue des cantons circonvoisins on remarquait les représentants des municipalités de Saint-Pol, Roscoff, Plougoulm, Plouescat, etc. La vaste église était comble. Au milieu de la nef s'élevait un catafalque entouré de candélabres où brûlaient de nombreux cierges dont la lumière produisait une impression d'autant plus saisissante qu'un jour voilé de Décembre assombrissait l'intérieur de l'édifice, tendu tout autour de draperies noires parsemées de larmes blanches. Aux coins du catafalque, se tenaient les cinq survivants de la catastrophe ; un peu en arrière, un groupe de femmes en deuil ; les veuves et les mères des disparus.

A 10 heures, Monseigneur, se frayant avec peine un passage à travers les rangs pressés des assistants, fait son entrée, précédé de nombreux prêtres parmi lesquels plusieurs portent la mosette de chanoines ou de curés-doyens. Aussitôt commence l'office des Morts, présidé par l'Evêque. La messe est chantée par M. le chanoine Treussier, curé-archiprêtre de Saint-Pol-de-Léon. Après

l'élévation, M. Gloux, vicaire à Cléder, interprète avec beaucoup d'âme un touchant *Pie Jesu* composé pour la circonstance par M. Havas, recteur de Trézilidé...

La messe terminée, Monseigneur monte en chaire et, au milieu des sanglots, contenant lui-même à peine son émotion, adresse à cet immense auditoire une émouvante allocution dont nous essayons de donner un pâle résumé. Malgré la douleur profonde qui étreint son cœur d'évêque, il tient, dit-il, à remercier d'abord M. le Recteur de Cléder de sa pieuse initiative, puis les prêtres et tous les assistants qui sont venus prendre part à cette touchante manifestation de foi et de charité chrétienne... Ils revenaient d'Angleterre, ces chers enfants de notre pays, rapportant après quatre longs mois de fatigues le produit de leur travail, le pain de leurs familles. Ils étaient heureux, tout à la joie du retour, quand soudain le navire qui les portait vint, au milieu d'une violente tempête de neige, se briser sur cette roche fatale dont le souvenir hantera longtemps notre imagination... Et comme Rachel, nous pleurons « ceux qui ne sont plus » ! Mais nous ne pleurons pas « comme ceux qui sont sans espérance ». Les survivants de l'épouvantable catastrophe nous ont dit les scènes admirables et consolantes de dévouement et de foi catholique dont ils ont été les témoins attendris : les nobles victimes ont vu venir la mort et, avec une générosité surhumaine, ont fait le sacrifice de leur vie... Dieu, qu'ils ont invoqué au moment suprême, les a sans doute reçus dans sa miséricorde...

Hélas ! la mer cruelle n'a pas rendu les restes mortels de plusieurs de ses victimes, et nous prive de la consolation de prier sur leur tombe. Mais la sainte Eglise ne vient-elle pas de nous rappeler à l'instant, dans sa Liturgie, cette consolante parole de Jésus à Marthe, sœur de Lazare : « Votre frère ressuscitera ». La séparation n'est donc que temporaire...

Voilà la consolation, la seule, que vous trouvez dans votre foi, cette foi qui vous caractérise, Bretons ; dont vous avez donné tant de preuves, et qui vous a conquis, en dehors de la Bretagne, une admiration pleine de sympathie et de compassion. Quel puissant écho a eu ce cri de détresse jeté, dans une page émouvante, par votre vaillant député, M. le comte de Mun : « Donnez, donnez encore pour les veuves, les mères des pauvres petits marchands d'oignons de la côte bretonne » ! De riches souscriptions, dues à l'élite de la société française, ont afflué au journal le *Gaulois* dont les colonnes sont toujours ouvertes aux appels en faveur des Bretons éprouvés. Elles sont présentes à notre mémoire et à notre reconnaissance, les généreuses et abondantes aumônes distribuées aux pauvres pêcheurs affamés de la côte Sud du Finistère. Je tiens à adresser, du haut de cette chaire, mes remerciements les plus cordiaux à ces insignes et infatigables bienfaiteurs.

A vous donc de demeurer inébranlables dans votre foi catholique ; dans cette autre tempête déchaînée par nos ennemis contre l'Eglise de France, vous saurez défendre, comme par le passé, vos églises

Archives diocésaines de Quimper et Léon

et vos presbytères avec une énergie calme et inflexible ; et, après avoir combattu le bon combat sur cette terre d'exil, nous recevrons notre récompense au ciel où il n'y aura plus de séparation à craindre....

Monseigneur descendit de chaire au milieu de l'émotion générale, et donna l'absoute....

Le souvenir de cette cérémonie grandiose et réconfortante restera gravé dans les cœurs reconnaissants de nos excellentes populations. Longtemps aussi on redira dans nos chaumières bretonnes, pour les infortunées victimes de la catastrophe de Saint-Malo : *Requiem æternam dona eis, Domine. Requiescant in pace.*

P. B.

Quimper. — **La fête de saint Corentin.** — Tout le diocèse connaît M. Hameury, recteur de Dirinon, dont la parole s'est fait entendre dans quantité de missions et dont les communautés religieuses et les associations apprécient le talent et l'expérience dans les prédications de retraites. Quimper ne l'avait pas encore entendu, mais désormais la paroisse de Saint-Corentin, aussi bien la partie française que la partie bretonne, gardera le souvenir de son enseignement clair et substantiel. Pendant le triduum, il s'est appliqué à montrer dans saint Corentin le héraut de la Foi ; le jour du Pardon, il a signalé en lui l'homme de la Charité. Comme chaque année, l'auditoire du dimanche matin et celui de l'après-midi ont été très considérables et surtout très pieux.

Cette fête des derniers jours de 1905 restera dans le souvenir de tous ceux qui l'ont vue et leur rappellera de l'édification, sans doute, mais aussi de la tristesse. On ne se pose même plus la question du poète :

De quoi demain sera-t-il fait ?
.....

Tous nous savons que demain sera fait d'incertitude, d'inquiétude allant jusqu'à l'angoisse, et cela se lit sur les visages. Pour ceux qui connaissent l'histoire d'il y a un siècle, l'impression est encore plus pénible, parce qu'ils savent ce que la plus terrible des révolutions avait fait de cette admirable cathédrale, et ils se demandent ce que les *blocards* pourront bien exécuter pour être dignes des *terroristes,* leurs pères de 1793. Ils revoient, par la pensée, l'ignoble Dagorne et son ignoble bande souillant les vases sacrés, outrageant publiquement la pudeur, jetant à une mégère le voile du tabernacle, fusillant l'image de la Vierge, brisant, sabrant tout, puis élevant, sur le *champ-de-bataille,* un bûcher fait de débris, de statues, de reliques des Saints, y mettant le feu et dansant autour en chantant la *Carmagnole.*

A ceux qui nous diraient, car il y a toujours de ces incorrigibles optimistes : « Rassurez-vous, nous ne verrons pas le retour de ces choses » ! nous répondrons : Qu'en savez-vous ? En 1790, quand on procédait avec les formes de la légalité, et même, disait-on, au nom du pauvre roi Louis XVI, pour voler l'argenterie des églises et, par là même, détruire des trésors bien plus précieux par leur valeur artistique que par celle du métal, on aurait été bien mal venu à pronostiquer ce qui se passerait trois ans après, en cet inoubliable 12 Décembre, fête de saint Corentin, jour choisi à dessein pour ajouter encore à l'infamie de toutes ces impiétés.

Peut-être nous dira-t-on aussi : « Rassurez-vous, si dans un moment de folie quelques misérables renouvelaient de pareilles saturnales, le bon sens et l'honnêteté des masses en auraient vite raison ». — Hélas, rien n'est moins sûr ; pendant deux ans, du 12 Décembre 1793 à la même date 1795, la cathédrale de Quimper n'a pas revu de cérémonies religieuses, mais coupée en deux dans sa hauteur par un plancher dont l'empoutrement reposait sur les galeries, elle a été un grenier à foin dans la partie supérieure, une immense étable, un abattoir et une boucherie dans sa partie basse.

Voilà ce qu'ont su faire les grands ancêtres, à qui d'ailleurs cette gloire n'aurait point suffi. En même temps, ils profanaient toutes les autres églises de la ville, mais plus particulièrement la chapelle du Collège, qui devenait le temple de la Raison et le club des Jacobins de notre pauvre Quimper, transformé par ces idiots en *Montagne sur Odet.*

Ils préparaient la ruine de monuments intéressants : Saint-François, le Guéodet, Saint-Nicolas, le Pénity ; de chapelles plus modestes mais chères à la piété : Sainte-Thérèse, Sainte-Madeleine, Saint-Jean et Saint-Primel. Autour de ces lieux consacrés il y avait des cimetières ; eux aussi ont été voués à toutes les profanations.

Toutes ces choses ont déjà été dites dans la *Semaine Religieuse;* nous avons cru cependant que l'heure actuelle était favorable pour les rappeler, car on oublie trop à notre époque. Nous terminerons en rappelant qu'en 1793, aussi bien que maintenant, les braillards de *liberté, égalité, fraternité* avaient d'excellents moyens pour obtenir le silence de ceux qui auraient voulu mettre obstacle à leurs aimables procédés : un témoin oculaire des scènes du 12 Décembre, Daniel Sergent dit, et on peut en croire ce brave homme, que sur le *champ-de-bataille* le canon était braqué sur le peuple. Nos intellectuels nous favoriseront-ils de pareilles aménités ?...

Brest. — **Une « laïcisation » de plus.** — Nous lisons dans le *Courrier du Finistère* de samedi (16 Décembre) :

« Encore une iniquité à ajouter à l'actif des tristes exécuteurs des œuvres maçonniques.

» Les Sœurs de la Sagesse, de l'établissement des Pupilles de la Marine, ont reçu notification d'un ordre ministériel les invitant à cesser leurs services à dater du 31 Décembre courant.

» Elles sont au nombre de huit, s'occupant de la lingerie et de l'infirmerie de l'établissement depuis sa fondation, soignant les plus petits, et remplaçant auprès de tous la maman absente.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

» Jamais on n'eut le moindre reproche à leur adresser. Mais, crime impardonnable, elles apprenaient à ces pauvres petits orphelins à bégayer leurs prières et un peu de catéchisme ; et c'est bien pour cela qu'on les chasse.

» Nous croyons savoir que les bonnes Religieuses partiront le samedi 30 Décembre. »

A ces nouvelles victimes d'une haine sectaire aveugle nous adressons l'hommage de nos respectueuses sympathies.

Quelques mots d'explication. — A propos de l'article paru dans le numéro de la *Semaine religieuse* du 8 Décembre sous le titre : ***Au pied de nos clochers bretons***, plusieurs journaux — même de notre région — ont reproduit, à la suite d'une citation empruntée au *Temps*, la critique faite par cette feuille protestante de ce qu'elle appelle notre « manifeste ».

Tout d'abord, il serait « en contradiction avec ce que l'on sait de l'obéissance du clergé français aux décisions du Pape sur cette question de séparation, et la manière de voir du Souverain Pontife n'a pas encore été officiellement proclamée... » Le *Temps* et ceux qui le citent de confiance se scandalisent bien à tort : ils n'avaient qu'à prendre notre « manifeste » *six lignes* plus haut, et ils auraient lu que « D'APRÈS LA TACTIQUE INDIQUÉE PAR LE PAPE, les catholiques Bretons sont prêts à tout, *à ignorer la loi de séparation ou bien à en subir l'épreuve.... Si pourtant il leur était permis de manifester leur préférence,* ils s'écrieraient tout d'une voix : Nous repoussons la loi maudite.... »

En second lieu, le *Temps* se demande « comment légalement le clergé du diocèse de Quimper pourra repousser la loi de séparation, quels moyens il emploiera ; le manifeste ne le dit pas ». C'est encore une erreur ; le moyen, nous l'indiquons : « c'est d'ignorer une loi qui affecte insolemment d'ignorer notre culte ». Et si maintenant on demande ce qu'il faut entendre par « ignorer la loi », nous répondrons en citant les paroles de Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, aux membres de l'Association générale des catholiques de son diocèse, sur le même sujet :

« Nous n'hésiterons pas à obéir au mot d'ordre qui nous viendra du Pontife Romain.

» S'il pousse la condescendance jusqu'à permettre qu'on n' « ignore » pas la loi nouvelle, et qu'on en subisse les prescriptions, nos volontés s'inclineront devant les motifs qui auront fait fléchir la sienne.

» S'il nous dit, au contraire, d' « ignorer » cette loi fatale de divisions et de troubles, et de demeurer passifs dans nos églises, nos presbytères, nos maisons épiscopales, gardiens pacifiques des droits inviolables de notre foi, nous demeurerons auprès de nos autels et dans les sanctuaires intimes de nos libertés religieuses, attendant qu'on nous chasse, à moins qu'on n'hésite enfin à violer,

en notre personne, sous prétexte d'affranchir les esprits, le droit élémentaire qu'a tout citoyen de vivre à sa guise.... »

Exécution. — Le voilà donc séparé de l'Eglise, notre Etat maçonnique ; aussi va-t-il s'en occuper plus que jamais. N'est-ce pas à quoi l'oblige l'exécution de sa loi ? A son alliée d'autrefois, chacun sait qu'il ne donne pas un congé en règle et qu'il ne se contente pas de lui signifier un renvoi brutal. Il cherche à s'emparer de sa personne, à l'interner et à lui ménager une de ces morts mystérieuses qui font disparaître opportunément les détenus politiques. Déjà la prison d'Etat est achevée ; c'est la loi du 9 Décembre 1905. Avant trois mois, un règlement administratif en aura insidieusement aplani les abords. Sur les créneaux du donjon flottera l'art. 4, palladium perfide de la liberté du culte.

***

Est-ce un rêve ou une réalité ? L'Eglise subit la fascination de cette prison légale. Elle entre dans la loi, et se dispose à y fonder des établissements cultuels. Mais quoi ? Les fidèles y sont seuls, livrés à leur initiative. A eux de créer ce culte laïque, d'en prendre la direction, d'en assumer les responsabilités matérielles, financières, morales et civiles ; à eux de remplacer démocratiquement l'autorité diocésaine, constituée d'en haut par Rome et par le ciel. Qu'ils ne comptent point, pour cela, sur le concours autorisé de leurs chefs spirituels : leur clergé est hors la loi et, à plus forte raison, l'Evêque et le Pape. Et si les fidèles s'enferment dans le bercail maçonnique, ils n'y seront plus qu'un troupeau officiellement séparé de ses pasteurs. Ce sera la vraie séparation, celle qui se consomme tôt ou tard dans le schisme.

D'aucuns prétendent que des communications suffisantes pourront être rétablies entre les fidèles et leurs chefs, qu'on trouvera une formule de concordat entre les statuts légaux et les statuts canoniques des associations cultuelles et qu'on mettra sur pied un régime sortable. Il est seulement fâcheux que ces optimistes n'aient pas reçu de l'Eglise et de l'Etat procuration pour conclure l'arrangement dont ils bercent l'opinion catholique. Sans doute seraient-ils embarrassés eux-mêmes de libeller les articles de cette convention que l'Eglise et l'Etat consentiraient à souscrire.

***

Une seule chose est maintenant acquise, c'est que l'Etat est dans la loi avec sa prisonnière ; qu'il y est installé et fortifié, pendant qu'elle n'y possède pas même un étroit réduit dont l'usage lui soit assuré. Faites la revue des corps d'Etat qui sont ses geôliers, et qui ont leurs postes à tous les carrefours. Postes de l'Intérieur : préfecture et Conseil d'Etat ; poste de la Justice : tribunaux de tous les degrés, sauf les Assises, dont la fidélité blocarde est tenue pour suspecte ; poste des Domaines et de l'Enregistrement ; poste des Finances ; poste de police commis à la sur-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

veillance des assemblées cultuelles. Cette garde sera au complet, lorsqu'on l'aura renforcée de quelques corps spéciaux : la gendarmerie des grèves, les troupes régulières qui firent la campagne congréganiste, et enfin cette Direction des Cultes à qui personne ne disputera le droit d'être la fossoyeuse du culte concordataire, et, s'il se pouvait, de l'Eglise séparée.

***

Braves gens, honnêtes concitoyens, fonctionnaires honorables, ceux que la loi surprend dans la quiétude du métier et qu'elle transforme d'office en exécuteurs du culte catholique. S'ils n'écoutaient que le cri de leur conscience ou les alarmes de leurs femmes et de leurs filles, ils protégeraient leur noble prisonnière. Mais la consigne est de la molester et de l'achever. Cela suffit. Ils font taire leurs scrupules ; ils étouffent leurs répugnances, ils marchent sous l'œil du délateur qui observe tous leurs mouvements, et qui, à la première défaillance, ferait éclater sur leurs têtes un arrêt de révocation. Et chacun y allant de sa petite tâche, l'exécution de la loi commence son cours.

***

Combien cela durera-t-il ? Si la Maçonnerie croit pouvoir se passer de cette demi-trêve que l'on a appelée l'essai loyal, les événements se précipiteront, et il ne sera pas besoin du nouveau *tour de vis* dont elle nous menace pour déterminer l'étranglement et la mort. Ce sera court et sûr.

En appliquant consciencieusement la loi de 1901, elle troublera les associations cultuelles dans leur formation même; elle les empêchera de naître. Cette loi ne frappe-t-elle pas de nullité « toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à la forme républicaine du gouvernement » ? Mais cela, dira-t-elle, c'est vous, ce sont vos associations constituées hiérarchiquement ! Nous aurons beau nous en défendre, nous ne parviendrons pas à convaincre nos bourreaux.

Admettons néanmoins que le cas se produise : notre association cultuelle aura pu naître. Pensez-vous qu'elle vivra ? Non, de par la loi de 1905. Elle sera tuée dans son berceau par l'association rivale, celle que nos ennemis fonderont pour contester la dévolution faite à la nôtre, et pour devenir à son tour attributaire de nos biens et de nos droits. Or, savez-vous la suite ? Sitôt nantie, cette association traîtresse se mettra délibérément dans un cas de dissolution, obligeant le Conseil d'Etat à tout confisquer et à prononcer, pour en finir, la désaffectation de nos églises. X...

Loi de Séparation : les inventaires. — Pour l'inventaire du mobilier des églises prescrit par l'art. 3 de la loi de Séparation, le mot d'ordre généralement donné (et admis) est d'y assister sans y prendre une part directe, et en faisant les réserves

nécessaires. C'est l'avis du Comité catholique de la rue de Grenelle, dans cette question délicate. « Le Pape ne s'étant pas encore prononcé, les représentants des établissements religieux ne doivent rien faire qui puisse contredire ses instructions, et par suite ils ne peuvent, ce semble, ni entamer une campagne violente en faisant crocheter les portes et les serrures des sacristies, ni prendre une attitude de soumission absolue qui implique une acceptation définitive. Toutefois, la loi elle-même leur permet d'échapper à cette alternative. En effet, *elle n'exige pas d'eux qu'ils participent à la rédaction de l'inventaire*. L'article 3 dit qu'il se fera contradictoirement avec eux, ou eux dûment convoqués. *Ils peuvent donc ne pas répondre à cet appel*. Mais si leur honneur et leur conscience leur interdisent de procéder à la recherche et à l'estimation de leurs dépouilles, ils ont intérêt à ce que rien ne disparaisse. Ils peuvent donc assister à l'inventaire sans y participer directement, ne répondre à aucune question, refuser leur signature et leur serment, s'il leur était était demandé, et se contenter d'une protestation dont ils réclameront l'insertion dans l'acte rédigé par les agents du domaine. »

A titre de renseignement, voici les instructions données par l'archevêché de Lyon aux représentants des fabriques :

« Pour bien marquer la véritable signification de leur présence, ils feront devant l'agent de l'administration des Domaines les réserves de droit, sous la forme suivante ou toute autre équivalente : « En assistant à l'inventaire qui va avoir lieu, j'entends n'y figurer » qu'à titre de témoin, et je fais toutes les réserves nécessaires » quant aux conséquences qu'il pourra avoir par rapport aux » biens dont la gestion a été confiée au Conseil de fabrique que je » représente ; d'avance, j'adhère au jugement que portera l'Église » sur la loi qui vient d'être promulguée, et en particulier sur la » dévolution des biens aux Associations cultuelles, que votre » opération a pour but de préparer. » Cette déclaration pourrait être écrite et signée par les représentants de la fabrique et placée ensuite dans les archives du Conseil.

» Dans le cas où l'on réclamerait communication de l'inventaire de la fabrique, prescrit par le décret de 1809, et où le refus qui en serait fait risquerait d'amener de regrettables conflits, nous estimons que cet inventaire pourrait être produit, mais avec cette réserve écrite : « En communiquant le présent inventaire, le » Conseil de fabrique n'a d'autre intention que celle d'éviter des » conflits pénibles pour tous ; il n'entend nullement, par là, donner à la loi une adhésion quelconque, ni surtout s'engager à » procéder plus tard à la dévolution des biens prévue par elle en » faveur des Associations cultuelles. Sous cette réserve, ont » signé.... »

« Les représentants, dit l'*Ami du Clergé*, « devront s'appliquer à éviter la confusion des biens appartenant à la Fabrique avec ceux de l'Etat.... Bon nombre d'objets mobiliers de nos églises peuvent être réclamés par les bienfaiteurs ou leurs ayants cause : on ne doit

Archives diocésaines de Quimper et Léon

pas les laisser inventorier parmi les biens de la Fabrique soumis à la dévolution. »

« Si, ajoute l'*Ami du Clergé*, on refuse de faire droit à leurs justes réclamations, ou du moins de les mentionner au procès-verbal, les représentants des établissements ecclésiastiques doivent refuser de signer le procès-verbal de l'inventaire. Ils en ont le droit et ne s'exposent par là à aucune pénalité. »

Humble demande. — Il existe, depuis quelques années, au Grand Séminaire de Quimper une « Académie bretonne », fondée en vue de favoriser l'étude et de développer la connaissance de notre vieille langue. Les membres de la société sont pleins de zèle et d'ardeur ; mais les « instruments de travail » leur font défaut. Ils recevraient avec reconnaissance les livres et tous écrits bretons, spécialement les numéros, *même dépareillés*, de l'ancien *Feiz ha Breiz*. Nous transmettons leur humble demande à ceux de nos confrères qui auraient dans leurs bibliothèques — ou dans leurs greniers — quelques uns des ouvrages en question...

Les envois peuvent être adressés à M. le Supérieur du Grand Séminaire.

Loi sur la Séparation des Églises et de l'État.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE PREMIER. — Principes.

ARTICLE PREMIER. — La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

ART. 2. — La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er Janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics, tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

Les établissements publics du culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3.

TITRE II. — Attributions des biens ; pensions.

ART. 3. — Les établissements dont la suppression est ordonnée par l'article 2 continueront provisoirement de fonctionner conformément aux dispositions qui les régissent actuellement, jusqu'à l'attribution de leurs biens aux associations prévues par le titre IV et au plus tard jusqu'à l'expiration du délai ci-après.

Dès la promulgation de la présente loi, il sera procédé par les agents de l'Administration des domaines à l'inventaire descriptif et estimatif :

1° Des biens mobiliers et immobiliers desdits établissements ;
2° Des biens de l'Etat, des départements et des communes dont les mêmes établissements ont la jouissance.

Ce double inventaire sera dressé contradictoirement avec les représentants légaux des établissements ecclésiastiques ou eux dûment appelés par une notification faite en la forme administrative.

Les agents chargés de l'inventaire auront le droit de se faire communiquer tous titres et documents utiles à leurs opérations.

ART. 4. — Dans le délai d'un an, à partir de la promulgation de la présente loi, les biens mobiliers et immobiliers des menses, fabriques, conseils presbytéraux, consistoires et autres établissements publics du culte seront, avec toutes les charges et obligations qui les grèvent et avec leur affectation spéciale, transférés par les représentants légaux de ces établissements aux associations qui, en se conformant aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice, se seront légalement formées, suivant les prescriptions de l'article 19, pour l'exercice de ce culte dans les anciennes circonscriptions desdits établissements.

ART. 5. — Ceux des biens désignés à l'article précédent qui proviennent de l'Etat et qui ne sont pas grevés d'une fondation pieuse créée postérieurement à la loi du 18 germinal an X feront retour à l'Etat.

Les attributions de biens ne pourront être faites par les établissements ecclésiastiques qu'un mois après la promulgation du règlement d'administration publique prévu à l'article 43. Faute de quoi la nullité pourra en être demandée devant le tribunal civil par toute partie intéressée ou par le ministère public.

En cas d'aliénation par l'association cultuelle de valeurs mobilières ou d'immeubles faisant partie du patrimoine de l'établissement public dissous, le montant du produit de la vente devra être employé en titres de rente nominative ou dans les conditions prévues au paragraphe 2 de l'article 22.

L'acquéreur des biens aliénés sera personnellement responsable de la régularité de cet emploi.

Les biens revendiqués par l'Etat, les départements ou les communes ne pourront être aliénés, transformés ni modifiés jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la revendication par les tribunaux compétents.

ART. 6. — Les associations attributaires des biens des établissements ecclésiastiques supprimés seront tenues des dettes de ces établissements ainsi que de leurs emprunts, sous réserve des dispositions du troisième paragraphe du présent article ; tant qu'elles ne seront pas libérées de ce passif, elles auront droit à la jouissance des biens productifs de revenus qui doivent faire retour à l'Etat en vertu de l'article 5.

Le revenu global desdits biens reste affecté au payement du reliquat des dettes régulières et légales de l'établissement public supprimé, lorsqu'il ne se sera formé aucune association cultuelle apte à recueillir le patrimoine de cet établissement.

Les annuités des emprunts contractés pour dépenses relatives aux édifices religieux seront supportées par les associations en proportion du temps pendant lequel elles auront l'usage de ces édifices par application des dispositions du titre III.

Dans le cas où l'Etat, les départements ou les communes rentreront en possession de ceux des édifices dont ils sont propriétaires, ils

Archives diocésaines de Quimper et Léon

seront responsables des dettes régulièrement contractées et afférentes auxdits édifices.

ART. 7. — Les biens mobiliers ou immobiliers grevés d'une affectation charitable ou de toute autre affectation étrangère à l'exercice du culte seront attribués, par les représentants légaux des établissements ecclésiastiques, aux services ou établissements publics ou d'utilité publique, dont la destination est conforme à celle desdits biens. Cette attribution devra être approuvée par le préfet du département où siège l'établissement ecclésiastique. En cas de non-approbation, il sera statué par décret en Conseil d'Etat.

Toute action en reprise ou en revendication devra être exercée dans un délai de six mois à partir du jour où l'arrêté préfectoral ou le décret approuvant l'attribution aura été inséré au *Journal Officiel*. L'action ne pourra être intentée qu'en raison de donations ou de legs et seulement par les auteurs et leurs héritiers en ligne directe.

ART. 8. — Faute par un établissement ecclésiastique d'avoir, dans le délai fixé par l'article 4, procédé aux attributions ci-dessus prescrites, il y sera pourvu par décret.

A l'expiration dudit délai, les biens à attribuer seront, jusqu'à leur attribution, placés sous séquestre.

Dans le cas où les biens attribués en vertu de l'article 4 et du paragraphe 1er du présent article seront, soit dès l'origine, soit dans la suite, réclamés par plusieurs associations formées pour l'exercice du même culte, l'attribution qui en aura été faite par les représentants de l'établissement ou par décret pourra être contestée devant le Conseil d'Etat statuant au contentieux, lequel prononcera en tenant compte de toutes les circonstances de fait.

La demande sera introduite devant le Conseil d'Etat, dans le délai d'un an à partir de la date du décret ou à partir de la notification, à l'autorité préfectorale, par les représentants légaux des établissements publics du culte, de l'attribution effectuée par eux. Cette notification devra être faite dans le délai d'un mois.

L'attribution pourra être ultérieurement contestée en cas de scission dans l'association nantie, de création d'association nouvelle par suite d'une modification dans le territoire de la circonscription ecclésiastique et dans le cas où l'association attributaire n'est plus en mesure de remplir son objet.

ART. 9. — A défaut de toute association pour recueillir les biens d'un établissement public du culte, ces biens seront attribués par décret aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance situés dans les limites territoriales de la circonscription ecclésiastique intéressée.

En cas de dissolution d'une association, les biens qui lui auront été dévolus en exécution des articles 4 et 8 seront attribués par décret rendu en Conseil d'Etat, soit à des associations analogues dans la même circonscription ou, à leur défaut, dans les circonscriptions les plus voisines, soit aux établissements visés au paragraphe premier du présent article.

Toute action en reprise ou en revendication devra être exercée dans un délai de six mois à partir du jour où le décret aura été inséré au *Journal Officiel*. L'action ne pourra être intentée qu'en raison de dotation ou de legs et seulement par les auteurs et leurs héritiers en ligne directe.

ART. 10. — Les attributions prévues par les articles précédents ne donnent lieu à aucune perception au profit du Trésor.

ART. 11. — Les ministres des cultes qui, lors de la promulgation de la présente loi, seront âgés de plus de soixante ans révolus et qui auront, pendant trente ans au moins, rempli des fonctions ecclésiastiques rémunérées par l'Etat, recevront une pension annuelle et viagère égale aux trois quarts de leur traitement.

Ceux qui seront âgés de plus de quarante-cinq ans et qui auront, pendant vingt ans au moins, rempli des fonctions ecclésiastiques rémunérées par l'Etat, recevront une pension annuelle et viagère égale à la moitié de leur traitement.

Les pensions allouées par les deux paragraphes précédents ne pourront pas dépasser quinze cents francs.

En cas de décès des titulaires, ces pensions seront reversibles, jusqu'à concurrence de la moitié de leur montant, au profit de la veuve et des orphelins mineurs laissés par le défunt et, jusqu'à concurrence du quart, au profit de la veuve sans enfants mineurs. A la majorité des orphelins, leur pension s'éteindra de plein droit.

Les ministres des cultes actuellement salariés par l'Etat, qui ne seront pas dans les conditions ci-dessus, recevront, pendant quatre ans à partir de la suppression du budget des cultes, une allocation égale à la totalité de leur traitement pour la première année, aux deux tiers pour la deuxième, à la moitié pour la troisième, au tiers pour la quatrième.

Toutefois, dans les communes de moins de 1,000 habitants et pour les ministres des cultes qui continueront à y remplir leurs fonctions, la durée de chacune des quatre périodes ci-dessus indiquées sera doublée.

Les départements et les communes pourront, sous les mêmes conditions que l'Etat, accorder aux ministres des cultes actuellement salariés par eux des pensions ou des allocations établies sur la même base et pour une égale durée.

Réserve est faite des droits acquis en matière de pensions par application de la législation antérieure, ainsi que des secours accordés, soit aux anciens ministres des différents cultes, soit à leur famille.

Les pensions prévues aux deux premiers paragraphes du présent article ne pourront se cumuler avec toute autre pension ou tout autre traitement alloué, à titre quelconque, par l'Etat, les départements ou les communes.

La loi du 27 Juin 1885, relative au personnel des Facultés de théologie catholique supprimées, est applicable aux professeurs, chargés de cours, maîtres de conférences et étudiants des Facultés de théologie protestante.

Les pensions et allocations prévues ci-dessus seront incessibles et insaisissables dans les mêmes conditions que les pensions civiles. Elles cesseront de plein droit, en cas de condamnation pour l'un des délits prévus aux articles 34 et 35 de la présente loi.

Le droit à l'obtention ou à la jouissance d'une pension ou allocation sera suspendu par les circonstances qui font perdre la qualité de Français, durant la privation de cette qualité.

Les demandes de pension devront être, sous peine de forclusion, formées dans le délai d'un an après la promulgation de la présente loi.

TITRE III. — Des édifices des cultes.

ART. 12. — Les édifices qui ont été mis à la disposition de la nation et qui, en vertu de la loi du 18 germinal an X, servent à l'exercice public des cultes ou au logement de leurs ministres (cathédrales,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

églises, chapelles, temples, synagogues, archevêchés, évêchés, presbytères, séminaires), ainsi que leurs dépendances immobilières et les objets mobiliers qui les garnissaient au moment où lesdits édifices ont été remis aux cultes, sont et demeurent propriétés de l'Etat, des départements et des communes.

Pour ces édifices, comme pour ceux postérieurs à la loi du 18 germinal an X, dont l'Etat, les départements et les communes seraient propriétaires, y compris les Facultés de théologie protestante, il sera procédé conformément aux dispositions des articles suivants :

Art. 13. — Les édifices servant à l'exercice public du culte, ainsi que les objets mobiliers les garnissant, seront laissés gratuitement à la disposition des établissements publics du culte, puis des associations appelées à les remplacer auxquelles les biens de ces établissements auront été attribués par application des dispositions du titre II.

La cessation de cette jouissance et, s'il y a lieu, son transfert seront prononcés par décret, sauf recours au Conseil d'Etat statuant au contentieux :

1° Si l'association bénéficiaire est dissoute ;

2° Si, en dehors des cas de force majeure, le culte cesse d'être célébré pendant plus de six mois consécutifs ;

3° Si la conservation de l'édifice ou celle des objets mobiliers classés en vertu de la loi de 1887 et de l'article 16 de la présente loi est compromise par insuffisance d'entretien, et après mise en demeure dûment notifiée du conseil municipal ou, à son défaut, du préfet ;

4° Si l'association cesse de remplir son objet ou si les édifices sont détournés de leur destination ;

5° Si elle ne satisfait pas soit aux obligations de l'article 6 ou du dernier paragraphe du présent article, soit aux prescriptions relatives aux monuments historiques.

La désaffectation de ces immeubles pourra, dans les cas ci-dessus prévus, être prononcée par décret rendu en Conseil d'Etat. En dehors de ces cas, elle ne pourra l'être que par une loi.

Les immeubles autrefois affectés aux cultes et dans lesquels les cérémonies du culte n'auront pas été célébrées pendant le délai d'un an antérieurement à la présente loi, ainsi que ceux qui ne seront pas réclamés par une association cultuelle dans le délai de deux ans après sa promulgation pourront être désaffectés par décret.

Il en est de même pour les édifices dont la désaffectation aura été demandée antérieurement au 1er Juin 1905.

Les établissements publics du culte, puis les associations bénéficiaires seront tenus des réparations de toute nature, ainsi que des frais d'assurance et autres charges afférentes aux édifices et aux meubles les garnissant.

Art. 14. — Les archevêchés, évêchés, les presbytères et leurs dépendances, les grands séminaires et facultés de théologie protestante seront laissés gratuitement à la disposition des établissements publics du culte, puis des associations prévues à l'article 13, savoir : les archevêchés et les évêchés pendant une période de deux années ; les presbytères dans les communes où résidera le ministre du culte, les grands séminaires et facultés de théologie protestante pendant cinq années à partir de la promulgation de la présente loi.

Les établissements et associations sont soumis, en ce qui concerne ces édifices, aux obligations prévues par le dernier paragraphe de l'article 13. Toutefois ils ne seront pas tenus des grosses réparations.

La cessation de la jouissance des établissements et associations sera

prononcée dans les conditions et suivant les formes déterminées par l'article 13. Les dispositions des paragraphes 3 et 5 du même article sont applicables aux édifices visés par le paragraphe 1er du présent article.

La distraction des parties superflues des presbytères laissés à la disposition des associations cultuelles pourra, pendant le délai prévu au paragraphe 1er, être prononcée pour un service public par décret rendu en Conseil d'Etat.

A l'expiration des délais de jouissance gratuite, la libre disposition des édifices sera rendue à l'Etat, aux départements ou aux communes.

Les indemnités de logement incombant actuellement aux communes, à défaut de presbytère, par application de l'article 136 de la loi du 5 Avril 1884, resteront à leur charge pendant le délai de cinq ans. Elles cesseront de plein droit en cas de dissolution de l'association.

Art. 15. — Dans les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes, la jouissance des édifices antérieurs à la loi du 18 germinal an X, servant à l'exercice des cultes ou au logement de leurs ministres, sera attribuée par les communes sur les territoires desquelles ils se trouvent, aux associations cultuelles, dans les conditions indiquées par les articles 12 et suivants de la présente loi. En dehors de ces obligations, les communes pourront disposer librement de la propriété de ces édifices.

Dans ces mêmes départements, les cimetières resteront la propriété des communes.

Art. 16. — Il sera procédé à un classement complémentaire des édifices servant à l'exercice public du culte (cathédrales, églises, chapelles, temples, synagogues, archevêchés, évêchés, presbytères, séminaires) dans lequel devront être compris tous ceux de ces édifices représentant, dans leur ensemble ou dans leurs parties, une valeur artistique ou historique.

Les objets mobiliers et les immeubles par destination mentionnés à l'article 13, qui n'auraient pas encore été inscrits sur la liste de classement dressée en vertu de la loi du 30 Mars 1887, sont, par l'effet de la présente loi, ajoutés à ladite liste. Il sera procédé par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, dans un délai de trois ans, au classement définitif de ceux de ces objets dont la conservation présenterait, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt suffisant. A l'expiration de ce délai, les autres objets seront déclassés de plein droit.

En outre, les immeubles et les objets mobiliers, attribués en vertu de la présente loi aux associations, pourront être classés dans les mêmes conditions que s'ils appartenaient à des établissements publics.

Il n'est pas dérogé, pour le surplus, aux dispositions de la loi du 20 Mars 1887.

Les archives ecclésiastiques et bibliothèques existant dans les archevêchés, évêchés, grands séminaires, paroisses, succursales et leurs dépendances, seront inventoriées et celles qui seront reconnues propriétés de l'Etat lui seront restituées.

Art. 17. — Les immeubles par destination classés en vertu de la loi du 30 Mars 1887 ou de la présente loi sont inaliénables et imprescriptibles.

Dans le cas où la vente ou l'échange d'un objet classé serait autorisé par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, un droit de préemption est accordé : 1° aux associations cultuelles ; 2° aux communes ; 3° aux départements ; 4° aux musées et sociétés d'art et

Archives diocésaines de Quimper et Léon

d'archéologie ; 5° à l'Etat. Le prix sera fixé par trois experts que désigneront le vendeur, l'acquéreur et le président du tribunal civil.

Si aucun des acquéreurs visés ci-dessus ne fait usage du droit de préemption, la vente sera libre ; mais il est interdit à l'acheteur d'un objet classé de le transporter hors de France.

Nul travail de réparation, restauration ou entretien, à faire aux monuments ou objets mobiliers classés ne peut être commencé sans l'autorisation du ministre des beaux-arts, ni exécuté hors de la surveillance de son administration, sous peine, contre les propriétaires, occupants ou détenteurs qui auraient ordonné ces travaux, d'une amende de seize à quinze cents francs (16 à 1,500 fr.).

Toute infraction aux dispositions ci-dessus ainsi qu'à celles de l'article 16 de la présente loi et des articles 4, 10, 11, 12 et 13 de la loi du 30 Mars 1887 sera punie d'une amende de cent à dix mille francs (100 à 10,000 fr.) et d'un emprisonnement de six jours à trois mois, ou de l'une de ces deux peines seulement.

La visite des édifices et l'exposition des objets mobiliers classés seront publiques ; elles ne pourront donner lieu à aucune taxe ni redevance.

(La fin au prochain numéro.)

La Semaine Sainte à Jérusalem. — *XXXIe Pèlerinage de Pénitence à Jérusalem.* — Le Comité des Pèlerinages en Terre Sainte, établi à Notre-Dame de France à Jérusalem, organise pour le printemps 1906 son 31e Pèlerinage, qui aura cette fois la joie de suivre les cérémonies émouvantes de la Semaine Sainte aux lieux mêmes des mystères de la Passion et de la Résurrection.

Départ de Marseille le 30 Mars. — Retour le 1er Mai 1906.

Itinéraire : Jaffa, Jérusalem, Bethléem, Jourdain, Jéricho, Mer Morte, Caïffa, Carmel, Nazareth, Cana, Tibériade, Thabor, Malte, Naples, Pompéi.

Prix, tous frais compris de Marseille à Marseille : 1re classe, 880 fr. ; 2e classe, 680 fr. ; 3e classe, 480 fr.

Pour tous renseignements, programmes, s'adresser à M. le Secrétaire du Pèlerinage, 4, avenue de Breteuil, Paris, VIIe.

BIBLIOGRAPHIE

Deux Martyrs Capucins. — Les bienheureux Agathange de Vendôme et Cassien de Nantes, par le R. P. Ladislas de Vannes. In-12 franco : 2 fr. 40.

Librairie Vve Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette, Paris.

Ces deux bienheureux étaient au nombre des religieux capucins qui ont inauguré les missions du Levant dont ce livre est l'histoire. Après une touchante biographie des deux héros et une explication de l'origine des missions du Levant, l'auteur suit Agathange et Cassien dans leurs fondations intéressantes et fécondes : à Alep, au Liban, au Caire, en Abyssinie, en Ethiopie... jusqu'à leur martyre. Récit vrai, pittoresque, coloré et d'une tenue littéraire achevée.

AGENDA ECCLÉSIASTIQUE pour l'an de grâce 1906. Dix-septième année. Gracieux volume in-18, format étroit, relié solidement, coins ronds, tr. rouges, fermeture caoutchouc, franco, 1 fr. 50.

(P. Lethielleux, Editeur, Paris.)

Le succès de l'*Agenda Ecclésiastique*, depuis 1890, prouve suffisamment qu'il répondait à un besoin et que, suivant la formule consacrée, il comblait une lacune. Outre l'indication journalière concernant la récitation de son office, le prêtre y trouvera un calendrier des Indulgences plénières entièrement revisé d'après la nouvelle édition du « *Traité des Indulgences du P. Beringer* », qui vient de paraître. Le formulaire liturgique, enrichi de plusieurs bénédictions d'un usage fréquent est suivi d'une liste alphabétique donnant la nomenclature de tous les noms de baptême, d'un usage moins courant, avec leur désignation latine souvent très difficile à trouver.

Vient de paraître : **L'Almanach de Notre-Dame de Lourdes** pour 1906, in-4° illustré 0 fr 50. Se trouve dans toutes les librairies catholiques et chez l'éditeur, E LE CHEVALLIER, 32, boulevard Montparnasse Paris.

S'il est un almanach qui se recommande à l'attention du public pieux, c'est bien celui qui a pour titre : *Almanach de Notre-Dame de Lourdes.* Tous ceux qui ont à cœur d'aimer vraiment la Sainte-Vierge et qui veulent admirer sa puissance merveilleuse autant que sa bonté intarissable n'ont qu'à parcourir ce modeste ouvrage.

L'ACTION POPULAIRE. — N° 89. — Antoine Martin. — **Vers un groupe d'études.** — Ce groupe se fait, il se défait, il se reprend à vivre, il retombe dans la mort, il ressuscite, il déménage, enfin il triomphe et, grâce à lui, dans le petit pays où il s'est fondé, les bons retrouvent le courage, la parole, la liberté ; les voilà en chemin vers le progrès agricole et moral.

L'exemplaire : **0.25 centimes** *franco.*

Quimper, Librairie Salaun.

LA QUINIFÉBRINE MONNIER

prévient et guérit radicalement

la Grippe, les Migraines, Fièvres et Névralgies

même dans les cas les plus invétérés

Soulagement immédiat par quelques capsules,

Guérison certaine par un emploi suivi.

Prix : Le flacon (30 capsules) 5 fr. ; Boîte d'essai (8 capsules) 1 fr. 50 — Franco contre mandat ou remboursement.

Remise de 10 0/0 à MM. les Ecclésiastiques ou aux personnes qui s'adresseront à nous de leur part. — Dépôt général : Pharmacie V. MONNIER, 31, rue d'Amsterdam, Paris. — Téléphone 138-16.

Le prospectus accompagnant chaque flacon ou boîte contient le mode d'emploi détaillé.

L'ASSOCIATION AMICALE DE

LA CUISINE POUR TOUS

Œuvre philanthropique et professionnelle, place gratuitement tous ses adhérents et leur facilite l'emploi de *bonne* ou *cuisinière,* par des cours de cuisine et de ménage *quotidiens* à des prix *très modérés.* S'adresser ou écrire, 9, place des Ternes, Paris. — **La Cuisine pour Tous,** revue illustrée, 5 fr. par an.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHAPEAUX
Barrettes, Rabats
Faux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, FILS AINE

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — QUIMPER — rue Verdelet, 20

BOURSE & BANQUE

Louis CHARTIER, Représentant
(14me année)

86, rue de Siam, BREST

26, Place Thiers, MORLAIX

Traite sans frais supplémentaires par correspondance.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS GRATUITS

Ancienne Maison PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRERIE
BRONZES & ORFÈVRERIE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de **Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers**, etc., à des prix excessivement réduits.
Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté S. G. D. G.
Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « **A la Montre de Genève** » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la *propriété exclusive*, doit son *succès* toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nikel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1er choix.

ORFÈVRERIE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Forte remise sur tous les Catalogues.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

20e ANNÉE. Vendredi 29 Décembre 1905. N° 52.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Vœux de nouvel an.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Communiqué de l'Evêché ; Une résolution à prendre ; Nécrologie ; Ordination du 23 Décembre 1905 ; En exil ; La veillée des armes.
III. — Loi sur la Séparation des Eglises et de l'Etat (fin).
IV. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; La Persécution, Devoirs des catholiques ; Cri d'espérance.
V. — *Bibliographie.*
VI. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 31 Décembre. — Dimanche dans l'Octave de Noël. S. Silvestre, Pape. Double. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et des 4 Octaves.
Vêpres du suivant, sans aucune mémoire.

Lundi, 1er Janvier 1906. — CIRCONCISION DE N.-S. JÉSUS-CHRIST. Double de 2e classe. Blanc.
Mardi, 2. — Octave de S. Étienne, Premier Martyr. Double. Rouge.
Mercredi, 3. — Octave de S. Jean, Apôtre et Evangéliste. Double. Blanc.
Jeudi, 4. — Octave des Sts Innocents, Martyrs. Double. Rouge.
Vendredi, 5. — Veille de l'Epiphanie. Office du jour ; semi-double. Blanc.
Samedi, 6. — ÉPIPHANIE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. Double de 1re classe, avec Octave privilégiée. Blanc.
Dimanche, 7. — Dimanche dans l'Octave de l'Épiphanie.
Au chœur, solennité de l'Épiphanie.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Clohars-Fouesnant. . . . . 29-31 Décembre.
Châteauneuf . . . . . 1er-6 Janvier.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Vœux de nouvel an.

L'année qui va finir laissera aux catholiques de France un souvenir particulièrement triste et pénible. Ses devancières avaient apporté tour à tour chacune son contingent à la destruction de nos libertés religieuses ; 1905 a vu la consommation du plan satanique, l'apostasie nationale officiellement déclarée ; par la voix de ses représentants, la fille aînée de l'Eglise a renié sa Mère et rompu avec son passé glorieux....

Que sera l'année qui vient ? On se le demande avec angoisse, et l'on n'entrevoit que la continuation des épreuves, d'autres attentats de l'impiété plus violents peut-être, de nouvelles ruines plus lamentables encore...

Faut-il donc désespérer de l'avenir ? Non certes ! Soumis à la volonté de Dieu, nous devons entrer dans l'inconnu de cette année nouvelle avec la ferme résolution de faire notre devoir, et de mettre toujours à profit le temps qui nous est laissé pour mériter les seuls biens véritables, ceux de l'éternité ; mais en même temps nous devons garder une confiance inébranlable en la Providence dont les voies, pour être impénétrables, atteignent toujours leur but et arrivent, malgré les hommes et les révolutions, à l'achèvement de ses desseins éternels. Catholiques, nous avons la promesse divine formelle, c'est-à-dire l'assurance que toutes les fureurs de l'Enfer ne prévaudront pas contre l'Eglise ; Français, nous ne devons point croire un instant que Notre-Seigneur Jésus-Christ puisse laisser périr le pays qu'il lui a plu de choisir pour y manifester les ineffables tendresses de son sacré Cœur, et qu'il a favorisé ensuite des apparitions de sa Mère Immaculée, Reine de l'espérance. A nous, par nos prières et nos bonnes œuvres, d'apaiser la justice divine et de hâter l'heure de la miséricorde.

Nous ne pouvons nous promettre une année exempte de soucis et de larmes, mais nous nous exhorterons à la rendre utile et féconde pour le ciel, pleine d'œuvres et de mérites, vivifiée par la grâce, consolée par la foi, soutenue enfin au milieu des inquiétudes et des tribulations par l'espérance qui ne confond pas. Et ainsi, parlant un langage chrétien, nous pouvons — malgré les tristesses de l'heure présente et les menaces d'un prochain avenir — nous souhaiter « une bonne année ».

Nous le disons à nos chefs religieux les premiers : le renouvellement de l'année est une occasion toute naturelle de leur redire notre respect et notre docilité. Bonne année à Monseigneur l'Evêque : qu'il ait la consolation de voir tous ses diocésains unis et groupés autour de lui, pour former, sous la direction du Souverain Pontife, une armée invincible.

Bonne année aux prêtres : rarement leur ministère eut à s'exercer dans des circonstances aussi difficiles ; puissent-ils avoir la joie de voir leurs enseignements écoutés, la foi et la piété se

maintenir dans leurs paroisses, le bien lutter avec énergie contre le mal.

Bonne année à ceux qui ont déjà souffert persécution pour la cause du bien ; à eux surtout nous disons : espoir quand même.

A tous les membres de la famille diocésaine, spécialement à ses lecteurs, la *Semaine religieuse* présente ses meilleurs souhaits, en leur demandant encore, au commencement de cette 21e année de sa publication, de l'aider, par leur bienveillant concours et leurs prières, à atteindre le seul but qu'elle se propose : édifier les âmes et, en transmettant au nom du chef du diocèse les avis et les directions que les circonstances vont rendre plus nécessaires et plus fréquentes, être utile au clergé, aux paroisses, aux œuvres et aux fidèles.

L. R.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'année nouvelle pour qu'elle soit bonne à tous, même à nos ennemis.**

II. — **L'Église et la France ; l'union des catholiques.**

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Dimanche 31 Décembre,* à l'issue des vêpres (qui ont lieu à 2 h. 1/2), chant du *Te Deum* pour remercier Dieu des grâces reçues pendant l'année qui va finir. Bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Il n'y a pas de réunion le soir.

Lundi 1er Janvier, fête de la Circoncision, messes et offices comme les dimanches.

— ÉGLISE SAINT-MATHIEU. — *Lundi 1er Janvier*, grand'messe à *8 h. 1/2*. A *3 h.*, vêpres suivies de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

COMMUNIQUÉ DE L'ÉVÊCHÉ. — I. **Réceptions du nouvel an.** — Il n'y aura plus désormais de réceptions officielles à l'Evêché, le jour de l'an.

Monseigneur l'Evêque recevra :

Le samedi *30 Décembre*, à l'issue de l'office canonial du matin, c'est-à-dire à *9 h. 1/2*, MM. les chanoines et les membres du clergé de la ville ; aussitôt après — vers 10 heures — les communautés religieuses ;

Le dimanche 31 Janvier, à *1 h. 1/2* de l'après-midi, les représentants des œuvres catholiques.

A partir de *2 heures*, le 1er Janvier et pendant tout le mois les *mardis* et *jeudis*, Monseigneur recevra les personnes qui désireraient lui faire visite.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

II. Quête pour l'Œuvre antiesclavagiste. — Monseigneur l'Evêque rappelle à MM. les Curés et Recteurs que, par une Lettre Apostolique en date du 20 Novembre 1890, S. S. le Pape Léon XIII a prescrit une quête annuelle pour l'extinction de l'esclavage. Ainsi que l'a déterminé le Saint-Père lui-même, elle doit être faite dans toutes les églises de la catholicité, le jour de la solennité de l'Epiphanie, c'est-à-dire pour l'année qui vient le *dimanche 7 Janvier*.

Cette quête devra être annoncée au prône, dimanche prochain, et le produit envoyé à l'Evêché en même temps que les autres recettes diocésaines.

Une résolution à prendre. — En raison du deuil de l'Eglise de France, un grand nombre de familles catholiques ont supprimé les fêtes mondaines, les cadeaux futiles. Dans beaucoup de diocèses, les membres du clergé ont résolu de réduire autant que possible les correspondances à l'occasion du nouvel an, ne conservant que ce qui est imposé par le devoir ou la stricte bienséance. L'usage, qui surtout pour les cartes est devenu un abus excessif dont tous se plaignent, serait remplacé par de mutuelles prières, un mémento au saint sacrifice. Les économies réalisées de cette manière seront très utilement employées aux œuvres qui vont se fonder nécessairement pour l'entretien du culte.

Nous nous faisons l'écho de la proposition à laquelle se sont déjà ralliés plusieurs de nos confrères ; nous avons lieu de croire que d'autres en grand nombre l'adopteront également.

Nécrologie. — M. TILLY, *Vicaire de Lothey*. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. Tilly, vicaire de Lothey-Landremel, décédé le 23 Décembre, dans sa 31e année.

Né à Ploujean le 10 Février 1875, ordonné prêtre le 25 Juillet 1899, M. Tilly (Jean) fut d'abord auxiliaire à Saint-Rivoal, puis nommé (16 Décembre 1899) vicaire à Lothey. Prêtre pieux et zélé, il avait vite gagné l'affectueuse estime des habitants de cette bonne paroisse où il faisait le bien et où sa mort a causé d'universels regrets. R. I. P.

Un service de huitaine pour le repos de l'âme de M. Tilly sera célébré à Landremel, mardi prochain 2 Janvier, à 10 heures.

Ordination du 23 Décembre 1905. — L'ordination faite par Monseigneur l'Evêque, le samedi des Quatre-Temps, 23 Décembre, dans la chapelle du Grand-Séminaire, comprenait, ainsi que nous l'avions dit : 4 tonsurés, dont 2 du Séminaire haïtien de Saint-Jacques de Lézérazien ; 6 minorés, dont 1 du diocèse de Rennes et un autre du Séminaire de Saint-Jacques ; 5 sous-diacres, 16 diacres et 4 prêtres.

Nous donnons, comme de coutume, les noms des ordinands promus aux ordres majeurs :

SOUS-DIACONAT :

MM. Riou, Yves, de Landivisiau ;
Soubigou, Alexandre, de Ploudiry ;
Lamballais, Henri, du Séminaire haïtien de St-Jacques ;
Le Net, Pierre-Marie, id.

DIACONAT :

MM. Le Pemp, Sébastien, de Plomeur ;
de Coataudon, Hyacinthe, de Landerneau ;
Hamon, Victor, de St-Pierre Quilbignon ;
Le Gall, Sezny, de Guissény ;
Le Stum, Jean-Marie, de Landévennec ;
Mazé, Yves-Joseph, de St-Louis de Brest ;
Menguy, Guillaume, de Ploudalmézeau ;
Salaün, Emile, de Ploudalmézeau ;
Trévidic, Joseph, de St-Corentin de Quimper ;
Guillermit, Alcide, de Lambézellec ;
Bernard, Guillaume, du Séminaire de St-Jacques ;
Boivin, François, id.;
Le Janvre, Pierre-Honoré, id.;
Paugam, Joseph, id.;
Richard, Pierre-Louis, id.;
Sibéril, François-Marie, id.

PRÊTRISE :

MM. Grall, François, de Ploudaniel ;
Daré, François-Marie, du Relecq ;
Luguern, Pierre, de St-Divy ;
Le Sidanner, Louis-Hervé, du Séminaire de St-Jacques.

En exil. — Le 14 Octobre dernier, les Frères des Ecoles chrétiennes des provinces de Nantes et de Quimper réfugiés à Guernesey avaient la douleur de conduire à sa dernière demeure leur directeur, le Frère Casimir-Paul.

La vie de ce bon Frère fut entièrement consacrée à l'éducation chrétienne de la jeunesse. Tout jeune encore il entra au Noviciat de Nantes. Sa formation religieuse et pédagogique terminée, il enseigna dans diverses villes : partout on remarqua l'aménité de son caractère et l'activité de son zèle pour le bien des enfants.

En 1896, la direction d'un établissement lui fut confiée à la Tremblade (Charente-Inférieure). Il s'y dévoua de tout cœur, et bientôt son école compta parmi les plus florissantes de la contrée. Mais les décrets de M. Combes vinrent briser cette prospérité : l'école de la Tremblade fut une des premières fermées.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

L'épreuve fut dure pour le vaillant directeur. Allait-il être obligé de déposer cet habit religieux revêtu autrefois avec si grande joie? Le Seigneur lui épargna ce sacrifice.

Les Noviciats, bannis de France, cherchaient un asile au delà de la frontière. Les supérieurs de l'Institut des Frères confièrent au frère Casimir-Paul la mission de préparer, dans l'île de Guernesey, les locaux nécessaires aux jeunes gens désireux de sauvegarder à tout prix leur vocation.

Aidé d'énergiques coopérateurs, il se mit à l'œuvre et, bientôt, une vingtaine de jeunes Français purent reprendre, au Noviciat des Vauxbelets, leur vie de prière et d'étude, commencée dans ceux de *Nantes* et de *Quimper*, et un moment interrompue.

Le frère Casimir-Paul n'a point vu le couronnement d'une œuvre qui lui était chère (1).

Sa santé avait toujours été faible ; des fatigues et des sollicitudes incessantes achevèrent de l'ébranler, et, le 12 Octobre, sa belle âme retournait à Celui qu'il avait aimé et servi si fidèlement ici-bas.

A l'occasion des obsèques du cher défunt, la population a témoigné aux Frères toute sa sympathie. M. le R^d^ chanoine Foram, curé de Saint-Joseph des Anglais, présidait, assisté de tout le clergé de Guernesey. Les autorités civiles étaient aussi présentes. M. le baillif, retenu à la Cour suprême, s'est excusé par une lettre dont les termes marquent son respect pour le regretté directeur et la part qu'il prend au deuil des Frères de Guernesey.

Enfin, M. le procureur du roi, avec une grande bienveillance, accorde l'autorisation de créer, dans la propriété, un cimetière où est inhumé le cher défunt. Là, il repose au milieu de ses Frères, qui pourront, auprès de sa tombe et au souvenir de ses vertus, ranimer leur courage, malgré les sujets de tristesse des jours malheureux que traversent l'Eglise et les Congrégations de France.

La veillée des armes. — Quand, au soir d'une bataille perdue, une armée se voit cernée par l'ennemi, elle consacre les heures trop courtes de la nuit à prendre les déterminations suprêmes. Se résignera-t-elle à capituler sans conditions? Subira-t-elle les conditions impérieusement proposées par le vainqueur? Jouera-t-elle son va-tout en essayant une trouée de désespoir? Il faut se prononcer, et d'urgence, mais avec tout le sang-froid et la décision que comporte la gravité de la situation.

Ainsi veille et délibère l'Eglise de France, après la désastreuse journée du 9 Décembre 1905.

***

Se rendra-t-elle sans conditions? Tout, plutôt que cela. L'Église en a vu bien d'autres ; toujours ses revers ont été l'annonce et la

(1) Les bâtiments sont encore inachevés, mais d'autres continuent l'œuvre ; et dès maintenant, les jeunes gens, ayant une vraie vocation apostolique, peuvent solliciter leur admission. S'adresser, pour notre région, à l'ancien Noviciat, rue de Kerfeunteun, Quimper.

mesure de ses revanches. Pour qui a baptisé le grand empire persécuteur, civilisé les hordes barbares, refoulé le Croissant, dompté le monde révolutionnaire, ce sera besogne facile d'abattre à son tour le fantôme maçonnique. Très opportunément, celui-ci est démasqué ; il n'apparaît plus que sous des traits hideux et malfaisants. Il a de plus failli à l'honneur ; il porte au front le stigmate des traîtres et sur la tête le bruyant emblème de la délation. Les vétérans du triangle appellent des renforts qui n'arrivent pas. La jeunesse française s'en amuse comme de vieux bonzes asservis à des superstitions d'un autre âge ; pour rien au monde, elle ne consentirait à s'affubler du tablier rituel. Et c'est un signe des temps que la franc-maçonnerie ne puisse montrer un seul transfuge qui ait déserté nos rangs à la suite de nos récentes défaites, et que ce genre de trophée manque absolument à nos vainqueurs. Et c'est un autre signe que l'Eglise voie accourir à sa défense, non seulement les jeunes qui prennent les armes pour la première fois, mais encore d'innombrables catholiques en retraite, qui semblaient perdus pour toujours. Pendant que nos effectifs vont grossissant d'heure en heure, ralliant leur paroisse, leur église et leur curé, notre cause reprend faveur ; avant peu, l'opinion nous demandera, non pas de désarmer, mais de vaincre.

***

Il s'agit donc bien d'organiser la victoire au sein de la défaite. Voilà le but supérieur. Il domine toutes les délibérations ; il s'impose à l'esprit de nos chefs ; il ramène toute la question à ce simple énoncé : pour vaincre, quel parti prendre ? Il n'y en a que deux en présence : ou bien nous constituer prisonniers de guerre sous certaines conditions, ou bien reconquérir notre liberté au prix de tous les sacrifices ; en d'autres termes, nous placer sous le droit nouveau des associations cultuelles, ou nous réfugier résolument dans le droit commun.

***

Le moment est solennel. Bientôt le Pape élèvera la voix, et sa voix de généralissime retentira sur tout le front de l'armée catholique ; elle volera de bouche en bouche comme un ordre de bataille. La Maçonnerie en sera épouvantée ; aussi bien, qui la forçait à provoquer la vieille France de Clovis et de S. Louis?

Dans nos rangs, tous entendront le mot d'ordre du Pape ; mais nul ne devra l'exécuter de son propre chef, sans l'Evêque ou contre l'Evêque. Ceci est un point de discipline élémentaire qu'il ne suffit pas de connaître ; il faut l'observer. De grâce, que les catholiques ne renouvellent pas le désarroi qui se produisit, il y a quelques années, à propos du *ralliement*. Qu'on ne voie plus ni laïques ni prêtres s'emparer des directions pontificales et les interpréter au gré de leurs systèmes politiques ou de leurs visées personnelles, au risque de fausser l'esprit des masses populaires et d'entraîner les fidèles eux-mêmes dans des voies divergentes qui mèneraient rapidement aux derniers désastres.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Pendant qu'il en est temps encore, rappelons-nous et rappelons autour de nous que la voix du Pape n'a qu'un écho autorisé dans chaque diocèse, la voix même de l'Evêque. Et n'oublions pas que si l'Evêque transmet officiellement les ordres supérieurs, ce n'est pourtant pas tout son rôle. Il les détaille, il les nuance, il les adapte enfin au milieu dans lequel il doit en procurer la plus parfaite application.

***

Que faire, en attendant ces directions souveraines ? Deux choses : tout disposer pour en faciliter la réalisation, et éviter tout ce qui pourrait les compromettre.

Tous les évêques ont pris, à cet égard, les initiatives convenables. Ils parlent ; ils écrivent ; ils font connaitre leur pensée ; ils forment l'opinion catholique et contiennent l'opinion indépendante ou hostile, comme c'est leur devoir. Ils agissent aussi. Les uns ont prescrit, d'autres ont conseillé la formation de groupements paroissiaux, déclarés ou non. Ceux-ci se sont contentés de faire le recensement des familles qui veulent conserver le culte ; ceux-là, et Mgr l'Évêque de Quimper est du nombre, ont sursis à toute organisation provisoire, parce qu'il leur a paru que la paroisse canonique, dans leur diocèse, pourra se prêter, avec une force et une souplesse suffisantes, à tout ce que les circonstances exigeront. Prêtres et fidèles n'ont donc qu'à entrer dans la ligne d'action qui leur est tracée par leurs Evêques respectifs ; et tous seront prêts, arme au bras, pour exécuter les ordres du Vatican.

Ces ordres, le Pape les donnera-t-il en toute liberté ? Non, s'il doute de notre vaillance, s'il apprend que nous sommes partisans du régime nouveau par crainte d'un redoublement de persécution. Alors il ne serait plus libre d'opter entre deux partis ; nous fixerions nous-mêmes son choix ; ni ses prières, ni ses réflexions, ni ses consultations, ni ses pénitences n'y changeraient rien ; nous le forcerions à ne pas livrer bataille, en lui déclarant d'avance que nous ne voulons pas nous battre.

Une autre entrave à la liberté de ses décisions, ce seraient nos divisions intestines. Elles nous condamneraient à l'impuissance ; elles l'obligeraient à nous désarmer.

Il y a une attitude idéale ; elle est faite de *bravoure* et d'*union :* ce doit être la nôtre. Que le Pape la connaisse ; qu'il sache bien que nous voulons et que nous pouvons affronter la décision la plus périlleuse : il pourra la prendre dans la plénitude de sa liberté. S'il lui préfère l'autre et qu'il nous demande un moindre effort, rien ne sera plus aisé que de ramener notre ardeur belliqueuse à de justes proportions.

X...

Loi sur la Séparation des Églises et de l'État.

(Fin.)

TITRE IV. — Des associations pour l'exercice du culte.

ART. 18. — Les associations formées pour subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice public d'un culte devront être constituées conformément aux articles 5 et suivants du titre premier de la loi du 1er Juillet 1901. Elles seront, en outre, soumises aux prescriptions de la présente loi.

ART. 19. — Ces associations devront avoir exclusivement pour objet l'exercice d'un culte et être composées au moins :

Dans les communes de moins de 1,000 habitants, de sept personnes ;

Dans les communes de 1,000 à 20,000 habitants, de quinze personnes ;

Dans les communes dont le nombre des habitants est supérieur à 20,000, de vingt-cinq personnes majeures, domiciliées ou résidant dans la circonscription religieuse.

Chacun de leurs membres pourra s'en retirer en tout temps, après payement des cotisations échues et de celles de l'année courante, nonobstant toute clause contraire.

Nonobstant toute clause contraire des statuts, les actes de gestion financière et l'administration légale des biens accomplis par les directeurs ou administrateurs seront, chaque année au moins, présentés au contrôle de l'assemblée générale des membres de l'association et soumis à son approbation.

Les associations pourront recevoir, en outre des cotisations prévues par l'article 6 de la loi du 1er Juillet 1901, le produit des quêtes et collectes pour les frais du culte, percevoir des rétributions : pour les cérémonies et services religieux même par fondation ; pour la location des bancs et sièges ; pour la fourniture des objets destinés au service des funérailles dans les édifices religieux et à la décoration de ces édifices.

Elles pourront verser, sans donner lieu à perception de droits, le surplus de leurs recettes à d'autres associations constituées pour le même objet.

Elles ne pourront, sous quelque forme que ce soit, recevoir des subventions de l'Etat, des départements ou des communes. Ne sont pas considérées comme subventions les sommes allouées pour réparations aux monuments classés.

ART. 20. — Ces associations peuvent, dans les formes déterminées par l'article 7 du décret du 16 Août 1901, constituer des unions ayant une administration ou une direction centrale ; ces unions seront réglées par l'article 18 et par les cinq derniers paragraphes de l'article 19 de la présente loi.

ART. 21. — Les associations et les unions tiennent un état de leurs recettes et de leurs dépenses ; elles dressent chaque année le compte financier de l'année écoulée et l'état inventorié de leurs biens, meubles et immeubles.

Le contrôle financier est exercé sur les associations et sur les unions par l'administration de l'enregistrement et par l'inspection générale des finances.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ART. 22. — Les associations et unions peuvent employer leurs ressources disponibles à la constitution d'un fonds de réserve suffisant pour assurer les frais et l'entretien du culte et ne pouvant en aucun cas recevoir une autre destination ; le montant de cette réserve ne pourra jamais dépasser une somme égale, pour les unions et associations ayant plus de cinq mille francs (5,000 fr.) de revenu, à trois fois et, pour les autres associations, à six fois la moyenne annuelle des sommes dépensées par chacune d'elles pour les frais du culte pendant les cinq derniers exercices.

Indépendamment de cette réserve, qui devra être placée en valeurs nominatives, elles pourront constituer une réserve spéciale dont les fonds devront être déposés, en argent ou en titres nominatifs, à la caisse des dépôts et consignations pour être exclusivement affectés, y compris les intérêts, à l'achat, à la construction, à la décoration ou à la réparation d'immeubles ou meubles destinés aux besoins de l'association ou de l'union.

ART. 23. — Seront punis d'une amende de seize francs (16 fr.) à deux cents francs (200 fr.) et, en cas de récidive, d'une amende doublable, les directeurs ou administrateurs d'une association ou d'une union qui auront contrevenu aux articles 18, 19, 20, 21 et 22.

Les tribunaux pourront, dans le cas d'infraction au paragraphe premier de l'article 22, condamner l'association ou l'union à verser l'excédent constaté aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance.

Ils pourront, en outre, dans tous les cas prévus au paragraphe premier du présent article, prononcer la dissolution de l'association.

ART. 24. — Les édifices affectés à l'exercice du culte appartenant à l'Etat, aux départements ou aux communes continueront à être exemptés de l'impôt foncier et de l'impôt des portes et fenêtres.

Les édifices servant au logement des ministres des cultes, les séminaires, les facultés de théologie protestante qui appartiennent à l'Etat, aux départements et aux communes, les biens qui sont la propriété des associations et unions sont soumis aux mêmes impôts que ceux des particuliers.

Les associations et unions ne sont en aucun cas assujetties à la taxe d'abonnement ni à celle imposée aux cercles par l'article 38 de la loi du 8 Août 1890, pas plus qu'à l'impôt de 4 0/0 sur le revenu établi par les lois du 28 Décembre 1884.

TITRE V. — **Police des cultes.**

ART. 25. — Les réunions pour la célébration d'un culte tenues dans les locaux appartenant à une association cultuelle ou mis à sa disposition sont publiques. Elles sont dispensées des formalités de l'article 8 de la loi du 30 Juin 1894, mais restent placées sous la surveillance des autorités dans l'intérêt de l'ordre public. Elles ne peuvent avoir lieu qu'après une déclaration faite dans les formes de l'article 2 de la même loi et indiquant le local dans lequel elles seront tenues.

Une seule déclaration suffit pour l'ensemble des réunions permanentes, périodiques ou accidentelles qui auront lieu dans l'année.

ART. 26. — Il est interdit de tenir des réunions politiques dans les locaux servant habituellement à l'exercice d'un culte.

ART. 27. — Les cérémonies, processions et autres manifestations extérieures d'un culte continueront à être réglées en conformité des articles 95 et 97 de la loi municipale du 5 Avril 1884.

Les sonneries de cloches seront réglées par arrêté municipal et, en

cas de désaccord entre le maire et le président ou directeur de l'association cultuelle, par arrêté préfectoral.

Le règlement d'administration publique prévu par l'article 43 de la présente loi déterminera les conditions et les cas dans lesquels les sonneries civiles pourront avoir lieu.

ART. 28. — Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions.

ART. 29. — Les contraventions aux articles précédents sont punies des peines de simple police.

Sont passibles de ces peines dans le cas des articles 25, 26 et 27, ceux qui ont organisé la réunion ou manifestation, ceux qui ont participé en qualité de ministres du culte et, dans le cas des articles 25 et 26, ceux qui ont fourni le local.

ART. 30. — Conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi du 28 Mars 1882, l'enseignement religieux ne peut être donné aux enfants de 6 à 13 ans, inscrits dans les écoles publiques, qu'en dehors des heures de classe.

Il sera fait application aux ministres des cultes qui enfreindraient ces prescriptions, des dispositions de l'article 14 de la loi précitée.

ART. 31. — Sont punis d'une amende de seize francs (16 fr.) à deux cents francs (200 fr.) et d'un emprisonnement de six jours à deux mois, ou de l'une de ces deux peines seulement, ceux qui, soit par voies de fait, violences ou menaces contre un individu, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, l'auront déterminé à exercer ou à s'abstenir d'exercer un culte, à faire partie ou à cesser de faire partie d'une association cultuelle, à contribuer ou à s'abstenir de contribuer aux frais d'un culte.

ART. 32. — Seront punis des mêmes peines ceux qui auront empêché, retardé ou interrompu les exercices d'un culte par des troubles ou désordres causés dans le local servant à ces exercices.

ART. 33. — Les dispositions des deux articles précédents ne s'appliquent qu'aux troubles, outrages et voies de fait, dont la nature ou les circonstances ne donneront pas lieu à de plus fortes peines d'après les dispositions du code pénal.

ART. 34. — Tout ministre d'un culte qui, dans les lieux où s'exerce ce culte, aura publiquement par des discours prononcés, des lectures faites, des écrits distribués ou des affiches apposées, outragé ou diffamé un citoyen chargé d'un service public, sera puni d'une amende de cinq cents francs à trois mille francs (500 francs à 3,000 francs), et d'un emprisonnement de un an ou de l'une de ces deux peines seulement.

La vérité du fait diffamatoire, mais seulement s'il est relatif aux fonctions, pourra être établie devant le tribunal correctionnel dans les formes prévues par l'article 52 de la loi du 29 Juillet 1881.

Les prescriptions édictées par l'article 65 de la même loi s'appliquent aux délits du présent article et de l'article qui suit.

ART. 35. — Si un discours prononcé ou un écrit affiché ou distribué publiquement dans les lieux où s'exerce le culte, contient une provocation directe à résister à l'exécution des lois ou aux actes légaux de l'autorité publique, ou s'il tend à soulever ou à armer une partie des citoyens contre les autres, le ministre des cultes qui s'en sera

Archives diocésaines de Quimper et Léon

rendu coupable sera puni d'un emprisonnnement de trois mois à deux ans, sans préjudice des peines de la complicité, dans le cas où la provocation aurait été suivie d'une sédition, révolte ou guerre civile.

ART. 36. — Dans le cas de condamnation par les tribunaux de simple police ou de police correctionnelle, en application des articles 25 et 26, 34 et 35, l'association constituée pour l'exercice du culte dans l'immeuble ou l'infraction a été commise sera civilement responsable.

TITRE VI. — Dispositions générales.

ART. 37. — L'article 463 du code pénal et la loi du 26 Mars 1891 sont applicables à tous les cas dans lesquels la présente loi édicte des pénalités.

ART. 38. — Les congrégations religieuses demeurent soumises aux lois des 1er Juillet 1901, 4 Décembre 1902 et 7 Juillet 1904.

ART. 39. — Les jeunes gens qui ont obtenu à titre d'élèves ecclésiastiques la dispense prévue par l'article 23 de la loi du 15 Juillet 1889, continueront à en bénéficier conformément à l'article 99 de la loi du 21 Mars 1905, à la condition qu'à l'âge de vingt-six ans ils soient pourvus d'un emploi de ministre du culte rétribué par une association cultuelle et sous réserve des justifications qui seront fixées par un règlement d'administration publique.

ART. 40. — Pendant huit années à partir de la promulgation de la présente loi, les ministres du culte seront inéligibles au conseil municipal dans les communes où ils exerceront leur ministère ecclésiastique.

ART. 41. — Les sommes rendues disponibles chaque année par la suppression du budget des cultes seront réparties entre les communes au prorata du contingent de la contribution foncière des propriétés non bâties qui leur aura été assigné pendant l'exercice qui précédera la promulgation de la présente loi.

ART. 42. — Les dispositions légales relatives aux jours actuellement fériés sont maintenues.

ART. 43. — Un règlement d'administration publique, rendu dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi, déterminera les mesures propres à assurer son application.

Des règlements d'administration publique détermineront les conditions dans lesquelles la présente loi sera applicable à l'Algérie et aux colonies.

ART. 44. — Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions relatives à l'organisation publique des cultes antérieurement reconnus par l'Etat, ainsi que toutes dispositions contraires à la présente loi et notamment :

1° La loi du 18 germinal an X, portant que la convention passée le 26 messidor an IX entre le Pape et le gouvernement français, ensemble les Articles Organiques de ladite convention et des cultes protestants, seront exécutés comme des lois de la République ;

2° Le décret du 26 Mars 1852 et la loi du 1er Août 1879 sur les cultes protestants.

3° Le décret du 17 Mars 1808, la loi du 8 Février 1831 et l'ordonnance du 25 Mai 1844 sur le culte israéliste ;

4° Les décrets des 22 Décembre 1812 et 19 Mars 1859 ;

5° Les articles 201 à 208, 260 à 294 du Code pénal ;

6° Les articles 100 et 101, les paragraphes 11 et 12 de l'article 136 et l'article 167 de la loi du 5 Avril 1884 ;

7° Le décret du 30 Décembre 1809 et l'article 78 de la loi du 26 Janvier 1892.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 9 Décembre 1905.

ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

Le président du Conseil, ministre des affaires étrangères,
ROUVIER.

Le ministre de l'instruction publique, des beaux arts et des cultes,
BIENVENU MARTIN.

Le ministre de l'intérieur,
F. DUBIEF.

Le ministre des finances,
P. MERLOU.

Le ministre des colonies,
CLÉMENTEL.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le 22 Décembre, le Saint-Père a sacré, dans sa chapelle, Mgr Zichy et deux autres évêques hongrois. Après la cérémonie, il a retenu à déjeûner les nouveaux évêques et leurs prélats assistants.

Le lendemain 23, le Pape a reçu le Sacré Collège venu lui présenter ses félicitations et ses vœux à l'occasion de la fête de Noël et de la nouvelle année ; il n'y a eu ni adresse ni discours. Pie X s'est entretenu familièrement avec les cardinaux ; il a parlé surtout des tremblements de terre en Calabre et du dévouement apporté par le clergé pour venir en aide aux victimes, citant Mgr l'Evêque de Mileto, qui a parcouru tout l'Italie pour recueillir des aumônes...

Contrairement à ce qu'avaient annoncé plusieurs journaux, le Pape n'a même pas fait allusion aux affaires de France. Il attend « l'heure opportune » dont il est seul juge... Le Pape se recueille et prie ; c'est ce que, à son exemple, tous ses fils doivent faire. Qu'ils se tiennent en garde contre les nouvelles tendancieuses — et du reste contradictoires — lancées par les journaux qui se prétendent « bien informés ». Ce que le Pape demande aux catholiques, c'est surtout d'être unis, d'attendre avec confiance pour suivre ensuite avec une entière docilité la ligne de conduite qu'il leur tracera avec « force et netteté ».

***

Par suite de la promotion au cardinalat de Mgr Caggiono de Azevolo, la charge de majordome étant restée vacante, S. S. Pie X l'a conférée à Mgr Bisleti, en décidant que celui-ci conservera en même temps ses fonctions de maître de chambre. Mgr Bisleti continuera donc, comme par le passé, à régler, de concert avec le Saint-Père, les audiences pontificales. Cette nouvelle réjouira tous les pèlerins de Rome qui ont pu apprécier la bienveillance et l'affabilité du nouveau majordome.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

France. — Sur un ordre envoyé par le ministre de la marine, les Christs ont été enlevés des prétoires maritimes. C'est, de plus en plus, l'affirmation de l'apostasie nationale... Apostasie officielle, devons-nous dire plutôt ; car la masse de la nation renie, par son attitude, ce qui a été fait en son nom. Au jour anniversaire du baptême de Clovis à Reims, la France chrétienne, répondant à l'invitation de ses évêques, s'est agenouillée devant la crèche de Noël pour offrir une fois de plus au Dieu Sauveur l'hommage de sa foi, de son amour et de son espérance. Cette prière vraiment *nationale* qui s'est faite dans nos églises le jour de Noël, a montré que le peuple de France renie de cœur l'apostasie officielle ; puisse-t-il le démontrer bientôt par des actes !

***

La Commission nommée pour élaborer le règlement administratif concernant l'application de la loi de séparation a commencé ses travaux. Elle a déjà, croit-on, arrêté la procédure à suivre dans l'inventaire des biens des établissements religieux, et, dès les premiers jours de 1906, les agents des domaines se présenteront dans les paroisses pour commencer leurs opérations.

De leur côté, les représentants des fabriques ont reçu des instructions sur la ligne de conduite qu'ils doivent suivre... Si, d'un diocèse à l'autre, quelques divergences se sont produites, il ne faut pas s'en étonner ; on est du reste d'accord sur le principe.

Au sujet des difficultés pratiques, dont l'inventaire n'est qu'un épisode, la *Croix* fait cette réflexion qui est à retenir : « En attendant la parole décisive du Souverain Pontife, les catholiques doivent se rappeler que les évêques ont reçu de Dieu mission de gouverner leurs Eglises respectives et que dans chaque diocèse c'est par suite la direction de son chef légitime qui doit être suivie avec fidélité. »

La Persécution. Devoirs des catholiques (1). — Sous ce titre, l'éminent Supérieur général des Eudistes, le R. P. A. Le Doré, vient de publier un livre de la plus haute valeur, en même temps que d'une brûlante actualité. Nous en extrayons une page, la dernière, qui sert de conclusion pratique à tout l'ouvrage.

« Il n'est pas possible à l'Eglise de songer à s'aménager avec la loi de Séparation : l'Etat gouverné par les sectaires ne le permettra pas ; inutile de l'essayer ; cette tentative serait humiliante et désastreuse, elle est condamnée à l'avance à échouer.

» Par ailleurs, il n'est pas non plus dans l'esprit, dans les mœurs, ni dans les habitudes des catholiques, de se révolter et de conquérir leurs droits par la force.

» Mais en France nous avons une position acquise et légitimée par tous les droits. Gardons-la, ne bougeons pas. Regardons la loi, les décrets qui l'expliqueront, les actes par lesquels on voudra

(1) Paris, P. Lethielleux, 22, rue Cassette.

l'appliquer, comme n'ayant aucune valeur. En face de toutes les tentatives des agents du pouvoir, recourons à la force de l'inertie, à celle d'une attitude passive et expectante. Continuons, comme si rien n'était changé, à jouir des immeubles de l'Eglise, des temples et des presbytères.

» Cette loi ne crée pas un droit : nos gouvernants n'ont pour eux que la force et la violence.

» Notre devise en ce moment est donc de prier, de faire pénitence et d'attendre. Quand le Pape aura parlé, nous obéirons, chacun abandonnera ses vues personnelles, pour qu'il y ait unité dans notre conduite. Avant que le Pape ait pris une décision, gardons une attitude absolument passive. Ni les évêques, ni les fabriques, ni les prêtres, chargés seulement d'administrer les biens de l'Eglise, ne peuvent se prêter à aucune des prétentions de la loi nouvelle. Les associations cultuelles, si elles essayaient de se former, n'auraient ni existence ni droit aux yeux de l'Eglise. Demeurons donc dans le *statu quo*. Que les prêtres continuent à habiter leurs presbytères, à se servir comme à l'ordinaire des biens ecclésiastiques, célèbrent le culte dans les églises. Nos droits sur les biens ecclésiastiques sont devenus plus forts et plus étendus, puisque l'Etat renonce aux concessions du Concordat. Les biens sont à nous, comme ils l'étaient avant la Révolution de 1789. Restons chez nous. Ne sortons que lorsqu'on nous chassera par la violence. Si le gouvernement emploie la force, dans certaines localités, les catholiques peut-être se laisseront faire, et se borneront à des regrets et à des protestations. Mais est-ce une chimère de croire que les scènes de Châteauvilain pourront se reproduire dans d'autres localités ? Si on a pu réussir à empêcher les Bretons, lors de l'expulsion des bonnes Sœurs, de repousser par la force les entreprises de la violence, espère-t-on le même succès, quand on viendra les chasser eux-mêmes de leurs églises et profaner ces sanctuaires consacrés par la prière et par la présence de leur Dieu ? Leur foi, toujours vivace, ne les conduira-t-elle pas aux résistances de la première Révolution ? Ces chrétiens ne pourront-ils pas se croire autorisés par l'exemple de Jésus-Christ lui-même chassant à coups de fouet les vendeurs du Temple, et de celui des anges de Jérusalem fouettant Héliodore, quand il voulut s'emparer des trésors de Dieu et des pauvres ?

» Et qui donc portera la responsabilité de ces scènes de violence ? »

Cri d'espérance.

Je crois en Dieu. La mode est d'insulter le prêtre.
Bien imprudent, qui fait le signe de la croix !
Quiconque est un chrétien est bien près d'être un traître ;
Des devoirs, nul n'en veut : nous n'avons que des droits.

Je crois en Dieu. Qu'importe à ma prière ardente
Des criminels joyeux le triomphe apparent !
Ce cercle de dégoût n'est pas l'enfer de Dante,
Mon cœur n'a pas perdu l'espérance en entrant.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Je crois en Dieu. La France, épuisée, abattue,
Laisse opprimer son âme et forcer son aveu ;
La grande nation dort d'un sommeil qui tue ;
Mais l'heure du sursaut viendra. Je crois en Dieu.

Paul DÉROULÈDE.

BIBLIOGRAPHIE

La Séparation et les Élections, par M. JEAN GUIRAUD.
Un vol., 436 pages, 3 fr. 50 (Lecoffre, éditeur).

Nous allons entrer dans une *période électorale de six mois :* en Janvier, renouvellement de plus d'un tiers du Sénat ; en Mai, élections législatives générales. Or, de toutes les questions qui seront posées au pays pendant cette grande consultation nationale, la plus grande assurément est LA QUESTION DE LA SÉPARATION DES EGLISES ET DE L'ÉTAT.

Nos adversaires le savent si bien qu'ils ont essayé de l'escamoter par *un vrai coup d'Etat parlementaire,* en la faisant voter en toute hâte par la Chambre et le Sénat avant les élections. Ils ont voulu mettre le pays en présence d'un fait accompli, auquel il devait se résigner.

Déconcerté par une action aussi rapide, ignorant la gravité de la loi qui va être mise à exécution le 1er Janvier, le pays semble inerte en face d'un pareil attentat. Il ne peut pas croire que, demain peut-être, les églises seront fermées et profanées, le culte public arrêté, le culte privé proscrit, les prêtres emprisonnés, les fidèles persécutés. Actuellement, constatait M. Vidal de Saint-Urbain, sénateur de l'Aveyron, *la grosse masse de la nation ignore ce qu'on lui prépare.* (Sénat, séance du 16 Novembre 1905.)

Il est de toute nécessité de l'éclairer !

C'est la pensée qui a inspiré à M. Guiraud son livre sur **la Séparation et les élections.** Il se recommande non seulement aux catholiques, mais encore à toutes les personnes de bonne foi qui voudront se documenter sur cette question.

S'adresser à la Librairie J. Salaun, Quimper.

ÉTUDES
REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 20 Décembre 1905 :

I. Les Catholiques français et le droit commun. Les objections, par GASTON SORTAIS. — II. Pourquoi l'épiscopat s'est trouvé faible en face de Napoléon, par PAUL DUDON. — III. Réconciliation du dogme et de la pensée moderne. A propos de Newman et de ses disciples, par STÉPHANE HARENT. — IV. La Littérature belge. III. Quelques défauts, par JOSEPH BOUBÉE. — V. Pour l' « Action Populaire », par HENRI CHÉROT. — VI. Bethléémites, par CÉLESTIN CHEVALIER. — VII. Bulletin d'économie sociale, par CHARLES ANTOINE. — VIII. Révue des livres. — IX. Evénements de la quinzaine. — X. Table du tome 105. — Tables de l'année 1905.

L'ACTION POPULAIRE. — N° 87. — Henry de FRANCE. — **Les Associations.** *Comment les fonder ? Comment les faire prospérer ?* — En fait d'association plus que partout ailleurs le *verbe* n'est rien, l'*adverbe* est *tout.* Qu'importe de fonder si la fondation est ruineuse ? Aussi M. Henry de France distingue entre l'Association fausse et l'Association vraie ; de celle-ci il étudie les rouages, l'administration, les finances, il en propose plusieurs types bons ou excellents.

« Du jugement rendu le 18 Mai 1905 que connaît le public, il » résulte que la *Véritable Liqueur des Pères Chartreux* est celle dont » vous trouverez le fac-simile de la bouteille en annonce. »

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.